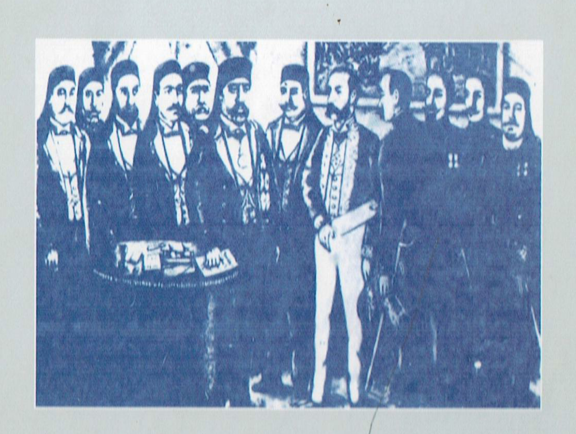
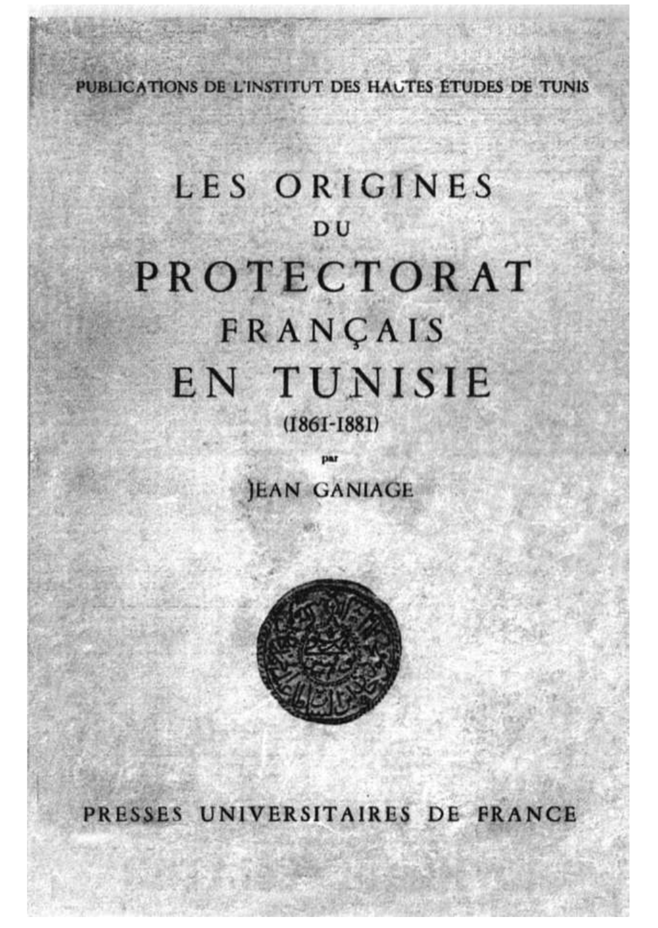
Jean GANIAGE

LES ORIGINES DU PROTECTORAT FRANÇAIS EN TUNISIE (1861-1881)



Préface : Pr. Khalifa Chater





Couverture de l'édition française du livre (1959}.

PREFACE

Pr. Khalifa Chater

Comment présenter cette œuvre du professeurJean Ganiage (1923-2012), qui traduit son attachement à notre pays où il a exercé au Lycée Carnot, a consacré ses principales recherches puis a rejoint la Faculté des Lettres de Tunis (octobre 1956 - fin 1961), après avoir soutenu sa thèse à Paris en juin 1957, sous la direction du doyen Pierre Renouvin et de Charles-André Julien ? Cette thèse fait sortir l'histoire coloniale de son ghetto, pour la faire entrer dans l'histoire des relations internationales.

Fait indéniable, la thèse du Professeur Jean Ganiage, «Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)», reste un ouvrage de référence. Elle annonce que la recherche historique prend désormais la relève des travaux des orientalistes, plus soucieux d'identifier, de faire connaître et d'analyser les grandes références du Levant, dans une vision sinon statique, du moins peu soucieuse de l'évolution et de la dynamique interne depuis lors. Prenons la juste mesure de cette «normalisation» de la connaissance, par le recours à la discipline historique, ses méthodes d'investigation et ses analyses des archives, des différents aspects de la vie politique, économique et sociale. Fait inusité, l'historien de la Tunisie contemporaine a réuni sa riche documentation, par l'étude des archives de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne et d'une certaine mesure de Tunisie, non complètement classées à l'époque. Peut être estimait-il que ses étudiants tunisiens, dont il dirigea les travaux pratiques aux archives de Dar el-Bey (les archives tunisiennes actuelles) étaient plus à même d'exploiter les écrits en arabe, pour analyser les institutions de leur pays.

D'ailleurs, la recherche du Professeur Ganiage se réfère essentiellement aux causes profondes de la colonisation. Il a eu le mérite de montrer la donne internationale du partage colonial, d'évoquer l'offre anglo-allemande de la Tunisie à la France, en marge du congrès de Berlin (1878) : «Prenez Tunis, si vous voulez», dit lord Salisbury à Waddington. «D'ailleurs, vous ne pouvez laisser Carthage aux mains des barbares». De son côté, Bismarck souhaitait donner la Tunisie à la France, comme compensation à l'occupation de l'Alsace. En réalité, le congrès de Berlin mettait fin à la défense anglaise de l'entité de l'empire ottoman et ouvrait largement les perspectives de colonisation, de l'Europe qui s'industrialise et a désormais besoin de marchés. Annoncée par le livre d'Estournelles de Constant, en 1891, cette révélation de l'offre restait quasi confidentielle. Objet du cours du professeur Ganiage, durant Tannée universitaire 1959-1960, à l'Ecole Normale Supérieure

de Tunis, elle fut accueillie par nous, ses étudiants, comme la révélation d'un secret bien gardé. Le Professeur Ganiage présenta la question dans sa complexité (hésitations de la droite française, suspicion des intentions allemandes, inquiétudes et tension avec l'Italie, état du partage colonial etc.). Examinant le revirement français, Jean Ganiage mit en valeur l'action de Courcel, pour assurer la conversion décisive de Gambetta et décrivit les préparatifs de l'expédition et la préparation du fameux dossier de justification, à savoir la prétendue «menace des khoumirs». De retour à la scène tunisienne, Jean Ganiage étudie la dérive du gouvernement beylical, depuis l'accès au pouvoir de Mustapha Ben Smaïl et le nouveau jeu des consuls par le passage de la rivalité anglaise Roche/Wood à l'affrontement italo-français Maccio /Roustan, puisque la Grande Bretagne est désormais sortie de scène, relayée avec moins de bonheur par l'Italie qui faisait valoir l'héritage de l'empire romain.

L'analyse de l'endettement tunisien est magistrale. Les emprunts de 1863 et de 1865 devaient susciter la banqueroute et la mise en tutelle de la régence (1868-1870). Le système d'obligations et les mécanismes de l'emprunt sont étudiés avec précision. D'autre part, les intermédiaires, la spoliation des détenteurs des titres et les opérations d'escroquerie sont mises à nu. Cas similaire à la situation égyptienne, l'origine financière de l'occupation coloniale est identifiée. La mafia des affaires n 'est point épargnée, ainsi d'ailleurs que le jeu de Mustapha Khaznadar et de Mustapha Ben Smaîl. Les colonies européennes - la Tunisie étant une terre d'immigration pour Malte, la Sardaigne et la Sicile - sont étudiées, ainsi que les grands «mercanti» (négociants) de Marseille et du Nord de l'Italie, qui ont servi la mise en dépendance précoloniale et ont été les agents des relations commerciales asymétriques. Ce qui contribua largement à l'endettement de la bourgeoisie tunisienne, à son exclusion du commerce de l'huile et au déclin du commerce transsaharien. La nouvelle architecture des routes tunisiennes devait faire émerger le Sahel, comme relais du commerce avec l'Europe.

En conclusion, le professeur Jean Ganiage détaille le procès de la colonisation : une campagne de presse se déclencha, fin septembre 1881, pour dénoncer «une guerre pour les affaires». Jules Ferry fut pris à partie par la droite. De nombreux journaux organisèrent une campagne politique. Le procès du journal /'Intransigeant *éclaire la question. L'opinion française ne devait conserver de la conquête coloniale que «le souvenir d'affaires discutables, de tripotages cyniques, ourdis dans le milieu corrompu d'une cour orientale» (p. 435). Sans prendre position sur la question, le professeur Ganiage a eu le mérite d'étudier les dessous de l'opération et de prendre acte de la genèse d'un mouvement anticolonial français, qui se porte par la suite sur l'Indochine.*

Certes, l'étude des institutions tunisiennes est plutôt l'objet d'un examen rapide - certains diraient exogène. Mais le Professeur Jean Ganiage a eu le mérite de traiter la question de l'insurrection de 1864, dans ses dimensions tunisienne et internationale. Elle fut un mouvement de résistance primaire, un acte fondateur de l'histoire tunisienne contemporaine, qui dépassait la fronde provoquée par le doublement de l'impôt de la mejba et les exactions de l'équipe de Mustapha Khaznadar. Jean Ganiage met en valeur le gouvernement Khéreddine et surtout sa moralisation de la gestion gouvernementale, ainsi que son souci de relèvement du pays, illustré par la création du collège Sadiki, en 1875, hérité de la création de l'école polytechnique. Les velléités d'industrialisation d'Ahmed Bey ont été bien étudiées. Ont-elles contribué à l'endettement du pays et à sa mise en dépendance ? Les réformes constitutionnelles ont bénéficié d'un traitement de faveur, en dépit de leur insuffisance. L'imitation caricaturale a été peut être exagérée. Mais il appartient aux historiens tunisiens d'inscrire dans le processus de réforme, mis à l'ordre du jour par Ahmed bey et l'école tunisienne, qui a effectué une lecture ijtihadienne des

références. Elle justifiait un meilleur mode de gouvernance, une affirmation de l'égalité des droits et une condamnation des discriminations entre les sujets du bey. De ce point de vue, la libération des esclaves, en 1846, fut une gageure. Elle précéda de nombreux pays européens.

Une prise de distance permettrait une réévaluation des effets d'entraînement des réformes engagées dans une conjoncture défavorable. A l'heure de l'aliénation de la souveraineté, des réformateurs ont fait le pari de l'ouverture, du progrès, de la remise en cause de l'absolutisme, de la défense du régime constitutionnel. Certes la greffe n'a pas réussi, ni dans le domaine politique, ni dans le système économique. Mais la pensée politique tunisienne devait hériter de cet attachement à la constitution. Ne perdons pas de vue que le mouvement national a mis en exergue la défense du Destour. Autre acquis, ce souci de promotion et cette soif de l'enseignement moderne à la sadikienne.

La thèse du professeur Jean Ganiage inaugure les recherches universitaires sur le Maghreb contemporain, après la synthèse de l'histoire du Maghreb de Charles-André julien (Payot, Paris, 1932) et son livre remarquable /'Afrique du nord en marche 1880-1952 *(1953). Les travaux entrepris par Jean Ganiage, Jean-Louis Miege, André Nouschi, Charles-Robert Ageron, Robert Mantran, André Martel, Cari Brown, Ernest Gellner etc. correspondaient d'ailleurs à la première décennie postcoloniale. Les historiens maghrébins prirent la relève, confortant leurs recherches par l'étude des références maghrébines telles que les annales d'Ahmed Ibn Abi Dhiaf (vulgo Ben Dhiaf), publiées bien après la thèse de Ganiage. Elles exprimaient la dynamique intérieure des acteurs de la Tunisie et l'exploitation méthodique des archives nationales, qui complétaient et corrigeaient les rapports des consuls et des négociants européens. Cet effort conjugué devait permettre de réactualiser la connaissance et assurer sa relecture. Pouvaient-ils ne pas prendre la juste mesure de l'apport de cette œuvre, recadrant la connaissance des origines du protectorat français et annonçant la naissance de l'école tunisienne d'histoire contemporaine qui lui doit tant.*

K. C

REMERCIEMENTS

Les débuts de ce travail remontent à un premier séjour en Tunisie en 1949 au cours duquel je commençai d'étudier les archives de la Résidence générale et du Gouvernement tunisien. Les trois années de détachement que m'a généreusement accordées le Centre National de la Recherche Scientifique m'ont permis de me consacrer entièrement à des recherches qui m'imposaient de longs séjours à l'étranger. Je n'aurai garde de l'oublier. Je tiens également à adresser mes remerciements à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont apporté leur concours dans la préparation de cet ouvrage. Aux archivistes et bibliothécaires du ministère des Affaires étrangères et des Archives nationales à Paris, du Public Record Office et du British Muséum à Londres, de l'Archivio storico et du ministère de la Difesa-Esercito à Rome, ainsi qu'au personnel des archives tunisiennes de Dar el Bey. Au regretté M. Chapelié, à la comtesse Raffo, au baron de Courcel qui ont bien voulu m'ouvrir leurs archives familiales, à l'abbé Heling et l'abbé Menassian qui m'ont avec tant de libéralité, donné accès aux registres de l'église Sainte Croix de Tunis, à MM. Emerit et Guiral, professeurs aux Facultés des Lettres d'Alger et d'Aix-en-Provence, qui ont bien voulu me guider dans mes recherches et mettre à ma disposition leurs documents personnels. A M. Marthelot, président-délégué de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, à qui la publication de cet ouvrage doit beaucoup.

Ma pensée ira aussi vers les maîtres qui m'ont initié à la recherche et à la rigueur historique, François Gadrat, mon professeur de khâgne au lycée Louis-le-Grand, Charles Edmond Perrin, Georges Lefebvre, les doyens André Aymard et Pierre Renouvin, mes professeurs à la Sorbonne. Que Charles-André Julien veuille bien trouver ici l'expression de mon affectueuse gratitude pour le soutien qu'il m'a inlassablement apporté tout au long de mes recherches. Qu'il me permette de lui dédier ce livre qui sans lui n'aurait pas été.

Beauvais, juillet 1958

PREFACE DE L'EDITEUR

Après avoir édité la traduction, pour la première fois (en 2012) en langue Arabe de l'œuvre majeure de Jean Ganiage, «Les Origines du Protectorat Français en Tunisie», la Maison «Berg-édition» s'est attelée depuis, à la réédition de l'édition française dont la première édition par les Presses Universitaires de France remonte à 1959.

Cette réédition s'inscrit parfaitement dans la ligne éditoriale qu'a choisie la Maison «Berg-édition» ; à savoir : éditer particulièrement des livres à caractère historique. Et ce n'est plus à démontrer. Ayant commencé, en décembre 2009, par l'édition du livre : «Médecine et médecins de Tunisie, de Carthage à nos jours», elle a continué sur la même lancée en éditant un autre livre puisant dans l'histoire de la ville de Monastir et plus précisément de son hôpital. Le livre «Les cent ans de l'hôpital Fattouma Bourguiba», paru en 2010, est venu conforter celui du Grand Mufti de Monastir «Al Maziria» initialement édité en 1937 et réédité à l'occasion du centenaire du même hôpital et traitant de l'histoire de la médecine arabe.

Bref, la réédition du livre de Jean Ganiage qui traite d'un pan fort trouble de l'histoire de la Tunisie contemporaine, s'inscrit dans le même ordre d'idée. Mieux, il vient à point nommé pour rappeler aux Tunisiens que l'histoire n'est qu'un perpétuel recommencement.

En effet, le lecteur avisé ne manquera pas de faire le parallèle entre la Régence du milieu du 19ème siècle et la Tunisie de la fin du 20ème siècle. Malgré les progrès réalisés par la société tunisienne, progrès techniques, développement socio-économique, élévation du niveau de vie et recul notable de l'analphabétisme, la Tunisie est restée la cible des trafiquants et autres personnes véreuses avec la bénédiction, voire le concours et la complicité de certains acteurs politiques de premier rang. Exactement comme au cours des années Régence.

Trafic d'influence, népotisme et favoritisme sont devenus sous le régime de Ben Ali [1987-2010] de maîtres-mots. S'il est vrai que les caisses de l'Etat n'étaient pas vidées, il n'en demeure pas moins vrai que le chômage avait atteint des chiffres alarmants et le déséquilibre régional des proportions insoutenables. Pourtant la machine dévastatrice a poursuivi inexorablement sa marche broyant tout sur son passage. La fuite de Ben Ali le 14 janvier 2011 a sonné le glas d'un régime qui telle une sangsue se délectait en suçant le sang d'un peuple quasiment mis à genoux.

Ce qui était pompeusement appelé «le changement salvateur» par rapport au régime Bourguibien chancelant à partir de 1986, s'est avéré à la surprise de bien d'observateurs un régime fait de receleurs avérés et de voleurs patentés. Une nouvelle race était née. Elle avait affiné ses méthodes, aiguisé ses armes et adapté ses manières d'agir. Toutefois, une constante est demeurée valable au cours de ces deux périodes, à savoir : le recel en tant qu'ultime objectif.

C'est précisément cette constante qui a incité la Maison «Berg-édition» à rééditer cet ouvrage incontournable de l'histoire de la Tunisie. Une réédition qui n'aurait pas été possible sans l'accord des héritiers de l'auteur décédé en janvier 2012. Je cite particulièrement son fils portant également le nom de Jean Ganiage.

Qu'il trouve ici l'expression de toute notre gratitude et de notre sympathie pour l'aide précieuse qu'il fournit aux générations futures. En effet, par l'acceptation de la réédition de ce livre, il offre aux générations tunisiennes et françaises l'occasion de découvrir tout un pan de l'histoire commune des deux pays : La Tunisie et la France.

L'éditeur

Mohamed Bergaoui

INTRODUCTION

Tunis, la plus petite, la plus tranquille des trois régences barbaresques, Tunis où la course n'était plus, au milieu du XIXème siècle, qu'un lointain souvenir, avait glissé depuis la conquête de l'Algérie vers un état de semi vasselage à l'égard de la France. Satisfait de sa docilité, le gouvernement impérial ne songeait point à l'absorber. La Tunisie faisait écran entre l'Algérie française et Tripoli redevenue ottomane. Mais la décadence de ses institutions, de son économie, la faillite d'une politique de réformes trop hâtives, la mise au pillage de ses finances entraînèrent une banqueroute financière d'où devait sortir une mise en tutelle exercée collectivement par la France, l'Angleterre et l'Italie. L'affaiblissement de la France à la suite de ses défaites assurait une prépondérance anglaise dans la Régence après 1870 tandis que commençaient à s'affirmer les ambitions italiennes. Les efforts d'un ministre intègre, Khérédine, valaient alors au pays quelques années de bon gouvernement. En dépit de son insuccès final, les choses auraient pu durer bien longtemps encore si les événements d'Orient n'avaient entraîné un revirement de la politique britannique. Au congrès de Berlin, l'Angleterre offrait Tunis à la France avec le concours de Bismarck qui souhaitait faire oublier à ses voisins la perte de l'Alsace-Lorraine.

L'histoire des trois années 1878-1881 est celle des hésitations françaises, des inquiétudes manifestées par trois gouvernements successifs devant les réactions possibles de l'opinion, le mécontentement de l'Italie, tandis que, dans la coulisse, des groupes financiers tardivement intéressés commençaient la conquête économique de la Régence. La décision d'avril 1881, péniblement arrachée au cabinet Ferry, amenait une occupation rapide du pays ; elle aboutissait à un protectorat qui satisfaisait hommes d'affaires et diplomates, mais elle provoquait bientôt dans la presse comme au Parlement, des accusations de corruption qui devaient fixer le style et créer la tradition d'un anticolonialisme particulièrement agressif.

CHAPITRE PREMIER

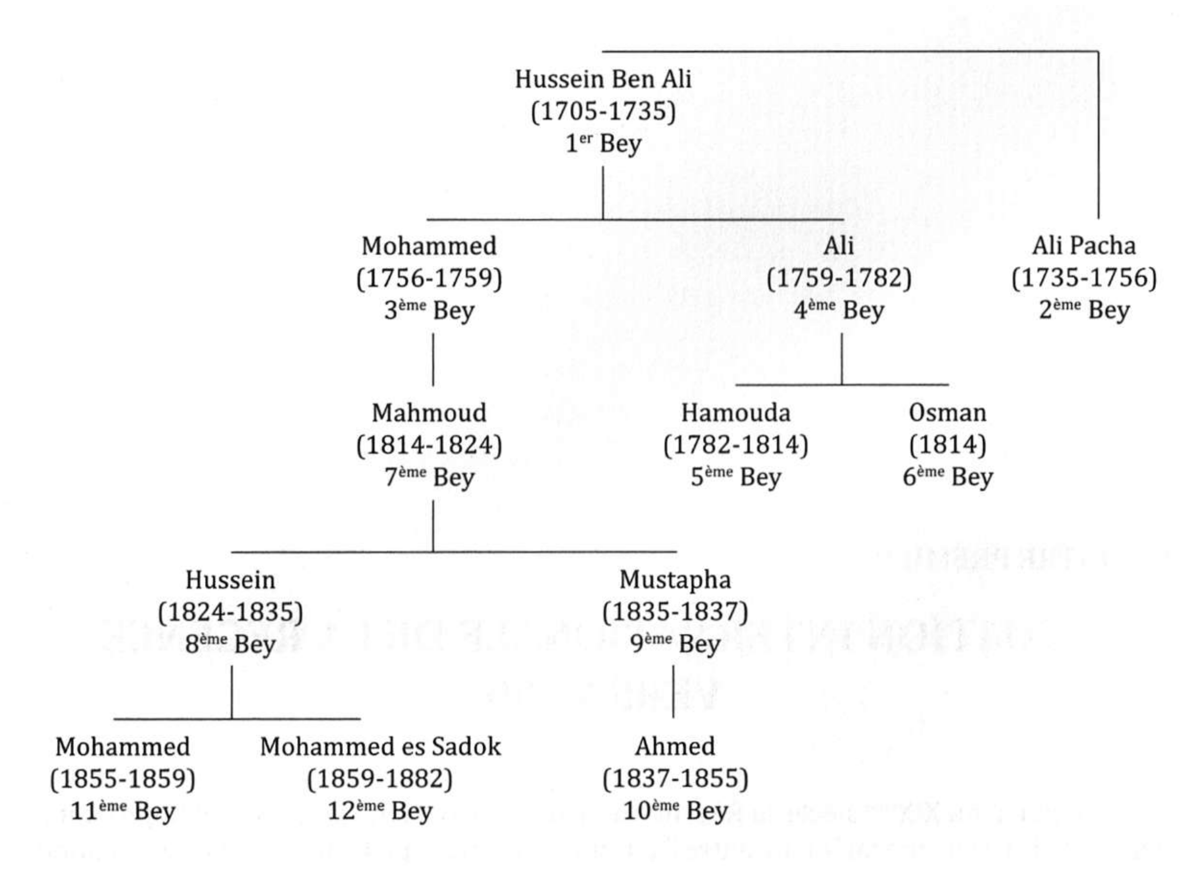
SITUATION INTERNATIONALE DE LA REGENCE VERS 1860

Au milieu du XIXème siècle, la Régence de Tunis se trouvait, vis-à-vis de l'Empire turc, dans une situation intermédiaire entre l'autonomie et la complète indépendance, situation mal définie qui permettait aux puissances européennes de tenir les beys, au gré de leurs intérêts, pour des princes indépendants ou pour des vassaux de la Porte ottomane.

Depuis la conquête turque du XVIème siècle, les liens qui unissaient la Tunisie à l'Empire ottoman s'étaient en effet progressivement relâchés. Sinan Pacha, le commandant du corps expéditionnaire turc qui, en 1574, avait définitivement chassé les Espagnols de Tunis et de La Goulette, avait organisé le pays en un pachalik analogue à ceux d'Alger et de Tripoli. La Tunisie devenait une province turque administrée par un gouverneur, ou pacha, nommé pour trois ans par le sultan et appuyé par un corps de janissaires recrutés en Orient. Mais le pacha n'avait pas tardé à être dépossédé de ses pouvoirs par le commandant de la milice, le dey, qui était, à son tour, supplanté par le bey, fonctionnaire civil chargé, à l'origine, de la perception des impôts et de l'administration des tribus. Le deuxième bey, Mourad (1612-1631), s'assurait de la réalité du pouvoir ; il obtenait, avec le titre de pacha, le droit de transmettre sa charge à son fils[1]. Il fondait ainsi une dynastie qui dura jusqu'au début du XVIIIème siècle.

Les beys mouradites gouvernaient théoriquement au nom du sultan qui les investissait ; ils jouissaient en réalité de la plus grande indépendance. Mais leur dynastie ne réussit pas à s'implanter en Tunisie. Les querelles entre prétendants, les assassinats, les exécutions sommaires ensanglantèrent le dernier quart du XVIIème siècle. En 1702, l'agha des janissaires, Ibrahim Chérif, abattit le dey Mourad III, massacra sa famille et se fit reconnaître comme pacha et bey par la Sublime Porte. Trois ans plus tard, il était battu et pris par les troupes du dey d'Alger. Le nouvel agha de la milice, Hussein ben Ali, un soldat d'origine grecque, réussit à sauver Tunis assiégée par les Algériens ; il les battit et les contraignit à une retraite précipitée. Cette victoire lui donna le prestige nécessaire pour prendre le pouvoir. Il se fit proclamer bey en 1705[2].

1 **Ch. A. Julien** ***Histoire de l'Afrique du Nord.*** **Paris, 1931, p. 541.**
2 ***Ibid.*** **pp 542 et 568-569.**



Les princes de la dynastie husseinite (1705-1882).

Plus heureux que Mourad 1er au siècle précédent, Hussein Bey, un renégat chrétien lui aussi, réussit à fonder une dynastie qui devait se perpétuer dans le pays. La question successorale provoqua cependant, dès le règne de Hussein Bey, une crise qui faillit emporter la dynastie. Faute d'héritier mâle, le prince avait désigné comme successeur son neveu Ali qu'il avait élevé à la dignité de bey du camp ou commandant des troupes. Mais, plusieurs fils lui étant nés d'une union nouvelle avec une captive génoise, Hussein Bey révoqua sa décision première et fit décider par une assemblée solennelle des dignitaires de la cour que le pouvoir se transmettrait en ligne directe dans sa famille, de mâle en mâle et par ordre de primogéniture. Le prince Ali ne fut point apaisé par la dignité de pacha que son oncle lui fit décerner par le sultan. Il se révolta et fit appuyer sa rébellion par les Algériens. Vainqueur des troupes beylicales, Ali Pacha fit son entrée à Tunis en septembre 1735 et se fit proclamer bey à la place de Hussein qui s'était réfugié à Kairouan. Après cinq ans d'une guerre civile qui mit aux prises Husseinites et Ali Pachistes[3], Ali l'emportait définitivement en 1740. Kairouan était prise et Hussein Bey décapité. Ses fils se réfugièrent en Algérie avec les tribus qui leur étaient restées fidèles. Ils en revinrent quinze ans plus tard, à la faveur d'une guerre qui opposait les deux régences. Les Algériens l'emportèrent, s'emparèrent de Tunis en 1756. Fait prisonnier, Ali Pacha fut étranglé, sa famille massacrée. Les fils d'Hussein Bey, revenus à Tunis avec l'armée algérienne, s'emparaient du pouvoir. L'aîné, Mohammed, fut proclamé bey, mais il dut accepter de payer tribut[4] ; il désigna son frère cadet, Ali ben Hussein, comme héritier présomptif ou bey du camp.

3 **Les consuls et les chroniqueurs européens employaient les mots de *Husseinia* et de *Bachia*, transcription de pluriels arabes qui, pour le lecteur occidental, évoquent assez mal l'idée de partisans.**

4 **Ch. A. Julien *Histoire de l'Afrique du Nord, op. cit.* p. 571.**

Ainsi s'établissait une règle successorale qui devait rester en vigueur jusqu'à nos jours. Le pouvoir beylical se transmettait de mâle en mâle et par rang d'âge parmi la descendance de Hussein ben Ali, le bey régnant ayant pour successeur le bey du camp, son fils, son frère, son neveu ou son cousin. Sans doute, la tradition des complots, des assassinats et des exécutions sommaires ne devait-elle pas disparaître dans la famille husseinite. Hamouda Bey fit supprimer ceux de ses parents qui lui portaient ombrage ; Osman Bey, frère et successeur de Hamouda, fut assassiné en 1814 après un règne de quelques mois, à la suite d'un complot ourdi par son cousin Mahmoud qui se fit proclamer bey. Mais, dans la première moitié du XIX[ème] siècle, la règle successorale paraissait dans l'ensemble respectée. Ahmed Bey, dixième prince de la dynastie, succédait à son père Mustapha en 1837. Bien qu'il eût un frère cadet, il fut lui-même remplacé sans difficulté par ses deux cousins germains, Mohammed Bey (1855-1859), puis son frère cadet, Mohammed es Sadok (1859-1882).

Lors de l'avènement de Mohammed es Sadok en 1859, la dynastie husseinite était forte d'un siècle et demi de transmission héréditaire du pouvoir et de traditions d'indépendance qui donnaient aux beys l'autorité de princes souverains.

Autonomes, les princes tunisiens l'étaient pleinement : ils légiféraient à leur guise, gouvernaient avec les conseillers qu'ils avaient librement choisis, disposaient sur tous leurs sujets du droit de haute et basse justice. Mais les beys bénéficiaient de prérogatives plus relevées qui leur donnaient les apparences de la souveraineté. Ils avaient leur armée et leur marine, battaient monnaie, entretenaient des relations diplomatiques, déclaraient la guerre, signaient des traités[5]. Sans doute, les beys n'avaient-ils pas à l'étranger de missions diplomatiques permanentes, mais seulement, à Paris, à Malte et dans les principaux ports de la Méditerranée, des agents personnels réduits aux affaires du prince et à de médiocres fonctions commerciales[6]. Mais ils dépêchaient périodiquement en ambassade des envoyés chargés de négocier des accords particuliers, à Paris ou à Constantinople. Les affaires politiques courantes se traitaient à Tunis, où les principales puissances européennes entretenaient des consuls et chargés d'affaires accrédités auprès du bey et habilités à traiter d'affaires politiques aussi bien que commerciales. Le droit des princes tunisiens à signer des traités était attesté par une longue tradition qui remontait au XIII[ème] siècle. Depuis le traité aragonais de 1270, le plus anciennement connu, le Foreign Office recensait en 1881114 traités signés par la Tunisie avec diverses nations européennes[7]. C'étaient là, à n'en pas douter, des prérogatives souveraines que venait souligner encore l'existence d'un pavillon tunisien particulier reconnu par la Porte elle-même.

Toutefois, ces princes héréditaires continuaient de porter les titres de pacha et de bey, auxquels s'ajoutaient des décorations et des grades honorifiques qui les assimilaient aux gouverneurs des grandes provinces de l'Empire ottoman[8]. A Tunis, la prière continuait à être prononcée au nom du sultan; la monnaie était battue à son chiffre. Lors de leur avènement, les beys envoyaient à Constantinople une ambassade chargée

5 F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 31 juillet 1858 ; A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 8-10, *passim.*

6 A Paris, c'était Jules de Lesseps, fils de Mathieu qui avait été consul à Tunis de 1827 à 1832 et frère de Ferdinand.

7 F. 0. 102/137. Mémorandum sur le droit de Tunis de signer des traités indépendamment du Sultan. F. 0., 18 mars 1881. 27 traités avaient été signés avec la France, 15 avec la Grande-Bretagne; aucun d'entre eux n'avait été ratifié par le sultan.

8 En 1840, Ahmed Bey obtint le titre de Mouchir (maréchal) que sollicitèrent également ses successeurs (Ben Dhiaf chap. VI, année 1286 ; chap. VIII : insurrection de 1864, digression).

d'en informer le sultan et d'obtenir un firman d'investiture qui était la marque de leur dépendance. Ces ambassades, celles que les beys envoyaient pour féliciter les sultans lors de leur avènement s'accompagnaient toujours d'un cortège de présents, chevaux de prix, armes richement décorées, chéchias de Tunis, que les beys considéraient comme des offrandes volontaires mais que la Porte tenait pour le tribut dû par un vassal. La Turquie n'entretenait pas de relations diplomatiques régulières avec la Tunisie, mais elle dépêchait périodiquement des envoyés extraordinaires pour inviter le bey à appliquer telle mesure d'administration, pour lui demander de participer aux guerres qu'elle était obligée de soutenir. En 1827, des navires tunisiens avaient pris part à la bataille de Navarin. En 1854, Ahmed Bey envoyait à Constantinople un contingent de troupes pour participer à la défense de l'Empire contre la Russie. Devoir d'un bon vassal, ou secours volontaire d'un prince ami qui agissait en défenseur de l'Islam, on pouvait épiloguer. Néanmoins, la Régence de Tunis figurait toujours à Constantinople sur la liste des provinces de l'Empire, les envoyés du bey y étaient reçus en émissaires d'un pacha. Les princes tunisiens n'ayant pas formellement proclamé leur indépendance, pendant longtemps aucune puissance étrangère n'avait mis en doute la suzeraineté au moins nominale que le sultan prétendait exercer sur la Tunisie, et c'est en princes vassaux de la Porte que les beys étaient traités par les cours européennes.

1 - La conquête de l'Algérie et la prépondérance française en Tunisie

Cette situation devait se modifier après 1830. L'expédition française contre Alger avait été bien accueillie à Tunis où l'on se réjouissait de la chute de rivaux détestés. Le bey Hussein avait permis aux Français de recruter des interprètes dans la Régence, d'y acheter des chevaux pour la remonte de leur cavalerie. Il fut question de confier le gouvernement des beyliks d'Oran et de Constantine à des princes tunisiens, mais ce projet était abandonné dès 1831[9]. Le maréchal Clauzel faisait accepter par Thiers l'idée d'une occupation étendue de l'Algérie : à l'est, plus encore qu'à l'ouest, les Français progressaient vers l'intérieur. Constantine était enlevée en 1837 ; les principales tribus algériennes du Tell devaient faire leur soumission. Déjà se posait la question délicate d'une délimitation des frontières algéro-tunisiennes. L'installation de la France en Algérie faisait peser une lourde menace sur les frontières occidentales de la Régence. Les beys savaient qu'ils n'étaient pas en mesure de résister à leur puissant voisin. Ils s'efforcèrent de ne pas provoquer son mécontentement. Les officiers français étaient inquiets d'une rébellion toujours possible dans un pays incomplètement pacifié; ils craignaient l'intervention de tribus tunisiennes sur une frontière mal gardée. Le moindre incident provoquait leurs récriminations, leurs exigences[10]. Le bey s'efforçait de les contenir, dans la mesure de son autorité. La conquête de l'Algérie ouvrait ainsi une ère de prépondérance française en Tunisie, prépondérance que favorisaient encore les craintes qu'inspiraient à la cour de Tunis les projets ambitieux de la Turquie[11].

Du côté de l'est, en effet, venait une autre menace. En 1835, la Porte avait profité d'une guerre civile qui opposait à Tripoli deux princes de la famille Caramanli pour

9 Arch. Tun. Dossier Il-ter, carton I.
Arch. Guerre. Tunisie, carton 13.

10 F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis, 31 juillet 1863.

11 Arch. Guerre. Tunisie, carton 13. Maréchal Valée au colonel Roux à Bône. Alger, 9 septembre 1838. Ibid. Note par le maréchal Randon. Paris, 1er février 1867.

intervenir dans cette Régence et la replacer sous son autorité directe. En mai 1835, une escadre ottomane débarquait à Tripoli un petit corps expéditionnaire. Ali Bey était déposé et la Régence de Tripoli transformée en un pachalik relevant directement de Constantinople[12]. Tunis pouvait craindre le même sort que Tripoli. Les prétextes étaient faciles à trouver, et le bey de Tunis savait qu'il ne pouvait guère mieux résister que son voisin de l'est à l'intervention d'une escadre ottomane. La menace turque devenait ainsi plus précise que le danger français. Le sentiment de leur faiblesse allait imposer aux beys de s'appuyer plutôt sur celui de leurs voisins qui leur semblait moins dangereux dans l'immédiat. Mais les princes tunisiens étaient ballottés entre les influences rivales de leurs conseillers. Leur politique manquait de netteté, de continuité. Mustapha Bey, son fils Ahmed Bey surtout cherchèrent à se faire reconnaître comme princes indépendants par l'Europe ; ils affectaient d'ignorer la Sublime Porte, de recevoir avec froideur ses envoyés, mais ils n'osaient cependant pas rompre les derniers liens qui les unissaient encore à l'Empire ottoman.

En 1835, le bey Mustapha avait demandé au gouvernement français de célébrer son avènement en faisant saluer de cent un coups de canon la corvette tunisienne apportant cette notification. Mais c'était avant la reconquête de Tripoli. Le duc de Broglie faisait sèchement répondre que des honneurs royaux n'étaient pas de mise pour un bey de Tunis. «Outre le caractère insolite d'une telle démonstration, elle eût encore été, je dois le dire, peu d'accord avec les convenances. On conçoit qu'un bey de Tunis célèbre de cette manière l'avènement d'un grand souverain de l'Europe, mais je ne vois aucun motif pour qu'en France, on en agisse avec cette solennité quand un chef de la Régence arrive au pouvoir»[13]. En janvier 1836, dans une lettre au ministre de la Guerre, de Broglie reconnaissait cependant qu'il était de l'intérêt de la France d'empêcher à Tunis l'exécution des projets d'envahissement qu'on prêtait à la Turquie. «Néanmoins», ajoutait-il, «il ne faut pas perdre de vue que la suzeraineté de la Porte sur Tunis étant incontestable en principe et que le Sultan ayant au moins le droit d'accorder ou de refuser l'investiture au nouveau bey, il nous serait bien difficile de motiver en droit une notification comme celle que le maréchal Clauzel propose de faire au Divan, c'est-à-dire de nous déclarer ouvertement vis-à-vis de lui protecteur du vassal contre le suzerain. Mais nous pouvons du moins faire pressentir à la Porte qu'en raison de notre position et de nos intérêts comme possesseurs d'Alger, toute entreprise tendant à la substituer au bey dans le gouvernement de la Régence de Tunis pourrait rencontrer de notre part une opposition réelle»[14]. Il concluait à la nécessité de montrer plus souvent les escadres françaises dans les eaux tunisiennes.

Thiers devait prendre une attitude plus énergique. En août 1836, sur l'information que l'escadre ottomane commandée par le Capitan Pacha sortait du Bosphore pour une croisière en Méditerranée secrètement dirigée contre Tunis, il envoyait une escadre française à La Goulette et faisait avertir la Porte que la France était fermement décidée à s'opposer à toute tentative ottomane pour réduire la Régence au sort de Tripoli[15] : Thiers inaugurait ainsi une politique qui, sous couleur de défendre le *statu quo* tunisien, visait à interdire désormais à la Porte toute intervention dans la Régence. Pour reprendre la formule du duc de Broglie, la France se déclarait ouvertement protectrice du vassal contre

12 A. E. Tripoli, vol. 3. Bourboulon à Broglie. Tripoli, 31 mai 1835.

13 A. E. Tunis, vol. 2. Broglie à Deval. Paris, 28 août 1835.

14 *Ibid.* Broglie au ministre de la guerre, 14 janvier 1836.

15 A. E. Circulaire de Thiers. Paris, 5 août 1836.
Thiers à Schwebel, consul à Tunis, même date.

le suzerain. Guizot et, après lui, les ministres de l'Empire, devaient suivre la politique de Thiers[16]. De suzeraineté turque sur la Tunisie, il n'était bientôt plus question dans la correspondance officielle française. Les diplomates français s'attachaient au contraire à souligner l'indépendance du bey, à réduire les liens unissant encore la Régence au sultan aux apparences d'une simple obédience religieuse analogue à celle que le Pape pouvait exercer sur les populations catholiques de France ou d'Espagne. Un mémoire conservé dans les archives du quai d'Orsay expose mieux que tout autre, le point de vue officiel français sur la situation internationale de Tunis ; il établit la continuité d'une doctrine que l'Empire et la troisième République avaient reprise de la Monarchie de Juillet.

«Pendant le siècle dernier et jusqu'en 1855 le caractère indépendant de la souveraineté des Beys s'affirme par la possession non interrompue du trône, par la conclusion de traités avec presque toutes les Puissances d'Europe, par la présence à Tunis de consuls et d'agents diplomatiques directement accrédités auprès du souverain local, par le refus de la Porte de recevoir aucune réclamation relative aux pillages des corsaires tunisiens».

«Toutefois, la Régence conserve avec le grand seigneur un lien de suzeraineté spirituelle. Chaque Bey, à son avènement, sollicite du Sultan, en sa qualité, non de souverain des Turcs, mais de Commandeur des Croyants, la consécration religieuse de son pouvoir, le Bey accompagne d'ordinaire cette demande de l'envoi de présents dont la quantité et la valeur varient suivant le temps et les circonstances et dont l'offrande volontaire ne se confond pas avec le payement obligé d'un tribut. La monnaie porte la marque du chef religieux et l'on prie dans les mosquées pour le Calife des Musulmans».

«Bref, Louis XV en 1742, la République le 6 prairial an III, le premier consul en l'an X, le gouvernement de la Restauration en 1824 traitent avec le Bey de souverain à souverain».

«La conquête de l'Algérie devait naturellement rendre plus actifs encore nos rapports diplomatiques avec la Tunisie, devenue voisine de notre frontière africaine».

«Dès le 8 août 1830, un traité solennel confirme les conventions antérieures, stipule l'abolition de la course et de l'esclavage dans la Régence, les privilèges des Français pour la pêche du corail etc».

«En 1835, la Porte, aidée par l'influence anglaise était parvenue à ressaisir l'autorité directe sur Tripoli, désormais réduit à l'état de vilayet. Le gouvernement de Juillet déclara rester indifférent à la disparition de l'ancienne régence de Tripoli, pourvu que le Sultan, en succédant à ses droits, succédât aussi à ses obligations. Mais il ne pouvait envisager avec la même tranquillité le dessein manifesté par la Turquie de resserrer ses liens avec Tunis ».

«La politique suivie à l'égard de Tunis, dans les douze dernières années du règne de Louis-Philippe se trouve ainsi définie et résumée par Mr Guizot (*Mémoires*, vol. 6, p. 267)»,

«La Porte nourrissait depuis longtemps le désir de faire à Tunis une révolution analogue à celle qu'elle avait accomplie à Tripoli, c'est-à-dire d'enlever à la Régence de Tunis ce qu'elle avait conquis d'indépendance héréditaire, et de transformer le Bey de Tunis en un simple Pacha. Une escadre turque sortait presque chaque année de la mer de Marmara pour aller faire sur la côte tunisienne une démonstration plus ou moins menaçante. Il nous importait beaucoup qu'un tel dessein ne réussît point ; au lieu d'un

16 A. E. Tunis, vol. 21, note 16 : *Situation internationale de Tunis* (29 novembre 1880).

voisin faible et intéressé, comme le Bey de Tunis, à vivre en bons rapports avec nous, nous aurions eu, sur notre frontière orientale, en Afrique, l'Empire ottoman lui-même, avec ses prétentions persévérantes contre notre conquête, et ses alliances en Europe. Le moindre incident, une inimitié entre tribus errantes, une violation non préméditée de territoire, eût pu soulever la question fondamentale de notre établissement en Algérie, et amener des complications européennes. Nous étions fermement résolus à ne pas souffrir qu'une telle situation s'établît. Nous n'avions pas la moindre envie de rompre les faibles liens qui unissaient encore la Régence à la Porte; mais nous voulions le complet maintien du *statu quo* ; et chaque fois qu'une escadre turque approchait ou menaçait d'approcher Tunis, nos vaisseaux se portaient vers cette côte avec ordre de protéger le Bey contre cette entreprise des Turcs. À chaque mouvement que nous faisions dans ce sens, le cabinet anglais s'inquiétait. Ses agents peu clairvoyants et dominés par des craintes routinières, l'entretenaient sans cesse de l'esprit remuant et ambitieux de la France. Il nous adressait des observations, des questions ; il faisait valoir les droits de la Porte sur Tunis. Nous déclarions notre intention de les respecter et d'en recommander au Bey le respect, pourvu que la Porte ne tentât pas de changer à Tunis un ancien état de choses, dont le maintien importait à notre tranquillité en Algérie»[17].

La diplomatie française soutenait cette doctrine de l'indépendance tunisienne à Londres aussi bien qu'à Constantinople. En même temps, elle encourageait les princes tunisiens dans leurs velléités d'émancipation et ne leur marchandait point les témoignages les plus flatteurs pour leur vanité. En 1846, Ahmed Bey était reçu en souverain à la cour de Louis-Philippe. En septembre 1860, Mohammed es Sadok était accueilli avec les mêmes honneurs par Napoléon III à Alger. Les vaisseaux français saluaient le pavillon tunisien des salves réservées aux Etats souverains. Le bey et ses ministres étaient décorés de grades élevés de la Légion d'honneur. Pour y répondre, Ahmed Bey avait réorganisé un ordre tunisien créé par son père, le Nichan Iftikhar dont il distribuait les cordons avec générosité. Entre Paris et Tunis, c'était un échange de bons procédés, de cadeaux précieux, d'armes, de tabatières serties de diamants, auxquels les souverains joignaient parfois leurs portraits. Lors de la naissance du prince impérial, Ahmed Bey avait tenu à lui envoyer un berceau somptueusement orné, dans lequel il avait fait placer un grand cordon du Nichan Iftikhar.

En revanche, les relations entre Tunis et la Porte ne cessaient de s'aigrir. Bien qu'en janvier 1842, le ministre des Affaires étrangères turc eût formellement déclaré à l'ambassadeur de France que la Turquie ne souhaitait nullement modifier le *statu quo* tunisien, les maladresses de la politique ottomane venaient périodiquement réveiller les susceptibilités et les alarmes du bey Ahmed. La Porte n'avait, en effet, pas renoncé à rétablir son autorité sur la Régence de Tunis. Presque chaque année, les envoyés du bey, ses agents ou les commerçants tunisiens établis à Constantinople, transmettaient les conseils amicaux ou les mises en demeure brutales des conseillers du sultan ; suppression du pavillon tunisien, investiture personnelle du bey à Constantinople, rétablissement d'un tribut annuel, telles étaient les suggestions le plus souvent formulées. Ahmed Bey s'en irritait ; il s'inquiétait des réformes (tanzimat) inaugurées par le sultan Abd ul-Medjid (1839-1861). Il refusait d'appliquer dans ses Etats les dispositions du hatt-i chérif de Gul-Hané de 1839, les réformes judiciaires turques de 1847. Il accueillait avec une froideur calculée les envoyés du sultan et ne cessait de dénoncer à la France les sorties de l'escadre turque en Méditerranée, des mouvements de troupes réels ou

17 A. E. Tunis, Mém. et Doc., Vol. II, note 16 : *Situation internationale de Tunis* (29 novembre 1880).

supposés dans la Régence de Tripoli, où son esprit inquiet voyait aussitôt les préparatifs d'une expédition dirigée contre lui[18]. Les consuls de France, de Lagau, de Theis, Béclard[19], savaient entretenir les craintes du bey, mettre en relief le rôle protecteur de la France. Leur influence était prépondérante à la cour tunisienne où ils étaient des conseillers respectés et écoutés. Le gouvernement de Louis-Philippe détachait dans la Régence une mission militaire pour réorganiser l'armée beylicale. Ahmed Bey recrutait en France des ingénieurs pour diriger les manufactures qu'il créait. C'est à la France encore qu'il demandait d'arbitrer le conflit qui l'opposait à un de ses ministres réfugié à Paris[20].

Ainsi au milieu du siècle, sans qu'aucun acte diplomatique fût intervenu, la Régence de Tunis semblait devenue une principauté à demi vassale de la France, une marche couvrant les frontières orientales de l'Algérie. Le bey n'avait pas rompu les liens qui l'unissaient traditionnellement à la Porte, mais, de son plein gré, il s'était résolument placé sous la protection de la France[21]. Aussi, le quai d Orsay pouvait-Il se poser en défenseur du *statu quo* tunisien, d'un *statu quo* qu'il entendait comme le maintien entre Algérie et Tripolitaine, d'un Etat tampon où l'influence française devait demeurer toujours prépondérante[22]. C'est alors que, en 1855, le gouvernement impérial nommait consul général à Tunis l'ancien secrétaire et beau-frère d'Abd-el-Kader, Léon Roches qui, depuis plus de vingt ans habitait l'Afrique du Nord.

Léon Roches avait alors quarante-cinq ans[23] ; après l'aventure algérienne, il était devenu consul à Trieste, puis consul général à Tripoli. Il y exerçait depuis trois ans

18 Arch. Tun. Carton 220, Doss. 348-350 ; cartons 222, Doss. 367-371 ; carton 223.
Ben Dhiaf ; chap. VI et VIII, *passim.*
A. E. Tunis. Mém, et Doc, vol. 8, n° 35. Note de Vernouillet sur les relations turco-tunisiennes. Constantinople, février 1858.
F. 0. 102/51, /55, /58. Dép. de Wood des 18 octobre 1856, 31 juillet 1858 et 27 juillet 1859. Dans une dépêche à Granville, du 28 Juillet 1873, le consul dépeignait ainsi les relations entre Ahmed Bey et la Porte : «On the weaker side, there was a vast amount of mistrust, jealousy and appréhension coupled with a covert desire for independence inculcated by the governments whose political views led them to wish it. On the stronger side, the success which attented its capture of the neighbouring Regency of Tripoli... induced it to pursue an aggressive and overbearing policy towards Tunis, requiring oftentimes the intervention of Great Britain and France to prevent a complété disruption of the relations between them» (F. 0.102/95).
Les alertes les plus sérieuses de la fin du règne dAhmed Bey furent celle de 1846 (bruit d'une menace turque contre Djerba) et celle de 1849-1850, provoquée par les intrigues du pacha d'Egypte, Abbas, qui conseillait au Bey de se replacer sous la suzeraineté ottomane.

19 De Lagau, chargé d'affaires et consul général à Tunis du 1er août 1839 à 14 avril 1848, de Theis, du 15 juin 1849 au 20 août 1852, Béclard, d'août 1852 au 1er juillet 1855.

20 Le caïd Mahmoud Benaïad, devenu citoyen français. Le conflit fut tranché en 1856 par un arbitrage du Comité de contentieux du ministère des Affaires étrangères.

21 La France, alliée de la Turquie pendant la guerre de Crimée, avait toléré l'envoi d'un corps expéditionnaire tunisien en Orient. Après voir recherché s'il n'était point possible d'adjoindre le corps tunisien à l'armée française, le gouvernement impérial parut se rallier à la thèse d'une contribution volontaire du bey à la défense de l'Islam.

22 A. E. Tunis, vol. 12-16 ; Arch. Rés. Corresp. ministérielle 1852.1856. «La sécurité de nos possessions en Afrique» écrivait notamment Walewski, «nous fait un devoir, depuis longtemps de conserver à Tunis, une attitude exceptionnelle et de ne nous préoccuper que du soin d'assurer notre domination. C'est dans ce but que nous avons pris une position isolée sans craindre de provoquer les observations de quelques gouvernements et, en particulier, celles de la Porte, en nous appliquant d'autre part à prévenir tout ce qui pourrait engager ou limiter l'action qu'il nous importait d'exercer sur la conduite du gouvernement du Bey» (A. E. Tunis, vol. 16. A. Roches. Paris, 22 septembre 1856).

23 ROCHES (Michel-Jules-Marie-Léon), né le 27 septembre 1809 à Grenoble, interprète militaire de troisième classe, 1839; interprète militaire de 1ère classe, puis interprète principal,1841 ; secrétaire, 14 février 1846 ; consul de 1ère classe à Trieste, 29 novembre 1849 ; consul général à Tripoli de Barbarie, 26 mai 1852; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 1er juillet 1855 ; ministre plénipotentiaire au Japon, 7 octobre 1863; mis en disponibilité en 1870, officier de la Légion d'honneur depuis 1845 ; commandeur de la Légion d'honneur, 15 août 1858 (Fichier A. E).

lorsqu'il fut désigné pour le poste de Tunis, peu après l'avènement de Mohammed Bey. Il trouvait le consulat de France dans une situation exceptionnelle de prestige et d'autorité. Léon Roches parlait parfaitement l'arabe; il avait une connaissance intime des coutumes et de la mentalité indigènes. Il ne tarda pas à se lier d'amitié avec Mohammed Bey, prince d'esprit plus traditionnaliste que son prédécesseur et plus attaché aux coutumes religieuses de l'Islam. Le consul de France partageait les goûts du nouveau souverain. Excellent cavalier, il adorait les longues chevauchées dans le bled, les chasses ; il était à son aise dans la vie à la fois simple et fastueuse des grands chefs arabes, dans les entretiens privés comme dans les cérémonies d'apparat où il brillait par sa parole facile et ses discours émaillés de citations du Coran[24]. Très vite, il fut admis dans l'intimité du prince qui le tutoyait, l'appelait son ami, et lui demandait conseil dans toutes les circonstances importantes. De l'aveu même du consulat britannique, il jouissait «d'une splendide position»[25]. Il semblait que la gestion consulaire de Léon Roches dût assurer définitivement l'influence française à Tunis, précipiter l'évolution qui, depuis vingt ans, entraînait la Régence dans le sillage de la France.

Mais, en dépit de ces apparences brillantes, Léon Roches manquait des qualités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. Le consul de France manquait de perspicacité et de vues d'ensemble. L'amitié du bey ne suffisait pas à régler tous les problèmes. Prince sans caractère, Mohammed Bey laissait à ses ministres le soin de traiter la plupart des affaires. En dépit de sa longue expérience de l'Islam, Léon Roches se trompait sur les hommes, il se laissait prendre aux protestations d'amitié des familiers de la Cour. Enclin généralement à l'optimisme, il distribuait sans restrictions des louanges sur lesquelles il devait revenir ensuite lorsque l'événement lui avait donné tort ; il devait poursuivre l'éloignement d'un favori dont il avait naguère favorisé l'ascension[26]. Le consul ne savait pas utiliser son influence au service d'une politique cohérente, réaliser ni même définir un programme d'action. Il se laissa détourner de sa mission essentielle, l'émancipation complète de la Régence, l'implantation de solides intérêts français dans le pays, pour encourager Mohammed Bey dans une politique chimérique de réformes qui devait se retourner bientôt contre la France ; il parut se satisfaire de manifestations d'amitié assez creuses dans lesquelles l'échange de décorations jouait le rôle principal. En outre, son influence trop affichée au palais, ne devait pas tarder à susciter des jalousies. Léon Roches aimait les attitudes théâtrales ; il affectait de se faire auprès du bey l'interprète des consuls étrangers, ses collègues, pour faire aboutir leurs requêtes ; il ne réussissait en réalité qu'à se les aliéner[27]. Les ministres tunisiens, les dignitaires de la cour s'irritaient en secret de ses interventions dans le conseil du bey, et le ministère des Affaires étrangères lui-même, devait, sur la foi de ses rapports, le rappeler à plus de discrétion[28].

24 Ben Dhiaf, chap. VII.

25 F. 0.102/50. Wood à Clarendon. Tunis, 2 septembre 1856.

26 En mai 1861, en mars 1862, Roches doit avouer sa «désillusion», admettre qu'il s'était trompé sur le compte du général Heussein, du général Khérédine, gendre du premier ministre, dont il vantait jusqu'alors la francophilie (A. E. Tunis, vol. 21. Roches à Thouvenel. Tunis, 11 mai 1861 et 17 mai 1862). Il parut se méprendre jusqu'au bout sur le premier ministre du Bey, Mustapha Khaznadar. Il ne cessa de le représenter à Paris comme un réformateur et un ami sincère de la France, alors qu'il nous apparaît sous un tout autre jour, un voleur sans scrupules qui s'appuyait indifféremment sur les principaux consuls étrangers et qui, dès avant 1860, semblait surtout acquis à la politique anglaise.

27 Dès 1859, Roches avait contre lui l'ensemble du corps consulaire de Tunis, y compris le consul de Sardaigne, «esprit chagrin auquel la jalousie ridicule que lui inspire la suprématie de l'influence française a fait oublier... les liens qui unissent son pays à la France et les véritables intérêts de ses nationaux». [Arch. Rés. Roches à Walewski. Tunis, 2 janvier 1859].

28 A. E. Tunis, vol. 16. Ministre à Roches. Paris, 5 janvier, 22 septembre, 16 novembre 1856.

Toutefois, ces défauts n'apparurent pas immédiatement. Il fallut la politique persévérante d'un consul anglais arrivé à Tunis un an après Léon Roches, Richard Wood, pour miner la situation du consul de France[29] et le contraindre à demander son rappel, en 1863, après sept ans d'une lutte inégale qui avait souligné toutes ses insuffisances.

2 - Les efforts anglais pour un rapprochement turco-tunisien

A l'inverse de la France, l'Angleterre n'avait aucune raison de soutenir la thèse de l'indépendance tunisienne. Attaché au maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, le gouvernement britannique continuait de professer que Tunis n'était qu'une province turque gouvernée par des princes vassaux de la Sublime Porte. Le bey de Tunis a souvent et depuis longtemps souhaité être reconnu comme indépendant, écrivait lord Clarendon, le 3 avril 1856. «Le gouvernement britannique a fermement et uniformément refusé de l'admettre. Pour des raisons qui lui sont particulières, le gouvernement français l'a traité en souverain indépendant; mais l'Angleterre attache une grande importance à maintenir le bey de Tunis dans la situation de dépendance dans laquelle il se trouve vis-à-vis du Sultan»[30]. Sans doute, le gouvernement britannique ne souhaitait-il que le maintien du *statu quo.* Il se déclarait hostile à ce que la Porte réduisît Tunis à la condition de l'Egypte ou de Tripoli mais soulignait que si le bey proclamait son indépendance, par la force des circonstances, il deviendrait à la première occasion pratiquement un vassal de la France[31].

Le gouvernement anglais refusait au bey toutes les marques d'honneur réservées aux princes souverains. Il n'entretenait à Tunis qu'un agent politique et consul général dont les lettres de créance n'étaient point rédigées par la Reine, mais par le secrétaire d'Etat. Il se montrait avare de décorations et prétendait n'admettre les envoyés tunisiens à la cour de la Reine que sur présentation de l'ambassadeur ottoman. L'escadre britannique hissait le pavillon turc à l'entrée des ports tunisiens et répondait au salut des navires du bey par les mêmes salves que pour les pachas de l'Empire. Toutes ces manifestations irritaient profondément l'amour-propre des princes tunisiens. En 1846, Ahmed bey avait renoncé au voyage qu'il projetait en Angleterre, plutôt que d'être accueilli à Londres en pacha turc et d'être présenté à la cour par l'ambassadeur ottoman. De même Mohammed es Sadok refusait une participation tunisienne à l'exposition de Londres de 1862, parce qu'on n'y réservait point à la Régence un pavillon distinct de celui de l'Empire ottoman[32].

Aussi, à mesure que s'y étendait celle de la France, l'influence anglaise en Tunisie s'était-elle progressivement dégradée. Le consulat britannique avait perdu beaucoup de son autorité et le gouvernement tunisien affectait de le traiter avec désinvolture. En 1856, un consul nouvellement nommé à Tunis, Richard Wood, déplorait l'état d'abaissement et la position secondaire à laquelle se trouvait réduit le consulat britannique. Il exprimait la nécessité de le relever au plus vite, en renonçant à l'abstention politique et en modifiant radicalement les méthodes de travail employées jusqu'alors[33].

En Wood, l'Angleterre désignait l'un de ses représentants les plus actifs, les plus habiles qui, en peu d'années allait restaurer le prestige britannique en Tunisie, disputer

29 Arch. Rome. Bensa à Durando. Tunis, 2 décembre 1862.

30 F. 0.102/50. Clarendon à Wood. F. 0.13 août 1856.

31 F. 0.102/70. Russell à Wood. F. 0.15 juillet 1864, dépêche visée par la Reine et Palmerston.

32 F. 0.102/65. Wood à Russell. Tunis, 29 mars 1862.

33 F. 0.102/50. Wood à Clarendon. Tunis, 15 juillet 1856.

à Léon Roches la toute puissance dont les consuls de France se targuaient à la cour tunisienne depuis près de vingt années.

Richard Wood n'était pas un débutant. Lorsqu'il arrivait à Tunis en juin 1856, il avait derrière lui une carrière de plus de trente ans, toute entière consacrée au développement de l'influence anglaise et à la défense de l'Empire ottoman. Il avait alors cinquante ans[34]. Né à Constantinople en 1806, il était entré en 1824 au service de la Levant Company ; cette compagnie ayant été supprimée l'année suivante, Wood était alors, avec tout le personnel, passé au service du gouvernement britannique. Entre 1825 et 1834, il avait été élève attaché d'ambassade à Constantinople, puis drogman auprès de la même ambassade, de 1834 à 1841. En 1832 et 1833, il avait été dépêché en mission en Syrie, lors de l'invasion des troupes égyptiennes commandées par Ibrahim Pacha. Deux ans plus tard, devenu drogman, Wood était chargé d'une nouvelle mission d'information en Syrie pour le compte du gouvernement ottoman. Pendant deux ans, il avait parcouru Syrie et Mésopotamie afin de sonder les intentions des chefs locaux, d'inspecter les positions défensives turques et de préparer les moyens de résister à une nouvelle invasion égyptienne. En 1840, on le retrouve en Syrie avec les troupes turques; il s'occupe de distributions d'armes, discute les plans de campagne et assiste dans le Liban à la reddition de Beyrouth, à la prise de Sidon et de Saint-Jean-D'acre. Le gouvernement turc l'avait investi des pleins pouvoirs, et l'avait chargé de l'administration du pays pendant la campagne. Le 15 mai 1841, Wood était nommé consul à Damas. Il devait y rester quatorze ans avant d'être nommé consul général à Tunis[35].

Cette carrière dans les postes d'Orient l'avait remarquablement préparé pour le rôle exceptionnel que, pendant vingt-quatre ans, il devait jouer dans la Régence. Wood parlait couramment l'arabe, le turc, le grec aussi bien que l'anglais. Etait-il Levantin d'origine, un juif syrien converti, comme ses adversaires de Tunis le prétendaient, assurant que Wood n'était que la traduction de l'arabe *hattab* qui signifie bois ?... Cette affirmation semble mériter créance, bien que Wood appartînt effectivement à la religion catholique[36]. Du

34 WOOD (Sir Richard) né à Constantinople en 1806 de George Wood; études à Exeter; marié en 1850 à Christina, fille aînée de Sir William D. Godfrey, baronnet de Kilcoleman Abbey, Kerry; employé dans la Levant Company de 1824 à 1825 ; élève attaché d'ambassade à Constantinople, de 1825 à 1834; drogman à la même ambassade, 8 octobre 1834, consul à Damas, 15 mai 1841; agent politique et consul général à Tunis, 30 avril 1855; créé baronnet en 1878 ; admis à la retraite, 31 mars 1879 ; mort à Nice où il s'était retiré, le 21 juillet 1900. Il avait été fait Compagnon du Bain et Grand-croix de St-Michel et St-Georges (*Who was who 1897-1916, p. 778).*

Wood s'était marié tardivement. Il avait épousé à quarante-quatre ans la fille d'un baronnet irlandais, Christina Godfrey qui devait lui donner huit enfants. Lors de sa nomination à Tunis, il n'avait encore que trois enfants ; son fils aîné Cecil était âgé de quatre ans et sa fille aînée Ferida, de deux ans et demi.

Wood succédait à sir Edward Baynes, consul général à Tunis de 1850 à 1855, mort en fonctions le 23 juillet 1855.

35 F. 0.102/125. Consulaire N° 13 Wood à Salisbury. Tunis, 11 mars 1879. Mémorandum sur ses états de service.

36 Le consul de France de Botmiliau l'affirme «Levantin d'origine demi juive demi arménienne : son nom est Rhattab qui signifie bois et «qu'il a traduit par Wood». (Arch. Rés. Cabinet, N° 2. A Moustier. Tunis, 11 septembre 1867). Dans une note rédigée quelques années plus tard pour le quai d'Orsay, de Sancy, un notable de la colonie française, soutient également que Wood est d'origine israélite indigène de Syrie : «Son vrai nom est Hattab, en arabe bois, qu'il a traduit «en anglais par Wood» (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 9 janvier 1879), assertion qui fut reprise par le correspondant tunisois de la *Gazette du Midi* de Marseille *[Lettre Tunisienne,* 19 février. 26 mars et 29 octobre 1879).

Mais ces renseignements sont visiblement de même source. D'autre part, il est difficile d'accorder toujours pleine créance aux informations recueillies àTunissurun consul par un de ses collègues et adversaires. Leur antipathie les aveuglait au point de leur faire accepter parfois de simples rumeurs dont ils nourrissaient les dépêches officielles. Cependant, un ancien négociant de Tunis dont la famille est alliée à celle des descendants de Wood nous a confirmé ce fait de la façon la plus catégorique «C'était un Juif. D'ailleurs, il ne pouvait pas

Levantin, il avait la souplesse, la finesse et l'esprit d'intrigue. Il était perspicace en même temps et persévérant, prévoyant les événements longtemps à l'avance et sachant s'armer d'une longue patience, revenir inlassablement à la charge afin d'obtenir les résultats qu'il avait souhaités. Ses armes favorites étaient la ruse et la dissimulation, ses procédés habituels, des négociations ourdies en grand secret et dont il ne dévoilait les résultats qu'au dernier moment. Flatteur, voire même cauteleux, il dissimulait son action sous des dehors modestes, poussait des comparses au premier plan, en affectant de ne jouer que les seconds rôles. Léon Roches aimait jouer les importants; en le flattant, en lui donnant des rôles avantageux, Wood réussit à l'envelopper, à le neutraliser ; il fallut à Roches près de trois ans pour s'apercevoir qu'il jouait les dupes, et qu'il lui fallait traiter Wood en adversaire s'il ne voulait point perdre toute autorité à la cour tunisienne.

A Tunis, Wood trouvait un collaborateur précieux en la personne d'un Juif livournais, Moses Santillana, protégé britannique et premier interprète au consulat[37]. Santillana n'était certes pas sans défauts ; il était avide, intrigant, - le prédécesseur de Wood, le vice-consul Ferrière qui assurait l'intérim du consulat, avait dû le révoquer pour trafic d'influence, en 1855[38] - mais il avait de l'entregent, des qualités de diplomate, il connaissait remarquablement le milieu tunisien et les affaires financières embrouillées du gouvernement. Wood avait fait rétablir Santillana dans ses fonctions dès le mois de juin 1856; il lui avait fait obtenir la nationalité britannique en 1857; il s'occupa personnellement de l'éducation de David Santillana, le plus intelligent des enfants de son interprète, qui fut élevé avec les siens. Moses Santillana fut chargé de nombreuses missions de confiance en Angleterre. Plus qu'à tout autre, Wood s'en remettait à lui pour les affaires du consulat, durant ses congés. Il entretenait avec lui une correspondance suivie qui laissait apparaître cet employé subalterne comme un véritable confident. La rumeur publique devait bientôt accuser le consul d'Angleterre d'avoir partie liée avec son interprète. Outre ses fonctions au consulat, Santillana continuait en effet d'exercer le métier de courtier, et l'on prétendait qu'il servait à Wood de prête-nom pour la gestion de ses fonds personnels[39].

Les liens d'amitié qui unissaient Mohammed Bey au consul de France, Léon Roches, laissaient à Wood peu d'espoir d'acquérir sur l'esprit du prince une influence comparable à celle de son collègue. Aussi Wood tourna-t-il surtout ses efforts du côté du

le cacher. Je me souviens fort bien de l'avoir vu sur la plage, à Khérédine quand j'avais dix-sept ou dix-huit ans. Il était en retraite...». Et, après nous avoir décrit le physique du consul, il nous confia que les enfants et petits-enfants de Wood avaient toujours pris beaucoup de peine pour dissimuler leur ascendance israélite Entretien avec M. Ch. ...Tunis, samedi 19 mars 1955).

Cette origine expliquerait l'intérêt que Wood manifestait pour toutes les questions d'argent, ses relations avec les Juifs de Tunis. Toutefois, s'il y avait eu changement ou traduction de patronyme, le mérite n'en revenait certainement pas à Richard Wood dont la naissance avait été enregistrée sous ce nom à Péra, mais, plus probablement, à son père, drogman à l'ambassade britannique.

37 SANTILLANA (Moses), né à Tunis vers 1815, fils de David, chancelier du consulat d'Angleterre pendant plus de cinquante ans. Naturalisé anglais en mars 1857, Moses Santillana devait exercer les fonctions de premier interprète jusqu'en mai 1872. Il démissionna lorsqu'il fut élu président du conseil d'administration des revenus concédés.

Léon Roches écrivait en 1859 «M. Wood est puissamment secondé par M. Santillana interprète de son consulat général, homme sans moralité aucune, pour qui tous les moyens sont bons et qui sait et peut acheter les consciences dont le prix à Tunis est hélas bien peu élevé.» (Arch. Rés. Roches à Walewski. Tunis. 17 février 1859).

38 F. 0.102/51, Ferrière à Chrendon. Consulaire n° 17. Tunis, 30 Juillet 1856.

39 Cette accusation devait être formulée par les différents consuls de France, successeurs de Léon Roches. Elle était précisée formellement par un inspecteur français, Villet, détaché à Tunis à partir de 1869 pour réorganiser les finances beylicales. (A. E. Tunis. Vol. 36. Lettre de Villet. Tunis, 24, octobre 1871).



Richard WOOD
Consul d'Angleterre à Tunis
de 1855 à 1879.
(*Court,* de M. Malcolm, ambassadeur de Grande-Bretagne à TunisJ



Léon ROCHES
Consul à Tunis de 1855 à 1863
(*Court,* de M. P. GrandchampJ



Le comte Giuseppe RAFFO
(1795-1862)
(Musée du Bardo)

premier ministre tunisien, Mustapha Khaznadar[40], un mamelouk d'origine grecque qui avait été le favori d'Ahmed Bey et qui avait su se maintenir sous le règne de son cousin et successeur. Les relations (entre les deux hommes ne tardèrent pas à devenir très amicales. Wood était reçu chez le khaznadar ; Madame Wood avait ses entrées dans le harem du premier ministre et dans ceux des principaux dignitaires de la cour. Bientôt le consul d'Angleterre louait dans le voisinage de la place Halfaouine une maison qui faisait de lui le voisin du premier ministre et lui permettait de lui rendre, le soir, des visites plus discrètes et plus rapides pour des entretiens politiques d'importance. Au palais du bey, dans la ville, Wood avait encore ses informateurs, ses espions, qui faisaient concurrence à ceux du consul de France, pour la chasse aux renseignements, au dernier scandale qui pouvait, du jour au lendemain, ruiner la fortune d'un favori. Les docteurs Lombroso et Castelnuovo, médecins israélites attachés à la personne du bey, étaient de ceux-là, mais aussi des domestiques du prince, les intendants, les courtiers des principaux dignitaires, et, d'une façon plus relevée, le ministre des Affaires étrangères du bey, le Génois Raffo[41] dont l'influence déclinante avait été le dernier soutien de la politique anglaise au palais du Bardo. En quelques années, Wood allait constituer tout un service de renseignements, tout un réseau d'influences, un Foreign Office au petit pied, selon l'expression d'un de ses adversaires[42]. Il allait le mettre au service d'une politique persévérante et constructive. Contre la France qui poussait à l'isolement de la Régence pour servir ses intérêts, Wood militait en faveur d'un rapprochement entre la Turquie et la Tunisie, sur la base d'un *statu quo* légalisé par une décision émanant du sultan. A partir de 1856, les circonstances paraissaient favorables au développement d'une telle politique. La Porte avait alors

40 Sidi Mustapha Khaznadar, né à Chio en 1817, mort à Tunis en 1878. Beau-frère et favori du Bey Ahmed qui l'éleva aux fonctions de Khaznadar (trésorier), il devait rester au pouvoir pendant plus de trente-six ans, de 1837 à 1873.

41 RAFFO (Giuseppe, comte), né à Tunis le 9 février 1795 de Gian-Battista, un horloger génois, et de Marie Terrasson, originaires de Chiavari, mort à Paris le 2 octobre 1862.
Entré comme secrétaire au service du Bey Hussein avant 1830, il ne tarda pas à jouer sous son règne et sous ceux de ses successeurs les beys Mustapha et Ahmed, le rôle d'un véritable ministre des Affaires étrangères tunisien, tout en demeurant sujet sarde. Il conserva ses fonctions sous le règne de Mohammed Bey et de Mohammed es Sadok jusqu'en 1860, «mais n'était plus ministre des Affaires étrangères que de nom et son influence était nulle dans les conseils de S.A.». (Arch. Rés. Roches à Thouvenel. Tunis, 18 mai 1860. Egalement Arch. Rome. Fasciotti à Ricasoli. Tunis. 16 novembre 1861). Raffo avait été anobli en 1851 par le roi de Sardaigne.

42 A. E. Tunis, vol. 46. Dép. de Roustan. Tunis, 17 septembre 1878.

d'autres soucis que de reprendre à Tunis la politique d'expansion qui avait été sienne quinze ou vingt ans plus tôt. Menacé par l'expansion russe, l'Empire ottoman n'avait dû son salut pour un temps qu'à l'intervention armée de l'Angleterre et de la France à ses côtés dans la guerre de Crimée. A Constantinople, depuis le traité de Paris, c'est de réformes et de réorganisation de l'Empire qu'il était question et non de conquêtes ou de reconquêtes. Les ministres du Tanzimat, Rechid, Ali Pacha, Fouad Pacha[43] s'employaient surtout à redresser la situation intérieure de la Turquie et à doter d'un statut plus libéral les populations chrétiennes des Balkans.

Wood pouvait encore jouer, à Tunis, du sentiment de solidarité musulmane qui avait poussé le défunt bey Ahmed à participer à la guerre de Crimée, mettre en avant les milieux traditionalistes et religieux qui avaient retrouvé beaucoup de leur influence auprès du nouveau bey Mohammed. Il était facile également d'éveiller la susceptibilité des ministres tunisiens en dénonçant le protectorat de fait que la France s'arrogeait en Tunisie, protectorat qui ne se justifiait plus par la défense du pays contre une menace turque désormais inexistante. Tous les mois, il était, sur la frontière algérienne, des incidents entre tribus qui, périodiquement, provoquaient de la part des autorités d'Algérie des expéditions punitives en territoire tunisien. Les protestations du bey n'y faisaient rien ; les officiers français proclamaient la nécessité de châtier les coupables et de faire leur justice eux-mêmes, puisque les autorités tunisiennes restaient impuissantes. Le consul d'Angleterre profitait de l'irritation que causaient à Tunis ces procédés de la France pour réveiller les susceptibilités du bey, dénoncer les desseins envahissants des militaires français qui, selon lui, méditaient de reculer la frontière jusqu'à Bizerte et d'annexer tôt ou tard Tunis à l'Algérie.

En juillet 1858, Wood exposait son plan au secrétaire d'Etat Malmesbury dans un mémorandum consacré à la vassalité du bey. Tout en reconnaissant la difficulté de définir le *statu quo* tunisien, Wood considérait comme nécessaire et réalisable la conclusion d'un accord entre le sultan et le bey qui établît formellement la suzeraineté de la Porte sur la Régence, tout en maintenant les libertés traditionnelles dont jouissaient les princes tunisiens. Il fallait un accord bilatéral qui précisât les droits et les devoirs des deux parties et qui permît de faire bénéficier la Tunisie, province turque autonome, des garanties accordées par l'Europe aux possessions du sultan. L'accord établi, le sultan rendrait un firman qui serait proclamé à Tunis et qui deviendrait désormais la charte des rapports turco-tunisiens. Wood énumérait ainsi les clauses qui lui paraissaient définir l'état de choses existant et qui avaient toutes chances d'être acceptées par Mohammed Bey. Le sultan devait confirmer la transmission héréditaire du pouvoir dans la famille husseinite, s'engager à ne pas intervenir dans l'administration intérieure de la Régence, reconnaître au bey le droit d'entretenir des relations étrangères, d'arborer un pavillon distinct, d'accorder des décorations. En revanche, le bey devrait formellement avouer la suzeraineté du sultan, lui demander son investiture lors de son avènement et rendre publique cette investiture dans une cérémonie officielle. La prière continuerait d'être récitée au nom du sultan, et la monnaie d'être battue à son chiffre.

43 RECHID Pacha (Mustapha) né et mort à Constantinople (1802-1858). Ecarté du pouvoir pendant deux mois, il redevenait grand vizir pour la sixième fois en octobre 1857 et conservait ces fonctions jusqu'à sa mort le 7 janvier 1858.
ALI Pacha (Mohammed-Emin) né et mort à Constantinople (1815-1871). Il échangeait en janvier 1858 ses fonctions de ministre des Affaires étrangères contre celles de grand vizir (janvier 1858-octobre 1859).
FOUAD Pacha (Mohammed) né à Constantinople en 1815, mort à Nice en 1869. Président du Tanzimat, il devenait, en remplacement d'Ali Pacha, ministre des Affaires étrangères pour la troisième fois.

Wood signalait les difficultés posées par la question d'un tribut que la Porte ne manquerait pas d'exiger et que le bey se refuserait nécessairement à accepter. 11 suggérait, comme moyen terme, une aide militaire tunisienne à la Turquie en cas de guerre, et une contribution annuelle aux dépenses militaires de l'Empire[44]. La question avait été débattue l'hiver précédent, avec un envoyé de la Porte, le colonel Nousret Dey, venu apporter à Tunis le texte des réformes mises en vigueur dans l'Empire, et dont le Sultan demandait l'application dans la Régence. Roches n'en avait rien su. Il refusait d'en convenir et opposait aux informations fournies par l'ambassade de France à Constantinople un démenti plus énergique que convaincant, assurant qu'il avait été tenu au courant de toutes les conversations du Bardo et que l'envoyé turc était reparti de Tunis très désappointé[45].

Après le décès de Mohammed Bey en 1859, des circonstances favorables allaient se présenter pour l'ouverture de négociations avec la Turquie : c'était l'envoi à Constantinople d'une ambassade tunisienne chargée de solliciter le firman d'investiture pour le nouveau bey Mohammed es Sadok. Wood s'en ouvrait à l'ambassadeur britannique à Constantinople, et lui demandait de préparer à cette idée les ministres du sultan[46].

Mais l'envoyé du bey, le ministre de la guerre Mustapha bach Agha ne recevait à Constantinople que de bonnes paroles. Ni Mohammed Koeprulu, le nouveau grand vizir, ni Fouad Pacha, le ministre des Affaires étrangères, ne paraissaient se soucier sérieusement d'ouvrir une négociation dans ce sens. Mustapha ne revenait à Tunis qu'avec le firman d'investiture traditionnel et les présents de circonstance. Toutefois, ce firman d'investiture était solennellement lu au palais, usage qui était depuis longtemps tombé en désuétude car les termes de pacha et de province turque que la chancellerie ottomane employait pour désigner le bey et la Régence sonnaient désagréablement aux oreilles des princes tunisiens. En outre, Mustapha rapportait l'assurance que la Porte ne songeait nullement à porter atteinte au *statu quo* et qu'elle préférait resserrer amicalement les liens qui l'unissaient à la Régence plutôt que de renouveler contre Tunis l'expédition qu'elle avait menée contre Tripoli, vingt-cinq ans plus tôt. C'était là pour Wood un demi succès, l'indice que les relations turco-tunisiennes étaient redevenues normales et qu'il pourrait reprendre avec plus de succès quelque jour la politique qu'il avait inaugurée[47]. Mais Mohammed es Sadok ne renonçait pas pour autant aux manifestations d'indépendance. Il faisait installer un trône dans la salle de réceptions de son palais du Bardo[48] ; en septembre 1860, il allait à Alger quêter des honneurs souverains auprès de Napoléon III; en juin suivant, lors d'un voyage à Tunis du prince Napoléon, le bey lui faisait des ouvertures pour l'annexion éventuelle de Tripoli[49].

Les démarches de Wood n'étaient pas vaines cependant. Par son action habile et persévérante, le consul d'Angleterre, avait, dès avant 1860, sérieusement entamé l'influence française à la cour tunisienne. Le bey et ses ministres paraissaient admettre

44 F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 31 juillet 1858.
Merlato, le consul d'Autriche, était de la confidence (Arch. Tun. Doss. 348, carton 220).

45 A. E. Tunis, vol. 18. Roches à Walewski. Tunis, 6 février 1858.
A. E. Turquie, vol. 334. Thouvenel à Walewski. Péra, 12 janvier 1858.

46 F. 0.102/58. Wood à sir Henry Bulwer. Tunis, 14 novembre 1859.

47 F. O. 102/60. Wood à Russell. Tunis, 28 janvier et 11 février 1860. A l'occasion d'une mission qu'il accomplissait en Syrie, après les massacres de 1860, Wood reprenait directement la négociation à Damas avec Fouad Pacha. (F. 0.102/63. Wood à Russel. Tunis, 18 novembre 1861).

48 F. 0.102/60. Wood à Russell. Tunis, 11 février 1860.

49 A. E. Tunis, vol. 20. Rousseau (gérant du consulat) à Thouvenel. Tunis, 15 juin 1861.

désormais les dangers d'une politique qui, pendant vingt ans, avait consisté à s'appuyer sur la France pour se dégager de la vassalité ottomane. Sans doute n'était-il pas question au palais de définir une politique cohérente vis-à-vis de l'étranger. Mohammed es Sadok était un prince sans volonté ; son premier ministre, Mustapha Khaznadar, n'avait d'autre souci que ses affaires personnelles. Les conseillers du bey connaissaient la faiblesse militaire du pays et songeaient avant tout à ne s'aliéner aucun de leurs voisins. Ils n'avaient pas encore pensé à un projet de neutralisation de la Régence qui ferait de la Tunisie une autre Belgique dont l'indépendance pourrait être garantie par les grandes puissances. Aussi se contentait-on de vivre au jour le jour, de prodiguer de part et d'autre des protestations de bonne volonté et d'amitié. A Tunis, le bey se plaignait d'un consul à un autre, s'efforçant de les neutraliser les uns par les autres. A Constantinople, ses envoyés déploraient les empiétements français, les concessions qu'on lui arrachait, et témoignaient de son dévouement de fidèle vassal. Les agents français recevaient les mêmes confidences, les ministres tunisiens les assuraient de leur bon vouloir et de leur indéfectible amitié ; ils dénonçaient les visées de la Porte, les intrigues anglaises, les propos des ministres ottomans, pour solliciter avec humilité une protection française qui, seule, pouvait sauvegarder l'indépendance tunisienne. En même temps qu'il cherchait en Europe à se faire reconnaître comme prince indépendant, vis-à-vis de la Porte, Mohammed es Sadok continuait de respecter les usages traditionnels qui consacraient sa vassalité, pratiquant ainsi une politique de double jeu et «de double langage»[50], qui témoignait de sa puérilité autant que de sa duplicité.

3 - La rivalité franco-anglaise

L'attitude de la France et de l'Angleterre, leur opinion différente sur la situation internationale de la Régence, traduisaient avant tout des rivalités politiques ou stratégiques. Pour l'Angleterre, la question tunisienne était une affaire de politique méditerranéenne essentiellement. Pour la France, il s'agissait avant tout de préserver la sécurité de sa colonie algérienne.

La France avait en Afrique une frontière commune avec la Tunisie. Cette situation lui imposait de surveiller étroitement la politique extérieure du bey autant que les événements qui affectaient la Régence et qui pouvaient, par contrecoup, affecter la tranquillité de l'Algérie voisine. La frontière algéro-tunisienne n'était qu'un tracé artificiel qui séparait des régions identiques de part et d'autre, des populations ayant les mêmes origines, la même langue, le même genre de vie. Dès le début de la conquête, les autorités françaises avaient cherché à s'entendre avec les Tunisiens sur une délimitation officielle de la frontière. Mais elles ne pouvaient s'appuyer sur aucun précédent. Les tribus frontalières avaient, au gré des circonstances, reconnu tantôt l'autorité du bey de Tunis, tantôt celle des beys de Constantine. Si la situation s'était stabilisée depuis le milieu du XVIIIème siècle, aucun accord de délimitation n'était intervenu cependant. Toutes les tribus avaient des prétentions sur les domaines de leurs voisines. Les points de repère qu'admettaient les deux parties offraient eux-mêmes matière à contestation, en raison de l'incertitude de la toponymie et de l'absence de tout relevé sur le terrain.

Les officiers français étaient exigeants : ils prétendaient établir une frontière solide qui mît l'Algérie à l'abri des coups de main pillards, et leur permît de contenir les tribus tunisiennes hostiles qui ravitaillaient les Algériens insoumis et appuyaient leur

50 A. E. Turquie, vol. 334. Thouvenel à Walewski. Péra, 30 janvier 1858.

résistance de quelques bandes de cavaliers[51]. Le gouvernement tunisien, de son côté, répugnait à consentir à des abandons de territoire réels ou supposés. Il faisait traîner les négociations. Les deux parties n'avaient même pas réussi à s'entendre sur la délimitation du territoire deLa Calle. Les dernières tentatives d'accord avec le bey remontaient à 1842 ; elles n'avaient pas sérieusement été reprises depuis. Entre 1842 et 1845, les officiers français de la province de Constantine avaient procédé, seuls, à la reconnaissance et à la délimitation des possessions algériennes. Une carte avait été dressée, et, lors de son voyage à Paris, en 1846, Le bey Ahmed en avait reconnu l'exactitude, mais «aucun acte diplomatique n'intervint, et la question demeura à l'état d'un fait reconnu mais non homologué»[52].

Sur cette frontière les incidents étaient nombreux. Il s'agissait, le plus souvent, de vols ou de razzias de bétail entre tribus rivales que les agents du bey ne parvenaient pas à prévenir du côté tunisien, par impuissance ou mauvaise volonté. Aussi les officiers français en prenaient-ils à leur aise avec la frontière qu'ils avaient eux-mêmes tracée[53]. Ils s'arrogeaient le droit de châtier les méfaits commis en Algérie par les tribus tunisiennes, et, périodiquement, dirigeaient contre elles des razzias de représailles, à la tête de troupes régulières ou de goums de spahis. Ces expéditions se reproduisaient tous les trois ou quatre ans ; ainsi, en 1852, en 1856, en août 1862, en juillet 1863. Le bey avait beau se plaindre ; il ne lui restait, selon l'expression du consul d'Angleterre, qu'à «se déclarer satisfait des explications que les autorités militaires d'Algérie voulaient bien lui donner... Chaque fois que ses sujets étaient les agresseurs, le bey était menacé d'une expédition militaire sous prétexte de son impuissance à maintenir une police efficace sur les frontières»[54].

Toutefois, ces incidents - les militaires français s'accordaient à le reconnaître - ne mettaient pas sérieusement en danger la sécurité de l'Algérie[55]. Les autorités françaises considéraient comme infiniment plus redoutables les encouragements à la rébellion que les tribus algériennes pouvaient recevoir de Tunisie. Les mauvais sujets, les agitateurs en difficulté avec la police française trouvaient refuge en territoire tunisien, les régions frontalières étaient périodiquement parcourues par des émissaires religieux ou politiques qui prêchaient la guerre sainte contre les infidèles ; certaines tribus tunisiennes envoyaient leurs cavaliers soutenir les rébellions algériennes. De Tébessa jusqu'à El Oued, la frontière était régulièrement traversée par des caravanes transportant des armes et de la poudre anglaises en provenance de Sfax ou du golfe de Gabès. Aussi, le gouvernement français avait-il de sérieuses raisons de protéger à sa façon le *statu quo* tunisien et d'encourager le bey dans ses manifestations d'indépendance. La faiblesse de la Régence était une garantie sérieuse de tranquillité pour une Algérie incomplètement

51 Ainsi, pour le général Pélissier, la frontière de lAlgérie était-elle «la limite du territoire que l'on a intérêt à défendre et à administrer, le surplus de la zone bordière constituant une bande neutre où l'on réserve les droits de la France» (Lettre du 18 septembre 1851, citée dans le rapport Delarue de 1898 qui figure au dossier de la délimitation de la frontière, au sud des chotts (Arch. Rés. Service des Aff. indigènes), texte publié par Ch. Monchicourt : *La frontière algéro-tunisienne dans le Tell et dans la steppe.* R. Afr. 1938, p. 38).

52 Arch. Guerre. Tunisie, carton 13. Note par le maréchal Randon. Paris 1er février 1867.

53 En 1849, l'exploitation du gisement de plomb argentifère de Kef Oum Teboul dans une zone frontière contestée, près de La Calle, était concédée à un négociant marseillais. Le filon s'étendant vers l'est, «pour empêcher que l'exploitation ne s'arrête, les nouvelles cartes du Dépôt de la Guerre reportent la limite plus à l'est jusqu'à Djebel Haddedda. Cette extension arbitraire de notre territoire dont on voit les traces en jetant les yeux sur les cartes...nous place dans une position insoutenable vis-à-vis du Bey» (A. E. Mém. et Doc. vol. 13, note 19, mars 1852).

54 F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis, 31 juillet 1863, dép. cit.

55 Arch. Guerre. Correspondance du gouverneur général avec le ministre, *passim.*

soumise. La Turquie s'étant refusée à reconnaître officiellement la conquête d'Alger par la France, celle-ci ne pouvait considérer que comme un danger le rétablissement de la souveraineté ottomane sur la Régence voisine[56]. Aussi, la diplomatie française s'attachait-elle à démontrer à Constantinople la nécessité d'une Tunisie formant tampon entre la Tripolitaine ottomane et l'Algérie française. «La politique de la France à l'égard de la Tunisie est très simple», disait l'ambassadeur de France au grand vizir Ali Pacha en 1864 : «nous ne voulons pas y avoir la Porte pour voisine; avec ses voisins on se querelle, pour ses voisins on a de mauvais sentiments. Nous ne voulons pas avoir de querelles avec Elle. Nous ne voulons pas être exposés à nourrir de mauvais sentiments à son égard. En un mot, ne nous créez pas d'intérêt à la dissolution de l'Empire ottoman»[57]. En même temps, la France faisait savoir à la Porte qu'en cas d'intervention militaire turque en Tunisie, un corps français entrerait immédiatement dans la Régence. En 1860, cette politique n'avait pas encore été exposée avec autant de netteté ; mais elle inspirait depuis longtemps les relations de la France et de l'Empire ottoman.

Cependant l'Angleterre soupçonnait la France de vouloir tôt ou tard absorber la Régence de Tunis et de viser dans l'immédiat à repousser ses frontières algériennes jusqu'à la Medjerda de façon à englober les massifs du Tell et surtout l'imposante base naturelle de Bizerte[58]. L'importance de Bizerte était connue ; on savait tout le parti qu'une grande puissance pouvait tirer de sa rade. Si la France occupait la Tunisie, si elle transformait Bizerte en un Toulon africain, elle pourrait commander le passage entre les deux bassins de la Méditerranée, neutraliser Malte dont l'Angleterre faisait le point d'appui de ses escadres. Aussi l'intérêt bien entendu des Anglais leur commandait-il d'empêcher dans la mesure du possible que la Tunisie ne tombât sous la domination de quelque puissance européenne, la France surtout, mais aussi l'Italie dont l'unité n'était pas encore achevée et dont la puissance militaire et surtout navale était encore négligeable, mais que sa position géographique, sa possession de la Sicile et de Pantelleria, amènerait à jouer tôt ou tard, un grand rôle en Méditerranée. Tunisienne ou turque, la Régence ne pouvait constituer un danger ; on savait que le bey ni le sultan n'aurait de longtemps les moyens d'y entreprendre des ouvrages militaires sérieux.

La Méditerranée n'allait plus rester longtemps une mer fermée : en avril 1859, Ferdinand de Lesseps faisait donner les premiers coups de pioche dans l'isthme de Suez. Une nouvelle route des Indes allait s'ouvrir, dont l'Angleterre ne pouvait admettre qu'elle fût contrôlée ou menacée par des rivaux, à Tunis aussi bien qu'en Egypte. C'est pourquoi Wood, avec persévérance, ne cessait de dénoncer à Londres les desseins ambitieux de la France, la politique de Léon Roches, qui, à l'en croire, cherchait uniquement à entretenir la décomposition de la Régence, en vue d'en assurer son absorption ultérieure par la France[59]. La faiblesse militaire de la Régence en eût fait une proie facile. L'apparition de quelques navires de guerre devant les ports tunisiens, une promenade militaire à travers le pays eussent vraisemblablement suffi à en assurer la conquête. Les incidents chroniques de frontière auraient pu fournir tous les prétextes désirables.

56 A. E. Tunis, vol. 2 et Arch. Guerre, Tunisie, carton 13. De Broglie au ministre de la Guerre, 14 janvier 1836.

57 A. E. Turquie, vol. 363. Moustier à Drouyn de Lhuys. Péra, 7 décembre 1864.

58 F. 0.102/58. Mémorandum de Wood. Londres. 27 juillet 1859.
F. 0.102/74. Sprattà Lord Paget (très probablement Lord Clarence Edward secrétaire de l'amirauté, puis contre-amiral de l'escadre rouge, en 1863, l'un des cinq frères Paget) Tunbridge Wells. 28 juillet 1864. L'officier de marine Spratt avait visité la région en 1845 : il assurait qu'on pouvait y faire «un port de guerre formidable».

59 F. 0.102/50. Wood à Clarendon. Tunis, 18 octobre 1856.
F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 31 juillet et 5 nov. 1858.
F. 0.102/58. Mémorandum de Wood, *op. cit.* Londres, 27 juillet 1859.

Toutefois, le gouvernement anglais semblait assez loin de partager ces inquiétudes. Il s'accommodait de l'influence française en Tunisie et ne se souciait pas d'engager avec Paris une polémique sur la situation internationale du bey tant que le cabinet impérial ne tenterait pas de rattacher Tunis à l'Algérie. Wood disposait d'une grande liberté d'action; on le laissait développer l'influence anglaise dans la Régence, mais on ne voulait pas prendre l'initiative d'un conflit avec la France sur la question tunisienne.

En fait, en 1860, le gouvernement impérial ne songeait pas à annexer la Régence. Si de tels desseins pouvaient exister dans le milieu des officiers d'Afrique, la correspondance officielle du gouvernement général reste muette à ce sujet. De leur côté, ni le consulat de France à Tunis, ni l'ambassade auprès de la Porte, ni les ministres des Affaires étrangères, Drouyn de Lhuys ou Walewski[60], n'avaient même soulevé la question ; aucune étude militaire sur le terrain n'était venue préparer les étapes d'un mouvement offensif[51]. Les travaux des officiers français de la division de Constantine portant sur la zone frontalière tunisienne visaient surtout à établir une sorte de ligne défensive du côté algérien. Tout au plus pouvait-elle servir à faciliter ces opérations de représailles qui étaient périodiquement menées contre les tribus tunisiennes les plus hostiles. L'insistance même des militaires français à pourchasser les malfaiteurs tunisiens témoignait qu'à Alger on se préoccupait plus de pacification que de conquête. En 1867 le ministre de la Guerre, le maréchal Randon, ancien commandant de la division de Bône, et ancien gouverneur général de l'Algérie, traduisait cette opinion dans une note sur la question de la frontière tunisienne où il concluait au maintien du *statu quo,* en réservant tout au plus quelques intérêts français dans la région de Tabarka[62].

En 1864, lorsque le gouvernement tunisien parut débordé par une insurrection générale, en 1867 et 1868, lorsque le pays sembla se dissoudre dans le désordre et la banqueroute financière, la question d'une occupation française de la Régence fut évoquée à Paris, mais elle fut écartée aussitôt au profit d'une action concertée avec les autres puissances. En dépit du recul de l'influence française à Tunis, de la ruine du commerce français, les suggestions annexionnistes des consuls furent nettement repoussées.

En 1860, la situation diplomatique et militaire de la France était forte. Mais le cabinet des Tuileries ne voulait ni d'une annexion ni d'un protectorat déclaré. Dans les milieux officiels, prévalait l'opinion que l'Algérie coûtait assez cher à la France, que le pays ne pouvait se payer le luxe d'une colonie nouvelle dont les charges s'ajouteraient à celles de la première, dont la conquête susciterait le mécontentement du cabinet de Saint-James toujours dirigé par Palmerston, et provoquerait peut-être un renouveau d'agitation dans la colonie algérienne[63]. Cette doctrine devait être celle de tous les ministres des Affaires étrangères, depuis Drouyn de Lhuys jusqu'à La Valette.

60 **DROUYN de LHUYS (Edouard) né en 1805, mort en 1881, sénateur, ministre des Affaires étrangères à quatre reprises : du 19 décembre 1848 au 2 juin 1849; du 9 au 24 janvier 1851 ; du 28 juillet 1852 au 8 mai 1855 et du 15 octobre 1862 au 1er septembre 1866.**
COLONNA WALEWSKI (Alexandre, comte), né en 1810, mort en 1868, ambassadeur, sénateur, ministre des Affaires étrangères du 8 mai 1855 au 4 janvier 1860.

61 **Un officier français, le capitaine Pricot de Sainte-Marie, avait cependant été autorisé par le bey en 1856 à parcourir le pays et à faire des relevés topographiques pour l'établissement d'une carte générale de la Régence. Mais rien ne permet de penser que cette mission eût un autre dessein. Les travaux du capitaine de Sainte-Marie servirent à établir la première carte détaillée de la Tunisie. L'officier français n'avait fourni alors au ministre de la Guerre ni plan des fortifications tunisiennes, ni itinéraires ou plans d'étapes.**

62 **Arch. Guerre. Tunisie, carton 13. Note pour le maréchal Randon. Paris, 1er février 1867.**
Egalement A. E. Tunis, vol. 21. Lt-colonel Campenon à ministre de la Guerre. Tunis, 31 mai 1862.

63 **F. 0.102/116. Lyons à Clarendon. Paris, 9 janvier 1869.**
A. E. Italie, vol. 30. Rothan à J. Favre. Florence, 17 janvier 1871.

La France n'avait alors aucun motif précis d'intervenir dans la Régence. Les incidents de la frontière ne mettaient pas en danger la sécurité de l'Algérie. Aucune considération économique ou religieuse ne venait aiguillonner le gouvernement. Grâce à ses négociants, la France disposait à Tunis d'une situation privilégiée ; les intérêts français étaient bien défendus, et le gouvernement qui adoptait alors une politique libre-échangiste ne pouvait souhaiter se réserver un marché économique qui lui était largement ouvert. De même, la liberté religieuse était largement assurée en Tunisie : une mission catholique dirigée par un évêque[64], et placée sous le patronage traditionnel de la France, assurait sans difficulté son ministère. La vanité d'une entreprise de prosélytisme en pays d'Islam avait été démontrée déjà. En outre, l'attitude du bey s'était montrée constamment favorable à la France. En septembre 1860, Mohammed es Sadok était venu à Alger témoigner de son amitié. L'Empereur avait félicité en lui le prince réformateur qui accordait une constitution à ses sujets. De Tunis, Léon Roches ne cessait de louer la bonne volonté du bey et de ses ministres. C'est de progrès et de civilisation que l'on traitait alors dans la correspondance officielle française. La France n'avait pas alors d'autre programme et Napoléon III, que son voyage en Algérie avait converti à la politique du royaume arabe, ne pouvait que considérer avec bienveillance les efforts de la Tunisie pour se régénérer sous l'égide des grandes puissances, et la démarche d'un prince qui prenait les apparences d'une déclaration d'hommage.

Dans la rivalité qui opposait à Tunis les consuls de France et d'Angleterre, les consuls étrangers restaient généralement neutres. Hors de la France et de l'Angleterre, aucune puissance n'exerçait dans la Régence, en 1860, une influence politique sérieuse. Les consulats de Sardaigne, de Toscane et de Naples, ceux d'Espagne et d'Autriche avaient un rôle essentiellement commercial ; les titres de consuls de Belgique, des Pays-Bas, des Etats-Unis, de Suède-et-Norvège[65] étaient purement honorifiques : ces pays n'avaient dans la Régence ni nationaux, ni protégés, ni intérêts commerciaux à défendre. Après la proclamation du royaume d'Italie en 1861, le consulat de Sardaigne, devenu consulat d'Italie, absorba les consulats de Toscane et de Naples. Mais, en dépit de l'importance de la colonie Italienne, désormais réunie sous un même pavillon, en dépit de l'activité du commerce entre Tunis et la péninsule, le consulat d'Italie continuait à jouer un rôle politique aussi effacé que celui de Sardaigne naguère. Les instructions qu'il recevait de Turin ne lui traçaient d'autre programme que la défense de la colonie et du commerce, et déconseillaient toute intervention dans les affaires politiques locales. En 1863 encore, le ministre des Affaires étrangères d'Italie, Visconti-Venosta[66] n'évoquait «la rivalité

64 **Mgr. Fedele SUTTER, Suisse allemand d'origine, né à Ferrare le 6 mars 1796, provincial des Capucins de Bologne, évêque in-partibus de Rosalia et vicaire apostolique de Tunisie de 1843 à 1881.**
Après sa démission, Il fut nommé par Léon XIII archevêque d'Ancyre, et mourut à Ferrare, le 3 août 1883 (R.P. Anselme des Arcs ***Mémoires pour servir à l'histoire de la mission des Capucins dans la Régence de Tunis.*** **1824-1865. Rome, 1889, pp. 116 et 140).**

65 **La présence d'une famille hollandaise et d'une famille suédoise à Tunis valait seule aux royaumes des Pays-Bas et de Suède-et-Norvège d'être représentés dans la Régence. Les Nyssen étaient à la fois consuls des Pays-Bas et de Russie, les Tulin consuls de Suède et de Prusse. Les vice-consuls de France à la Goulette, les Gaspary, puis les Cubisol étaient en même temps consuls de Belgique et agents consulaires de toutes les autres nations représentées à Tunis, l'Italie exceptée.**

66 **VISCONTI-VENOSTA (Emilio, marquis), homme d'Etat italien né à Milan en 1829, mort à Rome en 1914. Après s'être distingué dans la résistance à l'occupation autrichienne en Lombardie, il fut élu député en 1859 et constamment réélu jusqu'en 1886.**
Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, sous le comte Pasolini, 11 décembre 1862; ministre des Affaires étrangères du 24 mars 1863 au 28 septembre 1864 dans le cabinet Minghetti; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople, mars 1866 ; ministre des Affaires étrangères à nouveau dans le cabinet Ricasoli de juillet 1866 au 10 avril 1867 et du 14 décembre 1869 au 18 mars 1876

d'influence entre deux puissances maritimes» à Tunis, les efforts du bey pour s'affranchir de tout vasselage ottoman, que pour recommander l'abstention du consulat d'Italie. «Nous n'avons pas de raison ni d'intérêt à nous occuper sauf pour information de cette dernière question», écrivait-il en juillet 1863[67]. L'Italie n'avait pas encore de politique tunisienne. Elle était médiocrement représentée par des agents sans autorité, absorbés par les rivalités de coteries qui divisaient une colonie remuante, difficile à administrer. Le consul Mathieu était rappelé en juillet 1861, à la suite d'un conflit avec ses nationaux, et avec son collègue de France[58]. Son successeur, le commandeur Fasciotti[69] restait à peine une année, d'octobre 1861 à octobre 1862[70]. Le séjour du chevalier Bensa fut plus agité et plus bref encore (novembre 1862 - juin 1863)[71]. Avec son remplaçant, Gambarotta, l'Italie avait son quatrième représentant depuis l'unité, son quatrième consul en trois ans[72].

Les agents italiens, comme les représentants des puissances secondaires n'intervenaient pas dans les questions politiques. Ils se bornaient à défendre leurs nationaux, à traiter d'affaires commerciales, de justice répressive. En 1860, les rivalités internationales se réduisaient à un duel entre deux puissances ou plutôt entre deux consulats. Entre la politique française représentée par Léon Roches et la politique anglo-turque préconisée par Richard Wood, il n'était alors pour le bey aucune solution de rechange.

4 - Les Européens dans la Régence

Si la France et l'Angleterre étaient seules à jouer un rôle politique en Tunisie, tous les consulats européens étaient, à des degrés divers, chargés de défendre les intérêts

dans les cabinets Lanza et Minghetti; fait marquis par le roi Victor-Emmanuel en 1876, il devint sénateur en 1886 et redevint ministre des Affaires étrangères à deux reprises, de juillet 1896 à novembre 1897 dans le cabinet Di Rudini et, de mai 1899 à février 1901, dans les cabinets Pelloux et Saracco. Il représenta l'Italie à la conférence d'Algeciras en 1906 (Fichier Rome).

67 Arch. Rome. Visconti-Venosta : instructions au consul Gambarotta. 20 juillet 1863.

68 Roches s'était plaint de lui à plusieurs reprises.

69 FASCIOTTI (Eugenio), né à Turin en 1815, licencié en droit. Il fut successivement commis consulaire à Tunis en 1845, consul de Sardaigne à Naples ; agent et consul général d'Italie à Tunis du 30 août 1861 à octobre 1862, puis à Lisbonne. En 1863, il abandonna la carrière consulaire pour devenir préfet de Bari. Préfet du Frioul à Udine en 1869, il fut ensuite préfet de Cagliari, puis de Padoue, fut nommé sénateur par décret royal du 13 décembre 1877, et préfet de Naples. Il avait épousé à Tunis, le 15 avril 1845, Carlotta Gnecco fille du plus riche négociant génois de Tunis (T. Sarti *II Parlamento subalpino e nazionale,* 1890, p. 447. Reg. Ste-Croix).

70 II avait été rappelé lui aussi à la suite d'une pression officieuse de la France (F. 0. 102/65. Wood à Russell. Tunis, 11 novembre 1862 ; *La Costituzione,* de Turin, mardi 23 septembre 1862 : *Tunisie).*

71 BENSA (Enrico, chevalier) n'appartenait pas à la carrière consulaire. Il était secrétaire particulier du roi d'Italie qui l'avait fait nommer sur sa demande. Après une gestion désastreuse qui fut absorbée par un violent conflit avec la colonie génoise, il fut révoqué par le ministre des Affaires étrangères, Visconti-Venosta qui donna à choisir au roi entre sa démission et le maintien à Tunis de son protégé. La «démission» de Bensa était acceptée à Tunis le 3 mai 1863.

72 GAMBAROTTA (Carlo-Francesco), licencié en droit, août 1842 ; volontaire auprès du consulat de Marseille, 24 février 1844 ; nommé commis consulaire de 3ème classe à Alger, 10 juin 1848 ; gère ce consulat du 10 mars au 26 novembre 1850; appelé pour travaux administratifs au ministère de l'Agriculture et du Commerce, 4 mars 1851 ; commis consulaire de 2ème classe, 23 avril 1851 ; destiné à Tripoli de Barbarie où il gère quelques mois le consulat, 8 mai 1851 ; transféré à Tunis, 19 mars 1852 ; appelé temporairement au ministère des Affaires étrangères, 31 juillet 1853 ; commis consulaire de 1ère classe, 11 novembre 1853 ; envoyé gérer le consulat de Tunis, 29 juillet 1854 ; transféré à Paris, 28 décembre 1854 : vice-consul de 3ème classe, 14 avril 1856; chevalier des SS. Maurice et Lazare, 14 juin 1856 ; vice-consul de 1ère classe, 20 mars 1859 ; nommé consul de 2ème classe, 27 novembre 1859 ; appelé à nouveau à travailler auprès du ministère, 20 août 1860 ; consul de 1ère classe, 21 juillet 1861 ; destiné à Tunis avec patente d'agent et consul général, 24 mai 1863 ; officier des SS. Maurice et Lazare, 12 juillet 1863 ; transféré à Lyon, 26 février 1865 ; nommé consul général de 2ème classe, 6 avril 1865 ; décoré du Nichan de 1ère classe, avril 1865.

économiques de leur pays, de protéger les colonies étrangères qui s'étaient fixées dans la Régence.

a) Les colonies étrangères

Les colonies européennes de Tunisie étaient en voie d'accroissement rapide depuis le début du XIXème siècle. Les familles les plus anciennement fixées descendaient d'anciens esclaves libérés, d'aventuriers venus tenter fortune à la cour tunisienne, et surtout de marchands marseillais et génois installés dans la Régence sous le régime des Capitulations. Le bey leur avait accordé, à Tunis et dans les principaux ports, quelques maisons, des magasins pour abriter leurs marchandises.

Depuis le XVIème siècle, des consuls étaient chargés de les administrer et de les représenter auprès du gouvernement local. Ce noyau primitif avait été considérablement accru, dans la première moitié du XIXème siècle, par l'immigration spontanée de Maltais et de Siciliens chassés de leurs îles surpeuplées par la misère et le manque de travail[73]. Dès 1834, les Européens étaient huit mille dans la Régence ; en 1856, la mission catholique de Tunisie en recensait 12.000,15.000 seulement en 1870 - après des années de troubles et d'épidémies qui avaient durement atteint la colonie et provoqué des retours au pays d'origine[74].

En 1856, les Maltais, sujets britanniques, étaient les plus nombreux, environ 7.000 âmes ; les Italiens n'étaient vraisemblablement pas plus de 4.000 ; les Grecs 250 environ ; les Français 50 à 60 familles. L'immigration sicilienne s'accrut après 1860. Tunis devint le refuge de jeunes gens qui fuyaient la conscription, de bandits en difficulté avec la police italienne[75]. Mais on voyait surtout s'établir un courant d'immigration continu à partir d'un petit nombre de villes et d'îlots de la pointe occidentale de la Sicile, Trapani, Favignana, Marsala, Pantelleria qui, avec les Sardes de Carloforte[76], fournissaient l'essentiel des nouveaux venus. En 1870, les Italiens catholiques devaient être presque aussi nombreux que les Maltais, soit près de 7.000. Mais il fallait compter également les Juifs d'origine livournaise, immigrés récents ou familles ayant recouvré la nationalité italienne, 1.100 personnes en 1871. La colonie italienne était dès lors la plus nombreuse, l'élément sicilien devant en représenter déjà près des trois quarts, Livournais, Génois et Sardes faisant le reste. Les Grecs n'étaient guère plus de trois cents à la même époque ; en 1872, le consulat de France ne recensait que 819 Français pour toute la Tunisie[77].

Cette population européenne comportait un assez grand nombre d'éléments flottants, arrivant ou repartant sur des barques de pêcheurs siciliens et maltais. Les immigrants arrivaient sans passeport ; ils ne manifestaient aucun empressement à se

73 Les trois quarts des étrangers de la Régence étaient originaires de quelques îlots méditerranéens, Malte, Pantelleria, Favignana, voisin de la Sicile, Carloforte voisin de la Sardaigne, Procida.

74 Registres paroissiaux de Sainte-Croix ; chiffres repris en partie par H. Dunant *Notice sur la Régence de Tunis.* Genève, 1858, pp. 254-256.

75 Arch. Rome. Correspondance consulaire 1861-1863, passim. En juillet 1862, dix-sept forçats qui avaient réussi à se rendre maîtres du navire qui les transportait débarquaient près de Bizerte; il fallait le concours de forces imposantes pour les réduire. (Arch. Rome. Dép. de Fasciotti. Tunis, 30 juillet 1862).
Les amoureux en difficulté avec leurs familles étaient nombreux également. Chaque année, le consul devait faire rapatrier plus d'un couple réduit au dénuement après son équipée. (*Ibid.* Dép. de Conti Cestari, gérant du consulat. Tunis, 2 octobre 1861).

76 Les actes de l'état-civil italien portent toujours l'indication de la commune italienne d'origine.

77 Arch. Rés. Commerce. Dép. de Botmiliau. Tunis, 9 novembre 1872.

faire enregistrer auprès de leur consulat[78] ; aussi les consuls d'Italie et d'Angleterre ne connaissaient- ils que très imparfaitement le nombre de leurs ressortissants[79].

La plupart des Chrétiens vivaient à Tunis où la mission catholique recensait 9.150 catholiques sur 12.064 en 1856,11.000 sur 14.585 en 1870[80]. Les autres se dispersaient dans les villes de la côte, Sfax, les ports du Sahel où dominait l'élément maltais, La Goulette qui prenait les allures d'un village sicilien. A l'origine, les négociants européens qui n'avaient ni le droit de construire, ni celui de posséder des immeubles dans le pays, avaient été installés par le bey dans des fondouks ou caravansérails où ils pouvaient abriter leurs personnes et leurs marchandises. Ces fondouks étaient devenus ainsi le noyau des quartiers francs. Les négociants les avaient abandonnés, pour la plupart, pour se loger au voisinage dans des maisons indigènes. Mais d'autres Européens les y avaient remplacés, des immigrants siciliens et maltais qui s'y entassaient par vingt ou trente familles à la fois.

A Tunis comme à Sousse et à Sfax, le quartier franc s'étendait dans le bas de la ville indigène. Des égouts à ciel ouvert qui collectaient les eaux pluviales et les déjections de la ville haute répandaient une boue noirâtre et odorante qui transformait toutes les ruelles en bourbiers. Les ordures ménagères s'étalaient librement ; à Tunis, des porcs par centaines vagabondaient en liberté, fouillant égouts et tas d'ordures[81].

Dans cette population européenne assez mêlée, les négociants marseillais et génois formaient la classe dirigeante. Depuis le XVIème siècle, les négociants français élisaient chaque année deux députés de la nation française, chargés de défendre leurs intérêts commerciaux et d'assister le consul dans la direction de la colonie[82]. En 1863, les Génois constituaient une *«Associazione commerciale italiana»* qui entendait jouer le même rôle dans la colonie italienne. Génois et Marseillais disposaient du grand commerce d'exportation et d'importation de la Régence. Les plus riches traitaient par centaines de milliers de piastres et se faisaient au besoin les banquiers du gouvernement. Les principales familles marseillaises et génoises étaient installées depuis longtemps dans le pays ; elles s'alliaient volontiers entre elles ou mariaient leurs filles aux agents consulaires[83]. Chez les Français, c'étaient les Monge, les Mercier, Emilien Rousseau,

78 G. Loth : *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie.* Paris, 1905 pp. 72-75.
Tous les consuls, même ceux de France, s'en plaignaient périodiquement.

79 Cette population européenne était jeune, mais l'absence de tout dénombrement régulier ne nous permet pas d'en juger avec précision. Une proportion inusitée de célibataires parmi les décès masculins de plus de quarante ans traduit un excédent sensible du nombre des hommes sur celui des femmes, excédent naturel dans une colonie d'immigrants.
Les hommes se mariaient relativement tard (28 ans en moyenne, lors de la première union), les femmes beaucoup plus tôt (20 ans au premier mariage) ; Maltais et Maltaises se mariaient généralement plus jeunes que les Italiens.
La natalité était forte mais la mortalité était également élevée : on comptait en moyenne sept naissances par famille ; près du quart des enfants mouraient avant un an. La pointe de mortalité se situait dans les mois les plus chauds de l'année, juillet et août, pour les adultes comme pour les enfants, les épidémies de choléra et de typhus se développant généralement pendant l'été (moyennes établies sur la période 1850-1864. Reg. Par. Ste-Croix et Goulette).

80 Les rares protestants de Tunisie, presque tous les Grecs orthodoxes habitaient également Tunis ou La Goulette.

81 F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 3 septembre 1858.

82 Le mandat de député de la nation française durait deux ans, sauf le cas de vacance. Les élus étaient successivement deuxième, puis premier député.

83 Emilien Rousseau était le gendre de Paolo-Antonio Gnecco. Félix Monge, Pietro Traverso, Aurelio Fedriani épousaient successivement trois sœurs Tapia. Adèle Monge, sœur de Félix, épousait en 1856, le commandant de Taverne, directeur de l'école militaire du Bardo ; une sœur d'Alfred Chapelié épousait en 1857 un

Léopold Van Gaver, les Carcassonne, Marius Ventre, Alfred Chapelié[84] ; chez les Italiens, les Gnecco, les Traverso qui descendaient de familles génoises installées dans l'île de Tabarka au XVIIIème ou XIXème siècle, Andréa Peluffo, Gaetano Fedriani venu à Tunis comme réfugié politique en 1834 avec Garibaldi[85]. Les négociants, quelques médecins,

interprète au consulat, Alphonse Rousseau. Gnecco avait marié trois de ses filles à des agents consulaires italiens, Stefano Traverso, son fils aîné, Amedeo, à la fille du vice-consul anglais, Agnès Werry. Dix ans plus tard, en 1874, le fils aîné de Felice Raffo, Giuseppe, épousait une fille de Wood, Ferida. Presque tous les négociants français avaient épousé des Italiennes. Les alliances des Costa, des Bogo et surtout des Gandolfo-Gandolphe tissaient des liens de parenté entre toutes les familles européennes de notables de Tunis.

84 **MONGE (*Félix-Alphonse*) né à Marseille le 10 janvier 1813, marié à Tunis le 26 octobre 1850 à Carolina Tapia qui lui donna neuf enfants, mort à Tunis le 24 novembre 1871, député de la nation française en 1863 et 1869-1870, vice-président du conseil d'administration des Revenus concédés en mai 1870, chevalier de la Légion d'honneur. Son fils aîné, Jean-Félix, né à Tunis le 17 août 1851, devait lui succéder.**

Les MERCIER, frères et associés : Félix, qui fut député de la Nation en 1857-1858 et en 1862-1863 et Alfred. Ils devaient quitter la Régence pour Marseille dans le courant de 1863.

ROUSSEAU (Emilien), né à Paris en 1808 de François et Antoinette Coupy, marié à Tunis le 5 octobre 1838 à Maria Luigia Gnecco dont il eut huit enfants, mort à Tunis le 10 août 1876, député de la Nation en 1855-1856,1860-1861 et 1868.

VAN GAVER (Léopold), né à Hyères le 22 juillet 1837 d'une famille fixée à Tunis depuis la fin du XVIIIème siècle, marié à Tunis le 28 janvier 1862 à sa cousine Enrichetta Gandolfo dite Gandolphe, député en 1866-1867.

CARCASSONNE (Joseph, aîné), Israélite de France, né en 1812, mort à Tunis le 3 juin 1884, député en 1859-1860 et 1865-1866, Chevalier de la Légion d'honneur.

VENTRE (Mar/us-Augustin) né à Signe (Var) en 1806, fils d'Antoine, marié à Tunis le 23 décembre 1840 à Maria Antonietta Albani qui lui donna huit enfants, mort à Tunis le 6 mai 1879. Venu d'Alger après 1830 pour reprendre le fonds de son frère Joseph, il fut député en 1868-1869, en 1872 et en 1876-1877; il avait associé assez tôt à ses affaires son fils aîné Fortuné, né à Tunis le 25 novembre 1841.

CHAPELIÉ (Louis-Henri-Alfred), né à Tunis en 1828, marié à Sarah Houston, Américaine, mort à Tunis en 1908. Il descendait de la famille française la plus anciennement fixée dans la Régence, des protestants réfugiés à Tunis en 1685, après la Révocation de l'Edit de Nantes et qui s'y installèrent définitivement au début du XVIIIème siècle. Alfred Chapelié avait abandonné le négoce des grains et des huiles pour la banque et le courtage. Il fut député de la Nation en 1858-1859 et 1864-1865. (Reg. Ste Croix. Renseignements fournis en 1955 par MM. Jean Ventre, Alfred Chapelié et Louis Hue, négociants à Tunis. *Tunis journal*, 5 juin 1884 : article nécrologique concernant Joseph Carcassonne. P. Grandchamp : *Notables français* à *Tunis de 1592 à 1881, R.T.* 1942, pp. 201.241).

Avec les Dumergue, originaires d'Aix-en-Provence, les Stalla et les Gandolphe, Génois passés très tôt sous la protection française, on arrivait à un total de dix familles de négociants français vers 1860.

La colonie française comptait encore une demi-douzaine de courtiers juifs indigènes, agents des négociants européens, qui avaient réussi à se faire naturaliser, on ne sait avec quels appuis. Ainsi les Fôa, David-Vita Forti, né à Tunis en 1806, époux en seconde noces de Rachel Costa; Vittorio-Salomone (ou Salomon) Garsin, né le 14 mars 1818 à Livourne, protégé toscan jusqu'en 1848, naturalisé Français en 1849 (arrêté du Président du Conseil n° 1656. Bull. Lois. Suppl. 1849, vol. 1, p. 820). Mais les négociants français les tenaient à l'écart, et pendant longtemps refusèrent de les élire députés de la Nation française (A. E. Tunis, vol. 15. Consulats. Dépêche de Rousseau. Tunis, 8 janvier 1855). Garsin fut le premier à accéder à cette charge en 1863, à la faveur d'une élection partielle provoquée par le départ de Félix Mercier.

85 **Paolo Antonio GNECCO était le plus riche négociant de Tunis. Né à Gênes en 1789, mari de Paola Re, il s'était fixé à Tunis vers 1815 et mourut à Gênes le 17 juillet 1866. Il avait marié sa fille aînée Maria Luigia au négociant français Emilien Rousseau et les trois autres à des agents consulaires italiens ; il était ainsi le beau-père du consul Fasciotti. Ses fils Francesco et Giuseppe étaient associés aux affaires. L'aîné, né à Tunis, le 20 décembre 1816, avait épousé à Tunis le 5 juillet 1847 une Française, Marie-Josèphe Arnaud, qui lui donna cinq enfants ; il mourut à Tunis le 3 juillet 1876 ; Giuseppe, né à Tunis le 9 avril 1826, épousa successivement à Tunis, le 10 février 1858 Ida Costa qui mourut en 1861 après lui avoir donné deux enfants, et, en mai 1865, Gerolama Fava, dont il eut huit enfants.**

Stefano TRAVERSO, né à Loano (Ligurie) en 1807, marié à Tunis le 17 juillet 1834 à Maddalena Pignatari dont il avait eu huit enfants, mourait à Tunis le 24 octobre 1861. Ses fils aînés Pietro et Amedeo, nés à Tunis en 1837 et 1840, reprirent sa succession en s'associant ; sa fille aînée, Luigia, née à Tunis en 1835, avait épousé en 1852 un interprète du bey d'origine égyptienne et syrienne mais catholique, Elias Mussalli, qui devint, en 1860, sous-directeur des Affaires étrangères.

Andréa PELUFFO était, après les Gnecco, le plus gros négociant italien de Tunis. Né à Pietra Ligure, le 6 février 1801, mari d'Angela Castellani, il mourut à Tunis le 17 novembre 1881.

des avocats, le personnel des consulats formaient une minorité d'une trentaine de familles au plus vivant dans la richesse ou dans l'aisance.

Au dessous d'eux, la masse de la population italienne ou maltaise formait un prolétariat misérable dont les conditions d'existence étaient des plus précaires. La plupart des immigrants étaient de pauvres gens arrivés sans argent ni bagage, qui devaient vivre au jour le jour de métiers de fortune ou d'industries boiteuses. A Tunis, les Maltais étaient cochers et voituriers ; sur la côte, à Sfax notamment, ils se livraient principalement à la contrebande ; ils embarquaient de nuit les huiles du Sahel, introduisaient en fraude les cotonnades ou les armes d'origine anglaise qu'ils destinaient aux tribus de l'intérieur ou de l'Algérie. Comme les Grecs, les Italiens étaient pêcheurs. A Tunis, ils exerçaient surtout des métiers manuels ; ils étaient maçons, menuisiers, cordonniers, fabricants de pâtes, horlogers, manœuvres[86]. Leurs femmes se plaçaient comme domestiques ou comme nourrices chez les négociants de la ville; leurs enfants, pieds nus, en haillons, étaient dans la rue cireurs, porteurs d'eau, portefaix. La nuit, les familles s'entassaient sur la paille et la vermine à huit ou dix par pièce dans les taudis des quartiers francs, cabanes édifiées avec des moyens de fortune, fondouks délabrés qu'avaient abandonnés les négociants européens. Les maladies, les épidémies[87] faisaient périodiquement leurs ravages. Quelques sœurs de charité qui dispensaient leurs soins à domicile et entretenaient à Tunis un hôpital de quelques lits, ne pouvaient soulager toutes les misères. Chaque année le consul d'Angleterre, celui de Naples puis d'Italie devaient rapatrier plusieurs familles tombées dans le plus complet dénuement, enlever quelques fillettes à la prostitution.

Les consuls européens n'étaient pas seulement chargés de la défense de leurs nationaux ; leur pavillon couvrait encore un certain nombre de familles d'étrangers ou de Tunisiens, qui, pour des raisons diverses s'étaient placées sous leur juridiction ; c'étaient les protégés. Ainsi, la Grèce n'entretenant pas de consulat dans la Régence, les Grecs se répartissaient à leur gré entre les consulats de France et d'Angleterre. Les Romains étaient protégés français, comme les moines de la mission catholique, Italiens en grande majorité que soutenait de Lyon la société de la Propagation de la Foi. Le consulat de France était également chargé de la protection des Algériens. Mais les protégés étaient surtout des Juifs qui cherchaient à échapper à la juridiction du bey en excipant d'une prétendue origine algérienne ou italienne. La question des protections engendrait d'innombrables abus ; elle entretenait d'incessantes contestations avec le gouvernement tunisien qui n'admettait pas de voir certains de ses sujets échapper à son autorité et à sa fiscalité.

Gaetano FEDRIANI était le correspondant de la compagnie de navigation Rubattino. Né à Gênes en 1811, il avait épousé en 1841 une Génoise de Tunis, Emilia Gandolfo; il mourut à Tunis le 11 mai 1881.

Les négociants génois n'étaient pas plus nombreux que les Marseillais. On pourrait citer encore Giovanni Vignale, Paolo Cassanello, Gian-Batista Escano, les Costa, Comme les Bogo, des Italiens protégés autrichiens, les Raffo étaient au service du bey mais ils s'occupaient également ; de négoce.

86 Dans les registres paroissiaux de l'Eglise Ste Croix de Tunis, nous avons recensé 290 professions exercées par des Italiens entre 1845 et 1864. Les maçons représentaient 27% de cette population active ; avec les menuisiers, les ébénistes (13%), les peintres, 42% des Italiens de Tunis travaillaient dans le bâtiment. Venaient ensuite les marins et pêcheurs (9%), les négociants, commerçants et leurs employés (8%), les meuniers, boulangers et fabricants de pâtes (5%). Au total 88% des Italiens exerçaient des métiers manuels. A La Goulette, 60% des Italiens étaient marins ou pêcheurs. Nous n'avons pu procéder à la même enquête au sujet des Maltais, l'indication de leur profession ne figurant qu'exceptionnellement sur les mêmes registres paroissiaux.

87 En juin-juillet 1850, en sept semaines, le choléra enlevait 113 personnes dans la colonie catholique de Tunis, 46 à nouveau en août-septembre 1856,114 de juin à août 1867.

Les colonies européennes étaient difficiles à administrer. Les consuls disposaient cependant sur leurs nationaux et leurs protégés de pouvoirs très étendus. Ils pouvaient juger, expulser à leur gré les sujets indésirables. Les Capitulations leur réservaient en effet le droit de juger au criminel dans toutes les affaires où leurs nationaux étaient impliqués; ils connaissaient également de toutes les contestations civiles entre Européens et, bien que le bey n'eût pas formellement renoncé à ses droits, l'usage s'était établi que toutes les affaires où les Européens plaidaient défendeur fussent évoquées devant un tribunal consulaire. Appel pouvait être porté devant les tribunaux d'Aix-en-Provence, de Malte ou de Livourne ; les affaires criminelles les plus graves étaient directement déférées devant les cours françaises, anglaises ou italiennes[88].

Mais les consuls n'étaient pas toujours obéis : les janissaires des consulats manquaient d'autorité; Maltais et Siciliens étaient trop nombreux pour être efficacement surveillés. Nombreux étaient les mauvais sujets dans la colonie anglo-italienne, repris de justice, se dissimulant à Tunis sous un nom d'emprunt, immigrants sans moyens d'existence avouables. Les plus dangereux étaient généralement assez vite repris, mais il restait quantité de jeunes hommes sans ressources, violents de caractère, que pouvaient tenter l'obscurité des ruelles et la fragilité des murs des magasins. Les rixes après boire, les agressions nocturnes, le pillage des entrepôts alimentaient la chronique locale et faisaient du quartier franc de Tunis un des moins sûrs de la ville[89].

Les conflits d'intérêts des négociants européens entretenaient d'autres difficultés avec le gouvernement du bey. Tantôt c'étaient des créances ou des fournitures impayées par le bey dont le consul devait poursuivre le recouvrement, tantôt des conflits au sujet de protections que le bey refusait de reconnaître, les affaires embrouillées de quelque Juif dont un négociant européen acceptait de se charger moyennant finances. Le consul d'Angleterre devait s'occuper surtout des menus délits d'une colonie maltaise nombreuse et misérable qu'il traitait avec hauteur. Son collègue de France traitait principalement d'affaires commerciales ; la colonie française se réduisait à quelques familles de négociants doublées d'employés et d'ouvriers au service du bey. De tous, le consul d'Italie était le plus mal partagé : il devait à la fois surveiller une colonie sicilienne remuante, défendre les intérêts des courtiers livournais et des négociants génois. L'esprit d'intrigue des notables génois qui formaient coterie et comme les Gnecco, cherchaient à diriger le consulat étaient plus redoutable encore. Les Génois étaient prompts à se plaindre à Turin, à susciter des cabales, des campagnes de presse dans les journaux de la péninsule ; ils menaient la vie difficile aux consuls trop indépendants qui voulaient leur résister[90].

En fait, le statut juridique des Européens qui, du XVIème au XVIIIème siècle, avait été adapté aux besoins d'une poignée de commerçants campés dans le pays pour des séjours de quelques années, ne correspondait plus à la situation nouvelle qu'avait créée

88 F. 0. 102/94. Mémorandum sur la justice consulaire à Tunis. F. 0. 24 octobre 1872. - Arch. Rome. Pinna à Visconti-Venosta. Tunis 14 juin 1870.

89 Reg. Ste Croix ; décès à la suite de rixes, d'assassinats. F. 0. 102/51 Wood à Clarendon. Tunis, 25 novembre 1856 et, *passim,* dans Corresp. consulaire anglaise.
Arch. Rome dépêches de Conti Cestari, vice-consul gérant le consulat à Tunis, 1er septembre, 17 septembre, 2 octobre 1861 et *passim.* Corresp. De Fasciotti, Bensa, Gambarotta. En juin 1854, un officier italien dépêché en mission à Tunis, le commandant Ricci, écrivait : «Parmi les Européens domine l'élément sicilien ou maltais, canaille en grande partie, spécialement ces dernièrs». (Relazione e rapporta sulla Tunisia del maggiore Agostino Ricci. Arch. Ministero délia Difesa, carton 8. Africa).

90 Démêlés de Bensa avec la coterie Gnecco-Fedriani, difficultés de Gambarotta.

l'implantation de colonies nombreuses en perpétuel accroissement. Le gouvernement du bey souhaitait recouvrer l'exercice d'une juridiction à laquelle il n'avait jamais formellement renoncé. Les interdictions légales qui frappaient les Européens, l'interdiction de posséder des biens immeubles dans la Régence, étaient tournées; les négociants étrangers achetaient des maisons sous le couvert d'hypothèques fictives, quelques-uns possédaient même des olivettes dont ils percevaient le revenu sous forme de rentes annuelles. Ce régime de prête-nom, les rivalités entre consulats entretenaient dans les quartiers francs une réelle anarchie qu'aggravaient encore l'indiscipline des Européens et l'absence d'une véritable police.

La question d'une réforme judiciaire était soulevée par le bey à l'occasion des réformes constitutionnelles qui étaient alors en chantier depuis 1857. Le gouvernement avait émis la prétention de soumettre à sa juridiction indistinctement Tunisiens et étrangers, en échange du droit de propriété qu'il consentait à leur accorder. Mais les consulats européens qui se défiaient à juste titre de la justice tunisienne avaient refusé tout net, avec l'appui de leurs gouvernements. La mesure avait été rapportée : une commission tunisienne avait été désignée pour trancher les conflits en suspens entre les étrangers et le gouvernement. Mais cette commission ne devait satisfaire personne. Les négociants européens protestaient hautement contre des innovations qu'ils jugeaient préjudiciables à leurs intérêts. Néanmoins, les consuls reconnaissaient la nécessité d'installer un système de tribunaux mixtes composés de Tunisiens et d'étrangers qui offriraient des garanties suffisantes d'impartialité. Cette question était à l'étude dans tous les consulats. Elle n'était pas résolue en 1873, après quinze ans de négociations et de vaines discussions. En même temps, avec l'agrément des principaux consulats, le gouvernement tunisien esquissait un règlement municipal qui devait résoudre les problèmes de police, de voirie et de circulation de la capitale, aussi bien dans le quartier européen que dans la ville indigène. La question ne devait pas aboutir plus tôt, malgré les efforts des consuls, en raison de l'indifférence du gouvernement tunisien et de la mauvaise volonté des ressortissants européens qui se refusaient par principe au paiement de la moindre taxe municipale.

En revanche, dès octobre 1863, le consul Wood passait avec le gouvernement tunisien un traité qui reconnaissait aux Anglo-Maltais installés dans la Régence le droit d'acquérir et de posséder des biens immeubles, mais à la condition expresse que toutes les contestations qui pourraient en résulter seraient soumises à la loi locale et jugées en conséquence par les tribunaux tunisiens. Wood avait mené la négociation à l'insu de ses collègues. Aussi cette mesure fut-elle particulièrement mal accueillie aux consulats de France et d'Italie. Le gérant du consulat de France, l'élève-consul Moulin déclarait que le consul anglais abandonnait ses ressortissants à la justice du bey; il expliquait cette décision par le peu d'intérêt que Wood accordait à la colonie maltaise, et son désir de se concilier le gouvernement tunisien[91].

En réalité, le consul d'Angleterre visait plus loin. Dans cette Régence où l'Angleterre n'avait guère d'autres intérêts que la protection d'un prolétariat maltais misérable, il souhaitait attirer des capitalistes anglais qui pourraient créer des entreprises agricoles, des installations industrielles, et développeraient dans tous les domaines l'influence de leur pays. Mais les Maltais n'étaient pas sacrifiés pour autant. Ils allaient trouver dans l'agriculture une activité qui leur était refusée jusqu'alors. Lorsqu'il quittait la Régence,

91 Arch. Rés. Moulin à Drouyn de Lhuys. Tunis, 22 octobre et 7 novembre 1863.

quinze ans plus tard, Wood pouvait se féliciter des heureuses conséquences du traité de 1863. Cinq cents familles maltaises avaient quitté les taudis surpeuplés des grandes villes pour s'installer sur leurs terres au milieu des jardins qu'elles cultivaient, dans la banlieue de Sfax, de Tunis et de Sousse[92].

L'événement avait donné raison au consul d'Angleterre. Ses collègues, d'ailleurs, n'avaient pas tardé à l'imiter en faisant adhérer leurs gouvernements à la convention de 1863, l'Autriche la première, dès janvier 1866, l'Italie seulement en septembre 1868, la France en dernier, en juin 1871.

b) Commerce et contrebande

La protection de colonies européennes déjà nombreuses était sans doute l'un des premiers soins des grandes puissances, dans leur politique tunisienne. Mais pour la France, et même pour l'Angleterre et l'Italie, les intérêts de leur commerce, les entreprises européennes dans la Régence, avaient à leurs yeux autant, sinon plus d'importance. Pour la France, il s'agissait d'une tradition fort ancienne puisque, dès 1577, Henri III avait créé un consulat à Tunis pour protéger les commerçants marseillais qui s'y installaient. La France avait toujours défendu avec vigueur le régime des Capitulations qu'elle avait fait appliquer à Tunis, comme dans le reste de l'Empire ottoman.

Pendant longtemps les négociants marseillais et génois de Tunis n'avaient exercé dans leurs comptoirs qu'un commerce de type colonial assez limité. Les Régences barbaresques vendaient un peu de laine, de grain et d'huile. Mais l'insécurité étant de règle en Méditerranée, ces échanges avaient peu d'ampleur ; la guerre de course, la liquidation des prises prenaient autant d'importance que le commerce régulier.

Au cours du XIXème siècle, à la faveur du rétablissement de la paix en Europe, de la fin de la course en Méditerranée, et surtout du rapide développement industriel de l'Europe occidentale, les négociants s'étaient faits les agents d'une pénétration commerciale en profondeur qui avait complètement transformé les courants d'échange traditionnels. Les navires étrangers venaient chercher dans la Régence des matières premières et des denrées alimentaires; ils apportaient en revanche des produits manufacturés qui, par leur nouveauté, leur bas prix, séduisaient bien vite les indigènes. Chaque année les importations prenaient plus d'ampleur : à La Goulette, le premier port tunisien, elles atteignaient en valeur le double des exportations. Les échanges du port doublaient en moins de quinze ans, passant de 12 millions de francs en moyenne dans les trois années 1846-1848 à 24 millions en 1860-1862. Cette tendance précipitait le déclin des industries artisanales endormies dans une routine séculaire. Les corporations industrielles étaient atteintes les unes après les autres. Les cotonnades anglaises, les lainages et les soieries de France prenaient la place des tissus indigènes aussi bien dans l'intérieur que dans les villes. L'importation de quincaillerie, d'armes, de bijoux européens ruinait pareillement les artisans tunisiens des métaux. La Régence était un marché facile pour les produits européens. Le régime des Capitulations, confirmé par divers traités conclus au XIXème siècle, imposait au bey de maintenir un droit maximum de 3% ad valorem sur tous les produits importés. Pour trouver des ressources nouvelles, le gouvernement tunisien en avait été réduit à taxer les exportations du pays. Il s'était établi ainsi un système douanier absurde qui grevait les produits tunisiens de charges variant entre 8 et 25% mais qui laissait sans protection le marché national.

92 **F. 0.102-125. Wood à Salisbury, mémorandum. Tunis, 11 mars 1879.**

En 1860, trois pays, la France, l'Italie et l'Angleterre assuraient 92% des échanges tunisiens. Leurs navires faisaient presque tout le commerce extérieur et même la majeure partie du cabotage entre les divers ports de la Régence. De loin en loin, apparaissaient à Sousse ou à La Goulette quelques bâtiments grecs, scandinaves, autrichiens, ottomans, ou des navires battant pavillon de Jérusalem. Quelques barques tunisiennes se livraient à un médiocre cabotage entre Tunis, La Goulette et les ports du Sahel.

Les navires italiens étaient les plus nombreux, mais la plupart d'entre eux n'étaient que de simples barques, balancelles ou tartanes montées par quelques hommes, qui naviguaient à vue dans le détroit de Sicile. Les bâtiments français et anglais étaient des vapeurs de moyen tonnage, mais le pavillon britannique était également représenté par des barques maltaises qui pratiquaient la contrebande autant que le commerce régulier, sur les côtes méridionales de la Tunisie. En 1860, la compagnie Touache entretenait un service hebdomadaire de vapeurs entre Marseille et Tunis par Stora et Bône. Deux compagnies de navigation anglaises desservaient plus ou moins régulièrement l'escale de La Goulette. La compagnie génoise Rubattino avait établi une liaison bimensuelle entre Gênes, Cagliari et Tunis ; une autre compagnie italienne inaugurait à son tour, en février 1863, un service bimensuel entre Palerme et Tunis.

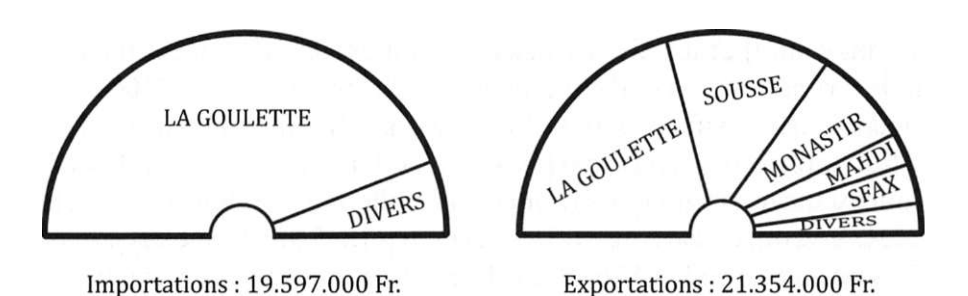
Entre 1861 et 1865, La Goulette était visitée en moyenne par plus de 600 navires chaque année, jaugeant au total 80.000 tonneaux. Le pavillon français n'était représenté que par 90 à 95 navires, mais il s'assurait la première place pour le tonnage (30.000 tonneaux en moyenne] grâce aux voyages hebdomadaires des paquebots Touache. Le pavillon italien venait au second rang avec 350 entrées et 27 à 28.000 tonneaux de jauge; le pavillon anglais suivait d'assez loin avec une cinquantaine de navires déplaçant environ 12.000 tonneaux[93]. En revanche, à Sfax et dans les ports du Sahel qui n'étaient visités par aucun service régulier de vapeurs, les Italiens assuraient à eux seuls près de la moitié du mouvement des navires, 105 entrées sur 213, 6.300 tonneaux sur 14.600 pour le port de Sousse entre 1860 et 1864. Dans le même port les pavillons anglais et français, distancés d'assez loin, arrivaient à égalité avec 2.800 tonneaux chacun, représentés par 44 navires anglais et 27 français[94].

Les ports tunisiens n'étaient que des rades foraines où les gros bâtiments devaient s'ancrer à distance du rivage. Les opérations de chargement et de déchargement étaient longues. Il fallait les interrompre parfois en cas de tempête. Faute d'installations portuaires suffisantes, chaque année des navires devaient repartir sur lest ou renoncer à décharger leur cargaison. La Goulette même n'avait pas 200 mètres de quais ; sa passe

93 La navigation tunisienne n'était représentée que par une soixantaine de barques jaugeant ensemble moins de 2.000 tonneaux.

94 Ces chiffres ont été établis d'après les statistiques commerciales fournies chaque année par le vice-consul de France à La Goulette, en même temps consul de Belgique. Ch. Cubisol. Tableaux détaillés du trafic de la Goulette en 1861, 1862. 1863, 1864 et 1865 trafic global de tous les ports tunisiens en 1861 et 1862. renseignements épars (Corresp. consulaire française. Arch. Rés. A. E. Tunis. *Passim.* 1861-1866 Tableaux publiés dans le recueil consulaire belge : 1863, IX, p. 676 : 1864. X. pp. 129430 ; 1866. XII, pp. 479-480), Nous avons utilisé également les renseignements de source anglaise (Rapports commerciaux de Wood. F. O. 102/64 à 102/75. *Passim*) de source italienne (Arch. Rome, années 1861-1866, *passim,* et rapports des vice-consuls à Sousse et à La Goulette, de Govzueta et De Gubernatis : *Commercio di Susa e del Sahel nel* 1864, *Bolletino consolare,* vol. III. fasc. IV. p. 443 : *Importanza commerciale del porto di Susa nella Tunisia. Ibid. vol.* II. p. 286). Les tableaux commerciaux de source tunisienne (Arch. Tun. Carton 94. Doss. 120 et 121) sont difficilement utilisables. Ils ne fournissent pas les valeurs ni le détail par ports et ne précisent pas si la mesure de compte utilisée est celle de Tunis ou des autres régions. Les tableaux généraux du commerce de la France ne donnent que l'ensemble des échanges français avec les Etats barbaresques, Tunis, Tripoli et Maroc.

s'envasait. Toutes les marchandises devaient subir des transbordements coûteux sur des barques de faible tirant d'eau qui assuraient par le lac presque tous les échanges entre la capitale et son port. La Goulette était cependant de beaucoup, le premier port de la Régence : il assurait à lui seul 90% des importations du pays et près de 44% des exportations. Les autres ports, en particulier ceux du Sahel, Sousse, Monastir et Mahdia, se consacraient presque exclusivement à l'exportation des huiles. Leur trafic variait en fonction de la récolte. Certaines années, Sousse l'emportait sur La Goulette pour la valeur des exportations, mais, en moyenne, il n'assurait que 27% de ce trafic, les trois ports du Sahel faisant ensemble 48 % des exportations et moins de 5% des importations totales de la Régence. Sfax exportait également des huiles, mais aussi des grains, et, comme Djerba, des éponges et des tissus indigènes. La ville était en même temps un important centre de redistribution de produits importés. D'après les statistiques consulaires, Sfax n'aurait reçu guère plus de 3 % des importations tunisiennes (630.000 frs environ) ; en réalité, à Sfax la contrebande maltaise était une institution[95] : les Maltais embarquaient de nuit les huiles et les grains, ils importaient en fraude des cotonnades, des armes et de la poudre anglaises dont les caravanes ravitaillaient ensuite les nomades du centre et du sud tunisien et même les tribus algériennes du Sud. Il fallait doubler au moins, sinon tripler le chiffre des importations régulières, augmenter sensiblement celui des exportations pour apprécier à sa juste valeur l'importance commerciale de Sfax, vers 1860.

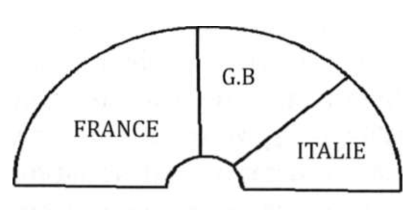


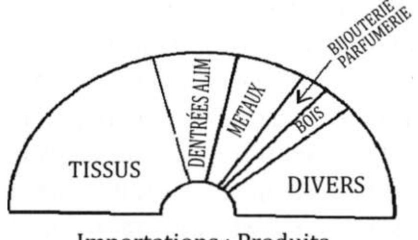
Le commerce extérieur de la Tunisie (Moyenne 1861-1865).

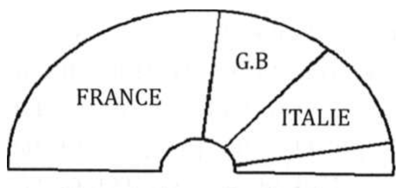
Le trafic de La Goulette était largement déficitaire. Les exportations ne couvraient que 53% des importations, 9.387.000 francs en moyenne contre 17.633.000 francs, entre 1861 et 1865. Mais, grâce au trafic exportateur des autres ports tunisiens, la balance commerciale tunisienne paraissait encore excédentaire au total : 19.597.000 francs d'importations contre 21.354.000 francs d'exportations. Il fallait tenir compte, il est vrai, de la contrebande qui s'exerçait dans les deux sens mais qui tendait surtout à introduire en fraude des produits étrangers dans la Régence[96]. Il est probable que les échanges réguliers et irréguliers du pays devaient s'équilibrer alors entre 21 et 22 millions de francs.

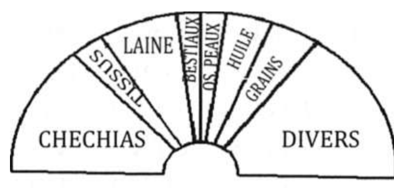
95 Les autorités anglaises étaient les premières à le reconnaître. (Rapport de Stevens, vice-consul anglais à Sousse. chargé d'enquêter sur la contrebande maltaise. Sousse, 7 juillet 1858 (Arch. Tun. Doss. 117, carton 94) et, *passim,* Corresp. consulaire anglaise).

96 L'exportation clandestine des huiles du Sahel ou des grains des plaines de la Medjerda vers Malte ou vers Bône était encouragée par l'exagération des droits d'exportation qui grevaient lourdement le prix d'achat. Les produits importés ne payaient qu'un droit de douane de 3%, mais ils étaient taxés encore aux portes des villes, sur les marchés. On échappait à toutes ces taxes en débarquant de nuit sur une plage et en acheminant directement les marchandises vers l'intérieur. Cette contrebande était stimulée par la facilité de transporter et de dissimuler les balles de cotonnades, par la prohibition qui pesait théoriquement sur le commerce des armes et de la poudre.









Le trafic de La Goulette (Moyenne 1861-1865)
Importations 17.633.733 Fr. - Exportations : 9.387.000 Fr.

Dans ce commerce, la France occupait une place privilégiée. Elle était servie par sa proximité de la Régence, le développement de son industrie et surtout par l'installation d'une colonie marseillaise des plus actives. Les négociants de Tunis faisaient collecter par leurs agents de la côte et de l'intérieur les huiles du Sahel destinées à l'industrie marseillaise, les dattes du Djérid, des laines et des peaux. Ils traitaient avant la récolte par un système d'avances aux villageois du Sahel. Ils achetaient au gouvernement le produit des impôts en nature. Pour acquitter les droits de sortie, ils négociaient l'acquisition de *teskérés* ou permis d'exportation[97]. Lorsque le gouvernement était court d'argent, il s'adressait aux négociants français qui lui avançaient des fonds, en échange de *teskérés* ou de produits à percevoir sur la récolte suivante. En revanche, les négociants faisaient valoir à la cour les bijoux, les parfums, les articles de luxe qu'ils pouvaient faire venir de France. Leurs correspondants de Marseille, les Roux, les Audibert, Joseph Pastré surtout, des maisons parisiennes leur expédiaient des soieries, des lainages, du sucre, du café, des bougies, de la quincaillerie, des vins et des liqueurs[98]. A Paris, la maison Rothschild se chargeait de toutes les fournitures de l'Etat, achat de matériel, de navires, frappe des monnaies[99]. La France fournissait ainsi la moitié des importations tunisiennes, 9.487.000 francs en moyenne par le seul port de La Goulette, près de 10 millions pour l'ensemble du pays. Cette balance commerciale était largement favorable à la France qui n'importait guère que 7 millions de produits tunisiens. Encore, dans la liste des produits importés de Tunis, figurait-il des articles dont les navires français n'assuraient que le transport, comme les chéchias destinées à l'Algérie.

Les négociants génois jouaient le même rôle que les commerçants français. Ils achetaient surtout des grains, mais aussi des huiles qui étaient épurées en Italie et

97 F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 20 octobre 1858.

98 Marius Ventre qui s'occupait d'exportation d'huile et de grains représentait en même temps une douzaine de maisons françaises, comme le Comptoir des Quincailleries de l'Est, la maison de tissus Rostand de la rue du Sentier à Paris. (Renseignements fournis par M. Jean Ventre et M. Louis Hue de Tunis). Van Gaver représentait les Roux de Fraissinet de Marseille et les Rothschild (Arch. Tun. Carton 113, Doss. 319 et 334), Chapelié, une douzaine de banques françaises dont le Crédit Lyonnais.

99 Arch. Tun. Doss. 319, carton 113. Correspondance des frères Rothschild avec le gouvernement, 1846-1860.

réexportées en grande partie vers l'Europe centrale. Mais l'industrie italienne ne pouvait guère alimenter les exportations de la péninsule. Celles-ci se réduisaient à des soieries et à des cotonnades - en partie d'origine anglaise d'ailleurs - ,des denrées alimentaires et des vins courants. La plupart des barques italiennes arrivaient sur lest dans les ports tunisiens. Aussi les importations d'origine italienne ne représentaient-elles que les 2/5 des importations françaises, soit 3.800.000 Frs. Les exportations à destination de l'Italie, s'élevant à près de 8 millions de francs, la balance des échanges italiens avec la Tunisie était particulièrement déséquilibrée.

L'Angleterre ne bénéficiait pas de la même organisation commerciale que la France et l'Italie. La colonie britannique n'était représentée dans la Régence que par un prolétariat maltais besogneux et une demi-douzaine de courtiers israélites qui s'occupaient essentiellement de prêt sur gage. L'Angleterre achetait assez peu de produits tunisiens : elle arrivait au troisième rang des nations importatrices, avec une moyenne je 4 millions de francs chaque année. Encore la plupart des produits embarqués sur des navires anglais constituaient-ils seulement du fret pour les services réguliers ou *les tramps* qui déposaient à Tripoli ou à Alexandrie les ballots de chéchias et de tissus indigènes inscrits dans les statistiques consulaires comme exportations à destination de Malte ou de l'Angleterre. L'Angleterre n'achetait guère que des huiles ; l'Amirauté se réservait chaque année la majeure partie des bêtes sur pied exportées par La Goulette, pour le ravitaillement de la garnison anglaise de Malte et des équipages de la flotte. En revanche, l'Angleterre était largement exportatrice : à Sfax et dans les ports du Sahel, elle était presque seule à vendre. Les cotonnades du Lancashire faisaient prime sur le marché tunisien, dans le sud aussi bien qu'à Tunis, mais dans la capitale, les autres exportations anglaises rencontraient la concurrence des produits français. Sauf pour les cotonnades, l'Angleterre était distancée dans tous les domaines ; elle ne pouvait bénéficier de l'écrasante supériorité de son industrie lourde, la Tunisie n'achetant ni houille ni matériel d'équipement. Aussi, à La Goulette, les importations anglaises n'arrivaient-elles qu'à égalité avec celles de l'Italie, 3.858.000 francs chaque année entre 1861 et 1865. Pour l'ensemble du pays, l'Angleterre arrivait seconde assez loin derrière la France, avec un total de ventes de 5.300.000 francs, 6 millions peut-être, en tenant compte de la contrebande.

Ainsi, vers 1860, les intérêts commerciaux des grandes Puissances en Tunisie étaient-ils considérables. Les cabinets de Paris, de Londres et de Turin recommandaient à leurs consuls de les protéger tout spécialement. Mais la Régence pouvait offrir d'autres possibilités aux entreprises européennes.

c) Les rivalités économiques

La fertilité du sol tunisien était bien connue : on évoquait les récoltes miraculeuses de l'*Africa* romaine, grenier à blé de l'Italie, la forêt d'oliviers qui s'étendait largement à l'intérieur. Les ruines romaines attestaient l'extension de la colonisation aux plus beaux jours de l'Empire. Mais toutes ces terres étaient alors mal exploitées ; de vastes étendues restaient en friche, couvertes de broussailles où pâturaient quelques maigres troupeaux. Les forêts du nord-ouest étaient dévastées par une exploitation inconsidérée, par les ravages des troupeaux et des incendies[100].

100 En 1864 le bey nommait un inspecteur des forêts de Tabarka, Jean Gaétan Fanelly. Mais cet agent ne fut jamais payé. Il semble avoir surtout exploité pour son compte le bois et le liège des forêts de l'Etat (Arch. Tun. Doss. 608 et 609, carton 240).

La Régence disposait encore de ressources minières dont on ne tirait aucun parti. On connaissait les carrières de marbre de Chemtou ; des ingénieurs français avaient recensé les gisements de plomb et de fer des confins algéro-tunisiens, autour du Kef, dans la région de Tabarka surtout dont on s'exagérait notablement la richesse[101]. Les mines de plomb et de zinc du Djebel Ressas (جبل الرصاص) près de Tunis, celles de plomb de Djebba, à seize kilomètres de Teboursouk, avaient été mises en valeur à l'époque romaine, mais elles restaient abandonnées. Des monticules de scories attestaient seulement l'importance et l'ancienneté de l'exploitation[102].

Pour les communications, tout restait à créer ; la Régence n'avait ni routes, ni canaux, ni voies ferrées, ni ports dignes de ce nom. La terre avait peu de valeur, la main d'œuvre était bon marché. Mais les Européens n'avaient pas le droit de propriété dans la Régence, l'exploitation minière, l'installation de moyens de transports étaient soumises à une autorisation beylicale.

En fait, avant 1855, rien de sérieux n'avait été entrepris. La Sardaigne n'avait pas de capitaux ; elle avait trop à faire dans la péninsule pour réorganiser son armée et créer des chemins de fer avec l'appui de la France, pour songer alors à la Tunisie. Les capitalistes de Londres connaissaient à peine l'existence de la Régence ; beaucoup d'entre eux avouaient ignorer si elle était peuplée de blancs ou de noirs[103]. Les seuls efforts qui avaient été tentés venaient d'Algérie. Depuis 1849, une compagnie française exploitait un gisement de plomb argentifère sur la frontière, au Kef oum Teboul, près de La Calle. Estimant que le gisement se prolongeait vers l'est, elle demandait périodiquement l'octroi d'une concession en territoire tunisien et sollicitait également le droit d'exploiter les hypothétiques richesses de la région de Tabarka. Mais le gouvernement beylical qui n'avait pas souscrit à la délimitation de la frontière, ne voulait rien entendre. Il prétextait l'insécurité de la région pour refuser, et prétendait d'ailleurs que la mine d'Oum Teboul elle même se trouvait en territoire tunisien[104]. Depuis le règne d'Henri IV, la France jouissait du monopole de la pêche du corail sur les côtes tunisiennes du nord, mais ce n'était guère qu'un prétexte à redevance sur les barques italiennes ou espagnoles qui s'y adonnaient sous la protection du pavillon français[105].

Wood comprenait toute l'importance des questions économiques. Pour développer le commerce et l'influence britannique dans la Régence, il s'attacha, dès son arrivée à

101 Aucun des gîtes reconnus n'était exploitable (Arch. Tunis. Doss. 573, carton 239. Rapport de l'ingénieur Letellier. Vaux, près Soissons, 18 septembre 1850 ; *Ibid.* Doss. 571, carton 239 : rapport de l'ingénieur Dubois. Tabarka, 6 mars 1856). Des légendes circulaient également au sujet de l'existence de mines d'or dans le centre de la Régence.

102 Cependant un ingénieur français au service du bey, Bineau, avait obtenu en 1828 la concession du gisement du Djebel Ressas. En 1838, Ahmed Bey avait décidé de reprendre l'exploitation de la mine de Djebba dont il confiait la direction à un Français, Daux, sous le contrôle de l'ingénieur Benoît. Un matériel moderne avait été amené sur place, mais les travaux n'avancèrent pas. En 1850, l'ingénieur Letellier ne trouvait à Djebba qu'un dépôt de machines à l'abandon, rouillées avant d'avoir servi. (Arch. Tun. Doss. 573, carton 239, Rapport Letellier. *op. cit.*), Néanmoins, l'exploitation de Djebba émargeait au budget jusqu'en 1863. (Arch. Tun. Doss. 576, carton 239 : comptes d'exploitation de 1255 à 1280).

La mine du Djebel Ressas est encore exploitée à l'heure actuelle ; en 1954, la Société de Penarroya en a tiré 13.000 tonnes de minerai de plomb.

103 F. 0. 335/111/1. Santillana à Wood. Livourne, 22 mai 1857.

104 Arch. Rés. De Theis à Baroche. Tunis, 19 avril et 3 mai, 18 et 21 août 1851. La mine d'Oum Teboul, concédée en juillet 1849 au négociant marseillais Roux de Fraissinet, appartenait alors à la compagnie Frayssinet Talabot. De l'aveu même des autorités françaises, l'exploitation avait été poussée en territoire tunisien (A. E. Mém. et Doc. vol. 13, note 19. Arch. Guerre. Carton 13, Tunisie. Note du maréchal Randon. Paris, 1er février 1867).

105 Arch. Rés. Dép. commerciale. Tunis, 6 janvier 1868.

Tunis, à obtenir des concessions en faveur de ses nationaux et à implanter dans le pays des intérêts véritablement anglais. Dès 1856, il obtenait en faveur d'un certain Rôles[106], un Anglais qui entendait introduire la culture du coton en Tunisie, la location d'une vaste propriété appartenant au premier ministre ; c'était le domaine de la Djédeida qui offrait plusieurs milliers d'hectares de terres faciles à irriguer dans la vallée de la Medjerda, à trois heures de route de la capitale[107]. En même temps Wood étudiait les possibilités cotonnières du Sahel ; il y envisageait la constitution de domaines oléicoles, l'importation de presses à vapeur pour récupérer les grignons d'olives médiocrement traités par les presses indigènes.

Mais ses ambitions étaient plus vastes et surtout plus cohérentes. C'est tout un plan de colonisation agricole et industrielle qu'il échafaudait, une colonisation de type capitaliste dirigée par des hommes d'affaires anglais exploitant de grands domaines ou des sociétés industrielles avec des ouvriers indigènes encadrés par des contremaîtres maltais. Les domaines agricoles fourniraient des grains et surtout du coton ; cette culture était alors particulièrement rémunératrice et les industriels du Lancashire qui cherchaient à se dégager du monopole américain, encourageaient partout des tentatives de ce genre. Pour développer le commerce et encourager les cultures exportatrices, Wood prévoyait la construction de voies ferrées unissant Tunis à La Goulette et aux plaines de Testour et de Béja, les plus fertiles et les mieux arrosées de la Régence. En même temps s'installerait à Tunis une banque anglaise qui ferait les affaires du gouvernement et soutiendrait de son crédit les entreprises britanniques installées dans le pays. La banque pourrait enlever aux négociants français et italiens le monopole commercial et financier dont ils jouissaient en Tunisie, encourager le développement de nouvelles entreprises britanniques : c'était la pièce maîtresse du système. Mais pour créer une banque, il fallait des capitaux, et c'est pour en trouver que Wood envoyait secrètement à Londres, en novembre 1856, son interprète Santillana, avec l'accord du gouvernement tunisien qui subvenait aux frais de cette mission.

Santillana connaissait l'Angleterre où il avait séjourné en 1851 comme délégué tunisien à l'exposition de Londres. Il courut les ministères et les banques; malgré l'indifférence du Foreign Office, il réussit à intéresser le Board of Trade, obtint des recommandations pour les principaux hommes d'affaires anglais et s'aboucha avec un correspondant du Times qu'il chargea d'intéresser l'opinion anglaise à la Tunisie. Mais les circonstances étaient peu favorables : le marché était atteint par une crise financière, plusieurs maisons avaient déposé leur bilan, et le taux d'intérêt atteignait alors 7%. Les banquiers anglais, alertés par les difficultés financières de l'Egypte et de la Turquie, hésitaient à aventurer des fonds en Tunisie. Santillana avait beau insister sur la modicité des sommes que le bey sollicitait - 25.000 livres seulement pour la banque, le gouvernement tunisien devant fournir le reste, soit 50.000 livres -, les principales banques se dérobaient les unes après les autres, Rothschild, les Baring, la maison Glynn Mills et Cie qui dirigeait l'*Ottoman Bank* et *YEgyptian Bank,* des capitalistes de Liverpool et de Manchester, des Juifs d'origine livournaise comme Santillana, les Montefiore[108]. Finalement Santillana réussit à traiter avec un banquier dont les affaires étaient liées à celles de la compagnie de navigation *Peninsular and Oriental* dont il était un des

106 ROLES [John), né à Burnburg (Cheshire), le 15 janvier 1810. Protestant, marié à Tunis le 5 avril 1858 à Fortunata Azria, catholique originaire de Toscane (Reg. Ste Croix).

107 F. O. 335/111/1. Santillana à Wood. Londres, 2 Janvier 1857.
La superficie de la Djédeida était alors estimée à 18.000 acres, soit plus de 7.000 hectares.

108 F. O. 35/111/1. Santillana à Wood. Londres 2,16, 23 janvier, 14, 20 février 1857. Llvourne, 22 mai 1857.

directeurs, Arthur Anderson. Anderson, qui s'était associé pour l'occasion à d'autres capitalistes anglais, fournirait 40.000 livres ; le bey avancerait 50.000 livres, cent parts de 1.000 livres étant réservées aux capitalistes tunisiens[109]. Le 21 mars 1858, un traité était signé avec le gouvernement tunisien qui autorisait la création d'un établissement privilégié portant le nom de Banque anglo-tunisienne. Cette banque aurait le monopole des émissions de billets ayant cours légal dans la Régence ; elle obtenait la personnalité civile et le droit de posséder et de prêter sur hypothèque. Le bey en devenait officiellement l'associé : plusieurs sièges étaient réservés à ses représentants au sein du conseil d'administration. Enfin, les statuts accordaient au consulat britannique de Tunis un droit de surveillance étendu sur les opérations de la banque. En octobre 1858, toutes les parts réservées aux capitalistes tunisiens étaient souscrites ; le gouvernement tunisien rendait publiques les dispositions de son accord avec les banquiers par une lettre circulaire adressée aux consuls.

La question des chemins de fer paraissait également sur le point d'être résolue. Santillana avait trouvé un candidat en sir Morton Peto[110], un financier anglais qui avait lancé de nombreuses affaires en Europe et qui, à ce moment, s'occupait de la construction de voies ferrées dans la région d'Alger. Peto mettait l'accent sur une ligne Tunis-Goulette, mais il demandait en même temps pour la compagnie qu'il voulait constituer, un privilège de construction exclusif pour toutes les voies ferrées de Tunisie. En mars 1859, il envoyait des ingénieurs pour étudier le tracé de la ligne de La Goulette[111]. Rôles avait obtenu son contrat du khaznadar. Il s'était installé à la Djédeida, où il développait des plantations de coton. De Manchester parvenaient des graines, des machines à égrener, fournies par la *Cotton Supply Association.* Dans le Sahel, un Juif anglais, Youssef Levy[112], bientôt imité par plusieurs propriétaires tunisiens, s'essayait, lui aussi, à la culture du coton.

Mais aucune de ces entreprises ne devait réussir. Léon Roches qui avait été pris de court, une fois de plus, protesta avec véhémence contre les privilèges accordés à la banque et contre l'immixtion du consulat britannique dans ses affaires ; il suscitait une pétition au sein de la colonie française. L'ambassadeur à Londres, le duc de Malakoff[113] fut chargé de demander des explications au secrétaire d'Etat, Lord Malmesbury. Le gouvernement britannique interdit à Wood d'intervenir dans les affaires de la banque,

109 *Ibid.* Santillana à Anderson. Londres, 13 juillet 1857. Tunis 30 octobre 1858. Santillana à Wood. Tunis, 1er novembre 1858.

110 PETO (sir Samuel-Morton), industriel anglais, né en 1809 à Woking (Surrey), mort en 1889. Héritier d'une grande fortune, il entreprit la construction du palais de Westminster, puis se consacra, à partir de 1845, à l'établissement de voies ferrées en Angleterre, au Canada et en Europe occidentale. Député libéral de Norwich (1847-1855), de Finsbury puis de Bristol (1859-1868), il fut créé baronnet en 1855. Ruiné par la crise financière de mai 1866, il fit, en avril 1868, une faillite de 7 millions de livres qui l'éloigna du Parlement (Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains,* Paris, 1880, p. 1.435 et, 1893, p. 1240). Peto avait étudié à deux reprises en 1859 et 1862 un projet de construction d'une voie ferrée Tunis-Goulette.

111 Arch. Rés. Roches à Walewski. Tunis, 12 mars 1859.
F. O. 335/111/1. Santillana à Wood. Tunis, 13 avril 1859.

112 Youssef ou Joseph LEVY, né à Sousse vers 1820, était sujet britannique parce que son père, Juda, Israélite originaire d'Espagne, était né à Gibraltar. Levy avait épousé la fille d'un Juif protégé français, Esther Younès; il vécut longtemps d'usure dans le ghetto de Sousse. En 1863, il s'associait au consul Wood pour la création d'une huilerie moderne à Sousse. Pendant la révolution de 1864, il se révéla un adversaire acharné de la France et assura sa fortune par des opérations usuraires aux dépens des paysans du Sahel, écrasés d'amendes après l'échec de leur rébellion. Youssef Levy joua un rôle déterminant dans l'affaire de l'Enfida, en 1880 et 1881. Il mourut à Sousse, en 1882 (Corresp. consulaire française et anglaise 1860-1882, *pass).*

113 PEL1SSIER, duc de MALAKOFF (Aimable. Jean. Jacques), maréchal de France, sénateur, né à Maromme (Seine-Inférieure), le 6 novembre 1794, mort à Alger, le 22 mai 1864. Il fut ambassadeur de France à Londres, du 23 mars 1858 au 9 mai 1859, gouverneur général de l'Algérie de 1860 à 1864.

d'en être un des directeurs et même simplement actionnaire[114]. Il fallut réviser les statuts; la banque changea son titre d'anglo-tunisienne contre celui de *Bank of Tunis* ; le siège social fut établi à Londres, avec des succursales à Tunis et à Sousse. Anderson ne tarda pas à soulever des difficultés. A la suite d'un voyage à Tunis qui sembla lui démontrer les médiocres possibilités financières de la Régence, l'homme d'affaires anglais se mit à faire traîner les négociations. Finalement il se déroba et, dès la fin de 1859, il ne songeait plus qu'à obtenir du bey le remboursement de ses frais d'études[115].

Peto se retirait également. Il refusait de construire à ses frais la voie ferrée, sans une garantie d'intérêt pour les fonds qu'il aurait déboursés. Le bey jugeait la solution trop onéreuse et Peto, de son côté, était découragé par l'insuccès dAnderson. En 1860, il n'était plus question ni de chemins de fer ni de banque anglaise à Tunis[116].

C'était pour Wood une déception d'autant plus pénible qu'il voyait échouer au même moment le projet de rapprochement de la Tunisie avec l'Empire ottoman qu'il avait préparé avec tant de soin. Léon Roches, déjà, passait à la contre-attaque. Il avait fait venir un ingénieur de ses parents, Jean Colin, qui arrivait trop tard à Tunis pour réaliser un projet de chemin de fer[117], mais qui réussissait à enlever l'adjudication de travaux importants : la construction aux frais du bey d'un nouvel hôtel consulaire pour la France et la remise en état de l'aqueduc romain de Carthage. Il s'agissait de rétablir les conduites, d'approvisionner en eau potable Tunis, La Goulette et le Bardo, tout en prévoyant sur le parcours un vaste système d'irrigation. «Le magnifique aqueduc romain long, de 132 kilomètres, qui conduisait à la capitale les eaux du Djebel Zaghouan, plusieurs fois coupé par les envahisseurs, restauré au XIIIème siècle, et complété par celui du Bardo, avait péri, faute d'entretien. Le dernier, œuvre remarquable d'Al Mustansir, avait été restauré au XVIIIème siècle, mais n'avait plus qu'un débit quotidien de 4 mètres cubes. En 1859 Mohammed es Sadok s'était décidé à le reconstruire et à l'améliorer... Deux ans après, le nouvel aqueduc débitait 17.000 mètres cubes d'eau par jour»[118].

En 1860, l'ingénieur Dubois ouvrait la première route empierrée de la Régence, celle de Tunis au Bardo. D'autres ingénieurs français travaillaient en même temps à l'installation d'un réseau télégraphique dans le nord de la Régence. Léon Roches avait obtenu du premier ministre, le 29 octobre 1859, le droit pour la France d'établir un fil télégraphique reliant l'Algérie à la Tunisie ; il devait éventuellement se prolonger jusqu'aux frontières de la Tripolitaine. Le ministère de l'Algérie et des Colonies construirait la ligne, paierait le personnel et encaisserait les bénéfices éventuels jusqu'à ce que le gouvernement tunisien décidât d'en reprendre l'exploitation, après avoir remboursé les frais d'établissement du réseau[119]. En mai 1861, Tunis était reliée à l'Algérie. La convention télégraphique du 19 avril précédent, passée entre la France et la Tunisie, prévoyait le rachat de cette première ligne et de ses prolongements vers La Goulette et le Bardo, contre 90.997.60 francs (art.l) ; elle accordait expressément au gouvernement

114 F. 0.102/67. Malmesbury à Wood. F. 0. 20 décembre 1858.
115 *Ibid. passim,* Corresp. Wood, 1859.1860.
Arch. Tun. Doss. 340, carton 114.
116 La culture du coton dut se révéler assez décevante. Elle fut abandonnée au bout de quelques campagnes après avoir alimenté une médiocre exportation par le port de La Goulette. Rôles ne tarda probablement pas à quitter la Tunisie, car son nom ne reparaît plus dans la correspondance consulaire anglaise.
117 F. O. 335/111/1. Santillana à Wood. Tunis, 13 août 1859.
118 Marcel Emerit : *La pénétration industrielle... en Tunisie.* R. Afr. 1952, p. 199.
119 Arch. Rés. Comm. Léon Roches à Walewski. Tunis, 26 octobre 1859.

français le droit d'établir une ligne entre Tunis, Sousse, Sfax et l'île de Djerba (art.2)[120]. Léon Roches l'avait emporté sur Wood qui mettait en avant une compagnie anglaise pour la construction de la ligne du Sahel.

Le consul d'Angleterre réussissait cependant à obtenir du bey le droit d'établir à Sousse une huilerie moderne pour la récupération des grignons; dans l'affaire il avait plaidé pour lui-même, puisqu'il était l'un des associés de l'entreprise, avec le Juif anglais Levy et un Français du nom de Creisson[121]. D'autres compétiteurs se mettaient sur les rangs. Le consul d'Autriche, Merlato[122], sollicitait pour des compatriotes le droit d'exploiter des mines dans l'ouest de la Régence[123]. Le consul d'Italie patronnait un projet de câble entre Marsala et le cap Bon[124]. En 1860, la lutte était ouverte entre les grandes puissances pour la chasse aux concessions.

120 *Ibid.* Convention télégraphique entre la France et la Tunisie. Annexe à dépêche commerciale du 4 mai 1861.

121 F. 0. 102/71. Wood à Russel. Tunis, 23 janvier 1864. Arch. Rés. Espina à Beauval. Sousse, 24 juillet 1864 ; Espina à Moulin, Sousse, 23 juillet 1865 (dép. publiées par P. Grandchamp. *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie,* vol. 1, p. 246, et 2, pp. 210 et 371).

122 MERLATO (Giovanni-Gasparo), né à Lussin-Piccolo, le 5 octobre 1798, marié à Maria Premuda, remarié à Tunis, le 4 mai 1853 avec Maria Anna Seipelt (Reg. Ste Croix), consul général dAutriche à Tunis, de 1850 à 1868.

123 Arch. Tun. Carton 239.

124 Arch. Rome. Dép. de Gambarotta. Tunis, 18 février 1864.

CHAPITRE II

LE REGIME POLITIQUE

La faiblesse de la politique étrangère du bey traduisait la débilité profonde de la Régence, la faiblesse de son armée, la faiblesse de son régime, l'état arriéré de son économie. Le gouvernement tunisien n'était pas en état de résister isolément à la moindre pression de la Turquie, de la France ou d'une quelconque puissance européenne. Des réformes avaient été entreprises pour doter le pays de ces institutions qui paraissaient faire la force des Etats européens. Mais ces réformes, menées avec plus d'enthousiasme que de sens pratique par Ahmed Bey et ses successeurs, Mohammed et Mohammed es Sadok, n'avaient abouti qu'à la caricature des régimes qu'elles prétendaient imiter. Les institutions nouvelles n'avaient pas accru les forces du bey ; les dépenses inconsidérées qu'elles avaient occasionnées avaient seulement engagé le pays sur la voie de la banqueroute financière, elles allaient fournir à l'Europe des motifs sérieux pour intervenir dans les affaires tunisiennes.

Pendant longtemps, les princes tunisiens avaient gouverné à la turque, avec l'aide d'une poignée de mamelouks, renégats chrétiens d'origine grecque ou circassienne élevés au palais, et d'aventuriers italiens venus chercher fortune à la cour tunisienne. Les mamelouks étaient achetés esclaves sur les marchés de Constantinople où ils étaient amenés tout enfants. Ils étaient élevés dans la religion musulmane, puis affranchis ; la faveur du bey pouvait les élever aux plus hautes fonctions. La dynastie husseinite était elle-même d'origine grecque ; Mustapha, le premier ministre, était un Grec ; ses gendres étaient Circassiens ; presque tous les dignitaires de la Cour étaient Grecs ou Circassiens. C'est parmi ces mamelouks que le bey choisissait à son gré ministres et favoris. Les plus heureux devenaient parents du prince qui leur donnait en mariage ses sœurs ou ses filles. Mais si l'ascension des favoris pouvait être rapide, leur chute était plus brutale encore ; la faveur du bey était changeante ; les favoris payaient leur disgrâce de leur éloignement ou de leur vie.

«Le gouvernement de Tunis est maintenant le plus simple et le moins embarrassé qui se puisse voir»..., écrivait en 1853 un ancien vice-consul de France à Sousse, Péllissier de Reynaud. «Le prince qui porte le titre de bey pacha exerce le despotisme pur dégagé de tout frein ; aucune forme consacrée par l'usage, rendue solennelle par la tradition, ne gêne l'exercice de sa volonté souveraine. On ne voit pas auprès de lui de divan

régulièrement organisé pour examiner les affaires de l'état, et donner au moins son avis. Lorsqu'il croit devoir consulter d'autres lumières que les siennes, ce qui arrive rarement, il réunit un conseil privé où il appelle qui bon lui semble. On peut même dire qu'il n'a pas de ministres ; car il a la prétention de tout faire par lui-même, ce qui n'est pas toujours le moyen de faire bien ni beaucoup. On voit cependant à sa cour quelques personnages que l'on pourrait prendre pour des ministres, et qui en seraient en effet, si des fonctions réelles étaient attachées à leurs titres. Tels sont le *Sahab taba* (maître du cachet][1], sorte de grand vizir ; le *Khasnadar*[2] ou trésorier, et *l'aga*[3] ou général commandant les troupes»[4]. Le *bach khâtîb*[5], ou premier secrétaire, était chargé de la correspondance avec les caïds. 11 y avait encore une sorte de ministre des Affaires étrangères, un ministre de la Marine en la personne du caïd de La Goulette à qui revenait l'entretien de la flotte beylicale.

Tous ces personnages étaient surtout des dignitaires de cour. Leurs attributions n'avaient rien de précis, leur autorité dépendait de la personnalité du bey qui, au gré des circonstances, leur confiait les missions les plus diverses. Tantôt ambassadeurs à l'étranger, tantôt chargés d'assister le prince de leurs conseils ou de mener une inspection dans l'intérieur, ces ministres se distinguaient mal des autres familiers du palais. Le bey se réservait toujours les décisions les plus importantes et c'était au prince héritier, le bey du camp, que revenait habituellement la mission de commander le camp, la petite expédition chargée de la perception des impôts dans les provinces éloignées. Seul, le garde du sceau beylical, le *sahib et-tabâa,* disposait d'une autorité plus étendue. 11 était le ministre, le conseiller par excellence, celui auquel le prince déléguait une partie de son pouvoir en lui confiant le sceau, marque de son autorité. Les consuls traitaient d'ordinaire avec lui ; aussi, lui décernaient - ils assez volontiers un titre de grand vizir ou de premier ministre qu'il n'avait jamais officiellement porté. Or, depuis la chute de Chakir Sahib et - Tabâa et l'avènement d'Ahmed Bey, en 1837, les fonctions de chancelier tendaient à devenir purement honorifiques. C'était le trésorier, Mustapha Khaznadar, qui s'était poussé au premier plan sans que la forme du gouvernement en fût modifiée.

Mais, vers 1860, la situation pouvait apparaître toute différente. Depuis quelques années, Tunis était le centre d'une activité réformatrice intense : ministres et hauts dignitaires, réunis en commission, étudiaient, compilaient les projets qui devaient radicalement transformer le pays. La mise au point d'une constitution tunisienne, en juin 1860, semblait mettre le terme à un régime séculaire d'arbitraire et de despotisme oriental.

Dès 1856, les consuls d'Angleterre et de France avaient conseillé au bey Mohammed d'adopter ou d'adapter les réformes inaugurées à Constantinople, d'accorder à ses sujets non musulmans les dispositions libérales du *hatti humayoun* turc de février 1856. L'évolution avait été précipitée par un incident qui avait fait scandale dans les cours européennes, l'exécution sommaire de Samuel Sfez, en juin 1857.

1 *Sahib et-tabâa.* (صاحب الطابع).

2 خزنة دار Les Européens écrivaient généralement *Khaznadar.*

3 Agha ou, plutôt, bach agha (باش أغا).

4 Pellissier de Reynaud : *Description de la Régence de Tunis* 1853, pp. 11 et 12.

5 (باش كاتب) il ne semble pas que ce personnage ait joué, à cette époque, à la cour de Tunis, le rôle que lui prête Pellissier de Reynaud dans son ouvrage précité : «Dans une administration ainsi réglée, si quelqu'un exerce une influence constante sur la marche des affaires ce ne peut être que celui qui est chargé de la rédaction des dépêches ; aussi, après le bey, je ne vois pas d'autre personnage politique à la cour de Tunis que le *Bach Kateb* ou premier secrétaire», (p. *12).*

Sfez était un charretier juif qui, étant ivre, avait renversé dans une rue de Tunis un enfant musulman. Assailli par la foule, il avait répondu par des injures et des blasphèmes, maudit publiquement le nom du bey et la religion de l'Islam. Traduit aussitôt devant le tribunal du Charâa, (شرع), il avait été condamné à mort, et malgré les efforts des consuls de France et d'Angleterre qui demandaient du moins un sursis, le bey avait fait exécuter la sentence. Sfez avait été décapité dans les vingt-quatre heures[6].

L'affaire était grave. Wood assurait qu'il fallait remonter soixante ans en arrière pour lui trouver un précédent[7]. Dans Tunis, l'émotion était à son comble. L'exécution avait provoqué une explosion de fanatisme populaire. Des bandes armées de bâtons s'étaient précipitées dans le ghetto, maltraitant les Juifs, pillant leurs boutiques. Terrorisés, les Juifs se barricadaient chez eux, tandis que les Européens s'armaient pour résister à une invasion du quartier franc. Les résidents étrangers rédigèrent des adresses à leurs gouvernements réclamant des mesures pour prévenir le retour de faits semblables. Dans l'affaire, pourtant, la légalité avait été strictement respectée, les consuls devaient le reconnaître. Samuel Sfez Juif indigène, était sujet tunisien. C'est à ce titre qu'il avait été traduit devant le Charâa, tribunal religieux qui groupait les muftis et cadis des deux rites hanéfite et malékite, sous la présidence du cheikh el Islam, Mohammed Beyram, beau-frère du bey Mohammed[8]. Le Charâa était chargé de connaitre de toutes les affaires concernant la religion, le statut personnel, les biens habous. La justice du bey et de ses agents ne concernait que les affaires strictement temporelles ; encore pouvait-on saisir le Charâa de toutes les affaires où un serment avait été prononcé. Il pouvait y avoir conflit dans bien des cas ; mais l'affaire Sfez ne pouvait relever que du Charâa, et la loi religieuse issue du Coran et des commentaires orthodoxes ne connaissait pour les blasphémateurs d'autre châtiment que la mort. Mais si ces dispositions rigoureuses avaient toujours force légale, elles paraissaient tombées en désuétude par une longue prescription. «Je connais la loi musulmane, illustre Seigneur», avait dit Léon Roches. «Le blasphème est défendu sous peine de mort, et à chaque instant mon oreille est blessée par les blasphèmes des Musulmans. L'homme ou la femme adultère doivent être lapidés ou noyés, et l'adultère est l'état permanent du tiers de vos sujets...L'ivresse est défendue, et il est impossible de faire un pas dans la ville sans rencontrer un musulman ivre»...[9].

La rapidité avec laquelle l'affaire Sfez s'était dénouée témoignait surtout que le bey avait cédé à la pression de ses conseillers les plus fanatiques, de son beau-frère, le grand mufti et cheikh el Islam. Mais elle pouvait constituer un précédent dangereux. Pour éviter le retour de telles pratiques, la seule solution était d'obtenir la modification de la législation tunisienne.

De Paris et de Londres, des instructions parvinrent à Roches et à Wood leur prescrivant de faire des remontrances au bey au sujet de l'exécution, et de s'associer pour obtenir, comme en Turquie, l'établissement de tribunaux mixtes soustraits à l'application

6 F. 0.102/53. Wood à Clarendon. Tunis, 30 juin 1857.
A. E. Tunis, vol. 17. Roches à Walewski. La Marsa, 29 juin 1857.

7 En 1844, toutefois, Paolo Xuereb, «un Maltais que la vengeance du consul anglais avait livré au tribunal religieux du bey», n'avait échappé à l'exécution capitale que sur l'intervention énergique du consul de France, de Lagau (Ch. Commerce. Arch. Mod. Série O.N. Tunisie : Van Gaver : au président de la Chambre. Tunis, 17 avril 1844).

8 BEYRAM IV (Mohammed ben Mohammed) descendant d'une grande famille dont l'ancêtre avait participé à la reconquête turque de Tunis, au XVIème siècle, et qui, depuis plusieurs générations alternait avec les Bel Khodja dans les fonctions de cheikh el Islam. De mufti hanéfite, Beyram IV devint cheikh el Islam à la mort de son père et homonyme, Beyram III en avril 1843. Il mourut à Tunis, le 7 novembre 1861.

9 A. E. Tunis, vol. 17. Roches à Walewski. La Marsa, 29 juin 1857.

étroite du Coran[10]. ^Angleterre conseillait au bey de mettre en vigueur le *hatt-i humayoun* ottoman. La France, pour des raisons de politique générale, ne pouvait souhaiter l'application dans la Régence de textes émanant de l'autorité souveraine du Sultan. Walewski, reprenant les suggestions de Léon Roches, conseillait au bey de s'inspirer des réformes réalisées en Turquie pour établir, de sa propre autorité, un système de tribunaux qui offriraient les mêmes garanties. En même temps, les deux consuls, faisant droit aux réclamations de leurs nationaux, insistaient auprès du bey afin d'obtenir la pleine liberté de commerce et de mettre fin à l'accaparement des produits locaux auquel tendait de plus en plus le gouvernement tunisien[11]. Pour appuyer ces recommandations, l'escadre française de Méditerranée sous le commandement du vice-amiral Tréhouart arrivait le 31 août en rade de La Goulette, pour une visite «de courtoisie».

Le bey s'empressa aussitôt de satisfaire aux recommandations des grandes puissances. Il promit d'éviter à l'avenir le retour d'événements semblables et s'engagea à procéder à d'importantes réformes. Par un rescrit du 12 août 1857, il annonçait la formation de deux divans ou tribunaux et d'une commission chargée d'élaborer un code[12]. Léon Roches proposait au prince un projet d'ordonnance ; il faisait demander pour le premier ministre le texte du *hatt-i chérifde* Gul-Hané, du *hatt-i humayoun* et de tous les codes récemment publiés à Constantinople. Dans une note remise au bey le 7 septembre 1857, il prenait acte des déclarations du bey d'établir des tribunaux criminels et commerciaux, d'accorder à tous ses sujets l'égalité civique et religieuse, la liberté de commerce, et d'étendre aux étrangers le droit d'accéder à la propriété et d'exercer toute espèce d'industrie dans la Régence, en se soumettant à la loi locale[13].

Le 9 septembre 1857, devant une assemblée de tous les dignitaires du pays, Mohammed Bey proclamait solennellement son intention d'accorder une constitution à son peuple. Il énonçait les grands principes d'un *Pacte fondamental* qui devait lier le souverain à ses sujets et servir de base à la constitution. Le Pacte fondamental, véritable déclaration des droits, proclamait la sécurité complète de la vie et de la propriété des habitants de la Régence, l'égalité devant la loi et devant l'impôt, la liberté de religion, la limitation delà durée du service militaire. Il annonçait la création de tribunaux mixtes, où la minorité juive serait représentée ; il abolissait les privilèges accordés aux Musulmans, les restrictions apportées à la liberté du commerce, les monopoles, et accordait enfin aux étrangers le droit d'accéder à la propriété et d'exercer tous les métiers dans la Régence[14]. Tel qu'il était, le Pacte fondamental reproduisait très exactement le *hatt-i chérifde* Gul-Hané proclamé en 1839 par le sultan, et que le bey Ahmed avait refusé d'appliquer dans ses Etats[15].

10 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 15 juillet 1857.
Ibid. Walewski à Roches. Paris, 20 juillet 1857.
F. 0. 102/53. Clarendon à Wood.F.O. 11 juillet 1857.

11 F. 0. 102/53. Clarendon à Wood.F.O. 7 août 1857.

12 Commission de dix membres sous la présidence du premier ministre, Mustapha Khaznadar, qui comprenait Mustapha bach Agha, ministre de la Guerre, Khérédine, ministre de la Marine, Ismaïl Sahib et-Tabâa, garde des sceaux, le général Mohammed caïd de l'Arad, Ahmed ben Dhiaf, secrétaire du gouvernement, et les quatre muftis de Tunis. Mais ces derniers ne tardèrent pas à se faire dispenser d'assister aux séances. (Ben Dhiaf, chap. VII, année 1274,).

13 A. E. Tunis, vol. 17. Note remise le 7 septembre à S.A. par Léon Roches.
Annexe à dépêche du 8 septembre 1857.

14 *Ibid.* Roches à Walewski. La Marsa, 9 septembre 1857.
F. 0.102/53. Wood à Clarendon. Tunis, 10 septembre 1857.

15 Fitoussi-Bénezet : *L'Etat tunisien et le protectoratfrançais...* Paris 1931 tome 1, p. 63.
Ben Dhiaf Chap. VII, année 1273.

Les premières réformes n'allaient pas tarder : en octobre 1857, le monopole général des presses à huile était aboli, le cabotage entre les ports de la Régence autorisé, même pour les étrangers. Les Israélites obtenaient le droit d'acquérir des terres, les interdictions vestimentaires comme celle du bonnet rouge étaient levées pour eux. Les codes turcs étaient à l'étude ; pour élaborer la constitution tunisienne, le bey désigna en novembre une commission dirigée par le premier ministre. Sur les suggestions du consul d'Angleterre, un conseil municipal était créé à Tunis en août 1858. Le décret du 20 *moharrem* 1275=30 août 1858 instituait un conseil de quinze membres désigné par le bey, renouvelable par tiers tous les ans, que dirigeait un président assisté d'un vice-président. Un règlement municipal prévoyait l'entretien des bâtiments publics, l'organisation d'un service de voirie, la mise en ordre de la circulation[16].

Cette réforme municipale devait être le prélude d'autres réformes plus importantes, mais la belle activité qui avait régné pendant près d'un an au Bardo finit par s'assoupir. En dépit des assurances de Léon Roches qui témoignait toujours de la volonté réformatrice du bey et de ses ministres, la rédaction des codes n'avançait plus. En mars 1859, Wood envoyait au bey un mémorandum pour lui rappeler la nécessité de réformes judiciaires et lui suggérer la création d'un conseil d'Etat ou d'un sénat pour l'assister dans son gouvernement. De Paris, le ministre des Affaires étrangères, Walewski, se plaignait des retards apportés à l'exécution des engagements du Pacte fondamental[17]. En septembre 1859, Mohammed bey s'alitait pour ne plus se relever. Son frère et successeur, Mohamed es Sadok prêtait serment à la constitution et promettait solennellement de poursuivre l'œuvre entreprise par son frère. Wood l'y poussait, revenait sur la nécessité de rédiger des codes et de créer une assemblée délibérante[18].

Au printemps de 1860, une nouvelle série de réformes aboutissait enfin. Le 12 mars, le bey promulguait une loi sur le recrutement; trois décrets de février 1860 établissaient l'organisation intérieure des ministères tunisiens, un décret du 10 avril 1860 précisait leurs attributions[19]. La commission des projets continuait cependant de compiler les codes et les articles de la constitution.

Le 1er juillet 1860, Léon Roches annonçait que le grand travail de rédaction était enfin terminé. Le consul était invité par le bey à étudier les textes originaux, à présenter ses observations et à collaborer à la rédaction d'un texte français de la constitution. Le bey avait demandé à rendre visite à Napoléon III à l'occasion du voyage que l'empereur projetait de faire en Algérie, à la fin de l'été. Le 17 septembre 1860, à Alger, le bey remettait solennellement à l'Empereur un exemplaire richement relié de la constitution et des codes qu'il avait fait préparer.

Proclamée en janvier 1861, la Constitution était mise en vigueur le 23 avril suivant, le 24, le bey ouvrait solennellement le Grand Conseil et le Tribunal de Tunis.

I - La Constitution de 1861

La Constitution établissait un partage du pouvoir entre le bey et ses ministres, et un Grand Conseil[20] disposant des plus larges prérogatives[21].

16 **F. 0.102/55. Wood à Malmesbury. Tunis, 17 Juillet et 3 septembre 1858.**

17 **A. E.Tunis, vol 18, Walewski à Roches. Paris, 6 avril 1859.**

18 **F. 0.102/60 Wood à Russell. Tunis, 17 février 1860.**

19 **La hiérarchie des fonctionnaires établie par Ahmed Bey qui rangeait les serviteurs de l'Etat en six classes assimilées aux grades militaires de commandant à général de division, était confirmée par la Constitution. Chap. X, art.77**

20 **Léon Roches le désignait également sous le nom de Conseil Suprême.**

21 **Le texte de la Constitution était transmis in extenso (13 chapitres et 114 articles) par Léon Roches, avec ses observations personnelles dans sa dépêche du 21 octobre 1860 (A. E. Tunis, vol 20, Roches à**

Le bey, souverain héréditaire, accédait au trône «selon la coutume établie dans la famille husseinite» (art. I). Il conservait son droit de tutelle sur tous les membres de famille, son pouvoir de les juger éventuellement devant une commission spéciale (art. 4 à 8). Le bey devait lors de son avènement prêter serment de fidélité à la Constitution, il ne pouvait agir sans le concours de ses ministres ; il était responsable de ses actes anticonstitutionnels devant le Grand Conseil qui pouvait le déposer (art. 9 et 20). Le souverain ne pouvait plus disposer à son gré des revenus de l'Etat : une liste civile de douze cent mille piastres lui était attribuée pour l'entretien de sa cour; des pensions étaient prévues pour les princes de sa famille (art. 29 et 30).

Le bey avait le libre choix de ses ministres. «Ceux-ci agissent avec [son] autorisation, et répondent pour lui. Ils sont responsables devant le Grand Conseil (art. 20) qui peut les juger (art. 70). «Chaque ministre contresigne de sa main en ce qui concerne son département les ordres donnés par le bey» (art. 38). La Constitution ne précisait ni le nombre ni les attributions des départements ministériels, mais les règlements de février et avril 1850 avaient prévu leur organisation. Le premier ministre exerçait conjointement les fonctions de ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères, des Finances et de la Comptabilité. Quatre directeurs, responsables devant lui seul, étaient placés par lui à la tête de chacun de ces départements. Deux ministres seulement conservaient quelque autonomie, ceux de la Guerre et de la Marine auquel était rattaché le caïdat de La Goulette.

Le Grand Conseil était formé de soixante conseillers d'Etat au plus, nommés pour cinq ans et renouvelés par cinquième tous les ans. Un tiers d'entre eux étaient choisis parmi les ministres, les hauts fonctionnaires et les officiers supérieurs, les autres parmi les notables. Pour la première fois, ils devaient être désignés par le bey et ses ministres mais, dès son entrée en fonctions, le Grand Conseil devait établir, de concert avec le souverain, une liste complémentaire de quarante notables. A l'expiration de leur mandat, les conseillers fonctionnaires seraient remplacés par les soins du bey et de ses ministres, les notables par d'autres notables tirés au sort dans la liste des quarante.

Le bey désignait le président et le vice-président de l'assemblée. Un conseil de douze membres dont le président était également choisi par le souverain, était chargé d'expédier les affaires courantes et de préparer le travail du Grand Conseil. Les décisions de l'Assemblée étaient prises à la majorité simple, le *quorum* exigé étant de quarante membres. Le conseil devait se réunir au palais de Dar el Bey à Tunis et siéger toutes les semaines, le jeudi après-midi.

Les conseillers d'Etat exerçaient gratuitement leur mandat. Ils étaient inamovibles pendant cinq ans, sauf dans le cas «d'un acte répréhensible constaté en conseil». Ils étaient rééligibles (art. 44 à 59 -67 à 69).

La Constitution partageait également le pouvoir législatif entre le bey et l'assemblée. «Le concours du Grand Conseil», précisait l'article 63, «est indispensable pour toutes les dispositions énoncées ci-dessous : faire de nouvelles lois ; changer une loi ;... augmenter ou diminuer les traitements ou les dépenses quels qu'ils soient, augmenter l'armée, son matériel ou celui de la marine ; l'introduction d'une nouvelle industrie et de toute chose nouvelle ; faire quoi que ce soit qui n'ait pas encore existé, révoquer un fonctionnaire

Thouvenel ; Mém. et Doc., vol.8, note 36. Egalement F. 0.102/60. Wood à Russel, Tunis 15 novembre 1860). Cette constitution a été analysée dans la première partie de la thèse de doctorat en droit de Fitoussi Bénazet *l'Etat tunisien et le protectorat français, op. cit.* pp. 52-117.

coupable... interpréter la loi». Les lois ordinaires présentées par le bey au Grand Conseil, ou par le Grand Conseil au bey ne devenaient exécutoires qu'après un vote favorable de l'assemblée, et la sanction beylicale. En matière budgétaire, l'initiative appartenait au souverain : chaque année, le directeur des Finances devait présenter au premier ministre le budget de l'Etat, qui était soumis à l'approbation du Grand Conseil (art. 64, 74 à 77).

Le pouvoir exécutif revenait sans partage au souverain et à ses ministres. «Le bey commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités» (art 13) ; il confère et retire les grandes charges de l'Etat, dispose du droit de grâce. «Il nomme à tous les emplois et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois» (art. 16). Toutefois, selon l'article 63, la révocation d'un fonctionnaire coupable devait être soumise à l'approbation de l'assemblée.

Mais le Grand Conseil, gardien de la Constitution, avait aussi les attributions d'un Sénat conservateur. «Le Grand Conseil est le gardien des traités et des lois, et le protecteur des droits de tous les habitants. Il s'oppose à toute atteinte et infraction à la Constitution et empêche tout ce qui est contraire au principe de l'égalité de tous devant la loi» (art. 60). Ce pouvoir constituant faisait du Grand Conseil une assemblée souveraine qui tranchait en dernier ressort de ses conflits avec l'exécutif. Nul conseiller ne pouvait être jugé que par ses pairs. Mais les ministres et le bey lui-même pouvaient être traduits devant l'assemblée. On ne pouvait définir d'une façon plus nette la dépendance du pouvoir exécutif vis-à-vis du Grand Conseil.

La justice était rendue au nom du bey, mais le pouvoir judiciaire échappait complètement à son action. Délits et contraventions mineures restaient du domaine des autorités traditionnelles, le caïd dans les provinces, le chef des *Zaptiés* à Tunis, qui présidaient des tribunaux de police pour en juger (art. 22). Dix tribunaux de première instance jugeant au criminel aussi bien qu'au civil étaient chargés de connaître «de toutes les affaires, excepté les affaires commerciales et celles de l'armée». (Art. 23). Le tribunal religieux du Charâa subsistait cependant, mais il se voyait dépouillé de toutes les attributions qui relevaient de la justice du bey et non de la justice divine. Le tribunal de Tunis était composé d'un président, d'un vice-président et de treize assesseurs dont un Israélite. Ceux de province se réduisaient à sept membres, président, vice-président et cinq assesseurs. Tous ces juges étaient inamovibles (art. 28). La compétence des tribunaux de première instance était régionale, celle du tribunal de Tunis s'étendait cependant à toute la Régence ; tout demandeur pouvait l'en saisir quel que fût le domicile du défendeur et l'endroit où le litige avait été soulevé.

Les affaires commerciales étaient jugées par un tribunal de Commerce ; les délits militaires relevaient du Conseil de guerre.

Tous ces tribunaux devaient juger d'après les prescriptions de codes spécialement rédigés. Leurs décisions étaient susceptibles d'appel devant une cour d'appel unique siégeant à Tunis et dont les juges étaient également inamovibles. Le Grand Conseil faisait office de Cour de cassation (art. 60).

Dans ce pays qui n'avait connu jusqu'alors que des siècles de despotisme oriental, la Constitution établissait un régime inspiré de l'occident qui plaçait au-dessus du bey lui-même une assemblée investie d'une autorité souveraine. A la fois Sénat et Assemblée législative, le Grand Conseil réunissait encore les attributions d'un Conseil d'Etat, d'une Cour des Comptes, d'une Cour de Cassation et d'une Haute Cour de Justice. S'il collaborait avec le prince et ses ministres pour la confection des lois, s'il leur laissait le pouvoir

exécutif, il les réduisait cependant au rôle subalterne d'organes d'exécution puisqu'il se réservait en définitive le pouvoir de les juger, en cas de conflit, pour des manquements à une constitution qu'il était seul en droit d'interpréter.

La Constitution consacrait encore l'effacement du bey devant l'autorité d'un premier ministre gouvernant à sa place avec les collaborateurs qu'il s'était choisis, et qui réunissait en sa personne les attributions d'un cabinet ministériel presque entier. Ecarté du pouvoir, le bey était réduit aux fonctions presque honorifiques de chef de l'Etat. Il n'était plus qu'un souverain constitutionnel régnant mais ne gouvernant pas, selon la formule parlementaire, un prince à qui la Constitution refusait jusqu'à ce rôle d'arbitre que les textes ou les usages réservaient aux souverains constitutionnels d'Europe. Car la Constitution de 1861 n'établissait nullement un régime parlementaire : elle transférait les pouvoirs du bey à un sénat oligarchique recruté par cooptation, où l'élément administratif devait être toujours minoritaire.

En définitive tout dépendait de la façon dont seraient recrutés les grands conseillers. En faisant participer la bourgeoisie tunisienne aux affaires de l'Etat, c'est toute une vie politique qui pouvait se créer dans la Régence, qui pouvait préparer le pays à des transformations plus profondes. Le Grand Conseil pouvait faire place quelque jour à une assemblée élue, un système censitaire pourrait remplacer l'étroit principe de cooptation. Dotée d'institutions modernes, la Tunisie semblait pouvoir évoluer vers un système de gouvernement tempéré à l'occidentale, où les responsabilités du pouvoir reviendraient à une classe bourgeoise plus ou moins élargie. A Londres, à Paris, on applaudissait aux réformes tunisiennes. Les consuls de France et d'Angleterre, auxquels s'étaient joints leurs collègues d'Autriche et de Sardaigne, furent chargés de présenter officiellement au bey les félicitations de leurs gouvernements. Léon Roches était de tous le plus optimiste ; il ne cessait de présenter sous les plus brillantes couleurs les transformations qui s'opéraient à la Cour de Tunis. Grâce à lui les décorations pleuvaient sur les hauts fonctionnaires du Bardo : les croix de chevalier, d'officier, de commandeur, venaient récompenser les réformateurs les plus zélés. Mohammed es Sadok, traité magnifiquement par Napoléon III à Alger, reçut les félicitations officielles de l'Empereur, ainsi que la grand-croix de la Légion d'honneur.

Mais, en dépit des grands principes qu'ils avaient affichés, les conseillers du bey avaient d'autres soucis que de promouvoir à Tunis l'établissement d'un régime constitutionnel libéral. En poussant le bey à instituer le Grand Conseil, le premier ministre ne songeait nullement à doter la Régence d'une assemblée délibérante chargée d'examiner les actes du gouvernement, il souhaitait seulement instituer une chambre d'enregistrement docile à ses volontés, paravent commode derrière lequel il pourrait se retrancher pour résister au prince au besoin ou aux consuls européens. Tout en conservant l'essentiel de ses pouvoirs, il voulait se garantir également contre une révocation toujours possible après l'avènement d'un nouveau prince : c'est à lui et à ses amis qu'il pensait surtout lorsqu'il avait fait établir la charte des privilèges et des garanties attachées au mandat de conseiller d'Etat.

La désignation des conseillers d'Etat était, à elle seule, tout un programme. Notables ou fonctionnaires, les membres du Grand Conseil avaient été choisis dans la clientèle du premier ministre, fonctionnaires dont la carrière dépendait de son bon plaisir, notables recrutés parmi ses créatures, l'entourage de ses amis, des gens dociles et peu instruits des affaires de l'Etat, tout un aréopage de conseillers séniles[22]. Ministres, directeurs,

22 Selon M. Karroui.

caïds des principales tribus étaient entrés ensemble au Grand Conseil, Sidi Mustapha le premier, flanqué de son gendre Khérédine[23], ministre de la Marine qu'il avait désigné pour les fonctions de Président[24]. Mustapha Bach Agha[25], ministre de la Guerre, Ismaïl es Sunni[26], le garde des sceaux, le général Mohammed[27], caïd du Sahel, le général Fahrat[28], agha du Kef, le général Roustam[29], commandant de la garde du bey et gendre

23 KHÉRÉDINE ou KHEREDDINE Pacha (selon l'orthographe adoptée par les contemporains et par l'intéressé lui-même) était un mamelouk d'origine circassienne, né entre 1825 et 1830. Enlevé très jeune, il avait été vendu à Constantinople et arriva à Tunis vers 1840. Il fut élevé à la cour et devint l'aide de camp et le mignon du bey Ahmed (Baronne de Billings : *Le baron Robert de Billings...* Paris, 1895, pp. 228-232) et fut chargé de diverses missions en Europe et en Turquie. Il devait épouser Jeannette, une fille du khaznadar, qui mourut en 1870.

De 1853 à 1856, il fut chargé de soutenir à Paris les intérêts du gouvernement tunisien dans un procès engagé contre un ancien ministre tunisien réfugié à Paris, le caïd Mahmoud Benaïad. En janvier 1857, il devint ministre de la Marine, puis président du Grand Conseil en mai 1861, mais il se démit de ces deux fonctions, en décembre 1862, et se tint plusieurs années à l'écart des affaires.

Nommé président de la Commission financière en 1869, il devint ministre dirigeant en janvier 1870, et, en 1871, au cours d'une mission à Constantinople, obtint du sultan Abdulaziz, un firman qui régularisait les relations entre la Régence et la Porte. Khérédine succéda à son beau-père Mustapha Khaznadar dont il avait provoqué la chute, et devint premier ministre le 22 octobre 1873. Son administration fut bienfaisante, mais Khérédine succomba devant l'hostilité de l'entourage du bey Mohammed es Sadok. Il dut se retirer en juillet 1877.

Appelé à Constantinople par le sultan Abdulhamid, en août 1878, Khérédine devint grand vizir au début de décembre, mais donna sa démission dès juillet 1879. Il mourut à Constantinople en 1889. (RT. 1934. *A mes enfants. Mémoires de ma vie privée et politique par Kheredine Pacha.* Documents publiés par MM. Mzali et Pignon. Correspondance consulaire anglaise, française et italienne ; Ben Dhiaf *passim).*

24 Le premier président désigné en août 1860 fut l'ancien ministre d'Ahmed Bey, Mustapha Sahib et-Tabâa, qui mourut en juillet 1861, quinze jours après l'ouverture des séances. Le vice-président Khérédine lui succéda alors.

25 MUSTAPHA BACH AGHA, beau-frère d'Ahmed Bey, était ministre de la Guerre depuis le début du règne de ce prince. Il exerça en outre diverses fonctions notamment celle d'agha du Djérid, au moins entre 1859 et 1862. Il fut chargé d'une mission de courtoisie, de mars à mai 1862, à Constantinople ; il donna sa démission de ministre en décembre 1862, et mourut en 1866 ou 1867. (Arch. Tun. Doss. 49, carton 3... note sur Mustapha Agha - Ben Dhiaf et Corresp. consulaire française, *passim).*

26 ISMAIL ES SUNNI, mamelouk qui devint le beau-frère du bey Mohammed et fut garde des sceaux et caïd de Djerba pendant le règne de ce prince. Nommé président du Tribunal de Cassation en août 1860, il commanda une expédition militaire pendant la révolte de 1864, mais ne tarda pas à tomber en disgrâce (août 1865) et fut étranglé par ordre du bey Mohammed es Sadok, le 5 octobre 1867. Il avait alors 65 à 70 ans. (Arch. Tun. Doss. 50, carton 3 - Ben Dhiaf et Corresp. consulaire française, *passim).*

27 MOHAMMED KHAZNADAR, mamelouk d'origine grecque, né vers 1810 dans l'île de Cos. Esclave du bey Hussein, trésorier de Chakir Sahib et-Tabâa, caïd de Sousse et Monastir depuis 1838, il devait se maintenir pendant cinquante ans à un poste ou à un autre au service de cinq beys.

En novembre 1861, il était nommé ministre de l'Intérieur, puis ministre de la Guerre en décembre 1862, ministre de la Marine en septembre 1865, ministre de l'Intérieur à nouveau en octobre 1873, premier ministre et président de la Commission financière du 22 juillet 1877 au 24 août 1878 ; il conservait néanmoins le titre de ministre et les fonctions de conseiller d'Etat et redevint premier ministre le 12 septembre 1881. Il se retira en 1883 et mourut à La Marsa, le 22 juin 1889. (A. E. Tunis, vol. 44. Note de Le Brant. La Marsa, 23 juillet 1877 et *passim,* Corresp. consulaire française)

28 Le général MOHAMMED FARHAT était un mamelouk qui avait été élevé par Ahmed Bey au rang de général et aux fonctions de commandant de sa garde personnelle. En septembre 1837, il avait participé à l'arrestation du ministre Chakir. Caïd et agha du Kef, il fut président du Tribunal criminel de Tunis d'août 1860 à mai 1861. Il nommé directeur des Affaires étrangères en mai 1861, fonctions qu'il abandonna en février 1862. Il fut tué près du Kef le 16 avril 1864, par une bande de rebelles au début de l'insurrection générale de 1864. (Ben Dhiaf et Corresp. consulaire française et anglaise, *passim).*

29 Le général ROUSTAM était un mamelouk d'origine circassienne qui fut élève de l'école militaire du Bardo et fut nommé commandant de la garde beylicale. Il devint directeur du ministère de l'Intérieur en 1860, puis des Affaires étrangères, en février 1862, et fut chargé de réprimer la révolte dans l'ouest de la Régence en 1864 et 1865. Ministre de l'Intérieur en septembre 1865, il fut frappé par une mesure d'exil en 1867, et ne revint dans la Régence qu'en août 1870 pour exercer les fonctions de ministre de la Guerre dont il se démit en août 1878. Gendre de Mustapha Khaznadar, il devait épouser en 1883 Mahbouba, l'aînée des filles de Khérédine et petite-fille du khaznadar. Il mourut en novembre 1886.

du khaznadar, le général Heussein[30], directeur des Affaires étrangères, autre gendre du khaznadar, le général Zarrouk[31], conseiller du bey du camp, représentaient également la partie gouvernementale du Grand Conseil. Les notables avaient été recrutés surtout parmi les cheikhs des *zaouïas* et des confréries religieuses, les chefs de quartiers ou de corporations, les familiers des ministres. Pour compléter leur nombre, on avait fait appel à quelques mamelouks qui n'étaient pas investis de fonctions publiques[32].

La liste des conseillers avait été judicieusement établie ; les séances du Grand Conseil demeurèrent toujours étonnamment calmes. Quelques mamelouks seuls prenaient la parole. La majorité de l'assemblée ne disait mot et constituait une masse de muets mais fidèles approbateurs. Sans doute était-il au sein du Conseil quelques adversaires de la politique suivie par le khaznadar que celui-ci n'avait pas cru pouvoir écarter, en raison de leur situation à la cour. Mustapha Bach Agha, le ministre de la Guerre s'était montré hostile aux réformes, il faisait figure de chef d'un petit groupe conservateur qui, à la cour s'appuyait sur les muftis et surtout sur le beau-frère du bey, le cheikh el Islam, Mohammed Beyram. Mais le premier ministre pouvait compter sur la grande majorité du conseil, ses parents, ses amis, les clients qu'il s'était faits en vingt ans de vizirat ; et lors même que la division se fut mise au sein de son clan d'amis et de parents, les adversaires du ministre restèrent isolés au Grand Conseil et ne devaient avoir d'autre ressource que de démissionner ou de cesser d'y siéger[33].

Le personnel ministériel n'avait guère été affecté par les réformes. Le premier ministre avait conservé ses fonctions, ainsi que son gendre Khérédine, ministre de la

30 Le général HEUSSEIN (selon l'orthographe adoptée par l'intéressé) était, comme Khérédine, un mamelouk d'origine circassienne et le gendre du khaznadar. Elève de l'école militaire tunisienne, il accompagna ensuite Khérédine en mission à Paris de 1853 à 1856. En août 1858, il fut nommé président de la municipalité de Tunis, directeur des Affaires étrangères en mai 1860 ; il échangea ces dernières fonctions, en mai 1861, contre celles du président du Tribunal civil et criminel de Tunis.

Il abandonna la présidence du tribunal en juillet-août 1863, celle de la municipalité, en septembre 1865, et partit pour l'Europe en juin 1867. Frappé d'une mesure d'exil, il ne revint à Tunis qu'en mai 1870. Il fut alors nommé conseiller au ministère d'Etat, ministre de l'Instruction publique et des Travaux publics en novembre 1874, fonctions qu'il devait conserver jusqu'à l'établissement du protectorat. Il fut chargé de plusieurs missions en Italie, notamment en 1871, et de 1873 a 1881 pour la liquidation des biens du caïd Nessim. Il mourut le 27 juillet 1887. (Arch. Tun. Corresp. consulaire française. Ben Dhiaf, *passim).*

31 Le général AHMED *Zarrouk,* esclave affranchi de Larbi Zarrouk Khaznadar, beau-frère des beys Mohammed et Mohammed es Sadok dont il avait épousé la sœur Zeneiha, était conseiller du bey du camp Hamouda. Il fut chargé par Mohammed es Sadok en 1864 de commander un camp chargé de réprimer l'insurrection dans le Sahel et l'Arad. Après sa victoire, il devait se signaler par la sévérité de sa répression. Nommé caïd de Sousse et Monastir en février 1865, il devint ministre de la Guerre en septembre suivant.

En décembre 1869, il fut destitué de ces premières fonctions et nommé caïd de l'Arad ; en août 1870, il dut abandonner le ministère de la Guerre. Il revint au gouvernement comme ministre de la Marine d'août 1877 à mai 1881 et mourut peu après. (Corresp. consulaire française et anglaise, *passim).*

32 Aucun Juif ne siégeait au Grand Conseil. Ben Dhiaf s'en étonnait : «Les Juifs ne font-ils pas partie du Royaume ? Ne s'en trouve-t-il point parmi eux certains dont la valeur humaine soit parfaite ?» (L. Bercher : *En marge du pacte fondamental.* Lettre de Ben Dhiaf, 1er juillet 1860. R.T. 1939, p. 70). En fait, le bach khâtîb pensait surtout à son ami Nessim Samama, caïd des Israélites et directeur des Finances prévaricateur, dont il vantait sans réserve les mérites dans ses chroniques. Le général Heussein lui répondait non sans pertinence : «Je demanderai seulement à Votre Excellence quel est l'Etat étranger qui pourrait nous faire grief de ne point admettre un Juif à ce Conseil... ? Est-ce l'Espagne dont nous ne savons encore si elle a admis ou non l'entrée des Juifs sur son territoire ? Est-ce L'Italie où, à notre connaissance, il ne se trouve jusqu'ici aucun Juif pourvu d'une charge publique ? Est-ce l'Autriche ? Sont-ce les Etats d'Allemagne où, hier encore, les Juifs se distinguaient par le port de bonnets jaunes ? Est-ce l'Angleterre où les membres de la Chambre des Communes sont, depuis plus de cinquante ans, divisés sur le point de savoir s'ils admettent un Juif au sein de la Chambre Haute ? Ou bien la France exigerait-elle de nous que le dernier stade d'évolution auquel elle est arrivée soit le stade initial de notre évolution ?» (*Ibid.* pp. 83-84).

33 II en fut ainsi en 1862-1863 lorsque les généraux Khérédine et Heussein rompirent avec leur beau-père.

Marine depuis 1857, et Mustapha Bach Agha, ministre de la Guerre depuis 1837. Le garde des sceaux, Ismaïl es Sunni, gardait ses fonctions honorifiques et son rang de ministre. Le général Heussein avait été élevé au poste de directeur des Affaires étrangères ; un Grec bien en cour qui exerçait les fonctions d'interprète auprès du bey, Elias Mussalli[34], était devenu sous-directeur du même ministère. Le comte Raffo qui, depuis le règne d'Ahmed Bey, conservait au moins nominalement le titre de ministre des Affaires étrangères était définitivement écarté. Mais, comme les anciens ministres du bey, il gardait le titre de ministre honoraire et faisait partie du Grand Conseil. Son fils, Félix Raffo[35], devenait sous-directeur du ministère. Le directeur des Finances était Mohammed el Aziz bou Attour[36], créature du premier ministre, le chef de la comptabilité, le cheikh Mohammed bou Khriss. Le général Mohammed, caïd de Sousse et Monastir, que, pour distinguer de ses homonymes, on désignait sous le nom de Mohammed Khaznadar, parce qu'il avait été trésorier du bey Hussein, était directeur du ministère de l'Intérieur[37]. Le cheikh Ahmed ben Dhiaf[38] se maintenait au poste de premier secrétaire du bey.

Des ministères au Grand Conseil, c'était toujours la même équipe de mamelouks qui accaparait toutes les fonctions, cumulait sans pudeur les charges les plus diverses. Le gendre du premier ministre, le général Heussein, était à la fois directeur du ministère des Affaires étrangères, conseiller d'Etat et président de la municipalité. S'il démissionnait de ces premières fonctions, en mai 1861, c'était pour assumer à la place la présidence du Tribunal criminel, abandonnée par le général Fahrat. Fahrat qui le remplaçait aux Affaires étrangères, était en même temps caïd au Kef et conseiller d'Etat, le général Roustam, conseiller d'Etat, directeur de l'Intérieur, commandant de la Garde et caïd de deux tribus, le général Khérédine, président du Grand Conseil, ministre de la Marine et caïd de La Goulette.

34 MUSSALLI (Elias, fils de Michel, colonel puis général), Grec melchite catholique romain, né au Caire d'une famille originaire de Syrie, le 15 février 1829, marié à Tunis le 24 avril 1852 à Luigia Traverso, alors âgée de seize ans et demi, qui lui donna trois enfants, mort à Tunis le 29 mai 1892. (Reg. Ste Croix). Entré en 1847 au service du bey comme second, puis premier interprète, en 1854 ; sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, en 1860, il devait conserver ces fonctions jusqu'en 1872. Révoqué pour indélicatesse, il ne retrouva son poste de sous-directeur qu'en 1879, grâce à la protection du consul Roustan. (A.E Tunis, vol. 63. Note annexe à lettre part, de Roustan à Courcel. Tunis, 30 octobre 1881).

35 Raffo (Gian-Battista-Fe//ce comte) fils de Giuseppe, ministre des Affaires étrangères d'Ahmed Bey, né à Tunis en 1821, mort à Florence en décembre 1878. Il avait épousé à Londres en août 1846 Elizabeth Mary Mylius, catholique anglaise. Conseiller au ministère des Affaires étrangères tunisiennes, il jouissait de la grande fortune amassée par son père, mais joua un rôle politique relativement effacé. (Reg. Ste Croix. - Corresp. consulaire française, Italienne et anglaise, *passim).*

36 Le général Mohammed El Aziz Bou Attour, secrétaire de Mohammed es Sadok lorsqu'il n'était que bey du camp, devint directeur des Finances en 1860. Il fut nommé ministre des Finances en juin 1866, puis ministre de l'Intérieur en août 1878, fonctions qu'il exerçait lors de l'établissement du protectorat. Il devint premier ministre en 1883 et le demeura vingt-quatre ans, jusqu'à sa mort, le 14 février 1907. (Corresp. consulaire française, *passim).*

37 En novembre 1861, pour soulager le premier ministre, l'Intérieur fut détaché du grand ministère et érigé en département autonome, sous l'autorité de Mohammed Khaznadar. Mais cette situation dura peu : à l'occasion d'un remaniement ministériel, en décembre 1862, l'Intérieur fut de nouveau rattaché au grand ministère, Mohammed Khaznadar échangeant son portefeuille contre celui de la Guerre, devenu vacant.

38 Ahmed Ben Dhiaf (*Ahmed ibnAbîDiyâf*), né à Tunis en 1804 d'une famille originaire de la tribu des Ouled Aoun, mort à Tunis, le 29 septembre 1874. Après des études à la Grande Mosquée, il entra dans l'administration tunisienne comme secrétaire, en 1826, et, au début du règne d'Ahmed Bey, accéda aux fonctions de *bach khâtîb,* ou premier secrétaire, fonctions qu'il devait conserver jusqu'au règne de Mohammed es Sadok. Ben Dhiaf semble avoir été très lié avec le khaznadar et le caïd Nessim dont il traça un portrait très favorable dans ses chroniques. Il fut chargé de la rédaction de la Constitution, devint membre, puis vice-président du Conseil, en novembre 1862, et ne joua plus qu'un rôle effacé après l'insurrection de 1864. (Ben Dhiaf ; corresp. consulaire française et anglaise, *passim.)*

Les charges de caïds, les portefeuilles ministériels, les sièges de conseillers revenaient indistinctement aux mêmes hommes, avec les fonctions judiciaires les plus élevées. La Constitution consacrait l'accaparement du pouvoir par les mamelouks aux dépens du bey. Les réformes judiciaires devaient les protéger contre les destitutions brutales, les exécutions sommaires qui, jusqu'alors menaçaient les fonctionnaires tunisiens.

«Depuis longtemps les beys de Tunis se méfiant à la fois et des Turcs, leurs anciens maîtres, et de la population arabe, ont confié les principaux emplois du pays à des esclaves d'origine circassienne, abasienne, géorgienne, grecque, chrétienne même, connus sous le nom de Mameluks. Sans famille, sans racines dans le pays, sans influence autre que la faveur du maître, les Mameluks furent longtemps des instruments dociles entre les mains des Beys. Ceux-ci avaient du reste deux moyens de contrôler la conduite de leurs favoris. Souverains absolus, ils regardaient comme leur prérogative la plus précieuse, le droit de haute et basse justice... Souvent un pauvre plaignant... dénonçait au Maître les méfaits des hauts fonctionnaires. En second lieu, de grandes propriétés, une fortune rapidement acquise par un des Mameluks mêlés aux affaires du pays, mettaient le Souverain en éveil. Dans l'un ou l'autre cas, prompte justice était faite ; le coupable était puni par la perte de tous ses biens et souvent même de la vie. Ces procédés de justice sommaire qui nous semblent si étranges, étaient, de temps immémorial, acceptés par les indigènes et mettaient un frein salutaire à la rapacité des favoris.

«Aujourd'hui, l'article 1er de la Constitution sauvegarde la tête, l'argent, les propriétés des Mameluks. Amour du pouvoir, cupidité, fourberie, vénalité, haine du chrétien, rien n'est changé chez-eux ; leurs tendances civilisatrices n'existent que sur le papier, mais ce papier a suffi à les mettre entièrement à l'abri.

«Les articles 1er, 6 et 7 confèrent aux différents tribunaux l'exercice de la justice. Dès lors le Bey cesse d'être en rapport avec le pays. Enfermé dans le Bardo, gardé à vue jour et nuit par le Premier Ministre qui ne le laisse jamais un instant seul, même avec les consuls des Puissances étrangères, il est devenu presque invisible à ses sujets. Jamais la formule constitutionnelle : le Roi règne et ne gouverne pas, ne fut appliquée d'une manière plus absolue ...

«Pendant que les différents articles de la Constitution dépouillaient successivement le Bey des attributions du pouvoir, les Mameluks ne négligeaient rien pour recueillir cet héritage. Maîtres des principaux emplois civils ou militaires, l'un d'eux présidait le tribunal criminel de la ville de Tunis, un autre présidait le Conseil suprême. Ce Conseil suprême réunit à la fois les attributions du Corps législatif, du Sénat, du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation et de la Cour des Comptes. Les garanties que tous les gouvernés des Etats constitutionnels trouvent dans la division des pouvoirs n'existent plus ici, et l'on ne s'explique guère comment les consuls européens qui ont pris part à la rédaction de la Constitution tunisienne, ont pu se rendre complices de la création monstrueuse de ce conseil suprême, où tous les pouvoirs sont confondus et qui n'est qu'une réminiscence des anciens Divans turcs. Il est vrai que la vie des Beys n'est plus menacée chaque jour, mais à la condition seulement que leur pouvoir sera nul et nulle aussi leur intervention dans toutes les affaires. Auprès du Chef de l'Etat, réduit au rôle de Roi fainéant, veille chaque jour un comité permanent composé de dix membres du Conseil suprême. Ce Comité, dit «de service ordinaire», reçoit les plaintes pour des infractions aux lois commises soit par le Bey, soit par tout autre individu. Il est composé des Mameluks les plus influents.

«Voici le couronnement de tout l'édifice. La Constitution tunisienne dont quelques journalistes vantent le libéralisme, aboutit à la formation d'un Conseil des Dix, d'une espèce de Commission de surveillance analogue à celle qu'avait inventée l'Assemblée française de 1849. Pouvoir, influence, richesse, tout est concentré là, et la situation de la Régence est parfaitement résumée dans ces phrases lucides que le général Bonaparte adressait naguère aux populations de l'Egypte : «Y a-t-il ici une belle femme, elle est aux Mameluks, un beau cheval, il est aux Mameluks ; de l'argent, de beaux arbres, des terres fertiles, ils sont aux Mameluks»[39].

2 - La toute puissance de Mustapha Khaznadar

Pour emporter l'adhésion de Mohammed Bey, puis de son frère Mohammed es-Sadok, le premier ministre et ses conseillers avaient bénéficié de l'appui des consuls, de Wood surtout qui avait prôné une large politique de réformes et l'institution d'un grand conseil. Le consul anglais qui était très lié avec le premier ministre y voyait le moyen d'affaiblir la position exceptionnelle que s'était acquise son collègue de France auprès du souverain. Le gouvernement tunisien pourrait se retrancher derrière l'autorité du Grand Conseil pour résister aux empiétements de la France, appuyée par son armée d'Algérie et par l'amitié personnelle qui unissait Léon Roches au bey Mohammed. Le ministre des Affaires étrangères français ne croyait guère à la possibilité de sérieuses réformes d'ensemble en Tunisie ; il avait invité le consul de France à ne réclamer qu'une réforme judiciaire. «Par suite de considérations toutes personnelles, M. Roches, cédant aux suggestions de hauts fonctionnaires intéressés à modifier l'état de choses établi et désireux de s'affranchir des entraves que les Capitulations leur imposaient dans leurs rapports avec les étrangers, crut devoir néanmoins prêter son concours au gouvernement tunisien en faveur de l'octroi d'une Constitution»[40].

Le consul de France avait pris une part active dans les discussions et la rédaction des textes constitutionnels ; il avait vivement poussé le bey Mohammed es Sadok à rendre visite à l'Empereur à Alger et à lui présenter les codes et la constitution qu'il allait promulguer. Sans doute espérait-il flatter Napoléon III par cette démarche et obtenir de l'Empereur, avec la reconnaissance de l'indépendance tunisienne vis-à-vis de la Turquie, une promotion personnelle au rang de ministre accrédité auprès du Bardo[41]. Déçu dans ses espérances, Léon Roches semble avoir été joué par son collègue britannique. Il ne devait pas tarder à regretter les transformations qu'il avait lui-même encouragées.

Mohammed Bey avait assez facilement souscrit au programme de réformes. Faible de volonté, il oscillait sans cesse entre les influences opposées de ses conseillers réformistes ou conservateurs. Après avoir accordé aux uns l'exécution de Sfez, il concédait aux autres tout un programme de réformes judiciaires et constitutionnelles. Son esprit, écrivait Léon Roche, «est semblable à une pâte molle qui prend la forme que veut lui donner celui qui la pétrit»[42]. Sans instruction, sans connaissance aucune des régimes politiques européens, Mohammed Bey n'avait certainement pas saisi toute la

39 Arch. Guerre. Corresp. Campenon. Le colonel Campenon au maréchal Randon, ministre de la Guerre. Tunis, 31 mai 1862. Lettre publiée par P. Grandchamp dans *Documents relatifs à la Révolution de 1864 en Tunisie.* Tunis, 1935, vol. I, pp. XII, XIII.

40 A. E. Tunis, Mém. et Doc. n° 9. Note 53,14 janvier 1876.

41 Le bey aurait vainement demandé à Napoléon III cette promotion pour Léon Roches (F. 0.102/63. Privée de Wood à Hammond, Beyrouth, 1er juin 1861).

42 A. E. Tunis, vol 18, Roches à Walewski. Tunis, 17 février 1859.
Ibid., même volume. Du même au même. Tunis, 13 novembre 1858.

portée des réformes et compris que le régime qu'on le poussait à instituer le dépouillait complètement de son pouvoir. On avait flatté sa vanité en lui laissant espérer qu'il serait reconnu en souverain indépendant par les cours d'Europe et que l'avenir de sa dynastie ne dépendrait plus du bon vouloir du Sultan, mais de la garantie des grandes puissances. Mohammed es Sadok n'avait pas plus d'instruction que son aîné. 11 avait été jusqu'à son avènement maintenu à l'écart des affaires. Malgré la réputation de férocité qu'il s'était acquise dans les expéditions qu'il avait menées comme bey du camp, il allait se révéler assez faible de caractère lui aussi. Dès son avènement, il lui avait fallu prêter serment de fidélité au Pacte Fondamental, jurer de maintenir et de poursuivre les réformes inaugurées par Mohammed Bey. La situation de Mohammed Es Sadok était faible vis-à-vis du khaznadar. Le premier ministre disposait de l'armée et du Trésor, et pouvait, si le prince manifestait trop d'indépendance, lui opposer un rival parmi ses frères. D'ailleurs Mustapha Khaznadar n'avait pas tardé à prendre sur l'esprit du bey l'empire le plus absolu, en le flattant et en l'encourageant dans ses vices pour le tenir à l'écart des affaires.

La mise en vigueur de la Constitution de 1861, succès personnel du premier ministre, légalisait et assurait la toute puissance de Sidi Mustapha Khaznadar. Dominant à la fois ministères et Grand Conseil dont il avait fait les instruments de son pouvoir, le premier ministre disposait, auprès d'un bey réduit au rôle de roi fainéant, de l'autorité d'un véritable maire du palais.

Sidi Mustapha Khaznadar était alors âgé de quarante-trois ans. Grec d'origine, il s'appelait en réalité Georges Kalkias Stravelakis. Il était né en 1817 à Kardamila, dans l'île de Chio, où son père Stéphanis avait péri dans les massacres de 1821. Il avait été enlevé lui-même avec son frère Jean[43]. Emmenés à Smyrne, vendus à Constantinople, puis revendus à Tunis, les deux enfants furent convertis à l'Islam sous les noms de Mustapha et d'Ahmed. Mustapha avait grandi à la cour tunisienne dans l'entourage du neveu du bey Hussein, le prince Ahmed dont il était devenu le compagnon de jeux. Dès son avènement, en 1837, Ahmed Bey éleva son favori aux fonctions de trésorier (*khaznadar*), lui donna en mariage sa sœur Khaltoum. Il lui avait fallu auparavant se débarrasser de Chakir, l'énergique ministre du bey Hussein. Le 11 septembre 1837, Ahmed et Mustapha l'avaient fait saisir dans les couloirs du Bardo et fait étrangler sans autre forme de procès[44]. Dès lors il put exercer sans partage le pouvoir aux côtés d'Ahmed Bey laissant le titre honorifique de garde des Sceaux au vieux Mustapha Sahib-et-Tabâa qui ne lui portait guère ombrage[45].

Ainsi Mustapha Khaznadar était-il ministre depuis vingt-quatre ans. Il avait réussi à éviter les dangers de deux changements de règne pour se perpétuer au pouvoir aux côtés d'Ahmed Bey, puis de ses cousins Mohammed et Mohammed es Sadok.

Comme la plupart des mamelouks, Sidi Mustapha n'avait aucune instruction. Il savait à peine lire et écrire. S'il avait conservé le souvenir de ses origines grecques, il

43 Le Khaznadar n'avait pas perdu le souvenir de ses origines. 11 subvenait à l'éducation de ses neveux Jean. Michel et Nicolas, fils d'un frère resté dans l'île de Chio. (Arch. Tun. Doss. 79, carton 7).

44 A. E. Tunis, vol 3. Schwebel à Molé, Tunis, 14 septembre 1837.

45 «Sidi Mustapha Shab Tabâa, garde des sceaux, ancien premier Ministre du bey Ahmed», écrivait Léon Roches en 1859, «est un vieillard de soixante-quinze ans que tous les princes tunisiens nomment leur père». Mis à l'écart sous Mohammed Bey, il avait vu ses fonctions données au beau frère du bey, Ismaïl es Sunni, mais paraissait toujours à la cour et continuait de donner des conseils au prince. (A. E. Tunis, vol. 19. Roches à Walewski, 4 octobre 1859). Nommé président du Grand Conseil en août 1860, il mourut quinze jours après l'ouverture des séances, dans la première décade de mai 1861. (Ben Dhiaf, chap. VIII, année 1277).

avait complètement oublié sa langue maternelle. Il comprenait cependant l'italien, la langue européenne la plus couramment parlée à Tunis et au Bardo. Intelligent, d'esprit ouvert, il savait remarquablement s'adapter aux hommes et aux circonstances. Tour à tour courtois et affable ou brutal et impérieux, il était capable des revirements les plus rapides, des décisions les plus promptes. «Grec d'origine», écrivait de Beauval, «il est fin, délié, bateleur, caressant, susceptible de vanité, et au fond impérieux à l'excès»[46]. Le premier ministre préférait la ruse à la violence à laquelle il n'avait recours qu'exceptionnellement. Il tenait l'entourage du bey par tout un réseau de complicités et savait arriver à ses fins par des moyens détournés, préférant acheter un complice que supprimer un rival. Sans doute le vizirat de Sidi Mustapha n'était-il pas vierge d'exécutions sommaires et de sanglantes répressions. Mais depuis la mort de Chakir Sahib et-Tabâa, Mustapha n'avait pas eu à se débarrasser de rivaux. Il fallut la crise de 1864 pour l'amener à une politique de violences et d'exécutions.

Avec les consuls européens, Mustapha pratiquait une savante politique d'équilibre. Il jouait de la rivalité des consuls de France et d'Angleterre pour s'appuyer sur l'un ou l'autre au gré des circonstances. Il se plaignait de l'un à l'autre, renseignait leurs informateurs, sollicitait des conseils. En public, il dissimulait sa pensée sous des formules de politesse à l'orientale, des protestations de bonne volonté et d'amitié ; il ponctuait ses discours d'invocations religieuses, gagnait du temps et s'exerçait toujours de décourager un solliciteur plutôt que de lui opposer un refus déterminé. Il se tirait d'affaire par des promesses, rejetait toujours sur d'autres la responsabilité d'une décision défavorable. La pensée du ministre était difficile à saisir, ses façons d'agir tortueuses, et les représentants européens pouvaient à juste titre se plaindre, comme le faisait de Botmiliau, «de la duplicité innée de son caractère»[47]. Avec le khaznadar toutes les affaires traînaient des mois durant. Les consuls devaient s'armer d'une longue patience, revenir à la charge, rappeler les promesses oubliées. Mustapha trouvait toujours quelque bonne raison, il sollicitait de nouveaux délais, proposait une nouvelle enquête. Les solutions qu'il finissait par proposer étaient toujours des compromis boiteux, des arrangements bizarres qui entraînaient encore d'interminables marchandages.

Depuis le règne d'Ahmed Bey, Mustapha Khaznadar se posait en partisan des réformes, en «champion des idées de progrès et de civilisation», selon la formule de Léon Roches[48]. Il avait encouragé le bey Ahmed dans ses efforts pour transformer la Régence sur le modèle européen. Sous le règne de Mohammed, il avait pris l'initiative des réformes constitutionnelles, qu'il avait imposées à Mohammed es Sadok et fait aboutir en 1860 et 1861. Les éloges dont Léon Roches l'avait couvert, assuraient à bon compte au ministre un renom de libéralisme et d'esprit éclairé. Mais il en était du libéralisme de Sidi Mustapha comme des grands principes de la Constitution. Ce n'était rien de plus qu'une belle façade. Mustapha sentait d'ailleurs l'utilité de la propagande ; pour soigner sa réputation, il entretenait des libellistes chargés de chanter ses louanges dans la presse européenne. A Tunis, il accueillait indifféremment dans son entourage Chrétiens, Juifs et Musulmans. Il avait confié à des ouvriers italiens la construction de son palais Renaissance de la place Halfaouine, l'avait meublé dans un style européen aussi bien qu'oriental. Mustapha lui-même portait en toutes circonstances l'uniforme à la française qui était celui des dignitaires de la cour. Mais au fond, il restait très oriental. Il n'avait nul souci de l'intérêt public et n'avait pas plus de programme d'administration que de politique étrangère ; il vivait au jour le jour en s'appliquant à piller de son mieux les revenus de la Régence. Sa seule préoccupation était de se maintenir au pouvoir et d'accroître toujours la fortune considérable et les biens immenses qu'il avait amassés.

46 Arch. Rés. De Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 27 novembre 1863.

47 A. E. Tunis, vol. 30. Botmiliau à Moustier. Tunis, 21 mai 1868.

48 Arch. Rés. Roches à Walewski, 6 novembre 1857.

«Sidi Mustapha», devait écrire en 1871 un inspecteur des finances françaises détaché auprès du gouvernement beylical, «n'a Jamais eu et n'aura jamais d'autre système politique que de piller et de ruiner à son profit le pays qu'il gouverne»[49].

Grâce à sa souplesse, à son habileté, Mustapha Khaznadar devait rester au pouvoir pendant trente-six ans. Sans doute s'y serait-il maintenu jusqu'à sa mort, si l'intervention des agents français n'avait provoqué sa chute, en 1873. Mais, même à l'époque de sa toute puissance, Mustapha douta toujours au fond de la sécurité du lendemain. La seule politique qu'il eût suivie avec persévérance pendant son vizirat fut de mettre à l'abri en Europe les millions qu'il avait détournés, et de s'assurer pour lui-même de la protection d'une puissance européenne. En 1850, il était sur le point d'obtenir du gouvernement français les lettres de grande naturalisation[50]. Vingt ans plus tard, c'est de l'Angleterre qu'il sollicitait en secret des patentes de protection. Singulières démarches en vérité pour un ministre patriote et réformateur !



MUSTAPHA KHAZNADAR
Premier ministre du bey de Tunis de 1837 à 1873.



MOHAMMED ES SADOK
Bey de Tunis (1859.1882],

(Musée du Bardo)

A côté de son tout puissant ministre, le bey faisait assez piètre figure. Sidi Mohammed es Sadok, douzième bey de la dynastie husseinite, était le second des fils du bey Hussein. Né le 22 mars 1814, il avait quarante-cinq ans lors de son avènement en 1859. Le consul de France, Léon Roches, présentait alors le nouveau souverain sous un jour favorable. «Sidi Mohammed Sadok est un homme sérieux qui se consacre résolument à la régénération et au bien-être de ses sujets. Privé d'instruction comme la plupart des Princes musulmans, éloigné des affaires par système, à cause d'une crainte jalouse qui

49 A. E. Tunis, vol. 36. Lettre de Villet. Tunis, 24 octobre 1871.

50 Par l'intermédiaire de son associé, le caïd et ministre Mahmoud Benaïad. «Cette demande fut d'abord accordée par lettre présidentielle, mais le procès entre le gouvernement tunisien et Benayed ayant mis en évidence la complicité de l'ex-ministre (Mustapha destitué en 1873) avec ce dernier on retira ladite lettre par l'intermédiaire du comte Bacciochi lors de son passage à Tunis, en disant qu'elle serait remplacée par un décret, ce qui n'eut pas lieu. Cette demande de l'ex-ministre est une des preuves éclatantes de son infidélité». (Correspondance de Khérédine publiée par MM. Mzali et Pignon : Khérédine à Villet, 27 avril 1875. R. T. 1940. p. 100).

existe dans le cœur de tous les beys à l'égard de l'héritier présomptif, Sidi Mohammed Sadok, doué d'ailleurs d'intelligence et de fermeté, cherche à combler les lacunes de son éducation en travaillant assidûment à s'instruire et en recherchant les conseils du petit nombre de personnes intelligentes qui l'entourent»[51].

Ce portrait flatteur ne saurait cependant nous abuser. Le consul de France manquait de sens critique ; les jugements qu'il portait sur ses contemporains étaient sujets souvent à révision ; le département s'étonnait de le voir condamner les mêmes hommes auxquels il avait décerné peu auparavant des éloges sans mesure. Sidi Sadok lui-même n'était-il pas, à la veille de son avènement, considéré par Léon Roches comme l'adversaire du khaznadar et l'instrument du parti fanatique ?

Sans doute, le bey était-il animé d'une certaine bonne volonté à l'égard de ses sujets. Mais, comme son frère Mohammed, il avait hérité de la faiblesse de caractère de son père le bey Hussein[52]. Apathique, irrésolu, facilement influençable, il était sujet à des colères soudaines, à des terreurs paniques dont son entourage pouvait jouer pour le mener à sa guise. Le bey, d'ailleurs, se désintéressait des affaires publiques qu'il abandonnait complètement à son ministre. Au début de son règne cependant, Mohammed es Sadok paraissait décidé à relever l'armée qu'avait négligée Mohammed Bey, à la réorganiser sur le modèle qu'avait tracé son cousin le bey Ahmed. Le bey participa lui-même à la discussion d'un nouveau code militaire. Le khaznadar l'encourageait dans cette voie, faisait acheter en Europe des armes, des équipements, des navires. Mais rien de sérieux ne fut entrepris. Le bey se lassa bien vite de réunir ses misérables soldats ; le règlement militaire resta lettre morte sans qu'il parût désormais s'en soucier. Il en fut de l'armée comme du reste. Mohammed es Sadok laissa son ministre gouverner à sa guise, signant les documents qu'il lui présentait, répétant les leçons qu'il lui soufflait. Il vivait toute l'année enfermé dans ses palais du Bardo et d'Hammam-Lif où, en compagnie d'une poignée d'intendants et de mignons, il se livrait à la boisson[53] et à la débauche. Très vite d'ailleurs, le souverain parut sombrer dans une sénilité précoce. Une note anonyme rédigée pour l'information du quai d'Orsay éclaire d'un jour assez cru l'existence quotidienne du bey de Tunis vers 1877 ou 1878.

«Mohammed es Sadok, le souverain actuel de la Régence n'a aucune intelligence et il est adonné aux vices les plus honteux. Son harem n'est peuplé que de petits garçons qu'il affiche sans aucune pudeur... Il ne s'occupe jamais d'affaires, que quand il y est obligé par les Consuls et se contente alors de réciter une leçon qui lui est faite d'avance par son Ministre. Deux fois par semaine, il tient un lit de justice. Il y écoute les plaignants en fumant sa pipe et prononce des arrêts très brefs qui lui sont soufflés par un de ses officiers qui se tient debout à sa droite. En dehors de cela, il se tient renfermé dans son harem où sa vie n'est qu'une longue orgie»[54].

La chronique scandaleuse du Bardo était alimentée par les exploits des intendants pourvoyeurs du «jardinet» du bey[55], les rivalités entre mignons, le dénouement tragique parfois de certaines orgies. Le khaznadar s'efforçait de conserver la haute main sur

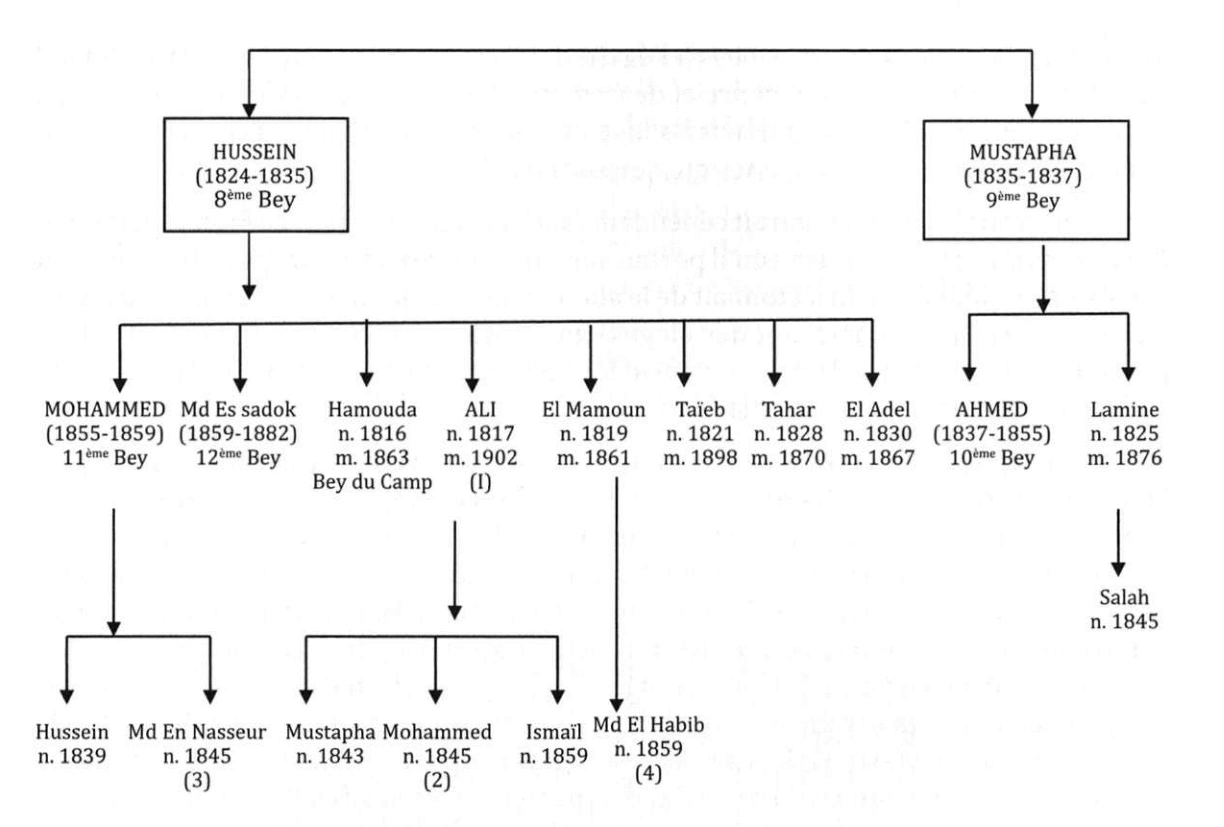
51 A. E. Tunis, vol. 19. Roches à Walewski. Tunis. 4 décembre 1859.

52 Arch. Guerre. Tunisie. Carton B.

53 D'après un vétérinaire Italien au service du bey depuis de longues années, Mohammed es Sadok, «buvait chaque jour une bouteille de cognac, et même davantage dans le courant de la journée». (Arch. Rés. Annotations sur une lettre du 8 juin 1882 communiquée par le préfet de Police Camescasse. Tunis, 8 juillet 1882).

54 A. E. Tunis. Mém. et *Doc,* vol. 9, note 2, s.d.

55 *Avvenire di Sardegna, passim,* **notamment 5 décembre 1878** *Lettere di Tunisi.*



LES PRINCES DE LA FAMILLE BEYLICALE
(juillet 1861)

(Arch. Tun., carton I, doss. II bis : liste des princes par rang d'âge (en arabe), 14 juillet 1861. - Arbre généalogique de la famille beylicale par P. Grandchamp : ***Documents relatifs à la révolution de 1864.*** **. Tunis, 1935, vol. 2, p. 341).**

l'entourage du souverain. Il se prêtait à ses plaisirs en se faisant pourvoyeur au besoin, étouffait les scandales trop voyants. Il tolérait les exactions des favoris et des intendants pourvu qu'ils ne se mêlent point de politique, et préférait se les attacher par des prébendes et de grasses sinécures. Quand l'un d'entre eux devenait embarrassant, Sidi Mustapha lui suscitait un rival plus docile.

Les princes de la famille beylicale étaient moins gênants encore pour l'autorité du premier ministre. Comme ses prédécesseurs, Mohammed es Sadok maintenait à l'écart ses frères et ses cousins. Il hésitait même à confier le commandement de l'armée à son frère et héritier présomptif, le bey du camp Hamouda[56]. Celui-ci était pourtant le seul des princes qui parût doué de quelque sens politique ; mais il devait disparaître prématurément dès 1863. Les autres frères du bey, Ali, Taïeb, El Adel[57], son cousin Lamine[58] menaient, à son exemple, une vie de débauche dans leurs palais et villas de

56 **Hamouda Bey, troisième fils du bey Hussein, né en 1816, mort le 13 août 1863, bey du camp depuis l'avènement de Mohammed el Sadok.**

57 **Ali Bey, quatrième fils du bey Hussein, né en 1817, mort en 1902 : bey du camp de 1863 à 1882, il succéda à son frère Mohamed es Sadok et régna de 1882 à 1902. Ses frères, Taïeb, né en 1821, mort en décembre 1898 ; Tahar, né en 1828, mort en 1870 ; El Adel, né en 1830/1831, mort en 1867, ne régnèrent pas. Un autre frère, El Mamoun, cinquième fils du bey Hussein, né en 1819, mourait le 16 novembre 1861.**

58 **LAMINE, né en 1825, mort en 1876, fils du bey Mustapha et frère cadet du bey Ahmed.**

la banlieue de Tunis. Mais les maigres pensions qui leur étaient allouées ne pouvaient leur permettre de soutenir le train de leurs maisons. Volés par leurs intendants comme par leurs fournisseurs, les princes étaient perpétuellement endettés. Ils n'avaient pas, comme les mamelouks, la ressource d'exploiter caïdats et fonctions publiques pour se refaire. Quand leurs dettes étaient trop criardes, quand leurs fournisseurs leur refusaient tout crédit, il ne leur restait d'autre recours que la générosité du bey. Périodiquement, les princes promettaient de s'amender, mais ils oubliaient bien vite leurs promesses, dès que le bey s'était laissé fléchir.

Mustapha Khaznadar était ainsi le maître incontesté de la Régence[59]. II aurait pu sans danger laisser à d'autres les charges de l'administration pour se cantonner dans les fonctions supérieures de chef du gouvernement. Mais il n'y avait consenti que pour les départements presque honorifiques de l'Armée et de la Marine. Il avait tenu à se réserver dans son triple ministère les fonctions de ministre des Affaires étrangères, de l'Intérieur et surtout des Finances que son avidité lui faisait considérer comme le ministère par excellence.

3 - Les Finances

L'administration des finances tunisiennes permettait tous les désordres, toutes les prévarications. En dépit des promesses constitutionnelles, elle ne fut jamais soumise à aucun système sérieux d'enregistrement et de contrôle. Pendant longtemps, aucun budget régulier ne fut établi. Le ministère des Finances s'en tenait au système d'imputation particulière d'une dépense sur un revenu, apurant un compte par un bon de caisse tenant lieu de quitus, au profit ou au débit du gouvernement[60]. Encore ce système n'était il pas toujours respecté. Au fur et à mesure qu'ils arrivaient au palais, les fonds provenant des impôts directs perçus par les caïds, le revenu des impôts indirects étaient, pour la plupart, employés sur l'heure pour les besoins du prince ou de l'administration, après que le ministre et ses agents se fussent servis les premiers. L'improbité et l'incurie étaient de règle parmi les employés du Bardo. L'administration était périodiquement désorganisée par la fuite de quelque haut fonctionnaire disparaissant à l'étranger avec le produit de ses prévarications et quelques dossiers compromettants. En 1852, c'était le caïd Mahmoud Benaïad, associé et confident du premier ministre qui avait fait de lui le fermier général de la Régence ; en 1864, c'était le caïd juif Nessim Samama, receveur et directeur des Finances à la fois, qui partait pour l'Europe avec près de vingt millions ; dix ans plus tard, son neveu et successeur, le caïd Chloumou Samama s'enfuyait à Corfou avec le produit de ses vols. Le premier ministre donnait l'exemple ; les employés des Finances étaient avant tout ses employés ; il tolérait toutes leurs prévarications, à condition qu'il fût le premier à en profiter.

a) Les impôts tunisiens

Les revenus du gouvernement tunisien provenaient d'impôts directs perçus par les caïds, *Yachour* qui pesait sur les céréales, le *canoun* des oliviers et des dattiers, une taxe personnelle instituée en 1856, des droits de douane, et du produit de taxes indirectes ou de monopoles mis en fermage. Les revenus du domaine ne figuraient que pour mémoire, la plupart des terres du beylik ayant été concédées aux dignitaires de la cour ou accaparées par les riverains.

59 «On se demande pourquoi le Bey actuel reste ainsi toujours dominé par son Premier Ministre qui, en définitive, est bien, sous le nom du souverain régnant, le véritable maître absolu du pays» écrivait en 1866 le consul Duchesne de Bellecourt (A. E. Tunis, vol. 27. A Douyn de Lhuys. Tunis, 1er mars 1866).

60 *Etat des questions entre le général Benaïad et le gouvernement tunisien,* Paris 1854, p. 3.

L'achour (عشور) ou dîme en nature sur les céréales, avait été longtemps perçu sur la récolte même, son montant étant théoriquement proportionnel aux quantités de grains moissonnés. Mais cet impôt avait le défaut de fournir des rendements très variables d'une année à une autre, selon la fortune des récoltes. Les agents des caïds qui agissaient sans contrôle et, «sans exception[61]» trafiquaient de leurs fonctions, en avaient fait un impôt de répartition dont le poids était intolérable pour les paysans. Le plus riches payaient un *bakchich* pour se faire détaxer, les domaines des grands personnages échappaient à l'impôt. Tout le poids de *Vachour* retombait sur les fellahs les plus pauvres : «il leur arrivait, et ce fait est avéré, de donner toutes leurs récoltes et de rester encore endettés envers le fermier»[52]. Une réforme de décembre 1856, dûe au bey Mohammed, avait modifié l'assiette de l'impôt, transformé *l'achour* en une contribution fixe pesant désormais sur les surfaces ensemencées. Les terres devaient être divisées, selon leur valeur, en trois catégories. Celles de la première classe, les plus imposées, étaient taxées sur la base de 275 litres de blé, 275 litres d'orge et 8 piastres par *méchia,* la *méchia* (a^iu) étant la surface moyenne cultivée par une paire de bœufs, soit une dizaine d'hectares[63]. Mais la fixité de l'impôt n'avait pas fait disparaître les abus pour autant. La perception restait aussi vexatoire que par le passé, les agents du gouvernement décidaient arbitrairement des étendues imposables, volaient les paysans en mesurant les grains. En 1865, l'agent consulaire de Sousse estimait qu'en moyenne, les huit mesures de grain que prélevaient les percepteurs de *l'achour* correspondaient à onze mesures du commerce[64]. *L'achour* était prélevé dans l'ensemble de la Régence mais surtout dans le Nord - Ouest du pays, sur les populations sédentaires des plaines de la Medjerda et de la région de Tunis[65].

Sur les olivettes pesait le *canoun* (oj-iLi), taxe établie d'une façon différente selon les régions. Dans le Sahel, le *canoun* était prélevé en argent sur l'arbre même. Les oliviers étaient classés en trois catégories selon leur âge et leur capacité de production, les taxes variant de 4 â 6 caroubes[66], selon les catégories. Pour encourager les paysans à planter, il avait été décidé que les révisions des listes d'imposition n'auraient lieu que tous les vingt ans. Dans les autres régions, dans le cap Bon et la banlieue de Tunis notamment, l'impôt prenait la forme d'une dîme sur la récolte. Mais sous une forme ou sous une autre, la perception en en était aussi abusive que celle de *l'achour.*

Le *canoun* des dattiers de Djérid et du Nefzaoua était perçu de la même façon que celui des oliviers et du Sahel. Une réforme dûe à Mohammed Bey avait simplifié en principe la perception de l'impôt, aboli les taxes traditionnelles, et amené le *canoun* au taux de deux piastres par pied pour les dattiers *degla,* et de quatorze caroubes pour les autres[67]. Comme pour *l'achour,* la perception du *canoun* des oliviers et des dattiers, était confiée aux caïds, aux khalifats et à leurs agents[68].

61 Arch. Rés. Consulats. Roches à Walewski Tunis 6 janvier 1857.

62 A. E. Tunis vol 17. Roches à Walewski. Tunis 6 janvier 1857.

63 *Ibid.* même dépêche. - Ben Dhiaf chap. VII année 1273.

64 Arch. Rev. Espina à Duchesne de Bellecourt, Sousse. 1er mars 1865.

65 *L'achour* produisait 1.229.415 piastres en 1277 (20 juillet 1860-8 juillet 1861). En principe, l'impôt était perçu en argent sur les nomades et en nature sur les populations sédentaires. Les habitants des districts du nord-ouest devaient en verser le montant directement aux magasins de la Rabta à Tunis, ceux du Sahel et du Sud dans les silos des caïds.

66 Arch. Rés. Espina à Duchesne de Bellecourt. Sousse, 1 mars 1865, E. Degubernatis, vice-consul à Sousse, *Descrizione del Sâhel, Bolletino consolare,* vol. II, fasc. XII, p. 1103. La caroube valait 1/16ème de piastre.

67 Arch. Guerre. Tunisie. Carton 13. Rapport sur une expédition dans le Sud de la Régence de Tunis par M. Tissot, élève consul attaché à la mission française. Tunis, 1er mai 1857. Exposé moins précis de Botmiliau Arch. Rés. Botmiliau à Moustier. Tunis, 14 juillet 1868.

68 Le *canoun* produisait 2.719.344.06 piastres en 1277 (Sahel, 1.103.031,07 Djérid et Nefzaoua 1.099.304,11).

En juillet 1856. Mohammed Bey avait aboli un certain nombre de taxes datant de l'époque turque, perçues de façon irrégulière sur les populations des villes et des tribus, et qui prenaient la forme de tributs en argent ou, comme la *diffa,* de cadeaux en nature à l'occasion de l'avènement d'un bey ou de la nomination d'un nouveau caïd. Pour les remplacer, on avait institué une capitation annuelle de trente-six piastres, la *mejba*[69], que devaient acquitter tous les sujets tunisiens mâles et pubères, à l'exception des originaires des villes de Tunis, Kairouan, Sousse, Monastir et Sfax[70]. D'autres exemptions légales étaient venues s'y ajouter, en faveur des dignitaires religieux, des étudiants et des soldats. L'institution de la *mejba* avait été particulièrement mal accueillie dans le pays. L'impôt était lourd, sa perception donnait lieu à toutes sortes d'abus et de vexations. Les caïds ne déclaraient au gouvernement qu'un nombre réduit de contribuables[71] ; ils n'en pourchassaient pas moins leurs administrés avec énergie, exigeant la *mejba* pour des enfants ou des morts, s'efforçant de recouvrer plusieurs fois la même taxe. En revanche, de nombreux douars réussissaient souvent à esquiver le paiement de l'impôt, en se déplaçant en temps opportun.

La répartition des impôts directs soulignait, selon les régions, des différences de traitement considérables. Les populations sédentaires du Sahel, du Djérid et du Nord de la Régence étaient les plus fortement imposées. Les villageois des caïdats de Sousse, Monastir et Mahdia, ceux du Djérid payaient en moyenne une quarantaine de piastres par an et par tête ; dans les districts de Tebourba et de la banlieue de Tunis[72], ces chiffres s'élevaient à 158 et 161 piastres. En revanche, les tribus nomades dont le bétail n'était pas imposé ne payaient pas plus de 6 à 8 piastres, au moins en théorie, c'est-à-dire le montant de la seule capitation[73]. Encore était-il entre elles de sensibles différences de traitement. Tandis que les tribus les plus faibles étaient soumises à des paiements réguliers, le gouvernement devait, chaque année, discuter ou combattre avec les nomades de grande tente avant d'en obtenir, en nature ou en espèces, un tribut qui était plus la reconnaissance d'une vassalité que le paiement d'un véritable impôt. Deux fois par an, au début du printemps et à la fin de l'été, le bey dépêchait dans le sud et l'ouest de la Régence une expédition militaire chargée de recouvrer les impôts ; c'était le camp, placé sous le commandement du prince héritier, ou bey du camp. Le succès du camp dépendait surtout de son appareil militaire. Les tribus sahariennes profitaient en général de la faiblesse des autorités de Tripoli pour émigrer vers le sud en temps utile ; elles évitaient en moyenne trois ans sur quatre le paiement de toute contribution. Quant aux montagnards du Tell dont les troupes beylicales ne pouvaient avoir raison, ils échappaient complètement à l'impôt et ne figuraient même pas à titre fictif sur les registres de contribution du beylik.

69 Les consuls européens employaient le mot *mejba* (i ^ o : impôt personnel) pour désigner cette taxe à laquelle le gouvernement donnait le nom de contribution (iiUi).

70 F. 0. 102/50. Wood à Stratford de Redcliffe. Tunis, 7 juillet 1856. A.E. Tunis. Vol. 16. Roches à Walewski. La Marsa, 7 juillet 1856. Maurice Chenel *La Mejba, impôt de capitation tunisien.* Tunis, 1912.

71 Les listes pour 1277 ne portaient qu'un total de 221.664 imposables, dont 205.194 s'étaient acquittés effectivement, soit un revenu de 7.386.984 piastres.

72 Les caïdats de La Goulette, d'Hammam-Lif et de la Mohammedia qui devaient être regroupés par l'administration française pour former, avec celui de Tebourba, le caïdat de Tunis-Banlieue.

73 Ce calcul a été fait en 1870 par l'inspecteur des Finances Villet, détaché en mission auprès du bey, d'après les registres financiers des années 1864/65 à 1867/68. La *mejba* avait alors été réduite à 25 piastres pour l'année fiscale en cours. On estimait qu'un habitant sur quatre y était assujetti en moyenne (A. E. Tunis, vol. 34. Tableau joint à l'annexe n° 1 à la lettre de Villet du 20 septembre 1870 : désignation des caïderies. Montant des divers impôts. Quotité de l'impôt payé par tête).

Ainsi, le régime des impôts directs traduisait-il un système féodal où les sujets du bey n'étaient point taxés en proportion de leurs ressources supposées ou réelles, mais en raison inverse de leur puissance ou de leur faculté de résistance, les nomades belliqueux étant épargnés aux dépens des sédentaires, les plus faibles devant payer pour les plus puissants et les plus pauvres pour les plus riches.

Grâce aux impôts indirects, le gouvernement disposait de revenus considérables et relativement faciles à percevoir. Aussi avait-il tendance à en abuser et à ruiner le commerce par la multiplication des taxes.

En vertu des Capitulations, le gouvernement tunisien ne pouvait imposer aux produits importés de l'étranger que des taxes *ad valorem* de 3% au maximum. Une seule exception avait été consentie pour les vins et spiritueux qui étaient taxés d'un droit d'entrée de 10%. Aussi, le gouvernement avait-il imaginé de frapper de droits de douane les exportations du pays. Grains, huiles, laines, tous les produits indigènes étaient taxés dans les ports tunisiens de droits de sortie d'un montant théorique de 8%. Pour les acquitter, les négociants devaient acquérir des *teskérés*[74] ou permis d'exportation que le bey mettait en circulation quelques mois avant la récolte[75]. Le bey était d'ailleurs le principal vendeur de grains et d'huile du pays. Dans ses magasins de Tunis s'entassait le produit des impôts en nature ; une partie en servait à nourrir les troupes et la maison du prince, le reste était exporté par l'intermédiaire des négociants de la place. Mais, sur les droits d'exportation proprement dits, s'étaient greffées toute une série de taxes d'entrepôt, de manutention, de vérification, de pesage, qui, avec les frais de transport et les *bakchich* de rigueur, arrivaient à doubler ou quadrupler les droits de douane. Le vice-consul de France à La Goulette, Charles Cubisol[76], calculait en 1867 que 500 *métaux* d'huile (un peu moins de 100 hectolitres) de première qualité, achetés à Tunis 14 437,50 piastres, revenaient rendus à bord, à 17.529,37 piastres, soit 121% de leur prix d'achat. Dix balles de laine en suint, coûtant 2.705,85 francs, revenaient pareillement à 3.950,35 francs, soit 146% de leur valeur d'achat[77].

Les excès mêmes d'une fiscalité absurde et tracassière engendraient des abus dont le gouvernement était le premier à souffrir. Une partie des huiles du Sahel était embarquée en fraude par les contrebandiers maltais. Dans le nord-ouest, les grains qui avaient pu échapper à la rapacité des percepteurs de *l'achour* passaient une frontière interdite mais mal gardée, pour gagner le port de Bône d'où ils s'embarquaient en franchise pour Marseille[78].

Sur le marché local, depuis le règne d'Ahmed Bey, le gouvernement s'était arrogé un certain nombre de monopoles, comme ceux de la poudre, du tabac et du sel, dont il

74 Le terme de *teskéré* (o.rS.i-0 désignait en général le papier du gouvernement, bons du Trésor ou assignations en nature.

75 F. 0.102/5.5. Wood à Malmesbury. Tunis, 30 octobre 1858.

76 Cubisol (Jean-Charles), né à La Goulette, le 18 avril 1817, d'une famille originaire de La Ciotat, marié en premières noces, à Tunis, à Camille Bottary, le 15 décembre 1845, puis à la sœur de celle-ci, Marie, à La Goulette, le 5 mai 1855, mort à La Goulette, en juin 1868. (Reg. Ste Croix et Goulette).

Vice-consul de France à La Goulette, depuis 1855, Cubisol était en même temps consul de Belgique et agent consulaire de presque toutes les puissances européennes. Il était également agent des compagnies de navigation françaises. Son fils Joseph lui succéda en 1868.

77 Ch. Cubisol : *Notices abrégées sur la Régence de Tunis.* Bône, 1867, p. 71-73.

Le *métal* (juio) de Tunis valait 19,16 1, celui de Sousse près de 24 litres. 4 *métaux* de Sousse valaient 5 *métaux* de Tunis.

78 La loi du 11 janvier 1851 admettait en franchise en France tous les produits en provenance d'Algérie (Arch. Rés. Comm. De Theis à Baroche. Tunis, 18 mai 1851).

tirait argent en les affermant à des adjudicataires désignés sous le nom *d'appaltateurs*[79]. Les enchères étaient de pure forme, le plus souvent, les fermiers n'étant que les associés ou les hommes de paille des caïds, ou des grands personnages de la cour. La vente des céréales, de la laine, celle des cuirs et des peaux, la fabrication du plâtre, de la chaux, du savon, des chéchias, la pêche aux éponges et au corail étaient soumises à des taxes dont la perception était, comme celle des droits d'octroi, la *caroube* sur les loyers urbains[80] également abandonnée à des fermiers. A Tunis, chacun de ces droits était adjugé séparément. A Sousse, Sfax et dans toutes les villes de la côte, toutes ces *appaltes* étaient mises aux enchères en bloc, sous le nom de droits réunis[81].

Fermages et monopoles étaient autant d'entraves à la liberté du commerce et du travail. Les agents des fermiers rivalisaient d'ingéniosité et de mauvaise foi pour tirer de leurs fonctions les plus larges profits. Tantôt, c'était une peau que l'on jetait de nuit dans un entrepôt, tantôt un paquet de tabac que l'on glissait dans la charge d'une bête de somme, près des octrois, et à la faveur d'une perquisition menée avec des gendarmes complaisants, on pouvait se saisir d'un coupable, extorquer une lourde amende[82]. Les autorités locales couvraient ce honteux trafic ; les gendarmes y gagnaient un *bakchich ;* caïds et khalifats étaient partie prenante dans les fermages. Mais, en période de troubles, les fermiers et leurs agents étaient en général les premières victimes des émeutes, le pillage de leurs maisons, les premières manifestations des violences populaires.

b) Recettes et dépenses

Il nous semble malaisé d'arriver à une évaluation sérieuse des revenus de la Régence, dans les dernières années de son indépendance financière. Les recettes variaient de façon sensible, d'une année sur l'autre, au hasard des récoltes, selon la fortune des recouvrements sur les tribus nomades.

Jusqu'en 1860, le gouvernement tunisien n'établissait pas de budget régulier et s'en tenait toujours au système des bons de caisse qui ne permettaient aucun contrôle sérieux. Les contrats d'affermage étaient assortis de clauses bizarres, de soultes traditionnelles qui compliquaient les comptes et favorisaient les prévarications. Ainsi, la perception des grains s'opérait dans le pays en mesures débordantes, mais le versement dans les magasins du bey était calculé en mesures commerciales rases ; la différence constituait un boni officiel dont le partage entre le gouvernement et les fermiers était la source de contestations interminables, en l'absence de cahiers des charges méritant ce nom[83]. Il fallait encore tenir compte de la disparité des poids et mesures, selon les régions[84], convertir en piastres le produit des impôts en nature, escompter les ventes anticipées. L'administration passait avec désinvolture d'un compte à un autre, payait en huile une fourniture de blé, abusait des assignations sur les rentrées d'impôts à venir.

79 Francisation locale de l'italien *appaltatore,* adjudicataire.

80 Appelée ainsi parce que son taux était d'une *caroube* par piastre de loyer, soit d'1/16°.

81 Vers 1860, l'administration tunisienne distinguait deux catégories de revenus indirects *lezma etmahsoulâts.* Sous le nom de *lezma* (io>! forme moderne pour : impôt, tribut, ferme d'un impôt), on rangeait la douane et les monopoles affermés ; sous celui de *mahsoulats* (o^ .n ^ o), les taxes locales, droits d'octroi, de marché, la *caroube* sur les loyers.

82 Ben Dhiaf chap. VI, années 1257 et 1261.

83 *Le dernier mot sur les comptes en blé du général Benaïad et le prétendu compte de Bahram.* Paris, 1855, pp. 1 et 12-52.

84 Ainsi, le *métal* de Tunis valait 19 litres, celui de Sousse, près de 24 le *caffi* (j^ij : mesure de grains) de Béja, 13 hectolitres, celui de Tunis, la moitié. Chaque localité avait ses poids et mesures particuliers.

Les fonctionnaires tunisiens paraissaient incapables de dresser un bilan d'ensemble. Le premier ministre ne se souciait nullement d'éclaircir une situation confuse : il demandait seulement de servir ses intérêts aux créatures et aux complices dont il peuplait les bureaux financiers de son triple ministère. Selon les besoins de la cause, Sidi Mustapha gonflait ou réduisait l'évaluation qu'il présentait de telle ou telle branche de revenus. Il répugnait tout particulièrement à présenter un bilan financier. Lorsqu'il avait dû rendre compte de sa gestion, lors de l'avènement du bey Mohammed, en 1855, il s'était borné à un exposé de fantaisie, sans pièces comptables, dans lequel les revenus extraordinaires, qualifiés cyniquement par lui de «produits de ses doigts», servaient à masquer les invraisemblances de ses assertions[85].

Si l'on en croit un document conservé dans les archives du gouvernement tunisien, le montant total des recettes de l'Etat, pendant les quinze dernières années du règne du bey Ahmed, aurait été de 153.109.280,1 piastres, et de 57.429.364 piastres, pendant les quatre ans et demi du règne de son successeur, les dépenses correspondantes étaient respectivement de 148.799.801,12 et de 58.116.916 piastres. D'une année sur l'autre, les revenus pouvaient varier du simple au double[86]. Pendant les huit premières années (1257-1264 = février 1841 - novembre 1848), les recettes s'établissaient à près de 11 millions de piastres en moyenne, à 10 millions pendant les sept dernières années du règne d'Ahmed Bey (1265 - 1271 = novembre 1848 - septembre 1855). Sous le règne de Mohammed Bey, les quatre années fiscales 1272-1275 (septembre 1855 - juillet 1859), donnaient un produit moyen de 12.750.000 piastres[87].

A partir de 1860, l'application des réformes constitutionnelles valut à la Régence au moins les apparences d'un budget régulier. Le directeur des Finances dressa pour l'année 1277 (20 juillet 1860 - 8 juillet 1861) un état des prévisions budgétaires. Un budget définitif fut établi à la fin de l'année. On procéda de même pour 1278, le budget devant être soumis à l'examen d'une commission du Grand Conseil. Les budgets des années suivantes devaient être établis de la même façon. Mais le désordre ne disparut pas pour autant ; les bilans du ministère demeurèrent fantaisistes. Le khaznadar devait avoir pour politique de surestimer toujours plus les revenus de l'Etat, à mesure qu'il s'engageait dans la voie des emprunts étrangers et qu'il devait abandonner aux créanciers le produit de divers impôts. En 1860, il n'était pas encore sérieusement question d'emprunt. Les documents conservés dans les archives tunisiennes ne nous permettent cependant pas de chiffrer avec précision les ressources réelles de l'Etat à cette époque. Prévisions, budgets définitifs et récapitulations ne concordent point[88]. Il semble toutefois que les recettes du

85 Le *problème tunisien vu à travers la question d'Orient*, manuscrit inspiré par Khérédine, publié par MM. Mzali et Pignon. R.T. 1935, p. 215.

86 11.940.000 P. en 1274 (1857-58], 18.231.000 P. en 1275 (Arch. Tun. Doss.93 ter : Anciens impôts, en arabe). Nous ne savons à quel usage était destinée cette récapitulation clairement présentée. Le bel équilibre budgétaire dont elle nous offre le tableau (Recettes 211 millions de piastres, Dépenses : 206 millions, pour les deux règnes) est particulièrement suspect et l'on explique difficilement comment, après 20 années excédentaires le gouvernement du bey aurait pu avouer, en juillet 1860, une dette de 19 millions de piastres.

87 *Ibid.*, Pour pouvoir comparer des années entières, nous avons rattaché au règne d'Ahmed Bey les revenus des trois derniers mois de 1271.

88 Les budgets de cette période sont conservés dans le carton 92 des archives tunisiennes. Le dossier 82 est consacré au budget de 1277.11 contient :

- un état de prévisions budgétaires intitulé «Répartition des dépenses», ni daté, ni signé, qui fournit le total des recettes escomptées avec le produit de cinq grandes branches de revenus, le détail et le total de dépenses à engager (A).
- un projet ou brouillon de projet de répartition de dépenses se référant aux mêmes prévisions budgétaires.
- un exemplaire du budget de 1277, authentifié par la signature du directeur des Finances et daté du

gouvernement devaient être de l'ordre de 17 à 18 millions de piastres - l'équivalent de 11 millions de francs - pour les années 1277 et 1278 (juillet 1860 - juin 1862), années de bonnes récoltes. Six ans plus tard, le khaznadar présentait un budget de 43 millions de piastres[89]. Mais un inspecteur des Finances français détaché au service du gouvernement beylical, à partir de 1869, l'inspecteur Villet, devait démentir les assertions du premier ministre. D'après les documents du ministère des Finances, Villet établissait que, entre 1281 et 1284 (1864-65 à 1867-68), quatre branches de revenus dont le produit avait été évalué à 16.776 231 piastres n'avaient fourni au Trésor que 5.105.294 piastres,

---

9 *hijja* 1277 = 18 juin 1861 (le mois de *hijja* est le dernier de l'année), contenant le détail du produit des cinq branches de revenus, avec le total de chacune d'elles, mais non le total général des recettes que nous avons reconstitué, et le détail des différentes dépenses (série incomplète), accompagné d'un décompte mensuel aboutissant à un total général (B).

Le dossier 83 est consacré au budget de 1278. Il contient :

- un état de prévisions budgétaires signé et daté du 9 *hijja* 1277 qui reproduit les chiffres du budget de 1277, sauf en ce qui concerne le *canoun* (C).
- un exemplaire du budget de 1278 analogue à celui de 1277, mais incomplet (D).
- une récapitulation sommaire du budget (recettes, dépenses, excédent), signée du Directeur des Finances et du trésorier Samama, et datée du 1er *joumada* 1280=14 octobre 1863.

Le dossier 85 est consacré au budget de 1279. Les budgets de 1280 et des années suivantes manquent.

Le dossier 87 contient un tableau récapitulatif des budgets de 1277 à 1280 (Etats sommaires des recettes, des dépenses et de la balance budgétaire) pièce non datée (E). Les chiffres contenus dans ce dernier tableau ne correspondent pas à ceux des budgets annuels. Ils laissent apparaître des excédents budgétaires insolites pour 1277 et 1278 et indiquent un total de recettes identique pour 1279 et 1280. Cependant, les chiffres pour 1278 sont les mêmes que ceux de la récapitulation du 1er *joumada* 1280.

(A) *Prévisions pour* 1277

Achour	950.000		
Canoun	2.035.091	RECETTES.	14.338.839
Taxe personnelle	6.763.309	DEPENSES.	13.206.621
Lezma	2.580.800	Excédent	1.132.218 P
Mahsoulats	2.009.639		

	14.338.839 P.		

(B) *Budget de* 1277

Achour	1.229.415		
Canoun	2.719.344,06 1/2	RECETTES.	17.564.406
Taxe personnelle	7.386.984	DEPENSES.	19.303 531
Lezma	3.490.826,11	Déficit.	1.739.125 P.
Mahsoulats	2.737.836		

	17.564.406,01 1/2		

(C) *Prévisions pour* 1278

Achour	1.229.415		
Canoun	2.712.140,03 1/2	RECETTES.	18.491.420
Taxe personnelle	7.386.984	DEPENSES.	18.868.810
Lezma	3.490.826,11	Déficit	377.390 P.
Mahsoulats	2.737.836		

	17.557.201		
	934.220		

	18.491.420 P.		

(D) *Budget de* 1278

RECETTES	17.982.062,05
DEPENSES	12.596.672
Excédent	5.385.390,05 P.

(E) *Tableau récapitulatif des budgets de* 1277 à 1280

Recettes.	19.826.346,12	19.182.062,05 1/2
Intérêts de la dette.	1.065.384,061 1/2	1.200.000
	--------------------	--------------------
	18.760.961,051	17.982.062,05 1/2
Dépenses	14.746.979,11	12.596.672
	--------------------	--------------------
Excédent	4.013.981,07	5.385.390,05 1/2 P.

89 Arch. Tun. Doss 81 carton, 92. *Procès-verbal présenté par la commission chargée en 1284/85 de réviser les ressources du gouvernement tunisien* (en arabe). La commission s'était chargée de ramener les dépenses de 47.733.703 à 39.420.510 piastres, en regard d'un total de recettes de 43.848. 247,11 piastres présenté par le gouvernement.

soit 30% des estimations primitives du ministère[90]. Villet devait admettre qu'avec une gestion plus sérieuse, dans une période plus calme, il fallait faire la part d'un manque à recouvrer régulier, que l'équilibre budgétaire ne pouvait être assuré qu'à condition que les recettes prévues fussent supérieures d'au moins un tiers aux dépenses nécessaires. Pour l'année fiscale 1287 (1870-71}, il estimait à moins de 15 millions de piastres les recettes budgétaires tunisiennes et l'événement devait démontrer que cette évaluation était trop optimiste encore[91].

Les agents étrangers les mieux informés, les consuls de France et d'Angleterre ne soupçonnaient pas qu'il pût y avoir une telle disparité entre les chiffres avancés par le gouvernement et les revenus réels de l'Etat tunisien. En 1859, Léon Roches estimait ceux-ci à 25 millions de piastres[92]. Vers 1865-1866, Wood et Duchesne de Bellecourt admettaient des chiffres de l'ordre de 40 millions. Cubisol croyait pouvoir estimer à 43.414.000 piastres les revenus d'ensemble du bey[93].

Même réduits à 15 ou 18 millions de piastres, ces revenus paraissaient encore largement suffisants pour couvrir les besoins d'un gouvernement qui n'assurait aucun service public et n'avait d'autres dépenses régulières que la maison du prince et l'entretien d'une petite armée chargée surtout d'aider à la perception des taxes. L'armée régulière comptait en principe 25.000 hommes, mais quelques milliers de soldats seulement étaient en service ; la marine était réduite à un millier d'officiers et de marins ; les irréguliers n'étaient levés qu'en cas de besoin. Au total les budgets de l'armée et de la marine ne dépassaient guère 3 millions de piastres. La maison du bey, les pensions des princes, les dépenses d'administration coûtaient 6 millions. Avec les fournitures de tous genres, on arrivait à un total d'environ 13 millions[94].

Sans doute ne s'agissait-il là que des dépenses ordinaires du gouvernement. Il fallait tenir compte aussi des missions en Europe, des ambassades extraordinaires auprès du sultan, des cadeaux offerts par le bey en ces circonstances ; il fallait y ajouter l'intérêt de la dette flottante[95], les constructions, les achats de matériel, toutes dépenses difficiles

90 A. E. Tunis, vol. 34 Annexe n° 1 à lettre de Villet (qui manque), datée de Tunis à la fois du 20 septembre 1870 et du 2 février 1871.
Il n'était entré dans les caisses du gouvernement que 49% du produit du *canoun*, 43% du montant des *mahsoulats*, 29% de la taxe personnelle et 13% seulement du produit de *l'achour*. L'année 1864 avait été marquée, il est vrai, par une insurrection générale qui avait interrompu partout le recouvrement des impôts. Mais, à la faveur de la répression, le gouvernement avait pu, dès 1865, recouvrer l'arriéré des impôts, exiger par surcroît des contributions extraordinaires dont le produit aurait dû gonfler les recettes du Trésor.

91 *Ibid.* Annexe n° 2 à la même lettre. Tunis, 29 septembre 1870.
Villet estimait à moins de 7 millions de piastres les recettes probables du gouvernement pour 1287. Il fallait y ajouter le produit des revenus que le bey avait concédés à ses créanciers pour le paiement des intérêts de sa dette, revenus estimés par le gouvernement à 10 millions de piastres, et sur lesquels Villet prévoyait un manque à recouvrer de 2 millions. Le budget de 1287 portait la trace des événements qui venaient d'affecter le pays. La Tunisie avait été épuisée par des révoltes, des épidémies, une fiscalité oppressive. La population avait diminué, les troupeaux étaient décimés ; les surfaces cultivées se réduisaient d'année en année. Il avait fallu diminuer les impôts pour encourager les paysans à se remettre au travail.

92 Arch. Rés. Roches à Walewski. Tunis, 26 novembre 1859.

93 *Notices abrégées sur la Régence de Tunis, op. cit* p. 81.

94 Arch. Tun. Doss. 82, carton 92 budget de 1277.
En additionnant les différentes sommes prévues pour la solde et l'entretien de l'armée et de la marine, dans l'état de répartition des dépenses, on arrive à un total de 3.111.502 piastres. Liste civile du bey, pensions des princes, traitements des ministres, fonctionnaires et caïds, entretien des chevaux font un total de 6.054 953 piastres. Un autre état signale les demandes de crédit des ministères, soit 3.258.448 piastres pour la Guerre et la Marine et 6.044.822 piastres pour le premier ministère.

95 *Ibid.* Doss. 87, carton 92 : 1.065.384 piastres pour 1277,1.200.000 pour 1278, 7.627.409 pour 1279 et 1280, selon le tableau de récapitulation des budgets tunisiens.

à évaluer mais qui devaient s'élever à plusieurs millions de piastres chaque année. La plupart d'entre elles étaient plus ou moins des dépenses somptuaires. On pouvait, sans affecter la marche du gouvernement, rogner sur l'une ou l'autre au besoin. L'événement devait démontrer qu'une politique d'économies sévères pouvait réduire les dépenses du gouvernement à moins de dix millions de piastres chaque année. Mais ce n'était ni d'économies ni d'équilibre budgétaire que se souciait le gouvernement. Les rentrées d'argent n'étaient que prétexte aux dilapidations et aux prévarications les plus cyniques. Mustapha Khaznadar n'avait d'autre politique que l'exploitation forcenée du pays. Au fur et à mesure que s'avançait le règne de Mohammed es Sadok, il allait encourager les dépenses extraordinaires, une politique de grands travaux qui lui valait des ristournes considérables. Sa fortune personnelle était estimée à près de vingt millions de francs, sans compter les domaines et les maisons qu'il possédait dans le pays. Mais son avidité ne s'en satisfaisait pas encore, il était seulement limité par la possibilité de trouver de l'argent. Les populations paraissaient à la limite de leurs facultés contributives ; les négociants européens, les habituels bailleurs de fonds du gouvernement, ne consentaient qu'à des avances sur la récolte et ne voulaient pas s'engager dans des prêts à long terme qui eussent immobilisé leurs capitaux et entravé leurs opérations commerciales, Mustapha Khaznadar n'avait pas encore songé sérieusement à conclure un emprunt à l'étranger et, en dépit d'une gestion financière déplorable, la dette du gouvernement tunisien se réduisait à 19 millions de piastres[96] en 1860, à peine plus que les recettes budgétaires d'une bonne année.

4 - L'Armée et la Marine

Le désordre des finances était à l'origine de la faiblesse militaire de la Régence. Des efforts persévérants avaient été entrepris en effet, par Ahmed Bey tout au long de son règne, repris, en 1859, par son cousin Mohammed es Sadok, pour constituer une armée puissante, équipée et organisée à l'européenne.

Jusqu'au règne du bey Hussein, les princes tunisiens n'avaient disposé que d'une milice à la turque, formée de janissaires recrutés au dehors, Turcs d'origine, ou chrétiens convertis en bas âge, et des enfants que ces soldats avaient eu de femmes indigènes, les *Couloughlis.* Comme dans les autres provinces de l'Empire ottoman, les beys avaient souffert des excès de leur milice, troupe indisciplinée, toujours prête à se rebeller et plus dangereuse qu'utile pour le pouvoir du souverain. En 1829, Hussein Bey avait ordonné la dissolution de la milice, licencié les mamelouks et cessé tout recrutement à l'extérieur. 11 s'adressa au gouvernement français pour obtenir l'envoi d'une mission d'officiers instructeurs, mais l'affaire n'eut pas de suite, et, pendant longtemps, les beys durent avoir recours aux services d'instructeurs européens plus ou moins sérieux qu'ils recrutaient par des contrats privés.

a) Ahmed Bey et la création d'une armée régulière

Ahmed Bey, passionné de questions militaires et jaloux de la gloire du pacha d'Egypte, Mohammed Ali, entreprit de réorganiser son armée à l'européenne. C'est à la

96 Arch. Tun. Doss. 23, carton 86 : note indiquant le montant des dettes tunisiennes à la fin de 1276 (juillet 1860), soit 19.303.131 piastres, non compris les sommes dues pour la réfection de l'aqueduc de Zaghouan, alors en cours. A. E. Tunis, vol. 20. Roches à Thouvenel, 21 octobre 1860.
Confiant dans les réformes oui avaient été inaugurées, et devaient mettre fin au désordre financier, le consul de France pensait que ce déficit pouvait être résorbé en quatre ans, tout en consacrant chaque année un million de piastres aux travaux publics.



AHMED BEY (1837-1855)
(Lewis Ferrière : Aquarelle)

France, tout naturellement qu'il demanda conseils et techniciens ; la patrie de Napoléon à qui Ahmed Bey vouait un culte presque dévôt[97], était celle aussi du colonel Sèves à qui Ibrahim Pacha devait ses retentissantes victoires sur l'armée du sultan. Un voyage en Europe le confirma dans ses desseins : reçu en souverain à la cour de Louis- Philippe, Ahmed rapportait dans la Régence, en décembre 1846, avec le souvenir émerveillé des parades militaires françaises, des splendeurs de Paris et de la puissance de Toulon[98], l'impatient désir de transformer son pays sur le modèle européen.

Le bey n'avait eu de cesse qu'il eût obtenu du gouvernement français l'envoi d'une mission militaire officielle. En janvier 1842, deux officiers français étaient détachés à Tunis. En juin 1843, la mission était placée sous le commandement d'un officier supérieur, le lieutenant-colonel Laveleine-Maubeuge, chargé d'assurer la direction de l'instruction des troupes, avec le rang de général tunisien. Quatre officiers, autant de sous-officiers constituaient l'effectif de cette mission qui devait se maintenir à Tunis pendant treize ans, jusqu'en 1855, sous le commandement successif des lieutenants-colonels Laveleine-Maubeuge (1843-1846), Folly (1846-1847), du colonel puis général Walsin-Esterhazy (1847-1852) et des colonels Margadel (1852-1854) et Lion (1855)[99].

Avec l'aide de ces officiers, Ahmed Bey entreprit de mettre sur pied une armée moderne. Sept régiments d'infanterie furent créés successivement, ainsi que deux régiments d'artillerie et un régiment de cavalerie légère. Leur organisation, la hiérarchie des grades étaient calquées sur celles de l'armée française. Les régiments d'infanterie, de trois mille hommes environ chacun, se divisaient en trois bataillons de huit compagnies ; les régiments d'artillerie étaient sur le même modèle, mais la cavalerie se réduisait à un millier d'hommes. L'uniforme était, à quelques détails près, celui des troupes de la monarchie de Juillet. De l'ancien équipement, Ahmed Bey n'avait conservé que le bonnet turc, orné d'une plaque et d'une jugulaire pour les artilleurs et les cavaliers. Ceux-ci étaient vêtus uniformément de bleu, les 5ème et 6ème régiments d'infanterie, de rouge

97 Le bey avait fait traduire en arabe l'histoire du règne de Napoléon Ier (Ben Dhiaf chap. VI, année 1262). Les salles de son palais étaient décorées de tableaux représentant les principales batailles livrées par l'Empereur.

98 Ben Dhiaf qui avait accompagné le prince en France, consacre un paragraphe enthousiaste au récit de ce voyage (chap. VI, année 1262).

99 P. Marty : *Historique de la mission militaire française en Tunisie* (1827-1882). R. T. pp. 171-207, 309-346.

les autres fantassins étaient habillés de bleu et rouge. Mais le recrutement continuait de s'opérer au hasard. La durée du service n'était pas limitée, et, pour compléter les effectifs, on se contentait d'envoyer dans les districts peuplés de sédentaires, le Sahel notamment, des tournées d'officiers recruteurs qui incorporaient au passage tous les hommes valides dont ils avaient besoin.





Uniformes de l'armée tunisienne
(Chassiron *op. cit)*

Ainsi constituée, l'armée beylicale devait compter des effectifs de 26.000 hommes environ : 18.900 hommes et 366 officiers pour l'infanterie, 5.800 hommes et 56 officiers pour l'artillerie, 1.000 hommes et 34 officiers pour la cavalerie. Mais comme les ressources du pays ne permettaient pas d'entretenir en permanence de tels effectifs, le bey ne gardait à son service qu'une dizaine de milliers d'hommes sur le pied de paix. Les 2ème, 3ème, 4ème et 7ème régiments, cantonnés respectivement à Sousse, Monastir, Kairouan et Porto- Farina, se réduisaient aux quelques centaines d'hommes nécessaires pour le service des places et les patrouilles douanières le long des côtes. Le 1er Régiment, stationné à Tunis, devait être presque toujours au complet (2 400 hommes), ainsi que les 5ème et 6ème régiments d'infanterie. Ceux-ci formaient, sous le commandement d'un seul colonel, une sorte de garde particulière du bey qui l'accompagnait dans tous ses déplacements dans la banlieue de Tunis. L'artillerie et la cavalerie, dont les effectifs étaient loin d'être au complet, étaient casernées dans la ville de Tunis[100].

Un officier français avait été chargé de diriger l'école militaire fondée au Bardo en 1838 par Ahmed Bey, sous le nom pompeux d'Ecole Polytechnique. Après le départ du Piémontais Calligaris[101], ancien officier de l'armée turque, qui avait essayé de l'organiser sur le modèle de l'école militaire turque d'Eski-Séraï, la direction en revint, en, 1852, au capitaine Campenon[102], officier de la mission française. Cinq professeurs et officiers,

100 Arch. Guerre. Tunisie, carton 13 : Composition de l'armée tunisienne par le Lt.-Colonel Folly. Tunis, 20 octobre 1846.

101 CALLIGARIS (Luigi), né et mort à Barbania, Piémont (1808-1871). Après avoir servi dans l'armée turque, il devint directeur de l'école militaire tunisienne, avec rang de colonel, quitta le service en 1850 pour se consacrer à l'étude de l'arabe et devint en 1863, professeur d'arabe dialectal à l'Université de Turin (P. Marty, *op. cit. R. T.* 1935, p. 317).

102 CAMPENON (Jean-Baptiste-Marie-Edouard), général français né à Tonnerre (Yonne), le 4 mai 1819, mort en 1891.
Promu capitaine en 1848, arrêté comme républicain, lors du coup d'Etat du 2 décembre, il fut détaché, en 1852, auprès du bey de Tunis pour diriger l'école militaire du Bardo. Il quitta Tunis en octobre 1854, participa à la guerre de Crimée, à la campagne d'Italie. Attaché à l'Etat-major du corps expéditionnaire de

français, italiens et tunisien, devaient donner aux futurs officiers du bey une forte culture mathématique, historique et géographique, leur enseigner le français, l'italien, la langue et la littérature arabes, l'équitation, la topographie et l'art militaire. Mais la plupart de leurs élèves, de jeunes mamelouks grecs ou circassiens, leur arrivaient à peu près illettrés. La discipline laissait à désirer ; les élèves restaient livrés à eux-mêmes la plupart du temps. Malgré les efforts du personnel européen, les résultats de cet enseignement militaire devaient se révéler particulièrement décevants.

Pour assurer à meilleur compte l'entretien de son armée, Ahmed Bey avait décidé de créer des manufactures modernes dont il confiait la construction et la direction à des ingénieurs européens. A Tebourba, l'ingénieur Benoît construisait une manufacture de drap militaire dont la force motrice était fournie par un barrage sur la Medjerda[103]. Soixante-dix métiers à tisser furent importés d'Angleterre. Ahmed Bey faisait recruter en France, dans les départements du Tarn et de l'Hérault des contremaîtres et des ouvriers que devaient, progressivement, relayer de jeunes Tunisiens formés sur place[104]. Près de son palais de la Mohammédia, le bey fit installer une manufacture de cuir ; une minoterie à la Djédeida, la manutention de la Dabdaba, à Tunis, à la fois boulangerie et huilerie, devaient assurer le ravitaillement quotidien des troupes. Avec plus d'ambition, on créait des poudreries dans la kasbah de Tunis, à El Djem ; on réorganisait à Tunis la fonderie de canons de la rue de la Hafsia où avaient travaillé autrefois les esclaves chrétiens. Un Autrichien, Antonio Bogo[105] assumait la direction des poudreries avec celles de l'armement et de l'habillement : un Français dirigeait la minoterie, un autre, la fonderie de canons. En 1839 Ahmed Bey avait fait construire à Tunis un quartier d'artillerie, hors les murs, sur la route du Bardo. Les années suivantes, il fit bâtir ou aménager trois autres casernes, au Bardo, à la Mohammédia et à la Manouba[106].

Le bey pouvait compter encore sur la levée de troupes irrégulières, zouaves, pour l'infanterie, spahis, pour la cavalerie, *hambas* ou gendarmes montés. Les Kabyles fixés à Tunis et aux environs, les Algériens qui avaient fui la conquête française, les déserteurs de l'armée d'Algérie, avaient le privilège d'être incorporés dans l'infanterie des zouaves.

Chine, il fut promu lieutenant-colonel en 1860. Revenu à Tunis, en mai 1862, il fut affecté à nouveau à la direction de l'école militaire jusqu'en avril 1864, et quitta la Régence en juillet suivant.

Chef d'Etat - Major du 4° Corps, Campenon prit part aux batailles livrées sous Metz en 1870.11 y fut blessé et fait prisonnier après la capitulation. Il devint ministre de la Guerre à trois reprises, dans le cabinet Gambetta, en 1881-1882, dans le cabinet Ferry, en 1883, puis dans le cabinet Brisson en 1885. II était sénateur inamovible depuis 1883.

103 Elle fut inaugurée en 1844 (Ben Dhiaf chap. VI, année 1260.

104 Arch. Tun. Doss. 601, carton 240.

L'équipement de la manufacture se composait de 135 machines, de modèle ancien, devant occuper 140 ouvriers (Lettre du directeur, Faussié. Tebourba, 12 mai 1863). Le personnel européen se composait de 17 ouvriers ou contremaîtres français (Listes de salaires du personnel, à partir de *moharrem* 1259=février /mars 1843).

105 Bogo (Antonio Maria), Italien protégé autrichien, né à Tunis le 19 mal, 1794, mari de Luigia Gandolfo, mort à Tunis le 24 mars 1878, secrétaire et confident du bey.

En janvier 1828. il entra comme gouverneur du palais, à la cour du prince Ahmed qui, devenu bey en 1837, en fit son secrétaire et lui donna la charge des fournitures militaires, la direction de la poudrerie et divers autres offices. Il fut, avec le comte Raffo, le premier à avoir été décoré des insignes du Nichan Iftikhar, ordre créé par Ahmed Bey en 1839.

Nommé général de brigade en 1849, Bogo conserva ses fonctions de secrétaire particulier auprès de Mohammed es Sadok, qui lui donna, dès 1858, le grand cordon du Nichan et l'éleva, en 1862, au grade de général de division. Grand officier des S.S. Maurice et Lazare, officier de la Légion d'honneur et de divers ordres étrangers, Bogo demeura sujet autrichien jusqu'à sa mort. (*Avenire di Sardegna,* 28 mars 1878 notice nécrologique. _ Reg. Ste Croix).

106 Ben Dhiaf chap. VI, *passim.*

Les Turcs et descendants de Turcs, ou *Couloughlis,* servaient à cheval, comme les détachements fournis par les tribus *maghzen.* Le lieutenant-colonel Folly estimait à 55 ou 56.000 le nombre des irréguliers dont le bey pouvait disposer en cas de besoin.

L'entretien de cette troupe était réduit au minimum : une avance de solde et une distribution d'armes, au moment de la levée, des fournitures de vivres en campagne. Pour le reste, les irréguliers devaient y pouvoir eux-mêmes, en échange de privilèges fiscaux qui étaient traditionnellement accordés à leur groupe ou à leur tribu. D'ailleurs, les irréguliers avaient l'habitude de vivre largement sur le pays. Ils fourrageaient et razziaient à leur plaisir ; par surcroît, une partie du butin enlevé sur l'adversaire leur revenait de droit, à l'issue d'une campagne heureuse.

Les transports étaient également assurés par des irréguliers. Ahmed Bey n'avait pas songé à créer un train des équipages. La grande tribu de service des Drid[107] en était chargée ; d'autres tribus nomades devaient fournir bêtes de somme et convoyeurs, à la réquisition du prince.

Deux fois par an, au début du printemps et à la fin de l'été, un camp de quelques milliers d'hommes était rassemblé aux portes de Tunis. Placé sous le commandement du prince héritier, ou bey du camp, il était chargé de lever les impôts et de maintenir l'ordre chez les tribus peu soumises. En février, le camp partait pour une tournée de deux mois dans le Djérid et le Sahara tunisien, tandis qu'une colonne secondaire parcourait le Sahel et l'Arad. En septembre, le camp se dirigeait vers l'ouest, par Béja, pour visiter les districts montagneux et les tribus de la frontière.

Le camp était surtout l'affaire des irréguliers ; le bey y adjoignait, à l'occasion, quelques compagnies de troupes régulières, et, le plus souvent, une batterie ou une demi-batterie d'artillerie de campagne. Les cavaliers *maghzen* amenaient leurs familles ; le bey du camp emmenait avec lui familiers et serviteurs, bêtes de somme, chiens de chasse, animaux favoris, toute une cour de dignitaires dont les services parasitaires encombraient inutilement l'expédition. Au repos, le camp se dissolvait dans un pittoresque grouillement de gens et de bêtes qui faisait penser plus à un marché ou un cirque en plein air qu'au bivouac d'une armée en campagne. En colonne, l'expédition s'acheminait avec lenteur, dans un désordre impressionnant. Les convois retardaient la marche, rendaient toute manœuvre impossible ; en cas de revers, il fallait tout abandonner à l'adversaire.

Cette lourde machine ne pouvait guère effrayer les grands nomades de la steppe. Le plus souvent, le bey du camp se contentait de négocier avec les tribus les plus puissantes ; il devait renoncer à poursuivre les tribus des confins sahariens qui avaient toujours la ressource de se réfugier en Tripolitaine. Dans l'ouest, malgré la surveillance de l'armée française, quelques douars passaient périodiquement en territoire algérien. Depuis longtemps, les camps n'osaient plus s'aventurer chez les Khroumirs ni les Moghod de la montagne. A la fin du règne du Bey Mohammed, le «camp victorieux» n'était plus guère qu'une expédition financière. Le maintien de l'ordre, la punition des tribus pillardes étaient négligés au profit des rentrées d'impôt. Détrousseurs de caravanes et bandits de grand chemin opéraient impunément à peu de distance de la colonne[108].

107 Les Drid, tribu d'origine arabe qui campait dans le Nord-ouest de la Régence.

108 Arch. Guerre Tunisie, carton 13. Rapport sur une expédition dans le Sud de la Régence de Tunis... par M. Tissot, élève consul, *op. cit.* Tunis, 1er mai 1857.

L'armée régulière qu'avait voulue Ahmed Bey n'eut qu'une existence éphémère. Les ressources de la Régence n'avaient pas suffi à couvrir toutes les dépenses engagées à la fois par le prince. On cessa de renouveler le matériel, la solde n'était payée qu'irrégulièrement, les soldats désertaient. Il fallut abandonner, les unes après les autres, toutes les manufactures installées à grands frais. On ferma les poudreries, la fonderie ; la manufacture de Tebourba cessa toute activité[109]. Seule, la boulangerie continua de végéter et de fournir à la troupe un mauvais pain de munition.

Après la mauvaise récolte de 1852, il fallut, en janvier 1853, licencier tous les régiments d'infanterie sauf un, et ne garder, d'artilleurs et de cavaliers, que le minimum nécessaire à l'entretien des canons et des chevaux[110]. Mais, l'année suivante, le gouvernement tunisien acceptait d'envoyer en Orient un corps expéditionnaire chargé de participer à la défense de l'Empire ottoman, engagé dans une guerre difficile avec la Russie. Le consul de France décrivait alors les derniers soldats du bey, avec leurs uniformes en lambeaux, leurs chevaux trop maigres pour pouvoir faire l'exercice, leurs fusils éclatant au moindre coup. «Toutes ces troupes sont dans un état pitoyable. Mal vêtues, mal armées, mal équipées, exténuées par les privations, elles seraient absolument incapables d'entrer en ligne»[111]. Le gouvernement tunisien décidait cependant d'envoyer un contingent de dix mille hommes à Constantinople. Il fallut de nouveau tout improviser, lever de jeunes recrues, acheter en Europe armes et équipements, noliser des navires pour leur transport.

Mais, à Constantinople, personne ne songea à utiliser les services du contingent tunisien. Les soldats du bey périrent sans gloire de maladie et de misère dans les camps de la Mer Noire. Ahmed Bey ne devait pas connaitre cette déception nouvelle. Il mourut en 1855 avant la fin de la guerre de Crimée ; depuis trois ans déjà, il abandonnait à son ministre tout le soin des affaires. Le bey ne s'était pas remis d'une attaque d'hémiplégie ; depuis lors, il avait paru se désintéresser de toutes choses, même de son armée qu'il avait passionnément aimée.

Au retour du corps expéditionnaire en 1856, Mohammed, le nouveau bey, licencia les survivants et abandonna l'armée régulière. Il avait déjà renoncé en 1855 aux services de la mission militaire française et ne conserva des créations de son prédécesseur que l'école militaire du Bardo, Encore le commandant de Taverne[112], son nouveau directeur, n' y trouvait-il en 1855 que vingt-deux élèves de «25 à 26 ans , y comptant en moyenne 15 à 16 ans de séjour, ignorant jusqu'à l'orthographe de leur propre langue, abrutis par tous les vices auxquels le manque de surveillance et l'état d'abandon dans lesquels on les laissait depuis longtemps, leur permettait de se livrer presque en liberté»[113]. Il fallut dissoudre l'école, la réorganiser sur des bases plus modestes. Elle devint une sorte de prytanée militaire d'où les meilleurs éléments, au sortir de six ans d'études, pouvaient être admis à suivre les cours de l'école de Saint-Cyr. De Taverne était encore en fonctions

109 Dès 1853 au plus tard ; en novembre 1855, le bey devait plus de deux années de salaire aux ouvriers français (Arch. Tun. Doss. 601. carton 240.1. L. Roches au bey Mohammed. Tunis, 10 novembre 1855).

110 Arch. Rés. Béclard à Drouyn de Lhuys. Tunis 3 janvier 1853.

111 A. E. Tunis. Du même au même. Tunis. 27 mars 1854.

112 De Taverne (Ernest- Jean- Nicolas), Officier français, né à Dunkerque le 3 novembre 1819, marié à Carthage le 3 août 1856 avec Adèle Monge, mort à Tunis le 20 novembre 1861 (Reg Ste- Croix). Lieutenant d'infanterie, il fit partie de la mission militaire française en 1847 et demeura jusqu'à sa mort au service du bey. Capitaine, le 23 avril 1849, puis chef de bataillon, le 12 avril 1855.11 assuma la direction de l'école militaire tunisienne à partir de 1855 et fut promu au grade de lieutenant-colonel quelques mois avant sa mort, le 12 août 1861 (Fichier Guerre). Le bey lui avait donné le rang de général tunisien.

113 P. Marty. *op. cit. R. T.* 1935, p. 322.

à l'avènement du bey Mohammed es Sadok. IL continua de diriger l'école jusqu'à sa mort, en novembre 1861.

b) L'armée tunisienne vers 1860

Mohammed es Sadok s'intéressait à l'armée. Prenant pour modèle son cousin Ahmed Bey, il voulut reconstituer l'armée regulière sur les bases que celui-ci avait établies. Six régiments d'infanterie, un régiment d'artillerie et un escadron de cavalerie, d'un effectif théorique de 22.000 hommes, furent réorganisés. Mohammed es Sadok entendait entretenir ses troupes sur le pied de 10.000 hommes également. Il conserva la même organisation militaire, envoya trois régiments tenir garnison à Sousse, Monastir et Kairouan, gardant le gros de sa troupe auprès de lui, au Bardo et à Tunis. Des armes, des équipements, des uniformes furent commandés en France, en Belgique et en Angleterre. Il fut question de remettre en marche la manufacture de Tebourba, de reprendre à la kasbah la fabrication de la poudre.

Mohammed es Sadok voulut innover cependant. Ahmed Bey avait laissé au hasard le recrutement des troupes et la discipline régimentaire. Dans le cadre des réformes politiques et judiciaires qu'il avait entreprises, le nouveau bey voulut doter son armée d'un statut régulier. Il fit traduire en arabe les lois françaises sur le recrutement de 1832 et 1855, et chargea le commandant de Taverne d'en extraire les dispositions utilisables dans la Régence. De Taverne présenta son rapport le 22 décembre 1859. Ce projet fut étudié par une commission de dix membres qui rédigea la loi tunisienne sur le recrutement, promulguée le 7 février 1860, sous le titre de «Livre du Flambeau éclatant».

La loi établissait l'égalité de tous les Tunisiens devant le service militaire. La durée du service était réduite à huit ans ; le système de conscription prévoyait un tirage au sort avec dispenses et remplacement, des engagements et rengagements volontaires[114]. En même temps, un code de justice militaire était mis à l'étude. Il devait aboutir en 1863 seulement, et reproduire les principales dispositions du code militaire français de 1858, en maintenant cependant, parmi les punitions, la bastonnade, dont le maximum était fixé à deux cents coups.

Mais le code militaire ne fut pas mieux appliqué que la loi sur le recrutement. On essaya bien de procéder au recensement des jeunes gens astreints au service militaire, mais la plupart des nomades refusèrent de s'y soumettre, les agents du bey accordèrent des dispenses abusives. On ne trouva que 21.000 conscrits au lieu des 50.000 qu'on espérait. Mohammed es Sadok prit dans leur nombre les 10.000 hommes dont il avait besoin et les garda indéfiniment à son service. Dans les régiments, les officiers continuèrent, comme par le passé, à distribuer les châtiments corporels au gré de leur humeur. Le code de justice militaire resta lettre morte, comme la loi de recrutement

Mohammed es Sadok ne fut pas même en mesure d'entretenir dix mille réguliers pendant deux ans. A peine réunie, l'armée subissait les conséquences du désordre financier dont souffrait l'Etat. Magasins et dépôts militaires restaient vides : le bey n'avait pas les moyens de renouveler les uniformes ni 1 équipement, la solde n'était payée que de loin en loin, avec des retards considérables. Dès 1862, les soldats commencèrent à déserter sans qu'on les poursuivît. Les conseillers du bey le poussaient cependant à acheter sans mesure en Europe des fusils, des canons, des munitions. Mohamed

114 F. 0. 102/60 Wood à Russell. Tunis, 14 avril 1860.

es Sadok se laissait séduire ; mais les contrats de fourniture n'étaient, pour les fonctionnaires du Bardo, que prétexte à se partager commissions et ristournes. Les fournisseurs ne livraient que des armes de rebut, comme ces fusils à pierre, importés de Belgique en 1859, si dangereux pour la troupe qu'il fallait les réformer aussitôt, ou comme ces canons «rayés en dehors» qui devaient avoir leur heure de célébrité, quelques années plus tard. En novembre 1863, le bey devait onze mois de solde à ses troupes. Il dut se résigner à licencier la majeure partie de son armée et à ne conserver que quatre mille hommes à son service, la moitié à titre permanent, le reste étant fourni en théorie par un roulement trimestriel entre les soldats mis en congé. Dès 1864, l'armée régulière tunisienne se réduisait à moins de trois mille hommes, cinq cents dans le Sahel, un millier d'artilleurs à Tunis, douze à quinze cents fantassins à Tunis et au Bardo[115].

Encore ces effectifs dérisoires étaient-ils misérablement entretenus. Les soldats étaient affublés d'uniformes mal coupés, étriqués, qui entravaient leurs mouvements. Rouges ou bleus à l'origine, ils avaient fini par prendre une teinte indéfinissable qui ne permettait plus de distinguer les différentes armes. Tous étaient effrangés, rapiécés ; les chéchias avachies et noircies par l'usage n'avaient pas meilleure mine. Faute des guêtres et des chaussettes qu'on avait supprimées par économie, les mauvais brodequins dont la troupe avait été dotée devenaient d'intolérables carcans dont on se défaisait aussi souvent que possible.

Les fusils en service constituaient une collection hétéroclite des divers modèles qui avaient été en usage en Europe depuis la fin du XVIIIe siècle. Les meilleurs n'étaient pas mieux entretenus que les plus mauvais : tous étaient uniformément rouillés, grossièrement raccommodés de cuir ou de ferblanterie. Comme les munitions étaient aussi disparates et aussi mal entretenues, les fusils refusaient d'ordinaire tout service, explosaient même, à l'occasion. Pendant la guerre de Crimée, on avait dû interdire tout exercice de tir aux soldats du corps expéditionnaire. Aussi, les soldats tunisiens considéraient-ils leurs fusils plus comme des armes blanches que comme des armes à feu ; quand le fusil était brisé, en toute simplicité, on emmanchait la baïonnette sur un bâton, et c'est en cet étrange appareil qu'un officier allemand contemplait un artilleur du bey montant une garde placide aux portes d'une caserne[116].

Le parc d'artillerie était plus varié encore. Dans les forts qui couvraient Tunis, sur les remparts croulants de la capitale, de Kairouan, de Bizerte et des villes du Sahel, on trouvait des pièces de tout calibre dont les plus anciennes remontaient à l'occupation espagnole du XVIème siècle. Du moins, ces armes vénérables, rongées de rouille sur leurs affûts en ruine, n'étaient-elles pas complètement oubliées. La tournée des remparts était, avec la visite du ghetto et l'excursion de Carthage, un des impératifs touristiques de Tunis pour l'étranger de passage. Les officiers du bey dirigeaient la visite pour le prix d'un pourboire et réjouissaient leurs visiteurs par leurs considérations stratégiques.

Toutefois, parmi les canons de campagne dont s'enorgueillissait le bey, il était quelques pièces, l'equivalent de deux batteries environ, qui bénéficiaient d'un entretien relatif. C'étaient pour la plupart, des cadeaux personnels de souverains étrangers ou des fournitures faites par l'armée française. Mohammed es Sadok prenait un plaisir enfantin à les voir manœuvrer. Chaque année, un détachement de réguliers les promenait avec le

115 Ministero délia Difesa. Carton 8, Africa. Rapport du commandant Ricci. Tunis, 26 juin 1864.
116 E. Von Hesse-Wartegg : *Tunis: Land und Leute,* 1882. R50 - la date de ce souvenir n'est pas précisée.

camp ; ces canons avaient la vertu d'effrayer la cavalerie des nomades et d'assurer le succès des armes du bey, dans des engagements difficiles avec des tribus rebelles.

A la caserne, si l'ordinaire était maigre, le service était en revanche des plus légers. Les magasins du bey livraient du pain, de l'huile, du couscous, un peu de viande. Les soldats de service au palais mendiaient quelques restes aux cuisines du bey. D'exercice et de




Soldats tunisiens tricotant
(Marty, *op. cit. R. T.* 1935).

manœuvres, il n'était pas question. Les rares officiers qui vivaient à la caserne s'occupaient surtout de tirer argent des fournitures qui leur étaient livrées, de mendier un *bakchich* à l'occasion, en faisant visiter casernes et arsenaux. La troupe restait livrée à elle-même le jour durant. Quelques charrois, des services de garde et de patrouille étaient les seules obligations auxquelles elle fût astreinte. Le reste du temps, les soldats vagabondaient en liberté, se livraient à des occupations aussi peu martiales que la vannerie, l'orfèvrerie ou le tricot. Quelques factionnaires assuraient une garde pittoresque aux portes du Bardo et des casernes ; tantôt couchés, tantôt accroupis, ils occupaient leurs loisirs en tricotant des bas ou des bonnets, saluant chacun à leur façon le passage d'un officier ou d'un dignitaire par un moulinet d'armes de leur cru. Parfois, la garde se réduisait à un fusil et un ceinturon symboliques, laissés par un factionnaire parti s'endormir paisiblement à l'ombre. La relève de la garde, le défilé d'une patrouille étaient, pour l'étranger de passage à Tunis, des spectacles hauts en couleurs, qui fournissaient la matière de relations plaisantes[117]. Les écrivains ne manquaient point d'exercer leur verve aux dépens des malheureux soldats du bey sautillant d'un air triste dans la boue ou la poussière, dans une tenue de comédie.

«Un des spectacles qui m'a le plus diverti de mon voyage», écrivait de Flaux en 1865, «a été... la rencontre d'une patrouille dans les rues de La Goulette. Parmi les cinq guerriers qui la composaient, accroupis à l'ombre d'un mur, deux dormaient, deux autres jouaient aux cartes ; le caporal faisait au tricot la coiffe qui se met sous la chéchia... Les fusils traînaient un peu partout, de même que les souliers dont on avait eu soin de se débarrasser pour être plus à l'aise»[118].

117 **Capitaine Ph. Daumas *Quatre ans à Tunis...* Alger, 1857, pp. 160.161 H. von Maltzan *Reise in den Regenschaften Tunis und Tripolis.* Leipzig, 1870, vol. I, pp. 146-147. E. von Hesse-Wartegg ; *Tunis : Land und Leute,* op. cit pp. 44.50.**

118 **A. de Flaux : *La Régence de Tunis au XIXe siècle.* Paris, 1865, p. 172.**

L'école militaire qu'avait relevée le lieutenant-colonel de Taverne, se décomposa dès la disparition de son animateur, en 1861. Le bey demanda alors pour la diriger un officier de l'ancienne mission militaire dont il avait apprécié les mérites, le capitaine, devenu lieutenant-colonel Campenon. Arrivé à Tunis en mai 1862, le nouveau directeur essaya en vain de rétablir la discipline. Mais il avait peu de souplesse ; il méprisait le khaznadar dont il dénonçait ouvertement les méfaits. Il ne tarda pas à se brouiller avec lui. Il fut démis de ses fonctions en avril 1864. Les professeurs qu'on négligeait de payer se retirèrent, les uns après les autres, et l'école disparut sans avoir été officiellement supprimée[119]. Dans sa brève existence, elle n'avait pas réussi à former un corps d'officiers tunisiens. Du moins, les meilleurs éléments qu'elle avait éduqués devaient-ils former les cadres de ce mouvement des «Jeunes Tunisiens» qui, une dizaine d'années plus tard, allait essayer de régénérer la Régence, sous l'habile direction du général Khérédine.

Ainsi, l'armée régulière qui avait été la grande pensée du bey Ahmed, était-elle réduite, au début du règne de son cousin Sadok Bey, à la caricature burlesque et misérable des unités européennes qu'on avait prétendu imiter. Dès 1863, le bey ne retenait plus sous ses enseignes que des hommes trop âgés pour se réadapter à une vie nouvelle, ou trop paresseux pour retourner à la terre. Mal armée, mal équipée, cette troupe famélique ne pouvait servir ni de force de police, ni de contingent d'encadrement pour les irréguliers. Réduit au seul concours de bandes indisciplinées et pillardes, le bey de Tunis pouvait à peine maintenir l'ordre parmi les tribus de la steppe. Il n'avait aucun moyen de résister à une quelconque intervention étrangère. Son armée ne pouvait couvrir les frontières, sa marine ne pouvait prévenir le moindre débarquement.

c) La marine

La marine tunisienne avait subi les mêmes vicissitudes que l'armée de terre. Lors de la visite qu'il fit en 1846 à la cour du roi Louis-Philippe, Ahmed Bey avait manifesté le désir que le gouvernement du roi mît à sa disposition une mission pour réorganiser sa marine. Louis-Philippe envoya deux officiers, quelques mécaniciens ; il fit cadeau au bey d'un petit vapeur, le *Dante,* qu'un capitaine tunisien maladroit s'empressa de couler sur un récif[120]. Pour le remplacer, le roi des Français offrit au bey un autre navire, le *Minos.* Ahmed Bey fit acheter en France et en Italie des navires de guerre, des bâtiments de commerce qu'il fit transformer. Il disposa bientôt d'une demi-douzaine d'unités, navires de bois, comme l'aviso *Essed* et la frégate à hélice *Sadikia,* navires de métal, comme l'aviso *Béchir* et la corvette *Mansour.*

Pour accueillir cette escadre, il entreprit de transformer la rade de Porto-Farina en un Toulon africain. A grands frais, il fit construire des quais, bâtir des entrepôts, des casernes, un arsenal. Mais personne n'avait pensé à faire sonder les fonds du golfe. La rade de Porto-Farina qu'avaient colmatée en lagune les alluvions de la Medjerda resta à tout jamais interdite aux navires du bey. La Goulette devint alors l'objet des sollicitudes du prince : les forts furent remis en état, l'arsenal transformé par des techniciens français. En 1853, on entreprit de lancer une frégate construite sur les chantiers tunisiens. Mais *l'Ahmedia* fut incapable de prendre la mer ; sa coque qu'on avait négligé de doubler de cuivre fut dévorée par les tarets, et la carcasse encombra pendant quinze ans le port de La Goulette, jusqu'au jour où on se décida à la détruire. Néanmoins, Ahmed Bey avait eu

119 Elle ne fut supprimée qu'à la fin de 1869.

120 La même mésaventure était advenue à un premier vapeur offert au bey par un ministre tunisien, Mohammed Benaïad, qui coula en 1841 (Ben Dhiaf chap. VI, année 1255).

la fierté d'embarquer pour Constantinople une partie de son corps expéditionnaire sur des navires battant pavillon tunisien.

Mohammed Bey manifesta aussi peu d'intérêt pour la marine qu'il n'en témoignait pour l'infanterie[121]. Mais son frère crut opportun de relever la flotte comme les autres créations de son cousin Ahmed. Il fit appel à des mécaniciens français et italiens pour remettre en état les navires à l'abandon. Ses conseillers lui firent acheter quelques sabots désarmés, baptisés frégates ou avisos pour la circonstance. Bientôt, les difficultés financières aidant, le bey se lassa de ces jouets décevants. Mais, au lieu d'abandonner sa pitoyable escadre à la rouille, aux tarets et aux bourrasques du golfe de Tunis, il eut le tort d'écouter les propositions intéressées d'un courtier israélite de Tunis, Abeasis[122]. Celui-ci offrit au bey, en 1868, d'assurer des services de navigation commerciale avec les navires inutiles. Abeasis fit remettre les bâtiments en état, aux frais du bey, puis, sous un prétexte, retint en gage quatre d'entre eux, que le bey dut finalement abandonner[123]. Abeasis ne prospérait pas pour autant : sa flotte était saisie ou vendue, à l'exception du *Sadikia* qui demeurait partiellement propriété du bey. On ne sait quelle idée extravagante poussa l'armateur improvisé à envoyer le *Sadikia* entreprendre une croisière de cabotage au long cours dans l'Océan Indien, sous le commandement d'un officier tunisien. La triste odyssée du Sadikia devait se prolonger plus d'un an. Séquestré dans un port, le navire échouait à l'entrée du suivant ; il finit par jeter l'ancre dans un port japonais où il acheva sa carrière tunisienne par une vente aux enchères qui devait rembourser les créanciers d'Abeasis et du bey[124].

Il ne restait au bey que le moins mauvais de ses navires, l'aviso *Béchir,* le seul qui fût encore en état de prendre la mer et que, périodiquement, on envoyait à Constantinople à l'occasion d'une ambassade de courtoisie. Mais les croisières du *Béchir* devaient se révéler plus coûteuses encore que les avatars du *Sadikia.* Tantôt, le vapeur heurtait un môle à l'entrée d'un port, tantôt, il envoyait par le fond quelque barque sicilienne ou maltaise ; les avaries le retenaient de longs mois en réparation. En novembre 1866 le vapeur que le bey avait envoyé à Malte pour charger du grain fut saisi par des créanciers du gouvernement[125]. Dix ans plus tard, Le *Béchir* coulait un vapeur anglais dans les eaux grecques[126]. Dégoûté de ses démêlés avec les compagnies d'assurances maritimes, le gouvernement du bey renonça désormais à faire sortir des eaux tunisiennes la plus redoutable de ses unités.

121 II dut cependant acheter deux dragueurs en France, pour faire dégager la passe de La Goulette. Le premier fut coulé en route par le navire tunisien qui le remorquait (Arch. Tun. Doss. 319, carton 113 : lettre de Rothschild au khaznadar signalant que, depuis la perte du premier dragueur, les compagnies d'assurances se refusaient à assurer le second, s'il était remorqué par un navire tunisien. Paris, 11 mai 1859).

122 Moses ABEASIS, courtier originaire de Gibraltar, sujet anglais.

123 Arch. Rés, Comm, Botmiliau à Moustier. Tunis, 17 août 1868, - A. E. Tunis, vol. 34. Botmiliau à Daru, Tunis. 8 février 1870.

124 F. 0.102/83. Wood à Granville. Tunis, 31 août 1872.

125 F. 0.102/77. Wood à Stanley. Tunis, 30 novembre 1866.

126 F. 0.102/106. Wood à Derby. Tunis, 24 octobre 1876.

CHAPITRE III

L'ADMINISTRATION LOCALE. SÉDENTAIRES ET NOMADES

L'administration locale tunisienne était des plus rudimentaires. Sédentaires et nomades étaient gouvernés par des caïds assistés de lieutenants, ou khalifas, au dessous desquels étaient des chefs locaux, les cheikhs, tous également désignés par le prince. Une soixantaine de caïds, quelque deux mille cheikhs suffisaient ainsi à maintenir dans l'obéissance une population de plus d'un million d'âmes[1].

1 En l'absence de dénombrements antérieurs à 1921, il est très difficile d'arriver à une évaluation satisfaisante de la population indigène de la Régence, au cours du XIX[ème] siècle. Les auteurs contemporains les plus sérieux l'estimaient généralement à un ou deux millions d'âmes, dans la deuxième moitié du siècle. Pellissier de Reynaud (*Description de la Régence de Tunis. Paris, 1853, p. 329*) avance le chiffre de 800.000 habitants. Cubisol (*Notices abrégées sur la Régence de Tunis. Bône, 1867 p.17*), celui de 2 millions. Von Maltzan (*Reise in den Regenschaften Tunis und Tripolis. Leipzig, 1870, vol. 2. p.413*) qui rapporte une évaluation gouvernementale à 1.007.200 habitants datant de 1868, la déclare insuffisante et se rallie au chiffre d'un million et demi. Fallot (*Notice géographique administrative et économique de la Tunisie. Tunis 1888. p. 46*) hésite entre 1.200.000 et 1.500.000 ; Duveyrier (*La Tunisie.* Paris, 1881) ne conclut pas. Le recensement de l'Empire ottoman de 1844, note-t-il, attribue à la Tunisie 950.000 habitants. «Les dernières évaluations officielles tunisiennes, qui remontent à 1867 ou 1868, portent 1.007.200 habitants, donnée que M. Von Maltzan estime être beaucoup trop faible» (p. 2). «Il est probable que la population de la Tunisie atteint si elle ne dépasse pas un million d'habitants» (p. 3). Néanmoins, tous ces auteurs s'accordaient pour évaluer à 600 ou 700.000 âmes la population sédentaire du pays. Les relations des voyageurs européens reprenaient ces mêmes chiffres, généralement sans les discuter. La Tunisie indépendante ne bénéficiait pas des enquêtes statistiques menées dans l'Algérie voisine par les bureaux arabes. Aussi, l'indigence des documents originaux ne nous permet-elle point, à l'heure actuelle, de tenter une enquête analogue à celle que M. Yacono a menée pour l'Algérie vers 1830 (R. Afr. 1954, pp. 277-307). Nous pouvons toutefois utiliser un document de source financière tunisienne, le registre par caïdats des personnes assujetties au paiement de la *mejba* qui, pour l'année 1277 (1860/61), fournit un total de 221.664 individus (Arch. Tun. Doss. 82, carton 92). Cette taxe personnelle pesait sur les Tunisiens mâles et pubères, le quart de la population, selon l'avis général des contemporains. Cette proportion semble justifiée par la composition probable par âge et par sexe de la population tunisienne à cette époque. Mais il fallait tenir compte des exemptions légales de la *mejba,* fonctionnaires, étudiants et dignitaires religieux, quelque 10.000 soldats, les habitants et originaires de certaines villes, des exemptions de fait, comme celle dont jouissaient les montagnards de Kroumirie. On arrivait ainsi à un total de 1.070.000 à 1.100.000 habitants. Malheureusement, il est difficile de ne pas suspecter les listes de contribuables dressées par des caïds qui avaient intérêt à minimiser le résultat de leurs dénombrements destinés au gouvernement. Les extrapolations à partir de statistiques très postérieures ne peuvent fournir que des résultats fort hasardeux. En admettant cependant que la population musulmane tunisienne a évolué comme celle de

1 - Les Caïds

Dans les provinces, le caïd demeurait l'agent d'exécution par excellence. La constitution de 1861 s'était bornée à préciser ses attributions traditionnelles. Il restait chargé de l'administration générale, de maintien de l'ordre, de la justice, aussi bien que de la perception des impôts. Les soi-disant réformateurs ne s'étaient pas souciés d'innover en ce domaine. Gouverneur, receveur des impôts et juge, à la fois, le caïd disposait d'un pouvoir presque souverain en son district[2]. Mais cette autorité était tempérée par le caprice du prince qui nommait et révoquait à son gré les caïds et les maintenait indifféremment en fonctions quelques mois seulement ou plusieurs années.

Jusqu'au règne d'Ahmed Bey, les charges avaient été de véritables offices, dont les titulaires devaient payer au prince des redevances variant selon l'importance du district ou de la tribu. Ahmed Bey avait aboli en principe la vénalité des charges, les caïds devant assumer gratuitement leurs fonctions. Néanmoins, pour se maintenir, il leur fallait pratiquer une politique de cadeaux aux favoris du bey. Mustapha Khaznadar ne dissimulait pas ses exigences : il tarifait les offrandes, vendait pratiquement les charges au plus offrant, parfois sous le couvert de créances fictives, si le nouveau caïd n'était pas en mesure de fournir de l'argent liquide. Il n'hésitait pas à vendre deux fois le même caïdat, lorsqu'il était pressé d'argent, quitte à faire révoquer le premier nommé, dès son installation, et à le faire jeter en prison pour n'avoir pu satisfaire à ses obligations[3]. Toutefois, cette pratique restait encore exceptionnelle dans les premières années du règne de Mohammed es Sadok. Les personnages bien en cour conservaient généralement leurs charges de longues années durant. On pouvait même citer comme un exemple d'exceptionnelle permanence, le caïd et ministre Mohammed Khaznadar qui sut rester en fonctions dans le Sahel pendant près de quarante ans presque sans interruption, depuis le règne d Ahmed Bey, en 1839, jusqu'au début du protectorat.

Souvent, un caïd cumulait deux caïdats[4]. Ainsi, jusqu'en 1864, le caïd des Majeur, Si Larbi Baccouch Sehili, était-il en même temps caïd des Ouled Ayar, le général Sidi Hassouna, caïd de Tebourba et de la Djendouba. Certains caïdats étaient d'ordinaire jumelés, comme ceux des districts de Sousse et Monastir, de Mahdia et de la tribu des Methellith, de Kairouan et d'une fraction des Zlass. Il est vrai que la plupart des caïds ne résidaient pas et qu'ils déléguaient habituellement dans leurs fonctions un ou plusieurs khalifas, chargés de les représenter[5].

Les caïds considéraient leurs charges plus comme des bénéfices que comme des fonctions administratives, des sources de revenus qui devaient leur permettre

l'Algérie, ainsi que nous le suggérait M. Henry, de l'I.N.E.D. (Les rapports consulaires confirment en effet que les mêmes épidémies, les mêmes disettes ont généralement affecté en même temps la Tunisie et l'Algérie orientale), et qu'elle ait, comme elle, presque doublé entre 1856 et 1921, malgré un fléchissement sensible après 1860, on trouverait, pour la Régence, un million d'habitants vers 1860. Ce chiffre rejoindrait ainsi les estimations beylicales de 1868, sans s'éloigner beaucoup des indications fournies par le nombre des imposés à la *méfia.*

2 Pellissier de Reynaud, op. cit. pp. 319-322.

3 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872.

4 Parfois un caïdat pouvait être scindé en deux ou trois. Ainsi, en 1281, (1864 -1865), le bey nommait-il deux caïds chargés d'administrer chacun la moitié des Ouled Abd el Krim et des Ouled Bel Hadj des Ouled Aziz, et un caïd chargé du tiers d'une petite tribu de l'Ouest (Arch. Tun. carton 52 : décrets de nominations de caïds, de 1237 à 1290).

5 Le même personnage pouvait cumuler les fonctions de caïd et de khalifa : en octobre 1862, Ali es Sassi était nommé khalifa du Djérid et caïd d'une fraction des Hammama (*Ibid.* même dossier).

d'entretenir leur maison et de tenir leur rang à la cour. S'ils assumaient gratuitement leurs fonctions en théorie, ils disposaient en maîtres de la levée des impôts directs et utilisaient les forces à leur service plus à appuyer la perception des taxes qu'à poursuivre les malfaiteurs. Leurs agents avaient longtemps agi à leur guise dans l'estimation des récoltes. Ils avaient trouvé les moyens de tourner les réformes de Mohammed Bey qui établissaient la fixité des redevances, et majoraient tous les recouvrements de frais oppressifs, désignés de façon pittoresque sous le vocable de «prix des souliers». Caïds, khalifas et leurs gens retenaient pour eux la meilleure part des sommes qu'ils prélevaient. Le bey Mohammed confiait à Léon Roches que le Trésor ne devait pas recevoir plus du cinquième des sommes réellement perçues dans le pays.

Au dessous du caïd et de ses khalifas étaient les cheikhs, choisis par le caïd parmi les notables d'un village ou d'un douar nomade[6], et chargés de maintenir l'ordre et de collaborer à la rentrée des impôts. Les cheikhs étaient en nombre variable ; leur importance dépendait des régions. Dans les pays peuplés de sédentaires, le cheikh était d'ordinaire le chef d'un village ou d'un quartier de ville, sous l'autorité d'un khalifa. Chez les nomades, les cheikhs gouvernaient un douar ou un groupe de douars. Ils nomadisaient avec leurs gens, à la tête desquels certains ne dédaignaient pas de faire le coup de feu. Si quelques cheikhs étaient des personnages, beaucoup n'étaient que de petites gens, incapables d'entretenir plus d'un ou deux chevaux de selle ; à la tête d'un douar de quelques misérables tentes, ils avaient beau «faire suer le burnous», ils n'en tiraient pas assez pour satisfaire à l'avidité du caïd ou du khalifa. En cas de troubles, ils étaient les boucs émissaires tout désignés pour une répression sommaire qui ne leur épargnait point la bastonnade.

Le caïd n'était pas seul juge en son district. Dans les villes, les bourgs et les tribus, des cadis, instruits à la grande mosquée, connaissaient de toutes les affaires civiles et religieuses, le caïd ne se réservant que les affaires temporelles, relevant de la justice du prince, par opposition à la justice divine. Les offenses à la religion, les questions d'ordre familial ou privé, les contestations entre voisins ou associés, les affaires où un serment avait été prononcé étaient de la compétence des cadis qui jugeaient, d'après la lettre du Coran et les interprétations orthodoxes de la loi musulmane, ou en s'appuyant sur des *fétouas,* ou consultations juridiques émanant d'un mufti[7]. La justice des cadis était vénale; les conflits entre juridictions rivales entretenaient d'incessantes complications, bien qu'il fût établi que les procès devaient être jugés selon le rite adopté par le défenseur. Les caïds pouvaient intervenir dans une affaire sous le prétexte que l'ordre était mis en danger. On pouvait faire appel de leurs décisions il est vrai, en portant l'affaire devant le bey, qui jugeait lui-même en dernier ressort.

Les réformes constitutionnelles de Mohammed Bey et Mohammed es Sadok avaient profondément modifié l'organisation judiciaire traditionnelle. En août 1856, Mohammed

6 Us étaient nommés par le bey, sur présentation des caïds.

7 Des quatre grands rites orthodoxes de l'Islam, deux seulement, le rite hanéfite et le rite malékite avaient existence légale en Tunisie. Le rite hanéfite suivait les commentaires qu'avait donnés du Coran, au VIIIème siècle, le grand jurisconsulte de Bagdad, Abou Hanifa. C'était le rite le plus répandu chez les Turcs; à Tunis, la maison husseinite, les mamelouks, les Turcs et descendants de Turcs s'en réclamaient. Aussi, les dignitaires du rite hanéfite avaient-ils officiellement le pas sur ceux du rite malékite, le grand mufti hanéfite joignant à son titre celui de cheikh el Islam.

Le rite malékite, fondé au VIIIème siècle également par l'imâm Malik de Médine, était pratiqué par la majorité de la population, comme par tous les indigènes de l'Afrique du Nord. Les questions de préséance n'enlevaient rien à la validité des jugements rendus par les cadis malékites. Selon leur intérêt, d'ailleurs, demandeurs et défenseurs se réclamaient indifféremment de l'un ou l'autre rite.

Bey avait réorganisé, à Tunis, le tribunal religieux du Charâa, en réunissant les cadis et muftis des deux rites dans l'ancien local du conseil de la milice turque. Les cadis avaient été ainsi placés dans la dépendance des muftis, dont le chef, le grand mufti hanéfite, présidait le tribunal[8]. Les réformes de Mohammed es Sadok étaient plus radicales. Après l'affaire Sfez, pour éviter de soumettre désormais des non musulmans aux décisions d'un tribunal religieux comme le Charâa, les conseillers du bey avaient organisé toute une hiérarchie de tribunaux jugeant d'après des codes dégagés de toute inspiration religieuse, à l'imitation de ceux qui avaient été rédigés en Turquie. On ne réservait aux cadis qu'une compétence strictement limitée, en matière de contestations religieuses et familiales. Les réformes leur enlevaient, au civil, l'essentiel de leurs attributions; elles dépouillaient également les caïds de la plupart de leurs pouvoirs, en matière de justice répressive.

Les menus délits, les affaires de simple police restaient de la compétence du caïd. Mais il devait s'adjoindre un khalifa et trois assesseurs pour former un tribunal de police dont il était le président. Les autres affaires étaient évoquées devant neuf tribunaux de première instance[9] qui jugeaient au civil comme au criminel, ou devant des tribunaux de commerce. Encore pouvait-on toujours avoir recours directement au tribunal de Tunis dont la compétence s'étendait au pays tout entier. Tous les jugements étaient susceptibles d'appel devant la Cour d'appel de Tunis ; ils pouvaient être révoqués par le Grand Conseil siégeant en Cour de cassation. Les juges étaient inamovibles et la Constitution prévoyait pour eux une complète indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Les années 1861 et 1862 avaient vu l'installation des tribunaux à Tunis et dans le reste du pays. Mais caïds et cadis accueillaient à regret des innovations qui les atteignaient dans leurs pouvoirs et leurs ressources. Ils entretenaient le mécontentement populaire contre les tribunaux imposés par les étrangers; certains caïds affectaient même de tolérer le désordre dans leurs tribus, pour démontrer l'inefficacité du nouveau système[10]. Les nouveaux juges étaient aussi vénaux que les anciens et, comme les plaideurs voulaient tous être jugés dans la capitale, le tribunal de Tunis fut rapidement débordé. Plus que jamais, les affaires restaient en souffrance; les provinciaux déploraient les longs et coûteux séjours qu'on leur imposait dans la capitale. Les réformes judiciaires provoquaient ainsi dans le pays un mécontentement latent ; elles réveillaient les jalousies contre les tout puissants mamelouks du Bardo qui avaient accaparé les hautes charges judiciaires, comme les autres fonctions lucratives de l'Etat.

Les fonctions d'un caïd étaient toujours les mêmes, en principe, quel que fût le lieu de sa résidence ; la hiérarchie de ses subordonnés, khalifas et cheikhs, restait identique dans les villes et les campagnes, chez les sédentaires comme chez les nomades. Mais l'extrême inégalité des divisions administratives, la plus ou moins grande fréquence des mutations entretenaient, parmi les caïds, des différences considérables de ressources, de prestige et même d'autorité. Il n'y avait guère de commun que le titre entre le caïd qui gouvernait quelques douzaines de tentes et celui qui était à la tête d'une puissante tribu ou le gouverneur d'un riche district de sédentaires. Le caïdat de Sousse comptait près de 40.000 administrés, celui des Drid, environ 45.000 ; on n'aurait

8 Ben Dhiaf chap. VII, année 1272.

9 Siégeant à Kairouan, Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tozeur, Le Kef et Béja (Ben Dhiaf, chap. VIII, année 1277).

10 Arch. Rés. Roches à Thouvenel. Tunis, 7 décembre 1861.

vraisemblablement dénombré que quelques centaines d'âmes dans telle ou telle petite tribu de l'intérieur[11].

La puissance d'un caïd ne s'évaluait pas seulement, il est vrai, à raison du seul nombre des habitants ou des contribuables qui relevaient de son autorité. On distinguait entre les régions peuplées de nomades, où le caïd était surtout un agent d'autorité, chargé essentiellement du maintien de l'ordre, et les districts peuplés de sédentaires, pays réputés tranquilles, où ses fonctions étaient avant tout fiscales. Cette distinction n'avait sans doute rien d'absolu, elle ne reposait sur aucune prescription légale. Mais, Tunisiens et étrangers opposaient les districts de sédentaires aux tribus et la terminologie des caïdats désignait les premiers d'un nom de ville ou de région, tandis qu'elle attribuait aux autres des noms de tribus ou de confédérations[12]. Les dignitaires de la cour étaient les premiers à pratiquer cette classification entre les districts, qu'ils se réservaient, et les caïdats de tribus qu'ils abandonnaient plus volontiers à des notables indigènes.

Dans les régions peuplées essentiellement de sédentaires, les caïdats avaient une assise territoriale, ils correspondaient à des districts *[outhan* j_b9) plus ou moins bien délimités. Les habitants étaient soumis aux autorités du lieu de leur résidence et changeaient de cheikh ou de caïd, en se déplaçant d'un village dans un autre. En pays nomade, caïdats et cheikhats «offraient une base exclusivement ethnique et par suite de l'extrême dispersion de leurs membres, ils constituaient une mosaïque des plus bariolées. Beaucoup de tribus ne possédaient pas de domaine propre. Le caïd des Drid avait une foule de dépendants, mais pas un pouce de territoire administratif spécial. Les Arab Majour du Haut Tell obéissaient à un caïd résidant à Béja. Les villages de Kalaat Senane et d'Ellès relevaient du caïdat du Kef mais en étaient séparés par d'autres caïdats. Le caïdat de Kessera Ouled Yahia se déchirait en deux tronçons distincts... Certains cheikhs se glorifiaient de plus de contribuables que tel ou tel caïd. D'autres en revanche n'en comptaient que quelques douzaines[13]». Sauf dans le Sahel, les transitions étaient insensibles entre nomades et sédentaires. Bon nombre de districts comptaient, dans leurs limites, autant ou plus de nomades ou de semi nomades que de populations fixées au sol. Tantôt, c'étaient de petites tribus qu'on avait rattachées au caïdat le plus proche, tantôt, des groupes de quelques tentes en voie de fixation, qui finissaient par fonder un hameau, s'agréger à un village ou à une ville pour former un cheikhat de quartier. Chez les nomades du haut Tell, dans les cantons les plus tranquilles et les plus fertiles, on voyait s'implanter des hameaux de gourbis dont les habitants s'isolaient, sans que le caïd de la tribu perdît sur eux son autorité.

Cette géographie administrative était des plus confuses et des plus mouvantes. Les listes du gouvernement n'étaient généralement pas tenues à jour; elles se réduisaient à une énumération désordonnée de districts et de tribus avec l'indication du nombre des imposés à la *mejba* ; on y retrouvait des noms oubliés que les fonctionnaires du bey eux-mêmes n'arrivaient pas à identifier. Au gré des circonstances, les beys remaniaient la liste des caïdats, créant ou supprimant des districts, groupant ou divisant les tribus. Le nombre des caïds n'avait cessé de varier pendant le XIXème siècle. Ahmed Bey avait érigé Tebourba en caïdat, lorsqu'il y eut créé une manufacture de drap; le hameau de la Mohammédia avait obtenu la même promotion, lorsque le bey eut décidé d'y construire

11 Les Beit ech Cheria ne comptaient que 51 personnes assujetties à la *mejba* en 1860-1861, soit quelque 200 individus en tout (Arch. Tun. Doss. 82, carton 92 ; budget de 1277).

12 Duveyrier, *op. cit.* p. 4. - Von Maltzan, *op. citvol.* 2, pp. 413-426.

13 Ch. Monchicourt : *La région du Haut Tell en Tunisie.* Paris, 1913, p. 279.

son nouveau palais d'hiver. Pour des raisons fiscales, il avait créé dans l'ouest deux caïdats nouveaux, en regroupant des douars d'origines différentes qui vivaient depuis longtemps séparés de leurs tribus. En 1864, Mohammed es Sadok devait scinder en deux les Ouled Ayar pour les punir de la part qu'ils avaient prise à la rébellion. Au début du règne de Mohammed es Sadok, on comptait vingt-deux caïdats de districts et une quarantaine de caïdats de tribus[14]. Mais le nombre des caïds était généralement moins élevé[15]. Outre la pratique du cumul, il était toujours, dans le sud, une ou deux tribus en dissidence ; il se produisait des vacances auxquelles on ne se hâtait point de pourvoir, si la tribu était petite et pauvre et n'intéressait pas les dignitaires du Bardo.

2 - Les populations sédentaires

Les caïdats de districts étaient de beaucoup les plus peuplés et les plus riches.

Les sédentaires formaient plus de la moitié de la population de la Régence, quelque 600.000 habitants, sans doute. Aussi, la plupart des districts comptaient-ils chacun plusieurs dizaines de milliers d'âmes, à l'exception de quelques caïdats honorifiques de la banlieue de Tunis.

La capitale conservait un statut particulier, à peine modifié par les réformes de 1858.

Les caïdats de la banlieue, qui avaient pour capitales des résidences passées ou présentes des beys, ne comptaient chacun que quelques milliers d'habitants ; c'étaient celui d'Abdelleia, Marsa, Sidi-Bou-Saïd, plus communément désigné sous le nom de caïdat de La Goulette, dont les fonctions étaient rattachées à celles de ministre de la Marine, les caïdats d'Hammam-Lif et de la Mohammédia.

Vers l'ouest, on trouvait les caïdats de Tebourba, de Bizerte, de Mateur, de Tabarka, de Testour, dont la capitale était Medjez el Bab, ceux de Béja, de Teboursouk et du Kef.

Vers le Sud, c'étaient *l'outhan el Kabli* i, **à** il **ù**-^**j**J') qui couvrait la presqu'île du cap Bon, avec Soliman pour capitale, les caïdats de Sousse, Monastir et Mahdia, dans le Sahel, celui de Sfax, le caïdat de l'Arad, autour de Gabès, ceux de Djerba, du Djérid, de Gafsa et de Kairouan.

Les caïds de Bizerte et du Kef, ceux de l'Arad et de Kairouan joignaient à leurs fonctions celles d'agha, ou commandant militaire[16]. Ils étaient chargés d'assurer la défense du pays dans des régions traditionnellement menacées par les invasions. Mais ces fonctions militaires avaient fini par s'estomper. Seuls, les aghas de Kairouan, du Kef et de Gabès gardaient à leur disposition quelques troupes irrégulières. Ils en usaient pour maintenir la paix entre les tribus nomades qui relevaient de leur commandement et pour appuyer l'expédition annuelle du camp. Depuis, la deuxième moitié du XIXème siècle, les aghas du Kef et de Kairouan et, dans une moindre mesure, celui de l'Arad étaient chargés surtout de contrôler les caïds des tribus du nord, du centre et du sud de la Régence qui devaient passer par leur intermédiaire, avant d'en référer au bey. Ces fonctions faisaient d'eux plutôt des gouverneurs généraux en pays nomade que les caïds de la ville ou de l'oasis qui relevait directement de leur autorité.

14 H. Von Maltzan *op. cit.* vol. 2, pp. 413-426. - H. Duveyrier : *op. cit.* p. 4. - Arch. Tun. Doss. 576 à 586-ter, cartons 52-54.

15 Tout au moins, le nombre des caïds gouverneurs, car le bey nommait aussi des caïds chargés des fonctions les plus variées, caïds de l'élevage des chameaux, par exemple (Arch. Tun. Carton 52 : décrets de nomination de caïds, de 1237 à 1290), ou caïds chargés des offices de cour.

16 Les caïds du Djérid et de Béja pouvaient aussi porter le titre d'agha.

Toutes ces charges étaient accaparées par les mamelouks et les familiers du Bardo. Si le premier ministre ne retenait pour lui aucune de ces fonctions, il y plaçait ses amis, ses parents, ses créatures et vendait les autres au plus offrant. Mohamed Khaznadar, ministre et caïd perpétuel, administrait les deux districts de Sousse et Monastir, depuis le règne d'Ahmed Bey[17]. Le garde du sceau, Ismaïl es Sunni, beau-frère du bey, était caïd de Djerba. Un autre beau-frère du bey, le général Réchid[18] était caïd de Kairouan et des Zlass. Le ministre de la Guerre, Mustapha, gouvernait le Djérid; le général Fahrat était agha du Kef. Khérédine cumulait les fonctions de caïd de la Goulette et de ministre de la Marine. Heussein, autre gendre du Khaznadar, celles de président de la municipalité de Tunis et d'agha de Béja. D'autres créatures du premier ministre, le général Zarrouk, le général Hassouna, Ali es Sassi étaient pourvus de charges importantes[19]. Nous ne les connaissons pas tous[20].

Aucun de ces gouverneurs ne résidait. Tous déléguaient l'essentiel de leurs pouvoirs à des khalifas[21] qu'ils choisissaient souventà leur gré etauxquels ils demandaient beaucoup de diligence pour la rentrée des taxes. Les caïds ne se souciaient pas plus de travaux d'intérêt public que les ministres ; l'administration se réduisait à des tâches élémentaires, le maintien de l'ordre à l'aide de quelque gendarmes, dans les villes, et la perception des impôts dans le bled. Les agents du caïd s'employaient avec énergie à recouvrer chaque mois, la taxe personnelle et, à la fin de la récolte *l'achour* ou le *canoun,* selon les régions. D'un district à l'autre, c'étaient toujours les mêmes méthodes : les percepteurs des dîmes, achetés par les notables, faisaient supporter aux misérables fellahs tout le poids de l'impôt; ils usaient et abusaient des perquisitions et de la bastonnade pour faire payer

17 II conservait ces fonctions jusqu'en février 1865 et devait les recouvrer dès le mois de décembre 1868.

18 II y avait à la cour du Bardo cinq généraux Réchid que nous distinguons mal. Deux d'entre eux étaient généraux de division et siégeaient au Grand conseil. Le plus âgé avait été ministre de la Guerre, il avait été chargé du commandement du corps expéditionnaire envoyé à Constantinople pendant la guerre de Crimée. Depuis septembre 1837, il était commandant militaire de la circonscription de Sousse. Il devait s'y distinguer par son énergie pendant l'insurrection de 1864. Tombé en disgrâce, en août 1865, il fut étranglé par ordre du bey, le 5 octobre 1867. Le second était le beau-frère du bey ; il fut caïd de l'Arad puis de Kairouan et d'une fraction des Zlass.

19 Zarrouk succédait à Mustapha bach Agha comme gouverneur du Djérid en 1862 ou 1863. Le général de brigade Hassouna ben Abdelwahab bach Hamba, chef de la gendarmerie, était caïd de Djendouba et Tebourba, en novembre 1863, lorsqu'il fut fusillé, en punition d'une orgie criminelle (il avait tué un cocher du khaznadar : Ben Dhiaf, Ch. VIII Année 1280 ; Arch. Rome. Gambarotta à Visconti- Venosta. Tunis, 20 août et 10 novembre 1863). Ali es Sassi était nommé khalifa du Djérid et caïd d'une fraction des Hammama, en octobre 1862.

20 En 1868, un voyageur allemand, le baron Von Maltzan, chambellan du roi du Bavière, pour illustrer la relation de son voyage en Tunisie, dressait une liste bien informée de caïdats, dont il donnait les titulaires de l'époque (*Reise... op. cit.* vol. 2. pp, 413-426). Il se fondait sur une liste qui lui avait été fournie par le ministère tunisien, liste imparfaite et compliquée qu'il avait dû compléter par des renseignements dont il ne précise point l'origine (note p. 413).

Malgré la crise qu'avait subie le gouvernement, pendant l'insurrection de 1864, malgré les querelles entre mamelouks qui avaient contraint le khaznadar à renouveler son personnel, c'était toujours une même clique étroite qui tenait tous les postes de confiance. Nous retrouvons ainsi Ali es Sassi, caïd du Djérid, Selim, gouverneur de Tunis, Zarrouk, caïd de Sousse et Monastir ; le général Roustam, promu ministre de l'Intérieur, était devenu caïd de Djerba. Certains mamelouks avaient péri, tels le général Farhat, tué pendant l'insurrection, le général Ismaïl Sunni, étranglé par ordre du bey, en 1867 ; certains étaient en disgrâce, comme les gendres du premier ministre, Khérédine et Heussein, et même, pour un temps, Mohamed Khaznadar. D'autres favoris avaient pris leur place : Hamida Benaïad caïd de Bizerte, Mahmoud Aziz, qui cumulait les caïdats de Tebourba et du cap Bon. A peine avait-on eu besoin de faire appel, pendant l'insurrection, à des familles indigènes comme ces Djellouli de Sfax, dont l'un Mahmoud, était devenu caïd de Mahdia et des Methellith pour quelques mois, et dont l'autre, Hassouna, devenu caïd de Sfax, avait su gagner la faveur du khaznadar et rester en fonctions.

21 Les aghas étaient représentés dans leurs provinces par des *kahias*.

les taxes. Si le caïd restait longtemps en fonctions, s'il n'était pas trop exigeant, le poids de l'impôt pouvait demeurer supportable. Mais des mutations trop fréquentes faisaient parfois se succéder des caïds pressés de recouvrer sur la première récolte les sommes qu'ils avaient déboursées pour l'achat de leur charge. C'était alors une exploitation féroce qui laissait le paysan sans ressources ni réserves, qui le contraignait à vendre ses bijoux, à engager ses biens auprès de quelque Juif, afin d'obtenir les semences nécessaires pour la campagne suivante. Les populations subissaient avec une résignation passive abus et mauvais traitements, vivant misérablement au jour le jour, dans l'espoir toujours déçu de la bonne récolte qui les délivrerait de leur endettement chronique.

a) Les sédentaires du Nord

Dans les plaines de la Medjerda et dans la région de Tunis, les populations rurales, plus ou moins bien fixées au sol, vivaient surtout d'agriculture. Elles produisaient, avec des moyens très primitifs, du blé, de l'orge, quelques légumes et complétaient leurs ressources en élevant des moutons et des bovins qui paissaient sur les chaumes et les terres en friche. Autour de Tunis et dans la presqu'île du cap Bon, des Andalous immigrés au XVIème siècle avaient introduit l'irrigation, créé des jardins maraîchers, planté des olivettes. Leurs villages bien bâtis qu'animaient des corporations artisanales, apportaient une note d'urbanisme au milieu des misérables hameaux de gourbis des populations indigènes[22].

Malgré la faiblesse des rendements, l'irrégularité des récoltes, les régions du nord-ouest, où les pluies ni les moissons ne manquaient jamais complètement, faisaient figure de grenier à blé de la Régence. La situation des paysans n'en était pas meilleure pour autant. Tantôt, les terres restaient propriété indivise d'un douar ou d'une fraction, tantôt, elles appartenaient au beylik ou à de grands personnages[23]. Les fellahs étaient alors réduits à la condition de colons partiaires et devaient livrer aux agents du domaine la meilleure partie de leur récolte[24]. Ceux qui vivaient sur leurs terres devaient subir la rapacité des agents du fisc qui, sous prétexte *d'achour,* leur enlevaient leur blé, leur orge et leur imposaient des corvées de charroi vers les silos du caïd ou les magasins du bey. Les fellahs avaient beau cacher leurs grains, enterrer une partie de leur récolte, les percepteurs de la dîme savaient user de la bastonnade pour faire céder les récalcitrants, et imposer à leurs contribuables tout un système de responsabilité collective.

Quand les exigences du caïd ou du bey devenaient trop fortes, une partie de cette population avait la ressource d'abandonner la culture pour se consacrer à l'élevage. On voyait ainsi périodiquement des groupes de douars retourner à une vie semi nomade et

22 H.H. Abdul-Wahab : *Coup d'œil général sur les apports ethniques en Tunisie. R.T.* 1917. pp. 372-373.

23 La liste des domaines du khaznadar, de Benaïad était impressionnante. Presque toutes les terres et les olivettes de la plaine de Tunis appartenaient aux dignitaires du Bardo. Les grands domaines du Nord-ouest s'évaluaient en milliers d'hectares. La Djédeida que Mustapha Khaznadar avait reprise de Benaïad couvrait 7.000 hectares, le domaine du Krib qui appartenait au prince Lamine Bey, 13.000. *Vhenchir* Gafour cédé par Ahmed Bey au khaznadar en 1847, s'étendait sur 48.000 hectares. (Ch. Monchicourt, *op. cit.* note. 1, p. 426). Plus vaste encore était l'Enfida, une province de 100.000 hectares entre Tunis et Sousse, dont le bey Mohammed es Sadok fit la donation au général Khérédine en mai 1874.
Les personnages bien en cour devenaient rapidement de grands propriétaires terriens, témoin le caïd Nessim, créature et complice du khaznadar, qui, en quelques années, collectionnait une trentaine de pièces de terre à La Marsa, Sidi-Bou-Saïd et l'Ariana, sans compter deux domaines de 400 hectares près de la Mohammédia (Arch. Tun. Doss. 231, carton 101).

24 La plupart des métayers devaient, pour prix de leur travail, se contenter du cinquième de la récolte, d'où leur nom de *khammès* (^Ui). Leur statut fut codifié par Khérédine en 1874 et 1875 (M. Bompard : *Législation de la Tunisie,* pp. 3-10).

ne plus cultiver de grains que le minimum nécessaire à leurs besoins. Aussi, les surfaces ensemencées dans la Régence pouvaient-elles varier de façon considérable. A la fin du règne d'Ahmed Bey, dont les dépenses avaient entraîné une aggravation de la fiscalité, on n'estimait plus qu'à 15.000 le nombre des *méchias* cultivées, au lieu de 75.000, quinze ans plus tôt[25]. Cette situation s'était améliorée sous le règne de Mohammed Bey ; elle devait s'aggraver à nouveau, sous le règne de son frère Mohammed es Sadok. Mais ces formes d'évasion fiscale pouvaient difficilement être pratiquées par des populations traditionnellement sédentaires, comme celles du Sahel ou des oasis.

b) Les villageois du Sahel.

Le Sahel constituait une région d'implantation sédentaire et villageoise qui, avec des fortunes diverses, se perpétuait depuis l'époque romaine et se présentait comme le pays le plus original et le mieux tranché de la Régence. «Le Sahel», écrit Jean Despois, «forme un vigoureux contraste avec les steppes nues et monotones qui s'étendent à l'ouest, et il se définit par sa *population sédentaire dense de paysans oléiculteurs groupés en villages et en gros bourgs*[26]». Le Sahel est un bloc : ses villages se groupent à proximité de la mer et en bordure d'une steppe qui a été pendant des siècles le domaine de la vie nomade et de l'insécurité[27].»

Ruiné par l'invasion hilalienne du XIème siècle, le Sahel s'était lentement reconstitué à partir du XIVème. A l'époque hafside, il n'était encore qu'une mince frange littorale étirée entre Monastir et Mahdia. A partir du XVIème siècle, les progrès avaient été plus rapides : en dépit de l'insécurité, les olivettes s'étendirent vers le nord, dans l'arrière pays de Sousse et gagnèrent sur la steppe dans l'intérieur. Des villages nouveaux apparurent, Akouda, Kalaa Srira, Kalaa-Kbira, Msaken, dont la formation marquait autant d'étapes dans la renaissance de la contrée. Mais, au milieu du XIXème siècle, l'olivier n'avait pas reconquis tous les domaines qui avaient été siens aux plus beaux jours de la paix romaine. Au nord, Hergla, en avant-garde sur la route de Tunis, restait une tache de peuplement isolée. Les plantations continues d'oliviers ne commençaient qu'à vingt kilomètres au nord de Sousse, à partir de Sidi Bou Ali, s'élargissaient dans l'intérieur jusqu'à vingt ou trente kilomètres du littoral, en arrière de Sousse, Monastir et Mahdia pour disparaître plus au sud. En direction de Sfax, on retrouvait la steppe nue, domaine de parcours des Methellith, où les olivettes ne formaient plus que des groupements isolés de loin en loin, autour de Ksour-es-Saf, La Chebba, El Djem[28]. Dans ces limites, le Sahel comprenait une soixantaine de villes et de villages répartis en deux ou trois caïdats dont la population pouvait être évaluée entre 80 et 90.000 âmes[29].

C'était ainsi la région de peuplement le plus compact et le plus dense de toute la Régence, un pays de bourgs et de villages fortement agglomérés. C'était aussi le pays le plus riche, le plus soumis, celui qui apportait les plus gros revenus au trésor beylical. L'olivier était la grande ressource du Sahel ; tous les villages avaient leurs olivettes, leurs pressoirs, leurs magasins à huile. Pour les trois caïdats, le nombre des oliviers

25 F. 0.102/50. Wood à Stratford de Redcliffe. Tunis, 7 juillet 1856.

26). Despois : *Essai sur l'habitat rural du Sahel tunisien.* Ann. Géo. XL. 1931, p. 260.

27 J. Despois *Régions naturelles et régions humaines en Tunisie.* Ann. Géo. LU. 1942, p. 124.

28 J. Despois : *La Tunisie orientale,* p. 22.
E. Degubernatis, vice-consul italien à Sousse : *Descrizione geografica - agricola - commerciale del Sahel. Bolletino consolare,* vol. 2, fasc. XII, pp. 1091-1092.

29 Recensement de 15.461 assujettis à la *mejba* dans la caïdats de Monastir (sans Monastir) et de Sousse en novembre 1862 et juin 1863 (Arch. Tun. Reg. N° 852 et 925). - Evaluation à 140.000 habitants par l'agent consulaire à Sousse (Arch. Rés. Espina à Duchesne de Bellecourt. Sousse, 1er mars 1865).

était estimé à cinq millions de pieds de tous âges. Dans les bonnes années, la récolte pouvait fournir deux millions de *métaux* d'huile, l'équivalent de 480.000 hectolitres[30]. Mais ces bonnes années restaient l'exception et ne se retrouvaient guère que tous les quatre ou cinq ans en moyenne. Les paysans évoquaient pendant longtemps le souvenir des bonnes récoltes successives qui amenaient au village des périodes d'abondance et d'exceptionnelle prospérité.

Les oliviers ne couvraient guère plus du quart des terres du Sahel. Les paysans cultivaient les autres en céréales et en légumes, s'efforçant de pallier l'irrégularité des campagnes oléicoles par des récoltes de blé et d'orge plus incertaines encore. En année moyenne, 6.000 *méchias,* soit quelque 60.000 hectares, étaient ensemencées en grains, dans les trois caïdats. Les Saméliens s'associaient encore aux nomades des tribus voisines, Souassi, Zlass ou Methellith, pour cultiver les cantons les moins arides des steppes d'alentour.

Les impôts étaient lourds : les paysans devaient payer *l'achour* aussi bien que le *canoun.* Sans doute, les caïdats de Sousse et Monastir bénéficiaient- ils de l'administration modérée de Mohammed Khaznadar. Mais le gouvernement devenait toujours plus exigeant. La *mejba* s'était ajoutée aux autres taxes. Le paysan, imprévoyant et sans ressources, devait s'endetter, hypothéquer ses biens, pour acquitter ses impôts dans les mauvaises années. Il comptait toujours, pour s'en tirer, sur le retour des récoltes exceptionnelles et s'endettait chaque année davantage envers les usuriers juifs qui exploitaient férocement son ignorance par des prêts de 20 et 30% l'an. Les agents du bey encourageaient ce triste commerce : pour obtenir de l'argent frais, ils contraignaient les fellahs à engager leurs récoltes à venir ; ils favorisaient la constitution de syndicats chargés de leur avancer le produit des taxes en argent et remettaient d'autorité les titres de propriété aux usuriers qu'ils avaient choisis. Bon an, mal an, les impôts directs prélevés dans le Sahel fournissaient un sixième des revenus du gouvernement[31].

c) Les habitants des oasis

La situation des habitants des oasis du sud, Gabès, Gafsa, le Djérid, le Nefzaoua, était de toutes la plus pénible. Leurs dattiers étaient aussi lourdement imposés que les oliviers du Sahel. Mais les exigences du gouvernement et des caïds ne leur valaient pas même en retour une protection efficace contre les exactions des nomades. Les oasis du Djérid qui fournissaient les dattes les plus estimées de l'Afrique du Nord n'étaient protégées en permanence par aucune force armée. Une fois par an, en février ou mars, le bey du camp venait s'installer à Tozeur avec sa *mehalla.* Mais, depuis la fin du règne du bey Ahmed, aucun bey du camp, ni Mohammed es Sadok ni ses frères et successeurs, Hamouda ou Ali, ne se souciait plus de sévir contre les pillards Hammama ou Béni Zid qui rançonnaient les sédentaires. Le poids des impôts s'ajoutant aux exigences des nomades rendait leur situation intolérable. Dès 1857, le caïd du Djérid signalait que ses administrés étaient incapables de payer la *mejba,* que beaucoup d'entre eux préféraient s'enfuir, émigrer définitivement même, pour essayer d'échapper à leur sort misérable.

30 Degubernatis : *Descrizione... del Sahel, op. cit.* pp. 1.092 et 1.106.
Les registres du gouvernement faisaient état, si notre recensement est exact, de 4.300.000 pieds d'oliviers (Arch. Tun. Doss. 101, carton 93 : états indiquant le nombre des oliviers et palmiers des forêts et oasis de la Régence ; détail par localité de 5 catégories fiscales d'oliviers). Les chiffres peuvent se concilier néanmoins, la révision des listes du gouvernement n'ayant lieu que tous les vingt ans. De toutes façons, depuis le début du règne d'Ahmed Bey, l'extension des olivettes avait été importante, car les registres d'assiette du *canoun* ne dénombraient, en 1840, que 3.200.000 arbres de toutes catégories *[Ibid.* Reg. n° 860.868).

31 Arch. Tun. Doss. 82. Carton. 92 : Budget de 1277.

d) Les citadins

A l'exception de Tunis, les villes n'avaient pas d'administration municipale particulière. Depuis 1858, la capitale avait été dotée d'un conseil de quinze membres dont le président, investi de l'autorité d'un préfet de police plus que des pouvoirs d'un maire, dirigeait les services traditionnels de police placés désormais sous ses ordres : *doulatli* (دولاتلى) pour la police de jour, *cheikh el Medina,* assisté de deux cheikhs pour les faubourgs, chargé de la police nocturne. Les autres villes étaient soumises à leur caïd de la même façon que les populations rurales, sédentaires ou nomades. La plupart des chefs lieux de districts, Tebourba, Teboursouk, Béja ou Le Kef, n'étaient, il est vrai, que de gros villages dépourvus de toute fonction urbaine, des marchés agricoles tout au plus, auxquels les vestiges croulants d'une kasbah, une enceinte délabrée, une mosquée, des bains publics, les attributs traditionnels de la cité, valaient encore cette appellation. Les seules villes méritant ce nom étaient peu nombreuses. Toutes étaient des ports, à l'exception de l'ancienne capitale, Kairouan, qui végétait dans la steppe dans le souvenir de sa grandeur passée. Tunis devait compter entre 80 et 90.000 habitants, 60.000 Musulmans, peut-être, quelque 15.000 Juifs et 10.000 Chrétiens[32]. Kairouan, ville interdite aux infidèles, se réduisait à 20.000 âmes à peine. Toutes les autres agglomérations comptaient moins de 10.000 habitants. Bizerte n'était qu'une bourgade de cinq ou six mille âmes. Les ports du Sahel, Sfax même, n'étaient guère plus peuplés que certains bourgs de l'intérieur : Sousse, Monastir, Mahdia, avec 5 à 8.000 habitants ; Sfax qui renfermait moins de 10.000 âmes dans ses murs mais qui s'entourait d'une banlieue de jardins presque aussi peuplée que la ville close[33].

Les populations urbaines étaient d'origines assez variées. Elles ne se répartissaient cependant point au hasard dans la cité. Un cloisonnement rigoureux maintenait la cohésion des différents groupes ethniques, religieux et professionnels et assignait à chacun d'eux des quartiers plus ou moins précis à l'intérieur des murailles. Les non Musulmans vivaient à part dans les bas quartiers qui leur avaient été réservés, les Juifs dans les Hara où, jusqu'à la fin du règne du bey Mohamed, on les enfermait tous les soirs, les Européens dans les maisons et les fondouks des quartiers francs. Pour les Musulmans, le cantonnement était loin d'être aussi rigoureux. On distinguait cependant dans les villes des quartiers bien tranchés correspondant aux fonctions urbaines traditionnelles. A Tunis, comme à Sousse ou à Kairouan, les quartiers administratifs s'étendaient autour de la kasbah ; les souks des corporations les plus nobles entouraient la principale mosquée ; les quartiers résidentiels étaient généralement à l'écart, loin du bruit et de l'animation du centre commerçant.

32 Les estimations des contemporains variaient du simple au double. Pellissier de Reynaud, (op. *cit.* 1853, p. 50) et Finotti (*La Reggenza di Tunisi.* Malte, 1856, p. 368) avançaient le chiffre de 70.000 âmes, Daumas (*Quatre ans à Tunis.* Alger, 1857, p. 45) celui de 75.000. Selon Cubisol (op. *cit.* 1867, p. 5) Tunis comptait 100.000 habitants, dont 70.000 Musulmans, 20.000 Israélites et 10.000 Européens ; selon Wood, dans son rapport de 1875 (A. E. Tunis. Mém. et Doc vol. 9, note 52), 100 à 120.000; selon Duveyrier (op. cit. 1881, p. 49), Von Maltzan (*op. cit.* 1870, vol. 2, p. 413) et Juillet Saint-Lager [*La Régence de Tunis... Alger,* 1874, p.10), 125.000 habitants dont 80 à 85.000 Musulmans ; 150.000 d'après Fallot (op. *cit.* 1888, p.46).
L'administration française devait évaluer la population musulmane de Tunis à 80.000 âmes à la fin du XIXème siècle, à 100.000 en 1906. Mais le premier recensement, celui de 1921, ne dénombrait que 79.200 Musulmans dans la capitale.

33 Pellissier de Reynaud, op. cit. pp. 20-118 et 182-183. -Cubisol, *op. cit.* pp. 6-13.- Rapport anglais de 14.875. *op. cit.* - Von Maltzan, *op. cit.* vol. 5, pp. 415-426. Le recensement des hommes astreints au paiement de la *mejba* dans la ville de Sousse, en juin 1863, ne dénombrait que 1.171 individus, ce qui, en tenant compte des dispenses légales, pouvait correspondre à une population indigène de quelque 7.000 âmes, dont 2.000 Juifs (Arch. Tun. Reg. N°905).

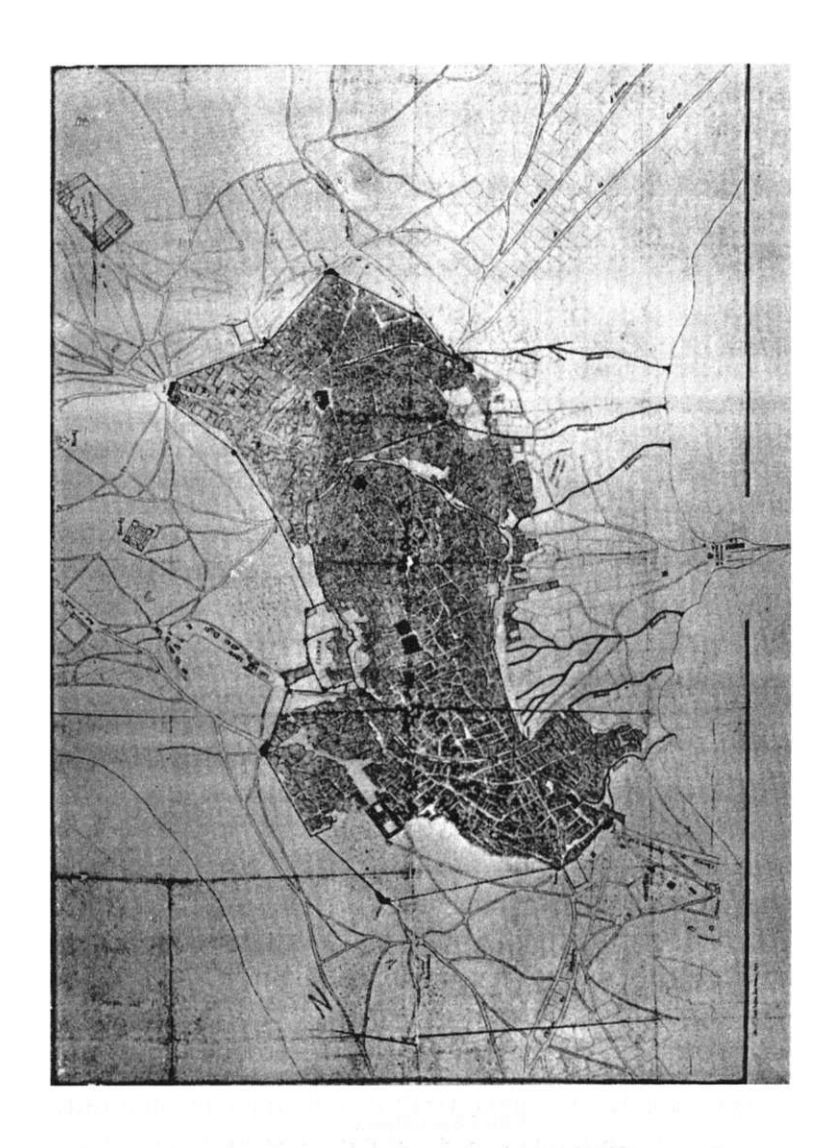
L'artisanat était fortement encadré par les corporations organisées selon des méthodes médiévales. Les *aminés* C^) ou syndics qui les dirigeaient exerçaient sur chacune d'elle une autorité étendue en vertu de traditions non écrites qui se transmettaient de génération en génération. Les *aminés* ne contrôlaient pas seulement la fabrication, ils dirigeaient toute la vie du métier ; ils en étaient les chefs reconnus par l'administration beylicale[34]. Les petits métiers qui échappaient à l'organisation corporative, les divers groupes ethniques ou religieux qui vivaient plus ou moins unis dans la cité avaient chacun leur caïd ou par leur délégué choisi ou reconnu par les autorités locales. Ainsi, les *Couloughlis,* les Kabyles de Tunis étaient-ils dirigés par des chefs politiques et militaires chargés de leur recrutement en cas de besoin. Les Juifs étaient gouvernés par un caïd nommé par le bey et chargé de la répartition des taxes. Les Mozabites algériens, Musulmans attachés à l'hérésie ibadîte, qui étaient à Tunis, charbonniers ou employés de bains, vivaient en communauté sous l'autorité d'un chef qui les représentait auprès du consul de France. Les Djerbiens qui détenaient dans toutes les villes un véritable monopole de l'épicerie et du commerce de détail paraissaient toutefois échapper à toute espèce d'organisation hiérarchisée.

Les habitants des villes étaient moins foulés que ceux des villages. Ceux des cinq villes principales : Tunis, Kairouan, Sousse, Monastir et Sfax avaient été exemptés du paiement de la *mejba*[35]. Partout on avait accordé de larges dispenses, en faveur des militaires, des étudiants, des dignitaires religieux. Les populations urbaines n'étaient soumises à aucune des taxes qui pesaient sur les Bédouins, *achour* ou *canoun.* En revanche, ils étaient assujettis au paiement d'une foule de droits indirects, octrois, droits de marché, monopoles, taxes sur les loyers, patente et droit de fabrication dont la perception était affermée à des *appaltateurs.* Le recouvrement de toutes ces taxes n'allait pas sans abus ni vexations, mais il n'atteignait jamais les violences exercées dans le bled par les percepteurs des dîmes. La situation des habitants de la ville paraissait, à ce point de vue, infiniment plus favorable que celle des sédentaires de la campagne. Mais les villes étaient, plus que les campagnes, atteintes de la décadence des industries traditionnelles qui, à Tunis, comme à Kairouan, faisaient vivre plus du tiers de la population musulmane.

Les corporations artisanales qui continuaient de travailler à la main, selon des techniques périmées, ne pouvaient résister à la concurrence des produits manufacturés anglais ou français qui envahissaient le marché tunisien. Les artisans bâclaient en vain leur travail, ils ne pouvaient produire aux mêmes prix que les machines d'Europe. Le gouvernement les décourageait par un système douanier extravagant qui, pour respecter la lettre des Capitulations, taxait plus les exportations du pays que les importations. La France et l'Angleterre inondaient la Régence de tissus et de quincaillerie à bon marché; de France, venaient des bijoux, des parfums, des denrées coloniales. Dès 1860, la plupart des corporations de tisserands étaient gravement atteintes, le travail des métaux, la bijouterie indigène étaient ruinés. Dans les souks de Tunis, on ne trouvait plus que des soieries lyonnaises ou des cotonnades de Manchester, à peine parées d'une broderie orientale, des cuivres orientaux estampés en série à Birmingham. Les artisans du cuir, la corporation des fabricants de chéchias, lapremière de Tunis, semblaientjouir encore d'une belle prospérité, au début du règne de Mohammed es Sadok. Les chéchias se vendaient

34 A. Atger : *Les corporations tunisiennes.* Paris. 1909, pp.48-49.

35 Ben Dhiaf. Chap.VII, année 1272.- Cette exemption s'expliquait par le fait que les habitants de ces villes étaient assujettis au paiement d'autres taxes locales qui n'avaient pas été abolies, lors de l'institution de la *mejba,* en 1856.

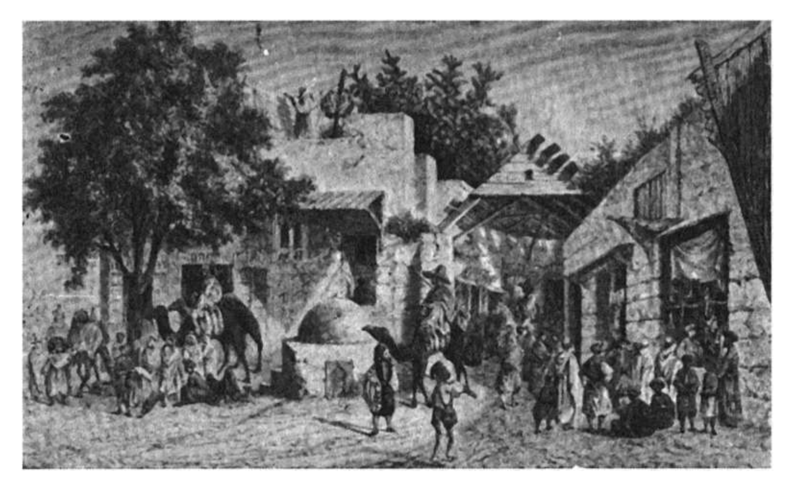


Tunis vers 1860
(Arch. du ministère de la Guerre italien :
Reproduction d'un plan édité à Paris chez la Vve Saint-Auban).

On peut distinguer les principaux quartiers de la ville, la médina, enfermée dans l'ovale de la première enceinte, les faubourgs de Bab-Souika et Bab Djazira, au nord et au sud, couverts, sauf du côté de la mer par une enceinte extérieure discontinue. La kasbah se dresse à l'ouest ; des égouts à ciel ouvert descendus de la ville haute se déversent à l'est dans le lac de Tunis.

en Turquie et dans tous les pays musulmans de l'Afrique du Nord, l'Egypte surtout, qui absorbaient les trois quarts de la production tunisienne. Mais la prospérité de cette fabrique si particulière était gravement menacée. Pour être plus tardive, la décadence devait être aussi brutale que celle des autres corporations. La France, l'Autriche- Hongrie se mettaient à fabriquer des fez. Tunis perdait le marché algérien, était concurrencée dans tous ses domaines d'exportation traditionnels[36]. La valeur des exportations de chéchias allait s'effondrer en quelques années : d'une moyenne de plus de trois millions de francs, pour la période 1861-1863, elle diminuait de moitié, dès 1864-1865, pour

36 La Turquie se mettait, elle aussi, à fabriquer des bonnets. Pour former des artisans, elle avait fait venir des maîtres bonnetiers tunisiens (Arch. Tun. Doss. 344-bis, carton 220, lettres de Mehmed Hiisrer Pacha, serasker, au bey de Tunis, 16 août 1831, 20 mars 1832, 5 octobre 1832, demandant l'envoi de maîtres bonnetiers pour fabriquer des chéchias à Constantinople (documents en turc qui nous ont été obligeamment traduits par M. R. Mantran).



Un bazar à Tunis
Gravure extraite du *Tour du Monde* (*L'Illustration,* 1879).

tomber à 850.000 francs, en 1869-1870, et au dessous de 250.000 francs, à partir de 1875[37]. Faute de débouchés, les patrons devaient réduire leur fabrication. La décadence des corporations artisanales posait ainsi dans les villes un grave problème social[38] dont le gouvernement tunisien ne se souciait aucunement. Les artisans vivaient plus mal, beaucoup de jeunes hommes restaient inoccupés. Aucune industrie nouvelle ne s'était installée, toutes les manufactures fondées par Ahmed Bey ayant successivement disparu. Les dirigeants des corporations, eux-mêmes, semblaient incapables du moindre effort de rénovation. Figés dans un traditionalisme immuable, ils perpétuaient des méthodes surannées et, faute d'esprit d'initiative, s'enfonçaient lentement dans la médiocrité. Le sentiment de cette décadence renforçait et aigrissait chez les bourgeois tunisiens la haine et le mépris de l'étranger dans lesquels ils s'étaient toujours entretenus.

Depuis le milieu du siècle, les transformations de la vie économique donnaient un rôle toujours grandissant aux échanges commerciaux. Les villes de la côte progressaient aux dépens des bourgades de l'intérieur, de Kairouan qui végétait au milieu des steppes. Depuis l'établissement de relations régulières entre l'Europe occidentale, Marseille, les ports italiens, Malte et l'Angleterre, des négociants européens étaient venus plus nombreux dans les quartiers francs des ports. Les Musulmans leur avaient abandonné le grand commerce d'exportation des produits agricoles, l'importation d'articles manufacturés qui, chaque année, prenait plus d'ampleur.

Le commerce de détail était accaparé par des groupes allogènes, des ruraux immigrés, des Musulmans dissidents, comme les Djerbiens ou les Mozabites, les Juifs qui pratiquaient tous les métiers d'argent.

La bourgeoisie musulmane manquait d'aptitudes commerciales ; elle répugnait à risquer ou à grouper ses capitaux et préférait les investir dans des biens fonciers. La vie économique tunisienne était ainsi dominée par une poignée de négociants marseillais et génois, étrangers protégés par les Capitulations. Leur situation était

37 A. E. Tunis. Comm. vol. 57 à 62 ; Arch. Rés. Dir. pol. et Comm. *passim,* 1861-1878. - Chiffres établis d'après les statistiques commerciales annuelles du port de La Goulette, dressées par le vice-consul, Ch. Cubisol, à partir de 1860.

38 Ben Dhiaf signale la ruine des bonnetiers tunisiens, en 1867, «Par suite de la faillite de la plupart des *chaouachis,* leurs boutiques étaient fermées» (Chap. VIII, année 1283). Il en rendait responsable l'élévation des droits d'exportation.

toujours prépondérante au début du règne de Mohammed es Sadok. Mais, déjà, les Juifs qui s'essayaient au grand commerce apparaissaient comme des concurrents dangereux. L'ouverture d'une grave crise financière allait favoriser l'ascension d'une minorité israélite toujours méprisée, dont les éléments les plus actifs allaient en quelques années, se tailler des situations exceptionnelles.

3 - Les Juifs

Les Juifs n'étaient vraisemblablement pas plus d'une trentaine de mille dans toute la Régence, bien que les contemporains leur eussent généralement accordé entre 40 et 50.000 âmes[39]. La moitié d'entre eux vivait à Tunis ; le reste se dispersait dans les ports, dans l'île de Djerba, quelques-uns dans les bourgades de l'intérieur.

Ces colonies juives avaient une origine très ancienne. Les premières avaient été fondées dès l'époque punique ; elles avaient été renforcées par des afflux d'immigrants chassés, comme au Ier ou au IIème siècle, par la répression des révoltes de Judée et de Cyrénaïque, ou par des conversions opérées chez les populations berbères. D'autres Juifs étaient venus d'Arabie et d'Egypte derrière les conquérants arabes. Les princes musulmans se montraient en effet plus tolérants que les empereurs chrétiens ou byzantins. Mais l'invasion almohade du XIIème siècle devait ruiner la plupart des colonies israélites. Les nouveaux venus étaient intolérants et brutaux; ils persécutèrent et massacrèrent les Juifs, les déportèrent par communautés entières. Les colonies juives, sévèrement atteintes, se reconstituèrent lentement. Les princes hafsides leur assignèrent de nouvelles résidences, les cantonnèrent en des ghettos[40] dans les principales villes de la côte. Dès lors, la répartition des Juifs en Tunisie ne devait guère changer jusqu'à la fin du XIXème siècle.

A ces Juifs orientaux, se joignirent, au cours des XVème et XVIème siècles des coreligionnaires expulsés ou chassés d'Espagne, comme les Musulmans, par la persécution des Rois Catholiques. Quelques familles vinrent s'installer à Tunis et dans les bourgades des alentours. A la fin du XVIIIème siècle, et au début du XIXème, ces Juifs andalous furent renforcés par l'immigration de Juifs de même origine espagnole qui avaient été attirés en Toscane, à la fin du XVIème siècle par la politique libérale du grand duc Ferdinand II. Le nom d'Andalous tombait en désuétude et c'est sous celui de Livournais ou de *Grana*[41] que l'on désignait les Juifs d'origine espagnole, pour les distinguer de leurs coreligionnaires indigènes.

Les Juifs andalous étaient plus évolués, plus instruits ; ils n'avaient pas tardé à se séparer des Juifs maghrébins qu'ils méprisaient. Dès 1710, à Tunis, ils fondèrent une communauté nouvelle, de rite portugais, avec sa synagogue, son tribunal, sa boucherie,

39 Ainsi Cubisol (op. *cit.* pp. 5 et 17) fait-il état de 45.000 Juifs, dont 20.000 pour la ville de Tunis. La population israélite de la capitale était estimée à près de 40.000 âmes par Dunant (*Notice sur la Régence de Tunis. Genève,* 1858, p. 229), à 35.000 par de Flaux (*La Régence de Tunis au XIXèml siècle.* Paris, 1865, p. 50), à 30.000 par Von Maltzan (op. *cit.* vol. 1, p. 82) et Jusserand (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 9, Note sur la Tunisie, 1881). Toutefois, Daumas ne l'évaluait qu'à 15 ou 18.000 âmes (op. *cit.* p. 45).
Lors du recensement de 1921, la colonie israélite indigène de Tunisie se réduisait encore à 48.000 individus, après des années d'un vigoureux essor démographique. Le petit nombre de naturalisations accordées depuis 1881 (moins de 300) ne pouvait à cette époque, fausser le résultat du dénombrement.

40 R. Brunschvig signale une hara à Tunis à l'époque hafside (La *Berbérie sous les Hafsides...* 1940-47, pp. 415-416).

41 Livournais, en arabe local.

et un cimetière distinct[42]. Le gouvernement du bey avait enregistré cette scission en accordant, pour un temps, aux Juifs andalous un caïd particulier chargé de les administrer. Jusqu'au début du XIX[ème] siècle, les uns et les autres étaient également sujets tunisiens. Ils étaient relégués dans des ghettos fétides et prodigieusement surpeuplés, les *hara*'[13]. Un caïd israélite, nommé par le bey, les gouvernait. Ce caïd était chargé de répartir les taxes, d'assurer la tranquillité du quartier et de régler toutes les contestations entre Juifs qui n'étaient pas de la compétence des tribunaux rabbiniques. Les Juifs étaient assujettis au paiement d'un impôt spécial de capitation ; ils devaient acquitter, comme les Musulmans, les impôts indirects prélevés dans les villes. Mais, sous un prétexte ou un autre, le gouvernement ne se privait pas de leur imposer une foule de taxes, d'amendes et de corvées arbitraires.

A Tunis, comme à Alger, les Juifs étaient officiellement traités en parias. Les beys leur interdisaient de se vêtir comme les Musulmans et, comme la plupart des Juifs s'habillaient à la turque, ils leur imposaient des vêtements sombres et des bonnets noirs. Les Juifs n'avaient ni le droit d'habiter hors de la *hara,* ni celui de posséder des terres. Leurs ghettos étaient périodiquement menacés par des pogroms plus ou moins spontanés. Hors de leurs quartiers, les Juifs étaient soumis à toutes les avanies, à toutes les vexations. Les colporteurs isolés, les créanciers qui s'attardaient connaissaient souvent une fin tragique. On ne retrouvait que leurs cadavres, parfois coupés en morceaux et cousus dans un sac selon des traditions qui semblaient faire partie du folklore tunisien[44].

Les Juifs indigènes étaient de beaucoup les plus nombreux. Très prolifiques, ils entassaient leurs nombreuses familles dans les taudis immondes des *hara*[45]. Leur vêtement, leurs coutumes donnaient au ghetto de Tunis toute sa couleur, tout son pittoresque. A défaut de pouvoir pénétrer dans les intérieurs musulmans, les étrangers de passage se rabattaient sur une visite de la *hara* et le spectacle de quelque noce juive. Leurs récits s'y attardaient avec complaisance; ils décrivaient les Juifs traînant leurs babouches sous la houppelande sombre et le turban noir, les Juives bouffies de graisse curieusement affublées de pantalons bouffants et de corsages indécents[46].

Les réformes des derniers beys avaient apporté des améliorations sensibles dans la condition des Juifs. Le Pacte fondamental, la Constitution avaient proclamé l'égalité de tous les sujets tunisiens devant la loi comme devant l'impôt, sans distinction de religion aucune. En octobre 1857, Mohammed Bey avait levé les interdictions vestimentaires qui pesaient sur les Juifs; il leur avait accordé le droit d'acquérir et de posséder des terres. Les Juifs devenaient justiciables des tribunaux de première instance où les représentait un assesseur de leur confession. De nuit, comme de jour, les portes de la *hara* restaient ouvertes désormais. C'était là comme le symbole d'une libération.

42 D. CAZES : *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie.* Paris, 1889, p. 125. - C. Massi : *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis* (1822-1847), trad. de P. Grandchamp. R. T. 1938, p. 157. - M. Eisenbeth : *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque* (1516-1830). R. Afr. 1952. p. 160.

43 Dans la Hara de Tunis, vers 1860, quelque 15.000 Juifs s'entassaient sur 13 hectares.

44 Corresp. consulaire française, *passim.*

45 Sur le ghetto de Tunis : Pellissier de Reynaud_ *op. cit.* - Capitaine Ph. Daumas : *Quatre ans à Tunis, op. cit.* pp. 40-65. - J. H. Dunant. *op. cit.* pp. 229-239. - H. Von Maltzan, *op. cit.* vol. I, pp. 26-27. - Le conseil sanitaire de Tunis décrivait la hara comme «un foyer d'infection permanente». F.O. 102/83. Procès-verbal de la séance du 15 avril 1868, annexe à dép. consulaire no 13 de Wood à Stanley. Tunis, 6 juin 1868).

46 G. Desgodins de Souhesmes, *Tunis, histoire, mœurs, gouvernement, administration.* Paris, 1875, p. 133. «Nulle part au monde la beauté féminine n'est estimée au poids comme dans le ghetto de Tunis», écrivait Ernst Von Hesse-Wartegg [*Tunis, Land und Leute.* Wien, Pest. Leipzig, 1882, p. 101).

Cependant, la masse des Israélites indigènes restait encore un prolétariat famélique vivant toujours dans la crainte. Les attentats isolés contre les Juifs, les meurtres demeuraient impunis, comme par le passé. La plupart des Juifs devaient se contenter de petits métiers manuels : ils étaient tailleurs, savetiers, orfèvres, domestiques ; d'autres étaient petits boutiquiers, gargotiers, brocanteurs, colporteurs, usuriers. Leur clientèle était pauvre, il leur fallait défendre en d'interminables débats les maigres profits qui leur permettaient à peine de subsister. Les orfèvres étaient durement atteints, eux aussi, par la concurrence européenne. Mais il était bien difficile aux Juifs indigènes de s'évader de leur condition. Illettrés pour la plupart, ils ne connaissaient d'autre langue que l'arabe tunisien ; ils ne pouvaient guère briguer les fonctions de secrétaire ou d'intendant qu'accaparaient les Livournais. Leurs fils étaient portefaix ; leurs filles allaient se prostituer dans les bas quartiers[47].

Quelques Juifs étaient cependant employés comme commis ou comptables au service du Trésor tunisien. Le caïd Nessim Samama[48] exerçait auprès du premier ministre les hautes fonctions de trésorier. Habile et entreprenant, il prenait chaque jour plus d'influence en servant toutes les malversations de son maître. Mais le caïd Nessim ne songeait qu'à s'enrichir ; il n'entretenait guère de relations qu'avec une poignée de courtiers livournais, ses complices.

Les Juifs livournais avaient une condition plus relevée. Jusqu'au début du XIXème siècle, tant que les Régences barbaresques avaient pratiqué la course en Méditerranée, les Livournais avaient su, à Tunis, comme à Alger se constituer un véritable monopole des affaires. Ils étaient les intermédiaires obligés pour la liquidation des prises, le rachat des esclaves, les seuls à pouvoir tirer des lettres de change d'un port sur un autre, dans la Méditerranée occidentale. Certains d'entre eux armaient pour la course, achetaient, vendaient des navires. Ils affermaient les monopoles du gouvernement et trafiquaient avec les caravanes venues de l'intérieur. Les plus habiles étaient parvenus à des situations exceptionnelles. Les beys leur accordaient parfois des missions de confiance, comme cette ambassade menée au début du XVIIème siècle par Juda Cohen pour négocier un traité de commerce avec les Provinces-Unies[49].

La situation apparaissait toute différente au milieu du XIXème siècle. Après la fin de la course, des relations commerciales régulières avaient pu s'établir avec l'Europe. Mais, à Tunis, ce grand commerce était assuré par les négociants européens et leurs correspondants de Marseille et de Gênes. Les fermages même étaient aux mains des dignitaires musulmans, ou de leurs hommes de paille, tel ce Benaïad de Djerba qui en exploitait soixante-dix à lui seul.

Les *Grana* formaient surtout une classe moyenne qui, à Tunis comme à Sousse se réservait le négoce local et les métiers d'argent. Ils étaient négociants, commerçants, changeurs ou courtiers, d'autres étaient pharmaciens ou médecins, les plus humbles, commis ou interprètes[50]. Mais ces négociants écartés du grand commerce n'étaient

47 Von Maltzan, *op. cit.* vol. 1 : longues descriptions des quartiers mal famés de Tunis, autour de la rue Sidi Abdallah Guèche, pp. 27-28, 40-41, 73, 97-98. «Les filles publiques sont légion, elles peuplent des rues entières» (p. 73).

48 SAMAMA (caïd Nessim), Israélite indigène, devenu trésorier du bey, puis caïd des Israélites, en 1859, directeur des Finances, en 1860, fonctions qu'il exerça jusqu'à son départ de la Régence, en 1864.

49 M. Eisenbeth, *op. cit.* R. Afr. 1952, pp. 347-363 et 368.

50 Parmi les Toscans, les négociants, commerçants, changeurs et courtiers représentaient plus de 70% de la population active, les commis, copistes et interprètes, 12%, les métiers manuels 8%. Médecins, pharmaciens et rabbins faisaient le reste. Ces proportions étaient sensiblement les mêmes à Tunis et dans les ports du Sahel. (Arch. Rome, Recensement des Toscans, 1861).

que des intermédiaires; les changeurs, les courtiers n'étaient que des usuriers prêtant aux taux féroces de 20 à 30% l'an. Dans le Sahel, ils sévissaient aux dépens des villageois dont ils hypothéquaient récoltes et olivettes. Mais cette industrie n'allait pas sans risques. Aussi les courtiers pratiquaient-ils avec entrain la faillite frauduleuse, disparaissant d'une ville pour reparaître ailleurs sous un nom d'emprunt[51]. Avant 1860, les plus riches Livournais n'avaient pas cent mille piastres de capital. Comme les Guttieres, ils continuaient de s'entasser à douze ou quinze par famille, parents, enfants, petits-enfants, pêle-mêle dans les sordides repaires de la *hara*[52].

Vivant dans le ghetto, les Livournais affectaient cependant d'ignorer leurs coreligionnaires maghrébins. Les mariages étaient rares entre les deux clans et, dès qu'ils le pouvaient, les *Grana* allaient s'installer au voisinage des quartiers francs. Des Européens, ils avaient adopté le costume ; ils parlaient couramment l'italien aussi bien que l'arabe, et les plus cossus envoyaient leurs fils à l'Université de Pise.

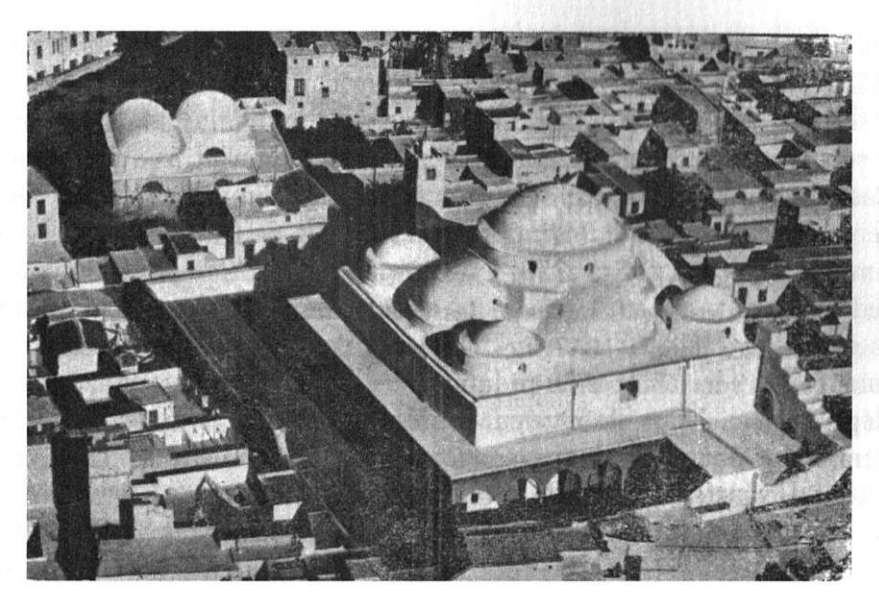
Sujets tunisiens à l'origine, tous s'efforçaient de se soustraire à l'autorité beylicale. Par un traité d'octobre 1822,1e grand duché de Toscane avait abandonné toute juridiction sur ses sujets israélites émigrant dans la Régence, dans le vain espoir d'arrêter leur départ. Cette clause était rapportée en novembre 1846 et les nouveaux venus pouvaient désormais conserver leur nationalité d'origine[53]. En 1860, le consulat de Toscane comptait 393 Juifs parmi ses administrés, dont 307 pour la seule ville de Tunis[54]. Quelques Livournais avaient sollicité une protection sarde, napolitaine, voire même française. David Forti, les Valensi étaient citoyens français, les Lumbroso, napolitains. Cinq familles relevaient du consulat anglais, les Levy, les Azuelos, les Abeasis et les Levi-Sonsino, sujets britanniques parce qu'originaires de Gibraltar ; les Santillana, employés du consulat, naturalisés depuis 1857. Les *Grana* n'étant guère plus d'un millier à Tunis, vers 1860, près de la moitié d'entre eux bénéficiaient ainsi de protections ou de citoyennetés étrangères. Ce mouvement devait prendre plus d'ampleur au cours des années suivantes. La plupart des Livournais arguaient d'une origine toscane pour prétendre à une nationalité italienne qui leur était généreusement accordée. Le consulat d'Espagne vendait des patentes de protection. Celui de France était assailli par des Juifs indigènes ou des *Grana* qui se prétendaient d'origine algérienne. Il ne pouvait rejeter les Livournais qui, à la faveur d'un séjour à Marseille, obtenaient l'admission à domicile, voire même les lettres de grande naturalisation. Le consul d'Angleterre était le seul à demeurer intraitable et à éconduire résolument tous les solliciteurs. En 1871, les consulats italiens de Tunisie comptaient 1.100 Israélites parmi leurs administrés. En tenant compte de ceux qui s'abritaient sous les autres pavillons consulaires, on

51 Cette pratique était si courante à Tunis que le plus grand éloge qu'un consul pût faire d'un négociant était de signaler qu'il n'avait encore jamais déposé son bilan.

52 Trois générations de Guttieres, soit 13 personnes de 3 à 70 ans vivaient ensemble dans le même logement, en 1860.

53 C. Masi : *Fixation du statut des sujets toscans, op. cit. R.T.* 1938, pp. 155-179 et 323-342. L'article 2 du traité tuniso-toscan du 11 octobre 1822 était ainsi conçu : «Les juifs dits *Grana,* ou Livournais, établis depuis longtemps ou depuis plusieurs années à Tunis, seront toujours regardés et considérés comme sujets du Pays, sans exception d'aucune sorte et soumis aux mêmes droits que paient ou paieront les indigènes. Et les Juifs qui y viendront à l'avenir, ne seront considérés ou regardés comme sujets toscans que s'ils y viennent en passant, avec leur passeport... Après deux ans de séjour... ils seront alors comptés parmi les autres Juifs dits *Grana* et les sujets tunisiens» (p. 173).

54 Arch. Rome. Recensement des Toscans inscrits sur le registre des nationaux dépendant du consulat général de S.A. Victor-Emmanuel à Tunis. Tunis, 1861.



La mosquée de Sidi Mahrez à Tunis
(Cliché Ofitec, Tunis).

Au Xème siècle, selon la tradition, Sidi Mahrez aurait assigné aux Juifs de Tunis le quartier de l'actuelle Harc où ils demeurèrent confinés jusqu'au milieu du I9ème siècle.

pouvait admettre avec Von Maltzan que, dès 1868», presque tous les Grana de Tunis se trouvaient sous la protection d'une quelconque puissance européenne[55]». Mais comme les Juifs indigènes imitaient de plus en plus leurs coreligionnaire livournais, la questior des protégés ne cessait de soulever de grandes difficultés avec le gouvernement beylica! qui se refusait, non sans raison, à reconnaître ces protections abusives. La situation des Juifs livournais était donc en pleine évolution au début du règne de Mohammed es Sadok Leur condition matérielle allait bénéficier de transformations plus étonnantes encore, *è* la faveur des crises financières, grâce à l'appui que pouvaient leur donner quelques Juifs en faveur auprès du Bardo, le caïd Nessim, trésorier du bey, deux médecins attachés à k personne du prince, les docteurs Lumbroso et Castelnuovo.

Le docteur Lumbroso[56], diplômé de l'Université de Pise, devait son élévation à h faveur du bey Ahmed auprès duquel l'avait introduit le consul de Naples, de Martino dont son père était le courtier. Il s'était prêté à toutes les fantaisies du prince, jouanl les coiffeurs ou les bourreaux, aussi bien que les bouffons. Dans les dernières années du bey, il avait cyniquement exploité sa frayeur devant la mort pour lui arracher cadeaux et concessions. Ce charlatan avait cependant su se maintenir à la cour. Si son influence avait baissé auprès des successeurs d'Ahmed, il était entré dans les bonnes grâces du khaznadar. Un de ses frères, David, était devenu le courtier en bijoux du premier ministre, un autre s'était installé à Marseille où il faisait les affaires du gouvernement tunisien[57].

55 Von Maltzan *op. cit.* p. 173.

56 LUMBROSO (Abramo d'Isacco), né à Tunis, d'origine livournaise. Médecin des beys Ahmed, Mohammed e1 Mohammed es Sadok : directeur des services de santé auprès du contingent tunisien en Orient, 1854-1855 il devint ensuite consul de San- Marin.

57 Arch. Rome. Gambarotta à Visconti-Venosta. Tunis, 27 octobre 1863,
Même opinion de Von Maltzan *op. cit.* vol. 1. p.58.

A trente ans, le docteur Giacomo Castelnuovo[58] était devenu médecin d'Ahmed Bey, en 1851. S'il avait profité de sa situation pour s'enrichir, comme son confrère Lumbroso, il exerçait son art avec plus de talent et surtout plus de dignité[59]. Mohammed Bey avait fait de lui son premier médecin, le premier ministre l'appelait fréquemment auprès de lui. Mais Castelnuovo n'oubliait pas ses coreligionnaires : il militait pour l'ouverture d'une école italienne, encourageait la fondation d'une section de l'Alliance israélite, distribuait généreusement des secours. En 1858, Il avait quitté la Tunisie pour l'Egypte où il était devenu médecin du vice-roi. Mais, grâce à lui, des courtiers livournais, ses parents, ses amis, avaient pu entrer en relations avec le khaznadar; des Guttieres, des Cesana, des Errera commençaient à faire les affaires du premier ministre. Castelnuovo, d'ailleurs, n'avait pas quitté la Régence sans esprit de retour. Il conservait des propriétés à Tunis, continuait de porter le titre honorifique de premier médecin du bey, faisait de fréquents voyages à Tunis. Peu après 1860, il s'installait en Italie, à Livourne puis à Florence où il fondait une maison de banque. Son fils aîné, Achille, venait s'établir comme médecin à Tunis. Castelnuovo restait en relations avec le khaznadar et continuait de jouer dans les affaires tunisiennes, politiques aussi bien que financières, le rôle d'un conseiller écouté et d'un agent secret.

Grâce à l'appui d'un Castelnuovo, grâce aux fonctions du caïd Nessim, les courtiers livournais étaient en mesure de profiter de toutes les circonstances favorables. Négociants du pays, mais citoyens ou protégés européens, ils pouvaient jouer sur plusieurs tableaux à la fois. Leur souplesse, leur habileté, leur solidarité étroite allaient faire le reste. Déjà certains d'entre eux s'essayaient à concurrencer les négociants européens dans le domaine des échanges internationaux ; des courtiers livournais allaient s'installer à Marseille pour établir des relations nouvelles. Dès 1862, les négociants français commençaient à se plaindre de leur concurrence[60]. La crise financière allait tout emporter : dix ans plus tard la Tunisie appartenait aux Livournais.

4. Les nomades

Tout l'intérieur du pays, depuis la Medjerda jusqu'aux confins de la Tripolitaine était le domaine de parcours des tribus nomades. Ces tribus étaient d'origine ethnique variée. Les unes descendaient des bandes arabes qui avaient envahi *VIfrikia* à partir du XIème siècle; les autres perpétuaient des groupes berbères qui avaient su maintenir leur individualité. Mais les luttes entre souverains, les déplacements de tribus avaient entraîné de grands brassages de population. Si l'élément arabe dominait dans la steppe, si l'élément berbère paraissait prépondérant sur les hauts plateaux, la plupart des tribus

58 CASTELNUOVO (Giacomo, baron) né a Livourne en 1821, de Raffaele et d'Estere Sonnino, mari de Rachele Errera dont il eut de nombreux enfants ; mort à La Goulette, le 21 août 1886 (Arch. Rome. Etat-civil Goulette) Médecin dAhmed Bey et de Mohammed Bey de 1851 à 1858, puis médecin du vice-roi d'Egypte, il revint en Italie vers 1861, devint médecin du roi Victor-Emmanuel II et fonda une banque à Florence. En 1868 il négocia un traité de commerce entre l'Italie et la Tunisie et fut mêlé à toutes les intrigues financières tunisiennes des années 1868 à 1871. Anobli par le roi d'Italie, en 1868, il fut élu en 1870 député du collège vénitien de Vittorio qu'il devait représenter de 1870 à 1874 et de 1876 à 1880. Il devint commandeur des ordres italiens des S.S. Maurice et Lazare et de la couronne d'Italie. Jusqu'à sa mort, il ne cessa de s'intéresser aux affaires tunisiennes. Il était l'auteur d'un ouvrage médical : *Osservazioni medico-fisiche sul clima e sugli abitanti di Tunisi...* Milan, 1865.

Quatre de ses fils, Achille, Raffaele, Giulio et Guglielmo, devaient jouer un rôle assez actif dans les affaires tunisiennes.

59 Roustan écrivait en 1875 : «Israélite qui joint à toute la finesse de sa race, une intelligence remarquable et le génie de l'intrigue. Praticien d'un mérite incontesté», mais né surtout «pour faire des affaires» (A. E. Tunis, vol. 33 A. Decazes. Tunis, 2 novembre 1875).

60 Arch. Rés. Comm. Roches à Thouvenel. Tunis, 12 septembre 1862.

étaient formées d'éléments hétérogènes qui usaient également de dialectes arabes[61]. Il était souvent difficile de discerner la véritable origine d'un groupe, d'autant que des traditions, généralement tardives et trompeuses, entretenaient dans les tribus le souvenir d'origines fabuleuses dont elles s'enorgueillissaient.

Selon les saisons, toutes ces tribus se déplaçaient de façon plus au moins régulière. Sur les hauts plateaux qui s'étendent au nord de la dorsale, les déplacements étaient de faible ampleur. Les tribus, petites, émiettées par des luttes séculaires, ne disposaient que de domaines restreints. Leurs cantons broussailleux où la forêt était périodiquement dévastée par les incendies, où les derniers lions se montraient encore[62], étaient relativement bien arrosés. Aussi, malgré l'exiguïté de leurs territoires, les tribus du haut Tell élevaient-elles de nombreux troupeaux et pratiquaient-elles régulièrement quelques cultures de céréales. Dans la steppe sèche et nue, les tribus étaient en perpétuel déplacement. La densité humaine était faible et chacun des groupes disposait de vastes domaines de parcours. Toutefois, on ne rencontrait de grands nomades que dans le Sahara, encore étaient-ils l'exception.

Entre ces tribus, les occasions de querelle n'étaient pas rares. Qu'un troupeau empiétât sur les pâturages d'une tribu voisine, qu'un maraudeur eût enlevé moutons ou chameaux, aussitôt le douar offensé de répondre par une razzia, sanglante parfois, si l'adversaire essayait de défendre son bien. Le parti vaincu faisait alors appel à ses parents, ses alliés ; les vieilles rivalités de clan ou de parti se réveillaient. C'étaient alors de furieuses mêlées où l'on relevait les morts par dizaines. Chaque tribu entretenait des prétentions traditionnelles sur les pâturages de ses voisines. Elle leur disputait des bas fonds inondables, la zone d'épandage d'un oued où les semailles avaient quelque chance de succès. Les rivalités s'exaspéraient en période de sécheresse. Toutes les régions contestées étaient «bled el baroud», un pays de la poudre où les tribus remuantes venaient périodiquement vider leurs querelles.

Pour maintenir dans l'ordre les tribus nomades, le bey comptait sur ses caïds et leurs khalifas, sur les aghas du Kef et de Kairouan qui disposaient de quelques contingents d'irréguliers. Mais le caïd n'avait d'autorité sur ses gens qu'à condition de leur faire bonne et prompte justice, de les défendre au besoin contre leurs voisins. Il lui fallait résider, vivre sous la tente et accompagner avec sa smalah les déplacements de sa tribu. Chargé de recouvrer les impôts, le caïd de tribu en prenait sa bonne part; il se faisait également offrir, en chevaux ou en têtes de bétail, des cadeaux plus ou moins volontaires. Mais une tribu nomade n'avait pas les ressources d'un district peuplé de sédentaires. Les troupeaux n'étant pas imposés, les nomades ne payaient d'autres taxes que la *mejba.* Certaines tribus devaient traditionnellement offrir leurs services lors du passage du camp ; d'autres avaient à faire des charrois, à payer des redevances en nature pour son entretien. Mais toutes ces prestations, l'argent de la *mejba* surtout, étaient difficiles à recouvrer. Quand la saison ramenait l'annuelle expédition du camp, c'étaient de longs palabres, des discussions sans fin sur le montant des taxes. Si les exigences du bey étaient trop fortes ou son appareil militaire insuffisant, les tribus les plus hardies se rebellaient, d'autres venaient à la rescousse, et le bey du camp devait parfois ramener vers Tunis une colonne en désordre détroussée de ses bagages et affaiblie par la désertion.

61 Secrétariat général du gouvernement tunisien : *Nomenclature et répartition des tribus en Tunisie.* Chalon-sur - Saône, 1900. - Bertholon et Chantre : *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale...* Paris, 1912.1913.

62 Ch. Monchicourt : *La région du Haut Tell en Tunisie...,* Paris, 1913, pp. 242-244.

Aussi les dignitaires de la cour laissaient-ils à d'autres le soin d'administrer les tribus nomades. Les caïds se recrutaient d'ordinaire dans les mêmes familles. Lorsque l'une d'elles s'était trop compromise, on faisait appel à une famille rivale pour fournir un caïd ou un khalifa. Le bey punissait une tribu en la scindant en plusieurs caïdats, en plaçant une fraction dans la sujétion d'une autre.

Les aghas du Kef et de Kairouan, ou plutôt leurs représentants permanents, les kahias, étaient investis par le bey d'une autorité supérieure ; ils exerçaient sur les caïds et les tribus nomades un droit de surveillance qui prenait les allures d'un véritable protectorat. Autour du Kef et de Kairouan des tribus de service, dites *tribus du drapeau* relevaient directement de leur autorité. En cas de besoin, ces tribus fournissaient des *goums* chargés d'intervenir contre les tribus en dissidence, ou d'appuyer le camp dans ses opérations. Les kahias pouvaient également compter sur les détachements envoyés par les tribus *maghzen,* traditionnellement les plus fidèles. Ces forces eussent été insuffisantes cependant, si les agents du bey n'avaient pu compter sur des moyens plus efficaces, l'appel à une tribu rivale contre une tribu en rébellion.

Toutes les tribus étaient en effet divisées entre elles par des rivalités séculaires, unies à autres par des liens d'amitié traditionnels. Les guerres civiles du milieu du XVIIIème siècle qui avaient opposé Hussein Bey, son neveu Ali Pacha et leurs descendants, avaient entraîné le classement des tribus en deux grands *sofs* ou partis opposés, celui des Husseinites et celui des Pachistes, ou partisans d'Ali Pacha[63]. Ces étiquettes recouvraient le plus souvent la continuation de rivalités anciennes. «La cohésion des çoffs» écrit Jean. Despois, «est faite de la somme de toutes les jalousies et rivalités de voisin à voisin et non pas d'un idéal ou seulement d'un véritable intérêt commun : très souvent on est d'un çoff pour la seule raison que le voisin est du çoff opposé»[64]. Les Hammas et les Zlass étaient surtout husseinites parce que leurs rivaux Frèchich et Majeur étaient rangés dans le clan pachiste. La paix revenue, les tribus avaient recouvré leurs domaines de parcours, mais les rivalités de voisinage entretenaient la vitalité des *sofs* qui demeuraient vivaces encore à la veille du protectorat. Le jeu des alliances maintenait entre les partis un équilibre relatif qui ne permettait à aucun d'eux de l'emporter de façon décisive. «La constitution de ces sofs», écrit Monchicourt, «détermine un état d'équilibre comme on n'en avait pas vu depuis des siècles. Les tribus se neutralisent réciproquement en même temps que le pouvoir central arrive à désigner leurs caïds. Dès lors chaque peuplade garde à peu près ses positions»[65].

Le bey et ses agents jouaient de ces rivalités pour mater les tribus les plus turbulentes, en s'appuyant d'ordinaire sur le parti husseinite. Ils savaient également utiliser l'influence des confréries religieuses, pour les maintenir dans une tranquillité relative.

Les confréries jouaient en effet un grand rôle dans la vie des nomades. Tous les Musulmans, qu'ils fussent sédentaires ou nomades, appartenaient à une confrérie ou une autre, quelquefois à plusieurs en même temps. Mais si, dans les villes et les villages, les réunions religieuses ne tiraient généralement pas à conséquence, il fallait, dans l'intérieur, surveiller les prédicateurs exaltés, les agents qui diffusaient des mots

63 **Ben Dhiaf : chapitre I et VIII (insurrection de 1864).**
Monchicourt : ***Région du Haut Tell. op. cit.*** **p. 274.**

64 **J. Despois :** ***La Tunisie orientale, Sahel et basse steppe...*** **p. 208,**

65 **Monchicourt :** ***Région du Haut Tell. op. cit.*** **p. 274-275.**

d'ordre et qui pouvaient, en une tournée, soulever tout un pays[66]. Issues à l'origine des grands courants de pensée religieuse, les confréries s'étaient formées au hasard d'une prédication, autour de saints personnages auxquels la crédulité populaire prêtait de miraculeux pouvoirs d'intercession. Si leur réputation s'étendait, ils fondaient une zaouïa, déléguaient des vicaires, ou *mokkadems,* pour diriger des *zaouïas* nouvelles, filiales de la première. Les descendants réels ou mystiques du fondateur exploitaient sa *baraka* et se perpétuaient à la tête de la confrérie. Mais le plus souvent les *mokkadems* finissaient par s'émanciper et la confrérie s'émiettait entre des obédiences rivales[67].

Ainsi, la confrérie des *Qâdiriyya* (u^Li), une des plus importantes de la Régence, était-elle divisée entre quatre *zaouïas* principales[68]. Les *Rahmânyya* (i^u^J, également puissants dans la province de Constantine et en Turquie, étaient partagés eux aussi entre plusieurs *zaouïas* indépendantes dont la plus importante avait son siège à Nefta. Dans le haut Tell, *Qâdiriyya* et *Rahmânyya* se partageaient les huit dixièmes des membres des confréries, les *Qâdiriyya* dominaient au nord, autour du Kef, les *Rahmânyya* au sud, chez les Frèchich et les Majeur[69]. Les *Tijâniyya* (aLu^j), étaient surtout nombreux en Algérie, mais l'une de leurs *zaouïas* mères, celle de Temacine, dans l'oasis de Touggourt, exerçait une grande influence dans le sud-ouest de la Régence. En revanche, la confrérie des *Sanûsiyya* (.î:»,^. ..,), fondée en Tripolitaine vers 1835, se répandait surtout chez les nomades du Sahara tunisien.

Les chefs des grandes *zaouïas* jouaient un rôle important. Aussi, le gouvernement s'était-il efforcé de les mettre en tutelle. Le bey les nommait, les révoquait au besoin. La plupart d'entre eux, d'ailleurs, étaient trop riches pour vouloir jouer aux rebelles. Le cheikh de la *zaouïa rahrnâniyya* de Nefta, Mustapha ben Azzouz, était aussi soumis au gouvernement beylical que le cheikh *tijani* de Temacine, Si Mohammed el Aïd, était docile envers les autorités françaises d'Algérie. Le gouvernement pouvait compter sur eux pour collaborer au maintien de l'ordre dans les tribus et livrer, au besoin, les agitateurs impénitents.

a) Les tribus du Tell

Tout le nord du haut Tell, le pays qu'on désignait encore du nom de «bled et Trouk», le pays soumis aux Turcs, était traditionnellement husseinite. Dans cette région bien arrosée, où les pâturages étaient verts en toute saison, où les récoltes faisaient rarement défaut, une partie des populations était en voie de fixation dès la fin du règne d'Ahmed Bey. Les déplacements se limitaient de plus en plus à une transhumance à courte distance, à l'envoi annuel d'une caravane dans le Djérid pour échanger les grains du pays contre des dattes. Déjà, des hameaux de gourbis commençaient à s'implanter, à remplacer les villages de tentes[70]. Cependant, le morcellement du relief, la difficulté des communications maintenaient encore parmi ces demi sédentaires un esprit d'indépendance que venaient aviver les rivalités entre tribus, la menace des montagnards insoumis du nord. Les populations des vallées et des petites plaines, comme celle de la Djendouba, étaient parmi les plus pacifiques. Celles des districts accidentés, des contreforts du massif

66 L'année 1860 était marquée en Tunisie, comme dans l'Empire ottoman, par une recrudescence du fanatisme religieux. L'arrivée d'un chef de la secte des Aïssaouas (à₉i.... rj provoquait à Sfax une vive agitation populaire. Dans l'ouest, un chérif de Damas prêchait la guerre sainte contre les Français. Il fallait dépêcher Sidi Ali, second frère du bey, pour se saisir de sa personne (F. 0.102/60. Wood à Russell. Tunis. 31 août 1860).

67 Depont et Coppolani : *Les confréries religieuses musulmanes.* Alger, 1897.

68 Celles de Menzel-Bou-Zelfa, dans le cap Bon, de Tunis, de Nefta et surtout du Kef.

69 Monchicourt : *Région du Haut Tell. op. cit.* p. 3.

70 *Ibid.* pp. 276-277 et 365.

de Kroumirie se montraient d'ordinaire plus rétives. Chaque année, le bey du camp devait user de menaces, saisir quelques otages pour obtenir le paiement des impôts. Il fallait plus que des menaces pour amener à composition les tribus turbulentes de la frontière.

Sur la haute Medjerda, sept petites tribus avaient été groupées sous l'autorité d'un seul caïd, sous le nom de tribus de la Rekba[71]. Elles étaient perpétuellement en querelle les unes avec les autres et ne se réconciliaient que pour tenter un coup de main en territoire algérien ou pour résister au paiement de l'impôt. Les Ouled Ali les Mrassen étaient parmi les plus remuantes. Une autre tribu, les Ouchtéta (âjL-ij), dont le territoire formait enclave dans le cercle algérien de Souk-Ahras, faisait généralement cause commune avec celles de la Rekba. Les Ouchtéta étaient de toutes les razzias algériennes ; tous les mauvais sujets, tous les déserteurs d'Algérie trouvaient refuge et réconfort auprès d'eux. Pour contenir ces voisins turbulents, les autorités françaises de Constantine avaient fait édifier deux bordjs sur la frontière et entretenaient en permanence une smalah de spahis à Bou-Hadjar, en face du pays ouchtéta[72].

Au sud de la Medjerda, quelques débris de la vaste confédération des Hanencha qui avait exercé son hégémonie sur les confins algéro-tunisiens jusqu'à la fin du XVIIIème siècle, s'étaient unis aux Ouled Bou Ghanem pour résister aux empiétements des tribus algériennes de l'ouest. Une demi-douzaine de tribus ayant chacune son caïd particulier constituait ainsi la ligue des Ounifa[73] qui s'affirmait résolument husseinite. C'étaient les Ouled Yacoub (l e s Zeghalma (ioixj), au sud du Kef, et, sur la frontière même, les Ouargla [^9), entre Medjerda et Mellègue, les Charen (ùjLi), les Ouled bou Ghanem (^u w j^'i), pasteurs et contrebandiers, dont les démêlés étaient fréquents avec leurs voisins algériens. De tous, les Ouled bou Ghanem apparaissaient comme les plus entreprenants. En 1852, le général de Mac-Mahon trouvait des contingents de bou Ghanem parmi les tribus insurgées du Constantinois. Il les poursuivit alors au delà de la frontière et les razzia au cœur même de leur territoire[74]. Dix ans plus tard, le maréchal Pélissier devait leur infliger la même punition, en juin 1862[75].

A l'est du Kef, on rencontrait la tribu des Ouled Aoun (j^ du même *sof* husseiniste, et les fractions les plus importantes de la puissante tribu arabe des Drid[76]. «Les Drid» (-^j), écrit Monchicourt, «étaient la plus renommée des tribus maghzen. Ils fournissaient aux beys les cavaliers nécessaires pour les expéditions et notamment pour les colonnes qui allaient percevoir annuellement les impôts dans le Djérid. Ils transportaient en outre, à Tunis, les grains livrés par les tribus à titre d'achour en nature. Leur morgue était proverbiale et longtemps la capitale fut interdite à leurs chefs dont on redoutait les intrigues. Existence somptueuse, équipages de chasse, tentes vastes et luxueuses... harem bien garni, le caïd des Drid était vraiment un personnage et sa zmala

71 *Note sur les tribus de la Régence,* par XXX. R.T. 1902, PP. 9-10. *Nomenclature et répartition des tribus de la Tunisie. ErReq'ba.* pp. 208-214.

72 Arch. Guerre. Carton 13, Tunisie : Renseignements sur la situation et l'importance des bordjs frontières et des smalahs de Bou Hadjar et du Tarf (note sur les Ouchtéta), 1872.

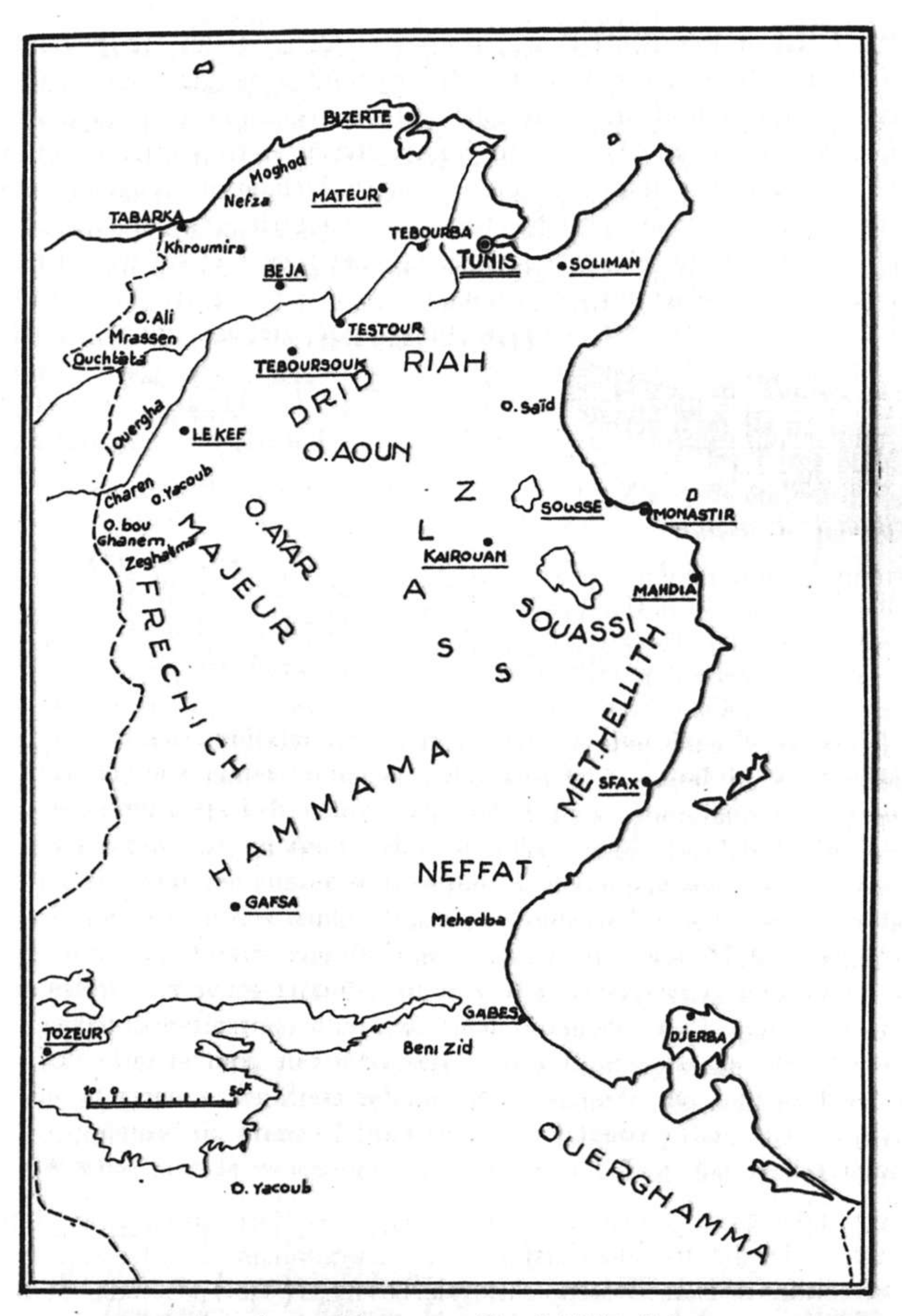
73 *Note sur les tribus de la Régence, op. cit.* R.T. 1902, p. 185. - *Nomenclature, op. cit.* pp. 138-152. - Monchicourt : *Région du Haut Tell. op. cit.* pp. 287-291.

74 Arch. Rés. Dép. pol. de Theis. Tunis, 22 juillet 1852.

75 F. 0.102/65. Wood à Russel, n° 19 et 20. Tunis, 23 juin 1862. - A.E. Tunis, vol. 21. Roches à Drouyn de Lhuys. Tunis, 13 décembre 1862.

76 Vers 1860, les Drid étaient forts d'environ 45.000 âmes : ils étaient imposés à la *mejba* sur la base de 11.131 individus (Arch. Tunis. Doss. 92, carton 82 : budget de 1277).

était en Tunisie la plus grandiose»[77]. Les Drid se déplaçaient beaucoup, leur zone de parcours était des plus étendues. Une moitié d'entre eux habitait le haut Tell, d'autres, les régions de Béja et de Testour ; le reste se dispersait dans le centre de la Régence[78].



Les tribus tunisiennes au milieu du XIX[ème] siècle.

77 **Monchicourt : *Région du Haut Tell. op. cit.* p. 285.**

78 ***Nomenclature... op. cit. passim.* pp. 20-27, 36-42, 50-55, 93-94, 102-113,127-134, 151-162, 174, 203, 227, 262,281.**

Aux Drid étaient venus se joindre des Béni Rezg et des Arab Majour (1.944 imposés à la taxe personnelle) qui conservaient leurs caïds particuliers mais jouissaient des mêmes privilèges et des mêmes immunités que la tribu principale.

Le versant méridional de la dorsale tunisienne était le domaine de tribus puissantes qui étendaient leurs zones de parcours sur une partie de la steppe et qui s'affirmaient comme les adversaires traditionnels de leurs voisins du nord, les Ouled Ayar, les Majeur, et les Frèchich.

Majeur (ماجر) et Frèchich (فراشيش) n'auraient formé qu'un groupement unique jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. Ils avaient été fractionnés depuis en plusieurs caïdats, mais conservaient l'habitude de s'unir dans toutes les occasions contre leurs rivaux de la steppe ou de la montagne. Les Majeur étaient divisés en trois fractions qui vivaient fort entremêlées et n'avaient qu'un seul caïd. Les Frèchich, partagés également en trois fractions mais qui vivaient séparément, étaient sous l'autorité de trois caïds[79]. Ils étaient les plus puissants. Unis aux Majeur, ils ne redoutaient aucun adversaire dans la steppe. Leur humeur belliqueuse les poussait à guerroyer continuellement contre les Ounifa, les Hammama ou les Nementcha d'Algérie. Chaque année quelques douars se réfugiaient en Algérie pour esquiver le paiement de l'impôt. Les autorités algériennes devaient surveiller les Frèchich maraudeurs et pillards à l'égal des Ouchtéta ou des Ouled bou Ghanem, tout en leur reconnaissant cependant moins d'hostilité systématique que leurs compatriotes du nord.

b) Les tribus de la steppe

La steppe était le domaine presque exclusif de tribus d'origine arabe qui, pour la plupart, descendaient ou prétendaient descendre des bandes hilaliennes ayant envahi *VIfrikia* au XIème siècle, mais qui s'étaient toutes, à des degrés divers, métissées de sang berbère.

Ces tribus étaient en déplacement perpétuel. Elles poussaient leurs moutons de pâturage en pâturage, la sécheresse les ramenant chaque année vers le nord plus humide. Après les pluies d'automne, elles semaient un peu de blé et d'orge au voisinage d'un oued ou des fonds inondables de quelque *garaa.* Les Souassi, comme les Mathelith, participaient à la cueillette des olives dans le Sahel ; ils s'associaient aux sédentaires pour cultiver quelques champs[80]. Mais personne ne songeait encore à exploiter les peuplements continus d'alfa de la steppe. Toutes les tribus envoyaient des caravanes vers les oasis, qu'elles razziaient, à l'occasion, vers les villes de la côte, où elles échangeaient laine, peaux et têtes de bétail contre des cotonnades ou de la quincaillerie anglaises, de la poudre et des armes de contrebande. Les nomades tunisiens ravitaillaient ceux d'Algérie. Le principal courant d'échanges allait d'est en ouest, à travers la dépression des chotts, à partir de Sfax ou de Gabès qu'approvisionnait la contrebande maltaise.

Deux grandes tribus tenaient la haute steppe, les Zlass, au nord, les Hammama, au sud. Alliées d'ordinaire, elles disputaient à leurs voisins et adversaires du parti pachiste les confins de la basse steppe littorale. Les Zlass (جلاص) prétendaient descendre d'envahisseurs arabes venus du Hedjaz. Ils étaient divisés en trois fractions et autant de caïdats et campaient au nord, à l'ouest et au sud de Kairouan. Tribu *maghzen,* les Zlass collaboraient volontiers aux expéditions du camp ; une partie d'entre eux, mélangée

79 *Note sur les tribus de la Régence, op. cit.* R.T. 1902, PP. 189-190 ; Pellissier de Reynaud : *Description de la Régence de Tunis, op. cit.* pp. 126-127 ; Monchicourt : *Région du Haut Tell, op. cit.* pp. 297-298.
Le petit groupe des Ouled Sidi Tlil qui s'était agrégé aux Frèchich formait auprès d'eux un quatrième caïdat.

80 Arch. Rés. Espina à Duchesne de Bellecourt. Sousse, 1er mars 1865.

d'éléments hammama et de Tripolitains, était organisée en *tribu du drapeau* et fournissait des *goums* aux ordres du caïd de Kairouan sur le territoire duquel elle était campée[81].

Les Hammama (همامة), venus, peut-être, en Tunisie avec l'invasion hilalienne, auraient gagné le Maroc d'où ils ne seraient revenus qu'au XVIème siècle, au moment où les Turcs établissaient leur domination à Tunis. Comme les Zlass, ils étaient divisés en trois fractions et en trois caïdats[82]. Leur zone de parcours s'étendait au sud du pays Frèchich, jusqu'à Gafsa et aux abords du Djérid. Ils tenaient ainsi les pistes menant de Kairouan et de Sfax vers les oasis tunisiennes et algériennes. Caravaniers de vocation, excellents cavaliers, ils étaient aussi d'incorrigibles pillards qui détroussaient les caravanes, pillaient les oasis et n'hésitaient pas à porter leurs méfaits au sud des chotts, jusque dans le Sahara. Les Hammama étaient d'incommodes voisins : quand ils ne luttaient pas contre les Frèchich ou les Neffat, ils se querellaient entre eux, *sof* contre *sof,* en des rivalités qui déchiraient les différentes fractions. Mais ces querelles intestines n'entamaient en rien leur hostilité à l'égard des tribus pachistes. Contre elles les Hammama faisaient d'ordinaire cause commune avec les Zlass. Malgré leur turbulence et leurs méfaits, au dire des observateurs étrangers, ces tribus bénéficiaient d'un traitement de faveur de la part des autorités tunisiennes. Les «Amemas, tribu limitrophe de notre Djérid algérien, et les Zlass relevant du Kairouan», écrivait en 1865 le vice-consul de France à Sfax, «qui ne laissent passer aucune caravane sans la rançonner, qui pillent et volent depuis nos tribus algériennes du Souf jusqu'aux portes de Tunis, ces deux tribus sont protégées par le Bardo et se flattent de l'impunité»[83].

Les tribus qui peuplaient les basses steppes orientales appartenaient pour la plupart au *sof* pachiste. Les Riah (رياح) avaient été à l'avant-garde de l'invasion hilalienne et s etaient taules alors la plus large part du butin en s installant au centre de la Regence. Déportés au Maroc au XIIème siècle, revenus au XIVème, ils n'avaient recouvré qu'une partie de leur domaine. Par la suite, ils avaient été peu à peu refoulés vers le nord. Leurs principaux éléments se dispersaient au sud de Zaghouan et menaient une existence assez pacifique[84]. Leurs parents et alliés Ouled Saïd étaient campés au nord du Sahel, dans les steppes qui bordaient le golfe d'Hammamet. Au XVIIIème siècle, ils étaient, comme les Drid, devenus tribu *maghzen,* mais n'avaient cessé d'inquiéter les beys par leurs pilleries et leur esprit de sédition. Ahmed Bey qui avait dû mater leurs rébellions par deux fois, en 1841 et en 1850, confisqua leur territoire qui devint un domaine de la couronne, l'Enfida. Les Ouled Saïd n'en continuaient pas moins à détrousser les voyageurs qui s'aventuraient entre Tunis et Sousse et à menacer les sédentaires du Sahel[85].

Les Souassi (سواسي) voisins et adversaires des Zlass, campaient autour de la sebkha El Hani, en bordure du Sahel. Nombreux et bien organisés, ils formaient une tribu puissante qui vivait cependant en bonne intelligence avec les sédentaires de la côte.

81 *Note sur les tribus de la Régence, op. cit R.T.* 1902. - Pellissier : *Description de la Régence de Tunis, op. cit* p. 126. - J. Despois *Tunisie orientale, op. cit* pp. 198-200.

82 *Note sur les tribus de la Régence, op. cit.* R.T. 1902, pp. 19-20. -
Pellissier, *op.* c/tpp. 127-129.

83 Arch. Rés. Mattei à Duchesne de Bellecourt. Sfax, 18 juin 1865.
Même opinion de Pellissier : Les Hammama «étendent leurs brigandages jusque dans le Sahel de Sfax et même jusqu'à celui de Sousse. Chaque année le bey du camp, dans son voyage de Djérid, règle leur compte à son passage, c'est-à-dire qu'il leur impose une amende plus ou moins forte selon le nombre et la nature de leurs méfaits» (*Description de la Régence de Tunis,* p. 129).

84 Note sur les tribus de la Régence, *op. cit R.T.* 1902, pp. 12-13. - *Nomenclature... op. cit passim,* pp. 20-54, 227-228,262-285.

85 J. Despois ; *Tunisie orientale, op. cit.* pp. 195-196.

Les Methelith[86] (المثاليث) nomadisaient plus au sud, dans un vaste domaine de steppes littorales qui s'étendaient sur plus de cent kilomètres, entre Mahdia et Maharès[87]. Mais, selon Pellissier, leur position entre les trois places de Sousse, Monastir et Sfax les exposait «plus que toutes les autres tribus aux exactions du fisc tunisien qui se dédommage sur eux de son peu d'action sur les autres»[88].

Les Neffat (نفات) venus de Tripolitaine dans l'Arad au XIIème siècle, avaient émigré au nord de Gabès, au cours du XIVème siècle. Batailleurs et turbulents, ils avaient participé à toutes les luttes de tribus dans le sud de la Régence, avaient émigré quelque temps en Algérie. Ils appartenaient au clan husseinite et réduisaient à un demi vasselage la petite tribu maraboutique des Mehedba (مهاذبة). Les Neffat vivaient de rapines autant que d'élevage, aux dépens des Methellith et des habitants des oasis[89].

c) Les tribus sahariennes

Le kahia de l'Arad dont le district s'étendait autour des oasis de Gabès et d'El Hamma, essayait de jouer dans le sud le même rôle que ses collègues du Kef et de Kairouan. Mais il avait affaire à plus forte partie. Les grandes tribus sahariennes avaient de longues habitudes d'indépendance. Les plus puissantes d'entre elles vivaient de brigandage aux dépens des caravanes algériennes et tripolitaines ; elles dominaient les sédentaires des oasis du Nefzaoua et d'El Hamma, les montagnards berbères des Matmata, sur lesquels elles s'arrogeaient un droit de suzeraineté. Elles résistaient au paiement de l'impôt, se rebellaient contre les caïds qu'on prétendait leur imposer. De vieilles traditions berbères se perpétuaient : dans plus d'une fraction, les décisions étaient prises démocratiquement par des *djemaas* élues. Les nomades avaient l'habitude de se réfugier dans le Sahara tripolitain, quand ils ne prenaient pas l'initiative d'attaquer le camp beylical. Les agents du bey n'arrivaient à s'imposer qu'avec l'appui de forces militaires imposantes comme celles qu'emmenait dans le sud, en décembre 1861, le général Fahrat, agha du Kef[90]. Les Ourghemmas (ورغمة) étaient les plus nombreux. Ils formaient une confédération de quatre tribus, partagee en deux caïdats, qui dominait tout le sud-est du pays, depuis Médenine jusqu'aux confins de la Régence de Tripoli. Mais les Beni Zid (بني زيد) et les Ouled Yacoub (أولاد يعقوب), petites tribus de cinq à six mille âmes, étaient plus dangereux. Les premiers campaient au sud de l'oasis d'El Hamma dont ils étaient les suzerains. Les Ouled Yacoub, formés de fractions de tribus Hammama ou Neffat chassées pour leurs méfaits de leurs pays d'origine, étaient la terreur des populations du sud. Ils pillaient les caravanes, rançonnaient le Nefzaoua, exigeaient même tribut d'autres groupes nomades, menaçaient les Ouerghamma et étendaient leurs méfaits fort avant dans le sud algérien, jusqu'aux oasis de l'oued Rhir. Le brigandage des Ouled Yacoub et des Beni Zid entretenait ainsi dans le sud tunisien un état permanent d'insécurité [91].

*

86 G. Loth. : *La grande colonisation française en Tunisie : l'Enfida etSidi Thabet.* Tunis, 1910, pp. 63 sqq. La prononciation locale est intermédiaire entre *Mselliss* et *Msalliss.*

87 J. Despois : *Tunisie orientale,* pp. 201-203.

88 *Description de la Régence de Tunis,* p. 133. Les Methellith n'avaient pas de caïd particulier; ils étaient administrés par le gouverneur de. Mahdia.

89 I. Despois : *Tunisie orientale,* pp. 203-204. *Note sur les tribus de la Régence. R.T.* 1902, pp. 15-17.

90 F. 0.102/63. Wood à Russel. Tunis. 7 décembre 1861.

91 *Ibid. - Note sur les tribus de la Régence op. cit. R. T.* 1902, pp. 278- 279. - Arch. Guerre. Carton 13, Tunisie. Rapport sur une expédition dans le sud de la Régence de Tunis, par M. Tissot, élève-consul attaché à la mission. Tunis, 1er mai 1857. - Maquart : *Etude sur la tribu des Haouaïa* (Territoire de Médenine). *R.T.* 1937, pp. 261.265.

En dépit de toutes les limites de son pouvoir, le bey de Tunis apparaissait cependant comme un des princes musulmans les mieux obéis de l'Afrique du Nord. Des trois régences, la Tunisie était le pays traditionnellement le plus tranquille, le plus soumis. Jamais, au cours du XIXème siècle, l'autorité des deys d'Alger n'avait réussi à déborder sérieusement d'une frange littorale étroite et discontinue. Ni les Caramanli de Tripoli, ni les pachas turcs, leurs successeurs, n'avaient pu soumettre les grandes tribus nomades qui guerroyaient en toute liberté dans le désert libyen. Par l'importance de ses populations sédentaires, la Tunisie se fût plutôt apparentée à l'Egypte. Les beys, comme les vice-rois, disposaient d'une masse paysanne étroitement soumise à leur pouvoir et à leur fiscalité et, pour lointaine et intermittente qu'elle fût, l'action du gouvernement maintenait la plupart des nomades dans une dépendance et une soumission relatives. Le bey leur imposait les caïds qu'il avait choisis ; en temps normal, il en obtenait des contributions ou des services qui étaient autant le symbole d'une vassalité que le paiement d'un impôt régulier. Si l'insécurité restait permanente dans la steppe, du moins les révoltes étaient-elles rares, étroitement localisées. Aucune des tribus nomades ne songeait à rejeter de façon durable l'autorité du bey. Il n'était pas en Tunisie de pays dissident, de *bled essiba* comme dans la montagne marocaine.

Les seuls cantons qui fussent irréductibles, sans pour autant rejeter formellement la suzeraineté du bey, étaient ceux des massifs montagneux et boisés du Tell que les géographes français devaient désigner bientôt du nom de Khroumirie. Plusieurs confédérations berbères, les Moghod (المقعد), les Nefza, les Khroumirs (خمير), pasteurs et agriculteurs sédentaires, y vivaient en toute indépendance, sous 1 autorite de leurs conseils élus, les *djemaas.* Mogods et Nefza relevaient en théorie des caïds de Mateur et Béja[92]. Pour les Khroumirs, on avait créé le caïdat de Tabarka, du nom d'un îlot couronné par un fort en ruines bâti par les Génois, à peu de distance du continent. Mais aucun caïd n'osait s'aventurer dans le pays : le caïdat de Tabarka ne figurait que pour mémoire sur les listes du gouvernement ; il n'était pas même mentionné sur les registres d'imposition. Les camps évitaient la montagne ; leurs chefs considéraient comme un exploit d'avoir pu contraindre les habitants des premières pentes au paiement de quelques piastres.

Mais l'indépendance de ces confédérations montagnardes n'était pas un danger pour l'autorité du bey. Sans doute, ni les Khroumirs, ni les Mogods ne se privaient-ils de piller leurs voisins immédiats. De loin en loin, ils poussaient leur audace jusqu'à menacer les moissons de Béja. Mais ils ne descendaient pas de leurs montagnes pour donner le signal d'une rébellion; ils laissaient les tribus tunisiennes se battre entre elles, sans participer à leurs querelles ou à leurs révoltes. Les troupes du bey pouvaient en toute quiétude opérer au pied de leurs montagnes, pourvu qu'elles ne fissent point mine d'y pénétrer. Cette attitude ne devait point se démentir pendant l'insurrection de 1864, ni pendant les troubles de 1867-1868 qui laissèrent la montagne étonnamment tranquille.

Tribu frontalière, les Khroumirs pillaient aussi bien leurs voisins d'Algérie que ceux de Tunisie. Pour protéger de leurs incursions le cercle de La Calle, les autorités françaises avaient fait installer une ligne de bordjs sur la frontière, cantonné une smalah à proximité ; mais il leur fallait périodiquement aussi avoir recours à la politique des represailles et des contre razzias. Ces voisins pillards ne manifestaient

92 *Nomenclature et répartition...* pp. 1-19. 35-56. - Von Maltzan. *op. cit.* vol. 2. p. 413.



toutefois aucune hostilité envers la France. Les officiers d'Algérie ne les considéraient point comme des ennemis ; certains pensaient même qu'il était possible de s'en faire des alliés contre le bey[93]. Ce furent cependant les méfaits de ces montagnards rebelles à toute autorité qui devaient fournir à la France le prétexte de son intervention dans la Régence.

93 **Arch. Guerre. Corresp. des commandants de la province de Constantine avec le gouvernement général, 1852-1870.** ***Passim. - Ibid.*** **Carton 13 - Tunisie : renseignements sur la situation et l'importance des bordjs frontières et des smalahs de Bou Hadjar et du Tarf (note sur la confédération des Khroumirs). 1872.**
Tel était aussi l'avis de l'agent tunisien à Bône, Joseph Allegro.

CHAPITRE IV

LES ORIGINES DE LA CRISE FINANCIERE

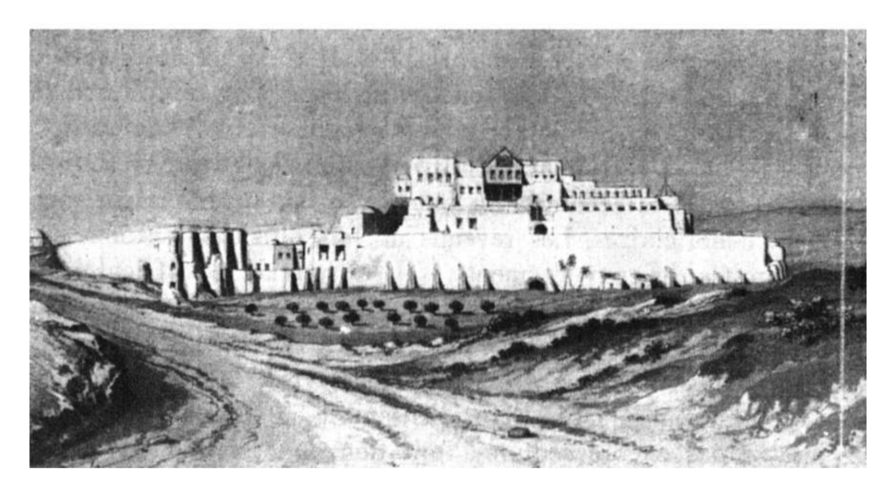
Jusqu'à la fin du règne du bey Mustapha, en 1837, la situation de la Régence resta relativement prospère. Il n'existait alors aucune dette publique ; l'armée, les fonctionnaires étaient régulièrement payés. Le poids des impôts demeurait supportable, l'agriculture était florissante et les surfaces cultivées s'élevaient à près d'un million d'hectares[1]. Les échanges du pays avec l'étranger étaient régulièrement bénéficiaires. Les revenus de la Tunisie suffisaient aux besoins limités du gouvernement; s'il se trouvait en difficulté par suite de mauvaises récoltes, il vendait par anticipation des produits à livrer sur la récolte suivante ou émettait des bons du Trésor à courte échéance[2]. Le désordre était, il est vrai, l'état naturel des finances tunisiennes, mais, dans l'ensemble, le bey et ses favoris que n'avait pas encore séduits l'imitation de l'Europe, se contentaient de vivre sur les ressources du pays.

I - Les prodigalités du bey Ahmed (1837-1855)

A l'exemple du pacha d'Egypte, Ahmed Bey entreprit hâtivement la modernisation de la Régence. Une mission militaire s'installait en 1842, jetait les bases d'une armée régulière de 26.000 hommes dont elle entreprenait l'organisation à l'européenne. On bâtit des casernes, un arsenal ; on fit venir de France des uniformes, des armes, des munitions. Pour assurer l'entretien de cette armée, Ahmed Bey avait entrepris tout un programme industriel : il confiait à des ingénieurs français l'exploitation de la mine de plomb de Djebba, la construction et la direction de fabriques modernes, manufacture de drap de Tebourba, minoterie de la Djédeida, boulangerie de Tunis, tannerie, poudrerie, fonderie de canons. Il fallut importer d'Europe équipements et machines, entretenir tout un peuple d'ouvriers et d'employés recrutés à grands frais en France. Ahmed Bey voulut aussi une marine de guerre. Il fit acheter quelques bâtiments légers et, pour les accueillir, il entreprit les décevantes constructions de Porto-Farina.

1 Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872, 80 pages manuscrites (A.E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12).

2 D'après le *Mémorandum sur les dettes tunisiennes,* rédigé par des Juifs livournais, commissaires des conversions, le 17 juin 1868 (Arch. Rome) qui trace un tableau idyllique de cette heureuse époque. «Les affaires étaient toutes locales et se passaient pour ainsi dire en famille ; le pays était prospère, le commerce florissait et tout le monde était content».



Le palais de la Mohammédia
[Chassiron, op. cit.).

Ces coûteuses innovations n'avaient pas empêché le bey de bâtir autant que ses prédécesseurs. Ahmed qui résidait habituellement au Bardo se fit construire sur la côte un palais d'été, à La Goulette. Il voulut avoir également sa résidence d'hiver. A quatre lieues de Tunis, sur la route de Zaghouan, il entreprit la construction d'un énorme palais dont il se flattait de faire le Versailles tunisien, la Mohammédia. Il s'y installait en 1846 avec sa cour et son armée, multipliait les constructions et s'efforçait de créer une ville royale autour de son palais[3]. Ahmed Bey voyait grand ; il ne ménageait pas l'argent : il aurait englouti des millions dans ses constructions de La Goulette et de la Mohammédia[4].

Les ressources du beylik pouvaient difficilement suffire à toutes ces dépenses. Ahmed Bey n'avait pas songé à s'instruire en France des méthodes budgétaires mises en pratique depuis la Restauration. Il ne voulait pas s'inquiéter des questions financières et continuait de s'en remettre, en matière d'argent, à son favori, Mustapha, un mamelouk qu'il avait élevé en 1837 aux fonctions de *khaznadar.* Celui-ci ne connaissait d'autre système que la vente anticipée des impôts en nature, l'émission de bons du Trésor à courte échéance. Les dépenses militaires finirent par absorber les deux tiers des revenus du bey. Pour entretenir l'armée, il fallut augmenter les impôts, créer toute une série de monopoles et de fermages[5]. L'argent ne tarda pas à manquer. On dut interrompre les constructions à la Mohammédia ; les soldes, les salaires n'étaient plus payés; après la mauvaise récolte de 1852, les collecteurs d'impôts furent reçus à coups de fusil[6]. Les fonds sur lesquels on comptait ne rentrant pas, en janvier 1853, il fallut licencier l'armée. Les manufactures furent, les unes après les autres, abandonnées aux chacals ; les bâtiments de la Mohammédia tombèrent en ruines avant d'avoir été achevés. Ahmed Bey ne devait pas voir l'écroulement de ses ambitions : terrassé par une attaque d'hémiplégie, depuis juillet 1852, le bey ne menait plus qu'une existence diminuée, parlant avec difficulté et se désintéressant des affaires.

3 Les premiers travaux à la Mohammédia commencèrent en 1843. Ils furent repris en 1852 (Ben Dhiaf chap. VI, années 1259 et 1268. _ *Dépêche Tunisienne,* 14 octobre 1935. *La Mohammédia* : bref historique des constructions, avec plan des édifices).

4 *Mémorandum sur les dettes tunisiennes, op. cit.* Le chiffre de 100 millions de piastres est manifestement exagéré.

5 Ben Dhiaf, chap. VI, années 1255,1257,1258 ; chap. VIII, année 1284 (digression).

6 Arch. Rés. Dép. pol. N° 6. Béclard à Drouyn de Lhuys. Tunis, 15 décembre 1852.

Mustapha Khaznadar, beau-frère du bey qui lui avait donné sa sœur Khaltoum, conservait toute son influence et s'enrichissait impudemment. Les gratifications du bey, les domaines dont le prince récompensait ses services, s'ajoutaient aux mille profits que le ministre pouvait tirer de ses fonctions. «La vénalité des emplois a toujours été un fait de notoriété publique ; le ministre avait des courtiers spéciaux pour ce genre d'affaires ; on débattait le prix (*lafdia*) dont une part était quelquefois versée dans les caisses privées du bey, mais la plus grosse part - et le plus souvent la totalité - restait entre les mains du Ministre.... Il ne suffisait pas d'avoir payé son emploi pour en jouir en sûreté : un gouverneur (caïd) était à peine entré en fonctions que déjà, il devait craindre de se voir supplanté par un nouvel enchérisseur ; il fallait donc qu'il fût toujours prêt à satisfaire au moindre désir que lui faisait exprimer S.E. ; il est vrai que s'il avait un cadeau de dix mille piastres à offrir au Ministre, il en arrachait quinze ou vingt mille à ses administrés et gardait pour lui la différence. En pareil cas, l'impunité était assurée d'avance à toutes les exactions... La vénalité de la justice a été de tous temps, comme celle des emplois, un fait de notoriété publique, on connaissait l'intermédiaire auquel s'adresser pour s'attirer la bienveillance du Ministre[7]». Le khaznadar vendait encore grades militaires et décorations ; plus tard, on le vit même décorer d'autorité caïds et khalifas, en échange de taxations aussi peu volontaires. Non content de voler, il faisait payer les dépenses de sa maison sur les comptes du bey et du gouvernement, «puisant dans les magasins et chez les fournisseurs du gouvernement comme dans le Trésor public[8]». Pour bâtir son palais, il faisait payer les briques et les ouvriers en *teskérés* du gouvernement. «Un oukil, un ingénieur n'auraient pas conservé leurs fonctions s'ils n'avaient pas agi de la sorte - ils savaient, du reste, que la bienveillance la plus entière leur était acquise en échange et d'avance, pour les abus qu'ils ne manqueraient pas de commettre[9]».

Mustapha avait accueilli avec faveur l'engagement du bey pour la modernisation de son armée et la création de ses manufactures. Tous les contrats étaient pour lui l'occasion de substantiels profits ; magasins et dépôts furent mis en coupe réglée : on volait sur le grain, on volait sur le pain ; on rognait les soldes et les salaires ; les couvertures, les pantalons, les harnais étaient détournés et vendus. Les officiers s'en accommodaient, il est vrai, en mettant en congé leurs soldats. Le général Bogo, directeur de l'armement et de l'habillement de la troupe, fit, comme Raffo, une rapide fortune, sans s'aliéner le khaznadar. Créations et constructions nouvelles étaient prétextes à de nouvelles prévarications, à de nouvelles exactions dans le pays. Le premier ministre savait en tirer profit en les concédant à des favoris dont il faisait ses associés. Ainsi, la fabrique de drap et la ferme des cuirs avaient été affermées au caïd Mahmoud Benaïad[10],

7 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

8 *Ibid.*

9 *Ibid.*

10 BENAÏAD (selon l'orthographe adoptée par l'intéressé), ou BEN AYAD, ou BEN AYET (Mahmoud ben Mohammed, général), né à Tunis à une date qu'il ignorait lui-même, mais vraisemblablement avant 1810.
Il était le fils d'un grand personnage très en faveur à la cour du bey Ahmed vers 1840, mais dont le crédit avait baissé à la suite de l'échec d'une tentative d'emprunt en France, en 1846. En 1847, Mahmoud Benaïad se brouillait avec son père, au sujet de la création d'une banque tunisienne à laquelle ce dernier était hostile. Fort de l'appui du bey et de son ministre, il persécuta sa famille, son père et ses neveux, qui durent se réfugier, à deux reprises, au consulat britannique (1847-1848) et mit la main sur leurs biens.
Intimement associé avec Mustapha Khaznadar, Mahmoud Benaïad s'empara de tous les fermages de l'Etat, et, pendant cinq ans, jouit à Tunis d'une faveur exceptionnelle. Caïd de Bizerte et Djerba, Il avait, en même temps, rang de ministre, Il réussit à amasser rapidement une fortune considérable dont il plaçait la meilleure part en Europe, et, en 1850, sollicitait en secret du gouvernement français sa naturalisation et celle du khaznadar.
En juin 1852, Benaïad quittait définitivement la Régence pour s'installer à Paris où il était naturalisé Français

descendant d'une vieille famille, maîtresse de Djerba depuis la fin du XVII[ème] siècle, et dont la richesse foncière était considérable. Mustapha lui concédait en même temps la ferme des tabacs, du sel, du poisson, le revenu de la dîme des grains. «C'est ainsi que, pas à pas, et de nécessités en nécessités, le général Benaïad s'est trouvé en quelque sorte le fermier universel du gouvernement tunisien. C'est qu'à la nombreuse nomenclature de ses entreprises, il faut ajouter encore le fermage de la brique, de la chaux, du plâtre»[11], en tout quelque soixante-dix fermages, dont les plus importants de la Régence[12]. En 1849, déjà, le consul de France, Marcescheau, dénonçait l'association qui s'était établie entre le premier ministre et Benaïad, et déplorait que le bey Ahmed leur laissât disposer de toutes ses finances[13]. Vingt ans plus tard, un inspecteur des Finances français, Villet, retrouvait à Tunis les traces de leurs méfaits : «l'administration de Benaïad n'a été qu'une longue calamité publique. Cet homme a accumulé et mis en sûreté à l'étranger une fortune... d'environ 50 à 60 millions de francs. Le ministre a reçu sans doute une somme à peu près égale[14]». Les fermages n'étaient concédés qu'après cadeau au ministre; avec Benaïad, ce fut une véritable association. L'affermage était dérisoire, les bénéfices considérables ; Mustapha en avait sa part et se chargeait de décourager les concurrents possibles, lors des adjudications.

Directeur des magasins de l'Etat, Benaïad devait entreposer les céréales et divers autres produits du domaine, et subvenir à l'approvisionnement des troupes et de la maison du bey. S'il faisait savoir que les magasins étaient vides, le khaznadar, sans aucun contrôle, lui fournissait des *teskérés* d'exportation de grains à négocier. Benaïad négociait les *teskérés,* en gardait le bénéfice et nourrissait la troupe avec les grains du gouvernement qu'il avait retenus, au lieu de les verser dans les magasins[15].

Les compères avaient fait mieux : la création d'une banque, dont le privilège était conféré au général Benaïad, avait été décidée en 1847. La banque avait reçu le monopole d'émission de billets remboursables au porteur ; le khaznadar était chargé de surveiller les opérations. Le gouvernement qui devait fournir les sommes nécessaires aux premières émissions, sollicitait bientôt des avances de son banquier. Mais, en juin 1852, Si Mahmoud Benaïad, prétextant une cure, partait pour la France[16] ; il n'en devait plus revenir.

En mai 1853, une descente de justice dans les bureaux démontrait que la banque était ruinée et que Benaïad s'était enfui avec les fonds[17]. Les magasins étaient vides ; le fermier général avait trouvé des prêteurs, en gageant, pour les années à venir, les revenus des fermes qu'il allait abandonner.

par décret impérial du 13 septembre 1852 (Décret n° 7320. *Bull. Lois.* Suppl. 1852. B, p. (613). Il devait rester en contestation avec le gouvernement tunisien jusqu'en 1876 au sujet de sa gestion financière passée et surtout des biens dont il prétendait que ses neveux l'avaient spolié après son départ, avec la complicité du gouvernement. Benaïad s'était fixé à Constantinople dès juillet 1857 ; il mourut le 18 février 1880 (*Notice sur le général Benaïad, sa famille et son administration à Tunis ; Le dernier mot sur les comptes en blés du général Benaïad...* Paris, 1853, pp 11-12 et 52-53 ; A. E. Tunis. Comm. vol. 55. De Lagau à Guizot. Tunis, 14 janvier 1848 ; F. 0. 102/97. Mémorandum sur la protection des Ben Ayad F. O. 27 octobre 1873, et, *passim,* Corresp. consulaire française et anglaise).

11 ***Notice sur le général Benaïad... op. cit.* p.20.**

12 **Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.***

13 **A. E. Tunis. Comm. vol. 55. Marcescheau à Drouyn de Lhuys. Tunis, 19 février 1849.**

14 **Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.***

15 ***Note réfutative du général Mahmoud Benaïad.* Paris, 1854, pp.3-5**
***Réplique à la note réfutative de M. Benaïad.* Paris, 1854, pp. 4-6.**

16 **A. E. Tunis, vol. 12. Laplace, gérant du consulat, au marquis de Turgot. Tunis, 18 juin 1852.**

17 ***Résumé des comptes dressés pour l'exécution de la sentence arbitrale rendue le 30 novembre* 1856... Paris, 1857, p. 1.**

Mustapha Khaznadar pouvait difficilement poursuivre Benaïad; il en chargea son gendre Khérédine. Benaïad qui, entre temps, s'était fait naturaliser Français, avait acquis d'importants immeubles à Paris[18] et disposait, grâce à sa fortune, d'appuis sérieux dans la capitale ; il joua les victimes et entretint avec les agents du gouvernement une véritable guerre de libelles. Mais l'intendant juif que Benaïad avait chargé de surveiller ses affaires à Tunis, Nessim Samama[19], le trahissait. Non content de s'enrichir aux dépens de son maître, il livrait au gouvernement ses papiers et ses reçus[20] et ne tardait pas à passer au service du khaznadar. Bientôt, le neveu et adversaire de Mahmoud Benaïad, Hamida, se réconciliait avec le premier ministre. Celui-ci le poussait à mettre la main sur les propriétés de son oncle, comme, quelques années plus tôt, il avait encouragé Mahmoud Benaïad à s'emparer des biens de son père et de ses neveux. Hamida Benaïad, Nessim Samama et un mamelouk bien en cour, le général Zarrouk, se partagèrent les dépouilles de Mahmoud Benaïad, les fermages qu'il avait monopolisés jusqu'en 1852.

Cependant, grâce à l'insistance de Khérédine qui, depuis trois ans, menait campagne à Paris, le gouvernement du bey avait obtenu de l'Empereur, la formation d'une commission d'arbitrage qui rendit sa sentence le 30 novembre 1856. Les deux parties avaient établi chacune des comptes de plus de 80 millions de piastres au débit de l'adversaire[21]. Mais ces comptes étaient mal tenus ; ils n'étaient, le plus souvent, appuyés par aucune preuve sérieuse; beaucoup de réclamations faisaient double emploi. Après avoir réservé son avis sur les points les plus obscurs, la commission accordait au général Benaïad 26.569.636 piastres pour ses réclamations contre le gouvernement tunisien, compte tenu des réclamations du gouvernement contre Benaïad ; mais elle le condamnait en même temps à restituer au bey pour 20.902.750 piastres en billets de banque et en papiers du gouvernement que le général détenait indûment[22]. La sentence était dans l'ensemble favorable au général Benaïad ; le bey s'en montrait surpris. En réalité, le général Khérédine n'avait pu apporter à la commission impériale la preuve

18 Ainsi qu'il résulte d'une pièce justificative fournie par la banque Périer de Paris (*Extrait des mémoires du général Benaïad...* Paris, 1854, p. 12). Benaïad avait acquis de cette maison divers immeubles sis à Paris et dans l'arrondissement de Saint Denis. Benaïad possédait notamment un hôtel particulier, 25 quai d'Orsay, où il résidait en 1854, l'hôtel d'Albe, avenue de l'Aima, et des immeubles de rapport, 43 et 45 rue Saint Georges, qui furent acquis par Charles Ferry en 1884 Crumont : *La France juive,* p. 491 ; *Tunis journal* 28 septembre 1884), le passage du Saumon, entre la rue Montmartre et la rue Montorgueil qui avait alors son heure de célébrité et dont une partie porte actuellement le nom de rue Benaïad (A. E. Tunis. Mém. Et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 2 plaidoirie Gâtineau, p.191)

19 SAMAMA ou CHEMAMA (Nessim, caïd, comte), courtier indigène né à Tunis en 1805. Fils du rabbin Salomon, polygame, mort à Livourne, le 24 janvier 1873.
Après avoir été longtemps commerçant en tissus, il entra au service du général Benaïad, comme domestique, puis caissier, avant 1850, passa au service du premier ministre, en 1852 ou 1853.11 ne tarda pas à cumuler les fonctions de trésorier et de contrôleur des Finances, devint caïd des Israélites, en octobre 1859, directeur des Finances en avril 1860 et fut élevé à la dignité de colonel, puis de général de brigade.
En juin 1864, il quittait définitivement la Régence, en emportant près de 20 millions de francs, produit de ses détournements. Il se fixait à Paris, puis à Livourne, en 1871, où il mourut, en 1873, laissant une fortune estimée, en 1881, à 27.718.688 francs. Il avait été anobli par décret royal de Florence, en date du 10 juin 1866. *(R. Corte d'Appello di Lucca - Memoria in causagoverno di Tunisi e Samama - Applicazione délia legge ebraica...* Florence, 1879 (Arch. ; Tun. carton 108, p. 5-6 et 55-62 : exposé sur les antécédents du caïd Nessim)

20 *Note rectificative présentée par le général Mahmoud Benaïad en réponse au second mémoire des héritiers du Caïd Nessim Samama.* Paris 1875, p. 28.

21 Le général Benaïad réclamait le paiement de fournitures qu'il aurait faites au gouvernement, le solde des revenus des fermages qui lui avaient été repris après son départ, des dommages pour le séquestre mis sur ses propriétés.

22 *Résumé des comptes dressés pour l'exécution de la sentence arbitrale rendue le* 30 *novembre* 1856 ... Paris, 1857, page unique. -*Sentence arbitrale rendue par S. M. l'Empereur des Français sur les réclamations réciproques de S. Altesse le Bey de Tunis et le général Benaïad* (30 novembre 1856), Paris, 1857, *passim.*

des détournements de Benaïad dans l'affaire de beaucoup la plus importante pour le gouvernement, celle des céréales.

Cette réclamation de 27 millions de piastres avait été rejetée faute de preuves. Le khaznadar qui avait été dans l'affaire l'associé de Benaïad ne pouvait, en la circonstance, accuser son ancien complice sans se dénoncer lui-même. Cette complicité apparaissait si clairement aux membres de la commission impériale que le gouvernement français décidait de retirer le décret de naturalisation du khaznadar préparé quelques années plus tôt, à la requête même de Benaïad[23]. L'arbitrage impérial ne devait pas mettre fin au conflit ; vingt ans plus tard, Benaïad protestait encore ; il assurait que le gouvernement tunisien avait négligé d'exécuter les clauses de la sentence qui lui étaient défavorables.

Le départ de Benaïad n'empêchait pas le khaznadar de poursuivre à Tunis ses opérations de pillage. En 1853, la guerre éclatait en Orient, guerre russo-turque d'abord qui allait bientôt dégénérer en un conflit européen, la guerre de Crimée. Dès le mois de mai 1853, avant même que les hostilités fussent ouvertes, le sultan invitait le bey à lui fournir, en bon vassal, les hommes dont il avait besoin pour la défense de l'Empire contre les Russes[24]. Après bien des hésitations, le gouvernement français chargea son consul d'appuyer cette demande et de pousser le bey à participer aux opérations par l'envoi d'un contingent que l'on pourrait adjoindre peut-être aux troupes françaises[25]. On comptait sur 10.000 hommes ; il fallut dix semaines pour en rassembler à grand peine 6.600 ; beaucoup n'avaient jamais servi ; tous durent attendre dans l'inaction des camps de La Goulette que l'on pût leur fournir des équipements, des armes, des munitions. Les magasins de l'Etat étaient vides, les manufactures du bey, conçues pour l'entretien de trente mille réguliers, avaient à peine dans leurs stocks de quoi équiper une compagnie. Le khaznadar, qui, l'année précédente, faisait licencier l'armée, se déclarait partisan résolu de l'expédition. Il menait grand bruit autour de l'entreprise, faisait acheter, réquisitionner. L'envoi du contingent décidé, il avait aussitôt fait percevoir une contribution extraordinaire dans le Sahel et le Djérid, vendu à l'avance une partie de la récolte d'huile de 1855[26].

«Pendant que se poursuivaient ces préparatifs, soixante navires nolisés à grands frais étaient retenus indéfiniment à La Goulette, car, de Porto-Farina il n'était même plus question. Le premier départ eut lieu le 26 juillet 1854, les autres successivement. Arrivés à Constantinople, les malheureux Tunisiens ne constituèrent qu'un impedimentum ; on les relégua à Batoum, où, ne recevant ni nourriture ni solde, ils n'eurent d'autre ressource que de se révolter. Les maladies, la misère les décimèrent, et cependant on se garda de les renvoyer dans leurs foyers, car le bey payait pour leur entretien des sommes dont ils ne profitaient guère, mais que ne dédaignait pas de toucher la Porte»[27].

Ahmed Bey était mort le 30 mai 1855 ; son cousin Mohammed, aîné des fils du bey Hussein, lui avait succédé sans difficulté. Mustapha Khaznadar avait su s'attirer les

23 Fait exposé dans une lettre de Khérédine à l'inspecteur des Finances Villet du 27 avril 1875. (Corresp. publiée par MM. Mzali et Pignon R.T. 1940, p. 100).

24 F. 0.102/44. Baynes à Addington. Tunis, 30 mai 1853.

25 A. E. Tunis, vol. 14. Drouyn de Lhuys à Béclard. 15 et 28 mars 1854.

26 *Ibid.* Dép. de Béclard. Tunis, 7 juillet 1854.
Les contributions extraordinaires auraient fourni 2 millions de piastres, la vente anticipée d'huile 1.156.000 piastres, la vente de 10.400 *caffis* de blé livrables à l'automne 1854,1.529.250 piastres, soit au total 4.685.250 piastres, environ 3 millions de francs.

27 P. H. X. *La politique française en Tunisie.* Paris, 1891, p. 15.

bonnes grâces du prince, jouer de la rivalité possible de Sidi Lamine, frère d'Ahmed Bey ; il acheta à prix d'or les familiers de Mohammed et conserva ses fonctions[28].

2 - La politique du khaznadar et l'endettement de la Régence (1855-1862)

Malgré sa déférence à l'égard du sultan, Mohammed Bey désirait rappeler le contingent tunisien Le khaznadar, fort de l'appui des consuls européens, l'en dissuada. Il réussit même à convaincre le bey d'envoyer de nouvelles troupes en renfort, 1800 hommes en deux fois, et de l'argent pour leur entretien. «En même temps une mission somptueuse [allait]demander au Sultan son investiture pour le nouveau bey, formalité purement religieuse suivant les uns, politique suivant d'autres, mais très naturelle en tous cas après la coopération de la Régence à l'expédition de Crimée. Des cadeaux considérables furent expédiés à cette occasion[29]».

Heureusement pour le pays, l'exceptionnelle récolte de grains et d'huile de 1855 permettait de faire face à ces dépenses nouvelles, de satisfaire l'avidité du khaznadar et de ses agents sans épuiser trop les fellahs. La paix signée, le bey put rapatrier ce qui restait de son contingent dans le courant de 1856, quelque 6.000 hommes seulement ; les autres avaient péri de maladie dans les camps ottomans. Mohammed licencia les survivants qui s'organisèrent en bandes pillardes ; il négligea d'entretenir l'armée, ainsi que les autres créations et les constructions de son prédécesseur.

Les goûts du souverain étaient moins dispendieux, sans doute, que ceux d'Ahmed Bey; ils étaient surtout différents. Mohammed Bey se souciait moins d'imiter l'Europe ; il vivait en souverain oriental et entretenait un gigantesque sérail, le plus vaste qu'on eût vu, dit-on, depuis le règne de Salomon[30]. Esprit religieux et traditionaliste, il écoutait volontiers les ulémas, son beau-frère, le cheikh el Islam ; il devait cependant se laisser convaincre par son ami Léon Roches et fit proclamer solennellement au Bardo le Pacte fondamental qui instituait l'égalité de tous devant la loi. Il ne bâtit que deux palais, celui de La Marsa et le harem du Bardo, dont il confia la construction et la décoration à des artistes indigènes.

Mohammed Bey était un prince faible. Avec lui, cependant, Mustapha avait les coudées moins franches ; les occasions de vol étaient plus rares, Mohammed Bey portait en lui un assez vif sentiment de justice : il prit lui-même l'initiative d'une réforme de *l'achour* qui substituait à la taxation arbitraire de la récolte, un pourcentage établi sur les surfaces ensemencées[31]. Le khaznadar pouvait néanmoins, grâce à l'étendue de ses pouvoirs et aux complicités qu'il s'était acquises, continuer d'exploiter la Régence. Il avait élevé aux fonctions de trésorier, et bientôt de directeur des Finances, le caïd juif Nessim Samama, dont il faisait, depuis la fuite de Benaïad, son confident et son associé. Le caïd Nessim se mit à accaparer les fermages et les concessions abandonnés par Benaïad. Agent et fermier du gouvernement à la fois, il ne tarda pas à disposer sans contrôle des ressources les plus importantes du pays, les grains, les huiles, les mines, la douane des villes côtières. Nessim traitait avec des sous-fermiers auxquels il imposait des conditions

28 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

29 P. H. X. *op. cit.* p. 17.

30 «Le Bey se consola de ses déboires avec ses 1.200 femmes, à qui il fit élever, au Bardo, le beau harem qui abrite aujourd'hui le musée Alaoui. Son zèle à les servir hâta, dit-on, sa fin» (Ch. A. julien : *Histoire de l'Afrique du Nord, op. cit.* p. 697).

31 Arch. Rés. Consulats. Roches à Walewski, 6 janvier 1857.

féroces, des contrats où il se réservait 65 % des bénéfices[32]. Il est vrai qu'il devait compter avec l'avidité du premier ministre qui ne l'avait élevé à ces lucratives fonctions que pour en tirer de larges bénéfices. Tous deux faisaient frapper des monnaies d'or de mauvais aloi, émettaient des pièces de cuivre rapidement dévaluées, qui désorganisaient le commerce et faisaient baisser le cours de la piastre[33]. Sous prétexte d'équité, Mustapha suggérait au bey de remplacer des contributions arbitraires datant de l'époque turque par une taxe personnelle égale pour tous, la *mejba,* plus lourde et plus facile à percevoir que les anciens impôts[34].

Malgré l'appui des consuls étrangers, de Léon Roches surtout, qui vantait en lui «le champion des idées de progrès et de civilisation[35], le khaznadar sentait une sourde hostilité dans la famille du bey. Mohammed es Sadok, le bey du camp, passait pour son adversaire. Mohammed Beyram, cheikh el Islam et beau-frère du bey était à la tête d'un parti conservateur qui réprouvait les réformes patronnées par le ministre. Bien des mamelouks jalousaient son immense fortune, souhaitaient le supplanter après vingt ans de pouvoir absolu. Mais, à la faveur de l'émotion qu'avait provoquée l'exécution de Samuel Sfez, Mustapha réussissait à entrainer le bey à proclamer le Pacte fondamental. Il n'eut pas le temps de craindre pour son pouvoir : en septembre 1859, le bey s'alitait; il mourait bientôt après une courte maladie, le 21 septembre. Il n'avait que quarante-huit ans.

Dans le trésor particulier du bey, on trouva cinq millions de piastres dont le khaznadar et le caïd Nessim prirent la plus grosse part ; le reste fut envoyé à la Marsa au nouveau bey Mohamed es Sadok, frère cadet de Mohammed Bey «Le premier ministre ne se contenta pas de ce détournement commis au grand jour et dont il existe encore [en 1872] des témoins ; il fit dépouiller entièrement les membres de la famille de Sidi Mohammed qu'il savait être ses ennemis- il s'appropria leurs biens et leurs bijoux à l'exception de ceux qui appartenaient à une jeune princesse fiancée avec son fils[36]».

Mohammed es Sadok était vite gagné. Avec lui, Mustapha parvenait au faîte de la faveur et de la puissance «en s'appliquant à satisfaire et à développer ses passions les plus basses, ses instincts les plus pervers»[37]. Il faisait recruter les mignons dont le bey aimait à s'entourer et, profitant de la faiblesse et de la pusillanimité du souverain, il gouverna bientôt en maître absolu. Se couvrant habilement d'une réputation de libéralisme et de modernisme, le khaznadar persévérait dans la «voie des réformes», faisait mettre en application la Constitution de 1861, décidait l'ouverture de travaux d'intérêt public. Le caïd Nessim était toujours en faveur, mais le comte Raffo dont l'influence baissait de plus en plus, se tenait à l'écart par de longs voyages à l'étranger[38]. En revanche, Mustapha

32 Nessim avait rétrocédé à Haï ben Liaou Valensi, Israélite protégé français, le fermage des fournitures au gouvernement. Dans le contrat il se réservait 65,25% des bénéfices à réaliser sur les marchés de l'Etat, exigeait encore la fourniture au prix coûtant de tous les articles dont il aurait besoin pour lui-même et pour sa famille, Sa femme Hanna qui tenait la caisse avait pour principe de son côté de faire des prélèvements personnels de 5% sur tous les paiements qu'elle devait effectuer (F. 0.102/101. *Exposé des réclamations du gouvernement tunisien contre le feu caïd Nessim Semama et contre ses ayants cause,* par le général Heussein, 1874, pp, 18-19),

33 Arch. Rés. Consulats. Roches à Walewski. Tunis, 28 octobre 1855 et 4 août 1858.

34 36 piastres, soit environ 22 francs, payables par tous les sujets tunisiens mâles ayant atteint l'âge de la puberté,

35 Arch. Rés. Dép. pol. n° 113. Roches à Walewski, Tunis, 6 novembre 1857.

36 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

37 *Ibid.*

38 C'est au cours d'un de ces voyages qu'il mourut à Paris, le 2 octobre 1862.

poussait au poste de sous-directeur des Affaires étrangères l'interprète Elias Mussalli, *son alter ego*[39], dont il faisait un colonel.

La situation financière ne s'était pas sensiblement aggravée, cependant. Malgré vingt ans de désordre, de rapines et de vaines dépenses, à la mort de Mohamed Bey, on ne comptait encore qu'une dette flottante de 19 millions de piastres[40], «plus que couverte d'ailleurs par les sommes qui se trouvaient au trésor et surtout par les bijoux de ses femmes, bijoux qui leur furent tous enlevés»[41]. La nullité du nouveau bey allait permettre au khaznadar d'élargir démesurément le champ de ses opérations.

L'ambassade à Constantinople chargée de solliciter le firman d'investiture du bey, les présents de circonstance au sultan et à son entourage fournirent le prétexte de gaspiller trois millions. La reconstitution de l'armée et la politique de travaux publics dans laquelle le bey acceptait de se lancer furent plus coûteuses encore. Mohammed es Sadok s'intéressait à l'armée qu'avait abandonnée son frère : le khaznadar fit acheter en Belgique, en 1859, une pacotille de fusils à pierre sur lesquels le bey était volé de 30 à 40%. Il fallut les mettre au rebut bientôt, obtenir du gouvernement français la cession de dix mille fusils rayés du dernier modèle 1857[42].

Le bey fit construire à ses frais, sur un terrain qu'il concéda gracieusement, avenue de la Marine, un nouvel hôtel consulaire français, pour remplacer le vétusté fondouk où le consul s'abritait jusqu'alors[43]. Confiés à l'ingénieur français Colin, les travaux étaient terminés en 1861 et le bey venait remettre lui-même l'hôtel consulaire à Léon Roches. L'entreprise avait coûté 680.000 francs ; il fallut construire à La Marsa une villa d'été pour le consul d'Angleterre ; aménagement et reconstruction des divers hôtels consulaires revinrent au total à deux millions[44].

Le khaznadar faisait concéder à la France, le 24 octobre 1859, le droit d'établis un réseau télégraphique dans la Régence, entre Tunis et l'Algérie. Du moins, cette entreprise ne devait-elle rien coûter aux finances du bey, car le ministère de l'Algérie prenait tous les frais à sa charge. En 1860, l'ingénieur Dubois ouvrait la première route empierrée de la Régence, celle de Tunis au Bardo, longue de quatre kilomètres. Plus spectaculaire, mais plus onéreuse aussi devait être la restauration de l'aqueduc de Carthage, dirigée par Colin. Les travaux qui devaient coûter sept millions revenaient en fait à près de douze millions[45]. Le premier ministre encourageait les dépenses, exigeait des entrepreneurs des commissions élevées pour lui-même et pour ses agents. Mais, quand venait le moment de payer, il suscitait des difficultés, contestait la valeur ses travaux, proposait des réductions. Colin se plaignait de n'avoir reçu que 5.937.000 francs

39 Arch. Rome. Fasciotti à Ricasoli. n° 6. Tunis, 16 novembre-1861.

40 A. E. Tunis, vol. 20. Roches à Thouvenel. Tunis, 21 octobre 1860.
Roches évaluait le déficit laissé par Mohammed Bey à 19 millions de piastres, non compris les dépenses engagées pour les grands travaux.

41 Arch. Rés. Dép. pol. N° 17. Botmiliau à Moustier. Tunis, 17 août 1867 (Rappel de la situation financière].

42 *Ibid.* Dép. pol. n° 29, 32 et 35 de Roches à Walewski. Tunis, 16 décembre 1859, 4 février, 17 mars 1860.

43 P. Grandchamp *Le fondouk des Français à Tunis.* R.T. 1928.

44 Arc. Rés. Consulats. Annexe à dép. du 29 septembre 1866 : note confid. sur la situation financière et politique de la Tunisie de 1859 à 1866.

45 Dans son ouvrage, Ben Dhiaf revient à plusieurs reprises (chap. VII, année 1275 ; chap. VIII, années 1279 et 1283) sur les dépenses occasionnées par la restauration de l'aqueduc, dépenses qui, selon lui, auraient été la raison principale des difficultés financières de l'Etat.
Il laisse également entendre que Léon Roches aurait été intéressé par Colin dans les bénéfices que devait lui procurer cette entreprise (chap. VII, année 1275), assertion qui fut reprise par Wood de façon moins précise (F. 0.102/68 et 102/115).



L'aqueduc de Zaghouan
(Chassiron, ***op. cit).***

en espèces et le reste en *teskérés* qu'il ne pouvait négocier qu'à perte, d'être assailli d'une légion de fonctionnaires tunisiens venant lui extorquer un *bakchich*[46]. En janvier 1864, le khaznadar faisait remettre au consulat de France 1.046.712.28 francs en *teskérés,* pour reliquat des travaux dûs à Colin ; mais celui-ci n'acceptait pas les comptes et la contestation devait durer jusqu'en 1875[47].

«L'aqueduc de Zaghouan qui a coûté déjà 11 millions de piastres est terminé, mais la distribution des eaux dans la ville n'a pas été faite. Mécontent, à tort ou à raison, du prix élevé et de la qualité des travaux, le Gouvernement a refusé de donner à l'entrepreneur français de l'aqueduc, l'entreprise de la distribution des eaux. Avec l'indolence des Maures, il est à craindre que l'aqueduc ne soit en ruines avant que l'eau venue à de si grands frais ne soit utilisée[48]». La compagnie française Davril enlevait cependant, en septembre 1862, l'adjudication des derniers travaux[49].

L'argent manquait, et le khaznadar multipliait les expédients : les fonctionnaires, l'armée n'étaient plus payés que de loin en loin. Fournisseurs et créanciers du gouvernement devaient se contenter de *teskérés,* bons de paiement qui s'étaient jamais honorés et qu'il fallait brocanter, après des semaines ou des mois de vaine attente chez quelque courtier israélite. Le khaznadar abusait de ces traites sur l'avenir et encourageait d'étranges marchandages ; lorsqu'un porteur de *teskérés* implorait un paiement, on lui répondait invariablement : «Nous n'avons pas pour le moment de quoi vous payer ; revenez dans quelques jours. Ce temps écoulé, le pauvre diable se présentait de nouveau et n'obtenait qu'une nouvelle promesse pour un peu plus tard. Et les paiements étaient ainsi différés de jour en jour et de mois en mois. Dans le cas où le porteur à bout de patience insistait pour être payé... le receveur en chef lui répondait : La Caisse du

46 **Tchihatcheff.** ***Espagne, Algérie, Tunisie,*** **Paris, 1880, p. 505.**

47 **Arch. Rés. Comm. N°9, 5 janvier 1864, dép. citée par M. Emerit (Rev. • Afr. 1952, p. 199).** ***Ibid.*** **Chancellerie, 16 juin 1864.**

48 **Arch. Guerre. Lt-colonel Campenon au maréchal Randon, ministre de la Guerre à Paris. Tunis 31 mai 1861, cité par P. Grandchamp :** ***La révolution de 1864 en Tunisie, op. cit*** **vol. pp. XIII et XIV.**

49 **Arch. Rome. Aff. in genere n° 38. Fasciotti à Melegari, Tunis, 23 septembre 1862.**

GOUVERNEMENT est vide. Or, il ne mentionnait *le vide de la caisse du Gouvernement* que pour faire entendre qu'il pourrait payer avec l'argent de sa caisse personnelle, et l'on comprend que ce paiement n'avait lieu que moyennant déduction d'une partie du montant des teskérés.

«Le porteur pressé par le besoin se décidait alors à sacrifier le quart ou le tiers de la somme portée par le teskéré, et souvent même, suivant les circonstances, il n'en recevait effectivement que la moitié ou même le quart... Alors, riches et pauvres, grands et petits devinrent également victimes de ce brigandage financier, tout porteur d'un teskéré quelconque se trouvait forcément réduit à le vendre à l'un des courtiers du Caïd Nissim[50]». «C'est ainsi qu'on a vu le Caïd Nissim ne payer que 30% de teskérés qu'il inscrivait ensuite pour leur montant intégral dans ses comptes avec le gouvernement[51]».

Les embarras financiers de l'Etat provoquaient des faillites à Tunis, rendaient difficile la situation des petits fonctionnaires. Ils posaient aussi la question plus grave des dettes des princes de la famille beylicale. Les trois frères cadets du bey, Taïeb, Tahar et El Adel, son cousin Lamine, menaient une vie dissolue. Ils empruntaient, achetaient à crédit, hypothéquaient leurs biens. Le khaznadar n'avait pas pour eux les mêmes égards que pour le bey du camp : il ne les aidait pas, par des cadeaux, à soutenir leur train de vie. Bientôt, les princes eurent des dettes considérables. Incapables de les payer, ils renvoyaient au bey leurs créanciers. En décembre 1859, le bey s'était décidé à régler environ 900.000 piastres dues par les princes de sa famille. Mais il leur avait fixé à chacun une pension mensuelle de 5.000 piastres et, pour prévenir le retour d'une situation semblable, il avait fait avertir les commerçants de Tunis, par une circulaire du 22 décembre adressée aux consuls, qu'à l'avenir il ne reconnaîtrait ni ne paierait plus aucune dette des princes.

Mais les princes n'avaient rien changé à leur genre de vie. Une pension de 5.000 piastres était manifestement insuffisante pour leur permettre de tenir leur rang. Tous avaient femmes, esclaves, et les intendants juifs à leur service s'enrichissaient à leurs dépens. Les pensions elles-mêmes n'étaient payées qu'irrégulièrement, avec des retards souvent considérables. Malgré leurs plaintes, les princes n'étaient guère mieux traités que les créanciers du gouvernement. Ils recommencèrent à s'endetter dangereusement. Plus les mois passaient et plus leur situation devenait difficile. Ils ne trouvaient prêteur qu'à des conditions léonines et les usuriers de la place ne leur accordaient du crédit qu'à des taux de 50 et 100%. A la fin de 1863, la dette globale des quatre princes étaient estimée à trois millions de piastres environ, plus de douze fois leur pension annuelle. Les créanciers s'adressaient vainement au caïd Nessim, au khaznadar. Celui-ci refusait tout compromis et déclarait s'en tenir aux termes de la circulaire de 1859[52].

Les opérations sur la monnaie étaient pour le premier ministre et pour son trésorier la source d'autres spéculations. Tunis était inondée d'une mauvaise monnaie de cuivre dont les arrêtés beylicaux modifiaient périodiquement la valeur[53] ; le gouvernement payait en cuivre, mais les commerçants n'acceptaient plus le billon que sous réserve de réductions considérables, suivant un cours du jour qui s'établissait de bouche à oreille dans le grouillement cosmopolite de la *piazza Marina.*

50 F. 0.102/101. *Exposé des réclamations du gouvernement tunisien contre le feu caïd Nissim Semama, op. cit.* pp. 12 et 13.

51 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

52 Arch. Rome. Dép. de Gambarotta. Tunis, 26 décembre 1863.

53 Protestations des consuls à leurs gouvernements, en 1863 et 1864.

Le bey empruntait maintenant à son receveur général, qui faisait fructifier le produit de ses vols à 12 et 13% l'an. Le caïd Nessim imitait fidèlement l'exemple de Benaïad : il se faisait adjuger les fermes, trafiquait des produits d'exportation, des monnaies, des paiements, déployant une activité intense et faisant montre des plus belles qualités d'imagination. «Il conserva... pendant... quinze ans, au même prix de 300.000 piastres, la ferme de la douane d'importation de Tunis ; ce fut inutilement que d'autres personnes offrirent au gouvernement... trois ou quatre fois plus ; il conserva son privilège. Il est vrai qu'il a plus tard expliqué cette bizarrerie en disant que cette ferme appartenait en réalité au ministre dont il n'avait été que le prête-nom»[54]. Le caïd Nessim «se faisait délivrer... un amra pour la sortie de 10.000 métaux d'huile par le port de Sousse par exemple ; quelques jours après, il disait qu'il n'y avait pas à Sousse d'huile pour l'exportation» mais qu'il y en avait ailleurs à Sfax ou Mahdia, «et il demandait, qu'en remplacement de l'amra précédent, on lui en délivrât de nouveaux pour ces dernières villes ; il emportait les derniers amras, mais il *oubliait* de rendre les anciens, de même que le *ministère oubliait* de les lui réclamer» ; Nessim exportait 20.000 *métaux* d'huile (4.800 hectolitres, mesure de Sousse) et n'en faisait porter que 10.000 dans les comptes du gouvernement[55].

En 1860, le bey devait dans le pays 19 millions de piastres environ (11.875.000 francs). Pour les rembourser, Mustapha s'adressa au caïd Nessim, auquel il donna, en échange, des *teskérés* dont celui-ci négocia une partie sur la place de Tunis. Lorsque les *teskérés* venaient à échéance, ils étaient simplement renouvelés et grossis des intérêts. De mois en mois, la dette s'accroissait à un rythme accéléré ; le gouvernement contractait encore, auprès des négociants, quelques petits emprunts au taux moyen de 12% ; la dette s'élevait, en 1862, à 28.026.983 francs[56]. C'est alors que le khaznadar songea à conclure un emprunt à l'étranger.

3 - L'appel au crédit étranger

A Paris, à Londres, l'argent était abondant et bon marché. Les capitaux accumulés par l'épargne, par les bénéfices du commerce et de l'industrie, devaient se contenter d'une rémunération toujours inférieure à 6% l'an. Les emprunts d'Etat n'offraient guère plus de 4 à 5% et les gouvernements pouvaient se permettre des conversions sans risquer de désorganiser leurs trésoreries.

Londres était toujours le premier marché de capitaux du monde. Les Anglais investissaient volontiers à l'étranger. Dans la première moitié du XIXème siècle, ils avaient dirigé la construction de chemins de fer en Europe occidentale, aux Etats-Unis ; ils avaient participé à l'industrialisation de la France et de la Belgique, à la mise en valeur de la Ruhr, des mines suédoises. Des compagnies anglaises installaient le gaz et l'eau dans les principales villes du continent. Les emprunts d'Etat n'étaient pas négligés : ils assuraient le plus souvent à l'industrie anglaise de grosses commandes de la part des gouvernements emprunteurs.

54 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*
La douane de Tunis rapportait près de 700.000 piastres, sous l'administration de la Commission financière de 1870 à 1873, période d'économies.

55 *Ibid.* - Dans cette partie de son rapport, Villet ne suit pas un ordre chronologique rigoureux ; il cite sans les dater les exemples qu'il avance : les faits concernant la gestion du caïd Nessim paraissent cependant se rapporter au début du règne de Mohammed es Sadok.

56 *Dette générale du gouvernement tunisien,* brochure publiée à Paris en 1871 par la Commission financière.

Depuis le milieu du siècle, les capitalistes anglais s'intéressaient moins à l'Europe occidentale où ils commençaient à rencontrer la concurrence de rivaux français, belges, voire allemands. La crise américaine de 1857, bientôt la guerre de Sécession, les détournèrent pour un temps des Etats-Unis. Ils investirent alors dans les pays moins évolués de l'Europe orientale et de l'Amérique, en Egypte et en Turquie. Mais c'est dans leur domaine colonial qu'ils portèrent tous leurs efforts. Le Canada développait ses chemins de fer. A partir de 1857, un gros appel d'argent vint des Indes où lord Dalhousie lançait la construction d'un vaste réseau ferré, en faisant offrir par le gouvernement des garanties d'intérêt aux compagnies. Presque chaque année, le gouvernement de Delhi plaçait un nouvel emprunt en bourse de Londres, qui servait à financer le programme de grands travaux. Plantations de thé, usines de jute, banques, sociétés financières drainaient également les capitaux britanniques. De 1854 à 1869,150 millions de livres furent ainsi investis dans les Indes par les Anglais[57].

A partir de 1860, de nouveaux appels au crédit étaient lancés sur le marché de Londres, qui vinrent s'ajouter aux demandes, devenues régulières, du gouvernement de Delhi. Les chantiers navals britanniques avaient besoin de fonds pour s'adapter au lancement des navires de métal. La famine de coton du Lancashire contraignait les industriels de Manchester à encourager des producteurs nouveaux en Egypte et dans l'Empire. En Europe, les menaces de guerre poussaient les gouvernements à réarmer, donc à emprunter : après la Russie et le Danemark, l'Autriche et l'Italie devaient s'adresser à la bourse de Londres. D'Amérique venaient les appels des Sudistes qui obtenaient de l'Angleterre et de la France une avance de trois millions de livres. Toutes ces circonstances firent qu'entre 1860 et 1866, l'argent, plus rare, devint relativement très cher. La situation financière était instable, le loyer de l'argent subissait de brusques variations. Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre traduisait ces fluctuations : du 15 novembre 1860 au 11 avril 1861, en février 1863, il atteignait ou dépassait 5%[58]. Sans doute étaient-ce là des conditions bien différentes de celles des usuriers tunisiens. Mais pour obtenir quelque succès sur le marché de Londres, le gouvernement du bey qui ne présentait pas des garanties comparables à celle des Etats européens ou de l'Inde, devait offrir un intérêt au moins aussi élevé que le gouvernement du khédive qui empruntait, en 1862, au taux de 7%[59].

La France impériale était devenue prêteuse depuis quelques années, et Paris apparaissait comme une place rivale de Londres sur le marché des capitaux. L'évolution avait été plus tardive qu'en Angleterre, mais la diminution rapide du taux de l'intérêt en France, où l'effort d'équipement industriel avait été moins grand, engageait les financiers à rechercher au dehors des placements plus avantageux pour leurs capitaux. A Paris, depuis 1854, la rente perpétuelle 3% se négociait couramment à 68 ou 70 francs pour un intérêt effectif de moins de 4,5% l'an. Les valeurs mobilières à revenu fixe rapportaient entre 5 et 5,5%, et, sans offrir beaucoup plus, les compagnies de chemins de fer français plaçaient aisément leurs emprunts sur le marché financier.

Depuis cinq ou six ans le loyer de l'argent tendait encore à s'abaisser : en 1858, le P. L. M avait émis pour 44 millions d'obligations au taux moyen de 5,79% ; en 1862, il en émettait pour 159 millions au taux de 5,35%, 63 millions encore, l'année suivante,

57 **Jenks : *The migration ofBritish capital* to 1875. New York, 1927, p. 196. - Clapham : *An economic history of England.* Cambridge, 1926, vol. 2, p. 238.**

58 **Jenks. *op. cit.* p. 253.**

59 **Fait signalé déjà par Santillana en 1857 (F.O. 335/111/1. Santillana à Wood. Livourne 22 mai 1857],**

à 5,27%. Le cours moyen des obligations négociées en bourse de Paris s'élevait sensiblement tandis que diminuait d'autant leur revenu effectif : 5,40% en 1857 ; 4,98% en 1862 et 1863[60].

Déjà d'importants groupes financiers se tournaient vers les Etats de l'Europe centrale ou orientale, voire même vers des pays coloniaux. Les Péreire, alors à l'apogée de leur fortune[61], développaient leurs entreprises en Espagne, renflouaient, en 1863, un Crédit Mobilier turinois en déconfiture. La compagnie du P. L. M. rachetait les voies ferrées d'Algérie. Le Crédit Foncier de France réorganisait, en 1863, le Crédit Colonial qu'il avait fondé trois ans plus tôt.

Le domaine colonial français, alors réduit à l'Algérie et à quelques colonies secondaires, ne pouvait offrir aux capitaux français des débouchés comparables à ceux que représentaient les Indes pour les Anglais. Les intérêts commerciaux français étaient également beaucoup moins importants. Par nécessité, les Français devaient prêter surtout à l'étranger, par goût, ils souscrivaient plus volontiers aux emprunts d'Etat qui jouissaient alors dans le public d'une réputation bien établie de sécurité. La période 1860-1865 était pour la France l'âge d'or de la bourse et de la spéculation. «Les cours ne montaient pas, ils bondissaient». Tous les journaux avaient leur chronique financière. Les nouveaux emprunts trouvaient facilement preneur dans les classes moyennes, soucieuses d'assurer l'avenir et encouragées déjà par des expériences favorables. La France avait jusqu'alors prêté surtout aux pays voisins, Italie, Espagne. A partir de 1860 apparaissent en bourse de Paris, où ils étaient introduits en même temps qu'à Londres, les emprunts d'Etats plus lointains : Pérou, Mexique, Confédérés américains, et surtout l'envahissante série de ces emprunts orientaux qu'on allait bientôt désigner du nom pittoresque de *valeurs à turban*[62]. Pour allécher le public, on offrait 6 ou 7% d'intérêt, au lieu de 4 ou 5%, et la souscription était couverte en quelques jours. On parlait de la Turquie et de l'Egypte comme de terres promises pour les capitaux.

Le khaznadar pouvait espérer un accord facile et une rapide mobilisation des capitaux dont il avait besoin, grâce à l'organisation savante de la publicité financière. Les propositions ne manquaient pas. A Tunis, comme au Caire ou à Constantinople, nombreux étaient les aventuriers de la finance qui venaient offrir leurs services aux gouvernements locaux. C'étaient des Juifs allemands pour la plupart, venus de Francfort ou de Mayence à la recherche d'affaires fructueuses que ne leur disputeraient pas les grosses maisons de banque. Il était facile de faire miroiter les avantages d'un emprunt en Europe : on pourrait ainsi racheter à meilleur compte une dette locale aux taux usuraires, se débarrasser des bons du Trésor et des assignations en nature que des administrations imprévoyantes avaient émis sans retenue, *serghis* en Egypte, *teskérés* en Tunisie. On parlait de grands travaux, de routes, de canaux, de plantations de coton aussi, dont on laissait entrevoir des bénéfices fabuleux. Le banquier trouvait de l'argent assez facilement à Paris ou à Londres, ou sur les deux places à la fois, en offrant un

60 **Leonidas Loutchich :** ***Allure et mécanisme des variations du taux de l'intérêt en France,*** **de 1800 à nos jours. Paris ; 1930, pp. 39-50**

61 **«De frères à neveu et à gendre, le clan Pereire - Thurneyssen a la main sur une cinquantaine de compagnies et sur près de 5 milliards de francs», [Georges Duchêne :** ***La spéculation*** **pp. 35-37). En 1863, ils occupaient 37 postes d'administrateur de compagnies (d'après Dupont-Ferrier :** ***Le marché financier sous le second Empire).***

62 **1862 : emprunt péruvien; 1863 emprunt des Confédérés. Emprunts ottomans de 1854, 1855, 1858, 1860, 1862,1863, au total, plus de 750 millions de francs, placés tant à Londres qu'à Paris (A. E. Turquie, vol. 364. Annexe n° 5 à dép. de Moustier. Constantinople, 11 mars 1865) ; emprunt égyptien de 1863.**

taux d'intérêt plus élevé que la moyenne. Il revendait cet argent au gouvernement local avec un large bénéfice et en se gardant bien d'engager ses fonds personnels. Si l'affaire était d'importance, il trouvait quelques compères et formait un syndicat. Le banquier suggérait quelques fournitures, des armes, du matériel, au lieu de conseiller l'économie et de s'inquiéter du service régulier de l'emprunt. De rachat de la dette locale, il n'était bientôt plus question. Banquiers, ministres et leurs gens s'entendaient pour piller effrontément : les achats n'étaient que prétexte à grasses commissions pour tous les intermédiaires. D'un premier emprunt, on passait tout naturellement à un second, puis à un troisième. La presse européenne chantait les louanges du prince, vantait les richesses de son Etat, et le bon public se hâtait de profiter de garanties si sérieuses et d'intérêts aussi élevés[63].

Les affaires allaient ainsi trois ans, cinq ans... puis un jour, tout s'écroulait d'un coup. Le public finissait par s'inquiéter d'emprunts répétés, il boudait une nouvelle émission. Bientôt, le gouvernement suspendait ses paiements. Les cours de bourse s'effondraient. Les malheureux souscripteurs se retrouvaient avec un papier déprécié, ayant tout perdu à la fois, capital et intérêts. Un parti baissier lançait alors une campagne de dépréciation pour accentuer la panique boursière. Le plus souvent, les banquiers qui avaient patronné les emprunts menaient le jeu.

«Quand au bout de plusieurs années d'avilissement, les titres invendables ont été complètement oubliés, alors quelque chiffonnier de la finance, - un Erlanger, ou un Camondo, - les ramasse à petit bruit, puis ne tarde pas à prouver à un Rothschild, qui le répète à son Léon Say, lequel le démontre bien vite au gouvernement, qu'il y a un «bon coup à faire» en relevant le *crédit public et en protégeant les pauvres porteurs de fonds étrangers.*

«Les gouvernements sont très dociles aux arguments «logiques» surtout quand la finance y ajoute des sonorités dorées ; aussi s'empressent-ils, alors, d'intervenir avec des armements payés par les contribuables, et le tour est joué ![64]». Si l'affaire ne se compliquait pas d'une lutte entre groupes rivaux, une transaction finissait toujours par intervenir. En bourse, les cours remontaient et les spéculateurs pouvaient alors revendre aux conditions les plus avantageuses,

Mais, pour obtenir l'admission d'emprunts douteux à la cote de Paris[65], pour entraîner le gouvernement à soutenir de mauvaises créances, il avait fallu payer des campagnes de presse et s'assurer des concours dans les milieux politiques. Ces affaires orientales engendraient tout naturellement une collusion étroite entre financiers et députés d'affaires. Dans les capitales européennes, elles se déroulaient dans une atmosphère de corruption aussi pénible, sinon moins cynique qu'à Constantinople, au Caire ou à Tunis.

Les *valeurs à turban,* bientôt tristement célèbres, n'allaient pas tarder à provoquer la ruine et la mise en tutelle des souverains orientaux, trop avides et trop imprudents.

Mais, de tout cela, le khaznadar ne se souciait pas. Il voulait beaucoup d'argent, tout de suite et à des conditions avantageuses. En 1860 déjà, des projets d'emprunt avaient

63 «Ces emprunts d'Etat qui font lors de leur émission, la fortune des concessionnaires et des banquiers, c'est presque toujours les petites bourses qui les souscrivent» (*Emprunt tunisien* de 1865. *Compte rendu de la réunion générale des porteurs d'obligations...* Paris, 1867, p. 7).

64 Chirac : *L'agiotage de 1870 à 1884,* 1ère partie. Paris, 1887, p. 74.

65 A Paris, elle était subordonnée à une autorisation délivrée par le ministre des Finances.

failli aboutir. La maison Devaux, de Paris[66], proposait l'émission de 80.000 obligations de 500 francs, rapportant 3% l'an. Mais les conditions de l'émission étaient onéreuses : les obligations, prises à forfait par les banquiers sur la base de 240 francs l'une, ne fourniraient qu'une somme de 19.200.000 francs dont le gouvernement devait se libérer, capital et intérêts réunis, par 31 annuités de deux millions. Il fallait compter encore avec des prélèvements variés, commission, frais d'émission, que le projet mettait à la charge du gouvernement, soit un minimum de deux millions et demi. Au total, le gouvernement ne percevrait guère plus de seize millions et demi[67]. C'étaient là des conditions presque aussi dures que celles des prêteurs locaux, puisque, en définitive, les banquiers n'offraient de l'argent au bey qu'à un taux voisin de 12%[68]. La négociation avait été rompue.

En mars 1862, le baron de Bonnemains venait offrir au gouvernement tunisien des capitaux anglais pour financer les travaux publics de la Régence[69]. Sur l'invitation de son ministre, Léon Roches restait étranger à la négociation. «De Bonnemains, accompagné de son beau-frère, M. Staub, administrateur des chemins de fer algériens[70] et de M. Wallace, ingénieur anglais représentant M.M. Morton et Peto[71], concessionnaires des dits chemins de fer, s'est adressé à M. Wood qui a promis son concours pour un prêt de 20 millions de francs au taux de 12% par an y compris l'amortissement dont 10 millions pour rembourser la dette contractée par le gouvernement tunisien envers le Caïd Nessim, banquier et receveur général de l'Etat, à des conditions assez onéreuses, 10 millions pour le chemin de fer du Bardo et Tunis à La Goulette, la route de Tunis à Bedja, la canalisation de la Medjerdah, et la distribution de l'eau de Zaghouan[72]». Le gouvernement tunisien paraissait séduit de cette proposition : à raison de 2.400.000 francs par an, il rembourserait en trente ans sa dette de dix millions et pourrait consacrer dix millions aux travaux publics.

Roches qui aurait appuyé un projet émanant d'une société française, s'opposa officieusement à celui-là : «Bonnemains et Staub sont des spéculateurs associés à des maisons anglaises très puissantes et qui s'inquiètent peu des questions politiques soulevées par leurs propositions. Ainsi le chemin de fer de La Goulette serait construit par des Anglais»[73]. Le consul italien Fasciotti prenait la même attitude[74]. Le 5 mai, Roches

66 Ainsi qu'il ressort de la correspondance échangée entre le baron James de Rothschild et le khaznadar (Arch. Tun. Doss. 319, carton 113 ; Rothschild au khaznadar. Paris, 25 juillet 1860). Le projet de contrat imprimé (*Emprunt national de la Régence de Tunis.* Paris, 1860) ne mentionne ni le nom de la banque, ni celui du concessionnaire.

67 Les prélèvements à déduire du produit de l'emprunt s'élevaient à 2.536.000 Fr. Il fallait encore y ajouter le montant du courtage prévu pour le commissaire, qui n'était pas précisé dans le projet.

68 D'après la formule des intérêts composés
$S(1+r)^{2n} = a\frac{(1+r)^{2n}-1}{r}$, S étant la valeur du prêt, n le nombre d'années, a, la valeur des versements semestriels, et 2r l'intérêt d'un franc pendant un an. On arrive ainsi à un taux d'intérêt approché de 11,7-11,8%.

69 Les concessionnaires éventuels, Henri de Bonnemains, maire du XVI[ème] arrondissement, Alphonse Staub et William Gladstone, banquier de la maison Thomson, Bonar and Co de Londres, déclaraient représenter les maisons Donon, Aubry et Gautier de Paris, Cavan et Lubbock de Londres (Arch. Tun. Doss. 334, carton 113).

70 La Compagnie des chemins de fer algériens, en liquidation l'année suivante (mai 1863), devait être absorbée par le P. L. M. (D' après la *Semaine financière)*

71 II doit s'agir de sir Morton Peto, le financier anglais qui avait étudié, en 1859 déjà, un projet de ligne Tunis-Goulette.

72 A. E. Tunis, vol. 21. Confid. de Roches à Thouvenel. Tunis, 22 mars 1862.

73 *Ibid.* même dépêche.

74 Arch. Rome. Fasciotti à Durando, n° 24. Tunis, 6 mai 1862.

pouvait télégraphier au ministre l'échec du baron de Bonnemains. Il était dû surtout à une vive opposition dans les milieux du Bardo : le khaznadar, en effet, avait convaincu le bey et fait mander de Bonnemains ; mais le caïd Nessim, furieux, mettait en avant les capitalistes de la place et offrait un emprunt de dix millions de piastres à 12% sans amortissement. Khérédine et le général Heussein l'avaient appuyé, pour éviter toute intervention européenne dans les affaires de la Régence. «Il vaut mieux payer cher l'argent que nous emprunterons dans notre pays, en conservant notre liberté d'action, que d'obtenir des avantages matériels au prix de notre indépendance»[75]. La négociation avait été brutalement rompue, de Bonnemains décommandé, et le caïd Nessim avait enlevé son emprunt[76].

Mais ce n'était que partie remise. Si Mustapha Khaznadar avait dû céder, il conservait toute son influence auprès du bey. Le parti des opposants qui, au nom d'un rapprochement avec le sultan, menait son offensive contre le favori, s'illusionnait sur ses forces réelles, bien que vînt les renforcer le très conservateur Mustapha bach Agha, retour d'une mission à Constantinople.

En décembre 1862, une petite révolution de palais débarrassait le premier ministre de ses rivaux. Mustapha bach Agha qui avait provoqué la crise en donnant sa démission, était écarté du pouvoir ; Khérédine devait abandonner le ministère de la Marine et la présidence du Grand Conseil[77]. Pendant neuf ans il se tint à l'écart des affaires, acceptant seulement diverses missions qui le firent voyager en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en France surtout, où il fit un séjour prolongé[78]. Le général Heussein se fit oublier, lui aussi, par de nombreux voyages à l'étranger ; deux ans plus tard, il devait se démettre de la présidence de la municipalité de Tunis.

4 - L'emprunt de 1863

Au début de 1863, reprenaient les négociations pour un emprunt étranger. Au Bardo, nul ne gênait plus le khaznadar qui avait installé ses créatures partout, dans les ministères comme au Grand Conseil : le général Roustam, gendre et «enfant chéri du khaznadar[79]», à la fois directeur du ministère de l'Intérieur et général de la garde ; Si Mohammed, devenu ministre de la Guerre après avoir abandonné le portefeuille de l'Intérieur ; Aziz bou Attour, directeur des Finances, le général Fahrat, le général Zarrouk. Le colonel Elias Mussalli jouissait d'une faveur croissante auprès de Mustapha qu'il encourageait dans une politique française. Léon Roches était reçu chez la belle

75 A. E. Tunis, vol. 21. Roches à Thouvenel. Tunis, 17 mai 1862.

76 Les obligations de cet emprunt furent désignées sous le nom de *triennales* «parce qu'elles laissaient la faculté de rembourser les porteurs de trois ans en trois ans, jusqu'à l'échéance finale. (Elles) furent émises au pair et portaient des coupons annuels à raison de 12% l'an en partant de mai 1862». (*Mémorandum sur les dettes tunisiennes, op. cit.)*

77 Arch. Rés. Dép. Pol. N° 16. Roches à Drouyn de Lhuys. Tunis, 14 décembre 1862.
Léon Roches se félicitait que, pour la première fois, un ministre eût pu être renvoyé sans exécution, confiscation de biens ou emprisonnement. Ben Dhiaf donne de l'événement une version différente de celle des consuls. Selon lui, Mustapha bach Agha aurait démissionné en raison de son grand âge. Sa retraite aurait entraîné un remaniement ministériel à la faveur duquel Mustapha Khaznadar, démissionnaire depuis le 5 novembre 1861, aurait repris ses fonctions (chap. VII, années 1278 et 1279). Nous n'avons retrouvé aucune autre source relatant cette démission du premier ministre. Tous les auteurs insistent au contraire sur la continuité de son pouvoir pendant 37 ans. Sans doute s'agissait-il d'une de ces fausses sorties dont le khaznadar semblait coutumier.

78 *A mes enfants, mémoires de ma vie privée et politique,* par Khérédine Pacha (*R. T.* 1934, pp. 186-187).

79 Arch. Rés. Roches à Drouyn de Lhuys. Tunis, 2 juin 1863.

Madame Elias, qu'à Tunis chacun lui donnait pour maîtresse[80]. Un nouveau venu avait su se glisser dans l'entourage du khaznadar, supplanter même le caïd Nessim, un Syrien arrivé depuis peu dans la Régence, Rochaïd Dahdah[81], que le consul de France, de Beauval, dépeignait «fourbe, astucieux, avide[82]». Mais c'étaient là précisément les qualités qui convenaient aux agents du premier ministre. Mustapha Khaznadar ne devait pas tarder à confier à Dahdah des missions importantes et le charger de gérer une partie de sa fortune.

80 Une note anonyme, datée de 1880 ou 1881 (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 9, note 4], signale la valeur assez médiocre, «la paresse et l'indolence sans pareille» de Mussalli, qui aurait joué un rôle effacé sans sa femme.

Luigia Mussalli était la fille aînée du négociant génois Stefano Traverso. Née à Tunis, le 1er juin 1835, elle avait seize ans et demi lors qu'elle fut épousée par Mussalli, le 24 avril 1852, à Tunis. Elle lui avait donné trois enfants, une fille morte en bas âge, et deux fils, Armando et Ricardo (Reg. Ste-Croix).

Elle avait 18 ans, lorsqu'elle vint pour la première fois à Paris ; «il était impossible de voir une beauté plus éblouissante... Aussi vit-elle Tout-Paris à ses pieds de fée. Tous les jeunes gens lui faisaient la cour, toutes les femmes la détestaient. On se battait pour elle et un grave attaché de notre ministère des Affaires Etrangères attrapa en son honneur un coup d'épée qui lui traversa le poumon droit de part en part». (*Ibid.).*

En 1881, tout le monde s'accordait encore à la trouver une très belle femme, et Ferdinand de Lesseps tout le premier (Débats du procès de *VIntransigeant.* A. E. Tunis, Mém. et Doc. Vol. I, p. 70]. A Tunis, la complaisance de Mussalli était légendaire; les amants de sa femme ne se comptaient plus.

81 DAHDAH (Rochaïd-Joseph), homme politique, négociant et lettré libanais, fils du cheikh Ghâleb, né en janvier 1814 à Aramoun, village libanais situé à 15 km au sud de Beyrouth, naturalisé Français par décret impérial n° 16.394 du 29 août 1863 *[Bull. Lois.* Suppl. 1864 A, p. 1062), mort à Paris le 5 mai 1889.

Les rapports consulaires français présentent Dahdah comme un juif, Ben Dhiaf le dit Copte, Khérédine, Maronite. En fait il était issu d'une très ancienne famille de féodaux maronites qui dominait un canton de la montagne libanaise et qui, dès l'époque des Croisades se serait distinguée aux côtés des Francs dans la lutte contre les Musulmans. Le grand-père de Rochaïd, le cheikh Salloûm Dahdah, exerça longtemps les fonctions de conseiller auprès du gouverneur chrétien du Liban, sous les administrations turque puis égyptienne. Rochaïd qui avait fait de bonnes études dans les collèges catholiques de la région fut appelé aux mêmes fonctions après 1840. Mais, en 1858, les paysans de la montagne, excédés par les exactions de leurs cheikhs, se soulevèrent contre eux et les contraignirent à quitter le pays. Rochaïd Dahdah se réfugia en France avec sa famille et s'installa près de Paris dans le village de Saint-Maur-des-Fossés. Ruiné par les événements, il se fit négociant et ne tarda pas à collaborer à la rédaction d'un journal arabe, le *Byrgys-Barys (l'Aigle de Paris),* lancé en mai 1859 par l'abbé Bourgade, ancien aumônier de Carthage, qui venait de quitter la Tunisie où il avait fondé le collège Saint-Louis ainsi qu'un cercle culturel franco-musulman, l'Association de Saint-Louis.

Dahdah apparut à Tunis au début de 1863 ; il y trouva un emploi de commis dans l'administration beylicale, probablement grâce aux recommandations de l'abbé Bourgade. 11 n'était alors qu'un pauvre hère sans argent ni crédit (Arch. Rés. Botmiliau à Moustier. Tunis, 20 août 1867) qu'un publiciste dépeignait comme «un va-nu-pieds quittant sans souliers un village des environs de Paris pour atteindre, en moins de six ans, la cîme de la fortune» (G. Hugelmann : *Le conflit tunisien.* Paris, 1868, pp. 21-22). A Tunis, il fut bientôt investi de missions de confiance par le khaznadar et joua un rôle aussi actif que néfaste dans les affaires financières de la Régence, entre 1863 et 1869. Employé à 600 francs par mois, il aurait amassé une fortune de 8 millions en un temps incroyablement court (F. O. 102/99. Wood à Granville. Tunis, 8 janvier 1874). Après 1870, il continua de s'occuper d'affaires financières à Paris, en liaison avec Erlanger et le Comptoir d'Escompte, acheta la moitié d'une charge d'agent de change (Lettre de Villet à Khérédine, publ. par M. M. Mzali et Pignon. Paris, 2 mars 1875. R. T. 1940, p. 80), tout en collectionnant des manuscrits arabes rares. Il s'était fait bâtir un bel hôtel particulier, rue des Bassins, l'actuelle rue Auguste- Vacquerie, dans le quartier de l'Etoile, achetait des terrains à Dinard dont il fit une station à la mode (Renseignements fournis par M. le Maire de Dinard). Il avait pris ou acquis le titre de comte (transcription de sa dignité libanaise de cheikh, selon M. B. Dahdah, titre pontifical, selon Mme de Drée) et allié tous ses fils à des familles nobles de Paris. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages en arabe publiés à Marseille et Paris entre 1840 et 1880 et d'un article intitulé : *Les colonies françaises en Algérie et Tunisie* (*Rev. Afr. Fr.* 1886, IV, pp. 340-342).

(Renseignements fournis par la marquise de Drée, petite-fille de Rochaïd, par MM. j. Dahdah, de Londres, et Badi Dahdah, de Paris : *Catalogue des Manuscrits Précieux et Livres Rares arabes composant la bibliothèque de M. le Comte Rochaïd Dahdah,* par M-Y. Bîtâr, lecteur à l'Ecole des Langues orientales. Paris, 1912, p. 1; B. Poujoulat : *La vérité sur la Syrie...* Paris, 1861, pp. 54-58 et 470-478).

Un frère de Rochaïd était devenu archevêque de Damas ; un de ses cousins, Elias, né à Aramoun en 1819, négociant à Marseille, fut naturalisé Français en 1870 (*Bull. Lois.* Suppl. 1870, p. 594),

82 Arch. Rés. Dép. Pol. N° 18. De Beauval à Dr. de Lhuys. Tunis, 1er avril 1864.

Le khaznadar n'avait aucune difficulté à faire autoriser par le Grand Conseil un emprunt de 25 millions de francs ; il faisait savoir aussitôt à Paris et à Londres que le gouvernement tunisien était décidé à traiter.

Dahdah était envoyé à Paris pour jouer les rabatteurs. Plusieurs concurrents se mettaient sur les rangs : deux maisons de Londres que patronnait le consul Wood, *Messrs* Cavan, Lubbock and Co et Mackensie[83], le baron James de Rothschild[84], le Crédit Mobilier de Paris et un banquier juif de Francfort installé depuis peu à Paris, Emile Erlanger. A la surprise générale, ce fut Erlanger qui l'emporta. Léon Roches avait usé de toute son influence auprès de Mussalli et du khaznadar pour faire écarter les Anglais. Les autres se retirèrent parce qu'ils ne voulurent pas faire leur part à certains intérêts. Wood devait confier à un fonctionnaire français qu'Erlanger, personnellement, lui avait offert 500.000 francs pour qu'il acceptât de le soutenir[85]. De son côté, en septembre 1863, un autre rabatteur du khaznadar, Vandoni[86], dénonçait les pots-de-vin qu'avaient touché les employés du Bardo chargés de négocier l'emprunt[87].

C'est Dahdah, semble-t-il, qui, dès le début, avait patronné la candidature Erlanger[88]. A Paris, Dahdah était entré en relations avec un aventurier valaque du nom de Ganesco qui l'avait mis en relations avec Erlanger. Gregory Ganesco[89] était un

83 F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis, 11 mai 1863.

84 Rothschild qui faisait jusqu'alors les affaires du bey en Europe, offrait 25 millions à 8% sans amortissement (Arch. Tun. Doss. 334, carton 113. Roux de Fraissinet à Van Gaver. Paris, 9 avril 1863).

85 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

86 Federico BARTOLOZZI, aventurier romain, se disant comte de Vandoni expulsé des Etats Pontificaux comme faussaire, condamné plusieurs fois en France et en Belgique, nommé en 1860 agent du bey à Gênes, sur la recommandation du consul d'Autriche à Tunis, Merlato. Le gouvernement italien qui ne lui avait pas accordé *Yexequatur,* l'expulsa en 1861, en raison de ses intrigues. Vandoni se transporta alors en Suisse, puis en Angleterre où, à deux reprises, à la fin de 1861 et au printemps de 1863, il se chargea de négocier un emprunt pour le compte du bey. 11 ne réussit pas mieux en 1866 et ne tarda pas à entrer en conflit avec le gouvernement au sujet des honoraires auxquels il prétendait. L'affaire traîna de longues années durant, avant d'aboutir à un compromis, en 1879 (Arch. Rome. Cerruti à Gambarotta. Note sur Vandoni, confid. Turin, 1er juin 1864 ; *Diritti e crediti del conte F.B. de Vandoni verso S.A. 11 Principe Mohammed El Sadock Bey di Tunisi... Rome, 1876 ; Memoria afavore del Governo di S.A. IL Bey contro Federigo Bortoluzzi conte dé Vandoni.* Rome, 1879 ; P. Grandchamp : *Dix mémoires en italien sur le procès Vandoni* (1869-1879). *R.T.* 1919, pp. 347-349 ; H. Hugon : *Un singulier diplomate. Le comte de Vandoni.... R.T.* 1918, pp. 349-362).

87 *Memoria afavore del Governo di S. A. il Bey contro Federigo Bortolozzi... op. cit.* pp. 98-100 : lettre de Vandoni du 1er septembre 1863. Le texte même de la lettre est contesté, mais, dans les deux versions données par le gouvernement et par Vandoni, on retrouve la même allusion à cet emprunt.

88 G. Hugelmann : *Le conflit tunisien...* Paris, 1868, pp. 21-22.

89 GANESCO (Gregory), publiciste d'origine roumaine, né le 16 novembre 1834 à Tirgogioul, district de Gorgi (Valachie), naturalisé Français en 1868 (Bull. Lois. Suppl. 1868 B, p. 818 décret n° 24.106 du 12 novembre 1868), mort célibataire à Paris, le 7 avril 1877 (Etat-civil Paris 1er).

Ganesco s'était fait connaître au moment du Congrès de Paris par la publication de *Diplomatie et nationalité,* en 1856. «Il acquit en France, à partir de 1860, une assez grande notoriété politique comme rédacteur en chef du *Courrier du Dimanche,* l'un des premiers organes de l'opposition libérale sous le second Empire, également remarqué par le mérite de la rédaction et pour les nombreux avertissements, poursuites, suspensions prononcés contre lui» (Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains,* 1870, p. 728). Ganesco fut expulsé de France par arrêté du 29 janvier 1861. Revenu peu après sous condition, il fut emprisonné au début de 1862, sous prévention de complot contre la sûreté de l'Etat *[Courrier du Dimanche,* 3 février, 16 juin 1861,28 décembre 1862). «Il dirigea alors *l'Europe,* journal français de Francfort, qui jouit d'une notoriété internationale. Suspendue en juillet 1866, par le général de Falkenstein, cette feuille cessa de paraître au mois de novembre de l'année suivante» (Vapereau, *op. cit.* p. 728).

Ganesco n'avait pas bonne réputation et faisait figure d'aventurier. «Un Valaque qui se trouve par on ne sait quel hasard rédacteur en chef du journal parisien le *Courrier du Dimanche»,* écrit Adolphe Guéroult (Les violences de la polémique. *L'opinion nationale,* février 1860). Darimon le dépeint «besogneux, intrigant, viveur, le matin au petit lever de Montalembert, à midi, déjeunant avec le comte d'Haussonville, dînant avec Carnot et finissant la soirée avec M. de la Guéronnière (*L'opposition libérale sous l'Empire,* p. 218) ; Barbey

journaliste d'opposition qui avait été expulsé de France, puis emprisonné, en 1862, en raison de ses attaques contre le gouvernement impérial. Il dirigeait alors à Francfort, patrie des Erlanger, un journal de langue française, *l'Europe,* qui s'était acquis une certaine notoriété. En la circonstance, Dahdah et Ganesco ne songeaient qu'à ramasser un joli courtage. Pour Erlanger, petit banquier de 10ème ordre[90], qui avait végété quelque temps rue de la Chaussée d'Antin avant de s'installer rue Taitbout, l'affaire avait plus d'importance. L'emprunt tunisien, la première de ses combinaisons internationales, devait lui permettre de hausser sa maison au rang des banques d'affaires parisiennes et d'élargir de façon considérable le cercle de ses opérations. Mais Erlanger n'était pas en mesure de s'engager seul. Il s'assurait l'appui d'un autre banquier juif allemand fixé à Alexandrie, Hermann Oppenheim[91], et de Rodolphe Sulzbach, de Francfort, fondé de pouvoir de la Banque de Saxe-Meiningen.

d'Aurevilly : «Ce demi-nègre à l'âme bègue, au langage embrouillé comme ses idées, mazarinant le français, Moussu Ganesco, enfin, le Bohème international, le furet des couloirs, onctueux, pas honorable et valaque» (La Palférine : Le Musée parisien. *Le Gaulois,* 20 mai 1869). Pour Ernest Daudet, Ganesco donnait l'impression «d'un personnage vendu à beaucoup de gouvernements (*Souvenir de mon temps,* p. 112). Une note de police de 1872 le jugeait «sans convictions politiques, il a soutenu à peu près toutes les opinions» (A.N.F. 18.334. Préf. de Police. Cabinet, 1er Bureau. Paris, 10 novembre 1872 dossier du *Courrier du Dimanche).*

Revenu en France, Ganesco s'entremettait dans les emprunts tunisiens en 1863 et 1865 et prenait la direction du *Nain Jaune.* Enrichi par les affaires tunisiennes, il s'installait au château de Montmorency, se faisait naturaliser en novembre 1868 et, le mois suivant, lors d'une élection au conseil général, posait une candidature qui suscitait les sarcasmes du *Figaro* «M. Gregory Ganesco, le dernier des Français... par ordre d'ancienneté, ex-professeur de moldo-auvergnat dans le parti de la Jeune Turquie... Candidat du peuple dans le canton de Montmorency, de quel peuple SVP ? Est-ce du peuple français ou du peuple de Tunisie» (*Figaro,* 2 décembre 1868). «Le Figaro s'est amusé plusieurs fois de la bouffonne candidature de ce Valaque nomade, tour à tour républicain, officieux, familier des Egyptiens de distinction, entremetteur d'emprunts cocasses» (Le candidat de Montmorency. *Figaro,* 13 décembre 1868). Mais Ganesco avait l'appui de l'administration ; il triompha au second tour. 11 devait néanmoins échouer aux élections législatives de 1869. Rallié à l'Empire libéral, il dirigea *le Parlement,* organe du Tiers parti, «aux ordres de Rouher», puis *La Liberté.* En 1872, il fonda *Le Républicain* qui dura peu, puis Les *Tablettes d'un Spectateur* (Vapereau, *op. cit.* 1880, p. 771).

90 Emile Erlanger et Cie, rue Taitbout à Paris.

ERLANGER (Frédéric-Emile, baron), né à Francfort-sur-le-Main, le 19 juillet 1832, fils de Raphaël Erlanger, banquier israélite, fondateur de la maison de Francfort qui était liée aux opérations du Crédit Mobilier des Péreire. Associé aux affaires en 1853, Emile rencontra en Egypte, en 1854, Ferdinand de Lesseps auquel il s'attacha et avec lequel il fit une partie du voyage d'exploration du futur canal. Venu à Paris, en 1858, le jeune Erlanger y fonda une maison «comme celle de Francfort», (*Finance et industrie illustrée,* 27 octobre 1878).

«Le baron Emile... eut à Paris des commencements difficiles. Peu de personnes se souviennent en effet que sa maison était alors installée au fond de la deuxième cour de l'immeuble de la Chaussée d'Antin qui porte aujourd'hui le n° 15, et que le guichet de sa caisse ... était directement ouvert sur le palier du troisième étage de l'escalier de service»... «Ce fut le député de Bordeaux, M. Arman qui, en échange d'une commande de vaisseaux obtenue de Berlin pour ses chantiers navals de Bacalan» [grâce à l'influence du père d'Emile Erlanger] « lui donna le premier coup d'épaule en lui faisant concéder un emprunt municipal... Cette bague fit bien dans la corbeille de mariage que reçut du baron Emile la belle Odette Laffitte, contrainte à ce mariage par son père qui tenait à devenir le concessionnaire de la ligne transrhénane» (Mot *d'Ordre,* 1er octobre 1881).

Auguste Chirac, qui n'est pas tendre pour les Juifs en général, a consacré à Erlanger, dans les *Rois de la République* (Paris, 1883. tome 2 pp. 272-282) une monographie particulièrement sévère : petit banquier de dixième ordre, en 1860, archimillionnaire en cinq ou six ans, enrichi dans l'affaire de l'emprunt pour les Confédérés américains de 75 millions, lancé d'accord avec Morny, «une belle escroquerie ». Les dix ou douze escroqueries majeures d'Erlanger, sur lesquelles s'attarde Chirac et qui, toutes, se rapportent à la période 1870-1880, la véhémence de l'auteur, nous laissent à penser que le baron Erlanger devait surpasser en audace et en manque de scrupules ses alliés et pairs, les Juifs rhénans de Paris.

91 OPPENHEIM (Hermann), banquier, né à Windeck (Hesse) le 9 juillet 1821, d'une famille israélite qui tirait son nom de la petite ville. d'Oppenheim, située sur le Rhin en amont de Mayence. Il dirigeait à Alexandrie, sous la raison sociale «Hermann Oppenheim, neveu et Cie» une maison de banque qui avait une succursale à Paris. Il était en relations d'affaires étroites avec la banque Oppenheim de Cologne, dirigée par son oncle Simon, avec celle de Londres, à la tête de laquelle était son cousin Henry, et celle de ses parents, Oppenheim Alberti et Cie dont il partageait les bureaux parisiens. Il avait participé au lancement de l'emprunt égyptien de 1862 (Jenks : *The migration of British capital to 1875, op. cit.* p. 313). Longtemps consul de Prusse à Alexandrie, Hermann Oppenheim obtint, en janvier 1866, l'admission à domicile en France. Il fut naturalisé Français par décret impérial du 1er mai 1867 (Décret n° 21.885. Bull. Lois. Suppl. 1867 A, p. 1501).

Wood pouvait à juste titre s'étonner de voir le consul de France repousser avec tant d'énergie les propositions des banquiers anglais, pour soutenir une combinaison soi-disant française que présentait une bande cosmopolite d'aigrefins, des Juifs allemands, un Valaque, un Syrien, avec le concours de l'Italien Cernuschi[92]. Il laissait entendre que les démarches de Léon Roches n'avaient pas été désintéressées[93].

Le contrat était signé, le 10 mai 1863, après trois semaines de négociations entre le gouvernement tunisien et Henri Cernuschi, fondé de pouvoir d'Erlanger, et recommandé par le ministère[94]. Pendant ce temps, Drouyn de Lhuys, insistant auprès de son collègue des Finances, obtenait l'admission en bourse de Paris du nouveau titre tunisien[95].

L'emprunt devait être de 35 millions, tous frais compris ; il fut, en réalité, de 39.346.000 francs (valeur nominale) en 78.692 obligations de 500 francs, émises au cours de 480, portant 35 francs d'intérêt annuel et remboursables au pair, par voie de tirage au sort. Le gouvernement tunisien affectait en garantie l'impôt personnel, ou *mejba,* dont il estimait le revenu à 5 millions ; il devait verser, pour les intérêts et l'amortissement, des annuités de 4.200.000 francs, payables par semestre. L'amortissement devant être réalisé en quinze ans et demi, le bey s'engageait ainsi à rembourser 65.100.000 francs pour un emprunt effectif de 37.772.160 francs. La maison Erlanger, de son côté, devait effectuer ses versements en six fractions échelonnées du 18 juin 1863 au 29 mai 1865[96]. L'emprunt aurait été couvert rapidement, du moins, les Erlanger le laissèrent-ils entendre. «40.000 obligations furent souscrites en Tunisie, les autres trouvèrent acquéreurs en France. Le gouvernement tunisien destinait le produit de l'emprunt à rembourser les 25 à 30 millions de dette flottante et à développer la prospérité industrielle et agricole, programme qui n'avait rien que de raisonnable[97]». Le consul de France se félicitait du succès de l'affaire, jugeant les conditions de l'emprunt beaucoup moins onéreuses que celles des prêteurs locaux[98].

Mais les clauses de commission et de courtage, les trucages de comptes et les arrangements particuliers devaient faire de cette opération aux dehors honorables

92 **CERNUSCHI (*Enrico*- Augusto- Primo-Giuseppe- Antonio-Luigi - Mansueto- Carlo-Maria, dit *Henri*), né à Milan, le 19 février 1821, de Claudio et Giuseppe Délia Volta, mort célibataire à Menton, le 11 mai 1896. (Reg. paroisse San Tommaso-in-Terra-Mara de Milan ; Etat-civil Menton).**

Avocat, député de Rome à l'Assemblée Constituante de la République romaine, en 1849, il fut un des chefs de la défense de la ville contre l'armée française. Pris et jugé par les Français, il fut acquitté. Il vint alors à Paris où il bénéficia de la haute protection de Madame Cornu et du Dr Conneau. En 1852, Cernuschi obtenait un petit emploi au Crédit Mobilier des Péreire, grâce à l'intercession du financier Bixio. ou de Morpurgo. Il s'en retirait, en 1858, après avoir été membre du conseil d'administration de la société, pour lancer une affaire de boucherie coopérative qui échoua (1861). On le retrouve ensuite chargé de traiter de grandes affaires en Angleterre, puis en Tunisie, pour le compte d'un groupe de banquiers. Cernuschi aurait gagné 600.000 francs, lors de l'emprunt tunisien.

En 1869, *Cernuschi* fondait, avec Delahante et Imbert, la Banque de Paris, dont il devenait l'un des directeurs. Il se retira des affaires après 1870 et se consacra surtout à la rédaction d'ouvrages financiers et monétaires (D'après *Cernuschi,* de Giuseppe Leti et trad. Lâchât. Paris, 1936).

93 **F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis, 11 mai 1863.**
F. 0.102/115. Wood à Stanley. Tunis, 12 décembre 1868.

94 **La procuration d'Erlanger est conservée dans les archives tunisiennes (dos. 280, carton 110).**

95 **A. E. Tunis, vol. 21. Ministre des Finances à ministre des Affaires étrangères, 27 mars 1863 ; ministre des Aff. étrangères à ministre des Finances, 2 avril 1863 ; ministre des Finances à ministre des Aff. étrangères, 21 mai 1863.**

96 ***Traité relatif à l'émission des obligations* de 1863, publié par le Comité des porteurs d'obligations tunisiennes [*Rapport aux obligataires.* Paris, 1868. Document n°1).**

97 **Marcel Emerit : *La crise des finances tunisiennes et les origines du protectorat.* R. Afr. 1949, p. 251.**

98 **7,6%, avec amortissement, au lieu de 12 à 13% (A. E. Tunis, vol. 21. Roches à Drouyn de Lhuys. Tunis, 9 mai 1863).**

une véritable escroquerie, sous la garantie du gouvernement français qui avait autorisé la cotation en bourse de Paris. L'inspecteur des Finances Villet qui devait, quelques années plus tard, prendre la direction technique des finances tunisiennes, a établi en deux rapports de 1872 et 1873, une liste des irrégularités qu'il avait découvertes et qui constituaient, contre le khaznadar principalement, un accablant réquisitoire.

L'émission de 78.692 obligations à 480 francs devait rapporter 37.772.160 francs, somme qui dépassait de 2.772.160 francs le capital devant être réalisé ; or cette somme n'est passée nulle part en recette dans les comptes du gouvernement". Le contrat prévoyait 14,5% d'escompte et de commission sur le montant de l'emprunt, soit 5.075.000 francs sur 35 millions. «On devine que la plus forte partie de cette somme n'a fait que passer entre les mains de M. Erlanger : d'après des renseignements qui semblent mériter une entière confiance, un million et demi serait entré dans la caisse du Khaznadar, un million serait resté entre les mains de Cernuski, 500 mille francs entre celles de Dahdah - venaient ensuite dans la répartition MM Ganesco, Aziz bou Attour, ministre des Finances, Elias Mussalli, Taïeb et autres»[100]. Le caïd Nessim, lui-même, ne dédaignait pas de prendre son courtage[101] ; il s'attribuait un million de piastres[102].

Après le prélèvement des 5.075.000 francs de commission, restaient encore 29.925.000 francs, «somme... supérieure à la dette du gouvernement», dette dont le remboursement était nécessaire, puisqu'une partie portait intérêt à 12% ; «c'est ce qu'on a paru faire jusqu'à concurrence seulement de 15 millions de francs environ; mais, en même temps que dans les bureaux du représentant de la maison Erlanger à Tunis on remboursait les anciens titres... un courtier du gouvernement (M. Guttierez) installé dans le voisinage reprenait du public l'argent que celui-ci venait de recevoir, en échange de nouveaux teskérés émis au taux de 91%. A la faveur de cette comédie de remboursement, la dette se trouva simplement... augmentée de 15 millions à peu près»[103]. Pour le surplus, 5 millions environ étaient versés dans les caisses du gouvernement pour couvrir les dépenses ordinaires. «Les fonds provenant de l'emprunt de 1863 versés en espèces au Bardo ont été inscrits à un compte spécial; mais ne sont pas entrés dans la comptabilité générale du gouvernement, ils ne sont pas entrés dans les caisses de l'Etat et rien ne fait croire qu'ils aient servi à l'acquittement des dépenses publiques»[104]. De fait, quelques années plus tard, on découvrit que le caïd Nessim s'était approprié plus de trois millions[105].

99 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note de M. Villet contre le khaznadar, 16 décembre 1873.

100 Ibid. Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

101 *Exposé des réclamations du gouvernement tunisien contre le feu caïd Nissim Semama et contre ses ayants cause,* par le général Heussein (1874 ?), p. 9 (F.0.102/101).

102 «Une autre clause de ce contrat portait «Reconnaissance en faveur du gouvernement d'un million de piastres - 628.124 Fr - *pour la conclusion du traité»* dont il devient très facile de deviner la vraie destination si l'on remarque que, au lieu de figurer dans les comptes du gouvernement en augmentation du produit de l'emprunt, elle se trouve au contraire déduite dans les mêmes comptes, des sommes que la maison Erlanger devait verser sur le même produit» (Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit).* Après la mort du caïd Nessim, en 1873, et l'ouverture de sa succession à Livourne, on put établir que Nessim était le bénéficiaire de cette étrange opération (Arch. Tun. Doss. 228, carton 100-bis : Rapport général du général Heussein, ministre conseiller d'Etat, S. D. (entre 1876 et 1880), pièce qui établit le bilan des réclamations du gouvernement tunisien contre la succession Samama).

103 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

104 Note de M. Villet contre le khaznadar, 1873, *op. cit.*

105 Dans sa note contre le khaznadar, Villet le rendait responsable du détournement de 4.500.580,75 Fr, somme que, dans un additif du 22 décembre 1873, il réduisait à 2.178.885 Fr, après avoir retrouvé des pièces comptables oubliées par le ministère. Grâce aux papiers trouvés à Livourne entre 1873 et 1876 dans la succession du caïd Nessim, le gouvernement put établir que le directeur des Finances avait détourné

Un reliquat de 9.887.535 francs restait disponible chez les Erlanger à Paris jusqu'en janvier 1864. On aurait pu l'utiliser à racheter une partie de la dette. Mais le khaznadar avait des «vues plus *larges*». «En janvier 1864, il fit racheter - ou parut faire racheter - par la maison Erlanger à la Bourse de Paris, avec les 9.887.535 fr... 20.926 obligations de l'emprunt lui-même. Ces obligations émises à 480 francs se négociaientalors, en moyenne, à 457,50 francs ; si donc on avait annulé celles retirées de la circulation, l'opération, toute étrange qu'elle eût dû paraître, pouvait en définitive procurer un certain bénéfice. Mais ce n'était pas là encore ce que voulait faire Sidi Mustapha. Il commença par fixer pour le rachat de ces 20.926 obligations un taux supérieur à celui de la cote officielle ; au lieu de 457,50 Fr... les comptes du gouvernement ont été débités de 472,50 Fr. Qu'est devenue la somme de 310.000 francs au minimum [le rapport de 1873 porte 314.535 Fr.] que cette bizarre opération a mise à l'écart ? La nature des moyens employés pour la former permet toutes les suppositions»[106].

L'inspecteur Villet ne nous donne pas la clé de cette étrange opération. Il était en effet d'autres moyens plus simples et plus expéditifs de s'approprier les fonds du gouvernement ; le khaznadar et le caïd Nessim en savaient quelque chose. Nous avons toutes les raisons de penser que ces manœuvres avaient pour but de dissimuler une vérité que le public devait ignorer absolument, l'échec complet de l'emprunt tunisien sur la place de Paris. Si les Erlanger rachetaient - ou paraissaient racheter - 20.926 obligations en janvier 1864, 8.000 autres en 1865, sur les 38.692 qu'ils étaient censés avoir placées en Europe, c'est que les titres en question étaient en fait restés pour compte à leurs guichets. Avec la complicité du premier ministre, ils se livraient à une opération de liquidation par laquelle ils revendaient au gouvernement les titres de son propre emprunt, tout en conservant les courtages qu'ils s'étaient réservés sur la totalité du placement. Il devient facile d'expliquer alors la pénurie d'argent du gouvernement aussitôt après la conclusion de l'emprunt, les raisons pour lesquelles les Erlanger préféraient laisser à un autre établissement de crédit, le Comptoir d'Escompte, la responsabilité de l'emprunt qui allait suivre bientôt.

Il est étrange, en effet, que nous ne voyions jamais se manifester la présence d'obligataires ou d'anciens obligataires de l'emprunt de 1863. Il est curieux qu'en bourse de Paris, des opérations de rachat portant en deux fois sur les trois quarts des titres en circulation n'aient point provoqué une sensible remontée des cours. Des contemporains qui ne pouvaient être au courant des comptes particuliers du bey avec Erlanger, avaient la même opinion sur le succès de l'emprunt : le rédacteur du *Moniteur des Fonds Publics,* hebdomadaire bien informé en matière de finances tunisiennes, écrivait à ce propos, le 19 août 1869. «Nous croyons être dans le vrai en affirmant que 5.000 obligations, tout au plus, devinrent la propriété de porteurs résidant en France. Il restait donc environ 30.000 obligations entre les mains de M. Erlanger. Dans cette situation il se trouvait fort embarrassé pour faire face aux engagements qu'il avait contractés avec le bey. Comment fit-il ? Nous croyons que, déposant entre les mains du Comptoir d'Escompte les titres qu'il n'avait pu placer, il en obtint une avance à l'aide de laquelle il put envoyer quelques

3.158.885 Fr. soit:
1.000.000 Fr. versés par Cernuschi à titre de garantie pour l'exécution du contrat;
1.630.000 Fr., paiement effectué par Cernuschi à Nessim, sur le premier versement de l'emprunt;
528.885 Fr., remise d'un agent d'Erlanger sur le premier versement du contrat.
(Arch. Tun. Doss. 228, carton 100 -bis Rapport... Heussein. S. D. *op. cit*). Ces deux dernières sommes (ensemble 2.158.885 Fr) correspondent à celles dont Villet n'avait pu retrouver l'emploi.

106 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

fonds à Son Altesse». Comme la situation ne pouvait s'éterniser, il fallut avoir recours à un deuxième emprunt[107].

Quant aux 20.926, puis 28.926 obligations dont le khaznadar ne dédaignait pas de toucher les coupons[108], elles ne devaient point être annulées; elles restèrent entre les mains d'Erlanger, où elles gagèrent les avances en compte courant qu'il fit au gouvernement, dès juillet 1863. Elles devaient, par la suite, être affectées avec d'autres, à la garantie d'emprunts nouveaux.

Les 39.346.000 francs dont le gouvernement tunisien s'était endetté en mai 1863 avaient été dissipés aux trois quarts en moins d'un an. La dette locale avait été plus que doublée par l'emprunt étranger, les grands projets de travaux publics paraissaient abandonnés et, déjà, le khaznadar songeait à renouveler d'aussi fructueuses opérations[109].

Il en fut empêché - pour un temps - par le développement d'une révolte générale, dont il avait donné comme le signal, en faisant décider par le Grand Conseil le doublement de la *mejba* (décembre 1863]. Avec trop d'habileté, Mustapha Khaznadar voulait se réserver dans leur totalité les revenus de la Régence, après avoir dû en aliéner une partie pour l'emprunt Erlanger.

107 *Moniteur des fonds publics*, 19 août 1869 : *Dette Tunisienne.*
Les 28.926 obligations qui n'avaient pas été souscrites allaient jouer un grand rôle dans les affaires financières tunisiennes, jusqu'en 1870. Déposées chez Erlanger, puis au Comptoir d'Escompte, elles devaient permettre aux financiers parisiens de réaliser, aux dépens du bey, toute une série d'opérations lucratives

108 D'après une lettre de Schmidt, agent d'Erlanger à Tunis, le produit des coupons et des tirages pour les 3ème et 4ème semestres de l'emprunt, soit 1.029.130 Fr, fut versé au compte particulier du khaznadar (Note de M. Villet contre le. khaznadar, *op. cit.)*.

109 «L'argent est tout aussi rare qu'avant l'emprunt et l'on se demande si le pays n'a pas encore été une fois dupe d'une combinaison financière ayant pour but unique de remplir les coffres de quelques grands personnages» notait avec lucidité le colonel Campenon (A. E. Tunis, vol. 22. Campenon au ministre de la Guerre. Tunis, 15 décembre 1863).

CHAPITRE V

L'INSURRECTION DE 1864

1 - Les origines du soulèvement

Au printemps de 1864, le gouvernement tunisien était surpris par une insurrection de tribus qui, en quelques semaines s'étendait au pays tout entier. L'augmentation des impôts en était la cause immédiate, mais le mécontentement avait également des origines plus lointaines.

Les réformes à l'européenne, la réorganisation de l'administration et de la justice n'avaient pas été accueillies avec faveur dans le pays. Au Bardo même, le khaznadar avait rencontré l'opposition d'un groupe de notables conservateurs, familiers ou parents du bey. Mais il avait pu négliger cette opposition, car le bey, tout à ses mignons, se désintéressait complètement des affaires ; de ce côté, Mustapha avait su, jusqu'alors, écarter rivaux et ambitieux. Le bey du camp, Hassouna, le seul des frères de Mohammed es Sadok qui eût pu gêner le khaznadar, mourait subitement en août 1863. Cette mort rapide qui servait les intérêts du premier ministre avait éveillé les suspicions. On avait parlé de poison ; certains y avaient vu la main du khaznadar.

La rébellion des généraux Khérédine et Heussein contre la politique financière du premier ministre aurait pu être grave ; mais les gendres du khaznadar étaient restés isolés au sein du Grand Conseil. Il leur avait fallu se démettre de leurs charges, vivre à l'étranger en un demi exil. Sidi Mustapha n'avait pas eu de peine à leur trouver des remplaçants. En octobre 1863, il faisait instituer un Conseil privé de 25 membres, chargé d'examiner toutes les affaires avant le Grand Conseil. Le premier ministre préparait ainsi la transmission du pouvoir à une assemblée plus restreinte et plus docile que le Grand Conseil lui-même[1].

Au Bardo, le premier ministre s'était facilement débarrassé des opposants, mais, dans le pays, le mécontentement était plus grave.

Les caïds, les khalifas, les cadis avaient été vivement irrités par les réformes judiciaires qui avaient transféré aux tribunaux des mamelouks l'essentiel de leurs

1 F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis, 8 octobre 1863.

attributions d'antan. Ils jalousaient l'insolente fortune des favoris, dénonçaient leur politique d'accaparement des grandes charges, le gaspillage des finances et la lourdeur des impôts. «Plus de capitation ; plus de Mamelucks ; plus de constitution»[2], tel fut le mot d'ordre lancé par les notables, auquel devaient se rallier les insurgés de 1864.

Les indigènes avaient d'autres sujets de mécontentement. Réformes et innovations techniques avaient plus frappé leur esprit que le désordre des finances, les exactions fiscales, rendus presque naturels par une longue tradition dans la Régence. Très attachés à leurs habitudes, les Bédouins se défiaient des nouveautés dont, par expérience, ils redoutaient une aggravation de leur sort. La Constitution les avait peu touchés, mais la réforme des tribunaux leur apparut bien vite comme une détestable innovation. Ils étaient rebutés par de longs séjours à la ville, par des lenteurs et un formalisme qu'ils ne pouvaient comprendre. Gens frustes, ils se souciaient peu des grands principes et, puisque, en définitive, il leur fallait toujours payer, ils préféraient en revenir à la justice de leurs cadis, aussi coûteuse peut-être, mais plus expéditive que celle des mamelouks détestés.

La restauration de l'aqueduc de Zaghouan avait d'abord été accueillie avec faveur. Campagnards et citadins s'étaient émerveillés de voir couler avec tant d'abondance cette eau précieuse. Mais les Tunisois s'étaient irrités de voir qu'on voulût leur vendre l'eau; les campagnards maugréaient contre les équipes de surveillance qui les empêchaient de détourner les conduites à leur profit. Bientôt, tout le monde déplorait que ce grand travail eût ruiné la Régence[3].

L'installation d'un réseau télégraphique était passée presque inaperçue dans l'intérieur, mais les tribus nomades n'avaient pas tardé à la considérer comme une invention étrangère néfaste qui faisait accourir avec une étonnante promptitude les cavaliers du bey. Si les fils étaient faciles à couper, il est vrai, leur destruction provoquait encore des punitions collectives, amendes ou bastonnades qu'une répression sommaire rejetait souvent sur des innocents.

Dès 1862, il existait dans l'intérieur du pays un mécontentement latent, mais sensible, entretenu par des cheikhs et des notables qu'irritait la dépossession d'une partie de leurs pouvoirs. Un observateur averti nous en apporte le témoignage lucide. Le 27 février 1862, le lieutenant-colonel Campenon venait, après une absence de huit années, reprendre la direction de l'école militaire du Bardo qu'il avait assumée, de 1850 à 1854, sous le règne d'Ahmed Bey. Il s'étonnait des transformations du pays et, dans une longue dépêche adressée au ministre de la Guerre, dépeignait l'état de malaise et de sourde irritation qui couvait dans la Régence : «L'Arabe demande, avant tout, à son maître, de ne pas être trop écrasé d'impôts, d'être administré par le plus petit nombre possible de fonctionnaires, de trouver une justice locale et expéditive.

«Rien de cela n'a lieu aujourd'hui. Le pays est endetté par les grandes entreprises de travaux publics dans lesquelles a été lancé trop vite ce petit gouvernement... Or, nulle part le contribuable ne reçoit plus vivement qu'en pays arabe le contre coup d'une situation financière gênée.

«En second lieu, l'Arabe dépendait autrefois, administrativement, du Caïd, et judiciairement, du Cadi, avec recours suprême au Bey. Il était, suivant son expression

2 **Arch. Rés. De Beauval, successeur de Roches, à Drouyn de Lhuys. Tunis, 20 avril 1864.**

3 **Ben Dhiaf : chap. VII et VIII, années 1275,1279 et 1283.**

pittoresque, mangé par deux hommes, mais par deux hommes seulement. Aujourd'hui que la plupart des attributions du Caïd et du Cadi sont dévolues à des tribunaux, il est mangé par tous les membres de ces tribunaux. Il s'inclinait naguère devant la décision de la justice locale, parce qu'elle était prompte, et dans des cas graves, seulement, il venait en appeler au Souverain. Aujourd'hui, l'habitant de Gabès, à 80 lieues de Tunis, qui veut faire casser un jugement rendu contre lui par le tribunal de la localité, doit se rendre à Tunis. Et après ce déplacement si onéreux pour lui, il n'a plus la faveur d'exposer lui-même ses griefs au Bey ; c'est encore un comité émanant du Conseil suprême, un certain nombre de ces Mameluks détestés qui, transformés en membres de la Cour de Cassation, annulent ou valident le premier jugement.

«Tout a donc été changé subitement dans les habitudes de ce peuple arabe si immobile ; aussi les germes de mécontentement n'ont-ils pas tardé à se produire. Il ,y a quelques mois, douze cents habitants de Tunis se rendirent au Bardo, en portant les bannières des marabouts les plus vénérés du peuple. Ils allaient demander au Bey de les délivrer des innovations et d'empêcher l'exportation des grains. Le Bey tint bon et fit emprisonner les principaux meneurs. Nul doute que s'il eût cédé, de graves désordres n'ayent eu lieu dans le quartier européen de Tunis.

«C'est que dans leur politique cauteleuse, les Mameluks n'ont pas manqué de dire aux indigènes : «Les réformes contre lesquelles vous réclamez, ne sont pas notre œuvre, mais bien celle des chrétiens. Leurs consuls nous les ont imposées par la force, inclinez-vous donc, jusqu'à ce que viennent à surgir des jours meilleurs».

Campenon montrait ensuite l'amoindrissement de l'influence des Européens : «Aujourd'hui, l'intervention directe des consuls sur le Bey n'existe plus, puisque le Bey ne gouverne pas. Leurs conseils ne sont plus demandés, leurs représentations guère écoutées. Il suffit presque qu'ils interviennent dans un projet quelconque, pour que ce projet échoue... Chaque semaine, le télégraphe est coupé, les tuyaux de conduite d'eau dégradés et aux réclamations des Consuls, le Gouvernement répond qu'il donne des ordres à la police, mais que la Constitution repousse comme une chose barbare, l'application de la responsabilité des tribus»[4].

En outre, des rumeurs malveillantes circulaient dans la Régence; on accusait le khaznadar d'avoir vendu le pays aux Français : les grands travaux, l'emprunt Erlanger étaient, avec la constitution patronnée par Léon Roches, autant d'arguments, autant de preuves de cette complicité. Les caïds ou les khalifas excusaient leur rapacité en évoquant les millions que les étrangers coûtaient au pays, et les agents anglais attisaient le mécontentement en répandant des propos anti-français. «Il faut expliquer aux yeux des peuples, la rigueur des taxes, les emprunts, les dépenses publiques immodérées dont la véritable origine est dans la dilapidation des hauts fonctionnaires. On caresse donc leur unique passion, le fanatisme, en faisant remonter aux Chrétiens la véritable cause des sacrifices exigés. C'est ainsi que les constructions de l'hôtel consulaire de France, les travaux exécutés à La Marsa, la restauration de l'aqueduc de Carthage, ont été présentés jusque dans les provinces les plus éloignées comme le principe des embarras du Trésor. De là, le peu de sympathie que nous inspirons»[5].

4 **Arch. Guerre. Corresp. Campenon. Lt-colonel Campenon au maréchal Randon, ministre de la Guerre. Tunis, 31 mai 1862 [dép. cit)**

5 **Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 10 janvier 1864.**

Depuis la fin de 1861, les incidents se faisaient plus nombreux dans le pays ; sur la frontière, les tribus tunisiennes prenaient plus d'audace dans leurs incursions en Algérie. Dans l'intérieur, les tribus se querellaient entre elles, coupaient les pistes, rançonnaient les caravanes[6]. Les réformes ont déplu aux caïds, expliquait Léon Roches. Ils ont «voulu prouver les vices de la nouvelle organisation et à cet effet, ils ont toléré le désordre, état normal des Arabes quand ils ne sont pas retenus par une main de fer. Un grand nombre d'assassinats et de vols ont été commis. Des fractions de tribus et des tribus entières ont razzié leurs voisines»[7]. Le gouvernement avait peine à recouvrer les impôts ; les rentrées d'argent restaient partout insuffisantes. A l'automne 1862, le bey du camp, Hassouna, en difficulté dans l'ouest montagneux, n'avait dû son salut qu'à l'intervention d'une colonne française dans la région de La Calle[8].

Sur la frontière, les incidents se multipliaient. En juin 1862, le maréchal Pélissier qui, depuis deux mois, était tenu en alerte par des incursions tunisiennes en Algérie, faisait répondre à une attaque des Ouled bou Ghanem par une opération en force contre leur territoire. Mais, dès l'automne suivant, le consul de France signalait encore des combats, des razzias sur les mêmes confins[9]. Ces incidents qui se renouvelaient avec plus de gravité, l'année suivante, entraînaient une nouvelle intervention des troupes françaises dans la Régence, en direction de Thala, en juillet 1863[10], intervention dont l'effet devait demeurer aussi éphémère que celui de l'expédition de 1862.

Il était difficile à Léon Roches de se déjuger publiquement, de reconnaître l'échec de sa politique de réformes, d'avouer le recul de son influence au Bardo[11]. Si les affaires traînaient, il en rejetait la responsabilité sur des conseillers fanatiques, sur Heussein et sur Khérédine, devenus hostiles à la France. Au quai d'Orsay, on s'étonnait de voir le consul condamner ceux dont il vantait les mérites deux ans plus tôt[12], taxer de versatilité les Français de Tunis qui protestaient contre la Constitution, après l'avoir approuvée. Léon Roches n'allait d'ailleurs pas tarder à quitter la Régence : il s'embarquait pour la France en juillet 1863, laissant l'intérim à l'élève-consul Moulin[13]. Le gouvernement italien, de son côté, mettait fin à la difficile gestion du chevalier Bensa et le remplaçait, à la tête du consulat, par Gambarotta qui, selon Moulin, avait laissé de bons souvenirs à Tunis, en tant que vice-consul. Richard Wood allait désormais passer au premier plan.

Le nouveau consul de France, Charles de Beauval[14], qui débarquait à La Goulette, le 1er novembre 1863, ne pouvait avoir la même autorité. Il n'était pas nouveau cependant en pays d'Islam, car il avait géré pendant trois ans le consulat d'Alexandrie. Nommé consul à Buenos-Aires, il avait refusé ce poste et obtenu la gérance de celui

6 Arch. Rome. Dép. de Fasciotti. Tunis, 2 juillet 1862.

7 Arch. Rés. Roches à Thouvenel. Tunis, 7 décembre 1861 (dép. cit).

8 F. 0. 102/65. Wood à Russell. Tunis, 20 et 29 novembre 1862.
Arch. Rés. Dép. pol. de Roches. Tunis, 13 décembre 1862.

9 *Ibid.* Dép. pol. de Roches. Tunis, 6 septembre et 13 décembre 1862.

10 F. 0.102/68. Wood à Russell. Tunis. 31 juillet 1863 (dép. cit).

11 Signalé par le consul italien, dès la fin de 1862 (Arch. Rome. Bensa à Durando. Tunis, décembre 1862).

12 A. E. Tunis, vol. 21. Note marginale sur la dépêche n° 21 de Roches à Thouvenel. Tunis, 17 mai 1862.

13 II était nommé ministre à Yedo, le 7 octobre 1863.

14 BEAUVAL (Barthélemy-C7?ar/es-DEQUENT de) né le 27 février 1817, attaché aux Archives, 29 octobre 1840 ; attaché au Cabinet, 2 janvier 1843 ; attaché payé, 1er novembre 1843 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1845 ; rédacteur à la direction politique, 1848 ; mis en disponibilité, 8 novembre 1858 ; secrétaire ; chargé de la gestion du consulat général d'Alexandrie, 1860 ; officier de la Légion d'honneur, 15 février 1862 ; consul général à Buenos-Aires, 25 février 1863 chargé de la gestion du consulat de Tunis, 16 novembre 1863-8 janvier 1865. Admis à l'inactivité, 2 janvier 1866 (fichier A. E).

de Tunis, grâce à la recommandation de Madame Cornu auprès de l'Empereur. De Beauval était peu pondéré, «nerveux, orgueilleux, de langage brutal. Mais la faveur exceptionnelle dont il venait de bénéficier faisait de lui le fidèle serviteur du Secret de l'Empereur».

Il recopia tous les rapports adressés à Drouyn de Lhuys pour Madame Cornu[15], auxquels il joignit des lettres personnelles où il dépeignait choses et gens d'une façon plus directe[16].

En septembre 1863, le gouvernement avait décidé d'étendre à tous les sujets tunisiens, sans distinction de classe ni de religion, la taxe de la capitation, ou *mejba,* dont étaient jusqu'alors dispensés les habitants de la capitale, ceux de Kairouan, de Sousse, Monastir et Sfax, ainsi que les fonctionnaires, les soldats, les étudiants, les ulémas et les Juifs de Tunis. Trois mois plus tard, la *mejba* était doublée, portée généralement à 72 piastres. «Déjà les dernières rentrées du Trésor avaient été très incomplètes ; du côté du Djérid, on a refusé l'impôt ; ailleurs, des tribus nomades ont passé sur le territoire de Tripoli. Il est certain qu'aucun accroissement de la prospérité générale ne justifie l'aggravation des taxes. Sous le dernier règne, 60.000 mesures de terre étaient cultivées ; aujourd'hui le chiffre n'en atteint pas 40.000[17]». De Beauval, prévoyant des troubles, avait déjà pris sur lui d'envoyer au khaznadar, le 5 décembre, une lettre de conseils[18] que celui-ci relevait avec quelque froideur[19]. Drouyn de Lhuys, de son côté, rappelait à l'ordre le consul dont il qualifiait nettement la démarche d'inopportune[20]. La déception de de Beauval était vive, son orgueil profondément mortifié. Il rejeta sur le khaznadar la responsabilité de son échec et lui voua une haine si vive qu'elle apparaissait même dans le style officiel de sa correspondance avec le quai d'Orsay.

15 M. Emerit : *La Révolution tunisienne de 1864. Le secret de l'Empereur. R. T.* 1939, p. 225.
Broadley insiste sur la raideur et la brutalité du consul dans ses rapports avec le gouvernement tunisien [*Last Punie* War, vol. 1, pp. 122-139).

16 «A Paris, je pensais absolument comme vous ; à Tunis, mon opinion est toute différente, et elle n'est pas de fantaisie. Je n'ai point entendu un autre langage que celui que j'adresse au Ministre par une dépêche (Dép. pol. n° 1, du même jour) dont je vous envoie copie. Cinquante personnages au plus, élevés de l'état d'esclaves à la plus haute fortune, gouvernent le pays. Le bey, pour rétablir l'équilibre en faisait de temps à autre pendre quelques-uns.
Ils ont réussi à le lier par une Constitution qui les défend seuls. Ils l'ont abruti par de tristes plaisirs ; c'est dommage. Son visage inspire tout d'abord la sympathie et il est plus beau que tous les Mamelucks. Nul doute que s'il s'émancipait, on lui ferait passer un mauvais moment» M. Emerit, *op. cit. R. T.* 1939, pp. 225-226).

17 Arch. Rés. Dép. pol. N° 5. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 11 décembre 1863.

18 Cette lettre manque.

19 «J'ai reçu votre lettre personnelle du 5 décembre 1863 ; j'ai pris connaissance des conseils qu'il vous a semblé utile de donner au sujet de l'augmentation de l'impôt (de capitation) et j'ai exposé ces conseils à S.A. Si Dieu le veut, les troubles que vous craignez ne se produiront pas. Puissiez- vous vivre sous la sauvegarde divine». (Arch. Rés. Premier ministre à Beauval, 5 janvier 1864).

20 «Si nous devons tenir la main à ce que nos nationaux ne soient pas lésés dans leurs droits séculaires, nous ne saurions être trop réservés en ce qui concerne l'administration intérieure du pays, dans laquelle nous n'avons aucun titre pour intervenir, à moins que les intérêts de nos nationaux ne s'en trouvent particulièrement atteints.»
«Sans doute le Consulat général peut, suivant l'occasion, faire entendre d'utiles conseils, mais en évitant avec soin d'engager sa responsabilité ou celle du Gouvernement de l'Empereur. Si le Khaznadar vous avait consulté sur l'augmentation projetée de la dîme, vous auriez dû lui présenter les objections que cette mesure vous paraît provoquer, mais j'aurais préféré que vous ne prissiez pas l'initiative de lui adresser vos observations et, dans tous les cas, que vous ne le fissiez pas par une communication écrite. Des démarches de cette nature, même en leur conservant une forme officieuse, ne sont pas sans inconvénient et je vous recommande de n'y avoir recours à l'avenir que dans le cas où votre intervention serait suffisamment justifiée» (Ibid. Drouyn de Lhuys à Beauval, 23 décembre 1863).

Si le consul avait été maladroit, l'événement lui donnait cependant raison. La *mejba* était une taxe impopulaire. Dès que les agents du bey voulurent la percevoir sur le taux de 72 piastres, la révolte éclata.

2 - Le développement de la révolte

Le 10 mars 1864, Jean Mattei[21] télégraphiait de Sfax. «Toutes les tribus sont d'accord pour ne point payer le nouvel impôt de 72 piastres. Déjà les Bénézid[22], malgré la présence chez eux du camp commandé par Si Sélim[23], se sont refusés de payer l'impôt susdit. A peine s'ils se décident à payer les 36. La jonction de toutes les tribus aura lieu au premier signal de départ de Tunis d'un camp quelconque ayant l'intention de prélever cet impôt[24]». Le 14 mars, c'est le caïd des Algériens du Kef qui annonce : «Les Ouled Bou Ghanem et les Frèchich ont attaqué les Ouled Yaya d'Algérie... Toutes les tribus de la frontière sont en mouvement. Il y a beaucoup d'irritation contre le gouvernement tunisien. Une grande agitation règne dans le pays à cause de l'impôt de 72 piastres[25]».

a) Soulèvement des tribus

Partie de l'Arad, l'insurrection gagnait le Djérid, le pays de Kairouan, se propageait dans l'ouest, autour du Kef, pour atteindre en avril la vallée de la Medjerda. En moins d'un mois, presque tout le pays était en état de révolte. Les barques maltaises apportaient ouvertement la poudre anglaise de contrebande que les tribus commandaient aux Juifs de la côte. Les seules caravanes qui pouvaient circuler étaient celles qui étaient chargées de poudre ou de plomb et qu'escortaient les révoltés eux-mêmes[26]. Un peu partout, des notables avaient pris la tête du mouvement : les caïds ou les khalifas devaient s'enfuir ou se terrer ; les rebelles s'emparaient de leurs cachets, pillaient leurs silos ; des serments solennels, des repas pris en commun scellaient leur entente. Chez les Zlass, le mouvement était dirigé par un homme de grande tente, Sebouaï ben Mohammed Sebouaï ; chez les Riah, par Ben Dahar. Dans l'ouest, un lettré de la tribu des Majeur, Ali ben Ghedahem, avait été reconnu chef de la révolte, probablement grâce à l'appui de la puissante confrérie des *Tijâniyya*[27]. Ben Ghedahem était âgé alors d'une cinquantaine d'années. Fils d'un cadi des Majeur qui aurait été empoisonné par le caïd de la tribu,

21 MATTEI *(Jean-Henri)*, agent consulaire de France à Sfax depuis le 25 juin 1858 (Arch. Rés. Comm. n° 211. Tunis, 2 novembre 1872], né en 1827 à Benghazi, mort à Sfax en 1903. Il était le fils du Corse Thomas Mattei, ancien maréchal des logis sous le premier Empire, ancien capitaine de la marine marchande, fixé à Benghazi, puis à Sfax, à partir de 1833. Jean Mattei avait deux frères et quatre sœurs, dont l'une épousa Espina, agent consulaire de France à Sousse. Il eut neuf enfants (P - Grandchamp : *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie* Tunis 1935, vol. 2, note 2, p. 377).

Jean Mattei qui pratiquait le négoce pour le compte de correspondants marseillais était en relations avec les tribus de l'intérieur. Agent actif, très lié avec Roustan, il milita vivement en faveur de l'expédition française en Tunisie..

22 Beni Zid, tribu de l'Arad.

23 Le général Sélim, gouverneur de l'Arad, qui devint gouverneur de Tunis en octobre 1865. Il avait au moins un homonyme, le général d'artillerie Sélim.

24 Arch. Rés. Mattei à Beauval. Sfax, 10 mars 1864.

25 *Ibid.* Tél. à Beauval. Le Kef, 14 mars 1864.

26 *Ibid.* Tél. de Mattei à Beauval. Sfax, 10 mars 1864; Espina à Beauval Sousse, 17 avril 1864.

- ESPINA (Antoine-Augustin-François de Paule- Joseph) né à Rome, le 14 mars 1819, naturalisé en 1849 (Arrêté du ministère de la Justice n° 1175. *Bull. Lois.* Suppl. 1849, vol. 1, p.182). Entre aux Affaires étrangères, le 15 février 1849; agent consulaire à Sfax, 26 juillet 1852 ; à Sousse, 1857 ; mort du choléra à Sousse, en 1867 (Fichier A. E.), Il était le beau-frère de Jean Mattei dont il avait épousé la sœur Marie.

27 F. 0.102/71. Wood à Russell. Tunis, 25 Juin 1864.

Ch. Monchicourt : *La région du Haut Tell en Tunisie, op. cit.* p. 318.

Larbi Baccouche Sehili, il avait fait quelques études à la Grande Mosquée et était devenu le secrétaire de Larbi Baccouche. Proclamé bey du peuple, semble-t-il, par les Majeur, il n'allait pas tarder à faire reconnaître son autorité par les tribus voisines, Ouled Ayar, Frèchich et Ounifa, et à faire figure de chef suprême des insurgés[28].

De semaine en semaine, les dépêches consulaires montraient l'extension du mouvement : «Le Kef a été envahi et ses six bazars pillés. Aux environs du Kairouan, les communications ont cessé. Du côté de Gabès, le général Si Sélim et un corps de troupes qu'il commande se trouvent comme bloqués. Vers la frontière de Tripoli, 1.300 morts ou blessés restent sur le terrain où s'étaient rencontrés les Noraïls et les Ourghemmas... Les troupeaux du Bey continuent d'être pillés ; partout le vol et le brigandage ; les caravanes renoncent à partir ou prennent de longs détours»[29].

«L'effervescence des provinces continue. Medjess-el-Bab a été le théâtre d'une lutte acharnée, Baja [Béja], centre d'un riche pays de culture, a été pillé. Les environs immédiats de Tunis ne sont pas épargnés. On a dévasté une ferme du Khaznadar et le palais d'un général appelé à prendre l'initiative de la répression. Le Gouvernement affecte de se montrer calme... A ses yeux la lutte est la suite d'une rivalité ordinaire de tribus à tribus»[30].

«L'effervescence est devenue révolution. Nomdoun-el-Schérif El Medjerd[31], ancien caïd des Ouled Medjeur, a été proclamé Bey dans la province du Kef. Plus de capitation ; plus de Mamelucks; plus de constitution ; tel est le mot d'ordre. Jusqu'à présent, le fanatisme, et, à l'exception d'actes isolés, le pillage sont restés étrangers au mouvement.... L'insurrection est générale et s'étend jusqu'à une heure de Tunis[32]».

Les caïds que le bey avait envoyés dans leurs provinces pour procéder à la levée des impôts devaient, les uns après les autres, revenir précipitamment au Bardo: le général Heussein, agha et caïd de Béja, Ahmed Zarrouk, caïd du Djérid, Ibrahim ben Abbas, caïd des Drid, le général de division Rechid, caïd de Kairouan et des Zlass. Moins heureux, le général Farhat, gouverneur du Kef et des Ounifa, trouvait la mort, le 16 avril, dans un engagement avec un parti de rebelles Ounifa, entre Teboursouk et le Kef. Abandonné par les 150 spahis de son escorte, il avait succombé après une belle résistance, avec la poignée de serviteurs qui lui étaient restés fidèles[33]. Le 22 avril, Wood signalait que la rébellion était générale : Tunis était coupée de Sousse, les insurgés avaient pris Kairouan. Craignant que la révolte ne prît l'allure d'une guerre sainte et ne provoquât le massacre des chrétiens, il demandait l'envoi de navires de guerre sur les points les plus menacés[34].

Les lignes télégraphiques avaient été rompues dès le début d'avril; il fallait bientôt renoncer à les rétablir devant les dangers qui menaçaient le personnel[35]. Le service était interrompu sur l'ensemble du réseau et Tunis coupée de l'Algérie. Au Kef, les trois

28 Ben Dhiaf : chap. VIII, insurrection de 1864.

29 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 1er avril 1864.

30 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 16 avril 1864.

31 II doit s'agir d'une déformation du nom de [Ali ben] Ghedahem ech cherif el Majeur.

32 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 20 avril 1865.

33 *Ibid.* même dépêche. Lettre de Jacomet à Beauval. Tunis, 21 avril 1864 (publiée par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. 1, p. 24) ; Ben Dhiaf, chap. VIII.

34 F. 0.102/71. Wood au vice-amiral Smart. Tunis, avril 1864.

35 36 employés, dont 22 Français et 14 indigènes, sous la direction du sous-inspecteur Jacomet, en six bureaux : Tunis, Le Bardo, La Goulette, Le Kef, Sousse et Sfax (d'après la liste du personnel de la mission télégraphique publiée par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. 1, p. 3).

employés français du bureau, perdus au milieu d'une foule musulmane hostile, risquaient le massacre à tout moment. Le général Desvaux, commandant du cercle de Souk-Ahras, leur envoya un messager sûr qui réussit à les faire sortir du Kef et à les ramener, sains et saufs, en Algérie[36].

Sur la côte, la situation était moins grave ; les villes qui avaient, comme les tribus, refusé le doublement de la *mejba,* n'avaient cependant pas fait cause commune avec elles. Sousse, Monastir, Sfax comptaient sur leurs remparts pour prévenir le pillage par les nomades ou les villageois du Sahel. Mais, à Sousse, les troupes fondaient par désertion de cinq mille hommes à deux cents[37] ; il fallait recourir aux citadins pour assurer un service de patrouilles. Tous les villages du Sahel étaient en état de révolte : nomades et sédentaires s'entendaient pour piller les jardins, enlever les troupeaux de la ville. Mahdia, cité sans remparts, était pillée le 25 avril par les villageois d'alentour[38].

«Pris à l'improviste comme toujours, le Gouvernement qui, en dehors de ses spahis irréguliers, n'a à opposer au mouvement que trois ou quatre mille recrues, dont un bataillon est à peu près seul organisé à Tunis, se voit contraint encore une fois de rappeler les vieux soldats qui avaient été renvoyés pour la plupart dans leurs foyers»[39], ces «deux ou trois mille soldats vieillis et déguenillés» auxquels Campenon faisait allusion, deux ans plus tôt[40], et que Broadley jugeait «plus aptes à tricoter des bas qu'à affronter les intrépides nomades de l'intérieur»[41]. Mustapha faisait d'ailleurs savoir à de Beauval, le 14 avril, que le gouvernement avait décidé de se passer désormais des services du lieutenant-colonel Campenon, chef de la mission militaire française[42]. Pour apaiser l'insurrection, le bey annonçait, par une circulaire aux caïds datée du 21 avril 1864, qu'il renonçait au doublement de la *mejba,* ainsi qu'à la réforme de la justice. En même temps, l'application de la constitution était temporairement suspendue.

b) L'arrivée des escadres européennes

Répondant à l'appel de leurs consuls, les gouvernements anglais, français et italien dépêchaient des navires vers la Régence, pour assurer la protection de leurs nationaux. Le 14 avril, la corvette anglaise *Firefly* arrivait en rade de La Goulette. Elle y était rejointe, les 25 et 26 avril, par une corvette et une frégate italiennes et deux navires anglais. Un bâtiment français suivait de près. Mais ce n'était là que l'avant-garde de forces plus considérables. Une escadre française, sous les ordres du contre-amiral d'Herbinghem, mouillait le 28 dans les eaux de Tunis. Les Italiens dépêchaient de leur côté le vice-amiral Albini avec trois vaisseaux de ligne.

Aussitôt s'organisa tout un système de patrouilles, les unités les plus légères s'embossant de rade en rade sur les côtes orientales de la Régence. A Sousse, à Sfax, corvettes et frégates stationnaient en permanence, prêtes à recueillir, en cas de besoin, les familles italiennes et maltaises des quartiers francs. Des avisos assuraient la liaison,

36 Correspondance entre Jacomet et ses agents publiée par Grandchamp, *op. cit.* vol. 1.

37 Arch. Rés. Espina à Beauval. Sousse, 25 avril 1864.

38 *Ibid.* Arnaud à Beauval. Mahdia, 25 avril 1864.
ARNAUD (Dominique], agent consulaire à Mahdia depuis le 31 mai 1862 (Arch. Rés. Comm. n° 211. Tunis, 2 novembre 1872). Né à Tunis, il était âgé de 44 ans en 1864 et célibataire. Il avait succédé à ses frères Thomas et Henri (Grandchamp, *op. cit.* vol. 2, p. 368).

39 Arch. Guerre. Doss. Campenon. Campenon au maréchal Randon. Tunis. 19 mars 1864.

40 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 31 mai 1862.

41 *hast Punie War,* vol. 1, p. 123

42 Arch. Rés. Mustapha Khaznadar à Beauval, 14 avril 1864.
Campenon, attendant les instructions du ministre de la Guerre, devait rester à Tunis jusqu'au 20 juillet 1864.

visitaient Gabès, Monastir, Mahdia, transportant le courrier, les agents du bey, les réfugiés qui voulaient regagner Tunis ou l'Europe. Le gros des escadres stationnait en rade de La Goulette, prêt à intervenir au premier signal. Leur présence ne suffisait cependant pas à rassurer la colonie européenne. Au début de mai apparaissaient quelques bandes dans la banlieue de Tunis. Cette menace, les échos démesurément grossis des désordres et du pillage des villes de la côte, entretenaient dans la capitale une atmosphère de panique. Tous les mercredis, le paquebot-poste italien[43] était envahi par les familles italiennes, maltaises, israélites surtout, qui cherchaient refuge hors de la Régence. C'est ainsi que, le 8 juin, disparaissait le caïd Nessim, infidèle trésorier du gouvernement, qui mettait en lieu sûr quelque vingt millions «d'économies»[44].

Le consul de France était maintenant en état d'hostilités ouvertes avec le khaznadar. Appuyé par Campenon que le premier ministre avait cavalièrement remercié de ses services, de Beauval utilisait toutes les circonstances, tous les prétextes pour harceler Mustapha. Il perdait toute mesure, même dans sa correspondance avec le Quai d'Orsay. En dépit des conseils de modération prodigués par Drouyn de Lhuys, sa gestion consulaire semblait n'être plus qu'un duel avec le khaznadar[45]. Le 18 avril 1864, il avait sommé le bey d'abolir la constitution ; le 21, il revenait à la charge contre la convention anglaise de 1863[46], il exigeait la démission des ministres. La présentation au Bardo du commandant de l'escadre française, l'amiral d'Herbinghem, le 29 avril, devait être pour de Beauval l'occasion de renouveler au bey sa demande d'abrogation de la constitution et de renvoi du khaznadar. L'intervention du colonel Campenon, qui attaqua violemment le premier ministre, fit dégénérer cette protocolaire visite de courtoisie en une violente altercation avec le khaznadar[47]. Le bey disait à Wood que ses entretiens avec de Beauval s'achèveraient quelque jour en pugilats. Du 3 au 12 mai, le consul et le premier ministre échangeaient dix lettres en dix jours, brefs billets à peine polis, malgré les formules de courtoisie à l'orientale ; le consul signalait les incidents, soulignait les désordres et

43 Le service Gênes-Livourne-Cagliari-Tunis était devenu hebdomadaire depuis avril 1864 (Arch. Rome. Cerruti à Gambarotta, n° 22, Turin, 15 mars 1864).

44 Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 8 juin 1864.

Le caïd Nessim partait pour Paris avec mission officielle d'y négocier un nouvel emprunt. Il s'était fait donner quitus de sa gestion financière par le khaznadar. Nessim partait sans esprit de retour. Il avait le bon esprit d'emmener avec lui une partie des dossiers financiers du gouvernement, des documents compromettants pour lui et pour ses complices, qui lui permettaient de menacer les ministres ou les fonctionnaires susceptibles de l'attaquer après son départ. Il n'y eut pas de procès Samama comme il y avait eu un procès Benaïad. Nessim s'installa à Paris où il demeura jusqu'à la guerre franco-allemande. Il y négocia presque simultanément l'acquisition des nationalités française et italienne, mais n'obtint ni l'une ni l'autre pour des raisons que nous ignorons. En 1871, il quitta Paris pour Livourne où il mourut, le 24 janvier 1873. Il avait gardé jusqu'à sa mort la disposition de ses biens immeubles situés dans la Régence, 30 maisons, boutiques ou terrains qui couvraient tout un quartier de la Hara de Tunis, deux domaines de 400 et 450 hectares à la Mohammédia, 19 pièces de terre à La Marsa, des maisons, des jardins à La Goulette, à Sidi-Bou-Saïd, à l'Ariana... dont la valeur était globalement estimée à un million de francs.

Il fallut attendre l'ouverture de la succession du caïd Nessim pour pouvoir dresser le bilan de sa gestion. Le montant total de ses détournements, en un peu plus de dix ans, fut arrêté à 15.626.209 piastres, plus 7.079.778,34 Fr, soit 16.768.027,92 Fr ou 27.045.206 piastres, l'équivalent d'une année et demie de revenus de la Régence. Il est impossible d'apprécier exactement l'énormité de ce chiffre. Notons seulement qu'à l'heure actuelle, le budget des recettes tunisiennes dépasse 20 milliards de francs. Nessim sut encore gérer habilement sa fortune puisque sa succession devait être estimée, en 1881, à plus de 27 millions de francs, en valeurs et en immeubles. (Arch. Tun. Cartons 101-104, *passim).*

45 Gambarotta télégraphiait de Tunis, le II mai 1864 : «Le conflit entre le Consul de France et le Premier Ministre est devenu une affaire personnelle». (Arch. Rome).

46 F. 0. 102/71. Wood à Russell. Dép. n° 13 et 15. Tunis, 21 avril 1864.

47 D'après Broadley, *op. cit.* vol. I, p. 124. F. 0. 102/71. Wood à Russell. Tunis, 30 avril 1864. Version plus atténuée chez Campenon (Arch. Guerre. Campenon au maréchal Randon. Tunis, 30 avril 1864).

ne manquait pas d'en rejeter sur le gouvernement du bey toute la responsabilité ; le khaznadar répondait en niant les faits ou en accusant les Français.

De l'intérieur parvenaient à Tunis les nouvelles les plus confuses et les plus contradictoires. Depuis le début d'avril 1864, tout le pays, jusqu'aux tribus d'ordinaire les plus soumises, était en état de rébellion. Les tribus maghzen elles-mêmes, comme la puissante confédération des Drid, s'étaient jointes au mouvement. La plupart des caïds résidaient à Tunis ; ils se gardaient bien d'en sortir, craignant un sort aussi tragique que celui du général Farhat. Bon gré, mal gré, cheikhs et notables composaient avec la révolte, quand ils n'en avaient pas donné eux-mêmes le signal. Le gouvernement, impuissant, restait fidèle à sa tactique de temporisation : périodiquement, le khaznadar annonçait des soumissions, faisait publier dans le journal officiel les communiqués les plus rassurants.

L'étendue de la rébellion n'en assurait cependant pas l'unité. La plupart des tribus s'étaient cantonnées dans une attitude purement passive : elles refusaient de payer les taxes et de recevoir les agents du Bardo. Quelques bandes pillardes venaient menacer les alentours des villes du Sahel, mais les grandes tribus ne prenaient pas l'initiative d'un mouvement dirigé contre la capitale. Au début de mai, les chefs des Beni Zid, des Hammama, des Frèchich et des Zlass tenaient à Kairouan une conférence qui s'achevait dans la confusion[48]. La steppe restait étonnamment tranquille cependant : les caravanes continuaient de circuler ; les tribus les plus remuantes faisaient elles-mêmes la police[49].

A l'ouest, Ali ben Ghedahem avait réussi à faire reconnaître son autorité par les tribus voisines, les Ouled Ayar, les Ouartane et les Frèchich, du même parti pachiste, et même par la plupart des Ounifa. Appuyé par quelques bandes, il tombait sur le caïd des Majeur, Larbi ben Amar[50], qu'il accusait de vouloir le faire empoisonner à l'instigation du khaznadar, et le tuait avec son entourage[51]. Fin mai, Ben Ghedahem essayait d'organiser une nouvelle conférence des chefs de tribus à Kairouan[52], mais, soit lassitude, soit mauvaise volonté, l'affaire traîna sans se réaliser.

En fait, depuis le milieu de mai, l'insurrection marquait le pas. Tunis n'avait pas même été menacée et, comme l'avait prévu le colonel Campenon, les tribus de laboureurs s'occupaient surtout de moissonner leur orge et leur blé et de les mettre en lieu sûr. Ce temps d'arrêt était suivi par les nomades vivant de l'échange des produits sahariens contre les grains du Tell[53]. Bientôt allaient reprendre les traditionnelles rivalités entre tribus ou fractions de tribus.

48 F. 0.102/71. Stevens à Wood. Sousse, 4 et 9 mai 1864.

49 *Ibid.* Wood à Russell. Tunis, 7 mai 1864.

50 Si Larbi ben Amar el Baccouche Sehili.

51 «Je vous ai mis au courant du démembrement des bandes dirigées par Ali ben Ghedahem... En constatant l'état de ses bandes, Ali ben Ghedahem invita les Oulad Ounifa à attaquer le bordj de notre dévoué Larbi ben Amar et à le piller. Ces fractions refusèrent de lui obéir mais, samedi soir, le bruit se répandit que Ali ben Ghedahem et ses partisans auxquels s'étaient joints quelques habitants des Ouled Ayar, Ourtatani, Fraichich, Oulad bou Ghanem et quelques personnes malhonnêtes des fractions des Ounifa... avaient attaqué samedi matin le bordj de Sidi Larbi et massacré ses habitants. Le nombre des morts dans les rangs des rebelles serait de 70 hommes et celui des autres morts serait de quarante. Les rebelles pillèrent et saccagèrent tout.» (Colonel Salah ben Mohammed Bach Hamba au premier ministre. Le Kef, 24 mai 1864. Arch. Secrétariat général, doc. Publié par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. 2, pp. 287-288).

La version donnée par le consul de France était plus tendancieuse : «Le nouveau Bey a fait juger régulièrement et condamner à mort le chef de la tribu des Madjer, convaincu d'avoir voulu l'assassiner, à la suggestion du Premier Ministre» (Arch. Rés. Dép. pol. n° 34. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 24 mai 1864).

52 F. 0.102/71. Wood à Russell. Tunis, 28 mai 1864.

53 Arch. Guerre. Doss. Campenon. Campenon au maréchal Randon. Tunis, 15 mai 1864.

c) Soulèvement de la côte

La situation s'aggravait sur la côte où l'arrivée des bâtiments européens provoquait une flambée d'agitation populaire, une poussée de fanatisme religieux et de xénophobie dont les quartiers francs des villes furent les premiers à souffrir. Surexcitée par la menace d'un débarquement français[54] ou italien la populace urbaine se rua sur les quartiers européens et juifs, qu'elle livra au pillage et, répudiant l'autorité du bey et de ses agents, prétendit se placer sous la protection du sultan.

Sfax était pillée le 30 avril, et les habitants du faubourg européen, leurs agents consulaires en tête, devaient se réfugier à bord d'une corvette anglaise[55]. Trois semaines plus tard, le caïd devait s'enfuir, un gouvernement provisoire de notables se formait, tandis qu'était hissé le drapeau vert du Prophète. Les rebelles refusaient de recevoir l'envoyé du bey, le général Osman ; ils le conspuaient et le menaçaient de mort aux cris de «vive le sultan ! A bas le bey !.» Le 3 juin, les Européens qui avaient cru pouvoir revenir à terre devaient à nouveau se réfugier sur un navire français[56].

Les villes du Sahel conservèrent longtemps plus de tranquillité. A Sousse, écrivait Espina, le 5 mai, «et dans les autres villes littorales, la crainte d'être bombardé empêche les citadins de se pencher du côté des Arabes, auxquels se mêlerait inévitablement la plèbe du pays, c'est-à-dire les gens sans avoir, ayant tout intérêt à piller. Quant à ces derniers, ils déclarent hautement qu'ils ouvriraient la ville aux Arabes si on venait à la fermer, par la nécessité des vivres qui leur arrivent de la campagne[57]». Un vice-caïd énergique, Si Ahmed Bou Achour, maintenait l'ordre dans la cité de Sousse, sous la menace du canon et des quelques soldats qui lui restaient[58]. Une sotte panique faisait cependant s'embarquer Italiens et Maltais sous la direction de leurs agents consulaires, tandis que les Français restaient dans la ville.

Pour restaurer son autorité sur la côte, le bey envoyait en mission à Sousse, au milieu de mai, le caïd et ministre de la Guerre, Mohammed Khaznadar, dont le prestige était grand dans le Sahel. Mais, en dépit de ses bonnes paroles, de la promesse du pardon qu'il répandit généreusement, le général Mohammed ne réussit pas à rallier les populations et à lever les troupes dont le bey avait besoin. Le jour même de son départ, le 31 mai, l'insurrection éclatait dans Sousse ; les révoltés se faisaient remettre les clefs de la kasbah et des portes de la ville. Le lendemain, tous les Européens s'enfuyaient à bord du *Garibaldi* ; le drapeau vert flottait bientôt sur les murs de la ville[59].

Malgré plusieurs alertes, Monastir évitait le pillage comme l'insurrection. Les habitants restaient relativement tranquilles, se contentant de ne payer ni leurs impôts, ni leurs dettes envers leurs créanciers européens ou juifs. Ils se maintenaient dans une demi-neutralité à l'égard des rebelles, tolérant leur gouverneur réduit aux fonctions d'un juge de paix[60]. Mahdia adoptait la même attitude, mais les habitants entreprenaient la

54 Arch. Rés. Circulaire de Beauval aux agents consulaires, 24 mai 1864.

55 *Ibid.* Espina à Beauval. Sousse. 5 mai 1864.

56 *Ibid.* Thomas Mattei à Beauval. Sfax, 27 mai et 4 juin 1864,
Arch. Rome. Awocato et Gambarotta, n° 99. Sfax, 29 mai 1864, (copié par Gambarotta pour Visconti-Venosta. N° 61, 7 juin 1864).

57 Arch. Rp.s. Espina à Beauval. Sousse, 5 mai 1864.

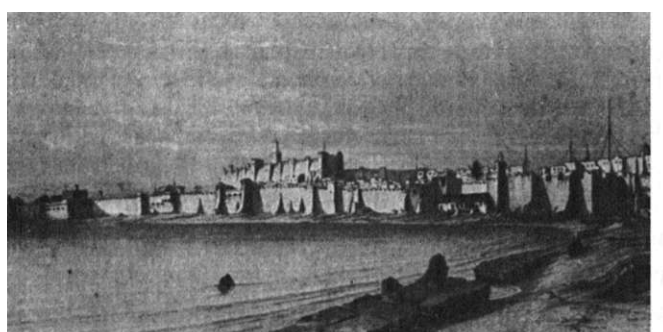
58 Arch. Rome. De Gubernatis à Gambarotta. Sousse, 1er juin 1864.

59 Arch. Rés. Espina à Beauval. Sousse, 20 et 31 mai, 3 juin 1864. Ibid. Cloquemin à l'inspecteur Jacomet. Sousse. 31 mai et 3 juin 1864 P. Grandchamp, *op. cit.* vol. I, pp. 149 et 155) Arch. Rome. De Gubernatis à Gambarotta. n° 66 et 67, 31 mai et 1er juin 1864 (copié par Gambarotta pour Visconti-Venosta, n° 61, 7 juin 1864).

60 Arch. Rés. Gnecco à Beauval. Monastir, 9 juillet 1864.

construction d'un rempart pour prévenir le retour d'un nouveau pillage[61]. Les menaces les plus graves venaient en effet des villageois du Sahel : jaloux de l'aisance des citadins, ils ne rêvaient que pillage ; ils profitaient de la carence du gouvernement pour régler entre eux de vieilles querelles, Husseinites contre Pachistes, avec l'appui de bandes nomades du voisinage. Le gros bourg de Msaken était de tous le plus agité, le plus fanatique[62] ; c'était de lui que partaient tous les mots d'ordre, tous les mouvements dirigés contre Sousse.

Isolée au sud, Gabès n'avait pas souffert de l'insurrection de l'Arad. Mais, le 28 mai, à la nouvelle que le général Sélim devait s'embarquer sur un navire anglais, les tribus révoltées envahirent l'oasis et, sous la menace, contraignirent le caïd à restituer l'argent qu'il avait naguère perçu de ses administrés[63]. De Djerba parvenaient au consulat italien, le 3 juin, des nouvelles d'anarchie et de pillage, les Arabes de Zarzis venant pirater dans l'île[64].





SOUSSE
(Chassiron, *op. cit.*).

3 - L'intervention des grandes puissances

En prenant la décision d'envoyer des navires dans les eaux tunisiennes, les trois gouvernements n'avaient d'autre intention que de protéger leurs nationaux et leurs intérêts dans la Régence. Ils prirent soin de le rappeler à leurs représentants à Tunis et chacun d'entre eux protesta de son désintéressement par des déclarations rassurantes auprès des autres cabinets. Le gouvernement français a envoyé l'escadre à Tunis, écrivait Drouyn de Lhuys, «pour protéger la sécurité de nos nationaux sans intervenir en rien dans le conflit intérieur. Notre intention est d'éviter jusqu'à l'apparence d'un antagonisme avec le consulat général d'Angleterre à Tunis. Je l'ai expressément recommandé à M. de Beauval... Nous ne sommes en effet guidés par aucune prétention d'influence exclusive et nous n'obéissons qu'aux nécessités d'une position qu'il est de notre devoir de sauvegarder»[65]. Il invitait l'ambassadeur français à Londres, le prince

61 Ibid. Rapports d'Arnaud à Beauval ; Arch. Rome. Gambarotta à Visconti-Venosta, n° 62. Tunis, 14 juin 1864.
62 Msaken, bourg de six à sept mille âmes, situé à douze kilomètres au sud de Sousse. Son accès était traditionnellement interdit aux Infidèles.
63 Arch. RES. H. Sicard à son père, à Sousse. Gabès, 28 mai 1864.
64 Arch. Rome. Rapport du vice-consul italien copié par Gambarotta pour Visconti-Venosta, n° 61, 7 juin 1864.
65 A. E. Angleterre, vol. 729. Drouyn de Lhuys à La Tour d'Auvergne. Paris, 24 avril 1864.

de La Tour d'Auvergne[66], à en informer lord Russell[67]. Celui-ci assurait à son tour que le gouvernement britannique n'avait pas d'autres desseins. Il faisait lire au prince de La Tour d'Auvergne les instructions qu'il venait d'envoyer au consul Wood «Vous n'avez en aucune façon à intervenir dans les affaires intérieures du pays. J'apprends que le gouvernement français a donné des instructions identiques ; vous agirez donc autant que possible de concert avec votre collègue français[68]». Le gouvernement italien donnait les mêmes assurances : «L'officier général qui commande ces forces maritimes a pour mission de protéger les intérêts de ses nationaux; ses instructions lui enjoignent en outre, de se concerter en toute occasion avec les commandants des escadres française et anglaise et d'agir en parfait accord avec eux»[69].

De fait, les instructions envoyées à leurs consuls par les trois cabinets de Paris, de Londres et de Turin, leur prescrivaient également de se limiter à la protection de leurs ressortissants et de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures tunisiennes. Chacun des gouvernements se montrait décidé à pratiquer, d'accord avec les autres, une politique de stricte non intervention et à ne pas profiter de la présence de son escadre pour s'assurer des avantages particuliers dans la Régence[70].

Or, le 11 mai, un détachement naval ottoman venait se joindre aux forces françaises, anglaises et italiennes stationnées dans les eaux tunisiennes. La Porte qui n'avait cessé de considérer la Régence comme une des provinces de l'Empire, trouvait dans la révolte et l'intervention collective des puissances, une excellente occasion de resserrer les liens de suzeraineté qui l'unissaient au gouvernement du bey. Elle dépêcha en mission d'information un envoyé extraordinaire, Haïder Effendi, ancien ministre plénipotentiaire à Téhéran. Du moins, Ali Pacha, le ministre des Affaires étrangères turc, assurait-il à l'ambassadeur de France, le marquis de Moustier[71], «que la Porte n'avait nulle envie de

66 LA TOUR DAUVERGNE-LAURAGUAIS, (Henri-Bernard-Godefroi-Alphonse, prince de), diplomate et homme d Etat français, né en 1823, mort en 1871. Entré au ministère des Affaires étrangères, comme surnuméraire en 1841, il fut détaché en mission en Italie, en 1848 et 1849 et devint secrétaire à Rome, jusqu'en 1854 ; ministre à Weimar, 4 décembre 1854, ministre plénipotentiaire près le grand duc de Toscane, 7 novembre 1855 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Sardaigne, 16 août 1857 ; à Berlin, 7 décembre 1859 ; ambassadeur à Londres, 13 octobre 1863 ; ministre des Affaires étrangères, du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870 ; ambassadeur à Vienne, du 16 juillet 1870 au 13 mars 1871; grand croix de la Légion d'honneur, depuis le 10 août 1867. (Fichier A. E).

67 RUSSELL (lord John, comte), homme d'Etat anglais, né et mort à Londres (1792-1878), troisième fils de John Russell, sixième comte de Bedford. Elu député en 1813, il fut chargé de fonctions subalternes dans le cabinet whig, dès 1831. Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, puis aux Colonies dans le cabinet Melbourne (1835-1841) ; premier ministre et premier lord de la Trésorerie (1846-1852) ; secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères dans le cabinet Aberdeen, décembre 1852, il démissionna le 21 février 1853 ; secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour la seconde fois, dans le deuxième ministère Palmerston (1859-1865), il devint, pour la seconde fois, premier ministre à la mort de Palmerston, le 18 octobre 1865, et démissionna le 18 juin 1866.
Il avait été élevé à la pairie, en juillet 1861, comme premier comte Russell et vicomte Amberley, et fait chevalier de la Jarretière, en janvier 1862.

68 A. E. Angleterre, vol. 729. La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys. Londres, 25 avril 1864.
F. 0. 102/70. Tél. de Russell à Wood. F. O. 24 avril 1864.

69 A. E. Italie, vol. 9. Malaret à Drouyn de Lhuys. Turin, 29 avril 1864.

70 Arch. Rés. Drouyn de Lhuys à Beauval. Paris, 27 avril 1864.
F. 0.102/70. Tél. de Russell à Wood. F. O. 24 avril 1864.
Arch. Rome. Visconti-Venosta à Gambarotta et à l'amiral Albini. Turin, 27 avril 1864.

71 MOUSTIER (Léonel-Desle-Marie-François-René, marquis de), né le 23 août 1817, mort à Paris, le 5 février 1869.
Conseiller général du Doubs, député à l'Assemblée législative, en 1849 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin, 5 mars 1853 ; ambassadeur à Vienne, 17 novembre 1859 ; ambassadeur à Constantinople, 28 août 1861 ; ministre des Affaires étrangères, du 1er septembre 1866 au 17 décembre 1868 (Fichier A. E.).

faire un coup de tête[72]». Haïder Effendi «a pour mission de s'enquérir des causes qui ont pu amener les derniers événements et de l'état des choses. Il a l'ordre de fournir des renseignements à la Porte et d'attendre de nouvelles instructions. Deux frégates et une corvette accompagnent Haïder Effendi qui doit se mettre en rapport avec les commandants des escadres anglaise et française. La Porte est disposée à ne rien faire sans s'entendre avec nous, et elle espère que le gouvernement de l'Empereur usera de la même réciprocité[73]». Le gouvernement turc faisait la même communication au cabinet de Turin.

Drouyn de Lhuys ne pouvait se réjouir de l'intervention turque dans les affaires tunisiennes. Depuis près de trente ans, le gouvernement français avait pour constante politique de sauvegarder l'indépendance de la Tunisie et de la protéger contre toute tentative de la Porte de la réduire, comme Tripoli, à la situation d'une simple province. Mais il était alors plus difficile qu'en 1845 ou 1850 de s'opposer à la mission ottomane. L'intervention commune des trois puissances faisait perdre à la France une partie de sa liberté de manœuvre. L'Angleterre considérait toujours Tunis comme une principauté vassale de la Porte ; il fallait compter avec des réactions probables de sa part, si le gouvernement français agissait trop brutalement à l'égard des Turcs. On pouvait d'ailleurs penser que le grand vizir n'avait pas pris la décision d'envoyer cette division navale à Tunis sans consulter l'ambassadeur anglais à Constantinople et sans en obtenir au moins une tacite approbation[74].

La présence même des trois escadres rassurait d'autre part le gouvernement français sur le danger d'une initiative brusquée de la part des Turcs. Drouyn de Lhuys pouvait compter tout particulièrement sur la bonne volonté du cabinet de Turin. Les deux gouvernements s'étaient promis de suivre la même ligne de conduite dans les affaires tunisiennes. Le ministre italien des Affaires étrangères, Visconti-Venosta, avait même suggéré un débarquement collectif des puissances, en cas d'une intervention armée de la Porte à Tunis[75]. L'amiral turc n'oserait défier les forces françaises et italiennes, et le gouvernement anglais donnerait certainement à Constantinople des conseils de sagesse. Comme les intentions officielles du gouvernement français étaient de maintenir le *statu quo,* dans la mesure du possible, et que la Porte n'avouait pas d'autres desseins, le quai d'Orsay pouvait tolérer la mission extraordinaire du commissaire turc. D'autres influences avaient pu s'exercer dans ce sens à Paris. Monsieur Emerit a publié[76] une lettre adressée à la confidente de l'Empereur, Madame Cornu, par un de ses amis, Michel Czaykowski, officier polonais devenu, sous le nom de Sadyk Pacha, un grand personnage à la cour de Constantinople[77]. «La France», écrivait Czaykowski, «devrait non seulement ne pas nous faire d'opposition à Tunis, mais même, ce qui est plus, devrait nous aider, et

72 A. E. Turquie, vol. 361. Moustier à Drouyn de Lhuys. Péra, 28 avril 1864.

73 *Ibid.* Tél. du même au même. Péra, 28 avril 1864.

74 Nous n'avons pas trouvé d'indications à ce sujet dans les documents britanniques.

75 A. E. Italie, vol. 9. Drouyn de Lhuys à Malaret. Paris, 16 mal 1864, et Malaret à Dr. de Lhuys. Turin, 18 mai 1864.
Arch. Rome. Tél. de Visconti-Venosta à Nigra. Turin, 27 mai 1864.

76 *La révolution tunisienne de 1864 et le secret de l'Empereur. R. T.* 1939, p. 228, lettre sans date.

77 CZAYKOWSKI (Michel), plus connu sous le nom de Sadyk Pacha, né en 1808 au château de Hatezyniec (Podolie), mort par suicide près de Tchernigov, en 1886.
Après avoir pris part à la révolte polonaise de 1831, il émigra en France, puis en Turquie et devint commandant en chef des Cosaques de l'Empire ottoman. Il se distingua au siège de Silistrie et dans la Dobroudja, devint gouverneur militaire de Bucarest, puis commandant de l'armée turque en Bessarabie. Il quitta le service de l'armée turque en 1872 pour se fixer à Kiev. (Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains.* Paris, 1865, pp. 454-455 ; 1893, p. 402).

amener par là une reconnaissance légale de la domination française en Algérie ce qui, venant du descendant des Khalifes ferait indubitablement rentrer les Arabes à la raison, ce qui porterait un coup aux projets de l'Angleterre». Dans les derniers jours de mai 1864, Ali Pacha fit des ouvertures confidentielles à un fonctionnaire de l'ambassade française à Constantinople, Outrey ; il lui suggéra que la France aurait avantage à avoir la Turquie pour voisine, au lieu d'un petit prince. Au marquis de Moustier, il parla de régulariser la situation du bey vis-à-vis du sultan, d'offrir des garanties pour la sécurité de la frontière algérienne. La Porte pourrait, en revanche, reconnaître à la France la possession de l'Algérie. L'ambassadeur se montrait surpris de ces ouvertures ; ils les déclinait en rappelant que la politique du gouvernement français était de s'en tenir au maintien du *statu quo* en Tunisie. Le marquis de Moustier protestait également auprès de Drouyn de Lhuys contre les assertions d'un rapport confidentiel adressé de Constantinople «au Vice-roi d'Egypte par un agent secret», rapport que le ministre lui avait transmis[78]. L'ambassadeur assurait qu'il n'avait pas encouragé la Porte à envoyer un commissaire à Tunis ; «elle ne pouvait pas s'en dispenser et je n'ai pas dû m'y opposer[79]».

Du moins, Drouyn de Lhuys prit-il, vis-à-vis de la Turquie, un certain nombre de mesures de précaution. En prenant acte des déclarations d'Ali Pacha, il lui faisait savoir que le gouvernement de l'Empereur ne pourrait tolérer la moindre atteinte au *statu quo* et qu'il n'admettrait aucun changement dans l'ordre de succession en cas de déposition du bey.

Toute l'escadre française de Méditerranée sous le commandement du vice-amiral, comte Bouët - Willaumez, fut dépêchée à La Goulette[80] ; le maréchal Randon était invité à tenir des forces prêtes à agir sur les frontières de l'Algérie[81]. Et, comme le bruit se répandait que la Turquie songeait à envoyer en Tunisie des troupes stationnées à Tripoli, Drouyn de Lhuys donna au marquis de Moustier mission d'avertir Ali Pacha que, dans une telle éventualité, «un corps français entrerait immédiatement dans la Tunisie[82]».

Haïder Effendi que, sur les instructions de Beauval, le contre-amiral d'Herbinghem avait empêché de débarquer, put se rendre à Tunis. Mais les navires turcs restèrent étroitement surveillés en rade de La Goulette, l'amiral français ne leur permettant pas de s'éloigner pour aller croiser le long des côtes tunisiennes.

A Tunis, cependant, les consuls prenaient quelques libertés avec les instructions de leurs gouvernements. La présence des escadres renforçait leur prestige et accroissait leurs moyens d'action. Le danger n'avait pas apaisé leurs discordes ; il semblait, au contraire, exaspérer leurs rivalités. Par leurs dénonciations et leurs rapports souvent tendancieux, les consuls cherchaient à faire épouser leurs querelles ou leurs ambitions par leurs gouvernements. A Paris, à Londres, on montrait plus de circonspection qu'à Tunis; des incidents sérieux pouvaient naître cependant d'une initiative locale imprudente. La Tour d'Auvergne confiait son inquiétude à ce propos à Drouyn de Lhuys : «Je regrette un peu, je l'avoue, que dans des conjonctures aussi délicates nous ne soyons

78 Ce rapport manque.
79 A. E. Turquie, vol. 362. Moustier à Drouyn de Lhuys. Thérapia, 1er juin 1864.
80 L'amiral Bouët-Willaumez arriva le 24 mai de Toulon avec deux vaisseaux de ligne, une frégate et un aviso, ce qui portait à huit le nombre des bâtiments français dans les eaux tunisiennes (Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 25 mai 1864).
81 A. E. Turquie, vol. 362. Dr. de Lhuys à Moustier. Paris, 20 mai 1864.
82 *Ibid.* Tél. - du même au même. Paris, 25 mai 1864.

pas, l'Angleterre et la France, représentés à Tunis par des agents plus calmes dans leurs jugements et surtout plus circonspects dans leurs démarches[83]».

L'arrivée de Haïder Effendi à Tunis venait compliquer encore une situation déjà confuse. Autour du commissaire turc allaient s'exercer intrigues et tentatives de pression les plus diverses, de la part des trois consuls européens, comme des ministres du bey. Wood se montrait le plus empressé ; le khaznadar était plein de prévenances. «Je n'ai rien épargné pour gagner Haïder Effendi», écrivait de son côté de Beauval[84]. Le «fort petit personnage»[85] envoyé par le sultan allait être amené à jouer à Tunis un rôle hors de proportion avec la mission d'information dont il était chargé.

a) La politique de Wood

Haïder Effendi trouvait au consulat anglais appui et encouragement. La situation personnelle de Richard Wood était solidement assurée au Bardo, depuis le départ de Léon Roches. Les incartades de de Beauval avaient encore accru son influence auprès du premier ministre. Le consul d'Angleterre allait désormais s'employer à convaincre le khaznadar, comme Haïder Effendi de la nécessité de rapprocher leurs points de vue pour aboutir à une entente. A Tunis, au Bardo, à La Marsa, se succédaient les conférences à trois[86]. Wood recevait en privé le commissaire ottoman; il fréquentait chez le premier ministre dont le palais était tout proche de son domicile privé, place Halfaouine. Les consuls de France et d'Italie dénonçaient les intrigues turques de Wood. Ils l'accusaient d'avoir fomenté la rébellion afin de replacer le pays sous la domination ottomane. De Beauval rappelait que l'insurrection avait été précédée d'un long voyage de Wood sur la côte, que les rebelles arboraient partout des bannières turques et rejetaient l'autorité du bey pour celle du sultan[87]. A Tunis, la population italo-maltaise que l'arrêt des affaires mettait dans une situation difficile manifestait son irritation en couvrant les murs du consulat anglais d'inscriptions injurieuses ou menaçantes[88]. En réalité, Wood ne pouvait songer sérieusement à une modification du *statu quo* de la Régence. La position de la France était trop forte, elle avait trop bien défini à l'égard de la Turquie sa politique tunisienne ; il ne pouvait ignorer qu'une intervention ottomane dans la Régence provoquerait aussitôt les réactions françaises les plus vives. Des propos antifrançais répandus sans discrétion par des agents locaux trop zélés, rapportés, amplifiés, déformés sans doute, tels étaient les échos, démesurément grossis, de la petite guerre que se faisaient, au niveau d'une bourgade ou d'une tribu, les représentants des grandes puissances que séparaient des rivalités de prestige et des inimitiés personnelles.

Wood souhaitait le rétablissement des relations traditionnelles entre la Régence et la Porte, sur la base du *statu quo.* Il voulait la réalisation d'un accord entre Tunis et Constantinople qui définît la situation d'une Tunisie autonome dans le cadre de l'Empire ottoman. Mais, pour que ce plan pût réussir, il fallait d'abord sauver le bey des dangers qui le menaçaient, l'aider à vaincre l'insurrection. Il fallait également écarter la menace d'une intervention européenne, en évitant toute apparence d'une pression turque sur le Bardo.

83 A. E. Angleterre, vol. 729. La Tour dAuvergne à Drouyn de Lhuys. (Particulière). Londres, 19 mai 1864.
84 A. E. Tunis, vol. 22. Beauval à Dr. de Lhuys. Tunis, 15 mai 1864.
85 A. E. Turquie, vol. 362. Moustier à Dr. de Lhuys. Thérapia, 1er juin 1864.
86 «Le Khaznadar, Mr Wood et Haïder Effendi ont formé une sorte de triumvirat» (Arch. Rés. Beauval à Dr. de Lhuys, 1er juillet 1864).
87 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 5 mai 1864.
88 F. 0.102/71. Wood à Russell. Tunis, 30 juin 1864.

La politique de Wood était claire ; il s'employa à la poursuivre avec ténacité. Sans doute, ses démarches étaient-elles assez peu conformes aux principes de non-intervention développés par lord Russell. Elles n'étaient pas contraires du moins à l'esprit général de la politique anglaise en Orient et en Tunisie. Le consul avait l'habileté de n'intervenir qu'à titre officieux, sans laisser de traces écrites de sa diplomatie secrète.

Wood s'engageait fortement en faveur du khaznadar. Il ne cessait de le presser d'agir, conseillant d'alléger les taxes pour calmer l'irritation et dissocier la révolte. Comme la Régence n'avait ni armée, ni argent, Wood suggérait l'octroi par le sultan d'un prêt de 100.000 livres, juste retour des frais que le bey avait engagés naguère en participant à la guerre de Crimée. Pour répondre aux propositions de Gambarotta et de De Beauval qui offraient au bey l'appui de troupes italiennes ou françaises, il proposait que la Porte mît des contingents égyptiens à la disposition du prince ; la présence de ces troupes musulmanes ne froisserait pas les sentiments religieux du pays et la France pourrait sans doute la tolérer[89].

A Sousse, à Sfax, les agents britanniques s'employaient à calmer les rebelles. Carleton sommait les Sfaxiens de répudier l'allégeance qu'ils avaient jurée au sultan. Le vice-consul à Sousse, Stevens, était en pourparlers, dès le milieu de mai, avec des chefs rebelles de l'intérieur. Il leur conseillait de se soumettre et d'aller exposer directement leurs griefs au bey[90].

Il n'était pas facile de concilier les points de vue du khaznadar et de l'envoyé turc. Le gouvernement tunisien avait de longues habitudes d'indépendance. Depuis la conquête de l'Algérie, les liens politiques qui unissaient la Régence à la Sublime Porte n'avaient cessé de se relâcher. Il semblait difficile de réduire un prince qui avait été traité en souverain par la France à la condition d'un simple gouverneur de province. Mais, pour Haïder Effendi, comme pour Wood d'ailleurs, la Tunisie n'avait jamais cessé de faire partie intégrante de l'Empire. Les beys n'étaient que des gouverneurs jouissant de larges prérogatives, des pachas investis par le sultan, qui battaient monnaie à son chiffre, qui invoquaient son nom dans la prière du vendredi. Le commissaire turc tenait évidemment à, obtenir le règlement des relations entre le bey et la Porte; mais, tout en se déclarant disposé à maintenir le principe du *statu quo,* il insistait sur un certain nombre de points destinés à manifester de façon visible la vassalité de la Régence. La Tunisie resterait gouvernée par un bey héréditaire issu de la famille husseinite ; elle conserverait son autonomie intérieure, mais elle devrait, à l'avenir, faire ratifier par le sultan les traités négociés avec l'étranger. Les beys devraient encore se rendre à Constantinople pour recevoir leur investiture ; ils seraient astreints à payer un tribut annuel de trois millions de piastres. Le commissaire turc allait même jusqu'à soulever la question de la convention anglo-tunisienne de 1863 accordant le droit de propriété aux sujets britanniques dans la Régence ; il demandait qu'elle fût soumise à l'approbation du sultan.

Wood protestait contre cette prétention, rappelant que les princes tunisiens avaient toujours disposé du droit de traiter, comme en témoignaient cent quarante conventions ou traités conclus depuis le XIIIème siècle. Il insistait pour obtenir la renonciation de la Porte à un tribut qui alourdirait inutilement les finances du bey et n'apporterait qu'une contribution dérisoire au Trésor ottoman[91].

89 F. 0.102/71. Wood à Russell (secret et confid.). Tunis, 20 juin 1864.

90 *Ibid.* Wood à Russell. Tunis, 17 mai 1864. (En annexe : Stevens à Wood. Sousse, 13 mai 1864).

91 *Ibid.* Wood à Russell, dép. n° 44, secr. et confid. et 45. Tunis, 26 mal 1864.

Le khaznadar aurait certainement souhaité conserver les avantages d'une politique d'oscillation entre les influences rivales de la France et de la Turquie. Mais, depuis sa rupture ouverte avec De Beauval, il ne recevait plus les encouragements du consulat de France. Wood était seul à donner ses conseils au Bardo ; il ne cessait de dénoncer la menace d'une France puissante et ambitieuse qui songerait quelque jour à annexer Tunis à l'Algérie. En outre, les violences et les menaces de De Beauval, désormais acharné à sa perte, faisaient craindre au premier ministre que le gouvernement impérial ne fût décidé à obtenir son renvoi.

Les négociations se poursuivirent jusqu'au début de l'été. Elles n'aboutirent pas, elles ne pouvaient aboutir à la signature d'un accord. Les circonstances n'étaient pas favorables. Le gouvernement du bey, réduit à l'impuissance par la persistance de l'insurrection, n'eût pas semblé jouir pleinement de sa liberté de décision. Les gouvernements français et italien n'eussent pas manqué de dénoncer une intolérable pression de la part de la Turquie ; ils auraient pu céder aux sollicitations de leurs consuls et permettre le débarquement de troupes pour sauvegarder le *statu quo.* D'autre part, Haïder Effendi, simple observateur, n'avait pas qualité pour traiter. Aucune décision ne pouvait venir que du sultan qui devait rendre un firman émané de sa volonté souveraine, pour régler la situation du gouverneur de sa province de Tunis.

Wood avait néanmoins obtenu des résultats d'importance. Il avait fait admettre au khaznadar la nécessité de s'appuyer désormais sur la Turquie et sur l'Angleterre. En discutant avec Haïder Effendi des conditions de l'entente, le consul d'Angleterre s'était porté comme garant de l'autonomie tunisienne. Bien des clauses restaient à préciser, sans doute, mais l'essentiel paraissait désormais acquis : le gouvernement du bey, de lui-même, admettait le principe de sa vassalité. Il n'y avait plus qu'à attendre des circonstances plus favorables pour obtenir du bey qu'il sollicitât par une ambassade auprès du sultan la reconnaissance de sa situation particulière.

Le gouvernement anglais donnait son approbation. Dans une dépêche qu'il avait soumise à la Reine et à Palmerston, lord Russell développait le désir du cabinet britannique de voir maintenu le *statu quo* à Tunis. Le bey ne devait pas être considéré comme un souverain indépendant, mais comme un prince gouvernant la Régence sous la suzeraineté du sultan. Si le bey proclamait son indépendance, il deviendrait tôt ou tard le vassal de la France. Mais la Porte ne devait pas pour autant chercher à réduire la Tunisie à la situation de l'Egypte. Le pays était trop loin de Constantinople et le projet se heurterait aux résistances de la France[92].

La Porte, de son côté, manifestait sa bonne volonté à l'égard de la Régence. En août 1864, le sultan accordait sur sa cassette un don de 50.000 souverains qui allait aider le bey à lever de nouvelles troupes et à vaincre l'insurrection[93].

b) La politique de De Beauval

Les manœuvres de Wood étaient violemment dénoncées par ses deux collègues, de Beauval et Gambarotta, qui faisaient en général cause commune contre lui. Ils paraissaient chercher l'un et l'autre un prétexte d'intervention pour mettre leurs gouvernements devant le fait accompli d'un débarquement, à la faveur de l'urgence et de l'impossibilité

92 **F. 0.102/70. Russell à Wood. F. 0.15 juillet 1864 (dép. cit).**
93 **F. 0.102/72. Wood à Russell. Tunis, 20 août 1864.**

d'en référer[94]. De Beauval était le plus actif, le plus prompt aussi à se lancer dans des initiatives hasardeuses. Il avait pris sur lui d'empêcher le débarquement du commissaire turc[95]. De concert avec l'amiral d'Herbinghem, il avait tenté également de faire débarquer à La Goulette, dans la nuit du 7 au 8 mai, un contingent de marins français en armes. Mais l'affaire avait échoué : l'entrée du port était barrée d'une chaîne que l'amiral tunisien Ahsen, caïd de La Goulette, refusa de faire enlever. Les Français eurent beau faire entendre que les marins étaient venus simplement en corvée d'eau, personne ne les crut. L'action isolée du consul de France fut sévèrement blâmée par ses deux collègues[96]. De Beauval n'en poursuivait pas moins sa politique personnelle. Comme il avait perdu tout crédit au Bardo, il eut l'idée d'entrer en relations avec le chef des rebelles de l'ouest, Ali ben Ghedahem. Misant sur l'insurrection, le consul espérait rétablir son influence à la faveur d'un succès des rebelles qui provoquerait nécessairement la chute de son ennemi, le khaznadar. Pour expliquer sa nouvelle politique, il transmettait à Paris les informations les plus tendancieuses sur les événements de Tunisie. Il amplifiait ou travestissait, au gré de son humeur, les nouvelles souvent peu fondées qui lui parvenaient de ses agents.

Malgré le manque total d'informations sérieuses sur la situation dans l'intérieur, de Beauval rédigeait à l'intention de son ministre de véritables communiqués d'opérations, dans lesquels il dissimulait à peine les vœux qu'il formait pour la cause des rebelles. Il ignore tout de leur chef - jusqu'à son nom[97] - mais il ne lui en prête pas moins des intentions précises et des vues désintéressées : «Jusqu'à présent les efforts et les sacrifices d'argent du Bardo pour diviser les tribus restent sans succès. Les quelques centaines de soldats campés sous le Palais diminuent chaque jour par la désertion. L'armée du nouveau bey [Ali ben Ghedahem] évaluée à 40 mille hommes, est à Testour et à Téboursouk, à 20 lieues de Tunis, au plus ; et le chef des révoltés annonce, dit-on, qu'il fera savoir en temps opportun quelles sont ses vues, d'ailleurs toutes désintéressées[98]». «L'insurrection obéit à une direction unique qui ne craint pas de se compromettre vis-à-vis du Bardo même par la mort ou la poursuite des Mamelucks, mais qui suit un plan, un système dont le point saillant est d'éviter tout acte de fanatisme contre les Européens»[99]... «Aucun excès dans les provinces dont les rebelles sont complètement les maîtres. Ils y établissent, au contraire, l'ordre qui cesse de régner dans les centres où les Autorités du Bey n'ont plus de force, où celles de la révolte n'en ont pas encore[100]».

De Beauval avouait avec plus de franchise à Madame Cornu la politique personnelle qu'il poursuivait au milieu de l'insurrection. Le 23 mai, il écrivait : «Je fais tout au monde pour bien faire savoir aux Arabes que nous sommes avec eux. Vous m'entendez : je veux dire que notre armée et notre flotte n'interviendront pas contre eux. Je ne néglige aucun effort : le caïd de Sousa[101] qui a trente millions de fortune et qui est un bon administrateur, qui sait voler et faire les affaires du pays, a été opposé sous main par moi au Khaznadar ; et à Sousa, il a été proclamé à la manière dont l'étaient les Imperators romains. Il est compromis avec

94 Les fils télégraphiques avaient été coupés dès le début de la révolte et les consuls ne communiquaient plus que par mer avec leurs gouvernements.

95 Arch. Rés. Tél. de Beauval à Dr. de Lhuys. Tunis, Il mai 1864.

96 *Ibid.* Tél. de Beauval à Cubisol. Tunis, 10 mai 1864 ; Tél. de Cubisol à Beauval. Goulette, 10 mai 1864 ; Beauval au bey. Tunis, 11 mai 1864. Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, Il mai 1864. F. 0.102/71. Wood à Russell. Tunis, 11 mai 1864.

97 Jusqu'au début de juin, tout au moins.

98 Arch. Rés. Dép. pol. n°26. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 30 avril 1864.

99 *Ibid.* Dép. pol. n°30 du même au même. Tunis, 11 mai 1864.

100 *Ibid.* Dép. pol. n°32 du même au même. Tunis, 18 mai 1864.

101 Si Mohammed, caïd de Sousse, souvent désigné du nom de Mohammed Khaznadar.

nous. Je viens de recevoir de bonnes nouvelles. Béja est pris ou va être pris par les rebelles. Enfin mes informations sont dans le sens où j'écris ; Résistance partout[102]».

Le 30 mai : «Il sera digne de l'Empereur de réunir plus tard, toutes les tribus de la Tunisie en une petite confédération arabe. C'est là une idée d'avenir. Aujourd'hui notre but est très simple et en même temps très compliqué : Laisser faire la révolution. Sauver le prince. Si impossible, sauver la dynastie. Empêcher chrétiens et juifs d'avoir à souffrir du mouvement... Toutes mes minutes, et ce n'est pas trop, sont employées à amener ce résultat»[103].

De fait, le consul de France, mettant de côté les règles les plus élémentaires de la prudence diplomatique, faisait tenir au chef des insurgés, entre le 1er et le 20 juin, cinq lettres d'encouragement rédigées par Jean Mattei, agent consulaire à Sfax[104], réfugié alors à Tunis, qui parlait et écrivait couramment l'arabe[105]. Cette correspondance avec Ali ben Ghedahem devait se poursuivre au moins jusqu'au milieu de juillet, car dans un rapport du 23 juillet 1864, de Beauval avoue qu'il est en relations avec le chef des insurgés : «Je puis être un frein, un modérateur, un intermédiaire. Il m'a paru que mon devoir était de ne pas refuser ce rôle», écrivait-il à Drouyn de Lhuys[106]. La modération n'était cependant pas la vertu qu'il prêchait aux rebelles. Les lettres qu'il dictait à Mattei n'étaient qu'une longue diatribe contre Wood et contre l'Angleterre[107]. Pendant

102 Lettre publiée par M. Emerit : *La révolution de 1864, op. cit.* R.T. 1939. P. 232.

103 *Ibid.* p. 232.

104 Mattei, comme ses collègues anglais de Sousse et Sfax, Stevens et Carleton, était en relations d'affaires avec des cheikhs et des notables de plusieurs tribus de l'intérieur. 11 en avait profité pour envoyer de lui-même explications et conseils aux chefs de la révolte, comme en témoigne la lettre du 22 avril qu'il adressait à dix cheikhs des Majeur et des Frèchich, lettre qui a été conservée dans les archives de la Résidence (Mattei à Ali ben Ghedahem, Ahmed Kefï, etc. Sfax, 22 avril 1864. Annexe à dép. à Beauval. Sfax, 21 avril 1864).

105 Trois de ces lettres, datées des 1er, 15 et 20 juin 1864, ont été renvoyées en août au khaznadar par Ali ben Ghedahem, en gage de réconciliation. Les archives tunisiennes ont conservé le billet accompagnant l'envoi des lettres : «Certaines personnes racontent que j'ai trahi les tribus, je vous envoie les lettres que m'ont adressées les Français : vous jugerez qu'un autre que moi aurait agi autrement» (Ali ben Ghedahem, son frère Abd en Nebi, Mosbah ben Abbas au khaznadar, 10 août 1864. Grandchamp, *op. cit.* vol. 2, p. 296). Ces lettres - ou plutôt leur traduction en un mauvais anglais - ont été publiées par Broadley (*op. cit.* pp. 128-134) qui les tirait du consulat britannique. 11 ne semble pas qu'on puisse douter de leur authenticité. MM. Emerit, qui attaque de Beauval, et Grandchamp, qui l'excuse, sont également de cet avis. Nous donnons ici la traduction, à partir du texte anglais, de la première de ces lettres, la plus significative.

106 Arch. Rés. Tunis, 23 juillet 1864.

107 «Au nom de Dieu l'Unique ! De la part de M. de Beauval, consul de France à Tunis, à notre bien-aimé, respecté et savant Sidi Ali ben Mohammed ben Ghadam.

Après salutations, nous devons vous faire savoir, d'abord, que nous jurons solennellementpar le Tout-Puissant qui a envoyé l'Evangile et le Christ, de ne vous dissimuler aucun des desseins de notre gouvernement.

L'arrivée de nos navires de guerre à La Goulette a pour objet de contraindre votre gouvernement à donner satisfaction à vos requêtes, sans que vos biens, vos personnes et votre bien-être en soient affectés... Peu avant votre soulèvement, vos ministres ont passé un traité avec les Anglais. La première clause leur accorde le droit de posséder désormais des biens immeubles, des maisons, des fermes, des terres. C'est donc vous qui allez être dépouillés de tous ces biens, car vous n'avez pas leur richesse. Ainsi, les Anglais pourront offrir dix mille piastres d'un champ que vous ne pouvez pas payer mille piastres et que votre mode de culture vous permet d'ensemencer seulement d'un caffi d'orge et d'un caffi de blé; grâce à leurs procédés d'exploitation supérieurs, ils pourront y planter du coton ou d'autres riches cultures, ce que vous n'avez ni la possibilité ni l'habitude de faire.

Ils désirent également construire des voies ferrées comme celles de nos pays. Elles resteraient en leur possession jusqu'à ce que leurs revenus aient remboursé le capital engagé, les comptes devant être acceptés tels qu'ils les présenteraient. C'est là justement la façon de s'emparer de votre pays : d'après leur législation, quiconque reste en possession d'un bien pendant vingt ans sans interruption en devient propriétaire. Malgré les titres légaux qu'il pourra posséder, le légitime propriétaire du sol n'aura plus qu'à en demander la restitution au Tout Puissant; car, d'après leurs lois, la possession compte plus que les titres de propriété...»

ce temps, Drouyn de Lhuys s'évertuait en vain à recommander la non-intervention[108]. Mais les rebelles ne se décidaient pas à vaincre[109], et la correspondance que de Beauval avait adressée à Ben Ghedahem fut livrée par celui-ci au khaznadar. Wood en était informé. Il en communiqua aussitôt la teneur à l'amiral français et adressa au Foreign Office la traduction des trois lettres qui lui avaient été remises par le premier ministre. L'affaire provoquait dans les milieux diplomatiques anglais le plus vif ressentiment contre la France[110]. L'ambassadeur britannique se plaignait auprès du gouvernement de l'Empereur de la conduite de son représentant à Tunis, en faisant état des lettres de de Beauval qui lui avaient été communiquées. Il ne restait à Drouyn de Lhuys d'autre solution que de promettre le rappel prochain du consul[111]. Ce devait être le seul résultat de la politique imprudente et puérile de de Beauval.

c) Une expédition italienne manquée

Le consul d'Italie jouait à Tunis un rôle plus effacé que ses collègues de France et d'Angleterre. Ses ressortissants lui reprochaient de ne défendre qu'avec mollesse leurs intérêts et leurs créances auprès du gouvernement tunisien. Gambarotta n'avait pas acquis au Bardo l'autorité qu'auraient dû lui conférer les fonctions d'agent d'une grande puissance et de représentant de la colonie étrangère la plus nombreuse. Les mutations étaient trop fréquentes[112] ; le khaznadar n'avait guère plus d'égards pour le consul d'Italie qu'il n'en témoignait précédemment pour l'agent du royaume sarde. Dans ce pays où tout le monde parlait italien, Gambarotta était visiblement assez mal renseigné. Les fonctionnaires européens de la cour étaient du parti français ou du parti

Ces abominables transactions... ont provoqué le mécontentement de mon gouvernement. 11 a voulu, en envoyant l'escadre, obtenir le renvoi du ministre et l'abrogation des lois organiques sur lesquelles était fondé ledit traité. Avec l'aide de Dieu, l'abrogation de la constitution entraînera avec elle l'annulation du traité, ainsi que la chute du ministre qui en est l'auteur. Je dois également vous faire savoir que mon puissant pays, la France, fait de grands efforts pour assurer la prospérité de tous les pays, et de la Tunisie en particulier, à cause de son voisinage de l'Algérie, et des princes de la dynastie husseinite.

Je dois aussi vous informer que vos ministres font pression sur le Bey pour qu'il envoie un camp de troupes avec de l'artillerie, sur la route de Béja et Kairouan pour séparer de vous les tribus et vous affaiblir. Il faut absolument que vous veniez à Sidi el Hattab (sanctuaire proche de Tunis) avec environ quatre mille cavaliers, en me prévenant de votre -arrivée un ou deux jours à l'avance. Vous demanderez alors une conférence générale; je serai avec vous et pour vous. Il ne pourra en résulter que des avantages.

Salut de l'auteur de ces lignes, Giannino, consul à Sfax, actuellement à Tunis, et qui vous écrit la présente lettre sur l'ordre de M. le consul Beauval, agent de l'Empereur de France - que Dieu le rende victorieux- et de votre ami et affectionné le colonel français Campenon, 25 hodja 1280 = 1er juin 1864.

P.S. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir, envoyez nous un document certifié des principaux chefs de toutes les tribus et de leurs partisans, contenant toutes leurs revendications auprès du gouvernement tunisien, ainsi que vos propres desiderata».

(F. 0.102/72. Wood à Russell, annexe à dép. n° 100, 3 septembre 1864).

108 «Je ne puis que vous recommander de nouveau de vous pénétrer de mes instructions successives et d'y conformer votre attitude et votre conduite, en vous rappelant particulièrement que la prolongation de l'insurrection est, à nos yeux, on ne peut plus déplorable; que nous désirons par dessus tout la voir cesser, et que le Consulat général doit dès lors répudier jusqu'à l'apparence d'un encouragement ou d'une sympathie quelconque pour les insurgés» (Arch. Rés. Drouyn de Lhuys à Beauval. Paris, 15 juin 1864. Dép. publiée par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. I, p. 176).

109 En juillet, de Beauval gardait encore confiance : «Vers la fin du mois, la rentrée des récoltes décidera sans doute les Arabes à faire un mouvement vers Tunis» (Arch. Rés. Dép. pol. n° 50. A Drouyn de Lhuys. Tunis, 9 juillet 1864).

110 «The conduct ofthe Emperor and of Drouyn de Lhuys in these matters has been a compound ofthe grossest injustice and the most disgraceful duplicity». (F. 0.102/72. Note anonyme. F. O. 26 septembre 1864).

111 F. O. 102/72, *passim,* août-septembre 1864. - A. E. Angleterre, vol. 731. A La Tour d'Auvergne. Paris, 19 décembre 1864.

112 Arrivé à Tunis en juin 1863, Gambarotta était le quatrième consul depuis 1860.

anglais. Le jeune comte Raffo lui-même, que ses origines génoises auraient dû pousser à militer en faveur de l'Italie, servait plutôt les intérêts anglais ; il avait d'ailleurs épousé une Anglaise. La colonie italienne de Tunis était également d'un médiocre secours pour Gambarotta. Les traditions de coteries de l'époque sarde n'avaient pas été apaisées par l'unification de la péninsule. L'opposition des clans qui divisaient la colonie génoise s'était compliquée de rivalités entre Génois et Livournais, ceux-ci cherchant volontiers appui auprès du consulat d'Angleterre. Tous étaient également prompts à se plaindre à Turin, à susciter des cabales, à organiser des pétitions.

Gambarotta devait s'animer quelque peu, à la faveur des événements. Pour la première fois, depuis l'unité, la présence d'une escadre italienne à La Goulette soulignait le rôle de grande puissance que l'Italie entendait jouer en Méditerranée. Le consul était poussé à déployer plus d'énergie en faveur de la cause italienne. Les négociants génois et les courtiers livournais qui voyaient là un moyen de pression efficace pour assurer le règlement des affaires en souffrance au Bardo, pressaient le consul d'agir, pour le prestige de l'Italie à la fois et la défense de leurs intérêts. Aussi Gambarotta prit-il assez nettement position dans le conflit qui opposait le consul de France à son collègue britannique. Sans épouser complètement la querelle de de Beauval avec le khaznadar, il le soutenait en général dans sa lutte contre le parti anglo-turc. Ses rapports, plus modérés que ceux du Français, dépeignaient les intrigues de Wood et dénonçaient, comme causes de la rébellion, la mauvaise administration du khaznadar et la Constitution de 1861. Gambarotta insistait sur l'impuissance du gouvernement, sur les dangers courus par la colonie européenne; il soulignait la nécessité d'une intervention et appelait de tous ses vœux l'heure d'un débarquement[113]. Huit cents hommes d'infanterie de marine, quelques pièces d'artillerie de campagne étaient à bord des navires italiens. Lors de l'arrivée en rade des navires turcs, le 11 mai 1864, Gambarotta convoqua ses collègues pour discuter avec eux des modalités d'un éventuel débarquement. Les officiers italiens, de leur côté, n'hésitaient pas à prendre des initiatives : sous prétexte d'assurer la sécurité des Européens, ils envoyaient à terre des patrouilles armées qui reconnaissaient le terrain et préparaient les voies pour une action future[114].

A Turin, on commençait à s'inquiéter. Les rapports de Gambarotta, confirmés par ceux de de Beauval, laissaient craindre une intervention armée des Turcs dans la Régence. Aussi le gouvernement italien, comptant sur l'appui de la France, commença-t-il à envisager sérieusement l'éventualité d'un débarquement. Le ministre des Affaires étrangères italien, Visconti-Venosta, avait manifesté plus d'empressement que son collègue de France à accueillir les suggestions de son représentant à Tunis. Tandis que de Beauval recevait surtout des conseils de prudence, les instructions envoyées à Gambarotta lui prescrivaient plus d'initiative. «Le gouvernement», télégraphiait Visconti-Venosta, le 9 mai, «désire que nos nationaux soient efficacement protégés, même en débarquant des troupes»[115]. «L'amiral Albini et notre consul à Tunis prévoient le cas prochain d'une intervention armée de la Porte à Tunis en vertu de sa haute souveraineté ; ils supposent que l'amiral français s'y opposera même par la force et

113 Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 7 et 11 mai 1864.
F. 0.102/71. Wood au vice-amiral Smart, commandant en chef des forces anglaises en Méditerranée. Tunis, 5 mai 1864.

114 F. 0.102/71. Stevens à Wood. Sousse, 14 mai 1864.
Arch. Rés. Espina à Beauval. Sousse, 11 et 12 mai 1864.

115 Arch. Rome. Tél. de Visconti-Venosta à Gambarotta. Turin, 9 mai 1864.

demandera d'urgence des instructions. Nous avons répondu qu'ils devraient proposer débarquement collectif d'Italie, France, Turquie et d'Angleterre, en déclarant s'opposer même par la force, d'accord avec la France à tout débarquement d'une seule puissance sans entente préventive»[116].

L'Italie ne disposait pas, comme la France, d'autres moyens de pression sur le gouvernement du bey. Celle-ci pouvait en effet s'appuyer sur les forces qu'elle entretenait en Algérie et le maréchal Randon venait d'être invité à tenir sur la frontière un corps de troupes prêt à intervenir ; le consul de France en profitait pour proposer au Bardo l'appui de 30.000 hommes pour lutter contre les rebelles.

En juin 1864, le ministre de la Guerre italien, le général Délia Rovere, fit activement pousser les préparatifs d'un corps expéditionnaire. Afin d'organiser le débarquement, il envoya à Tunis une mission d'étude de quatre officiers. Le commandant du génie Ricci[117] qui la dirigeait arriva en rade de La Goulette, le 13 juin. Il étudia aussitôt le port, les routes menant à Tunis, établit des plans pour le débarquement, la marche des troupes, leur ravitaillement et leur cantonnement sur la colline du Belvédère qui domine Tunis au nord. En vue d'une action combinée avec la France, il demandait l'envoi d'un corps de quatre mille hommes environ : deux régiments d'infanterie, un bataillon de bersagliers, une batterie d'artillerie, une compagnie du génie[118]. L'amiral Albini était plus exigeant ; il demandait au moins dix mille hommes pour occuper non seulement Tunis, mais aussi les principales villes de la côte[119].

A Turin, on préparait la constitution du corps expéditionnaire, l'organisation des détachements et l'embarquement du matériel dans le port de Gênes. Les troupes devaient venir de la haute Italie. C'étaient les 49ème et 67ème Régiments d'infanterie stationnés à Faenza et Alexandrie, le 9ème Bataillon de bersagliers, en résidence à Milan, une batterie du 5ème Régiment d'artillerie, une compagnie du 1er Régiment du génie, sans compter les services annexes, train, santé, intendance. Le commandant de l'expédition devait être le général Longoni[120].

Dans les bureaux de l'Etat-Major, on rassemblait toute la documentation nécessaire : un mémoire statistique et militaire de 1828, dû à un ancien consul à Tunis, le comte Gaetano Palma di Borgofranco, un plan de Tunis[121], une carte de la Tunisie; on demandait aux officiers, aux consuls qui avaient habité la Régence, des rapports, des renseignements utiles.

116 *Ibid.* Tél. de Visconti-Venosta à Nigra. Turin, 27 mai 1864.

117 Le commandant d'Etat-Major Agostino Ricci. 11 avait participé à la guerre de Crimée, était devenu précepteur du prince Humbert, puis avait été chargé de la délimitation de la frontière franco-italienne après 1860. Il était déjà à bord des navires italiens en rade de La Goulette en avril.

118 Ministero délia Difesa-Esercito. Africa. Carton 8. Relazione e rapporto sulla Tunisia del Maggiore Agostino Ricci : Ricci a délia Rovere. Tunis, 13,14 et 20 juin 1864.

119 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 11 juillet 1864.

120 Colonel Mario Grosso : *La Tunisia nel 1864 ed una mancata spedizione italiana* (*Rassegna italiana.* Rome, juin 1932 ; et *Unione de Tunis,* 3 juillet 1932, extraits publiés par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. 1, p. XXIII).

Capitaine G. Cappello : *La spedizionefrancese in Tunisia in Memorie storiche-militari a cura del Comando del Corpo diStato Maggiore,* tome VI, fasc. 2, pp. 232-233. Città di Castello, 1912.

Ces deux auteurs se réfèrent aux documents conservés à l'Ufficio storico del Corpo di Stato Maggiore (Ministero délia Difesa-Esercito).

Le général de brigade Ambrogio Longoni s'était distingué pendant le siège de Sébastopol, à la tête d'un bataillon de bersagliers. A trois reprises, il avait été élu député au Parlement sarde puis italien (T. Sarti *II Parlamento subalpino e nazionale...* Rome, 1896, p. 585).

121 Fig. 12, p. 147. (Ministero délia Difesa. Africa, carton 8).

Tous ces préparatifs devaient se poursuivre en secret. Ils donnèrent l'éveil cependant et la presse s'en empara, diffusant des informations souvent inexactes[122]. Le 13 juin, Visconti-Venosta était interpellé à la Chambre sur les affaires de Tunisie. Le député Mordini invita le gouvernement à se borner strictement à la protection de ses nationaux et à ne point participer à une expédition qui pourrait tenter l'ambition de la France. Il demanda si le gouvernement italien, dans le cas où une action militaire serait reconnue nécessaire, agirait de concert avec la France et l'Angleterre ou avec l'une ou l'autre de ces deux puissances. Visconti-Venosta eut le front de déclarer que les projets d'expédition n'existaient pour le moment que «dans l'imagination de M. Mordini». Sur la question d'une action commune avec la France et l'Angleterre, ou avec la France seule, il ne répondit pas. Il affirma que le gouvernement entendait assurer la protection de ses nationaux et maintenir l'indépendance de la Tunisie vis-à-vis de la Porte[123].

Depuis longtemps, l'attention des gouvernements étrangers avait été attirée par les avertissements de leurs agents. Wood, dès le 25 mai, transmettait des informations selon lesquelles dix mille hommes se rassemblaient sur les côtes de Sicile entre Palerme et Trapani. La nouvelle n'était pas sérieuse et, de Turin, le ministre anglais Elliot[124] devait la démentir formellement[125]. Mais, au milieu de juin, Elliot comme son collègue français, le baron de Malaret, savait à quoi s'en tenir sur les préparatifs italiens. Tous les journaux de Turin et de Milan en avaient parlé. De Beauval signalait bientôt la présence de troupes de débarquement à Gênes, les travaux et les voyages de la mission Ricci. Wood, au comble de l'inquiétude, échafaudait projets sur projets pour essayer de sauver le bey et éviter toute intervention européenne. Le 17 juin, Gambarotta et l'amiral Albini venaient offrir officiellement au khaznadar peu enthousiaste l'appui d'un corps de troupes italien pour mater la révolte.

L'Angleterre était émue : les 16 et 17 juin, Elliot venait demander à Visconti-Venosta et au président du conseil Minghetti des explications sur les projets italiens. L'un et l'autre nièrent de la façon la plus catégorique. Elliot n'était pas convaincu cependant. «J'ai de fortes raisons de penser», écrivait-il à lord Russell, «que la décision d'embarquer des troupes à Gênes a été réellement prise il y a quelques jours et qu'elle a été seulement abandonnée au dernier moment, lorsqu'elle était sur le point d'être exécutée»[126].

L'Italie dont la politique était encore très liée à celle de l'Empire, n'aurait pas osé s'engager si avant sans y avoir été encouragée par la France. Les affaires de Tunisie avaient été évoquées en effet à Fontainebleau, en juin 1864, lors des premiers pourparlers franco-italiens sur la question romaine qui devaient aboutir à la Convention de Septembre. Le marquis Pepoli[127] qui avait été envoyé en France en mission spéciale

122 *L'indépendance belge,* dans sa correspondance de Turin des 13 et 14 juin, signalait l'embarquement à Gênes du général Pallavicini avec deux régiments d'infanterie et deux batteries d'artillerie.

123 A. E. Italie, vol. 10. Malaret à Dr de Lhuys. Turin, 14 juin 1864.

124 ELLIOT (Henry-George), diplomate anglais, né à Minto en 1817, mort à Wantage en 1887 ; chargé d'affaires à La Haye, Vienne et Copenhague de 1850 à 1859, il fut promu au rang d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, le 4 juillet 1859, et chargé de la légation de Naples, envoyé en mission spéciale à Athènes, en 1862 et 1863, et nommé à Turin, le 12 septembre 1863. Il fut nommé ambassadeur à Constantinople, le 6 juillet 1867, à Vienne, le 31 décembre 1877 (F. 0. List, 1878, p. 92).

125 F. 0.102/71. Wood à Russell. Tunis, 25 mai 1864.
F. 0. 45/57. Tél. d'Elliot à Russell. Turin, 4 juin 1864.

126 *Ibid.* Elliot à Russell. Turin, 17 juin 1864.

127 PEPOLI (Gioacchino, marquis), homme d'Etat italien, né et mort à Bologne (1825-1881). Il était le fils du marquis Guido Taddeo et de la princesse Laetitia Murât, fille de Joachim, roi de Naples, et Caroline Bonaparte. Membre du gouvernement provisoire de la Romagne, député de Bologne après l'annexion, il fut

pour négocier à ce sujet avec l'Empereur, devait révéler au Sénat italien en décembre 1880, que dans un entretien privé avec Napoléon III, celui-ci lui avait assuré qu'il ne s'opposerait pas à ce que Tunis devînt possession italienne et que la France *«ne pouvait voir qu'avec confiance une colonie italienne en Afrique»*[128]. Une note fut même rédigée par l'Empereur à l'intention du cabinet de Turin[129]. Mais, des conversations sur Tunis, le ministre Italien Nigra ne soufflait mot. Il se bornait à, un laconique «Pepoli vous dira le reste»[130]. Du côté français comme du côte italien, la correspondance officielle restait muette à ce sujet[131]. La diplomatie française devait même prendre pour attitude, dans les années suivantes, de nier catégoriquement que Tunis eût jamais été offert à l'Italie par la France, en 1864.

Les ouvertures de Napoléon III ne devaient certes pas être entièrement désintéressées. L'empereur y voyait sans doute le moyen d'endormir la question romaine en détournant l'Italie vers des ambitions africaines, de la même façon que, deux ans plus tard, il allait soulever la question de Venise pour faire oublier celle de Rome. Il est possible qu'il eût songé à se concilier les milieux militaires français en imaginant de reculer les frontières de l'Algérie jusqu'à la Medjerda de façon à englober la base naturelle de Bizerte[132]. Wood qui était d'ordinaire bien informé, ne devait cesser de dénoncer les ambitions françaises sur le nord de la Tunisie. A plusieurs reprises,

constamment réélu jusqu'en 1868; ministre de l'Agriculture, du Commerce et de l'industrie dans le cabinet Rattazzi, mars 1862 ; ministre plénipotentiaire à Saint Petersbourg, février 1863; chargé de négocier à Paris la convention de septembre 1864; chargé de mission à Paris en octobre 1867; sénateur, 12 mars 1868. Pepoli jouissait de la confiance de l'Empereur. Il avait été mêlé à toutes les négociations franco-italiennes depuis Plombières. En France, il venait doubler le chargé d'affaires en titre, le chevalier Nigra. Napoléon qui n'aimait guère la diplomatie officielle et qui avait un goût très vif pour les négociations secrètes était tout naturellement tenté de faire ses confidences à son cousin Pepoli qui lui apparaissait comme l'ambassadeur du Roi, de préférence à Nigra, le chargé d'affaires du gouvernement italien.

Pepoli avait été autorisé par l'Empereur à faire passer sa correspondance de Tunis par l'intermédiaire de la légation française (A. E. Italie, vol. 11, novembre 1864).

128 Chiala rapportait ainsi la déclaration de Pepoli au Sénat, dans la séance du 18 décembre 1880 : «L'on. Minghetti, quando era présidente del Consiglio dei ministri (nel 1864) m'incarico 'di chiedere ail' imperatore Napoleone quale fosse il suo concetto relativamente a Tunisi....Ecco come io rendevo conto al présidente del Consiglio, onorevole Minghetti, del colloquio avuto : «En mettant de côté, pour un moment, la question de Rome, je lui ai parlé de la question de Tunis ; je lui ai demandé s'il voyait avec défiance l'intervention italienne, il m'a répondu négativement. Je lui ai demandé s'il s'opposerait à ce que Tunis devînt une colonie italienne ; il m'a répondu *que quant à la France elle ne pouvait voir qu'avec confiance une colonie italienne en Afrique (Dal* 1858 al 1892. *Pagine di storia contemporanea.* Turin, 1892-1893, vol. 2, Tunisie, p. 223).

La plupart des auteurs Italiens, Giuseppe Gonni (*Regie navi sarde ed italiane a Tunisi* (1843-1864) dans le *Bolletino dell'ufficio Storico* édité par le Comando del Corpo di Stato Maggiore. Rome, janvier 1931, cité par Grandchamp *op. cit.* vol. 2, p. 271), F. L. Sarti (*Memento Carthago. Pensieri.* Milan, 1881, p. 157), G. Cappello *(op. cit*) se sont référés à l'ouvrage de Chiala ou au compte rendu des débats du Sénat.

Dans son récent ouvrage *(Storia délia politica Estera italiana, dal* 1870 al 1896, vol. 1 : *Le premesse.* Bari, 1951, pp. 541.542), M. Federico Chabod cite une lettre de Visconti-Venosta à Nigra du 29 mai 1894, tirée des archives de Visconti-Venosta, qui rapporte ces entretiens d'une façon analogue : «Ricordo anche che nell'estate del 1864, credo nel giugno, a Fontainebleau, quando si fecero le prime trattative per la Convenzione di Settembre, l'Imperatore Napoleone, parlando tra le altre quistioni anche délia tunisina, vi deve aver detto qualcosa di simile a questo - che, senza giudicare dell'interesse che potevano averci in quel momento, se l'Italia avesse creduto di andare a Tunisi, egli non si sarebbe opposto. Io, pero' di questo incidente non ho...... un'esatta memoria». Pour le discours de Pepoli au Sénat, Visconti-Venosta renvoyait son correspondant à l'ouvrage précité de Chiala.

129 F. 0.102/75. F. 0., à Wood, 2 mai 1865. Note annexe contenant les observations de l'Empereur (manque).

130 Arch., Rome. Tél. de Nigra. Fontainebleau, 23 juin 1864.

131 G. Gorrini le remarquait en 1890 dans l'étude qu'il rédigeait pour Crispi *(Tunisi e Biserta.* Milan, 1940, pp. 6.8).

132 L'initiative de l'Empereur n'était visiblement pas préparée. De Beauval n'en fut pas même informé sur le moment.

Il affirma que les Français méditaient de s'en emparer, à la faveur d'une intervention italienne à Tunis qu'ils auraient tolérée[133].

Mais l'affaire ne devait pas avoir d'autre suite. Il semble que Victor Emmanuel et son ministre Minghetti n'eussent pas goûté les suggestions impériales. La possession de Rome était en effet pour les Italiens d'un autre prix que celle de Tunis. Les circonstances n'étaient pas non plus très favorables. La situation financière de l'Italie était fort mauvaise ; une partie de l'armée devait mener campagne dans le sud pour réprimer le brigandage des pays napolitains. L'Italie ne pouvait s'engager seule dans une aventure africaine. Les instructions données au commandant Ricci lui prescrivaient de préparer une expédition, en tenant pour acquis l'accord du gouvernement tunisien et au moins la coopération militaire de la France. Or, le bey ne semblait pas plus décidé à solliciter une intervention italienne qu'une intervention française. Ni Drouyn de Lhuys, ni le baron de Malaret n'étaient favorables à une expédition italienne et l'Angleterre, surtout, paraissait disposée à s'y opposer avec vigueur. «Si, des quelques paroles qui avaient été échangées sous les arbres de Fontainebleau, on avait voulu passer aux faits», notait Visconti-Venosta, «la déclaration un peu vague de l'Empereur aurait rencontré une vive opposition chez ses propres ministres, surtout chez Drouyn de Lhuys, gardien des traditions anciennes. Les circonstances, d'ailleurs, suffisaient d'elles-mêmes à rendre vaines ces paroles. Nous cherchions alors s'il n'était pas possible d'engager l'Empereur dans une alliance franco-anglaise sur la question danoise, alliance qui devait conduire à la libération de la Vénétie. Et, si aucune combinaison de ce genre ne pouvait se réaliser, nous cherchions à conclure avec l'Empereur quelque accord important, décisif dans la question romaine. En somme, la guerre avec l'Autriche ou la Convention de Septembre. Il me semble assez difficile d'admettre que le gouvernement italien eût choisi ce moment pour aller chercher au contraire en Afrique une compensation tunisienne à l'acquisition de Venise ou de Rome[134]».

L'opposition de l'Angleterre, celle de la diplomatie officielle française firent aisément renoncer le gouvernement italien à son projet d'expédition. Le 23 juin 1864, Visconti-Venosta assurait le chargé d'affaires français que son gouvernement ne méditait aucun projet de conquête. Drouyn de Lhuys lui faisait répondre par cette mise en garde : «Nous ne verrions pas d'un œil jaloux l'extension des rapports et de l'influence de l'Italie dans la Régence. Mais le cabinet de Turin doit se préoccuper des obstacles que d'autres puissances pourraient apporter à ses entreprises, si elles avaient un caractère brusque et inquiétant. Nous ne demandons pas mieux que de nous entendre avec l'Italie pour développer dans ces contrées, la civilisation et le commerce. Nous prenons acte avec plaisir des assurances de M. Visconti-Venosta»[135]. Le Foreign Office avait précisé son attitude en demandant au gouvernement italien, à plusieurs reprises, des explications sur les préparatifs militaires de Gênes. Visconti-Venosta fit sonder encore une fois le gouvernement impérial pour savoir quelle politique il entendait suivre au cas où le bey solliciterait le débarquement de forces européennes[136]. Mais la nouvelle se répandait alors que les insurgés avaient fait leur

133 F. 0. 102/74. Sprat à Paget, lettre confid. Tunbridge Wells, 28 juillet 1864, F. 0. 102/75. Wood à Russell, Tunis, 15 septembre 1865.
F. 0.102/79. Wood à Stanley, confid, Tunis, 3 avril 1867,

134 F. Chabod, *op, cit.* p. 542, Visconti-Venosta à Nigra, 29 mai 1894, doc. cit.

135 Note marginale de Drouyn de Lhuys sur la dépêche n° 57 de Malaret du 23 juin 1864, note développée dans la dép. n° 31, du 28 juin (A. E. Italie, vol. 10).

136 Arch. Rome. Tél. à Nigra. Turin, 22 juillet 1864.

soumission. La mission Ricci était rappelée. Le consul Gambarotta retombait dans son apathie et de Beauval se plaignait bientôt qu'il se fût rallié contre lui au parti anglais[137].

4 - Fin de l'insurrection

Les efforts de dissociation du khaznadar commençaient à porter leurs fruits au milieu de la lassitude générale. Le mouvement bédouin qui n'avait jamais été cohérent ni unanime, s'émiettait depuis le début de l'été en une multitude de rivalités de détail, de razzias, de combats et de négociations avec le Bardo. Zlass et Hammama se ralliaient les premiers, ainsi qu'une partie au moins des Drid. Ils en profitaient pour vider de vieilles querelles avec leurs voisins et rivaux. Ainsi, au début de juillet, une fraction des Zlass ayant été malmenée par des Ouled Said, alors qu'elle razziait une petite tribu de leurs alliés, les Zlass tombaient sur les Ouled Said qu'ils écrasaient complètement ; Methellith, Souassi et Beni Zid de lancer alors leurs cinq mille cavaliers pour venger les Ouled Said et punir les Zlass et leurs alliés Hammama[138]. Les Methellith, d'ailleurs étaient prêts à se rallier au bey afin de pouvoir piller impunément la ville de Sfax. - «Les bourgeois», écrivait Espina le 12 juillet 1864, «sont partout fatigués de l'état de choses persistant et finiraient par demander l'intervention (du bey), de guerre lasse»[139]. «Les Arabes ne se tiennent pas tranquilles, ils pillent le bétail des villages voisins et tout cela aigrit l'esprit des citadins d'ici. Si le Bey venait avec des troupes... ils se soumettraient et s'uniraient à lui pour aller châtier les Arabes»[140].

a) Soumission des rebelles

Après des négociations avec des chefs arabes de la région de Kairouan, le khaznadar faisait décider par le bey une série de mesures de pacification dictées par les insurgés eux-mêmes : «amnistie sans réserve, abaissement de moitié de *l'achour* ; nomination dans les provinces de caïds indigènes au lieu de Mamelucks»[141], abolition de la Constitution et suppression définitive des tribunaux installés en 1861. En même temps, le gouvernement du bey s'efforçait d'organiser des *mehallas.* Mais les vieux soldats ne voulaient pas reprendre du service, exigeaient de l'argent ; les recrues se débandaient, désertaient avec leurs armes. On ne pouvait rien tirer du Sahel qui fournissait d'ordinaire la majeure partie du contingent. Les troupes régulières avaient presque toutes disparu. Les 3ème et 4ème Régiments ont déserté en masse, écrivait le commandant Ricci ; du 2° Régiment reste une centaine d'hommes, du 1er, un millier, et des 6ème et 7ème ensemble, environ sept cents. Cinquante cavaliers et trois cents artilleurs étaient les débris de deux autres unités[142]. Fin juin, le gouvernement arrivait à rassembler quatre mille hommes, des irréguliers pour la plupart, soutenus par une batterie d'artillerie. Il en confiait le commandement au général Ismaïl Sunni[143]. Mais le camp qui était chargé de châtier les

137 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 20, 23 juillet 1864.

138 *Ibid.* Espina à Beauval. Sousse, 8 juillet et 5 août 1864; Gnecco à Beauval. Monastir, 5 août 1864.

139 *Ibid.* Espina à Beauval. Sousse, 12 juillet 1864.

140 *Ibid.* Gnecco à Beauval. Monastir, 9 juillet 1864.

141 *Ibid.* Beauval à Drouyn de Lhuys, n° 57. Tunis, 31 juillet 1864.

142 Ministero délia Difesa. Carton 8, Africa. Lettre de Ricci. Tunis, 26 juin 1864.
Les troupes régulières du bey se composaient de six régiments d'infanterie, d'un effectif théorique de 3.000 hommes chacun, d'un régiment de cavalerie et d'un régiment d'artillerie, de 1.000 hommes chacun.
Les 1er, STM15 et 6ème régiments étaient stationnés à Tunis avec l'artillerie et la cavalerie ; le 2 Régiment, à Sousse, le 3ème à Monastir et le 4ème à Kairouan.

143 Ismaïl Sunni, beau-frère du bey, ancien garde des sceaux de Mohammed Bey, âgé à l'époque d'environ soixante-cinq ans. Il devait périr étranglé par ordre du bey en octobre 1867.

rebelles du nord-ouest fondait aussitôt par la désertion. «Le camp est à 13 kilomètres Ouest de Tunis», écrivait de Beauval. «De 4.000 hommes, il s'est réduit à 2.000, en comprenant dans ce chiffre les charretiers... Ce ne serait plus même une menace, mais une sorte d'ambassade de persuasion et de séduction que le Bey enverrait à toute la population[144]». Ismaïl Sunni progressait néanmoins jusqu'à Béja. Il s'y arrêtait au milieu de juillet et entreprenait de négocier avec les rebelles qui s'étaient portés au devant de lui. Le bruit se répandait alors à Tunis que le camp en déroute rebroussait piteusement chemin, suivi par les cavaliers de Ben Ghedahem qui enlevaient ses convois[145]. De Beauval aussitôt d'exulter et de faire connaître au ministre les relations qu'il entretenait avec le chef des insurgés[146].

Mais Ali ben Ghedahem dont l'autorité paraissait s'affaiblir, accepta l'amnistie qu'on lui offrait, se préoccupant uniquement de monnayer sa soumission en avantages pour les siens. Le 26 juillet 1864, quatre cents cheikhs et notables faisaient leur soumission au nom de quatorze tribus du nord-ouest, en posant comme conditions la réduction de la *mejba* à dix piastres et la diminution de moitié de *l'achour.*

Ben Ghedahem avait exigé et obtenu pour lui-même un vaste domaine, *l'henchir* Rohia, pour son frère Abd en Nebi, le caïdat des Majeur, pour ses partisans, des cheikhats dans différentes tribus[147]. Le bey ratifiait cet accord et, en le remerciant, Ben Ghedahem envoyait au khaznadar les lettres que lui avait adressées de Beauval.

Elias Mussalli venait informer officiellement le consul de France, le 28 juillet, que quatorze tribus avaient fait leur soumission et que Ali ben Ghedahem s'était retiré chez ses Majeur. De Beauval ne pouvait s'y résigner[148], mais Wood et Pinna télégraphiaient la nouvelle à leurs gouvernements, le 29 juillet, en assurant que «l'insurrection des Arabes pouvait être considérée comme terminée[149]».

Cependant le khaznadar s'employait à réunir un nouveau camp destiné à restaurer l'autorité du bey sur la côte. Mais les vétérans que l'on comptait enrôler de nouveau manifestèrent violemment dans Tunis[150]. Le gouvernement dut faire appel «à des recrues prises dans la lie de Tunis et de ses faubourgs», baptisées du nom de *Zouaouas,* dont les violences effrayaient les habitants de la capitale. De Beauval obtenait du bey que le camp attendît l'ordre du départ hors de la ville. Les 2.600 hommes, appuyés par huit pièces de canon et placés sous le commandement d'Ahmed Zarrouk «créature du Khaznadar[151]», se mettaient lentement en marche, au début de septembre, en direction de Sousse. Il leur fallait près d'un mois pour parcourir sans combattre les quatre-vingt dix kilomètres qui séparent Hergla de Hammam-Lif. Leur approche ne ramenait pas le calme dans le Sahel ; elle semblait au contraire exaspérer les haines, provoquer les violences. Informés de l'organisation d'un camp destiné à réduire le littoral, les gens

144 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys, n° 47. Tunis, 1er juillet 1864.

145 *Ibid.* Du même au même, n° 53 et 54. Tunis, 20 juillet 1864.
***Ibid.* Tél. de Cubisol à Beauval. Goulette, 27 juillet 1864.**
Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 19 et 26 juillet 1864.

146 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys, n° 55. Tunis, 23 juillet 1864.

147 Arch. Secret. Général. Doc. publ. par P. Grandchamp, *op. cit.* vol. 2, pp. 293-296.

148 «Quoi qu'il en soit, de l'aveu général, l'insurrection devient plus unanime que jamais. Ben R'daoum, que le Bardo accusait, sans vraisemblance, d'être vendu, a gardé ou repris le commandement des révoltés. Il s'occupe même de réunir à Kairouan, une assemblée appelée à délibérer sur les intérêts communs» (Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys, n° 60. Tunis, 20 août 1864).

149 F. 0.102/72. Tél. de Wood. Tunis, 29 juillet 1864.

150 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys, n° 52. Tunis, 19 juillet 1864.

151 *Ibid.* Du même au même, n° 62. Tunis, 30 août 1864.



Croquis du Sahel
(Arch. Ministero délia Difesa)

On peut suivre les limites des caïdats de Sousse et Monastir, mais la localisation des villages de l'intérieur n'est que très approximative.

de Msaken avaient entraîné dans une nouvelle rébellion les villages d'alentour. Sousse qui avait fermé ses portes était bloquée et, le 24 juillet, devait répondre à l'assaut des Msakniens à coups de fusil et de canon. Les villageois bouchaient l'aqueduc, tiraillaient tous les soirs contre les remparts ; «de temps à autre un coup de canon les dispersait». Les Soussiens, de leur côté, risquaient quelques sorties[152]. Au bout de quinze jours, les deux parties se fatiguèrent de jouer à la petite guerre ; les villageois se querellaient entre eux, pour se réconcilier bientôt devant la menace du camp.

La grande tribu husseinite des Zlass, ralliée au bey, profitait de ces querelles pour attaquer les uns après les autres les villages de la ligne msaknienne. Ceux-ci, pour se venger, faisaient appel aux Methellith pour châtier ensemble les gens de Kalaa Kbira qui refusaient de se joindre à la rébellion[153]. C'est alors que, pour protéger Kalaa Kbira, Zarrouk fit un mouvement vers le sud, le 5 octobre 1864, quittant Hergla où il séjournait depuis une semaine. Le camp se heurtait, le 6, à un parti de gens de Kalaa Srira qu'il bousculait sans peine ; il les poursuivait dans leur village qu'il prenait d'assaut et livrait au pillage. Le camp des rebelles, fort de 5.000 hommes et de quelques pièces de canon,

152 *Ibid.* Espina à Beauval. Sousse, 24, 25, 27 et 31 juillet, 2, 4, 5, et 8 août 1864,

153 *Ibid.* Du même au même. Sousse, 19 et 26 septembre 1864.
Le village de Kalaa Kbira avait été complètement ruiné au cours des luttes qui opposaient Husseinites et Pachistes. Ses habitants, demeurés fidèles au so/husseiniste, détestaient particulièrement leurs voisins de Kalaa Srira (J. Despois : *La Tunisie orientale, op. cit.* p.225).

n'était pas intervenu, les Msakniens s'étant rués vers leur village qu'ils croyaient menacé. Le lendemain, tous se précipitaient pour demander *l'aman*[154].

«Presque tous les villages du Sahel, à l'imitation de Messaken, ont fait les uns après les autres, leur soumission au Bey, en envoyant au camp leurs Mécheikhs et leurs notables précédés des drapeaux de la localité[155]». Zarrouk avait pu faire dans Sousse, le lendemain de sa victoire, une triomphale entrée, à la tête de ses troupes et de ses prisonniers chargés de chaînes. Il parcourait ensuite toute la côte, recevant les soumissions et ramassant les armes. La grande révolte s'était effondrée d'un coup, mais la répression allait durer plus longtemps.

Quinze jours avant l'escarmouche de Kalaa Srira, les escadres européennes, d'un commun accord, avaient quitté leur mouillage de La Goulette. Il avait fallu quatre semaines de négociations pour arriver à ce résultat. Depuis le mois d'août, d'accord avec l'amiral Yelverton, commandant de l'escadre, Wood pressait Haïder Effendi de regagner Constantinople. Tant que les Turcs resteraient à Tunis, ni l'escadre française, ni l'escadre italienne ne consentiraient à s'éloigner[156]. Les négociations avec le gouvernement tunisien étant achevées, la présence du commissaire ottoman ne présentait désormais plus que des inconvénients. L'amiral Yelverton s'employa activement auprès du bey et de ses collègues français et italien pour obtenir une retraite honorable de tous les bâtiments stationnés dans les eaux de Tunis. Haïder Effendi en référa à Constantinople. Le 7 septembre 1864, le chargé d'affaires de France auprès du gouvernement ottoman informait Drouyn de Lhuys que la Sublime Porte songeait à rappeler son envoyé[157]. Il fallut ensuite ménager les susceptibilités nationales, respecter les préséances. Le gouvernement français n'acceptait la retraite des escadres européennes qu'après le départ de l'envoyé de la Porte et des deux frégates ottomanes[158].

Le 23 septembre, Haïder Effendi partait le premier à bord de la frégate ottomane; les escadres française et italienne appareillant vingt minutes après, selon un programme précis arrêté de concert entre les deux amiraux et les autorités turques. La station anglaise en Tunisie réduite alors à deux navires, n'avait pas à participer à ce programme de départ. L'amiral français laissait en rade de Tunis pour les besoins du service une frégate et un aviso, l'amiral italien, une corvette, plus un aviso stationné à Sousse[159]. Restaient également les deux navires anglais, une corvette à hélice, et le vaisseau *Revenge,* portant la marque du contre-amiral Yelverton Le 29 septembre, le *Revenge* quittait à son tour son mouillage pour croiser sur les côtes tunisiennes et regagner Malte.

154 F. 0. 102/72. Wood à Russell. Tunis, 8 octobre 1864.
Lettres de Pistoretti, vice-consul d'Espagne et d'Autriche à Sousse, 6-8 octobre 1864, publ. par Grandchamp, *op. cit.* vol. 2, pp. 54-57. Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 12 octobre 1864. Le consul ajoutait «L'autorité du Bey est désormais rétablie partout, mais le consul de. France ne continue pas moins à mettre en doute ce qui est évident pour tout le monde».

155 Arch. Rés. Espina à Beauval. Sousse, 13 octobre 1864.

156 F. 0.102/72. Wood à Yelverton. Tunis, 25 août 1864.

157 A. E. Turquie, vol. 363. De Bonnières à Drouyn de Lhuys. Thérapia, 7 septembre 1864 (De Bonnières gérait l'ambassade pendant un congé du marquis de Moustier).

158 A. E. Angleterre, vol. 731. Drouyn de Lhuys au marquis de Cadore, gérant de l'ambassade de Londres. Paris, 9 septembre 1864.

159 Arch. Rés. Programme arrêté de concert entre les amiraux français, italien et les autorités ottomanes, au sujet du départ des forces navales françaises, italiennes et turques, fixé au vendredi 23 septembre à 11 h. et demi.

b) La répression

La pacification définitive de la Régence devait durer tout l'automne et une partie de l'hiver 1864-1865. En décembre, un camp de 4.000 hommes placé sous les ordres de Sidi Ali, bey du camp, quittait Tunis pour prêter main forte aux troupes du général Roustam, en difficulté autour du Kef. Ben Ghedahem avait en effet repris les armes à l'automne et levé 4.000 hommes[160]. A la suite de razzias de troupeaux entre tribus traditionnellement hostiles, il avait essayé de s'imposer comme médiateur. Mais personne ne l'avait écouté et il lui avait fallu lancer ses Majeur contre les Zlass qui firent aussitôt appel au Bardo.

Ben Dahar, lieutenant de Ben Ghedahem, en dépit de *l'aman* que lui avait accordé le bey, avait été livré par un marabout de Tozeur. Traîné au Bardo, on l'y jetait à demi-mort dans un cachot, après avoir subi sous les yeux des femmes du sérail l'horrible châtiment de mille coups de bâton[161]. Au début de janvier 1865, les deux camps réunis de Sidi Ali et du général Roustam, appuyés par la cavalerie des Zlass, écrasaient les contingents d'Ali ben Ghedahem à la hauteur de Tébessa. Quelques bandes se réfugiaient avec leur chef en territoire algérien ; les autorités françaises qui accueillaient les fuyards devaient s'opposer au passage des goums tunisiens de Roustam[162]. Ali ben Ghedahem, son frère Abd en-Nebi et leurs familles furent internés, sur l'ordre du maréchal de Mac-Mahon, d'abord à Constantine, puis dans la tribu des Ouled Abd en-Nour, où ils devaient rester jusqu'au début de 1866[163].

Tandis que Roustam opérait dans l'ouest, multipliant amendes, confiscations de biens et exécutions capitales, Zarrouk écrasait le Sahel d'une répression si féroce que le souvenir en demeurait vivace trente-cinq ans plus tard[164].

Sous prétexte de recouvrer les impôts auxquels s'étaient soustraits les habitants pendant l'insurrection, de leur faire payer les frais du camp chargé de les soumettre, il écrasait de taxes et d'amendes un pays déjà épuisé par le pillage. «Le Gouvernement du Bey a promptement renoncé au système de clémence qu'il semblait vouloir inaugurer... il est revenu à la rigueur, à celle qui se traduit par les fers et la torture, pour obtenir, des provinces du littoral, des impôts exorbitants de guerre[165]». «Il est de mon devoir de vous informer» écrivait Gnecco, «de la façon barbare dont agit le général Zarrouk pour exécuter les ordres du Bey, en dépouillant complètement les indigènes, en mettant à la torture les personnes âgées et les femmes qui n'ont pris aucune part à la révolution»[166]. «L'amende n'a pu être perçue qu'au moyen de la réclusion, de la mise aux fers, de la bastonnade et des rigueurs les plus illégales au point de vue de notre droit public actuel. Parmi ces rigueurs je signalerai la confiscation des biens, la torture poussée parfois

160 F. 0.102/72. Wood à Russell. Tunis, 7 octobre 1864.

161 Arch. Rés. Cubisol à Beauval. Goulette, 19 décembre 1864.

162 *Ibid.* Mac Mahon, Gouv. général de l'Algérie à Drouyn de Lhuys. Alger, 17 janvier 1865.

163 Au début de 1866, les deux frères s'évadèrent d'Algérie pour aller se cacher aux environs du Kef. «Ben Rhadaoum», écrit Duchesne de Bellecourtà Drouyn de Lhuys, le 27 février 1866, «avait cru pouvoir profiter du passage par la Tunisie, du célèbre marabout Tidjani (Si Mohammed El Aïd) qui se rend à La Mecque, et du prestige que ce personnage religieux exerce parmi les Musulmans pour implorer, sous son égide, la clémence du Bey» (Arch. Rés. Dép. pol. n° 26]. Mais il était arrêté le 28 février par les cavaliers du bey, avant d'avoir pu atteindre le marabout (*ibid.* Dép. pol. N° 28 du même au même, 3 mars 1866) et amené au Bardo. Le Bey lui faisait grâce de la vie, sur les instances du consul de France. Dix-huit mois plus tard, on le trouvait mort dans son cachot de La Goulette (10 octobre 1867). Plus heureux que lui, Abd en-Nebi avait réussi à s'échapper.

164 P. Ducroquet *La crise économique de 1897 au Sahel tunisien.* R.T. 1909, p. 24.

165 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys n° 80. Tunis, 4 décembre 1864.

166 *Ibid.* Gnecco à Beauval (en italien). Monastir, 16 février 1865.

jusqu'à ce que lésion ou mort s'ensuive, la violation de domicile et, enfin, le viol des femmes tenté ou consommé sous l'œil même des pères ou des maris enchaînés[167]». En mars 1865, Espina estimait à 23 millions de piastres, les sommes que le gouvernement avait tirées du Sahel, d'octobre 1864 à janvier 1865, sans compter quelque 5 millions de piastres extorqués par ses employés pour leur propre compte. Le 26 mars, il envoyait au consul de France le tableau des contributions payées par les trois caïdats pendant cette période[168].

Comme le pays, pressuré, épuisé, insolvable, ne lui paraissait pas rendre suffisamment, Zarrouk s'entendait avec les courtiers juifs des villes. C'est lui qui «aurait eu, dit-on, la pensée d'indiquer aux contribuables des prêteurs qui les mettraient en mesure de payer les taxes qui leur sont imposées moyennant un intérêt de 40% par an[169]». «Les maisons juives qui prêtaient aux villages se mettaient facilement d'accord avec le général Zarrouk qui ne songeait qu'à toucher le montant de la contribution de guerre arbitrairement imposée par lui. Les notaires écrivaient tout ce que voulaient les prêteurs, les Arabes portés garants ou solidaires de ces actes, n'étaient pas même appelés, et quand, ayant payé la part qui leur incombait, ils se croyaient entièrement libérés, ils voyaient les prêteurs armés de ces mêmes actes qu'ils ne connaissaient même pas venir leur réclamer jusqu'à complet épuisement de leurs ressources la somme entière due par leurs villages. D'accord toujours avec l'autorité locale, dont la complaisance leur était facilement acquise, ces prêteurs faisaient saisir leurs récoltes, séquestrer leurs biens, emprisonner leurs personnes et si quelquefois les cris de ces malheureux arrivaient jusqu'au Bey, le général Zarrouk les avait bientôt étouffés[170]». L'usure juive devait prolonger la ruine du Sahel et faire passer la propriété de nombreuses olivettes aux mains des créanciers. La crise avait assuré la fortune des usuriers de Sousse, Monastir et Mahdia. Ainsi, Isaac Younès, son gendre Youssef Levy[171], que la rumeur publique dénonçait comme les associés du général Zarrouk, devenaient-ils les principaux propriétaires fonciers de Sousse. Ils accaparaient en même temps l'exportation des huiles, avec la complicité des autorités locales, et ne tardaient pas à ruiner les négociants européens qui vivaient de ce trafic.

De Sfax, venaient les mêmes informations : Jean Mattei estimait à 4.686.000 piastres le montant des sommes que les villes avaient dû verser, sous réserve de créances

167 *Ibid.* Espina à Duchesne de Bellecourt. Sousse, 1er mars 1865.

168 *Ibid.* Du même au même. Sousse, 1er et 26 mars 1865 : Note et *Tableau général des redevances et contributions payées par le Sahel depuis le 15 octobre 1864jusqu'au 29 janvier 1865* (publ. par P. Grandchamp : *La révolution de 1864 en Tunisie, op, cit.* vol. 2, pp. 148-167}.
Impôts ordinaires : Piastres 3.455.846,195
Impôts extraordinaires : Piastres 20.015.039,50
TOTAL : 23.470.885,695 [15.256.075,7 Fr)

169 *Ibid.* Beauval à Espina à Sousse. Tunis, 6 décembre 1864.

170 A. E. Tunis, vol. 34. Botmiliau à Daru : Enquête sur l'usure juive dans le Sahel. Tunis, 8 mars 1870.
Un rapport de 1870 dû à Mohammed Khaznadar, redevenu caïd de Sousse et Monastir, citait en exemple les opérations des usuriers dans le village de Bou Merdas (caïdat de Monastir). Ce village qui ne comptait que 68 imposables à la *mejba* en 1863, avait été frappé d'une contribution de guerre de 100.000 piastres. Quelques notables avaient pu s'acquitter immédiatement. La quote-part des autres, soit 60.000 piastres, avait été avancée sur hypothèques par un groupe de Juifs. En deux ans, Younès et ses amis avaient arraché 234.000 piastres à leurs débiteurs, pour prix du capital et des intérêts, non sans avoir fait jeter en prison certains des notables qui avaient payé comptant.

171 Isaac YOUNES était un Israélite protégé français dont la fille, Esther, avait épousé Youssef Levy, sujet anglais, qu'Espina avait dénoncé comme un des agents de la propagande de Wood et l'un des ennemis les plus acharnés de la France. Levy devait être, quinze ans plus tard, le héros de l'affaire de l'Enfida.

hypothécaires abusives[172]. En récompense d'une mission si heureusement accomplie, le bey avait nommé Zarrouk caïd de Sousse et Monastir, en février 1865. En dépit de *l'aman,* la répression n'avait pas encore cessé en avril 1865. Non content de sévir sur place, Roustam envoyait au Bardo, enchaînés par le cou, 250 à 300 cheikhs que l'on bâtonnait à mort dans la cour du palais, sous les fenêtres des princesses. Il fallait les protestations indignées du consul de France pour obtenir du khaznadar le désaveu de ces procédés barbares[173].

c) La mission Khérédine

Le départ des escadres et la fin de l'insurrection assuraient le prestige de Wood à la cour tunisienne. Mustapha Khaznadar, tout acquis désormais à la politique anglaise[174], écoutait les conseils que celui-ci lui soufflait. C'est ainsi qu'il décidait le bey à envoyer le général Khérédine en ambassade à Constantinople, sous le prétexte officiel de remercier le sultan Abdul-Aziz de ses bons offices pendant l'insurrection.

En réalité, Khérédine avait surtout mission de négocier un accord réglant les relations entre le bey et la Porte, avec pouvoirs pour traiter[175]. Aussitôt informé, de Beauval se précipitait au Bardo, s'emportait devant le bey, menaçait de barrer le passage par la force à son envoyé[176]. Il télégraphiait à Paris, le 12 novembre 1864 : «Le Bey m'a fait dire ce matin que Kehr Ed Din partirait le 17 pour Constantinople avec mission de remercier le Sultan de l'envoi de Haïder Effendi. J'ai prié S.A. avec instance et comme faveur d'ajourner le départ de quelques jours afin de prévenir V. Exc. J'ai reçu un refus net, non motivé, malveillant».

«Toutefois, je ne laisserai pas partir le vapeur tunisien avant d'avoir reçu vos ordres. Toute l'intrigue est préparée de longue main. Je considère cette mission comme plus dangereuse encore que celle de Haïder Effendi. Kehr Ed Din reviendra après avoir replacé secrètement la Tunisie sous suzeraineté de Constantinople[177]».

Au lieu d'ajourner, le Bardo faisait avancer le départ de Khérédine qui s'embarquait le 14 à bord de l'aviso *Béchir*[178]. Informé par de Beauval, le commandant de la frégate *l'Invincible,* mouillée au large de La Goulette, dépêcha un officier à bord du *Béchir* pour engager Khérédine à renoncer à son départ. Celui-ci «répondit avec la plus parfaite courtoisie que ses ordres étaient absolus et que rien que la force l'empêcherait de les exécuter.

«Au moment où le départ du *Béchir* s'est effectué (14 novembre, 8 H. du soir), *l'Invincible* était sous vapeur, ayant à bord Mr Moulin, élève consul, porteur de la pensée de Mr de Beauval... que je n'avais plus le temps de renvoyer à terre. J'aurais pu trouver que mon rôle était fini, mais sur les instances de Mr Moulin, je me décidai à appareiller

172 Arch. Rés. J Mattei à Duchesne de Bellecourt. Sfax, 18 juin 1865.

173 *Ibid.* Duchesne, de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 14 avril 1865.

174 11 devait solliciter et obtenir en secret la protection britannique.
F. 0. 102/72. Wood à Russell, secret. Tunis, 10 décembre 1864.
F. 0.102/75. Russell à Wood. F. 0.10 janvier 1865)

175 F. 0.102/72. Wood à Russell, secret et confid. Tunis, 26 novembre 1864.

176 «The discussion waxed warm between them, and de Beauval at last, told Mohamed es Sadek that he would bar the passage of the General Kher-ed-Din» (Broadley, *op. cit.* p. 138)
Gambarotta signale «l'attitude hautaine et l'intempérance de langage du consul, qui a complété le scandale en refusant la main que le Bey lui a offerte en prenant congé et en s'éloignant avec des gestes très peu respectueux» (Arch. Rome. Tel. en français. Tunis, 15 novembre 1864).

177 Arch. Rés. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 12 novembre, 1864.

178 Navire vendu par la compagnie Rubattino de Gênes.

et suivre le *Béchir.* Quand je l'ai vu prendre le passage entre Zimbrotte et la terre[179], je revins au mouillage.

«J'ai fait ainsi tout ce qu'il était possible pour protester par mes paroles et mes actes contre le départ de l'ambassadeur et ne me suis arrêté que juste au point où cessait la protestation et où eût commencé l'emploi de la violence».

«Je n'eusse pas du reste été certain de réussir à exécuter un acte dont il avait été question entre Mr de Beauval et moi et qui eût consisté à prendre, hors de vue des côtes, le *Béchir* à la remorque et à le conduire dans un des ports de France. Je ne regrette pas de ne l'avoir ni essayé, ni même réussi[180]».

L'initiative du consul de France qui agissait de lui-même en la circonstance[181], cette «burlesque tentative pour capturer en haute mer l'envoyé extraordinaire tunisien»[182], devait être promptement désavouée par le ministère. Malgré l'appui de Madame Cornu, de Beauval était rappelé à Paris, le 3 janvier 1865, sur les réclamations du khaznadar et des Anglais[183]. C'était la fin de sa carrière[184], c'était aussi la fin d'une «politique personnelle et brouillonne qui aurait mérité un plus prompt châtiment»[185]. Drouyn de Lhuys avait fait hâter l'arrivée du titulaire du consulat, Duchesne de Bellecourt[186], qui rejoignait son poste le 5 janvier 1865. Deux mois plus tard, le gouvernement italien déplaçait à Lyon son consul général, Gambarotta, et lui donnait pour successeur Luigi Pinna[187], consul à Alger, qui avait fait toute sa carrière dans les postes d'Orient. Les marchands italiens s'étaient plaints en effet que Gambarotta n'eût point profité de la présence de l'escadre pour régler leurs affaires avec le bey. Sévèrement blâmé par son

179 «Un chenal dangereux entre (l'îlot de Zembra) et la terre ferme donne à tout vaisseau qui l'emprunte un avantage de plusieurs milles». (Broadley, *op. cit.* vol. I, p. 139). La frégate française ne pouvait risquer ce que tentait l'aviso tunisien.

180 Capitaine de vaisseau Chevalier au ministre de la Marine. *Invincible,* 19 novembre 1864.

181 II n'avait pas reçu de réponse à son télégramme du 12. La ligne d'Algérie n'ayant pas été rétablie, de Beauval envoyait *l'Actif* porter à Cagliari une dépêche chiffrée dont le navire devait ramener la réponse.

182 Broadley, *op. cit.* vol. 1, p. 139.
«Ce qu'avait fait notre consul n'avait pas le sens commun» (A. E. Turquie, vol. 363. Moustier à Dr. de Lhuys. Péra, 7 décembre 1864).

183 F. 0.102/72. Corresp. de Wood, août-septembre 1864, *passim.*
Arch. Tun. Cartons 184,185 et 205, *passim.*

184 II fut admis à l'inactivité, le 2 janvier 1866.

185 M. Emerit : *La révolution de 1864.* R.T. 1939, p. 239.

186 DUCHESNE de BELLECOURT (Gustave), né et mort à Paris (23 janvier 1817-23 juillet 1881) ; licencié en droit ; attaché aux Archives, 1er janvier 1842 ; attaché à la Direction politique, 8 novembre 1844; attaché payé, 1er juin 1848 ; secrétaire à Copenhague, 7 juillet 1848 ; à Francfort, 30 juin 1854 ; premier secrétaire en Chine, 29 avril 1857 ; consul général à Yedo, 2 février 1859 ; consul général à Tunis, 7 octobre 1863 ; à Batavia, 7 mars 1867 ; à Quito, 13 mars 1877 ; ministre plénipotentiaire de 2ème classe, 25 juillet 1879 ; admis à la retraite, 29 avril 1880. Chevalier de la Légion d'honneur, 9 décembre 1850 ; officier, 18 septembre 1858 ; commandeur, 24 juillet 1865 (Fichier A. E).

187 PINNA (Giuseppe-Luigi), né en 1805 à Sassari (Sardaigne) ; licencié en droit de l'université de Sassari, juillet 1827 ; admis dans la chancellerie de la légation royale à Rome, 23 décembre 1833 ; nommé commis de consulat de 3ème classe, destiné à Chypre, 2 août 1837 ; transféré à Beyrouth, 8 décembre 1838; envoyé à Alep en mission spéciale, novembre 1842 ; envoyé en mission spéciale à Jérusalem, juin 1843; commis de 2ème classe, 10 janvier 1843 ; commis de 1ère classe, 19 octobre 1847 ; à Damas en mission spéciale, juillet 1848; transféré à Tanger, mai 1849 ; vice-consul de 3ème classe, 12 juin 1849 ; envoyé provisoirement auprès du consulat de Marseille, 2 avril 1851 ; vice-consul de 2èm8 classe, 15 août 1852 ; chancelier de la légation royale à Constantinople, 10 mars 1853 ; décoré du Medjidié ottoman de 4ème classe, juin 1855 ; nommé consul à Salonique, 29 décembre 1855 ; transféré à Smyrne, 26 avril 1857 ; chevalier des S.S. Maurice et Lazare, 8 août 1858 ; consul général de 2ème classe, 20 mars 1859 ; de 1ère classe, 27 juin 1861 ; officier des SS. Maurice et Lazare ; 18 septembre 1862 ; transféré à Alger, 21 décembre 1864 ; transféré à Tunis en qualité d'agent et consul général, 26 février 1865 ; admis à la retraite, août 1878 (Fichier Rome).

gouvernement, Gambarotta avait offert sa démission, le 8 août 1864, démission qui n'avait pas été acceptée[188]. Il était encore vivement attaqué dans la presse italienne en décembre[189]. Les plaintes de la colonie contraignaient le gouvernement italien à changer de titulaire, une fois de plus, le consulat général de Tunis. Avec Pinna, qui arrivait au début d'avril 1865, c'était le cinquième agent italien en cinq ans, depuis l'unité.

5 - La restauration de l'influence française

A Constantinople cependant, Khérédine était reçu avec les plus grands égards. Les milieux officiels turcs assuraient néanmoins que cette mission était de pure courtoisie, l'envoyé tunisien étant uniquement chargé de remercier le sultan de ses secours en argent pendant l'insurrection. Mais l'ambassadeur de France n'en croyait rien. «Il est plus probable», écrivait le marquis de Moustier, «que l'envoyé du Bey sera fêté, choyé, entouré par la Porte, et... que Khérédine Pacha ne se fera pas faute de dire aux ministres que le pacha de Tunis est un des plus fidèles sujets de Sa Majesté le Sultan dont il sollicite l'appui contre le gouvernement français, tandis qu'il m'avouera, s'il ne craint pas de se compromettre en me faisant une visite, que son maître a besoin de toute notre sollicitude pour résister aux empiétements de la Porte et pour maintenir son indépendance. C'est en général la tactique des envoyés du Bey de Tunis pendant leur séjour à Constantinople[190]».

Drouyn de Lhuys avait pris très nettement position : «La mission dont il s'agit ne saurait être jugée qu'inopportune ; elle peut même devenir dangereuse pour le *statu quo* que nous entendons maintenir dans la Régence, et elle exige dès lors de votre part, M. le Marquis, une surveillance particulière[191]». Le marquis de Moustier se chargea d'exposer au ministre des Affaires étrangères turc, Ali Pacha, les défiances profondes qu'inspirait à la France la mission du général Khérédine. «La politique de la France à l'égard de la Tunisie est très simple», avait-il dit : «nous ne voulons pas y avoir la Porte pour voisine[192]».

Et comme Ali Pacha avait protesté de son désir sincère de ne point modifier la situation de la Régence, Drouyn de Lhuys lui fit savoir qu'il prenait «acte de la résolution du Sultan de conserver sans aucun changement le *statu quo à* Tunis»... «condition absolue du maintien de nos bons rapports avec la Porte[193]». Restait, il est vrai, à s'entendre sur la définition du *statu quo.*

Or, le 15 décembre 1864, l'ambassadeur britannique à Paris, lord Cowley[194], venait remettre officiellement un mémorandum sur les bases d'un arrangement entre la Turquie et le bey de Tunis, mémorandum qui reproduisait les instructions confiées par le bey au général Khérédine. Le khaznadar en avait remis le texte à Wood qui l'avait

188 Arch. Rome. Tél. de Gambarotta. Tunis, 8 août 1864.
F. 0.102/72. Wood à Russell. Tunis, 17 août 1864.

189 *Diritto* des 14 et 15 décembre 1864 (F. 0.102/75. Wood à Elliot. Tunis, 30 décembre 1864).

190 A. E. Turquie, vol. 363. Moustier à Drouyn de Lhuys. Péra, 30 novembre 1864.

191 *Ibid.* Dr. de Lhuys à Moustier. Paris, 24 novembre 1864.

192 *Ibid.* Moustier à Dr. de Lhuys. Péra, 7 décembre 1864, dép. cit.

193 *Ibid.* Tél. de Dr. de Lhuys à Moustier. Paris, 15 décembre 1864.

194 COWLEY (Henry-Richard-Charles Wellesley, comte). Ministre plénipotentiaire à Berne puis à Francfort (1848-1852), il fut nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Paris, le 5 février 1852. A ce titre, il fut l'un des représentants britanniques aux conférences de Paris, en 1856, il négocia, avec Cobden, le traité de commerce franco-anglais de 1860. 11 prit sa retraite en juillet 1867 et fut remplacé à Paris par lord Lyons.

transmis à Londres. C'est de cette «singulière façon» que le gouvernement tunisien qui avait cessé pratiquement ses relations avec de Beauval, informait de ses intentions le gouvernement français. Les conditions de l'arrangement étaient les suivantes :

«1° - Le droit héréditaire de la succession par droit d'aînesse est à jamais confirmé dans la famille husseinite.

2° - Le Bey aura le droit d'exercer son autorité dans les affaires intérieures de la Régence qu'il gouvernera d'après des lois constitutives et administratives.

3° - Comme conséquence, il aura droit de nommer des officiers civils, militaires et de la Marine, jusqu'au grade de Férick.

4° - Le Bey aura la faculté de maintenir des relations extérieures.

5° - Le Bey aura le droit de faire, comme par le passé, des traités généraux et des conventions de commerce et de navigation, mais aucun traité, convention ou autre pacte qui pourra affecter la sécurité générale de l'Empire, tels que les traités d'alliance offensive et défensive, cession de territoire, démarcation de frontière, ne pourra être valide et exécutoire sans la ratification du Sultan.

6° - A l'avènement d'un Bey, il demandera et recevra, comme par le passé, son investiture du Sultan.

7° - Il sera facultatif au Bey de se rendre à Constantinople, mais toutes les fois qu'il s'y rendra, il sera reçu avec tous les honneurs qui sont dus au rang d'un prince héréditaire.

8° - Les présents usuels dans de pareilles occasions sont abolis à jamais et, seront remplacés par une contribution annuelle de... (sic) à l'Arsenal Impérial à titre d'aide pour la défense générale de l'Empire

9° - La Porte reconnaîtra comme par le passé le drapeau distinctif de la Régence de Tunis.

10° - S. M. le Sultan déléguera au Bey le droit de donner des décorations civiles et militaires.

11° - La monnaie sera frappée au nom du Sultan.

12° - les «Hotba» ou prières publiques seront récitées «au nom du Sultan»[195].

On avouait enfin l'objet essentiel de la mission Khérédine. Elle était chargée d'obtenir la reconnaissance des libertés de la Régence, de faire garantir par le sultan l'autonomie du pays dans le cadre de l'Empire ottoman. Sur les points restés en litige, lors de la négociation engagée à Tunis avec Haïder Effendi, le bey offrait une série de transactions : le projet ne prévoyait que la faculté et non l'obligation pour le bey de se rendre à Constantinople lors de son avènement. Le terme de tribut faisait place à celui de contribution militaire. L'article 5 établissait une distinction entre les traités de commerce qui resteraient, comme par le passé, du ressort du gouvernement tunisien, et les traités politiques qui relèveraient de l'autorité souveraine du sultan.

Drouyn de Lhuys avait pris acte des déclarations du secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, lord Russell, en faveur du *statu quo* dans la Régence. Or, le 29 décembre, lord Russell faisait savoir à l'ambassadeur de France «que le projet d'arrangement entre Tunis et la Turquie étant considéré par le gouvernement de la Reine comme n'altérant

195 A. E. Angleterre, vol, 731. Mémorandum (en français) remis par lord Cowley le 15 décembre 1864. - F. 0. 102/72. Wood à Russell, secret et confid. Tunis, 26 novembre 1864.

pas les relations du Bey avec la Porte, telles que l'usage les a consacrées, il invitait le représentant de l'Angleterre à Constantinople à faire connaître... que ce projet obtenait l'approbation du cabinet de Londres[196]».

Une telle définition du *statu quo* soulevait aussitôt les protestations du cabinet impérial. Drouyn de Lhuys en avertit les ambassadeurs français à Londres et à Constantinople. A Constantinople, il fit savoir qu'il considérait l'adoption du projet anglais «comme une violation directe des engagements» qu'Ali Pacha avait renouvelés dernièrement, et dont le gouvernement français avait pris acte par une démarche formelle[197]. En même temps, il chargeait le prince de La Tour d'Auvergne de protester dans ce sens auprès de lord Russell.

L'Italie avait été jusqu'alors tenue à l'écart de la négociation. Le général La Marmora, ministre des Affaires étrangères italien, relevait non sans humeur que le cabinet de Turin n'avait reçu aucune communication officielle, ni de la Porte, ni du gouvernement beylical[198]. Le 20 décembre, Drouyn de Lhuys demanda cependant au chargé d'affaires français à Turin, le baron de Malaret, de sonder les dispositions du gouvernement italien. La Marmora témoigna de son désir de voir maintenu le *statu quo* tunisien. Il assura que des instructions allaient être envoyées au consul d'Italie à Tunis afin qu'il agisse dans ce sens, d'accord avec la politique française[199]. Les consuls de France et d'Italie furent invités à agir de concert auprès du bey pour lui demander des explications sur les démarches qu'il faisait entreprendre à Constantinople. Le gouvernement italien soutenait la France dans la querelle tunisienne et, sans que sa doctrine fût explicitement définie, il semblait se rallier à la conception française d'une Tunisie indépendante de la Porte, opposée à la doctrine de l'Angleterre qui tenait toujours la Régence pour une province vassale de l'Empire ottoman.

Mais déjà l'attitude décidée du cabinet impérial avait déterminé le gouvernement anglais à réviser sa politique. Le chargé d'affaires italien à Londres, d'Azeglio, en informait le général La Marmora le 2 janvier 1865[200] et Drouyn de Lhuys pouvait écrire au marquis de Moustier : «Le gouvernement anglais qui s'était aventuré, ou du moins fort avancé dans cette question... est revenu sur ses pas et subordonne ses vues et ses démarches à celles du gouvernement ottoman»[201]. De fait, lord Russell renonçait à soutenir à Constantinople le projet élaboré par Wood, et, comme celui-ci prenait sur lui d'adresser au bey, le 25 janvier 1865, une lettre l'encourageant à persévérer dans sa politique, le Foreign Office désapprouva nettement cette initiative comme portant atteinte au *statu quo* tunisien[202].

Le revirement britannique entraînait aussitôt la décision de la Turquie. Le sultan renonçait à rendre le firman impérial qu'était venu solliciter le général Khérédine.

196 A. E. Angl. vol. 731. Tél. de La Tour dAuvergne. Londres, 29 décembre 1864.
197 A. E. Turquie, vol. 363. Dr. de Lhuys à Moustier. Paris, 30 décembre 1864.
198 Arch. Rome. Tél. de La Marmora au comte Greppi à Constantinople. Turin, 2 janvier 1865.
199 A. E. Italie, vol. II. Dr. de Lhuys à Malaret. Paris, 20 décembre 1864 ; Rothan à Dr. de Lhuys. Turin, 23 décembre 1864.
200 Arch. Rome. Tél. dAzeglio. Londres, 2 janvier 1865.
A. E. Angl. vol. 732. La Tour dAuvergne à Dr. de Lhuys. Londres, 2 janvier 1865.
201 A. E. Turquie, vol. 364. Dr. de Lhuys à Moustier. Paris, 6 janvier 1865.
202 F. 0.102/75. Wood à Russell. Tunis, 31 janvier 1865. Annexe n° 1.
Wood au Bey. Tunis, 25 janvier 1865.
Ibid. Russell à Wood. F. 0.11 février 1865.

L'envoyé du bey ne ramenait à Tunis, en janvier 1865, qu'une simple lettre rédigée par le grand vizir (le 20 décembre 1864) qui confirmait les privilèges anciens de la Régence dans les conditions prévues par le mémorandum communiqué à la France[203].

La lettre vizirielle formulait les bases de l'entente qui s'était établie entre la Porte et la Régence pour le règlement de leurs relations. C'était la première fois qu'était officiellement reconnue par un ministre turc la situation particulière du bey de Tunis. Mais, en renonçant à publier un firman, le sultan renonçait par là même à faire admettre ses prétentions par les diplomaties occidentales. La France et l'Italie n'avaient pas à connaître la lettre vizirielle. Elles affectèrent de tenir pour inchangée la situation internationale de la Régence et maintenu un *statu quo* dont la France avait plusieurs fois apporté la définition.

L'échec partiel de la mission Khérédine était un succès diplomatique pour la France. Le bey lui-même s'en rendait compte. Au printemps de 1865, il reprenait l'initiative de ces démarches de courtoisie auprès du gouvernement impérial dont la tradition semblait oubliée au Bardo, depuis quelques années. En avril, le général Khérédine était envoyé à Paris ; en mai, le prince Taïeb, frère du bey, venait saluer Napoléon III lors de son voyage en Algérie. Mais le consul d'Angleterre pouvait, plus que jamais, compter sur la bonne volonté du premier ministre. Sur sa demande, Wood venait de lui faire accorder en grand secret la protection anglaise, par lord Russell[204]. Tout en demeurant ministre tunisien, Mustapha Khaznadar obtenait enfin la protection qu'il avait vainement sollicitée de la France, quinze ans plus tôt, et que son complice, Mahmoud Benaïad, avait obtenue, en venant s'installer à Paris, en 1852. Le rappel de Beauval n'avait point fait oublier au premier ministre la violente pression qu'avait exercée sur le bey le consulat de France afin d'obtenir sa destitution. Le khaznadar avait de bonnes raisons de penser que les Français restaient ses adversaires. En juillet 1865, il avait intercepté une lettre adressée par l'agent du bey à Bône, le Français Allegro[205], à Duchesne de Bellecourt. Allegro proposait au consul de France de soulever les tribus frontalières tunisiennes contre le khaznadar et de fournir ainsi au gouvernement français un prétexte pour exiger du bey la démission de son ministre[206].

Mustapha était désormais acquis sans réserve à la politique de Wood. Il restait tout puissant sur l'esprit du bey et, s'il ne réussissait pas à lui faire adopter l'idée de remettre en vigueur la constitution de 1861, du moins se débarrassait-il de ses adversaires les plus dangereux. En août 1865, à La Goulette, une petite révolution de palais permettait au Khaznadar de placer dans les postes de confiance ses plus fidèles partisans du moment. Son gendre, le général Roustam, devenait ministre de l'Intérieur ; le général Zarrouk, caïd de Sousse, devenait ministre de la Guerre ; Mohammed Khaznadar échangeait son portefeuille de la Guerre contre celui de la Marine ; Hamida Benaïad devenait caïd de

203 La traduction de la lettre vizirielle figure en annexe à la dépêche du 17 octobre du comte de Vogue (A. E. Turquie, vol. 390. A. Rémusat. Constantinople, 17 octobre 1871).

204 F. 0.102/72. Wood à Russell, secret. Tunis, 10 décembre 1864.
F. 0.102/75. Russell à Wood. F.0.10 janvier 1865.

205 ALLEGRO (Youssef ou Joseph), né à Bône, le 27 octobre 1846, de Louis Arnold, chef d'escadron de spahis, et d'une femme kabyle, Rhadouja bent Tahar ; agent du bey à Bône ; caïd de l'Arad, octobre 1881 ; marié le 6 octobre 1894 à Alexandrine-Louise-Victoire-Marie, fille du comte de Casamajor de Charritte, ancien conseiller à la Cour de Paris ; général de division tunisien ; grand officier de la Légion d'honneur ; mort à Vichy, le 2 août 1906 (Etat-civil Vichy).

206 F. 0. 102/75. Wood à Russell, confid. Tunis, 14 septembre 1865. En annexe, copie de la lettre d'Allegro (en français). Bône, Il juillet 1865.

Tabarka. Quelques employés étaient destitués ou emprisonnés. Le général Heussein devait abandonner la présidence de la municipalité de Tunis. La disgrâce du général Khérédine était moins brutale : le gendre du premier ministre, tenu à l'écart par des missions plus ou moins volontaires à l'étranger, n'avait plus aucune part dans le gouvernement depuis trois ans. Néanmoins il affectait de craindre pour sa sécurité et pour ses biens et songeait à vendre ses domaines pour pouvoir s'installer définitivement à l'étranger[207].

La politique de rapprochement avec la Turquie qu'avait recommandée Wood depuis près de dix ans venait d'échouer à Constantinople devant l'opposition déclarée du gouvernement français. Aussi le khaznadar essaya-t-il d'une autre politique, l'internationalisation de la Régence sous la garantie des grandes puissances. Dès le mois de juin 1865, le consul de France dénonçait les encouragements que le bey aurait reçus dans ce sens de la part de certains consulats. Il s'agissait en effet de «substituer le protectorat collectif de toutes les puissances à la protection exclusive que la France a toujours exercée sur la Tunisie[208]». Duchesne de Bellecourt revenait plus longuement sur ce sujet en septembre, dans un mémorandum consacré à la politique du gouvernement tunisien[209]. Il montrait que ce projet flattait la vanité du bey et l'ambition des principaux mamelouks. Le prince y gagnerait sans doute d'être reconnu comme souverain indépendant et d'échapper ainsi aussi bien à la suzeraineté turque qu'à la menace française. Les conseillers du bey pourraient obtenir les charges de ministres résidents à l'étranger dont certains rêvaient. La nouvelle politique tunisienne était dangereuse pour les intérêts français. Elle semblait avoir plus de chances de succès auprès des cabinets européens que la politique de rapprochement avec la Turquie que défendaient toujours Khérédine et Heussein ; c'était, en la circonstance, la seule qui eûtpu assurer l'Indépendance réelle de la Tunisie. Duchesne de Bellecourt avait de sérieuses raisons de s'inquiéter. En février 1865, Gambarotta avait reçu des ouvertures du premier ministre ; en juillet, son successeur, Pinna, se rendait spécialement à Florence[210] pour apporter des explications importantes sur la politique tunisienne. Le général Roustam, ministre de l'intérieur, était envoyé en mission à Florence à la même époque, pour négocier l'installation dans cette ville d'un ministre résident tunisien qui aurait pu être le comte Raffo[211]. Le consul d'Autriche, Merlato, un ami de Wood, était favorable à ces projets et, sans trop s'engager, Wood, dès février 1865, avait parlé du désir du bey de voir reconnue la neutralité tunisienne en temps de guerre[212]. En même temps, le khaznadar négligeait de donner son adhésion officielle aux déclarations de Drouyn de Lhuys qui, à deux reprises, les 19 et 26 avril 1865, avait expressément reconnu l'indépendance de la Tunisie. Duchesne de Bellecourt avait été chargé de communiquer au bey la dépêche du 26 avril où le ministre des Affaires étrangères exposait ses conclusions sur la lettre vizirielle : «Tout ce qui caractérise essentiellement l'indépendance d'un gouvernement est reconnu par le

207 Arch. Rome. Pinna à La Marmora. Tunis, 29 août 1865.
Arch. Rés. Dép. de Duchesne de Bellecourt. Tunis, 2 septembre 1865.

208 A. E. Tunis, vol. 25. Duchesne de Bellecourt, partant en congé, à Dr. de Lhuys. A bord de *l'Eclaireur* (4 ou 5 juillet 1865). Les consuls ainsi dénoncés étaient Wood et Merlato, consul dAutriche.

209 *Ibid.* Du même au même. Annexe n° 1 à dép. du 30 septembre 1865.

210 Le transfert officiel de la capitale italienne avait eu lieu le 29 mai 1865.

211 Arch. Rome. Gambarotta à La Marmora. Tunis, 25 février 1865. Ibid. Tél. de Pinna. Tunis, 30 juin 1865.
A. E. Tunis, vol. 25. Moulin, élève-consul gérant le consulat en l'absence de Duchesne de Bellecourt, à Drouyn de Lhuys. Tunis, 10 juillet 1865.

212 F. 0. 102/75. Wood à Russell. Tunis, 25 février 1865. Mais cette allusion ne fut pas relevée par le Foreign Office.

Grand Vizir lui-même comme existant par le fait d'une tradition ancienne à Tunis. Quant aux rapports des beys avec S.M. le Sultan, ils sont uniquement ceux d'une suzeraineté religieuse[213]». Le khaznadar avait exprimé verbalement sa satisfaction, mais il s'était bien gardé de fournir la réponse écrite qu'on attendait de lui. La publication du point de vue français sur la question tunisienne, en juin 1865, dans le *Moniteur Officiel* ne devait pas avoir plus de succès. Le gouvernement tunisien refusait de s'engager par une déclaration officielle.

Le consul de France avait d'autres griefs contre le premier ministre. Toutes les affaires dans lesquelles des Français étaient engagés restaient en souffrance au Bardo. Le khaznadar prétextait la pénurie des finances pour différer tout règlement; mais les difficultés d'argent ne l'empêchaient pas d'accueillir avec faveur un projet de transaction fort onéreux sur la très discutable question des dettes des princes, parce que ce projet lui était présenté au nom de créanciers israélites anglais et italiens par Wood et par Pinna[214]. Sur la frontière, depuis la fin de la révolte, les incidents entre tribus avaient repris avec plus de gravité. Les incendies qu'allumaient les tribus tunisiennes dévastaient, dans le seul mois de juillet 1865, vingt-cinq forêts du Constantinois, sans que les autorités de la Régence fissent la moindre tentative pour prévenir ces méfaits ou même en punir les coupables. Le kahia du Kef, Si Salah ben Mohammed, était connu pour ses sentiments hostiles à la France et on le soupçonnait d'entretenir volontairement le désordre sur la frontière. De son côté, le nouveau caïd de Tabarka, Hamida Benaïad, protégé britannique, patronnait la constitution d'une société officiellement espagnole, qui, en juillet 1865, obtenait pour douze ans le droit d'exploiter les forêts et les mines de la région frontalière de Tabarka[215].

Duchesne de Bellecourt apprenait encore qu'à Tunis comme dans l'intérieur, des Algériens protégés français avaient été assujettis à des taxes, que des protégés avaient été maltraités, bétonnés par ordre des agents du bey, en dépit de leurs protestations. Le consul d'Italie avait facilement obtenu du bey, en juillet et en août 1865, des réparations et une punition sévère pour les tunisiens coupables d'avoir maltraité des pêcheurs italiens à Bizerte et près du cap Bon[216], mais le consul de France ne pouvait rien obtenir du khaznadar pour des incidents autrement plus graves. La mauvaise volonté du premier ministre était évidente. Pour mettre fin à sa «politique de coups d'épingles»[217], pour couper court à ses desseins d'internationaliser la question tunisienne, pour rétablir au Bardo l'influence française, le gouvernement impérial se décida à frapper un grand coup.

Dès le mois de juin 1865, Drouyn de Lhuys avait fait sonder les cabinets de Florence et de Vienne sur leur politique tunisienne. Il recevait du baron de Malaret des informations rassurantes sur les dispositions conciliantes du général La Marmora[218]. De son côté, le ministre des Affaires étrangères autrichien, le comte de Mensdorff-Pouilly déclarait que sa politique n'était pas opposée à celle de la France en Tunisie ; il

213 A. E. Tunis, vol. 25. Dép. de Dr. de Lhuys. Paris, 26 avril 1865.
214 F. 0.102/75. Wood à Russell. Tunis, 10 août 1875.
215 Arch. Rés. Moulin à Dr. de Lhuys. Tunis, 21 juillet et 29 août 1865.
Les concessionnaires étaient un Juif espagnol de Tanger, du nom de Sicsù, interprète au consulat d'Espagne, et le Marocain Ahmed Bennani, protégé anglais, tous deux évidemment des prête-noms. Le projet constituait une menace pour les intérêts français, surtout pour les concessionnaires de la mine d'Oum Teboul.
216 Arch. Rome. Pinna à La Marmora. Tunis, 25 juillet, 6 et 21 août 1865.
217 *Ibid.* Du même au même, confid. Tunis, 3 octobre 1865.
218 A. E. Italie, vol. 12. Malaret à Dr. de Lhuys. Florence, 5 juin 1865.

désavouait les intrigues de Merlato et assurait qu'il allait recevoir pour instruction de modifier sa ligne de conduite[219].

En septembre, les affaires tunisiennes furent discutées en un conseil des ministres présidé par l'Empereur. Consulté, le gouverneur de l'Algérie, le maréchal de Mac-Mahon, proposait d'envoyer un corps expéditionnaire jusqu'à Tunis et présentait un projet détaillé sur la marche et l'organisation de cette colonne. Mais ce plan dépassait de beaucoup les intentions du gouvernement[220]. Le ministère s'en tint à l'envoi d'un ultimatum au bey présenté par un envoyé spécial, le baron Saillard, qu'appuierait au besoin une démonstration sur les frontières. En cas de refus seulement, les troupes françaises seraient appelées à occuper la région du Kef[221].

Le baron Saillard[222] arrivait à La Goulette, le 19 septembre, à bord de l'aviso *l'Eclaireur,* après avoir touché à Alger afin de s'entendre avec le maréchal de Mac-Mahon. Le 24 septembre[223], il invitait le bey à donner des satisfactions à la France pour les dommages subis à cause des incendies de forêt, pour les offenses au pavillon français et la bastonnade d'Algériens protégés. Il donnait vingt-quatre heures au gouvernement pour se décider, exigeait la destitution des gouverneurs ou vice gouverneurs de Tunis, du Kef et de Kélibia, ainsi qu'une visite officielle d'excuses du premier ministre au consulat de France.

Lord Russell qui avait été informé par la France télégraphia à Wood : «Conseillez au Bey de satisfaire aux exigences françaises»[224]. Le bey céda sans difficulté ; le khaznadar, effrayé, accorda sans débat tout ce que demandait le baron Saillard. Finalement, l'envoyé français se contenta de la révocation du kahia du Kef, Salah ben Mohammed, et du président de la municipalité de Tunis, Si Ayoub[225], de la promesse d'une indemnité de 400.000 francs couvrant les pertes subies par les Français pendant l'insurrection, de diverses indemnités en faveur des Algériens maltraités, et de l'engagement formel du bey de traiter désormais les Algériens protégés par la France de la même façon que les Français.

Mais la mission Saillard avait surtout une signification politique. Comme l'avait compris Wood, les demandes de réparations n'étaient qu'un prétexte. Le baron Saillard était venu parler haut à Tunis, rappeler à l'entourage du bey que le gouvernement français ne pouvait tolérer d'être traité avec désinvolture et selon l'expression de l'envoyé lui-même, «qu'en Tunisie, il ne devait y avoir d'autre politique et d'autre influence que celle

219 A. E. Autriche, vol. 488. Gramont à Dr. de Lhuys. Vienne, 10 juin 1865.
A. E. Tunis, vol. 25. Dr. de Lhuys au consul. Paris, 5 juillet 1865.

220 *Ibid.* vol. 26. Ministre de la Guerre à ministre des Aff. étrangères. Paris, 14 septembre 1865.

221 Arch. Rome. Pinna à La Marmora, confid. Tunis, 3 octobre 1865.
F. 0.102/75. Tél. de Wood à Russell. Tunis, 21 septembre 1865.

222 SAILLARD (Edouard-Ernest, baron], diplomate français né à Paris, le 8 juin 1824, mort le 12 décembre 1870, des suites de blessures reçues au combat d'Epinay. Entré dans la diplomatie, comme attaché libre à Athènes en 1849 ; de nouveau à Athènes, comme attaché payé, 31 mai 1856, puis secrétaire de 3ème et 2ème classe ; attaché payé à la direction politique, 8 juin 1858 ; secrétaire de 1ère classe, 7 décembre 1859 ; à Munich, 10 décembre 1859 ; à Berlin, 8 mars 1860 ; à Athènes, 5 décembre 1860 ; à Rome, 29 janvier 1862 ; commissaire du gouvernement près le Conseil impérial des Prises, 31 août 1865 ; en mission au Mexique, 1866 ; détaché au ministère d'Etat, 25 septembre 1866 ; ministre plénipotentiaire, 7 août 1869.
Chevalier de la Légion d'honneur, 13 août 1859 ; officier, 15 avril 1866 ; commandeur, 12 décembre 1866 (Fichier A.E.).

223 Des cas de choléra s'étant déclarés à bord, il dut attendre cinq jours en rade avant d'accomplir sa mission.

224 F. 0.102/75. Tél. à Wood. F. O. 26 septembre 1865.

225 Ils furent respectivement remplacés par Si Salah el Ouartani et par le général Selim, gouverneur de l'Arad.

de la France»[226]. Le gouvernement français entendait compléter le succès diplomatique qu'il avait remporté à Constantinople, en janvier 1865 en rétablissant son influence au Bardo. Il s'agissait de restituer au consulat de France le crédit dont il jouissait dans les conseils du bey avant que ne l'eussent compromis les erreurs de Léon Roches et les incartades de De Beauval.

L'avertissement était sévère ; du moins, fut-il entendu. Les intrigues tunisiennes avec l'étranger furent arrêtées ; pendant plusieurs années, il ne devait plus être question de rapprochement avec la Turquie ni de projet d'internationalisation de la Régence. SI Wood demeurait le conseiller et l'ami du khaznadar, le consul de France redevenait à Tunis un personnage écouté, traité avec déférence ; rien ne se décidait au Bardo avant qu'il eût été consulté. Les relations entre le consulat de France et le premier ministre redevenaient sinon cordiales, du moins satisfaisantes. Mustapha Khaznadar affectait en toutes circonstances d'accorder la primauté à la France, de réserver à ses intérêts un traitement privilégié. C'était une politique de sagesse d'ailleurs, car les embarras financiers du gouvernement le mettaient de plus en plus à la merci des banquiers parisiens.

226 Arch. Rome. Pinna à La Marmora, confid. Tunis, 3 octobre 1865.

CHAPITRE VI

LA CRISE DES FINANCES TUNISIENNES (1864 1868)

Le développement de l'insurrection avait rendu tragique la pénurie du Trésor tunisien. Les fonds de l'emprunt étaient dilapidés, les impôts cessaient de rentrer. Le caïd Nessim venait de s'enfuir, laissant un découvert de vingt millions[1] ; il fallait trouver de l'argent frais pour les besoins courants, pour la levée d'un camp dont les soldats refusaient de partir sans avance de solde. Mustapha Khaznadar avait vendu les récoltes à l'avance, reçu deux millions du sultan ; il songeait tout naturellement à l'emprunt, mais les circonstances étaient peu favorables au lancement de la grande souscription qu'il aurait souhaitée. En juillet 1864. il conclut avec un courtier d'Alexandrie, Morpurgo[2], un petit emprunt de cinq millions à échéance de dix-huit mois. Près de dix millions dormaient chez Erlanger[3] ; le premier ministre n'en souscrivait pas moins aux conditions léonines de son bailleur de fonds : sur les cinq millions, Morpurgo retranchait à l'avance 1 050.000 francs d'intérêts et de courtage[4], il se faisait rembourser 500.000 francs de teskérés dont il était porteur.

Il payait 500.000 francs en numéraire, 2.500.000 en traites dont l'usage devait rester inconnu ; le surplus, soit 400.000 francs, finit par lui être abandonné plus tard, sous

1 Le 8 juin 1804. avec la complicité du khaznadar. «Il paraît être... de notoriété... publique que ce versement de I million réellement effectué d'ailleurs par Caïd Nessim dans les caisses de l'Etat, n'a été que le prix auquel il a acheté le consentement du premier ministre à son départ de la Régence». (Note de M. Villet contre le khaznadar, 16 décembre 1873. A. E. Tunis, Mém. et Doc. vol. 12).

2 C. M. MORPURGO, courtier israélite autrichien, originaire de Trieste, fixé à Alexandrie où ses affaires étaient liées à celles d'Herman Oppenheim. Il ne semble avoir eu aucune parenté avec les Morpurgo de Tunis et ne joua qu'un rôle épisodique dans les affaires tunisiennes en 1864 et 1865, avec l'appui de Castelnuovo qu'il avait connu en Egypte (F. O. 102/123.) Dép. de Wood. Tunis. 19 juin 1875). Dès le début de 1865, il se brouilla avec Dahdah et Erlanger et perdit tout crédit à la cour du Bardo. Arch. Tun. Doss. 292. carton 111). II fit faillite l'année suivante.

3 Les 20.926 obligations de l'emprunt de 1863 dont une partie servait à gager les avances en compte courant faites par la maison Erlanger elle-même.

4 Intérêts à 12% payables d'avance, soit 900.000 Fr. pour dix-huit mois, 50.000 Fr. de courtage, 100.000 Fr. de commission.

prétexte de bonification[5]. En définitive, le gouvernement s'était endetté de cinq millions pour une avance d'argent liquide d'un demi-million. Intermédiaires et négociateurs de l'emprunt avaient été largement récompensés !

1 - L'emprunt de 1865

Après la défaite des rebelles, le gouvernement tunisien se trouvait en meilleure posture pour reprendre la discussion d'un grand emprunt. Les Erlanger s'offraient déjà, envoyant un mandataire sur place, Guillaume Schmidt. Personne ne pouvait rivaliser avec eux; ils avaient trop d'alliés au Bardo[6]. Un contrat fut signé le 1er novembre 1864 qui prévoyait un emprunt de quinze millions de francs portant intérêt à 7% sur le capital nominal. Le gouvernement affectait en garantie le revenu des douanes, estimé à près de deux millions de francs par an ; il s'engageait à verser 1.800.000 francs pendant quinze ans pour l'amortissement du capital et les intérêts.

Mais l'article 3 prévoyait que «les contractants prennent l'engagement à forfait, au cours de 72 francs pour 100 francs de capital nominal, c'est-à-dire qu'ils paieront au gouvernement dix millions huit cent mille francs effectifs contre des obligations pour quinze millions». Ils s'engageaient à verser cette somme en cinq termes échelonnés sur quatorze mois et demi à compter de la ratification, et se réservaient 7% d'escompte en cas de versements anticipés. MM. Erlanger recevaient en outre 300.000 francs à titre de «gratification pour leurs peines et soins» [art. 10), 4.500 francs par semestre, à titre de commission pour le paiement du coupon (art. 11)[7]. Au total, le gouvernement s'engageait à rembourser 27 millions en quinze ans pour un emprunt de 10.365.000 francs effectifs.

Vers la mi-novembre 1864, Ganesco faisait, lui aussi, le voyage de Tunis avec Morpurgo. C'était toujours la même bande d'aventuriers en quête de courtages et de commissions. Ganesco venait offrir au khaznadar les services du journal qu'il dirigeait à Francfort[8]. Bien accueilli par le premier ministre, il obtenait en outre la concession d'un emprunt. Morpurgo, qui représentait Oppenheim, traitait de son côté, avec l'accord des Erlanger, pour un nouvel emprunt de dix millions de francs, garanti par le *canoun* des oliviers. En février 1865, les emprunts d'Erlanger et Morpurgo étaient fondus en un seul, avec les mêmes garanties attachées à chacun d'eux[9].

Mais les concessionnaires des emprunts, «nantis de leur concession, n'en pouvaient rien faire ; le ministre des Finances hésitait à mettre à la cote le nouvel emprunt ; mais

5 «Bonification pour arrangement à l'amiable», selon les états officiels du ministère (A. E. Tunis. Mém. et Doc., vol. 12. Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872, *op. cit.).*

6 «Comme [ces commissions] ils savent les partager avec le Caïd Nessim et autres, ils rencontrent appui partout». (A. E. Tunis, vol. 22. De Beauval à Drouyn de Lhuys, confid. Tunis, 19 février 1864).

7 Si le gouvernement tunisien devait retarder le paiement d'un semestre, les banquiers en feraient l'avance pour en être remboursés au plus tard le semestre suivant, la somme portant intérêt à 8%. Le bey devrait alors leur remettre en gage la valeur de la somme avancée, moitié en teskérés d'huile, moitié en permis de douanes (art. 13) (Arch. Rés. Convention entre le Premier Ministre et M. Emile Erlanger, annexe à dép. comm. n° 23. Tunis, 17 décembre 1864).

8 Ganesco demandait 50.000 francs par an (A. E. Tunis, vol. 24. Beauval à Drouyn de Lhuys. Tunis, 4 décembre 1864). Il obtint, an moins partiellement, satisfaction (Arch. Tun. Doss. 292, carton 111 : mission Ganesco. Corresp. avec le khaznadar, 1865).

9 Traité du 9 février 1865 signé par Erlanger, Oppenheim et Morpurgo. Le financier juif Camondo aurait été également partie prenante (selon *Emprunt tunisien de 1865..., op. cit.* p. 9), bien que son nom ne figure pas dans le document précité. S'il en avait été ainsi, il fût intervenu officieusement à titre d'associé de la maison Oppenheim dans laquelle il avait une participation (A. N. 1 AQ. Grand Livre Camondo).

le journaliste [Ganesco] parvint à démontrer au Ministre des Affaires étrangères qu'il y allait de l'influence de la France à Tunis d'envoyer notre argent au Khaznadar ; et M. Fould, sur la prière de M. Drouyn de Lhuys, autorisa l'émission de l'emprunt. C'est alors que le Comptoir d'Escompte s'engagea, mais il n'intervint... qu'à titre de simple intermédiaire irresponsable»[10]. Drouyn de Lhuys avait dû insister particulièrement auprès de Fould. Il revint à deux reprises sur le sujet et mit en avant des raisons politiques : en cas de refus de la France, ce seraient des capitaux anglais qui iraient s'investir en Tunisie[11]. Fould était sceptique : «Ainsi que j'ai eu déjà l'occasion de l'exprimer à Votre Excellence, je vois avec un profond regret notre marché envahi par des valeurs étrangères qui n'offrent pas, pour le placement des capitaux, toute la sécurité désirable. Ce défaut de garanties mérite d'autant plus d'attention que les emprunts dont il s'agit attirent de préférence les épargnes des classes laborieuses et peu aisées, par suite de l'intérêt élevé qu'ils comportent. Indépendamment des causes de dépréciation qu'ils présentent, ils constituent un embarras sérieux pour le marché et nuisent à la capitalisation des valeurs nationales». Le ministre des Finances donnait néanmoins son accord[12].

En mars 1865, paraissait dans la presse l'avis d'emprunt du gouvernement tunisien : 73.568 obligations de 500 francs, émises à 380, portant un intérêt annuel de 35 francs, et remboursables à 500 francs par tirage au sort pendant quinze ans. La souscription était ouverte au Comptoir d'Escompte[13] à partir du 27 mars. Cet avis était accompagné de considérations flatteuses sur les richesses de la Tunisie, sur la sécurité qu'offrait l'emprunt : «Le Bey de Tunis est aujourd'hui sous le protectorat moral de la France, qui a intérêt à favoriser la prospérité du peuple tunisien puisque cette prospérité est une sécurité de plus pour l'Algérie»[14]. Le soir même du 27 mars, la souscription était couverte en totalité ; il fallut même opérer des réductions. Confiants dans l'autorisation du gouvernement français et dans le patronage du Comptoir d'Escompte, les petits épargnants s'étaient précipités pour souscrire à l'un de ces emprunts d'Etat qui avaient toute leur faveur[15].

L'opération avait été excellente pour les banquiers : ils se partageaient près d'un million et demi ramassé en vingt-quatre heures[16], sans avoir eu à engager la moindre somme, le contrat prévoyant le versement du premier terme à soixante-quinze jours de la ratification. Erlanger et Oppenheim s'étaient prémunis contre tout risque : c'était aux guichets du Comptoir que l'argent des souscripteurs était versé, c'était entre leurs mains que le gouvernement déposerait le montant des coupons. Que le bey cessât un jour ses paiements — éventualité que pouvaient certainement prévoir des financiers au courant comme eux des affaires tunisiennes — les obligataires seuls en supporteraient les conséquences. Les Erlanger ne s'étaient pas souciés d'obtenir l'administration directe

10 *Emprunt tunisien de 1865..., op. cit.* pp. 9 et 10.

11 A. N. F 30. 240. Emprunt de 1865, admission à la cote. Drouyn de Lhuys à Fould, 27 février et 11 mars 1865.

12 *Ibid.* Fould à Dr. de Lhuys, 18 mars 1865.

13 Le Comptoir d'Escompte avait alors pour directeurs Hippolyte B1ESTA et Alphonse PINARD. Cet établissement se retrouvait associé aux Erlanger, dans les mêmes conditions, pour le lancement des emprunts mexicains d'avril 1864 et 1865, ce dernier de 250 millions nominaux (*Semainefinancière,* 15 avril 1865). Marcel Marion dans son *Histoire financière de la France* (Tome V, pp. 466-467), se montre très sévère pour les emprunts mexicains qui ont enrichi surtout les banquiers par d'énormes commissions.

14 *Semaine financière,* 25 mars 1865.

15 «Ces emprunts d'Etat qui font lors de leur émission, la fortune des concessionnaires et des banquiers, c'est presque toujours les petites bourses qui les souscrivent» (*Emprunt tunisien de 1865 — Compte-rendu de la réunion générale des porteurs d'obligations de cet emprunt.* Paris, 1867, p. 7).

16 Exactement 1.471.360 francs : l'action, prise à forfait à 360 francs, avait été vendue 380 francs au public.

des revenus affectés en garantie des emprunts. Ils n'avaient pas exigé de garanties sérieuses pour l'emprunt de 1863, en remplacement de la *mejba,* réduite par le bey à vingt piastres. Il était trop visible qu'ils se désintéressaient d'aussi ternes opérations que le paiement régulier d'un coupon. L'important pour eux était de réaliser rapidement de grosses affaires payantes, sans attendre une banqueroute qu'ils hâtaient par leurs procédés. Le khaznadar, pour toutes ces opérations était un bon partenaire. L'exécution du contrat fournissait aux deux parties d'agréables ristournes dont le détail nous est fourni, impitoyablement, par l'inspecteur Villet. L'émission de 73.568 obligations à 380 francs devait produire 27.955.848 frs, soit 2.955.848 francs de plus que le capital de 25 millions que l'on voulait réaliser. Comme pour l'emprunt de 1863, cet excédent ne figurait nulle part dans les recettes du gouvernement[17]. La destination en reste facile à deviner : c'était la part du khaznadar et de ses amis[18].

Emile Erlanger et Morpurgo-Oppenheim s'étaient finalement entendus pour se répartir également les vingt-cinq millions de l'emprunt, tout en exécutant séparément leurs contrats. Courtages et commissions s'élevaient à 18%. Morpurgo faisait déduire de sa part les cinq millions du premier emprunt qu'il avait négocié pendant l'insurrection, mais il ne déduisait pas des frais de courtage ceux qu'il avait déjà encaissés à cette occasion, de même qu'il *oubliait* de tenir compte des intérêts versés d'avance par le bey pour ce même emprunt de cinq millions. De ce côté, «la recette effective du gouvernement, en admettant que trois millions de traites y mentionnées aient été réellement versées, aurait été de 7.794.703 francs ; à cette somme correspondaient 12.500.000 francs de souscription des obligataires et une dette nominale de 18.392.000 francs... Quant aux Erlanger, leurs 12.500.000 francs étaient réduits à 9.248.759 francs, par les frais de commission, de courtage, les intérêts prélevés à l'avance»[19]. Ils allaient d'ailleurs trouver le moyen de les faire valoir par une habile politique de fournitures, tout en conservant en partie la disposition des fonds qu'ils avaient reçus du public. En même temps, les banquiers de la rue Taitbout continuaient de montrer la même indulgence pour d'étranges confusions de comptes courants qui, toujours, tournaient à l'avantage du khaznadar.

Le 5 mai 1865, le gouvernement faisait «racheter» par Erlanger 8.000 obligations de l'emprunt de 1863 «au prix convenu de 472,50 Fr»[20]. Avec les frais, l'opération revenait à 3.823.824,30 Fr. ; au cours de bourse du jour (383,50 Fr.), elle aurait dû coûter 3.071.680 francs. Villet ne pouvait retrouver la trace de la différence. Les 8.000 obligations venaient s'ajouter aux 20.926 qu'Erlanger avait revendues au bey en janvier 1864 et dont il avait toujours la garde. 1.138 d'entre elles étant sorties aux trois derniers tirages de l'emprunt, il devait rester, fin 1865, 27.788 obligations chez Erlanger. Or ce chiffre se réduit brusquement à 5.788, ainsi qu'il ressort de la correspondance d'Erlanger avec le premier ministre. Le vol des 2.000 obligations que Villet devait considérer comme «un détournement commis au profit de S.E. Sidi Mustapha tout seul»[21], confirmé en 1873 par la vérification du numéro des titres, devait être un élément décisif dans la chute

17 Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872, *op. cit.*.

18 1.471.360 francs revenaient aux banquiers. Le surplus, soit 1.484.480 francs, fut certainement la part des ministres et des intermédiaires. «Je me suis laissé dire», écrivait Ganesco au khaznadar, en avril 1865, «que sur l'opération de l'emprunt si merveilleusement accomplie et à laquelle j'ai si puissamment contribué, Votre Excellence s'inspirant d'un sentiment des plus élevés et des plus fructueux me fera une part de trois cent cinquante mille francs» (Arch. Tun. Doss. 292, carton 111).

19 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

20 *Ibid.*

21 *Ibid.*

du premier ministre, huit ans plus tard. 25.000 obligations devaient être déposées au Comptoir d'Escompte en 1866, en garantie de nouveaux emprunts. Les 788 qui restaient et qui furent retrouvées chez Erlanger, continuèrent d'alimenter de leurs coupons le compte courant du khaznadar. On comprend alors comment le premier ministre pouvait tirer en moins d'un mois, rue Taitbout, pour quatre millions de traites sur un compte privé que ne venait alimenter aucun crédit régulier. La complicité des banquiers ressortait de leur correspondance avec le premier ministre, correspondance que cite longuement Villet dans sa note contre le khaznadar[22].

Les agents d'Erlanger se retrouvaient avec Morpurgo, avec Dahdah, pour proposer au gouvernement du bey des fournitures militaires de tous genres, articles de rebut facturés au plus haut prix qui laissaient de larges bénéfices aux signataires des contrats[23]. Morpurgo débarquait en avril 1865, accompagné du négociant marseillais Audibert, autre associé de la maison Oppenheim, et proposait au Bardo deux navires désarmés, hors d'état de naviguer. L'affaire était conclue et les deux sabots, payés au prix du neuf (250.000 francs), s'en allaient pourrir en rade de La Goulette. Le bey désirait équiper son armée de ces canons rayés qui, depuis 1858, remplaçaient de plus en plus les canons lisses dans l'artillerie des nations européennes. Erlanger s'engageait à fournir «100 canons rayés nouveau modèle pour un million». Or il ne livrait, en août 1865, que de vieux canons déjà mis au rebut, mais dont la culasse avait été doublée d'une sorte de manchon. La fraude était par trop grossière ; on sut bien vite que ces canons n'avaient coûté au fournisseur que 200.000 francs environ»[24]. Et comme au départ on s'étonnait, le fournisseur lui-même découvrit les dessous de l'opération. «Le Premier ministre, dit-il, veut gagner sur ce marché 500.000 francs. Je ne puis l'en empêcher et n'ai pas à contrôler les affaires du gouvernement tunisien»[25]. L'affaire des canons «rayés en dehors»[26] devait faire quelque bruit. Un officier français fut commis pour l'expertise mais le million resta au compte du gouvernement et le khaznadar conserva sa «commission». La maison Erlanger dont la compétence semblait devenue universelle, achetait encore vingt mille fusils, des uniformes, des barils de poudre anglaise par dizaines de milliers qui s'entassaient à Tunis, à la consignation de Schmidt[27].

22 *Ibid.* Erlanger au khaznadar : «Nous avons l'honneur de recevoir la lettre de V.E. du 7 Rabia El Tani, par laquelle vous nous annoncez vos traites de Fr. 2 millions à 75 jours de date, du 29 août, *pour votre compte privé.* Nous nous sommes empressés d'accepter ces traites pour le compte privé de Votre Excellence au débit duquel nous les portons» (Paris, 13 septembre 1865).

«Nous avons reçu aujourd'hui votre estimable lettre du 27 Rabia el Tani nous avisant vos traites sur nous pour la somme de Fr. 2 millions pour votre *compte particulier.* Permettez-nous de vous exprimer notre surprise de ce tirage sans notre autorisation préalable. Veuillez remarquer, Excellence, que votre compte, soit avec nous, soit avec notre agence à Tunis, ne se balance en votre faveur que pour une somme peu considérable... et que cette somme ne représente qu'une faible partie des 4 millions qui nous sont dûs» (Paris, 24 octobre 1865).

23 En avril 1865, Erlanger formait avec le khaznadar une association en commandite au capital de six millions de francs. Deux millions étaient fournis par les maisons Erlanger de Paris et de Francfort, deux millions par le khaznadar et deux millions par le bey. Rochaïd Dahdah était désigné comme contrôleur de l'association (Arch. Tun. Doss. 283, carton 110 : convention ratifiée par Emile et Raphaël Erlanger, les 29 avril et 1er mai 1865).

C'est par le canal de cette cynique association entre le premier ministre et les banquiers que furent probablement commandées en Europe les étranges fournitures militaires dans lesquelles le gouvernement tunisien gaspilla hâtivement le produit de l'emprunt de 1865.

24 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

25 *Documents sur Khérédine* publiés par MM. Mzali et Pignon. R.T. 1937, p. 234.

26 D'Estournelles de Constant (P.H.X.) : *La politique française en Tunisie, op. cit.* p. 43.

27 Arch. Rés. Comm. n° 14. Tunis, 10 mars 1866.

Arch. Tun. Doss._ 284. Carton 110. Schmidt et Plock au khaznadar : facture de 4.992 vestes et gilets de zouaves. Tunis, 22 mars 1865. Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

Pour reconstituer la marine du bey, des intermédiaires, vraisemblablement suscités par les Erlanger, faisaient acheter au gouvernement un aviso facturé 750.000 francs, et une frégate, estimée à 2.410.000 francs. Or, la frégate «n'était qu'une corvette» et «un navire de ce modèle... ne doit coûter que 900.000 à un million... et on y a ajouté, le 30 juin 1865, sous un prétexte resté inconnu jusqu'ici, un supplément de 130.000 francs. C'est donc au minimum 1.540.000 francs que le gouvernement a payé au delà de la valeur vraie du navire qui lui a été livré»[28]. Enfin, la maison Erlanger fournissait pour huit à dix millions de monnaie de cuivre frappée à une valeur très supérieure à sa valeur effective[29]. L'avidité des financiers étrangers ne se satisfaisait pas de ces avantageux marchés. Pour s'assurer l'avenir et se réserver de nouveaux profits, Erlanger réclamait au khaznadar des concessions de tous genres, des biens fonciers aisément négociables et non des gages fiscaux plus difficiles à surveiller.

Aux obligataires de 1865, revenu des douanes et *canoun* des oliviers, aux Erlanger, la concession de la fabrique de Tebourba. La manufacture de drap créée par Ahmed Bey pour l'équipement de ses troupes avait cessé de fonctionner depuis longtemps. Au début de mai 1865, Schmidt en obtenait la concession pour neuf ans : le bey s'engageait à remettre la fabrique en état de marche ; il accordait au concessionnaire le privilège de la fourniture à son armée du drap d'uniforme et de couvertures, en échange d'un loyer annuel de 50.000 piastres[30]. Peu après, le consul de France signalait que la maison Erlanger allait probablement obtenir la concession d'un chemin de fer Tunis-Bardo-Goulette que se disputaient trois concurrents[31]. Il insistait sur l'extension considérable que prenaient les Erlanger en Tunisie, doutant des avantages qu'en pouvait tirer la France.

Mais on voyait prospérer tous les aigrefins qui tripotaient dans les affaires tunisiennes. Erlanger et le khaznadar n'oubliaient pas leurs amis. Dahdah, employé du bey à 600 francs par mois, amassait, dit-on, huit millions en trois ou quatre ans[32]. Il avait domicile à Tunis comme à Paris où il s'installait, rue des Bassins, dans l'élégant quartier de l'Etoile, après avoir quitté sa modeste résidence de Saint-Maur. Le bey l'élevait en 1866 à la dignité de lieutenant-colonel. Pour compléter cette réussite tardive mais brillante, Dahdah devait plus tard se parer du titre de comte ; il devenait le comte Dahdah, tout simplement...! De son côté, Ganesco qu'on ne devait plus revoir à Tunis, menait grand train dans le château de Montmorency qu'il venait d'acquérir[33]. Devenu riche, le journaliste valaque se réconciliait avec le gouvernement impérial qu'il avait longtemps combattu ; il se faisait le défenseur de la politique de Rouher et n'allait pas tarder à obtenir la récompense de ses bons services, la naturalisation française et un siège de conseiller général. La fortune des amis tunisiens progressait tout aussi sûrement. Le

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*

4 lettres de Schmidt et Plock au khaznadar, datées du 5 au 20 décembre 1864, annonçaient la livraison de 374 barils de cuivre monnayé contenant chacun 4.000 piastres, facturés 518.700,60 Fr. Quatre autres lettres, datées du 20 mars au 22 mai 1865, annonçaient la livraison de 582 autres barils, facturés 807.175,80 Fr. (Arch. Tun. Doss. 284, carton 110).

30 Arch. Rés. Pol. N° 53. Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 4 et 31 mai 1865.

31 Le consul signalait, en juillet une compagnie anglo-belge, une compagnie franco-italienne, une compagnie française représentée par le comte de Vernon, sous la garantie du Comptoir d'Escompte (Arch. Rés. Comm. n° 9, 28 juillet 1865). C'est d'accord avec cette dernière, sans doute, que les Erlanger souhaitaient enlever la concession. Mais l'affaire n'eut pas de suite.

32 F. 0.102/99. Wood à Granville. Tunis, 8 janvier 1874.

33 *Figaro : Gregory Ganesco.* Dimanche, 8 avril 1877.



Tunis : La porte de la mer
(actuelle porte de France)
(Illustration, 1879).

khaznadar avait trouvé un habile trésorier pour ses finances, le caïd Chloumou Samama, qui suivait fidèlement l'exemple de son oncle[34]. Hamida Benaïad, Mussalli, les courtiers juifs du premier ministre, Guttieres, Cesana[35], les ministres tunisiens s'enrichissaient par le jeu des courtages, des concessions, les pilleries de toutes sortes aux dépens du gouvernement. La bande ne cessait de s'accroitre, le premier ministre trouvait toujours de nouveaux concours pour des missions intéressées. A la fin de 1865, on voyait la tribu Valensi passer des bureaux consulaires au service mieux rémunéré du gouvernement[36].

34 SAMAMA (Salomon dit Chloumou, caïd), fils de Nathan, receveur général des Finances, du 9 septembre 1864 au 11 avril 1866, puis du 13 octobre 1869 au 12 juin 1873, mort le 13 mars 1883. Il détourna plus de 10 millions de piastres entre 1864 et 1866 et s'enfuit à Corfou lorsque fut ouverte la succession de son oncle, le caïd Nessim. Après sa mort, le gouvernement saisit ses biens estimés 6.700.000 piastres (Arch. Tun. Carton 104, Doss. 231 et 245 — Rapport de David Santillana du 2 décembre 1890 (Doss. 231) établissant le bilan de la gestion de Chloumou, soit un débit de 10.575.657 piastres et un crédit de 215.135,24 FR, ce qui, au taux de 1,6 piastre par franc, donne un débit général de 10.231.441 piastres).

35 GUTTIERES (Giacomo), courtier italien, né à Livourne en 1828 d'Elia fù Giacomo, né lui-même à Livourne en 1790, et d'Estere Funaro, son épouse, mari de Benedetta Iacchia, mort en 1896 ou 1897 (Arch. Rome. Recensement des Toscans. Tunis, 1861).

Pendant vingt-cinq ans, il fut mêlé à toutes les opérations financières tunisiennes. Il édifia sa fortune, à partir de 1860, en servant le khaznadar et le caïd Nessim Samama, et ne tarda pas à diriger toutes les opérations menées par ses coreligionnaires sur la place de Tunis. Il fut l'animateur des conversions, en 1867, fut élu membre du Comité de contrôle de la Commission financière instituée en 1869. Démissionnaire en février 1873, il fut réélu, en décembre 1874.

Entre 1878 et 1880, Guttieres fut partiellement ruiné par des spéculations boursières malheureuses. Il fut alors chargé par le gouvernement de défendre ses intérêts à Livourne, dans les procès suscités par l'ouverture de la succession Samama, de 1881 à 1890, mission dont il profita surtout pour s'enrichir (Arch. Tun. Corresp. consulaire française et italienne, *passim).*

CEZANA (Isacco fù Giaccobe), courtier italien originaire de Livourne, né à Tunis vers 1810, comptable du comte Giuseppe Raffo pendant une trentaine d'années. Protégé ionien comme ses frères, il chercha vainement à obtenir la protection anglaise après le rattachement des îles ioniennes à la Grèce et se fit reconnaître comme sujet italien à la fin de 1863 (Arch. Rome. Gambarotta à Visconti-Venosta. Tunis, 24 octobre 1863).

36 VALENSI (Léon, fils de Gabriel) Israélite né en avril 1819 à Tunis (*Bull des LoisSuppl.* 1865, p. 886) interprète auxiliaire au consulat de France admis à domicile par décret impérial n° 19.017 du 3 mai 1865).

VALENSI (Gabriel, fils de Ruben), neveu du précédent, également interprète au consulat de France. VALENSI (Moïse) né le 1er juin 1829 à Tunis et VALENSI (Joseph-Vita) né le 20 septembre 1834 à Tunis, frères de Léon,

2 - La banqueroute

Trois mois après la conclusion du grand emprunt, le gouvernement tunisien était déjà réduit aux expédients. La victoire de Zarrouk, la répression qu'il avait exercée sur la côte avaient cependant apporté au Trésor beylical une ressource extraordinaire de trente millions de piastres[37], somme qui dépassait largement les revenus de l'Etat en année normale. Intermédiaires et favoris avaient dû en prendre leur large part ; le reste était absorbé par les dépenses courantes, le paiement de quelques mois de solde à l'armée, le traitement des fonctionnaires ; le gouvernement offrait encore 1.200.000 francs pour régler les dettes des princes de la famille beylicale[38] ; il ne renonçait pas pour autant aux dépenses somptuaires, envoi de missions de courtoisie à Paris, en Algérie, où le frère du bey, Sidi Taïeb, allait complimenter l'Empereur (mai 1865)[39].

Les versements des Erlanger se transformaient en fournitures étranges ; le gouvernement n'en devait pas moins acquitter les bons à court terme qu'il avait souscrits à l'intérieur et les coupons de la dette extérieure. Les bons sur le Trésor que le khaznadar et ses agents avaient émis par milliers pendant l'insurrection revenaient, grossis d'intérêts variant entre 10 et 13%[40]. Il fallait les payer, au moins en partie, quitte à repousser la créance sur le semestre ou l'année suivante par l'émission d'un nouveau billet. La vente anticipée des récoltes se soldait par une perte considérable. En mai 1864, comme les autres années, le khaznadar avait fait négocier des *teskérés* pour 600.000 *métaux* d'huile à valoir sur la récolte de l'année suivante. Les bons s'étaient vendus 16 et 17 piastres le *métal,* le gouvernement s'engageant à payer en huile, lors de l'échéance, ou à rembourser les quantités promises, au cours du jour. Or, la récolte avait été des plus mauvaises ; le khaznadar avait émis plus de bons qu'il n'en pouvait honorer. Les cours montaient et le gouvernement devait reprendre son papier au double du prix d'émission. En juin 1865, le gouvernement payait six millions en traites sur Erlanger[41], mais il ne pouvait faire face à l'échéance des coupons. Il fallait encore emprunter. On s'adressa cette fois à Pinard[42], directeur du Comptoir d'Escompte, qui avança 5.500.000 francs à 6% par trimestre, plus 1% de commission pour Erlanger, en raison de ses «bons offices». Le gouvernement déposait en garantie 25.000 de ses obligations de l'emprunt

négociants installés à Marseille, tous deux admis à domicile en France par décret impérial n° 7.380 du 10 février 1858. (*Bull. Lois. Suppl.* 1858. AP. 1012), puis naturalisés en août 1867. Un autre frère Valensi était interprète au consulat dAutriche à Tunis.

37 D'après Espina et Mattei (Arch. Rés. Espina à Duchesne de Bellecourt, Sousse, 1er et 26 mars 1865. Mattei à de Bellecourt. Sfax, 18 juin 1865).
Villet indique 100 millions de piastres.

38 Ce qui provoquait le mécontentement des créanciers italo-maltais : 1.200.000 piastres ne représentaient que 28% des créances qu'ils exhibaient (Arch. Rome. Pinna à La Marmora. Tunis, 20 juin 1865).

39 *Ibid.* Pinna au secrétaire général Cerutti, avril 1865. Pinna à La Marmora. Tunis, 16 mai et 13 juin 1865.

40 II fallait compter également avec les faux *teskérés* qui étaient légion. Cette période aurait été en effet un véritable âge d'or pour les faussaires, tels ces Attias dont se plaignait le khaznadar, des Juifs du cru qui firent leur fortune en maquillant le papier du gouvernement (Arch. Tunis. Doss. 333, carton 113).

41 Arch. Rés. Dép. pol. n°4. Moulin à Dr. de Lhuys. Tunis, 8 juillet 1865.

42 PINARD (*Alphonse-louis*), financier français, né à Sens le 18 janvier 1815, de Jacques-Simon et d'Anne-Julie Guériteau son épouse, époux d'Adèle Emélie Robert, mort à Fécamp le 18 octobre 1871 (Etat-civil Sens, Fécamp).
Second directeur du Comptoir d'Escompte, depuis sa fondation, en 1848, jusqu'en 1871, il fit partie du conseil d'administration de la Société Générale et de la Banque des Pays-Bas, dès la création de ces deux établissements, en 1864 et 1865. Membre du Conseil supérieur de l'Algérie et des Colonies, il avait été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, par décret impérial du 31 décembre 1860 (Décret n° 10.875. *Bull. Lois.* Suppl. 1861 A, p. 342). Nous ne lui connaissons aucun lien de parenté avec son homonyme, Pierre-Ernest Pinard, ministre de l'Intérieur de novembre 1867 à décembre 1868.

de 1863[43]. Deux avances de la même maison devaient suivre bientôt. Comme on ne pouvait les rembourser intégralement, il fallut les reporter plus tard dans un quatrième contrat, en janvier 1867[44].

L'année 1866 s'ouvrait sous des auspices plus défavorables encore. Le gouvernement du bey qui ne pouvait plus compter sur des recettes extraordinaires comme la contribution de guerre du Sahel, ne disposait plus que des revenus ordinaires de la Régence. Or, ces revenus étaient diminués par l'abaissement du taux de la *mejba,* de *l'achour,* par la diminution des surfaces cultivées - une des conséquences de la révolte. On ne pouvait espérer beaucoup de la récolte des olives, les villageois l'ayant engagée en grande partie pour pouvoir payer les taxes du général Zarrouk. Dans un rapport de fin d'année sur la situation probable de la Régence en 1866, le consul de France prévoyait des recettes «un peu incertaines de 25 millions de francs», en regard de dépenses qu'il estimait à 61. 556.000 francs. Il concluait à un déficit presque inévitable de 36.500.000 francs[45]. Il était moins optimiste, huit mois plus tard, car il prévoyait, pour le même exercice 1866, non plus 36, mais 42 millions de déficit[45bis].

Le premier ministre, cependant, comptait toujours sur les expédients, sur les moyens dilatoires qui lui avaient réussi jusqu'alors, et dont M. Emerit retrace l'exposé avec netteté : «Le khaznadar se tira d'affaire aux premières échéances en émettant des bons et en vendant à découvert de grandes quantités d'huile, de blé et d'orge à des conditions désastreuses pour le Trésor[46], sans même songer que la quantité de ces denrées dépassait le rendement de l'impôt en nature prévu pour l'année, et que cet impôt appartenait aux obligataires de l'emprunt de 1865. Aux commerçants qui essayaient de lui ouvrir les yeux, il répondait qu'il songeait aussi à vendre la quantité d'huile qui lui reviendrait sur la récolte de 1868. Ce fut un beau concert de protestations ! Le consul de France se chargea d'exprimer les inquiétudes de nos nationaux ; le khaznadar lui répondit avec tranquillité qu'il ne pourrait faire face aux prochaines échéances, mais qu'il espérait bien pouvoir conclure un nouvel emprunt à l'étranger».

«Ce n'était plus très facile, car les grands pays d'Europe subissaient une crise financière, et les Erlanger eux-mêmes hésitaient à tenter de nouvelles opérations de grande envergure».

«Le khaznadar multiplia les sollicitations. Tunis devint une sorte de foire financière où une nuée de candidats-prêteurs présentaient des offres alléchantes, mais toujours sous condition de pouvoir transmettre la créance à de naïfs épargnants, si l'on en trouvait encore, et de rompre le contrat si la maison d'émission ne pouvait se défaire de ses titres[47]».

En janvier 1866, le premier ministre envoyait en mission à Paris Gabriel Valensi pour négocier auprès du Crédit Mobilier ou de la maison Rothschild un emprunt gagé par des

43 Arch. Rés. Dép. pol. N° 6. Moulin à Dr. de Lhuys. Tunis, 10 juillet 1865.

44 Ces emprunts usuraires, à 27 et 28% l'an, donnaient lieu à d'énormes courtages. Villet relève un «courtage non stipulé par le contrat et destiné aux intermédiaires (Dahdah) de 82.500 francs» (Note sur les causes du désordre financier, *op. cit.).*

45 Arch. Rés. Dép. pol. N° 8. Duchesne de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 28 décembre 1865.

45bis *Ibid.* Comm. n° 27. Du même au même. Tunis, 10 août 1866.

46 Vente de 580 *métaux* d'huile, de 36.000 *caffis* de blé, 7.000 *caffis* d'orge, en janvier 1866 pour payer le coupon de l'emprunt de 1865 (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12 : Mémoire des commissaires des différentes conversions de la dette flottante, 2 mars 1868).

47 Marcel Emerit : *La crise des finances tunisiennes et les origines du protectorat. Rev. Afr.* 1949, pp. 257 et 258.

forêts et des mines de Tunisie. Il cherchait à obtenir 115 millions pour rembourser les emprunts Erlanger et la dette flottante, le surplus, soit 20 millions, devant former une réserve pour les dépenses courantes[48]. Mais les circonstances n'étaient pas favorables. L'Europe était en pleine crise financière. Jules de Lesseps, l'agent du bey à Paris[49], signalait les embarras éprouvés simultanément par Rothschild et les Péreire[50]. Valensi n'avait aucun succès ; Lumbroso, qui venait le seconder, n'était pas plus heureux. Tous les banquiers parisiens se récusaient, à l'exception d'Erlanger et d'Oppenheim dont les conditions étaient jugées trop onéreuses. Au début d'avril, Valensi et Lumbroso regagnaient Tunis les mains vides.

Entre temps, le khaznadar avait reçu les propositions d'un représentant de la maison Halphen de Paris, celles de MM. de Vernoux et de Bonnaire qui s'offraient comme concessionnaires d'un emprunt de 120 millions. En mai, un administrateur du Crédit Agricole, Mosselmann, de concert avec un certain Lefèvre qui se disait représentant de la banque anglaise London and County, venait négocier un emprunt de 60 millions avec le gouvernement tunisien[51]. Le 24 mai, Portier, représentant de Mosselmann, traitait pour 100 millions, mais il n'offrait en réalité que 75 millions effectifs, avec 15% d'intérêts et de commission sur le capital nominal. L'affaire échouait sous la pression de Schmidt et d'Erlanger, revenu à Tunis, en compagnie de Dahdah, au milieu d'avril[52]. Rien n'était conclu en définitive, pas même avec Erlanger, soit que la lourdeur des annuités exigées eût effrayé le khaznadar, soit plutôt que la crise financière qui sévissait en Europe, pendant la guerre austro-prussienne, eût gêné l'émission d'un grand emprunt sur la place de Paris.

Dès le mois de mai, le gouvernement suspendait pratiquement le paiement des bons du Trésor. Deux millions étaient à payer lors de l'échéance du 13 juin; on offrit aux porteurs 10% en espèces, 30% en traites sur une maison marseillaise peu sérieuse - un cousin de Dahdah-, traites que les commerçants avaient la sagesse de refuser. Quant au reste, il était tout simplement ajourné[53]. L'émotion fut grande sur la place de Tunis. La carence du gouvernement était en fait un aveu de banqueroute. Devant les protestations des consuls qui transmettaient au Bardo les plaintes de leurs nationaux, le khaznadar ramassa des fonds chez les grands dignitaires de la Cour, les fermiers généraux ; il fixa sa cotisation personnelle à 1 million de piastres. Il rassembla au total deux à trois millions et fit payer, jusqu'au 24 juin, un demi-million de piastres aux créanciers du gouvernement[54]. Quelques jours plus tard, le khaznadar décrétait une contribution forcée sur les Juifs et

48 Arch. Rés. Pol, Duchesne de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 23 janvier et 25 février 1866.

49 De LESSEPS (Guillaume-Jules.Prosper), agent du bey à Paris, né en 1809 mort à Paris le 20 octobre 1887. Il était le troisième fils de Mathieu de Lesseps qui fut consul de France à Tunis d'août 1827 à décembre 1832, et le frère cadet de Ferdinand. Il fut successivement vice-consul à Alep, en 1822, à Lattaquié, en 1825, et Bogota, en 1828. Mis en disponibilité, il devint alors agent du bey à Paris, et fut ainsi mêlé à toutes les négociations d'emprunt menées en Europe par les émissaires du khaznadar. Il était officier de la Légion d'honneur depuis juillet 1847 (Fichier A. E.).

50 Affaire des chemins de fer lombards, pour Rothschild ; doublement de capital du Crédit mobilier et échec complet d'un emprunt turc, pour les Péreire (Arch. Tun. Doss. 314, carton 113. Lesseps au khaznadar. Paris, 14 février 1866).

51 A. E. Tunis, vol 27. Télégramme. Tunis, 10 mai 1866.
Arch. Rés. Pol. n° 39. Tunis, 19 mai 1866.

52 Arch. Rés. Pol. n° 42. Duchesne de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 6 juin 1866 et Doss. Div. n° 3.

53 *Ibid.* Dép. Pol. n° 50. Du même au même. Tunis, 20 juin 1866.

54 *Ibid.* Pol. n° 51. Du même au même. Tunis, 24 juin 1866.
Ibid. Comm. n° 27. Du même au même. Tunis, 10 août 1866.

les riches de la ville, qui étaient taxés de 50 à 100.000 piastres[55]. Plus que jamais, il recourait aux extorsions de fonds[56]. Le Comptoir d'Escompte avançait 900.000 francs pour le paiement du coupon de juillet (emprunt de 1865)[57] ; le gouvernement n'en était pas moins en état de faillite : en juillet, en août 1866 les paiements de la dette locale étaient à nouveau suspendus. Le camp de Sidi Ali, sur lequel on comptait pour ramener 4 millions, revenait du Djérid avec 300.000 piastres; il échouait devant les Khroumirs et ne pouvait tirer que 180.000 piastres des populations du pied de la montagne[58]. Les maisons les plus sérieuses de Tunis, celles qui vivaient de l'exportation des huiles et qui traitaient habituellement pour leur fourniture avec le gouvernement, étaient les plus touchées ; Van Gaver, les frères Carcassonne suspendaient leurs paiements au début d'août[59]. La panique financière était encore aggravée par l'émission en grandes quantités de la monnaie de cuivre livrée par les Erlanger et gardée jusque là en réserve. Les commerçants, furieux, refusaient cette monnaie qu'on lançait à 250% de sa valeur réelle, ou ne l'acceptaient qu'à moitié prix[60]. Les prix montaient, et la dépréciation de la monnaie entraînant la fuite des grains vers l'Algérie, le pain commençait à manquer à Tunis. Le khaznadar devait envoyer à Malte, au début de septembre, Moses Levy sujet anglais[61], acheter du blé pour le compte du gouvernement. Mais l'aviso *Béchir* était mis sous séquestre par les autorités anglaises de Malte, à la requête de négociants qui réclamaient du bey le paiement d'une créance de 300.000 francs[62]. A la fin de l'année, la misère était affreuse à Tunis ; un pain se vendait une piastre trois quarts à deux piastres et demie, début décembre, la livre d'huile cinq piastres, alors que l'ouvrier tunisien ne gagnait le plus souvent que trois piastres en cuivre pour sa journée. Cubisol signalait que des malheureux mouraient de faim tous les jours dans les rues de Tunis[63]. Le consul d'Italie parlait de faire rapatrier gratuitement les familles siciliennes tombées dans le dénuement[64].

55 *Ibid.* Pol. n° 53. Du même au même. Tunis, 30 juin 1866.
Les consuls étaient aussitôt assaillis de demandes de patentes de protection, dont faisaient argent certains consuls ; d'après de Bellecourt, le consulat d'Espagne vendait ces patentes 5.000 francs.

56 Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*

57 Traité Dahdah - Pinard du 10 juillet 1866 (A. E. Tunis. Mém. et Doc vol. 12. Note de M. Villet contre le khaznadar, *op. cit).*

58 Arch. Rés Pol. n° 68. D. de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 21 août 1866.

59 Arch. Rome. Confid. Sans n° de Pinna à Visconti-Venosta. Tunis, 6 août 1866. - Léopold Van Gaver et Joseph Carcassonne étaient les deux députés de la Nation pour 1866. Sur l'insistance du consul de France, le gouvernement du bey finit par leur rembourser quelques fonds, ce qui leur permit de désintéresser partiellement leurs créanciers et d'éviter la faillite (Ch. Comm. Arch. Mod. série O. N. Doss. Tunisie, Van Gaver au président de la Chambre. Hyères, 4 octobre 1866, et Tunis, 8 février 1867).

60 Le gouvernement légalisait cette pratique en décidant d'abaisser de 50%, en décembre, la valeur nominale de cette monnaie, après avoir écoulé tous ses stocks de cuivre, il est vrai.

61 LEVY (Moses, fils de Juda), courtier juif de Tunis, né à Sousse vers 1825, mort à Tunis en 1890. Enrichi, à la faveur de la crise financière tunisienne, par des spéculations sur les bons du Trésor, il joua un grand rôle dans les affaires financières delà Régence pendant plus de vingt ans. Administrateur de la première conversion, de 1867 à 1869, il fut élu membre du Comité de contrôle de la Commission financière internationale, en 1869, puis administrateur des revenus concédés par le bey à ses créanciers, depuis 1870 jusqu'à la suppression de la Commission, en 1884. Il était le frère de Youssef Levy, le négociant de Sousse qui fut mêlé à l'affaire de l'Enfida.

62 Arch. Rés. Comm. n° 44. Tunis, 1er décembre 1866.

63 *Ibid.* Pol. n° 94, annexes : notes du 3 décembre 1866, par Cubisol, Gasselin et Summaripa, employés du consulat.
Ibid. Consulats n° 32, Tunis, 2 septembre 1866 ; annexe : Note d'Alékan, agent consulaire à Nabeul, 22 août 1866.
Ben Dhiaf, chap. VIII, année 1283.

64 Arch. Rome, n° 105. Pinna à Visconti-Venosta. Tunis, 4 décembre 1866.

Cependant, le khaznadar revenait toujours à ses projets d'emprunt. Il ne cherchait pas d'autre remède au chaos financier dans lequel il avait entraîné la Régence[65]. Fin août 1866, il envoyait le général Mussalli à Paris avec mission de contracter un emprunt de 100 millions auprès de Mosselmann et Lefèvre... ou de toute autre maison. Les deux compères n'étaient en réalité que des intermédiaires en quête d'un courtage. La *London and County Bank* dont ils se réclamaient consentait bien à ouvrir ses guichets pour un emprunt tunisien mais elle se refusait à prendre le moindre engagement quant au succès de l'opération. Pressés par Mussalli, Mosselmann et Lefèvre devaient avouer qu'ils ne disposaient d'aucun crédit et qu'ils ne pouvaient pas même avancer deux millions et demi comptant[66]. Après trois semaines de vains pourparlers, il fallut rompre la négociation. Rothschild, sollicité de nouveau, se déroba[67] et, à la fin de septembre, Mussalli ne trouvait d'autres interlocuteurs qu'Oppenheim qui proposait 22 millions, et Planat[68], un député d'affaires, qui offrait 30 millions en se réclamant de la maison Fould. Mussalli optait pour Planat et traitait avec lui, le 5 octobre, à des conditions que de Lesseps lui-même jugeait «excessivement lourdes[69]». Le concessionnaire assurait le gouvernement de 30 millions en espèces, plus 50.000 obligations de son propre emprunt ; il exigeait 11.642.000 francs par an pendant trente ans, soit 349.260.000 francs pour les intérêts et l'amortissement. Mais le traité ne fut pas ratifié par le khaznadar. Au Bardo, on trouva que les annuités étaient trop lourdes ; on protesta contre cet emprunt à 300%. Planat essaya bien de prouver qu'il ne prêtait qu'à 15,5%, intérêt inférieur à celui qu'assurait le gouvernement aux obligataires de 1863[70]. Peine perdue ! Le Bardo ne se perdait pas dans de telles subtilités, et Dahdah poussait le khaznadar à revenir à ses partenaires habituels, Erlanger, Pinard, dont une avance nouvelle avait permis de payer le coupon de novembre 1866 (emprunt de 1863). A la fin d'octobre, les négociations étant rompues avec Planat comme avec Oppenheim, Mussalli perdait tout espoir de conclure le grand emprunt qu'il avait été chargé de négocier.

C'est alors qu'on vit accourir à Paris Valensi, Lumbroso et Santillana, bientôt suivis de Guttieres[71]. Le caïd Nessim Samama sortait de sa retraite parisienne pour offrir, lui aussi, ses bons offices. Avec Dahdah, c'étaient maintenant cinq courtiers juifs que le khaznadar entretenait à Paris pour seconder Mussalli dans son entreprise

65 Le khaznadar, avec prudence, s'était fait dégager de la responsabilité des Finances, érigées en département autonome. En juin 1866, un ministre était nommé, Aziz bou Attour, précédemment directeur des Finances sous l'autorité du khaznadar. Mustapha obtenait quitus du bey pour tous ses comptes antérieurs.

66 Arch. Rés. Pol. n° 69. D. de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 23 août 1866.
Arch. Tun. Doss. 30, carton 87. Lettre de Lesseps au premier ministre. Paris, 19 septembre 1866.

67 *Ibid.* Doss. 294, carton III. Tél. de Mussalli au premier ministre. Paris, 12 octobre 1866.

68 PLANAT (Oscar-Abel), homme politique français, né à Limoges, le 14 mai 1825, mort à Cognac, le 8 novembre 1889. Avocat à Paris, il reprit ensuite la maison de commerce paternelle à Cognac. En 1863, il fut élu, comme opposant, député de la Charente, siégea au Tiers parti et fut réélu en 1869 (Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains.* Paris, 1880, p.1459, et 1893, p. 1258).

69 Arch. Tun. Doss. 294, carton 111. Lettre de Lesseps au premier ministre. Paris, 26 septembre 1866

70 *Ibid.* Doss. 294, carton 111. Tél. de Mussalli au premier ministre. Paris, 28 septembre 1866.
Réponse adressée au général Elias Mussalli négociateur d'un emprunt à Paris sur le refus d'adhésion par le gouvernement tunisien au projet d'emprunt signé par le général et M. Planat député au Corps Législatif du 4 novembre 1866, imprimé qui se trouve dans les archives Italiennes, dossier Tunis.

71 Arch. Tun. Dos. 333, carton 113 : tél. collectifs de Mussalli, Valensi, Lumbroso, Santillana, Guttieres, Samama au khaznadar, octobre 1866. F. 0.102/17. Wood à Stanley. Tunis, 13 octobre 1866. Wood informait le ministre qu'il avait accordé à Santillana un congé de quelques semaines pour accomplir sa mission ; mais Stanley n'approuvait pas cette initiative. «I do not quite like that», écrivait le ministre. «I think the utmost should be said is that although his compliance with the Bey's request, is not disapproved under the circumstances ; H.M's Government have no desire to be mixed up with the financial difficulties of the Bey» (Note du 23 octobre 1866).

désespérée. De Lesseps et Mussalli devaient tenir des assemblées plénières en l'hôtel de la mission tunisienne, pour coordonner les efforts de ces inquiétants collaborateurs.

Mussalli mendiait en vain des prêts à court terme de quelques millions, voire de quelques centaines de milliers de francs. Ses acolytes s'employaient à brocanter en détail des bons du Trésor, en offrant au besoin quelques brevets du Nichan Iftikhar. Le papier tunisien, bien vite déprécié, ne trouvait preneur qu'à des conditions dérisoires[72]. De son côté, le khaznadar abusait des traites sur ses mandataires de Paris. A la fin de 1866, le crédit tunisien paraissait complètement épuisé ; les bons du Trésor n'étaient pas remboursés, les traites restaient impayées, et les démarcheurs tunisiens n'arrivaient plus à placer le mauvais papier qu'on les avait chargés de négocier.

Le 1er janvier 1867, Mussalli obtenait cependant, par l'entremise de Dahdah, quelques semaines de répit pour le Trésor tunisien, grâce à une nouvelle avance consentie par Pinard, en attendant le grand emprunt qu'on se décidait enfin à conclure avec Erlanger. Le 1er janvier, les trois petits emprunts précédemment consentis par le Comptoir d'Escompte étaient reportés «dans un quatrième, sous forme d'escompte de teskérés représentant une somme nominale de 9 millions (moins de 5 millions effectifs) et garantis par les revenus du Beylick et les 23.831 obligations de 1863 restant»[73]. Pinard, d'ailleurs, ne tenait pas à courir seul les risques d'une opération que garantissait cependant la reprise éventuelle des 23.831 obligations (d'une valeur nominale de 11.915.000 francs). Il forma un syndicat, avec Dahdah tout le premier - Dahdah qui prêtait au bey au nom duquel il empruntait - et une dizaine de gros banquiers, israélites pour la plupart, Fould, Bamberger, Bischoffsheim, Edmond Adam, G. Martini, Hermann Oppenheim, Lévy-Crémieux, Dutfoy, Trivulzi-Hollander, Bischoffsheim-et-Hirsch[74]. Cet emprunt permettait de solder le coupon de janvier.

Le 9 février 1867, un contrat fut signé avec Erlanger pour un nouvel emprunt de cent millions, remboursable en trente ans, dont la moitié servirait à racheter les obligations de 1863 et 1865. La banque avançait 4 millions avant l'émission, contre livraison de 25.000 des obligations à émettre ; le gouvernement affectait en garantie les revenus des dîmes sur les céréales estimés 2,5 millions, celui des octrois et des impôts affermés, soit 5 millions, tous les droits de sortie soit 2,5 millions, enfin toutes les sommes restant libres sur les impôts affectés à l'emprunt de 1863[75]. En avril et mai 1867, la presse financière française[76] annonçait le lancement d'un emprunt de 200.000 obligations tunisiennes émises à 315 francs et portant un intérêt annuel de 35 francs, soit de plus de 10%. Mais, en dépit de ces alléchantes propositions, le public bouda l'émission. Il fallut la clore, le 11 mai, après un échec total : 11.033 obligations seulement avaient été souscrites, sur un total de 200.000. Les Erlanger n'avaient pas même ramassé les 4 millions qu'ils avaient avancés au khaznadar. Ils rendirent le gouvernement du bey responsable de cet échec,

72 A 45%, bientôt 30 et même 25% (Arch. Tun. Doss. 294, carton 111, *passim).*

73 «Le contrat ne fixait pas le taux d'escompte qui a été établi plus tard à 62% tandis que Pinard avait réellement placé les teskérés à 72%. Cette différence a constitué en faveur de ce dernier une commission de 13,35% - soit 900.000 Fr. - à laquelle il faut encore ajouter 90.000 Fr. (1%) destiné (sic), en dehors de toute convention, au même Dahdah comme intermédiaire» (Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit).*

Les 23.831 obligations de 1863 dont il s'agit correspondaient aux 25.000 titres déposés 18 mois plus tôt chez Erlanger et réduits par les tirages au sort semestriels.

74 Comité des porteurs d'obligations tunisiennes : *Rapport aux obligataires,* 30 mars 1868.

75 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note de 1868 et *passim.*

76 *Journal des Actionnaires, Semaine financière, Epargne, etc.*

en lui reprochant d'avoir aliéné les droits de sortie des huiles au profit de créanciers tunisiens[77] et d'avoir ainsi découragé les souscripteurs éventuels.

L'échec du grand emprunt allait mettre fin à l'inextricable succession des combinaisons financières dans lesquelles se perdait le gouvernement beylical depuis cinq ans. Le khaznadar devait renoncer à reculer toujours ses échéances par de nouveaux appels au crédit. Le paiement du coupon de juillet 1867 (emprunt de 1865] resta en suspens ; celui de novembre 1867 (emprunt de 1863] ne put être soldé, non plus que celui de janvier 1868. Il fallait trouver d'autres solutions. Déjà, Pinard traduisait le gouvernement du bey devant le tribunal civil de la Seine pour non-exécution des clauses de l'emprunt de 9 millions de janvier 1867 (audience du 23 août 1867][78]. Les financiers qui avaient montré tant d'indulgence pour les étranges procédés du khaznadar, lorsqu'il s'agissait de l'argent du public, se révélaient beaucoup moins compréhensifs dès que leurs intérêts personnels étaient mis en cause.

Tous les fléaux s'abattaient successivement sur la malheureuse Tunisie, la banqueroute financière, les mauvaises récoltes, les épizooties, la disette, avec leur cortège d'épidémies et de désordre. La récolte de 1867 s'avérait catastrophique : les pays céréaliers du nord étaient les plus touchés ; des troubles dûs à la grande misère, des pillages de greniers se produisirent autour du Kef, de Béja et dans toute la vallée de la Medjerda. Les tribus nomades s'agitaient : en mai 1867, on se battait entre Sfax et Kairouan. Le mécontentement était aussi général que la misère et l'on pouvait se croire à la veille d'une grave insurrection comme celle de 1864. Le khaznadar confiait alors le commandement du camp au général Zarrouk[79]. Au début de juin, le choléra prenait un caractère d'épidémie à Sousse, où il enlevait 300 personnes en moins de quinze jours[80]. Il se répandait dans tout le Sahel, gagnait Tunis où, vers la mi-juillet, tandis que la température atteignait des records de chaleur, il tuait quelque 150 indigènes par jour. Le 17, on dénombrait plus de 350 morts[81]. L'épidémie s'apaisait ensuite pour cesser dans la deuxième moitié d'août ; en deux mois et demi, elle avait emporté 5.000 personnes environ à Tunis, 18 à 20.000 dans le reste de la Régence[82].

À l'automne, la disette devenait famine[83], et les désordres rébellion. Le camp se faisait battre par les montagnards et le plus jeune frère du bey, El Adel, quittait, le 14 septembre, son palais de La Marsa pour aller se mettre à leur tête. Inquiet, le khaznadar

77 Différend entre Schmidt et les commissaires de la 1ère conversion (A. E. Tunis. Mém. et Doc. Vol 12. Mémoire des commissaires, 2 mars 1868).

78 Pinard demandait à être mis en possession-séquestre des revenus des douanes tunisiennes, de ceux des oliviers et du beylick. Mais le séquestre fut rejeté du fait que la Régence était un pays étranger et non soumis à la juridiction du tribunal (*Journal des Actionnaires*, 14 septembre 1867).

79 Arch. Rés. Rapports des agents consulaires au Kef, à Sousse, Monastir et Sfax, des 10 et 11 mai 1867, et dép. pol. n° 22. de D. de Bellecourt à Dr. de Lhuys. Tunis, 12 mai 1867.

80 Le consul d'Italie signalait, chez les Européens, «una grandissima emigrazione», le délégué consulaire italien étant le premier à s'enfuir. Le vice-consul français Espina était enlevé par l'épidémie (Arch. Rome. Personale n° 143. Pinna à Di Campello. Tunis, 18 juin 1867).

81 300 Indigènes environ, 36 Juifs et 16 Européens (*Ibid.* n° 150. Tunis, 30 juillet 1867).

82 Arch. Rés. Consulats n° 12. Tunis, 29 août 1867

83 «Des bandes d'Arabes... parcourent [le pays], cherchant à manger pour eux et pour leurs troupeaux. Les brebis pleines à cette époque et qui, d'ordinaire, valent de 25 à 30 piastres, sont en vain offertes à 7 ou 8 piastres. La récolte d'huile manque en entier, celle des grains a à peine couvert les semailles, la sécheresse, l'épidémie ont broché sur le tout» (Arch. Rés. Dép. pol. n° 23. Botmiliau à Moustier. Tunis, 6 septembre 1867). Le 13 septembre, de Botmiliau signalait qu'on avait trouvé dans Tunis trois Arabes morts de faim, la bouche encore pleine d'herbe. Le khaznadar se serait borné à dire ; «C'était la volonté d'Allah». (Ibid. Dép. pol. n° 27. Du même au même. Tunis, 13 septembre 1867).

dénonçait au bey un complot contre sa personne. Le 5 octobre, les généraux Réchid et Ismaïl es Sunni[84] étaient pris chez eux à l'improviste, emmenés au Bardo et étranglés sans autre forme de procès. Le khaznadar s'emparait aussitôt de leurs biens. El Adel venait se rendre peu après ; condamné à la détention perpétuelle au Bardo, il y mourut, un mois plus tard, «d'une fièvre rhumatismale contractée en s'exposant imprudemment dans les montagnes de Béja[85]». Son conseiller Mahmoud Djellouli, son secrétaire avaient été décapités et les deux têtes envoyées au Bardo. L'année 1868 s'ouvrait par une épidémie de typhus qui enlevait les habitants par centaines. Si les récoltes s'annonçaient meilleures qu'en 1867, des épizooties décimaient les troupeaux ; les nomades qui n'avaient plus d'autres ressources que la vente des peaux de leur bétail refluaient vers les villes où ils mouraient de froid et de misère[86].

A la fin de 1867, le consul de Botmiliau[87] ne voyait plus d'autre solution qu'une occupation de la Tunisie par la France, annexion définitive à l'Algérie ou occupation temporaire à titre de gage[88]. Le bey était tombé complètement sous l'influence du khaznadar et il n'y avait rien à espérer d'un changement de souverain, les frères de Mohammed es Sadok étant «absolument étrangers aux affaires, comme incapables de les comprendre, tous livrés à des vices honteux[89]». Le 2 décembre, le consul revenait sur «l'incapacité du bey, l'avidité du khaznadar, le défaut absolu de patriotisme chez tous les hommes appelés à prendre part aux affaires, les mœurs de la race arabe, son inaptitude au travail, ses habitudes de fausseté, de mensonge, de corruption, par dessus tout le désordre profond qui, en toutes choses existe ici et auquel il serait si difficile de porter remède[90]». Mais, à, la fin de 1867, le quai d'Orsay avait d'autres soucis que celui d'occuper la Régence. Un projet d'intervention discuté en Conseil des Ministres fut tout aussitôt abandonné. On laissa le consul se débattre avec les difficultés locales, tandis qu'à Paris comme à Tunis, on cherchait des solutions nouvelles aux problèmes financiers tunisiens.

3 - Les conversions locales

C'est dans cette situation presque désespérée que les créanciers locaux du bey cherchaient le moyen de recouvrer une partie au moins de leurs avances.

La dette locale qui, à la fin de 1866, pouvait s'élever à une cinquantaine de millions était formée d'une multitude de papiers impayés dont l'origine était très diverse, mais

84 Les généraux Réchid, ancien ministre de la Guerre et ancien commandant au contingent tunisien pendant la guerre de Crimée, et Ismaïl es Sunni, beau-frère du bey et ancien garde des Sceaux étaient deux mamelouks en disgrâce depuis la révolution de 1864. Selon Pinna, de Botmiliau et Ben Dhiaf, ils auraient soutenu l'entreprise d'El Adel.

85 Broadley : *Last Punie war*, vol. I, p. 143.

86 Ben Dhiaf, chap. VII, année 1283.

87 BOTMILIAU (Adolphe-François, vicomte de), né à Guingamp, le 13 juillet 1817, élève-consul, 17 février 1840 ; à Lima, 14 septembre 1840 ; consul à Valdivia ; mis en inactivité, 8 mai 1848 ; chevalier de la Légion d'honneur, 29 novembre 1849 ; consul à Iassy, 23 février 1850 ; à Jérusalem. 28 juin 1852 ; consul de 1ère classe, 28 juillet 1852, à Elseneur, 5 février 1853, à Veracruz, 30 janvier 1856, consul général et chargé d'affaires à Guatemala, 14 février 1857, à Belgrade, 10 octobre 1862, officier de la Légion d'honneur, 14 août 1863; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 9 mars 1867, admis à la retraite 14 juin 1873 (Fichier A. E.).

88 Arch. Rés. Dép. Pol. no 57. Botmiliau à Moustier. Tunis, 12 novembre 1867.
Depuis le milieu d'août, de Botmiliau suggérait une intervention française, en termes plus voilés. Son collègue Pinna proposait une intervention collective des puissances et la désignation de commissaires chargés de réorganiser les finances beylicales (Arch. Rome. Dép. du 1er octobre 1867).

89 Ali, bey du camp, Taïeb et Tahar (*Ibid.* même dépêche).

90 *Ibid.* Dép. pol. n° 63. Botmiliau à Moustier. Tunis, 2 décembre 1867.

que l'on pouvait grouper en deux catégories principales, bons du Trésor et assignations en nature, que l'on désignait sous le même vocable de *teskérés.* Les bons du Trésor étaient les plus nombreux ; les uns correspondaient au paiement de dépenses courantes, travaux ou salaires ; les autres étaient la reconnaissance de dettes contractées par le gouvernement auprès du commerce local. Repoussés d'échéance en échéance par suite de la pénurie du Trésor, ces bons avaient été renouvelés plusieurs fois, grossis d'intérêts à 10 ou 12%. La plupart des détenteurs primitifs avaient dû s'en défaire à bas prix auprès de courtiers qui vivaient de ce trafic. Certains *teskérés* ne trouvaient preneur qu'à 10 ou 15% de leur valeur nominale. Aussi, les habiles, spéculant sur cet état de choses, acceptaient-ils sans hésiter le mauvais papier dont les payait le gouvernement, quitte à faire majorer la somme par un employé complaisant et à brocanter cette traite au rabais, pour retrouver l'essentiel de leur créance.

Il y avait donc, sur la place de Tunis, beaucoup de créances de mauvais aloi. Mais l'origine en était malaisée à retrouver, les bons au porteur ayant circulé de portefeuille en portefeuille pour revenir aux courtiers les plus solides dont les réserves leur permettaient d'attendre. Une douzaine de maisons et de familles juives de Tunis devaient détenir la moitié des bons ou des traites impayées, les Guttieres, les Lumbroso, Isacco Cesana, Daniele Moreno, Pinhas Errera, Isacco Paz, les Fiorentino, les Forti, sujets italiens ; Abeasis, Azuelos, De Montes, Levy, Santillana, sujets ou protégés britanniques. Ces courtiers qu'unissaient étroitement des liens familiaux et des associations d'argent, en dépit des nationalités diverses qu'ils avaient adoptées, appartenaient tous à cette caste des Juifs livournais dont l'enrichissement avait été si rapide depuis que, à la faveur du désordre financier, avec Nessim, Dahdah et autres Erlanger, Juifs et Levantins géraient en maîtres les affaires de la Régence

Les véritables commerçants, Français ou Génois pour la plupart, détenaient des *teskérés* d'huile ou de céréales. Ces bons correspondaient à une avance faite au gouvernement avant la récolte, à un achat régulier de produits livrables quelques mois plus tard. Quelques-uns, par exception, avaient suivi le sort des bons du Trésor, échoué dans les mains des courtiers : les exportateurs tenaient à obtenir de l'huile ou du blé qu'ils dirigeaient sur Marseille ou sur Gênes, plutôt qu'à se perdre dans les opérations de courtage ou d'agiotage. Au 1er août 1867, Van Gaver estimait à 4 millions de francs l'ensemble des créances françaises, dont près de 3 millions pour les six plus grosses maisons[91].

Les paiements étaient interrompus sur la place depuis six mois, que le gouvernement assurait encore l'échéance des coupons à l'extérieur. Furieux d'être si mal partagés, les négociants de Tunis se concertèrent pour obtenir un arrangement à l'amiable avec le Bardo. Le courtier Guttieres qui avait l'oreille du khaznadar négocia avec lui une conversion des créances locales, contre remise effective de revenus qu'administrerait un syndicat de créanciers. Le khaznadar accepta aisément une transaction qui ne lui coûtait guère et qui présentait pour lui l'avantage de diviser ses créanciers. Les principaux négociants français n'acceptaient pas, en effet, de voir assimiler leurs créances au papier ramassé à bas prix, place de la Marine. Si trois d'entre eux s'y résignaient, Rousseau,

91 **Van Gaver (850.000 Fr), Emilien Rousseau et Fils (650.000 Fr), Coriat et Cie (575.000 Fr), Carcassonne aîné (487.000 Fr), Chapelié (300.000 Fr), Félix Monge (100.000 Fr).**
Arch. Rés. Deux lettres de Van Gaver, député de la Nation française, du 1er août 1867 transmises en annexe à dép. pol. n° II. Tunis, 6 août 1867.

Carcassonne et le courtier juif Foâ, les quinze autres se tenaient à l'écart[92]. Au consulat de France, de Bellecourt, puis de Botmiliau[93] prenaient position contre la conversion et conseillaient à Rousseau et à Foâ de se retirer du syndicat de négociants que l'on formait. Wood, au contraire, encourageait une opération à laquelle participaient son interprète Santillana et la famille Levy qui lui était dévouée ; avec plus de réserve, Pinna faisait de même[94].

Un premier contrat était signé, le 2 mars 1867, prévoyant la conversion de 8 millions de piastres en *teskérés* contre 1.020 obligations de 5.000 francs payables au porteur et portant intérêt à 12%. Le gouvernement remettait à une commission de créanciers les *teskérés* de sortie d'huile dont celle-ci obtenait le privilège de vente exclusif[95]. Deux autres contrats venaient ensuite, le 17 mars et le 8 avril, qui formèrent avec le premier une conversion unique de 12 millions en 24.000 obligations remboursables par tirage en 3, 5, 7 et 9 ans. Les négociants français s'étaient retirés, à l'exception de quelques courtiers israélites protégés français, et la commission n'était plus composée que de deux Anglais, Santillana et Levy, et deux Italiens, Cesana et Peluffo, auxquels on avait adjoint le négociateur Guttieres. Le gouvernement du bey remettait des permis d'exportation d'huile, de laine, dattes et savon pour 43 millions de piastres ou 27 millions de francs contre 12 millions de francs en obligations échues ; il s'interdisaitl'émission de nouveaux permis d'exportation pour ces articles jusqu'à la liquidation totale des 12 millions et de leurs intérêts ; il promettait de parfaire la somme, le cas échéant. D'accord avec les négociants, le gouvernement avait pu doubler le prix des permis d'exportation d'huile et créer des droits nouveaux sur les laines, les peaux et les dattes[96].

La conversion devait réussir parfaitement : les commissaires qui s'étaient nantis de garanties solides, perçurent sans difficultés le prix des *teskérés* qu'ils avaient reçus. Ils pouvaient compter, au bout de quelques années, sur un remboursement plus rapide qu'il n'avait été prévu. Les exportateurs étaient seuls à être lésés par l'élévation des droits de sortie[97].

Le succès de la première conversion devait inciter les négociants à en conclure de nouvelles ; le 1er août, on traitait pour 10 millions garantis dans les mêmes conditions, par le *canoun* des oliviers (engagé pourtant aux obligataires de 1865) et tous les droits de sortie à l'exception de ceux qui pesaient sur les huiles, le savon et les dattes. Quelques Français participaient à cette opération, dont les commissaires étaient les Italiens Paz et Traverso, les Français Chapelié et Garsin, les Anglais Samama et Pisani, chancelier du consulat britannique[98]. Une troisième conversion, conclue le 1er septembre pour 10 millions, échoua faute de souscription suffisante (5 à 6 millions seulement, selon Botmiliau)[99]. Il fallut attendre le 1er janvier 1868 pour réaliser la quatrième et dernière opération, de 8 millions seulement, que garantissaient notamment les droits d'exportation sur les chéchias, les tissus de laine et d'écorce[100].

92 Arch. Rés. Dép. Contentieux. Tunis, 2 mars 1867.

93 Duchesne de Bellecourt était nommé à Batavia et remplacé à Tunis, le 29 juin 1867, par de Botmiliau.

94 F. 0.102/79. Wood à Stanley. Tunis, 7 et 23 mars 1867.
Arch. Rome. Dép. de Pinna. Tunis, 5 et 19 mars 1867.

95 Arch. Rés. Contentieux. Tunis, 2 mars 1867

96 A. E. Mém. et Doc. Vol. 12 Mémoire des commissaires des différentes conversions de la Dette flottante, 2 mars 1868.

97 Arch. Rés. Commerce n° 15. Tunis, 10 septembre 1867, d'après rapport de Van Gaver.

98 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note sur les affaires financières de la Régence (janvier ou février 1868).

99 Arch. Rés. Pol. n°38 Tunis. 19 décembre 1867.

100 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note sur les affaires financières de la Régence (janvier ou février 1868).

Les négociants italiens avaient été les plus empressés à participer aux conversions. L'état des créanciers italiens envers le gouvernement tunisien que faisait dresser le consul Pinna à l'intention de son ministre, en juillet 1868[101], établissait une participation totale de 19.473.174,76 francs[102]. Avec la dette flottante, on arrivait à une créance italienne totale de 25.972.474,86 francs. L'état des créanciers anglais, établi par le consulat britannique, relevait un total de 12.150.175 francs[103] investis, à l'exception d'un million environ, dans les conversions. La participation française, en revanche, était beaucoup plus modeste : sur un total de 36 millions de souscription, elle ne devait vraisemblablement pas atteindre 4 millions[104]. L'opération se révélait profitable pour un petit nombre de courtiers juifs qui avaientconverti à leurvaleur nominale des bons ramassés pour rien sur la place de Tunis[105]. Tandis que ceux-ci assuraient leurs millions sans autre contrôle que le leur propre[106], les ouvriers italiens et maltais, les seuls Européens véritables, devaient échanger le papier dont le gouvernement avait payé leurs services aux mêmes conditions que les créances véreuses des courtiers[107]. Quinze maisons seulement totalisaient 80 % de la participation italo-anglaise dans les conversions ; les onze plus grosses en représentaient, à elles seules, 70 % : les Guttieres (3.036.086,15 Fr), les Lumbroso (1.606.419,62 Fr), Isacco Cesana (1.521.538,33 Fr), Daniele Moreno (929.967,64 Fr), Pinhas Errera (815.172,34 Fr), les frères Traverso (pour leur compte et celui d'autres négociants, 6.323.614,88 Fr) ; chez les Anglais, Moses Levy, Moses Santillana, Azuelos, Abeasis (ensemble ou séparément, 5.825.000 Fr), la maison De Montes et Cie (1.500.000 Fr)[108].

Parmi les Italiens, les quatre Guttieres venaient au premier plan ; le chef de la famille, Giacomo, un courtier de quarante-cinq ans, jouissait d'une autorité reconnue

Egalement Arch. Rome. Dép. Confid. N°137 de Pinna. Tunis 26 avril 1869. Les administrateurs de cette conversion étaient lAutrichien Achille Bogo, confident du bey, Paolo Cassanello et Giovanni Vignale, négociants italiens, Félix Monge et Léopold Van Gaver, Français, l'Espagnol De Montes.

101 Arch. Rome : Etat des créanciers italiens ...envoyé, de Tunis le 21 juillet 1868. Cet état avait été dressé d'après des chiffres fournis par les administrateurs italiens des conversions.

102 Dont 6.443.762,57 Fr. pour la 1ère conversion et 8.830.466 pour la 2ème.

103 F. 0.102/114. Wood à Lyons. Tunis, 20 juin 1868.

104 Nous n'avons retrouvé ni dans les archives de la Résidence ni dans celles du Quai d'Orsay, de liste comparable aux états nominatifs dressés par Wood et par Pinna. A côté des sujets italiens et britanniques qui figuraient dans les conversions pour 30.600.000 Fr. et en dehors des Français, il faut faire place, en effet, aux Tunisiens et aux représentants des diverses nationalités européennes, Autrichiens comme Bogo, ou Espagnols. Les créances austro-hongroises de toutes catégories s'élevaient à 2.500.000 Fr. environ (F. 0.102/119. Appony à Clarendon. Londres, 16 novembre 1869).

Les chiffres mêmes fournis par les consulats d'Angleterre et d'Italie restent sujets à caution du fait qu'un certain nombre de négociants n'étaient que les prête-noms de fonctionnaires tunisiens, en échange de commissions de 10 à 15% (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note de 1869).

105 «Les titres n'ont pas coûté aux porteurs plus de 20 Fr. pour 100 Fr. Cette moyenne est même loin d'avoir été atteinte, car la majeure partie des titres émis pour les deux dernières conversions n'a pas été payée plus de 10 Fr. pour 100 Fr. On est même descendu à 5 Fr. pour 100 Fr. Il est de notoriété publique, à Tunis, que les conversions ont donné lieu à des trafics scandaleux» (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note sur les affaires financières de la Régence. Janvier ou février 1868).

106 Les commissaires des conversions étaient généralement les plus gros conversionnistes.

107 Sur un montant total d'environ 30.600.000 francs de créances converties par les Italiens et les Anglo-maltais, la participation des non Israélites ne dépassait guère 30%, dont les 2/3 au nom des frères Traverso ; elle tombait à 4% de la souscription italienne à la première conversion.

108 Venaient ensuite : PAZ (Isacco Fù Samuele), négociant, né à Pise en 1808, mari de Fortunata Curiel et père de quatre enfants, inscrit pour 735.293,45 Fr. dans les conversions, plus 275.000 Fr., dans la dette flottante ; FARRUGIA (Benigno), commerçant maltais, qui présentait une créance totale de 700.000 Fr., les frères FIORENTINO, Isacco et Giacomo, négociants israélites originaires de Florence, inscrits dans les conversions pour 607.443,64 Fr., les FORTI, inscrits pour 463.680,58 Fr., Isacco d'Abramo, né à Livourne en 1834, mort à Tunis le 9 juillet 1879, mari d'Enrichetta Sacuto, son frère Daniele, né en 1833, mari d'Allegra Cesana.

par tout le négoce de Tunis. Il avait édifié sa fortune au service du khaznadar, en jouant les intermédiaires entre le gouvernement et le commerce local; il conseillait le premier ministre[109] et servait d'informateur financier auprès du consulat d'Italie. Isacco Cesana, son lieutenant, possédait une des plus grosses fortunes de Tunis. Il avait été, pendant trente ans, l'agent et le confident du comte Raffo[110]. Les Lumbroso avaient, depuis longtemps, leurs entrées au Bardo. Le Dr Lumbroso avait été au service du bey Ahmed et conservait ses fonctions de médecin de la cour auprès de Mohammed es Sadok. Son frère David était, grâce à lui, devenu courtier du khaznadar, tandis qu'un autre frère faisait les affaires du gouvernement, à Marseille où il s'était installé. Plus modestes relativement étaient Moreno et Errera[111], le beau-frère de Cesana. Les deux frères Traverso, Pietro et Amedeo, tiraient avantage de leurs relations avec le Bardo[112] ; ils ne possédaient cependant pas en propre la totalité des millions qu'ils avaient convertis.

Les «Anglais» Levy et Santillana étaient très liés avec le consul Wood. Moses Levy, le plus riche courtier anglais de Tunis, était le fils d'un Juif de Sousse, Juda Levy originaire lui-même de Gibraltar. Moses Santillana, courtier et interprète au consulat d'Angleterre, jouissait de l'estime et de l'amitié de Wood qui l'avait chargé de missions de confiance à Londres. Santillana aurait été l'homme d'affaires du consul d'Angleterre dont la fortune, aux dires de Botmiliau, était fortement engagée dans les conversions[113]. Moses Azuelos et Moses Abeasis étaient des Juifs de Gibraltar qui brocantaient de tout, de céréales aussi bien que de valeurs. Abeasis s'était improvisé armateur ; les déboires de la compagnie de navigation qu'il avait lancée, devaient l'amener à la faillite quelques années plus tard[114]. Les frères De Montes, Teodoro et Salomone, d'une origine espagnole assez proche, s'étaient partagés la protection de l'Angleterre et de l'Espagne.

Les obligations issues des conversions circulèrent dans le public ; elles eurent leur cours, place de la Marine : les mieux cotées étaient celles de la première conversion qui jouissaient des garanties les plus sérieuses. En mai 1869, selon Guttieres, on les prenait à 79,80% du pair, tandis que les autres s'écoulaient à 49 et 44%, voire 26% pour les obligations de la troisième[115]. La dette flottante ne s'éteignait pas cependant ; elle s'accroissait d'une dizaine de millions en moins de deux ans. Restaient les *teskérés*

109 GUTTIERES (Giacomo), né à Livourne en 1823, fils aîné d'Elia. Angelo, né à Livourne en 1824, Cesare, né à Tunis en 1833, Abramo, né à Tunis en 1843, courtiers également, étaient les frères de Giacomo. Venaient ensuite Guglielmo et Giuseppe, les derniers nés ; deux sœurs, au moins complétaient la famille.
Guttieres, «l'âme damnée du Caïd Nissim» [*Tunis en France*, Paris, 1882, p. 67), avait été l'auxiliaire du khaznadar dans le frauduleux remboursement de la dette locale qui suivit la conclusion de l'emprunt de 1863 (Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.*).

110 Cesana n'avouait encore qu'un capital de 300.000 francs, en 1863 (Arch. Rome. Aff. in genere, n° 20. Gambarotta à Visconti-Venosta. Tunis, 24 octobre 1863). Il lui avait fallu moins de cinq ans pour sextupler, au moins nominalement, ce capital, puisque, inscrit pour plus *d'un million et demi* dans les conversions, Cesana figurait encore pour 200.000 Fr. dans la dette flottante. Edifiant exemple des fructueuses opérations réalisées par les courtiers livournais sur le papier du gouvernement !

111 MORENO (Daniele di Moisè), négociant, né en 1820 à Livourne, époux de Fortunata Deloja, père de cinq enfants ; ERRERA (Pinhas di Emmanuele), courtier, né en 1806 à Livourne, mari de Ricca Cesana, père de plusieurs enfants. (Arch. Rome. Recensement des Toscans. Tunis, 1861).

112 Grâce à leur beau-frère, Elias Mussalli, sous-directeur aux Affaires étrangères. Sur les frères Traverso, voir note 83, chap. XI.

113 A. E. Tunis ; vol. 32. Lettre pers. de Botmiliau, 24 juillet 1869. *Ibid.* vol. 35. Dép. confid. De Botmiliau. Tunis, 15 mai 1871.

114 En août 1868, Abeasis passait avec le gouvernement un contrat de location de deux navires pour l'établissement d'une ligne de navigation. La ligne ne fut pas ouverte, mais Abeasis tira prétexte du contrat pour se retourner contre le bey et exiger une indemnité pour les pertes qu'il aurait subies (Arch. Rés. Comm. n° 71. Tunis, 17 août 1868).

115 Arch. Rome. Note de Giacomo Guttieres. Annexe à dép. de Pinna. Tunis, 11 mai 1869.

des exportateurs qui n'avaient pas voulu se rallier aux conversions. Le khaznadar, de son côté, continuait d'émettre des papiers dévalués de 85 à 90% dès le premier jour. En décembre 1869, Villet estimait la dette flottante à 24 millions environ[116].

4 - La spoliation des obligataires français

En France, cependant, les obligataires commençaient à s'émouvoir ; en juin 1867, on procédait au tirage au sort des obligations de 1865, mais le paiement du coupon de juillet tardait. Le Comptoir d'Escompte ne donnait pas signe de vie. Après deux mois d'attente, on pensait à réunir les obligataires à Paris, afin de provoquer les explications des banquiers et du gouvernement tunisien.

Les valeurs tunisiennes avaient trouvé preneur dans toutes les classes de la société, chez les petits épargnants surtout qui en avaient souscrit plus des quatre cinquièmes[117]. Cette dispersion même et le peu les moyens de la plupart des obligataires faisaient le jeu des banquiers. Le 6 septembre 1867, se tenait cependant à Paris, salle Herz, une réunion de plus de six cents porteurs, représentant quelque 30.000 titres. Un comité était élu, dont le président était le marquis de Carbonnières, pour agir à la fois auprès du ministre des Affaires étrangères de France, du bey de Tunis et du Comptoir d'Escompte[118]. Mais Pinard ne voulut rien savoir ; il ne voulut pas même recevoir les membres du comité. Celui-ci fit alors mettre une saisie-arrêt sur les fonds du bey déposés dans les caisses du Comptoir d'Escompte. Pinard alors d'affirmer que les coupons allaient être payés, «que [la] saisie-arrêt y mettait obstacle car on allait recevoir le montant des traites arrivées à échéance». La saisie fut levée, «contre l'engagement formel que les coupons échus et les obligations sorties seraient payés dans la quinzaine»[119]. Aussitôt, Pinard, arguant du contrat de janvier 1867, fit procéder au partage des 1.215.076,55 francs dont il disposait[120]... entre les membres du syndicat, Dahdah, Fould, Bamberger, Pinard et consorts !... Le coupon de novembre 1867 (obligations de 1863) n'était pas mieux payé par Erlanger. Le comité des porteurs, dupé, essaya alors d'une autre méthode, la négociation directe avec le bey. Il dépêcha deux de ses membres à Tunis.

Le khaznadar, aux abois, était prêt à conclure n'importe quel accord pour gagner du temps, à vendre une fois de plus les revenus qu'il avait déjà engagés aux obligataires

116 *Ibid.* Rapport Villet du 21 décembre 1869.

117 D'après une note pour l'Empereur de 1867 ou 1868, les 152.360 obligations de 1863 et 1865 s'étaient réparties ainsi, au moment des émissions sans doute : 1.129 dans l'armée, 28.380 entre 147 fonctionnaires ou hauts fonctionnaires, 7.670 rentiers et propriétaires, 5.871 négociants ; 1.230 seulement entre 7 banquiers. 10.640 employés et 58.858 artisans et ouvriers s'étaient partagé 121.420 obligations, soit plus de 80% du total (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 8 Note 44)

Cette note ne précise malheureusement ni la nationalité des acquéreurs, ni le lieu de souscription Mais d'après les listes de pétitions envoyées au gouvernement en 1868 et en 1871, nous voyons que la plupart des obligataires de 1865 étaient parisiens ou marseillais. 11 était cependant parmi eux plusieurs habitants de la région de Méru, dans le pays de Thelle, des Belges et des Suisses. (Arch. Tun. Carton 86).

118 Les autres membres du comité étaient : Tallois, propriétaire, le docteur Ruffié, P. Lantelme, ancien négociant, L. Droux et Subtil, ingénieurs civils, Maitre-Henry, négociant en vins, Saint-Ange-Laplanche, architecte, Henri Francingues, premier attaché à la légation du Pérou, Gabriel Hugelmann , homme de lettres, secrétaire général, Loyer, propriétaire, le principal porteur de titres avec 312 obligations, et le banquier Lauze, directeur de la Banque Franco-Italienne.

119 Comité des porteurs d'obligations tunisiennes : *Rapport aux obligataires*, Paris, 1868, p. 6.

120 719.147,50. Fr. produits par les 23.831 obligations de 1863 déposées au Comptoir d'Escompte (coupons échus le 1er mai 1867 et remboursement de 625 obligations sorties au tirage d'avril) plus 495.925,05 Fr. produit de la vente de 1.797 de ces obligations, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par Pinard au premier ministre du bey, le 9 octobre 1867, lettre publiée par le comité des porteurs, *op. cit.* Annexe document n° 3.

étrangers et cédés de nouveau aux conversions locales. Depuis plusieurs mois, il en était réduit à tirer sur Mussalli des traites sans provision. Assignations et protêts pleuvaient sur l'envoyé du bey qu'assiégeaient tous les huissiers de la capitale[121]. Pour éviter à tout prix l'intervention européenne qui le menaçait, Mustapha ratifia les accords que Mussalli venait de passer avec un aventurier, Charles Bureau, directeur de la Banque de Crédit international de Paris[122], établissement sans crédit, de création toute récente. Bureau avait déjà fait faillite à deux reprises : il aurait été condamné également deux fois pour vol et pour escroquerie[123]. C'étaient là des recommandations bien singulières ! Les représentants du Comité des obligataires qui n'avaient reçu à Tunis que de bonnes paroles du premier ministre, s'entendirent alors avec le représentant de la banque pour préparer un grand projet d'unification et de conversion de la dette. Le 6 janvier 1868, le bey signait les six décrets préparés en commun et qui prévoyaient :

- la création d'un Grand Livre de la Dette publique,
- la conversion des obligations de 1863-1865 en rente 6%,
- la création d'une Banque Nationale de la Tunisie[124].

Jules de Lesseps, l'agent politique du bey à Paris, était chargé de faire connaître et de seconder l'opération. Des informations furent envoyées à la presse. Le 14 mars 1868, à Paris, Mussalli procédait à l'installation officielle de la Commission des Finances tunisiennes chargée de réaliser la conversion ; c'étaient le sénateur Lefebvre-Duruflé, ancien ministre de l'Agriculture[125], qui avait accepté cette mission à la requête des membres du comité, président ; le vicomte de Grandval et le député Achille Jubinal[126], administrateurs de la Banque de Crédit international, le vicomte de

121 Entre le 2 et le 15 janvier 1868, le domicile parisien de Mussalli recevait la visite de 22 huissiers porteurs de 29 assignations, dont 15 dans la même journée du 14 janvier (Arch. Tun. Doss. 296, carton 111).

122 La Banque de Crédit international, 49, rue Le Peletier à Paris, avait été constituée le 20 juin 1867 avec un capital d'un million. Elle était administrée par un conseil de six membres : Achille Jubinal, député, demeurant à Paris rue Boudreau ; Louis-Corentin comte du Couëdic de Kergoualer, député, 71, rue de Grenelle-Saint Germain ; Charles Grégoire vicomte de Grandval, ancien officier d'Etat-major, administrateur du chemin de fer de Lille à Béthune, à Paris, 42 rue de Grenelle-Saint Germain; Louis-Urbain de la Grange, ingénieur des mines, 79, boulevard de Clichy ; Louis-Claude-Albert-Henry baron de Novel de Rottembourg, propriétaire, 59, rue de Bourgogne, Charles Jean-Baptiste Bureau, banquier, administrateur-directeur, 49 rue Le Peletier [*Moniteur,* 4 juillet 1867).

123 A. N. F. 30.240. Renseignements sur Bureau : extraits de la *Gazette des Tribunaux* des 10 décembre 1858, 5 janvier et 21 juin 1859 ; renseignements fournis par le syndic de la faillite prononcée le 31 décembre 1867.

124 Cette banque aurait un capital de 10 millions de francs pouvant être porté sans autorisation à 50 millions. Elle obtenait le privilège d'émission de billets dans la Régence. Bureau et le vicomte de Crésolles devaient en être les directeurs (Arch. Rés. Botmiliau à Moustier. Tunis, 6 janvier 1868).

125 LEFEBVRE-DURUFLÉ (Noël. Jacques) industriel et homme politique français, né à Pont-Audemer (Eure), le 19 février 1792, mort à Pont-Authon (Eure), le 3 novembre 1877.
Vers 1824, il fonda à Elbeuf une manufacture de draps qui prit une rapide extension. Conseiller général, puis député de l'Eure à l'Assemblée législative (1849), il soutint la politique du prince président, et, après le coup d'Etat, fut appelé au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, le 25 janvier 1852, qu'il quitta pour un siège au Sénat, le 28 juillet 1852. Il fut élevé successivement aux grades d'officier, de commandeur, puis de grand officier de la Légion d'honneur, en 1862. (Vapereau, *op. cit.* 1870, p. 1096). Après la chute de l'Empire, il fut poursuivi pour escroquerie, comme administrateur de la Société industrielle, condamné à une amende de 10.000 francs, en décembre 1873, et rayé des membres de la Légion d'honneur (Ibid. 1880, p. 1122).

126 JUBINAL (Michel Louis-.dc/7///e), littérateur et député français, né et mort à Paris (1810-1875). Ancien élève de l'Ecole des chartes, il publia divers manuscrits médiévaux, des articles et des ouvrages savants. En 1839, il fut nommé professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier et obtint la Légion d'honneur, en 1845. En 1852, il fut élu député de Bagnères, comme candidat officiel, et constamment réélu jusqu'en 1869 (Vapereau, *op. cit.* 1880, pp. 1011-1012).

Crésolles, administrateur délégué du même établissement, spécialement désigné par le bey et trois membres du Comité des obligataires, de Carbonnières, Ruffié et Tallois[127]. La Banque de Crédit international, au bord de la faillite[128], avait rétrocédé l'opération de conversion à un autre établissement sans crédit, la Banque Franco-Italienne de Paris[129]. Les commissaires des finances tunisiennes avisaient le public que la conversion s'opérait dans les bureaux de cette société, comme dans ceux de la banque de Crédit[130]. On devait procéder en même temps à une émission supplémentaire d'obligations pour 40 millions - un emprunt inavoué - pour racheter les *teskérés* de la dette flottante[131]. Après quelques hésitations, les porteurs de titres tunisiens commencèrent à répondre à l'appel du Comité des obligataires.

Le projet de conversion ne fut pas réalisé. A la fin de février 1868, dans divers journaux financiers français, commença une campagne de protestations contre la conversion tunisienne. Le *Journal financier* lançait une pétition destinée au ministre des Affaires étrangères ; il était imité par le *Journal des Actionnaires ;* la *Semaine financière* leur emboîtait le pas. C'était la contre offensive des gros banquiers intéressés dans les affaires tunisiennes[132]. Inquiets de voir les obligataires se rallier à la combinaison Bureau, Erlanger et Pinard firent pression sur le gouvernement afin de faire cesser une expérience dangereuse pour leurs intérêts[133]. Le 16 mars 1868, le ministre des Affaires étrangères, de Moustier, prenait officiellement position contre la conversion : «le bey a lancé des décrets chargeant une société financière d'opérer une prétendue conversion des titres anciens de sa dette. Le temps ne nous a pas encore permis de démêler complètement les fils d'une négociation conduite avec un mystère qui suffirait seul à inspirer la plus légitime défiance. Le peu que nous en connaissons nous permet, dès à présent, de penser que cette opération est de nature à compromettre tous les intérêts qu'elle semble avoir pour but de sauvegarder». Et le ministre de conclure : «Le gouvernement français a fait demander officiellement au bey de Tunis de rapporter ses décrets, et lui a déclaré qu'il les considérait comme sans valeur et qu'il s'opposerait par tous les moyens dont il dispose à toute opération financière qu'il n'aurait pas été en

127 Comité des porteurs d'obligations tunisiennes, *op. cit.* Annexe doc. n° 13.

128 Ses actionnaires étaient convoqués le 16 avril pour délibérer sur la dissolution et le mode de liquidation de la société (*Moniteur,* 1er avril 1868). Bureau avait été déclaré en faillite pour la troisième fois, le 31 décembre 1867 (A. N. F. 30. 240). Les avis d'unification de la dette étaient signés par l'administrateur De la Grange, au nom de la Banque de Crédit

129 «Quant à la Banque Franco-Italienne, je la crois également de création récente, mais elle est tout à fait inconnue sur le marché», écrivait le ministre des Finances, Magne, au ministre des Affaires étrangères, le 21 février 1868 (A. N. F. 30. 240). Installée rue Feydeau, elle avait pour directeur le banquier Lauze ; elle devait par la suite déposer son bilan, elle aussi *(La Finance : Emprunts Tunisiens,* 23 mai 1872).

130 Avis publié dans le *Journal des Actionnaires,* 14 mars 1868, commenté le même jour par la *Semaine financière.*

131 Arch. Rés. Dép. pol. n° 79. Botmiliau à Moustier. Tunis, 15 janvier 1868.

132 La *Semaine financière* était un des hebdomadaires financiers les plus anciens et les plus lus de Paris. En 1868, ce journal était encore dirigé par Eugène Forcade qui l'avait fondé en 1855. Il était atteint d'aliénation mentale en mars 1868 et la propriété du journal passait à un consortium de trois directeurs de journaux *(Constitutionnel, France* et *Liberté),* MM. Gibiat, Jenty et Emile de Girardin *(Semaine financière,* avis du 12 septembre 1868). Selon le Comité des porteurs d'obligations tunisiennes, la *Semaine financière* aurait été mêlée à un certain nombre d'opérations désastreuses et de scandales auxquels participaient Pinard et Erlanger.

133 Les banquiers qui avaient refusé de s'associer à Bureau ne lui avaient tout d'abord témoigné aucune hostilité. Le succès relatif de la conversion (33.000 titres déposés, le 8 avril 1868) les inquiéta. Même sans appui financier sérieux, la Commission tunisienne de Paris pouvait être dangereuse pour les projets d'Erlanger et de Pinard (Arch. Tun. Doss. 27, carton 86 Corresp. de Bureau et de Lesseps avec le khaznadar, mars- avril 1868).

mesure de contrôler, afin de préserver les capitaux français de nouvelles déceptions»[134]. Le 30 mars, le Comité des porteurs d'obligations tunisiennes exhalait sa rancœur, parlait de faire ouvrir une enquête. «Les uns veulent qu'on jette la France dans de nouveaux embarras pour recouvrer leur créance PLUS INJUSTE QUE CELLE DE JECKER ; les autres se sont donné la peine d'aller négocier à Tunis. Les uns sont des Allemands, des Maronites, des Egyptiens, les autres sont tous Français»[135].

L'intervention du ministre avait été précédée d'une pression dans les milieux du quai d'Orsay, pression dont nous retrouvons les traces sous forme de notes manuscrites, de projets dûs à la plume d'Erlanger, d'Oppenheim et de Pinard et qui ont été conservés, sous la rubrique «Mémoires et documents», dans les archives des Affaires étrangères. L'affaire était d'importance, en effet, pour les financiers qui entendaient se réserver comme une chasse gardée le domaine tunisien où de nouvelles opérations avantageuses restaient à prévoir.

Le triumvirat Erlanger, Oppenheim et Pinard qui, depuis 1865, s'était formé pour mettre en coupe réglée les finances tunisiennes, de connivence avec le khaznadar, pouvait compter sur l'appui d'un certain nombre de maisons amies auxquelles on s'associait, à l'occasion de quelque affaire, dans ce que, en termes de bourse, on nommait un syndicat. En janvier 1867, Pinard avait fait appel aux Fould, Bamberger, Bischoffsheim et Hirsch, Adam, Martini, Oppenheim, Lévy-Crémieu, Dutfoy et Trivulzi-Hollander, pour constituer un syndicat et prêter cinq millions au bey ; tous se retrouvaient d'accord, en octobre, pour se partager les douze cent mille francs escamotés aux obligataires. Syndicat Pinard, ou syndicat tunisien, on voyait là quelques uns de ces banquiers israélites venus à Paris entre 1850 et 1860, de Francfort, Mayence ou Amsterdam, et qui, fortune faite, se paraient d'un titre de comte ou de baron acheté à quelque prince italien ou allemand, voire même au Souverain Pontife[136]. Unis entre eux par diverses alliances, ils étaient les partenaires des mêmes opérations. Les Bamberger étaient les neveux des Bischoffsheim ; un fils Bischoffsheim épousait une fille d'Erlanger ; Hirsch était le beau-frère de Bamberger, Madame Hollander était une Morpurgo ; une quinzaine d'années plus tard, Pinard devait marier son fils à une demoiselle Hollander. Erlanger, Oppenheim et Pinard se retrouvaient dans les affaires mexicaines[137] ; Pinard, Bischoffsheim et Dutfoy s'étaient associés en mars 1865, pour former, sous la direction de Bamberger, la banque des Pays-Bas[138], consortium financier ou syndicat permanent plutôt que véritable banque. Quelques années plus tard, Erlanger et le Comptoir d'Escompte devaient participer à un syndicat ottoman, Oppenheim à un syndicat égyptien.

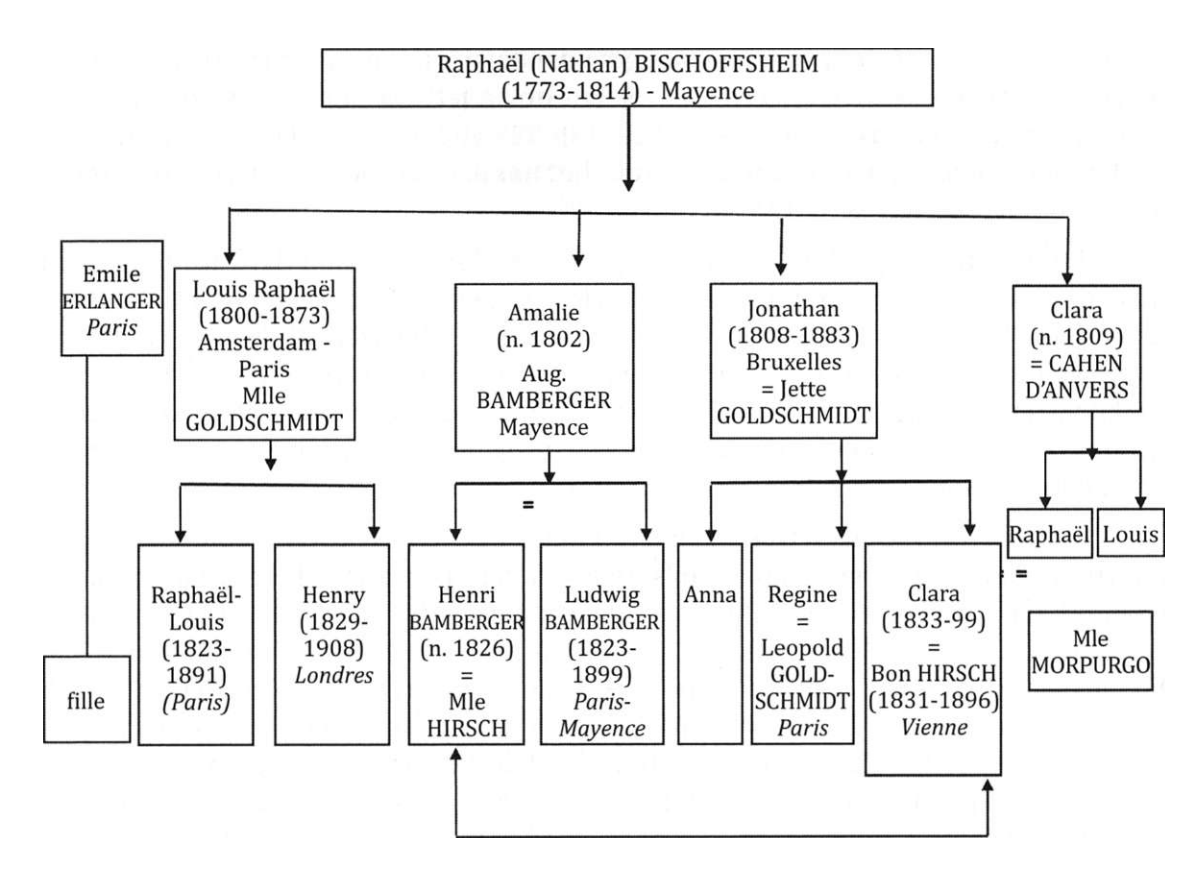
134 Publié par la *Semaine financière* et le *Journal des Actionnaires* le 21 mars 1868.

135 Comité des porteurs *op. cit.* p. 28. La comparaison entre les affaires de Tunisie et celles du Mexique ne date donc pas de 1881. Elle pouvait venir tout naturellement à l'esprit des contemporains, en raison du rôle joué dans ces deux affaires par les mêmes hommes, Erlanger, Pinard, Oppenheim.

136 Hirsch, né à Mannheim, était baron comme Erlanger et Oppenheim. Les Oppenheim venaient de Cologne, Louis Bischoffsheim, né à Mayence, s'était fixé à Amsterdam, puis à Paris, en 1850. Henri Bamberger, sujet prussien de Mayence, s'était fait naturaliser Belge.

137 Marcel Marion écrit à ce sujet, dans son *Histoire financière de la France*, tome V, p. 467 : «Mal éclairé, fortement influencé par Fould, qui déploya en cette affaire beaucoup d'habileté, trop d'habileté, par un syndicat de banquiers, Pinard, Blount, Hottinguer, Seillière, Erlanger, etc., et par l'appui déclaré que lui donnait le gouvernement français en ouvrant aux souscriptions les guichets de ses receveurs et de ses percepteurs, le public fit à ce deuxième emprunt [mexicain d'avril 1865] un moins mauvais accueil qu'on eût pu le pensers».

138 Avec le concours de F.R. Duval et du Genevois Edouard Hentsch, de la maison Hentsch, Lutscher et Cie. La Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas était installée 8 rue Drouot. Elle devait s'unir à la Banque de Paris en 1872.



Les Bischoffsheim - Bamberger et leurs alliés
(Adapté de *TheJewish Encyclopedia,* vol. 3, p. 227).

Le syndicat mexicain avait été assez puissant pour obtenir du Corps législatif, en juillet 1868, le vote d'une indemnité aux porteurs d'obligations[139]. Le syndicat tunisien pouvait espérer mieux, grâce aux appuis dont il disposait en haut lieu, et aux facilités d'action de la France en Tunisie. Morny qui, selon Chirac, avait appuyé Erlanger dans le lancement de l'emprunt des Confédérés, était également intéressé dans les affaires du Mexique. Mais il disparaissait dès 1865. Restaient, il est vrai, d'autres appuis dans les milieux gouvernementaux. Cernuschi, ancien agent d'Erlanger, ami de Dahdah, était devenu l'un des directeurs de la Banque de Paris ; grâce à lui, on avait l'oreille de Madame Cornu, confidente de l'Empereur[140]. Au quai d'Orsay, les sympathies tunisiennes étaient nombreuses. Oscar Gay, rédacteur puis sous-directeur au Contentieux, Tunisois de naissance[141], avait conservé des attaches dans la Régence. Il était très lié avec Mussalli avec lequel il échangeait une correspondance régulière, ainsi qu'avec Jules de Lesseps,

139 *Semaine financière,* 1er août 1868.

140 Marcel Emerit : *Madame Cornu et Napoléon III.* Paris, 1937 ; *La révolution de 1864 et le secret de l'Empereur.* R.T. 1939; p. 224.

141 GAY (Marius-Oscor) né à Tunis le 6 octobre 1831 de Pierre et Zoé Blancard ; autorisé à joindre à son patronyme la particule de Tunis, en 1868. Entré aux Affaires étrangères en 1851 ; il devint rédacteur puis sous-directeur au Contentieux. Ardent bonapartiste, il démissionna de ses fonctions après la chute de l'Empire, en mai 1871, pour ouvrir une agence de contentieux qui fut installée quelque temps dans l'hôtel même de la mission tunisienne à Paris. Pendant trente ans, il fut mêlé à un grand nombre d'intrigues tunisiennes. A partir de 1871, il milita en faveur de la création d'un port à Carthage. L'insuccès de sa demande de concession, en 1879, fut à l'origine de sa rupture avec son ami Mussalli et avec Roustan. Il prit alors une part active à la campagne menée contre le consul et son entourage en 1881 et témoigna contre lui lors du procès de *l'Intransigeant,* en décembre 1881 (Reg. Ste Croix A. E. Tunis, *passim).*

l'agent du bey à Paris. Peu scrupuleux, il trafiquait de ses fonctions au ministère ; par l'intermédiaire de son ami Elias, il mendiait décorations et subsides au khaznadar[142]. Il avait été mêlé à toutes les affaires financières tunisiennes au cours des années précédentes[143]. Mussalli qui avait eu sa part des emprunts Erlanger, pouvait obtenir de Gay un soutien actif dans les bureaux du ministère, des conclusions favorables dans les rapports que celui-ci rédigeait et qui n'ont sans doute pas tous été conservés[144]. Le baron Brenier était un plus haut personnage. Il avait été consul, directeur des Fonds aux Affaires étrangères en 1847, ministre des Affaires étrangères en 1851, puis sénateur[145]. Il s'intéressait aux affaires de Tunisie où son neveu Sancy s'était installé ; il lui avait fait obtenir du bey, par une discrète pression du quai d'Orsay l'importante concession de terres de Sidi Tabet[146]. Brenier siégeait avec Oppenheim au Comité des porteurs d'obligations mexicaines. Il jouissait d'une grande influence sur la direction politique du ministère, et pouvait, en cette affaire, jouer un rôle d'intermédiaire. De Lesseps qui avait été nommé à toutes les négociations d'emprunt ne cessait lui aussi d'intervenir dans les bureaux du ministère pour donner ses conseils dans les affaires de la Régence[147].

142 Roustan, un adversaire il est vrai, écrivait dans une lettre particulière à Courcel, en 1881 : «Je sais positivement que Gay a touché de tous temps des subventions du gouvernement tunisien, notamment lorsqu'il était au Ministère, et le plus souvent par l'entremise du général Mussalli. «Celui-ci n'a conservé que quelques lettres qui prouvent cependant «que Gay touchait de fortes sommes en dehors des réclamations pour le compte de son père qui étaient fort exagérées, et qu'il a fait régler grâce à sa position officielle» (A. E. Tunis, vol. 64. Tunis, 22 novembre 1881).

Trois lettres de Gay conservées au dossier du procès de *l'Intransigeant* (A. E. Tunis. Mém. et Doc. Procès,... vol 1), la première adressée à Elias, du 8 août 1860, les deux autres au khaznadar, des 30 décembre 1866 et 16 janvier 1867, confirment cette assertion. 11 y était question de difficultés rencontrées par Gay à faire payer par le gouvernement tunisien le prix de vente de maisons cédées par son père. Gay rappelle «les services qu'[il a] rendus à la Tunisie» (16 janvier 1867), «estime qu'il a droit, personnellement à un peu plus de bienveillance et à quelques égards de la part du gouvernement tunisien». Le 30 décembre 1866, lorsqu'il annonce au khaznadar qu'il a fait tirer sur lui deux traites de 40.000 francs, il ajoute : «il est vrai que le général Elias a déjà remis un très modique acompte de 33.500 Fr. mais j'espère que Votre Excellence voudra bien m'en faire *l'abandon personnel* en laissant à *ma charge* les frais divers à acquitter... à l'occasion des deux traites en question. Votre Excellence consentira volontiers à cet abandon si Elle prend en considération le temps précieux que les affaires de Tunis me font perdre».

La correspondance de Pinna avec le cabinet de Florence nous donne la clé d'une partie de cette intrigue : «Gay... venu passer quelques mois de congé ici, eut de fréquents entretiens avec le khaznadar et lui vendit 120.000 piastres une maison qui n'en valait pas 40» (Arch. Rome. Dép. n° 104. Tunis, 27 novembre 1866). Villet nous apprend qu'une partie du prix de vente avait été mis au compte du gouvernement, soit 14.500 Fr, environ 24.000 piastres (Note contre le khaznadar, *op. cit*). Gay faisait encore décorer toute sa famille de grades élevés du Nichan Iftikhar.

143 Arch. Tun. Cartons 110 à 113, *pass.*

144 Nous n'avons retrouvé que deux notes signées par Gay dans les «Mémoires et Documents» des Affaires étrangères : une «notice historique sur la Tunisie» (mai 1861) et «La révolution tunisienne, note confidentielle pour S.E. Mr Drouyn de Lhuys» Gay était également l'auteur d'un opuscule, *La Tunisie* (Paris, mai 1861), développement de la notice historique pour le ministre, où il vantait également le khaznadar, son entourage et la politique de réformes inaugurée alors dans la Régence

145 BRENIER de Renaudière (Alexandre-Anatole-François-Henri, baron), ministre et sénateur du second Empire, né à Paris, le 22 août 1807, mort à La Lucassière-Vouvray (Indre-et-Loire), le 21 mars 1885.
Surnuméraire, puis attaché au ministère des Affaires étrangères, secrétaire à Londres, Lisbonne et Bruxelles (1834-1837) ; consul à Varsovie, 5 mai 1837, consul général à Livourne, 14 août 1840, Directeur des fonds et de la comptabilité, 18 octobre 1847. membre du Comité consultatif du contentieux, 18 juillet 1848 ; ministre des Affaires étrangères, 24 janvier -10 avril 1851, ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 13 avril 1851, membre du Conseil d'Etat en mission en Italie, fin 1853 ; grand officier de la Légion d'honneur, 1er août 1855 ; ministre plénipotentiaire à Naples, 7 novembre 1855, sénateur, 24 mai 1861 (Fichier A. E).

146 Dans une lettre à Khérédine du 2 mai 1874, Villet signale l'influence du baron Brenier au quai d'Orsay, dont il jouait pour défendre la situation de son neveu en Tunisie (Corresp. de Khérédine, publiée par MM. Mzali et Pignon. R. T. 1938, p. 96).

147 Arch. Tun. Cartons 110 à 113, *pass.*

Sous des apparences de neutralité, Drouyn de Lhuys s'était montré constamment favorable aux opérations d'Erlanger et du Comptoir. C'est lui qui avait recommandé Cernuschi en 1863, qui avait appuyé auprès de son collègue des Finances la demande de cotation en bourse des deux emprunts tunisiens ; mais le ministre semblait bien peu curieux de connaître l'emploi des fonds souscrits par les épargnants français ; il n'avait pas même demandé de rapport à ce sujet au consulat de Tunis, avant de faire autoriser le troisième emprunt[148]. Les dépêches de Duchesne de Bellecourt signalant les dépenses insensées, les vols du khaznadar et d'Erlanger restaient sans écho. Le consul s'inquiétait-il de l'extension considérable prise par cette maison étrangère qui n'avait de français que la raison sociale[149], le quai d'Orsay ne répondait pas. S'il demandait conseil pour fixer son attitude à l'égard des candidats prêteurs qui assaillaient le Bardo, au printemps de 1866, une dépêche de Paris lui recommandait les maisons françaises en général, ou l'invitait, sans aménité, à ne pas se mêler de ce genre d'affaires[150]. C'était par les journaux que le consul de France apprenait la conclusion de l'emprunt de 1867[151]. Le quai d'Orsay gardait le silence le plus complet sur les opérations de Pinard et d'Erlanger du début de 1867. Averti par vingt dépêches ou télégrammes de Tunis, Drouyn de Lhuys n'avait rien tenté pour sauvegarder les intérêts des obligataires français, arrêter le khaznadar sur la pente fatale de la banqueroute. Cet étrange désintéressement ne pouvait s'expliquer par le secret désir de provoquer une intervention française dans les affaires de la Régence, de préparer une annexion plus ou moins déguisée; le ministre avait maintes fois exposé son souci de maintenir le *statu quo* politique à Tunis, et l'Empire ne pouvait à cette époque se permettre de susciter de nouvelles difficultés internationales. Ne pouvait-on chercher la raison de cette attitude dans des relations peu avouables avec les financiers ?

Un journal s'était fait l'écho de ces relations : à l'automne de 1881, alors que la presse française d'extrême gauche partait en guerre contre les tripotages tunisiens, le *Mot d'ordre*[152] rappelait des compromissions vieilles de quinze ans, qui remontaient au Second Empire : «L'histoire des emprunts tunisiens est à faire encore ; mais par ceux qui pourront dire comment, après avoir enrichi proportionnellement MM. Rochaïd-Dahdah, Cernuschi et Gregory Ganesco, grâce à la complicité de M. Drouyn de Lhuis avec le banquier dont M. Schmidt fut à Tunis le représentant [Erlanger] , ils aboutirent au syndicat Pinard, en récompense des complaisances exigées du Comptoir d'Escompte lors de l'emprunt mexicain» (30 septembre 1881).

... «C'est vers cette époque (1863) que devinrent très étroites les relations du baron Emile, doué de la qualité de mettre en avant les arguments irrésistibles, de la façon la plus délicate du monde, avec M. Drouyn de Lhuys, qu'on vit depuis figurer dans tous les

148 **Quand de Beauval avertissait le ministère par télégramme et par dépêche, le 17 décembre 1864, qu'il avait refusé de légaliser le contrat d'emprunt Erlanger de 15 millions sans ordre de Paris, parce que, en Orient «légaliser c'est approuver», «le directeur politique écrivait en marge sur la dépêche : «Cette question a été résolue différemment par le Ministre» (A. E. Tunis. Comm. vol. 58}.**

149 **A. E.Tunis, vol. 25. Duchesne de Bellecourt à Drouyn de Lhuys. Tunis, 31 mai 1865 (à propos de la concession de la fabrique de Tebourba).**

150 ***Ibid.* vol. 27. Tél. de Paris du 11 mai 1866 : «Je vous ai déjà recommandé de ne pas intervenir dans ce genre d'affaires».**

151 **Arch. Rés. Dép. pol. n° 23. Tunis, 15 mai 1867.**

152 **Le *Mot d'ordre* était un quotidien fondé en novembre 1879 lorsque la *Marseillaise,* suspendue pour quinze jours par autorité de justice, se transforma en hebdomadaire. Le *Mot d'ordre* était un organe d'extrême gauche, radical et socialiste, qui se consacrait surtout à la défense de la Commune. Ses rédacteurs, comme son directeur politique, Valentin Simond, étaient les mêmes que ceux de la *Marseillaise* (E. Mermet : *Annuaire de la presse française.* Paris, 1880, pp. 23-24, *Mot d'ordre,* 1879-1881, pass).**

conseils d'administration des affaires organisées rue Taitbout[153] et qu'enfin on aboutit à la conclusion du premier emprunt tunisien traité par l'entremise de Gregory Ganesco, avec la participation de MM. Cernuschi et Rochaïd Dahdah... Néanmoins, quelques mois à peine après ce premier emprunt M. Drouyn de Lhuys étant satisfait, MM. Cernuschi et Rochaïd Dahdah étant riches, Ganesco ayant acquis un château à Montmorency[154], M. Emile d'Erlanger pouvant entrer dans le syndicat mexicain, il se trouva que l'emprunt tunisien était un réel désastre»... (1er octobre 1881).

Des diplomates étrangers avaient admis ces assertions. Wood s était toujours étonné de la protection accordée par la France à un banquier prussien douteux. En août 1868, Maffei, le chargé d'affaires italien à Londres, transmettait confidentiellement à Florence les commentaires de lord Stanley, le secrétaire d'Etat britannique, sur l'attitude du quai d Orsay dans les affaires de la Régence : «Entre nous, je dois vous confesser que sous tout cela se cache une spéculation financière. Je ne parle pas du marquis de Moustier, mais des personnes qui sont intéressées dans les affaires tunisiennes[155]». Une note rédigée à l'usage du Foreign Office affirmait plus crûment que Drouyn de Lhuys aurait été acheté par Erlanger et le Comptoir[156].

Sans doute, les relations d'intimité qui existaient entre Drouyn de Lhuys et Erlanger permettent-elles d'atténuer un peu la sévérité de ces jugements. Drouyn de Lhuys fréquentait chez Erlanger[157] et le banquier n'avait certainement pas besoin d'acheter le ministre, comme il eût soudoyé un employé subalterne. Un échange de bons services, des conseils pour des placements d'argent avantageux d'un côté, un appui politique de l'autre, telles devaient être probablement les relations d'affaires entre les deux hommes. Eussent-elles même été totalement désintéressées, la protection accordée par Drouyn

153 Le dépouillement des principaux hebdomadaires financiers contemporains *[Semaine financière, Epargne, Journal des actionnaires, Moniteur des fonds publics, Moniteur de l'épargne, Liberté, Réforme financière, Notre petit journal financier, Finance et industrie illustrées)* ne nous a fourni qu'un seul exemple à 1' appui de cette assertion, la présence de Drouyn de Lhuys au sein du conseil d administration de la société du Jardin zoologique, dont il se retira en 1877 *[Journal des actionnaires,* 3 août 1878 : *Société du Jardin Zoologique d'acclimatation du bois de Boulogne).*

Mais Drouyn de Lhuys aurait été fortement engagé dans les affaires américaines lancées par Erlanger. M. J. Dahdah de Londres se souvient en effet d'avoir lu un paquet de lettres adressées d'Amérique, vers 1875 ou 1880, à son grand-père par Rochaïd Dahdah, lettres dans lesquelles revenaient sans cesse les noms d'Erlanger et de «Drouyn-Louis», à propos de chemins de fer et de mines. M. J. Dahdah en retenait l'impression que ces affaires américaines avaient fait la fortune de Rochaïd (Entretien du 19 juin 1954). Les affaires dont il s'agit pourraient être la société des chemins de fer de l'Alabama et celle des mines de Bingham, lancées ou reprises par Erlanger, en 1876 et 1879 (Presse financière, *passimi* A. Chirac : *Les Rois de la République* Paris... 1883, pp. 279-280).

Les archives anglaises nous ont révélé d'autres relations entre Drouyn de Lhuys et les milieux financiers. En 1872, l'ancien ministre des Affaires étrangères français prêtait son nom à une société anglaise en formation, *The Tunis Railways C°,* qui se proposait d'exploiter le chemin de fer de La Goulette construit par Pickering. Drouyn de Lhuys devait exercer les fonctions de président du conseil d'administration. Sur le prospectus de la société, son nom voisinait avec celui du consul d'Angleterre Wood (F. 0. 102/94, 1er juillet 1872). Mais la société, aussitôt aux prises avec des difficultés financières, disparut avant d'avoir été officiellement constituée. Drouyn de Lhuys n'exerçait plus aucune fonction officielle à cette époque, il est vrai. Il n'en est pas moins étrange de le trouver associé à une des entreprises que Wood avait encouragées à s'installer dans la Régence afin d'y favoriser le développement de l'influence anglaise.

154 Naturalisé en 1868, il devint conseiller général du canton de Montmorency avec l'appui de l'administration dès la fin de 1868.

155 Arch. Rome. *Tunisi,* vol. 1 Confid. n° 104 de Maffei-Londres 17 août 1868.

156 «System of bribery and corruption among officiais of ail ranks are notorious facts. Mr. Drouyn himself would have been bought by Erlanger and the Comptoir» (F. 0.102/116 note anonyme, avril 1869).

157 Drouyn de Lhuys fréquentait chez les Erlanger avec lesquels il était très libre, comme en témoigne une anecdote de poisson d'avril rapportée par *Comic Finances,* le 8 avril 1869 *[Echos de la semaine).*

de Lhuys, les facilités qu'Erlanger trouvait au quai d'Orsay pendant plusieurs années ne laissent pas de produire une impression assez pénible.

Drouyn de Lhuys s'était retiré le 1er septembre 1866. L'Empereur lui avait donné pour successeur le marquis de Moustier, ambassadeur à Constantinople. Le nouveau ministre devait demander informations ou conseils à ses bureaux. Il pouvait être enclin à suivre une ligne de conduite identique à celle de son prédécesseur, dans une affaire relativement secondaire et qu'il connaissait mal, où ses collaborateurs du ministère, sans dévoiler des dessous compromettants, compulsaient ou rédigeaient des notes traitant d'intervention, de conversions, de commissions[158]. Erlanger et Pinard, comme Cernuschi, avaient leurs entrées au ministère. Ils y laissaient, début janvier 1868, des rapports qui servaient de base aux projets du ministre. Que Drouyn de Lhuys eût passé la consigne au marquis de Moustier ou que celui-ci eût suivi les suggestions de son directeur politique, du baron Brenier, voire même d'Oscar Gay dont on avait failli faire un consul intérimaire à Tunis[159], le nouveau ministre des Affaires étrangères continuait en Tunisie la politique de l'ancien. Sa lettre du 16 mars 1868 coupait court aux projets de conversion de la banque de Crédit international[160]. Le gouvernement français entamait des négociations avec le bey de Tunis pour réaliser un projet de conversion dicté par Erlanger et Pinard. Il mettait son autorité et son prestige au service de financiers véreux.

158 Dans sa correspondance avec le khaznadar en 1867, Jules de Lesseps insistait sur le succès de ses démarches au quai d'Orsay ; il se félicitait de la bonne volonté du marquis de Moustier dans les affaires tunisiennes (Arch. Tun. Doss. 334, carton 113, et, *passim,* pièces mal classées). En revanche, à partir de 1869, de Lesseps se plaignait de la raideur et de la «prévention» du marquis de La Valette qui abandonnait complètement la ligne de conduite de ses prédécesseurs (Ibid. Doss. 27, carton 86. Lesseps au khaznadar. Paris, 19 mars, 6.13 et 17 avril, limai, 2 juin 1869).

159 Fait signalé par le consul d'Italie. Gay aurait assuré l'intérim pendant un congé de Duchesne de Bellecourt la fin de 1866. (Arch. Rome. Pinna à Visconti-Venosta n° 104. Tunis, 27 novembre 1866).

160 Le *Mot d'ordre,* dans son article du 30 septembre 1881, donne sa version de l'événement : «Après l'échec de la conversion à laquelle le marquis de Moustier opposa son veto, pour être aussi particulièrement agréable à son amie, Madame Durand, qu'au banquier [Erlanger] dont un premier sujet de la Comédie française est aujourd'hui l'intermédiaire auprès de M. Gambetta».

CHAPITRE VII

LA MISE EN TUTELLE DE LA REGENCE LA COMMISSION FINANCIERE INTERNATIONALE (1868 1870)

La question d'une intervention française en Tunisie fut débattue à Paris dans le courant d'octobre 1867. Depuis des mois, de Botmiliau ne cessait de tenir le département en alerte sur l'effondrement financier et politique de la Régence, sur l'exploitation cynique du pays par une poignée d'aventuriers et d'aigrefins. Dès le milieu d'août 1867, le consul se ralliait à l'idée d'une annexion de Tunis à l'Algérie. Après l'avoir suggérée à maintes reprises, en termes plus ou moins voilés, il n'hésitait pas à recommander sans ambages cette solution dans ses deux dépêches des 12 novembre et 2 décembre 1867.

Au quai d'Orsay, la direction politique était déjà acquise à ce programme. Occupation temporaire, annexion totale ou partielle du pays, les avis pouvaient différer, comme sur les modalités d'exécution, mais les rapports au ministre comme les dépêches de Botmiliau s'accordaient à réclamer une intervention armée afin de contraindre le bey à respecter ses engagements financiers. «Annexion à l'Algérie ou un protectorat semblable à celui qu'exercent les Anglais sur les princes voisins de leurs possessions Indiennes», concluait un rapport au marquis de Moustier[1], occupation du Djérid et du Sahara tunisien contre prise en charge d'une partie de la dette tunisienne, préconisait un autre[2]. L'affaire fut évoquée devant un Conseil des ministres tenu à Saint-Cloud, le 17 octobre, sous la présidence de l'Empereur. Le conseil se serait rallié au principe d'un ultimatum au bey, appuyé, en cas de nécessité, par l'envoi d'un corps de 8.000 hommes sous le commandement du général Fleury[3]. Les troupes françaises occuperaient les ports de la Régence, se saisiraient des douanes où l'on installerait une administration française

1 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 13, note 1 anonyme et sans date que le contexte nous permet de rapporter à la période juillet-octobre et, vraisemblablement, à la première quinzaine d'octobre 1867.

2 *Ibid.* Mém. et Doc. vol. 9, notes 19 et 20.
Ces deux notes presque identiques ont été datées de janvier 1868, mais nous avons toutes les raisons de croire qu'au moins la première d'entre elles fut rédigée quelques mois plus tôt.

3 Le général de division Emile Fleury, ancien officier de l'armée d'Afrique, aide de camp de l'Empereur et sénateur, qui fut ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, de 1869 à 1871.

chargée de payer régulièrement les créanciers européens du bey. Mais les événements d'Italie, l'invasion du territoire pontifical par les bandes garibaldiennes, provoquèrent aussitôt l'ajournement de ce programme[4]. Sous la pression du parti catholique, Napoléon se voyait obligé de dépêcher en Italie un corps d'armée pour assurer la défense de Rome. Après Mentana, il ne fut plus question d'expédition française en Tunisie. Le marquis de Moustier se rallia à la solution d'une pression diplomatique sur le bey, une mise en demeure d'accepter une tutelle financière dont le programme était esquissé par les projets d'Erlanger et de Pinard[5].

1 - L'intervention de la France et l'opposition anglo-italienne

Le 15 janvier 1868, après avoir fait le bilan de la situation financière de la Régence, le marquis de Moustier traçait au vicomte de Botmiliau les grandes lignes de son programme. «Nous sommes amenés par la force des choses à aller au-devant d'une solution» écrivait le ministre. «Il semble donc que nos efforts doivent avoir avant tout pour objet d'assurer s'il se peut la bonne gestion des revenus donnés en gage par le gouvernement du bey, et qu'en parvenant à établir un contrôle sérieux sur les produits du fisc aujourd'hui abandonnés à des mains inhabiles ou infidèles, nous aurions fait un grand pas vers le but que nous poursuivons. Dans le cas où l'application de ce principe serait admise, on pourrait en confier le soin à une commission qui aurait son siège à Tunis et dont la tâche consisterait à exercer une surveillance générale sur la perception des revenus affectés au paiement des dettes du pays, à en recevoir le montant intégral pour être ensuite remis en temps opportun aux ayant-droit, à faire rendre un compte exact des recettes des douanes et à signaler les actes de contrebande à l'action énergique des autorités ; à tenir une comptabilité régulière et à prendre enfin toutes les précautions utiles pour éviter le détournement des fonds de leur destination»[6]. Et le ministre, reprenant à la lettre les suggestions de Pinard, proposait la création d'une commission de sept membres dans laquelle était faite la part la plus large à l'élément français, ou, pour mieux dire, à la finance parisienne. A côté de deux fonctionnaires tunisiens désignés par le bey siégeraient cinq représentants des créanciers européens, deux mandataires du Comptoir d'Escompte et de la maison Erlanger, le premier député de la nation française, deux notables italien et maltais élus par le corps des négociants de Tunis. On pouvait espérer de la nonchalance et de la vénalité des fonctionnaires beylicaux que la majorité appartiendrait nécessairement à l'élément français et que la direction de la Commission financière reviendrait aux représentants d'Erlanger et de Pinard, l'un d'eux devant être, d'après le projet, investi des fonctions de président.

4 F. 0. 102/79. Lettre privée de Wood à Hammond. Versailles, 29 octobre 1867. Wood à Stanley, Tunis, 30 novembre et 23 décembre 1867. *Patrie, Journal des débats, Moniteur,* octobre-décembre 1867.
Dans sa lettre du 29 octobre, Wood assurait qu'il avait été informé de façon confidentielle mais sûre. 11 ajoutait que de Botmiliau poussait à l'action par ambition personnelle et qu'il pouvait compter sur l'appui d'un parti français très influent. «There is a very strong and influential Party in France who urges the immediate employment of coercive measures against the Bey and... there is very little hope of their being altogether abandoned, although the Emperor would be disposed to pursue a more friendly policy towards His Highness.»
En 1879, un notable de la colonie française de Tunisie, Sancy, rappelait le rôle qu'il aurait joué à Paris dans les affaires tunisiennes en 1867. Par l'intermédiaire du général Fleury, il aurait dissuadé l'Empereur d'abandonner la Régence à l'Italie (A. E. Tunis, Mém. et Doc. vol. 9, note de M. de Sancy).

5 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12. Note remise à Son Excellence M. le Ministre des Affaires Etrangères relativement au règlement à intervenir des créances françaises sur le gouvernement tunisien, par le directeur du Comptoir d'Escompte, (janvier) 1868 ; note de MM. Erlanger et Oppenheim, avec observations de M. Pinard, même date.

6 A. E. Tunis, vol. 30. Moustier à Botmiliau, Paris 15 janvier 1868.

De Botmiliau prévoyait l'hostilité du khaznadar et ne voyait d'autre moyen que la menace pour lui imposer ce plan de réformes[7]. Il exécuta avec fidélité les instructions qu'il avait reçues. Le 14 mars, il obtenait du premier ministre l'engagement confirmé par écrit, de créer une commission européenne chargée de contrôler le budget de la Régence. Le consul avait eu l'habileté d'obtenir que cet engagement apparût comme une décision spontanée du gouvernement tunisien, attitude qui sauvegardait la dignité du bey tout en donnant pleine liberté d'action au gouvernement français. De Botmiliau aurait accordé au khaznadar que la présidence de la commission revînt à l'un des fonctionnaires tunisiens ; en revanche le gouvernement du bey demandait à la France l'envoi d'un expert financier, qui serait adjoint à la commission avec le titre de vice-président.

Le 4 avril, le gouvernement tunisien prépara un décret instituant, dans un délai d'un mois, une commission financière composée de huit membres : deux fonctionnaires nommés par le bey, deux notables élus par le corps des négociants étrangers de Tunis deux mandataires français des porteurs d'obligations des emprunts souscrits en 1863 et 1865, le premier député de la nation française, un inspecteur français délégué par le gouvernement de l'Empereur (art. 2). Cette commission était chargée «de constater l'état actuel des diverses créances constituant la dette de la Régence et les ressources à l'aide desquelles le gouvernement du bey serait en mesure d'y satisfaire (art. 3) ; de dresser le tableau des revenus qui pourraient être affectés spécialement en garantie aux créanciers du Bey» (art. 6) ; de percevoir les revenus de l'Etat sans exception (art. 8). Le gouvernement s'engageait en outre à ne plus émettre de bons du Trésor et à ne pas contracter de nouveaux emprunts, sans l'assentiment de la commission (art. 8) Comme le bey, d'autre part, avait révoqué ses arrêtés de janvier 1868 concernant la combinaison Bureau, la manœuvre des financiers parisiens paraissait totalement couronnée de succès.

Mais l'initiative française déchaînait à Tunis un véritable concert de protestations. Le khaznadar avait informé les consuls d'Angleterre et d'Italie des pourparlers engagés avec le vicomte de Botmiliau ; il leur avait communiqué la teneur du décret en préparation. Les conversionnistes, aussitôt, d'assaillir leurs consulats, réclamant contre la spoliation qu'ils prévoyaient et protestant bien haut contre l'abandon des garanties qu'ils administraient. Les consuls, de leur côté, voyaient avec inquiétude se profiler la menace d'un protectorat français sur la Régence. Ils s'empressaient de transmettre et d'appuyer les pétitions de leurs nationaux. Mais Wood défendait aussi les conversions pour des raisons très personnelles ; l'inspecteur Villet qui devait diriger les finances tunisiennes, à partir de 1869, l'affirme de façon catégorique : «M. Wood se trouvait intéressé dans les conversions pour des sommes relativement considérables qui avaient une double origine - les unes pour *l'appui* qu'il aurait donné antérieurement aux commissaires des conversions ; les autres étaient le produit d'un commerce scandaleux de *teskérés* du trésor fait en participation avec Santillana, interprète, et Pisani chancelier de son consulat, et auquel la connivence du khaznadar assurait des bénéfices énormes (*des teskérés* achetés sur la place à 10, 15, 20, 25 % ont été jadis remboursés au pair par le caissier du gouvernement sur ordre du Premier Ministre et les étranges bénéfices réalisés de cette façon, transformés en nouveaux *teskérés* étaient entrés dans les conversions). Telle a été *la cause réelle de l'ardente opposition faite à l'origine par M. Wood»*[8].

7 *Ibid.* Botmiliau à Moustier. Tunis 31 janvier 1868.
«J'ai été pris à la gorge !» aurait dit le Bey à Wood. (F. 0.102/113. Wood à Stanley. Tunis, 6 avril 1868).
8 A. E. Tunis, vol. 36. Lettre de Villet. Tunis, 24 octobre 1871.

Dès qu'il eut connaissance du projet français, Wood s'employa à rédiger un contre-projet de commission qui donnait la première place à l'élément local. «Une Commission financière sera formée par décrets émanés de Nous, laquelle sera composée de personnages de notre gouvernement et de quelques uns des principaux négociants européens établis à Tunis» (art. premier). «Le Président de la Commission sera notre Ministre des Finances et le Vice-Président sera nommé d'entre lesdits négociants à tour de rôle» (art. 2)... «La Commission sera assistée par un représentant des détenteurs des obligations de 1863-1865». (art. 8)[9]. Appuyé par Pinna qui s'était rallié à son projet, Wood essaya de contrecarrer les démarches de Botmiliau, mais le bey ne céda point. Les cabinets de Londres et Florence, informés par télégraphe[10], approuvèrent l'attitude de leurs représentants et commencèrent de se concerter en vue d'une action commune auprès du gouvernement de l'Empereur.

La France, écrivait Menabrea[11], le président du conseil italien, le 8 avril, «aspire à se créer une position supérieure à celle qui serait réservée à l'Italie, l'Angleterre ou toute autre puissance» ; il dénonçait le projet français comme devant aboutir «à faire de la Tunisie presque une province française»[12]. Le 10, il télégraphiait à Pinna : «J'approuve votre attitude. Marchez d'accord avec votre collègue anglais. Protestez contre l'établissement d'une commission composée ainsi que vous me l'avez écrit». Le gouvernement britannique approuvait également la conduite de son représentant à Tunis et l'autorisait à coopérer avec son collègue d'Italie[13]. La pression des agents anglais et italien se fit plus forte au Bardo et, lorsque de Botmiliau vint apporter au bey l'agrément du gouvernement français au document du 4 avril, celui-ci fit savoir qu'il renonçait à ratifier le décret. Le consul de France, aussitôt, décidait de suspendre ses relations avec le gouvernement tunisien.

Tandis qu'à Tunis Pinna alignait spontanément son attitude sur celle de son collègue anglais, le ministre des Affaires étrangères italien chargeait son représentant à Londres de sonder les dispositions de lord Stanley[14], il invitait le chevalier Nigra, ministre plénipotentiaire à Paris, à se concerter avec lord Lyons[15] avant de demander

9 F. 0.102/113. Wood à Stanley. Tunis, 28 mars 1868. Annexe à dép. n° II.

10 «Mon action personnelle est tout à fait insuffisante pour parer à ces événements». (Arch. Rome. Tél. de Pinna. Tunis, 5 avril (1868).

11 MENABREA (Louis-Frédéric, comte), homme d'Etat italien, né à Bassens et mort à Saint-Cassin, Savoie (1809-1896). Ingénieur, officier du génie, commandant supérieur du génie pendant la campagne de 1859 ; député depuis 1848, sénateur depuis 1860 ; ministre de la Marine dans le cabinet Ricasoli, juin 1861-mars 1862 ; comte à titre héréditaire, novembre 1861 ; ministre des Travaux Publics dans le cabinet Farini, décembre 1862 - mars 1863 ; commandant général du génie pendant la campagne de 1866 ; plénipotentiaire pour le traité de paix avec l'Autriche, 8 octobre 1866 ; premier aide de camp de SM. Victor-Emmanuel, décembre 1866 ; président du conseil et ministre des Affaires étrangères, 27 octobre 1867-14 décembre 1869 ; marquis de Val Dora à titre héréditaire, 1875 ; ambassadeur à Londres 14 avril 1876 ; à Paris, Il novembre 1882-1892 (Fichier Rome).

12 Arch. Rome. Menabrea à Nigra. Florence, 8 avril 1868.

13 F. 0.102/113. Stanley à Wood. F. 0. 8 avril 1868.

14 DERBY (Lord Edward-Henry-Smith STANLEY, 15ème comte de) né et mort à Knowsley Park, Lancashire (1826-1893), fils aîné du 14ème comte de Derby et connu sous le nom de lord Stanley jusqu'à la mort de son père en 1869.
II fut secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères à deux reprises, dans le troisième ministère Derby-Disraeli (juillet 1866-décembre 1868) et dans le cabinet Disraeli (février 1874). II démissionna le 28 mars 1878 et abandonna le parti conservateur, en mars 1880.

15 LYONS (Richard-Bickerton-Pemell, lord), né à Lymington (Hampshire),en 1817, mort à Londres en 1887, fils aîné de Edmund, 1er baron Lyons. Entré dans la diplomatie en 1839, il fut successivement attaché à Athènes, à Dresde et à Florence, secrétaire de légation à Florence, en 1856 ; ministre à Washington, décembre 1858 ; ambassadeur à Constantinople, août 1865 ; ambassadeur à Paris, juillet 1867 ; il devait exercer ces fonctions pendant vingt ans, jusqu'à sa mort. Lord Lyons était très en faveur auprès de Napoléon III.

des explications au cabinet des Tuileries. Le 8 avril, lord Stanley chargeait lord Lyons de transmettre les protestations du gouvernement anglais auprès du marquis de Moustier et de développer son désir d'une action commune des trois puissances pour le rétablissement des finances tunisiennes. Les explications du ministre français furent embarrassées. Il plaida la bonne foi et le désintéressement du gouvernement impérial, insista tout particulièrement sur la spontanéité de la proposition du bey. Il s'agissait en fait d'un acte conservatoire pour la défense des intérêts de tous les créanciers[16]. Le gouvernement anglais ne s'en satisfit pas. Peu lui importait que l'initiative fût venue de Tunis ou de Paris ; il tenait à des garanties précises et, avant tout, à l'égalité de représentation des puissances.

Lyons dut revenir trois fois à la charge, les 9, 16 et 23 avril, appuyé par les représentations analogues du chevalier Nigra. Devant l'insistante pression du cabinet britannique, le marquis de Moustier dut céder. Après avoir promis à lord Lyons de ne rien décider sans avoir, au préalable, consulté le gouvernement britannique, il accorda aux deux ambassadeurs, le 16 avril, la remise en question de la composition et même des attributions de la Commission financière[17]. Les instructions envoyées à l'ambassadeur à Londres, le prince de La Tour d'Auvergne, consacraient cette reculade : le gouvernement impérial ne nourrissait «aucune arrière-pensée dangereuse pour l'indépendance de la Régence». Il proposait l'ouverture à Paris, d'une discussion entre les trois puissances. Le gouvernement tunisien n'y serait pas invité, pournepas «suggérer au Bey la triste pensée d'exploiter au profit de l'inertie trop naturelle aux Orientaux, les divisions déplorables dont les Européens ne doivent jamais donner le spectacle dans ces contrées[18].»

Le gouvernement français avait cédé devant l'opposition combinée de l'Angleterre et de l'Italie. Sans abandonner un projet qui n'avait jamais été contesté en son principe, il devait renoncer néanmoins à l'action isolée et négocier un accord international sur des bases nouvelles. L'opposition anglo-italienne ne traduisait pas, cependant, les mêmes préoccupations chez les deux puissances.

Pour l'Angleterre, l'essentiel était d'assurer la protection des intérêts maltais engagés dans les conversions et d'éviter un protectorat français sur la Régence. A Tunis, Wood disposait d'une grande liberté d'action sans doute, mais le cabinet conservateur se souciait visiblement assez peu des affaires tunisiennes. Lord Stanley lui-même voilait son indifférence en se déclarant périodiquement peu informé. Il ne croyait guère aux ambitions françaises en Tunisie et ne souhaitait nullement engager l'Angleterre de ce côté. Le principal secrétaire d'Etat consentait bien volontiers à laisser au gouvernement français la responsabilité - voire le prestige - d'un règlement financier pourvu que toutes les créances fussent également traitées et maintenue l'apparence du *statu quo* dans un pays que le Foreign Office, par tradition, considérait toujours comme une province ottomane.

Aussi la politique suivie par lord Stanley fut-elle constamment claire et loyale. Il avait protesté avec énergie contre le projet français, mais comprenait la nécessité d'une profonde réforme financière à Tunis. Dès que le gouvernement français eut cédé et consenti à l'internationalisation de la Commission, le ministre anglais entretint avec lui une négociation très ouverte avec le désir évident d'aboutir. Lord Stanley ne soulevait pas

16 F. 0.102/113. Lyons à Stanley. Paris, 10 et 17 avril 1868.
Arch. Rome. Nigra à Menabrea, confid. Paris, 17 avril 1868.

17 F. O. 102/113. Lyons à Stanley. Paris, 17 avril 1868.

18 A. E. Angleterre, vol. 744. Moustier à La Tour dAuvergne. Paris, 24 avril 1868.

de difficultés sur les points de détails ; il refusait également d'encourager les intrigues des financiers et de se prêter aux tortueuses suggestions du cabinet italien.

L'attitude italienne était tout autre en effet. Soucieux de s'affirmer à Tunis, le cabinet de Florence cherchait à se poser en rival de l'influence française autant qu'à protéger les intérêts de ses nationaux[19]. Depuis Mentana, les relations franco-italiennes s'étaient sensiblement refroidies. Certains diplomates rêvaient pour l'Italie d'une prépondérance en Méditerranée ; «ils aspirent à devenir les héritiers de notre situation commerciale et politique dans ces parages», écrivait le baron de Malaret[20], qui dénonçait leur influence dans les bureaux du ministère à Florence. On évoquait les souvenirs de la Carthage romaine sur une terre où la colonie italienne était déjà la plus nombreuse. Les Juifs livournais, qui tenaient plus de la moitié des conversions harcelaient le consulat et le ministère de rapports et de pétitions. Les ambitions financières d'un Castelnuovo, qui jouissait de la faveur du roi et s'était introduit dans les milieux politiques de la capitale italienne venaient encore encourager le gouvernement à montrer plus de fermeté dans les affaires tunisiennes.

Il était difficile sans doute pour l'Italie de faire admettre ses ambitions; aussi défendait-elle avec âpreté le principe de l'égalité entre puissances, contestait-elle jusqu'à l'apparence d'une prééminence française dans la Régence. La défense des conversions anglo-italiennes était, pour le général Menabrea, le meilleur des prétextes pour essayer de réaliser avec l'Angleterre un front commun contre la France. Maffei[21] harcelait le Foreign Office de communications ; il n'obtenait des diplomates britanniques que des témoignages de courtoise indifférence. Du côté de la France, le gouvernement italien proclamait son désir d'entente, mais il ne cessait de soulever des difficultés; il se faisait procédurier, chicanant sur un détail, revenant sur un accord. Les discussions traînèrent à l'infini. Elles furent ralenties encore par divers changements ministériels. Quinze mois s'écoulèrent avant qu'on eût pu réaliser une entente générale. A la longue, les subtilités d'une politique italienne trop sinueuse devaient provoquer l'irritation des milieux diplomatiques anglais et français, inquiets de voir s'aggraver toujours la situation financière de la Régence.

A Tunis, toutes relations officielles étaient suspendues entre le consulat de France et le Bardo. De Botmiliau avait fait descendre son pavillon. Il parlait de s'embarquer, menaçait le khaznadar d'une intervention française et dénonçait au ministère la mauvaise foi du gouvernement tunisien, les intrigues de Wood et de Pinna. Le marquis de Moustier s'efforçait de tempérer l'ardeur du consul. Visiblement embarrassé par la tournure des événements, il tenait cependant à sauver les apparences auprès du gouvernement tunisien. Comme celui-ci ne paraissait pas disposé à céder, de Moustier

19 Arch. Rome. Corresp. de Pinna et Menabrea, octobre 1867-juillet 1869, *pass.*

20 A. E. Italie, vol. 22. Malaret à La Valette. Florence, 7 juin 1869.
MALARET (Joseph-Alphonse-Paul dAiguevives, baron de). Entré dans la carrière diplomatique en 1842, il fut successivement attaché à Rome, à Mexico et à Turin ; chargé d'affaires à Turin, 7 mars 1848 ; démissionnaire, 13 mars 1848. Secrétaire à La Haye, 17 février 1852 ; à Berlin, 17 juin 1854 ; à Londres, 30 avril 1856 ; ministre plénipotentiaire à Hanovre, 7 décembre 1859 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, 20 octobre 1862 ; à Turin, du 13 octobre 1863 au 18 septembre 1870.
Grand officier de la Légion d'honneur, depuis le 19 juin 1867, il mourut le 24 mai 1886 au château de Malaret (Haute-Garonne). (Fichier A. E).

21 MAFFEI DI B0GLI0 (Carlo-Alberto, marquis), secrétaire puis conseiller de légation à Londres. Il fut chargé de gérer la légation d'Italie du 17 mars 1868 au 18 juin 1869.
Maffei devait jouer un grand rôle dans les affaires tunisiennes entre 1879 et 1881. Sur sa carrière, voir chap. XI, note 72.

demanda aux cabinets de Londres et de Florence de faire cesser l'opposition de leurs agents à la ratification du décret du 4 avril. «Il y a dans l'affaire de Tunis», écrivait-il au chevalier Nigra «deux discussions distinctes, une entre le bey et nous ; une entre nous et le gouvernement italien. La première nous regarde seuls et se réglera très aisément, à la condition qu'aucune immixtion étrangère, en empêchant le bey de nous donner les satisfactions que nous exigeons de lui, et qu'il n'est nullement par lui-même disposé à refuser, ne nous oblige à maintenir et à sauvegarder notre dignité sur laquelle nous ne saurions transiger. Le bey a pris vis-à-vis de nous des engagements ; il est lié par sa parole et nous ne lui reconnaissons pas le droit de déclarer qu'il la retire, même provisoirement[22]»... La querelle était de pure forme : le gouvernement français renonçait par avance aux bénéfices du décret qu'il entendait publier, subtilité qui n'abusa personne, pas même le Bardo. «Nous ne pouvons admettre qu'une parole donnée fût retirée», écrivait le marquis de Moustier aux ambassadeurs à Londres et à Florence, «... Mais nous sommes très loin de penser que le décret du 4 avril ne soit susceptible d'aucune amélioration. Si des modifications sont reconnues utiles d'un commun accord, nous estimons qu'il sera facile de les faire adopter par le gouvernement tunisien.»

«Nous n'avons jusque là nulle intention de nous prévaloir de ce décret, ni de procéder à la formation de la Commission qu'il a en vue d'instituer. Le gouvernement britannique [italien] n'a donc de son côté aucun intérêt à ce que nous ne recevions pas du bey la satisfaction que nous attendons de ce prince[23]...»

Quand le gouvernement français eut renouvelé ses assurances de la façon la plus catégorique, lord Stanley ne fit aucune difficulté dans cette «question de dignité entre la France et le bey»[24] ; dès le 23 mai, il assurait l'ambassadeur de France que Wood serait invité à suspendre son opposition ; il conseillait au gouvernement italien d'adopter une attitude analogue. Mais le général Menabrea tergiversa assez longtemps avant de suivre le conseil donné par le secrétaire d'Etat anglais. Dès que Pinna eut reçu les mêmes instructions que Wood, le gouvernement tunisien céda, et le khaznadar vint en grand uniforme au consulat de France, le 30 mai, apporter la ratification du bey. L'incident était réglé sur le plan tunisien ; mais, comme il était entendu que le décret d'avril resterait lettre morte, il fallait trouver les bases d'un accord plus difficile sur le fond même de la question.

Menabrea se déclarait hostile à la fusion des diverses créances. Les garanties avantageuses données aux conversionnistes ne devaient pas, selon lui, profiter aussi à d'autres créanciers, antérieurs sans doute, mais moins avisés ou moins heureux, qui s'étaient contentés de garanties moins sûres[25]. Il recommandait à Maffei d'insister sur la nécessité d'un accord entre Londres et Florence et proposait de prendre pour base de discussion le contre-projet de Commission financière élaboré par Wood[26]. Il dénonçait les projets financiers qui s'élaboraient à Paris où il voyait le moyen d'éliminer l'influence anglo-italienne de la Régence. Mais lord Stanley croyait à la bonne foi de la France. Aux démarches de Maffei, il ne répondait que par de bonnes paroles. Persuadé de la duplicité des agents du bey, lord Stanley recommandait la prudence au gouvernement

22 **Arch. Rome. Moustier à Nigra. Paris, 9 avril 1868.**
23 **A. E. Angleterre, vol. 744. Moustier à La Tour dAuvergne [à Malaret], Paris, 21 mai 1868.**
24 **Arch. Rome. Tél. de Maffei. Londres, 16 mai 1868.**
25 ***Ibid.* Menabrea à Maffei, confid. Turin, 25 avril 1868.**
26 ***Ibid.* Même dépêche**
***Ibid.* Maffei à Menabrea. Londres, 29 avril 1868.**

italien, lui conseillait de «s'abstenir de tout acte pouvant être interprété par la France comme une coalition contre elle[27].»

Cependant le gouvernement français ne se hâtait pas de présenter des propositions précises. Le marquis de Moustier semblait se préoccuper uniquement de faire aboutir une combinaison financière patronnée par Pinard sous le couvert de la Société Générale, manœuvre qui provoquait l'indignation du cabinet italien[28]. Quatre mois s'écoulèrent en vain.

Au début d'octobre, enfin, le marquis de Moustier présenta à l'ambassadeur anglais et au ministre italien à Paris les projets concernant la Commission financière de Tunis. Il suggérait de scinder cette commission en deux comités distincts, un comité administratif et un comité de contrôle. Le premier serait formé de deux fonctionnaires tunisiens dont l'un serait le président de la commission, et d'un inspecteur des Finances français, vice-président, mis à la disposition du bey par le gouvernement de l'Empereur. Le comité de contrôle serait formé des représentants des divers intérêts des puissances, en nombre égal. Il aurait mission de connaître de toutes les opérations du Comité exécutif, de les vérifier et de les approuver[29].

Lord Stanley donna aussitôt son approbation : «la séparation du contrôle financier et de la direction administrative lui paraît également une heureuse innovation et la concentration de celle-ci dans un comité composé d'un petit nombre de personnes offre, il en convient, de nombreux avantages au point de vue de l'unité d'action, gage essentiel de l'efficacité dans la tâche qui lui est dévolue. Quant à l'introduction d'un fonctionnaire français dans ce comité, elle ne soulève, de la part de lord Stanley, aucune objection, et il m'a même assuré qu'il avait fait connaître à cet égard sa manière de voir au gouvernement italien»[30]. Il se déclarait disposé à accepter la présence d'un inspecteur français, parce que, déclarait-il à Maffei, «je n'ai pas confiance dans les fonctionnaires tunisiens, et que je dois en outre vous confesser qu'en matière d'administration, les Français sont les plus intelligents de tous les employés»[31]... «Je ne m'opposerai pas à l'introduction du commissaire français dans la section administrative, mais en le subordonnant au pouvoir de la section de contrôle, j'empêcherai que l'autre ne devienne un dictateur»[32]. L'adhésion du gouvernement anglais entraîna celle du gouvernement italien. Le 31 octobre, le cabinet de Florence faisait connaître son acceptation de principe au marquis de Moustier[33]. Mais il n'entendait pas se lier par un accord plus précis à une proposition qu'il désapprouvait visiblement. Les Italiens s'inquiétaient du caractère qui serait dévolu au technicien français, au sein du comité exécutif et, comme le marquis de Moustier avait suggéré de réunir les secrétaires des deux ambassades pour discuter au ministère des modalités du projet, ils affectaient de croire à l'ouverture d'une discussion entre plénipotentiaires, comme si leur adhésion de principe n'avait été qu'un accord sous condition[34]. On les vit soutenir un moment la demande de la Prusse de participer aux

27 *Ibid.* Maffei à Menabrea. Londres, 28 mai 1868.

28 F. 0.102/113. Lyons à Stanley. Paris, 17 et 23 avril 1868.

29 A. E. Angl. vol. 746. Moustier à St Ferréol. Paris, 22 octobre 1868.
Egalement Arch. Rome. Nigra à Menabrea. Paris, 9 octobre 1868.

30 A. E. Angl. vol. 746. St Ferréol à Moustier. Londres, 27 octobre 1868. (De Saint-Ferréol assurait l'intérim pendant un congé de La Tour d'Auvergne).

31 Arch. Rome. Maffei à Menabrea, confid. Londres, 19 octobre 1868.

32 *Ibid.* Du même au même. Londres, 27 octobre 1868.

33 *Ibid.* Tél. à Puliga. Florence, 31 octobre (Le comte de Puliga assurait l'intérim pendant un séjour de Nigra à Compiègne).

34 *Ibid.* Puliga à Menabrea. Paris, 20 novembre 1868.
A. E. Italie, vol. 24. A. Malaret, Paris, 26 novembre 1868.

débats, sous le prétexte de défendre ses nationaux, en l'occurrence, les Erlanger devenus sujets prussiens. En réalité, le gouvernement italien cachait son mauvais vouloir sous des prétextes. Il semblait faire traîner les discussions, comme s'il espérait beaucoup de l'arrivée au pouvoir en Grande-Bretagne, d'une administration libérale[35].

2 - Intrigues et combinaisons financières

Le directeur du Comptoir d'Escompte ne se résignait pas à abandonner les affaires tunisiennes dans lesquelles il s'était si fortement engagé. Pour rentrer dans les fonds qu'ils avaient naguère avancés au gouvernement tunisien, Pinard et ses alliés faisaient vendre les obligations de 1863, déposées en gage au Comptoir d'Escompte par le gouvernement. Profitant de l'effondrement des cours depuis l'été 1867[36], ils acquirent à bon compte un papier déprécié dont ils entendaient bien se défaire au prix fort. La manœuvre ne présentait pas le moindre risque. A la fois acheteur pour son compte et vendeur pour celui du gouvernement tunisien, le directeur du Comptoir d'Escompte pouvait réduire ces opérations à de simples virements de comptes, les titres n'ayant pas même à quitter les coffres de la banque. Il pouvait choisir les dates les plus favorables, provoquer à son gré la chute des cours, en libérant sur un marché aussi étroit que peu actif quelques-unes des obligations du gouvernement. Plus les cours étaient bas, meilleure était l'opération : pour la même somme à recouvrer, les titres passaient en plus grand nombre du compte du gouvernement à celui des banquiers. Le khaznadar pouvait difficilement protester ; les Erlanger avaient la preuve de détournements plus cyniques commis par le premier ministre au détriment du bey. Les dates des opérations du Comptoir, telles que les dénonçait en 1868 le comité des obligataires, coïncident avec une belle régularité avec les périodes de dépression des cours en bourse de Paris, telles que nous avons pu les établir d'après la presse financière de l'époque. 23.831 obligations de 1863 avaient été déposées en effet par le gouvernement tunisien, en garantie des avances faites par le syndicat Pinard, le 11 janvier 1867. Plusieurs milliers de ces obligations étaient vendues, le 1er octobre 1867 et vers la mi décembre 1867, 6.365 autres, en mars 1868, ce qui réduisait à 13.201 titres le dépôt du gouvernement[37], 2.707 encore, dans la première quinzaine d'avril 1868[38]. Ces opérations devaient continuer dans les mois suivants puisque, en mai 1870, le Comptoir d'Escompte ne présenta que 8.444 obligations à l'échange pour le compte du gouvernement tunisien[39]. Or, il était avéré que cet établissement détenait toujours pour douze millions - nominaux évidemment- de titres tunisiens[40]. La majeure

35 Le premier cabinet Gladstone formé au début de décembre 1868.

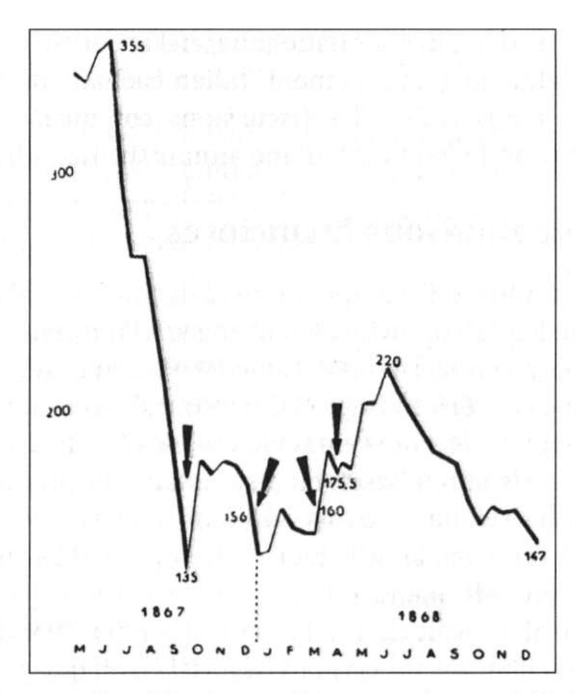
36 Lorsque le gouvernement tunisien avait cessé ses paiements à l'étranger.

37 Comité des porteurs d'obligations tunisiennes. *Rapport aux obligataires,* 30 mars. 1.868. 625 des obligations en question étaient sorties au tirage d'avril 1867. Le comité, en signalant la vente des obligations par le groupe Pinard, ne dénonçait pas une manœuvre dont il ne pouvait encore soupçonner l'ampleur. Il protestait seulement au nom des obligataires pour obtenir le paiement des coupons en retard.

38 Arch. Tun. Doss. 300, carton 112. Lettres de Pinard au premier ministre. Paris, 17 décembre 1867, 2 avril 1868 (publiée par le Comité des porteurs] et 14 avril 1868.
La vente des 6365 obligations de 1863 pour 1.019.242.10 Fr. correspond bien au cours moyen de 160 francs atteint par cette valeur en bourse de Paris dans la deuxième quinzaine de mars 1868 Nous pouvons établir la même référence pour la réalisation de 1837 titres à la mi décembre 1867 (156 Fr] et de 2707 titres, entre le 2 et le 14 avril 1868 (175,5 Fr). En revanche, la lettre de Pinard publiée par le Comité des porteurs et dont nous n'avons pas retrouvé l'original dans les archives tunisiennes, contient des indications difficiles à concilier. Pinard signalait au bey, le 9 octobre1867, la vente de 1797 obligations pour 495.147.50 Fr. Ce serait au prix de 275 Fr. par titre, cours qui n'était plus atteint depuis le début de juillet. Il est vraisemblable qu'une erreur de chiffre a été commise.

39 *Documents sur Khérédine* publiés par MM Mzali et Pignon. R.T. 1938, p 153.

40 F. O. 102/116. Wood à Clarendon. Tunis, 24 avril 1869.



Le cours des obligations tunisiennes en bourse de Paris et les opérations du Comptoir d'Escompte (1867-1868).

partie des valeurs déposées en janvier 1867 étaient devenues la propriété du groupe Pinard[41]. C'est pour leur compte et non pour celui du gouvernement que les financiers entendaient évidemment mener l'opération.

Pinard et ses alliés avaient besoin de l'appui de la diplomatie française pour diriger une opération de conversion grâce à laquelle ils échangeraient au taux de 500 francs les obligations qu'ils s'étaient attribuées pour 150 à 175 francs. Tant que les financiers pourraient compter sur la bonne volonté du quai d'Orsay, les risques resteraient assez limités, les bénéfices ne devant pas être inférieurs à 200%. On pouvait bien là-dessus prévoir quelques largesses... Le mot d'ordre officiel restait bien entendu la défense des petits épargnants français, de ces ouvriers, de ces employés qui avaient souscrit d'enthousiasme aux emprunts de 1865 et qui, déçus par la chute des cours, las de voir s'amenuiser leur capital et d'attendre en vain les gros intérêts qui les avaient séduits, étaient contraints de vendre alors, dans les conditions les plus mauvaises.

Comme l'opposition anglo-italienne au projet français laissait peu d'espoir aux financiers de diriger à leur guise la commission qu'ils avaient suggérée, ils échafaudèrent un nouveau plan d'action pour aboutir au même résultat. Au début d'avril 1868, Pinard mettait en avant la Société générale dont il était l'un des administrateurs[42] pour faire présenter sous la garantie de la commission financière à créer, un projet de conversion

Arch. Tun. Doss. 43, carton 88.

41 Nous ne connaissons malheureusement pas les arrangements intervenus entre les membres du syndicat Pinard lors de la liquidation des titres. Certains d'entre eux avaient pu se retirer, exiger de l'argent et non des obligations. Il semble que Dahdah eût été fortement engagé dans la manœuvre de Pinard.

42 Avec Bischoffsheim et Kœnigswarter, un des associés d'Erlanger. Il s'agissait évidemment de rassurer le public alerté par la polémique dirigée contre le Comptoir d'Escompte (Brochures de Sourigues, Hugelmann ; protestations des obligataires de 1865, bientôt suivies d'un procès contre Pinard : 1867-1868).

des emprunts de 1863 et 1865[43]. Le projet prévoyait l'échange au pair des obligations anciennes contre des obligations de rente perpétuelle de 500 francs portant intérêt à 10 % l'an. Mais il n'était plus question d'amortissement obligatoire pour le gouvernement tunisien : celui-ci pourrait racheter sa dette à son gré. On prévoyait seulement la création d'obligations spéciales de 250 francs - une par obligation de 500 francs - ne portant pas intérêt et remboursables à partir du 1er mai 1870 par tirage semestriel pendant vingt cinq ans. En échange de l'accroissement de l'intérêt annuel, était prévu le versement, lors de l'échange, d'une soulte de 125 francs par obligation, dont le porteur déduirait la valeur des coupons impayés depuis juillet 1867, ce qui la réduirait à moins de 90 francs[44]. La négociation était assortie d'une avance de 35 millions au gouvernement, dont le montant servirait éventuellement à désintéresser les créanciers étrangers de la Régence et à ôter aux gouvernements anglais et italien tout prétexte d'intervention dans les affaires tunisiennes[45].

Le projet était compliqué; sous le nom de soulte, il prévoyait en réalité, un nouvel appel au crédit; plus de onze millions, si les 132.498 obligations de 1863 et 1865 étaient converties. Les charges du gouvernement tunisien n'étaient pas sensiblement réduites, et surtout, le projet ne résolvait rien, car il ne tenait aucun compte de la dette intérieure tunisienne dont il fallait encore assurer le règlement[46]. Le ministre des Finances, consulté, se montra peu favorable : il jugeait minces les chances de succès; la conversion étant facultative, il était à craindre que les obligataires n'hésitent à aventurer de nouveaux fonds dans le gouffre tunisien. Le 8 avril 1868, la direction des Fonds, sous la signature du ministre Magne, déconseillait au ministre des Affaires étrangères toute approbation du projet de la Société générale[47]. Le consul de Botmiliau se montrait également hostile à un plan qu'il Jugeait aussi peu sérieux que la combinaison Bureau[48]. Mais le marquis de Moustier n'en tint aucun compte : sous des apparences de neutralité, il encourageait l'opération et facilitait la conclusion d'un accord entre la Société générale et le ministre de l'Intérieur tunisien, le général Roustam, envoyé spécial du bey à Paris[49]. Le 10 juin, il invitait de Botmiliau à presser le khaznadar de ratifier l'accord conclu à Paris[50].

La manœuvre échoua devant l'opposition combinée des consuls d'Angleterre et d'Italie. Wood avait mis sur pied, avec le Dr Castelnuovo, venu tout exprès dans la Régence, un contre-projet de conversion destiné à écarter les financiers français. A défaut de finance italienne, Castelnuovo, qui avait l'oreille du cabinet de Florence, alla s'aboucher secrètement avec les banquiers anglais Hope et Blackmore. Le 18 juin, lord Lyons transmettait confidentiellement à lord Stanley la copie du projet qui venait d'être élaboré. Celui-ci prévoyait l'unification de toutes les dettes de la Régence, le paiement régulier d'un intérêt de 7% et le rachat de la dette unifiée en dix-sept ans et demi. Une commission

43 F. 0.102/114. Wood à Stanley. Tunis, 16 mai 1868.

44 A. N. F. 30. 240

45 Arch. Rome. Dépêche de Pinna. Tunis, 21 avril 1868.
F. 0.102/113. Wood à Stanley. Tunis. 24 avril 1868.
A. E. Tunis, vol. 20. Botmiliau à Moustier. Tunis, 12 mai 1868.

46 Les clauses de rachat pouvaient permettre bien des arrangements. On peut penser qu'en cas de succès l'argent ainsi collecté aurait servi surtout à rembourser les obligations détenues par les financiers et le khaznadar.

47 A. N. F. 30. 240.

48 A. E. Tunis, vol. 30. Botmiliau à Moustier. Tunis, 12 et 15 mai 1868.

49 F. 0.102/113. Lyons à Stanley. Paris, 23 avril 1868.

50 «Nous avons appris... avec satisfaction que des négociations étaient engagées entre le général Roustam et la Société générale». (A. E. Tunis, vol. 30. Moustier à Botmiliau. Paris, 10 juin 1868).

financière internationale serait chargée de gérer les revenus du gouvernement dont les dépenses, notamment en matière d'armée et de marine, devaient être sensiblement réduites. La neutralité et l'autonomie de la Régence seraient placées sous la garantie de l'Angleterre, de la France, de la Prusse et de l'Italie. Un emprunt permettrait d'assurer les premières échéances et de relever le crédit tunisien, en attendant le règlement définitif de la dette unifiée[51]. Les banquiers Hope et Blackmore s'étaient assurés le concours de plusieurs maisons de la Cité, notamment, Robinson et Fleming, Goshen, Baring, *London andCounty Bank.* William Hope exposa lui-même son projeté lord Stanley[52]. Il développa la nécessité de dégager Tunis de la tutelle française et assura que son plan avait été très favorablement accueilli par le bey qui avait dépêché à Paris le général Khérédine avec pleins pouvoirs pour traiter. Il ajoutait qu'il était en communication confidentielle avec le gouvernement italien «lequel considère avec la plus grande inquiétude l'occupation française de Tunis» et se montre prêt à soutenir toute proposition ayant l'agrément de la Reine. Mais lord Stanley ne manifesta aucun enthousiasme. Il laissa faire cependant le financier anglais qui, après avoir signé l'accord avec Khérédine le 22 juillet, espérait beaucoup d'une entrevue personnelle avec Napoléon III à Plombières[53].

Le 19 août, le projet d'unification était ratifié par le bey, sous condition cependant de l'agrément des trois puissances. Pour prix de ses bons offices, Castelnuovo recevait 300.000 piastres et la concession de la mine de plomb du Djebel-Ressas[54]. Mais le marquis de Moustier n'avait nulle intention d'encourager la manœuvre des financiers anglais. Ceux-ci avaient beau s'assurer le concours dans leur syndicat d'une maison française de Londres, Charles Devaux et Cie, le ministre français déclarait s'en tenir toujours au projet de la Société générale. Hope était également découragé par les méthodes trop orientales du gouvernement tunisien ; il pressait en vain le Foreign Office de le soutenir. Lord Lyons déconseillait nettement toute intervention : «puisqu'un accord international était établi, le mieux était de laisser cette commission libre de décider des mesures à prendre, et de ne pas l'entraver sans nécessité par une convention conclue entre le bey et des capitalistes étrangers...» Le gouvernement britannique «ne devait donner aucun appui à Tunis au projet Hope et Blackmore sans en venir d'abord à une entente à ce sujet avec le gouvernement français»[55]. Lord Stanley s'en tint fidèlement à ce point de vue. Il refusa nettement de s'engager, et les démarches des agents anglais, qu'appuyait Castelnuovo, restèrent vaines au Bardo. Devant l'opposition du consul de France, en décembre, le bey refusa de mettre en application la convention qu'il avait acceptée quelques mois plus tôt[56]. Castelnuovo continua vainement d'intriguer à Tunis auprès de Wood et du khaznadar.

Une troisième combinaison avait déjà été mise sur pied par les spéculateurs français. Avec ténacité, Pinard revenait à la charge. Il s'efforçait d'emporter le succès coûte que coûte. Il ne lui suffisait plus de l'appui d'un syndicat de financiers. Il lui fallait, dans toutes les sphères, des appuis ou des complicités. L'intervention des Italiens et

51 F. 0.102/114. Lyons à Stanley. Mémorandum confid. Paris, 16 juin. 1868.

52 F. 0.102/115. Hope à Stanley. Londres, 13 juillet 1868.

53 *Ibid.* Hope à Lyons. Paris, 23 juillet 1868.

54 A. E. Tunis, vol. 31. Botmiliau à Moustier. Tunis, 27 août 1868.
Un contrat de concession était passé, le 9 septembre 1868, entre te bey d'une part, et Castelnuovo et ses deux associés, le Français Frédéric Toché, de Paris, et un Juif anglais, Nathan Lindo. Castelnuovo devait d'ailleurs racheter assez rapidement la part de ses associés (Arch. Tun. Doss. 579, carton 239 : Lettre de Castelnuovo à Khérédine. Tunis, 4 juillet 1875).

55 F. 0.102/115. Lyons à Stanley, n° 1006, Paris, 28 novembre 1868.

56 *Ibid.* Wood à Stanley. Tunis, 19 décembre 1868.

des Anglais dans les négociations d'emprunt avec Tunis, permettait de camoufler une vilaine affaire de spéculation en une question d'intérêt national. A la fin de 1868, nous voyons se développer une vaste coalition formée d'hommes venus des milieux les plus divers, financiers, diplomates, aventuriers, sans pouvoir toujours discerner s'il s'agit d'alliés de fraîche date ou d'individus intéressés depuis longtemps dans les affaires tunisiennes[57].

Dans les milieux financiers, Pinard continuait de mener le jeu. Rochaïd Dahdah, cet aventurier syrien qui, depuis 1863, était partie prenante dans tous les emprunts tunisiens, s'agitait entre Paris et Tunis. L'affaire était pour lui de la plus haute importance, car il avait été le principal bailleur de fonds dans le syndicat de janvier 1867. Etait également du complot le général Benaïad qui, fixé à Paris depuis son départ de la Régence, rêvait sans doute de recommencer une carrière tunisienne aussi lucrative que la précédente. A Tunis, le khaznadar était le partenaire de toujours. Rien d'ailleurs n'eût été possible sans sa collaboration. Ses relations avec Erlanger et Pinard, un peu refroidies après la banqueroute de 1867, paraissaient rétablies comme aux plus beaux jours des emprunts de 1863 et 1865. L'intérêt du premier ministre était la meilleure garantie de sa fidélité. Ne songeait-il pas à convertir vingt millions de titres et de *teskérés* qui, certainement, ne lui avaient pas coûté cher[58] ?

A Paris, Pinard avait su toucher plus haut. Le prince Napoléon aurait été intéressé à l'affaire. Wood le laisse entendre et ne trouve d'autres raisons que les affaires financières au voyage que le prince vint faire à Tunis, en mai 1869[59]. Un aide de camp du prince, le commandant Bonfils[60], était d'ailleurs devenu le mandataire de Pinard et négociait à Tunis avec le khaznadar les projets des financiers parisiens. L'agent du bey à Paris, Jules de Lesseps, était au courant de tous les secrets, de toutes les négociations. Sa correspondance avec le khaznadar le laisse apparaître comme l'intermédiaire habituel entre le gouvernement tunisien, les financiers français et le quai d'Orsay. De Lesseps fit, lui aussi, le voyage de Tunis, en janvier 1869. En avril, dans une lettre au ministre des Affaires étrangères, il défendit à mots couverts les projets des banquiers. Dès le courant de l'automne, le *Moniteur des fonds publics* dénonçait avec véhémence la protection que ce diplomate accordait ouvertement aux machinations de Pinard et d'Erlanger[61]. Jules de Lesseps n'avait pas très bonne réputation ; l'inspecteur des Finances Villet, dans une lettre privée au ministre tunisien, le général Khérédine, devait le traiter de «misérable industriel[62].»

L'appui du ministre des Affaires étrangères était, de tous, le plus précieux. Sans doute, le marquis de Moustier n'avait-il pas de contacts directs avec les financiers - lord Lyons l'en défend à ce propos - mais sa mauvaise santé, ses fréquentes absences de mémoire l'obligeaient à s'en remettre à ses collaborateurs, surtout dans des affaires relativement secondaires sur le plan international. Au ministère, le sous-directeur

57 Arch. Tun. Doss. 27, carton 86 et Doss. 297 à 339, cartons 112 et 113, *passim.*

58 F. 0.102/116. Wood à Clarendon. Tunis, 24 avril 1869.
En 1870, le khaznadar présenta pour huit millions de *teskérés* de la dette flottante (A. E. Tunis, vol. 34. Dép. de Botmiliau. Tunis, il mai 1870].

59 F. 0.102/117. Wood à Clarendon. Tunis, 2 mai 1869.

60 BONFILS (Augustin-Philibert], capitaine de vaisseau en retraite, ancien gouverneur de la Guadeloupe, commandeur de la Légion d'honneur. Il avait vécu douze ans en Algérie et parlait couramment l'arabe. Elu membre du Comité de contrôle de la Commission financière tunisienne, en novembre 1869, il mourut en juin 1871.

61 *Moniteur des fonds publics,* 18 novembre 1869 : *La dette tunisienne.*

62 Doc. sur Khérédine, *op cit.* Villet à Khérédine, Paris, 10 août 1875. R. T. 1940, p. 277.

au contentieux, Oscar Gay, devait être un des membres les plus ardents d'une coterie tunisienne fort active[63]. Ami de Jules de Lesseps et d'Elias Mussalli, il avait été mêlé à toutes les affaires d'argent de la Régence. Il avait été chargé d'une mission semi officielle à Tunis, en 1866 ; il participait encore aux négociations engagées avec Bureau[64] et rien ne nous laisse à penser qu'il se fût brusquement désintéressé de la question. Un maître chanteur, Hugelmann[65], membre du comité des obligataires tunisiens, cite les noms de Saint-Vallier[66], alors chef de cabinet du marquis de Moustier, et de Desprez[67], directeur

63 En 1856, déjà, Wood dénonçait la présence au quai d'Orsay d'une coterie de fonctionnaires peu scrupuleux qui monnayaient leur influence en servant à Paris les intérêts des dignitaires du Bardo et qui, selon lui, entretenaient un désordre tunisien dont ils tiraient des revenus considérables. Ainsi, lors du procès Benaïad, 800.000 francs auraient été envoyés de Tunis pour intéresser les bureaux du ministère à la cause du bey. (F. 0.102/50. Confid. De Wood à Clarendon. Tunis. 18 octobre 1856). Les renseignements sur Gay fournis par Roustan confirment indirectement ces assertions (A. E. Tunis, vol. 64. Tunis, 22 novembre 1881).

64 *La Finance,* 23 mai 1372 ; *Emprunts tunisiens.*

65 Gabriel HUGELMANN avait été secrétaire général du Comité des porteurs d'obligations tunisiennes, formé en septembre 1867. Auteur d'une brochure intitulée *Le Conflit tunisien* (1868), il devait inspirer la campagne menée contre le Comptoir d'Escompte par le *Moniteur des Fonds publics,* hebdomadaire financier fondé en juin 1869. Il nous apparaît comme un journaliste spécialisé dans le chantage financier. A partir de 1878, il devait se distinguer par la violence des attaques qu'il dirigea contre la Société Générale dans le *Journal de la Bourse* à propos des affaires péruviennes (A. N. Arch. privées. Doss. non classé sur la Société Générale qui nous a été obligeamment communiqué par M. Gilles). En 1869, l'hebdomadaire *Comic Finances* dépeignait plaisamment Hugelmann comme le «défenseur juré des actionnaires de tous les pays» (jeudi 13 mai 1869 ; *M. Hugelmann député*). Un entrefilet du *Soir* le signalait comme «un personnage bien connu des tribunaux» (29 décembre 1879 : *Gazette judiciaire).*

Mais Hugelmann était visiblement bien renseigné dans les affaires tunisiennes comme dans celles du Pérou. Il est possible qu'il eût tiré une partie de ses informations de Ganesco qui, en mars ou avril 1869, lui cédait la direction du *Nain Jaune :* le Roumain connaissait toutes les intrigues de 1863 et 1865; depuis 1865, il s'était brouillé avec Erlanger et ses amis (Arch. Tun. Doss. 292, carton 111. Corresp. De Ganesco avec le khaznadar). Comme tant d'autres, Hugelmann ne songeait qu'à mendier des subsides au gouvernement tunisien. En 1867, lors du voyage qu'il avait fait à Tunis comme représentant du Comité des obligataires, il avait obtenu une subvention du khaznadar pour prix d'articles consacrés à la défense de la Tunisie. En 1869, 11 offrait de nouveau ses services au bey (Arch. Tun. Doss. 309, carton 113. Hugelmann au bey. Paris, 25 avril 1869). En même temps, il cherchait visiblement à faire acheter son silence par Erlanger et Pinard.

66 SAINT-VALLIER (Charles-Raymond de LA CROIX de CHEVRIÈRES, comte de), diplomate français né et mort à Coucy-les-Eppes, Aisne, (12 septembre 1833 - 4 février 1886) ; attaché à Lisbonne, Munich et Vienne (1852-1859) ; attaché payé au Cabinet, 28 juillet 1859 ; secrétaire de 3ème classe à Constantinople, 10 avril 1860 ; secrétaire de 2ème classe à Constantinople, 2 septembre 1862 ; détaché au ministère d'Etat, 5 novembre 1863 ; secrétaire de 1ère classe, chef du cabinet et du secrétariat, 4-5 octobre 1866 ; ministre plénipotentiaire de 2ème classe, Chef du cabinet et du secrétariat, 31 octobre 1868 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stuttgart, 17 décembre 1868 ; mis en inactivité, 25 janvier 1871 ; chargé de missions à Compiègne et Nancy, 12 juillet 1871. Commissaire extraordinaire près le quartier général allemand, 10 janvier 1872 ; ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 23 septembre 1873 ; mis en inactivité, 1er octobre 1873 ; ambassadeur à Berlin, 20 décembre 1877 ; second plénipotentiaire au Congrès de Berlin, juin 1878 ; mis en disponibilité, 27 décembre 1881 ; détaché aux archives, 10 février 1882 ; admis à la retraite, 17 octobre 1885.

Chevalier de la Légion d'honneur, août 1861 ; officier, août 1866, commandeur, juin 1872 ; grand officier, 27 juin 1875 ; grand-croix, 12 juillet 1880 (Fichier A. E.)

67 DESPREZ (Félix-Hippolyte), diplomate français, né le 7 septembre 1819, mort le 24 septembre 1898 ; attaché aux archives, 6 mars 1852 ; à la direction politique, 16 février 1853 ; rédacteur à la direction politique, 27 mars 1854. Sous-directeur à la direction politique, 2 février 1856 ; ministre plénipotentiaire de 2ème classe, 21 janvier 1866 ; directeur des affaires politiques, 28 octobre 1866 ; ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 9 novembre 1867 ; conseiller d'Etat en service ordinaire, hors section, 18 décembre 1867 ; secrétaire de la conférence pour les affaires de Crète, janvier 1869 ; conseiller d'Etat en service extraordinaire, 17 août 1872 ; membre de la commission des archives diplomatiques, 21 février 1874. Président du comité des services extérieurs, 1er février 1877 ; troisième plénipotentiaire au Congrès de Berlin avec le rang d'ambassadeur, juin 1878 ; ambassadeur près le Saint- Siège, 23 janvier 1880-30 octobre 1882 ; inspecteur général des archives, 1er décembre 1882 ; président du comité des services extérieurs, 26 décembre 1882.

Chevalier de la Légion d'honneur, août 1854 ; officier, janvier 1860 ; commandeur, août 1863 ; grand officier, 6 août 1870 (Fichier A. E.).

67 bis *Le conflit tunisien,* par Gabriel Hugelmann. Paris, 10 juin 1868, p. 43. Le Comptoir d'Escompte était installé

des affaires politiques et l'un des principaux responsables de la politique de Quai d'Orsay, dans une brochure bien informée où il dénonce les scandales tunisiens. Hugelmann leur reprochait de suivre l'inspiration «des secrétariats de la rue Bergère ou des consulats de la rue Taitbout»[67 bis]. 11 affirmait avoir le double de listes de gratifications «sur lesquelles figurent le nom d'hommes qui n'ont pas toujours été de *roche* et qui ont tondu *des prés* autres que ceux qu'ils devaient tondre»[68]. Desprez était en relations avec de Lesseps ; son nom figure encore, avec ceux de Ganesco, Erlanger, Oppenheim, Pinard, Dahdah, Gay et autres, dans la liste des personnes auxquelles un comité d'obligataires formé en 1872 entendait demander des explications au sujet des emprunts tunisiens[69].

Un autre personnage reparaissait dans les affaires tunisiennes, l'ancien consul de France à Tunis, Léon Roches. De Botmiliau étant à la veille de la retraite, Roches s'offrait pour reprendre son ancien poste, en faisant valoir sa longue expérience et sa connaissance intime des mœurs du Bardo. A Tunis, en effet, de Botmiliau était gênant ; il avait montré peu de souplesse dans les affaires financières, et dénoncé avec crudité tous les scandales. Au quai d'Orsay, Roches s'était fait fort d'obtenir, à la faveur d'une mission temporaire à Tunis, une prompte solution des questions financières par la seule persuasion[70]. En décembre 1868, Wood déplorait le retour possible de son ancien collègue et rappelait la triste réputation qu'il s'était acquise à Tunis, quelques années plus tôt, dans des opérations financières qui, selon lui, avaient provoqué la ruine de la Régence[71].

Le troisième projet du directeur du Comptoir d'Escompte était ambitieux. Il prévoyait l'unification et la conversion des dettes du gouvernement tunisien, par la création de 344.000 obligations de 500 Fr. portant intérêt à 5% l'an. Le gouvernement s'engageait à payer, pendant 51 ans, jusqu'à amortissement total, des annuités de 9.500.000 Fr. garanties par des revenus abandonnés à l'administration des créanciers. De commission financière, il n'était plus question, et le directeur du Comptoir pouvait faire valoir qu'en désintéressant les créanciers étrangers de la Régence, l'influence française pourrait s'exercer librement en Tunisie.

Mais la retraite du marquis de Moustier, le 17 décembre 1868, priva les financiers d'un appui essentiel. Le nouveau ministre, le marquis de La Valette[72], n'entendait pas suivre la ligne de conduite de ses prédécesseurs[73]. Il n'avait pas confiance dans le plan de Léon Roches et, ainsi qu'il le déclarait, dans un entretien privé avec l'ambassadeur

rue Bergère et les Erlanger, rue Taitbout.

68 *Ibid.* p. 21.

69 *La Finance,* 23 mai 1872 : *Emprunts tunisiens.*

70 Le 4 avril 1869, dans une lettre au marquis de La Valette, Roches rappelait ses offres antérieures et des entretiens à ce sujet avec de Moustier, en novembre 1868, puis avec Desprez (A. E. Tunis, vol. 32).

71 F. 0.102/115. Wood à Stanley, n° 60. Tunis, 12 décembre 1868.

72 LA VALETTE (Charles-Jean-Marie-Félix, marquis de), diplomate français né à Senlis en 1806, mort à Paris, le 1er mai 1881 ; attaché à Carlsruhe, octobre 1835 ; secrétaire à la mission extraordinaire en Perse, septembre 1839 ; 1er secrétaire par intérim à Turin, septembre 1842 ; chargé des fonctions de consul général à Alexandrie, juillet 1843 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Cassel, juillet 1846-décembre 1847 ; élu député à Bergerac, 1846 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Constantinople, 10 février 1851 ; ambassadeur à Constantinople, 24 avril 1852 ; remplacé sur sa demande, 17 février 1853 ; sénateur, 23 juin 1853 ; ambassadeur à Constantinople, 11 février 1860 ; près le Saint-Siège, 28 août 1861 ; démissionnaire, 16 octobre 1862 ; ministre de l'Intérieur, 1865-1867 ; membre du conseil privé, 1867 ; ministre des Affaires étrangères, 17 décembre 1868-17 janvier 1869 ; ambassadeur à Londres, 21 juillet 1869-18 février 1871. Grand officier de la Légion d'honneur, 15 avril 1852 ; grand-croix, 8 juillet 1861 (Fichier A. E.).

73 Jules de Lesseps le constatait avec amertume. (Arch. Tun. Doss. 27, carton 86. Lesseps au khaznadar. Paris, 19 mars, 6,13,17 avril, 11 mai, 2 juin 1859).

britannique, lord Lyons, se trouvait très embarrassé par les affaires tunisiennes[74]. Une note très confidentielle datée de mars 1869, destinée au ministre, dépeignait avec crudité les intentions des spéculateurs ; «Des renseignements que l'on a lieu de croire très exacts, laissent supposer, qu'en ce moment même, il s'organise, entre deux maisons de banque de Paris de 1er ordre et divers hommes d'affaires, une sorte d'association ayant pour but de favoriser une combinaison financière qui permettrait, au groupe dont il s'agit, de tirer profit de la situation si critique dans laquelle se trouve la Tunisie».

«Toutes sortes de moyens seraient mis en jeu afin de décider le gouvernement impérial à exercer une pression énergique sur le bey pour l'amener à payer aux porteurs d'obligations de la dette externe une partie des arrérages échus. Le général Benaïad, qui possède une grande fortune, se présenterait alors et offrirait de solder, au comptant, une somme de huit millions de francs ; mais il demanderait, en échange, que tous les revenus de la Régence lui fussent affermés moyennant un engagement de sa part de verser, chaque année, dans les coffres du bey, une somme de vingt millions de francs sur laquelle seraient prélevés les fonds nécessaires pour le service des intérêts des dettes tunisiennes. Le général Benaïad aurait avec lui le colonel Rocaïd Dahdah et deux banquiers qui détiennent la plus grande partie des obligations de Tunis. Or, par suite de leur combinaison, la presque totalité des huit millions offerts leur servirait à se payer, à eux-mêmes, les arrérages échus de leurs titres, et le public toucherait à peine douze ou quinze cent mille francs. Un service de presse serait organisé et soldé à grands frais pour produire, en temps opportun, une hausse factice sur les obligations tunisiennes ; le général Benaïad et les siens en profiteraient pour se débarrasser très avantageusement des titres dont ils sont détenteurs ; ils aviseraient également aux moyens les meilleurs pour exploiter la Tunisie, et s'ils ne pouvaient aboutir à des résultats satisfaisants pour eux, ils laisseraient le pays dans un état de ruine complète. Un ingénieur qui a eu des affaires importantes à régler à Tunis serait intéressé à la réussite de la combinaison projetée et, avec lui, un journal influent de Paris. Un ancien consul général prêterait son concours dévoué à cette entreprise, et les efforts des associés tendraient à faire envoyer cet agent à Tunis pour y faire prévaloir leur plan[75]».

Mais, malgré son insistance, malgré l'appui de Lesseps, Léon Roches ne fut pas envoyé à Tunis. La chute du cabinet conservateur anglais, les nouvelles exigences de l'Italie venaient encore compliquer une situation que n'avait pas éclaircie une année de négociations et d'intrigues financières. En dépit des déceptions qu'il avait pu éprouver, Pinard persévéra néanmoins. Le 19 avril 1869, le bey signait avec le commandant Bonfils le décret d'unification de la dette. Mais le marquis de La Valette, engagé dans de difficiles négociations avec l'Angleterre et l'Italie, refusa de le soutenir. A lord Lyons qui lui transmettait les protestations du gouvernement britannique et les plaintes des commissaires, il assura qu'il était entièrement étranger à l'affaire. Pinard intrigua vainement auprès de Lyons, Nigra et Rouher pour tenter de faire approuver son contrat. La Valette se plaignait de ces initiatives, se déclarait prêt à sacrifier Pinard. «Cela fera

74 F. 0. 102/116. Lyons à Clarendon, très confid. Paris, 8 avril 1869.

75 A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 12 Note très confid. 18 mars 1869.
Il est regrettable que cette note soit restée anonyme. Elle aurait pu nous éclairer sur l'origine des renseignements fournis, et nous expliquer peut-être les raisons de l'attitude du nouveau ministre. - L'ingénieur dont il est question pourrait être Jean Colin, parent de Léon Roches. Celui-ci lui avait fait obtenir la reconstruction de l'aqueduc de Zaghouan en 1859, puis l'édification du consulat de France. Le paiement des travaux avait provoqué de longues difficultés avec le gouvernement du bey.

peut-être crier à Paris» confiait-il à lord Lyons, mais M. Pinard avait tenté de «forcer la main au gouvernement *[en français dans le texte]* et il s'apercevra bientôt que celui-ci ne lui céderait pas»[76].

3 - L'entente des trois puissances et la mise en tutelle de la Régence

Le marquis de La Valette avait d'autres préocupations. La chute du cabinet conservateur et l'arrivée au pouvoir de Gladstone après les élections de 1868, avaient fourni à l'Italie l'occasion de remettre en question des accords auxquels elle n'avait souscrit que d'assez mauvaise grâce, au moment même où, au Quai d'Orsay le marquis de La Valette reprenait du marquis de Moustier le portefeuille des Affaires étrangères. Le chef du gouvernement italien avait chargé le gérant de la légation de Londres, Maffei, de sonder les dispositions du nouveau secrétaire d'Etat britannique, lord Clarendon[77] espérant qu'il serait disposé à marcher d'accord avec lui dans les affaires tunisiennes. Maffei avait fait savoir à Menabrea que l'attitude de lord Clarendon était favorable : «Il comprend comme nous le danger des vues ambitieuses de la France, chose que lord Stanley s'étais toujours refusé à admettre. Il espère qu'avec le nouveau ministre des Affaires étrangères français, il sera plus facile de traiter»[78]. Maffei était aussitôt chargé de remettre au Foreign Office un mémorandum sur la question tunisienne. Le général Menabrea y faisait l'historique de la question, insistant sur la duplicité des Français, qui encourageaient le projet de la Société générale, au moment même où de Moustier négociait avec les cabinets étrangers. Le gouvernement italien, sans doute, n'avait pas repoussé les dernières propositions françaises, mais la question devait être considérée comme restée toujours en suspens. Le ministre du Roi concluait à la nécessité d'un accord parfait avec l'Angleterre pour s'opposer «à la formation d'une commission administrative à Tunis dans laquelle la France seule aurait un fonctionnaire qu'elle se réserve de choisir et de rappeler à son gré[79]». «Le gouvernement italien» écrivait Maffei à Clarendon, «n'a jamais été favorable à l'introduction d'un membre français dans la plus importante des deux Commissions que l'on voudrait établir à Tunis. Et si par conséquent en vue de l'attitude menaçante que la France paraît de nouveau prendre à Tunis, il propose maintenant à l'Angleterre de repousser tout à fait cette clause... c'est parce qu'il croit que c'est dans l'intérêt des deux pays de prendre cette détermination[80]». Mais lord Clarendon ne s'engagea pas ; il consulta lord Lyons. Celui-ci n'encouragea pas du tout l'initiative italienne ; il rappela que l'Angleterre et l'Italie avaient accepté le projet Moustier, que La Valette n'était pas encore au courant et qu'il valait mieux attendre. Lord Lyons ne croyait pas au désir des Français d'annexer Tunis à une Algérie qui leur coûtait déjà assez cher[81]. Lord Clarendon se tint sur la réserve malgré les démarches de Maffei qui le pressait d'agir à Tunis de concert avec l'Italie. Il attendait, pour exprimer sa pensée, que le cabinet des Tuileries présentât des propositions précises.

Le marquis de La Valette était toujours embarrassé par la question tunisienne. Il désapprouvait les façons de faire de ses prédécesseurs, mais ne pouvait rompre

76 F. 0. 102/118. Lyons à Clarendon. Paris, 3 juin 1869.

77 CLARENDON George William-Frédérick Villiers, baron Hyde, comte de) né en 1800, mort à Londres en 1870. Il avait déjà été secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères de 1852 à 1858 et de 1865 à 1866, dans des administrations libérales.

78 Arch. Rome. Tél. de Maffei. Londres 30 décembre.

79 F. 0.102/1116. Mémorandum en français remis par Maffei, 2 janvier 1869.

80 *Ibid.* Maffei à Clarendon. Londres 3 janvier 1869 [en français].

81 *Ibid.* Lyons à Clarendon. Paris. 12 février 1869.

ouvertement avec leur politique. Il aurait volontiers abandonné à leur sort les spéculateurs habiles ou naïfs qui avaient avancé- des fonds au gouvernement tunisien, mais une telle attitude eût encouragé le bey dans sa politique de spoliation. Du moins, La Valette refusait-il de s'engager dans la combinaison Pinard. Il ne voulait ni d'une épreuve de force ni d'une occupation de Tunis. Après avoir longtemps hésité, il se décida finalement à reprendre le projet de Moustier dont le principe avait été accepté par les cabinets de Londres et de Florence.

Le 15 avril, il chargeait le prince de La Tour d'Auvergne et le baron de Malaret d'en informer officiellement les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités. L'accord ayant été fait sur la division de la Commission financière en deux comités et l'égalité de représentation des trois puissances, le marquis de La Valette assurait qu'il ne restait que des points secondaires à régler. Pour la composition du Comité de contrôle, dont il fallait encore définir le nombre des membres et le mode d'élection, il se déclarait prêt à examiner les propositions qui lui seraient faites[82]. Le 21 avril, l'ambassadeur à Londres, La Tour d'Auvergne, informait La Valette que le gouvernement de la Reine maintenait l'adhésion donnée aux projets de Moustier. Lord Clarendon était d'avis que deux contrôleurs par nation suffiraient ; il suggérait qu'ils fussent élus au sein de chaque nation. Il demandait que l'action du Comité administratif ne puisse être rétroactive et s'exercer aux dépens des garanties déjà obtenues par certains groupes de créanciers ; enfin, il rappelait que la Prusse avait plusieurs fois témoigné le désir d'être représentée dans la Commission ; on pourrait lui faire une place pour faciliter la conclusion d'un accord.

L'attitude anglaise était nette. Aussi arriva-t-on aisément à une entente, en dépit des difficultés nouvelles que provoquait alors la signature par le bey du contrat Pinard. L'Angleterre voulait en finir avec l'essaim d'aventuriers qui bourdonnait autour des affaires tunisiennes, tel Castelnuovo qui harcelait Wood et Pinna, au nom d'une prétendue mission secrète du gouvernement italien[83]. Le ministre à Florence, lord Paget, exigea même du cabinet italien le désaveu des «intrigues inqualifiables du baron Castelnuovo[84]». La Valette, de son côté, désavouait les initiatives de Pinard. Il accepta toutes les propositions anglaises, sauf la suggestion d'admettre les délégués prussiens au sein de la Commission ; lord Clarendon n'insista point.

Le 20 mai, un projet de décret à faire signer par le bey était remis pour information par Desprez, directeur des Affaires politiques, à lord Lyons. Au Foreign Office, on eût souhaité obtenir la révocation du décret du 4 avril 1868, décret auquel les Français tenaient pour des raisons de prestige. Consulté, lord Lyons télégraphia de Paris le 31 mai : «Nous pouvons approuver le décret comme il est». Satisfait des assurances que lui donnait l'ambassadeur de France sur le sort réservé aux conversionnistes, le 8 juin, lord Clarendon lui faisait part de l'adhésion pure et simple du «cabinet de Londres»[85]. Malgré son attitude plus réservée à l'égard de la France, le cabinet libéral anglais avait fini par reprendre la politique du cabinet conservateur. On le devait pour une grande part aux efforts de conciliation de lord Lyons.

L'adhésion du gouvernement anglais au projet français ne résolvait cependant pas la question. La mauvaise humeur du cabinet italien allait faire traîner l'affaire assez

82 A. E. Angleterre, vol. 748. La Valette à La Tour dAuvergne. Paris, 15 avril 1869.

83 Arch. Rome. Tél. de Pinna où il se plaignait que l'ingérence de Castelnuovo le mît dans une très fausse position. Tunis, 24 mai 1869

84 F. O. 102/117. Paget à Menabrea. Florence, 30 mai 1869.

85 A. Angleterre, vol. 748. La Tour d'Auvergne à La Valette. Londres. 8 juin 1869.

longtemps encore. Maffei avait pourtant averti le général Menabrea, dès le 22 avril, que lord Clarendon était décidé à s'en tenir au projet présenté par la France et qu'il engageait l'Italie à l'accepter pareillement. Le cabinet italien persévéra néanmoins dans une attitude de temporisation vis-à-vis de la France, tandis que, du côté de l'Angleterre, il affectait de s'inquiéter vivement du contrat Pinard, désavoué pourtant par le marquis de La Valette ; il proposait de revenir à la solution d'une commission unique, d'où serait éliminé le fonctionnaire désigné par la France. Clarendon, pressé d'en finir, refusa et Menabrea témoigna de la «pénible surprise» que lui causait ce refus[86].

Le 20 mai, Desprez remit à Nigra le projet de réformes qu'on allait soumettre à l'agrément du bey. Mais, en dépit des assurances prodiguées par le directeur des Affaires politiques, en dépit des explications fournies par le baron de Malaret, les instructions envoyées de Florence au chevalier Nigra étaient loin de satisfaire le gouvernement français. Le général Menabrea maintenait «les réserves les plus amples» sur la composition du Comité exécutif, sur les garanties affectées à la dette intérieure et sur les droits de créanciers de la dette flottante à participer à l'élection des membres du Contrôle. Le baron de Malaret déclarait qu'il ne rencontrait aucun mauvais vouloir chez Menabrea ; «seulement il ne peut se défaire de cette habitude de marchander jusqu'au dernier moment qui est, comme chacun sait, dans les habitudes italiennes». Le diplomate français dénonçait la présence au ministère des Affaires étrangères italien, d'une école de jaloux et de présomptueux «qui rêvent pour l'Italie une prépondérance exclusive dans le bassin de la Méditerranée et dans les échelles du Levant ; ils aspirent à devenir les héritiers de notre situation commerciale et politique dans ces parages, mais pour le moment ils se résignent à n'être que nos rivaux et ils agissent en conséquence»[87]. La Valette s'irritait de l'attitude italienne, et, après en avoir témoigné son profond regret au chevalier Nigra, il faisait savoir au baron de Malaret qu'il était décidé à passer outre. «Dans le cas où le cabinet de Florence», écrivait La Valette, «ne croirait pas pouvoir nous prêter un concours dégagé de réserves propres seulement à paralyser nos efforts, nous aimerions mieux abandonner la combinaison que nous avons suggérée et renoncer à agir de concert avec l'Italie pour obtenir le règlement de nos créances»[88].

L'Italie avait tenté un dernier effort auprès de l'Angleterre. Le 14 juin, Maffei venait protester auprès de Clarendon contre la présence d'un Français seul au sein du Comité exécutif. «Je n'ai pas caché au comte Maffei mon mécontentement de la communication qu'il était chargé de me faire», écrivait Clarendon à Lyons[89]. Le 18 juin encore, Maffei était chargé d'insister auprès du Foreign Office sur le caractère tunisien que devait avoir la Commission financière et de revenir «sur le droit accordé à la France de faire administrer les finances de la Régence par un de ses fonctionnaires»[90]. Il n'était pas plus heureux. «Il est de mon devoir de ne pas vous cacher», écrivait Maffei, «que MyLord commence à s'irriter des difficultés que nos réserves soulèvent dans l'arrangement relatif aux finances de la Régence, et il en a exprimé son regret à Paris. Il a accueilli ainsi très froidement les questions que je lui ai adressées de votre part et se borna à me répondre que l'attitude de l'Angleterre dans cette affaire était clairement indiquée dans les instructions à son consul à Tunis qui sont à votre connaissance, qu'il ne savait

86 **Arch. Rome. Menabrea à Maffei. Florence, 14 mai 1869.**

87 **A. E. Italie, vol. 26. Malaret à La Valette. Florence, 7 juin 1869.**

88 *Ibid.* **A Malaret. Paris, 19 juin 1869.**

89 **F. 0.102/118. Clarendon à Lyons. F. 0. 15 juin 1869.**

90 **Arch. Rome. Tél du secrétaire général Blanc (pour le ministre absent) à Maffei. Florence, 18 juin 1869.**

guère que répliquer aux subtilités de mes demandes, et il me dit de m'adresser au sous-secrétaire d'Etat pour toute question de détail... Les dispositions qui régnent ici me forcent à vous exprimer que sans sacrifier nos intérêts nationaux, une conduite plus réservée est peut-être celle qui convient le mieux[91].»

L'avertissement allait porter car le gouvernement italien se résigna aussitôt. Nigra, le 21 juin, fit savoir au marquis de La Valette que le général Menabrea venait de lui communiquer son entier assentiment à la combinaison française. Pinna recevait mission de se joindre à ses collègues afin d'obtenir du bey la promulgation du décret; le gouvernement italien en informait officiellement le gouvernement français le 1er juillet[92].

L'entente était faite entre les puissances, mais cette entente à trois avait été surtout un accord à deux auquel l'Italie avait été, avec plus ou moins de formes, sommée de se rallier. La position de l'Italie avait été faible, sa politique négative et irritante ; la conclusion de l'affaire n'avait rien de satisfaisant pour l'amour-propre italien. Le cabinet de Florence en avait conscience; aussi le général Menabrea, pour se couvrir contre une possible interpellation parlementaire, n'eût-il de cesse qu'il eût obtenu du baron de Malaret un texte dont il pût faire état et qui lui permît de sauver les apparences devant l'Assemblée.

L'ambassadeur de Prusse était venu tardivement se plaindre, au milieu de juin, au gouvernement anglais que les intérêts prussiens ne fussent pas représentés dans la Commission financière. De Prussiens, il n'en était point dans la Régence, mais les Erlanger de Paris et Francfort étaient, depuis l'annexion de Francfort en 1866, devenus sujets prussiens. En 1863, 1865 et en 1867 encore, c'est en tant que banquier parisien qu'Emile Erlanger était intervenu dans les affaires tunisiennes. Les seuls intérêts prussiens de la Régence se trouvaient donc uniquement représentés par une créance assez douteuse, les cinq millions que les Erlanger de Paris, ceux de Francfort et d'autres banquiers de cette dernière place avaient avancés au bey en 1867. Alertés par l'insuccès des manœuvres de Pinard et sentant venir le vent, les Erlanger jugeaient sans doute plus prudent de s'assurer des appuis nouveaux, pour le cas où la commission tunisienne se montrerait peu favorable à leur réclamation. Bismarck n'insista pas d'ailleurs. Il demanda à la France de défendre les intérêts prussiens au sein de la Commission financière ; les puissances qui comptaient quelques nationaux parmi les créanciers du bey firent de même ; les intérêts austro-hongrois et espagnols furent ainsi placés sous la protection de l'Angleterre.

Le bey ne fit aucune difficulté pour accepter le décret, qui avait été élaboré en dehors de lui. Il n'avait pas les moyens de résister, et les instructions transmises au vicomte de Botmiliau était en impératives : elles lui prescrivaient de n'accepter qu'une seule réponse, la promulgation immédiate et la mise à exécution du projet de décret. Le bey promulgua donc le décret, le 5 juillet ; une circulaire du 30 juin avait auparavant informé les consuls de la révocation du contrat Pinard. La publication du décret ne se fit pas sans froissements d'amour-propre à Tunis, le consul de France ayant tenu, pour des raisons locales de prestige, à agir sans ses collègues auprès du Bardo.

Le texte sur lequel France, Angleterre et Italie s'étaient péniblement mis d'accord après quinze mois de négociations, devenait la charte des finances tunisiennes. Il

91 *Ibid.* Tél. de Maffei. Londres, 19 juin 1869.
92 *Ibid.* Menabrea à Pinna. Florence, 25 juin 1869; Tél. de Nigra. Paris, 1er juillet 1869.

établissait un régime qui devait se maintenir pendant quinze ans, jusqu'aux premières années du protectorat.

«ARTICLE PREMIER. La Commission instituée par notre décret du 4 avril 1868 se réunira dans notre capitale, dans un délai d'un mois, à partir de la date du présent décret.

ART. 2 - La Commission susdite sera divisée en deux Comités distincts, un Comité Exécutif et un Comité de Contrôle,

ART. 3 - Le Comité Exécutif est composé de la manière suivante : deux fonctionnaires de notre gouvernement nommés par Nous-même et un Inspecteur des Finances français, également nommé par Nous-même et préalablement désigné par le gouvernement de S.M. l'Empereur.

ART. 4 - Le Comité exécutif est chargé de constater l'état actuel des diverses créances constituant la dette du Royaume et les ressources à l'aide desquelles notre gouvernement serait en mesure d'y satisfaire.

ART. 5 - Le Comité exécutif ouvrira un registre sur lequel seront inscrites toutes les dettes contractées tant au dehors du Royaume qu'à l'intérieur et qui consistent en teskerès du trésor, ainsi qu'en obligations de l'emprunt de 1863 et de celui de 1865. Les porteurs de titres devront se présenter dans un délai de deux mois, et à cet effet le Comité Exécutif veillera à ce qu'il soit publié un avis dans les journaux de Tunis et d'Europe.

ART. 7 - Le budget des recettes ainsi placé en regard de celui des dépenses, augmenté du chiffre de la dette, le Comité Exécutif recherchera les moyens d'établir une répartition équitable des revenus publics en tenant compte, dans une juste proportion, de tous les intérêts et il dressera un tableau des revenus qui pourraient être ajoutés à l'ensemble des garanties déjà attribuées aux créanciers...

ART. 9 - Le Comité Exécutif percevra tous les revenus du Royaume sans exception aucune et notre gouvernement ne pourra émettre aucun teskéré du Trésor sous n'importe quelle forme sans l'assentiment dudit Comité, dûment autorisé par le Comité de Contrôle, et si le gouvernement était obligé de contracter un emprunt, il ne le pourra faire sans l'approbation des deux Comités...

ART. 10 - Le Comité de Contrôle est composé de la manière suivante : deux membres français, représentant les porteurs d'obligations des emprunts de 1863 et 1865 ; deux membres anglais et deux membres italiens représentant les porteurs de titres de la dette intérieure. Chacun de ces délégués recevra directement son mandat des porteurs des titres des deux emprunts, et des porteurs de titres des conversions de notre royaume...

ART. 11 - Le Comité de Contrôle a le droit de connaître de toutes les opérations du Comité Exécutif ; il est chargé de les vérifier et de les approuver s'il y a lieu. Son approbation est nécessaire pour donner un caractère exécutoire aux mesures d'intérêt général délibérées par le comité Exécutif[93]».

Le document du 5 juillet établissait la tutelle collective des trois puissances sur le budget tunisien. Il consacrait en fait un véritable protectorat à trois sur la Régence. Le principe d'égalité était respecté par l'égale représentation des Puissances dans le Comité de Contrôle. Mais la présence d'un fonctionnaire français dans le Comité Exécutif assurait la prééminence de la France au sein de ce triumvirat. Sans doute, l'inspecteur des Finances détaché par le gouvernement français devenait-il, à Tunis, fonctionnaire tunisien ; sans doute était-il placé sous l'autorité d'un haut dignitaire beylical dans une commission dont il n'était que le vice-président. Mais, au fond, tout cela n'était que concessions de pure forme. Le cabinet italien s'en était parfaitement rendu compte, et c'est pourquoi il s'était opposé jusqu'au bout à la présence d'un Français au Comité Exécutif. Que le gouvernement impérial détachât à Tunis un inspecteur habile et énergique, cet

93 A.E. Tunis, Mém, et Doc. Vol. 12. Décret de S.A. le Bey instituant la Commission financière. La Goulette, 5 juillet 1869.

inspecteur ne tarderait pas à devenir, en raison de sa compétence, le véritable ministre des Finances tunisien. Son autorité dans les conseils du bey dépasserait bientôt la mission précise pour laquelle il avait été désigné. Il ne resterait à ses collègues tunisiens d'autre rôle à jouer que celui de brillants figurants. Illettrés, presque tous les Mamelouks l'étaient au Bardo, et l'on ne pouvait attendre de l'incompétence et de la paresse des fonctionnaires beylicaux qu'ils puissent prendre la moindre part à des discussions aussi arides et aussi techniques que celles des affaires financières. Il était à craindre que le seul intérêt qu'ils prissent à ces travaux fût d'ordre strictement personnel, ou qu'ils fussent désignés par le khaznadar pour seconder ses desseins et défendre ses intérêts privés. Mais l'expert français aurait à compter avec les contrôleurs. Il ne pourrait imposer son point de vue sans discuter, sans transiger. «Je ne m'opposerai pas à l'introduction du commissaire français dans la section administrative», avait dit lord Stanley, «mais en le subordonnant au pouvoir de la section de contrôle, j'empêcherai que l'autre ne devienne un dictateur[94]». Les délégués des conversions ne laisseraient certainement pas passer des mesures contraires à leurs intérêts. Mais il était un danger que ne pouvaient certes pas prévoir les diplomates européens, c'était l'accaparement des postes de contrôleurs par les représentants d'un seul clan, celui des Juifs livournais. Au lieu de représentants attachés à défendre les intérêts des diverses nationalités, on n'allait trouver que les mandataires d'une douzaine de familles étroitement unies entre elles qui traiteraient de leurs intérêts propres au mépris de tous les autres.

4 - L'installation de la commission

a) Composition des Comités

L'inspecteur des Finances désigné par le gouvernement impérial, Victor Villet[95], arriva à Tunis dans les premiers jours de septembre 1869. Âgé de quarante huit ans, il avait, depuis sa sortie de l'Ecole polytechnique, fait une carrière brillante au ministère des Finances qui l'avait amené aux fonctions de sous-directeur de la Dette inscrite, en 1865, d'inspecteur général, en 1869, lors de sa mise à la disposition du gouvernement beylical.

C'était un grand homme sec, dont les yeux bleus, le visage encadré de favoris respiraient la droiture et la résolution[96]. Tous les contemporains s'accordaient à reconnaître sa haute compétence et sa profonde intégrité. Villet était travailleur, énergique, mais son humeur impérieuse, ses digestions pénibles le rendaient d'un abord difficile[97]. Sa parole sèche, son mépris trop affiché pour la corruption tunisienne

94 Arch. Rome. Maffei à Menabrea. Londres, 27 octobre 1868.

95 Villet (François-Xavier-Victor-Edmond), né le 17 mai 1821 à Poligny (Jura) de Jean-François et dAntoinette Mainguel, marié à Marie-Félicie Verpillat, de 23 ans sa cadette, décédé à Paris, le 29 juin 1889 (Arch. Villet ; Etat Civil Poligny).
Elève de l'école polytechnique, 1841 ; commis au Mouvement des fonds; adjoint à l'inspection générale des Finances, 1er avril 1846. Sous-inspecteur, 1er juin 1848. Inspecteur des Finances de 3ème classe, 1er juillet 1852 ; de 2ème classe, 1er janvier 1858 ; de 1ère classe, 1er mai 1861; chargé de mission en Turquie, 1862 ; Chevalier de la Légion d'honneur, 1864 ; sous-directeur de la Dette inscrite, 8 mars 1865 ; officier de la Légion d'honneur, 16 août 1868 ; inspecteur général des Finances, 1869 ; détaché en mission en Tunisie ; 20 août 1869-25 février 1874 ; commandeur de la Légion d'honneur, 23 janvier 1873 ; directeur de la Dette inscrite, 17 mars 1874 ; directeur du Mouvement général des fonds, 16 mars 1876 ; chargé de mission en Egypte, mars-septembre 1876 ; conseiller-maître à la Cour des Comptes, 19 novembre 1877 (livre d'or de l'Inspection des Finances).

96 Arch. Villet : photographies. Villet mesurait 1m90.

97 «Ce que je lui refuse», écrivait encore le consul intérimaire des Essarts, «c'est [l'art] de connaître les hommes,

devaient bientôt susciter contre lui des haines tenaces qu'il ne cherchait pas à apaiser. Les intrigues, les menaces ne réussirent pas à le détourner de sa tâche difficile. En quelques années, il réussit à édifier une administration régulière. Par son prestige, son autorité, il fut bientôt le véritable premier ministre de la Régence, « le bey Villet », selon l'expression de l'un de ses adversaires[98].

Le général Khérédine avait été désigné par le khaznadar comme président de la commission financière ; mais il n'allait pas être l'exécuteur docile de ses volontés. Khérédine avait dû son élévation à la faveur du premier ministre qui, après lui avoir donné en mariage sa fille Jeannette, l'avait chargé d'importantes missions à l'étranger, lui avait confié le ministère de la Marine, puis la présidence du Grand Conseil. Mais Khérédine avait rompu avec la politique de son beau-père : en décembre 1862, il avait démissionné de ses hautes fonctions, et, depuis lors, il se tenait à l'écart de la vie politique. Le khaznadar ne l'avait pas accablé cependant : Khérédine avait été chargé de diverses missions à l'étranger, à Constantinople, en 1864, à Paris, en 1865. Depuis cette époque, il avait surtout vécu en Europe, en France principalement.

Lors de sa nomination à la présidence de la Commission, Khérédine avait environ quarante ans. Il avait la haute stature, les cheveux blonds et les yeux clairs des Circassiens. Très intelligent, honnête et droit, il manquait de l'instruction la plus élémentaire : comme la plupart des mamelouks du Bardo, il était complètement illettré ; mais il comprenait le turc, et de ses longs séjours en France, il avait acquis une connaissance parfaite de la langue française, et conservé une grande sympathie pour notre pays. A Paris, Khérédine avait étudié l'organisation politique des Etats occidentaux ; à Constantinople, il était entré en relations avec Ali Pacha et Fouad Pacha, les ministres réformateurs dont il partageait les idées. Ainsi avait-il peu à peu élaboré une doctrine cohérente à laquelle il devait toujours demeurer fidèle.

Patriote sincère, Khérédine ne voyait d'autre moyen d'assurer l'indépendance de la Tunisie que de resserrer les liens de vassalité qui l'unissaient à la Turquie, à condition que fussent respectées par la Porte les libertés traditionnelles de la Régence. En 1864, il avait été plaider cette cause à Constantinople ; il devait y retourner avec plus de succès en 1871. Partisan convaincu d'une politique de réformes, il avait milité de 1857 à 1860 en faveur de transformations radicales, en faveur de la Constitution. Mais il n'avait pas tardé à en reconnaître toute la vanité. Aussi, depuis 1865, préconisait-il surtout une politique moins spectaculaire mais plus prudente de réformes progressives, dans laquelle il faisait place surtout à une bonne administration et à la création d'un enseignement moderne qui, à la longue, fournirait à la Régence les cadres qui lui faisaient défaut. Il souhaitait la modernisation du pays, reconnaissait que la Tunisie avait besoin des capitaux et des techniciens européens, mais il redoutait l'immixtion des grandes puissances dans les affaires tunisiennes. Dès 1862, au Grand Conseil, il s'était élevé avec force contre la conclusion d'un emprunt étranger, il avait souligné les dangers que la politique du khaznadar faisait courir à l'indépendance du pays. Il n'avait pas été écouté, il avait dû se retirer, mais les événements lui avaient donné raison[99].

de traiter avec eux, «de les diriger, de les mener» (Arch. Rés. Dép. Pol. N° 403 Tunis, 17 juin 1870) Également : *Le Peuple de Marseille, Lettre de Tunisie,* 4 janvier 1877. A. E. Tunis, vol. 63. Particulière de Roustan à Courcel, Note annexe sur ses relations avec les inspecteurs des Finances. Tunis, 22 octobre 1881).

98 *Riforma,* 31 décembre 1873.

99 A. E. Tunis, vol. 25. Duchesne de Bellecourt à Drouyn de Lhuys Tunis, 15 mai 1865 - corresp. consulaire française, anglaise et italienne, *passim.* 1857-1862,1864,1869-1877. - Baronne de Billing. *Le Baron Robert*



Le général Khérédine
(Court, de MM. Martel et Mantran).

Plus que jamais, Khérédine était acquis à une politique d'économies ; il pensait qu'en réduisant les dépenses inutiles, en adoucissant les charges pesant sur la population, le gouvernement favoriserait un redressement économique, et que le retour à la prospérité entraînerait nécessairement le relèvement financier du pays. C'était là le programme d'un véritable homme d'Etat, mais un programme qui pouvait difficilement séduire la cour du Bardo.

de *Billing,* Paris, 1895. Note sur Khérédine, pp. 228-232.

Il nous serait difficile de nous faire une opinion exacte sur Khérédine si nous ne disposions que des jugements portés sur lui par les différents consuls. En dépit des efforts qu'il fit pour réorganiser l'administration tunisienne et relever le pays, Khérédine était plus généralement critiqué que loué et on lui reprochait tantôt ses tendances turques, tantôt sa francophilie. Wood était trop l'ami du khaznadar pour n'être point hostile à Khérédine. Les consuls d'Italie lui reprochaient son peu de sympathie pour leur pays. Les jugements des consuls de France furent remarquablement contradictoires. Après les opinions successives de Léon Roches sur son compte, Khérédine fut en butte à l'hostilité personnelle de Billing; soutenu au début par Roustan, il fut abandonné par lui pour des raisons de politique générale.

Khérédine savait qu'il lui fallait compter avec l'hostilité de khaznadar dont il méprisait la détestable politique. En lui confiant la présidence de la commission, le premier ministre avait voulu seulement faire preuve de bonne volonté à l'égard des grandes puissances ; il tenait en outre à faire aboutir un projet de réduction des dettes tunisiennes, dont l'idée circulait à Tunis depuis quelques mois, et surtout à faire endosser à d'autres la responsabilité de mesures d'économie, toujours impopulaires. Le bey lui-même n'avait que peu de sympathie pour Khérédine ; les mamelouks le détestaient pour la plupart; on lui reprochait sa hauteur, sa suffisance, son manque de souplesse, son mépris trop affiché pour les mœurs du Bardo. Le parti conservateur le tenait en médiocre estime, en raison du rôle qu'il avait joué dans l'élaboration des réformes. Khérédine devait également compter avec l'hostilité du consul d'Italie et surtout de Wood qui dénonçait ses sympathies pour la France. En définitive, ses idées n'étaient partagées que par un petit groupe de Tunisiens, des anciens élèves de l'école militaire du Bardo pour la plupart, dont les plus notables étaient les Circassiens Heussein et Roustam, ses beaux-frères, revenus d'exil en 1870.

Mais Khérédine allait se révéler un précieux collaborateur pour Villet. Les deux hommes ne tardèrent pas à sympathiser. Le travail mené en commun allait resserrer entre eux les liens d'une amitié sincère, qui devait se maintenir longtemps après le départ de Villet de la Régence. Khérédine admirait Villet ; Villet appréciait en Khérédine des talents d'homme d'Etat, une intégrité, un souci de la chose publique si peu répandus dans les milieux tunisiens. Sans l'appui de Khérédine, Villet n'aurait sans doute pu triompher de la mauvaise volonté du gouvernement tunisien, des intrigues du khaznadar et des courtiers juifs du Comité de Contrôle. De Mohammed Khaznadar[100], second membre tunisien du Comité Exécutif, il y avait en effet peu à attendre. Le général Mohammed n'entendait rien aux finances ; il s'efforçait de ne pas se brouiller avec le premier ministre ; du moins était-il relativement honnête. Il devait manifester une certaine bonne volonté, et suivit sans difficulté la politique élaborée de concert par Villet et Khérédine.

Lorsque Villet arriva à Tunis, la commission financière n'était pas encore complètement constituée. Seuls, les contrôleurs anglais et italiens avaient été désignés. Le scrutin du 5 août 1869 qui réunissait tous les conversionnistes avait fait sortir les noms de Santillana et de Levy pour l'Angleterre, de Fedriani et Guttieres pour l'Italie. Les votants étaient israélites en grande majorité[101] et, à une exception près, celle du Génois Fedriani, ils avaient choisi pour représentants les plus notables de ceux qu'à Tunis on désignait maintenant comme «la compagnie des juifs usuriers»[102]. Tous trois étaient administrateurs de la première conversion et comptaient parmi les spéculateurs les plus avisés de la place. Moses Santillana, premier interprète au consulat d'Angleterre, était l'ami intime de Wood qui, selon la rumeur publique, le chargeait de faire ses affaires financières[103]. Santillana figurait dans les conversions pour 1.600.000 Frs. somme qui,

100 Il était ministre de la Marine et caïd de La Goulette, depuis septembre 1865, et redevenait caïd de Sousse le 9 décembre 1869.

101 Les porteurs de titres des différentes conversions avaient été appelés à voter sans distinction de nationalité pour élire deux délégués anglais et deux délégués italiens. Sur 1.011 votants, Santillana avait obtenu 915 suffrages, Fedriani 799, Guttieres 730 et Levy 635. Venaient ensuite Azulejos avec 307, l'avocat Mario Simeoni avec 238, Pinhas Errera avec 98 et Pisani, le chancelier du consulat d'Angleterre, avec 93 voix.

102 *Corriere Mercantile Maltese,* 9 avril 1870 - Von Maltzan les considérait comme un «consortium de coquins» *(Reise in den Regenschaften Tunis and Tripolis,* Leipzig, 1870, vol. 1, p.139).

103 De Botmiliau signalait les spéculations boursières de Wood, ses intrigues. «Il paraît trop certain que la majeure partie de sa fortune est compromise. Il aurait acheté livrables à quelques mois et au prix de 70 à 75, des titres absolument dépréciés aujourd'hui» (A. E. Tunis, Vol.32. Lettre personnelle de Botmiliau, 24 juillet 1869).

peut être, ne lui appartenait pas personnellement en entier. Moses Levy, le plus riche courtier anglais de Tunis, était inscrit pour 2.200.000 Frs. dans les conversions et la dette flottante ; avec Santillana et deux autres Juifs anglais, il participait encore à un syndicat qui avait acquis pour 1.700.000 Frs d'obligations. Giacomo Guttieres apparaissait, plus que jamais, comme le porte-parole de la colonie israélite de Tunis. Son autorité avait été accrue par le succès des conversions qu'il avait patronnées et dans lesquelles il était engagé avec ses frères pour plus de trois millions. Guttieres conservait ses relations avec le khaznadar dont il avait été longtemps le courtier ; il était l'informateur attitré du consul Pinna en matière de finances. Il savait en même temps faire accepter ses idées par les représentants des conversions; au début de juin, il venait de les rallier à un projet de réduction de leurs créances, projet qui laissait présager une unification des dettes tunisiennes à laquelle ils s'étaient toujours opposés avec vigueur. Guttieres allait apporter la même autorité dans les débats de la Commission financière. L'inspecteur Villet devait se louer de son intelligence et de son esprit de décision; mais il devait reconnaître aussi qu'il était difficile de se fier à lui, ainsi qu'à ses collègues du Contrôle. Leur activité, leur total manque de scrupules, en faisaient des collaborateurs dangereux, qu'il lui fallait toujours surveiller. À eux trois, Guttieres, Levy et Santillana devaient représenter déjà près du quart de l'ensemble des conversions[104]. Mais les uns et les autres ne paraissaient plus songer, au terme d'une existence longtemps besogneuse, qu'à accumuler encore des richesses et à installer dans des situations lucratives les nombreuses familles dont ils étaient entourés.

Gaetano Fedriani[105] était d'une origine toute différente. Installé depuis trente-cinq ans dans la Régence où il était arrivé comme réfugié politique en 1834, il était devenu l'un des principaux négociants de Tunis, le correspondant de la société Rubattino de Gênes. Il se livrait à l'exportation sur une grande échelle de la laine, de l'huile et des grains de Tunisie. Très scrupuleux en matière de transactions commerciales, il n'avait pas amassé une fortune considérable, et s'était tenu à l'écart de la première conversion. Sa probité lui valait cependant un réel prestige auprès de la colonie européenne qui le considérait comme le chef moral du négoce italien.

L'élection des délégués des obligataires français que patronnait le baron de Lesseps, en tant qu'agent du bey à Paris, devait traîner prés de trois mois encore. Il fallait, en effet, procéder au ramassage et à la vérification des titres à Paris et dans les principales places européennes. Pendant ce temps, se préparait une nouvelle manœuvre des spéculateurs français, secondée par de Lesseps. Nullement découragé par l'échec de ses combinaisons financières, Pinard, appuyé par Erlanger, méditait de faire sortir d'un

104 Chiffres établis d'après les listes des créanciers envoyées par les consuls d'Angleterre et d'Italie. (F. 0.102/ 114 Wood à Lyons. Tunis, 20 juin 1868 ; Arch. Rome. Etat des créanciers italiens envoyé de Tunis le 21 juillet 1868).

105 Fedriani (Gaetano d'Antonio.), né à Gênes en 1811, mort à Tunis le 11 mai 1881 ; depuis 1864, il était veuf d'Emilia Gandolfo qui lui avait laissé sept enfants. 11 avait associé à ses affaires ses deux fils aînés, Teodoro, né en 1843, qui mourut dès 1867, et Aurelio, né en 1846 (Reg. Ste croix ; *Avvenire di Sardegna.* Notice nécrologique, mai 1881).
Fedriani était arrivé très jeune dans la Régence, avec Garibaldi, en 1834, fuyant Gênes où il s'était compromis dans un complot mazzinien. Il devint alors un des principaux propagandistes de la «Jeune Italie» et dut à la protection de Giuseppe Raffo, alors tout puissant au Bardo, de trouver dans le pays des moyens de subsister. Fedriani fut pendant une vingtaine d'années l'animateur d'une loge maçonnique sarde et d'une section de la Jeune Italie. Il fit de nombreux voyages en Europe au cours desquels il se tenait en relation avec Mazzini. Puis il se lassa de cette activité et se consacra essentiellement à ses affaires. (Ersilio Michel. *Esuli italiani in Tunisia.* Milan, 1941, *passim).* Fedriani n'était inscrit dans les conversions que pour une somme de 38.250 frs.

scrutin truqué les noms qu'il aurait choisis[106]. Les financiers ne pouvaient plus espérer sans doute diriger une commission où dominerait l'élément étranger, mais ils tenaient néanmoins à ce que les délégués français fussent leurs représentants pour défendre le classement de leurs discutables créances et obtenir une conversion avantageuse des titres qu'ils avaient accaparés. Mais cette manœuvre provoquait la colère du Comité des porteurs d'obligations tunisiennes. Ceux-ci auraient souhaité que les obligataires de 1863 et de 1865 élisent chacun un représentant. Mais les financiers ne l'entendaient pas de cette oreille. Le baron de Lesseps fit décider que les porteurs de titres des deux emprunts éliraient indistinctement deux contrôleurs choisis dans leur sein, chacun des obligataires ne disposant que d'un suffrage, quel que fût le nombre des titres dont il était porteur.

«La journée du 22 novembre sera, nous le pressentons, une journée fatale pour les obligataires tunisiens», écrivait le gérant du *Moniteur des Fonds publics.* «L'élection des deux délégués nous paraît se faire dans des conditions déplorables et nous engageons ceux des obligataires porteurs de l'emprunt de 1865, à protester contre une élection qui ne leur donne aucune satisfaction»... «Il est de notre devoir d'édifier, une dernière fois, les intéressés sur les agissements et les ténébreuses machinations ourdies contre eux par le Comptoir d'Escompte et par le baron Erlanger». L'élection n'est qu'une duperie : «Point de candidats indiqués, point de réunions préparatoires, rien qui puisse aider l'obligataire dans la marche à suivre.»

«Lorsque nous disons : point de candidats, nous nous trompons, il y en a deux... nommés d'avance, avant et malgré l'élection, ce sont les créatures des banquiers par l'entremise de qui s'est consommée la ruine des souscripteurs confiants»[107].

Grâce à l'imposant paquet d'obligations de 1863 dont ils s'étaient rendus acquéreurs, les amis de Pinard pouvaient s'assurer une large majorité. Il leur suffisait de procéder à une distribution de titres fictive à des hommes de paille qui apporteraient leurs voix aux candidats des banquiers, comme cela se pratiquait couramment à l'époque, dans les assemblées générales de certaines sociétés. Comme l'avait prévu le *Moniteur des Fonds Publics,* la journée du 23 novembre 1869 consacra l'élection - à la presque unanimité - du commandant Bonfils mandataire officiel de Pinard[108], qui avait déjà ouvert bureau à Tunis, et du représentant d'Erlanger, Albert Dubois[109], rédacteur au ministère des Finances qui se fit mettre en congé pour exercer ses nouvelles fonctions et se rendre à Tunis..

106 Selon Pinna, Pinard aurait manœuvré pour obtenir la désignation à Tunis d'un inspecteur des Finances favorable à ses desseins. Villet aurait été l'employé particulier de Pinard, au début de sa carrière. (Arch. Rome. Dép. n° 136. Tunis, 26 octobre 1869). Mais ce fait ne semble pas suffisamment établi et l'événement devait démontrer que l'inspecteur Villet ne manifestait pas la moindre complaisance pour les tripotages financiers.

107 *Moniteur des Fonds publics* **18 novembre 1869.** *La dette tunisienne. Le Moniteur des Fonds publics* **était un journal financier récemment fondé (le premier numéro avait paru le 5 juin 1869) qui avait pris pour programme la défense des petits capitalistes. Il soutenait avec vigueur la cause des obligataires de l'emprunt de 1865 engagés dans un procès contre Erlanger et le Comptoir d'Escompte. Il semble que ce fut surtout un organe de chantage, comma il s'en créait beaucoup à cette époque, dans la presse financière.**

108 II devait l'avouer à ses collègues du Contrôle, en 1870 (Doc. *sur Khérédine, op. cit. R.T.* **1938, p.152).**
Le Comptoir d'Escompte et la maison Erlanger, «en 1869, ont fait sortir du scrutin ouvert chez M. de Lesseps les noms qu'ils ont voulu et envoyé à Tunis sous l'obligation naturelle de les rémunérer eux-mêmes MM Bonfils et Dubois» (A. E. Tunis, vol. 35. Dép. De Botmiliau Tunis. 24 juillet 1871).

109 On retrouve Albert Dubois comme mandataire d'Erlanger dans l'affaire de la succession du caïd Nessim, entre 1878 et 1884 (Arch. Tun. Cartons 103 et 104, *pass.).*

Le 16 décembre, la commission financière au complet était officiellement installée au Dar-el-Bey, palais de ville du prince.

b) L'arrangement du 23 mars 1870

Villet n'avait pas attendu cette cérémonie pour se mettre au travail; depuis trois mois, il s'efforçait d'établir le bilan financier de l'Etat. Malgré les déclarations solennelles du bey en 1860, aucun contrôle budgétaire n'avait jamais été réellement établi. Les employés du ministère restaient incapables de fournir des séries complètes de pièces comptables. La liste des caïdats, elle-même, n'était pas tenue à jour et les fonctionnaires du Bardo s'avouaient impuissants à fournir le moindre renseignement sur certaines tribus de la montagne. Il était impossible de calculer les rentrées d'argent, d'apprécier les revenus moyens dont pouvait disposer le gouvernement. Les principaux impôts étant fondés sur la récolte, son incertitude rendait toute estimation aléatoire. A cela s'ajoutaient les exactions des caïds, les prélèvements des employés du Bardo. Le système des camps entraînait d'autres frais dont il était impossible d'apprécier le bien fondé.

Cette situation était devenue plus complexe et plus grave au cours des cinq dernières années. La révolte de 1864 avait engendré tout un système de contributions exceptionnelles qui avaient enrichi surtout le khaznadar et quelques mamelouks[110]. Les emprunts avaient entraîné une série d'opérations étranges, d'achats extravagants, dont Villet trouvait parfois la clé dans la correspondance échangée avec les Erlanger. La comptabilité avait été désorganisée encore par la fuite du trésorier général, le caïd Nessim, qui avait emporté avec lui des dossiers pour se couvrir contre d'éventuelles poursuites et menacer les fonctionnaires qui l'accuseraient. Plus récemment, le khaznadar avait fait disparaître les papiers les plus compromettants. Sa mauvaise humeur à l'égard de la Commission n'encourageait pas les employés des Finances à se montrer complaisants. Aussi Villet devait-il se contenter le plus souvent d'explications verbales, d'appréciations approximatives sur le rendement de tel ou tel impôt. Il ne put jamais qu'entrevoir l'épouvantable gabegie financière dont avait souffert la Régence. Du moins, servi par les indications fournies par Khérédine ou les contrôleurs, put-il faire la lumière accidentellement sur quelques faits et rédiger contre le khaznadar d'accablants réquisitoires[111]. De l'aveu général, le pays était complètement ruiné : La population avait été décimée par la misère et les épidémies ; les surfaces cultivées étaient réduites à 7 ou 8.000 *méchias* - 80 à 90.000 hectares.

Avant même d'avoir achevé son enquête, Villet faisait décider par le bey un certain nombre de mesures d'économie : suppression de l'école militaire, réduction de l'armée à 8.000 hommes, diminution du budget de la Marine. Sur les conseils du Comité exécutif également, le bey prenait, au début d'octobre, des arrêtés consacrant de sensibles allégements fiscaux. Les taxes pesant sur les cultures étaient réduites pour l'année 1287 à sept *ouibas* (137,5 1.) de blé et d'orge, ou 35 piastres, par *méchia,* selon que les fellahs s'acquittaient en nature ou en espèces. Ces taxes seraient progressivement ramenées, en trois ans, au taux définitif de 10 *ouibas* de grains ou 50 piastres. L'impôt personnel était pareillement fixé à 25 piastres, pour l'année 1287, et à 40, à partir de 1290[112]. Théoriquement, ces allégements devaient diminuer les ressources du Trésor ; mais, pour mettre fin à l'affligeant spectacle de champs en friche et de paysans mettant le feu à leurs oliviers afin d'échapper à l'impôt, le seul moyen était d'alléger les charges pesant sur les populations rurales. Khérédine avait tenu

110 D'après l'examen des dossiers, il aurait été établi qu'en quatre ans (1864-1867), les revenus du gouvernement auraient été de 102 millions de piastres, mais que la moitié à peine serait entrée dans les comptes du Trésor (A. E. Tunis, vol. 33. Botmiliau à la Tour d'Auvergne. Tunis, 13 septembre 1869).

111 A. E. Tunis. Mém. et Doc. Vol.12. Note sur les causes du désordre financier. Tunis 19 mai 1872 ; note de M. Villet contre le khaznadar. 16 décembre 1873.

112 A. E. Tunis, vol. 33. Botmiliau à la Tour d'Auvergne. Tunis, 30 novembre 1869.
L'année 1287 de l'Hégire commençait le 3 avril 1870.

également au principe de la taxe fixe, comme à la meilleure garantie contre les exactions des caïds. Une circulaire du 12 novembre, d'ailleurs, exigeait des caïds, des fermiers et de leurs agents la reddition de leurs comptes; une commission tunisienne de trois membres, présidée par Khérédine, était chargée de les vérifier. Le bey faisait également décider que tous les revenus de l'Etat seraient versés dans la caisse du Comité exécutif à l'exception de ceux qui étaient gérés déjà par les administrateurs des conversions. Quelques caïds furent destitués, comme celui de Béja ; Hamida Benaïad, caïd de Bizerte et Djerba, fut relevé de son gouvernement de Djerba ; on enleva au général Zarrouk le gouvernement du Sahel pour lui confier celui de l'Arad[113].

Mais toutes ces mesures avaient été contrecarrées à l'avance par le khaznadar. Comme, depuis le début de l'été, il prévoyait qu'il lui serait désormais impossible de disposer à son gré des revenus de l'Etat, il avait lancé à travers le pays de véritables expéditions de pillage, sous le prétexte de recouvrer les impôts. En juillet, le général Zarrouk, gouverneur du Sahel, avait entrepris de percevoir à l'avance les impôts des années suivantes; il écrasait le pays de contributions et d'exactions de toutes sortes. Certaines tribus s'étaient révoltées, d'autres avaient fui en masse vers la Régence de Tripoli. Zarrouk revenait à Tunis au début d'août après «avoir terminé dans l'Arad et le Sahel son œuvre de pillage et de désolation»[114]. L'agent consulaire de France à Gabès signalait que l'Arad avait été imposé de plus de trois millions de piastres[115] ; mais le général Osman, moins heureux que Zarrouk, se faisait battre par la tribu révoltée des Beni Zid. Dans les derniers jours de juillet, une caravane apportant les contributions du Djérid avait été arrêtée et pillée aux portes du palais du bey à Hammam-Lif par le fils du khaznadar[116]. Par son audace, l'affaire avait fait quelque bruit, mais le khaznadar sut apaiser le bey par un cadeau de 50.000 piastres et de bonnes paroles[117].

Le khaznadar affectait maintenant de se désintéresser des affaires, de s'effacer. En janvier 1870, il faisait donner au général Khérédine, déjà président de la Commission financière, le titre de *ministre dirigeant* avec autorité sur un grand ministère comprenant l'Intérieur, les Affaires étrangères et les Finances, et le droit de surveiller les deux autres ministères de la Guerre et la Marine. En déléguant à son gendre l'essentiel de ses pouvoirs, le premier ministre ne s'était plus réservé qu'une situation honorifique ; son âge, ses maladies ne lui permettaient plus, disait-il, d'exercer ces lourdes fonctions ; il vantait sans réserves les qualités de Khérédine. En réalité, Mustapha Khaznadar, prévoyant les difficultés dans lesquelles la Commission aurait à se débattre, voulait surtout laisser à Khérédine la responsabilité des mesures impopulaires que le gouvernement serait amené à prendre[118]. Il préférait garder sa liberté d'action pour manœuvrer au besoin contre la Commission. Pour le moment, il songeait surtout au sort des millions d'obligations et de *teskérés* qu'il détenait personnellement.

Le Comité exécutif avait invité les porteurs de titres à se présenter à ses bureaux. Il était en effet impossible de connaître, même approximativement, les engagements du gouvernement tunisien. Depuis plusieurs années, le gouvernement jetait sur la place les bons du Trésor par millions; il paraissait avoir négligé d'en tenir le compte exact. Les estimations les plus fantaisistes circulaient à ce sujet, et les plus sérieuses n'étaient pas celles du khaznadar : selon la thèse qu'il voulait soutenir, il exagérait ou minimisait l'étendue

113 En décembre. - Hamida Benaïad était le neveu du général Mahmoud Benaïad avec lequel il était brouillé. Il était lié avec Wood, avec le khaznadar et surtout son fils. Le consul d'Angleterre reconnaissait cependant la justice des mesures prises par Khérédine (F. 0.102/88. Wood à Clarendon. Tunis, 2 février 1870).

114 A. E. Tunis, vol.32. Botmiliau à la Tour d'Auvergne. Tunis, 9 août 1869.

115 Arch. Rés. Annexe à Dép. Pol. N° 306 de Botmiliau. Tunis, 2 septembre 1869.

116 A. E. Tunis, vol. 32. Botmiliau à la Tour d'Auvergne. Tunis, 29 juillet 1869.

117 A. E. Tunis, Mém. et Doc. Vol.12. Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872.

118 A. E. Tunis, vol. 34. Botmiliau à Daru. Tunis, 26 janvier et 2 février 1870.

de son déficit. Les seules indications sérieuses dont on disposât étaient les contrats des emprunts de 1863 et 1865, et, pour la dette intérieure, ceux des conversions de 1867. Les estimations fournies par les consuls à leurs gouvernements témoignaient aussi de la passion qu'ils apportaient dans les affaires tunisiennes. De Botmiliau, dans le courant de novembre 1868, pensait que la dette atteignait déjà le total de 170 millions ; selon Wood, quelques mois plus tôt, elle ne devait pas dépasser 100 millions de francs ; Pinna, en mai 1869, parlait de 155 millions[119].

Lorsqu'il eut procédé au recensement des créances, Villet arriva à un total provisoire de 121.640.500 francs, auquel s'ajoutaient quelque quinze millions d'intérêts en souffrance. Il n'avait pas tenu compte des créanciers retardataires, ni des sommes réclamées par les Erlanger au nom de leurs accords particuliers avec le khaznadar. En février 1870, il devait arrêter une dette de 160 millions[120]. A lui seul, le service d'intérêts à 7 et 12% eût imposé au gouvernement une charge annuelle de 19 millions de francs, somme qui excédait de beaucoup la totalité de ses revenus. Il ne suffisait pas de réduire les intérêts, il fallait retrancher hardiment dans le montant de créances abusives. En proposant d'unifier et de réduire à 56 millions la dette du gouvernement, Villet présentait une liquidation rigoureuse de la banqueroute tunisienne.

Comme les accords internationaux lui interdisaient de discuter de l'origine et de la validité des créances, il eut l'idée de procéder à l'estimation de leur valeur d'après les cotations moyennes en bourse de Paris et Tunis, depuis leur origine jusqu'à une date récente. Le procédé souffrait bien des critiques : grâce à l'agiotage, quantité de valeurs avaient été acquises à bas prix, les cotations tunisiennes étaient sujettes à caution[121]. Villet ne se le dissimulait pas, mais il n'avait pas à sa disposition d'autre critère pour trancher de la question.

Le projet qu'il présenta au Comité de Contrôle, le 16 décembre, établissait la réduction du capital des créances sur les bases suivantes :

Obligations de 1863 et 1865, ensemble, valeur moyenne 290 frs. soit 58% du capital d'émission :	capital 61.940 500 fr.[122]	réduit à 35.925490 fr.
1ère conversion, soit 59%, après déduction des remboursements	11.700.000	6.903.000
2ème conversion, soit 39%	10.000.000	3.900.000
4ème conversion, soit 35%	8.000.000	2.800.000
3ème conversion[123] et dette flottante,		
Ie catégorie, 40%	8.000.000	3.200.000
2e catégorie, 15%	22.000.000	3.300.000
	121.640.500 fr.	56.028.490 fr.

119 *Ibid.* vol. 31. Botmiliau à Moustier. Tunis, 23 novembre 1868. - F. 0.102/114. Wood à Stanley. Tunis, 20 juin 1868. - Arch. Rome Dép. Confid. De Pinna. Tunis, 10 mai 1869.

120 160.176.800 francs exactement (F. O. 102/ 114 Dép. De Wood. Tunis, 2 août 1870).

121 Il était facile de relever dans la presse financière les cours moyens des obligations en bourse de Paris, mais la cotation des titres des conversions négociées à Tunis ne s'établissait qu'oralement dans le désordre de la place de la Marine. En l'absence d'une presse tunisienne, Villet devait s'en rapporter aux déclarations plus ou moins sincères des courtiers livournais, Guttieres et Cesana. Les fluctuations boursières n'étaient évoquées qu'accidentellement dans la chronique tunisienne des journaux d'Europe.

122 Sous déduction de 9.288 obligations appartenant au gouvernement et détenues en gage chez Erlanger et Pinard.

123 La troisième conversion n'avait jamais été négociée à Tunis. Elle n'avait été couverte qu'à concurrence de 6 millions sur 10 et pouvait se confondre avec la dette flottante.

Il offrait, pour le service global des intérêts de cette dette ainsi réduite, une somme de 5 millions de francs, pour la première année du nouveau régime, somme qui devait s'accroître d'un demi-million pendant trois ans, pour atteindre le maximum de six millions et demi. Les créanciers jouiraient ainsi uniformément d'un intérêt de 8,9%, la première année, et de 11,6%, à partir de la quatrième. Par rapport aux capitaux primitifs d'émission, cet intérêt resterait plus élevé que ceux qui avaient été perçus jusqu'alors.

	Ie année	4e année
Obligations de 1863-1865	5,17%	6, 70%
1ère conversion	5, 27%	6, 83%
2ème conversion	3, 48%	4, 50%
4ème conversion	3,12%	4, 05%
3ème conversion et dette flottante		
Ie catégorie	3, 57%	4, 62%
2e catégories	1, 34%	1, 73%

En échange des sacrifices qu'il demandait aux créanciers, Villet entendait obtenir du gouvernement des garanties sérieuses : concession de revenus pour couvrir l'intérêt de la dette unifiée, engagement vis- à -vis des trois puissances de réformer son administration, et affectation au rachat de la dette de toutes les sommes qui ne seraient pas nécessaires à l'acquittement des dépenses inscrites au budget. Il présentait une liste de 38 revenus que le bey affectait spécialement à la dette unifiée à titre de garanties, et dont le gouvernement estimait le rendement annuel à : 10.404.810 piastres - soit 6.503.006 francs -, somme qui devait plutôt s'accroître dans l'avenir. C'étaient notamment les droits sur l'exportation des huiles, grains, laines, savons et dattes, estimés 3 millions de piastres ; le *canoun* des oliviers du Sahel et du cap Bon, estimé 1.476.476 piastres ; les *mahsoulats* des villes de la côte, ensemble, un million ; la douane de Tunis à l'importation, 800.000 piastres ; et une liste imposante de fermages d'où se détachaient ceux des tabacs et des cuirs et le *Fondouk el Ghalla,* ou marché aux légumes[124].

Le projet de l'inspecteur Villet provoquait sur la place «une douloureuse impression»[125]. Les Juifs du Contrôle protestèrent bientôt, refusant tout net un classement des conversions qu'ils jugeaient défavorable. Ils ne voulaient abandonner les revenus qu'ils administraient depuis deux ans qu'en échange d'avantages substantiels. Quelques mois plus tôt pourtant, ils s'étaient plaints auprès de leurs gouvernements de n'avoir tiré des conversions qu'un maigre revenu de 4%. Si leurs réclamations avaient été fondées[126], ils auraient dû accueillir avec faveur un projet qui leur assurait des intérêts plus élevés. Mais Guttieres, Santillana et Levy savaient trop bien que la première conversion leur avait assuré un revenu effectif de 6,62%. Ils ne pouvaient renoncer aux solides garanties dont ils s'étaient nantis contre la promesse de 6,83% d'intérêt dans la quatrième année à venir, avec, à la clé, la perte des deux cinquièmes de leur capital. Ils n'admettaient pas l'amputation d'un capital dont ils entendaient bien disposer dans de lucratives opérations sur la place de Tunis ; ils n'auraient pas en vain spéculé, place de la Marine, pour accaparer

124 A. E. Tunis, vol. 33. Botmiliau à la Tour dAuvergne. Tunis, 16 décembre 1869. Arch. Rés. Dép. Comm. n° 120 du même au même. Tunis, 23 décembre 1869.

125 Arch. Rome. Dép. De Pinna. Tunis, 21 décembre 1869.

126 *Ibid.* Dép. De Pinna. Tunis, 26 avril 1869.
Ils arrivaient au taux de 4.08% en faisant la moyenne des revenus fournis par les quatre conversions, soit 6, 62 pour la première, 6,85% pour la deuxième, 0,6% pour la troisième et 2,25% pour la quatrième. Mais ils ne tenaient pas compte de l'importance respective de chacune des conversions et calculaient le revenu de la troisième comme si elle avait été convertie en totalité et non seulement jusqu'à concurrence de six millions. En réalité le taux moyen d'intérêt des quatre conversions s'établissait au voisinage de 5% ; il était de plus de 5,5% si l'on négligeait la troisième dont le contrat n'avait pas été rempli et pour lequel on n'avait même pas procédé à l'échange des titres. La première conversion avait en outre bénéficié de remboursements importants.

les titres les plus décriés et réaliser les conversions. Les courtiers livournais jugeaient inacceptable une telle proposition.

Les représentants des banquiers parisiens prenaient la même attitude. Les intentions de Pinard n'étaient certes pas de jouir paisiblement d'intérêts désormais assurés; il lui fallait convertir au taux de 500 fr., si possible, et non à celui de 290 fr., les titres qu'il s'était appropriés au prix de 150 ou 175 francs. Le projet de Villet eût réduit de moitié les bénéfices qu'espérait le directeur du Comptoir d'Escompte et qu'il poursuivait avec ténacité depuis près de deux ans.

Les contrôleurs avaient d'autres griefs également, qui témoignaient d'une légitime défiance à l'égard du gouvernement beylical. Ils les exprimèrent par une déclaration commune du 11 janvier 1870, où ils se montraient unanimes à réclamer du gouvernement tunisien des garanties supplémentaires:

- administration et perception directe des revenus accordés par le bey, par un conseil de six membres choisis par le Contrôle parmi les créanciers du gouvernement,

- service d'un intérêt minimum de 5% pour les obligations de 1863-1865 et tous les titres de conversions,

- garantie d'un rendement minimum de 6 millions et demi pour les revenus concédés par le bey[127].

Il avait fallu de longues et difficiles négociations entre les représentants des banquiers et les Juifs tunisiens pour arriver à s'entendre sur la défense commune de leurs intérêts particuliers. Les contrôleurs acceptaient le principe d'unification, tout au moins des emprunts et des conversions, réservant le cas de la dette flottante. Ils demandaient la création d'un titre unique négociable à Tunis, Paris, Londres et Florence. Le consul de France signalait que les contrôleurs - au moins ceux de Tunis- ne cachaient pas leur intention de se nommer eux-mêmes membres du conseil d'administration qu'ils préconisaient[128]. Dès que serait assuré le sort de leurs créances, il ne leur resterait plus qu'à abandonner les fonctions de contrôleurs, gratuites et désormais sans intérêt, pour se glisser dans celles d'administrateurs où les mœurs du pays leur laissaient espérer d'autres avantages que ceux d'un traitement régulier.

L'unanimité du Contrôle rendait vains les efforts de Villet. Il dut céder. Il renonça à la réduction massive de la dette qu'il avait envisagée et accepta le projet des contrôleurs. La négociation se poursuivit; elle portait sur la situation de la dette flottante, sur le mode de gestion des revenus concédés, sur les avantages spéciaux qui seraient accordés à la première conversion.

Un nouveau projet de Villet, qui tenait compte dans une large mesure des exigences des contrôleurs, fut aisément accepté par eux dans la séance du 9 février. Promulgué par le bey, le 23 mars 1870, l'arrangement établissait le concordat de la faillite tunisienne ; il consacrait l'unification et la conversion des différentes dettes de la Régence.

La fusion des dettes des diverses catégories était assurée par l'échange des anciens titres contre des obligations nouvelles d'un type unique, au porteur, d'un capital nominal de 500 fr., donnant 25 fr. d'intérêt annuel. Les coupons semestriels seraient payables le 1er janvier et le 1er juillet à Paris, Londres et Florence, comme à Tunis. Les obligations de 1863 et 1865, ainsi que certaines créances privilégiées de la dette flottante, seraient échangées au pair contre des obligations nouvelles ; les titres des trois dernières conversions, ceux de la dette flottante, au dessous du pair[129]. Grâce aux efforts intéressés de Guttieres, Santillana et

127 Arch. Rome. Dép. confid. De Pinna. Tunis, 18 janvier 1870.

128 Arch. Rés. Botmiliau à Daru. Tunis, 2 février 1870.

129 Les coupons échus et impayés seraient échangés contre des certificats au porteur ; ces certificats seraient

Levy, les obligations de la première conversion obtenaient la faveur unique d'un échange au dessus du pair, six obligations nouvelles contre cinq obligations anciennes[130].

1 obligation de 1863 ou 1865 donnait droit à	1 obligation nouvelle
5 obligations de la 1ère conversion	6 obligations nouvelles
10 obligations de la 2ème conversion	9 obligations nouvelles
5 obligations de la 3ème conversion	2 obligations nouvelles
60 obligations de la 4ème conversion	51 obligations nouvelles

500 fr. de capital de la dette flottante	1ère catégorie	à 1 obligation
715 fr.	2ème	1
1250 fr.	^ème	1
2500 fr.	4éme	1

Le bey concédait «en pleine et entière jouissance aux créanciers dans le présent et pour l'avenir jusqu'à extinction de la dette actuelle et quelles que soient les modifications de taxes ou de tarifs qui puissent intervenir» une liste de 26 revenus dont il estimait le rendement total à 6.505.000 fr. C'étaient :

les droits d'exportation, estimés	2.640.000 fr.
le *canoun* des oliviers du Sahel et du cap Bon	1.000.000 fr.
les *mahsoulats* de Sousse et Monastir, de Mahdia, Sfax, La Goulette, Bizerte et du cap Bon, ensemble	697.000 fr.
la douane de Tunis (importation)	500.000 fr.
les droits d'octroi	350.000 fr.
le droit du timbre	300.000 fr.
le fermage des tabacs	220.000 fr.

et un certain nombre de fermages et revenus secondaires[131].

Le gouvernement en garantissait la réalisation, mais seulement jusqu'à concurrence de 5 millions pour la première année, de 5 millions et demi pour la seconde, 6 millions pour la troisième. La garantie ne devait porter sur la somme intégrale qu'à partir de la quatrième année. Tout déficit sur l'ensemble des revenus devait être comblé par des prélèvements sur les autres revenus de l'Etat ; le Comité exécutif était chargé d'en assurer le recouvrement. Si le produit des revenus concédés s'élevait à plus de 6.500.000 fr. sans toutefois dépasser 8 millions, l'excédent serait employé à l'amortissement; au delà de 8 millions, l'excédent serait partagé également entre les créanciers et l'Etat, une part pour l'amortissement, l'autre à l'Etat pour des travaux publics exécutés sur adjudication[132].

Le conseil d'administration percevrait directement le droit de timbre; pour le *canoun* des oliviers, le gouvernement lui délivrerait 50 délégations de pouvoir annuelles sur les caïds qui devraient verser le produit de l'impôt dans les caisses du conseil. Le gouvernement

remboursés sans intérêt par voie de tirage au sort sur des fonds spéciaux provenant de l'augmentation des droits de douane à l'entrée.

130 «Je ne sais jusqu'à quel point cet avantage attribué à la première conversion peut se justifier en droit, mais, du moment où une pareille concession était considérée comme le seul moyen d'obtenir des membres du Comité de Contrôle intéressés dans la première conversion l'abandon des garanties que le gouvernement lui avait données, je conçois que le Comité exécutif n'ait pas hésité à le faire» (A. E. Tunis, vol. 34. Botmiliau à Daru. Tunis, 24 mars 1870).

131 Fermages du poisson, des poulpes et éponges, du sel, du plâtre, droit de la *caroube* à Tunis, droits sur les vins et la pèche du corail, les douanes de Sfax, Gabès, Sousse, Monastir et Mahdia, Djerba, le marché au bois et au charbon, le marché aux grains.
La liste des revenus concédés avait été réduite par rapport au projet précédent, le gouvernement ayant relevé l'estimation des principaux produits. Le revenu des droits d'exportation, par exemple, avait été estimé 2.640.000 fr. au lieu de 3 millions de piastres - soit 1.875.000 fr. - en décembre 1869.

132 A. E. Tunis, Vol. 34 Botmiliau à Daru Tunis, 24 mars 1870.

devrait également fournir des *teskérés* d'exportation, pour la perception des droits de sortie. Les revenus des douanes, des *mahsoulats* et des tabacs seraient gérés par le conseil ou affermés, selon le système jugé le plus avantageux. La mise en ferme devrait avoir lieu avec concurrence et publicité, sous la surveillance du Comité exécutif.

Le décret prévoyait en outre un certain nombre de dispositions transitoires comme la remise des revenus concédés aux mains du Comité de Contrôle, en attendant la formation du Comité d'administration ; celui-ci fut organisé par les deux Comités qui, au début de mai, se mettaient d'accord sur la création d'un conseil de cinq membres appointés, chargés de gérer les revenus concédés par le bey, sous le contrôle du Comité exécutif. Le conseil se composerait d'un délégué tunisien, nommé par le Comité exécutif, et de quatre représentants des créanciers, un Français, un Anglais, un Italien, et un Européen d'une quelconque nationalité, désignés par l'ensemble de la commission. Le mandat des conseillers serait de cinq années, il serait renouvelable ; les conseillers recevraient une indemnité annuelle de 12.000 francs. Ils percevraient et centraliseraient le produit des revenus concédés, sous le contrôle exclusif du Comité exécutif, auquel ils devraient, chaque trimestre, rendre un compte détaillé de leur gestion. Mais le mandat de conseiller n'était pas incompatible avec les fonctions de membre du Comité de contrôle, les contrôleurs avaient tenu à le préciser, car ils entendaient bien se réserver les fonctions bien rétribuées d'administrateurs. Tous les consuls protestèrent hautement contre cette situation étrange qui pouvait laisser aux mêmes hommes le soin de contrôler leur propre gestion[133]. Mais Villet n'y était point hostile. Il craignait que la commission ne se dissolve trop vite par le départ des contrôleurs, et, sans doute, n'était-il point fâché de voir son autorité se renforcer, en faisant passer sous sa dépendance les hommes qui étaient chargés de le contrôler. Malgré la mauvaise humeur des consuls, les gouvernements européens n'eurent pas à intervenir : il fut tacitement entendu que le cumul des fonctions cesserait dès la fin de la période d'organisation consacrée à l'unification de la dette. Les membres du conseil d'administration furent désignés dès le mois de mai 1870. C'étaient Fedriani et Levy, membres du Comité de contrôle, le négociant français Félix Monge, premier député de la nation, l'Autrichien Achille Bogo[134] et le colonel Ali Morali, ancien directeur de la douane de la Goulette. Le 6 juillet, après l'élection de Fedriani à la présidence et de Monge à la vice-présidence, la commission était officiellement constituée.

5 - Les difficultés du nouveau régime

La création du conseil d'administration, les contestations avec les consuls européens n'étaient pour Villet que des difficultés mineures. L'esprit d'intrigue des contrôleurs, la mauvaise volonté du premier ministre, étaient, avec la pénurie du Trésor, des obstacles infiniment plus redoutables pour le développement de son action.

Au sein de la commission, Villet se heurtait à l'avidité et à l'esprit d'intrigue des courtiers livournais. Guttieres et Levy avaient partie liée avec le khaznadar, Santillana était l'agent presque officiel du consul Wood, adversaire de Villet. Tous les courtiers ne songeaient qu'à assurer le classement le plus favorable de leurs créances de la dette flottante. Si l'inspecteur gardait la haute main sur toutes ces opérations, les contrôleurs surveillaient de près la discussion des titres. Un *bakchich* pouvait gagner leur bienveillance. Tous trafiquaient notoirement de leurs fonctions ; ils achetaient, vendaient sur la place de Tunis, en profitant

133 Arch. Rome. Dép. confid. de Pinna. Tunis, 3 mai 1870 FO 02/ 120. Wood à Clarendon Tunis, 1er avril et 13 mai 1870.

134 Bogo (Achille), négociant italien protégé autrichien, né à Tunis le 18 avril 1819, marié à Tunis le 24 novembre 1844 à Maria Teresa Capello qui lui donna quatre enfants, remarié le 17 juillet 1859 avec sa belle-sœur Ortensa Capello (reg Ste croix). Il était le neveu du général Antonio Bogo, ancien directeur de la poudrerie de l'armement des troupes beylicales.

des décisions qui étaient prises en commission. Un Santillana, un Levy, allaient spéculer en bourse au sortir des réunions en annonçant à haute voix ce qui venait d'être arrêté[135]. Mais le principal agioteur était le premier ministre lui-même, «spéculateur sans scrupule et sans dignité[136]», selon l'expression de Villet, qui raflait à bas prix les titres de la dette flottante et s'efforçait de les faire classer avantageusement avec l'appui des contrôleurs, ses complices. En mai 1870, il présentait pour huit millions de francs de titres à échanger mais il ne cessait pas ses opérations pour autant. «Une seule personne», écrivait Villet en juin 1871, «était déjà à l'époque du 1er janvier dernier propriétaire de douze millions de francs de dette flottante liquidée ; dans les derniers mois, elle en a acheté pour huit ou neuf millions encore, et se trouve ainsi dès aujourd'hui, porteur des deux tiers de cette catégorie de la dette. Ses achats continuent. Cette personne est le Khaznadar[137]».

Les interventions des deux représentants de la dette extérieure, les contrôleurs français Bonfils et Dubois, ne contribuaient pas à relever le niveau des discussions de la Commission financière. Comme les courtiers livournais, ils n'intervenaient que pour la défense de leurs intérêts particuliers, ils prolongeaient les débats par des marchandages sans dignité sur les créances véreuses de leurs mandants, Pinard et Erlanger. «Les intérêts de la maison Pinard furent débattus contradictoirement par un des contrôleurs français, le commandant Bonfils, lequel avoua devant ses collègues un peu étonnés qu'il était venu à Tunis non point dans l'intérêt général des créanciers, mais dans celui de la maison Pinard dont il s'était déclaré l'associé[138]». Pinard demandait le remboursement des quelque trois millions qui lui restaient à recouvrer sur l'emprunt consenti par son syndicat en janvier 1867. Mais il était détenteur d'un gage de 8.444 obligations de 1863 appartenant au gouvernement, gage dont la valeur nominale restait supérieure au montant de sa créance. Bonfils aurait souhaité que la commission abandonnât au directeur du Comptoir d'Escompte, pour solde de tout compte, les obligations qu'il détenait, les titres de l'emprunt de 1863, devant être échangés au pair, comme le prévoyait l'arrangement du 23 mars 1870. Mais Villet ne l'entendait pas ainsi. Un compromis intervint dans la séance du 9 mai 1870. Bonfils obtint pour la créance Pinard un traitement privilégié : elle n'était pas seulement classée dans la première catégorie de la dette flottante, ce qui lui eût valu un échange au pair - une obligation nouvelle contre 500 fr. de capital ; comme les titres de la première conversion naguère défendue par Guttieres, Levy et Santillana, elle obtenait la faveur d'un échange au dessus du pair, onze obligations nouvelles contre 5.000 francs de capital. Mais Bonfils ne s'en tint pas là : il présentait bientôt une note supplémentaire de 33.476 francs, pour frais de traites protestées, que la Commission rejetait le 14 juillet 1870, mais qu'elle finissait par admettre, le 2 août. Il revenait à la charge une troisième fois et réclamait un supplément de 90.000 francs de commission. Malgré la vive opposition d'une partie de ses collègues, cette demande fut acceptée, le 20 septembre. Alors seulement Bonfils se déclara définitivement satisfait[139].

Il avait tout lieu de l'être en effet. L'emprunt de janvier 1867 était liquidé sur la base de la restitution par Pinard de 1.000 obligations de 1863 qui devaient être annulées, les 7.444 autres devant être échangées contre un nombre égal de titres de la dette unifiée. Sans doute le financier parisien obtenait-il moins qu'il n'avait pu l'espérer lorsqu'il échafaudait ses projets de liquidation de la dette tunisienne. Il devait surtout renoncer à intervenir désormais dans les finances de la Régence. Mais les fonds que le syndicat Pinard avait avancés en janvier 1867,

135 A. E. Tunis, vol. R35 Villet à). Favre. Goulette, 30 juin 1871.

136 *Ibid.* Villet au ministre. Goulette, 2 juin 1871.

137 *Ibid.* vol.34, Villet à J. Favre. Goulette, 22 juin 1871. (Villet ayant par erreur daté sa lettre du 22 juin 1870, elle se trouve classée avec des documents antérieurs d'une année).
Au printemps 1871, toutefois, les manœuvres du khaznadar n'étaient plus seulement spéculatives. Il visait surtout à s'assurer le contrôle de la Commission financière grâce à l'élection de nouveaux délégués.

138 *Documents sur Khérédine, op. cit. R. T.* 1938, p.152 : appendice IV : affaire Pinard. Lettre du premier ministre du bey à Monsieur le chargé d'affaires de France en Tunisie.

139 *Ibid.* même lettre, pp. 152-153..

moins de 5 millions de francs pour un emprunt nominal de 9 millions, bénéficiaient au total du plus large remboursement. La presque totalité des 23.831 obligations de 1863 engagées en 1867 par le gouvernement, qu'elles eussent été remboursées au cours des tirages, rachetées à bas prix lors des opérations de 1867-1868, ou concédées par la Commission financière en 1870, étaient finalement devenues la propriété du syndicat. A un titre ou un autre, elles obtenaient l'échange au pair contre des obligations de la dette unifiée. Les cinq millions de janvier 1867 s'étaient transformés, en 1870, en un capital nominal de prés de treize millions de francs[140]. En définitive, l'opération n'avait pas été mauvaise pour les banquiers. Ce succès relatif récompensait les efforts que Pinard avait opiniâtrement menés depuis 1868 afin de s'assurer le contrôle de la Commission d'abord, la désignation des commissaires français ensuite. Ce devait être un des derniers succès financiers du directeur du Comptoir d'Escompte : il disparaissait dès l'année suivante en octobre 1871, à l'âge de cinquante-six ans.

Mais si Pinard était satisfait, Erlanger l'était beaucoup moins. En mai 1870, il se plaignait «hautement» de la mauvaise volonté de la Commission à son égard[141]. Erlanger avait demandé le remboursement des avances qu'il avait faites en compte courant au gouvernement, et surtout du prêt de quatre millions, qu'avec un syndicat de banquiers de Francfort, il avait consenti en février 1867, avant le lancement du grand emprunt de cent millions[142]. Il demandait ainsi plus de cinq millions de francs, intérêts non compris[143]. Mais Villet avait soigneusement étudié les comptes boiteux que la banque Erlanger avait l'impudeur de présenter à la Commission financière[144]. L'inspecteur des Finances relevait en effet qu'Erlanger réclamait au gouvernement les intérêts des sommes qu'il lui avait avancées, mais qu'il négligeait régulièrement ceux qui auraient pu courir en sa faveur. Il était surtout des irrégularités plus graves, qui relevaient du domaine de l'escroquerie. Les banquiers avaient inscrit dans leurs créances une somme de 551.650 fr. à titre de commission pour le placement effectif de 11.033 obligations de 1867 (d'une valeur totale de 5.516.500 fr.). Or cette exigence était expressément contraire aux stipulations du contrat qui prévoyait une commission de 5% en faveur de la banque, seulement dans le cas où le prix d'émission des titres n'aurait pas été inférieur à 325 Fr. Les obligations avaient été placées à 315 Fr., et les Erlanger, avec sérénité, avaient inscrit dans leur créance un courtage de 10%. Fait plus grave, Erlanger cherchait à se faire rembourser deux fois son prêt de quatre millions : d'un côté, il présentait sa créance régulière, de l'autre, il demandait le remboursement des 25.000 obligations de 1867 (1.250.000 Fr.) qu'il avait retenues comme gage de son avance[145].

L'impudence du procédé avait révolté même la conscience accommodante des courtiers livournais. Dubois avait été abandonné par ses collègues. La Commission refusait d'accueillir les 25.000 obligations de 1867, d'ailleurs annulées par le gouvernement après l'échec de l'emprunt, ainsi que la commission de 551 650 Fr. ; en outre, elle réduisait de 663.000 Fr. les créances du compte courant d'Erlanger.

140 11.415.000 fr. valeur nominale de 22.831 obligations, plus 1.283.839 fr. versés en acompte par le gouvernement tunisien dans le courant de 1867. Bilan théorique évidemment : nous n'avons pas le détail ni la date exacte de toutes les opérations. Plusieurs centaines des obligations de 1863 avaient été remboursées au pair, lors des tirages de 1867. Mais les banquiers ne pouvaient encore disposer des nouveaux titres de la dette unifiée : les opérations d'échange étaient loin d'être achevées, les nouvelles obligations ne devaient être admises à la cote de Paris que le 24 juin 1872.

141 Arch. Rés. Milczewski (agent d'Erlanger à Tunis) à Botmiliau. Tunis, 31 mai 1870.

142 L'emprunt qui avait échoué en mai 1867 et qui fut annulé par le gouvernement.

143 5.238.732, 75 Fr. dont il fallait déduire le solde du compte courant Erlanger à Tunis (52.845, 10 Fr.), soit 5.185.887, 65 fr.

144 *Mémoire sur la créance de MM. Emile Erlanger et Cie envers le gouvernement tunisien.* Paris, 1869, in-4°, 36 p. (Arch. Tun. Doss. 288, carton 110).

145 A. E. Tunis, vol. 36. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 27 septembre 1871.
Annexe : Note de Villet du 25 septembre. Arch. Tun. Doss 286, carton 110 : Note delà Commission financière. - mémorandum sur la réclamation Erlanger (sans date)

Mais l'affaire ne devait pas en rester là. L'insuccès de ses demandes, la défaite de la France rappelaient à Erlanger qu'il était toujours sujet prussien. En 1862, il avait entrepris les premières démarches pour l'acquisition de la nationalité française ; il avait été admis à domicile par décret impérial du 1er mars 1862[146]. Mais il avait eu le bon esprit de ne les point poursuivre. A partir de novembre 1870, Erlanger cessa d'avoir recours au consulat de France pour présenter ses demandes contre le gouvernement tunisien ; il s'adressa désormais au consulat d'Allemagne. Grâce aux relations d'affaires qui existaient entre la banque Erlanger de Francfort, qui était partie dans l'avance des quatre millions, et le prince de Bismarck, il fut facile de faire accueillir au chancelier les réclamations des banquiers parisiens. De Botmiliau, Wood et Pinna étaient d'accord avec Villet sur le caractère immoral de la réclamation Erlanger que le consul d'Allemagne à Tunis, le suédois Tulin de la Tunisie[147] était chargé de présenter au Bardo[148]. En juillet 1872, Tulin exigeait du bey le paiement immédiat de six millions en or, capital et intérêts échus[149]. Le cabinet britannique chargeait ses ambassadeurs de sonder les dispositions des gouvernements français et italien en vue d'une action commune, tout en intercédant auprès du cabinet de Berlin[150]. Wood et Pinna s'entremirent pour proposer à Tulin un compromis: le paiement intégral en obligations des créances Erlanger, soit 5.185.887, 65 Fr. et le règlement des intérêts échus depuis le premier janvier 1870 au taux de à 5% en or ou en obligations[151]. La suggestion était adoptée et l'affaire réglée en août 1872 pour la plus grande satisfaction du banquier allemand qui avait réussi à faire accepter ses tristes créances, à l'exception des 25.000 obligations auxquelles il avait finalement renoncé[152].

146 *Bull. lois.* Suppl.1862. B. p.269: décret impérial n 13.523. Paris, 1er mars 1862

147 Tulin de la Tunisie (Charles), né à Tunis le 16 janvier 1837, du chevalier Gustave Adolphe Tulin, consul général de Suède-et-Norvège et de son épouse Margaret Heap, d'origine américaine. La famille Tulin, fixée à Tunis depuis près d'un siècle, était apparentée ou alliée aux Gordon d'Ecosse, au général américain Porter, et au maréchal Randon. Après des études en Suède, Ch. Tulin fut chargé d'une mission comme interprète du bey auprès des cours de Stockholm et de Berlin. Adjoint à son père, avec le titre de vice consul, il épousa à Tunis, le 11 juin 1860, Laure Costa, fille du médecin génois Domenico Costa et de Thérèse Gay, cousine germaine d'Oscar Gay, employé du ministère des Affaires étrangères français. En 1865, il succédait à son père comme consul de Suède-et-Norvège et de Prusse à Tunis. En 1868, par lettres patentes du bey ratifiées par le roi de Suède, il obtenait le droit d'adjoindre à son nom patronymique la particule «de la Tunisie», en même temps que les Gay, ses cousins, transformaient leur nom en Gay de Tunis. Ch. Tulin était devenu consul général d'Allemagne à Tunis, en décembre 1870 (Arch. Rés. cabinet, confid: annexe à Dép. consulaire du 11 août 1870 - reg Ste Croix).

148 Arch. Tun. Doss.286, carton 110. Tulin au bey. Tunis, 17 juillet 1871 et 23 décembre 1871. Bismarck au bey [en français] Berlin, 4 avril 1872

149 F. 0.102/121 Tél. de Wood. La Goulette, 14 juillet 1872.

150 *Ibid.* Granville à Lyons et Paget F. 0.13 juillet 1872.

151 *Ibid.* Wood à Granville. Tunis, 16 juillet 1872.

152 Arch. Tun. Doss.286, carton 110 : «*Règlement général et définitif des créances de la maison Erlanger*».

1- COMPTE COURANT ERLANGER

- 5.185.887, 65 Fr., soit 10.372 obligations de 500 Fr.

A déduire 788 obligations déjà entre les mains d'Erlanger

9.584 obligations

- Intérêts payables en effectif sur 5.185.887,65 fr. Pendant deux ans et demi à 5%, soit 648 235, 80 fr.

A déduire 37.824 Fr. produit des coupons touchés en 1871 et 1872 sur les 788 obligations

610.411, 80 fr.

Somme payable partie en obligations soit 2039 titres

partie en numéraire soit 228.859 fr.

A percevoir 9.584 obligations + 2.089 = 11.673 obligations 5%

228.859 fr. en effectif

2- COMPTES de LA FABRIQUE de TEBOURBA

Teskérés impayés et intérêts, soit 536.488,50 Fr. payables partie en obligations, soit 1.024 titres, partie en effectif, soit 38.352 Fr. (ces *teskérés* avaient été précédemment classés à 3,5% par la Commission financière malgré les protestations d'Erlanger).

Au total la maison Erlanger recevait du gouvernement:

11.673 obligations 228.859 Fr. pour le compte courant

1.024 38.352 pourTebourba

Comme Pinard, Erlanger se retirait désormais des affaires tunisiennes où, pendant près de dix ans, il avait joué un rôle si néfaste. Mais la maison Erlanger était maintenant une puissante banque d'affaires: son chef, le baron Emile, allait prendre bientôt la direction du Crédit Mobilier de Paris, il étendait ses opérations sur quatre continents, s'occupait d'emprunts turcs, égyptiens, américains, de mines, de chemins de fer, de câbles transatlantiques, en attendant de mettre la main sur l'agence Havas. Ses descendants ne devaient cependant pas oublier la Tunisie qui avait fait la fortune de la famille; ils possèdent toujours à Sidi-bou-Saïd une des plus belles villas de la Régence.

L'arrangement Erlanger venait ajouter aux difficultés du Trésor tunisien. En décembre 1870, Villet avait arrêté à 125 millions de francs le montant de la dette unifiée; il en payait le premier coupon en janvier 1871, mais le gouvernement avait dû accorder une subvention pour parer à l'insuffisance des revenus concédés pendant l'année 1870. L'arrangement du 23 mars 1870 n'avait rien résolu. En abandonnant à la Commission des branches de revenus dont le produit avait été par lui estimé à 10 millions de piastres, le gouvernement s'était réservé la perception d'impôts tels que la *mejba, l'achour,* le *canoun* des dattiers dont le khaznadar avait évalué le rendement à 12 ou 14 millions de piastres au minimum. Sur ce budget réduit, il fallait assurer l'existence quotidienne de la cour et du gouvernement, payer les derniers soldats que le bey entretenait encore à son service. Villet convenait qu'il était impossible de réduire les dépenses courantes au dessous de 9 millions de piastres, même en comprimant au maximum tous les frais inutiles. Or ces revenus qu'avait conservés le gouvernement avaient été largement surestimés par le premier ministre, Villet en trouvait la preuve dans les archives du ministère des Finances. Dès septembre 1870, il arrivait à cette conclusion que pour l'année fiscale 1287 (1870-1871) le gouvernement allait au devant d'un déficit inévitable de 2 millions de piastres et probablement de 3 à 4 millions, en tenant compte du manque à recouvrer, car les branches de revenus conservés par le gouvernement ne pouvaient fournir que 7 millions de piastres à peine[153]. Là dessus, il fallait encore prévoir des subventions pour payer le montant des coupons, toutes les fois que le produit des revenus concédés se révélerait insuffisant.

La perspective d'un déficit laissait le khaznadar indifférent. Il donnait lui-même l'exemple de l'évasion fiscale en n'acquittant pointles impôts qu'il devait pour ses nombreuses propriétés[154]. Il avait eu soin de faire percevoir à l'avance les impôts directs dans le pays, et continuait de trafiquer des fermages en les accordant à des complices. Ainsi, en mars 1870, il avait concédé la ferme de la Monnaie au caïd Hamida Benaïad. La Monnaie tunisienne frappait des pièces de mauvais aloi. La Commission financière protestait en vain, et si Villet obtenait la retraite de Benaïad, en avril 1871, un individu plus suspect venait le remplacer,

12.697 obligations 267.211 Fr.

qui étaient remis à l'agent d'Erlanger à Tunis, le 25 août 1872.

153 A. E. Tunis, vol. 34 annexes n°1 et n° 2 à lettre de Villet du 20 septembre 1870 qui manque, *op. cit.*

154 *Ibid.* : annexe à lettre de Villet du 22 juin 1871: état des propriétés du premier ministre situées dans la ville de Tunis sur lesquelles est dû l'impôt de la karroube dont le paiement n'a pu encore être obtenu pour 1287 (liste de 200 maisons, boutiques ou fondouks).

le Juif Haï Sebag[155], «l'un des plus tristes agents particuliers du khaznadar»[156].

D'accord avec Khérédine, Villet avait reconnu la nécessité d'alléger les taxes pesant sur l'agriculture. Mais le déficit budgétaire le contraignait à rechercher des ressources nouvelles, en imposant les revenus qui étaient négligés jusque là par l'administration tunisienne. Si les sédentaires étaient durement frappés, les nomades ne payaient guère que la *mejba.* Aussi le Comité exécutif proposa-t-il au gouvernement, au début d'avril 1871, la création d'un impôt sur les troupeaux analogue à celui qui existait en Algérie. En même temps il suggérait l'extension à toutes les propriétés bâties de la taxe de la *caroube* qui ne pesait jusqu'alors que sur les immeubles mis en location. Mais le gouvernement ne le suivit pas ; le khaznadar refusait le projet de généralisation de la *caroube,* il répondait qu'il allait faire étudier la taxe sur les troupeaux, ce qui était en fait un refus déguisé. La Commission financière, écrivait Villet, s'use devant l'inertie et le désordre du gouvernement tunisien. «Le Khaznadar considérant la liquidation financière du passé comme terminée aujourd'hui, et le bénéfice que le gouvernement pourrait tirer de la Commission financière comme acquis, n'a plus qu'un but, celui de se soustraire aux engagements contractés... et de revenir par tous les moyens aux errements du passé qui ont ruiné le pays... Il ne m'est pas permis de douter davantage qu'il soit secrètement encouragé dans cette voie par MM. Wood, Pinna, de Rameau, Hertzfeld qui sont ses obligés personnels[157]».

Quelques mois après l'unification de la dette qui avait été considérée comme un grand succès, la Commission semblait à la veille de se dissoudre. En juin-juillet 1871, la crise était si grave que toute l'œuvre de Villet paraissait compromise ; l'inspecteur des Finances, le général Khérédine, isolés au milieu de l'hostilité générale, songeaient à donner leur démission.

Le Comité de contrôle se dissolvait par le départ des contrôleurs : dés que l'unification de la dette eut été acquise, les courtiers livournais se lassèrent d'un mandat gratuit et désormais sans intérêt, qui les contraignait à de fastidieux déplacements à La Goulette[158]. Ils boudaient les séances, parlaient de démission. Levy et Fedriani se consacraient surtout à leur tâche d'administrateurs ; Guttieres démissionnait en juillet 1871. Les représentants de Pinard et d'Erlanger avaient déjà disparu. Dubois ne faisait plus que de rares apparitions à Tunis : il devait démissionner dès que fut acquis le règlement de la créance Erlanger. Le

155 «Originaire de Sfax, Mayer Haï, fils d'Elie Sabbagh ou Sebag, après des débuts plus que modestes, sans instruction, mais ayant l'instinct des affaires, n'avait pas tardé à s'enrichir. Ruiné, en 1860, il obtint grâce à la protection du caïd Nissim, un arrangement avec ses créanciers en 1863; entièrement ruiné lors de la révolution de 1864, il entra en 1866 au service de son beau-frère Isaac Semmama de Sousse dont il se sépara peu après. Introduit en 1869, par son frère Mardochée, auprès du général Baccouch, il entra l'année suivante au service particulier de Mustapha Khaznadar dont il ne tarda pas à devenir le principal homme d'affaires. D'une imagination fertile, il était spécialiste des coups de bourse. Après la chute du khaznadar [en 1873], il se réfugie en Europe, intrigue à Rome, à Vienne, à Berlin, à Paris, à Londres, à Constantinople, en faveur de l'ex-ministre, inspire les campagnes de *l'Italie et de la République française* contre Khérédine» (Doc. *sur Khérédine, op. cit. R. T.* 1938, p.101, note 31).

Après avoir vainement essayé d'obtenir des passeports anglais, Sebag s'était installé à Livourne, puis à Vienne où le financier Morpurgo ne put lui faire accorder une protection autrichienne. Il eut plus de succès à Berlin où, grâce à Oppenheim, il obtenait, en 1874, une lettre de protection pour lui et les siens, 23 personnes en tout (F. 0.102/99 Wood à Derby. Tunis, 9 novembre 1874). Sebag avait réussi à transférer en Europe la fortune mobilière du khaznadar. Pendant plusieurs années, il se livra à diverses opérations financières pour son compte ou celui de l'ancien ministre. Ruiné par des spéculations malheureuses en bourse de Tunis, il suspendit ses paiements en avril 1879 et mourut en octobre de la même année (F. 0.102/128 Reade à Salisbury Tunis, 7 mai 1880)

156 A. E. Tunis, vol. 35 Villet au ministre. Goulette, 2 juin 1871.

157 *Ibid.* Vol. 34 Villet à J. Favre. Goulette, 22 juin 1871.

De Rameau et Hertz Feld étaient les consuls d'Espagne et d'Autriche-Hongrie. La remarque de Villet concernant Wood n'était pas entièrement justifiée. Wood était l'ami du khaznadar et l'adversaire de Villet, mais il ne souhaitait pas la dissolution de la Commission.

158 Où résidait Villet.

commandant Bonfils avait regagné Paris en avril 1871 ; il devait y mourir deux mois plus tard.

Le khaznadar ne dissimulait plus ses intentions d'obtenir la dissolution de la Commission. Les difficultés financières rendaient chaque jour plus difficile la situation du Comité exécutif. L'argent manquait, les contrôleurs exigeaient le paiement intégral des coupons, le khaznadar refusait la création d'impôts nouveaux. Le coupon de juillet 1871 ne pouvait être payé en entier ; la caisse du gouvernement n'était pas en état d'assurer à celle des créanciers les subventions prévues par l'accord du 23 mars 1870. Le khaznadar aussitôt suggérait un emprunt que venaient offrir à la Commission deux de ses hommes de paille, le Juif Paz et Brûlât, un avocat véreux[159]. Malgré les efforts de Villet, la proposition, rejetée une première fois en juillet, était acceptée au début d'août par la majorité de la Commission[160].

En même temps le premier ministre qui continuait d'acquérir des titres de la dette unifiée cherchait à dominer l'élection désormais inévitable de nouveaux contrôleurs. Deux sièges étaient vacants déjà, deux autres allaient l'être sous peu. L'absence chronique des contrôleurs français fournissait un prétexte pour faire élire à Tunis les représentants de la dette extérieure. Le khaznadar avait les moyens de s'assurer une élection facile pour les candidats qu'il avait choisis, Brûlât, Paz, Azuelos. Un journal clandestin alimenté par les fonds du premier ministre et rédigé par ses amis, le *Révélateur,* menait campagne contre Villet et Khérédine dont le khaznadar, d'autre part, minait la situation auprès du bey.

Khérédine offrait sa démission, en avril 1871 ; le bey la lui refusait alors, mais, en juillet, il paraissait prêt à se débarrasser de lui. Villet qui était en difficulté avec tous les consuls, même avec de Botmiliau, avec lequel il s'entendait mal, semblait décidé à se retirer. La situation était si grave que Wood dut utiliser toute son influence au Bardo pour éviter l'irréparable.

La crise n'était pas seulement d'ordre financier ; elle avait également des causes d'ordre politique. La défaite et l'humiliation de la France, le développement d'une vaste insurrection dans le département de Constantine, enhardissaient le premier ministre. Le moment semblait propice pour rejeter la tutelle que lui avait imposée le gouvernement impérial, pour renverser la politique qu'il avait dû suivre depuis l'ultimatum du baron saillard. A Tunis, Pinna se posait maintenant en rival du consul de France. Il ne pouvait lui déplaire de voir dissoute, ou du moins, affaiblie une commission dont l'énergie de Villet avait fait une commission française[161]. Wood pouvait accueillir avec satisfaction un recul notable de l'influence française dans la Régence, mais l'offensive italienne qui se développait en Tunisie en 1871, lui paraissait tout aussi dangereuse que les menées françaises si souvent dénoncées par lui, depuis 1856. Le cabinet de Londres n'avait aucune raison de modifier sa politique tunisienne. Il s'était félicité des premiers résultats obtenus par la Commission financière et ne songeait pas à entraver le développement de son action. Wood qui n'aimait

159 PAZ (Isacco fù Samuele), négociant italien dont les deux fils aînés, Adolfo, né en 1841 à Sfax, et Alessandro, né à Tunis en 1843, avaient été associés à ses affaires.
BRÛLÂT (*Auguste-Casimir*), aventurier français, originaire de Carpentras, arrivé à Tunis où il s'était improvisé avocat, après son expulsion d'Egypte en 1867. Agé à l'époque d'une quarantaine d'années, il était veuf depuis deux ans. En septembre 1870, il menait grand bruit autour d'une compagnie de francs - tireurs dont il s'était nommé lui-même le capitaine. En 1870, en 1871, il intriguait pour se faire élire député de la nation, membre du Comité de Contrôle, et ne faisait pas mystère de ses opinions républicaines avancées (Arch. Rés. Dép. de Des Essarts, consul intérimaire. Tunis, 29 octobre 1870 - A. E. Tunis, vol. 35 Dép. de Botmiliau, Tunis, 24 juillet 1871. - Reg. Ste croix, 13 mars 1868, décès d'Alphonsine-Augustine Serpelin, épouse Brûlât, née à Orange le 21 juin 1838).

160 A. E. Tunis, vol. 35. Dép. de Botmiliau, Tunis, 28 juillet 1871.
Ibid., lettre de Villet, Goulette, 7 avril 1871.

161 Dans sa correspondance, Pinna reste très discret sur toutes ces questions. Les difficultés politiques et financières de la Commission ne sont pas évoquées une seule fois par lui, dans le courant du premier semestre 1871.

ni Villet ni Khérédine, plaida au Bardo la cause du président de la Commission. Si Khérédine démissionnait, si Villet s'en allait, ce serait aussitôt la fin de la commission, écrivait-il[162]. Au début d'août, il intervenait dans la question du remplacement des contrôleurs. D'accord avec la majorité de ses collègues, il souhaitait le maintien du système d'élection des représentants anglo-italiens utilisé en 1869, mais reconnaissait les dangers d'une élection contrôlée par le premier ministre et ses amis[163]. Entre son hostilité envers les dirigeants du Comité exécutif et l'intérêt de la Commission, Wood optait de façon déclarée. Par son entremise, Santillana et Levy consentaient à revenir sur leurs projets de démission, Guttieres acceptait de reprendre sa place au Contrôle. Khérédine restait en fonctions. La menace d'une dissolution de la Commission était écartée et Villet pouvait continuer son œuvre difficile.

Dans l'affaire, le consul d'Angleterre avait fait preuve de sens politique. S'il était sans doute le spéculateur qu'avaient dénoncé Villet et Botmiliau, si ses intrigues manquaient parfois de dignité, sa politique générale demeurait remarquablement claire. Wood restait fidèle aux accords de 1869 sans renoncer pour autant à patronner un rapprochement avec la Turquie, à développer l'influence anglaise en Tunisie, desseins qu'allait grandement favoriser l'effacement de la France à partir de 1871.

162 F. 0.102/120. Wood à Granville. Tunis, 12 avril 1871.
163 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 12 août 1871.

CHAPITRE VIII

L'EFFACEMENT DE LA FRANCE ET LE SUCCÈS DE LA POLITIQUE ANGLAISE (1871-1873)

L'attaque menée contre la Commission financière avec la tolérance de Pinna, n'était qu'un des aspects du recul de l'influence française, à la suite des désastres de 1870. Les Italiens n'avaient pas attendu le complet écrasement de la France pour agir : en septembre 1870, ils entraient à Rome; en janvier 1871, ils prenaient l'offensive à Tunis en soulevant une mauvaise querelle, l'affaire de la Djédeida.

1 - Une offensive italienne, l'affaire de la Djédeida

La Djédeida était un domaine de plusieurs milliers d'hectares[1] appartenant au premier ministre, situé sur la Medjerda, en aval de Tebourba, à 24 kilomètres de Tunis. En 1856, le domaine avait été loué à un Anglais qui entendait y développer la culture du coton, mais cette tentative n'avait pas été heureuse ; elle avait été abandonnée vers 1860. En septembre 1868, l'Italie avait adhéré à la convention anglo-tunisienne d'octobre 1863 et obtenu pour ses nationaux le droit de posséder et d'exploiter des bien-fonds dans la Régence. Cette convention ouvrait aux Italiens des perspectives nouvelles. Le docteur Castelnuovo qui avait négocié le traité pour le gouvernement italien connaissait les possibilités agricoles de la Djédeida ; il savait que le premier ministre laissait son domaine à l'abandon et n'en tirait qu'un médiocre profit: en dehors d'une olivette de dix mille pieds, les meilleures terres restaient en friche et servaient de pâturage à quelques troupeaux de moutons. Pendant son séjour à Tunis, en août-septembre 1868, Castelnuovo proposa au khaznadar la location de son domaine. Un contrat de métayage pour trente ans fut signé le 11 janvier 1869. En juillet 1870, avec l'accord du khaznadar, Castelnuovo substituait au contrat de métayage un contrat de location qui lui réservait le droit de sous-louer tout ou partie du domaine[2]. Castelnuovo

1 3.000 hectares selon Castelnuovo. En 1856, elle avait été évaluée à 7.000 hectares.

2 Le contrat stipulait un bail annuel de 15.000 piastres pour les dix premières années, de 25.000 pour les dix suivantes et de 35.000 pour les neuf ans restant à courir.

venait en effet de constituer à Florence, le 23 juin, une société pour la mise en valeur de la Djédeida, *la Società anonima commerciale industriale ed agricola per la Tunisia,* à laquelle il rétrocédait son nouveau bail. Cette société devait disposer d'un capital de 500.000 lires divisées en 5.000 actions ; les statuts en étaient approuvés par décret royal du 4 août 1870. Le programme de la société italienne était ambitieux ; il ne s'agissait pas seulement de développer l'agriculture en Tunisie, mais de créer des huileries, des fabriques d'alcools et spiritueux ; d'installer une agence commerciale à Tunis et une caisse de prêts sur hypothèques aux agriculteurs tunisiens. Un comité promoteur de 22 membres avait souscrit les quatre cinquièmes du capital social, soit 4.000 actions. La banque Castelnuovo Costa de Florence s'était réservé pour sa part 800 actions ; parmi les autres souscripteurs, on relevait les noms du commandeur Giacomo Rattazzi[3], membre du Comité de direction du *Credito italiano* et censeur du *Banco di Napoli,* de divers banquiers de Naples et de Gênes et de cinq députés et sénateur italiens. 700 actions avaient été souscrites en outre à Tunis, principalement, par le khaznadar et les Errera. Le baron Nisco[4], député, fut élu président de la société, Rattazzi vice-président ; Castelnuovo et deux autres députés[5] complétaient le conseil d'administration, composé ainsi de quatre députés sur cinq administrateurs, car Castelnuovo allait bientôt entrer au Parlement comme représentant du collège vénitien de Vittorio[6]. A Tunis, Guglielmo Castelnuovo conservait les fonctions de directeur de l'exploitation que lui avait confiées son père en 1869.

La société se proposait de détourner une partie des eaux de la Medjerda, afin d'irriguer et de mettre en valeur les terres abandonnées de la Djédeida. Mais ses affaires ne prospérèrent point.

L'année 1869 avait été déficitaire; l'année 1870 fut plus mauvaise encore. L'ouverture du canal d'irrigation resta à l'état de projet. Médiocre agriculteur, le jeune Castelnuovo était de caractère violent ; ses brutalités lui aliénaient les paysans du domaine. En novembre 1870, il entra en conflit avec *l'oukil* de la Djédeida, le colonel Taïeb Bel Hadj el Mazmouri, à la fois agent du bey pour le village et intendant du domaine, logé et appointé par la société. Taïeb était buveur et paillard ; Castelnuovo voulut s'en débarrasser en l'expulsant de la maison qu'il occupait. Pour se venger, Taïeb fit arrêter quelques paysans du domaine[7]. Ces médiocres incidents allaient provoquer une crise internationale.

3 RATTAZZI (Giacomo), né en 1813 à Alexandrie, mort le 23 octobre 1880 à Fellizzano dAsti. Il était le frère de l'ancien président du conseil Urbano Rattazzi, en remplacement duquel il avait été élu député de Tortona dans le courant de la IXème législature, élection qui fut annulée en février 1866 (T. Sarti : *Il Parlamertto subalpino e nazionale...* Rome, 1896, pp. 794-795)

4 Nisco (Nicolo, baron), député italien, né en 1820 à San-Giorgio-la-Montagna (Campanie). Adversaire des Bourbons, il connut la prison, les galères et l'exil (1850-1859), devint professeur d'économie politique à l'institut supérieur de Florence, et fut chargé par Cavour de préparer l'annexion de Naples en juillet 1859. Elu député, il représenta le collège de San-Giorgio de la VIIIème à la XIème législature (1861-1874). 11 siégeait à droite. Nisco était l'auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et financière (T. Sarti : *op. cit.* pp.701-702).

5 L'ingénieur Giacomo Pera et Eduardo d'Amico.

6 *Vertenza tra la Società anonima commerciale ed industriale per la Tunisia ed ilgoverno di S. A. il Bey di Tunisi... Rome,* 1872, pp. 10-13.
Les principaux souscripteurs étaient, en Italie, le baron Castelnuovo (600 actions), son associé Costa (200), Rattazzi, la banque Tedeschi de Gênes, Alessandro Carpi, Féraud, banquiers à Naples, chacun 200, le baron Nisco (200), le député Antonio Fonseca (200), les députés Pera, d'Amico et le marquis Saluzzo, sénateur, chacun 100. A Tunis, le khaznadar et les Errera avaient retenu chacun 200 actions, les Guttieres 50, Abeasis, 25, et Isacco Cesena, 10.

7 Guglielmo Castelnuovo avait profité d'une absence du colonel Taïeb, en décembre, 1870, pour faire vider la maison qu'il occupait et, en présence de deux notaires, pour faire rassembler dans une pièce et mettre

Guglielmo Castelnuovo protestait auprès du consulat d'Italie contre la violation d'un domicile italien et les violences faites à ses gens. Pinna allait au Bardo exiger des satisfactions immédiates et des garanties pour l'avenir. Ne les ayant pas obtenues aussitôt, il prenait l'initiative de la rupture. Le 13 janvier, il télégraphiait à Florence qu'il avait suspendu ses relations avec le gouvernement tunisien ; le 14, il faisait descendre son pavillon.

«L'incident peu sérieux de la Djédeida dans lequel le bey n'avait aucun tort», écrivait Wood, «a été soulevé dans le dessein de faire aboutir des mesures personnelles et politiques préméditées depuis longtemps»[8]. Le consul de France était du même avis. L'affaire n'était qu'un prétexte. Pour les Castelnuovo, il s'agissait avant tout de ramasser une indemnité qui pût renflouer la société et trouver un moyen de sortir à bon compte d'une exploitation qui s'avérait décevante[9]. Pour le gouvernement italien, c'était l'occasion de s'affirmer à Tunis et de profiter de la défaite de la France pour prendre sa place dans la Régence en obtenant par la menace l'octroi de privilèges. La raideur du consul d'Italie montrait qu'il connaissait les dispositions du cabinet de Florence. Déjà, fin novembre 1870, Pinna avait affecté de s'alarmer d'une prétendue menace ottomane contre la Tunisie pour alerter le ministère[10]. Depuis plusieurs mois, il allait répétant que la première place à Tunis devait appartenir désormais à l'Italie. Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Artom[11], coreligionnaire et ami de Castelnuovo, ne donnait pas des conseils de modération[12]. De son côté, Pinna ne cherchait pas à apaiser le conflit ; il s'employait, au contraire, à élargir le débat en rassemblant contre le gouvernement tunisien tout un faisceau de griefs pour démontrer sa mauvaise volonté à l'égard des Italiens. Il ramassait des incidents ridicules, un Juif italien insulté par des gendarmes beylicaux, le vol d'un panier de poissons à un pêcheur de la Goulette[13]. A son instigation, les sociétés italiennes de Tunisie rédigeaient des pétitions réclamant l'intervention du gouvernement pour défendre leurs intérêts menacés[14].

sous scellés ses meubles et ses effets. Castelnuovo installa alors dans la maison deux familles de Maltais à son service. Revenu à la Djédeida avec un peloton de gendarmes, Taïeb brisa les scellés, arrêta les notaires et prétendit qu'on lui avait volé des bijoux et des sacs de grain. Là -dessus deux malfaiteurs indigènes que la police du bey venait de mettre aux arrêts dans la maison de l'oukil s'évadaient avec la complicité de Castelnuovo et des Maltais. Le 10 janvier 1871, une troupe de gendarmes venait enquêter à la Djédeida; ils bousculaient les Maltais et arrêtaient quelques indigènes. Castelnuovo en prenait prétexte aussitôt pour abandonner le domaine et rendait le gouvernement responsable de tous les dommages qu'il pouvait subir. (Arch. Rome. Pinna à Visconti-Venosta. Tunis, 3,10 et 14 janvier 1871 ; G. Rattazzi à Visconti-Venosta, Florence, 5 janvier 1871. - Arch. Tun. Cartons 241 à 245 : traduction du procès verbal d'enquête à la Djédeida, 27 décembre 1870. - *Governo di S. A. S Bey di Tunisi e Società per la Tunisia* (Thèse du gouvernement par l'avocat Lucchini]. Florence, 1872, pp. 6-10, - Arch. Rés. dép. de Botmiliau Tunis, 15 et 22 février 1871. - F. O. 102/90 Wood à Granville, Tunis, 10 mai 1871.

8 F. 0.102/90 Wood à Paget. Tunis, 28 mars 1871.

9 «Le premier ministre vous a donné en location cette propriété, que votre imagination a transformée en une véritable Californie, à tel point que vous avez cru pouvoir y récolter même avant de semer» (Arch. Tun. carton 245. Traduction d'une lettre (de Khérédine) à Castelnuovo, sans date).

10 Arch. Rome. Télégramme de Pinna. Tunis, 23 novembre 1870.

11 ARTOM (Isacco), diplomate italien, né à Asti le 31 décembre 1829, secrétaire, puis conseiller de légation à Paris; ministre résident à Paris, 20 mai 1866; en mission lors des négociations pour la paix de Vienne, juillet-août 1866 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 2ème classe, 27 janvier 1867 ; ministre plénipotentiaire à Copenhague, 10 août 1867 ; à Carlsruhe, 23 janvier 1868; chargé des fonctions de secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, 27 novembre 1870-20 mars 1876 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 26 mars 1871 ; sénateur du royaume, 23 mars 1876 ; libéré des fonctions de secrétaire général ; mis en disponibilité sur sa demande, 23 mai 1880 (Fichier Rome).

12 Arch. Rome. Artom à Pinna. Florence, 12 janvier 1871.

13 *Ibid.* Pinna à Visconti-Venosta. Annexes à dépêche du 31 janvier 1871.

14 *Ibid.* Pétitions de l'association patriotique italienne, des commerçants de Sousse, de l'association commerciale italienne de Tunis, de la colonie italienne, 15, 18, 18 et 29 janvier 1871. Les pétitions de

Inquiet de la tournure que prenaient les événements, le khaznadar sollicitait appui et conseil auprès des consulats d'Angleterre et de France. Wood s'entremit aussitôt et vint proposer à son collègue Pinna, le 17 janvier, un projet de compromis qu'il avait fait accepter au premier ministre. Le gouvernement tunisien consentait à faire trois concessions : 1° la maison occupée par *l'oukil* de la Djédeida serait vidée et remise à la disposition de Castelnuovo, 2° le colonel Taïeb serait destitué de son emploi et remplacé par un nouvel *oukil,* 3° le général Selim, gouverneur de Tunis, viendrait faire une visite au consulat d'Italie pour fournir à Pinna des explications sur l'arrestation des indigènes employés à la Djédeida[15].

Pinna se bornait à accuser réception de ce projet et à le transmettre pour avis au gouvernement de Florence. Mais le ministre italien, Visconti-Venosta, qu'avaient alerté les rapports pessimistes de la société, jugeait insuffisantes les propositions du gouvernement tunisien. Il demandait la punition de l'auteur des arrestations, la réparation des dommages subis par les fermiers. En même temps, il exigeait des garanties pour l'avenir, des avantages commerciaux particuliers pour les Italiens, dont les dispositions devraient être annexées au traité commercial signé avec la Tunisie le 8 septembre 1868.

«Les cultivateurs, gardiens et bergers ou autres paysans indigènes au service des Italiens, ne pourront être poursuivis en justice sans que l'autorité consulaire compétente n'en soit immédiatement informée, pour protéger et garantir les intérêts de ses nationaux». Le ministre proposait deux articles nouveaux : «S. A. le Bey confirme les concessions antérieures faites au gouvernement et aux sujets du royaume d'Italie et permet librement ainsi au gouvernement comme aux sujets italiens, la culture de toute espèce de tabacs dans les domaines possédés par eux à titre de propriété ou d'usufruit ou dans ceux loués par eux pour la culture. Le droit d'exportation sur les tabacs de toute qualité sera déterminé d'un commun accord entre le gouvernement italien et celui de Tunis, et ne pourra ...être en aucun cas élevé de façon à constituer un droit prohibitif». «Pour toute la durée du traité de 1868, le bey s'oblige à ne pas augmenter les droits d'exportation au-delà des normes présentement établies sans accord préalable avec le gouvernement italien et cela aussi bien pour les droits établis actuellement au poids et à la mesure des articles d'exportation, que pour les droits fixés ad valorem». Une commission italo-tunisienne devait établi un tarif douanier, dans un délai de trois mois[16]. C'était seulement lorsque ces conditions auraient été acceptées par le bey que le consul d'Italie pourrait reprendre ses relations avec le Bardo.

Le gouvernement italien dévoilait ses ambitions. Wood s'indignait de ces exigences sans rapport avec l'affaire de la Djédeida qui démontraient le dessein prémédité de l'Italie de s'assurer des avantages spéciaux dans la Régence. Le droit de protection sur les ouvriers agricoles indigènes tendait à priver le bey de sa juridiction sur ses propres sujets. Dans ce pays où la question des protections provoquait déjà d'innombrables abus, il créerait une catégorie nouvelle de protégés et constituerait, en faveur de l'Italie, des

l'association patriotique et de la colonie italienne, versions à peine modifiées d'un même texte dû à l'avocat Luigi Martoglio, sont un modèle de style amphigourique et ampoulé. Après avoir dénoncé les «intrigues loyolesques» et les «menées jésuitiques» de ce gouvernement musulman, Martoglio terminait sa pétition du 29 par un appel au gouvernement italien : «Noi, Italiani, domandiamo altamente al governo italiano il suo intervento in questo affare, mediante l'imponenza délia forza, che sola puo troncare questo nodo gordiano... e dimostrare al mondo civilizzato esser l'Italia una delle più ragguardevoli Potenze d'Europa».

15 ***Ibid.*** **Pinna à Visconti-Venosta. Dép. n° 197. Tunis, 17 janvier 1871.**

16 ***Ibid.*** **Visconti-Venosta à Pinna, dép. n° 12 et 13. Florence, 27 janvier 1871.**

privilèges extraterritoriaux, un véritable Etat dans l'Etat, si les entreprises italiennes se multipliaient dans la Régence[17]. En outre, les deux derniers articles du projet italien portaient atteinte aux droits du bey comme aux privilèges des créanciers. L'Italie avait officiellement reconnu le décret du 5 juillet 1869 préparé en commun par les trois puissances ; elle n'avait pas désavoué l'arrangement du 23 mars 1870 qui reconnaissait aux créanciers le droit d'administrer les revenus concédés, douanes tunisiennes et ferme des tabacs entre autres. En demandant pour ses nationaux le droit de cultiver librement le tabac dans la Régence, le gouvernement italien portait préjudice au monopole beylical des tabacs et atteignait directement les revenus concédés. En proposant de soumettre à une négociation bilatérale toute augmentation des droits de sortie, il entravait la liberté d'action du gouvernement tunisien et de la Commission financière et rompait l'entente difficilement établie entre les trois puissances européennes en 1869.

Le bey refusa d'accéder aux exigences italiennes. Il consentait seulement à celles qui concernaient directement l'affaire de la Djédeida, punition des coupables et réparation des dommages subis par la société, après enquête contradictoire. Sur les conseils de Wood, le 7 février, il décidait d'envoyer à Florence le général Heussein pour négocier directement un compromis avec le ministre des Affaires étrangères italien. Heussein avait pour mission de s'appuyer sur la légation anglaise et, en cas de difficultés, de demander formellement l'intervention du ministre turc à Florence[18]. Pinna, cependant, se montrait toujours intransigeant. Il refusait de faire la moindre concession au khaznadar; il parlait de s'embarquer et annonçait l'arrivée prochaine d'une escadre italienne pour faire céder le bey[19].

Au début de février 1871, l'envoi d'une escadre italienne à La Goulette paraissait imminent. Artom, le secrétaire général du ministère, confiait à un secrétaire de la légation française qu'une démonstration navale était devenue «presque inévitable»[20]. Le 6 février, les ministres de France et d'Angleterre à Florence, Rothan[21] et sir Augustus Paget, pressèrent Visconti-Venosta de différer l'envoi des navires et de reprendre les négociations avec le général Heussein. Le ministre de Turquie, Photiades Bey, intervenait également au nom des droits souverains du sultan. Il parlait de faire envoyer une escadre turque à La Goulette si la division italienne sortait de La Spezia. Visconti-Venosta accepta de négocier. Le 7 février, il s'en ouvrait à Pinna. «La situation diplomatique actuelle impose certains ménagements. Il faut éviter que la Turquie [ne] nous accuse à la conférence de Londres d'avoir des projets de conquête sur Tunis et que la question des relations juridiques entre le Bey et le Sultan soit portée à la conférence et préjugée d'une manière défavorable. Un retard de huit à dix jours dans l'envoi des bâtiments serait opportun sur ce point de vue, et presque indispensable pour combiner nos moyens d'action[22]».

Les dispositions de Visconti-Venosta étaient sincèrement conciliantes. Mais il était poussé par des collaborateurs comme Artom, par l'agitation de la colonie italienne de

17 F. 0.102/90 Wood à Granville. Tunis, 4 février 1871.

18 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 7 et 11 février 1871.

19 Le 1er (?) février, Pinna télégraphiait à Visconti-Venosta : «Envoi navires de guerre de toute nécessité» (Arch. Rome. Tél. arrivé le 2 février 1871).

20 A. E. Italie, vol.30. Rothan à J. Favre. Pol. n° 28. Florence, 6 février 1871.

21 Rothan (Gustave) diplomate français né en 1822, mort en 1890. Entré dans la carrière diplomatique en 1846, il fut successivement attaché à Cassel puis à Francfort, secrétaire à Madrid, à Berlin et à Stuttgart; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les villes hanséatiques, 27 juillet 1868 ; près le roi d'Italie, du 4 janvier au 30 mars 1871. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 10 avril 1867 (fichier A. E.).

22 Arch. Rome. Tél de Visconti Venosta à Pinna [en français]. Florence 7 février 1871.

Tunis. Castelnuovo, les députés actionnaires de la société de la Djédeida harcelaient les employés du ministère, suscitaient à la Chambre l'interpellation de leur collègue Mauro-Macchi, le 7 février. Le baron Castelnuovo avait certainement prévu les difficultés qui attendaient la société, lorsqu'il l'avait organisée en juin 1870, après une année et demie d'exploitation personnelle à la Dj édeida. La place qu'il avait faite à l'élément parlementaire au sein du conseil d'administration suffirait à le démontrer. Le concours des députés qui avaient prêté leur nom dans l'affaire n'avait certainement pas été acquis gratuitement; le prix en devait être ces paquets de cent ou deux cents actions qu'ils étaient censés avoir souscrites à l'origine. En échange, la société attendait d'eux un soutien efficace auprès du gouvernement. La pratique était courante à l'époque, en France comme en Italie ; la corruption des milieux parlementaires italiens s'étalait si ouvertement que des faits infiniment plus graves avaient été publiquement dénoncés à Turin et à Florence[23].

L'opposition anglo-turque et sans doute aussi le peu de fondement des plaintes italiennes[24] amenaient Visconti-Venosta à réviser l'attitude qu'il avait prise au début du conflit[25]. Les négociations reprirent donc à Florence avec le général Heussein. Elles devaient aboutir assez rapidement. Heussein se décidait à accepter l'ensemble des demandes italiennes, le 23 février. De son côté, le gouvernement italien faisait une concession ; il acceptait que le consulat d'Italie fournît chaque année au bey la liste des indigènes employés dans des exploitations italiennes, afin de limiter les abus qui pouvaient découler de cette protection. Le 5 mars 1871, Heussein signa les deux protocoles d'accord qui avaient été préparés en commun. Le premier concernait les additions à faire au traité commercial italo-tunisien du 8 septembre 1868 ; le second traitait de l'affaire de la Djédeida ; il énumérait les satisfactions que le bey devait accorder à la société italienne et prévoyait un règlement des dommages que celle-ci prétendait avoir subis, après arbitrage, si aucune entente ne pouvait être conclue directement entre les deux parties.

La conclusion de cet accord souleva les protestations de la Turquie d'une part, de la France et de l'Angleterre de l'autre. Le ministre turc protestait contre un acte international signé par un prince vassal de la Porte et contre la qualification de royaume qui était

23 L'affaire de la concession des chemins de fer méridionaux en est un bon exemple. La compagnie qui l'avait emporté au Parlement avait distribué trois millions pour acheter les votes ; au sein de son conseil d'administration siégeaient quatorze députés membres de la commission parlementaire chargée précisément d'examiner les demandes de concession. Ces faits avaient été dévoilés en 1864 par une enquête parlementaire, et il avait fallu voter une loi établissant l'incompatibilité d'un mandat parlementaire et d'un poste d'administrateur des compagnies concessionnaires de l'Etat (A. E. Italie, vol. 10. Malaret à Drouyn de Lhuys. Turin, 17 juillet 1864 et annexes).

24 Wood assurait que Visconti-Venosta en avait été surpris (F. 0 ; 102/90. Wood à Granville. Tunis, 11 février 1871).

25 Dans ses souvenirs diplomatiques, comme dans sa correspondance officielle, le ministre français à Florence, Rothan, s'est attribué le mérite de ce revirement. Il s'est vanté d'avoir, par son attitude, arrêté le départ de l'escadre italienne et d'avoir suscité la démarche de Photiadès Bey auprès de Visconti-Venosta. (G. Rothan : *Souvenirs diplomatiques*. Paris, 1884-1885,111. P.367. - A. E. Italie, Vol. 30. Tél de Rothan. Florence, 6 février 1871. -Ibid. Vol.31. Rothan à J. Favre. Florence, 3 mars 1871 ; Tél de Rothan. Florence, 22 mars ; dép. de Rothan, Florence, 1er avril 1871 : «L'escadre italienne prête à partir depuis le mois de janvier et arrêtée par mon attitude, et les deux protocoles arrachés à Mr Visconti-Venosta au grand étonnement de mon collègue d'Angleterre, et cela, au plus fort de l'insurrection parisienne».

En réalité, les représentations de Rothan furent de peu de poids auprès du cabinet de Florence. La France vaincue ne pouvait songer à intervenir utilement en Méditerranée. Jules Favre lui-même avouait qu'il aurait rencontré bien des difficultés s'il lui avait fallu envoyer une escadre à Tunis (Arch. Rés. J. Favre à Botmiliau Bordeaux, 8 février 1871). Quant à la démarche auprès de Photiadès Bey, le mérite devait en revenir au général Heussein on plutôt à Wood qui avait soufflé ce conseil au khaznadar, et fait inscrire un recours au ministre turc dans les instructions données à l'envoyé tunisien.

donnée à la Tunisie, «partie intégrante des Etats du Sultan[26]». Les ministres français et anglais soulevaient des objections au nom des droits de la Commission financière et de l'accord conclu par les trois puissances en juillet 1869. Le gouvernement italien rejeta formellement le droit de la Turquie de s'immiscer dans les affaires tunisiennes. Reprenant les arguments développés en 1865 par Drouyn de Lhuys sur la lettre vizirielle de Fouad Pacha, Artom affirmait que le grand vizir avait reconnu en 1864 la situation existant en Tunisie depuis plus d'un siècle et demi et que les relations de la Porte avec Tunis se réduisaient à une simple suprématie religieuse[27]. En revanche, Visconti-Venosta dut s'engager vis-à-vis de la France et de l'Angleterre à adjoindre aux protocoles une clause réservant les droits de la commission financière[28]. L'entente fut retardée par des intrigues italiennes de dernière heure. De Florence, on se hâta d'envoyer à Pinna l'ordre de procéder à l'échange des ratifications avec le gouvernement tunisien, sans faire mention des garanties exigées par la France et l'Angleterre[29]. Les protocoles d'accord furent ratifiés à Tunis le 20 mars 1871. Sur l'insistance des cabinets français et anglais[30], Visconti-Venosta dut signer le 10 avril, avec Paget et Rothan, un protocole établissant «que les attributions de la Commission Financière [resteraient] intactes et que les dispositions du premier protocole signé à Florence le 5 mars ne [porteraient] aucune atteinte aux droits ni aux intérêts des créanciers représentés par cette commission[31]». Le 20 mars, Pinna avait repris ses relations avec le gouvernement tunisien. Pour donner plus de solennité à cet événement, le gouvernement italien avait dépêché une frégate cuirassée en rade de La Goulette.

L'affaire était close sur le plan international. Le bey accorda rapidement les satisfactions exigées par l'Italie, destitution de *Youkil* de la Djédeida et visite d'excuses au consulat d'Italie. Il fallut plus de deux ans pour régler la question de l'indemnité à la société agricole. Pendant un an, on négocia sur la nomination des arbitres et le choix de la jurisprudence. En mars 1872, le bey ayant fini par céder sur les points en litige, la commission pouvait commencer ses travaux. Dirigée par le président de la Cour de cassation de Florence, Paolo Vigliani, vice-président du sénat italien[32] la commission devait adopter la procédure italienne et siéger à Florence après avoir poursuivi son enquête en Tunisie.

Les Castelnuovo présentaient à la commission une demande d'indemnité de 834.000 francs. «On avait parlé d'abord de la somme exorbitante de 300.000 francs qui aurait été le double peut être de la valeur de la terre elle-même... Aujourd'hui, ce n'est plus 300.000

26 Arch. Rome. Photiadès Bey à Visconti-Venosta. Florence, 8 mars 1871.

27 *Ibid.* Artom au ministre du roi à Constantinople. Florence, 11 mars 1871.

28 *Ibid.* tél. de Visconti-Venosta à Nigra à Paris et à Cadorna à Londres. Florence, 18 et 19 mars 1871. *Ibid.* Visconti-Venosta aux ministres de France et de Grande Bretagne à Florence. Florence, 21 mars 1871.

29 «Les négociations ont été menées à Florence avec la plus grande hâte sans laisser le temps de réfléchir ; tous les efforts étaient faits pour obtenir la ratification du bey par surprise et intimidation, dans le dessein manifeste de conclure l'arrangement avant que la Grande-Bretagne et la France ne puissent intervenir pour protéger les intérêts de leurs sujets» (F. O. 102/90. Wood à Paget. Tunis, 28 mars 1871). Egalement A. E. Italie, Vol.31. Rothan à Favre. Florence, 23 mars 1871.

30 A. E. Italie, Vol.31. J. Favre à Nigra, 28 mars 1871. Arch. Rome. Tél de Cadorna à Visconti-Venosta. Londres, 18 et 20 mars 1871. *Ibid.* Paget à Visconti-Venosta Florence, 6 avril 1871.

31 Arch. Rome. Protocole Florence, 10 avril 1871.

32 Les arbitres désignés par Castelnuovo étaient l'avocat italien Nobili, député, et un négociant de Tunis, Traverso. Ceux du bey étaient le Français de Sancy, concessionnaire d'un domaine proche de la Djédeida, Sidi Tabet, et un avocat italien de Tunis, Mario Simeoni, qui mourut en mai 1872, et fut remplacé par un autre avocat italien de Tunis, Spezzafumo.

mais 800.000 francs qu'ils réclament. M. Pinna reconnaît lui-même que c'est *scandaleux !* C'est cependant pour cette affaire de la Djédeida qu'il a amené son pavillon[33]». En effet, la société n'avait pas seulement établi le bilan généreux des vols et dommages dont la Djédeida avait souffert depuis le jour de février 1871 où Guglielmo Castelnuovo et ses gens avaient abandonné le domaine, en prétextant les violences qu'on leur avait fait subir (408.000 francs), elle exigeait le remboursement d'avances qu'elle aurait faites à 75 colons napolitains qui n'étaient pas venus, le prix des récoltes qu'elle aurait pu faire sur les terres qu'elle aurait pu irriguer... Elle rendait le gouvernement responsable de la ruine de son crédit et de l'échec d'une souscription qu'elle avait lancée en 1871 pour augmenter son capital, et demandait au bey de parfaire les bénéfices qu'elle escomptait sur les opérations bancaires qu'elle aurait pu effectuer dans la Régence (1.825.000 francs)[34]. Mais l'enquête menée à la Djédeida fut peu favorable aux Castelnuovo. Il était difficile de rendre le bey responsable des dommages subis par un domaine abandonné sans raisons sérieuses par ses exploitants ; la commission rejetait les demandes abusives présentées par la société. A la requête de Vigliani sur qui le gouvernement italien faisait pression[35], elle formulait, en mai 1873, une transaction honorable pour les deux parties : le rachat de la concession par le khaznadar pour 125.000 francs[36], ce qui représentait à peu près les dépenses engagées réellement par la société et l'intérêt à 5% de son capital de 500.000 lires. Cette décision pouvait sembler inespérée pour le gouvernement du bey. Elle n'en était pas moins un succès relatif pour le baron Castelnuovo qui avait réussi à se faire payer largement les frais de ses spéculations malheureuses. La concession qu'il avait obtenue du premier ministre n'avait été pour lui que l'occasion de se faire verser une belle indemnité, grâce à l'appui de son gouvernement. La leçon ne devait pas être oubliée par les aventuriers européens, chercheurs d'affaires et candidats aux concessions, qui accouraient dans la Régence.

2 - La prépondérance anglaise

a) Lefirman de 1871

L'affaire de la Djédeida avait des conséquences plus graves. Elle précipitait le rapprochement du bey avec la Porte et allait assurer le succès de la politique que Wood poursuivait à Tunis depuis quinze ans. La pression de l'Italie fournissait au consul l'occasion de rappeler au gouvernement tunisien les dangers que son isolement lui faisait courir. Fidèle à sa politique, Wood conseillait au khaznadar de reprendre les négociations avec la Porte et de demander au sultan Abdulaziz le firman qu'il avait promis en 1864 et auquel il avait renoncé devant l'opposition résolue de la France. Le 25 avril 1871, le bey écrivit au grand vizir, Ali Pacha, pour solliciter l'octroi d'un firman reconnaissant la situation de la Tunisie telle qu'elle avait été définie par son prédécesseur,

33 A. E. Tunis, vol. 35. Dép. de Botmiliau. Tunis, 3 avril 1871. Wood était du même avis (F. O. 102/90. Wood à Granville. Tunis, 30 mai 1871).

34 Arch. Tun. Carton 241. Dommages subis à la Djédeida. Djédeida, 21 février 1871.
Arch. Rome. Rapport de Nisco. Florence, 9 mars 1871.
Arch. Rés dép. de Botmiliau. Tunis, 19 mai 1871.

35 «Le ministère italien ne se soutient plus depuis trois mois que par huit ou dix voix de majorité à la Chambre des députés. C'est donc Castelnuovo, Nisco et Cie qui ont aujourd'hui le sort du ministère dans leurs mains suivant qu'ils voteront pour ou contre le ministère. Vous pouvez donc vous figurer les obsessions de toutes sortes auxquelles notre président est en butte» (Arch. Tun. Carton 245. Sancy au général (Khérédine ?) Florence, 11 avril (1873 ?).

36 F. 0.102/95 Wood à Granville. Tunis, 12 mai 1873.

Fouad Pacha, dans sa lettre du 2 décembre 1864[37]. A Tunis, cette démarche resta ignorée de tous les consuls, à l'exception de Wood[38]. L'affaire aurait traîné sans aboutir, si, au début de septembre 1871, le bey ne s'était décidé à envoyer le général Khérédine qui reprenait ainsi sa mission de 1864. Lorsque Khérédine arrivait à Constantinople, Ali Pacha venait de mourir (6 septembre). Le nouveau grand vizir, Mahmoud Pacha «plus jeune et d'allures plus décidées, comprit le parti qu'il pouvait tirer de la situation, il accepta les négociations et les conduisit rapidement»[39] .D'accord avec le ministre des Affaires étrangères, Server Pacha, il décida de s'en tenir aux termes de la lettre vizirielle de décembre 1864 et résista à la pression des membres du cabinet ottoman qui souhaitaient imposer au bey des conditions plus rigoureuses[40]. Dès la mi-octobre 1871, le firman était rédigé.

Le gouvernement français essaya de s'opposer à sa promulgation. Il pouvait compter sur l'appui du gouvernement italien qui, dès le 9 octobre, se déclarait prêt à associer ses démarches à celles de la France à Constantinople[41]. Les gouvernements austro-hongrois et russe, consultés, se déclaraient favorables à l'initiative française et recommandaient à leurs ambassadeurs à Constantinople, le comte de Beust et le général Ignatieff, de soutenir les protestations de leur collègue français de Vogué[42]. A trois reprises, le ministre des Affaires étrangères, de Rémusat[43], réitéra au comte de Vogué l'ordre de protester contre la promulgation du firman. «Continuez d'en demander l'abandon», télégraphiait-il le 20 octobre, «en vous appuyant sur les assurances données en 1864 et 1865. Au cas on l'on passerait outre, nous aurions à examiner s'il ne conviendrait pas de le considérer comme nul et non avenu dans nos rapports avec la Tunisie. Djemil Pacha[44] m'ayant demandé la cote à la bourse pour les obligations des chemins turcs, je compte bien lui répondre que, loin d'aider à écarter les difficultés, nous y ferions obstacle si la Porte manque à ses engagements envers nous pour la Régence. Nous serions même disposés à refuser à l'avenir la cote de toute nouvelle valeur ottomane sur le marché français[45]».

Cette menace même ne suffisait pas à faire céder le gouvernement turc qu'appuyait l'ambassadeur d'Angleterre Elliott. La France restait presque seule dans la querelle. En dépit de leurs dispositions favorables, ni la Russie, ni l'Autriche-Hongrie ne songeaient à s'engager ; l'Italie même s'était bornée à une demande d'explications au ministère des Affaires étrangères ottoman. Le gérant de la légation à Constantinople, Cora[46],

37 F. 0.102/120. Wood à Granville. Secret et confid. Tunis, 10 mai 1871. A. E. Turquie, vol. 390. Vogué à Rémusat. Thérapia, 23 octobre 1871.

38 Ali Pacha temporisa selon son habitude et se borna à demander au bey l'envoi d'un négociateur spécial pour discuter de l'affaire à Constantinople (*Ibid.* Vogué à Rémusat. Thérapia, 31 octobre 1871).

39 *Ibid.* Du même au même. Thérapia, 23 octobre 1871, Dép. Cit.

40 *Ibid.* Du même au même. Thérapia, 31 octobre 1871, Dép. Cit.
Arch. Rés. Tél de Botmiliau. Tunis, 3 octobre 1871.

41 Arch. Rome. Tél de Visconti-Venosta aux légations d'Italie à Paris et à Constantinople, 9 octobre 1871.

42 Voguë (Charles Jean Melchior, comte, puis marquis de), archéologue et diplomate français, né et mort à Paris (1829-1916). Ses études archéologiques sur la Syrie et la Palestine lui valurent d'être élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, en 1868. Thiers le nomma ambassadeur à Constantinople, le 8 mars 1871. Ambassadeur à Vienne, le 8 mai 1875, il démissionna après la chute de Mac-Mahon, en février 1879 (fichier A. E. ; Vapereau : *Dictionnaire universel des contemporains.* Paris, 1893, p.1573).

43 Rémusat (François Marie Charles, comte de), écrivain et homme politique, né à Paris en 1797, mort à Paris le 6 juin 1875, ancien ministre, membre de l'Académie française, ministre des Affaires étrangères du 2 avril 1871 au 26 mai 1873 (fichier A. E.).

44 Ambassadeur de Turquie à Paris.

45 A. E. Turquie, vol. 390. Tél à Vogué. Versailles, 20 octobre 1871.

46 En l'absence du ministre Barbolani, en congé.

s'effaçait derrière le comte de Vogué dont il se contentait d'encourager les démarches. Il aurait fallu à la France d'autres arguments pour convaincre le gouvernement turc. La situation n'était plus la même qu'en 1864 et 1865, le comte de Vogué le constatait avec amertume[47]. L'ambassadeur essayait cependant de faire revenir les ministres du sultan sur la décision qu'ils avaient arrêtée. Toutes les démarches qu'il tentait auprès du grand vizir, du ministre des Affaires étrangères, comme de Khérédine, restaient inutiles. Le 23 octobre, de Vogué rendait compte de l'échec de ses efforts auprès de Server Pacha : «J'ai pris sur moi de ne pas lui en demander formellement le retrait; j'aurais rencontré un refus catégorique : j'ai cru servir les intérêts de notre dignité en m'évitant cette humiliation... nous n'aurons pas fait acte d'impuissance en essuyant un refus catégorique opposé à une demande formelle»[48].

L'ambassadeur de France ne se trompait pas. Le firman, scellé le jour même, était remis solennellement au général Khérédine, le lendemain 24 octobre. Trois semaines plus tard, le 18 novembre 1871, il était proclamé au Bardo, devant une assemblée de grands dignitaires. Adressé au *vali* (gouverneur) de la province de Tunis, le vizir Mohammed Sadok Pacha, le firman reproduisait presque textuellement la lettre vizirielle de 1864 : «conformément à la demande contenue dans le rapport que tu viens de nous soumettre, nous te confirmons dans le gouvernement général de la dite province de Tunis, qui conservera ses limites telles qu'elles existent *ab antiquo* en t'accordant de plus le privilège d'hérédité et aux conditions suivantes :

... «Nous faisons grâce à nos fidèles sujets tunisiens, dans nos sentiments de générosité et de sollicitude à leur égard, de ce que leur province payait, dès l'origine sous une dénomination convenue, des contributions à Notre Gouvernement à titre de sujétion. Comme une marque des liens anciens et légitimes qui rattachent à notre Kalifat et Souveraineté la province de Tunis, partie intégrante de notre Empire, il faut que les *khoutbés*[49] et les monnaies soient, comme par le passé, à Notre Nom Impérial, que le pavillon conserve sa forme et ses couleurs ; qu'en cas de guerre entre la Turquie et un pays étranger, ladite province Impériale fournisse son contingent militaire dans la limite de ses forces, et que les autres liens et relations qu'elle a eus jusqu'ici avec Notre gouvernement soient maintenus. Dans ces conditions, nous ordonnons ce qui suit :

«L'hérédité du gouvernement général de Notre province de Tunis est accordée à ta famille ; le gouvernement général de la Tunisie aura pleins pouvoirs pour nommer et destituer, selon les règles de la justice et de l'équité, les fonctionnaires du Chéri, des administrations militaires, civiles et financières de la Province, à condition toutefois, que l'administration intérieure sera conforme à la loi sacrée et aux autres lois de l'Empire garantissant la vie, l'honneur, les biens des personnes, et répondant aux exigences de l'époque.

«Le gouvernement général de Tunis est autorisé à entretenir comme par le passé, certaines relations avec les gouvernements étrangers, à l'exception des cas où il s'agirait

47 «Le bey et la Porte n'ont abandonné leurs prétentions que devant une déclaration formelle du gouvernement français qui s'est décidé à ne tenir aucun compte dans ses rapports avec Tunis des arrangements qui pourraient intervenir entre la Régence et la Porte. Cette attitude menaçante a fait rentrer dans les cartons le firman déjà tout préparé : aujourd'hui on tente de l'en faire sortir ; et on ne s'arrêtera que devant des arguments de même nature. Sommes-nous aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'alors et pouvons-nous tenir le même langage ?» (A. E. Turquie, vol. 390. Vogué à Rémusat, confid. Thérapia, 27 septembre 1871).

48 *Ibid.* Du même au même. Thérapia, 23 octobre 1871, Dép. Cit.

49 Prières publiques.

de conclure avec les puissances des conventions ou autres actes internationaux ayant trait aux affaires politiques, aux faits de guerre, aux remaniements de frontières, etc., toutes choses qui relèvent uniquement de Nos droits sacrés de souveraineté. En cas de vacance dans le gouvernement-général et sur la requête sollicitant la nomination d'un successeur dans la personne d'un membre de la famille, le plus âgé, notre *Menchour* impérial conférant le titre de Vézir et de Mouchir, ainsi que le firman d'investiture seront accordés[50]».

Devant le fait accompli, il ne restait plus au gouvernement français qu'à ignorer le firman. La France refusait d'en recevoir officiellement copie ; elle déclarait s'en tenir aux termes de la lettre vizirielle dont Drouyn de Lhuys avait donné l'interprétation française en 1865. De Rémusat chargeait le comte de Vogué d'en informer la Porte et d'exprimer au grand vizir le mécontentement du gouvernement français[51]. Mais de Vogué donnait des conseils de modération ; l'Italie avait adopté une attitude réservée ; elle se bornait à ne point reconnaître le firman et ne joignait pas ses protestations à celles de la France; l'approbation du cabinet russe[52] ne satisfaisait guère l'ambassadeur à Constantinople. Mieux valait «ne pas chercher l'appui ou l'approbation de gouvernements indifférents», et ne pas «grossir à leurs yeux l'échec de notre politique[53]». Le comte de Rémusat n'insista pas. Mais le consul de France à Tunis, de Botmiliau, découragé par le déclin de l'influence française dans la Régence, par les difficultés que le khaznadar ne cessait de susciter à la commission financière, ne voyait plus d'autre solution que l'annexion. «J'ai toujours été opposé à l'annexion de ce pays à notre colonie algérienne», écrivait-il le 27 novembre 1871», j'y voyais des dépenses, des embarras politiques sans compensation suffisante avec les avantages à en retirer. Je commence à craindre que cette annexion ne puisse que difficilement être évitée. L'autonomie de la Régence, indispensable pour nous est devenue trop précaire. Quelques millions donnés à propos à Constantinople feront déposer le bey quand on voudra. Les raisons fondées sur la mauvaise administration de la Régence ne feront pas défaut. Les princes, même de sa famille, peuvent un jour entreprendre de le renverser. C'est la révolution, bientôt l'anarchie menaçant toujours le bey[54]». De Botmiliau revenait encore sur ce sujet, le 21 décembre, en insistant sur les facilités que présenterait la conquête du pays. «Pendant que l'autonomie de la Régence n'était pas menacée, nous n'avions aucun intérêt à nous emparer de ce pays. Cette autonomie, à la suite de la mission du général Khérédine à Constantinople peut disparaitre d'un jour à l'autre ; nous devons nous tenir prêts à faire face à une pareille éventualité, et, si elle arrive, entrer immédiatement en Tunisie. Quelques bâtiments de guerre stationneront à La Goulette, nos troupes entreront dans la Régence par le Kef et marcheront directement sur Tunis. Elles ne rencontreront aucune résistance. Notre occupation devra s'étendre jusqu'à Sfax et l'ile de Djerba ; au delà, la steppe, abandonnée aux nomades formerait une sorte de pays neutre nous séparant de Tripoli et des Turcs[55].»

Ce n'était pas la première fois que de Botmiliau formulait explicitement un projet de conquête de la Tunisie. A la fin de 1867, déjà, il n'avait pas préconisé d'autre remède

50 A. E. Turquie, vol. 390 Traduction officielle du firman octroyé au bey de Tunis, le 23 octobre 1871. Annexe à Dép. de Vogué. Péra. 29 novembre 1871.

51 *Ibid.* Tél à Vogué. Versailles, 28 octobre 1871.

52 Le gouvernement russe ne cherchait qu'à isoler la France de la Turquie et de l'Angleterre pour servir ses desseins ambitieux en Orient (A. E. Russie, vol. 245. dép. du général Le Flô St. Petersbourg, 2 novembre 1871)

53 A. E. Turquie, vol. 390. Vogué à Rémusat. Constantinople, 8 novembre 1871.

54 Arch. Rés Botmiliau à Rémusat. Tunis, 27 novembre 1871.

55 *Ibid.* du même au même. Tunis, 21 décembre 1871.

aux difficultés financières dont souffrait la Régence. Sans doute ne demandait-il pas de mesures immédiates ; il voulait seulement définir la nouvelle politique que la France devait suivre dans la Régence. Mais le précédent mérite d'être souligné. Les difficultés financières tunisiennes, la rupture du khaznadar avec le consulat de France, enfin, les défaites françaises de 1870 avaient mis fin à ce protectorat moral que la France exerçait en Tunisie depuis près de quarante ans. Pour assurer la sécurité de l'Algérie, la France ne devait plus compter sur l'amitié des beys de Tunis ; cette idée était lancée que la solution du problème tunisien était une question de force et que la Régence devrait être conquise tôt ou tard, si la France ne voulait laisser, selon l'expression de Jules Ferry, «la clé de notre maison» en des mains étrangères.

Mais les circonstances étaient particulièrement peu favorables. A Paris, les esprits ne pouvaient être préparés à une idée de conquête et de Rémusat refusa aussitôt d'accueillir les suggestions de Botmiliau. «L'éventualité que vous examinez», écrivait-il le 10 janvier 1872, «a toujours été envisagée par le gouvernement français comme présentant plus d'inconvénients que d'avantages : elle est aujourd'hui complètement inadmissible pour des motifs qui s'offrent d'eux-mêmes à l'esprit, et je vous recommande de l'écarter résolument de vos réflexions»[56]. Les choses restèrent donc en l'état à Tunis, tandis que Wood, tirant les conséquences de son succès diplomatique, étendait dans la Régence l'influence économique de son pays.

b) Le développement des entreprises anglaises.

La proclamation du firman était, pour Wood, un grand succès. Elle couronnait les efforts que, depuis 1856, il avait patiemment menés pour ruiner l'influence française prépondérante au Bardo ; elle consacrait l'abandon par le bey de cette politique française poursuivie depuis trente ans et qu'on n'avait osé renier officiellement ni en 1859, ni en 1864. Pour Mohammed es Sadok, la reconnaissance de sa vassalité restait sans doute un aveu un peu humiliant, mais la Régence se trouvait désormais garantie et par la Porte, et par l'Angleterre, toujours attachée à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. La politique anglo-turque, enfin avouée par le Bardo, était une politique de bon sens. Comme Wood n'avait cessé de le démontrer, s'était la seule qui pût sauver l'indépendance tunisienne des ambitions rivales de la France et de l'Italie.

Wood pouvait triompher. Ses rivaux malheureux, Pinna et surtout de Botmiliau, le reconnaissaient avec amertume. Le consul d'Angleterre n'entendait pas, en effet, en rester là. Reprenant avec hardiesse le plan qu'il avait élaboré dès 1856, il s'employait é obtenir du khaznadar les contrats de concession qui lui permettraient de couvrir la Régence de tout un réseau d'entreprises anglaises. En 1856, il avait été question de concessions agricoles, de culture du coton, de chemins de fer et de banque. En 1871, Wood donnait résolument la priorité aux entreprises industrielles. Secondé toujours par son fidèle Santillana, Wood revenait sur la création de chemins de fer, la ligne Tunis-Goulette, étudiée déjà par sir Morton Peto en 1859, une ligne Tunis-Béja qui drainerait vers la capitale les grains de la vallée de la Medjerda, qui permettrait de mettre en valeur les mines inexploitées de l'ouest tunisien. Wood songeait également à faire doter Tunis du gaz et de l'électricité. Pour coordonner, pour encourager toutes ces entreprises, une banque anglaise restait plus que jamais nécessaire. Mais, de ce côté, il fallait craindre l'opposition des consuls de Françe et d'Italie, les protestations de la Commission financière et le peu d'enthousiasme des capitalistes anglais à risquer leurs fonds dans

56 A. E. Tunis, vol. 37. Rémusat à Botmiliau. Versailles, 10 janvier 1872.

un pays financièrement obéré. La bonne volonté du khaznadar permettait, il est vrai, de surmonter bien des obstacles.

En août 1871, Wood obtenait pour une compagnie anglaise la concession d'un chemin de fer de Tunis au Bardo et à La Goulette. Ce contrat était signé le 23 août 1871 avec Edward Pickering, un industriel anglais qui avait entrepris de grands travaux sur le continent européen Pickering obtenait un privilège d'exploitation de 99 ans, la concession gratuite des terrains que devaient traverser les voies ferrées, mais le gouvernement ne lui accordait aucune subvention[57]. Commencés en octobre 1871, les travaux furent rapidement menés : la ligne Tunis-Goulette, achevée fin juillet 1872, était inaugurée par le bey le 2 août ; la ligne du Bardo était ouverte en octobre suivant. Déjà, Wood avait obtenu l'extension de la ligne de La Goulette jusqu'à La Marsa; en novembre 1872, il faisait accorder à la compagnie anglaise le droit d'établir un nouvel embranchement Tunis-Hammam-Lif, sur la rive sud du lac. En même temps, le khaznadar accordait à Pickering une option d'un an sur la concession des voies ferrées joignant Tunis à Béja et au Kef, avec embranchement vers Bizerte et Mateur, à Sousse et Kairouan[58], un véritable monopole des chemins de fer dans la Régence.

En avril 1872, un ingénieur de Londres, William Lefeuvre, signait un contrat de concession qui lui accordait pour cinquante ans le privilège de construire et d'exploiter une usine à gaz à Tunis. Lefeuvre organisait une *Foreign and Colonial Gas Company* qui cherchait aussitôt à se faire attribuer la distribution des eaux dans la ville de Tunis. L'usine à gaz ne fut achevée qu'au début de 1874 et ce fut le soir du 31 mai 1874 seulement que la compagnie put célébrer la fin de ses premiers travaux par une illumination du consulat d'Angleterre[59].

D'autres entreprises s'intéressaient à la Régence. En 1871, Wood avait signalé l'importance des peuplements d'alfa qui existaient dans les steppes tunisiennes. Aussitôt des industriels et des commerçants anglais avaient fait leurs propositions à Tunis et à Sfax, et, bien que la Commission financière eût imposé un droit de sortie de 20% sur cette exportation nouvelle, la Régence vendait à l'Angleterre, en 1871-1872 11.500 tonnes d'alfa[60].

De Botmiliau qui ne croyait pas au succès des entreprises anglaises n'avait pas tenté de s'y opposer[61]. De fait, la compagnie du gaz avait rencontré des difficultés financières. Pickering, de son côté, avait dû céder ses voies ferrées à peine construites à une société anonyme constituée à Londres en juin 1872, sous la raison sociale *The Tunis Railways Company Ltd.* Mais, à la fin de 1872, ces difficultés paraissaient surmontées et, en janvier 1873, Wood sollicitait du khaznadar de nouvelles concessions : le droit d'exploiter la mine de plomb de Djebba pour la compagnie qui construirait le chemin de fer de Béja ; l'attribution à la compagnie du gaz de la distribution dans Tunis des eaux de l'aqueduc de Zaghouan. En même temps, il

57 Sur les observations de la Commission financière, le bey devait même revenir sur l'autorisation qu'il avait accordée au concessionnaire de faire entrer en franchise les matériaux nécessaires à la construction des lignes (F. 0.102/90. Wood à Granville. Tunis, 26 août 1871. Également : F. 0.102/108 (année 1877). Contrat Pickering, 23 août 1871).

58 F. 0.102/94. Wood à Granville. Tunis, 11 novembre 1872

59 *Ibid.* Du même au même. Tunis, 27 avril 1872
F. 0.102/99. Wood à Derby. Tunis, 3 juin 1874.

60 F. 0.102/94. Wood à Granville. Commerce. Tunis, 18 septembre 1872.

61 A. E. Tunis. Commerce, vol. 59. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 16 décembre 1871 ; *Ibid.* vol. 60. Du même au même. Tunis, 2 et 27 novembre 1872.

présentait un projet de banque privilégiée analogue à celui qui avait été élaboré en 1858, par Arthur Anderson.

Le bey n'accordait pas les privilèges demandés par le concessionnaire éventuel, Harvey Ranking, qui eussent fait de la banque anglaise une véritable banque d'Etat. Par une lettre du 19 mai 1873, le premier ministre donnait à Ranking l'autorisation de créer une banque privée ayant le droit d'émettre du papier monnaie, mais sous sa seule responsabilité (art. 5). Il lui accordait «assistance et préférence de la part du gouvernement» (art. 3) et protection militaire, en cas de nécessité (art.4)[62].

La banque était organisée à Londres en août 1873, sous le nom de *The London Bank of Tunis,* société à responsabilité limitée au capital de 100.200 livres sterling. Les bases financières paraissaient solides ; Ranking s'était assuré le concours de quelques-unes des maisons les plus importantes de la Cité, la banque Baring, la maison Glynn, Mills et Cie qui contrôlait *l'Ottoman* Bank et *l'Egyptian Bank,* toutes sociétés qui, en 1857, avaient refusé de s'engager à Tunis. Ranking devenait président du conseil d'administration de la nouvelle banque. Un administrateur était délégué dans les fonctions de directeur à Tunis, Périclès Green[63]. Le 9 octobre, la banque ouvrait ses guichets à Tunis.

La création de cette banque provoquait à Tunis, tout un concert de protestations[64]. Mais les directeurs anglais affectèrent de les négliger. Tenant leur établissement pour une banque privée, ils affirmaient n'avoir besoin d'aucun privilège et d'aucune concession et, puisque le gouvernement tunisien leur avait donné l'autorisation de s'établir à Tunis, ils refusaient de suspendre leurs opérations[65].

Wood semblait toucher au but qu'il s'était proposé en 1856. Économiquement et politiquement, la première place appartenait désormais à l'influence anglaise dans cette

62 F. 0.102/122. Wood à Granville. Tunis, 31 mai et 10 novembre 1873. Nous ne connaissons malheureusement pas le détail des négociations engagées en 1871 et 1872 avec les financiers anglais. Hamida Benaïad, agent du khaznadar et ami de Wood, avait été envoyé en mission à Londres (A. E. Tunis, vol. 39. Villet à Broglie. La Marsa, 2 juin 1873). Le dossier constitué par les archives anglaises au sujet de la banque (F. 0.102/122) ne fournit pas de renseignements aussi intéressants que la correspondance privée échangée entre Santillana et Wood de 1856 à 1859.

63 F. 0.102/122. Wood à Granville. Tunis, 26 août 1873.
Ranking était assisté d'un conseil de direction de quatre membres : deux avocats, sir Charles Mills, député, et J. C. Bruce, et deux banquiers, John Stewart et John Larkin, agent financier du Khédive à Londres. Parmi les fondateurs de la banque, on retrouvait les noms de Richard Baring, de Richard Glynn et du directeur de l'Ottoman Bank.

64 Tous les consuls, à l'exception de Wood et de l'Américain Heap, se réunirent chez Pinna, le 28 mai, pour rédiger une protestation collective auprès du khaznadar. Ils dénonçaient les dangers de l'émission de papier monnaie ; ils insistaient sur les privilèges reconnus à cette banque privée qui obtenait l'assistance et la préférence du gouvernement. La Commission financière prenait la même attitude ; le Comité exécutif obtenait l'appui de trois contrôleurs sur quatre, l'Italien Moreno, les Anglais Levy et Azulejos, courtiers qui redoutaient une concurrence dangereuse pour leurs opérations d'usure. Le seul qui s'abstînt était Cesena qui, avec Sebag, présentait de son côté un projet de banque destinée peut-être à unir ses opérations à celles de la banque anglaise (Arch. Rés. Botmiliau à Broglie. Tunis, 29 mai, 5 et 18 juillet, 16 août 1873). Les gouvernements français et italien firent des observations au cabinet de Londres. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, lord Granville, suggéra à la banque de renoncer aux dispositions de l'article 3 de la lettre de concession (F. 0. 102/122. Note de Granville. 'F. 0. 21 novembre 1873). Il fit cependant étudier la question par des juristes de la Couronne qui, en février 1874, émirent l'avis que les statuts de la banque ne contrevenaient point aux dispositions du décret de juillet 1869 instituant la Commission financière *[Ibid. Law officers* à Granville. Londres, 21 février 1874).

65 *Ibid.* Wood à Derby. Tunis, 24 mars 1874. En fait, depuis la chute du khaznadar en octobre 1873, la question de la banque avait perdu une grande partie de son intérêt politique. Khérédine, devenu premier ministre en remplacement de son beau-père, avait soutenu quelque temps que la lettre de mai 1873 n'était pas une autorisation suffisante. La banque s'était maintenue sur ses positions et l'affaire n'eut pas d'autres suites.

Tunisie officiellement redevenue vassale de la Sublime Porte. Mais ce succès devait être de courte durée ; très tôt, des événements imprévus allaient tout remettre en question ; les entreprises anglaises que Wood avait eu tant de peine à attirer dans la Régence, loin de prendre l'extension que le consul leur avait souhaitée, périclitèrent, et, en quelques années, disparurent les unes après les autres, ou tombèrent en des mains étrangères. Fait plus grave, en octobre 1873, Wood perdait le plus fidèle soutien de sa politique : Sidi Mustapha Khaznadar était chassé du pouvoir. Les difficultés financières, les menées incessantes du ministre pour ressaisir la totalité du pouvoir, ses luttes quotidiennes avec la Commission financière, avaient suscité contre lui une coalition qu'une intrigue de harem suffit à faire triompher.

3 - Les difficultés financières et la chute du khaznadar

La situation financière du gouvernement demeurait franchement mauvaise. Pendant les quatorze mois du premier exercice financier 1870-1871, les revenus concédés n'avaient produit -tous frais déduits- que 7.373.384, 50 piastres, au lieu des dix millions prévus en 1870 dans l'estimation du gouvernement. Après les mauvaises récoltes de l'année suivante, les recettes de 1871-1872 tombèrent à 5.373.507 piastres[66]. Les revenus conservés par le gouvernement étaient atteints dans les mêmes proportions. Le gouvernement s'avérait incapable de subvenir à ses propres besoins; il pouvait moins encore solder le déficit des revenus concédés. Le coupon de juillet 1871 n'avait pu être payé que grâce à une subvention de 500.000 piastres. Mais le bey avait du, pour cela, emprunter à Pad et Brûlât, les agents du khaznadar, et s'endetter pour satisfaire à ses engagements. En décembre, la situation devenait plus grave : le conseil d'administration n'avait en caisse que la moitié des sommes nécessaires au paiement du coupon de janvier 1872. Villet et Khérédine soutenaient que les obligataires devaient supporter les conséquences de ce déficit et abandonner une partie de leurs intérêts. Les charges imposées au gouvernement tunisien par l'arrangement du 23 mars 1870 étaient trop lourdes. Villet ne voyait pas sans inquiétude se former une dette nouvelle dont l'accroissement conduirait inévitablement le pays à une nouvelle catastrophe financière. 11 aurait voulu, sans engager l'avenir, attendre le retour des bonnes récoltes qui permettraient de constituer les réserves de sécurité indispensables. Mais le vice-président de la Commission financière se heurtait à une double opposition: d'un côté, les contrôleurs exigeaient le paiement intégral et immédiat du coupon, de l'autre, le khaznadar se refusait toujours à accepter l'établissement de taxes nouvelles. Le premier ministre encourageait sous main l'opposition des contrôleurs, il suggérait un recours à l'emprunt et proposait toujours ses bons offices par l'intermédiaire de ses courtiers.

En janvier 1872, la Commission ne pouvait payer que la moitié du coupon, 6, 25 francs par obligation. Villet refusait tout nouvel emprunt pour solder la différence. Les contrôleurs protestèrent hautement ; Villet leur répondit en demandant la démission des contrôleurs qui cumulaient leurs fonctions avec celles d'administrateurs. La guerre était ouverte entre les deux Comités. Sur l'intervention des consuls qui s'efforcèrent de ménager un rapprochement entre les deux parties, le 9 janvier, une transaction intervint : il fut entendu

66 Arch., Rés. État des recettes effectuées par l'administration des revenus concédés du 1er avril 1870 au 30 juin 1871. Annexe à Dép. Pol. N° 540. Tunis, 2 septembre 1871.
F. 0.102/123. *Rapport sur l'exercice quinquennal 1870-1875 de la gestion des revenus concédés.* Bône, Dagand, 1875.

que le coupon de janvier 1872 resterait partiellement impayé, mais que les obligataires ne perdraient pas leurs droits, les premiers excédents budgétaires devant être affectés par priorité au paiement des intérêts en souffrance. En revanche, les contrôleurs obtenaient que la garantie gouvernementale jouerait désormais pour chaque échéance semestrielle, le gouvernement s'obligeant à parfaire le montant du coupon, quel que fût le déficit des revenus concédés[67].

Trois mois plus tard, le 18 avril 1872, on procédait à l'élection de nouveaux contrôleurs : il fallait remplacer Fedriani qui avait opté pour le conseil d'administration, et Santillana qui émigrait, lui aussi, vers ce conseil, en prenant la place de Levy qui avait opté pour le Contrôle[68]. Les élus, le Juif anglais Azuelo et l'avocat italien Mario Simeoni[69], bientôt remplacé par Daniele Moreno, un courtier livournais, vinrent siéger aux côtés de Guttieres et de Lévy. Depuis un an, les créanciers français n'étaient plus représentés en fait dans la Commission : Bonfils, décédé en juin 1871, n'avait pas été remplacé et Dubois, sans démissionner, avait quitté Tunis depuis l'insuccès des prétentions Erlanger.

En mai 1872, dès qu'il apparut que la situation financière ne s'améliorait pas, les contrôleurs prirent l'initiative de demander au gouvernement de satisfaire à ses engagements. Aux demandes des contrôleurs s'ajoutaient les exigences des Erlanger, appuyées par le gouvernement allemand. Les caisses du gouvernement étaient vides, les fonctionnaires n'avaient pu être payés intégralement. Le premier ministre devait se charger d'avancer les sommes réclamées par Erlanger[70], mais, pour solder les dettes courantes du gouvernement et pour parfaire le coupon de juillet 1872, il proposa un emprunt. Il fallait près de 4 millions de francs. Pour éviter d'emprunter une telle somme, le Comité de contrôle suggéra au gouvernement de se défaire des canons de bronze qui dormaient, inutiles, sur les remparts de Tunis. En juin, un contrat fut signé avec Haï Sebag, l'agent du khaznadar, qui offrit 1.300.000 francs au gouvernement[71]. Pour le reste, on ne trouva d'autre prêteur que le même Sebag qui avança, au taux usuraire de 18%, 2.600.000 francs gagés sur le produit de la dîme des oliviers[72]. A ce prix, on put payer intégralement le coupon, rembourser 4 francs sur les 6, 25 francs qui restaient dus sur le coupon de janvier 1872.

67 Arch. Rés. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 6, 7, 9,12 janvier 1872.
Arch. Rome. *Pro Memoria* sur le conflit des comités. Janvier (?) 1872.

68 Le conseil d'administration se trouvait ainsi composé : Fedriani, président, Santillana, Beuf et Ali Morali.

69 Mario Simeoni était arrivé comme réfugié politique dans la Régence, en 1849. Ancien député de Rieti à la Constituante romaine, il avait dû fuir la répression pontificale, après la chute de Rome. Il exerçait les fonctions d'avocat près les cours consulaires de Tunis. Élu contrôleur, en avril 1872, il mourut en Italie le mois suivant (Ersilio Michel : *Esuli italiani in Tunisia, op. cit.* pp.160 sq. -Arch. Rome, *passim).*

70 Il fit au gouvernement un prêt à 18% gagé par l'exploitation des forêts de Tabarka (A. E. Tunis, vol. 38. dép. de Botmiliau. Tunis, 19 mars 1872).

71 Au prix du métal (1.400.000 francs pour quelque mille tonnes de cuivre et de fer), le courtier devait rentrer dans ses débours et recevoir la commission prévue par le contrat. Bien entendu, l'affaire n'alla pas sans difficultés. Quelques canons furent rachetés, comme pièces de musée, par les gouvernements français et italien. Les autres furent abandonnés par Sebag à Marseille. Lorsque le gouvernement tunisien, vingt mois plus tard, en mars 1874, réclama l'apuration de ses comptes à Sebag qui s'était enfui de la Régence, ce dernier prétendit n'avoir pas trouvé d'acquéreurs ; il réclama l'intérêt des sommes qu'il avait avancées au gouvernement. Mais, entre temps, le khaznadar était tombé du pouvoir ; Sebag ne fut pas écouté. Il faut croire qu'il se décida à vendre les canons, car il ne fut plus question de cette affaire par la suite (Arch. Rés. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 5 juin 1872 ; *Doc. sur Khérédine, op. cit.* R. T 1938, pp. 125-143 : appendices 1 et 2).

72 La dîme des oliviers était un revenu conservé par le gouvernement, à la différence du *canoun* des oliviers du Sahel et du cap Bon, concédé aux créanciers.

Six mois plus tard, on retrouvait la même situation. La récolte d'olives de la fin de 1872 s'annonçait favorablement, mais l'administration des Revenus concédés devait demander une nouvelle subvention, pour le coupon de janvier 1873. Une fois de plus, le gouvernement devait emprunter. Les courtiers Cesana et Alessandro Paz[73], que soutenait vraisemblablement le premier ministre, avançaient un million, contre hypothèque sur l'hôtel des monnaies. On pouvait prévoir que les recettes du premier semestre 1873 permettraient de payer le coupon de juillet 1873. Mais le budget du gouvernement restait toujours déficitaire, avec 6.300.000 piastres de recettes, contre 7.400.000 piastres de dépenses, pour l'exercice 1289 (1872-1873)[74].

Il fallait, de toute urgence, trouver des ressources nouvelles. Il était impossible au gouvernement d'engager un à un les derniers revenus qui lui restaient pour couvrir les emprunts onéreux auxquels il était obligé de souscrire. C'eût été la banqueroute à bref délai, une banqueroute que souhaitait peut-être le premier ministre, mais dont les créanciers seraient les premiers à souffrir par la faute sans doute de représentants trop exigeants. Du khaznadar, il n'y avait rien à attendre ; il avait depuis longtemps rompu avec Villet et ne lui ménageait pas les embûches. A toutes les demandes formulées par l'inspecteur des Finances, le premier ministre répondait par des refus plus ou moins déguisés. Depuis avril 1871, Villet demandait la création d'un impôt sur les troupeaux, l'extension de la taxe de la *caroube* à tous les immeubles urbains ; depuis le début de 1872, la réforme des biens du beylik et des biens *habous* accaparés par les mamelouks du Bardo. En mai 1872, Villet réunissait les trois consuls de France, d'Angleterre et d'Italie pour leur exposer la situation financière et leur demander d'appuyer ses requêtes. Mais le khaznadar se bornait à former une commission d'étude dont il prenait la présidence et qui, sept mois plus tard, en janvier 1873, concluait, comme il fallait s'y attendre, à l'impossibilité d'augmenter les charges fiscales[75]. Tout autre que Villet se fût découragé. Le vice-président de la Commission financière ne s'y résigna point. Il constitua un dossier contre le premier ministre, relevant toutes les accusations qu'on pouvait formuler contre lui[76], en attendant le moment favorable pour l'attaque décisive.

Les difficultés financières n'étaient pour le premier ministre que prétexte à spéculation. Le khaznadar jouait tantôt à la hausse, tantôt à la baisse sur le cours des obligations tunisiennes, sur lequel il pesait à son gré par la masse des titres dont il était porteur. A lui seul, il détenait en effet le cinquième des obligations de la dette unifiée, plus du tiers certainement de celles qui circulaient à Tunis. En juillet 1873, le Comité exécutif, sur la foi des coupons qui lui étaient présentés en paiement, pouvait estimer le capital investi par le khaznadar dans la dette à plus de 24 millions de francs, sur un total de 125 millions[77]. En mars 1872, le khaznadar jouait à la hausse ; en juillet suivant, il jouait à la baisse : en quelques jours, le cours des billets s'effondrait à Tunis de 245 francs à 175[78]. En janvier 1873, pour réaliser, le khaznadar suscitait un nouveau mouvement de

73 PAZ (Alessandro), courtier italien, né à Tunis en 1843, fils et successeur d'Isacco PAZ, associé aux affaires avec son frère aîné, Adolfo.

74 A. E. Tunis, vol. 39. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 29 mars 1873.

75 Arch., Rés. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 1er juin 1872,1er octobre 1872, 25 janvier 1873,

76 A. E. Tunis Mém.et Doc. vol. 12. Note de Villet sur les causes du désordre financier, 19 mai 1872, *op. cit;* Note de Villet contre le khaznadar, 16 décembre 1873, *op. cit.*

77 Le khaznadar touchait à la caisse de la Commission financière 602.000 francs en coupons semestriels, ce qui représentait un capital de 24.080.000 francs en obligations tunisiennes (mémoire du général Heussein sur l'administration du khaznadar présenté au gouvernement anglais en 1875 par un envoyé du bey. F. 0.102/101. Privée de Stanley à Derby, Londres, 26 avril 1875)

78 Arch., Rés commerce, dép. de Botmiliau. Tunis, 23 juillet 1872.

hausse. Après avoir vendu 30 ou 40.000 obligations, il redevenait baissier pour racheter de nouveaux titres[79].

Il ne renonçait pas à dominer la Commission financière en introduisant au Contrôle quelques unes de ses créatures. À Paris, il pouvait compter sur l'agent du bey, de Lesseps, auprès duquel intriguaient Gabriel Valensi, confident du premier ministre, et Oscar Gay qui, en septembre 1870 avait donné sa démission de sous-directeur au ministère des Affaires étrangères pour fonder un cabinet d'affaires dans l'hôtel même de la mission tunisienne[80]. En février 1872, s'était formé à Paris, un Comité des obligataires tunisiens qui prétendait grouper 1.683 personnes représentant 60.000 titres des emprunts de 1863 et 1865. Ce Comité était animé par les frères Brodin[81], avec l'appui de Denfert-Rochereau, gendre de Pinard et directeur du Comptoir d'Escompte[82] ; l'un d'eux, Auguste, était administrateur délégué d'un établissement de peu de crédit, la Banque des Provinces, l'autre, Achille, ancien résident à Tunis, s'était placé à la tête du comité des obligataires. Les Brodin menaient campagne contre Villet : ils l'accusaient de négliger les intérêts français et réclamaient l'élection d'un nouveau contrôleur français en remplacement de Bonfils. En fait, les frères Brodin reprochaient surtout à Villet d'avoir repoussé leur proposition de se charger de l'échange des obligations de 1863 et 1865 contre des titres nouveaux de la dette unifiée[83]. Ces adversaires de Villet pouvaient être des alliés pour le khaznadar. Le comité des obligataires trouva appui auprès de de Lesseps, et, le 1er août 1872, Achille Brodin, faute d'autre candidat, fut élu à l'unanimité. Arrivé à Tunis, à la fin de décembre 1872, le nouveau contrôleur prit aussitôt contact avec le khaznadar. Mais, déçu par la situation de la Régence, il repartit à peine arrivé, en janvier 1873[84]. En revanche, en février 1873, la démission définitive cette fois, de Giacomo Guttieres permettait au khaznadar de faire entrer au contrôle Isacco Cesena dont il faisait, depuis quelque temps, le partenaire de toutes ses opérations. Il gardait d'autres candidats en réserve, comme l'avocat Brûlât, pour le remplacement des absents perpétuels du contrôle, Dubois ou Brodin.

Au printemps de 1873, les menaces du khaznadar parurent se préciser. La démission de Brodin et de Dubois rendait inévitable l'élection de nouveaux contrôleurs. Un mandat gratuit ne pouvait séduire personne, à Paris, et le khaznadar ferait élire qui il voudrait. En même temps, la création de la banque anglaise, les projets de banque qu'échafaudaient Cesena, Sebag et un Morpurgo qui, depuis huit ans, n'avait donné signe de vie à Tunis, pouvaient être le prélude de quelque opération de rachat de la dette qui sonnerait le glas de la Commission financière.

Villet résolut de passer à l'attaque, en profitant des difficultés que rencontrait alors le khaznadar dans l'entourage même du bey. L'inspecteur des Finances avait des griefs précis contre le premier ministre. Depuis deux ans, il n'avait cessé de dénoncer ses malversations, l'hostilité qu'il témoignait à la Commission financière ; en février 1872, Villet avait fait révoquer pour indélicatesse le sous- directeur des Affaires étrangères, Elias Mussalli, un des agents du khaznadar, qui en la circonstance, avait payé peut-être

79 A. E. Tunis, vol. 39. Villet à Broglie. La Marsa, 2 juin 1873.

80 Gay ne donnait pas d'autre adresse que le 26, avenue Montaigne (*Bottin* 1872/1873).

81 Ils étaient porteurs de plus de 800 obligations tunisiennes.

82 *Doc. sur Khérédine, op. cit.* Villet à Le Blant. Paris, 25 mars 1875 R. T. 1940, p. 260.

83 Les renseignements demandés à la Banque de France sur l'établissement des frères Brodin n'avaient pas été favorables (A. E. Tunis, vol. 37 Botmiliau à Rémusat. Tunis, 18 mars 1872). En septembre 1873, Achille Brodin était condamné à une peine afflictive (*Ibid.* vol. 40, dép. de Broglie, 2 octobre 1873).

84 Quand il vit «qu'il n'y avait pas d'affaires à faire à Tunis» (Arch. Rés dép. de Botmiliau Tunis, 9 janvier 1873)

pour son maître[85]. Depuis le mois d'avril 1872, Villet avait acquis la preuve indiscutable d'un détournement opéré par le premier ministre. 2.000 obligations de l'emprunt de 1863 remises au gouvernement du bey par la maison Erlanger, le 1er février 1864, avaient été volées par le khaznadar qui en avait fait toucher les coupons pour son compte par Dahdah. Les obligations qùi auraient dû être annulées avaient été échangées depuis contre de nouveaux titres. Mais Villet disposait d'une preuve irréfutable, les numéros des obligations qui figuraient sur les registres du gouvernement et dans la correspondance Erlanger[86].

Là-dessus se greffait une nouvelle affaire, en février 1873. On apprenait la mort survenue à Livourne, le 24 janvier, du caïd Nessim Samama, ancien receveur général des finances tunisiennes, qui laissait une succession de 27 millions de francs, dont 17.143 obligations de la dette tunisienne. A la requête de Khérédine, séquestre avait été mis sur la succession, en raison des créances dont le gouvernement pouvait faire état contre Nessim, son employé infidèle[87]. Aussitôt, le khaznadar convoqua les héritiers Samama et, sous prétexte de transiger à l'amiable, essaya de mettre la main sur une partie de la succession[88].

Mais ce n'étaient pas de tels arguments qui pouvaient faire impression sur le bey. Heureusement pour Villet, la situation du khaznadar était compromise au Bardo. Un mignon du bey, Mustapha ben Ismaïl[89], avait su prendre sur l'esprit affaibli de son maître

85 Mussalli avait été destitué «pour avoir soustrait le tiers d'une somme «qu'il avait été chargé de remettre au ministre de France pour un hôpital français de Tunis. Mais ce n'était pas, du reste, le seul péché qu'il eût sur la conscience ; on le connaissait de vieille date !».
(A. E. Tunis. Mém. et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 1, p. 67 : déposition de Villet. Paris, 13 décembre 1881).

86 Arch. Rés. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 7 et 18 septembre 1872. Note de Villet sur les causes du désordre financier, *op. cit.* Les 2.000 obligations faisaient partie d'un lot de 27.788 titres «rachetés» par Erlanger pour le compte du gouvernement et dont la plupart avaient été engagés au Comptoir d'Escompte en janvier 1867.

87 En 1873, le gouvernement avait établi un compte provisoire de ses réclamations contre la succession d'environ 10 millions de francs (Arch. Tun. Doss. 239, carton 102. Note du 17 juin 1873). Le compte définitif, établi à l'aide des papiers trouvés dans la succession fut arrêté à 16.768.027, 92 francs [*Ibid.* Doss. 228, carton 100 bis : Rapport général du général Heussein, sans date).

88 Quoique polygame, le caïd Nessim ne laissait pas d'enfants. Par un testament du 22 septembre 1868, il avait légué la moitié de sa fortune à sa petite-nièce Aziza et au fils de celle-ci, Nessim Samama, un quart à son neveu Joseph, un quart à son petit neveu Nathan. Les neveux déshérités soutenaient que le testament n'était pas valable et qu'en application de la loi hébraïque, la succession devait être partagée également entre tous les neveux du défunt (Arch. Tun. Doss. 275, carton 108). Le khaznadar avait proposé aux neveux Samama de Tunis d'abandonner chacun 25% de leur part éventuelle, le gouvernement renonçant en échange à ses créances contre la succession. Mais en même temps qu'il leur faisait accepter cette transaction, il essayait de leur extorquer en plus, l'abandon, pour son compte personnel, de 15 à 20% de leur part, sous le couvert de créances fictives. Les quatre Samama purent s'esquiver et vinrent se mettre sous la protection des consuls de France et d'Italie qui les firent embarquer pour Livourne (Arch. Rés. Botmiliau à Rémusat. Tunis, 3 mars 1873).

89 Mustapha ben Ismaïl était âgé d'une vingtaine d'années, à cette époque. Lorsqu'il avait sept ou huit ans, il errait en haillons, dans les rues de Tunis, ramassant les mégots dans les cafés européens. Selon Broadley [*Lastpuanic war... op. cit.* vol.l, p.164), il aurait été employé quelques mois comme serveur dans une taverne maltaise, puis chez un barbier. Il serait passé ensuite au service d'un officier de la garde. C'est alors qu'il aurait été remarqué par Mohammed es Sadok. Le bey qui se prit pour lui d'un attachement sénile, en fit l'intendant de sa liste civile, un général de sa garde, le caïd du district du cap Bon. L'influence du favori, signalée pour la première fois par le consul de France en novembre 1872, ne cessa de croître à partir de 1873. Après avoir contribué à la chute du khaznadar, il devint ministre de la Marine le 22 octobre 1873, ministre de l'Intérieur et membre de la Commission financière en juillet 1877, premier ministre le 24 août 1878. Il conserva ses fonctions jusqu'au 12 septembre 1881. Après avoir vivement favorisé le développement des entreprises françaises dans la Régence, Mustapha passa au parti italien, à la fin de 1880. L'établissement du protectorat, la mort de Mohammed es Sadok, en 1882, ruinèrent la carrière du favori qui mourut à Constantinople, en 1887, dans le plus complet

un empire absolu. Avec l'âge, était venue l'ambition, et le mignon souhaitait désormais d'autres fonctions que celles du «jardinet» du bey. Le rôle d'intendant de la liste civile ne lui suffisait plus ; il lui avait fallu devenir caïd du cap Bon ; déjà, il ambitionnait les fonctions de ministre. Le khaznadar n'avait pas su se défaire à temps du favori, devenu gênant. Il lui fallait désormais compter avec un rival. Mustapha, qui jalousait le premier ministre, fut aisément circonvenu ; grâce à lui, on put avoir l'oreille du bey.



Mustapha ben Ismaïl et le bey.
(Arch. Rés. ***Lou Carbounaïré*****)**

Au printemps de 1873, Khérédine et Villet prirent l'offensive. Villet, une fois de plus, revint sur la question des impôts nouveaux et des réformes financières. Fin avril, il se faisait appuyer par un mémorandum des trois consuls. En mai, il portait devant la Commission financière l'affaire du détournement des 2.000 obligations, et, le 4 juin, faisait voter à l'unanimité une motion exigeant le remboursement des titres volés[90]. Le bey en fut informé. Sur les deux points, le khaznadar céda : il paya les deux mille obligations et, le 10 juin, faisait signer par le bey un décret établissant l'extension de la *caroube* et la réforme des biens du beylik[91]. Mais ce n'était pas là tout ce que souhaitaient Villet et Khérédine. Le bey, preuves en mains, n'avait pas osé congédier son ministre infidèle. Mustapha avait beau démontrer au prince les vols du khaznadar, répéter les leçons qu'on lui soufflait, Mohammed es Sadok qui tenait au khaznadar par la force de l'habitude, ne se décidait pas.

Pour seconder Villet, le gouvernement français, profitait de la mise à la retraite de Botmiliau, pour envoyer en mission temporaire à Tunis, un agent connu pour son énergie, le vicomte de Vallat[92]. La mission Vallat, écrivait Wood, n'avait qu'un but, celui d'obtenir

dénuement. Commandeur de la Légion d'honneur, Mustapha avait été également décoré du grand cordon de la Couronne d'Italie et de divers ordres étrangers (A. E. Arch. Tun. ; F. 0.102, *passim*).

90 Les six membres présents étaient Khérédine, Villet, Levy, Azuelos, Cesena et Moreno.

91 Arch. Rés. Botmiliau à Broglie, Tunis, 10 juin 1873.

92 Vallat (Charles-Antoine-Marie, vicomte de), né le 30 janvier 1816. Licencié en droit ; élève consul, 10 septembre 1839 ; élève consul à Bahia, 20 mai 1840 ; gérant à Pernambouc, 10 février 1841 ; à Santander, 8 septembre 1846 ; à Mogador, 5 novembre 1848 ; consul de première classe à la Corogne, 28 novembre 1849 ; à Saint-Petersbourg, 11 mars 1852 ; membre de la Commission des Neutres, 30 juin 1854 ; consul général à Belgrade, 20 juillet 1859 ; à Barcelone ; à Londres, 23 octobre 1870 ; chargé d'affaires, chargé du consulat général de Tunis, 14 juin 1873 ; mis en disponibilité, décembre 1874 ; admis à la retraite en 1877 ; commandeur de la Légion l'honneur depuis le 14 août 1863 (fichier A. E.).

la destitution du khaznadar[93]. De fait, de Vallat, Villet et surtout Khérédine, appuyés par la plupart des contrôleurs, redoublèrent d'efforts pour obtenir la chute du ministre. La lutte fut difficile : elle dura près de cinq mois. Enfin, en octobre, Mustapha l'emportait ; il avait donné à choisir au bey entre le khaznadar et lui-même. Le 21 octobre 1873, la démission du khaznadar était officiellement annoncée. Khérédine devenait premier ministre et Mustapha ben Ismaïl, ministre de la Marine.

93 F. 0.102/99 Wood à Granville. Tunis, 27 janvier 1874.
Wood avait accueilli la nomination de Vallat comme une rupture du *statu quo :* Vallat ayant le rang de ministre plénipotentiaire, Wood paraissait craindre une tentative de la France de transformer le consulat général de Tunis en une mission de rang supérieur qui eût souligné l'indépendance de la Régence. Interrogé à ce sujet, le duc de Broglie confirma que Vallat était ministre plénipotentiaire mais qu'il ne porterait à Tunis que le titre de chargé d'affaires (F. 0.102/95. Wood à Granville. Tunis, 24 juin 1873 ; *Ibid.* A Wood F. 0. de 15 juillet 1873).

CHAPITRE IX

LE GOUVERNEMENT DE KHÉRÉDINE (Octobre 1873 - Juillet 1877)

1 - Le nouveau ministère

La chute d'un ministre qui, depuis trente-six ans, gouvernait en maître le pays prenait les allures d'une véritable révolution. Avec Khérédine et ses amis circassiens, c'était une nouvelle équipe qui accédait au pouvoir, le parti réformateur des Jeunes Tunisiens qui souhaitaient réorganiser l'administration, en s'inspirant du programme naguère développé en Turquie par Fouad Pacha et Ali Pacha. Khérédine, devenu premier ministre, conservait ses fonctions de président de la Commission financière. Roustam était ministre de la guerre, Heussein allait bientôt devenir ministre de l'Instruction publique et des Travaux Publics, département qui fut créé pour lui, en novembre 1874[1]. Mohammed Khaznadar qui avait su ne point se compromettre dans la lutte entre Khérédine et son beau-père, avait échangé ses fonctions de ministre de la Marine contre le portefeuille de l'Intérieur, créé de nouveau à son intention pour alléger les fonctions du premier ministre. Mais l'inquiétant favori du bey, Mustapha ben Ismaïl, devenu ministre de la Marine et garde du sceau, était un élément dangereux dans la nouvelle équipe ministérielle. Léger, inconsistant, vaniteux, Mustapha n'avait aucun talent, aucune idée politique[2] ; il avait donné les preuves de son avidité dans son gouvernement du district du cap Bon dont il fallait le relever en avril 1874, pour mettre fin à ses exactions. Réduit à des fonctions honorifiques, Mustapha n'avait pas de rôle politique à jouer. Mais il menait le bey à son gré et le sort de l'administration Khérédine dépendait, en définitive, de son

1 Khérédine pouvait compter également sur le concours du directeur de la Grande Mosquée, Mohammed ben Mustapha Beyram (Beyram V), neveu du Cheikh el Islam Beyram (Beyram IV), et d'un groupe d'anciens élèves de l'école du Bardo dont les plus notables étaient Mohammed Karroui, qui fut son aide de camp, Hassouna ben Mustapha, adjoint à la municipalité de Tunis, après avoir été professeur à l'école militaire.

2 Une note anonyme, datée sans doute de 1880, dépeint ainsi Mustapha : «C'est un homme sans valeur et sans caractère absolument dépourvu de sens moral et ne reculant devant aucun moyen pour se procurer de l'argent. Il est très dangereux en ce sens que son manque absolu de portée peut l'entraîner, parfaitement inconscient, aux actes les plus graves. Son influence sur le bey est sans limites, mais sa nullité le livre lui-même sans défense à ses subordonnés» (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 9, note 10).

bon vouloir. Pour gagner le bey, Khérédine essaya de l'intéresser au gouvernement, en lui soumettant les affaires avant d'en décider. Ce fut peine perdue: Mohammed es Sadok ne voulait s'occuper de rien; il laissa à son ministre tout le soin et la responsabilité du pouvoir pour retourner aux plaisirs du «jardinet», dont Mustapha était désormais le seul ordonnateur[3]. Du moins Khérédine pouvait-il espérer que le favori, rejeté par les circonstances dans le parti français, ne le desservirait pas auprès du prince, dans la lutte difficile qu'il lui restait à mener contre les partisans du khaznadar soutenus par les consulats d'Angleterre et d'Italie.

Dès sa chute du pouvoir, le khaznadar avait été consigné dans son palais[4]. Séquestre était mis sur tous ses biens, en attendant qu'une commission eût statué sur les répétitions que le gouvernement devait exercer contre lui. Villet dressait le bilan de la gestion financière de l'ancien premier ministre depuis 1863, et le rendait responsable du détournement de plus de 21 millions de francs. Avec les intérêts, c'étaient 53 millions dont il demandait le remboursement, au nom du gouvernement[5]. Le khaznadar criait misère, assurant que son avoir atteignait à peine dix millions. Il refusa de comparaître devant la commission d'enquête et finit par accepter une transaction que permettait la loi tunisienne. Il se reconnut débiteur de 25 millions envers l'Etat. Le bey ratifia l'arrangement en accordant au khaznadar, malgré Khérédine et Villet, une remise de 5 millions. Celui-ci abandonnait ses propriétés au bey, versait 200.000 francs comptant et s'engageait, solidairement avec son fils aîné, à payer 7 millions en quatorze ans[6].

L'ex-premier ministre avait eu le temps de transférer en Europe la majeure partie de sa fortune immobilière. Sebag avait gagné Livourne, puis Marseille où il se livrait à d'importantes opérations financières pour le compte du khaznadar[7]. Le vieux ministre

3 Sur l'enlèvement d'un petit Espagnol à la Goulette : Arch. Rés. Dép. Pol. N° 20. Billing à Decazes. Tunis, 28 juillet 1874.

4 Arch. Tun. Doss.73, carton 6.

5 A. E. Tunis. Mém.et Doc. vol. 12 : Note de M. Villet contre le khaznadar, 16 décembre 1873.
En tenant compte des rectifications apportées par Villet dans une note du 22 décembre, le total des réclamations du gouvernement s'elevait a 20.930.786,69 francs et 1.234.161, 8 piastres, soit ensemble 21.670.000 francs. Avec les intérêts qui couraient depuis huit ou dix ans, Villet arrivait à une somme de 53.250.000 francs. Ces chiffres méritent toutefois d'être rectifiés. Les documents trouvés dans la succession du caïd Nessim devaient permettre, en effet, de déterminer que Nessim avait volé pour sa part, 1 million de piastres et 3.158.885 francs, soit ensemble 3.787.009 francs, sur le produit de l'emprunt de 1863, détournement dont Villet, en 1873, tenait le khaznadar pour responsable.

6 A. E. Tunis, vol. 41. Vallat à Decazes. Tunis, 24 janvier 1874 : en annexe traduction de l'acte de transaction intervenu le 21 janvier, entre le bey et Mustapha Khaznadar. La liquidation s'établissait comme suit :

Avances consenties par le khaznadar à l'Etat, en 1866 et en 1872 (affaire Erlanger)	1.835.922 fr.
Somme payable comptant	200.000 fr.
Montant des propriétés et des bijoux cédés à l'Etat	10.964.078 fr.
Payable par annuités	7.000.000 fr.
	20.000.000 fr.

Le khaznadar abandonnait ses palais de Carthage et de la Manouba, ses terres, ses bijoux, sa bibliothèque (Arch. Tun. carton 8, *passim* ; carton 6, Doss. 72-77).

7 La commission d'enquête n'avait trouvé que des coffres forts vides dans le palais du khaznadar (Arch. Tun. carton 8). Parlant des recherches qu'il faisait faire au sujet des placements de l'ex-ministre et de «son Juif», Villet écrivait à Khérédine : «J'ai la certitude, morale, hélas ! que des valeurs assez considérables se trouvent entre les mains de la Société Gale du Crédit Commercial et Industriel et probablement aussi chez les correspondants de cet établissement à Marseille, la Société Marseillaise par exemple» (*Documents sur Khérédine* publiés par MM. Mzali et Pignon, *Correspondance.* Villet à Khérédine Paris (11 ou 18 octobre 1874) *R. T.* 1938, p. 102). «Personne ne doute que la fortune de Sidi M[a] ne soit très considérable. Le secret de cette fortune et sa gestion ne sont connus que de son homme de confiance *et de paille* Haï Sebag qui a fait et fait encore pour le compte de Sidi M[a] sur la place de Marseille d'importantes affaires financières et commerciales» (Ibid. p. 108 Villet à Khérédine, 19 9[bre] [1874]). En décembre 1874 Villet signalait encore

allait survivre cinq ans encore. Gardé à vue dans son palais d'Halfaouine, il demeurait un adversaire redoutable. Grâce à ses amis de Tunis, ses agents installés en Europe, et, surtout, son immense fortune, il put soutenir contre son successeur une campagne de dénigrement et d'attaques systématiques. À Tunis couraient des rumeurs insistantes qui annonçaient périodiquement la chute de Khérédine et le retour aux affaires de Sidi Mustapha. Dans la presse de Paris, paraissaient des entrefilets calomnieux ou des correspondances pleines de fiel dénonçant l'administration de Khérédine, ses desseins ambitieux. À Paris, Sebag, devenu protégé allemand, payait articles et libelles. Un avocat rayé du barreau, Desfossés[8], était l'agent le plus actif de cette propagande. Il rédigeait les articles de la *République française*[9], publiait des articles pour réhabiliter la gestion de l'ancien premier ministre[10]. «Toutes ces démarches sont suggérées et payées par Khaznadar, ainsi que les brochures et les articles calomnieux et diffamatoires de certains journaux notamment les correspondances tunisiennes de *l'Italie*[11] et celles de la *République française,* les premières cherchant à inciter la défiance des gouvernements contre le premier ministre actuel, le général Khérédine, en le présentant comme un homme tout dévoué à la France et prêt à lui livrer la Tunisie ; les secondes s'efforçât de

la présence de «20 à 25 millions de francs existant en valeurs tunisiennes à Marseille entre les mains de divers» Ibid. p. 113, Paris, 6 X[bre] (1874). Il s'agissait là, très probablement des 24 millions en titres tunisiens que le khaznadar détenait à la veille de sa chute du pouvoir

8 Desfossés (Edmond), avocat parisien, ancien secrétaire de Gambetta (Baronne de Billing : *Le baron Robert de Billing.* Paris, 1895, p. 380), demeurant à Neuilly sur Seine.

Après avoir dû donner sa démission du barreau de Paris, pour éviter la radiation qui le menaçait (A. E. Mém. et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 2), Desfossés devint conseiller juridique. On le voit apparaitre à partir de 1872 dans les affaires tunisiennes, comme mandataire de Philippe Caillat, un conducteur de travaux en contestation avec le bey sur le montant de sommes qui lui étaient dues pour l'entretien de l'aqueduc de Zaghouan. Desfossés mena une active campagne dans les milieux politiques parisiens et finit par obtenir pour son client une transaction favorable en juin 1880 *[Ibid.* vol. 3 : Note de Ph. Caillat sur l'affaire Caillat. Tunis, 29 décembre 1881).

Desfossés fit à Tunis un premier séjour de deux mois, de novembre 1873 à janvier 1874. C'est alors qu'il serait entré en relations avec le khaznadar pour le compte duquel il rédigea articles de presse et libelles politiques. En attaquant Khérédine. Desfossés servait aussi les intérêts de Caillat dont les prétentions peu justifiées avaient été repoussées par la Commission financière. A partir de 1878, Desfossés milita en faveur de l'annexion de Tunis par la France et, à plusieurs reprises, proposa ses services au ministère des Affaires étrangères comme attaché ou chargé de mission.

9 Entre décembre 1874 et octobre 1875, le journal de Gambetta publiait 15 articles sans nom d'auteur, consacrés à la Tunisie et à l'administration de Khérédine, dont les plus violents étaient ceux des 8 mars, 6 avril, 4 mai, 27 mai 23 juin et 24 juillet 1875. Dans une lettre à Rochefort, publiée dans *l'Evénement,* le 15 octobre 1881, Desfossés reconnut en avoir été l'auteur.

10 E. Desfossés : *Affaires d'Orient. La disgrâce de Sidi Moustapha Khaznadar, ancien premier ministre de L. L. A. A. Ahmet, Mohamed, Essadok beys de Tunis, considérée au point de vue des intérêts européens.* Paris, 1875, in 4°, 52 p.

Dans cette brochure, la première de celles qu'il devait consacrer à la Tunisie, Desfossés faisait une apologie sans réserves du khaznadar, renversé du pouvoir par une odieuse conspiration, un «acte de piraterie» (p. 30). «Le khaznadar représentait la force, le progrès, une sage tolérance, l'indépendance de sa nation» (p. 34) Tunis lui devait l'eau, le gaz, le télégraphe, le chemin de fer. La gestion financière du premier ministre avait été scrupuleuse, «*Sidi Moustapha, ayant perçu plus de cinq cents millions pendant le règne d'Ahmet, pas une aspre ne manquait au trésor immense qu'Ahmet légua à son successeur*» (p. 9). Selon Desfossés, les difficultés financières de la Tunisie provenaient uniquement d'une succession de mauvaises récoltes et des détournements du caïd Nessim.

11 *L'Italie* était un quotidien de langue française publié à Rome. L'auteur des correspondances tunisiennes qui parurent dans ce journal, à partir de la fin de 1874, aurait été un soi-disant avocat, Natale Lenghi, installé à Tunis après avoir été expulsé de Tripoli. Alexandrie et Malte, qui écrivait également dans le journal maltais *Oggi [Doc. sur Khérédine, op. cit.* Lettre de Khérédine à Farrugia, agent du bey à Malte, 21 avril 1875. *R. T.* 1940, p.98 ; *Gazette du Midi,* 24 août 1878 : *Avvenire di Sardegna,* 22 décembre 1876). Lenghi était un Juif italien, né à Livourne en 1826 ou 1827 ; il devait mourir à Tunis, le 3 février 1879. (Arch. Rome : Etat civil. Tunis ; *Avv. di Sardegna,* 6 février 1879).

provoquer le mécontentement de la France et du bey, «en l'accusant de livrer la Régence à la Turquie pour être mis à la place de Son Altesse»[12]. Pour y répondre, Khérédine se mit à entretenir de son côté agence de presse[13] et publicistes, des individus compromettants comme Oscar Gay[14] qui, sous couleur de défendre la Tunisie, cherchait surtout à vivre aux dépens du premier ministre.

A Tunis, Wood et Pinna ne désarmaient pas. Ils avaient multiplié les interventions en faveur du khaznadar, sollicité la clémence du bey pour obtenir la libération de l'ancien ministre[15]. Wood avait essayé de faire accorder au khaznadar la protection anglaise[16]. Il intervenait en faveur de ses partisans, comme le caïd Hamida Benaïad dont le premier ministre avait fait son associé, dans un grand nombre de fermages[17].

Le départ du vicomte de Vallat et de l'inspecteur Villet, au printemps de 1874, privait Khérédine de ses meilleurs alliés. Pour remplacer de Vallat dont la mission temporaire s'achevait en mai 1874, le duc Decazes désigna un agent intérimaire de ses protégés, le baron de Billing[18]. Le nouveau consul était mal préparé pour la gestion d'un poste difficile[19]. Il manquait de souplesse et de pondération et n'avait aucune expérience de l'Orient. Au lieu de soutenir Khérédine, comme le lui recommandaient ses instructions, il se brouilla avec lui. Les incartades de la baronne de Billing transformèrent la rupture

12 *Doc. sur Khérédine, op. cit.* Lettre anonyme et sans date (fin 1874] R. T. 1938. pp. 119-120.

13 Ballero, directeur d'une sorte d'agence de presse, concurrente de l'agence Havas, qui publiait une feuille intitulée «Correspondance universelle» et disposait de journaux abonnés. Ballero était étroitement lié avec G. Robert de la mission tunisienne à Paris, qui se chargeait de répondre dans la presse française aux attaques dirigées contre Khérédine. Ils réussirent à arrêter certaines campagnes de presse hostiles au premier ministre et firent insérer des articles favorables dans divers journaux de Paris et de province *(Doc. sur Khérédine, op. cit. Correspondance R. T.* 1940, notes 79 et 80, p. 81).

14 Gay était à la solde de Khérédine. Depuis le début de 1875, il faisait insérer à grands frais des articles favorables au premier ministre dans *Paris Journal* et dans le *Soir (Doc. sur Khérédine, op. cit.* Correspondance de Khérédine avec Villet et Gay, 1875, R. T 1940, pp. 95-102, et 251-252, *passim*) («Je dois vous rappeler, écrivait Villet, qu'ici cet individu est détesté, méprisé». Il conseillait à Khérédine de se méfier de sa propagande : «il y a des éloges qui font plus de mal que bien des attaques» *(Ibid.* Villet à Khérédine, 25 janvier 1875. *R.T.* 1940, pp. 75-76). En avril-mai 1875, Khérédine se décidait à mettre fin à la polémique soutenue par Gay, en cessant de l'appointer.

15 A. E. Tunis, vol. 40. Dép. de Vallat. Tunis, 24 novembre 1873. Khérédine se plaignait au gouvernement anglais des intrigues de Wood en envoyant à Londres un secrétaire turc, depuis peu à son service, Mohammed Arif Effendi, porteur d'un mémorandum en français du général Heussein. «Sidi Moustapha, tombé sous la réprobation unanime devient à l'instant même le protégé de *M. Wood* qui compromet, en soutenant une pareille cause, l'honneur, du gouvernement... Forcé par les ordres du ministre... de s'abstenir, *M. Wood* mettant à profit l'âge avancé et la faiblesse d'esprit notoire de M. Pinna, met ce dernier en avant pour toutes les intrigues qu'il fomente mais dont il n'ose pas prendre la responsabilité» (F. 0.102/101. Privée de Stanley à Derby. Londres, 26 avril 1875).

16 F. 0.102/95 Tél de Wood. Tunis, 21 octobre 1873 ; Tél à Wood F. 0. 29 novembre 1873.
«Le bey commence à comprendre que si son vieux serviteur a commis peut-être de graves erreurs financières» écrivait Wood, «il n'a cependant pas dépouillé le pays pour s'enrichir lui-même» (F. O. 102/99 Wood à Granville. Tunis, 15 janvier 1874).

17 F. 0.102/95 Wood à Granville. Tunis, 14 octobre 1873. Mémorandum sur la protection des Ben Ayat. F. 0.27 octobre 1873

18 BILLING (Sigismond-Antoine-Edouard-Roiert, baron de), fils du baron Sigismond de Billing, ministre de France à Francfort, né à Paris le 12 août 1839, mort le 15 avril 1892 ; attaché aux archives 7 mai 1857, attaché au cabinet, 1er juin 1857; attaché d'ambassade à Londres, 1861 ; attaché à la direction politique du ministère, 1863 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1867 ; attaché de légation à Munich, 1871 ; consul général et chargé d'affaires par intérim à Tunis, 18 avril 1874 ; rappelé, 24 décembre 1874 ; secrétaire de légation à Stockholm, mai 1875 ; premier secrétaire à la direction politique, 1879 ; mis en disponibilité, 3 octobre 1881 : démissionnaire, 4 octobre 1881 (fichier A. E. ; A. E. Tunis Mém.et Doc. vol. 10 : Note sur les incidents qui ont amené la mise en disponibilité et la démission de M. de Billing en 1881 ; baronne de Billing, *op. cit. passim)*

19 Tunis était «l'écueil de toute la carrière» (A. E. Tunis Mém.et Doc. vol. 9, Note 8).

en lutte ouverte. Après un affront public au favori du bey, en juin 1874, elle s'affichait en faveur du khaznadar, adressait à Khérédine une lettre insolente[20]. Pour assouvir ses rancunes personnelles, elle poussait son mari à jeter en prison un notable de la colonie française. À la fin de l'année, de Billing s'engageait à fond contre Khérédine dont il essayait d'obtenir la destitution. Fin décembre 1874, Decazes était contraint de mettre une fin rapide à la déplorable gestion de son protégé[21]. De Billing était rappelé et remplacé par un des meilleurs agents français[22], Théodore Roustan, qui avait fait

20 La baronne de Billing, fille du banquier anglo-hollandais Adrian Hope, était la première femme du consul qu'elle avait épousé, après avoir divorcé de l'amiral Carnegie, en 1872 (F. 0. 102/99 Wood à Derby. Tunis, 27 octobre 1874.) - *Le Gaulois,* 5 février 1872 «Un joli petit scandale anglo-français à la cour des divorces de Londres, il y a deux jours. L'amiral Carnegie poursuivait sa femme pour adultère et réclamait 250.000 francs de dommages-intérêts. Plus tard, il renonça à cette prétention, certain qu'il était que l'amant de sa femme ne pouvait payer l'amende. Mistress Carnegie était la fille de M. Adrien Hope, de la maison de banque d'Amsterdam. Elle habitait Paris depuis plusieurs années avec sa mère devenue comtesse Rapp. »

Wood la dépeignait ainsi : «Vain and active, but with a judgment deficient in soundness, she appears to exercise unlimited influence over her husband whom she persuaded to follow a course little in harmony with his public duties and with the conventional usages of society» (F. 0. 102/99. Wood à Derby. Tunis, 29 décembre 1874).

Dans la même dépêche. Wood rapportait que la baronne de Billing avait ostensiblement refusé de saluer Mustapha ben Ismaïl au cours d'un bal donné au consulat de France (Egalement Broadley : *Last Punie War,* Tome I, p.155). Peu après, elle rendait visite à la femme de l'ancien premier ministre et poussait son mari à intervenir auprès du bey en faveur du khaznadar. Furieuse de l'absence de Khérédine à une soirée qu'elle avait organisée au consulat, elle lui adressa une lettre offensante. Les éclats de la baronne de Billing étaient célèbres à Tunis. Le directeur de *YAvvenire di Sardegna* rapportait qu'à table, dans ses accès de colère, elle lançait des œufs au visage de son mari (J. de Francesco : *Considérations sur le conflit franco-tunisien,* Cagliari, 1879, p.10).

21 En août 1874, de Billing avait été rappelé à l'ordre par Decazes pour avoir transmis des informations financières peu sérieuses. En novembre, il fit hâtivement jeter en prison un officier de marine installé depuis peu en Tunisie, Lucien Bonaparte Wyse ; petit neveu de Napoléon 1[er]. Wyse était en très violent conflit d'intérêt avec son associé de Sidi Tabet, Sancy. En réalité le consul cherchait surtout à se venger de Wyse qu'il soupçonnait d'être l'auteur de pamphlets injurieux pour la baronne de Billing et pour lui-même (F. O. 102/99 Wood à Derby. Tunis, 29 décembre 1874. Informé par Khérédine qui lui transmettait la lettre impertinente de la baronne de Billing, Villet alertait aussitôt le ministère : «J'ai fait lire votre dernière lettre à M. Desprez - il qualifie comme elle mérite la conduite de Mad. De Billing et il m'a chargé de vous dire que, quoi qu'elle fasse ou dise, quelque bizarrerie que vous puissiez trouver parfois dans la manière d'être du mari lui-même, vous devez ne pas douter de l'appui tout entier du gouvernement français... Le changement est décidé; quand sera t-il effectué ?...» (Doc. *sur Khérédine, op. cit. Correspondance.* Villet à Khérédine, Paris (11 ou 18 octobre 1874). *R. T.* 1938, p.104). «Je ne parlerai pas des impressions que j'ai ressenties à la lecture du billet inqualifiable de Mad. de B. ; vous comprenez certainement que j'ai été plus indigné encore que vous n'avez dû l'être vous-même de la sotte impertinence de cette dame... je suis allé dès le lendemain lire moi même à M. Desprez vos trois lettres et celle de Mad. de B. lui remettant en même temps des copies de chacune de ces pièces afin qu'il en puisse faire l'usage que les circonstances rendraient opportun... Je ne désespère pas du tout de faire parler au Maréchal directement de la situation de M. de B. et de la tolérance excessive dont il est l'objet» *(Ibid.,* pp. 113-115 Villet à Khérédine. Paris, 6 X[bre] [1874]).

C'est alors que de Billing qui, depuis plusieurs mois, ne cessait d'attaquer le premier ministre dans sa correspondance officielle, transmit au ministère des informations extravagantes sur le dessein de Khérédine de se faire nommer pacha de Tunis par le sultan. Il télégraphiait à Decazes : «Je prends secrètement avec le bey les mesures les plus énergiques. Si le général Khérédine produit un firman d'investiture comme pacha, il sera étranglé immédiatement. J'en ai l'assurance. Votre Excellence peut donc se rassurer» - «Comment vous trouvez vous associé à des mesures redoutables et si étrangères à votre mission ?» répondait Decazes «J'ai besoin de le savoir et je vous invite itérativement et formellement à quitter Tunis dés demain» (A. E. Tunis vol. 41. Tél. de Billing à Decazes et de Decazes à Billing, 20 décembre 1874).

22 «Vous savez que c'est M. Roustan que l'on vous envoie; il est le candidat chaudement patronné par M. Desprez et la Direction Politique qui est pour vous. C'est celui-là dont il à déjà été question il y a deux ans on à très grande confiance en lui ; quoique jeune, il est depuis longtemps en Orient (Beyrout) : il a donné beaucoup de preuves de sagacité, de prudence ; c'est le meilleur agent possible pour Tunis, m'a dit M. Desprez» *(Doc. sur Khérédine, op. cit.* Villet à Khérédine. 22 X[bre] 1874. *R. T.* 1938, p.119).

toute sa carrière dans les postes du Levant[23]. Fils d'un professeur d'université, il avait donné les preuves de son habileté dans les différents postes qu'il avait gérés, au Caire, à Alexandrie, à Damas, à Beyrouth. Roustan avait quarante-et-un ans ; sa carrière avait été rapide et l'ambassadeur de France à Constantinople ne l'avait laissé partir qu'à regret. Tenace, énergique, mais avec beaucoup de souplesse, Roustan était à son aise au milieu des intrigues d'une cour orientale. Il connaissait le pouvoir de l'argent, l'influence des favoris ; il sut bien vite organiser tout un service de renseignements, un réseau de complicités parmi les familiers du Bardo. Mais, s'il ne dédaignait pas les petits moyens, comme Wood, il était capable de concevoir et d'exécuter un vaste programme. Le ministre l'avait appelé à Tunis pour rétablir une situation compromise, pour soutenir Khérédine et relever le prestige de la France. Avec Roustan, Khérédine retrouvait au consulat de France tout l'appui dont sa politique avait besoin[24].

Le successeur de Villet était arrivé à Tunis, en mars 1874. Bon financier, l'inspecteur Le Blant[25] n'entendait rien aux affaires politiques. Faible et hésitant de caractère, il était incapable de prendre une décision et ne savait qu'en référer à son prédécesseur. De Paris, Villet qui entretenait une correspondance suivie avec Khérédine et Le Blant, continua de surveiller les affaires financières de la Régence. La docilité, voire même la nullité de Le Blant furent bientôt évidentes : «De Paris, M. Villet n'a cessé de diriger Khérédine et Le Blant», écrivait, en 1876, le correspondant d'un journal de Marseille. «M. Le Blant n'est pas le vice-président de la Commission financière; il n'en est que le vice-Villet»[26]. Du

23 Roustan (*ThéodoreJustin Dominique*), né le 8 août 1833 à Aix-en-Provence, décédé le 8 août 1906 ; licencié en droit ; attaché à la direction des consulats, 19 décembre 1866; élève consul, 31 août 1860 ; successivement à Beyrouth et à Smyrne ; chargé de la gestion du consulat au Caire, 27 mars 1865 ; chevalier de la Légion d'honneur, 1er août 1865 ; consul de seconde classe au Caire, 29 août 1865 ; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, 8 juin 1867 au 8 juin 1868 ; consul à Damas, 18 mars 1868 ; commissaire en Palestine, août 1870 ; consul de première classe, 2 août 1871 ; chargé de la gestion du consulat général à Alexandrie, juin 1872 ; du consulat général à Beyrouth, 20 décembre 1872 ; commissaire français en Palestine, mai-août 1873 ; consul général à Beyrouth, 29 novembre 1874 ; consul général et chargé d'affaires à Tunis, 17 décembre 1874 ; officier de la Légion d'honneur, 11 novembre 1875 ; commandeur, 31 juillet 1879 ; ministre plénipotentiaire de deuxième classe, 23 janvier 1880 ; ministre plénipotentiaire de première classe, chargé des fonctions de ministre résident à Tunis, 13 mai 1881 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Washington, 18 février 1882 ; ambassadeur à Madrid, 5 août 1891 ; admis à la retraite, 19 avril 1894 ; grand officier de la Légion d'honneur, 19 avril 1894 (*Annuaire diplomatique et consulaire pour* 1894, p.238 ; fichier A. E.).

24 Dans une lettre à Villet du 26 octobre 1875, Khérédine se déclarait «on ne peut plus satisfait de [ses] relations avec l'honorable et intelligent représentant du gouvernement français» (Doc. *sur Khérédine, op. cit. Correspondance R. T.* 1940, p.289).

25 LE BLANT (Edouard), né le 2 mai 1831 à Paris, décédé le 9 décembre 1912; surnuméraire au secrétariat général, 29 mars 1851 ; commis ordinaire de 3ÈME classe au Mouvement général des fonds, 5 août 1851 ; inspecteur adjoint, 5 avril 1853 ; sous-inspecteur, 12 décembre 1857 ; en mission à la Trésorerie de l'armée d'Italie, 1859-1860 ; inspecteur des Finances de 4ÈME classe, 1860 ; de 3ÈMS classe, 10 avril 1861 ; de 2ÈME classe, 21 mars 1865 ; en mission auprès de l'Assemblée nationale, 1871-1873 ; inspecteur de lere classe chargé de mission à Tunis, 26 février 1874 ; chargé du bureau de l'inspection, 20 février 1879 ; inspecteur général des Finances, 20 novembre 1880 ; en mission en Angleterre, 1881 ; en Belgique, 1883 ; officier de la Légion d'honneur, juillet 1883 ; commandeur, juillet 1892 ; inspecteur général honoraire, 31 janvier 1896 ; censeur du Crédit Foncier de France (Livre d'Or de l'inspection des Finances).

26 *Gazette du Midi,* 4 janvier 1877 : *Lettre de Tunisie.* (Tunis, 27 décembre 1876), article dû, selon Le Blant, à un avocat affairiste de Tunis, Pelletier.
Un membre du Comité de contrôle, Sancy, exprimait la même opinion. «On eut le tort de le laisser [Villet] désigner son successeur. Il le fit venir auprès de lui à Tunis et passa tout un mois à lui tracer le sillon dans lequel il voulait le voir marcher sans lui permettre d'en dévier d'une ligne... Il partit alors bien assuré qu'il laisserait derrière lui un homme sans aucune valeur, sans aucune dignité, mais d'une parfaite docilité à son égard.
«Non content de cela, de retour à Paris, Mr Villet se fit, au titre officieux, le représentant des intérêts politiques du général Khérédine et continua ainsi, à tort et à travers, à diriger à la fois Khérédine et Le Blant, et la plupart des réponses faites par le gouvernement tunisien aux dépêches du Ministre des Affaires

moins, la collaboration étroite qui s'était établie entre les membres du Comité exécutif ne se démentit pas. Elle fut renforcée par l'élection au contrôle d'amis ou de protégés de Khérédine, l'Italien Guttieres[27], les Français Rocca[28] et Sancy[29]. Faisant bloc derrière son président, la Commission était un des meilleurs soutiens de la politique du premier ministre. Villet, tel un agent officieux du gouvernement tunisien, menait campagne en sa faveur dans les ministères, s'efforçant de guider même la politique officielle française. Cette activité, cette insistance même ne devaient pas tarder à porter ombrage au consul de France Roustan.

Khérédine prenait le pouvoir dans des circonstances difficiles. Mais, pour l'emporter, il comptait sur la vertu d'un gouvernement réparateur dont il avait maintes fois exposé le programme[30]. Khérédine était profondément affecté de la décadence dont souffrait la Tunisie comme tous les Etats musulmans, décadence qu'il attribuait autant à l'oubli des prescriptions religieuses, qu'au conservatisme étroit dans lequel s'enfermaient les grands corps de l'Etat[31]. Pour relever le pays, le ministre ne prévoyait d'autres remèdes qu'une administration régulière, des réformes de détail, une participation plus étendue des notables aux affaires publiques. Khérédine ne croyait plus à l'efficacité de ces réformes constitutionnelles qu'il avait préconisées quinze ans plus tôt. Il lui semblait vain de rétablir de pompeuses institutions, Grand Conseil ou tribunaux, si les errements traditionnels devaient se perpétuer sous des appellations occidentales. Son programme était plus modeste et plus réaliste : il voulait restaurer l'autorité de l'Etat

étrangères pour le contrecarrer ont été libellées soit par M. Villet à Paris, soit par M. Le Blant à Tunis» (A. E. Tunis Mém.et Doc. vol. 12. Note confidentielle par le comte de Sancy Paris, 30 juillet 1876). C'est ce qui ressort en effet de la correspondance de Villet à Khérédine, notamment dans les affaires de Sancy avec le gouvernement tunisien.

27 II fut difficilement élu contre Alessandro Paz, candidat du khaznadar, le 3 décembre1874, en remplacement de Cesena, démissionnaire

28 ROCCA (Nonce-Jacques-Antoine) fils d'Etienne, un orfèvre corse, et de Teresa Bogo, une Italienne protégée autrichienne, né à Tunis le 11 septembre 1837, marié à Elisabeth Méreaux, mort à Tunis, le 24 juin 1881 (Reg. ste croix).

Rocca, qui se disait homme de lettres, était maître d'école à Tunis. Khérédine se l'était attaché en faisant de lui le précepteur de ses enfants. Grâce à la protection du ministre, Rocca fut nommé inspecteur du collège Sadiki et décoré de plusieurs ordres français et tunisiens.

29 VEILLET-DEVEAUX, soi-disant comte de VEAUX de SANCY (Ferdinand-Charles-Frumence), né à Meaux le 16 décembre 1830 d'Augustin Veillet-Deveaux, conseiller d'arrondissement, ancien maire de Meaux, et de Claire Belle, son épouse (Etat-civil Meaux).

Après avoir été quelques années employé au ministère des Affaires étrangères, Sancy mena en France une vie passablement aventureuse. Joueur, grand amateur de chevaux, il avait dissipé sa fortune lorsqu'il arriva en Tunisie, au début de 1863, ayant laissé à Paris ses enfants et sa femme dont il s'était séparé. Grâce à l'appui de ses parents, son oncle, le baron Brenier, ancien ministre des Affaires étrangères, son beau-frère, le général du Barail, ministre de la Guerre en 1873-1874, qui souhaitaient lui trouver une situation en l'éloignant, Sancy obtint en 1866, par l'entremise du général Khérédine, la concession du domaine de Sidi Tabet. Il vécut surtout aux dépens des associés qu'il s'était trouvés. A partir de 1874, il entretint avec le gouvernement tunisien des contestations interminables sur les termes de sa concession, avec l'appui du gouvernement français qu'influençaient ses relations familiales. La mauvaise cause de Sancy fournit le prétexte d'une crise franco-tunisienne en 1879 et l'affaire ne fut réglée qu'en 1880, lorsqu'il céda sa concession à la Société Marseillaise de Crédit. Sancy négligea complètement son mandat de contrôleur et se retourna contre Khérédine lorsqu'il fut en difficulté avec le gouvernement. Ses adversaires de Tunis se moquaient de lui en l'appelant» «Sancy, sans sous, sans souci» (Doc. *sur Khérédine correspondance, op. cit. passim ;* M. Emerit : *Aux origines de la colonisation française (l'affaire de Sidi Tabet) R. T.* 1946, pp. 135 *; Avvenire di Sardegna,* 4 janvier 1879 : *Vertenza-Franco-tunisina :* J. De Francesco : *Considérations sur le conflit franco-tunisien.* Cagliari, 1879, pp. 34-37 ; *La Comédie politique,* de Lyon : *Les auteurs de la guerre : De Sancy,* 30 octobre 1881).

30 En 1868, il avait fait publier, en français, un ouvrage intitulé : *Réformes nécessaires aux Etats musulmans. Essai-Formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé : La plus sûre direction pour connaitre l'état des nations* (Paris, 1868, in-4° 79 p.)

31 A. E. Tunis, vol. 41. Billing à Decazes. Tunis, 21 juillet 1874.

en contrôlant la gestion des caïds, en établissant une surveillance sévère des dépenses publiques, relever l'économie du pays en adoucissant les charges qui pesaient sur les paysans, réveiller le patriotisme local en appelant les notables dans une administration régénérée. Khérédine ne prévoyait aucune réforme de structure, il souhaitait relever les institutions traditionnelles, donner une vie nouvelle aux grands corps religieux. Pour assurer l'avenir, il mettait l'accent sur le développement de l'instruction. La brève expérience de l'école du Bardo lui suggérait de créer un enseignement à la fois moderne et traditionnel où les sciences exactes auraient leur place aux côtés de la théologie musulmane, et qui servirait à former les nouveaux cadres dont la Tunisie avait besoin.

A l'extérieur, Khérédine ne préconisait d'autre politique que le maintien de l'autonomie tunisienne telle qu'elle avait été définie par le firman de 1871. «Le vasselage de la Tunisie est une garantie d'indépendance», faisait-il écrire, «tant que l'empire Turc sera debout, les Etats tributaires ou vassaux n'auront rien à craindre parce que leur existence touche à la solution de la question d'Orient et que, si l'Empire Turc était un jour remanié, rien ne fait encore pressentir qu'il soit bien intéressant ou bien nécessaire pour l'Europe que les modifications portent sur la Tunisie.»

«Si on admet, au contraire, que la Régence soit complètement indépendante et qu'elle ne se rattache à aucun grand Etat, ce n'est plus qu'une faible agglomération de deux millions d'hommes, placée topographiquement dans des conditions telles qu'il puisse prendre un jour fantaisie à quelque puissance européenne de s'en emparer»... «Il faut que la politique extérieure du bey envers la France, l'Angleterre et l'Italie soit impartiale et compensatrice et il devra éviter à tous prix ce qui pourrait passer pour de la faveur.»

«Les Anglais ont déjà des privilèges et des concessions : qu'on en donne aux Français et aux Italiens»[32].

Les sympathies de Khérédine pour la France étaient réelles ; sa situation politique l'avait rejeté dans le parti français ; mais, pour servir les intérêts de son pays, Khérédine entendait suivre à l'extérieur la politique turque dès longtemps préconisée par son adversaire Wood, tout en maintenant sur le plan local, un équilibre difficile entre les trois puissances rivales à Tunis.

2 - L'administration de Khérédine

a) Réformes intérieures

La réforme de l'administration avait été préparée dès avant la chute du khaznadar, mais elle ne prit tout son sens qu'à partir de 1873. L'organisation financière mise sur pied par Villet, en 1869 et 1870, fonctionnait depuis trois ans déjà. Quelques destitutions avaient atteint des caïds prévaricateurs. En juin 1873, le khaznadar avait fait sceller au bey le décret sur la réforme des biens du beylik. Khérédine n'eut qu'à étendre la mesure aux biens habous[33] et à surveiller l'application loyale de ces réformes. Il n'y eut pas de destitutions spectaculaires. Khérédine s'en prit surtout au complice du khaznadar,

32 *Doc. sur Khérédine, Op. Cit. Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient R. T.* 1936, pp. 228-229.

33 Création et organisation d'une Commission des Habous chargée de surveiller la gestion des oukils des habous (décrets du 19 mars et du 2 juin 1874) (Arch. Tun. carton 60 ; M. Bompard : *Législation de la Tunisie* p. 192-195).

Khérédine plaça à la tête de l'administration des Habous Mohammed ben Mustapha Beyram (Beyram v), le directeur de la Grande Mosquée, dont il fit également le directeur de l'imprimerie du gouvernement et du Journal officiel, en mai 1875.

Khérédine vers 1878
(L'Illustration).

Hamida Benaïad, qu'il relevait de ses fonctions de fermier, en l'invitant à fournir des comptes de gestion. Le caïd Chloumou Samama, receveur général des Finances, avait dérobé dix millions de piastres entre 1864 et 1866. La chute de son protecteur, l'ouverture de la succession de son oncle, le caïd Nessim, lui firent craindre d'avoir à rendre gorge. Il s'enfuit prudemment à Corfou, à la fin de 1873.

Grâce à Khérédine, on vit disparaitre les abus qui avaient déshonoré la gestion du khaznadar, la vente des charges au plus offrant, une exploitation cynique du pays. Les impôts avaient été allégés ; caïds et khalifas, nommés sans avoir à bourse délier, recevaient, pour traitement, le dixième des sommes qu'ils percevaient[34]. Mais ils devaient, chaque année, rendre un compte détaillé de leur gestion. Khérédine leur avait imposé la tenue de registres de comptabilité, la délivrance de quittances d'impôts[35]. Il édicta toute une série de règlements précisant le mode de perception des taxes, la rétribution des agents locaux. Pour la rentrée des impôts, Khérédine abandonna le système onéreux des camps et le remplaça par des expéditions plus légères, dont il confiait le commandement au ministre de la Guerre, le général Roustam.

Les dépenses publiques, sévèrement comprimées, étaient réduites à sept millions de piastres. Mais le budget tunisien supportait la charge écrasante de la dette unifiée qui absorbait la moitié de ses revenus. Heureusement, les bonnes récoltes de 1873 permirent à l'Etat de faire face à toutes les échéances. L'année suivante était aussi favorable : pour la première fois depuis 1870, les revenus concédés atteignaient et dépassaient les estimations du gouvernement, 12 millions de piastres en 1873-1874,

34 Décret du 24 octobre 1872 (Bompard, *op. cit.* p.33).
35 Décrets du 1er mai et du 18 mars 1877 (Bompard : *op. cit.* pp. 34-35 et 156). Décret du 27 avril 1876 établissant l'incompatibilité des fonctions de caïd et de fermier des impôts dans un même caïdat (*Ibid.*, p 34).

11 millions de piastres en 1874-1875[36]. Le gouvernement pouvait rembourser ses créanciers; l'excédent des revenus concédés permettait de solder l'arriéré des coupons, de constituer même un fonds de réserve et de racheter une partie de la dette[37]. Les circonstances avaient servi Khérédine. En 1875, la Commission financière publiait un compte rendu optimiste de sa gestion. Les espoirs que Villet et Khérédine avaient placés dans l'avenir se trouvaient justifiés. Fait qui eût semblé inconcevable deux ans plus tôt, la trésorerie tunisienne était à l'aise et le crédit de l'Etat restauré. Sans doute, le retour de mauvaises années agricoles pouvait compromettre un équilibre budgétaire encore précaire, mais on pouvait espérer qu'un renouveau de prospérité, l'extension des surfaces cultivées permettraient au gouvernement de surmonter toutes les difficultés et de sortir enfin de la triste situation où l'avait plongé une folle gestion financière.

Khérédine n'avait pas négligé ses autres tâches. Il réorganisait la justice, fixait les appointements des magistrats et réduisait le nombre des muftis qui siégeaient dans les tribunaux de l'intérieur[38]. En même temps, il décidait de doter d'un statut le corps des notaires tunisiens[39]. Dès 1873, il s'était attaqué, de concert avec les consuls européens, à un problème auquel il songeait depuis de longs mois, l'assainissement de la ville de Tunis. La capitale n'avait ni voirie, ni police digne de ce nom : après chaque averse, les bas quartiers étaient transformés en cloaque par les eaux pluviales qui dévalaient par les ruelles en pente ; des égouts à ciel ouvert, que personne ne songeait à curer, répandaient une boue gluante et pestilentielle qui rendait toute circulation impossible[40]. En janvier 1873, Khérédine avait essayé de créer un service de nettoiement qu'aurait alimenté une taxe sur les immeubles de la ville. Mais, systématiquement, bon nombre d'Européens se refusaient à payer la moindre prestation. Les consuls se heurtaient à l'indiscipline de leurs nationaux. Il fallut toute l'insistance de Khérédine, efficacement soutenu par de Vallat, pour aboutir à un accord général, en novembre 1873. Un règlement de police était institué avec l'agrément des consuls. Son application était confiée à un petit corps de gendarmes qui devaient veiller sur la circulation dans les principales artères de la ville, contrôler le travail des équipes de nettoiement, de concert avec les chefs de quartier. Tout un jeu d'amendes, le prélèvement d'une taxe sur les immeubles devaient alimenter une caisse spéciale dont la gestion était confiée au président de la municipalité. Mieux gérés, les revenus qui avaient été affectés à la ville de Tunis en 1857 allaient permettre d'entreprendre le pavage de quelques rues, la restauration de bâtiments publics, et de préparer la création du premier hôpital musulman de la ville, l'hôpital Sadiki, qui fut fondé en 1879.

36 Recettes de 1874-1875 : 12.499.140, 27 P. - Dépenses : 289.172, 93 P. Somme applicable au coupon : 12.209.967, 34 piastres. Recettes de 1875-1876 : 11.478.321, 62 P. - Dépenses : 254.226, 27 P. Somme applicable au coupon : 11.224.095, 25 piastres.
(A. E. Tunis, vol. 41 et 42. Etat des recettes effectuées par l'administration des Revenus concédés du 1er juillet 1873 au 30 juin 1874 et du 1er juillet 1874 au 30 juin 1875. Rapports de Le Blant au ministre, 12 août 1874 et 3 août 1875).

37 L'excédent des recettes de 1873-1874 permettait de payer le solde du coupon de janvier 1872 (850.000 piastres), de consacrer 500.000 piastres à un fonds de roulement pour les monopoles des tabacs et du sel. Le surplus, soit 200.000 piastres, permettait de racheter 460 obligations de la dette unifiée. Les excédents de 1874-1875, soit 900.000 p, étaient également convertis en titres tunisiens. En deux ans, le gouvernement avait pu racheter 2.350 obligations, d'une valeur nominale de 1.200.000 fr. donnant un intérêt annuel de 60.000 fr. (F. 0. 102/123 *Rapport sur l'exercice quinquennal 1870-1875 de la gestion des Revenus Concédés* tableau 29).

38 Décrets des 6 avril, 22 et 27 décembre 1874 fixant les appointements des magistrats et limitant à trois le nombre des juges dans les principaux tribunaux de province ; décret du 25 mai 1876 réglementant les fonctions des *charâa* de Tunis et de la Régence (Bompard. *op. cit.* pp.277-283).

39 Décret du 8 janvier1875 *[Ibid., pp.* 383-388).

40 F. 0.102/96. Wood à Granville. Tunis. 6 janvier 1873.

L'agriculture devait bénéficier des réformes administratives et de la mise en tutelle des caïds. Le retour de la tranquillité aidant, les surfaces cultivées s'étendirent à nouveau dans tout le pays[41]. Khérédine encouragea les plantations d'oliviers, notamment dans le district de Sfax où il mit à la disposition des paysans des terres vacantes tombées dans le domaine public[42]. Il fit également codifier un statut du métayage par deux décrets d'avril 1874 et de novembre 1875[43]. En même temps, Khérédine essayait de relever les corporations en décadence. Il fit rédiger des règlements précis qui fixaient aussi bien les rapports entre maîtres et compagnons, le mode d'élection des syndics que le régime du travail et la vente des produits ouvrés[44]. La corporation des bonnetiers, traditionnellement la première de Tunis, fut la première à recevoir son statut, en février 1870[45], les autres successivement, entre 1871 et 1875. Mais, pour faire revivre les corporations agonisantes, il ne suffisait pas de les doter d'une charte. La crise économique et financière des années 1866 à 1870 avait porté le coup de grâce à un artisanat qu'atteignait depuis longtemps la concurrence européenne. Pour aider les corporations à retrouver leurs débouchés commerciaux, les droits qui grevaient lourdement les produits tunisiens à leur sortie de la Régence furent allégés. Khérédine aurait voulu élever les droits d'entrée sur les articles étrangers pour protéger ce qui restait de l'artisanat local. L'opposition des consuls à toute modification du régime des Capitulations l'empêcha de faire aboutir ce projet. L'eût-il obtenu, qu'il n'aurait certainement pu renverser une évolution inexorable. Du moins, l'amélioration de la situation du pays, la reprise des affaires, une meilleure surveillance douanière contribuèrent-elles à ralentir une décadence brutale. Pour résoudre le problème social causé par un chômage devenu endémique, c'est tout un programme industriel qu'il aurait fallu élaborer. Mais Khérédine n'y était guère préparé ; l'argent était rare et les tentatives du bey Ahmed n'étaient pas un précédent encourageant.

L'enseignement fut l'objet de toute la sollicitude du premier ministre. Un peu partout, à Tunis et dans les villes de la côte, Khérédine encouragea la réfection et l'extension des écoles[46]. L'enseignement de la Grande Mosquée fut réglementé par ses soins[47].

41 «En quittant le pouvoir après 10 années de gestion, je laissai dans la Régence plus d'un million d'hectares de terres ensemencées contre 60 mille que j'y avais trouvés à mon entrée aux affaires» (*Doc. sur Khérédine, op. cit. A mes enfants R. T.* 1934, p. 196). Mais ces chiffres nous semblent manifestement exagérés dans les deux sens.

42 Décret du 18 décembre 1875 (M. Bompard, *op. cit.* pp. 95-96).

43 Ce code définissait la situation et les obligations du *khammès,* colon partiaire, qui ne recevait, pour prix de son travail, que le cinquième de la récolte, impôts déduits. Les dispositions de ce code pouvaient sembler particulièrement rigoureuses ; elles ne faisaient que consacrer un état de fait que le premier ministre avait seulement essayé d'adoucir.

44 Arch. Tun. Cartons 59 et 72. - A Atger : *Les corporations tunisiennes* Paris, 1909, pp. 30-60 et 97-102.

45 Décret du 9 *kaada* 1286 = 20 février 1870. L'*aminé* des bonnetiers était nommé par le bey sur présentation d'un conseil de dix maîtres recrutés par cooptation l'aminé représentait la corporation, gérait ses biens et surveillait toute la vie du métier. De droit, *aminé* du commerce, il avait le pas sur les syndics des autres corporations et, dans la hiérarchie locale, prenait rang immédiatement après le cheikh el medina.

46 En 1874, on ne recensait à tunis que 59 écoles coraniques avec 1.239 élèves ; 27 autres écoles groupaient 231 élèves qui se préparaient à entrer à la Grande Mosquée (A. E. Tunis Mém.et Doc. vol. 9, Note 52 : extrait du rapport anglais de 1875).

47 Un décret du 1er novembre 1842, dû à Ahmed Bey, avait organisé l'enseignement de la Grande Mosquée en imposant un programme d'études et un système d'examens. Trente professeurs des deux rites avaient été nommés et des habous créés pour leur entretien. Les mesures prises par Khérédine visaient surtout à remettre en vigueur et à préciser les dispositions édictées trente ans plus tôt : deux décrets de septembre et d'octobre 1870 traitaient de questions financières, les décrets du 26 décembre 1875 et du 22 janvier 1876 précisaient le régime des études. Mais aucune de ces mesures n'apportait de réforme véritable à l'enseignement de la mosquée qui restait fondé, comme par le passé, sur de vains exercices de mémoire.

En 1875, il fonda une bibliothèque publique de plusieurs milliers de volumes, dont il fournit lui-même les premiers fonds, par un don de 1.100 manuscrits[48]. Mais la création la plus originale fut la fondation du collège Sadiki, institué par décret du 13 janvier 1875. Le collège qu'on avait installé dans un palais voisin de la kasbah ouvrit ses portes en février 1875. Pour l'entretenir, Khérédine avait constitué en habous les anciennes propriétés du khaznadar. Cent cinquante boursiers musulmans, internes ou demi-pensionnaires, devaient y recevoir un enseignement fondé à la fois sur le Coran et sur l'étude du français ou de l'italien, des mathématiques et des sciences. Le programme des études était modeste, toute discussion était bannie des classes ; l'enseignement traditionnel, que dispensaient les professeurs de la Grande Mosquée, tenait la meilleure place dans les horaires, l'étude des matières scientifiques était réduite aux premiers rudiments[49]. Mais si étriqué, si primaire qu'il fût, cet enseignement n'en constituait pas moins une tentative originale pour concilier les traditions musulmanes et les méthodes de l'Occident, dans un pays qui ne connaissait d'autre formation intellectuelle que la récitation des textes sacrés.

Khérédine entendait réserver les postes de l'administration aux élèves diplômés du collège. Les meilleurs éléments iraient poursuivre en Europe des études supérieures. Le collège Sadiki devait être ainsi une pépinière de fonctionnaires ; il devait préparer l'accession des Tunisiens aux professions libérales. Ouvert à tous les Musulmans, il ménageait la fusion entre des classes sociales jusqu'alors séparées, les mamelouks du palais et la bourgoisie des grandes villes.

b) Relations avec les puissances

La plupart de ces réformes étaient à longue échéance. Dans l'immédiat, Khérédine voulait résoudre des questions irritantes qui étaient, pour le gouvernement, le sujet de contestations perpétuelles avec les consulats, celles de la justice locale et de la protection des sujets tunisiens. Chaque année, les consuls européens venaient soutenir au Bardo les réclamations de leurs nationaux ou de leurs protégés contre des sujets tunisiens, affaires médiocres mais innombrables qui pouvaient toujours servir de prétexte à des revendications de caractère politique. La réforme de la justice était en suspens depuis 1857. Le bey avait vainement essayé de soumettre les étrangers à sa juridiction en leur offrant, en contrepartie, le droit de propriété dans la Régence. La commission tunisienne qui avait été instituée en 1861 pour trancher des conflits entre Européens et tunisiens n'avait eu qu'une brève existence. Entre 1863 et 1870, le droit de propriété avait été accordé à tous les étrangers, mais si les consuls avaient admis que leurs nationaux fussent soumis à la juridiction tunisienne en matière de propriété foncière, ils s'étaient refusés à toute concession, en matière civile, criminelle et commerciale ; tous les autres litiges étaient, comme par le passé, évoqués devant le consulat dont relevait le défendeur.

En mai 1871, Khérédine , d'accord sur ce point avec le khaznadar, avait soumis aux consuls un projet de réforme de la justice qui prévoyait la création de tribunaux civils mixtes chargés de juger toutes les affaires pendantes entre Européens et Tunisiens[50].

48 *Doc. sur Khérédine, op. cit. A mes enfants R. T.* 1934, p.193. D'autres ouvrages provenaient de la bibliothèque du khaznadar que celui-ci avait dû céder à l'Etat, en vertu de l'arrangement de janvier 1874 (Arch. Tun. Doss. 77, carton 6).

49 Dans son article sur *La pénétration intellectuelle en Tunisie [R. Afr.* 1954 pp. 160-167) leDr.Arnouletdonnele détail des programmes, la vie intérieure du collège. La plupart des professeurs européens avaient enseigné déjà à l'école militaire du Bardo.

50 Arch. Rés. Dép. pol. N° 498 et 500 de Botmiliau. Tunis, 30 mai et 9 juin 1871 ; A. E. Tunis vol. 35 : *Règlement du Tribunal mixte à Tunis.* Tunis, s. d. (pp. 308-323 du vol. 35).

L'Angleterre avait donné son accord ; la France ne se montrait point hostile; seule, l'Italie soulevait des objections sur le maintien des droits acquis par l'usage. Les négociations furent menées avec lenteur ; la question des juridictions consulaires était liée au statut même des Européens dans la Régence. Le problème était le même dans tout l'Orient musulman, et le gouvernement français hésitait à créer un précédent dont on pourrait se prévaloir dans d'autres pays soumis également au régime des Capitulations[51]. La France et l'Italie ayant donné finalement leur accord de principe, un projet de règlement fut élaboré à Tunis par le juge consulaire italien Puliga, en 1873. Les tribunaux mixtes seraient composés en majorité d'Européens, sous la présidence d'un Tunisien ; ils jugeraient d'après un code rédigé à leur usage, qui s'inspirait surtout des codes mis en vigueur dans l'Empire ottoman[52]. En avril 1874, tous les consuls, le gouvernement tunisien avaient donné leur adhésion. En attendant la ratification officielle du projet par les gouvernements européens, Khérédine décida d'instituer une commission mixte provisoire de trois membres[53] pour régler les affaires dont l'enjeu ne dépassait pas 1.000 piastres (6 juillet 1874). La commission fonctionna à la satisfaction générale. Khérédine espérait la conclusion rapide d'un accord définitif pour installer les tribunaux. Mais, très vite, il apparut que l'Italie ne cherchait qu'à se dérober[54].

Dix mois s'écoulèrent sans que les négociations aient fait le moindre progrès. En août 1875, Khérédine essayait d'enlever une décision, mais il devait bientôt perdre tout espoir d'aboutir, car le gouvernement français, à son tour, refusait de s'engager. En juin 1875, le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères français, confiait à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Lyons, qu'il lui était impossible de soutenir le projet tunisien en raison de l'accueil qu'avait fait l'Assemblée Nationale à un projet analogue sur la réforme judiciaire en Egypte[55]. Khérédine n'insista plus ; les choses en restèrent donc là. La commission provisoire continua de fonctionner pour les délits mineurs. Le projet de réforme resta dans les cartons du gouvernement tunisien, en attendant des circonstances plus favorables qui ne se présentèrent point.

Khérédine n'eut pas plus de succès avec son projet de limitation des protections étrangères. La plupart des Juifs tunisiens essayaient en effet d'échapper à la juridiction beylicale en sollicitant la protection d'un consulat. Presque tous les Livournais étaient devenus ou redevenus sujets italiens. Depuis le décret Crémieux, les Juifs indigènes arguaient d'une prétendue origine algérienne pour obtenir la citoyenneté française ; d'autres achetaient des patentes de protection au chancelier du consulat d'Espagne, dès

51 A. E. Tunis, vol. 39. Notes marginales sur dép. de Botmiliau du 8 janvier 1873.

52 Les affaires de moins de 1.000 piastres seraient examinées par une commission composée d'un Tunisien et de deux Européens. Les autres contestations seraient déférées devant un tribunal de première instance de cinq membres, deux tunisiens et trois Européens choisis sur une liste de notables et d'officiers consulaires dressée par les consuls. Appel pouvait être porté devant une cour d'appel mixte formée de trois ministres ou hauts fonctionnaires tunisiens et des trois consuls de France, d'Angleterre et d'Italie (F. 0.102/106). Wood à Granville. Tunis, 5 mai 1873 : *Règlement du Tribunal mixte de Tunis*, 113 art [en français] ; *Ibid.* Wood à Derby Tunis, 27 avril 1874).

53 Le premier drogman du consulat de France, de Sainte Marie, et le chancelier du consulat d'Angleterre, Pisani, sous la présidence de *l'aminé* du commerce de Tunis. (A. E. Tunis, vol 41. Dép. de Billing. Tunis, 18 Janvier 1874).

54 F. 0. 102/106. A. Wood F. 0. 22 août 1874 ; dép. n° 44 et 45 de Wood. Tunis, 22 septembre 1874 ; Paget à Derby. Lucques, 6 juillet 1875.
Pinna exprimait son opinion de façon plus triviale : en juin 1875, il déclarait publiquement, à Sfax, que les tribunaux mixtes «étaient encore une cochonnerie des consuls de France et d'Angleterre» (Arch. Rés. dép. de Roustan. Tunis, 6 juillet 1875 ; F. 0.102/101. Wood à Derby Tunis, 2 août 1875).

55 *Ibid.* Lyons à Derby, confid. Paris, 14 juin 1875.

qu'ils étaient en difficulté avec les agents du bey. Les Algériens musulmans faisaient de même : ils négligeaient de s'inscrire au consulat de France pour éviter de payer une petite redevance et ne songeaient à faire état de leur origine qu'en cas de nécessité. Pour mettre fin à une situation anarchique, Khérédine proposa au consulat de France un règlement très simple : les Algériens seraient considérés comme protégés français pendant un stage de quelques années dans la Régence. Passé ce délai, ils deviendraient Tunisiens sauf s'ils continuaient de revendiquer la protection française, en s'inscrivant au consulat. Aucune réclamation ne serait admise de la part des contrevenants qui seraient expulsés à la première occasion. Le gouvernement français, consulté par Roustan, donna son accord, en juin 1876[56]. Mais les difficultés rencontrées par Khérédine, sa chute du pouvoir empêchèrent la conclusion d'une convention définitive et le projet abandonné ne fut pas repris par les successeurs du ministre.

En revanche, Khérédine réussissait à s'entendre avec les autorités françaises pour le règlement des incidents de la frontière. Vols de bétail, razzias, fuite de nomades devant l'impôt, ces incidents ne présentaient généralement aucune gravité quand les tribus frontalières ne se sentaient point soutenues par les autorités locales. Depuis 1870, les officiers français d'Algérie manifestaient moins d'énergie dans leurs opérations de représailles et Khérédine, de son côté, cherchant à limiter les conflits, donnait des conseils de modération aux caïds de la frontière.

Pour rassurer les Français, il fit disperser dans l'intérieur des groupes de fuyards algériens qui se groupaient sur les confins, sous la protection des Ouled bou Ghanem ; il fit interner à Soliman un des chefs de la révolte de 1871, Kablouti[57]. En novembre 1874, 600 tentes des Hammama passaient en territoire algérien, mais le commandant de la division de Constantine les faisait aussitôt reconduire en Tunisie. En juin 1875, Khérédine dépêchait des troupes dans l'ouest pour ramener le calme parmi des tribus en querelle au voisinage de l'Algérie. Pour régler la vieille question des délimitations de la frontière, il aurait voulu ouvrir des négociations avec le gouvernement français, mais Decazes préféra s'en tenir au *statu quo*[58]. Néanmoins, Français et Tunisiens trouvèrent un moyen empirique mais pratique de régler leurs différends. En juin 1875, le commandant d'une expédition tunisienne, le général Réchid[59] rencontrait sur la frontière, à Sakiet Sidi Youssef, un général français avec lequel il examinait les incidents qui s'étaient produits les mois précédents. Une enquête sommaire, des sanctions expéditives, amendes collectives et restitution de bétail, et en moins d'un mois, les deux officiers réussissaient à régler tous les conflits qui envenimaient les rapports entre tribus voisines[60]. Les autorités françaises qui, au début, s'étaient montrées un peu inquiètes de cette initiative tunisienne trouvèrent le procédé commode : elles encouragèrent le renouvellement de ces conférences qui, désormais, se tinrent tous les ans au lieu consacré de Sidi Youssef.

56 A. E. Tunis. Comm, vol. 60. A Roustan. Versailles, 10 juin 1876.

57 Kablouti était un chef de spahis qui s'était réfugié avec ses hommes en Tunisie, en septembre 1871. Embarqué pour la Mecque, sur la pression du consul de France, il était rentré en Tunisie par Tripoli, en juillet 1872 (Arch. Rés Dép. de Botmiliau. Tunis, 30 septembre, 14 octobre 1871 et 12 juillet 1872 ; Arch. Guerre. H 191. Rapport du général de Lacroix au ministre sur l'insurrection de 1871. Alger, 20 janvier 1872.

58 *Ibid.* Decazes à Billing. Paris, 1er octobre 1874.
Le ministre rappelait que la France souhaitait toujours un accord de délimitation. Mais il craignait de se heurter à des prétentions tunisiennes exorbitantes et de susciter l'inquiétude des cabinets étrangers en les repoussant.

59 Le général Réchid, agha du Kef, un des cinq homonymes de la cour du Bardo.

60 Arch. Tun. Dép. de Roustan. Tunis, 26 juillet 1875.
Arch. guerre, H 193. Rapports du gouverneur général au ministre. Alger, 14 juillet 1875.

Cette bonne volonté de part et d'autre, l'énergie des officiers du bey à réprimer les désordres en Tunisie, firent régner sur la frontière une tranquillité inhabituelle. Algériens et Tunisiens perdirent l'habitude de se razzier réciproquement et les incidents de frontière se réduisirent à des délits médiocres, maraudages ou vengeances individuelles qui ne mettaient plus en question la sécurité des confins[61].

Quelques années de bon gouvernement avaient suffi à restaurer l'ordre et la confiance dans le pays. Les surfaces cultivées étaient partout en extension ; dans le Sahel, autour de Sfax surtout, la plantation des oliviers connaissait un nouvel essor. Les échanges commerciaux retrouvaient leur ampleur et, les unes après les autres, les compagnies de navigation européennes devaient accroître leurs services tunisiens. En quelques années, la valeur des importations de la Régence doublait[62]. Les caravanes recommençaient à sillonner le pays et reprenaient leurs relations traditionnelles avec l'Algérie, avec Tripoli et les oasis sahariennes. Le crédit de l'Etat était restauré par le paiement exact des coupons ; sur toutes les places étrangères, les obligations tunisiennes, régulièrement cotées, connaissaient des cours inégalés. L'année 1875 était une des plus heureuses qu'eût connues la Régence depuis longtemps. Malgré les attaques de ses adversaires, malgré la jalousie d'un Mustapha ben Ismaïl, la situation de Khérédine paraissait désormais affermie. Son prestige était rehaussé par une manifestation spontanée de la colonie européenne qui, en avril 1875, venait lui apporter le témoignage de sa reconnaissance pour les efforts qu'il avait tentés en faveur du relèvement du pays.

Le succès de Khérédine était aussi le succès de la politique française qui, après des années d'effacement, retrouvait toute son influence au Bardo. Villet à Paris, Roustan et Le Blant à Tunis étaient les meilleurs soutiens du premier ministre. La Commission financière, elle-même, semblait devenir une institution française, avec son tout puissant vice-président, véritable ministre tunisien sans le titre, qui s'arrogeait un droit de contrôle étendu sur la plupart des actes du gouvernement. Grâce à l'énergie de Villet, la commission avait maintenu à Tunis l'influence d'une France diminuée par ses défaites ; elle lui permettait de recouvrer une prééminence à laquelle elle avait paru renoncer en 1869, lorsque le gouvernement impérial acceptait un contrôle financier triparti sur les affaires financières de la Régence.

Les cabinets étrangers affectaient de s'en alarmer[63]. Rejetés dans l'opposition, Wood et Pinna dénonçaient la politique du premier ministre, sa dépendance étroite à l'égard du consulat de France. Selon Wood, Khérédine ne se maintenait que grâce à l'appui français ; le bey supportait difficilement son humeur impérieuse et regrettait l'éloignement de son ancien ministre, Mustapha Khaznadar. De fait, le bey savait à son ministre peu de gré de ses efforts. Khérédine manquait de souplesse ; il ne savait pas flatter, amuser le prince, le gagner par de menus présents. Mustapha ben Ismaïl, freiné

61 Arch. Guerre, H. 193. A partir de 1876, les rapports du général Vuillemot sur la situation de la frontière ne cessent de signaler de bons rapports avec la Tunisie.

62 11 millions de francs, en 1870, 25 millions, en 1874 et 20 en 1875.

63 En décembre 1873, l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre d'Italie à Londres interrogeaient lord Granville sur les ambitions françaises en Tunisie (F. 0.102/97. Notes du F. 0. des 29 et 31 décembre 1873). Le ministre des Affaires étrangères turc affectait de craindre un protectorat français sur la Tunisie (F. 0. 102/95 Elliot à Granville. Constantinople, 25 décembre 1873). Lord Lyons interrogeait le duc Decazes à ce propos et, pour dissiper toute inquiétude, le ministre des Affaires étrangères français chargeait les ambassadeurs à Londres et à Vienne, les 28 et 31 décembre 1873, de démentir formellement les projets qu'on prêtait à la France d'établir son protectorat sur la Régence (Arch. Rés dép. pol n° 1. Decazes à Vallat. Paris, 5 janvier 1874). Néanmoins le ministre italien revenait encore à la charge auprès du cabinet de Londres en juin 1874 (F. 0.102/106. Granville à Herries, chargé d'affaires à Rome. F. 0.1er juillet 1874).

dans ses dilapidations, murmurait contre la politique d'économies du premier ministre. Mais il n'osait pas s'engager contre lui. Brouillé avec les Anglais et les Italiens, le favori était retenu dans le parti français par des encouragements, des flatteries, des décorations qui lui procuraient un plaisir enfantin. Roustan, indirectement, protégeait Khérédine en retenant Mustapha. Quelques maladresses du premier ministre, le développement d'une rivalité franco-italienne dans laquelle il ne voulut point s'engager suffirent à renverser le fragile édifice politique sur lequel il reposait.

3 - Les rivalités économiques et la chute de Khérédine

Les rivalités économiques européennes qui s'étaient assoupies lors de l'effondrement économique et financier de la Tunisie se réveillèrent avec le relèvement du pays. Depuis 1871, Wood avait réussi à installer dans la Régence tout un réseau de sociétés et d'intérêts britanniques. La compagnie du gaz était anglaise, comme la banque Ranking. La seule voie ferrée du pays, la ligne Tunis-Goulette, appartenait à la société anglaise *Tunis Railways.* Les phares des côtes tunisiennes avaient été installés par des Anglais. Wood avait obtenu du bey la promesse que la construction des voies ferrées de Tunis à Béja et à Bizerte, l'exploitation de la mine de plomb de Djebba seraient réservées à des sociétés anglaises. Seule, l'exploitation du télégraphe demeurait en des mains françaises. Mais aucune des entreprises que Wood avait attirées dans la Régence ne prospérait. En 1875, la compagnie du gaz était en faillite, avant d'avoir pu achever ses travaux. Une autre compagnie anglaise, la *New Gas C°*, à peine plus heureuse, ne cherchait qu'à se défaire d'une entreprise lourdement déficitaire. La banque Ranking fermait ses guichets dès juillet 1876[64]. L'exploitation du chemin de fer de La Goulette continuait péniblement. La compagnie en difficulté, réduisait en vain ses services, son personnel et l'entretien d'un misérable matériel. A Londres, le président du conseil d'administration, sir George Balfour, se plaignait amèrement d'avoir été entraîné par Wood dans une désastreuse opération financière, et refusait avec énergie de s'engager dans la construction d'un chemin de fer de Béja ; il déclarait hautement qu'il souhaitait seulement se débarrasser d'une ligne sans trafic, sans voyageurs ni marchandises et décourageait les capitalistes anglais de s'engager dans un pays où ils ne trouveraient que des déceptions[65]. La déconfiture des entreprises britanniques laissait le champ libre à de nouvelles initiatives. Mais les Français n'étaient pas seuls désormais à pouvoir en profiter. En matière commerciale comme dans le domaine de l'industrie, les Italiens étaient maintenant des rivaux déclarés.

a) Les efforts de Roustan

La crise financière avait désorganisé les relations d'affaires traditionnelles entre la France et la Tunisie. La plupart des négociants marseillais et génois, durement atteints par la banqueroute de l'Etat, avaient dû se retirer des affaires ou réduire leurs opérations.

64 F. 0.102/123. Wood à Derby. Tunis, 31 juillet 1876.

65 F. O. 102/ 100. Wilkinson, directeur de l'exploitation du chemin de fer à Wood, 22 octobre 1874 (annexe à dép. de Wood à Derby du 31 octobre) et 27 octobre 1874 (annexe à dép. de Wood à Derby du 24 novembre) - F. 0.102/102. Lettre privée de Balfour au sous-secrétaire d'Etat Bourke. Londres, 15 juin 1875.
D'après Wood (F. O. 102/100. A Derby. Tunis, 31 octobre 1874), la société était victime de spéculations malhonnêtes. Pickering qui avait lancé l'affaire, était entré dans la nouvelle société en lui cédant pour 225.000 livres en obligations une ligne qui n'en valait pas 80.000. La société avait émis, en outre, des actions pour 250.000 livres. Il avait bientôt fallu la liquider. Pickering était déclaré en faillite. La société avait été finalement reconstituée et le chemin de fer racheté pour 40.000 livres. Mais ce modeste capital ne pouvait pas même être rémunéré.

À Tunis, comme dans les ports du Sahel, le grand négoce était accaparé par des courtiers livournais enrichis. Les membres de la Commission financière avaient placé leurs parents, leurs amis dans l'administration des douanes. La protection dont ils jouissaient auprès des autorités locales, les renseignements que leur fournissait le Contrôle, les fonds de roulement dont ils disposaient leur permettaient de faire une dure concurrence aux négociants indépendants[66]. Or, les Livournais, sujets italiens, étaient surtout en relations d'affaires avec l'Italie. Le commerce italien en profitait d'autant, et les compagnies de navigation, Florio et surtout Rubattino, ne cessaient d'étendre leurs services. Tunis était desservie par la compagnie Rubattino qui assurait une liaison hebdomadaire avec Gênes. En décembre 1874, elle inaugurait, avec des navires de médiocre tonnage, un service hebdomadaire de Tunis à Sfax, par les ports du Sahel ; en mars 1877, ce dernier service était doublé ; en même temps, Rubattino lançait une nouvelle ligne Tunis-Malte-Tripoli, Florio rétablissait la liaison Palerme-Tunis, abandonnée depuis 1867. Le volume des échanges commerciaux italo-tunisiens s'accroissait. À partir de 1875, les navires italiens enlevaient près de la moitié des exportations de la Régence, ils assuraient tout le trafic de cabotage sur les côtes orientales du pays ; les exportations italiennes se développaient également[67].

En même temps, les Italiens cherchaient à développer plus directement leur influence en Tunisie. La colonie italienne était maintenant la plus nombreuse des colonies étrangères ; si les capitaux étaient rares dans la péninsule, des entreprises industrielles italiennes pouvaient, à Tunis, compter sur le concours financier de courtiers livournais enrichis et sur la facilité de recruter une main d'œuvre sicilienne nombreuse et peu exigeante.

En 1874, Pinna sollicitait du bey le droit, pour une compagnie italienne qu'il ne nommait pas, de construire le chemin de fer de Tunis à Béja. Plus heureux, Wood

66 Arch. Rés. Dép. Pol ; n° 113 de Roustan. Tunis, 10 octobre 1876.

67 II est malheureusement impossible d'établir avec précision les positions commerciales des grandes puissances, à cette époque. Les renseignements fournis par les sources françaises, anglaises et italiennes sont incomplets, peu détaillés, contradictoires parfois. Le trafic est indiqué, le plus souvent, par pavillons et non par pays d'origine ou de destination, sans qu'il soit fait mention du cabotage qui devait représenter une part importante des échanges de Sfax et des ports du Sahel. Le détail des échanges manque souvent, ce qui ne nous permet pas de corriger les chiffres des exportations, comme nous avions pu le faire, pour la période 1861-1865, en retranchant les envois de numéraire qui servaient à solder des achats en Europe, les années où récoltes et exportations tunisiennes étaient déficitaires.

Pour la période 1875-1878, la balance moyenne des échanges tunisiens, par voie de mer, s'établissait ainsi: importations : 11.947.000 francs ; exportations : 14.973.000 francs. Nous avons essayé de déterminer la part des trois grandes puissances maritimes dans ce trafic : importations de France et d'Algérie, 29% (49% en 1861-1865) ; d'Angleterre et de Malte, 34% (28%), d'Italie, 26% (19%) ; exportations vers la France 18 à 19% (33%), vers l'Angleterre, au moins 25% (18,5%) l'Italie, 45% (36,8%). Les plaintes des agents consulaires français, les rapports optimistes de leurs collègues italiens ne nous permettent pas de douter du sens de l'évolution commerciale. Les achats tunisiens en France avaient été fortement réduits par la politique d'économies du gouvernement. Les négociants italiens étaient presque seuls à assurer le trafic des huiles et surtout des grains. L'Angleterre maintenait ses positions, grâce à ses ventes régulières de cotonnades ; par ses achats de balles d'alfa dans les ports de Sfax et de Sousse, elle avait sensiblement accru la valeur de ses importations.

(Statistiques commerciales du port de La Goulette en 1875, 1876, 1877 et 1878 établies par le vice-consul de France, Joseph Cubisol. (Arch. Rés. ; A. E. Tunis Comm vol. 60-61, *passim ; Moniteur des consulats,* 1876-1879 ; *Recueil consulaire* belge, 1876, vol. 22, pp. 356-362 ; 1879, vol. 25, pp. 807-823) *Diplomatie and Consular Reports,* Documents imprimés pour l'usage du Parlement. Rapports de Wood et du vice-consul à Sousse, Dupuis, sur le commerce de la Régence et celui des ports du Sahel F. 0.1877-1880, *passim*-Rapports du vice-consul d'Italie à Sousse : *Bolletino consolare,* vol. 10, 2ème partie, pp. 474-483 ; *Ibid.* vol. 12, 2ème partie, juillet 1876, pp. 137-180 : *Relazione storica e commerciale sulla città di Susa).*

l'emportait, et, comme Balfour refusait de s'engager, il faisait accorder la concession au banquier Ranking. Mais, financièrement, celui-ci n'était pas en état de construire la voie ferrée ; Pinna revenait à la charge auprès du bey, afin d'obtenir le transfert delà concession à une société italienne. En 1875, on voyait reparaître à Tunis le baron Castelnuovo. Voulant exploiter les concessions qu'il avait naguère obtenues du khaznadar, la mine de plomb du Djébel Ressas, le droit d'installer des thonaires sur toutes les côtes de Tunisie, il venait solliciter du gouvernement l'autorisation d'entreprendre des travaux. Au même moment, l'arrivée d'une expédition scientifique italienne[68] qui se répandait avec ostentation dans le pays, soulignait tout l'intérêt que le gouvernement italien témoignait subitement à la Tunisie.

Inquiet de ces initiatives, Roustan ne voulut pas se laisser distancer par son collègue Pinna. Il encouraga le gouvernement français à achever au plus vite le réseau télégraphique qui lui avait été expressément concédé jusqu'à Djerba[69] et plaida pour l'extension des services de navigation français, afin de résister efficacement à la concurrence italienne. En même temps, il soumettait à Khérédine les demandes de concessions industrielles qui lui parvenaient de France : la création d'un port à Carthage, que proposait Oscar Gay en 1874 et 1876, la mise à l'étude d'un vaste projet imaginé par un officier français, le capitaine Roudaire, qui prévoyait le percement de l'isthme de Gabès et la formation d'une mer intérieure dans la dépression des chotts algéro-tunisiens[70]. Mais Roustan s'attacha surtout à enlever la concession de ce magnifique instrument de pénétration économique et stratégique, la ligne de la Medjerda que se disputaient depuis deux ans Anglais et Italiens. Il l'emporta. Khérédine avait refusé la création d'un port à Carthage; il accepta de concéder le chemin de fer de Béja à une compagnie française. Ranking ayant laissé périmer ses droits, en mai 1876[71], la concession fut transférée sans difficulté

68 Un député, un officier d'Etat-major, deux ingénieurs, un peintre, un photographe, sous la direction du marquis Antinori, qui visitaient Bizerte et la région des chotts (Arch. Rés. Dép. de Roustan. Tunis, 4 mai et 15 juin 1875)

69 11 fut achevé au printemps de 1877.

70 Le capitaine Roudaire avait conçu ce projet en 1873, à l'occasion d'une mission topographique dans la région de Biskra, en relevant que le niveau du chott Melrhir se trouvait à 25 mètres au-dessous de celui de la mer. Il proposait l'ouverture d'un canal analogue à celui de Suez qui amènerait les eaux de la Méditerranée dans cette vaste dépression où il croyait reconnaître le lac Triton des Anciens. La formation d'une mer intérieure devait, selon Roudaire, provoquer des transformations climatiques et permettre la mise en valeur de toute une région désertique. Elle devait fournir à la France une base de pénétration politique et commerciale vers l'intérieur du continent africain. À trois reprises en 1874, 1876 et 1878, Roudaire obtint des ministères de la Guerre et de l'Instruction Publique d'être envoyé en mission dans le sud tunisien. Il fut soutenu par Ferdinand de Lesseps. Mais il découvrit que la dépression des chotts ne se prolongeait pas en Tunisie. La présence d'un seuil rocheux dans la région de Gabès, la masse boueuse du Djérid étaient d'autres obstacles. En 1881, Roudaire suggéra l'ouverture d'un canal de 145 kilomètres entre la Méditerranée et le chott El Rharsa, mais ce coûteux projet fut repoussé par une commission ministérielle en 1882.

L'initiative du capitaine Roudaire avait suscité un vif intérêt en Europe et en Tunisie. Une mission scientifique italienne venait étudier la région des chotts, en 1875. Wood qui redoutait de voir les Français s'installer en maîtres dans le Sud tunisien, rédigea, en 1874, une brochure hostile au projet qu'il fit publier en 1876 (*.Report on the Sea of Triton and the Chotts ofAlgeria* : F. 0.102/ 104. Wood à Derby, Tunis, 22 février 1876). Roustan, par principe, soutenait le projet, mais il semblait plutôt douter de l'intérêt de l'entreprise (A. E. Tunis. Mém. et Doc. vol. 4 à 7 : *Projet de mer intérieure)*

71 Concession pour 99 ans, à dater du 7 mai 1877.

au directeur de la société des Batignolles[72], Ernest Goiiin[73] qui, aussitôt, la rétrocéda à une filiale, la Compagnie des chemins de fer de Bône à Guelma[74]. Mais la société ne voulait pas s'engager sans une subvention gouvernementale ou une garantie d'intérêt que la Tunisie était incapable de fournir. Roustan et Villet s'employèrent à démontrer au gouvernement français tout l'intérêt économique et stratégique d'une ligne qui devait, un jour ou l'autre, relier Tunis à l'Algérie. Le projet de loi fut voté «à la vapeur» par le Parlement, les 19 et 24 mars 1877, avec l'accord des principaux chefs de groupes[75].

72 «Vous avez affaire avec une maison sérieuse, honnête, la maison Goiiin, «écrivait Villet», «la Banque de Paris est prête à garantir tous les capitaux nécessaires» (*Doc. sur Khérédine*, correspondance inédite, *op. cit.* Villet à Khérédine Paris, 27 février 1877).

La société des Batignolles était une entreprise familiale fondée, en 1846, pour la construction de locomotives, sous la raison sociale Ernest Goùin et Cie, société en commandite par actions, soutenue, à l'origine, par Rothschild, Hottinguer, d'Eichtal, Thurneyssen, Fould, Talabot, le duc de Galliera.

L'usine fut installée dans le village des Batignolles, près de Paris. Elle ne tarda pas à se développer. Ernest Goiiin adjoignit à la fabrication des locomotives la construction de ponts et d'ouvrages d'art métalliques. 11 construisit des ponts en France et en Russie et, à partir de1862, se lança dans la construction de voies ferrées, en Espagne, puis en Italie. Réorganisée en 1872, l'entreprise en commandite devint une société anonyme qui prit le nom de *Société de construction des Batignolles,* mais qui demeura essentiellement l'affaire de la famille Goiiin, Ernest, le fondateur, et son fils Jules qu'il s'était associé. L'activité de la société demeurait la même, fabrication de locomotives, construction de ponts et de voies ferrées, en France et dans les Balkans.

En décembre 1874, la société obtint du conseil général de Constantine la concession de 90 kilomètres de voies ferrées. En avril 1875, avec le soutien du Comptoir d'Escompte et de la Banque de Paris, fut fondée la société anonyme du chemin de fer de Bône à Guelma, une filiale, à qui fut confiée la construction et l'exploitation d'un réseau algéro-tunisien de plus de 2.000 kilomètres. Désormais la Société des Batignolles allait se consacrer surtout aux entreprises coloniales, construction du chemin de fer Dakar-Saint Louis, du port de Tunis, de la ligne du Yunnan, tout en continuant de travailler en Russie (pont Troïtsky sur la Néva, ouvrages d'art du Transsibérien) et dans les Balkans (port de Bourgas, ligne du Pirée à Salonique).

Après la guerre de 1914-1918, la Société des Batignolles s'unit à la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et transféra à Nantes son usine de locomotives. Mais la construction métallique demeura l'activité principale de la société, une des premières entreprises d'Europe en ce domaine. Entre les deux guerres, elle construisait le port de Gdynia, le Congo-Océan, le barrage de Sansanding et divers autres ouvrages coloniaux. De nos jours, elle participe aux grands travaux entrepris en France, depuis 1945, comme ceux de l'aménagement du Rhône. Depuis sa fondation, la Société des Batignolles a toujours été dirigée par des membres de la famille Goùin, fils, petits-fils ou gendres du fondateur, Jules Goùin, de 1885 à 1909, puis ses fils, Gaston, Edouard, Ernest, l'actuel président-directeur général (*Société des Batignolles : L'œuvre d'un siècle.* Paris, 1952).

73 GOUIN (*Ernest Alexandre*), né à Tours, le 22 juillet 1815, de Edouard et Stéphanie Goùin, marié à une demoiselle Rodriguès Henriquès, mort à Paris le 25 mars 1885. Il était, par sa mère, le neveu du ministre de Louis-Philippe, Alexandre Goùin. Ancien élève de l'école polytechnique, il fonda la Société des Batignolles, puis la Compagnie Bône-Guelma, avec le concours de la Banque de Paris et des Pays-Bas dont son cousin, Eugène, était administrateur. Président de la chambre de commerce de Paris, commandeur de la Légion d'honneur, il fut conseiller municipal de Paris, pendant quinze ans (Etat civil Tours ; *Figaro,* 25 mars 1885 : notice nécrologique; presse financière, *passim).*

74 *La compagnie, des chemins de fer de Bône à Guelma et prolongements,* société anonyme au capital de 12 millions de francs, porté à 30 millions en 1877, fondée à Paris, en mars 1875. Son conseil d'administration, composé à l'origine de 7 membres, fut porté à 16 membres en 1877. On y relevait les noms des banquiers Jacques SIEGFRIED, administrateur du Comptoir d'Escompte, Charles SAUTTER, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de Stéphane GOUIN et Wilbrod Chabrol, frère et gendre du directeur de la Société des Batignolles ; et de plusieurs ingénieurs civils, sous la présidence de Charles Géry, ancien préfet et ancien conseiller d'Etat (Compagnie des chemins de fer de Bône à Guelma... *Actes organiques,* Paris, 1912 *Semaine financière,* 4 août 1877 : Assemblée générale extraordinaire de la Compagnie Bône-Guelma, le 31 juillet 1877).

75 *Doc. sur Khérédine.* Correspondance inédite, *op. cit.* Villet à Khérédine. Paris, 13 mars 1877 : «Le projet de loi Chemins Algériens est déposé- il va être voté à la vapeur- je crois être sûr que tout le monde blanc, rose ou rouge est d'accord pour aller le plus vite et le plus silencieusement possible». *Ibid.* Villet à Khérédine Paris, 27 mars 1877 : «Au Sénat seulement, un M. Labiche a été indiscret... J'ai voulu savoir le motif de son attitude désapprouvée par tous-il est simple. Ce M. Labiche n'a été que le porte-parole de M. Lucet sénateur de Constantine, intéressé dans les chemins de l'Est algérien et qui n'est pas content des facilités concédées à la nouvelle compagnie rivale. Péreire, dans son journal (La Liberté) a aussi exhalé des envies».

Il accordait à la compagnie Bône-Guelma une garantie d'intérêt de 6% sur le capital qu'elle engagerait dans la construction de son réseau algérien, ligne de Tunis comprise. Dès lors, les choses allèrent rapidement. En mai 1877, la compagnie Bône-Guelma décidait de doubler son capital et de lancer un emprunt de 60 millions avec l'appui de la Banque de Paris et des Pays-Bas[76]. Les premiers travaux commençaient aussitôt et, dès le mois d'avril 1879, la première moitié de la voie ferrée était ouverte au trafic. Mais le décret de concession de 1876 n'accordait à la société que le droit de construire une ligne de Tunis à Béja et au district de Dakhla Jendouba, à quarante kilomètres de la frontière algérienne. La société française espérait que le gouvernement tunisien lui accorderait aisément le droit de raccorder la ligne de Tunis à son réseau d'Algérie. Mais Khérédine ne voulait entendre parler ni de raccordement, ni d'extension de la ligne tunisienne en direction de Sousse ou de Bizerte. Il ne voulait pas prêter le flanc aux critiques de ses adversaires qui l'accusaient de vendre la Tunisie aux Français. S'il tenait à servir les intérêts de son pays, en favorisant l'acheminement vers Tunis des grains de la Medjerda, il ne voulait pas s'exposer à ce qu'ils fussent détournés à l'ouest vers le port de Bône. Plus encore, il craignait qu'un réseau algéro-tunisien n'offrît trop de facilités à une invasion venue d'Algérie. Malgré les suggestions de Roustan, il refusa tout net de discuter la question. Économiquement et politiquement, il voulait maintenir l'équilibre entre les grandes puissances et ne se livrer à aucune d'entre elles. Selon lui, les Français avaient eu suffisamment d'avantages. Il refusa d'accorder à la société Bône-Guelma le droit d'exploiter les forêts de Tabarka[77] et, s'il laissa le capitaine Roudaire étudier la région des chotts, il ne cachait pas qu'il ne ferait rien pour persuader le bey, sceptique et hostile[78], d'autoriser l'ouverture éventuelle des travaux. En revanche, il tolérait quelques entreprises italiennes : s'il prenait ses précautions vis-à-vis d'un Castelnuovo dont il connaissait les méthodes, il ne lui suscitait point d'obstacles pour l'empêcher d'exploiter sa mine du Djébel Ressas[79]. Il ne faisait rien pour annuler la concession de la ligne Tunis-Hammam-Lif, accordée en 1872 par le khaznadar à l'Italien Mancardi.

b) La chute de Khérédine

Avec Khérédine, Roustan perdait tout espoir de réaliser ce plan d'une vaste pénétration économique qu'il méditait déjà. Trop indépendant, trop patriote, le ministre tunisien était gênant. Roustan provoqua sa chute en l'abandonnant. Quelques difficultés, des incidents démesurément grossis lui fournirent le prétexte d'un revirement et lui permirent de préparer le quai d'Orsay à une éventualité qu'il avait toujours repoussée. Le retour des difficultés financières, en 1876 et 1877, fut, pour le consul, l'occasion de brosser un tableau assez noir de la situation de la Tunisie, de souligner l'accaparement du Contrôle et de l'administration des revenus concédés par les Juifs italiens. Le Blant parti en congé, Khérédine tombant malade, Mustapha s'employait aussitôt à dilapider les fonds tenus en réserve. Les récoltes de 1875 et 1876 étant déficitaires, le gouvernement

La loi relative à la déclaration d'utilité publique et à la concession du réseau de chemin de fer de la compagnie Bône-Guelma, votée sans débat à la Chambre, fut adoptée au Sénat par 238 voix contre 2 et 52 abstentions et promulguée le 26 mars (J. O. 20 mars 1877, p. 2714 : 25 mars 1877, pp. 2356-2365 : séance du Sénat du 24 mars). Elle prévoyait un revenu forfaitaire de 10,122 Fr. par kilomètre exploité sur la ligne de la Medjerda, jusqu'à concurrence de 220 km (/. O., 26 mars 1877, pp. 2435-2445).

76 *Semaine financière,* 2 juin 1877 : Bône-Guelma, assemblée générale du 23 mai ; *Journal des Actionnaires,* 5 janvier 1878 (Revue de l'année 1877).

77 Arch. Tun. Doss. 609, carton 240.

78 Le bey craignait que l'invasion des eaux marines dans la dépression des chotts ne fasse périr tous les dattiers du Djérid.

79 *Doc. sur Khérédine. Corresp inédite, op. cit.* Khérédine à Villet, 8 février 1876.

devait emprunter ; on ne pouvait payer qu'à grand peine la totalité des coupons[80]. Les campagnes de presse qui s'étaient assoupies depuis l'été de 1875 reprirent avec plus de violence, dans le courant de 1876 : articles de Desfossés, dans la *République française*[81], correspondance d'un aventurier français installé à Tunis, Pelletier, dans une feuille radicale de Marseille que Khérédine avait refusé de commanditer, le *Peuple*[82], et surtout dans un hebdomadaire financier de chantage, *la Réforme financière*[83]. *Le courrier de Bône, l'Economista* de Malte, reprenaient ces accusations[84] ; *l'Estafette* de Paris, organe bonapartiste que Khérédine avait également refusé de commanditer, attaquait à son tour l'administration du premier ministre, en décembre 1876[85]. Les fonds tunisiens baissaient et les adversaires de Khérédine se trouvaient renforcés par un parti de spéculateurs tunisiens qui misaient sur la dépréciation des obligations de la dette unifiée[86]. La *Gazette du Midi,* journal légitimiste de Marseille, soutenait Khérédine,

80 Les recettes nettes des revenus concédés tombaient à 8.232.035, 78 piastres, en 1875-1876, à 7.142.244,60 piastres, en 1876-1877. Le gouvernement dont les revenus étaient atteints dans les mêmes proportions, devait fournir à la caisse des créanciers des subventions de 2.392.964,22 et 3.482.755,40 piastres (A. E. Tunis, vol. 43 et 45 : états des recettes effectuées par l'administration des revenus concédés, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876 et du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877, dép. de Le Blant, août 1876 et 1877).

81 *République française,* 1er février 1876, article où Khérédine est traité de fourbe et de menteur ; 19 avril 1876. Les correspondances tunisiennes cessent ensuite brusquement. Roustan serait, en effet, intervenu auprès d'Antonin Proust, par l'intermédiaire de son camarade Herbette, rédacteur au Contentieux, pour que la direction du journal mît un terme à ces attaques (A. E. Tunis, vol. 64. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 1er novembre 1881). C'était l'époque où Roustan négociait le transfert de la concession du chemin de fer à la société des Batignolles.

82 Au printemps de 1876, Khérédine avait accepté de souscrire quatre actions du journal qui était alors en voie de création. 11 refusa d'en prendre plus, en raison de la politique d'économies du gouvernement, et finit par renoncer à toute participation [*Doc. sur Khérédine.* corresp inédite, *op. cit.* Khérédine à J. Lumbroso, à Marseille, 5 avril, 25 avril et 17 mai 1876). En janvier 1877, Le Blant, violemment pris à partie par un article du *Peuple* du 4 janvier *(Lettre de Tunisie,* Tunis, 27 décembre 1876), demandait à Roustan l'expulsion de son auteur, Pelletier.

Pelletier avait été déporté politique en 1848 ; il était resté en Algérie où il devint greffier de justice de paix à Guelma, meunier, journaliste à Bône et Constantine, après le 4 septembre 1870. Plusieurs fois condamné pour diffamation, il passa en Tunisie pour fuir la justice française et s'improvisa à Tunis avocat devant les cours consulaires *(Gazette du Midi,* 1er janvier 1877 ; A. E. Tunis Mém, et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 3, annexe 17 : Note sur Pelletier par Roustan).

83 *Réforme financière* : série d'articles intitulés *Les Finances tunisiennes* ou *Les fonds tunisiens,* 24 septembre, 15, 22, 29 octobre, 5,12,19, 26 novembre, 31 décembre 1876.

La Réforme financière était un hebdomadaire fondé à Paris par Eugène Mayer qui, en 1876, s'attaquait violemment au Crédit Foncier. Pour faire pression sur la direction de cet établissement au moment où elle sollicitait du Parlement le renouvellement de son privilège, Mayer fit réunir les articles de son journal en une brochure intitulée *Le Crédit Foncier de France devant les Chambres* (novembre 1876). L'édition en aurait été achetée 30.000 francs par les dirigeants du Crédit Foncier qui la firent détruire. Les bénéfices de cette opération de chantage auraient permis à Mayer d'acheter la *Lanterne,* en août 1877. En 1879, Mayer protesta devant un jury d'honneur que son opuscule n'avait point été acheté, mais qu'il avait reçu seulement 25.000 francs du baron de Soubayran «pour concours de la publicité de la Réforme financière dans les affaires égyptiennes», en février 1877 (*Lanterne : réponse à M. Albert Christophe par Eug. Mayer,* 3 juillet 1879 ; *Réforme financière,* 6 et 27 juillet 1879).

84 Pour réfuter les critiques portées contre leur gestion, les contrôleurs anglais Levy et Azuelos adressèrent, le 22 octobre 1876, à Ciantar, directeur de *l'Economista,* une mise au point qui fut envoyée à toute la presse (Doc. sur Khérédine. Corresp inédite, *op. cit.* Khérédine à Robert, 1er novembre 1876 ; *Réforme financière : Fonds tunisiens,* 19 novembre 1876).

85 *Estafette,* 11 décembre 1876.

En juillet, Khérédine n'avait pas accepté d'entrer dans *YEstafette* pour 30 ou 50.000 francs, comme le lui proposait Levert, le propriétaire du journal *(Doc. sur Khérédine.* Corresp inédite, op. cit. Khérédine à Robert, 19 juillet 1876). Il se récusait à nouveau, en janvierl877 *(Ibid.* Khérédine à Gay, 17 janvier 1877).

86 Les cours de l'obligation tunisienne qui, pendant tout le premier semestre 1876, se maintenaient aux alentours de 280 francs, en bourse de Paris, tombaient à 225 Fr. à partir du mois de juillet. A Tunis, ils passaient de 295 Fr. à la mi-juin, à 235 Fr. courant novembre. Cette chute était provoquée à la fois par les

en attaquant les correspondants du *Peuple* et de la *Réforme financière*[87]. Mais Khérédine refusait de s'engager dans la polémique. Il repoussait les propositions d'Oscar Gay qui lui offrait son concours intéressé pour défendre son administration dans la presse parisienne[88].

Roustan avait pris parti dans la querelle. Dans sa correspondance politique, il dénonçait la nullité et la servilité de Le Blant. Il rendait le premier ministre responsable des difficultés qui assaillaient le gouvernement[89]. Les répercussions de la guerre de Serbie, à la fin de 1876, lui fournirent le prétexte de dresser contre Khérédine un véritable réquisitoire. Sollicité par le sultan d'envoyer à Constantinople un contingent pour la défense de l'Empire, Khérédine s'était récusé, en alléguant le mauvais état des finances tunisiennes. Mais il prenait l'initiative de manifestations de sympathie en faveur de la cause ottomane, il ouvrait dans le pays une souscription qui rassemblait trois millions de piastres et autorisait l'envoi à Constantinople de mulets, de chevaux et d'équipements. Khérédine restait fidèle à une politique de rapprochement avec l'Empire ottoman qu'il défendait depuis vingt ans. Roustan essayait en vain d'obtenir que le bey proclamât sa neutralité dans la guerre russo-turque ; il dénonçait le fanatisme musulman du premier ministre, sa mauvaise volonté à l'égard des intérêts français : «Khérédine ne se lasse pas de ses manifestations de vassalité. Il a dépassé tous les valys de l'Empire - C'est là une question de fanatisme contre laquelle toutes les considérations politiques ne sauraient prévaloir auprès du premier ministre[90]». De leur côté, les agents du khaznadar profitaient des circonstances pour s'acharner contre Khérédine. Desfossés préparait contre lui un de ses plus violents pamphlets[91]. Wood et Pinna ne cessaient d'intriguer et de répandre de faux bruits, afin de perdre le ministre dans l'esprit du prince[92]. Mustapha ben Ismaïl

difficultés des finances tunisiennes, la dépréciation générale des «valeurs à turban» et la campagne menée par les agents du khaznadar. Un parti baissier, dirigé à Tunis par un ami du khaznadar, le Juif tunisien Ben Attar, l'emportait sur les spéculateurs à la hausse, qui subissaient des pertes considérables. Pour soutenir ceux-ci et pour enrayer la baisse, Khérédine intervenait par des avances et le rachat de plusieurs milliers d'obligations, intervention qui provoquait la fureur du parti adverse *(Semaine financière : Les Fonds tunisiens,* **28 octobre 1876 ;** *Avv. di Sardegna,* **10 février, 15 juin, 6, 14 et 27 juillet, 10 août, 4 et 9 novembre 1876 ;** *Réforme financière : Les Finances tunisiennes,* **24 septembre 1876,** *Les Fonds tunisiens,* **15 octobre 1876,** *Les Finances tunisiennes* **29 octobre 1876,** *Les fonds tunisiens,* **5 et 12 novembre, 30 décembre 1876,4 février, 22 avril 1877).**

87 **«Les reptiles vomis sur nos bords sont pour la plupart des avocats expulsés de leur ordre [Desfossés] ou de méchants journalistes enfuis devant la prison et l'amende [Pelletier]. Il faut que ces gens la mangent et s'abreuvent surtout. C'est par la plume qu'ils s'efforcent à pourvoir à ce double besoin** *(Gazette du Midi,* **28 novembre 1877). L'officine qui, à Tunis, s'occupe «à saper le crédit tunisien et alarmer les possesseurs de titres a une associée à Paris qu'elle fournit de ses préparations vénéneuses. C'est une feuille financière sans estime comme sans lecteurs»** *(Ibid. 8,* **février 1877).**

Nous ne connaissons pas le correspondant de la *Gazette du Midi,* **Français établi à Tunis, selon Khérédine** *(Doc. sur Khérédine.* **Corresp inédite,** *op. cit.* **Khérédine à H. Beuf, 9 juillet 1878). Ce ne serait pas Nonce Rocca qui s'en défendait** *(Gazette du Midi,* **25 novembre 1875).**

88 **Gay proposait «de mettre à la disposition du gouvernement de S. A un grand journal de Paris qui, pendant deux ans, traiterait de toutes les questions touchant la Tunisie moyennant une somme de 30.000 francs déboursée une fois pour toutes». 11 est possible qu'il se fût agi de** *l'Estafette* **dont Gay proposait les services, en janvier 1877. Mais Khérédine prétexta la politique d'économies de gouvernement pour refuser** *(Doc. sur Khérédine.* **Corresp inédite,** *op. cit.* **Khérédine à Oscar Gay, 2 août 1876).**

89 **Arch. Rés dép. pol n° 111 et 113 de Roustan. Tunis, 7 et 10 octobre 1876.**

90 **A. E. Tunis, vol. 43. Personnelle de Roustan au marquis [de Tamisier ?] Tunis, 3 octobre 1876.**

Il adoptait le même ton dans sa correspondance officielle, en avril 1877 *(Ibid.* **Vol.44).**

91 *Affaires d'Orient. La Tunisie. Histoire, finances, politique.* **Paris 1877, in 4°, 75 p. Il y attaquait Le Blant et surtout Khérédine, «l'homme néfaste» (p. 47), «d'abjecte origine» (p. 53) et louait sans réserve le khaznadar, «la plus glorieuse personnification de cette classe de mamelucks» (p. 53)**

92 *Doc. sur Khérédine.* **Corresp inédite,** *op. cit.* **Lettre de Khérédine à Villet sur sa démission, 24 juillet 1877.**

n'avait aucune peine à faire admettre au bey la nécessité de se séparer d'un ministre qu'il aimait peu. En juillet-août 1876, déjà, la disgrâce de Khérédine semblait imminente : le bey avait mal accepté la réduction de sa liste civile. Decazes conseillait à Roustan de soutenir le ministre et proposait de faire pression sur le bey en envoyant une escadre dans les eaux de La Goulette. Roustan temporisa et conseilla à Mustapha la modération. La guerre d'Orient, le refus renouvelé de Khérédine d'accepter le raccordement de la voie ferrée lui fournirent de nouveaux arguments pour expliquer son attitude. Au printemps de 1877, la rupture était évidente entre le premier ministre et le favori du bey. Khérédine mit contre lui l'entourage du prince en proposant de nouvelles économies sur la maison du bey et les pensions des princes. Sa destitution était déjà décidée ; il la précipita par son attitude tranchante[93] : le 22 juillet 1877, le bey lui demandait sa démission.

Ainsi s'achevait une expérience de quatre années à peine. Amené au pouvoir par une intrigue de harem, Khérédine en était chassé par une autre intrigue, sans avoir eu le temps d'achever son œuvre. Pour mener à bien la tâche qu'il avait si heureusement entreprise, il lui aurait fallu de longues années de pouvoir et de tranquillité. Faute d'être poursuivies, les réformes qu'il avait proposées ne furent bientôt plus que de vains souvenirs. Du moins, le passage de Khérédine aux affaires avait-il valu à la Tunisie quelques années de répit, une brève convalescence entre des périodes d'anarchie.

L'homme ne manquait pas de défauts, sans doute : il était orgueilleux, tranchant, hautain ; ses idées étaient courtes, bien souvent, et son programme manquait d'ampleur. Mais il avait du bon sens, de l'énergie, un rare souci de l'intérêt général et, surtout, le sentiment le plus élevé de sa mission. En Khérédine, la Tunisie perdait un véritable homme de gouvernement et un patriote sincère, le dernier des grands ministres qu'elle eût connu depuis longtemps.

Khérédine, en effet, n'allait pas demeurer dans la Régence. Dès le mois d'août 1877, il partait pour une cure à Vichy. Après avoir voyagé en France et en Italie, il rentra à Tunis, sur les instances de sa famille, à la fin de décembre 1877, pour se trouver en quarantaine absolue dans son palais de la Manouba[94]. Abandonné par tous ses amis, il n'avait pas d'autre solution que l'exil. Il songeait à partir pour Constantinople lorsque, au retour d'une cure à Saint-Nectaire, il fut invité par le sultan à s'y rendre, en août 1878. Ministre de la Justice en octobre, grand vizir, en décembre 1878, Khérédine commençait une nouvelle mais brève carrière en Turquie[95]. Il ne devait plus revoir la Régence et mourut à Constantinople, en 1889.

4 - La succession de Khérédine

Mustapha ben Ismaïl n'avait pas osé prendre immédiatement la succession de Khérédine. Mohammed Khaznadar, le conciliant ministre de l'Intérieur, devint donc premier ministre et président de la Commission financière, tandis que le favori le remplaçait dans ses fonctions de ministre de l'Intérieur et de membre de la Commission. Mais cette situation ne dura guère. Mustapha convoitait les fonctions de premier ministre. Par prudence, Mohammed Khaznadar s'effaça : le 23 août 1878, il prenait prétexte de son âge et de sa santé pour offrir une démission que le bey s'empressait d'accepter Mustapha ben Ismaïl devenait officiellement premier ministre.

93 *Ibid.* même lettre.

94 *Ibid.* Khérédine à Villet, 1er janvier 1878.
«Impossible de vivre ici retranché de la société comme un pestiféré», écrivait-il encore le 9 janvier.

95 II démissionna dès juillet 1879.

Grâce à Mustapha, Roustan devenait tout puissant au Bardo. Le favori n'aimait guère les Anglais ; il détestait tout particulièrement les Italiens auxquels il ne ménageait point les avanies[96]. Il s'empressa de faire accorder à la compagnie Bône-Guelma le raccordement de la ligne de Tunis que Khérédine lui avait naguère refusé. La convention était conclue avec le gouvernement tunisien, le 28 janvier 1878, avant même que la compagnie eût terminé ses premiers travaux dans la région de Tunis. En récompense, Mustapha obtenait, sur la proposition de Roustan, le grade de commandeur de la Légion d'honneur[97]. Invité à Paris pour l'exposition, en mai 1878, il y était reçu avec les plus grands égards par les autorités françaises. Flatté dans sa vanité, Mustapha sacrifiait la politique d'équilibre entre les puissances qu'avait préconisée Khérédine, pour consentir à un rapprochement inconditionnel avec la France. Il semblait prêt à rompre les liens de vassalité qui unissaient Tunis à l'Empire ottoman, à la faveur d'une déclaration d'indépendance qui lui vaudrait d'être reconnu comme le premier ministre d'un Etat souverain. Wood déplorait l'influence sans limites que le favori exerçait sur le bey. «Il s'est déjà mis entre les mains de M. Roustan et il est fort probable qu'afin de s'assurer sa protection, il servira ses projets et ses desseins en sacrifiant les véritables intérêts de la Régence[98]».

En revanche, Wood recevait un soutien imprévu en la personne de l'inspecteur Le Blant dont les rapports avec Roustan s'étaient progressivement aigris. Le départ de Khérédine, la mort du khaznadar[99] consacraient un reclassement des partis. Pendant huit ans (1869-1877), Français et Anglo-Italiens s'étaient affrontés dans la rivalité qui opposait Khérédine à son beau-père. A partir de 1876-1877, Roustan et ses amis se heurtaient à l'hostilité d'une coalition où se réconciliaient les anciens alliés du khaznadar, Wood, Pinna, Hamida Benaïad, et des amis de Khérédine, comme Le Blant, le général Heussein, les contrôleurs anglo-italiens et le Français Rocca. Sans se compromettre ouvertement, Mohammed Khaznadar, le général Baccouche[100], directeur des Affaires étrangères et gendre de Benaïad, penchaient pour le parti anglais. Les courtiers juifs du Contrôle se souciaient peu de questions politiques ; ils ne songeaient qu'à conserver les avantages d'une situation acquise, en conformant leur attitude à leurs intérêts du moment. Guttieres était passé du service du khaznadar au parti de Khérédine ; il quittait avec la même indifférence le parti français pour retourner sous le patronage de Wood. De son côté, Heussein avait abandonné Khérédine pour conserver son portefeuille ministériel[101].

96 Mustapha aurait gardé un mauvais souvenir de ses stages comme serveur et comme apprenti perruquier dans des boutiques italo-maltaises. Comme par système il refusait de donner satisfaction aux demandes présentées par Pinna, et certains Italiens devaient s'adresser à Roustan pour faire admettre leurs requêtes par le gouvernement tunisien.

97 A. E. Tunis, vol. 46 dép. de Roustan. Tunis, 29 janvier 1878 ; A Roustan. Versailles, 12 février 1878,

98 F. 0. 102/111 Wood à Salisbury Tunis, 21 mai 1878. Egalement : 10 mai et 13 juin 1878. Khérédine était du même avis : «Moustapha Ben Ismaïl, poussé par une ambition coupable, vaniteuse et irréfléchie, se jeta dans les bras de l'agent français qui vit ainsi ses vœux se réaliser au delà de ses espérances. Dès lors le consul de France devint tout puissant en Tunisie ; Moustapha Ben Ismaïl et le gouvernement tunisien ne faisaient plus rien sans le consulter et lui accordaient avec empressement tout ce qu'il demandait» (*Doc. sur Khérédine, op. cit. A mes enfants. R. T.* 1934, p. 210).

99 II mourut à Tunis, le 26 juillet 1878, à l'âge de 61 ans.

100 Le colonel, puis général Mohammed Baccouche, né en 1833 d'une famille tunisienne originaire de la région de Nabeul, dut son élévation à la faveur du bey Ahmed. Il épousa Mamia, fille de Hamida Benaïad. En 1860, il était premier secrétaire de Mustapha Khaznadar et devint, quelques années plus tard, directeur du ministère des Affaires étrangères, puis membre du Conseil d'État. Il mourut en 1896.

101 Le général Roustan demeura une année en fonctions et donna sa démission, en septembre 1878.

L'opposition entre Roustan et Le Blant traduisait une rivalité d'influence entre consuls et inspecteurs des Finances, toujours latente depuis l'institution de la Commission financière. Énergique, autoritaire, Villet avait créé une tradition; il s'était considéré comme le seul représentant autorisé de la France en Tunisie ; on lui prêtait cette formule «qu'il fallait dans la Régence un inspecteur des Finances et un élève-consul, rien de plus[102]». Les rapports entre Villet et les consuls n'avaient pas toujours été faciles. Mais la lutte commune contre le khaznadar avait contribué à maintenir leur entente. Avec moins de talent et surtout moins d'énergie, Le Blant avait essayé de suivre la même politique. Il soutint Khérédine jusqu'au bout et n'admit pas le changement d'attitude de Roustan à son égard. Mais il ne sut pas résister aux invites du consul d'Angleterre qui l'attira dans son camp, en entretenant sa rivalité avec Roustan[103]. Les questions d'amour-propre, les inimitiés personnelles, les conflits d'intérêts cristallisaient l'opposition entre deux clans, des coteries rivales plutôt que des partis politiques, qui se harcelaient dans les journaux de France et d'Italie. Dans le *Sémaphore* de Marseille[104], Van Gaver exhalait la rancœur des négociants ruinés par les juifs livournais qui accaparaient la Commission financière. Pelletier qui avait mené campagne contre Khérédine dans le *Peuple* et dans la *Réforme financière,* poursuivait ses attaques contre la Commission. Un journal de Cagliari, *l'Avvenire di Sardegna*[105], qui était resté neutre dans la lutte entre Khérédine et le khaznadar, prenait parti dans la querelle entre Roustan et ses adversaires, en dénonçant les protégés du consul de France, la scandaleuse administration de Mustapha ben Ismaïl.

a) L'administration de Mustapha

La retraite de Khérédine délivrait le favori d'une surveillance qu'il supportait mal. Il put dès lors s'abandonner sans retenue à ses mauvais instincts, piller le bey et le pays comme l'avait fait avant lui le khaznadar. Il installa dans toutes les charges de cour les pourvoyeurs et les mignons dont il s'entourait, un Mustapha, son homonyme, dont il faisait un colonel, un revendeur de citrons, son neveu par alliance, et surtout un confident qui prenait sur lui un empire absolu, son aide de camp, Alléla Bezeï[106]. Non content de dilapider en leur compagnie la liste civile du bey, Mustapha se mit à accaparer les biens du beylik, sous le couvert de donations plus ou moins fallacieuses. Il collectionna domaines

102 A. E. Tunis Mém. et Doc. Procès de *YIntransigeant,* vol. 3 : Rapport sur certains incidents du procès par Jusserand, p. 83.

103 «L'inimitié des Inspecteurs des Finances à mon égard», écrivait Roustan, «a pour cause le caractère violent et haineux de M. Villet et l'incroyable obstination avec laquelle il se rattache aux questions tunisiennes depuis son départ d'ici... ; elle a été habilement entretenue par M. Wood et nourrie par des questions de personnes dans lesquelles se complaisait et s'excitait l'esprit étroit de M. Le Blant» (A. E. Tunis, Vol. 63 Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 22 octobre 1881. Note annexe : Mes relations avec les Inspecteurs des Finances).

104 Le *Sémaphore,* fondé en 1827, était l'organe du grand commerce marseillais. Les correspondances tunisiennes du *Sémaphore* n'étaient pas signées. Nous savons par *l'Avvenire diSardegna* (art. du 3 juin 1880, par exemple) que Van Gaver en était l'auteur

105 *L'Avvenire di Sardegna, giornale politico-internazionale, organo délia colonia italiana nella Tunisia,* quotidien de Cagliari fondé en 1871, dont le propriétaire directeur était Giovanni de Francesco. Les articles hebdomadaires, puis bi-hebdomadaires, que le journal consacrait à la Tunisie étaient dûs le plus souvent à de Francesco lui-même (D. F.), à un Juif livournais de Tunis, Giuseppe Morpurgo (G. M.), et à un Y. que nous n'avons pu identifier.

106 *Avv. di Sardegna,* 17 octobre 1878. Parmi les familiers de Mustapha, le journal citait encore Sadok Bezeï, frère d'Alléla, Ali ben Ismaïl, fournisseur de lévriers et de mignons. A partir de 1878, *l'Avvenire di Sardegna* ne cesse de dénoncer les exploits malfaisants d'Alléla, «vice premier ministre de la Régence» (5 décembre 1878).



Mustapha ben Ismaïl
(L'Illustration, 1881, p.244).

et villas[107], se fit bâtir un vaste palais à Tunis, rue du Pacha. Il volait les bijoux du prince et, pour meubler son palais, faisait vider les salles du Bardo[108]. La mort du khaznadar lui fournit l'occasion d'accaparer ce qui restait de sa succession. Mustapha s'empara des clés du palais de l'ancien ministre, brisa les scellés et fit transporter dans son palais meubles et effets[109]. Mais la plus grande partie de la fortune du khaznadar se trouvait en Europe, valeurs mobilières confiées à la garde de Sebag, Lumbroso et autres Dahdah qui avaient profité des circonstances pour se les approprier[110]. Les biens fonciers qu'il avait dû abandonner au gouvernement, en 1874, avaient été constitués en habous, au profit du collège Sadiki. Mustapha fit nommer oukil de ces habous le président de la municipalité et directeur du collège, Larbi Zarrouk[111], qui avait épousé une parente de sa femme. Aussitôt, Mustapha et Zarrouk purent s'attribuer en presque totalité les biens du collège, en échange de rentes perpétuelles insignifiantes[112].

L'administration tunisienne retombait dans l'anarchie. Mustapha ne pouvait disposer à son gré de tous les revenus de l'Etat, mais il vendait les charges de caïds au plus offrant[113], abusait des vexations de tous genres pour tirer argent de ses

107 Broadley donne une liste de 24 domaines appartenant ou ayant appartenu à Mustapha. Ils étaient situés dans le nord-ouest de la Régence, près de Bizerte, de Mateur ou Béja. L'un d'eux, le domaine Gafour, proche de Teboursouk, qui avait appartenu au khaznadar, comptait environ 48.000 hectares. Il s'y ajoutait encore 100.000 pieds d'oliviers, 20 boutiques et 2 fondouks dans la ville de Tunis *(Last Punie War,* vol. 2, appendice, pp. 370-371}.

108 Arch. Tunis. Doss. 116, carton 10 : enquête sur l'administration de Mustapha ben Ismaïl (1882-1886).

109 *Ibid.* Egalement Broadley, *op. cit.* vol. 2, p. 370-371.

110 Selon M. Karroui, les quatre fils du khaznadar n'auraient rien revu de la fortune de leur père.
Sebag mourait en octobre 1879, ruiné par un coup de bourse malheureux sur les obligations tunisiennes, en avril précédent (F. 0. 102/128. Reade à Salisbury. Tunis, 7 mai 1880). Un administrateur de la Banque Ottomane, le comte Pillet-Will, avait rapporté à Villet que, en 1867 ou 1868, Dahdah et Lumbroso étaient venus le prier d'accepter en dépôt 15 ou 18 millions de valeurs appartenant au khaznadar. Sur son refus, les deux compères étaient allés porter les titres chez Erlanger, et Pillet-Will «sut plus tard que Sidi Mustapha n'en avait pas revu un centime»... 11 considérait Dahdah et Lumbroso «comme deux fripons qui s'entendaient avec Erlanger pour s'approprier les valeurs qui leur étaient confiées». (Doc. *sur Khérédine, op. cit. Correspondance :* Villet à Khérédine Paris, 6 X[bre] 1875, R. T. 1940, p.296).

111 Larbi Zarrouk n'avait aucune parenté avec son homonyme, le général Ahmed Zarrouk. Il descendait d'une vieille famille tunisienne issue d'une tribu du centre de la Régence qui fournissait, depuis longtemps, des conseillers à la cour beylicale. Le grand-père de Larbi Zarrouk avait été l'un des auteurs de la chute de Youssef Sahib et-Tabâa, le ministre de Hamouda Bey, en 1815.

112 A. E. Tunis, vol. 67. dép. de Lequeux. Tunis, 16 mars 1882.

113 *Avv. di Sardegna,* années 1877-1879, *passim,* notamment 3 octobre et 7 novembre 1878 (articles signalant la vente de caïdats du Sahel aux prix de 150 à 200.000 piastres comptant).

subordonnés. Extorsions de fonds et arrestations arbitraires redevinrent pratique courante. De leur côté, les caïds que l'on ne surveillait plus revenaient à leurs méthodes traditionnelles. Dans l'intérieur comme sur la frontière, les tribus nomades retrouvaient leurs vieilles habitudes de brigandage et de razzias dont le détail monotone alimentait, comme par le passé, la chronique des incidents algéro-tunisiens[114]. Les créations de Khérédine étaient abandonnées. Le favori donnant l'exemple, tous les administrateurs des biens habous s'employèrent à détourner à leur profit les fondations dont ils avaient la charge. Dépouillé de ses revenus, le collège Sadiki ne pouvait bientôt plus entretenir ses élèves. Le matériel n'était plus renouvelé, les professeurs cessaient d'être payés. L'enseignement et la discipline en souffraient : en deux ou trois ans, le collège glissait vers le sort misérable de l'école militaire du Bardo. On cessait d'entretenir la ville de Tunis, de nettoyer les rues, de curer les égouts, de draguer la passe de La Goulette. La monnaie de Tunis recommençait de frapper des pièces de mauvais aloi qui troublaient le commerce et désorganisaient les transactions[115]. Il avait suffi de quelques mois pour annuler les persévérants efforts de Khérédine.

Le retour des mauvaises récoltes, à partir de 1876, ramenait le déficit dans la caisse des revenus concédés comme dans le budget de l'Etat[116]. Le gouvernement devait fournir des subventions pour payer les coupons de 1876. Pour y parvenir, il devait emprunter à la Commission plusieurs milliers d'obligations rachetées sur les excédents des années précédentes[117]. Il fallait recourir à l'emprunt encore, en mai 1877, sans pouvoir combler le déficit des revenus concédés. En janvier 1878, on ne pouvait payer que les trois cinquièmes du coupon. Le cours des obligations continuait de baisser en bourse de Paris, les titres tunisiens tombaient de 230 francs, en avril 1877, à 164 francs, fin décembre[118].

b) Les embarras financiers

Les mauvaises campagnes agricoles n'étaient pas la seule raison des difficultés financières de la Tunisie. À partir de 1877, les dilapidations de Mustapha ben Ismaïl venaient annuler la sévère politique d'économies poursuivie depuis plusieurs années par le Comité exécutif. La Commission elle-même n'était pas à l'abri de semblables critiques. Les Juifs du Contrôle et du Conseil d'administration étaient avides et sans scrupules. Pour les tenir en bride, il avait fallu toute l'énergie d'un Villet. Le Blant fut incapable de s'imposer. Le départ de Khérédine, l'éloignement de Villet rendirent plus évidente l'insuffisance du vice-président de la Commission financière. Au Comité exécutif, Le Blant ne pouvait s'appuyer ni sur Mohammad Khaznadar qui n'entendait rien en matière de finances, ni sur le favori du bey. Il fut bien vite débordé par ses collaborateurs. Depuis le départ de Villet,

114 Arch. Guerre, H 193. : rapports du général Vuillemot, 1877-1878.
Roustan reprochait aux officiers français de minimiser la gravité des incidents afin de faire valoir leur autorité sur la frontière.

115 A. E. Tunis, vol. 61. Dép. de Roustan. Tunis, 4 juin 1878.

116 Les recettes nettes des revenus concédés tombaient à 8.232.035, 78 piastres en 1875-76, à 7.142.244, 60 p. en 1876-77, à 6.050.138, 72 p. en 1876-78. Le gouvernement dont les revenus étaient atteints dans les mêmes proportions, devait fournir à la caisse des créanciers des subventions de 2.392.964, 22 et 3.4 82.755, 4 0 piastres, en 1876 et 1877 (A. E. Tunis, vol. 43, 45 et 46. Etats des recettes effectuées par l'administration des revenus concédés, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876, du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877 et du 1er juillet 1877 au 30 juin 1878. Dép. de Le Blant, Tunis, août 1876 et 1877, 19 février 1878 ; dép. de Queillé. Tunis, 17 septembre 1878).

117 Emprunt de 2.510 obligations à la caisse des créanciers, en mai 1876, de 3.000 obligations aux commanditaires du marché aux cuirs, le 28 juillet 1876 (F. 0.102/ 108. Wood à Derby. Tunis, 29 décembre 1877).

118 *Semaine financière, Journal des actionnaires,* 1877

la Commission tendait à devenir «une affaire»[119], l'affaire d'une poignée de Livournais qui avaient placé les leurs à tous les postes de commande. Quatre Juifs tenaient le contrôle : Levy, Azuelos, Moreno, depuis 1872, Guttieres, de nouveau, à partir de 1874. Les Français n'étaient représentés que par Rocca, maître d'école vaniteux, dont le rôle se bornait «à rédiger en style fleuri les rapports de la Commission et ses réponses aux attaques de la presse étrangère[120]». Moses Santillana, président du conseil d'administration, avait placé son fils David comme secrétaire de la Commission; Giacomo Guttieres, ses frères dans l'administration des douanes ; Levy, son neveu au Conseil d'administration ; Azuelos gérait pour son compte la ferme des cuirs. «Tout se passe en famille dans cette administration si paternelle» !, écrivait le correspondant tunisien du *Sémaphore*[121].

A la faveur des difficultés financières, on vit se répéter les propositions des courtiers, offrant, qui à la commission, qui au gouvernement, des avances à 12% pour parfaire le coupon ou solder les dépenses courantes. Le Blant ne savait pas les repousser et les Juifs du Contrôle offraient d'enthousiasme à leurs compères ou leurs hommes de paille quelques concessions, quelques revenus de plus à administrer. Les frais de gestion se mirent à croître dangereusement, alors que s'amenuisaient les recettes[122]. Les contrôleurs qui s'étaient attribué de grasses indemnités de fonctions laissaient faire leurs parents ou alliés du conseil d'administration. Tous s'entendaient «comme larrons en foire» pour spéculer en bourse, au besoin avec les fonds de roulement qui leur étaient confiés[123]. Tenant la douane, ils disposaient à leur gré du commerce de la Régence et ne se faisaient pas faute de spéculer sur les cours des grains ou des huiles. L'administration directe des revenus concédés était la source d'autres ristournes, de soultes, de pots-de-vin[124]. «Il faudrait, écrivait Roustan, «apurer les comptes de Guttieres cadet qui dirige [la] douane sous la surveillance de son parent Santillana père, président du conseil d'administration, et placé lui-même sous le contrôle de Guttieres aîné»[125], flanqué de Santillana fils, secrétaire de la commission.

Il fut bientôt évident que certaines branches de revenus concédés étaient exploitées pour le seul profit des agents de l'administration, avec la complicité des contrôleurs. A Tunis, la rumeur publique se mit à dénoncer des scandales[126] ; on réclama l'affermage des revenus, en soulignant qu'une adjudication publique fournirait davantage et mettrait fin à leur accaparement par une poignée d'usuriers.

119 A. E. Tunis, Vol. 41. Billing à Decazes. Tunis, 4 août 1874.

120 Arch. Rés dép. pol n° 113 de Roustan. Tunis, 10 octobre 1876.
Sancy ne s'occupait de rien. Il était aussi souvent à Paris qu'à Tunis et ses réclamations contre le gouvernement tunisien prenaient tout son temps.

121 *Sémaphore*, 29 octobre 1879.

122 14 à 15% du produit brut des revenus concédés en 1876-1878, au lieu de 9,5%, pour le premier exercice quinquennal.

123 Arch. Rés Dép. pol n 113 de Roustan. Tunis, 10 octobre 1876. C'est ainsi que Sebag aurait été «exécuté» en bourse de Tunis, en avril 1879 (F. 0. 102/128. Reade à Salisbury. Tunis, 7 mai 1880 ; *Réforme financière : Fonds tunisiens*, 11 mai 1879).

124 Castelnuovo dut verser 50.000 piastres à Guttieres et Azulejos pour obtenir du gouvernement le rachat d'une concession de pêche au thon (A. E. Tunis, vol. 47. Roustan à Waddington. Tunis, 19 février 1879).

125 *Ibid.* Roustan à Waddington. Tunis, 15 janvier 1879.
L'agent de la commission à Sfax, Solal, représentait la maison Sberro et Guttieres de Marseille, succursale de Levy et Guttieres de Tunis (Arch. Rés. Mattei à Roustan. Sfax, 5 novembre 1873). Il en était de même dans tous les ports du Sahel.

126 «Ces murmures étaient justifiés jusqu'à un certain point, au moins en ce qui concerne la régie des Tabacs, et vous avez pu vous assurer vous-même que la situation financière affichée par un certain employé de cette régie devenait un scandale public» (*Doc. sur Khérédine.* Corresp. inédite, *op. cit.* Khérédine à Villet, 23 novembre 1876).

Pour donner satisfaction à l'opinion publique, Khérédine avait proposé, en octobre 1876, la mise en fermage de six revenus, Chez les contrôleurs, ce fut un tollé général de protestations. Mais Khérédine tint bon et réussit à faire accepter une transaction qui portait sur l'adjudication de quatre des revenus concédés[127]. Le propos était bon, car les revenus affermés fournirent aussitôt vingt pour cent de plus que sous le régime de l'administration directe[128]. Il aurait fallu étendre la mesure à d'autres revenus, en particulier aux douanes, dont les recettes restaient manifestement insuffisantes. Mais les contrôleurs et leurs alliés ne voulaient absolument pas abandonner une administration dont ils vivaient et qui les favorisait dans leurs opérations spéculatives. Le Blant n'osa pas s'engager contre eux. Le *Sémaphore,* appuyé par la *Réforme financière,* entreprit alors une campagne contre le népotisme des administrateurs, leur gestion égoïste des revenus concédés[129]. Rocca y répondait en citant Mirabeau et en plaidant le désintéressement des contrôleurs, mais sans arriver à réfuter les arguments de ses adversaires[130].

Le Blant n'avait pas su diriger l'administration qui lui avait été confiée; il ne savait pas mieux défendre les intérêts des créanciers dans les opérations d'emprunt auxquelles il était contraint de souscrire. Il ne cherchait pas d'autres interlocuteurs que les courtiers juifs du Contrôle qui, en 1876, pouvaient, sans concurrence, offrir leurs coûteux services au Trésor tunisien[131]. En 1877, après l'échec d'un emprunt destiné à assurer le paiement du coupon de juillet, il traitait avec Raffo, le gendre de Wood[132], à des conditions que Villet lui-même jugeait beaucoup trop onéreuses[133]. Sous prétexte d'assurer l'aisance de la

127 Régies des Tabacs et du Sel, marché aux légumes, marché au charbon.

128 Cette progression devait se confirmer au cours des années suivantes. Ainsi, la Régie des Tabacs qui produisait 617.116 piastres en 1876-1877 fournissait 801.730 piastres en 1877-1878, 925.000 en 1879-1880, sous le régime de l'adjudication.

129 *Sémaphore : Lettre de Tunisie,* 4 et 11 décembre 1877, 30 janvier, 25 avril 1878. - *Réforme financière : Fonds tunisiens,* 10,17 et 24 juin, 8 juillet, 2 et 23 septembre, 30 décembre 1877, 6 janvier, 14 avril, 2 juin, 25 août 1878.

«*C'est à elle* [la Commission] *qu'il faut imputer l'épuisement et le désastre financier de la Régence.* Mais l'incapacité, nous dira-t-on, n'est pas une faute reprochable ? C'est vrai, mais à l'incapacité s'ajoute la culpabilité.

«Ce n'est pas un mystère pour personne que plusieurs *des membres de la Commission jouent à la Bourse ; qu'ils spéculent sur la hausse et la baisse,* et comme, seuls, ils ont *le secret de la Caisse,* ils jouent à coup sûr». *[Réf. financière,* 6 janvier 1878).

130 *Sémaphore,* 29 décembre 1877, 28 janvier 1878.

131 Roustan se plaignait qu'en août 1876. Le Blant eût concédé la gestion de la ferme des cuirs à Azuelos, afin d'obtenir l'avance d'un million et demi à 12%. Cette somme était représentée par 3.000 obligations tunisiennes, «*qui ont été calculées à 54%, au lieu de 51%, cours du jour de la signature du contrat,* ce qui constitue déjà une perte de 45.000 francs pour le Trésor tunisien». En tenant compte des prélèvements annexes, l'emprunt d'août 1876 coûtait en fait 17% d'intérêts au Trésor (Arch. Rés. Dép. pol n° 111. Tunis, 7 octobre 1876).

132 RAFFO (G/useppe-Maria-Gian-Battista), fils aîné du comte Felice et d'Elizabeth Mylius, né à Londres, le 9 juin 1847. Il avait épousé à Tunis, le 15 avril 1874, Ferida Wood, fille aînée du consul d'Angleterre (Reg. Ste croix ; Reg. Somerset House, Londres).

133 Raffo avançait deux millions de piastres au taux de 6%. Le remboursement de cette somme était garanti par l'administration du *Darel Djeld,* ou marché aux cuirs, qui devait lui revenir trois ans plus tard, à l'expiration du privilège concédé à Azuelos. En outre, la concession de la thonaire de Sidi Daoud dont Raffo devait disposer pendant quinze années encore était prolongée pour une nouvelle période de cinquante ans. «La garantie de Dar el Djeld», écrivait Roustan, «est suffisante pour assurer le remboursement en moins de quatre ans... la concession de la pêcherie qui forme les épingles de ce marché représente un revenu annuel de 200.000 francs». Il y voyait le succès d'une intrigue anglaise menée avec la complicité de Le Blant (Arch. Rés Dép. pol. n° 31. Roustan à Decazes. Tunis, 26 mai 1877). De son côté Villet écrivait à Khérédine : «Selon moi, il vous égorge, car son privilège renouvelé pour une période aussi longue valait bien quelque chose de plus». *[Doc. sur Khérédine.* Corresp. inédite, op. *cit.* Villet à Khérédine. Paris, 29 mai 1877).

trésorerie tunisienne, il tolérait les opérations usuraires des contrôleurs qui avançaient à 12% les fonds à recouvrer sur le produit des impôts en nature. Mais, lorsque des rivaux venaient faire leurs offres de service aux mêmes conditions que les leurs, aussitôt, tout le contrôle, avec une belle indignation, repoussait des emprunts dont il dénonçait les néfastes conséquences[134].

En janvier 1878, le coupon n'était payé qu'en partie ; le gouvernement n'avait pu rembourser aucune des avances qu'il avait sollicitées. Une partie des traitements des fonctionnaires restait impayée. Le bey devait à ses divers créanciers un million de piastres environ[135], la caisse de la Commission, deux millions de piastres aux obligataires. Une nouvelle dette flottante était en train de se former. L'année 1878 ne s'ouvrait pas sous des auspices plus favorables. La récolte de 1877 avait fait défaut et, très vite, il apparut que le coupon de juillet ne serait pas mieux payé que celui du 1er janvier. En juillet 1878, le Comité exécutif établissait à sept millions de piastres le passif du gouvernement et de la caisse des revenus concédés[136]. Découragé, Le Blant avait sollicité son rappel en France, en février 1878. Il quittait la Régence en mai suivant.

En fait, au terme d'une expérience de huit années, il apparaissait surtout que les charges imposées au gouvernement tunisien par l'arrangement du 23 mars 1870 étaient trop lourdes pour les ressources limitées dont il disposait. Villet et Khérédine étaient les premiers à le reconnaître. «Depuis l'institution de la Commission financière», notait Khérédine en 1877, «le coupon n'a pu être payé intégralement par les revenus concédés que deux ans seulement. Pour ces six autres années, le Gouvernement a dû s'imposer la lourde charge de subventions annuelles de deux à quatre millions de francs environ, de sorte que son budget, réduit par les mêmes causes qui ont diminué les recettes des revenus concédés, ne peut suffire à ses plus stricts besoins. Continuer ce système de subvention est impossible dans un pays où l'agriculture est presque la seule ressource et où l'on ne peut pas toujours compter sur une bonne récolte. D'autre part, recourir au crédit, même en admettant la possibilité de trouver un emprunt, ne serait qu'aggraver la dette et empirer le mal»[137]. «Les préoccupations dont vous me parlez», écrivait Villet, «au sujet des charges qu'imposent trop souvent à votre budget les insuffisances de la caisse des revenus concédés ne sont malheureusement que trop fondées et vous n'avez pas oublié que si les *états de Recettes* qui nous ont été remis en 1869 par Sidi Mustapha n'avaient pas été aussi mensongers, nous aurions naturellement fait une part moins considérable aux créanciers-nous avons cru faire deux parts à peu près égales. Vous vous souvenez des mécomptes qui nous ont affligés lorsqu'en prenant en mains la perception des revenus, nous avons constaté l'exagération des états officiels[138]».

134 A la fin de 1877, un syndicat mené par Cesena, toujours brouillé avec ses anciens collègues du Contrôle, et appuyé vraisemblablement par Sebag, offrait de solder le coupon de janvier 1878 contre mise en gage de plusieurs revenus concédés (A. E. Tunis, vol. 45. Dép. de Roustan. Tunis, 17 décembre 1877). Une offre analogue présentée par Sebag et Cesana, en juin 1878, était également repoussée. Il semble que le mécontentement de Cesana et de ses amis n'était pas étranger à la polémique engagée, à partir de 1877, dans le *Sémaphore*.

135 A. E. Tunis, vol. 45. Lettre de Le Blant. Tunis, 10 décembre 1877.

136 La situation financière était la suivante, au 30 juin 1878 : 5 fr. restaient dûs sur le coupon de janvier 1878, soit 2.000.000 p. ; la moitié du coupon de juin seulement pouvant être payée, le déficit de la caisse des créanciers était donc au total de 4.500.000 P. Le gouvernement était incapable de fournir les subventions requises ; il était endetté lui-même de 2.483.915,11 piastres (F. 0.102/123. Rapport du Comité de contrôle aux trois consuls ; Note du Comité exécutif du 17 juin 1878 ; annexes à Dép. de Wood à Salisbury. Tunis, 24 juin 1878).

137 *Doc. sur Khérédine.* corresp. inédite, *op. cit.* Khérédine à Villet, 14 mai 1878 (sic).

138 *Ibid.* Villet à Khérédine. Paris, 29 mai 1877.

Les excédents des années favorables étant absorbés par le déficit des mauvaises années, il était impossible d'espérer un rachat progressif de la dette unifiée. L'administration la plus sévère, la plus économe pouvait tout au plus assurer à longue échéance un équilibre financier précaire. Un Villet, un Khérédine, étroitement unis, se faisant les agents d'une politique de compression presque inhumaine, pouvaient seuls y parvenir, en imposant, des années durant, à la Cour comme à l'Etat, un train de vie des plus réduits. Mais les temps de cet accord exceptionnel entre un ministre intègre et un inspecteur des Finances autoritaire étaient désormais révolus. Depuis la chute de Khérédine, les dilapidations de Mustapha, la gestion intéressée d'une poignée de courtiers qui avaient fait de la Commission une affaire livournaise, rendaient vains à l'avance les efforts de fonctionnaires plus énergiques que ne l'avait été Le Blant. Pour Villet comme pour Khérédine, la seule solution valable eût été la réduction du taux d'intérêt de la dette à quatre ou même trois pour cent[139]. Mais les obligataires ne s'y seraient pas résignés[140] ; il fallait s'attendre à la plus vive opposition de la part des contrôleurs. Gros porteurs de titres eux-mêmes, ils ne pouvaient accueillir favorablement une réduction de leurs revenus ; ils avaient trop d'avantages à voir se perpétuer un système de prêts usuraires au gouvernement pour souscrire de gaieté de cœur à un assainissement financier durable. L'accord des trois puissances aurait été aussi difficile à obtenir. Plus ou moins bien informés par leurs consuls, par les contrôleurs de la Commission, les cabinets de Londres, de Versailles et de Rome ne se seraient pas aisément ralliés à une mesure que l'on n'eût pas manqué de leur présenter comme une solution de facilité, une spoliation des intérêts de leurs nationaux. Les suggestions de Villet et Khérédine ne furent retenues par personne. La Tunisie continua de s'enfoncer lentement dans un déficit chronique, écrasée chaque année davantage par le fardeau de la dette unifiée et d'une dette flottante qui ne cessait de s'accroître. Mais, de cela ni le bey ni Mustapha ne se souciaient. La cour du Bardo continuait de vivre au jour le jour ; le favori s'enrichissait de rapines. L'endettement de la Régence n'inquiétait que ses créanciers. Déjà, l'on suggérait des solutions nouvelles ; en septembre 1878, Guttieres et Levy avaient l'impudeur de présenter au gouvernement un projet de rachat de la dette tunisienne pour le compte de leur syndicat. Les courtiers du Contrôle ne dissimulaient même plus leur fortune. Par l'ampleur de l'opération qu'ils proposaient[141], ils semblaient proclamer que cette Tunisie où, vingt ans plus tôt, leurs coreligionnaires n'étaient que des parias appartenait désormais aux Juifs livournais. Courtiers du khaznadar, commissaires des conversions, contrôleurs ou administrateurs de la Commission, en vingt ans d'usure et de brigandage financier, le petit clan des changeurs et des brocanteurs de la place de la Marine était devenu une puissance financière. Il le devait pour beaucoup au plus hardi de ses animateurs, Giacomo Guttieres, qui, depuis vingt ans, dirigeait toutes les grandes opérations de la place.

Mais l'affaire du rachat de la dette tunisienne par les courtiers livournais eût sonné le glas de la Commission financière. Elle soulevait trop de problèmes politiques pour être acceptée sans discussions. Roustan y voyait une manœuvre anglo-italienne et, pour s'y opposer, il suggérait au ministre une opération de rachat par un groupe financier

139 Khérédine suggérait un abaissement de l'intérêt à 3%, mais Villet pensait que la proposition aurait de trop graves conséquences pour le crédit tunisien. Selon lui, il suffisait de réduire l'intérêt à 4% et d'offrir des garanties nouvelles pour rassurer les créanciers (*Ibid.* Khérédine à Villet, 14 mai 1878 ; Villet à Khérédine Paris, 29 mai 1877, lettres citées).

140 Les protestations des obligataires contre le paiement partiel des coupons en 1878 en apportaient la preuve (F. 0. 102/123. Pétition du 5 juin 1878, annexe à Dép. de Wood à Salisbury. Tunis, 24 juin 1878).

141 Rachat de 100 millions de la dette pour 57.700.000 francs.

français[142]. La question financière ranimait les controverses sur l'avenir politique de la Tunisie. Neuf ans après le difficile accord de juillet 1869, le protectorat triparti sur les finances tunisiennes semblait remis en question. Du côté français comme du côté italien, on se hâtait de proclamer la faillite du système collectif pour suggérer des solutions qui ouvriraient la voie à un protectorat politique, sous le couvert hypocrite d'un relèvement financier de la Régence. Mais cette offensive n'eut pas le temps de se développer car, en juillet 1878, l'avenir de la Tunisie était engagé par des entretiens diplomatiques décisifs, en marge du congrès de Berlin. Les efforts de la France pour prendre possession de la Régence, l'opposition italienne, allaient faire passer au second plan les difficultés financières dans lesquelles la Tunisie ne cessait de se débattre.

142 Arch. Rés Dép. pol. n° 52. Roustan à Waddington. Tunis, 17 septembre 1878.

CHAPITRE X

LE CONGRÈS DE BERLIN ET L'OFFRE DE TUNIS À LA FRANCE

C'est à Berlin que, par un curieux concours de circonstances, furent fixées les destinées de la Tunisie, dans les couloirs d'un congrès qui s'était réuni pour mettre fin à la crise balkanique ouverte depuis 1875. Les encouragements reçus par la France l'amenaient à abandonner une attitude de recueillement dans laquelle elle se confinait depuis ses défaites, pour se lancer dans une politique d'expansion coloniale dont le premier acte devait être l'établissement de son protectorat sur la Régence.

L'Angleterre offrait Tunis à la France, comme une compensation à l'occupation de Chypre, avec le consentement de Bismarck qui souhaitait faire oublier aux Français la perte de l'Alsace-Lorraine. Les conversations de Berlin étaient l'aboutissement de négociations qui, depuis trois ans, se poursuivaient entre les grandes puissances. La France bénéficiait des maladresses de l'Italie qui avait mécontenté l'Angleterre, en refusant de s'engager contre la Russie, et irrité les puissances centrales par des revendications intempestives à l'égard de l'Autriche-Hongrie

I. La crise orientale et le dépècement de la Turquie

L'offre de Tunis à la France était liée à l'abandon de la politique suivie traditionnellement par l'Angleterre dans le Proche-Orient. Depuis Pitt, avec Canning, avec Palmerston surtout, elle n'avait cessé de défendre avec persévérance l'intégrité de l'Empire ottoman qui couvrait les routes d'accès vers l'Inde et qui, grâce aux Capitulations, constituait un excellent marché commercial. Pour défendre la Turquie, l'Angleterre n'avait pas hésité à intervenir aux côtés du sultan, contre Mohammed Ali en 1840, contre la Russie, dans la guerre de Crimée. Ses agents, ses ministres, à Tunis comme au Caire, n'avaient cessé de combattre les velléités d'indépendance des dynastes locaux. Mais l'ouverture du canal de Suez déplaçait brutalement vers l'Egypte les routes commerciales et stratégiques. L'échec de la politique de réformes menée à Constantinople depuis la guerre de Crimée, le désordre de l'administration turque, la banqueroute de 1875, découragèrent les Anglais de soutenir un Etat qui semblait prêt à s'effondrer de lui-même. En 1875 déjà, l'ambassadeur à Berlin, lord Odo Russel, confiait à Bismarck

que «l'Angleterre avait complètement abandonné sa politique traditionnelle» dans la question d'Orient[1]. «Personne», écrivait Gavard, le chargé d'affaires français à Londres, «ne songe plus... à sauver la Turquie de sa ruine. On ne tentera pas sans la France la tâche où l'on n'a pas réussi en 1856. La question se réduit donc à préserver dans le cataclysme inévitable, la route de l'Inde, ce canal qu'un Français a ouvert à travers l'Egypte malgré l'Angleterre. Pas une discordance sur ce point»[2].

Les atrocités de Bulgarie, dénoncées violemment par Gladstone, provoquaient dans toute l'Angleterre une impression d'horreur. Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, lord Derby, déclarait que «toute la sympathie éprouvée en Angleterre pour la Turquie avait été complètement détruite par ce qui s'était passé en Bulgarie» et que «l'indignation de toutes les classes de la société anglaise était montée à un tel degré... que si la Russie déclarait la guerre à la Turquie, le gouvernement de S. M. estimait pratiquement impossible de participer à la défense de l'Empire ottoman[3]». Disraeli jugeait inévitable un partage de la Turquie. Salisbury qui allait succéder à Derby à la tête du Foreign Office, à la fin de mars 1878, était particulièrement hostile aux Turcs. Il jugeait cette alliance un malheur pour l'Angleterre. Le gouvernement turc ne pourrait plus se remettre sur ses jambes[4]. Le moment était venu de défendre les intérêts britanniques par un «nouvel arrangement territorial[5]». Bismarck poussait vivement au partage de l'Empire ottoman. Il encourageait les Anglais à mettre la main sur l'Egypte[6]. Mais le cabinet conservateur songeait plutôt à l'occupation d'une île de la Méditerranée orientale dont l'Angleterre ferait «une place d'armes», un autre Gibraltar couvrant les accès du canal de Suez et de la nouvelle route des Indes[7].

a) Les hésitations de l'Italie

Si l'Angleterre se résignait au dépècement de la Turquie, elle ne pouvait cependant consentir à une rupture de l'équilibre entre les grandes puissances dans la Méditerranée et le proche Orient. Beaconsfield admettait sans difficulté une large extension de l'influence autrichienne dans les Balkans. Mais il redoutait particulièrement une expansion de la Russie qui, en Méditerranée, en Arménie, comme au cœur du Turkestan, pouvait devenir une rivale dangereuse pour les intérêts britanniques. Il ne pouvait tolérer une hégémonie russe sur la moitié des Balkans, ni surtout cette prise de possession à peine déguisée de Constantinople que laissaient présager les stipulations du traité de San-Stefano

Pour faire pression sur le tsar, Beaconsfield aurait souhaité entraîner l'Autriche-Hongrie aux côtés de l'Angleterre. Mais Andrassy demeurait fidèle à l'entente des Trois Empereurs; sa politique était celle d'un partage de la Turquie d'Europe en deux zones d'influence russe et autrichienne, sous le patronage bienveillant de Bismarck. On savait depuis longtemps que l'Autriche se réservait d'occuper ou d'annexer la Bosnie, de faire admettre l'extension de son influence sur la moitié occidentale des Balkans. Toutefois Andrassy refusait de se lier par des déclarations précises. Plutôt que de s'engager

1 *Grosse Politik* 1871-1914, Berlin, 1922, vol. 2, 30.

2 A. E. Angleterre, vol. 770. A Decazes. Londres, 19 novembre 1875 (D. *D. F.* 1ère série, Tome 2, p.18).

3 Cité par Seton-Watson : *Disraeli and Gladstone,* pp. 62-63.

4 Buckle : *Life of Disraeli,* vol. 6, pp. 24-25, 52-53 sq.
Lady Cecil : *Life of Salisbury,* vol. 2, pp. 84-86, 213 (lettre à Beaconsfield, 21 mars 1878).

5 *Ibid.*, vol.2, p. 130.

6 Lee : *Great Britain and the Cyprus Convention Policy of1878. Harvard Historical Studies,* vol. XXXVIII, pp. 31-32. - Cecil, *op. cit.* p. 96 : Salisbury à Derby. Berlin, 23 novembre 1876. - *P. E. A.*, II, n° 405, p.253 ; Munster à Bismarck. Londres, 20 avril 1878.

7 Lee, *op. cit.* p. 32.

contre la Russie pour la défense d'intérêts essentiellement anglais, il préféra négocier en secret avec Gortchakoff, marchander quelques concessions nouvelles afin d'élargir les avantages qui devaient revenir à l'Autriche[8].

L'Angleterre demeurait isolée. Elle ne pouvait plus compter sur une France diminuée par ses défaites, repliée, depuis 1871, dans une politique de recueillement et d'abstention. Beaconsfield ne croyait pas à son redressement militaire. La France en décadence lui semblait destinée à être démembrée bien plutôt qu'à partir de nouveau à la conquête de l'Europe[9]. En outre, la politique étrangère française demeurait incertaine. Jusqu'à la fin de 1877, avec Decazes, le quai d'Orsay s'était montré favorable à la Russie. Au début de 1878, le cabinet britannique s'inquiétait d'un rapprochement franco-allemand et d'une prétendue offre de la Belgique à la France, pour prix d'une annexion de la Hollande par l'Allemagne. En février 1878, l'ambassadeur à Paris, lord Lyons, dépeignait les hésitations de la France entre un rapprochement avec l'Allemagne et une entente avec la Russie[10]. Aussi, l'Angleterre se tourna-t-elle tout naturellement vers l'Italie qui, depuis l'achèvement de son unité, s'était dégagée de la tutelle française et semblait impatiente de jouer un grand rôle en Méditerranée. Promue désormais au rang de grande puissance, l'Italie regardait vers Tunis, vers les Balkans, et semblait prête à recueillir la succession de la France dans le Levant, pour la protection des intérêts catholiques. Elle pouvait être l'alliée dont l'Angleterre avait besoin.

Au début de mars 1878, Derby offrait au président du conseil et ministre des Affaires étrangères italien, Depretis[11], un échange de vues sur les intérêts anglo-italiens en Méditerranée, sur les affaires d'Egypte, de Tripoli et de Tunis. Depretis s'y prêta volontiers et laissa entendre que l'Italie pourrait s'allier à l'Angleterre et à l'Autriche pour la défense de leurs intérêts communs en Méditerranée[12]. Derby songeait surtout à une entente anglo-italienne sur les détroits, entente à laquelle l'Autriche et la France

8 A. E. Angl. vol. 770. Decazes à d'Harcourt. Versailles, 26 novembre 1875. - A. E. Autriche, vol. 522 Vogué à Waddington, *passim,* janvier avril 1878.

9 «Nor do I see»..., écrivait-il à Lady Bradford, le 6 septembre 1875, «any prospect of the revival of France as a military puissance. She is more likely to be partitioned than to conquer Europe again» (Buckle, *op. cit.* VI, p.13)

10 F. 0. 27/2304. Lyons à Derby. Paris, 25 janvier 1878.
F. 0. 27/2305. Dép. n 145 et 146 de Lyons à Derby. Paris, 12 février 1878.

11 Depretis (Agostino), homme d'Etat italien, né à Mezzana-Corti (Lombardie) en 1813, mort à Stradella en 1887.
Il était l'un des principaux chefs de la Gauche et fut presque continuellement au pouvoir après la défaite de la Droite, en 1876. Président du conseil à deux reprises, de mars 1876 à mars 1878, il dirigea les Affaires étrangères dans son second ministère, du 26 décembre 1877 au 24 mars 1878. Après la chute de Cairoli, il redevint président du conseil et ministre de l'Intérieur, tout en assurant l'intérim des Affaires étrangères (19 décembre 1878-14 juillet 1879). Il accepta le portefeuille de l'Intérieur lorsque Cairoli réorganisa son second cabinet (25 novembre 1879-mai 1881) et redevint premier ministre jusqu'à sa mort, en juillet 1887.
Depretis appartenait à une fraction modérée de la Gauche et se préoccupait surtout de questions intérieures. Son passage aux Affaires étrangères en 1878-1879 fut marqué par un apaisement de la rivalité franco-italienne dans la question tunisienne (fichier Rome ; T. Sarti, *op. cit.* pp. 379-383).

12 L'idée d'une entente avec l'Italie avait été suggérée par lord Lyons qui séjournait alors à Rome, à la suite d'un entretien avec Depretis (F. 0. 45/337. Tél de Lyons à Derby. Rome, 1er mars 1878). Les conversations qui se poursuivirent, à Londres, entre Derby et l'ambassadeur d'Italie Menabrea, à Rome, entre Depretis et lord Paget, témoignèrent du désir d'entente des deux gouvernements (Menabrea à Depretis. Londres, 9,13, 16 mars 1878, cité par Crispi : *Politic estera,* p. 74. - Gorrini : *Tunisi e Biserta,* Milan, 1940, pp. 4 et 9. - F. O. 15/337 Paget à Derby. Rome ; 15 mars 1878).
Paget aurait-il parlé de Tunis à Depretis, comme l'écrit Giolitti (*Memorie délia mia vita,* vol. 1, p.131) ? Les documents anglais n'en font pas mention, non plus que les archives italiennes, selon Gorrini (*op. cit.* p.19). Il est toutefois possible que Paget ait laissé entrevoir la possibilité de compensations à l'Italie, en échange de son adhésion au projet de ligue méditerranéenne.

pourraient être invitées à se joindre ultérieurement. Le 13 mars 1878, il chargea lord Paget de demander officiellement au cabinet de Rome son adhésion à un programme de défense des intérêts anglo-italiens dans la Méditerranée et la Mer noire, en fait, un programme de lutte contre les envahissements russes dans les Balkans. Mais, comme le cabinet Depretis avait donné sa démission, Paget devait différer cette démarche jusqu'à la constitution d'un nouveau ministère[13].

La réouverture de la question d'Orient offrait à l'Italie des circonstances particulièrement favorables pour son entrée dans le concert des grandes puissances. Il lui était facile de faire reconnaître des ambitions méditerranéennes, à un moment où sonnait la curée de l'Empire ottoman, d'obtenir des satisfactions, des compensations qu'aucune des grandes puissances ne pensait à lui refuser. Dès 1876, Andrassy qui songeait à l'expansion autrichienne dans les Balkans, avait essayé de détourner vers Tunis l'attention du gouvernement italien. Il s'en était ouvert à l'ambassadeur Robilant, lors de la visite du roi d'Italie à Vienne. L'agitation irrédentiste qui se manifestait dans la péninsule, l'hostilité du cabinet italien à une annexion de la Bosnie par l'Autriche[14], l'incitèrent à renouveler ses suggestions en février-mars 1878. A défaut d'avantages dans l'Adriatique ou d'une rectification des frontières austro-italiennes qu'il se refusait à envisager, Andrassy évoqua de nouveau l'idée de compensations aux dépens de l'Empire ottoman, Tunis, Tripoli ou une île méditerranéenne. Il fit sonder Depretis, puis son successeur, Corti, mais il ne voulut cependant pas s'engager et promettre à l'Italie le soutien de l'Autriche, en cas de difficultés avec la France[15].

De son côté, Bismarck, en juillet 1877, conseillait à l'Italie de s'entendre avec l'Autriche sur la question d'éventuelles compensations à la cession de la Bosnie. Il donnait à l'avance «sa bénédiction» à l'annexion de Tunis, de Tripoli ou de l'Albanie, assurant que, de ce côté, l'Italie «ne trouverait certainement pas l'Allemagne sur son chemin[16]». Il revenait encore sur ce sujet en mars 1878. «C'est surprenant», disait Corti, «tout le monde nous offre quelque chose, même le prince Bismarck[17].»

Les Russes n'étaient pas moins généreux. Le 7 mars 1878, Gortchakoff affirmait à de Launay, ambassadeur d'Italie en mission à Pétersbourg, que l'Autriche occuperait la Bosnie avec le consentement de la Russie et que l'Italie devait en prendre son parti ; mais, quelques jours plus tard, le général Ignatieff, en mission extraordinaire à Vienne, déclarait à Robilant qu'il avait toujours soutenu l'opportunité de donner à l'Italie le nord de l'Albanie[18].

13 F. 0. 45/428. Tél de Derby à Paget. F. 0.13 et 15 mars 1878.

14 Depretis avait fait savoir à Vienne que l'occupation de la Bosnie-Herzégovine «serait profondément regrettée par le gouvernement italien» (F. 0. 45/337 Paget à Derby. Rome, 11 mars 1878).

15 «Wir sind gerne bereiteinen Wunsch Italiens nach einer Kompensation, sei es einer Insel, eines Hafens, Tunis oder Tripoli in Freundenschaft zu priifen und sogar gegebenen Falles beiden Kabinetten zu unterstiitzen» (Arch. Vienne. Andrassy à Haymerle, 26 février 1878).
Haymerle faisait remarquer que sur la question de Tunis, les Italiens craignaient un antagonisme durable avec la France. Tripoli ne présentait pas le même danger, mais offrait également moins d'attrait. *(Ibid.* Haymerle à Andrassy, 2 mars 1878, cité par Langer : *American Historical Review,* XXX, 1925, p. 62, n° 23) sur les offres autrichiennes en 1876 et 1877, également Chiala, vol. 2, pp. 107 sq. Crispi 1 : *Politica estera,* pp. 65-66.

16 Gorrini, *op. cit.* p. 17, 26 juillet 1877. «Il est inutile que vous vous opposiez à l'annexion, de la Bosnie Herzégovine par l'Autriche», disait-il encore à Crispi, le président de la Chambre italienne, le 17 septembre 1877, «pourquoi ne pensez vous pas plutôt à l'Albanie ?» Ce à quoi l'autre aurait répondu : «Qu'en ferions-nous ?» *(Ibid.,* p. 19).

17 Arch. Vienne. Tél. de Haymerle, 1er avril 1878, cité par Safwat *(Tunis and the Great Powers.* Alexandrie, 1943).

18 Gorrini, *op. cit.* p.17.

Albanie, Tunisie, Tripoli, l'Italie avait le choix. Encore lui fallait-il définir une politique étrangère et prendre ses responsabilités de grande puissance. Malheureusement, à ce moment décisif, l'Italie était en pleine crise ministérielle. Depretis avait démissionné le 10 mars 1878, avant que l'Angleterre ait pu solliciter officiellement le concours de son gouvernement. Son successeur, Cairoli[19], formait difficilement, le 24 mars, un cabinet qui ne disposait que d'une majorité incertaine au Parlement. La Gauche qui l'avait emporté aux élections de 1876, se décomposait en groupes rivaux, tiraillés par des inimitiés personnelles[20]. Faute d'hommes compétents dans sa majorité, Cairoli avait dû confier à un adversaire politique, le comte Corti[21], ministre à Constantinople, le portefeuille des Affaires étrangères. Corti était de caractère timoré, hésitant. Sa position était particulièrement faible au sein d'un ministère de gauche qui se préoccupait surtout d'affaires intérieures et de questions parlementaires. La situation de l'Eglise, les rivalités régionales, la lutte contre le banditisme dans le sud posaient de graves problèmes dans un pays dont l'unité n'était pas moralement achevée. La faiblesse de l'armée et surtout la déplorable situation financière de l'Etat imposaient au gouvernement italien une politique de prudence. Les propositions anglaises pouvaient présenter quelque risque. Corti n'osa point les courir ; il se réfugia dans une politique d'abstention.

Le 28 mars, lord Paget venait lui présenter le projet d'entente méditerranéenne préparé par lord Derby. Corti refusa de se lier «par un engagement qui pouvait peut-être mener à une guerre». Paget eut beau faire remarquer que l'Italie étant devenue une grande puissance, elle devait en assumer les responsabilités[22] ; «en adhérant à l'accord, [elle] pourrait jouer son rôle de puissance avec quelque chance de succès, mais si elle ne le faisait pas, elle se trouverait isolée et sa voix ne servirait à rien[23]». Corti, après avoir consulté ses collègues, maintint sa position et se borna à répondre par de vagues déclarations d'amitié[24].

19 CAIROLI (Benedetto), homme d'Etat italien, né à Pavie en 1825, mort à Capodimonte en 1889.
Après avoir conspiré contre l'Autriche, participé à l'expédition des Mille, il fut élu député de Pavie en 1860 et constamment réélu. Il ne tarda pas à diriger un groupe de la gauche avancée, fut élu président de la Chambre en 1878. A deux reprises, du 24 mars au 19 décembre 1878 et du 14 juillet 1879 au 29 mai 1881, il fut président du conseil. Il dirigea en même temps les Affaires étrangères, après la retraite de Corti, d'octobre à décembre 1878, et de juillet 1879 à mai 1881.
A ce titre, il fut amené à jouer un rôle actif dans les affaires tunisiennes. Il laissa ses collaborateurs engager l'Italie dans une rivalité assez vive avec la France. L'établissement du protectorat français sur la Régence provoqua la chute de son ministère en mai 1881.

20 Groupes Nicotera, Depretis, Crispi, Cairoli, groupe toscan.

21 CORTI (comte Luigi), diplomate et homme d'Etat italien, né à Gambarana (Lombardie, province de Pavie), le 24 octobre 1825, mort à Rome le 19 février 1888.
Licencié de mathématiques de l'Université de Pavie ; volontaire au ministère des Affaires étrangères, décembre 1846 ; secrétaire - puis conseiller de légation, 1850-1864 ; ministre résident, janvier 1864 ; destiné à Stockholm, mars 1864 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 2ème classe, janvier 1867 ; transféré à Madrid, août 1867 ; à la Haye, avril 1869 ; à Washington, février 1870 ; à Constantinople, mai 1875 ; plénipotentiaire à la conférence de Constantinople, 1876-1877 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 1ère classe, janvier 1877 ; ministre des Affaires étrangères, 26 mars-19 octobre 1878 ; sénateur, 31 mars 1878 ; plénipotentiaire au congrès de Berlin ; ministre à Constantinople, 8 décembre 1878 ; promu sur place au rang d'ambassadeur, 20 juin 1880 ; ambassadeur à Londres, décembre 1885 - novembre 1887. Grand officier de la couronne d'Italie, juin 1871 ; grand-croix, janvier 1882.
Grand officier des S. S Maurice et Lazare, juillet 1874 ; grand croix, juin 1883 (fichier Rome ; *Ann. biografico universale,* vol. 3, p. 567).

22 F. 0. 45/337. Tél de Paget à Derby. Rome, 28 mars 1878.

23 *Ibid.* Du même au même, très confid, Rome, 28 mars 1878.

24 «Merci», notait Disraeli, le 30 mars, «c'est plus certainement un refus qu'autre chose, mais pas en termes très positifs» *(Ibid.* sur le télégramme de Paget du 29 mars 1878).

Corti s'était déclaré partisan d'une politique de paix avec l'Autriche Hongrie[25] mais il fut incapable de définir et d'imposer un programme à ses collègues du ministère. Il négligea les offres de compensations formulées par Andrassy sans pour autant rassurer l'Autriche par des dispositions conciliantes dans les affaires balkaniques. Corti repoussait les suggestions d'expansion africaine au nom d'une politique de désintéressement et de bonne entente avec toutes les puissances. Il déclarait s'en tenir au *statu quo* en Méditerranée. Une compensation tunisienne serait peu populaire, pensait-il; elle mènerait à des aventures pour lesquelles le pays n'était que médiocrement préparé et conduirait à une brouille certaine avec la France[26].

En réalité, les seules compensations qui eussent satisfait l'opinion publique italienne, celles auxquelles les milieux politiques de gauche ne cessaient de penser, c'était la cession à l'Italie des terres *irrédente.* Mais l'Autriche ne céderait pas Trieste sans guerre, Corti le savait. Le fit-il entendre assez clairement à ses collègues, à Cairoli ? En tout cas, il n'eut pas l'habileté de saisir une option, de réserver à l'Italie un domaine d'expansion pour l'avenir. Il n'eut pas la clairvoyance de faire entrer son pays dans le concert des nations satisfaites. Dans le grand partage de 1878, la politique des «mains nettes» était surtout une politique des mains vides. Le désintéressement de Corti n'était pas même une attitude qui pût rassurer l'Autriche et l'Allemagne sur les intentions italiennes, car l'agitation irrédentiste qui se développait dans la péninsule faisait craindre que le gouvernement de Rome n'eût mis Trieste au rang de ses revendications. Les manifestations irrédentistes n'avaient pas cessé en effet, depuis la formation du ministère Cairoli et le cabinet de Vienne pouvait, à juste titre, s'inquiéter des dispositions d'un gouvernement qui tolérait des déclamations anti-autrichiennes, qui, en avril 1878, laissait un député de sa majorité proposer en pleine Chambre la constitution d'un royaume slave avec Trieste, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie[27]. A Berlin comme à Vienne, on se hâta de qualifier de duplicité ce qui n'était que faiblesse et incertitude et l'Italie fut désormais rangée par Bismarck au nombre des nations perturbatrices de l'ordre européen.

L'Italie avait accepté de participer au congrès de Berlin. Un conseil des ministres se réunit le 7 juin pour définir la ligne de conduite des plénipotentiaires italiens. Corti qui devait conduire la délégation, se fit au conseil l'avocat d'une politique de désintéressement et d'amitié avec toutes les puissances. Mais, comme ses collègues ne se résignaient pas à une annexion de la Bosnie par l'Autriche, il accepta mission de défendre la thèse d'une simple occupation temporaire. Si, au congrès, il était question d'une annexion définitive, Corti qui, depuis son arrivée aux affaires n'avait cessé de décliner les offres autrichiennes, serait chargé de mettre en avant, éventuellement, une demande de compensations[28].

L'Italie n'avait pas su profiter des occasions qui lui étaient offertes. L'Autriche et l'Angleterre s'écartaient d'elle. Elle ne pouvait pas même compter sur la bonne volonté

25 Comte E. Corti : *Il conte Corti al Congresso di Berlino. Antologia di Scienze, lettere ed Arti,* 1925, fasc. 1274, p. 353.

26 Arch. Vienne. Haymerle à Andrassy, 2 mars, 1er avril, 11 mai 1878 (Cité par Langer, *op, cit.* pp. 62-63, n° 23 et 29).

27 Discours de Cavalloti, le 19 avril 1878 (Giaccardi : *La Prima offensiva francese in Tunisia in Storia e Politica internazionale,* 1939, pp. 778-779).

28 «Che se si trattasse (locchè non sembra affatto probabile), di una *vera e propria annessione territoriale,* Plenipotenziarii di Sua Maestà avranno a scandagliare il terreno per giudicare se sia conforme agli interessi e alla dignité del governo del Re di mettere innanzi una *domanda di compenso*» (Comte e Corti, *op. cit.* p. 534).

de Bismarck qu'avaient irrité les manifestations d'un irrédentisme menaçant pour l'Autriche, autant que les maladroites suggestions de Crispi, en 1877[29]. Diplomatiquement isolée, sans alliés, sans programme, l'Italie allait faire assez piètre figure au congrès de Berlin.

b) L'idée d'une compensation pour la France

En revanche, au printemps de 1878, la France apparaissait comme un élément modérateur, une puissance qui, en dépit de son attitude réservée, pouvait reprendre dans la politique méditerranéenne et orientale ce rôle traditionnel que l'Italie n'avait pas su lui ravir. L'affermissement d'une République libérale et modérée rassurait Bismarck qui accueillait avec faveur, fin décembre 1877, le nouvel ambassadeur de France à Berlin, le comte de Saint-Vallier[30]. L'échec du 16 mai, le succès des républicains modérés ramenaient aux affaires une bourgeoisie conservatrice plus soucieuse d'ordre public et de bonne gestion financière que d'aventures extérieures. «On a beaucoup dit que j'étais favorable à la République en France parce que j'y voyais une cause de faiblesse pour votre pays...», confiait Bismarck à Saint-Vallier. «La vérité c'est que la République sage et modérée comme vous l'avez en ce moment, est, à mes yeux, une garantie de paix parce qu'elle n'a pas besoin de redorer dans le creuset de la victoire le prestige indispensable aux dynasties sans racines comme la dernière que vous avez eue»[31].

Depuis quelques années, Bismarck songeait à un rapprochement avec la France. Pour faire oublier Sedan, il était prêt à encourager la reprise de l'expansion française en Méditerranée et dans tous les domaines où les intérêts allemands ne risqueraient pas d'être lésés. Il s'en était ouvert à l'ambassadeur à Paris, le prince de Hohenlohe, dès le début de 1875 : «Ce n'est pas pour nous, en première ligne, un désavantage, ni une tendance à combattre, que la politique française cherche dans l'Afrique du Nord et dans l'Orient turc un champ pour son activité. L'absorption des forces que la France y emploie et qu'elle y fixe et les difficultés qu'elle s'y crée, constituent un dérivatif à ses tendances agressives à l'égard de l'Allemagne. Toutes les autres grandes puissances, y compris l'Italie et même l'Espagne, ont plus sujet que nous de prendre ombrage de la France dans la mer Méditerranée»[32].

L'unité allemande achevée, Bismarck ne souhaitait plus que la paix en Europe. Un égoïsme bien compris le poussait à faire oublier une question d'Alsace-Lorraine sur laquelle il ne voulait pas revenir en encourageant la France dans une expansion maritime et coloniale où il ne voyait aucun avenir pour son pays.

Mais les circonstances ne lui avaient pas encore permis de témoigner de son bon vouloir à la France. Bismarck n'aimait ni Decazes ni l'ambassadeur Gontaut-Biron dont

29 Crispi, disait Bismarck en 1880, «est venu m'offrir, avec un cynisme de malfaiteur les plus honteux marchés, successivement il m'a proposé la mutilation de la France et celle de l'Autriche. Il nous donnait dans sa générosité peu coûteuse la Champagne, le Bourgogne et la Franche-Comté ; il se réservait il est vrai, outre la Savoie et Nice, le Dauphiné et la Provence avec Marseille et Toulon : je me suis borné à lui demander s'il comptait sur mes grenadiers pour les aller prendre. Mêmes offres contre l'Autriche : à nous la Bohème, la Silésie, le Tyrol du Nord, à eux le Trentin, l'Istrie, Trieste, la Dalmatie. Je lui ai répondu que le jour où les Italiens voudraient prendre Trieste, j'y mettrais cent mille bommes pour appuyer les Autrichiens» (A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167 Part, de St-Vallier à Barthélémy Saint-Hilaire. Berlin, 29 novembre 1880).

30 «Le meilleur ambassadeur que la France ait jamais eu à Berlin», devait-il dire en octobre 1880.

31 A. E. Ail, vol. 27 St-Vallier à Waddington, très confid. Berlin, 5 janvier 1879.

32 *P. E. A. I.* n° 166, p.167. Bismarck à Hohenlohe. Berlin, 10 janvier 1875. - Quatre mois plus tard, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, de Bulow, le répétait à Hohenlohe. (*Ibid.* n° 182, p. 249 Berlin, 30 avril 1875). C'était un des arguments favoris de Bismarck qu'il devait à maintes reprises développer devant Saint-Vallier, entre 1878 et 1881.

il avait plusieurs fois demandé le rappel. L'agitation catholique et ultramontaine qui se prolongeait en France irritait profondément le chancelier à une époque où il se trouvait encore engagé dans le *Kultur Kampf.* L'apaisement des passions religieuses, l'arrivée aux affaires de Waddington et Saint-Vallier rendaient aussitôt plus faciles les relations franco-allemandes. Bismarck s'en félicitait. Il n'allait pas tarder à prodiguer ses attentions aux diplomates français. Les entretiens de Berlin, les affaires de Tunisie et d'Egypte furent pour lui l'occasion d'inaugurer une politique à laquelle il devait demeurer fidèle pendant plusieurs années.

Cet empressement auprès du vaincu de la veille, la chaleur avec laquelle Bismarck le soutenait en toutes circonstances pouvaient sembler suspects à des hommes politiques qui vivaient dans la crainte de l'Allemagne, qui redoutaient quelque piège tendu par le machiavélisme du chancelier d'Empire. Pour désarmer les soupçons, Bismarck exposa avec force les mobiles d'une politique assez simple mais qui ne manquait ni de grandeur ni de réalisme. A maintes reprises, il s'employa à développer à l'ambassadeur de France les raisons et les avantages d'un bon voisinage franco-allemand[33]. Convaincu très tôt,

33 «Mon désir est de vous donner des gages de bon vouloir dans les questions qui vous touchent et où il n'y a pas d'intérêts allemands opposés aux vôtres», disait Bismarck au début de 1879 ; «ce n'est d'ailleurs que juste, car j'apprécie les efforts que [M Waddington] et vous avez faits pour apaiser les passions et ramener la sécurité et la confiance entre nos deux pays. Je tiens trop à la paix pour ne pas apprécier la valeur du service rendu et je désire le reconnaître. Je me félicite donc que l'affaire de Tunis me donne l'occasion de vous déclarer que M. Waddington au ministère et vous ici, êtes, à mes yeux, des gages de paix et d'entente, mais que je connais vos difficultés intérieures et que je veux m'efforcer de vous aider à donner à votre opinion publique des satisfactions nécessaires pour un grand peuple qui a souffert et qui a besoin de sentir qu'on le respecte à l'étranger. L'intérêt de ma politique me commande, d'ailleurs, cette conduite, car, pas plus que l'Empereur qui veut mourir glorieux et tranquille, je ne me soucie d'avoir encore en ma vie une autre guerre sur les bras; je ne veux plus d'annexions, je vous l'ai déjà dit ; nous n'en avons fait que trop, à mon sens; je repousse donc les aventures et je tiens au calme et à la sécurité garantis par des rapports amicaux avec nos voisins, spécialement avec vous...

«Voilà pourquoi je suis prêt à vous seconder dans vos entreprises non contraires à nos propres intérêts. Mais, je le répète, je crois qu'il faut au peuple français (bien qu'il fasse preuve maintenant d'une grande sagesse) des satisfactions d'amour-propre, et je désire sincèrement lui voir obtenir celles qu'il peut rechercher dans le bassin de la Méditerranée, *sa sphère d'expansion naturelle* ; plus il aura de succès de ce côté, moins il sera porté à faire valoir contre nous des griefs et des douleurs dont je ne discute pas la légitimité, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir d'apaiser». (A. E. Allemagne, vol. 27. St-Vallier à Waddington, dép. Cit. très confid. Berlin, 5 janvier 1879)

Bismarck revenait encore sur ce sujet en juin et novembre 1880 : «Dans ma pensée, il ne s'agit nullement d'inciter la France à se lancer dans des aventures qui lui créeraient des embarras et paralyseraient son action en Europe ; je n'ai aucune intention machiavélique de lui conseiller une politique agressive en Afrique ou ailleurs, mais, tant que nos relations seront amicales comme depuis deux ans, je l'appuierai de mon concours moral dans les questions où son honneur, sa sécurité, ses intérêts véritables et légitimes sont engagés» *(Ibid.* vol. 36 Dép. de St-Vallier. Berlin, 9 juin 1880).

«En vous appuyant à Tunis et dans le bassin de la Méditerranée, je n'ai nullement comme le prétendent M. le duc Decazes et les politiques de son école l'arrière-pensée de vous encourager à des aventures dont je profiterais ensuite pour vous attaquer et vous arracher quelque lambeau de territoire ; ... je n'ai donc aucune des idées machiavéliques que l'on me prête ; mon objectif est plus simple et mon intérêt moins compliqué.

J'ai la conviction qu'un grand pays comme la France a besoin de rencontrer des satisfactions dans sa politique extérieure, et comme je ne puis malheureusement pas vous en donner sur le terrain de l'Alsace-Lorraine, je désire le faire partout où il n'y a pas un intérêt allemand en opposition avec l'intérêt français.

Je crois que si vous trouvez dans la Méditerranée de quoi répondre à votre besoin naturel et légitime d'expansion, les idées chez vous se tourneront avec moins d'amertume vers vos provinces perdues, et la paix, les bons rapports entre vous et nous deviendront plus sûrs et plus faciles ; voilà le secret du bon vouloir que je vous ai toujours montré, soit à Tunis, soit au Maroc, soit en Egypte, en Syrie ou en Grèce. Ne cherchez donc pas mes motifs cachés ; j'aime mieux vous les dire franchement ; je désire et j'espère arriver ainsi à détourner vos regards de Metz et de Strasbourg en vous aidant à trouver ailleurs des satisfactions» *(Ibid.* Mém. et Doc. vol. 167. Part de St-Vallier à Barthélemy-Saint-Hilaire. Berlin, 29 novembre 1880).

Saint-Vallier plaida avec chaleur auprès de ses collègues, auprès des ministres, la cause d'une expansion africaine désormais permise ; il s'efforça de démontrer la loyauté du chancelier, de faire ressortir tous les avantages que pouvait apporter à la France une politique de rapprochement avec l'Allemagne. Il réaffirmait ses convictions en juin et juillet 1881 : «Suivant moi, cette attitude n'a pas été inspirée par un plan préconçu de nous isoler en nous brouillant avec l'Angleterre et l'Italie... Le Prince de Bismarck a toujours marqué au contraire, depuis quatre ans que j'observe attentivement sa politique, son désir de nous voir en bonne harmonie avec l'Angleterre[34] ; il m'a expliqué souvent qu'il trouvait un gage de sécurité pour la paix européenne dans l'entente amicale des deux Puissances occidentales ; l'une l'Angleterre étant l'adversaire résolue des idées de revanche qui pouvaient renaître en France, et notre action à nous ayant pour effet de contenir la politique coloniale trop envahissante de notre voisine et alliée...»

«Les raisons pour lesquelles le Prince Chancelier nous a appuyés dans notre campagne tunisienne sont simples et faciles à comprendre ; il n'a jamais hésité à me les avouer et il les a même fait connaître dans de nombreuses réunions parlementaires, elles lui sont dictées par sa conviction qu'un grand peuple comme le nôtre a besoin d'expansion extérieure, qu'il lui faut des satisfactions de politique étrangère et que s'il en trouve dans l'orbite de son domaine africain et méditerranéen, il sera moins disposé à tourner ses revendications et ses tentatives vers les provinces que lui a coûtées la guerre de 1870 ; à ses yeux, la France satisfaite en Algérie ou dans le Levant, c'est une garantie de tranquillité pour l'Allemagne sur les bords du Rhin. Voilà l'explication que le Prince de Bismarck donne lui-même de sa politique à notre égard, et, à mon sens, elle est assez logique pour qu'on n'ait pas besoin d'en chercher une autre»[35]. «Je crois l'avoir étudié d'assez près pour pouvoir soutenir qu'il n'est pas guidé dans sa politique par des idées mesquines de haine on de rancune, mais par des considérations plus élevées, plus sérieuses, basées sur ce qu'il croit être l'intérêt de l'Allemagne; il est trop sceptique, trop dédaigneux des moyens, trop indifférent au jugement de l'opinion pour subordonner ses plans et ses vues, soit à des passions haineuses, soit à des sympathies nationales ou particulières ; pour atteindre le but de ses efforts, la consolidation et l'unification de son œuvre, il s'unira aussi volontiers à l'ennemi d'hier, qu'il brisera facilement l'ami, l'instrument de la veille. C'est là... ce qu'ignorent ou ne comprennent pas ceux qui cherchent un piège redoutable dans ses bons procédés récents envers nous»[36].

Mais les hommes d'Etat français ne partagèrent jamais entièrement les convictions de Saint-Vallier. Même ceux qui finirent par se rallier à la politique d'expansion demeurèrent toujours sceptiques sur les bonnes intentions de Bismarck. Les plus

Bismarck ne s'exprimait pas autrement avec ses collaborateurs. Une dépêche du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Busch, à l'ambassadeur à Paris, le prince de Hohenlohe, en témoigne : «Il existe dans la Méditerranée un vaste champ dans lequel nous pouvons laisser toute liberté à la France, et l'espoir ne semble pas absurde au chancelier que la politique française en vienne finalement à l'idée qu'un empire allemand amicalement disposé, avec ses 45 millions d'habitants est plus utile et constitue un poste plus important à l'actif de la France qu'un million d'Alsaciens-Lorrains» (*P. E. A.* vol. 3. n° 570, p. 202. Minute de la main du conseiller référendaire Holstein. Berlin, 16 juillet 1881).

34 De fait, en janvier 1879, Herbert de Bismarck avait écrit au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, de Biilow, à propos des affaires tunisiennes que, pour le chancelier, «toute satisfaction accordée à la France lui semble agir favorablement dans l'intérêt de la paix, ainsi que des rapports amicaux entre elle et l'Angleterre» [*P. E. A.* vol. 3 ; n° 448 p. 2. Friedrichsruhe, 3 janvier 1879).

35 A. E. Ail, vol. 44. Confid. de St-Vallier. Berlin, 21 juin 1881.

36 *Ibid.* Berlin, 17 juillet 1881.

hardis d'entre eux n'étaient pas loin d'admettre en secret les arguments avancés par les anticolonialistes de l'opposition. Cette inquiétude, le peu de soutien de l'opinion, un souci trop poussé des questions intérieures et parlementaires expliquent les hésitations de la diplomatie française, la lenteur avec laquelle le gouvernement allait s'engager dans la réalisation du protectorat tunisien.

De son côté, le cabinet conservateur anglais considérait avec bienveillance la direction nouvelle que Waddington donnait à la politique étrangère française au printemps de 1878. Waddington se rapprochait de l'Angleterre, se ralliait à son point de vue dans les affaires balkaniques en demandant avec elle que le traité de San-Stefano fût soumis à un congrès européen. Il ne paraissait manifester aucune hostilité au projet d'acquisition de Mytilène qu'on prêtait au cabinet britannique pourvu que fût maintenu le *statu quo* en Egypte aussi bien qu'en Syrie.

Après le refus de l'Italie, il était naturel que les Anglais aient eu l'idée de s'entendre avec la France sur les bases d'un nouvel équilibre méditerranéen. En échange de leur liberté d'action en Méditerranée orientale, ils étaient prêts à accorder à la France des compensations en Syrie ou en Tunisie. Le mot de Tunis fut prononcé pour la première fois en 1876 par lord Odo Russell dans un entretien avec son collègue de France à Berlin, Gontaut-Biron[37]. L'ambassadeur à Constantinople, Layard, déconseillait de tourner vers la Syrie l'attention des Français[38].Les intentions britanniques concernant la Tunisie se précisèrent au printemps de 1878. En avril, dans un entretien avec lord Salisbury sur la question d'Egypte, l'ambassadeur d'Allemagne, le comte Mùnster, évoqua les ambitions françaises dans la Régence : «Ce que désire la France en Afrique et ce qui est considéré comme nécessaire pour consolider sa puissance à Alger, c'est Tunis, la vieille Carthage et le merveilleux port du Cap Bon. Cette acquisition de la France serait bien moins inquiétante pour l'Angleterre que pour l'Italie»[39].

Salisbury accueillait ces ouvertures avec faveur. Il faisait aussitôt savoir à lord Lyons que l'Angleterre n'entendait plus s'opposer la pénétration française en Tunisie et lui demandait de le tenir au courant des intentions réelles de la France en ce domaine : «C'est là bien entendu une extension de territoire et d'influence française dont nous ne saurions avoir la moindre jalousie ni la moindre crainte»[40]. Tunis pouvait être le prix dont l'Angleterre paierait le consentement français à l'acquisition déjà décidée de Chypre. D'autre part, le gouvernement anglais souhaitait éliminer la France des affaires égyptiennes, mettre fin au régime du condominium financier qui durait depuis 1876. Peut-être songeait-il aussi qu'une compensation tunisienne faciliterait la résignation des Français de ce côté.

De toutes façons, la Tunisie était destinée à tomber un jour ou l'autre sous la tutelle de la France ou de l'Italie. L'Angleterre avait peu d'intérêts dans la Régence, il valait mieux pour elle que la France s'établît à Tunis au lieu de l'Italie, car celle-ci, en tenant les deux rives du détroit de Sicile, pourrait à son gré barrer la Méditerranée et la route de Suez, une route devenue essentielle pour l'Empire britannique.

37 L'entretien portait sur le démembrement de l'Empire ottoman. «Pour nous, dit lord Odo en riant, nous sommes prêts pour le cas d'effondrement !... Nous avons mis la main sur l'Egypte ! ... Quant à vous, Français, j'imagine que la Tunisie pourrait bien vous aller !... Je ne dis pas non, repris - je sur le même ton...» (*Ibid.* vol. 18. Gontaut-Biron à Decazes... Berlin, 15 avril 1876).

38 Lady Cecil : *Life of Salisbury*, vol. 2, p. 270.

39 *P. E. A.* vol. 3, n° 405, p.253. Mùnster à Bismarck. Londres, 20 avril 1878.

40 Lord Newton : *Lord Lyons...* Londres, 1913, vol. 2, p. 139 (lettre du 11 mai 1878).

Ainsi, avant que le congrès de Berlin se fût réuni, avant même que l'Angleterre eût conclu avec la Turquie l'acquisition de Chypre, les hommes d'Etat britanniques songeaient-ils sérieusement à offrir Tunis à la France, pour prix de son adhésion à la politique anglaise dans la Méditerranée orientale, comme une part de dépouilles dans le dépècement de l'Empire ottoman.

2 - Le Congrès de Berlin

Le congrès s'ouvrit à Berlin le 13 juin 1878. Waddington avait mis pour condition à la participation française l'exclusion des débats de toutes les questions autres que celles qui découlaient directement de la guerre. On ne devait parler ni Occident, ni Egypte, ni Syrie, ni Lieux Saints.

A Berlin, les plénipotentiaires français, Waddington, Saint-Vallier et Desprez[41] acceptèrent de bon gré l'occupation de la Bosnie par l'Autriche-Hongrie; ils offrirent leurs bons offices pour concilier les points de vue anglais et russe dans les affaires de Bulgarie. Mais les diplomates anglais attendirent plus de trois semaines avant de rendre publique la convention de Chypre qu'ils avaient passée le 4 juin avec la Turquie. Waddington n'en fut informé que le 6 juillet, une semaine avant la clôture du congrès, la veille même du jour où le texte de l'accord fut officiellement dévoilé par le *Daily Telegraph.*

a) L'offre anglo-allemande

La nouvelle provoqua en France un accès de mauvaise humeur, des articles violents dans la presse parisienne[42] ; mais, comme l'avait prévu Salisbury, les milieux politiques français s'en tinrent «à l'épigramme[43]». Waddington ne cacha à Salisbury ni sa surprise ni son mécontentement. Sans doute aurait-il pu, comme le note Francis Waddington[44],

41 William-Henri WADDINGTON, sénateur, membre de l'Institut, ministre secrétaire d'Etat au département des Affaires étrangères (13 décembre 1877-27 décembre 1879) ; Charles-Raymond de la Croix de Chevrières, comte de SAINT-VALLIER, sénateur, ambassadeur et plénipotentiaire de France près S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse ; Félix Hippolyte DESPREZ, conseiller d'Etat, ministre plénipotentiaire de Lère classe, chargé de la direction des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères.

Les autres plénipotentiaires étaient, pour l'Allemagne, Bismarck, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, de Bùlow, le prince de HOHENLOHE, ambassadeur à Paris ; pour lAngleterre, DISRAELI, comte de Beaconsfield, Salisbury et l'ambassadeur à Berlin, lord Oddo Russell ; pour l'Autriche-Hongrie, Andrassy, le comte KAROLYI et le baron Haymerle, ambassadeurs à Berlin et Rome ; pour la Russie, GORTCHAKOFF, CHOUVALOFF et d'OuBRiL, ambassadeurs à Londres et Berlin ; pour l'Italie, Corti et le comte de Launay, ambassadeur à Berlin ; pour la Turquie, CARATHEODORY PACHA, ministre des Travaux Publics, le maréchal MOHAMMED ALI PACHA et SADOULLAH BEY, ambassadeur à Berlin.

42 Ainsi, dans la *République française,* organe de Gambetta, le 11 juillet 1878 : «Il est beau d'être d'origine à la fois orientale et vénitienne ; Il est beau de rêver pour son pays la prépondérance en Asie, qui sait ? même l'empire de l'Asie ; il est habile de parler bien haut, de prononcer les mots les plus respectables, de faire état des principes les plus élevés ; il est adroit surtout de ne tenir aucun compte de tout cela et de fouler aux pieds son passé d'il y a quelques semaines pour faire main basse sur une île qui est à la fois la sentinelle du canal de Suez et celle de la tête de ligne du futur chemin de fer de l'Euphrate.»

Même ton dans le *Constitutionnel* qui qualifiait sévèrement la conduite anglaise et poursuivait ainsi «Depuis vingt-quatre heures, on nous conte que l'Angleterre, pour adoucir notre surprise et notre dépit, nous réserve quelque cadeau précieux. Les imaginations se donnent déjà carrière dans le champ des conjectures flatteuses et savoureuses. Dans ces rêves téméraires et quasi enfantins, l'attention se porte principalement sur Tunis. L'Angleterre ne peut pas nous donner Tunis qui ne lui appartient pas. Tout ce qu'elle pourrait faire ce serait de s'engager à nous laisser, sans opposition, nous mettre en possession de Tunis.

Evidemment l'entreprise serait aisée, mais nous participerions au crime de démembrer l'empire ottoman... nous deviendrions... par cet acte de conquête ou plutôt de spoliation, absolument et irrémédiablement complices de tout ce qui s'est fait à Berlin et à Constantinople» *(Un peu de philosophie,* 13 juillet 1878).

43 Newton, *op. cit.* t. 2, p.144 : Salisbury à Lyons, 5 juin 1878.

44 *Le rôle de la diplomatie française dans la question tunisienne. Rev. pol. et pari.* 1934,1159, pp. 98-99.

élever une protestation solennelle en portant l'affaire devant le congrès, souligner l'opposition française en quittant Berlin sur-le-champ. Plutôt que de s'engager dans une politique stérile qui eût accru l'isolement de la France en la menant à une brouille avec l'Angleterre, Waddington préféra accepter le fait accompli et négocier avec Salisbury sur les bases d'un nouvel équilibre méditerranéen.

«Les plénipotentiaires anglais», rappelait Saint-Vallier en 1881, «ont éprouvé un grand embarras à devoir confesser au cours même des séances du congrès, le traité secret relatif à Chypre ; s'il ne constituait pas, en effet, une infraction directe aux engagements consentis par les Puissances, il marquait assurément une dérogation à l'esprit de ces engagements. C'est d'ailleurs ainsi que le traité de Chypre a été apprécié par tous les Plénipotentiaires étrangers qui n'ont pas dissimulé la mauvaise impression qu'ils en ressentaient.»

«Je me souviens que le prince de Bismarck en a exprimé sans détours son déplaisir et que le comte Schouvalow, avec l'habile souplesse qui le rendait si redoutable, a immédiatement cherché s'il n'y verrait pas un moyen d'amener une rupture ou du moins un refroidissement entre nous et les Plénipotentiaires britanniques.»

«Lord Beaconsfield était trop avisé pour ne pas voir le danger; aussi a-t-il tout mis en œuvre pour nous désarmer». Les hommes d'Etat anglais se sont vus dans «l'obligation pénible» de proposer eux-mêmes au congrès l'occupation autrichienne de la Bosnie et de l'Herzégovine; ils ont payé ainsi une des rançons de Chypre... A notre égard [ils] ont dû chercher des compensations à nous offrir[45]».

«M. Waddington a cru préférable... de concéder aux Anglais les résultats immédiats du traité qu'ils venaient de conclure avec la Porte ottomane et de faire appel à leur esprit d'équité et à leur bon sens politique pour convenir avec eux de certaines conditions grâce auxquelles les résultats futurs de ce traité ne risqueraient pas de compromettre nos propres intérêts. De là les conversations qu'il a eues non seulement avec le marquis de Salisbury... mais avec le Premier ministre, lord Beaconsfield[46]». De ces entretiens devaient sortir un accord méditerranéen cohérent, une entente franco-anglaise qui préparait un équilibre nouveau entre les grandes puissances. La France acceptait l'occupation de Chypre ; en revanche, elle obtenait le maintien du *statu quo* en Syrie et dans les Lieux Saints, la reconnaissance du protectorat catholique qu'elle exerçait traditionnellement dans ces régions. Les deux puissances se reconnaissaient réciproquement leurs intérêts en Egypte ; elles acceptaient de collaborer au redressement financier du pays. Enfin et surtout, lord Salisbury, bientôt soutenu par Bismarck, invitait sans ambages Waddington à chercher en Tunisie une compensation à l'occupation de Chypre.

«Prenez Tunis, si vous voulez», m'a dit lord Salisbury, «l'Angleterre ne s'y opposera pas et respectera vos décisions». «D'ailleurs» a-t-il ajouté dans un autre entretien, «vous ne pouvez pas laisser *Carthage aux mains des barbares*[47]...» «Les paroles du principal secrétaire d'Etat m'ont été confirmées à Berlin par la bouche du comte de Beaconsfield et il nous est impossible par conséquent de douter du parfait accord de vues qui règne dans cette question entre tous les membres du gouvernement de la Reine». C'est ainsi

45 A. E. Egypte vol. 69. Saint-Vallier à Barthélémy Saint Hilaire. Berlin. 8 juillet 1881.

46 A. E. Ail, vol. 44. A Saint-Vallier Paris, 29 juin 1881.

47 Les mots dont lord Salisbury s'est servi sont «Do what you like there» et, dans une autre conversation, répondant aux répugnances et aux doutes que provoquait chez moi l'idée d'une annexion directe, «You will be obliged to take it, you cannot leave Carthage in the hands of the barbarians» (A. E. angl., vol. 777. Waddington à d'Harcourt. Cabinet. Paris, 21 juillet 1878).

que Waddington rapportait à l'ambassadeur à Londres ses entretiens avec les hommes d'Etat britanniques[48]. Bismarck visiblement d'accord avec les Anglais[49], joignait bientôt ses instances à celles de Salisbury, en assurant qu'il donnait son complet assentiment à la proposition anglaise[50]. Le 21 juillet, le prince de Galles Edouard qui était venu visiter l'Exposition internationale de Paris, apportait à son tour son approbation[51].

Waddington comprit aussitôt tout le parti que lui offraient les suggestions anglo-allemandes. Tout en repoussant l'idée d'une annexion directe et immédiate de Tunis à l'Algérie et en réservant la décision du gouvernement français, il évoqua la possibilité d'une action ultérieure de la France : «Ce à quoi nous tenons», dit-il à Salisbury, «c'est que le protectorat de fait que nous exerçons dans ce pays soit formellement reconnu et que nous ayons toute liberté d'y étendre notre influence et d'y développer nos intérêts de la façon qui nous conviendra le mieux, sans nous heurter à des prétentions rivales[52]».

Le danger pouvait venir de l'Italie. Aux objections que soulevait Waddington, Salisbury répondit que les Italiens pourraient prendre Tripoli[53]. Les Français à Tunis, les Italiens à Tripoli, le marché pouvait convenir à la France ; encore fallait-il connaître le point de vue italien sur la question. Mais les plénipotentiaires français étaient soucieux de garder le secret sur une proposition qui n'avait pas encore été soumise à leur gouvernement. Ils se tinrent sur la réserve vis-à-vis de leurs collègues transalpins.

Salisbury, de son côté, ne se souciait nullement d'arbitrer un conflit franco-italien au sujet de la Tunisie. Sans doute ses préférences allaient-elles à la France, mais il n'avait à ce moment pas d'autres préoccupations que de faire accepter l'occupation de Chypre par toutes les puissances. Il parla donc compensations aux Italiens, évoqua des perspectives d'expansion africaine, sans les informer des suggestions qu'il venait de faire à Waddington[54]. Il s'exprima en termes assez peu précis pour que les diplomates

48 *Ibid.* Waddington à d'Harcourt, confid. n° 102. Paris, 21 juillet 1878.

49 Qui, des Allemands ou des Anglais, eut le premier l'idée d'offrir Tunis à la France ? La logique voudrait qu'elle fût venue des Anglais qui firent les premières propositions précises à la France, qui, plus que les Allemands, avaient besoin d'une collaboration française en Méditerranée. En fait, on ne saurait conclure. L'idée qui était dans l'air depuis quelques années ne fut précisée qu'en 1878 au cours d'entretiens dont les termes exacts n'ont pas été rapportés. Si Odo Russel parlait de Tunis à Gontaut-Biron sur un ton mi sérieux mi badin en avril 1876, un an plus tôt, Bismarck dans une dépêche officielle au prince de Hohenlohe, s'était déclaré favorable à une expansion française en Afrique du nord.

L'entente anglo-allemande se serait réalisée avant le congrès, les entretiens Munster-Salisbury d'avril 1878 en sont un bon indice. Sans doute fut-elle confirmée dès les premières conversations de Berlin. Le journaliste Blowitz qui n'avait pas cru au sérieux des paroles de Bismarck (des saillies auxquelles il n'attache lui-même aucune importance), rapporte en ces termes un entretien avec le chancelier : «He himself told me : «On first seeing Lord Beaconsfield, I said to him, you ought to have an understanding with Russia instead of thwarting her. You might leave her free at Constantinople and yourselves take Egypt, which would compensate you for your complaisance. France would not be so vexed as may be imagined, and, in any case, Tunis or Syria might be given her as an équivalent». I took this at the time and still take it for a jest, but the Prince had previously spoken in the same strain to Lord Salisbury and M. Waddington». (*Times*, 5 avril 1881, p. 5 : *France and Tunis* ; Egalement : *Memoirs...* pp. 140 *sqq)*

Il est possible qu'Andrassy eût été dans le secret. W. Langer note en effet que dès le début d'avril 1878, Andrassy instruisait Haymerle de ne plus faire de suggestions aux Italiens en matière de compensations C*Amer. hist. Review*, XXXI, 1925, p. 66).

50 L'entretien avec Bismarck eut lieu probablement le 13 juillet.

51 A. E. Angl. vol. 777. Waddington à d'Harcourt. Cabinet. Paris, 21 juillet 1878.

52 *Ibid.* Du même au même, confid n° 102. Paris, 21 juillet 1878.

53 *Ibid.* Du même au même. Cabinet. Paris, 21 juillet 1878.

54 Salisbury confessa seulement le 13 août 1873 à Menabrea qu'il avait parlé de Tunis à Waddington mais qu'il avait rencontré peu d'enthousiasme chez son interlocuteur (Gorrini, *op. cit.* p.24).

italiens aient pu penser qu'il désignait indifféremment Tripoli ou Tunis à leurs ambitions[55].

Jusqu'alors, les plénipotentiaires italiens avaient assisté comme en spectateurs aux délibérations du congrès. De Launay, le doyen du corps diplomatique à Berlin, s'effaçait devant le chef de la délégation italienne, le comte Corti. Or celui-ci n'osait prendre aucune initiative. Partisan d'une bonne entente avec toutes les puissances, il s'en tenait à la ligne de conduite qu'il avait défendue à Rome devant ses collègues, une politique de désintéressement et de neutralité. Il accepta à regret, mais sans soulever de protestations, l'occupation de la Bosnie, en feignant de croire qu'elle serait tout aussi provisoire que celle de la Bulgarie par les troupes du tsar. Son attitude demeurait purement passive. Il se ralliait à la majorité du congrès en s'efforçant surtout de ne pas déplaire à Bismarck qui semblait lui inspirer une véritable crainte. Les dépêches qu'il adressait à Rome se bornaient à paraphraser les délibérations et les décisions de l'assemblée. Après le refus opposé par l'Italie de se joindre à l'Angleterre pour une action commune en Méditerranée, une telle attitude ne pouvait encourager les diplomates anglais à tenir compte des aspirations italiennes.

L'Italie fut traitée en quantité négligeable et sa délégation fut la seule à n'avoir pas été prévenue par les Anglais de la cession de Chypre. Corti n'en eut connaissance que par la presse, le 7 juillet. Cairoli, il est vrai, lui avait télégraphié de se tenir sur ses gardes de ce côté, mais les plénipotentiaires italiens ne parurent pas s'en soucier. Tardivement informé par Salisbury, le jour même où la convention de Chypre fut rendue publique, Corti ne cacha pas son mécontentement. C'est alors que pour calmer la mauvaise humeur des Italiens, les Anglais, bientôt suivis par les Allemands, évoquèrent en termes assez vagues l'idée de compensations africaines pour l'Italie. Salisbury fit entendre «à mots couverts» à de Launay que l'Italie à son tour pourrait songer à un agrandissement vers Tripoli ou Tunis[56]. Corti aurait reçu de Bulow des encouragements plus directs à s'emparer de la Tunisie[57]. Bonnes paroles sans doute, mais qui se perdirent dans le brouhaha d'une fin de congrès où chacun s'évertuait à offrir aux autres des territoires qui ne lui appartenaient point[58] ; bonnes paroles auxquelles les diplomates italiens n'apportèrent qu'une attention médiocre et qu'ils ne songèrent pas même à faire préciser. Mais, lorsque au lendemain du congrès, se précisa une offre de Tunis à la France qu'ils n'avaient pas soupçonnée, les diplomates italiens se souvinrent des encouragements qu'ils avaient reçus de divers côtés. Ainsi naquit vraisemblablement cette histoire d'une offre simultanée de Tunis à la France et à l'Italie par Bismarck[59],

55 Gorrini insiste sur ce point. Pour lui, Salisbury et Beaconsfield auraient agi avec plus de légèreté que de duplicité pour se tirer d'un embarras momentané, sans calculer toutes les conséquences de leurs paroles (*op. cit.* pp. 20 *sqq.)*.

56 «Donc il pensait presque certainement à céder Tunis à la France et Tripoli à l'Italie», note Gorrini.

57 «Vous voulez donc nous brouiller avec la France», aurait répondu Corti à Biilow (rapporté par Chiala, *op. cit.* vol. 2, p. 91, qui ne précise pas l'origine de son information).

58 Ch. Dilke : *The present position ofEuropean politics, or Europe in 1887,* pp. 27-28.

59 La thèse d'une offre simultanée de Tunis à la France et à l'Italie repose sur les assertions de Corti. «Votre Majesté se souvient», écrivit-il au roi Humbert le 15 août 1878, «comment M. Bûlow me dit à Berlin, évidemment de la part du prince de Bismarck : «*Pourquoi ne prendriez-vous pas Tunis* ?» [en français dans le texte]... En même temps - prophètes faciles - lord Salisbury et lord Odo Russell dans des entretiens avec le comte de Launay conseillaient de se tenir sur ses gardes de ce côté» (Comte E. Corti : *Il conte Corti al Congresso di Berlino, op. cit.* p. 354).

Corti fit des confidences analogues à Madame Adam de passage à Rome dans l'été 1878, à Valbert à Constantinople en 1881 (*Figaro,* 24 janvier 1891), à Capponi. Juliette Adam écrivit en mars 1889 dans la *Nouvelle Revue :* «A mon retour (de Grande Grèce), je traversai Rome et je vis le comte Corti. A ma rentrée

légende que s'employèrent à répandre en France des esprits inquiets dénonçant une manœuvre machiavélique pour opposer la France à l'Italie et attirer celle-ci dans une alliance allemande[60].

b) Les engagements britanniques

Au lendemain du congrès, tandis que Corti devait affronter l'irritation d'une opinion italienne profondément déçue[61], Waddington se hâtait de prendre acte des propositions anglaises. Aussitôt qu'il eût entretenu ses collègues du ministère et le maréchal président des conversations de Berlin, il avertit l'ambassadeur à Londres, le marquis d'Harcourt, par deux longues dépêches dans lesquelles il soulignait la netteté des déclarations de lord Salisbury concernant la Tunisie. Sans préjuger encore des intentions du gouvernement français, il chargeait d'Harcourt de demander confirmation officielle de ses paroles au chef du Foreign Office.

à Paris, je vis Gambetta, et chacun d'eux, mot pour mot, me répéta la même phrase qu'avait dite M. de Bismarck personnellement à M. Waddington et M. de Bùlow, au plénipotentiaire italien : «*^Angleterre à Chypre, pourquoi ne prendriez-vous pas Tunis en vous arrangeant avec 1Angleterre ?*».
«Le jeu de M. de Bismarck était cynique. Cependant il nous força à le jouer» (Tome 57, p.233)
Broadley [*Last punie war,* vol. 1, p.169), Billot (La *France et l'Italie,* vol. 2, p. 53) et bien d'autres après eux ont repris ces assertions. Plus tard Cappelli (*Neue Frei Presse,* 3 août 1906) et même, selon Théodore Wolff (*Das Vorspiel,* 1925, p. 292), le prince de Bùlow, fils du plénipotentiaire à Berlin, assurent que Bismarck lui-même avait offert Tunis aux Italiens au cours du congrès. Mais nous n'avons trouvé aucune indication de ce genre, ni dans les archives anglaises ou françaises, ni dans les documents imprimés allemands. Bismarck affirma au contraire à deux reprises, au cours de l'année 1880, qu'il avait encouragé Corti à tourner son attention du côté de Tripoli, thèse qui serait plus conforme à l'attitude adoptée par Bismarck dans l'affaire tunisienne, de 1878 à 1881.

Les entretiens de Berlin sur la question tunisienne ont été minutieusement étudiés par William Langer dans un article très documenté paru en 1925, *The european Powers and the French occupation of Tunis (Amer hist. Review,* XXXI, pp. 55-78, 251-265). Langer qui demeure très sceptique sur la réalité de l'offre allemande, souligne les difficultés d'arriver à conclure. Sans vouloir nier les paroles du secrétaire d'Etat allemand, il suggère une explication : lors de cet entretien, Bùlow aurait pu n'être pas «*au courant*» des derniers développements d'un congrès qui s'achevait en conversations particulières ; de toutes façons, ses paroles n'auraient engagé que lui-même et, après le refus de Corti, Bismarck aurait pu s'adresser à la France pour lui offrir la Régence.

Le mot de Tunis n'aurait peut-être pas même été prononcé par Bùlow. C'est ce que faisait remarquer Gorrini dans une étude sur la question tunisienne rédigée en 1890 à l'intention de Crispi, à l'aide de documents diplomatiques italiens, étude qui fut publiée en 1940 sous le titre *Tunisi e Biserta* (1ère partie : *Tunisi : Leggenda e Storia* (1878-1881). Gorrini constatait qu'aucun document ne prouvait que Tunis eût été offert à l'Italie pendant le congrès (p 16) ; il qualifiait de légende la thèse d'une offre simultanée à la France et à l'Italie. «Que Bismarck nous eût offert la Tunisie en 1878, ce fut le comte Corti qui le laissa croire. Il en fit la confidence à quelque publiciste ; mais quand il fut serré de près, il confessa qu'il ne se souvenait pas bien si Bismarck lui avait offert Tunis ou Tripoli ou encore l'Albanie. Peut-être la mémoire le trahissait-elle ; de toutes façons, dans sa correspondance officielle, je n'en ai trouvé aucune trace : pourquoi ne l'aurait-il pas dit dans le compte rendu de sa mission ?» (p 19).

La thèse de Safwat, *Tunis and the Great Powers,* publiée en 1943, n'apporte aucun élément nouveau. L'Egyptien n'a pas eu connaissance de l'ouvrage de Gorrini. Il se borne, sur cette question, à paraphraser l'article de Langer. L'ouverture complète des archives italiennes permettra-t-elle d'élucider complètement cette question ? Les remarques de Gorrini que nous a confirmées M. Federico Chabot, laissent assez peu d'espoir en ce domaine.

60 Bismarck n'avait nul besoin de soulever une question tunisienne pour attirer l'Italie dans son alliance. En 1877, il avait négligé les suggestions de rapprochement formulées par Crispi. II ne semble pas qu'il ait provoqué ou encouragé une rivalité franco-italienne au sujet de Tunis. Toutefois, une telle situation pouvait ne pas lui déplaire dans la mesure où elle empêchait la constitution entre Petersbourg, Paris et Rome, d'une triple entente dirigée contre l'Autriche.

61 «Les Italiens sont mécontents, non parce que nous avons eu Chypre, mais parce qu'ils n'ont rien obtenu. Je crains que le pauvre Corti ne perde sa place à cause de sa modération», notait Salisbury en juillet (Cecil, *op. cit.* p. 295 à M. Cross, 12 juillet 1878). «L'Italie n'a pas été plus humiliée que la Russie et que la France», écrivait Corti pour se défendre, le 17 août 1878 (Comte E. Corti, *op. cit.* p.359). Comme l'avait prévu Salisbury, il ne tarda pas à donner sa démission (octobre 1878).

«Je suis d'avis», écrivait-il, «qu'il faut profiter de l'occasion qui s'offre à nous pour obtenir des Anglais leur consentement formel à tout ce qu'il nous conviendrait de faire à Tunis,/ *compris l'annexion,* et l'engagement de ne faire aucune opposition aux mesures que nous pouvons être amenés à prendre... En effet, il serait fort possible que dans trois mois d'ici les Anglais aient changé d'avis. Vous insisterez donc, le cas échéant, pour une réponse catégorique : le gouvernement anglais doit s'engager à nous donner *carte blanche* à Tunis.»

«Ce que nous ferons à Tunis, nous ne le savons pas encore : la question est à l'étude»[62].

Le marquis d'Harcourt fit sa démarche le 23 juillet 1878. Il trouva en lord Salisbury un interlocuteur réservé, embarrassé[63], soucieux avant tout de ne pas laisser divulguer des entretiens où il s'était fort avancé. Salisbury ne cacha pas son humeur de voir reproduites dans une dépêche officielle les paroles mêmes qu'il avait prononcées à Berlin. «Nous ne pouvons pas donner ce qui ne nous appartient pas», fit-il remarquer au marquis d'Harcourt. Sans nier l'exactitude des termes rapportés par Waddington, il insista pour que la communication française fût habillée d'une façon plus diplomatique[64].

Waddington y consentit volontiers. Il rédigea le 26 juillet une nouvelle dépêche où, selon les vœux du secrétaire d'Etat anglais, il relatait avec moins de crudité les paroles échangées à Berlin[65].

Salisbury y répondit le 7 août par une longue dépêche où, après avoir salué l'œuvre civilisatrice de la France en Algérie, il évoquait en termes mesurés la possibilité d'une expansion française en Tunisie à laquelle l'Angleterre n'entendait point susciter d'obstacles : «La présence de la France sur ces côtes, appuyée comme elle l'est par d'imposantes forces militaires, doit lui donner le pouvoir d'exercer, quand elle le jugera opportun, une pression décisive sur le gouvernement delà province voisine de Tunis. C'est là une conséquence que [le gouvernement britannique] a depuis longtemps reconnue comme inévitable et qu'il a acceptée sans répugnance. L'Angleterre n'a pas dans cette région d'intérêts spéciaux qui puissent l'amener à considérer avec appréhension et avec défiance la légitime extension de l'influence française[66]».

62 A. E. angl. vol. 777. Waddington à d'Harcourt, cabinet. Paris, 21 juillet 1878.

63 L'embarras de Salisbury transparaît dans la lettre qu'il adressa à lord Lyons le 20 juillet en réponse à la dépêche de l'ambassadeur qui lui faisait part de récents entretiens avec Waddington sur la question tunisienne. «If France occupied Tunis tomorrow we should not even remonstrate. But to promise that publicly would be a little difficult, because we must avoid giving away other people's property without their consent, and also because it is no business of ours to pronounce beforehand on the considérations which Italy would probably advance upon that subject» (Newton, *op.cit.* vol. 2, p.155).

64 A. E. angl. vol. 777 dép. d'Harcourt. Londres, 24 juillet 1878 ; F. 0. 27/2300 à Lyons, secret F. 0. 24 juillet 1878. Egalement : Newton, *op. cit.* vol. 2, p. 158. Salisbury à Lyons, 24 juillet 1878 : «The général ténor is quite accurate, but his vivacious French by no means renders the tone of my English communication, and what is of more importance to the rights and claims of other Powers, Turkey and Italy especially. What I told him was that if a state of things should arise in which there was no other obstacle to his occupying Tunis but our objection, that objection would not be made... But he makes me talkof Tunis and Carthage as if they had been my own personal property and I was making him a libéral wedding present».

65 «Faites à Tunis ce que vous jugerez convenable», m'a dit sa Seigneurie : «L'Angleterre ne s'y opposera pas et respectera vos décisions». «Revenant dans une autre occasion sur ce sujet, Lord Salisbury n'hésitait pas à me confier qu'il regardait comme moralement impossible que le régime actuel pût durer à Tunis, et qu'aux yeux du Cabinet anglais, il appartenait à la France de présider à la régénération de ce pays consacré par de grands souvenirs...» et «placé par la force des circonstances dans l'orbite de notre action» (A. E. angl. vol. 777).

66 F. O. 27/2300 et A. E. angl. vol. 778 à Lyons F. 0. 7 août 1878.

Tout cela n'allait pas sans réserves ni réticences. Salisbury insistait longuement sur le caractère privé des entretiens qu'il avait eus avec Waddington[67] ; il terminait en mettant en garde les Français contre de possibles ambitions italiennes. Mais l'essentiel était dit : l'Angleterre acceptait sans lui fixer de limites le développement de l'influence française dans la Régence ; Salisbury faisait part du désintéressement britannique et, sans donner à sa déclaration le caractère d'une offre, il assurait à Waddington que, politiquement l'Angleterre se retirait des affaires tunisiennes.

La France avait donc carte blanche en Tunisie. Déjà Waddington s'apprêtait à en tirer les premières conséquences. Avant même d'avoir reçu communication de la dépêche anglaise, par ses entretiens avec les hommes politiques français, ses communications à Roustan, il esquissait les grandes lignes de son programme. Il fixait le but et les limites de l'intervention française en prononçant le mot de protectorat. Selon le mot attribué à Albert Vandal : «si on avait bien fouillé les poches de M. Waddington à son retour de Berlin, on y aurait peut-être trouvé la clef de la Tunisie»[68].

67 The conversations which I had with M. Waddington «were of a private character and did not differ in their circumstances from those which daily took place between the various Plenipotentiaries. 1 did not, therefore, at the time make any note of them or transmit any summary of them to Y. E. as it is usual to do after conversations of importance taking place at the Foreign Office. I am consequently unable to affirm that M. Waddington has reproduced the précisé words made use of then, either by himself or me... So far, and without being able to confirm the exact phrases attributed to me, 1 have great pleasure in bearing witness to the général justice of his recollections» *(Ibid).*

68 F. Waddington, *op. cit.* p. 322.
Jean Darcy rapporte que Waddington lui-même, à son départ de Berlin, aurait, en frappant sur sa poche, confié à un ami : «Mon cher, je rapporte là dedans la Tunisie» *(France et Angleterre,* 1904, p. 204).

CHAPITRE XI

LA RIVALITÉ FRANCO-ITALIENNE (1878 1880)

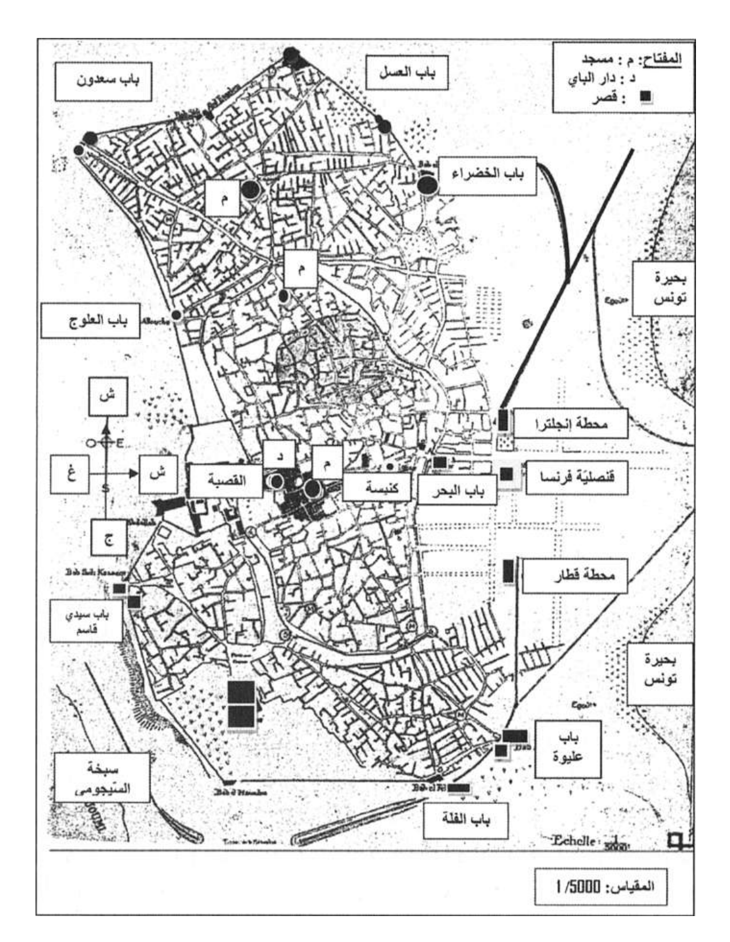
Il fallut à la France près de trois ans pour se décider à l'action, trois ans d'hésitations et de demi mesures, avant de lancer comme à regret l'expédition qui imposait au bey le traité de protectorat. En 1878 pourtant, la situation internationale était favorable ; mais le personnel politique redoutait l'hostilité d'une opinion publique qui ne se souciait que de questions intérieures et qui, depuis 1871, se partageait entre le désir de la revanche et la crainte de l'Allemagne. Le baron de Courcel, un des hauts fonctionnaires du quai d'Orsay, dépeignait «le néant volontaire et obstiné» de l'opinion française[1]. «L'Empire a dégoûté notre pays des aventures», écrivait Ferry. «Les désastres d'une guerre insensée, entreprise sans alliances et sans préparation, ont développé dans les masses profondes de la nation ce culte obstiné de la paix[2]...»

L'opinion était plutôt hostile aux expéditions coloniales. C'était un fait bien établi que les colonies coûtaient cher, à administrer comme à conquérir. L'expédition du Mexique avait laissé de fâcheux souvenirs. L'exemple algérien montrait que la pacification demeurait incertaine, que périodiquement il fallait y mener campagne, organiser ces expéditions auxquelles poussaient des militaires en mal d'avancement. On ne voyait alors aucune raison économique pour reprendre outre mer l'expansion menée sous le second Empire. La France n'y était poussée ni par des nécessités commerciales ni par des impératifs démographiques. Sa population avait cessé de s'accroître ; malgré l'exode des Alsaciens-Lorrains, Espagnols et Italiens étaient aussi nombreux que les Français à coloniser les côtes d'Algérie. Pour la plupart des hommes politiques, l'expansion coloniale n'était qu'un luxe ; elle risquait de disperser les forces de la France à un moment où elle devait songer avant tout à sa sécurité continentale. Des économistes de grande autorité, tels Léon Say, les Belges Molinari ou Laveleye ne pensaient pas autrement.

Seules, quelques voix isolées s'élevaient en faveur des entreprises coloniales. Prévost-Paradol avait déjà attiré l'attention de la France vers l'Afrique. L'économiste Paul Leroy-Beaulieu formulait la doctrine expansionniste en publiant, en 1874, la première

1 **Baron de Courcel :** *Souvenirs inédits.*

2 **Robiquet :** *Discours et opinions de Jules Ferry,* **vol. 5, p. 522.**



Tunis en 1878
(Reconstitution d'après des documents de l'époque et un fragment de plan conservé à la municipalité de Tunis],

édition de son livre *De la colonisation chez les peuples modernes,* où il concluait que «la fondation des colonies est la meilleure affaire dans laquelle on puisse engager les capitaux d'un vieil et riche pays[3]». Mais cet appel qui pouvait rallier des financiers en quête de placements avantageux n'avait suscité aucun écho dans l'opinion ni au Parlement. La divulgation des entretiens de Berlin, les ouvertures faites à la France n'avaient guère provoqué plus de réactions favorables. Les encouragements de Bismarck pouvaient cacher un piège, une manœuvre destinée à nous affaiblir en cas de conflit européen. La douloureuse mais insoluble question d'Alsace-Lorraine continuait de peser lourdement sur la politique française. Pouvait-on solliciter les services de l'ennemi de la veille ? Et, dans l'affaire tunisienne, pouvait- on ignorer l'Italie, négliger ses réactions ?

Il était difficile de rompre avec la politique de recueillement. L'abstention posait moins de problèmes. Soucieux de leurs responsabilités, les ministres hésitèrent à s'engager dans une politique qui comportait des risques. Leur circonspection, leur manque d'enthousiasme firent traîner en longueur une affaire dont ils fussent rapidement venus à bout avec un peu de décision. A Paris, on ne voulait pas d'une expédition militaire ; on espérait toujours que le protectorat tunisien se réglerait à l'amiable, que le bey se laisserait convaincre de signer une convention avec la France. Quelques mouvements de

3 **Page 525.**

troupes sur la frontière, une démonstration navale dans les eaux tunisiennes suffiraient, pensait-on, à emporter ses dernières résistances.

Les mois, puis les années passèrent en atermoiements. Waddington cédait la place à de Freycinet que remplaçait à son tour Barthélemy-Saint-Hilaire. Nul n'osait agir avec vigueur. A Tunis, au début de 1881, la situation se détériorait. Le bey, réconcilié avec les Italiens, menait l'offensive contre les sociétés françaises implantées dans le pays. Les dispositions des puissances devenaient moins favorables. L'avenir semblait compromis.

Pour emporter la décision du gouvernement dans une année d'élections, il fallut l'ardente pression de Roustan et de tout le haut personnel diplomatique, l'intervention de Courcel, l'adhésion d'un Gambetta longtemps hostile. On dut se résoudre à lancer en Tunisie cette expédition qu'on avait si longtemps espéré éviter. Mais on n'osait avouer l'objet réel de la campagne, la prise de possession définitive de la Régence. Sous prétexte de châtier les Khroumirs, le gouvernement français annonçait une opération de police un peu rude, une campagne en territoire tunisien pour ramener le calme chez des tribus insoumises.

Le soutien de Bismarck que l'on taisait au grand public allait assurer le succès d'une entreprise que le mécontentement de l'Italie et la mauvaise humeur de l'Angleterre rendaient hasardeuse. Après trois ans d'hésitations, la France se décidait enfin à cueillir la «poire tunisienne» qu'on lui avait offerte à Berlin ; ce faisant, elle inaugurait une nouvelle politique d'expansion coloniale qui allait la lancer de tous côtés à la conquête d'un empire africain. Mais les dessous financiers de l'expédition tunisienne bientôt dévoilés au grand jour, n'allaient pas réconcilier l'opinion avec des entreprises coloniales, où certains continuaient de voir des aventures mexicaines, des guerres menées pour le profit d'une poignée d'affairistes et d'aventuriers.

I - Projets de protectorat

a) Le premier projet de Waddington

A son retour de Berlin, Waddington ne trouva chez ses collègues que peu d'enthousiasme en faveur de l'affaire tunisienne. Hormis de Marcère, le ministre de l'Intérieur, et peut-être Dufaure, le président du conseil, les ministres[4] se tinrent sur la réserve.

«M. de Bismarck,...» écrit de Marcère, «nous fit entendre que nous pourrions nous emparer de la Tunisie sans qu'il eût rien à y redire. La question se posa au conseil de savoir si nous ne devions pas profiter de cette sorte d'ouverture. Quelques-uns d'entre nous rappelaient l'adage : *Timeo Danaos et dona ferentes.* Quant à moi, je n'éprouvais pas ce scrupule. Je pensais depuis longtemps, et le général Chanzy m'avait confirmé dans l'opinion que la possession de la Tunisie était indispensable à la sécurité de notre colonie d'Afrique. Le maréchal de Mac Mahon partageait cet avis. Il était très résolu et aurait volontiers engagé l'affaire, dont le succès assuré souriait à son patriotisme et aurait jeté un reflet de gloire sur sa présidence. Le conseil des ministres ne jugea pas

4 Le cabinet était alors composé de la façon suivante : DUFAURE, présidence du Conseil et Justice ; De MARCERE, Intérieur ; WADDINGTON, Affaires étrangères ; Léon SAY, Finances ; BARDOUX, Instruction publique; général BOREL, Guerre ; vice-amiral POTHUAU, Marine ; TEISSERENC DE BORT, Agriculture et Commerce ; De FREYCINET, TRAVAUX publics.

qu'il y eût lieu, pour le moment, de donner suite à cette affaire[5]...» Aucune décision ne fut prise ; du moins Waddington put-il reprendre avec Salisbury ses entretiens de Berlin et obtenir confirmation de ses paroles par un échange de lettres officielles.

Chanzy, le gouverneur général de l'Algérie, se trouvait à Paris. Roustan avait été averti le 19 juillet. Waddington lui demandait des informations sur l'état d'esprit du bey, sur ses possibilités de résistance, et le chargeait de préparer un projet de protectorat. Le 1er août, il invitait le consul à se rendre à Paris. Parti le 6, Roustan arriva à Paris le 9 pour un séjour de deux semaines.

Des entretiens entre Waddington, Chanzy et Roustan devait sortir un projet de protectorat prévoyant l'occupation d'un certain nombre de points stratégiques, comme Bizerte, le Kef, La Goulette et Gabès, l'installation d'un résident français auprès du bey. la France n'entendait point se charger de l'administration du pays ; elle se bornerait à réorganiser gendarmerie et police, garantirait au bey une liste civile, sa vie durant, ainsi que des pensions aux princes de sa famille[6].

Roustan était chargé de présenter ce traité sous forme d'une convention amicale. En cas de refus, une démonstration navale dans les eaux tunisiennes appuyée par l'intervention d'une force militaire sur la frontière amènerait le bey à composition. Les prétextes d'une intervention ne manquaient pas : le gouvernement français pouvait ouvrir le dossier des incidents de frontière, exiger surtout le châtiment des Khroumirs dont le dernier méfait, le pillage d'un navire français jeté sur la côte près de Tabarka, fin janvier 1878, demeurait toujours impuni[7]. Pour désarmer l'Italie, Waddington songeait à lui offrir Tripoli[8].

Comme l'avait souligné Salisbury, l'Italie était le principal obstacle à la réalisation des projets français. Mais les circonstances étaient peu favorables à l'ouverture de pourparlers franco-italiens sur les questions d'Afrique du nord. L'opinion publique italienne était profondément déçue et irritée par les résultats du congrès de Berlin. En

5 Hanotaux : *Histoire de la France contemporaine* (1871-1900) ; IV, pp. 388-89, n. 1.
L'attitude de Mac Mahon a été un objet de controverses. Hanotaux rapporte lui-même deux anecdotes contradictoires : les plénipotentiaires français ayant rédigé un projet de motion à soumettre au congrès, l'envoyèrent à Paris pour approbation. «On raconte que le maréchal, à peine les yeux jetés sur les documents, se mit dans une violente colère : «Ils veulent nous f... l'Italie sur le dos, maintenant», se serait-il écrié. «Jamais je ne consentirai ; je ne veux pas qu'on nous jette dans une nouvelle querelle, je ne veux pas, entendez-vous bien !...» (IV, p. 388).
Hanotaux assure que ces renseignements sur le langage et l'attitude de Mac Mahon «proviennent d'un témoin oculaire et digne de foi» (Note 1, p.388). Il n'en cite pas moins l'opinion de de Marcère qui est toute différente.
Quelles qu'aient pu être les opinions successives du maréchal, en juillet 1878, il était très favorable au projet tunisien ; Waddington l'écrit expressément à Saint-Vallier, le 21 juillet 1878 et Noailles à Freycinet le 19 avril 1880 (A. E. Italie, vol. 57, lettre particulière).
Ces témoignages sont confirmés en outre par lord Lyons dans sa correspondance avec Salisbury, par Courcel, dans ses souvenirs inédits et par d'Estournelles de Constant qui cite Mac-Mahon, Dufaure et Chanzy parmi les «partisans d'une action immédiate» [*La politique française en Tunisie,* p. 81).

6 Nous n'avons pas retrouvé le texte même de ce projet, mais divers recoupements permettent d'en préciser les dispositions.

7 L'épave de l'*Auvergne,* un quatre mâts de la S. G. T. M, avait été pillée par une fraction des Khroumirs et les survivants du naufrage avaient échappé de peu au massacre. Comme à l'ordinaire, le bey n'avait pu avoir raison des montagnards. La question d'une indemnité à la compagnie de navigation était toujours en discussion au milieu de l'été et Wood craignait que les Français n'en tirassent argument pour franchir la frontière en force sous prétexte de châtier les Khroumirs (F. 0.102/ 111. Wood à Salisbury, confid. Tunis, 31 août 1878).

8 A. E. Tunis, vol. 46. Tél à Roustan, 19 juillet 1878.

Lombardie, en Vénétie surtout, se développait une vive agitation anti-autrichienne. Corti, à son retour de Berlin, était menacé, insulté. La presse déplorait les humiliations subies par le pays. *L'Italie, l'Opinione,* la *Perseveranza,* le *Diritto* s'en prenaient à la faiblesse du gouvernement. La *Riforma* de Crispi se distinguait par la violence de ses attaques contre Corti qu'elle accusait d'incapacité et d'indignité.

Le cabinet Cairoli en plein désarroi semblait à la veille de se dissoudre. En vain essayait-il d'intéresser le gouvernement britannique à la cause des revendications italiennes. Le gérant de l'ambassade anglaise faisait la sourde oreille lorsque le secrétaire général du ministère venait l'entretenir des frontières italo-autrichiennes[9]. L'Italie n'était pas plus heureuse dans les affaires d'Egypte où elle ne réussissait pas à se faire admettre en tiers entre la France et l'Angleterre.

Sans doute était-il prudent d'attendre, pour parler Tunisie, que le calme fût revenu dans la péninsule. Même assortie de suggestions concernant la Tripolitaine, une déclaration française eût provoqué de nouveaux froissements d'amour-propre. À Paris, on ne pouvait ignorer que c'était vers Tunis et non vers Tripoli que se portaient les velléités d'expansion italiennes. Toutefois il n'était pas possible de différer indéfiniment une explication. Les entretiens de Berlin n'avaient pu, en effet, demeurer longtemps secrets. Dès le 16 juillet, de Launay avait alerté Cairoli[10]. La presse française et italienne avait repris les assertions de la *Liberté* et du *Montagsblatt* de Berlin qui, le 16 juillet, divulguaient les conversations franco-anglaises[11].

Salisbury lui-même devait confesser à l'ambassadeur d'Italie, Menabrea, le 13 août, qu'il avait parlé de Tunis à Waddington mais qu'il l'avait trouvé très réticent[12]. L'ambassadeur à Paris, le général Cialdini[13] entreprit une campagne de sondages dans les milieux politiques de la capitale. Waddington se tint sur la réserve; Gambetta, à deux reprises, affirma que la France ne songeait pas à la Tunisie, que ni lui ni le parti républicain ne voulaient d'une annexion qui conduirait à une rupture avec l'Italie *«Fidarsi é bene»*, concluait Cialdini, *«non fidarsi é meglio»*[14].

9 F. 0. 45/338. Mac Donel à Salisbury. Rome, 5 et 6 août 1878. - L'attitude de Mac Donel était approuvée par le ministre (Note de Salisbury sur le télégramme du 5 août).

10 Gorrini, *op. cit.* p.106.
L'ambassadeur à Paris, Cialdini, demeurait sceptique. Informé du télégramme de de Launay conseillant de surveiller la France en Tunisie, il répondait le 18 en reprenant les termes mêmes de son collègue à Berlin «qu'il serait prudent d'avoir l'œil ouvert sur le prince de Bismarck relativement à des combinaisons éventuelles concernant la Hollande» (Crispi : *Politica estera,* p.78).

11 «D'après [une] version dont nous ignorons la valeur... un peu avant la publication du traité dans lequel la Turquie cédait Chypre à l'Angleterre, lord Beaconsfield offrait à M. Waddington, pour la France, *la Régence de Tunis.*
Notre ministre des affaires étrangères aurait décliné l'offre, voulant revenir du Congrès les mains nettes, et aurait déclaré que la France républicaine ne pouvait rien accepter du partage de la Turquie» (*Liberté,* 16 juillet 1878 : *La France et le partage de la Turquie).*

12 Gorrini, *op. cit.* pp. 24,106.

13 CIALDINE, duc de Gaète (Enrico), général et diplomate italien, né à Castelvetro, près Modène, en 1813, mort à Livourne en 1892.
Après avoir lutté contre le duc de Modène, il combattit en Espagne et au Portugal, commanda la brigade sarde à Sébastopol, se distingua à Palestro, Castelfidardo et Gaète, ce qui lui valut le titre de duc de Gaète.
Élu député de Reggio d'Emilie, en 1860, il fut nommé sénateur en 1864 et, en juillet 1876, fut désigné comme ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Paris en remplacement de Nigra. Démissionnaire en novembre 1879, il fut de nouveau accrédité à Paris, de juin 1880 à mai 1881 (T. Sarti, *op. cit.* pp. 280-281).

14 Chiala, *op. cit.* vol. 2, p.104.
Gorrini, *op. cit.* pp. 57-58,106.

Cairoli, inquiet, décidait d'envoyer en mission d'information à Tunis un de ses amis politiques, le député Giovanni Mussi, qui était chargé de gérer le consulat en l'absence de Pinna. Au milieu d'août, il détachait à Alger un officier de marine pour surveiller les évolutions de l'escadre française qui manœuvrait en Méditerranée. L'Italie désormais, se tenait sur ses gardes.

Roustan n'eut pas le temps d'agir. Le 1er septembre, Waddington lui télégraphiait de suspendre ses démarches. «Nous avons besoin de temps», écrivait-il le 5 septembre, «et dans l'état surexcité des Musulmans en Turquie, il serait imprudent de presser des solutions qui fourniraient un nouvel aliment au fanatisme[15]». Plus qu'à la crainte de complications orientales, l'ajournement du projet français était dû à l'attitude de l'Italie[16]. À cela s'ajoutait la résistance des milieux politiques français et surtout l'ardente opposition de Gambetta. L'incertitude de la politique française toujours écartelée entre une Chambre républicaine et un Sénat en majorité monarchiste, n'était guère propice à des initiatives hardies. Les républicains ne pouvaient accueillir avec faveur l'exécution d'un projet soutenu par Mac-Mahon et par les généraux monarchistes de son entourage. Le succès d'une entreprise tunisienne pouvait donner un prestige nouveau au maréchal président avec lequel, depuis l'échec du 16 mai, ils demeuraient en état d'hostilité latente. «On ne voulait pas que la république obtînt ce qu'on regardait comme son premier succès sous M. le maréchal de Mac Mahon[17] !». En outre Gambetta s'était prononcé nettement contre le projet. Aurait-il, comme le suggère Courcel dans ses mémoires, pris des engagements de ce côté avec Crispi en 1877 ? En tout cas, il fit échouer l'entreprise en 1878 pour des raisons d'opportunité, en demandant que la diplomatie française réglât auparavant l'affaire de la rectification des frontières grecques qu'elle avait soulevée au congrès de Berlin[18].

L'affaire de Tunis subissait donc un temps d'arrêt. Waddington entendait le mettre à profit pour engager des conversations avec l'Italie et pour obtenir de l'Angleterre l'apaisement des rivalités qui opposaient traditionnellement son consul au représentant delà France. Le marquis de Noailles regagnait son ambassade de Rome au début d'octobre. Il recevait pour instructions d'exposer le point de vue français sur la question tunisienne, en cas d'ouvertures italiennes. Les termes de la dépêche de Waddington étaient nets : «rien de ce qui se passe à Tunis», écrivait-il, «ne peut être indifférent au gouvernement français ; aussi depuis longtemps a-t-il considéré la Régence comme un pays destiné à graviter dans l'orbite des intérêts français, et devant être soumis à notre influence... La France n'a aucun désir aujourd'hui de s'annexer les Etats du bey ; mais elle a le devoir strict de veiller à ce que ce prince y maintienne la tranquillité, administre bien ses finances, et ne fasse rien qui puisse compromettre la sécurité de nos possessions algériennes. Dans

15 A. E. Tunis, vol. 46. Tél de Waddington à Roustan. Paris, 5 septembre 1878.

16 Salisbury en témoigne brièvement en rendant compte d'un entretien qu'il avait eu à Paris avec Waddington, le 4 septembre 1878. Waddington avait même suggéré que l'Angleterre obtînt de la Turquie la cession de Tripoli à l'Italie, combinaison à laquelle Salisbury n'avait évidemment pas voulu se prêter (F. 0. 27/2356 Salisbury à Adams F. 0.10 septembre 1878).
«Il y a trop d'obstacles accessoires à écarter» écrivait de son côté Waddington, «pour que nous puissions entamer aujourd'hui la négociation dans les conditions de succès désirables» (Tél à Roustan, 5 septembre 1878).

17 *Rev. Deux Mondes,* 1er mai 1881, t. XIL, p.226 : *Chronique de la quinzaine* par Ch. de Mazade.

18 «... Exécutez notre plan de 1878, élaboré avec soin par Chanzy et Roustan, prêt à être exécuté et ajourné par la faiblesse de notre ami Waddington, inquiet de l'opposition ardente de Gambetta. - Savez-vous que c'est ce dernier qui a fait échouer l'entreprise en 1878, à cause de la question de Grèce qu'il voulait résoudre auparavant. Si vous ne le savez pas, je vous le conterai quand nous nous verrons» (A. E. ail. Mém.et Doc. vol. 167. Part de St-Vallier à Barthélémy St-Hilaire Berlin, 26 avril 1881, P. S. - d'Estournelles : *La politique française en Tunisie,* p. 81 ; également : Mémoires de Courcel).

le même ordre d'idées, nous ne pouvons permettre à aucune autre puissance de former un établissement sur le territoire de la Régence, ni d'en occuper un point quelconque : nous serions obligés de nous y opposer immédiatement et par les armes...»

«Il est absolument nécessaire que le gouvernement italien se pénètre bien de cette idée que l'Italie ne peut caresser des rêves de conquête en Tunisie sans se heurter à la volonté de la France et sans risquer un conflit avec elle[19]».

Les prétentions de la France étaient nettement affirmées. Toutefois, Waddington n'entendait pas fermer à l'Italie la voie d'une expansion africaine. Il lui conseillait de tourner ses aspirations vers «le district de Barka et le port de Tobrouk», sans parler de Tripoli, comme s'il redoutait déjà de trouver les Italiens comme voisins sur les frontières de Tunisie. Noailles ne devait prendre aucune initiative. Waddington pensait d'ailleurs que le règlement des affaires grecques fournirait à la France une occasion favorable pour développer ses prétentions et parler compensations à l'Italie[20].

Du côté anglais, Waddington essayait d'obtenir une harmonisation des rapports entre les agents des deux puissances sur le plan tunisien. Roustan ne cessait de se plaindre de Wood. Le ministre se faisait l'écho de ces doléances, tantôt à Lyons, tantôt à Salisbury qu'il rencontrait en France à la fin de l'été 1878[21]. Salisbury avait réaffirmé sa bonne volonté. Il avait promis d'apaiser les susceptibilités françaises dans ce domaine. Mais la solution qu'il envisageait, une retraite honorable de Wood, devait tarder plusieurs mois encore et Roustan continua de se plaindre des difficultés que lui suscitaient ses collègues d'Angleterre et d'Italie.

A Tunis, l'opinion était tenue en alerte depuis le début de l'été. Le voyage de Roustan, venant après les indiscrétions de la presse et la mission insolite du député Mussi, avait souligné la menace d'une intervention française dans la Régence. Certains correspondants des journaux de Marseille évoquaient ouvertement la nécessité d'un protectorat[22]. Toutes les conversations roulaient sur ce sujet; les cours des obligations tunisiennes traduisaient ces inquiétudes par de brutales variations.

Mustapha, dans l'euphorie de ses nouvelles fonctions[23], ne songeait qu'à servir les intérêts français et à continuer sa politique de rapines. Mais le bey passait par des alternatives de terreur et de détente. Wood et Mussi multipliaient auprès de lui leurs démarches. Celui-ci agitait comme un épouvantail la menace française pour suggérer au bey de s'appuyer sur l'Italie ; celui-là, avec plus d'habileté, s'employait à rassurer le prince pour lui donner le courage de résister aux injonctions de Roustan.

Mussi n'avait pas voulu perdre de temps. Journaliste de formation, il ne siégeait à la Chambre que depuis deux ans. Il n'avait aucune expérience diplomatique, connaissait mal l'Orient et se trouvait médiocrement préparé pour des négociations avec la cour beylicale[24]. Hâtivement il fit des sondages en vue d'un rapprochement italo-tunisien. Il

19 A. E. Italie, vol. 53. Instructions secrètes de Waddington. Paris, 13 octobre 1878.

20 A. E. Tunis, vol. 46 à Roustan, secret. Paris, 7 septembre 1878.

21 *Ibid. passim,* août-septembre 1878. F. 0. 27/2300, /2312, /2356, *passim,* août septembre 1878.

22 *Gazette du Midi : Lettre Tunisienne,* 7 août, 4 septembre, 9,16, 23 octobre 1878.

23 Ce fut seulement le 24 août 1878 qu'il fut officiellement nommé premier ministre.

24 Mussi (Giovanni), journaliste et homme politique italien, né en 1825 à Chiari (Lombardie), mort le 15 novembre 1887 à Rovato (Lombardie).
Il fonda ou dirigea plusieurs journaux, dont le *Diritto* et *l'Unione* de Milan, la *Libertà* de Rome, fut élu député de Chiari pour la XIIème législature (novembre 1876-mai 1880), envoyé en mission à Tunis (juillet-octobre 1878), nommé préfet à Udine (mars 1879), puis à Bologne et Venise (A Brunialti : *Annuario Biografico universale,* vol. 3, p.606).

demanda à Mustapha ben Ismaïl de concéder à une société italienne le port de Bizerte. Sur son refus, il lui suggéra d'en faire un port libre sous la garantie des puissances, proposition qui n'eut pas plus de succès que la précédente. Les consuls de France et d'Angleterre furent bientôt au courant de ses démarches, ce qui leur donna l'occasion de s'amuser de ses échecs[25].

Mussi avait agi maladroitement. Son autorité était desservie pour d'autres raisons. Le député italien s'était chargé en effet de défendre au Bardo les discutables créances d'un aventurier romain, Federico Bortolozzi, pseudo-comte de Vandoni, qui réclamait au bey le paiement des frais de missions plus ou moins imaginaires accomplies à son service, une quinzaine d'années plus tôt[26]. Mussi avait vainement fait le voyage de Tunis en 1877 pour régler la question avec le gouvernement beylical. D'après Wood et Roustan, il n'aurait demandé cette mission officielle à Cairoli que pour faire aboutir la réclamation Vandoni dont il devait recevoir la moitié, à titre de courtage[27]. Quoi qu'il en fût, Mussi militait avec ardeur pour la cause de son mandataire. Il réclamait un arbitrage, agitait la menace d'une intervention italienne pour obtenir du bey une indemnité de transaction. La mission Mussi ne tarda pas à être évoquée dans la presse italienne et même au Parlement. La *Riforma* de Crispi mena campagne contre le protégé de Cairoli ; *l'Avvenire di Sardegna* dénonça des compromissions sordides, regrettant que le ministère se laissât «entraîner à imiter la politique du second Empire au Mexique»[28].

Au début d'octobre, le gouvernement italien se décidait à mettre fin à la mission Mussi dont Roustan soulignait l'échec[29]. De fait, Mussi rapportait à Rome l'impression qu'il était vain de heurter de front la prépondérance acquise par la France en Tunisie. Si l'on ne pouvait obtenir que la Régence devînt un Etat neutre entre France, Italie et Turquie, le mieux était, en définitive, d'y préserver le *statu quo* politique.

Les démarches de Mussi avaient été plus voyantes que dangereuses ; les intrigues de Wood causaient à Roustan plus de soucis. Le consul d'Angleterre s'efforçait en effet de rassurer le bey en lui laissant entendre qu'il pouvait toujours compter sur le soutien de son pays. Salisbury n'avait pas daigné informer le consul des entretiens de Berlin. Le 7 août, le jour même où il rédigeait à l'intention de Waddington sa dépêche «tunisienne», il envoyait à Wood cet hypocrite démenti : «Je dois vous faire savoir qu'aucune offre d'annexion de Tunis à la France n'a jamais été faite au gouvernement français par le gouvernement de Sa Majesté»[30].

Wood put se croire autorisé à réfuter avec énergie au Bardo toutes les rumeurs qui circulaient à ce sujet. Attribuant au discours prononcé par lord Beaconsfield, le 18 juillet, un sens que le Premier britannique n'avait jamais pensé lui donner, il en fit

25 A. E. Tunis, vol. 46. Corresp de Roustan, août-septembre 1878.
F. 0.102/111. Wood à Salisbury. Tunis, 26 août et 8 octobre 1878. «Quels que soient les talents de M. Mussi comme écrivain et comme député», écrivait Wood, «il est clair qu'il n'a aucune expérience de la conduite des affaires politiques» (*Ibid.* Tunis, 24 septembre 1878).

26 Sur Vandoni, voir note 86, chapitre IV.
Agent du bey à Gênes, puis en Suisse, Vandoni s'était mêlé de négociations d'emprunt à plusieurs reprises, entre 1861 et 1866.

27 F. 0.102/111 Wood à Salisbury. Tunis, 24 septembre 1878. - A. E. Tunis, vol. 46. Lettre pers. de Roustan au ministre. Tunis, 13 septembre 1878.

28 *Avv. DiSard.* 5 septembre 1878 ; *Riforma,* 26, 31 août, 2, 9-10 septembre, 16 octobre et 14 novembre 1878 (lettre de Mussi). L'action de Mussi fut défendue à la Chambre par Cairoli, le 3 février 1879.

29 Gorrini : *Tunisi e Biserta, op. cit.* pp.48 et 106.

30 F. 0.102/111. Télégramme n° 42.

traduire en arabe les passages qui traitaient de la défense de l'Empire ottoman, en remit un exemplaire au bey et le fit publier dans la gazette officielle tunisienne. En rassurant le bey, il l'encourageait dans ses velléités de résistance à la France aussi bien qu'à l'Italie ; il le préparait à rejeter tous les projets de protectorat ou d'alliance qui lui seraient soumis. Par son action dans les milieux les plus divers, sa souplesse, sa persévérance, il arrivait à battre en brèche l'influence qu'exerçaient Mustapha et Roustan sur l'esprit d'un prince faible et peu intelligent. Aussi Roustan ne cessait-il de demander le rappel de son rival, comme le moyen de faire cesser l'opposition la plus dangereuse pour la réalisation des projets français.

b) L'affaire de Sidi Tabet

Comme Waddington l'avait écrit à Roustan en septembre 1878, la question du protectorat tunisien n'était qu'ajournée. De fait, trois mois plus tard, le gouvernement français trouvait l'occasion de la reprendre avec plus de vigueur, à la faveur d'un conflit d'ordre privé qui opposait au bey le Français Sancy, l'affaire de Sidi Tabet. Ferdinand Veillet-Devaux, soi-disant comte de Sancy[31], était arrivé en Tunisie en 1863. Fils d'un ancien maire de Meaux, il avait, au cours d'une vie aventureuse, dissipé la majeure partie de l'héritage paternel. Son oncle, le baron Brenier, son beau-frère, le général du Barail, pour l'éloigner de Paris[32], lui avaient fait obtenir du bey en 1866, sur la recommandation de Drouyn de Lhuys et du gouverneur de l'Algérie, le maréchal Pélissier, une concession



SANCY
(L'Illustration, **janvier 1879],**

de 1.200 hectares de terres sur la rive droite de la Medjerda, à 14 kilomètres de Tunis, le domaine de Sidi Tabet. Sancy entendait s'adonner à l'élevage des bovins et des moutons et surtout fonder un vaste haras dont les meilleurs produits pourraient servir à la remonte de l'armée française d'Afrique.

Le bey accordait à Sancy l'exemption d'impôts directs sur sa concession, promettait de doubler puis quadrupler l'étendue du domaine, en cas de succès. Toutefois, il

31 **Sur Sancy, note 29, page 448.**
32 *Documents sur Khérédine,* **correspondance. Villet à Khérédine, 2 mai 1874.** *R. T.* **1938, p.96.**

se réservait le droit de révoquer le concessionnaire de ses droits s'il manquait à ses obligations, en particulier s'il n'entretenait pas sur ses terres un minimum de têtes de bétail stipulé dans le contrat[33].

Sancy n'avait pas d'argent. Il réussit à en trouver en France en s'associant à de riches Américains, d'abord[34], puis à un officier de marine en congé, le lieutenant de vaisseau Lucien Bonaparte-Wyse[35], petit-neveu de Napoléon 1er par sa mère. Un haras fut fondé à Sidi Tabet. L'entreprise prospéra tout d'abord, grâce aux capitaux des associés; mais, en 1873, Sancy entra dans un violent conflit avec Wyse. L'affaire fut portée devant les tribunaux et, à cette occasion, le gouvernement tunisien essaya de reprendre la concession. Sancy avait soulevé en effet une mauvaise querelle. Il prétendait jouir d'une exemption de taxes indirectes qui ne lui avait pas été accordée par le bey. Il ne tardait pas à rendre le gouvernement responsable de sa rupture avec Wyse, exigeait une indemnité et soutenait avec aplomb ses extraordinaires prétentions.

La cause de Sancy n'était pas bonne. Le consul de France, le vicomte de Vallat, n'hésitait pas à l'écrire à Paris : «M. de Sancy n'a jamais fait autre chose dans la Régence qu'y vivre avec les fonds qu'il a reçus de M. Tiffany et de M. Wyse ; il n'a jamais voulu y faire de l'agriculture et encore moins y fonder un de ces établissements utiles qui sont à l'étranger l'honneur de nos nationaux... M. de Sancy est venu dans la Régence tenter une aventure. Grâce aux influences personnelles qui le patronnaient, il a obtenu de la libéralité du bey des concessions de terres à des conditions excessivement avantageuses pour lui. C'était une fortune qui lui était donnée. Quand il a mieux connu le pays et les vices de son administration, il a voulu faire ce qu'il voyait faire autour de lui dans les sphères les plus élevées, vivre aux dépens du pays et, ayant déjà beaucoup reçu, il a cru qu'il suffirait de prétendre beaucoup plus et de demander toujours pour recevoir encore... Nous devons cesser de patronner M. de Sancy dans la Régence. Il n'a aucun droit de se plaindre du gouvernement du bey[36]...»

Mais Sancy avait l'appui du ministère. En 1874, son beau-frère, le général du Barail, était ministre de la Guerre et le duc Decazes, soutenant avec persévérance la cause de Sancy, exigeait un arbitrage. Malgré les efforts de la Commission financière et surtout de Villet qui, de Paris, ne cessait de prêcher la résistance[37], Khérédine finit par céder. Après quatre ans de négociations au cours desquelles Sancy redoubla d'exigences et de mauvaise foi, un accord finit par intervenir en juillet 1877. Un nouveau décret de concession, daté du 9 juillet accordait à Sancy 300 *méchias* de terre (environ 3.000 hectares) dont il deviendrait propriétaire au bout de vingt ans, à charge pour lui d'installer le haras. Le

33 L'affaire Sancy a été minutieusement étudiée par M. Emerit à l'aide des archives de la Résidence : *Aux origines de la colonisation française en Tunisie (L'affaire de Sidi Tabet)* R. *Afr.* 1946, pp. 135.

34 Carter et Tiffany de Paris, qui reportèrent bientôt leur part d'association sur la tête de la fille de Carter, Mrs Mary-Frances Ronalds, récemment séparée de corps.

35 Bonaparte-Wyse (Louis-Li/cien-Napoléon-Théodore), marin et explorateur français, né et mort à Paris (1847-1909), fils de sir Thomas Wyse, diplomate anglais, et de la princesse Laetitia Bonaparte, issue du second mariage de Lucien.

Wyse ne fit en Tunisie qu'un séjour de trois ans (1872-1875). 11 fut, avec son beau-frère, le général hongrois Etienne Turr, un des animateurs de la *Société civile internationale du canal interocéanique de Darien* qui obtint de la Colombie, en 1876, une concession qui fut rachetée en 1879 par Ferdinand de Lesseps

L'association Sancy-Wyse pour l'exploitation de Sidi Tabet, en 1872, engendra toutes une série de procès, devant le tribunal consulaire de Tunis (novembre 1873 - février 1874), la cour d'appel d'Aix en Provence (août 1874), et, après cassation du jugement en 1876, devant celle de Grenoble.

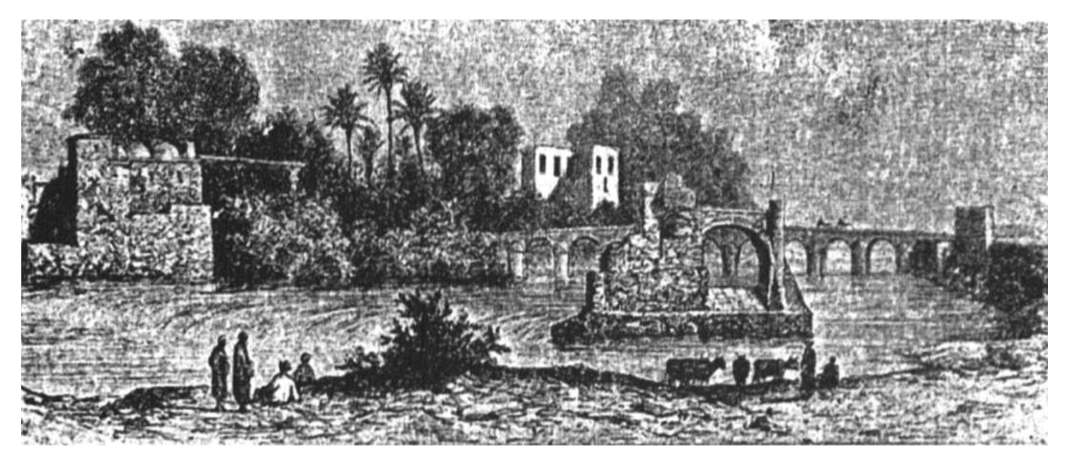
36 Arch. Rés Comm n° 26, 25 avril 1874 (dép. cit. par M. Emerit *op. cit.* R. *Afr.* 1946, p.18).

37 *Documents sur Khérédine,* correspondance. Lettres de Villet de 1874 et 1875 R. T. 1938, 1940, *passim* ; corresp. inédite 1876-1877.

concessionnaire renonçait formellement à l'exemption des impôts indirects, moyennant une indemnité de 30.000 francs versés par le bey. Le gouvernement français se déclarait satisfait de l'arrangement. Mais, un an plus tard, le conflit rebondissait par la faute de Sancy.

Le domaine de Sidi Tabet, laissé à l'abandon par ses exploitants, et placé sous séquestre pendant deux ans, était dans un état lamentable. Sancy avait perdu ses associés ; il demeurait sans argent et ne pouvait espérer trouver des commanditaires après la publicité donnée à ses démêlés avec Wyse comme avec le bey. Vainement, il essaya d'obtenir du gouvernement français une subvention pour le haras. Aussi fut-il incapable de remplir les engagements de son contrat. Un an plus tard, en juillet 1878, il devait l'avouer aux commissaires tunisiens venus enquêter sur le domaine. On ne trouvait à Sidi Tabet que 29 chevaux au lieu des 64 prévus et pas un seul bovin. En conséquence, le bey, conformément à la convention du 9 juillet 1877, prononça la déchéance du concessionnaire.

Sancy essaya en vain d'obtenir un délai supplémentaire d'une année pour se mettre en règle en invoquant, pour excuser sa défaillance, de mauvaises raisons telles que la guerre des Balkans, l'interruption du commerce en Méditerranée. Le gouvernement tunisien, à deux reprises, lui signifia sa déchéance, en lui enjoignant de déguerpir. De délai en délai, on arriva à l'automne. Fin novembre, Sancy n'avait pas encore vidé les lieux. Mustapha ben Ismaïl fit alors avertir le consulat de France qu'une commission serait envoyée à Sidi Tabet pour prendre possession du domaine.



Sidi Tabet : les bords de la Medjerda
(*L'Illustration,* janvier 1879).

Le gouvernement français pouvait en concevoir quelques regrets ; l'action du bey n'en était pas moins légitime à tous égards. L'inspecteur des Finances Queillé en témoignait avec force, estimant «regrettable de voir le ministère soulever un conflit pour une affaire et un personnage *aussi peu recommandables*»[38]. La cause de Sancy n'était pas défendable, mais l'incident venait à point. À ce moment même, Roustan recevait de Desprez des informations favorables : les difficultés qui, en Orient et en Grèce, avaient retenu le gouvernement français s'aplanissaient. Desprez laissait

38 Arch. Rés. Commerce, n° 39. Dép. de Roustan Tunis, 9 décembre 1878.

entrevoir au consul la possibilité de reprendre l'affaire du protectorat dans un avenir assez proche[39].

Roustan vit aussitôt tout le parti qu'il pouvait tirer de l'affaire Sancy. Il poussa de toutes ses forces à la rupture. Comme Pinna en 1871 dans l'incident de la Djédeida, à force d'audace, il travestit une vilaine affaire d'intérêt privé en une question d'honneur national, le souci légitime du bey de se débarrasser d'un concessionnaire abusif en une intolérable atteinte à la dignité de la France.

Le 10 décembre, le bey envoyait, pour reprendre possession du domaine, une commission emmenée par le général Baccouche, directeur des Affaires étrangères, dans laquelle se trouvaient le président de la municipalité de Tunis, le général Larbi Zarrouk, l'inspecteur des Finances Queillé[40], vice-président de la commission financière, et le secrétaire de la commission, David Santillana[41]. Lorsque les commissaires arrivèrent à Sidi Tabet, ils trouvèrent un janissaire du consulat de France, qui leur interdit de pénétrer sur cette *terre française.* Le général Baccouche n'insista pas, mais le soir même, le bey envoyait une protestation solennelle au consulat de France.

Le gouvernement n'était pas tombé dans le piège que lui avait tendu Roustan ; il avait évité de recourir à la force. Roustan n'en cria pas moins à la violation de domicile. Dictant sa conduite à Waddington, il dressait la liste des réparations à exiger du bey, esquissait un projet d'ultimatum. Le bey ne pourrait céder et la rupture fournirait aussitôt l'occasion d'une démonstration militaire qui permettrait à la France d'imposer le traité de protectorat préparé depuis le milieu de l'été.

Roustan s'était plaint de Queillé. L'inspecteur des Finances fut immédiatement rappelé à Paris, avec un blâme sévère pour sa conduite. L'occasion était bonne pour exiger du bey la destitution des fonctionnaires tunisiens connus pour leur hostilité à la France, le général Zarrouk, le jeune Santillana surtout, que Wood avait formé et dont l'intelligence et l'activité faisaient un adversaire redoutable. Si le bey, comme on l'espérait, refusait d'obtempérer, Roustan cesserait aussitôt ses relations diplomatiques, tandis qu'une escadre française appareillerait pour les eaux tunisiennes.

«Le moment me parait venu», écrivait Waddington, fin décembre, «d'arrêter nos résolutions quant aux réparations que nous devons poursuivre. Il y a lieu de décider notamment sur quelles personnes elles doivent porter, c'est-à-dire quels sont les

39 «La situation se dégage. Nous commençons à entrevoir le moment où nous nous sentirons un peu plus libres et où nous pourrons reprendre avec vous nos conversations de Paris» (A. E. Tunis, vol. 46, pers de Desprez à Roustan. Paris, 19 novembre 1878).

40 QUEILLÉ (Eumène), inspecteur des Finances français, né le 2 novembre 1833 à Caen ; surnuméraire, puis commis d'ordre au ministère, 1856-1860 ; adjoint, 1ER janvier 1861 ; inspecteur des Finances de 4ÈME classe, 21 mars 1865 ; de 3ÈME classe, le 1ER septembre 1869 ; de 2ÈME classe, 26 août 1874; chargé de mission à Tunis avec le rang d'inspecteur de 1ère classe, 24 juillet 1878 ; rappelé, 27 décembre 1878 ; chargé de mission au ministère des Postes, puis en Bulgarie ; inspecteur général, 17 janvier 1888 ; inspecteur général honoraire, 6 janvier 1899.

Chevalier de la Légion d'honneur, 25 juillet 1879 ; officier, 13 juillet 1888 (Livre d'or de l'inspection des Finances)

41 SANTILLANA (David di Moses), né à Tunis le 9 mai 1855, mort à Rome le 12 mars 1931. Issu d'une famille israélite originaire d'Espagne, il était le fils d'un interprète au consulat d'Angleterre, naturalisé en 1857 et fut élevé avec les enfants de Wood. Après des études à Londres, il devint, à dix-huit ans, secrétaire de la Commission financière, en octobre 1873, second interprète du bey en 1875. Hostile à la France, Santillana dut démissionner de ces fonctions en janvier 1879 sur la demande du gouvernement français, à l'occasion de l'affaire de Sidi Tabet. Santillana alla poursuivre des études de droit à Rome, devint avocat et se fit naturaliser Italien. Il se consacra dès lors à des études sur le droit musulman.

fonctionnaires tunisiens dont nous pourrions réclamer le blâme ou la destitution[42].» «Le rejet de nos demandes aurait pour conséquence naturelle la rupture des relations diplomatiques... Mais il serait imprudent, dans des circonstances aussi graves, d'abandonner le terrain aux influences qui nous sont contraires à Tunis et nous ne pourrions laisser cette situation se prolonger longtemps. Il ne nous resterait plus dès lors qu'à imposer la satisfaction qui nous aurait été refusée et le moyen qui me paraîtrait le meilleur serait de prendre position à Bizerte ou sur tel autre point que nous jugerions convenable[43]».

Début janvier 1879, la rupture semblait inévitable. Le 3, Waddington précisait que les réparations seraient exigées sous forme d'ultimatum. Le 4, Roustan signalait que le bey se refusait à toute concession. Le 5, Waddington énonçait les termes de l'ultimatum : «pour l'atteinte portée à notre dignité», des excuses faites officiellement en l'hôtel du consulat général par le premier ministre, des sanctions sévères contre les fonctionnaires responsables de l'incident. Réponse favorable devait être obtenue dans les 48 heures, sinon le consul amènerait son pavillon et se retirerait à bord du stationnaire français en rade de La Goulette[44].

La France pouvait agir librement à Tunis. ^Angleterre se désintéressait de la querelle ; l'Italie ne manifestait aucune velléité d'intervention[45]. D'Allemagne parvenaient au quai d'Orsay les encouragements les plus explicites. Waddington avait en effet chargé le comte de Saint-Vallier de sonder les dispositions de la chancellerie allemande dans l'affaire tunisienne. Biilow s'était montré très favorable, Bismarck fut plus chaleureux encore[46]. «Eh bien !», dit-il spontanément à Saint-Vallier, le 4 janvier, «je crois que la poire tunisienne est mûre et qu'il est temps pour vous de la cueillir ; l'insolence du bey a été le soleil d'août de ce fruit africain qui pourrait maintenant se gâter ou être volé par un autre si vous le laissez trop longtemps sur l'arbre ; j'ignore si cela vous tente et ce que vous voulez faire, mais je tiens à vous répéter ce que j'ai dit en juillet à M. Waddington ; mon désir est de vous donner des gages de bon vouloir dans les questions qui vous touchent et où il n'y a pas d'intérêts allemands opposés aux vôtres...»

42 Arch. Rés. Waddington à Roustan. Paris, 28 décembre 1878. (Dép. cit. par Emerit, *op. cit. R. Afr.* 1946, p. 29). Roustan y répondait le 30 décembre en réclamant l'éloignement de Santillana.

43 *Ibid.* du même au même, 31 décembre 1878.

44 Allegro, l'agent du bey à Bône, mettait à la disposition de la France son influence sur les tribus frontalières du nord-ouest : «Le jour où le gouvernement français voudra m'en donner l'ordre», écrivait-il à Roustan, «je me charge d'opérer l'annexion de cette partie de la Régence sans résistance» (Arch. Rés. Dép. de Roustan, Tunis, 31 décembre 1878).

45 Waddington avait fait part à Lyons de ses intentions. Il s'était plaint du rôle joué par Wood dans l'affaire Sancy, mais Salisbury ne releva pas les informations transmises par l'ambassadeur à Paris (F. 0. 27/2361, janvier 1879).

A Rome, Depretis venait de succéder à Cairoli. La seule manifestation fut une démarche du comte Tornielli, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères auprès de l'ambassadeur de France, le marquis de Noailles. «Je n'ai surpris, je dois le dire», écrivait Noailles, «aucune trace de véritable inquiétude dans l'esprit du gouvernement italien qui, en apparence du moins, se montre calme. Les journaux eux-mêmes, distraits par la politique intérieure, ont jusqu'ici peu ou point parlé de Tunis» (A. E. Italie, vol. 54. Rome, 9 janvier 1879).

46 L'entretien eut lieu à Friedrichsruhe où l'ambassadeur était invité par le chancelier. Dès que Waddington eut été informé des bonnes dispositions de Biilow, il télégraphia à Saint-Vallier d'élargir le débat avec Bismarck et de poser, si possible, la question d'éventuelles compensations à l'Italie : «Dans votre visite au chancelier, tâchez de savoir s'il est toujours disposé à *décourager* les vues de l'Italie sur Tunis et à lui *indiquer* un autre objectif, Albanie, Tripoli ou autre. L'établissement de notre protectorat officiel à Tunis serait-il bien vu à Berlin ? Il me semble que le chancelier doit désirer nous voir occupés à Tunis, non pas pour nous chercher querelle, mais pour détourner nos préoccupations et notre amour propre de l'Alsace-Lorraine. Irait-il jusqu'à s'engager avec nous à reconnaître tout ce que nous pourrions faire en Tunisie, et serait-ce désirable pour nous d'accepter ou de solliciter ce service de l'ennemi d'hier ?» (A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 166. Part, de Waddington à St-Vallier. Paris, 2 janvier 1879).

«Je me suis préoccupé de ce qui pourrait calmer la blessure d'amour-propre qu'on a éprouvée chez vous après l'affaire de Chypre, et j'ai parlé de Tunis à M. Waddington. J'y reviens aujourd'hui et je trouve la question plus pressante parce qu'elle se complique de l'insolence d'un petit potentat sauvage envers une grande nation civilisée. Aussi n'ai-je pas attendu que vous m'en parliez pour adresser des observations confidentielles aux gouvernements amis dont les agents avaient plus ou moins soutenu le bey, contrairement à leurs devoirs et à leurs instructions ; à Vienne, Andrassy m'a fait savoir immédiatement qu'il avait désavoué son consul ; à Londres j'y ai mis plus de ménagements, le terrain étant plus délicat» ; c'est à lord Beaconsfield «que j'ai fait officieusement ma communication en lui rappelant nos conversations de Berlin, et le prix que nous attachions aux bons rapports entre la France et l'Angleterre... Sachant combien il désiraitlui-même l'affermissementde ces bons rapports, j'étais surpris qu'il risquât de les laisser compromettre par les agissements hostiles à la France d'un de ses agents secondaires, M. Wood, consul à Tunis, sur un terrain indifférent à l'Angleterre et essentiel pour la France à cause de sa colonie algérienne. J'ai, de plus, chargé M. de Bùlow de parler dans le même sens à lord Odo Russel[47]».

Mais c'était des Italiens que pouvaient venir les difficultés : Saint-Vallier l'avait fait remarquer à Bismarck qui se répandait en sarcasmes et en propos méprisants sur leur compte: «Je me suis fait quelques années de grandes illusions sur les Italiens; ils les ont dissipées depuis deux ans, et il est certain que ce qu'ils avaient de bon sens, ils le devaient au Roi Victor-Emmanuel... En ce moment, je les crois affolés et je ne dois plus les classer dans les nations à qui je puis donner de bons conseils avec chance de les faire écouter...*Quand je leur montre les dents,* ils font le plongeon, mais, comme les enfants, quand Cerbère a le dos tourné, ils se hâtent de recommencer ; je leur ai déjà fait des observations au sujet de Tunis, mais je n'ai pas confiance dans le résultat de mes conseils ; j'ai chargé Keudell de dire à M. Depretis, et Bùlow à de Launay qu'à mes yeux Tunis est compris dans l'orbite *[Gebiete]* français, et que je trouve la France pleinement fondée à ne pas admettre que d'autres Puissances viennent exciter contre elle ou chercher à soustraire à son influence, ce petit bey, son voisin et son protégé... ; nous désapprouverions donc ceux qui voudraient s'opposer à ce que la France se fît donner les satisfactions nécessaires à sa dignité, et nous ne saurions admettre qu'on prétendît faire de Tunis un prolongement de *Yltalia irredenta».* Si les Italiens venaient encore se plaindre, «je suis résolu à les *envoyer promener* ; car s'il y a noce quelque part dans le monde, ce n'est pas un motif pour qu'on leur doive le gâteau». Quant à détourner dans une autre direction l'attention des Italiens, Bismarck n'y était point hostile, sinon vers l'Albanie, du moins vers la Cyrénaïque et la côte de Tripoli où une expansion italienne ne risquerait point de heurter les ambitions autrichiennes[48].

L'accord était fait avec les ministres de la Guerre et de la Marine, le général Borel et l'amiral Pothuau. Les 7 et 8 janvier, Waddington informait Roustan que toutes les mesures étaient prises à Toulon pour le départ immédiat de l'escadre de la Méditerranée et pour une action énergique si l'ultimatum était repoussé[49].

47 Fait confirmé par une lettre d'Herbert de Bismarck à Bùlow, 3 janvier 1879 (*P. E. A.* vol. 3, p.2, n° 448).

48 A. E. Ail. Dép. très confid de St-Vallier à Waddington. Berlin, 5 janvier 1879.

49 A. E. Tunis, vol. 47 ; Arch. Rés Waddington à Roustan. Dép. du 7 janvier et tél. du 8 janvier 1879.
Un des objectifs de la démonstration navale devait être l'occupation de Bizerte. Depuis l'été 1878, sous prétexte d'études géographiques, un officier de marine, le commandant Périer, avait relevé les fonds, étudié les approches et les défenses de Bizerte et du golfe de Tunis. Une dépêche de Roustan du 2 janvier montre que le débarquement à Bizerte était prévu depuis quelque temps : «Je crois que l'occupation de Bizerte, si elle devient nécessaire, devrait coïncider autant que possible avec la rupture des relations diplomatiques et surtout qu'elle devrait devenir définitive. Le commandant Périer vient de terminer l'étude des approches de Tunis et de

La situation ne pouvait être plus favorable pour la France; Saint-Vallier le confiait à Waddington : «Je désire», écrivait-il le 7 janvier, «que le bey nous refuse satisfaction parce que jamais nous ne retrouverons une pareille occasion d'établir notre situation prépondérante dans la Régence de façon à ne plus permettre qu'elle puisse être dans l'avenir mise en question... Il me paraît donc qu'il faut battre le fer tandis qu'il est chaud et profiter de cette situation en prenant immédiatement nos gages si le bey nous refuse satisfaction, en nous les faisant donner sous une autre forme et par une douce pression s'il se décide à céder... Au point où en sont les choses, il y aurait faute de notre part à retomber purement dans le *statu quo*[50]».

Mais les espoirs français furent déçus. Le bey, effrayé de la tournure prise par les événements, céda sur toute la ligne. Roustan avait remis son ultimatum le 7[51]. Après avoir tergiversé pendant deux jours, essayé en vain d'envoyer une mission de conciliation à Paris, marchandé jusqu'au dernier moment, le 9 janvier, à l'expiration du délai qui lui avait été imparti, le bey fit connaître son acceptation[52]. Le 10, Mustapha venait en grand uniforme au consulat de France présenter les excuses officielles du gouvernement tunisien ; une commission franco-tunisienne était instituée pour examiner avec bienveillance les revendications de Sancy. Le bey n'eut pas même à prononcer la révocation de David Santillana, dernier point de l'ultimatum présenté par Roustan. Santillana avait pris les devants en donnant sa démission dès qu'il eut eu connaissance des exigences françaises

Pris au dépourvu, peut être, par la capitulation du bey, ou mal informé des conditions de la politique tunisienne, Waddington n'avait pas songé à assortir son ultimatum de clauses de garanties pour l'avenir. Il n'avait pas fait reprendre les négociations en vue d'un protectorat qu'il eût certainement imposé au bey s'il lui avait fallu recourir à la force pour le faire céder[53]. Le succès de janvier 1879 fut sans lendemain. L'affaire du protectorat, reprise trop tard et trop timidement, traîna des mois durant sans aboutir. En définitive, le seul bénéficiaire de la crise fut le concessionnaire de Sidi Tabet.

L'éternelle affaire Sancy fut évoquée de nouveau devant la commission d'arbitrage. Après deux mois d'enquête, la commission déposa son rapport en mai 1879. Les seuls torts du bey étaient de n'avoir point fait bonne mesure à Sancy sur le domaine qu'il lui concédait ; il manquait une trentaine de *méchias* sur un total de trois cents. Lorsqu'il eut obtenu du bey, avec la révocation de son arrêté de déchéance, en octobre 1879, les hectares qui manquaient à sa concession, Sancy s'empressa de rechercher un acquéreur pour Sidi Tabet. En mai 1880, il cédait l'exploitation du domaine à une société française qui commençait à s'implanter en Tunisie, la Société Marseillaise de Crédit, filiale du Crédit Industriel et Commercial de Paris, qui avait fondé une succursale à Tunis en 1879, et qui, en avril 1880, venait d'acquérir les vastes propriétés de Khérédine.

la route de Tunis à Bizerte. Voici comment il résume ses appréciations sur cette dernière place : débarquement facile, résistance nulle, enfin bonne position pour organiser une défense contre la terre» (Arch. Rés. Roustan à Waddington. Tunis, 2 janvier 1879).

50 A. E. ail. Mém.et Doc. vol. 166 Berlin, 7 janvier 1879.

51 Nous n'avons pas retrouvé le texte même de cet ultimatum.

52 «Je regrette un peu, je vous l'avoue», écrivait Saint-Vallier, «que le bey se soit montré de bonne composition; l'occasion était belle, si belle qu'il est à craindre qu'on ne la retrouve plus telle, car nous avions le *liceat* de toutes les grandes puissances (l'Italie sans alliance ne compte pas), et le manque d'égards du bey était le coup de fouet nécessaire pour sortir notre opinion publique de son indifférence» (*Ibid.* Part de St-Vallier à Waddington, 12 janvier 1879).

53 Roustan ne reçut aucune instruction dans ce sens, entre le 1er septembre 1878, date où Waddington lui demanda d'ajourner ses démarches et le 14 janvier 1879, où le ministre s'informa auprès de lui de la possibilité de négocier en vue d'un objectif plus modeste.

La Société Marseillaise exploiterait désormais Sidi Tabet, à charge pour elle de verser à Sancy la moitié du revenu net du domaine. En juin, le bey accepta cet arrangement. Le seul résultat de l'intervention française avait donc été d'assurer à Sancy une rente annuelle aux dépens du bey et de la Société Marseillaise. Telle fut la conclusion peu morale de l'affaire de Sidi Tabet.

c) L'échec d'une proposition d'alliance

Waddington avait manqué de décision. 11 attendait le milieu de janvier pour reparler protectorat à Roustan, pour lui demander surtout des informations sur l'état des esprits à Tunis. Il suggérait de reprendre l'affaire sur des bases plus modestes, une négociation amicale avec le bey pour la conclusion d'une alliance défensive, en excluant expressément tout recours à une pression militaire. «Au lieu d'un protectorat direct et officiel se traduisant par l'occupation immédiate et permanente de plusieurs points de la Régence, nous nous bornerions à rechercher une alliance défensive. Le bey prendrait l'engagement de ne céder et de ne laisser occuper aucune portion de son territoire par aucune autre puissance. Nous nous engagerions de notre côté à le défendre contre tout danger intérieur ou extérieur et nous lui garantirions le maintien de la dynastie... ; il nous reconnaîtrait la faculté d'occuper certains points du pays dans certaines éventualités déterminées[54]».

Waddington avait-il foi réellement en la vertu de négociations amicales ? N'essayait-il pas plutôt de faire l'économie d'une expédition ou d'une démonstration militaire, d'éviter des critiques parlementaires, une opposition ouverte de l'Italie ? La politique qu'il préconisait était vouée à l'échec. Pour une telle démarche, la crainte était le seul moyen d'action sur l'esprit d'un prince imbécile et décrépit, incapable de raisonnement, mais profondément méfiant par nature. L'occasion avait été manquée en janvier ; il était inutile de soulever la question du protectorat si le gouvernement français n'entendait pas aller jusqu'à *l'ultima ratio.* Roustan et Chanzy l'avaient certainement exprimé de vive voix au ministre quelque six mois plus tôt.

Roustan ne croyait guère au succès d'une méthode de persuasion. Il proposa d'agir à titre personnel et par sondages afin d'épargner au gouvernement l'humiliation d'un refus[55]. Waddington l'approuva en lui laissant toute latitude d'agir comme bon lui semblerait. Le 11 février, il lui transmettait le canevas d'un traité en cinq articles qui prévoyait une alliance défensive étroite et une union douanière franco-tunisienne, la garantie du territoire de la Régence, sans que fût expressément stipulée la prise en charge par la France de la politique étrangère du bey[56].

54 A. E. Tunis, vol. 47. A Roustan, confid Paris, 14 janvier 1879.

55 *Ibid.* dép. confid et pers de Roustan à Waddington. Tunis, 21 et 30 janvier 1879.

56 «Article premier. - S. A. le Bey de Tunis s'engage envers la France à ne céder et à ne permettre à aucune puissance étrangère d'occuper soit une partie du territoire, soit un port appartenant à la Régence... Le gouvernement de la République prend de son côté l'engagement de prêter son appui à S. A. contre tout danger pouvant soit menacer S. A. Mohammad Essadok ou sa dynastie, soit compromettre la sécurité de la Régence.

Art 2. - Pour faciliter au gouvernement de la République Française l'accomplissement des obligations qu'il assume par l'article précédent, S. A. consent à ce que dans le cas où la sécurité de la Régence ou de la dynastie actuellement régnante serait menacée par un danger intérieur on extérieur, le Président de la République Française fasse occuper un ou plusieurs points qui seraient jugés nécessaires, tels notamment que les îles de la Galite et de Tabarque, la baie de Bizerte, le cap Farine, le cap Bon, l'île et rade de Gerba.

Art 3. - S. A. le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au gouvernement de la République Française et sans s'être entendu préalablement avec elle.

Art 4. - Les agences diplomatiques et consulaires de France en pays étrangers seront chargées de la protection des intérêts et des nationaux tunisiens. Le gouvernement français et le gouvernement tunisien s'entendront ultérieurement pour la conclusion d'une union douanière entre la Régence et l'Algérie.

Pour ses démarches auprès du bey, le meilleur agent de Roustan était toujours Mustapha ben Ismail, le favori dont il avait facilité l'ascension et qui ne semblait pas avoir ressenti l'humiliation de sa récente visite d'excuses au consulat. Au prix de quelles promesses, de quelles garanties accepta-t-il de plaider auprès de Mohammed es Sadok la cause du protectorat, ou plutôt de «l'alliance» française ? Nous savons seulement que Roustan lui fit accorder en secret la protection française et que, par décret présidentiel du 17 juin 1879, Mustapha, comme naguère Benaïad, était «admis à domicile en France». La négociation franco-tunisienne prenait le tour scabreux d'une conversation d'alcôve. L'avenir de la Régence était suspendu à la faveur d'un mignon[57].

Mais, comme Roustan l'avait craint, Mohammed es Sadok ne se laissa pas convaincre. Au milieu de juillet, le consul devait avouer son échec : «C'est toujours le même fanatisme, la même ignorance et il ne sera jamais convaincu. Il ne cédera qu'à la force des choses ou des bayonnettes»[58]. Sur les conseils de Waddington, Roustan persévéra néanmoins. Début septembre, il continuait sans grand espoir ses démarches auprès du bey ; il ne devait pas avoir plus de succès.

La politique de persuasion avait échoué. En attendant que le gouvernement se décidât à pratiquer une politique de force, Roustan ne demeurait pas inactif ; il jetait les bases d'un programme de pénétration économique dont la réalisation allait être grandement facilitée par le départ de son vieil adversaire, le consul d'Angleterre.

La retraite de Wood fut le grand événement du printemps de 1879. Depuis l'été précédent, Waddington se répandait en doléances sur la conduite du consul d'Angleterre, à Salisbury lui-même, mais le plus souvent à Lyons qui se plaignaità Londres de l'insistance française[59]. A plusieurs reprises, Salisbury avait conseillé à Wood la neutralité la plus stricte dans les affaires locales, mais ce que voulaient les Français c'était l'éloignement d'un adversaire rompu à l'intrigue et habitué à l'indépendance qui jamais ne pourrait se résigner à l'inaction. La France n'avait-elle pas rappelé d'Egypte un de ses agents pour des motifs analogues ?

En janvier, Waddington fit une nouvelle démarche auprès de Salisbury en lui écrivant à titre personnel. Mais il était difficile de déplacer sans motifs graves un agent qui comptait plus d'un demi siècle de bons services. On essaya de le mettre à la retraite en faisant revivre une limite d'âge de soixante-dix ans quelque peu oubliée dans la pratique. Wood avait 73 ans ; il répondit avec aplomb qu'il n'en avait que 67[60].

Art 5. - Le gouvernement de la République sera représenté auprès de S. A. le Bey par un ministre résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires administratives communes aux deux pays».

57 La tradition orale a conservé nombre d'anecdotes pimentées sur les relations entre le bey et Mustapha à cette époque. Elles jettent un jour curieux sur la vie quotidienne au palais et font ressortir la répugnance profonde du bey pour tout accord avec l'étranger, en dépit de l'extraordinaire empire qu'exerçait sur lui le favori.

58 A. E. Tunis, vol. 48. Pers de Roustan (à Desprez). Tunis, 15 juillet 1879.
«Mustapha», écrivait Roustan en 1880, «se rappelle les colères du Bey qui est resté l'an dernier *trois jours sans lui parler* parce qu'il avait conseillé à S. A. de signer le traité. Il paraît que trois jours, étant donné l'intimité du Bey et de son ministre, c'est quelque chose d'énorme». (*Ibid.* vol., 50. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 7 mai 1880).

59 Waddington «made his life a burden to him in connection with the proceedings of the British Consul General at Tunis». (Newton, *op. cit.* vol. 2, p.164).

60 Ce fait curieux pour l'époque, surtout de la part d'un fonctionnaire, n'est pas le résultat d'une confusion. Nous savons que Wood était né en 1806. Le 29 janvier 1879, il écrivit au ministère qu'il était né en juin 1811

Le ministère prétexta alors la mauvaise raison d'une réorganisation du service consulaire en Orient, la réduction du poste de Tunis au rang de simple consulat pour signifier à Wood sa mise à la retraite, le 24 février[61]. Wood n'en fut point dupe, mais il n'avait qu'à s'incliner[62]. Le 31 mars, il abandonna le service aux mains du vice-consul[63]. En juin, il s'embarqua pour la France. C'est à Nice qu'il devait en effet se retirer. Il devait survivre plus de vingt ans encore sans perdre tout contact avec les affaires de Tunisie car, presque chaque année, l'été le voyait revenir chez sa fille, sur la plage de La Goulette[64]. Mais son rôle politique était bien fini désormais

Cinquante-cinq ans d'activité et de luttes incessantes pour le prestige et les intérêts de l'Angleterre s'achevaient brutalement sur un renvoi presque incivil. L'agent qui avait cessé d'être utile était sacrifié à l'entente française, avec seulement un bref regret pour «ses précieux services». A Londres, personne ne se soucia d'évoquer la longue carrière d'un homme qui avait brillamment servi à Damas, qui, plus obscurément, mais avec autant de ténacité, avait milité à Tunis pour placer au tout premier rang l'influence de son pays d'adoption. La page fut vite tournée : dès que Wood eut été informé de sa mise à la retraite, le ministère ne se préoccupa plus que de hâter son départ[65].

Avec Wood ce n'était pas seulement un consul qui s'en allait, c'était aussi la fin d'une époque, la fin d'une tradition. La retraite de Wood, après le départ de Santillana, déchirait ce réseau de renseignements, d'intérêts, de complicités qui, depuis plus de vingt ans faisaient du consulat britannique une véritable puissance. En réduisant le personnel de sa mission[66], en nommant à Tunis un soliveau, Salisbury marquait la volonté de l'Angleterre de se retirer des affaires tunisiennes. La retraite de Wood sonnait le glas de l'influence anglaise en Tunisie. Pour Roustan comme pour Waddington, c'était là un succès réel, un succès qui pouvait adoucir un peu l'échec de leurs projets de protectorat tunisien.

2 - Roustan contre Maccio' ou la guerre des deux consuls

La retraite de Wood délivrait le consul de France d'un adversaire dangereux. Mais Roustan trouvait devant lui un autre rival, beaucoup moins souple certainement, mais aussi actif, aussi tenace que Wood, un nouveau consul d'Italie qui d'entrée affirmait sa résolution de mener une lutte énergique contre les empiétements français. Pour

(F. 0.102/ 124). Un mois plus tard, après avoir été averti de sa mise à la retraite, Wood, récapitulant ses états de services, notait qu'il avait débuté en 1824 au service de la Levant C°. (F. 0.102/ 125). A Salisbury, Tunis, 26 février 1879). «Having returned himself as 67 years of âge (he entered the services 55 years ago and therefore must have begun his public duties at a precocious âge» ... relevait avec humour Salisbury (Newton, *op. cit.* vol. 2, p.173 : A Lyons, 6 mars 1879).

61 Salisbury s'était borné à décider le remplacement de Wood à compter du 1er avril, laissant à ses subordonnés le soin de trouver les modalités de l'opération. La correspondance échangée fin février entre les fonctionnaires du ministère montre leur embarras pour trouver une solution acceptable (F. 0.102/125).

62 «It is superfluous for me», écrivait Wood, le 26 février, «to dwell on the mental distress, which the sudden resolution ofH. M's Government has caused me»... (F. 0.102/125).

63 Le nouveau consul, Reade, ne fut nommé qu'en juillet. 11 arriva à Tunis le 21 septembre 1879. Le vice-consul Stevens assura l'intérim pendant six mois.

64 Lucia-Fer/rfo Wood, née à Damas le 1er décembre 1852, qui avait épousé à Tunis, le 15 avril 1874, Giuseppe Raffo, fils aîné du deuxième comte Raffo (Reg. Ste Croix).

65 Wood demandait quelque délai pour liquider ses affaires. Mais le ministère lui enjoignit de cesser ses fonctions le 31 mars (télégr. du 5 mars) en lui promettant une indemnité pour couvrir les pertes que pouvait lui faire subir un départ précipité.

66 Un consul, un chancelier et deux employés au lieu d'un consul général assisté d'un vice-consul, d'un chancelier et de quatre employés.

remplacer Mussi dont la mission temporaire s'achevait à l'automne de 1878, le gouvernement italien avait désigné pour le poste de Tunis le consul à Beyrouth, Licurgo Maccio', qui arrivait le 20 décembre 1878. Maccio' avait cinquante ans[67].11 avait fait une belle carrière dans les postes du Levant, au Caire, à Damas, puis à Beyrouth. Il arrivait avec une réputation de ténacité et de combativité[68] ; on savait, à Tunis, qu'il se faisait l'idée la plus haute du rôle que l'Italie devait jouer en Méditerranée. Roustan connaissait bien Maccio' dont il avait été le collègue au Caire et à Beyrouth. Il avait été en conflit avec lui au Caire, treize ans plus tôt. Mais les deux consuls n'avaient pas cessé d'entretenir des relations personnelles relativement cordiales. A Tunis ce fut bientôt une rupture complète.

L'arrivée de Maccio' entrant à Tunis comme en pays conquis, prenait la valeur d'une provocation. Escorté d'une section d'infanterie de marine débarquée avec lui de l'aviso *Rapido,* «clairon sonnant»[69], Maccio' se fit rendre des honneurs militaires inusités à la porte du consulat. Il inaugura incontinent une politique de revendications et de protestations systématiques auprès du Bardo. Les affaires en suspens, les demandes de concessions, les avantages accordés aux Français lui fournissaient l'occasion de se plaindre de la mauvaise volonté du gouvernement tunisien à l'égard de l'Italie. Par système, Maccio' ignorait la France ; il intervenait brutalement auprès du bey, le verbe haut, la parole tranchante. Il ne dissimulait pas le mépris qu'ils ressentait pour le triste favori du prince et, en public, il affectait de le négliger. En mai 1880, après une scène violente au palais, Maccio' rompit ouvertement avec le premier ministre ; il déclara qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec Mustapha ben Ismaïl et que désormais il traiterait directement avec le bey[70]. De son côté, Mustapha manifestait un mauvais vouloir systématique en faisant traîner indéfiniment toutes les affaires italiennes qui lui étaient soumises. Aussi, bien des Italiens prirent-ils l'habitude de s'adresser régulièrement au consulat de France pour faire aboutir leurs requêtes auprès du bey. cette situation faisait le jeu de Roustan qui se félicitait d'une rupture franco-italienne si favorable aux intérêts français[71].

67 MACCIO' (Licurgo], consul d'Italie, né à Pistoia, le 5 août 1828 ; licencié en droit de l'Université de Pise, juillet 1847 ; enrôlé contre l'Autriche dans un bataillon de volontaires, février 1848 ; sous-lieutenant pendant les campagnes de 1848-1849 ; avocat à Alexandrie ; nommé vice-consul de 1ère classe, chargé du consulat du Caire, 11 août 1860 ; promu consul de 2ème classe, 28 mai 1863 ; transféré à Beyrouth avec brevet de consul général, 11 mars 1866 ; promu consul de 1ère classe, 24 juin 1869 ; transféré à Tunis en qualité d'agent et consul général, 17 octobre 1878 ; promu consul général de 2ème classe, 27 février 1881 ; transféré au Monténégro, 29 janvier 1883 ; consul général de 1ère classe, 30 octobre 1884 ; transféré au Caire, 14 juillet 1889.

Chevalier des S.S Maurice et Lazare, 1863 ; officier, 1874 ; commandeur, 20 février 1880 ; chevalier de la Couronne d'Italie, 1868 ; officier, 1869 ; commandeur, 18 janvier 1880 ; décoré du grand cordon du Nichan de Tunis, 8 février 1880 (fichier Rome).

68 F. 0.102/111. Wood à Salisbury. Tunis, 8 octobre 1878.

69 Arch. Rés., dép. pol n° 65 de Roustan. Tunis, 24 décembre 1878. Egalement F. 0.102/111. Wood à Salisbury, Tunis, 31 décembre 1878. Comme le débarquement de soldats en armes était interdit par le gouvernement tunisien, les fusils furent dissimulés à La Goulette dans des caisses que le vice-consul d'Italie vint réclamer à la douane comme effets personnels de Maccio'. Les fusils furent exhibés seulement lors de l'arrivée à Tunis. Devant les protestations de Roustan et les remontrances du bey, Maccio' se borna à répondre qu'il croyait que tel était l'usage dans la Régence. Le publiciste anglais Broadley jugeait cette manifestation italienne «un acte de folie presque incroyable» *(Last Punie War,* vol. 1, p.174).

70 A. E. Tunis, vol. 50. Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 28 mai 1880.

71 «Je n'ai garde de m'en plaindre et je désire seulement que cela dure le plus longtemps possible» (A. E. Papiers Noailles. Privée de Roustan à Noailles. Tunis, 17 août 1880). «Je voudrais bien que l'on sût que non seulement je n'ai jamais désiré le départ de mon collègue d'Italie, mais que je le verrais s'éloigner avec regret, car je suis convaincu qu'aucun agent italien ne pourrait parvenir à se rendre aussi désagréable au bey». *(Ibid.* du même au même. Tunis, 10 septembre 1880).

Egalement F. 0.102/127. Confid de Reade à Granville. Tunis, 23 juillet 1880).

Maccio' voulait relever le prestige italien en Tunisie. Aussi encouragea-t-il les manifestations patriotiques qui devaient affirmer la conscience nationale d'une colonie nombreuse mais misérable. Un quotidien de Cagliari venait à son aide, *l'Avvenire di Sardegna, organo délia colonia italiana nella Tunisia,* qui jusqu'alors ne consacrait aux affaires tunisiennes qu'une médiocre chronique de faits divers. A partir de 1878, le directeur de *l'Avvenire,* Giovanni De Francesco, se lança résolument dans une campagne en faveur de l'italianité ; il louait Maccio', magnifiait les entreprises italiennes, évoquait les fastes de la Rome antique pour célébrer la grandeur de l'Italie nouvelle.

Mais l'important pour Maccio' était de lutter contre la pénétration économique française que patronnait Roustan. Il s'efforça aussitôt de freiner les progrès de l'adversaire, de le gagner de vitesse en constituant en face du réseau des entreprises françaises qui commençaient à couvrir le pays tout un faisceau d'entreprises italiennes. Aux projets français, il opposait des contre-projets, des demandes de concessions, faisait revivre des droits italiens oubliés. Soutenu au ministère par Maffei, le secrétaire général[72], par Malvano, le directeur des affaires politiques[73], Maccio' ventilait les projets suggérés par les notables de Tunis, protestait au Bardo, faisait rédiger des pétitions. Il saisissait toutes les occasions d'intervenir et déployait une activité fiévreuse, un peu désordonnée autour des projets les plus variés, réseau télégraphique, voies ferrées, banques, installations portuaires. Il faisait sonner bien haut les vœux de la colonie, la nécessité de poursuivre l'effort italien, tandis que ses émissaires partaient en quête de capitaux pour soutenir une guerre d'argent difficile contre des rivaux pécuniairement mieux armés.

Mais cette activité passionnée conduisait Maccio' à une lutte de tous les instants avec le consulat de France, une lutte qui sortait du cadre étriqué des rivalités consulaires et qui menait tôt ou tard à un conflit déclaré avec la France. Aussi actif, aussi tenace, Maccio' était moins pondéré que Roustan. S'il avait été le représentant d'un gouvernement fort, décidé à l'emporter coûte que coûte dans les affaires tunisiennes, Maccio' aurait sans

72 MAFFEI DI BOGLIO (marquis Carlo-Alberto), diplomate italien, né à Turin le 25 mars 1834. Admis comme gentilhomme au service de la reine Marie-Adélaïde, 1854 ; Volontaire au ministère des Affaires étrangères, novembre 1856 ; secrétaire de 2ÈME classe, décembre 1859 ; secrétaire de légation de 2ÈME puis 1ère classe à Londres, juillet 1860 - mars 1869 ; conseiller de légation, mars 1869 ; transféré à Madrid, 17 février 1873 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de 2ÈME classe, 16 mars 1876 ; transféré à Athènes, janvier 1877 ; appelé au ministère aux fonctions de secrétaire général, 3 juin 1878 ; démissionnaire lors de la chute du premier cabinet Cairoli, 19 décembre 1878 ; nommé à Athènes, 9 février 1879 ; appelé de nouveau par Cairoli aux fonctions de secrétaire général, 28 juillet 1879 ; élu député de Turin, mai 1880 ; démissionne de ses fonctions de secrétaire général lors de la chute du second cabinet Cairoli, 29 mai 1881, puis de son mandat de député, 2 juin 1881 ; chargé de mission à Londres pour la suppression du cours forcé, mai 1881. Officier des S. S Maurice et Lazare depuis avril 1865 ; officier de la Couronne d'Italie, avril 1869 ; commandeur, juin 1874 ; grand officier, 18 janvier 1880 (fichier Rome).

73 Malvano (Giacomo), haut fonctionnaire italien, né à Turin le 15 décembre 1841 ; licencié en droit de l'Université de Turin, 1861 ; volontaire au ministère des Affaires étrangères, 1862 ; secrétaire de 2ème classe, novembre 1867 ; chef de bureau de 2ème classe, février 1870 ; faisant fonction de chef de division, septembre 1871 ; chef de division de 2ème classe, 24 mars 1872 ; membre du Comité central de statistiques ; du conseil supérieur du commerce et du comité d'enquête industrielle, 1872-1876 ; commissaire adjoint pour le renouvellement des traités de commerce avec la France, la Suisse, l'Angleterre et l'Autriche-Hongrie, juillet 1875 - mars 1876 ; envoyé en mission à Paris pour le rachat des chemins de fer de la haute Italie, mai-juin 1876 ; vice-président de la Société royale de géographie, 20 janvier 1878 ; délégué à la conférence monétaire de Paris, mai 1879 ; directeur général des Affaires politiques, 31 juillet 1879 ; chargé des fonctions de secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, 2 juillet-23 octobre 1885.

Officier de la Couronne d'Italie depuis 1871 ; commandeur, mars 1876 ; officier des S. S Maurice et Lazare depuis 1874 ; commandeur, mai 1877 ; grand officier, 1882 ; commandeur de la Légion d'honneur, novembre 1877 ; grand officier, 1882 (fichier Rome).

doute pu triompher de son rival. Mais le succès d'intrigues locales, les encouragements plus ou moins déclarés d'un parti de diplomates romains ne suffisaient pas à résoudre la question tunisienne. Maccio' négligeait trop les réactions possibles de la France, les conséquences d'une rivalité franco-italienne sur le plan international. Les milieux politiques italiens n'étaient pas préparés à l'idée d'une rupture avec la France pour la question tunisienne. Si le cabinet de Rome encourageait officieusement son consul à l'action, il n'avouait d'autre politique à Tunis que le maintien du *statu quo.* La guerre des deux consuls ne pouvait être en définitive qu'une lutte irritante et stérile, une intolérable politique de provocation, aux yeux des Français, qui allait fournir des arguments nouveaux aux partisans déclarés de l'intervention[74].

A Tunis, le heurt des ambitions françaises et italiennes prenait les allures d'une rivalité personnelle entre Roustan et Maccio', d'un duel acharné entre *«deux consuls de combat»*[75] aiguillonnés par des maîtresses vindicatives. La société européenne se partagea en clans furieusement opposés. Les conflits d'intérêts, les rancœurs, les inimitiés personnelles envenimèrent, exaspérèrent l'opposition entre un parti français et un parti italien, si l'on pouvait donner ce nom à deux coteries où les Français partisans de Maccio' étaient aussi nombreux que les Italiens qui soutenaient Roustan. Des deux côtés, une cour de Juifs, de Levantins douteux, informateurs ou intermédiaires en quête de pots-de-vin, faisaient aux deux consuls un entourage compromettant.

Roustan s'était laissé accaparer par le ménage Mussalli. Réintégré dans ses fonctions de sous-directeur des Affaires étrangères, le général Elias servait fidèlement au Bardo la politique française. A Tunis, nul ne pouvait ignorer la liaison de Roustan et de Madame Elias, demeurée étonnamment belle, la quarantaine venue. La voiture du consul stationnait journellement à la porte de la maison Mussalli. Lors des cérémonies, des manifestations françaises, Madame Elias était officiellement traitée en première dame de la colonie. Elle faissait les honneurs de l'hôtel consulaire à l'occasion des réceptions. Elle donnait son opinion en matière de politique et, de l'avis général, «elle exerçait à Tunis une prépondérance absolue[76]». Les Mussalli étaient avides. Grâce à Roustan, des donations beylicales leur permirent de rétablir une fortune compromise par sept ans de disgrâce. A Tunis, on assurait que Madame Mussalli prélevait son courtage sur toutes les affaires qu'elle recommandait à la bienveillance du consul. Son salon où l'on parlait politique avec Roustan, avec Elias, réunissait les principaux tenants du parti français. Le clan adverse dénonçait la maison Mussalli comme une officine où s'élaboraient intrigues financières et spéculations en bourse[77].

74 Nous rejoignons l'opinion de Gorrini : Maccio' «voulait résoudre le problème tunisien presque sans se préoccuper de la France ; mais avait-il un programme concret, bien défini ? Et, s'il l'avait, sut-il l'imposer au gouvernement ? 11 semble que non. Son programme était aux deux tiers négatif, combattre à outrance l'influence de la France, à ses entreprises opposer autant d'entreprises italiennes» (*Tunisi e Biserta* Milan, 1940, p. 50). Maccio' fit preuve d'une ardeur remarquable. Il devait succomber vaillamment dans une lutte inégale (*Ibid.* pp. 51, 55, 80-100).

75 Broadley : *Last Punie War,* vol. 1, p. 174 (en français dans le texte).

76 D'après le général Faidherbe, ancien commandant à Bône (Paul Cambon : *Correspondance,* vol. 1, p. 162 : lettre à Madame Cambon Paris, 1er mars 1882).

77 *Avvenire di Sardegna* 1878-1881, *passim,* notamment 12 juin et 11 septembre 1879,15 avril et 31 mai 1880. F. 0. 102/ 133. Confid de Reade à Granville. Tunis, 25 novembre 1881 A. E. Tunis Mém. Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 1. Compte rendu sténographique des débats. Dépositions de Billing, pp. 23-25, de Villet, p.67, Gay, pp. 91-93, Le Blant, pp. 198 et 201, et surtout de Pelletan, pp. 113-122 et 142-153. Roustan ne nia pas ses relations avec les Mussalli, mais il protesta qu'il ne leur avait jamais fait obtenir de dons en argent du bey. «On dit que j'ai eu des relations fréquentes avec M. Elias Mussalli... ; je l'ai exposé souvent au ministère... Je lui ai dit : il me faut emprunter l'intermédiaire de M. Mussalli ; il n'y en a pas d'autres sur qui nous puissions compter ; tous les autres fonctionnaires... sont vendus à nos adversaires. Voilà pourquoi je me

On y rencontrait un «sous-Élias», selon le mot de Camille Pelletan[78], le Juif livournais Amedeo Volterra qui, en matière d'influence, était au général Mussalli ce que Mussalli était à Roustan[79], Volterra, «le courtier de l'agonie», le faussaire qui vivait des aumônes du Bardo, quand il ne faisait pas profession d'introduire en fraude dans la Régence des pièces d'argent fabriquées en Suisse[80]. Jules Forti était un autre courtier juif, Français de nationalité, celui-là, qui vivait de façon plus honorable en représentant plusieurs sociétés françaises[81]. L'aventureux Sancy, l'Italien Mangano[82], agent de la compagnie Bône-Guelma, étaient également reçus au consulat et chez Madame Elias, comme le Marseillais Van Gaver qui n'acceptait pas sans aigreur l'accaparement du grand commerce par les courtiers juifs du Contrôle. Le Corse Mattei, vice-consul de France à Sfax et grand ami de Roustan, l'agent du bey à Bône, Joseph Allegro, mi Français, mi Tunisien, venaient y faire également de brèves apparitions.

Le salon Traverso se posait en rival du salon Mussalli. Autour de Maccio' gravitaient le ménage Traverso, Pietro[83], frère de Madame Elias, «un simple imbécile», au dire de Roustan[84], qui se laissait mener par sa femme, l'intrigante Marietta[85], dont la liaison avec le consul d'Italie demeurait discrète, les frères Castelnuovo[86], le Juif anglais Santillana, le

suis servi de lui» [*Ibid.* pp. 35-36. Egalement A. E. Tunis, vol. 63. Part de Roustan à Courcel Tunis, 30 octobre 1881. Note annexe] Broadley a dressé une liste de douze propriétés possédées par les Mussalli, qui provenaient de donations beylicales [*Last Punie War,* vol. 2, pp. 258-259], Plusieurs affaires de pots-de-vin furent évoquées au cours du procès de *l'Intransigeant* en décembre 1881. La plupart d'entre elles ne semblent pas sérieuses ; mais il ne paraît pas douteux que, en juin 1879, Elias Mussalli et Gay se soient partagé une somme de 25.000 francs donnée à Gay par le bey pour adoucir son refus de laisser construire un port à Carthage. Gay lui même le reconnut à la barre (A. E. Tunis Mém. et Doc. Procès, vol. 1, déposition de Gay, pp. 92-93 - *Ibid.* pièce n° 9 : reçu des 25.000 fr. signé par Gay. Tunis, 5 juin 1879 - *Ibid.* vol. 2, déposition de Waddington, p.9 - F. 0.102/124. Stevens à Salisbury. Tunis, 12 juin 1879 ; etc.].

78 A. E. Tunis Mém.et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 1, p. 123 déposition de C. Pelletan.

79 *Avvenire di Sardegna,* 16 septembre 1880 : *Lettere di Tunisi.* Dans sa déposition au procès de *l'Intransigeant,* en décembre 1881, Pelletan parla de Volterra comme d'un homme «qui est l'ami de M. Elias exactement comme M. Elias est l'ami de M. Roustan».

80 La monnaie d'argent tunisienne étant frappée à une valeur supérieure à sa valeur effective, Volterra fit fabriquer en Suisse des piastres qui passaient en fraude à La Goulette, avec la complicité de quelques agents de la compagnie de navigation Valéry.

81 FORTI (Jules], fils de David-Vita et de Rachel Costa, né à Marseille le 24 décembre 1841. Depuis mars 1879, il dirigeait une banque filiale de la Société Marseillaise, la Société de crédit franco-tunisienne, qui fut incorporée, l'année suivante, dans la Société des comptoirs maritimes. Il représentait également à Tunis les raffineries de sucre de Saint-Louis. Après l'établissement du protectorat, il fut mêlé aux principales affaires financières de la Régence, comme administrateur de la Banque Transatlantique et administrateur délégué de la Banque de Tunisie dirigées par Eugène Pereire.

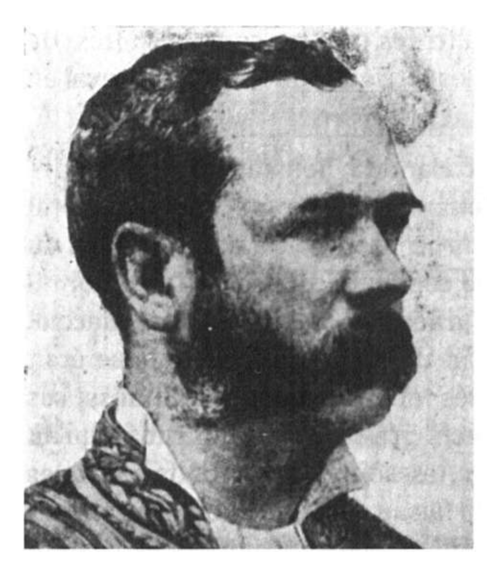
82 MANGANO (*Domenico-Carmine*], né à Civita-Vecchia le 4 août 1818, marié à Tunis le 4 avril 1853 à Marie Vidal, une Française originaire de Carcassonne, mort à Tunis le 19 janvier 1884 (reg St. croix]. Il avait quitté Civita-Vecchia pour Tunis en février 1850 et, comme Romain, il y fut, pendant vingt ans, inscrit sur la liste des protégés français. Agent de la compagnie de navigation Valéry, il joignit à ces fonctions celles d'agent de la compagnie Bône-Guelma et fit beaucoup pour le rattachement de la ligne de la Medjerda au réseau algérien, ce qui lui valut la croix de la Légion d'honneur en 1879 (A. E. Mém. et Doc. procès de l'*Intransigeant,* vol. 3, pp. 37-38. Rapport de Jusserand au président du conseil. Tunis, 7 janvier 1882],

83 TRAVERSO (P/etro-Alessandro), fils aîné de Stefano et de Maddalena Pignatari, né à Tunis le 6 août 1837, marié à Tunis le 12 février 1862 à Maria Tapia, mort à Tunis le 23 décembre 1881 (Reg. Ste croix]. Il s'était associé à son frère Amedeo pour reprendre le commerce paternel en 1861.

84 A. E. Papiers Noailles. Privée de Roustan à Noailles. Tunis. 10 septembre 1880.

85 Mar/a-Luigia, dite Marietta Tapia, épouse Traverso et belle-sœur des Mussalli, était née à Djerba le 26 février 1845. Son père, Paolo Tapia, un négociant triestin d'origine israélite, était sujet autrichien ; sa mère était une Maltaise, Giovanna Molinos. Marietta Tapia était âgée de 16 ans lorsqu'elle fut épousée par Pietro Traverso à qui elle donna quatre enfants.

86 Achille Castelnuovo, l'aîné, né en 1842, exerçait à Tunis la profession de médecin. Raffaelle avait été agent du bey à Florence jusqu'en 1871 ; il devint alors médecin de santé à La Goulette où il mourut en juillet 1884 [*Tunis Journal,* 13 juillet 1884], Giulio était le correspondant de la *Riforma.* Guglielmo, né en 1847, dirigea l'exploitation de la Djédeida avant de se consacrer au métier d'architecte.



Théodore ROUSTAN
consul de France à Tunis
de 1874 à 1882
(*Photo Garrigues* - Tunis)



Licurgo MACCIO'
consul d'Italie à Tunis
de 1878 à 1881
(*L'Illustration,* 1881, p. 272)



Madame Elias MUSSALLI
née Luigia Traverso
(1835-1911)
(*Court,* de M. P. Grandchamp)



Thomas READE
consul dAngleterre à Tunis
de 1879 à 1885.
(court de M. Malcolm,
ambassadeur de Grande-Bretagne à Tunis)

Juif italien Paz, ancien courtier du khaznadar, l'avocat Maggiorani, conseiller juridique du bey. La plupart des membres du Comité de contrôle soutenaient le parti italien, Guttieres notamment, dont tous les frères avaient été placés dans l'administration des revenus concédés, Moreno et même le Corse Rocca, protégé de Khérédine, qui n'avait pas pardonné à Roustan la disgrâce de son bienfaiteur. D'autres Français brouillés avec le consulat de France, l'homéopathe Burguet[87], médecin sans diplômes, un repris de justice

87 Burguet était arrivé à Tunis vers 1870, de Bône où il avait exercé avec peu de succès les différents métiers de photographe, marchand de chaussures et directeur de cirque. A Tunis, il s'improvisa médecin en utilisant une série d'ordonnances qu'un médecin de ses amis lui avait dictées. Il devint le médecin du khaznadar puis, après la mort de ce dernier en 1878, passa au service de Taïeb Bey (A. E. Tunis, vol. 66. Lettre de Perdrigeon).

du nom de Perdrigeon[88], trouvaient au consulat d'Italie des oreilles complaisantes. De Sfax, l'agent consulaire Awocato dénonçait à Maccio' les intrigues de Mattei, son rival en matière de commerce et de contrebande.

A la cour, le parti italien pouvait compter sur Hamida Benaïad et son gendre Baccouche, directeur des Affaires étrangères, sur Mohammed Beyram[89], sur le général Heussein également qui séjournait d'ordinaire à Livourne où il défendait les intérêts du bey dans la succession Samama. Burguet apportait le concours du prince Taïeb dont il était le médecin. Mais, grâce à Mustapha ben Ismaïl, grâce aux maladresses de Maccio', Roustan était le plus puissant. Il flattait, il encourageait Alléla dont l'influence était grande sur l'esprit du favori. Pour surveiller des alliés inconsistants, il avait aussi ses espions au Bardo, comme le docteur Mascaro', médecin privé du bey, qui sut jusqu'au bout renseigner le consulat de France sans éveiller les soupçons[90] .Les faveurs, les décorations pleuvaient sur l'entourage de Roustan qui faisait récompenser leur zèle par des libéralités du bey[91]. Les amis de Maccio' ne pouvaient s'en consoler; ils exhalaient leur rancœur en dénonçant les scandales du parti adverse. Madame Traverso était aussi avide que sa belle sœur et rivale[92]. Jalouse de la beauté de Madame Elias, son aînée de dix ans, elle abondait en propos perfides que la rumeur de l'avenue de la Marine ramenait au salon Mussalli. Tous les soirs, une foule désœuvrée se pressait sur l'avenue, colportant «les cancans[93]», se précipitant sur les correspondances tunisiennes des journaux d'Europe. Chaque clan avait ses journalistes attitrés. Van Gaver écrivait dans le *Sémaphore* de Marseille ; Giulio Castelnuovo, dans la *Riforma de Rome*[94]*.* Mais *l'Avvenire di Sardegna* était, par excellence, l'organe du clan Maccio'. Un Juif livournais, Morpurgo, en était le correspondant habituel ; le directeur du journal, de Francesco, exerçait souvent

Tunis, 21 février 1882 ; *Ibid.* vol. 63. Part de Roustan à Barthélemy-Saint-Hilaire. Tunis, 7 octobre 1881). «Ici», écrivait Roustan, «il a fait les plus honteux métiers avant d'entrer chez Taïeb Bey. Il a volé une bague en brillants à une femme de mauvaise vie qui est venue la lui réclamer au consulat. Il a dû rendre la bague en alléguant qu'elle lui avait été donnée par cette femme pour lui avoir procuré un riche Tunisien».

88 Jean Perdrigeon, qui se faisait appeler du Vernier à Tunis, était originaire de Rennes où il était né le 26 mars 1852. Il avait été condamné pour escroquerie par le tribunal de la Seine (vol de 200.000 fr. à une actrice de Paris). Il devint le secrétaire de Burguet (A. E. Tunis, vol... 64. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 12 novembre 1881. Egalement dép. de Roustan. Tunis, 14 janvier 1882. A. E. Tunis, vol. 66). Perdrigeon se fixa à Tunis où il se maria, le 9 novembre 1882, avec une Florentine de vingt ans (reg. Ste croix).

89 BEYRAM V (Mohammed ben Mustapha), neveu du Cheikh el Islam Beyram IV, né à Tunis en mars 1840, mort en Egypte le 18 décembre 1889. Directeur de la Grande Mosquée, il fut, en avril 1874, chargé par Khérédine de l'administration des biens habous, nommé directeur de l'imprimerie du gouvernement, en mai 1875, et participa à la fondation de l'hôpital Sadiki en février 1879. Au cours d'une mission à Paris, au milieu de 1879, il tenta vainement d'obtenir le rappel de Roustan. Il s'expatria en octobre 1879, à l'occasion d'un pèlerinage à la Mecque, se fixa à Constantinople, puis en Egypte, tout en faisant de nombreux voyages en Europe (*Encycl. de l'Islam,* vol. 3, p. 731).

90 «J'ai à moi presque tout l'entourage du premier ministre», écrivait Roustan, «et surtout le premier médecin du bey qui a une grande influence mais qui est très sensible à l'argent» (A. E.Tunis, vol. 51. Lettre de Roustan, Tunis, 2 août 1880).

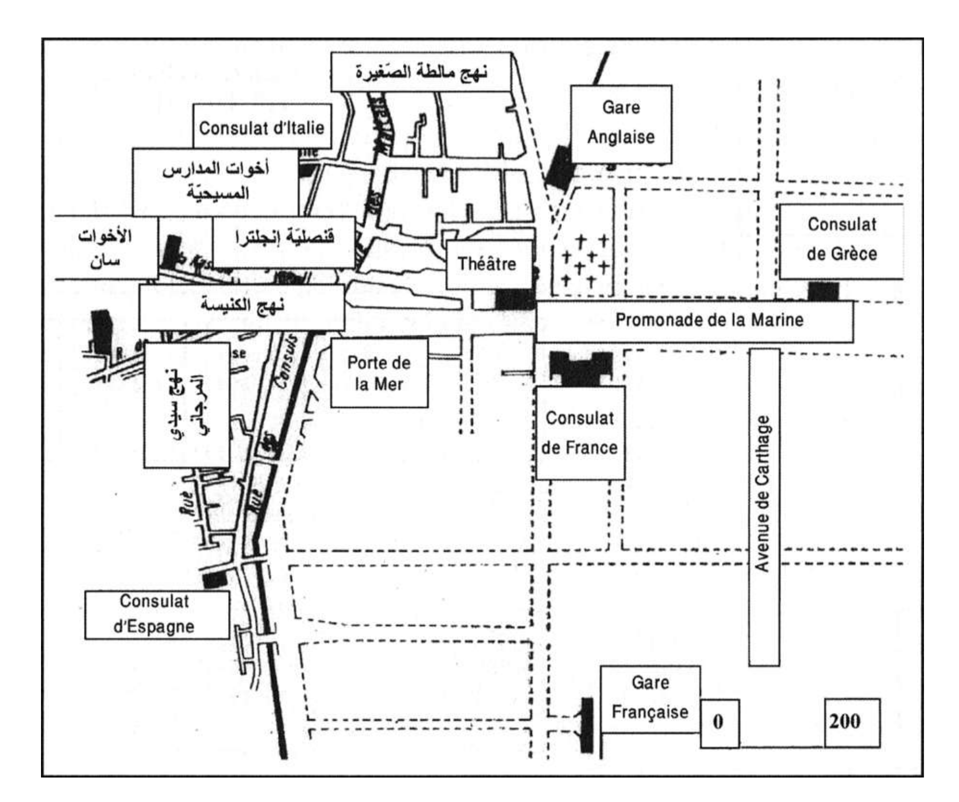
Le docteur Mascaro', né à Tunis en février 1845, était le fils du docteur Francisco Mascaro', un Espagnol de Minorque, et de Rosa Gamba, une Génoise de Tunis.

91 Mattei, Forti, Allegro, étaient décorés de la Légion d'honneur. Mangano le fut en 1879. D'officier, Elias fut promu au rang de commandeur.

92 «On pourrait voir s'il n'est pas possible d'acheter la maîtresse de Maccio'», notait un officier français du service des renseignements, au printemps de 1881 (Arch. Guerre. Carton 13, Tunisie : Mission Sandherr, note du 4 avril 1881).

93 Selon l'expression de Sancy.

94 II signait Uléma, pseudonyme qu'il reprit dans son ouvrage. *Il conflitto franco-italiano e la guerra* (Venise, 1894).



Tunis : le quartier franc en 1878.
Le quartier franc commençait à s'étendre en direction de la mer, de part et d'autre de cette promenade de la Marine qui, sous le nom d'avenue Jules Ferry, allait devenir le centre de la ville européenne. Face au consulat de France, le cimetière catholique occupait encore l'emplacement de l'actuelle cathédrale.

aussi sa verve aux dépens du parti français[95]. Presque chaque semaine, la *chronique tunisienne* de *l'Avvenire* déchirait le consul de France et Madame Elias, fustigeait «Marc-Antoine et Cléopâtre», «la politique d'alcôve de Mr Roustan»[96], Volterra, Forti, Sancy «sans sous sans souci[97]», Mustapha et son *alter ego* Alléla, quand elle ne s'en prenait pas au rédacteur du *Sémaphore,* Van Gaver, «l'historiographe du boudoir[98]». La haine de clans divisait les familles ; Madame Elias entraînait avec elle son frère Amedeo ; Marietta Traverso, les Monge, ses neveux, son beau-frère Aurelio Fedriani, les autres frères et sœurs de son mari.

Le consulat d'Angleterre demeurait habituellement neutre dans la querelle. Par tempérament Thomas Reade[99], le successeur de Wood, n 'était pas homme à reprendre

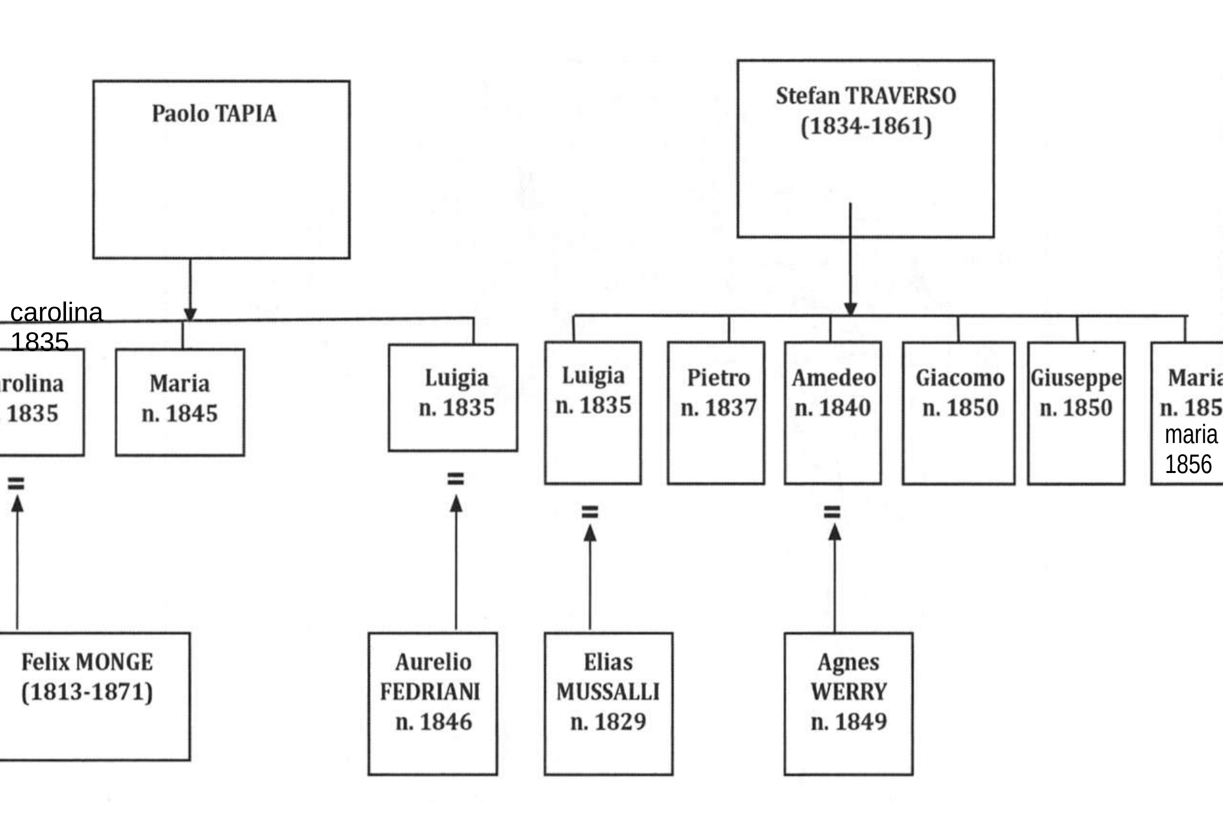
95 Giuseppe Morpurgo fut pendant longtemps le seul correspondant tunisien de *l'Avvenire.* Comme le directeur du journal, Giovanni de Francesco, il signait de ses initiales. Morpurgo mourut à Tunis le 13 janvier 1880. Nous ne connaissons pas les autres correspondants du quotidien de Cagliari, dont l'un était peut-être l'avocat italien Maggiorani.

96 *Avv. diSard.,* 16 mai 1878.
11 n'y a pas de Pompadour à Tunis, notait le correspondant de la *Gazette du Midi.* «Peut être comprendrait-on mieux l'érudit de Cagliari, s'il se fût contenté de parler d'une beauté tunisienne, en son été de la Saint-Martin, remuante et serpentante, dans les choses de l'endroit» *(Gaz. Midi,* n° des 10, 11et 12 juin 1878. *Lettre tunisienne).*

97 G. de Francesco : *Considérations sur le conflitfranco-tunisien.* Cagliari, 1879, p.34, pamphlet hostile à Sancy qui fut distribué avec *l'Avvenire* au début de 1879.

98 *Avv. di Sard.,* 17 mai 1880.

99 READE (77?omas-Fellowes), consul d'Angleterre, fils du consul Thomas Reade dont il fut à Tunis le troisième successeur, né à La Marsa en 1829, mort le 24 mars 1885. Secrétaire privé de son père à Tunis, 1847-1849 ; nommé vice-consul à Tanger, 6 novembre 1850 ; chargé à plusieurs reprises de la gestion du consulat



Les TRAVERSO et leurs alliés (1878-1881).

le rôle qu'avait si longtemps assumé son prédécesseur. Faible et négligent, il somnolait des après-midis entières à la terrasse des cafés sur l'avenue de la Marine. Il abandonna bientôt tout le soin des affaires à son chancelier Pisani[100], à un intrigant qui avait su capter sa faveur, l'avocat Broadley.

Broadley[101] n'était à Tunis que depuis six ans. Une condamnation l'avait contraint de quitter précipitamment ses fonctions de juge dans l'administration des Indes. De Tchittagong, il avait gagné Alexandrie, puis Tunis où il avait obtenu de plaider devant le tribunal consulaire. Il n'avait pas réussi à se rapprocher de Wood[102]. Mais avec Reade, il eut bientôt la haute main sur les affaires du consulat. Pas plus que Pisani, Broadley ne se

général ; envoyé en Crimée à la disposition du commandant en chef de l'expédition anglaise, 1854 ; en service spécial sur la cote du Rif, 1856 et 1857 ; nomme consul a Tanger, 26 mars 1859 : charge a deux reprises de la gestion du consulat général ; consul au Caire, 14 mai 1864 ; chargé par deux fois de la gestion du consulat général d'Alexandrie ; transféré à Cadix, 30 novembre 1868 ; à Smyrne, 1er mars 1877 ; à Tunis, avec effet du 1er avril 1879. *[F. 0. List* 1878, p. 170 ; *Ann. Biografico universale,* vol. 1, p. 579).

100 PISANI (Michele), né à vers 1831, mort le 28 mars 1896 à Tunis, chancelier du consulat d'Angleterre depuis 1854.

101 BROADLEY (Alexander-Meyrick) était le fils d'un pasteur de Bridport (Dorset). Après de bonnes études de droit, il s'embarqua pour les Indes où il obtint du Bengal Civil Service une charge de juge à Tchittagong. IL en repartit précipitamment en décembre 1872 sous la menace d'une condamnation par le tribunal de Lucknow et s'installa comme avocat à Tunis au printemps de 1873. Broadley devait attacher son nom à deux causes célèbres, la défense de Levy dans l'affaire tunisienne de l'Enfida, de 1880 à 1882 (cf. notre article de la *Revue Africaine* 1955, pp. 341-378) - et celle du colonel Arabi en Egypte. 11 retraça les dernières années de l'indépendance tunisienne dans son célèbre ouvrage (*The Last Punie War...,* 1882) où, à côté de ses souvenirs personnels, il rapporte le point de vue du consulat anglais dont il compulsa les archives.

102 Wood qui entendait demeurer seul maître au consulat avait tenu Broadley à l'écart. Celui-ci avait aussitôt suscité contre le consul des cabales au sein de la colonie maltaise (F. 0.102/95).

souciait beaucoup de politique ; la rumeur publique, dénonçant leur avidité, les accusa bientôt de s'être associés pour exploiter sans vergogne la justice consulaire[103].

Dans les consulats, c'était la même faune, les mêmes combinaisons sordides. Histoires de pots-de-vin, jalousies de chef-lieu de canton, la rivalité franco-italienne semblait se perdre dans un dédale d'intrigues misérables conduites par des agents sans dignité. Dans ce cadre étriqué, cette atmosphère nauséabonde, on pouvait oublier la signification de la lutte entre factions, oublier que la guerre des deux consuls avait pour enjeu la prépondérance politique dans la Régence.

3 - Les succès de Roustan : 1879-1880

a) La pénétration économique française

Roustan avait repris au compte de la France le programme de pénétration économique que Wood, avec persévérance, avait soutenu pendant plus de vingt ans. A défaut d'un accord politique auquel le bey ne souscrirait jamais de son plein gré, il voulait couvrir le pays d'un réseau d'entreprises, organiser une colonisation capitaliste qui préparerait la pénétration politique et faciliterait l'action militaire lorsque le gouvernement se déciderait enfin à user de vigueur. En France, les capitaux ne manquaient pas ; il ne serait pas difficile de les attirer en Tunisie, si le gouvernement français acceptait de souscrire une garantie d'intérêt analogue à celle qu'il avait récemment accordée pour la construction du chemin de fer de Béja. En matière de travaux publics, il y avait beaucoup à faire dans la Régence et Mustapha aurait certainement moins de peine à faire admettre au bey l'octroi de concessions qu'à lui faire signer un quelconque traité de protectorat ou d'alliance.

A Paris, Roustan pouvait compter sur le baron de Courcel[104], suppléant de Desprez, puis directeur des affaires politiques, avec lequel il était en correspondance régulière. Mais, en dehors de lui, «personne ne pensait plus à Tunis» De Freycinet qui succédait à Waddington à la fois à la tête du département et à la présidence du Conseil, le 27 décembre 1879, s'occupait surtout des relations avec le Saint-Siège ; le cabinet était tout à la question scolaire. Avec le maréchal de Mac-Mahon, la politique d'intervention

103 Associés avec un avocat maltais Pace, auquel il avait fallu faire place pour le faire taire, Pisani et Broadley disposaient à leur gré des sentences du tribunal consulaire. Pisani prélevait son courtage et l'on retrouvait toujours les compères sur les mêmes bancs, Broadley contre Pace ou Pace contre Broadley. Les Maltais se plaignaient à Londres qu'il fût impossible de gagner un procès au tribunal de Tunis sans deux ou trois mille piastres à Pisani, comme pot-de-vin, et le double à Broadley, à titre d'honoraires, que toutes les pétitions, retournées à Tunis, tombaient entre les mains de Broadley qui poursuivait leurs auteurs de sa haine [Corresp. consulaire anglaise : 1879-1882, *passim*).

104 COURCEL (Alphonse CHODRON, baron de), diplomate français, né et mort à Paris (1835-1919) ; licencié puis docteur en droit ; attaché à la direction politique, 6 juin 1859 ; à Bruxelles, 9 juin 1859 ; à Saint-Petersbourg, 11 avril 1861 ; attaché payé au cabinet, 16 octobre 1862 ; secrétaire de 2e classe à la disposition du département, 27 décembre 1865 ; détaché au contentieux, 30 août 1866 ; secrétaire de 1ère classe à la disposition du ministre, 7 août 1869 ; sous-directeur à la direction politique, 31 octobre 1869 ; ministre plénipotentiaire de 2ème classe, 10 février 1877 ; chargé de suppléer le directeur des affaires politiques en cas d'empêchement, 4 février 1877 ; directeur des affaires politiques, 23 janvier 1880 ; conseiller d'Etat en service extraordinaire, 27 janvier 1880 ; ministre plénipotentiaire de 1ère classe, 17 février 1880 ; directeur des affaires politiques et des archives, 18 septembre 1880 ; ambassadeur à Berlin, 27décembre 1881 ; mis, sur sa demande, en disponibilité, 8 septembre 1886 ; membre de la commission des archives diplomatiques, 15 septembre1886 ; chargé de travaux particuliers, 22 septembre 1887 ; en disponibilité, 17 février 1889. Chevalier de la Légion d'honneur, 1864 ; officier, 7 août 1877 ; commandeur, 12 juillet 1880 ; grand officier ; 30 mars 1885 (*Annuaire diplomatique et consulaire* pour 1894, p. 168).

Elu sénateur de Seine-et-Oise, en 1892, le baron de Courcel redevint ambassadeur à Londres de 1894 à 1898 et fut élu en 1899 membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

dans la Régence avait perdu un de ses plus ardents défenseurs. De loin en loin, Courcel parlait Tunisie à de Freycinet, mais celui-ci l'écoutait à peine ; visiblement son esprit était ailleurs[105]. Du moins laissa-t-il Roustan agir à sa guise et mener l'offensive sur le terrain économique et financier qu'il avait choisi.

Des entreprises que Wood avait attirées en Tunisie, deux seules survivaient encore. La *New Gas C°*, au bord de la faillite, cherchait en vain à se défaire de ses installations. La compagnie de chemin de fer n'était pas en meilleure posture : l'exploitation du Tunis-Goulette-Marsa, le T. G. M. comme l'appelaient les Tunisois, n'était pas rentable. Le train n'avait jamais pu lutter contre la concurrence de la batellerie du lac. A peine soutenait-il un médiocre trafic estival lorsque la cour émigrait vers les plages de La Goulette. Depuis quatre ans la compagnie annonçait son intention de céder, mais elle n'avait pas trouvé preneur pour son matériel délabré. Elle se débattait en difficultés avec des gérants indélicats et, périodiquement, elle aussi, cherchait au bey de mauvaises querelles pour essayer de lui extorquer quelque indemnité[106].

Une société liégeoise occupait quelques ouvriers à l'exploitation des carrières de marbre de Chemtou. L'extraction des scories de plomb du Djebel Ressas, péniblement menée par Castelnuovo pendant trois ans, semblait sur le point de cesser. En mai 1879 Castelnuovo, endetté, cédait sa concession à une société sarde ; mais l'effondrement des cours du plomb sur le marché européen paraissait condamner définitivement l'exploitation[107].

Les entreprises françaises étaient seules à prospérer. Le réseau télégraphique était exploité avec succès depuis dix-sept ans par le gouvernement français. La compagnie Bône-Guelma qui menait activement les travaux sur la ligne de la Medjerda inaugurait avec faste un premier tronçon de 100 kilomètres de voie ferrée en avril 1879. En mars de la même année, la Société Marseillaise de Crédit[108] fondait à Tunis une succursale, la Société Franco-Tunisienne de Crédit, dont elle confiait la direction au négociant Jules

105 Baron de Courcel : *Souvenirs inédits.*

106 F. 0 102/109, /110, /111 : corresp. de Wood, 1877-1878.

107 La mine avait été concédée à Castelnuovo, Nathan Lindor, un Juif anglais, et Frédéric Toché, de Paris, le 9 septembre 1868. Castelnuovo ayant racheté la part de ses associés devint seul concessionnaire en 1876. Dès 1877, la mine était hypothéquée au profit d'une banque de Cagliari qui obtenait, le 30 mars 1879, le transfert de la concession au nom d'une *Società Mineraria Metallurgica Italiana* qu'elle venait de constituer (Arch. Tun. carton 239, Doss. 579 et 583 ; G. Melis : *Miniera e fonderia del Gbel Rsass in Tunisia.* Cagliari, 1885, pp. 6-10).

108 La SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ET DE DÉPÔTS, société anonyme autorisée par décret impérial du 2 octobre 1865, fut fondée sous les auspices de la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial* de Paris et de la *Société Anonyme des Dépôts et Comptes Courants*, également de Paris, avec le concours des milieux d'affaires marseillais. Elle fut transformée en société anonyme libre au capital de 40 millions, en vertu d'un décret du 12 décembre 1878, et continuait d'être liée aux affaires de la Société de Crédit Industriel de Paris.

Parmi les 21 administrateurs de la Société Marseillaise, on relevait, en 1880, les noms de : Armand (Amédée), armateur, président de la chambre de commerce de Marseille et président du conseil d'administration depuis 1878 ; Rey (Albert), membre de la chambre de commerce de Marseille, vice président, puis président du conseil d'administration de la Société Marseillaise, après le décès d'Armand en 1881 ; BERÇASSE (Henri), armateur à Marseille, vice-président de la Société en 1881 ; DURRIEU (Henri), président de la Société de Crédit Industriel et Commercial et de la compagnie de chemins de fer de l'Est Algérien, à Paris ; JOUET-PASTRÉ (Albert), administrateur délégué de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée ; Rostand (Jules), négociant, administrateur du Crédit Industriel et Commercial. En étaient également les négociants Marseillais David Carcassonne et Etienne Zafiropulo qui avaient quelques intérêts commerciaux en Tunisie (A. N. : f 12, 67-77 : doss. Société Marseillaise : presse financière 1865-1882, *passim).*

Forti. A peine installée, elle s'intéressait à l'achat de terrains, acquérait de Mustapha ben Ismaïl un assez vaste domaine dans l'ouest de la Régence, et engageait contre les usuriers locaux une redoutable guerre d'argent.

Deux grandes entreprises françaises étaient désormais engagées en Tunisie. D'autres pouvaient les imiter. Un vaste champ d'activité s'offrait à elles, construction de voies ferrées, de ports, création d'exploitations agricoles, d'installations industrielles et commerciales qui alimenteraient le trafic ferroviaire et portuaire. Il fallait aussi réorganiser les services maritimes, lutter contre la concurrence de l'Italie qui, depuis plusieurs années, s'assurait une part croissante dans les échanges commerciaux de la Régence. Roustan était disposé à tout mettre en jeu pour assurer le succès des entreprises françaises et, par le biais d'une pénétration économique, préparer une prise de possession pacifique du pays.

La question d'un port était à l'étude depuis longtemps. En 1874 déjà, Oscar Gay était venu présenter à Khérédine un projet de port à Carthage. Il revenait à la charge à la fin de 1878 en faisant soutenir sa demande au ministère par un député de ses amis[109]. Mais si, techniquement, elle offrait des facilités d'exécution, la création d'un port à Carthage soulevait bien des difficultés : les terrains de la côte appartenaient pour la plupart au bey ou aux grands dignitaires de la cour qui s'étaient fait construire des maisons de plaisance. Il fallait s'attendre à rencontrer des obstacles de ce côté. Mais surtout l'opération imposait le rachat du T. G. M. dont le réseau s'interposait entre le terminus de la ligne française et l'accès à la mer. La compagnie Bône-Guelma y avait déjà songé mais les pourparlers avaient été rompus en août 1877 devant les prétentions excessives de la société anglaise. La compagnie manifestait peu d'enthousiasme à prendre possession d'une ligne mal construite qu'il lui faudrait entièrement refaire. Elle préférait visiblement obtenir à Tunis même la concession d'un port et l'ouverture d'un chenal dont elle entreprendrait l'exécution sous la garantie du gouvernement français.

Roustan avait assez peu confiance dans le projet Gay où il voyait surtout une spéculation. Gay n'était qu'un aventurier qui cherchait à tirer argent d'une concession gracieusement accordée par le bey. Le consul s'efforça néanmoins de ménager un accord entre Gay et le président de la compagnie Bône-Guelma, Charles Géry. Sur sa médiation, Gay s'engagea à demander au bey le raccordement du port à la capitale par une voie ferrée dont la construction serait réservée à la compagnie Bône-Guelma. Si la compagnie anglaise protestait au nom de son privilège, Roustan lui susciterait des difficultés afin de l'amener à céder sa ligne à des conditions raisonnables[110].

Mais, le 20 mai, le bey refusa d'accorder la concession du port. Le projet était abandonné «dans des conditions lamentables», car Gay, pour prix de sa renonciation, se faisait offrir par le prince un brevet du Nichan et un «cadeau» de 25.000 francs que venait lui remettre son vieil ami Elias Mussalli[111]. Quelques mois plus tard, l'affaire était reprise par Géry pour le compte de la compagnie Bône-Guelma. En février 1880, par

109 Un député affairiste de Marseille, Paule-Emile-Brutus Bouchet, qui siégeait dans les rangs de l'Union républicaine (A. E. Tunis. Comm. vol. 61. Corresp. de Roustan et du ministère, décembre 1878). Bouchet devait être condamné à huit mois de prison et dix mille francs d'amende, en décembre 1884, en tant qu'administrateur d'une société financière douteuse, le *Zodiaque*.

110 *Ibid.* Dép. de Roustan. Tunis, 22 avril 1879. Roustan pensait soulever une question de cahier des charges que la société n'avait ni respecté ni même accepté.

111 A. E. Tunis, Vol. 49, Part de Roustan à Courcel. Tunis, 3 février 1880.

l'intermédiaire de Mustapha, Géry demanda à son tour la concession d'un port à Tunis. Il n'était pas plus heureux. Faute de pouvoir convaincre le prince, il avait essayé de passer par la «porte d'or», offert 100 à 150.000 francs, mais on voulait le double et sa demande fut elle aussi repoussée[112].

Roustan s'était gardé jusqu'alors d'intervenir à titre officiel. Les initiatives de son collègue d'Italie l'amenèrent à prendre position plus ouvertement

b) La contre offensive italienne : l'affaire du T. G. M.

Inquiets de la concurrence de la banque *Franco-tunisienne* qui leur enlevait une de leurs principales sources de revenus, les avances à la Caisse des Revenus concédés, les Juifs italiens essayaient de constituer une banque rivale avec l'appui des capitaux de la métropole. Maccio' les secondait de son mieux. Sur sa recommandation, les frères Cesana obtinrent audience auprès de Maffei qui les conduisit en personne à Florence, en août 1879, chez le directeur du *Credito Mobiliare*[113], Domenico Balduino. Une banque italo-tunisienne pourrait lutter avec succès contre les entreprises françaises, patronner le rachat de la dette, acquérir des terrains, renflouer la société du Djebel Ressas et surtout racheter la ligne anglaise dont Maccio' soulignait tout l'intérêt. Mais Balduino ne se laissa pas séduire, bien que Maffei eût fait miroiter à ses yeux la possibilité d'un siège au Sénat[114].

A défaut de Balduino, Maffei réussit à convaincre le directeur d'une compagnie de navigation génoise, Raffaele Rubattino[115], qui depuis 1851 exploitait la ligne Gênes-Cagliari-Tunis avec prolongement vers les ports du Sahel. Rubattino consentit à s'engager dans les affaires tunisiennes à condition d'obtenir le soutien matériel du gouvernement. A défaut d'une banque, il acceptait de créer des installations plus directement liées à ses intérêts, aménagement d'un port, pose d'un câble télégraphique, rachat et exploitation du T. G. M.

Tandis que les courtiers livournais entraient en campagne pour le rachat des titres de la dette unifiée, essayaient d'acquérir les domaines tunisiens du général Khérédine, Maccio' harcelait le Bardo de demandes de concession : salines de la Soukra, location de l'arsenal de La Goulette, création d'un port à La Goulette, installation de phares, concessions minières vers Bizerte ou Tabarka (août-octobre 1879}. Mustapha accueillait uniformément ces demandes par des refus ou des fins de non-recevoir. Maccio' n'en poursuivait pas moins sa campagne avec persévérance, présentant périodiquement les mêmes requêtes sur un ton agressif.

112 *Ibid.* Part de Roustan à Courcel. Tunis, 17 février 1880.

113 Filiale à l'origine du Crédit Mobilier des Pereire, cette banque avait reconquis son autonomie lors de la déconfiture du groupe français. C'était alors un des premiers établissements financiers italiens. Balduino s'occupait surtout des chemins de fer de la haute Italie.

114 Gorrini, *op. cit*, pp. 82 et 97-98.

115 RUBATTINO (Raffaele), armateur italien, né et mort à Gênes (1809 novembre 1881). Il avait fondé sa compagnie de navigation en 1850 et, depuis 1851, assurait une liaison postale régulière Gênes-Cagliari-Tunis. En 1860, Rubattino fournit les navires de l'expédition des Mille. Sa compagnie ne tarda pas à se développer : en 1880, elle était la première d'Italie avec la compagnie Florio ; elle armait le tiers des vapeurs du royaume.
Depuis 1874, Rubattino avait prolongé la ligne de Tunisie par un service destiné à desservir Sfax et les ports du Sahel. En 1877, il avait lancé une nouvelle ligne Tunis-Malte-Tripoli.
Conseiller municipal de Gênes, Rubattino avait été élu député de sa circonscription en novembre 1876, et siégeait dans la gauche ministérielle. Il ne fut pas réélu en mai 1880 [*Avv. di Sardegna,* 19 juillet 1880, 2 novembre 1881 et presse italienne, *passim,* 1878-1881).

En octobre 1879, il trouvait le prétexte d'un violent conflit avec le bey, de prétendues violences exercées par les Khroumirs contre des ouvriers italiens travaillant à la démolition de l'épave de *l'Auvergne.* Aussitôt, il demandait à Rome l'envoi d'un stationnaire, exigeait du bey une énorme indemnité en faveur de l'entrepreneur, l'envoi d'un corps d'armée à Tabarka pour protéger la reprise des travaux[116]. Roustan avait à peine fait accepter une transaction que Maccio' soulevait une nouvelle querelle. Il signalait au bey une nouvelle agression des Khroumirs contre des Italiens, des ouvriers au service de la compagnie Bône-Guelma. Mais l'incident était purement imaginaire[117] et Maccio', malgré qu'il en eût, devait rentrer l'ultimatum qu'il préparait déjà.

Au printemps de 1880, Maccio' mettait l'accent sur l'installation d'un câble de Sicile en Tunisie dont il voulait faire l'amorce d'un réseau télégraphique italien autonome. Grâce à ses efforts, l'exploitation du Djebel Ressas reprenait sur des bases ambitieuses. Un consortium de banques régionales sardes à la tête duquel était le député Ghiani-Mameli de Cagliari[118], réorganisait la *Società Mineraria Metallurgica Italiana,* cessionnaire de la concession Castelnuovo. A l'aide de capitaux fournis par des banques romaines et napolitaines, elle mettait sur pied tout un programme industriel, installait une laverie, une fonderie, ouvrait des routes, construisait des bâtiments et des appontements pour l'expédition du métal[119].

Face aux entreprises françaises de Tunisie, l'action opiniâtre de Maccio' et de Maffei avait contribué à créer deux faisceaux d'intérêts italiens, un groupe sarde, une grande compagnie génoise. Mais, pour agir, il fallait de puissants moyens financiers ; or l'argent était bien rare dans cette Italie qui devait toujours emprunter et qui ne connaissait d'autre monnaie que des billets sans couverture métallique. On en était amené tout naturellement à quémander au gouvernement des subventions plus ou moins déguisées. Maccio' et ses alliés de Rome soutenaient ces requêtes sans paraître se soucier des réactions qu'une telle politique pouvait susciter en France.

116 L'épave de *l'Auvergne* avait été vendue 4.000 francs à l'entrepreneur Aurelio Fedriani, beau-frère de Marietta Traverso. Bien qu'il eût déjà récupéré toutes les meilleures pièces du navire, il exigeait 60.000 francs et le Bey dut finalement transiger à 35.000 francs.
L'enquête devait démontrer que l'incident avait été démesurément grossi. L'agression se réduisait à une dispute entre ouvriers et indigènes, à la suite de laquelle Fedriani et ses gens avaient prestement décampé (Arch. Rés, dép. de Roustan. Tunis, 16,19, 22, 30 octobre 1879).

117 II s'agissait d'une sotte panique que les Siciliens avaient travestie en agression. La compagnie contraignit le conducteur de travaux italien à retirer sa plainte en le menaçant de ne plus lui donner de travail (*Ibid.,* 30 octobre 1879).

118 GHIANI-MAMELI (Pietro) homme d'affaires et député italien, né à Cagliari en 1842. Lancé très tôt dans les affaires, il devint rapidement la principale figure, le *deus ex machina* du mouvement commercial sarde. Directeur de la Caisse d'épargne de Cagliari, animateur du *Credito Agricolo Sardo* et de nombreuses autres entreprises, il fut député d'Isili de 1876 à 1882, puis de Cagliari, à partir de1882, et siégea à gauche.
Accusé d'escroqueries en février 1887, il dut donner sa démission de député le 18 avril. A l'issue d'un procès qui dura d'août à novembre 1888, il fut condamné par la Cour d'Assises de Gênes à dix ans de réclusion et deux millions d'indemnité pour vol et escroquerie. La chute de Ghiani-Mameli provoqua une longue crise commerciale en Sardaigne ainsi que la déconfiture de l'affaire tunisienne du Djebel Ressas (T. Sarti, *Op. Cit.-, Avv. di Sard.* Février-mars 1887).

119 La *Società Mineraria Metallurgica Italiana* dont le siège était à Cagliari avait été fondée par la *Banca Industriale Commerciale Sarda,* sa filiale, la *Banca Agricola Industriale Arborense* d'Oristano et par une maison d'Oristano à laquelle s'était substitué Ghiani-Mameli, un des principaux capitalistes de l'île, qui était devenu directeur de la société. Castelnuovo s'était borné à extraire les scories qu'il vendait telles quelles à Marseille ou Livourne. Pour créer une véritable entreprise industrielle, la société emprunta au début de 1880, sur la recommandation de Maccio', à la *Banca Nazionale* et au *Banco di Napoli* (G. Melis : *Mineria e fonderia... op. cit.* pp. 10-20).

Rubattino ne cessait de faire antichambre dans les bureaux du ministère. Le groupe sarde, dynamique et remuant, semblait manifester plus d'impatience. Ghiani-Mameli qui jouait les brasseurs d'affaires avait fédéré sous son égide toutes les grandes entreprises de l'île. Il rêvait de fonder un vaste consortium africain dans lequel il entraînerait les grandes banques du Midi. Son organe était *l'Avvenire di Sardegna* dont le directeur, De Francesco, était administrateur de la société du Djebel Ressas. Plusieurs députés étaient intéressés à cette affaire, les Sardes Umana et Cocco-Ortu notamment[120], et, semble-t-il, le Sicilien Damiani, lieutenant de Crispi[121]. Il y avait là toute une coterie politico-financière de gauche qui se réclamait du grand homme d'Etat sicilien par des affinités à la fois politiques et régionales[122], qui pouvait compter sur son patriotisme et sa gallophobie pour l'amener à soutenir une politique africaine de rivalité avec la France. Sans doute Crispi était-il écarté du pouvoir[123], mais, dans la presse comme au Parlement, les députés méridionaux étaient en mesure d'exercer une forte pression sur le gouvernement[124].

L'offensive se développait dans un climat passionné : campagnes de presse, interpellations parlementaires en Italie, tandis que Maccio' jouait les agents provocateurs pour forcer son gouvernement à intervenir. Le retour aux affaires de Cairoli, en juillet 1879, rendait les opérations plus faciles. Avec la présidence, Cairoli avait repris le portefeuille des Affaires étrangères. Maffei était redevenu secrétaire général et Malvano promu directeur[125]. La politique italienne redevenait aussitôt agressive[126]. Le ministre,

120 G. Melis : *Ultima Ratio. Società Mineraria Metallurgica Italiana nella Tunisia.* Oristano, 1887, pp. 12. *Avv. di Sard.* 30 avril, 5 mai 1881.

UMANA (Pasquale) professeur de médecine et homme politique italien, né à Sassari en 1830, mort en 1887 à Cagliari. Médecin, auteur d'ouvrages scientifiques, il enseigna la chirurgie aux universités de Sassari, Cagliari et Rome. Député d'Alghero, de 1870 à 1876, puis d'Ozieri, de 1877 à 1880, il fut battu aux élections générales de mai 1880, mais retrouva un siège à Sassari à partir de 1882. Il siégeait dans les rangs de la gauche modérée.

COCCO-ORTU (Francesco), avocat et homme politique italien né à Cagliari en 1842, mort en 1929. Élu député en 1876, il fut constamment réélu pendant 14 législatures et représenta les circonscriptions sardes de Lanusei, Cagliari et Isili. Il siégeait à gauche dans le groupe Zanardelli, fut secrétaire général au ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce dans l'administration Cairoli en 1878. Au printemps de 1880, avec Zanardelli, il rejoignit l'opposition de gauche au deuxième cabinet Cairoli. Après. 1887, il fut ministre à maintes reprises (T. Sarti, *op. cit.*).

121 Selon Roustan : Arch. Rés. Dép. du 29 juillet 1879.

DAMIANI (Abele) homme politique italien néà Marsala, le 2 juin 1835, mortle 20 mars 1905. Colonel garibaldien, il fut élu député de Marsala qu'il représenta de 1865 à 1882, de Messine puis Trapani. Il siégeait à gauche, et à partir de 1878, se classa comme un des plus notables partisans de Crispi. Orateur, il intervint plusieurs fois pour la défense des intérêts du Midi et à propos des affaires tunisiennes. En avril 1881, il présenta un ordre du jour de défiance qui provoqua la chute de Cairoli (T. Sarti, *op. cit. Riforma* : 1878-1881).

122 Les groupes politiques italiens à cette époque étaient autant des coalitions régionales que des coteries personnelles. La droite représentait surtout les intérêts industriels du Nord. Au sein de la gauche même, l'opposition était vive entre les Siciliens de Crispi, les Napolitains de Nicotera, défenseurs des intérêts du Midi, et les partisans lombards et piémontais de Cairoli et Depretis.

123 Accusé de bigamie, Crispi avait dû abandonner le portefeuille de l'Intérieur qu'il détenait dans le cabinet Depretis, en mars 1878.

124 Rubattino et les Sardes agissaient visiblement de concert, mais nous n'avons pas trouvé trace de leurs relations.

125 En Italie, les fonctions de secrétaire général d'un ministère étaient un poste politique confié tantôt à un député, tantôt à un diplomate ou un fonctionnaire. Le secrétaire général avait l'autorité sinon la responsabilité d'un sous-secrétaire d'Etat. Il se retirait souvent avec le ministre qui l'avait désigné ; témoin Maffei se retirant avec Cairoli en décembre 1878 et mai 1881.

Le poste de directeur des affaires politiques, le plus important du ministère après celui de secrétaire général, revenait à un fonctionnaire de carrière.

126 A. E. Italie, vol. 57, dép. confid. de Noailles à Freycinet. Rome, 29 avril 1880. Noailles opposait les administrations Cairoli aux administrations Depretis, notamment celle de 1876-1878, «une période de calme presque parfait».

d'ailleurs, n'en était pas le premier responsable. L'ambassadeur français lui reprochait de ne diriger que nominalement les relations extérieures de son pays et d'abandonner tout le soin des affaires à des subalternes irresponsables, Maffei et Malvano, qui agissaient à leur guise dans les bureaux de la Consulté[127].

Le 21 juillet 1879, le député sicilien Abele Damiani, bientôt suivi par Ghiani-Mameli, interpellait le gouvernement sur les affaires de Tunisie. «L'Angleterre laisse faire la France», disait Damiani qui dénonçait le développement de ses entreprises, l'invasion de ses capitaux, ses visées sur Carthage et sur Bizerte[128]. En août, la plupart des grands journaux de la péninsule, même ceux de Florence et de Milan[129] évoquaient les affaires de Tunis. La *Riforma* de Crispi ouvrait une chronique tunisienne régulière ou l'on dénonçait avec véhémence les empiétements français. *VAvvenire di Sardegna* commençait une campagne de diffamation dans laquelle De Francesco n'épargnait aucun des protégés du consulat de France[130]. En mars 1880, avec le concours de Maccio' et, semble-t-il, le soutien financier du gouvernement[131], il lançait un hebdomadaire arabe, le *Mostakel* destiné à propager dans les milieux musulmans la campagne anti-française menée dans *l'Avvenire.* Deux Syriens recrutés pour la circonstance s'employèrent à traduire les articles fournis par De Francesco et Pestalozza, un employé du consulat de Tunis. Les caractères arabes avaient été fournis par le cheikh Beyram qui les avait simplement dérobés à l'imprimerie officielle du bey dont il était le directeur[132].

En Italie, la polémique tunisienne s'apaisait à l'automne de 1879 pour reprendre de plus belle au printemps suivant. En même temps, les députés sardes profitaient d'un

127 «Mr Cairoli... ne s'est d'ailleurs jamais occupé des affaires de son ministère et s'en occupe moins que jamais. Un ministre des Affaires étrangères qui ne l'est que nominalement, un secrétaire général et un directeur politique qui n'en font qu'à leur tête et qui ne sentent pas le poids de la responsabilité, manquent de retenue et de prudence, ce sont de mauvaises conditions pour traiter les affaires» *(Ibid.* Part de Noailles à Courcel. Rome, 9 juin 1880).
La *Riforma* reprochait également à Cairoli d'être à la merci de ses subordonnés et de ne pouvoir se débarrasser d'un entourage assez compromettant (31 août 1878, 4 septembre 1879).

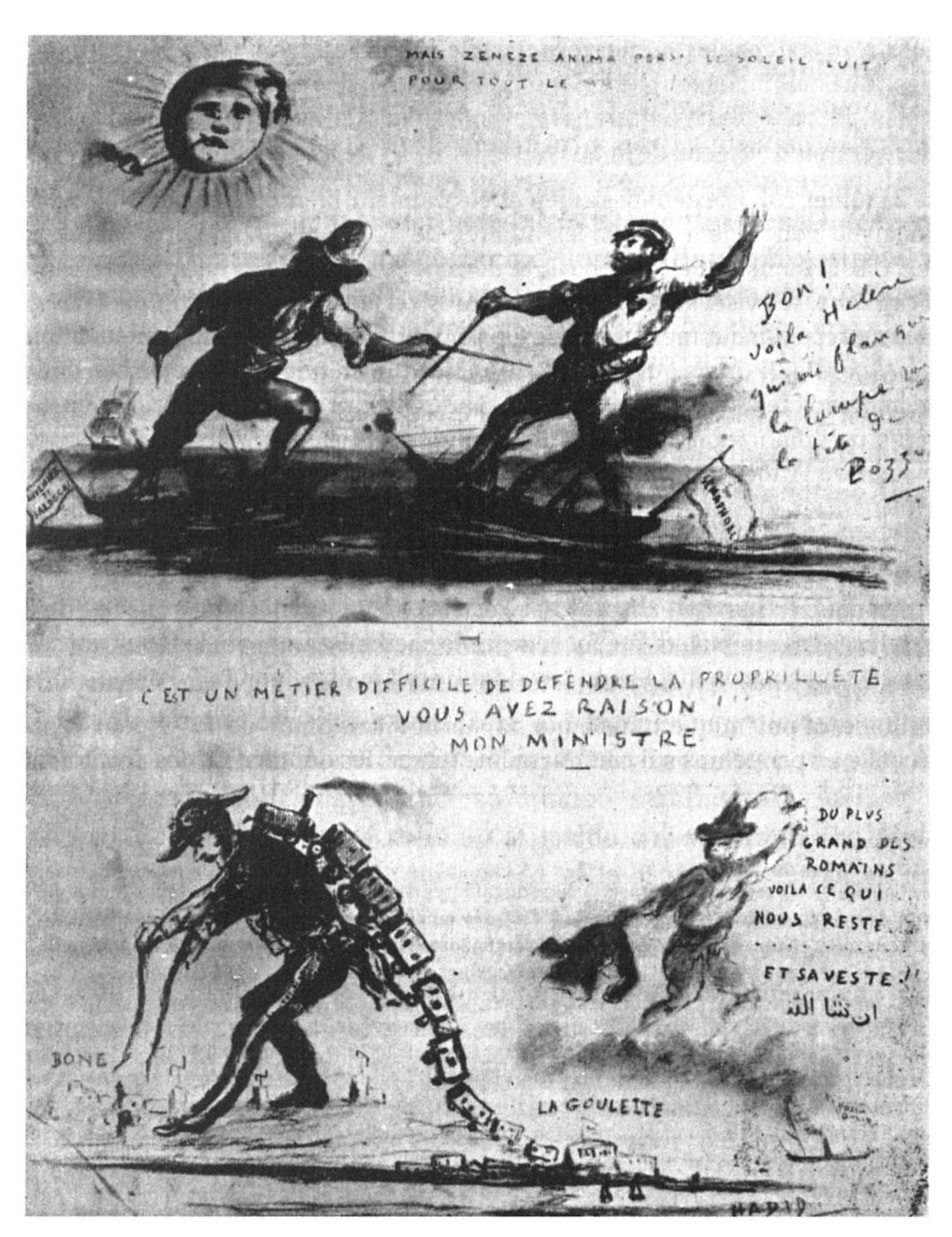
128 «L'inghilterra lascia fare, e già libero la Francia fin délia sorveglianza di un agente inglese, lasciandola arbitra e sola».
Cairoli répondit par de bonnes paroles en soulignant que les progrès français étaient dûs surtout à l'abondance des moyens pécuniaires. Ghiani-Mameli obtint un accroissement des subventions destinées aux écoles italiennes de Tunisie (*Atti parlamentari.* Caméra dei deputati 1ère et 2ème séances du 21 juillet 1879).

129 Ainsi la *Gazzetta d'Italia,* la *Perseveranza* de Milan, organes conservateurs. Toutefois le *Popolo Romano* demeurait très réservé.

130 En 1879, Sancy lui intenta devant le tribunal correctionnel de Cagliari un procès qu'il devait gagner en août 1880.

131 Le 13 mai 1881, De Francesco donnait dans *YAvvenire* des explications fort embarrassées sur l'origine d'une somme de 80.000 lires en provenance de Rome qui lui aurait été remise en 1880 par l'intermédiaire du *Credito Agricolo* de Cagliari.

132 II ne fait aucun doute que la création du *Mostakel* (l'Indépendant) ait été décidée en commun par Maccio' et de Francesco dans le courant de 1879, avec l'approbation de Maffei (Gorrini, *op. cit.* 48).
De Francesco fit venir de Beyrouth en juillet 1879 un certain Joseph Bokhos dont il fit un rédacteur. Bokhos s'adjoignit ensuite les services d'un nommé Zain-Zain et d'un autre typographe.
La publication du *Mostakel* fut abandonnée au début d'avril 1881 lorsque les troupes françaises entrèrent en Tunisie. Bokhos se brouilla alors avec Zain-Zain ainsi qu'avec De Francesco et se rendit à Paris où il vendit au banquier Veil-Picard, ami de Gambetta, un dossier de lettres et de brouillons d'articles montrant les liens étroits qui existaient entre le consulat d'Italie à Tunis et la presse de Cagliari *(Avv. disard.* 11 mai 1881 ; procès de *YIntransigeant, passim* ; Paris, 20-26 décembre 1881 : publication partielle du dossier Bokhos).
Sur l'envoi à Cagliari de la moitié des caractères de l'imprimerie officielle tunisienne, Roustan écrivait : «Je tiens le fait de la bouche du bey lui-même qui me l'a raconté hier en ajoutant plaisamment qu'on allait ainsi lui faire la guerre avec ses propres armes» (Arch. Rés. Dép. n° 96 du 21 décembre 1879).



La rivalité franco-italienne vue par les employés du consulat de France à Tunis (Arch. Rés. *Lou carbounaïre, op. cit.)*

En haut, Pozzo di Borgo, capitaine du *Persévérant,* un vieux paquebot-poste de la compagnie Valéry, croise le fer avec le capitaine du vapeur *Lombardia,* de la compagnie Rubattino. Les deux bâtiments arborent la marque des journaux rivaux dont ils assuraient le transport, *Sémaphore* de Marseille et *Avvenire di Sardegna.* Le croquis du bas fait allusion aux affaires de chemin de fer, T. G. M. et ligne de la Medjerda.

débat de politique étrangère à la Chambre pour interpeller à nouveau le gouvernement sur les affaires de la Régence. Umana, leur porte-parole, exposa la nécessité d'une Tunisie indépendante[133]. Il demanda la protection des intérêts italiens, l'installation d'un câble télégraphique et, en évoquant l'achat des actions de Suez par Disraeli, conclut

133 II cita la brochure de l'avocat Carta (*La questione tunisina e l'Europa,* Rome, 1879) brochure sortie de l'officine de Cagliari (Carta était en effet mêlé aux affaires de la société du Djebel Ressas).

par un appel à l'intervention déclarée du gouvernement dans la guerre économique et financière[134].

Roustan ne s'inquiétait pas outre mesure de la contre offensive italienne. Les attaques menées contre ses amis, contre Mustapha dans la presse de Cagliari le servaient plutôt, car elles entretenaient la mauvaise humeur du favori contre Maccio' et les Italiens. Les requêtes du consul d'Italie n'avaient aucun succès et Roustan ne croyait pas que ses adversaires fussent en mesure de soutenir une guerre économique sérieuse; il s'amusait de la vanité de leurs efforts pour mettre sur pied une banque. Tôt ou tard, il en était sûr, la Société Marseillaise comme la Compagnie Bône-Guelma finiraient par atteindre les objectifs qu'elles s'étaient fixés : l'acquisition de vastes domaines et la réalisation d'un port à Tunis.

Or, le 1er mars 1880, une indiscrétion de Broadley[135] révélait que la compagnie Rubattino, soutenue par le gouvernement italien, était sur le point d'acquérir le chemin de fer anglais. L'affaire avait été ourdie dans le plus grand secret. En novembre 1879 déjà, Maffei avait vainement essayé de décider le *Credito Mobiliare*[136]. Rubattino avait accepté de tenter sa chance et, en février 1880, il envoyait comme mandataire à Londres le jeune Santillana. Sur l'entremise de l'ambassade d'Italie et surtout du consul à Londres, le baron Heath, membre influent de *l'International Financial Society Ltd.,* Santillana réussit à écarter des propositions rivales[137] et à traiter pour 90.000 livres sterling. Un contrat préliminaire était signé le 22 mars 1880 ; la convention définitive devait être ratifiée à Rome le mois suivant.

Aussitôt la compagnie Bône-Guelma se mit sur les rangs. Tandis qu'un représentant de la *Tunis Railways C°* faisait traîner en longueur les discussions à Rome, les directeurs de la compagnie venaient négocier à Paris avec Géry. Le 14 avril, le contrat de vente était signé. La compagnie Bône-Guelma acquérait le T. G. M. pour la somme de 105.000 livres, soit 2.625.000 francs[138], plus du double de la valeur réelle de cette «vieille ferraille[139]».

Mais les Italiens ne se tinrent pas pour battus. Rubattino soutint que la vente à la compagnie française était nulle et non avenue parce que les Anglais étaient liés par une promesse de vente antérieure.

134 *Atti parlamentari, op. cit.* Séance du 13 mars 1880.

135 Broadley était délégué appointé de la compagnie sur le plan local. Gorrini suggère qu'il aurait agi ainsi par crainte de perdre son traitement. Il semble que la société anglaise voulait simplement faire monter les enchères.

136 Les Italiens avaient d'abord songé à se rendre maîtres du T. G. M. en rachetant les trois quarts des actions de la société par entente directe avec les principaux porteurs. L'*International Society* devait procéder à cette opération pour le compte de Balduino, directeur du *Credito Mobiliare* de Florence. L'exploitation de la ligne devait être confiée ensuite à Rubattino. Début novembre, le marquis de Sant'Onofrio, chef du cabinet de Cairoli, fut chargé d'étudier à Londres les modalités de l'opération de concert avec l'ambassadeur Menabrea et le consul d'Italie, Heath. Menabrea conseillait d'ailleurs de conserver à la société, quelque temps après son rachat, «un double caractère italien et anglais afin que les Français puissent plus difficilement leur faire obstacle» (Tél. du 3 novembre).

L'affaire échoua finalement devant les résistances de Balduino qui répugnait à aventurer des capitaux sans garantie suffisante (Arch. Rome Doss. 233, fasc. 4 Ferrovia Goletta-Tunisi : Tél de Menabrea, Maffei et Cairoli, 3-10 novembre 1879).

137 Des propositions françaises qui ne sont pas autrement précisées.

138 Long exposé de Gorrini, *op. cit.* pp. 82-86. *Avv. diSard.,* 15 mai 1881 : *La ferrovia tunisina,* article inspiré par Rubattino - A. E. Tunis, vol. 49 dép. de Roustan des 1er, 3 et 9 mars 1880 - *Ibid.* vol. 50 copie du contrat de vente, en annexe à dép. de Paris, 15 avril 1880.

139 *Gazette du Midi,* 5 mai 1880.

Il exigeait d'être mis en possession delà voie ferrée. Santillana partit de nouveau pour Londres afin de plaider cette cause devant la Haute Cour de Justice. Il eut partiellement satisfaction : en mai, le tribunal décidait de casser le contrat passé avec la Cie Bône-Guelma, décision confirmée en appel, mais il refusait de faire exécuter le contrat Rubattino ; en juin, il se ralliait à la solution d'une vente aux enchères par autorité de justice[140].

Rubattino hésitait à s'engager bien que le gouvernement italien lui eût fait offrir 5 millions de lires. De Londres, Menabrea télégraphiait que l'affaire était devenue une question de dignité nationale et que le ministère ne pouvait plus reculer. Cairoli était dans l'embarras ; il ne pouvait soutenir Rubattino sans un vote du Parlement qu'il n'avait pas le temps de provoquer. Une réunion des chefs de partis politiques lui permit d'en décider. Il fut entendu que le gouvernement donnerait à Rubattino sa caution jusqu'à concurrence de 7 millions de lires et qu'une loi spéciale étendrait au T. G. M. le système de subvention postale dont bénéficiaient les lignes maritimes de la compagnie, sous forme d'une garantie d'intérêt annuel de 6% sur les sommes engagées[141].

Géry ayant reçu des assurances analogues, les enchères montèrent rapidement. Finalement, le 7 juillet, le T.G.M. qui avait été racheté quatre ans plus tôt pour la somme de 40.000 livres fut adjugé à la compagnie Rubattino au prix de 165.500 livres, soit plus de quatre millions de francs. Géry s'était refusé à monter au-dessus de 165.000 livres[142].

Cinq jours plus tard, comme prévu, le gouvernement italien déposait un projet de subvention à la compagnie Rubattino qui était voté sans débat le lendemain, par la Chambre.

L'achat du chemin de fer fut célébré à l'envi par la presse italienne comme une grande victoire[143], mais la rapidité de la riposte française allait faire de cette victoire un succès sans lendemain.

c) La riposte française

Alerté par son directeur politique, le baron de Courcel, de Freycinet avait fini par se décider à l'action. Depuis des mois, Roustan et Noailles dépeignaient à l'envi l'excitation de la presse italienne : ils dénonçaient les encouragements qu'elle recevait du gouvernement[144], l'intervention déclarée du cabinet Cairoli en faveur de Rubattino.

140 La correspondance de Santillana adressée à Maffei ou Malvano permet de suivre au jour le jour toutes les péripéties du procès (Arch. Rome. Doss. 233, fasc. 4 : 12 lettres datées de Londres entre le 12 mai et le 26 juillet 1880).

141 *Ibid.* Tél. de Cairoli à Menabrea, 6 juillet 1880.
Maffei confiait à l'ambassadeur d'Angleterre que des chefs de groupes de toutes nuances étaient venus apporter leur appui à Cairoli, des leaders de la droite, comme Minghetti et Sella, aussi bien que des chefs de la gauche comme Crispi et Nicotera (F. 0. 45/406. Paget à Granville. Rome, 8 juillet 1880). L'idée d'une conférence de chefs de partis avait été suggérée au début de juin par Menabrea. Cairoli y avait eu recours une première fois le 7 juin, avant d'engager le gouvernement dans l'affaire.
L'argent fut avancé à Rubattino par trois banques dont le *Credito Mobiliare* (A. E. Italie, vol. 58. Tél de Rome, 26 juin et 4 juillet 1880).

142 Pourquoi Géry a-t-il lâché prise ? La construction d'un port à Tunis même, note M. Emerit, «était bien plus intéressante que l'acquisition des traverses vermoulues du chemin de fer Pickering». (R. Afr. 1952 : *La pénétration industrielle en Tunisie,* pp. 207-208). Si, avec l'appui du gouvernement français, elle obtenait la concession d'un port, elle s'assurerait un marché d'une vingtaine de millions avec, à la clé, une garantie d'intérêts qu'on ne saurait certainement lui refuser.

143 F. O. 45/406 Paget à Granville. Rome, 8 juillet 1880.
Maffei avait peine à contenir son enthousiasme en annonçant la nouvelle à l'ambassadeur d'Angleterre.

144 «Il me paraît à peu près prouvé» écrivait Noailles le 5 mai 1880, «que MM. Maffei et Malvano ont voulu organiser une campagne de presse contre nous et cela, certainement à l'insu de M. Cairoli» (A. E. Italie, vol. 57. Part, à Freycinet) «Maffei et Malvano font crier les journaux de droite» sur Tunis, reprenait-il en juin

L'apparition du cuirassé *Roma* en rade de La Goulette le 28 avril, que Maccio' présentait comme l'avant-garde de forces plus imposantes, apparut aux Français comme une provocation, au moment où les Italiens plaidaient à Londres l'annulation du contrat Géry.

Tandis qu'il exposait à Noailles la nécessité «d'une explication nette et franche sur Tunis» avec les Italiens, de Freycinet incitait Roustan à reprendre avec le bey l'affaire du protectorat suspendue depuis la chute du cabinet Waddington.

Interrogé par Noailles, Cairoli assura que l'escadre italienne n'irait pas croiser dans les eaux tunisiennes ; l'ouverture d'une discussion d'ensemble sur les problèmes tunisiens dut être ajournée car l'Italie était alors en pleine campagne électorale à la suite d'une dissolution de la Chambre provoquée par Cairoli[145].

Roustan avait reçu mission de proposer au bey la conclusion du traité d'alliance préparé par Waddington, à la fin de 1878[146]. En cas de besoin, l'escadre française appuierait les demandes du consul. Roustan pouvait toujours compter sur Mustapha mais, télégraphiait-il le 7 mai, le bey ne céderait que «devant l'emploi de la force». «L'envoi de l'escadre s'il ne devait être suivi d'aucun effet serait inutile et aurait même des inconvénients». Il demandait une démonstration combinée sur terre et sur mer[147].

Mais, comme Waddington naguère, de Freycinet n'osa pas s'engager plus avant. Il paraissait croire, lui aussi, à la vertu de la persuasion et des négociations amicales. «Nous pouvons faire paraître l'escadre devant Tunis», répondait-il à Roustan, «mais il ne peut pas être question de préparatifs ostensibles, d'armements ni de mesures tendant à un débarquement ou à une invasion par terre. Cela précisément enlèverait à notre convention le caractère amical que nous désirons lui donner[148]».

Comme Roustan l'avait prévu, le 8 mai le bey opposa aux propositions françaises un «refus absolu». Il rejeta la note que le consul lui présentait et s'opposa vigoureusement à l'ouverture de toute négociation à ce sujet[149]. L'échec était complet. De Freycinet s'y résigna[150]. Toutefois, il fit sonder discrètement les dispositions des cabinets de Berlin et de Londres et demanda instamment à Noailles de reprendre les négociations avec le gouvernement italien.

De Berlin parvinrent aussitôt des informations favorables. Bismarck restait fidèle à la ligne de conduite qu'il suivait depuis 1878[151]. On fut moins heureux à Londres.

(*Ibid.* vol. 58. Part, à Courcel Rome, 9 juin 1880).

145 Les élections des 16 et 23 mai 1880, succès relatif pour les amis de Cairoli, permirent au gouvernement de se maintenir.

146 A. E. Tunis, vol. 50. Tél à Roustan Paris, 5 mai 1880.
Le projet envoyé par de Freycinet ne reproduisait pas exactement le projet Waddington, (cf. note 56). Le traité était resserré en quatre articles où l'on retrouvait tous les paragraphes du traité précédent. Seul l'article 2 avait été modifié, les points à occuper par les troupes françaises n'étant pas désignés : «... le Bey consent à ce que, dans le cas où la sécurité de Sa personne ou celle de la Régence serait menacée, le Président de la République Française fasse occuper un ou plusieurs points qui seraient désignés par l'autorité militaire française, ladite occupation devant cesser aussitôt que toute menace ou danger aura disparu».

147 *Ibid.* Tunis, 7 mai 1880.

148 *Ibid.* Tél de Freycinet Paris, 7 mai 1880.

149 *Ibid.* Tél de Roustan Tunis, 8 mai 1880.

150 «Nous ne chercherons pas une occasion de griefs contre le bey... Les démonstrations militaires que vous m'avez suggérées ne seraient comprises aujourd'hui ni en France ni en Europe» (*Ibid.* Tél de Freycinet. Paris, 19 mai 1880).

151 A. E. Ail. vol. 35 et 36. St-Vallier à Freycinet. Berlin, 24 mai et 6 juin 1880.

Après sa défaite électorale d'avril 1880, le cabinet conservateur avait dû céder la place à une administration libérale dirigée par Gladstone, où lord Granville reprenait le portefeuille des Affaires étrangères. Freycinet espérait que les déclarations anglaises de 1878 n'avaient «rien perdu de leur valeur par suite du changement de ministère» et que le gouvernement français pouvait toujours «compter pour l'avenir... sur l'appui sympathique de l'Angleterre dans toutes les questions relatives à [sa] position dans la Régence[152]». Mais les ambasadeurs de France, Léon Say, puis Challemel-Lacour[153], ne purent obtenir de Granville que d'assez vagues déclarations de neutralité dans la rivalité franco-italienne. Le Foreign Secretary se borna à relever «l'influence que la France., exerçait et exercerait probablement sur la Tunisie». Il souligna les réserves qui apparaissaient dans les dépêches de Salisbury et rappela que «Tunis était une partie de l'Empire ottoman et [que] la Grande-Bretagne n'avait aucun droit moral ou international d'en disposer[154]». Il était visible qu'avec la retraite de Salisbury les temps d'une bonne volonté britannique dans les affaires de Tunisie étaient révolus désormais.

Les Italiens, en revanche, se félicitaient du changement de gouvernement survenu en Angleterre. Noailles qui n'avait pu joindre Cairoli toujours «enseveli sous des préoccupations parlementaires[155]», avait fait à Malvano la communication dont l'avait chargé de Freycinet. Malvano avait répondu par de bonnes paroles sans renoncer pour autant à poursuivre son action. Du moins les Italiens étaient-ils avertis.

L'achat du T.G.M., la prise de position déclarée du cabinet italien eurent raison des dernières hésitations de de Freycinet. Puisque les Italiens avaient porté la lutte dans le domaine des affaires, il décida de les battre sur le terrain même où ils s'étaient engagés.

Le 25 juillet, de Freycinet transmettait à Roustan une demande de concession d'un port[156] et d'un embranchement de chemin de fer Tunis-Radès, par la rive sud du lac, présentée par la Société des Batignolles et sa filiale du Bône-Guelma. «Vous aurez à engager cette affaire vigoureusement», télégraphiait-il[157]. Mais Roustan qui tenait à être assuré du soutien énergique du gouvernement se montrait réservé. Mustapha était moins sûr, écrivait-il ; ses bonnes «dispositions à l'égard du port semblent se refroidir et je prévois une résistance sérieuse»[158]. «Nous n'avons pas grande autorité en ce moment, confiait-il à Courcel au début d'août. «Nous avons demandé le protectorat sans l'exiger. Il est temps de passer de la période des déclarations à celle de l'action si nous ne voulons perdre tout crédit»[159].

152 *D. D. F.,* III. Freycinet à L. Say. Paris, 4 juin 1880.
Selon Dilke qui exerçait alors les fonctions de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères ce fut la démarche de Léon Say qui révéla au cabinet libéral toute la portée des engagements pris par Salisbury à l'égard de la France (Gwynn et Tuckwell : *The life of... Sir Charles W. Dilke,* 1917. vol. 1, p. 335).

153 Léon Say fut ambassadeur à Londres du 30 avril au 11 juin 1880 : Challemel-Lacour jusqu'en février 1882.

154 F. 0. 27/2421. Granville à Lyons. F. O., 17 juin 1880 (A *O. T., /).*
F. O. 45/400. Gladstone à Paget. F. 0., 10 juillet 1880.
A. E. angl. vol. 786. Challemel-Lacour à Freycinet. Londres, 12 juillet 1880.

155 A. E. Italie, vol. 58 Part, de Noailles à Courcel. Rome, 9 juin 1880.

156 Port à La Goulette ou près de La Goulette, était-il mentionné dans le télégramme. Il est évident qu'il ne pouvait s'agir que d'un port à Radès sur la côte sud, que relierait à la capitale un tronçon de voie ferrée, sinon la demande n'eût plus eu aucune signification.

157 A. E. Tunis vol. 51. Tél confid de Freycinet - Paris 25 juillet 1880 -. «Le ministre est très décidé tout en étant prudent et évitant soigneusement les aventures, à ne pas se laisser damer le pion par les Italiens et à conserver en Tunisie la position que nous avions acquise et qui nous est assignée par la nature des choses». *[Ibid.* Part, (de Courcel ?) à Roustan. Paris. 27 juillet 1880).

158 *Ibid.* Tél Tunis. 26 juillet 1881.

159 *Ibid.* Lettre part à Courcel. Tunis, 6 août 1880.

Rubattino protestait contre les projets français qui portaient atteinte au privilège du T. G. M. et constituaient une menace pour ses intérêts commerciaux. Toutefois le Comité consultatif tunisien des chemins de fer émettait un avis favorable à la concession de la ligne de Radès. Rubattino alors d'exhiber une concession Tunis-Hammam-Lif accordée huit ans plus tôt à un Italien du nom de Mancardi, concession qu'il prétendait avoir rachetée. Le document était périmé depuis longtemps mais le bey, inquiet, parlait d'arbitrage et son attitude laissait de plus en plus présager un refus (12 août).

Poussé par Courcel, de Freycinet se décida enfin à recourir aux mesures d'intimidation dès longtemps réclamées par Roustan. Trois navires de guerre furent dépêchés dans les eaux tunisiennes, tandis qu'un corps de trois mille hommes était chargé d'opérer sur la frontière. Roustan en était averti le 12 août. Le 14, il présentait au bey les demandes de concession.

Entre temps les sociétés françaises avaient modifié leurs projets. La Société des Batignolles demandait la concession d'un port à Tunis même, la compagnie Bône-Guelma celle de deux voies ferrées de Tunis à Sousse et à Bizerte. Devant la menace, le bey céda sur toute la ligne ; il accordait même à la compagnie Bône-Guelma le monopole de la construction des chemins de fer dans ses Etats. «Nous ne permettrons à nulle personne» écrivait-il, le 17 août, «de construire à l'avenir des chemins de fer dans Notre Régence qu'après que la Compagnie française aura renoncé à le faire[160]».

Roustan pouvait triompher. Les concessions du bey annulaient et ridiculisaient la victoire italienne dans l'affaire du T. G. M. Tandis que les Français étaient désormais en mesure de construire un réseau cohérent aboutissant à un port dégagé de toute servitude étrangère, les Italiens demeuraient avec leur acquisition misérable, une ligne de banlieue sans intérêt, sans avenir dont le Trésor romain devrait chaque année solder le déficit. Maffei, désabusé, reconnaissait l'échec de sa politique ; il avouait aux Anglais que la guerre économique était perdue pour l'Italie, que l'extension des voies ferrées allait placer Tunis dans les mains de la France[161]».

Maffei avait d'autres raisons de s'inquiéter. Malgré les efforts italiens, le 29 juillet, la Société Marseillaise, ratifiant les engagements pris en avril par Khérédine sous le patronage de Roustan[162], achetait en bloc les domaines tunisiens de l'ancien premier ministre, trois palais à Tunis et dans sa banlieue, des olivettes et surtout l'immense domaine de l'Enfida, une province de cent mille hectares[163]. Le mois précédent, elle avait obtenu du bey le transfert à son nom de la concession de Sidi Tabet abandonnée par Sancy. La petite agence bancaire de Tunis ne suffisait déjà plus aux besoins de la

160 *Ibid.* Tunis, 17 août 1880. D. D. F. n° 166
«C'est là un succès considérable et qui a même dépassé mes espérances... Mais pour le chemin de fer de Bizerte, il y a eu beaucoup de *tirage*» (A.E. Papiers Noailles. Part de Roustan à Noailles. Tunis, 17 août 1880).

161 F. 0. 45/406. Mac Donel, gérant de l'ambassade, à Granville. Rome, 26 août 1880.

162 En accordant à Khérédine la protection française sur ses biens de Tunisie, Roustan les avait garantis contre les convoitises de Mustapha. En même temps, il disposait sur l'ex-premier ministre d'un moyen de pression efficace pour l'amener à céder ses biens à une société française si, comme il fallait s'y attendre, il se décidait à s'en défaire.
Khérédine avait essayé de profiter de la concurrence de la Société Marseillaise et de la Compagnie Bône-Guelma pour vendre à des conditions plus avantageuses, mais Géry n'avait guère insisté. L'affaire fut traitée pour le compte de la Société Marseillaise par un de ses administrateurs, le négociant marseillais Zafiropulo et par le Juif livournais Giacomo Lumbroso également de Marseille, administrateur de la Franco-tunisienne (*Doc. sur Khérédine,* corresp inédite : Khérédine à Lumbroso et à Mangano, septembre-novembre 1879).

163 Jean Ganiage : *Une affaire tunisienne, l'affaire de l'Enfida* (1880-1882). R. Afr. 1955. pp. 342-345.

société. Il avait fallu la doubler d'une agence commerciale, dirigée également par Forti, dont la mission était entre autres d'écouler dans la Régence les sucres des raffineries de Saint-Louis que contrôlait la Société Marseillaise. Pour mettre en valeur les domaines acquis en 1880, la banque de Marseille songeait à créer une entreprise agricole. Mais la rapidité même des progrès de la société, l'ampleur de son programme d'expansion, dépassaient ses possibilités financières, en dépit de l'appui que pouvait lui dispenser le Crédit Industriel et Commercial de Paris qui avait présidé à sa création quinze ans plus tôt. Elle jugea opportun de s'assurer le concours d'un groupe financier en plein essor qui depuis quelques années, commençait à prospecter Afrique du Nord et Méditerranée occidentale, le groupe Péreire[164].

Lors de l'effondrement du Crédit Mobilier à la fin de l'Empire, les Péreire avaient abandonné la direction de la plupart des entreprises qu'ils avaient fondées en France pour se replier sur le groupe des sociétés liées aux intérêts du Crédit Mobilier Espagnol[165]. En France, ils n'avaient conservé le contrôle que de la seule Compagnie Générale Transatlantique qui assurait des liaisons rapides avec l'Amérique du nord. Encore avaient - ils ostensiblement renoncé à leurs fonctions d'administrateurs.

Dix ans plus tard, les affaires des Péreire prospéraient de nouveau. Eugène Péreire, fils d'Isaac[166], redevenu administrateur de la Compagnie Transatlantique en 1876, en était élu président l'année suivante. Profitant des difficultés du groupe Talabot, les Péreire intervenaient en Méditerranée et commençaient à détourner à leur profit les affaires des Messageries Maritimes.

La ligne de Tunisie était desservie par la compagnie de navigation Valéry[167] qui recevait du ministère des Postes une subvention pour le transport du courrier. A la fin de 1879, Eugène Péreire avait vainement essayé d'enlever à Valéry le service de Tunis. En avril suivant, un accord intervenait entre les deux compagnies : Valéry, renonçant à une partie de son activité, abandonnait à Péreire la ligne de Tunisie, et lui vendait plusieurs de ses navires. Le 4 juillet, le premier courrier de la *Transat* faisait son entrée en rade de La Goulette.

Pour développer les affaires de sa compagnie, Péreire avait besoin d'établissements de crédit qui reprendraient dans les principaux comptoirs de la Méditerranée le rôle joué naguère en Algérie par la Compagnie Algérienne de Talabot. En avril 1880, il s'unit à la Société Marseillaise pour fonder la *Société des Comptoirs Maritimes de Crédit Industriel et Commercial* dont les premiers établissements furent organisés à Alger et Tunis. La banque de Tunis fonctionnait déjà. Elle changea de nom le 1er mai ; ses bureaux furent

164 A. N. : F 12,6777 ; Arch. Priv. Rapport Soc. Marseillaise (séance 5 avril 1880).

165 Chemins de fer du nord de l'Espagne, compagnie madrilène d'éclairage, compagnie d'assurances, le Phénix espagnol. Après être passé quelques mois sous le contrôle d'un aventurier belge, Philippart, le Crédit mobilier était, depuis 1875, dirigé par Erlanger.

166 Emile Péreire était mort en 1875. Son frère lui survécut jusqu'en juillet 1880. Eugène Péreire, né en 1831, avait secondé très tôt les affaires de son père et de son oncle. Il avait été élu député du Tarn avec l'appui de l'administration en 1863, mais fut battu en 1869. Avec son père Isaac et son frère Gustave, il était administrateur des quatre compagnies espagnoles et redevint président de la Compagnie Transatlantique en 1877.

167 La compagnie Valéry, fondée à Marseille en 1861 par le comte Joseph Valéry originaire d'Ajaccio, sénateur d'Empire, disposait d'une vingtaine de paquebots. Elle assurait des liaisons régulières avec la Corse, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, Cette et Carthagène. Financièrement obérée, elle ne pouvait assurer le renouvellement d'unités vieillies dont se gaussaient les Italiens (sur les avatars du *Persévérant* affecté à la ligne de Tunis, *cf. Avv. di Sard.*, 1879, *passim*). Elle finit par être absorbée par la Compagnie Transatlantique en décembre 1880.

agrandis, son capital porté de 1 à 5 millions de francs. Jules Forti continua d'en assumer la direction[168]. Trois semaines plus tard, elle enlevait aux enchères l'adjudication de la pêche dans les lacs de Bizerte et de La Goulette et, par personne interposée, le monopole de la pêche aux éponges et aux poulpes sur les côtes de Tunisie[169]. Déjà elle préparait la création d'une filiale, la Société Franco-africaine, qui serait chargée de mettre en valeur les domaines acquis par la Société Marseillaise.

Avec les Comptoirs Maritimes et la Société Franco-africaine, c'étaient les Péreire et la Société Marseillaise qui s'installaient dans la Régence et, derrière celle-ci, le groupe du Crédit Industriel, concessionnaire déjà du réseau ferré de l'Est algérien. Derrière la Société des Batignolles et sa filiale du Bône-Guelma se profilait la puissance du Comptoir d'Escompte et de la banque des Pays-Bas. Les succès de Roustan préparaient la ruée des grandes entreprises françaises, la pénétration envahissante des consortiums capitalistes. Qui désormais pourrait freiner leurs progrès, empêcher la conquête économique du pays, la main mise sur les terres, sur les mines, les moyens de production ? A défaut d'une démonstration militaire, la politique des concessions pouvait sans trop de heurts préparer une mise en tutelle plus discrète de la Régence, ce «protectorat de fait» qu'évoquait Roustan[170], le protectorat financier de la haute banque parisienne.

Au milieu de l'été 1880, les derniers obstacles paraissaient surmontés, l'opposition italienne ne semblait plus dangereuse. «Aujourd'hui seulement», écrivait Roustan, «je considère ma mission comme à peu près achevée et les difficultés graves comme écartées. Pour cela, il suffit d'un peu de soin et de beaucoup d'argent[171]». Mais l'avenir dépendait aussi des Tunisiens, les circonstances n'allaient pas tarder à le démontrer.

168 A. N. Arch. privées, Rapport Soc. Marseillaise (séance à avril 1880)
- Arch. Rés. Copie d'une lettre d'Eugène Péreire du 31 juillet 1880 donnant des renseignements sur l'activité de la Compagnie Transatlantique en Tunisie, navigation, comptoirs maritimes, société agricole (annexe à dép. pol n° 32 de Freycinet à Roustan Paris, 5 août 1880].
- *Gazette du Midi, Sémaphore, passim,* **mai 1880.**
En octobre suivant, cet établissement devint la *Banque transatlantique* **qui, en septembre 1884, changea son nom en celui de** *Banque de Tunisie,* **avec, pour président, Eugène Péreire et, pour administrateur délégué Jules Forti.**

169 *Sémaphore,* **26 mai 1880.**

170 «Couvrir le sol tunisien d'argent français afin de le garder contre les convoitises étrangères». (A. E. Tunis, vol. 56 à Barth. St.-Hilaire. Tunis, 29 mars 1881).

171 A. E. Pap Noailles. Part, de Roustan à Noailles. Tunis, 17 août 1880.

CHAPITRE XII

LES DERNIÈRES CRISES ET L'INTERVENTION FRANÇAISE
(Septembre 1880 - Avril 1881)

Contre toute attente, le programme français de pénétration économique ne se réalisa point. Si, au milieu de l'été 1880, tous les espoirs semblaient permis, il n'en était plus de même dès le début de l'automne. Les progrès des sociétés françaises suscitaient la mauvaise humeur, bientôt l'hostilité déclarée du gouvernement tunisien. Il n'en fallut pas plus pour miner l'autorité de Roustan, pour rendre intolérable la situation d'un homme qui, depuis cinq ans, inspirait toute la politique du Bardo.

I - La revanche de Maccio'

L'autorité de Roustan reposait essentiellement sur l'influence qu'il exerçait sur Mustapha ben Ismaïl, sur la haine que le favori portait aux Italiens. Or, dès le mois de septembre, il apparut que les relations entre Mustapha et Roustan se refroidissaient. Le ministre était frivole, inconstant ; il était avide aussi. L'affaire de l'Enfida provoqua sa rupture avec le consulat de France ; elle entraîna par contre-coup sa réconciliation avec le parti italien.

a) Le revirement de Mustapha

L'achat des biens de Khérédine par la Société Marseillaise avait déplu à Mustapha. Depuis deux ans, on l'avait laissé piller à sa guise les biens du beylik, détourner à son profit les biens habous, la dotation du collège Sadiki. Mais il lui fallait toujours plus d'argent, de nouveaux palais, de nouveaux domaines, de la terre surtout «qu'il aimait d'un amour paysan». Mustapha convoitait l'Enfida comme il avait convoité Sidi Tabet. Une longue tradition voulait, en effet, que les favoris en disgrâce fussent dépouillés de leurs biens, heureux s'ils pouvaient sauver leur vie, le bey reprenant d'un coup toutes ses donations pour enrichir un rival heureux devenu le favori du jour. Or la concession Sancy venait d'être transférée à la Société Marseillaise, Khérédine vendait l'Enfida à la même société avec l'agrément du consulat de France. Mustapha eut l'impression d'être spolié. Aussi sa colère fut-elle vive contre la Société Marseillaise, contre Roustan aussi

qu'il avait toujours soutenu[1]. Il tenta par tous les moyens de s'opposer à la prise de possession de l'Enfida et commença de chercher d'autres alliés pour la politique nouvelle dans laquelle il s'engageait.

Lorsque la Société Marseillaise voulut régler les formalités d'achat et prendre possession des biens de Khérédine, elle se heurta à la mauvaise volonté des autorités tunisiennes. Les notaires se dérobaient ; ils déclaraient ne pouvoir enregistrer l'acte sans autorisation d'un cadi. Les cadis des deux rites, de leur côté, se retranchaient dans une hostilité qu'ils ne daignaient point expliquer. Près de deux mois s'écoulèrent ainsi en atermoiements. Pour en finir, le mandataire de la société, l'avocat Chevallier-Rufigny, demanda à Roustan d'intervenir auprès du Bardo. Mustapha alors, de faire savoir que le cadi soulevait des objections sur la valeur des titres de propriété de Khérédine et d'énumérer une série de mauvaises raisons tendant à prouver que l'ex-premier ministre ne pouvait pas plus disposer de ses palais de Tunis que de son domaine de l'Enfida[2].

Le cadi ne faisait qu'exécuter les consignes du premier ministre; déjà le bruit se répandait dans Tunis que le bey avait l'intention de révoquer ses donations. Roustan cependant continuait d'insister auprès du prince ; «le Bey, acculé dans ses derniers retranchements», a fini par me déclarer que «lorsqu'il a donné l'Enfida à Khérédine, c'était pour qu'il en jouît tranquillement ici et non pour qu'il le vendît à des étrangers. C'est là, en effet, la véritable, la seule raison de cette opposition. On ne veut pas de l'Enfida entre les mains des étrangers, surtout entre les nôtres»[3].

Fin novembre 1880, Khérédine avait reçu à Constantinople une lettre collective des principaux dignitaires du Bardo, Hamida Benaïad et Baccouche notamment, l'incitant à leur vendre ses biens aux mêmes conditions qu'à la société française et à renoncer au contrat passé avec Chevallier-Rufigny. Mustapha avait appuyé cette démarche en adressant lui aussi deux lettres à l'ancien ministre du bey. Tandis qu'à titre officiel, il démentait les rumeurs selon lesquelles le bey aurait l'intention de reprendre l'Enfida, à titre personnel, il engageait Khérédine à accepter les offres des notables tunisiens[4]. Mais Khérédine n'accepta pas. il rappela qu'il avait vainement offert un rabais de 10%

1 A. E. Tunis, vol. 54. Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 11 janvier 1881.

2 La donation de la Manouba par Mohammed Bey agissant en son nom personnel et au nom de ses frères était discutée sous le prétexte que le bey ne pouvait disposer de biens appartenant à des personnes sous tutelle- ses frères -, argument qui manquait de sérieux car toutes les donations beylicales eussent été également frappées de nullité.

La cession de L'Enfida aurait été sans valeur, le domaine ayant été échangé contre une rente viagère impossible à déterminer, puisqu'elle dépendait de la vie du bénéficiaire ; «or, quand le prix est inconnu, la vente est nulle. Des objections de même valeur étaient soulevées à propos de la propriété du palais de Carthage et d'une maison située dans la hara de Tunis (A. E. Tunis, vol. 52 Mustapha à Roustan, 19 octobre 1880, annexe à dép. de Roustan à Barthélemy-St-Hilaire (publiée dans *D. D. F.* n° 169) Tunis, 22 octobre 1880).

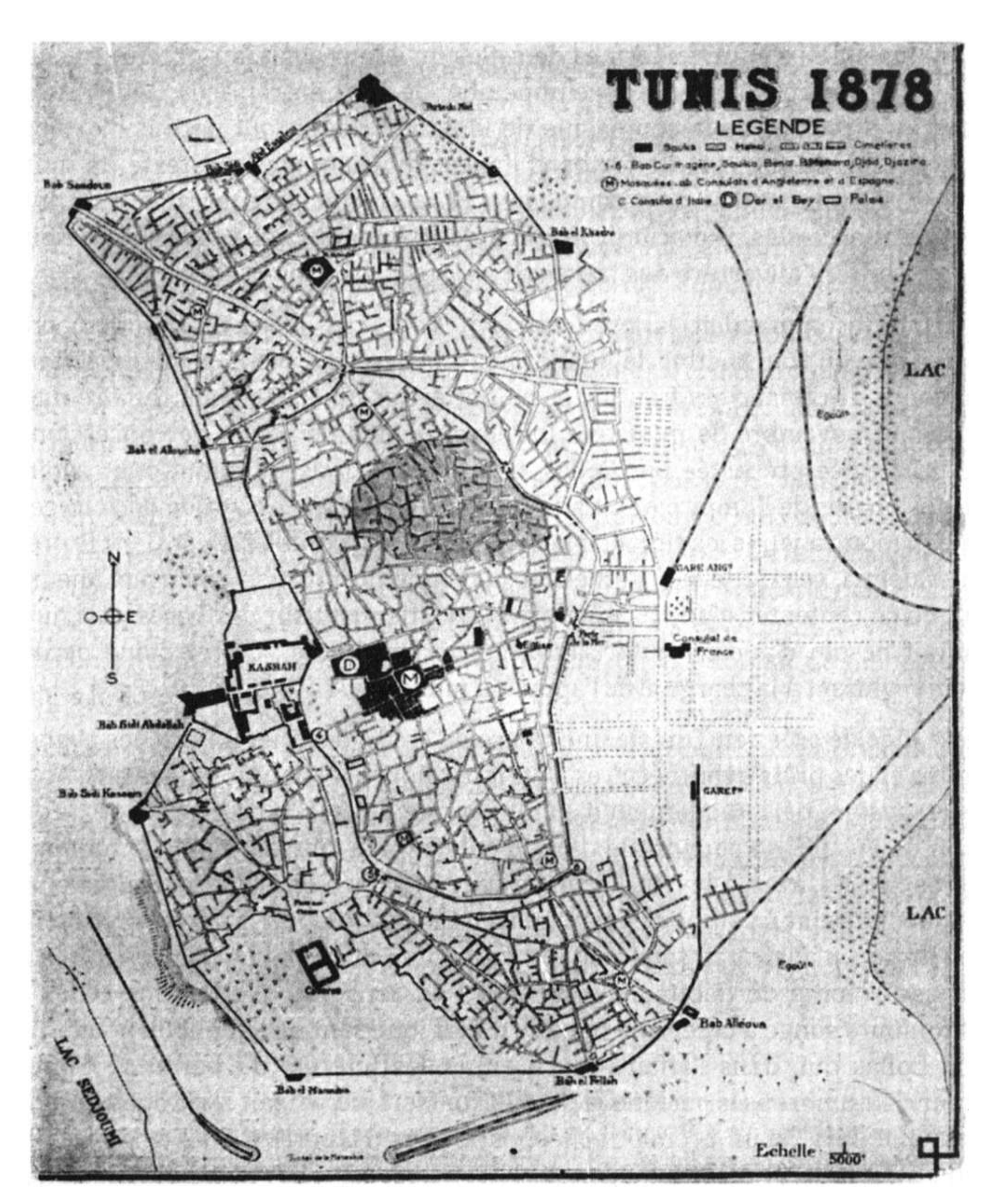
Dans une lettre à son mandataire à Tunis, Khérédine discutait et réfutait tous les arguments du cadi. Il faisait remarquer en outre que, quelles que fussent les irrégularités dont un contrat de vente ou de donation ait pu être entaché, il y avait prescription au bout de dix ans, selon le rite malékite, de quinze ans, selon le rite hanéfite, et que pour la Manouba, par exemple, il était resté «en possession tranquille de ce lot «pendant une période triple de celle exigée par la loi la plus sévère» (Khérédine à Clot Bey. Couroutchesmé, 17 novembre 1880, annexe à dép. de Roustan. Tunis, 7 décembre 1880 *D. D. F.* n° 170).

3 A. E. Tunis, vol. 53. Roustan à Barthélémy St-Hilaire. Tunis, 7 décembre 1880 *(D. D. F.*, 13, n° 170.)

4 A. REY : *Mémoire sur l'affaire de l'Enfida.* Paris, 1881, p.16.

Les autres signataires de la lettre collective étaient les généraux Mohammed Mrabet, membre du conseil d'Etat, Larbi Zarrouk, président de la municipalité de Tunis, Hassin Djellouli, Sadok Bahri bach hamba, le colonel Ali Jouine, le cheikh el Ourtani, le receveur général des Finances, caïd Eliaôu Samama.

La manœuvre fut préparée à partir de septembre 1880 par Hamida Benaïad (Arch. Tun. Doss.968, carton 80. Tél. de Benaïad à Mustapha. Paris, 17 septembre 1880).



Tunis et ses environs en 1878.

pour tout acheteur tunisien. Il ne voulait pas reprendre la parole qu'il avait donnée et soupçonnait trop les Benaïad et les Baccouche, ses anciens adversaires de Tunis, de vouloir faire rompre le contrat pour jouer un mauvais tour aux Français et acquérir l'Enfida sans bourse délier avec la complicité du premier ministre.

Au milieu de décembre toutefois, l'opposition du gouvernement tunisien parut cesser. Alors que le représentant de la Société Marseillaise songeait à faire enregistrer au consulat de France le contrat passé avec Khérédine, les notaires acceptèrent soudain de le recevoir, sans plus se soucier des objections récemment soulevées par le cadi. Mais ce n'était là qu'une feinte destinée à brouiller plus sûrement les affaires de la société. À la faveur d'une subtilité de la loi musulmane, les conjurés tunisiens préparaient déjà une tortueuse procédure de préemption. Le contrat enregistré, c'est alors que l'affaire de l'Enfida allait réellement commencer.

La mauvaise humeur du favori s'exerçait désormais dans tous les domaines aux dépens des Français. Non seulement Mustapha refusait de leur accorder des concessions

nouvelles, mais il discutait les termes de celles qu'il leur avait fait obtenir et cherchait par tous les moyens à entraver le développement de leurs entreprises. Début novembre, il refusait au directeur de la compagnie de Mokta el Hadid tout permis d'exploitation ou de recherche du minerai de fer dans l'ouest tunisien. Sous prétexte de difficultés financières, il marchandait à la compagnie Bône-Guelma les terrains qu'il lui avait expressément accordés, il discutait le tracé de la ligne du Sahel avec le dessein bien arrêté de retarder l'ouverture des travaux[5].

Roustan recommandait la prudence ; il s'efforçait d'écarter les demandes de concession que lui transmettait le quai d'Orsay. Malgré ses avertissements, il dut céder à l'impatience des financiers français et ne put éviter un échec dans l'affaire du Crédit foncier. Début novembre, le ministère lui envoyait une demande de concession d'une banque privilégiée présentée par Collas, un financier parisien connu pour avoir lancé l'affaire des phares de l'Empire ottoman. Vainement, Roustan essaya de décourager cette tentative en montrant que les circonstances étaient peu favorables. Déjà, Géry, le président du Bône-Guelma, venait de subir un échec pour une proposition analogue. Mieux valait attendre ou se contenter d'une banque privée fonctionnant sur des bases plus modestes qui n'aurait besoin d'aucune autorisation gouvernementale[6]. Ce fut peine perdue; les financiers revinrent à la charge avec l'appui du ministère.

Cette idée de créer en Tunisie une caisse de crédit destinée à faire des avances sur les récoltes et des prêts hypothécaires n'était pas nouvelle. Depuis quinze ans, Anglais et Italiens essayaient périodiquement d'en fonder une. Sous le louable prétexte de délivrer le paysan de l'usure, se couvrait le désir d'enlever aux courtiers juifs le monopole du prêt à gros intérêt, avec, à la clef, l'acquisition de terres à bas prix. Le capital européen n'aurait aucune peine à l'emporter sur une usure locale féroce mais demeurée artisanale. Cette opération n'allait pas sans risques toutefois ; et c'est pour se prémunir contre la mauvaise volonté de débiteurs insolvables ou réticents que les uns et les autres avaient toujours songé à créer une banque d'Etat jouissant de l'appui du gouvernement tunisien. Collas qui, dans l'affaire représentait les intérêts du baron de Soubeyran, animateur de nombreuses sociétés de crédit foncier[7], ne voulait s'engager qu'à ce prix, de même que Géry qu'un premier échec n'avait pas découragé. Mais le gouvernement tunisien s'était toujours montré à juste titre réticent, car il savait les difficultés causées par les transactions foncières dans un pays qui ne connaissait ni cadastre ni système d'enregistrement régulier.

5 **Arch. Rés. Dép. de Roustan, 19 octobre 1880.**
D'après les termes de la concession accordée en août, le gouvernement tunisien devait céder à la compagnie 50 mètres de terrain le long de la voie. Mustapha assurait que le Trésor n'était pas en mesure de subvenir à toutes les expropriations nécessaires.

6 **Arch. Rés. Roustan au comte de Choiseul, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Tunis, 8 novembre** 1880.

7 **CHIRAC :** ***L'agiotage de 1870 à 1884*****, 1ère partie, 1887, p 98.**
SOUBEYRAN (Jean-Mari***e-Ceorges,*** **baron de), financier et homme politique français, né et mort à Paris (1829-1897). Petit-fils de Savary, le ministre de la police du 1ER Empire, il devint en 1852 chef de cabinet du ministre d'Etat et fut nommé sous-directeur du Crédit Foncier en 1860. Après avoir siégé au Corps Législatif comme député de la Vienne depuis 1860, il représenta ce même département à l'Assemblée nationale, fit partie du groupe de l'Appel au peuple et contribua à la chute de Thiers en 1873.**
En tant que financier, le baron de Soubeyran fut mêlé à une foule d'intrigues dans lesquelles il se lança avec plus d'ardeur que de succès, en particulier dans les affaires des fonds égyptiens. Ayant dû se démettre de ses fonctions de sous-directeur du Crédit Foncier en 1878, il fonda la Banque hypothécaire de France destinée à faire concurrence à ce dernier établissement, la Banque d'escompte, la Société des Immeubles de France et de nombreuses caisses de crédit foncier, toutes créations qui sombrèrent successivement.

A regret, Roustan dut s'engager et choisir entre Collas et Géry. Il opta pour le premier[8] qui dépêcha aussitôt un mandataire, le député Léon Renault, administrateur de la Banque hypothécaire de Soubeyran[9]. Arrivé à Tunis, Léon Renault fut présenté au bey par le consul, mais, comme celui-ci l'avait craint, Mustapha rejeta le projet de Crédit foncier qui lui était présenté. L'échec était complet et la publicité donnée à l'affaire fournit aux adversaires de la France l'occasion de se réjouir. «Les Italiens font des gorges chaudes et s'exaltent», écrivait Roustan. «Ils appellent M. Renault le député-fiasco»[10].

Il était désormais impossible de douter de la mauvaise volonté de Mustapha ben Ismaïl. Le favori cherchait maintenant d'autres appuis pour contrebalancer l'influence française sur laquelle il s'était toujours appuyé. Courant novembre, Roustan soupçonnait des intrigues à Constantinople et l'ambassadeur de France en Turquie rapportait que Mustapha songeait à un rapprochement avec le sultan dans le dessein de s'assurer, avec le titre de mouchir, la promesse de succéder un jour au bey[11]. Sans doute Mustapha fut-il déçu par le peu de succès de ses ouvertures, par le manque d'enthousiasme du haut personnel impérial sur lequel s'exerçait encore l'influence de son adversaire Khérédine. Toujours est-il que, par un brusque revirement, dans les derniers jours de décembre 1880, il consentit à une réconciliation avec Maccio' que s'efforçait de ménager depuis longtemps le consul d'Angleterre[12].

Roustan crut encore possible d'intervenir. Le 30 décembre, en présence du bey, il infligea à Mustapha une verte semonce, dénonçant ses intrigues à Constantinople et s'efforçant de l'effrayer assez pour le ramener du côté français. Mustapha sortit de l'audience «livide, atterré»[13]. Mais l'avertissement venait trop tard. Le premier ministre était désormais rejeté sans espoir du côté italien. Maccio', triomphant, pouvait retourner contre son rival les armes que celui-ci avait longtemps utilisées contre lui. Il entreprenait incontinent une politique de provocations et de vexations à l'égard des

8 «J'ai opté pour M. Collas. Il n'a pas plus de titres que M. Géry, mais il a plus de chances, ce dernier ayant déjà subi un refus sur cette question... Enfin, entre nous soit dit, Géry a déjà suffisamment embrassé ici, et je trouve qu'il commence à mal *étreindre*» (A. E. Tunis, vol. 53. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 30 novembre 1880).

9 RENAULT (Léon-Charles), homme politique et financier français, né à Alfort (Seine) en 1839, mort en 1915. Avocat au barreau de Paris, il fut nommé secrétaire général de la préfecture de police de la Seine le 5 novembre 1870, préfet du Loiret en avril 1871, puis préfet de police le 21 novembre 1871. Démissionnaire lors de la chute de Thiers, il accepta de demeurer en fonctions sur la demande de Mac-Mahon et joignit à ses attributions celles de directeur de la sûreté générale, il se retira en février 1876 pour se présenter aux élections législatives dans l'arrondissement de Corbeil. Elu, puis réélu en octobre, il siégea au Centre gauche dont il devint président en janvier 1878, mais il fut battu au renouvellement de 1881 et ne retrouva un siège qu'en 1882 à Grasse. En 1885, il fut sénateur des Alpes Maritimes.

Administrateur de plusieurs sociétés financières dont la Banque hypothécaire de France, le Crédit foncier canadien et le Crédit foncier maritime de France, Léon Renault fut mêlé aux affaires tunisiennes en 1880/81 et, quelques années plus tard, à celles de Panama. Mis en accusation comme «chéquard», à la fin de 1892, il bénéficia d'un non-lieu (Vapereau, *op. cit.* 1880,1893 - *Intransigeant,* 19 août 1881, presse financière 1878-1881, *passim).*

10 A. E. Tunis, vol. 53. Part de Roustan à Courcel, 28 décembre 1881.

11 *Ibid.* Dép. de Roustan, 15 novembre. Tél de Barth. St. Hilaire Paris, 22 novembre 1880.

12 *Ibid.* Tél de Roustan. Tunis, 28 décembre 1880.
F. 0.102/ 127. Reade à Granville. Tunis, 31 décembre 1880.

13 A. E. Pap. Noailles. Roustan à Barth-St-Hilaire Tunis, 3 janvier 1881.
«Moustapha avait besoin d'un avertissement sévère. Son attitude dans la question de l'Enfida, l'opposition sourde qu'il a faite à toute acquisition de propriété par les Français dans l'intérieur du pays, son apathie pour la répression des actes de brigandage commis journellement sur notre frontière, enfin le mauvais vouloir et la duplicité dont il vient de faire preuve dans les négociations relatives à la concession d'un Crédit foncier étaient des indices qui ne permettaient pas de me faire illusion sur le danger de la situation».

entreprises françaises avec le soutien intéressé de Mustapha toujours acharné à se saisir de l'Enfida.

b) Les provocations des Italiens

Au début de 1881, le voyage du roi Humbert en Sicile fournissait à Maccio' l'occasion d'affirmer publiquement la réconciliation italo-tunisienne. Le 7 janvier, l'aviso royal *Staffetta* emmenait à Palerme une délégation chargée de saluer le souverain. Aux côtés de Maccio' et des principaux notables de la colonie[14], le prince Hussein[15] et le ministre de la Guerre Si Selim venaient apporter le salut du bey et du gouvernement tunisien. A Palerme, l'accueil fut chaleureux ; Hussein fut invité à visiter le *Duilio,* le plus puissant des cuirassés italiens ; les délégués de Tunis émaillèrent leurs discours de thèmes connus sur Rome et Carthage ; ils demandèrent le soutien de la mère patrie pour assurer le développement de leurs entreprises et la grandeur de l'Italie nouvelle. En vain le quai d'Orsay avait-il demandé au gouvernement italien d'éviter de heurter les susceptibilités françaises[16]. Les journaux de la péninsule s'enflammèrent à nouveau à propos de Tunis. A son retour de Sicile, la délégation italo-tunisienne fut accueillie par de débordantes manifestations d'enthousiasme. Le 18 janvier, dans une gare pavoisée de guirlandes et de drapeaux italiens, Hussein et Maccio' étaient salués par la musique et les enfants des écoles, sous les bouquets et les vivats d'une foule en délire. Le lendemain, c'étaient encore des défilés, des sérénades, un feu d'artifice[17].

Mustapha n'avait pas osé se rendre à Palerme. Maccio' lui rapportait cependant la promesse d'une décoration qui devait récompenser sa bonne volonté nouvelle à l'égard de l'Italie. *LAvvenire di Sardegna* et le *Mostakel* cessaient leurs attaques contre le premier ministre. Les entreprises italiennes, délivrées de l'opposition gouvernementale, pouvaient reprendre leurs programmes d'expansion, tandis que les sociétés françaises étaient en butte à une politique de brimades et de provocations.

Sous prétexte d'assurer les besoins du service, la société Rubattino entreprenait sans autorisation la construction d'une ligne télégraphique entre Tunis et La Goulette. Les protestations françaises restaient sans effet. Les Italiens ne dissimulaient pas leur dessein d'en finir avec le monopole français ; ils se flattaient d'établir en Tunisie un réseau télégraphique autonome qui serait relié à celui d'Italie par un câble sous-marin[18]. La société du Djebel Ressas s'attaquait pareillement à la construction d'un port pour l'évacuation du minerai de plomb. Maccio' brandissait la vieille concession Mancardi dont Mustapha feignait d'admettre la validité pour barrer à la compagnie Bône-Guelma la route du Sahel et réserver aux Italiens une ligne Tunis Hammam-Lif qui desservirait le Djebel Ressas. Les arguments italiens étaient sans valeur, puisqu'en août 1880, le bey

14 Notamment Guglielmo Guttieres, Giacomo Cesana, Aurelio Fedriani et Le directeur du collège italien.

15 Fils aîné de Mohammed Bey et neveu de Mohammed es Sadok, il était âgé de 41 ans et venait alors au troisième rang dans l'ordre de succession au trône après les frères du bey, Ali et Taïeb.

16 A. E. Italie, vol. 61. Dép. et Tél de Barth-St-Hilaire à Noailles. Paris, 3 et 4 janvier 1881...

17 A. E. Tunis, vol. 54. Dép. de Roustan. Tunis, 11 et 24 janvier 1881. *Riforma,* 12 janvier 1881 : *Tunisi a Palermo. - Avv. di Sard. :* 17 Janvier 1881 ; *Lettera di Palermo.*

18 C'était une façon détournée d'installer en Tunisie un réseau italien indépendant, seule raison de l'intérêt porté par Maffei et Maccio' à la question du câble sous-marin (Gorrini, *op. cit.* pp. 79-82 ; Chiala : *Pagine di storia contemporanea.* Turin, 1892, t. 2, pp. 210-217 : interventions à la Chambre de Damiani sur les questions tunisiennes, fin novembre 1880). Le gouvernement français avait pris une attitude décidée : le 20 novembre 1880, Barthélemy-St-Hilaire faisait savoir à l'ambassadeur italien Cialdini qu'il ne soulevait pas d'objections sur la question du câble pourvu que, conformément à la convention tunisienne d'avril 1861, il fût raccordé au réseau général, sans bureau spécial (A. E. Italie, vol. 60. A Cialdini. Paris, 20 novembre 1880).

avait expressément accordé à la compagnie française la concession d'une ligne Tunis-Sousse. Néanmoins, après un mois de pourparlers, Géry se vit refuser le droit d'ouvrir à Hammam-Lif sa première station sur la ligne de Sousse. Son projet refusé, il était contraint de faire arrêter les travaux. C'était ce que souhaitaient Mustapha et Maccio'.

La compagnie Bône-Guelma était tenue en échec de tous côtés. Les autorités d'Algérie n'arrivaient pas à obtenir l'agrément du gouvernement tunisien pour la création d'un poste de douanes au point de jonction futur des réseaux ferrés des deux pays. Aussi avait-il fallu arrêter la ligne à 6 kilomètres de la frontière en territoire tunisien[19]. Inutile évidemment de soulever la question du port. La presse italienne et le *Mostakel* s'évertuaient depuis trop longtemps à développer les dangers d'une telle opération[20] pour que la compagnie voulût courir au devant de nouvelles rebuffades.

La Société Marseillaise était plus mal partagée encore. Elle était la victime d'une cynique manœuvre de spoliation ourdie à l'ombre du consulat d'Italie pour le compte de Mustapha. Mais, dans ce qu'on appelait déjà «l'affaire de l'Enfida», les Italiens avaient bien soin de s'effacer. Ils laissaient la vedette à un sujet anglais afin de susciter aux Français des difficultés nouvelles avec le gouvernement britannique[21].

c) L'affaire de l'Enfida

Fin décembre 1880, l'opposition de Mustapha à l'achat des biens de Khérédine par la Société Marseillaise avait paru cesser. On laissa les deux parties rédiger le contrat, comme elles l'entendaient ; on accepta sans difficulté le paiement des droits de mutation. Mais, une fois l'acte enregistré, le 11 janvier, des lenteurs administratives calculées firent perdre deux jours au mandataire de la société. Pendant que celui-ci était retenu à Tunis, Youssef Levy, un courtier juif de Sousse, faisait prestement enregistrer une déclaration de *cheffaa,* ou préemption, et gagnait l'Enfida avec quarante-huit heures d'avance.

Sujet britannique parce que son père était natif de Gibraltar, Levy était connu pour ses sentiments hostiles à la France. L'insurrection de 1864 l'avait enrichi[22] ; grâce à son frère Moses, il était devenu administrateur de la douane locale. A Sousse, il faisait figure de notable et possédait de nombreuses propriétés dans le Sahel. C'est au nom de l'une de celles-ci qu'il avait prétendu exercer le droit de préemption sur l'Enfida.

La loi musulmane admettait en effet le droit de préemption en faveur du copropriétaire, à la condition expresse que le *chafi,* ou préempteur se substituât en tous points à l'acquéreur éventuel, en payant une somme égale à celle qui était prévue dans le contrat. Les interprétations variaient selon les rites : le rite hanéfite étendait le droit de *cheffaa* aux voisins immédiats, la seule condition requise étant la contigüité entre les biens immeubles mis en vente et ceux du *chafi ;* le rite malékite, en revanche, le restreignait aux seuls co-propriétaires. Le préempteur avait toujours, il est vrai, la

19 Toutefois comme les travaux étaient assez peu avancés du côté algérien, la question de la douane ne constituait pas encore un obstacle au raccordement.

20 Les arguments politiques ou stratégiques n'étaient pas ceux qui impressionnaient le plus les Tunisois. L'ouverture d'un port et d'un chenal à travers les boues du lac faisait redouter le développement de terribles épidémies provoquées par le dégagement des «miasmes putrides», ainsi que la ruine à bref délai de la batellerie et du commerce local *(Avv. di Sard., passim,* 1879-1880).

21 L'affaire semble avoir été ébauchée dès la fin de novembre 1880 par des amis tunisiens communs des consuls d'Italie et d'Angleterre, Hamida Benaïad et Baccouche entre autres, au moment où Reade préparait une réconciliation entre Mustapha et Maccio'.

22 Sur Y. Levy, note 112, chap. 1 ; sur son rôle en 1864, note 171, chap. V.

faculté de choisir le rite qui lui convenait, le droit de préemption étant attaché, aux biens eux-mêmes et ne dépendant nullement de la situation des contractants.

Lorsque la déclaration de *cheffaa* avait été exprimée selon les formes requises et que le cadi avait examiné les titres et la situation des propriétés, le *chafi* pouvait être mis en possession et substitué à l'acquéreur, à condition de verser sur le champ ou dans un très court délai, trois à cinq jours au maximum, le prix d'achat convenu dans le contrat[23].

Mais il était, pour l'acheteur et le vendeur, des moyens légaux et traditionnels de se préserver contre l'exercice d'un droit de *cheffaa* toujours possible. Le vendeur pouvait se réserver une bande de terrain séparant la propriété vendue de celle d'un voisin gênant. Fût-elle large d'un pouce, cette zone neutre suffisait à empêcher l'exercice d'une *cheffaa* fondée sur la contiguité. On pouvait encore adjoindre au prix de vente principal prévu dans le contrat, une poignée de monnaie dont le montant restait inconnu des contractants eux-mêmes. Le préempteur était alors dans l'impossibilité de se substituer exactement à l'acquéreur, en versant la même somme que lui, et par conséquent, d'exercer son droit de préemption. Cette clause de la poignée de la monnaie <~~i v» i~~.o) n'était qu'une subtilité de pure forme ; elle était cependant admise par tous les commentateurs. Prudent, Khérédine avait usé de ces précautions ; il avait stipulé dans le contrat un prix de vente global pour l'ensemble de ses propriétés, sans spécifier la valeur de chacune d'elles, clause qui valait celle de la poignée de monnaie. Il s'était réservé une bande d'un mètre de terrain sur toutes les limites de l'Enfida. Il pensait, de cette façon, rendre impossible l'exercice du droit de *cheffaa.*

Mais, pour les amis du premier ministre, la *cheffaa* n'était qu'un prétexte. Peu importait au fond que Levy fût ou non propriétaire en bordure de l'Enfida. Il était sujet britannique, c'était là l'essentiel, et, grâce à lui, on pourrait ramener l'attention du cabinet de Londres vers ces affaires tunisiennes dont il affectait de se désintéresser depuis la retraite de Wood. En novembre et décembre 1880, Levy avait revendiqué le droit de *cheffaa* en arguant de la possession du domaine de Souya, voisin, peut être, de celui de l'Enfida. A partir de janvier, il fit état d'une propriété nouvelle, Bourmadia, dont les éléments auraient été enclavés au cœur même de l'Enfida. Levy prétendait l'avoir achetée en décembre à un intendant du général Baccouche. Mais la propriété de Bourmadia relevait de la plus haute fantaisie. Pour attester son existence, Levy ne pouvait s'appuyer que sur un faux, un de ces actes de notoriété si faciles à établir et qu'un complaisant notaire d'Akouda avait fabriqué au nom du prétendu vendeur[24].

Cela n'avait pas empêché le cadi hanéfite de Tunis de recevoir la déclaration de *cheffaa* de Levy et de le mettre en possession du domaine. Quant au versement du prix

23 A. Marneur ; *La chefâ (droit de rachat dans la loi musulmane),* thèse droit. Paris, 1910. - F. O. 102/146. Santillana à Granville. Londres, 1er octobre 1881. - Arguments juridiques présentés par Khérédine, Rey, Broadley et Levy [corresp. de Roustan et Reade, 1880-1881, *passim].*

24 Ceci fut démontré par Frederick Arpa, un consul juge commis à l'étude de la question par les autorités britanniques en août 1881. Arpa se fit délivrer les titres et papiers de propriété de Levy ; il étudia les pétitions rédigées par ses avocats, les *fétouas* des juges musulmans. Le rapport qu'il adressa à lord Granville. (F. O. 102/14 5. Tunis, 31 août 1881} constituait contre Levy un accablant réquisitoire. Le plan de l'Enfida publié par les soins de Broadley (*France and Tunis*) n'était pas plus sérieux que les titres de propriété de Levy. L'original n'était qu'un croquis informe et mal griffonné dans lequel on ne pouvait retrouver ni les proportions, ni les contours du domaine (*Cf.* notre article sur *l'affaire de l'Enfida R. Afr.1955,* pp. 367/369).

Le général Baccouche
(*Photo Soler* - Tunis).

d'achat, personne ne s'était soucié de l'exiger. Ainsi, sans avoir déboursé une piastre[25], Levy avait pu s'installer sur l'Enfida, avec la complicité des autorités tunisiennes. Il avait pris possession de la maison d'habitation, convoqué les fermiers, renouvelé les fermages et décidé tout un programme de travaux. Des troupeaux, des bœufs de labour appartenant à Benaïad et Baccouche et même à Mustapha ben ismaïl avaient été amenés sur le domaine. La manœuvre avait été prestement exécutée.

Lorsque Chevallier-Rufigny, le représentant de la Société Marseillaise, arrivait à l'Enfida, en compagnie du chancelier du consulat, le 14 janvier, il se trouvait en présence d'une appropriation en règle du domaine. Il n'eut aucune peine à expulser de la maison le Maltais laissé par Levy mais, lorsqu'il voulut prendre contact avec les fermiers, il se heurta à une mauvaise volonté évidente. Les indigènes déclaraient ne point le connaître ; les cheikhs et les chefs des douars, dûment stylés, témoignaient que Levy était le seul propriétaire et demandaient un ordre écrit du caïd ou du bey pour obtempérer[26]. Tandis que Levy faisait ostensiblement commencer les labours, Chevallier-Rufigny, de guerre lasse, regagnait Tunis. Le mandataire qu'il laissait à l'Enfida était bientôt en butte à l'hostilité des indigènes. Insulté, menacé, il ne lui restait plus qu'à s'enfermer dans la maison sous la protection de quelques Algériens fidèles.

25 Huit mois plus tard, Levy n'avait encore rien versé à la Société Marseillaise. Il osait présenter pour tout paiement, un contrat passé avec trois coreligionnaires de Tunis qui s'engageaient à tenir à sa disposition un million et demi de piastres (937.500 Fr.), guère plus du tiers des sommes versées par la société.

26 A. Rey, *op. cit.* pp. 25 et 55-57 (annexe n° 8).

Les faits étaient à peine croyables. Ainsi, la société avait accompli toutes les formalités requises par la loi, payé le prix d'achat et versé intégralement les droits de mutation, pour se voir dépossédée au dernier moment par un individu sans titres et sans crédit qui la traitait en usurpatrice. Elle fit rédiger un rapport circonstancié sur l'affaire où elle établissait avec netteté ses droits sur l'Enfida et la nullité d'un droit de préemption qui ne servait qu'à camoufler une occupation illégale. Pour la société, Levy n'était qu'un homme de paille ; on l'avait poussé en avant en lui promettant 200.000 francs en cas de succès[27]. Plaidant cette cause avec vigueur, Roustan protestait auprès de son collègue d'Angleterre. *«Le sieur Y Levy...»,* écrivait-il, *«n'est que l'agent salarié* d'un groupe de certains personnages qui voudraient, à la faveur d'une subtilité de la loi musulmane, déposséder une société française et *acquérir à vil prix une importante propriété»*[28].

Mais Reade soutint Levy avec fermeté. Après deux ans d'une pesante inaction, il trouvait enfin une cause à défendre. Surtout, l'intervention de son ami Broadley allait contribuer à soulever les passions. Broadley avait ses entrées au consulat ; il avait déjà plaidé pour Levy. Pouvait-on trouver plus «belle affaire» que l'Enfida pour un avocat besogneux en quête d'argent et de notoriété ?

Dès qu'il eut été chargé par Levy de la défense de ses intérêts, Broadley mena grand bruit autour de l'affaire. Il dictait à Reade des rapports favorables à son client, rédigeait des pétitions, alertait le gouvernement anglais, les parlementaires, la presse. Fin janvier 1881, il décidait de partir pour l'Angleterre, laissant à son confrère et ami Pace le soin d'assister Levy à Tunis.

A Londres, Broadley redoubla d'activité : exploitant habilement la tension franco-italienne, cet avocat sans scrupules mais non sans talent réussit à faire d'une médiocre affaire qui jamais n'aurait dû quitter le cadre local de Tunis, une question d'importance internationale. La cause d'un coquin qui s'était vendu pour favoriser une vilaine affaire d'accaparement, prit, grâce à lui, les proportions d'une question de principe sur la défense de la propriété et de l'honneur du citoyen britannique à l'étranger.

Broadley rédigeait des communiqués pour les grands journaux, *Standard, Daily Telegraph, Times* surtout, tantôt de brefs entrefilets que signait l'avocat défenseur, tantôt des comptes rendus détaillés où il se dissimulait sous l'anonymat d'un «résident britannique à Tunis». Le *Temps* de Paris répondait au *Times* de Londres. Broadley soutenait la polémique en résumant, en traduisant les arguments de l'adversaire ; il la faisait rebondir par des mises au point, des réfutations ; à l'appui de sa thèse, il appelait les articles parus dans la presse italienne. Deux parlementaires, Montague Guest, député aux Communes et lord de la Warr[29], avaient fait connaissance avec Broadley pendant un séjour à Tunis en 1880. Ils s'étaient tout naturellement intéressés à l'affaire Levy dont on leur avait exposé, au consulat, la version anglaise. Pour nourrir leurs interpellations ou leurs questions écrites au ministère des Affaires étrangères, Broadley découpait des articles, constituait des dossiers. Il rédigea de même pour le sous-secrétaire d'Etat aux

27 *Ibid.* p 49, annexe n° 5 : extrait d'une lettre de Moses Levy à un de ses amis de Marseille, dans laquelle il atteste que Benaïad a promis 200.000 francs à son frère.

28 F. 0.102/143. Roustan à Reade. Tunis, 14 janvier 1881.

29 GUEST (Montague-John), parlementaire anglais, né en 1839, élu député en avril 1880 par le bourg pourri de Wareham (Dorset). Il siégeait dans la majorité libérale.
DE LA WARR (Reginald-Windsor Sackville-West, 7e comte et 13e baron), né à Londres en 1817, membre de la Chambre des Lords depuis 1873.

Affaires étrangères, sir Charles Dilke[30], un mémorandum sur l'Enfida. Pour donner plus de poids à ses affirmations, Broadley fit imprimer une brochure habilement présentée qu'il fit répandre dans les milieux de la presse et du Parlement[31]. Il arriva ainsi, grâce à un sens aigu de la publicité, à persuader une large part de l'opinion anglaise du bon droit de la cause qu'il défendait.

Dans ses communications, Broadley présentait Joseph Levy comme un honnête négociant britannique qui, au nom d'un droit légitime, souhaitait acquérir le domaine de l'Enfida. Selon la loi, «en cas de vente d'un bien immeuble, quiconque possède une propriété immédiatement contigiie à celle qui est vendue peut exercer le droit de préemption ou *cheffaa* sur la propriété ainsi vendue et peut en devenir légalement propriétaire, en payant le prix d'achat stipulé par le vendeur originel». Levy était voisin de l'Enfida vendu par Khérédine à la Société Marseillaise, avait déclaré son intention d'exercer la *cheffaa,* le 3 décembre 1880, l'avait formulée le 12 janvier 1881, et complété les formalités en se rendant à l'Enfida dont il avait été mis en possession ce même jour, en présence de deux notaires et de témoins tunisiens. Levy était entré dans la maison d'habitation, avait labouré, semé, avait agi en propriétaire[32].

Broadley passait cependant sous silence les clauses restreignant l'exercice de la *cheffaa* ; il oubliait de dire que Levy n'avait pas payé la première piastre du prix de l'Enfida. Il pouvait alors, non sans effronterie, dénoncer la violence des acquéreurs français qui avaient fait expulser par cinquante de leurs sbires[33] l'intendant laissé par Levy ; il pouvait solliciter l'assistance du gouvernement de Sa Majesté pour la défense de la propriété et de l'honneur d'un sujet britannique.

Reade, de son côté, ne cessait de proclamer la bonne foi de Levy. Le bon droit était pour lui ; il appelait de tous ses vœux un jugement sur le fond. «Tout ce qu'on demande cependant, c'est que la question soit laissée au jugement des tribunaux locaux, où sans aucun doute, stricte justice sera rendue»[34]. C'était là, d'ailleurs, le point fort de son argumentation. La méfiance manifestée à l'égard des tribunaux tunisiens par la société française était, à n'en pas douter, la preuve de sa mauvaise conscience. Elle ne récusait la justice du bey que parce que le bon droit n'était pas de son côté.

De fait, la Société Marseillaise était dans une impasse. Elle avait publié un mémoire pour exposer la mauvaise foi de ses adversaires; elle avait obtenu du cheik el Islam de Constantinople une consultation favorable à sa cause; sur le plan tunisien, elle n'avait pas le moyen d'aller plus loin. Il n'y avait pour elle d'autre solution d'attente que de tolérer l'occupation abusive de l'Enfida par les gens de Levy. Nos adversaires, écrivait Chevallier-Rufigny, «s'efforcent de nous amener à les attaquer devant le tribunal du Charâa et à nous faire renoncer au bénéfice de la situation de défendeurs qui nous appartient légalement.»

30 DILKE (*sir Charles-Wentworth),* homme politique et écrivain anglais né et mort à Londres (1843-1911). Député radical de Chelsea, depuis 1868, il accédait pour la première fois au gouvernement dans le 2e cabinet Gladstone.

31 *France and Tunis.* Londres, 1881, *op. cit.*

32 F. 0.102/143, pétition de Joseph Levy à lord Granville (Imprimé), 23 janvier 1881.

33 *Daily Telegraph : The Tunis difficulty,* 2 février 1881. Broadley insistait sur le fait que Roustan s'était associé à cette violation de domicile en dépêchant le chancelier du consulat pour assister Chevallier-Rufigny à l'Enfida.

34 F. 0.102/ 143. Tél. à Granville. Tunis, 12 février 1881.

«Défendeurs, nous sommes libres, selon la loi tunisienne, de choisir notre rite, et d'opter pour le rite malékite, qui ne reconnaît pas le droit de *cheffaa.* Tout l'échafaudage de nos adversaires tombe devant cette situation légale. Demandeurs, dans une action contre la prétendue *cheffaa* exercée par le sieur Levy, nous nous déclarons par cela même hanéfites, c'est-à-dire appartenant au rite qui reconnaît la *cheffaa,* et nous nous livrons à une justice qui est pour nous, à l'état de suspicion légitime et qu'aucune illégalité n'arrêtera.»

«Tel est le piège dans lequel on cherche à nous entraîner à la faveur des subtilités de la loi musulmane et grâce à la complicité de toutes les autorités tunisiennes»[35]. En effet, si le cadi hanéfite de Tunis avait reconnu à Levy la propriété de l'étrange domaine de Bourmadia, s'il l'avait mis en possession de l'Enfida sans exiger le versement du prix d'achat, la société ne pouvait nourrir aucune illusion sur la sentence du tribunal hanéfite. On trouverait sans doute dans le Coran des arguments nouveaux pour justifier l'occupation illégale du domaine, pour différer ou esquiver le remboursement des sommes payées par les Français.

Les affaires devaient rester en l'état pendant trois mois environ, Levy disposant de l'Enfida sans l'avoir payé, la Société Marseillaise protestant contre cette usurpation, sans engager cependant des pourparlers judiciaires. Après avoir vainement tenté de se persuader l'un l'autre de la justesse de leurs points de vue, Reade et Roustan avaient fini par cesser toute communication sur ce sujet. L'affaire était à son point mort sur le plan local; il ne restait plus aux consuls qu'à en appeler à leurs gouvernements respectifs.

2 - Les hésitations anglaises

L'affaire de l'Enfida venait à point nommé pour créer une diversion dans les affaires tunisiennes. Les Italiens qui, plus que jamais, espéraient faire épouser leur cause par les Anglais encourageaient ceux-ci à l'action. S'ils affectaient de se tenir à l'écart de l'affaire Levy, toute occasion leur était bonne pour se plaindre des agissements de leurs rivaux et pour dénoncer leur politique «envahissante»[36].

a) La politique tunisienne de Granville

A Rome, on avait été quelque peu déçu par l'attitude circonspecte adoptée par Granville dans les affaires tunisiennes. Les invectives lancées par les libéraux au cours de la campagne électorale de 1880 contre la politique étrangère de Disraeli avaient laissé espérer que le changement de ministère entraînerait un renversement de la politique anglaise. Revenus au pouvoir, les libéraux avaient dû renoncer à tout bouleversement. Oubliant leurs diatribes électorales, ils finissaient par se rallier à la politique méditerranéenne de leurs adversaires. «Au lieu de détruire le traité de Berlin», écrivait Granville à la Reine, en septembre 1880, «M. Gladstone et ses collègues [sont]

35 A. E. Tunis, vol. 55. Chevallier-Rufigny à Roustan. Tunis, 10 février 1881, annexe à dép. de Roustan du 12 février 1881 (D. D. F., 13, n° 193).

36 F. 0. 45/406. Tél de Mac Donel à Granville. Rome, 13 août 1880.
F. O. 45/407. Du même au même, 1er septembre 1880.
F. O. 45/401. Granville à Paget. Walmer Castle, 21 et 28 décembre 1880. - F. O. 45/426. Paget à Granville. Rome, 19 janvier 1881.
Selon Paget, les Italiens étaient persuadés que s'ils donnaient «satisfaction à l'Angleterre dans les questions commerciales, l'Angleterre n'abandonnerait certainement pas l'Italie dans les questions politiques qui l'intéressaient», les affaires de Tunisie, en particulier (G. P. 182. A Granville. Rome, juin 1880).

résolus à faire de leur mieux pour en exécuter les stipulations»[37]. Après avoir dénoncé comme déshonorante l'acquisition de Chypre, les ministres libéraux se trouvaient fort embarrassés pour y renoncer sans «encourager les Russes à aller de l'avant». Pour se défaire des obligations gênantes que la convention imposait à la Grande-Bretagne, certains d'entre eux songeaient à un rachat pur et simple de l'île à la Turquie[38]. Finalement, la crainte de la Russie décida le cabinet à se rallier à la convention. Dès lors, il devenait bien difficile de répudier l'accord sur la Tunisie conclu par Waddington et Salisbury. Gladstone lui-même devenait le reconnaître un an plus tard : «Notre position pour résister aux intrigues françaises en Tunisie... a été terriblement affaiblie, premièrement par l'acquisition de Chypre... deuxièmement par la déclaration de Salisbury qui, je le suppose, nous lie[39].»

Les hésitations de la politique anglaise traduisaient l'embarras de Granville, assez hostile aux ambitions françaises mais peu désireux cependant d'encourager les Italiens à l'action. Pendant la crise du T. G. M., il fit la sourde oreille aux appels qui lui venaient de Rome ou de Paris, en s'efforçant de maintenir une prudente neutralité. Il se gardait de reconnaître aux Français la prépondérance qu'ils revendiquaient en Tunisie et refusait de jouer leur jeu en conseillant aux Italiens, comme on le lui suggérait à Paris, de ne pas entraver la politique française dans la Régence. Mais il refusait pareillement aux Italiens de condamner les ambitions françaises et faisait répondre aux deux parties qu'il n'était pas en mesure de donner un avis sur les différends qui les opposaient dans la Régence[40]. Finalement, la ligne de conduite adoptée par Granville laissait planer l'incertitude la plus complète sur les intentions réelles du gouvernement britannique dans les affaires de Tunisie.

Il ne servait de rien aux Italiens d'aligner en toute circonstance leur politique méditerranéenne sur celle de l'Angleterre[41]. Ils se retrouvaient seuls en Tunisie devant un rival mieux armé. II était vain d'espérer résister à la France sans alliance. L'Italie seule, «cela ne compte pas», disait Bismarck avec mépris[42]. L'ambassadeur à Paris, le général Cialdini, déconseillait avec vigueur toute politique d'aventures[43]. Ses avertissements furent-ils entendus ? Il put sembler en tout cas que l'Italie allait renoncer à son isolement pour se rapprocher des puissances centrales. Maffei et Malvano étaient partisans d'une

37 Gladstone papers, 44.172. Granville à la Reine Victoria, 19 septembre 1880.

38 G. R 123 et 143, mémorandum pour Gladstone et opinion des membres du cabinet sur la question de Chypre, mai 1880.

39 Gladstone à Granville, 22 avril 1880 (Fitzmaurice : *The life of Granville.* London, 1906, vol. 2, p. 236).

40 *D. D. F.*, vol. 3. Challemel-Lacour à Freycinet. Londres, 12 juillet 1880. - F. O. 27/2432. Lyons à Granville. Paris, 8 juillet 1880 - F. O. 27/2422 Granville à Lyons F. O., 15 juillet 1880.
«1 said (to Menabrea) that H M's government were not in a position to make a present of Tunis to France or to any other Power : it was a dependency of Turkey. They had no wish to oppose the preponderating exercise and development of French influence in that Regency, but I reserved, as my predecessors in office had done, any opinion upon questions raised by Italy in connexion with Tunis». (F. O. 45/400. Granville à Paget, F. O., 10 juillet 1880 - Avertissement de Mac Donel aux Italiens : F. O. 45/407. Mac Donel à Granville. Rome, 1er septembre 1880).

41 En particulier dans les affaires de Monténégro et de Grèce qui occupaient la diplomatie européenne à partir de juin 1880.

42 A. E. Ail. vol. 43, dép. de St-Vallier. Berlin, 2 mai 1881.

43 «Soutenons avec fermeté le maintien du statu-quo», écrivait-il en substance, en juin 1880, «défendons nos intérêts avec énergie et résolution, mais, pour l'amour du ciel, ne donnons à la France aucun prétexte de nous chercher une *querelle d'Allemand...* Mais, si un conflit avec la France ne vous alarme pas, *si vous avez des alliances sûres,* si... vous vous sentez décidés à résister, je n'ai, pour ma part, plus rien à dire. Mais, dans ce cas, rappelez-moi de Paris et replacez moi à la tête d'un corps d'armée où ma présence sera plus utile qu'ici» (Chiala, *op. cit.* t 2, p.149).

entente avec l'Allemagne[44]. Fin août 1880, par l'intermédiaire d'un journaliste allemand, Maffei fit entendre à Berlin et à Vienne que l'Italie accéderait volontiers à la Duplice. Mais ces avances furent accueillies avec réserve et le projet n'aboutit point. Courant septembre, Maffei pouvait le confirmer officiellement à l'ambassadeur d'Angleterre[45]. D'ailleurs, de nombreux hommes politiques italiens, notamment Depretis, le ministre de l'Intérieur, étaient hostiles à tout changement de politique.

Après avoir longuement disserté sur la question des alliances, les journaux de la péninsule, qu'ils fussent les organes de la majorité comme l'officieux *Popolo Romano,* ou ceux de l'opposition de droite ou de gauche, comme *l'Opinione* ou la *Riforma,* s'accordaient au début d'octobre pour conseiller au gouvernement de conserver sa liberté d'action et de chercher à maintenir avant tout une bonne entente avec l'Angleterre[46]. A la fin de l'année, on retrouvait l'Italie affectant de «trotter en toutes choses derrière la Grande-Bretagne»[47], la soutenant dans les affaires de Grèce et d'Orient comme pour se concilier son appui dans celles de Tunis. Mais ces variations de la politique italienne ne pouvaient qu'inciter à la réserve les hommes d'Etat anglais. Lord Paget dépeignait avec sévérité la confusion qui continuait de régner à Rome, la versatilité des hommes, la nullité des programmes. Depuis la mort de Cavour, l'Italie n'avait plus eu de politique étrangère[48]. Eût-il été sage de s'appuyer sur une nation versatile, sur un Etat faible qui pouvait faire défection à la première occasion ?

b) L'impossible conciliation franco-italienne

Cependant en Tunisie, à la crise de l'été 1880, avait succédé l'apaisement. Les Français paraissaient satisfaits des dernières concessions beylicales. A Paris, la chute de Freycinet, le 10 septembre, amenait au pouvoir Jules Ferry qui confiait le portefeuille des Affaires étrangères à un vieillard érudit, pacifique et circonspect, le sénateur Barthélemy-Saint-Hilaire[49]. Le moment eût été favorable à un rapprochement franco-italien, à un échange de vues de sang-froid sur le fond de la question tunisienne.

Il n'était pas difficile de désavouer les initiatives malheureuses d'agents locaux trop impulsifs. Comme les Anglais l'avaient fait remarquer, les desseins avoués des deux gouvernements ne semblaient nullement incompatibles[50]. Les Italiens avaient toujours proclamé leur désintéressement vis-à-vis de la Tunisie. Ils revendiquaient seulement le droit de développer leurs entreprises privées, droit que les Français ne leur contestaient point. Les Français prétendaient à une prééminence politique, difficile à définir sans doute, mais qui paraissait susceptible d'accommodements. Les actes désavouaient trop

44 A. E. Italie, vol. 59. Dép. de Noailles. Rome, 2 septembre 1880.

45 F. 0.45/407. Tél. de Mac Donel à Granville. Rome, 23 septembre 1880. M. Rosi : *1 Cairoli,* 12, pp. 54/56. Chiala, *op. cit.* p. 178. Giaccardi : *La conquista di Tunisi...* Milan, 1940, pp. 197/200 - Le 26 août 1880, Cairoli, Cialdini et Maffei s'étaient réunis à Belgirate pour discuter des affaires tunisiennes et de la politique générale de l'Italie. Selon Rosi, les suggestions de Maffei, après avoir emprunté le canal du journaliste Grunert Goerke, auraient été transmises à Bismarck par le prince de Reuss, ambassadeur à Vienne.

46 Chiala, *op. cit.* t 2, pp. 178-191. - *Popolo Romano, Opinione, Diritto, Piccolo* de Naples : 25 août -15 octobre 1880. Commentaires sur les articles de la *Neue Freie Presse* de Vienne (des 1er et 14 septembre notamment), favorables à un rapprochement avec l'Italie, et polémiques sur la question de Tunis.

47 A. E. pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris, 10 janvier 1881.

48 F. O. 45/407. Paget à Granville ; Rome, 16 octobre 1880.
G. P. 182 du même au même, Rome, 7 juin 1880.

49 Né en août 1805, il avait alors 75 ans.

50 F. O. 27/2422. Granville à Adams F. O. 26 juillet 1880.
- F. O. 45/401. Granville à Mac Donel. F. O. 28 juillet 1880.

souvent les paroles, il est vrai, l'affaire du T. G. M. en avait apporté la preuve[51]. Si les ministres étaient relativement conciliants, ils abandonnaient à leurs subordonnés le soin des affaires. Courcel comme Maffei dirigeaient la politique tunisienne de la France et de l'Italie sous le nom de Freycinet, Barthélemy-Saint-Hilaire ou Cairoli[52]. Or, ni l'un ni l'autre ne songeaient à traiter avec l'adversaire et Roustan comme Maccio' pouvaient toujours compter sur leur soutien actif pour la «guerre au couteau» qu'ils se livraient sur le front tunisien. Maffei crut-il réellement que l'opposition déclarée de Grévy et de Gambetta[53] empêcherait indéfiniment le gouvernement français d'agir ? Il n'est pas douteux en tout cas qu'il comptait fermement sur l'Angleterre pour arrêter la France en cas d'initiatives hardies. Il pouvait traiter, mais il n'était décidé à aucune concession sérieuse. «On voulait le *statu quo* dans la Régence, mais avec la prépondérance de l'influence italienne»[54]. Partage de la Tunisie ou condominium franco-italien, les Italiens n'entendaient pas aller au delà ; c'est avec cette ultime concession qu'ils espéraient encore arrêter les Français à la fin d'avril 1881[55].

Adversaire de la France, Maffei voulait à tout prix l'empêcher de s'emparer de la Régence. De toute l'année 1880, il ne fit aucune tentative sérieuse de rapprochement ou même de discussion avec elle[56]. L'idée d'un rappel simultané de Roustan et de Maccio' lancée au cours de l'été, ne fut qu'un ballon d'essai ; elle ne fut suivie d'aucune proposition précise[57].

L'activité de Maffei et de Malvano, leur ferveur dans les affaires tunisiennes ne pouvaient suppléer à l'isolement diplomatique de leur pays. Faute de soutien extérieur, l'Italie courait vers une aventure sans issue. Comme le soulignait à juste titre Gorrini, les responsables de la politique italienne «auraient dû comprendre dès 1878 que c'était seulement par une victoire militaire ou diplomatique sur la République voisine qu'ils pouvaient lui ravir la Tunisie[58]».

De leur côté, les Français ne firent aucun effort pour vider la question par une discussion amicale avec leurs voisins. Les avertissements donnés à l'Italie ne pouvaient être que des pis-aller. Courcel déclarait sans ambages au gérant de l'ambassade anglaise, le 30 septembre 1880, que le gouvernement français visait à l'annexion de la Tunisie à plus ou moins brève échéance[59]. N'aurait-il pu agir de la même façon avec les Italiens, et, pour prévenir leur mécontentement, n'aurait-il pu leur offrir Tripoli, comme

51 «Under the guise of purely commercial opérations, the Italian government was pursuing objects in the main, if not wholly political» (F. O. 45/401. Granville à Mac Donel F. 0. 28 juillet 1880)

52 Sur Cairoli : A. E. Italie ; vol. 58. Part, de Noailles à Courcel. Rome, 9 juillet 1880 ; G. P. 182 Part, de Paget à Granville. Rome, 7 juin 1880.

53 C'est à la fin de septembre que Grévy aurait dit à Cialdini que «la question de Tunis ne valait pas un cigare de deux sous et que l'amitié italienne était infiniment plus chère et plus précieuse pour la France» (Chiala, *op. cit.* t. 2, p. 201). Le 19 novembre 1880, Gambetta déclarait à Dilke qu'une entente franco-italienne sur la Tunisie était nécessaire et qu'il faudrait la rechercher au moyen d'un partage de la Régence (Gorrini, *op. cit.* pp. 62 et 106).

54 Gorrini, *op. cit.* p.47.

55 A. E. Papiers Noailles. A Noailles. Paris, 1er mai 1881.

56 Quelques ouvertures faites à Noailles au début de 1880 par le marquis de Sant'Onofrio, chef de cabinet de Cairoli, puis par Maffei (F. 0.102/144. Paget à Granville, très confid. Rome, 16 mars 1881 ; A. E. Italie, vol. 61 dép. de Noailles. Rome, 29 janvier 1881).

57 A. E. Pap. Noailles. Roustan à Noailles, 10 septembre 1880.

58 Gorrini, *op. cit.*, p. 47.

59 «He allowed that the French government looked to the ultimate annexation of the Regency, but they were in no hurry. It could come gradually in the form of a protectorate, but it must come» (G. P. 175. Adams à Granville, 1er octobre 1880).

naguère Salisbury avait offert Tunis à la France ? Les circonstances étaient favorables, car le gouvernement italien cherchait alors à emprunter 650 millions, pour assainir sa monnaie en mettant fin au cours forcé des billets. L'Italie avait besoin de la bourse de Paris et le gouvernement français disposait d'un moyen de pression efficace pour poser la question de Tunis dans les meilleures conditions[60].

Mais l'ambassadeur à Rome, le marquis de Noailles, hostile aux Italiens, déconseillait toute politique de transaction. Les Italiens, assurait-il, ne songeaient qu'à prendre la succession de la France dans le bassin de la Méditerranée. «Toute concession que nous leur ferons aujourd'hui leur servira de marchepied contre nous et ils deviendront plus exigeants et feront croire à tout le monde qu'ils nous ont battus dans la campagne de ce printemps ».

«Il faut, selon moi, y aller très doucement avec Tripoli et ne pas laisser croire d'ores et déjà à MM. les Italiens qu'ils y sont les maîtres... parce que la Régence de Tripoli est sept ou huit fois plus grande que la Tunisie et n'a pas de frontières fixes, ce qui amènera toutes sortes d'ennuis si nous avons jamais les Italiens pour voisins de ce côté... [et que] Tripoli devant être vraisemblablement... une compensation d'avenir, nous risquons de nous mettre dans l'embarras en parlant trop tôt et de n'avoir plus de gâteau dans la main, au jour donné, pour apaiser les Italiens»[61].

Il est possible cependant que Courcel eût été plus généreux. Mais il était avant tout partisan d'une politique de fermeté et ne souhaitait pas provoquer de vaines discussions avec l'Italie. Il ne croyait pas qu'elle pût se résigner facilement à l'annexion de la Tunisie et, s'il était sans doute acquis à l'idée de compensations, il tenait à ce que la France allât de l'avant en conservant sa liberté d'action[62]. Il était décidé à négliger l'opposition italienne, confiant qu'il était en l'appui de l'Allemagne[63] et persuadé que l'Angleterre ne pouvait renier «ses paroles trop positives» de 1878[64].

L'important d'ailleurs était de décider le gouvernement français. Mais les ministres ne s'occupaient guère que de politique intérieure. Barthélemy-Saint-Hilaire, distrait par les questions orientales, hésitait à se prononcer. Persuadé, lui aussi, qu'on pouvait convaincre le bey de signer quelque accord à l'amiable, il souhaitait faire l'économie d'une crise et ne croyait pas à l'urgence d'une décision, car l'Italie sans argent lui semblait hors d'état d'agir en Tunisie. Les mois s'écoulaient en vain. Barthélemy-Saint-Hilaire ne s'occupait que de l'affaire des frontières grecques[65]. Mais les Italiens, réconciliés avec le bey, redevenaient arrogants. A la manifestation de Palerme,

60 «Le gouvernement italien serait fort gêné», notait Barth-St-Hilaire, si le marché officiel venait à lui être fermé» (A. E. Italie, vol. 61. Pers. à Noailles ; Paris, 18 février 1881).

61 *Ibid,* vol. 60. Part, de Noailles à Courcel. Biarritz, 9 octobre 1880.

62 C'est ce qui ressort des mémoires inédits de Courcel ainsi que de sa correspondance particulière avec Roustan, Noailles et Saint-Vallier. Ce dernier d'ailleurs ne partageait pas l'opinion de Noailles au sujet de Tripoli. Il souhaitait que la France fît un geste à l'égard de l'Italie afin d'apaiser son ressentiment (A. E. Ail vol. 40. A Barth. St-Hilaire. Berlin, 10 février 1881).

Mais les circonstances amenèrent la France à agir sans prévenir explicitement l'Italie. Aussi les hommes d'Etat et les historiens italiens ne manquèrent-ils pas de relever avec amertume la mauvaise foi de leurs voisins, l'hypocrisie de déclarations qui les avaient induits en erreur jusqu'à la fin (Gorrini, *op. cit.* «malafede francese», «fides punica». pp. 57-67).

63 A. E. Ail. Mém. et Doc. vol.167. Part de St-Vallier à Courcel, Berlin, 12 novembre 1880.

64 A. E. Pap. Noailles. Part, de Courcel à Noailles ; Paris, 20 janvier 1881..

65 «Depuis que Mr B. St. Hilaire s'est lancé dans sa proposition d'arbitrage européen entre la Turquie et la Grèce, cette affaire domine pour nous toute autre préoccupation, et à vrai dire, notre politique gravite autour d'elle.» (A. E. Pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris, 10 janvier 1881).

le quai d'Orsay fit répondre par une campagne de presse. Une dépêche de l'agence Havas reproduite par tous les journaux, le 11 janvier, laissa croire qu'une intervention française était imminente. Une lettre d'Alger, dont elle donnait le texte, exposait en effet la nécessité pour la France d'exercer sur la Régence «un protectorat effectif... condition indispensable de la sécurité de l'Algérie». «Qui touche à la Tunisie touche à la France», concluait l'éditorialiste du *Temps,* le même jour[66].

Les Italiens, émus, se hâtèrent de faire des sondages en vue de compensations éventuelles[67]. Mais l'alerte fut de courte durée. Enhardis par l'irrésolution française, ils revinrent bien vite à leurs projets et continuèrent de contrecarrer les entreprises de leurs adversaires. Lentement, mais sûrement, la situation se dégradait. Bismarck pouvait se moquer de ses voisins. «Les Français», disait-il en janvier, «oublient en ce moment la morale de la fable et lâchent la proie pour l'ombre ; ils jettent aux moineaux grecs la poudre qu'ils devraient réserver pour le pigeon tunisien. Par faiblesse, par indécision, par crainte de prendre un parti résolu, ils font depuis trois ans une grave faute politique. S'ils avaient été sages et avisés, ils auraient clos et terminé la question tunisienne aussitôt après le Congrès de Berlin»[68]. Et Saint-Vallier de renchérir : «Il est pitoyable vraiment qu'ayant sur les bras une affaire comme celle de Tunis, nous nous soyons embarqués comme des étourneaux dans la campagne perdue d'avance de l'arbitrage... Et tout cela en Grèce pour un intérêt humanitaire à la Don Quichotte, quand nous aurions dû concentrer toutes nos forces pour un intérêt vital comme celui de Tunis»[69].

c) La crise de l'Enfida

Les avertissements de Bismarck étaient fondés. Déjà en Tunisie, des difficultés nouvelles menaçaient la France. Le parti italo-tunisien avait soulevé la querelle de l'Enfida, entraîné Levy, Broadley, le consulat d'Angleterre ; il essayait d'obtenir l'appui du cabinet de Londres.

Mais celui-ci connaissait alors trop d'embarras en Irlande, au Transvaal et dans l'Afghanistan pour souhaiter se créer des difficultés nouvelles avec la France[70]. En dépit de l'agitation de Reade et de Broadley, le Foreign Office conservait une attitude réservée

66 *Temps,* 11 janvier 1881 : *Bulletin du jour, l'Algérie et la Tunisie* (On écrit d'Alger, le 5 janvier...}.

67 A. E. Italie ; vol. 61. Tél. Part et confid. de Noailles. Rome, 17 janvier 1881.

68 «J'avais cru M. Waddington plus résolu et plus pratique, mais il a voulu jouer au puritanisme en faisant étalage, à son retour en France, de son mot des *mains nettes* auquel, s'il avait été habile, il aurait préféré celui *des mains libres.* Il a donc laissé passer le temps, un temps précieux, où tout conspirait pour lui, et il s'est quelque peu noyé dans la fumée des vins grecs, capiteux et ne rapportant rien. Chaque fois qu'il m'a fait parler de Tunis par Holenhohe ou Saint-Vallier, j'ai tenu le même langage que lors du Congrès et, quand il m'a demandé de détourner la rapacité italienne vers Tripoli, je l'ai fait aussitôt ; il est tombé finalement sans avoir rien exécuté».

«Freycinet n'a été ni plus sage ni plus clairvoyant ; il s'est même montré beaucoup plus faible. Waddington avait au moins maintenu le statu quo ; Freycinet a perdu du terrain et laissé prendre par l'adversaire de fortes positions. Cela a encouragé les Italiens qui sont devenus plus audacieux et plus insolents ; c'est leur nature d'être hardis conre les timides et humbles devant les résolus ; il y a trois mois, le gouvernement français paraissait à bout de patience et laissait entendre qu'il allait prendre son parti; il n'a pris qu'un nouveau délai. - Aujourd'hui, il ne fera pas davantage ; il boira l'amertume de la mission de Palerme et il agira si bien qu'un beau jour il se réveillera de sa torpeur et de son indécision avec un cordon de troupes italiennes sur sa frontière algérienne ; en politique comme au jeu, il faut saisir les occasions ; les Français ont eu trois ans à eux pour en profiter, ils n'ont pas su le faire. Les belles cartes ont changé de main, c'est l'Italie qui les tient aujourd'hui». (A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167. St-Vallier à Barth. St. Hilaire, très confid. Berlin, 15 janvier 1881).

69 *Ibid.* Part, de St-Vallier à Courcel. Berlin, 22 janvier 1881.

70 La brigade irlandaise retournait contre le cabinet Gladstone la politique d'obstruction parlementaire qui avait paralysé l'action de Disraeli pendant les derniers mois de son grand ministère.

et ne manifestait nullement le désir de s'engager. Dès le début, Granville s'en était tenu à des conseils de prudence. Il souhaitait garder à l'affaire son caractère local et attendait d'être mieux informé pour pouvoir exprimer une opinion.

Or, très vite, il apparaissait aux dirigeants britanniques que le bon droit de Levy était difficile à soutenir. L'ambassadeur à Paris, lord Lyons, ne dissimulait pas son scepticisme et redoutait que l'affaire de l'Enfida ne devînt une autre affaire don Pacifico. Les intérêts anglais en Tunisie, écrivait-il à Granville le 18 janvier, «ne valent pas une querelle ou même un refroidissement dans nos relations avec la France». L'essentiel, pour lui, était «d'éviter que la question tunisienne ne devînt une pierre d'achoppement sur la voie des bonnes relations avec [elle]»[71]. Le sous secrétaire; d'Etat adjoint aux Affaires étrangères, Pauncefote[72], était plus tranchant : «Peut-on dire que M. Levy ait un intérêt de bonne foi et que ses façons d'agir ne sont pas des vexations ? Il est établi qu'il n'est qu'un instrument dans les mains du parti italien à Tunis, pour faire échec aux intérêts français, en empêchant la cession de cet important domaine à la Société Marseillaise. Celle ci était la première en course, elle a versé l'argent. C'est un mauvais tour joué de la part des Italiens, et selon toutes probabilités, c'est le *gouvernement italien* qui a fourni l'argent, comme il l'a déjà fait pour le chemin de fer de La Goulette. Ils seraient doublement satisfaits de nous entraîner dans leur querelle avec la France au sujet de Tunis. Bien que Levy puisse, peut être, avoir la loi de son côté, il me semble que le gouvernement de la Reine peut, à juste titre, refuser de l'assister, quand il joue, contre la France, les cartes de l'Italie, quelle que soit la récompense qu'il puisse en espérer pour cela[73]». «Je ne suis pas persuadé que M. Levy ait entièrement raison», écrivait Granville lui-même[74] qui jugeait insuffisantes voire partiales les explications fournies par le consul à Tunis.

Dans ces conditions, le *Foreign Secretary* ne pouvait qu'accueillir avec faveur les suggestions françaises de dessaisir les agents locaux pour faire étudier l'affaire par les deux gouvernements. Le 17 janvier 1881, Barthélemy-Saint-Hilaire s'en était ouvert à lord Lyons qui donnait son approbation. Il chargea alors l'ambassadeur à Londres d'en entretenir le Foreign Office. Le 31 janvier, Granville et Challemel-Lacour tombaient d'accord sur la nécessité d'ajourner la discussion jusqu'à l'arrivée d'informations plus complètes. Mais, comme le faisait remarquer Granville le 2 février, il était essentiel «qu'aucune des parties ne fasse rien qui puisse ajouter à la difficulté de régler l'affaire[75]».

C'est alors qu'une malencontreuse tentative d'intimidation de la part de la France faillit tout remettre en question. Barthélemy-Saint-Hilaire qui s'était décidé à en finir avec les affaires de Tunisie avait soutenu en conseil des ministres, le 29 janvier, la nécessité d'une intervention en force dans la Régence. Mais ses collègues ne l'avaient pas suivi. À défaut de mesures plus vigoureuses, ils s'étaient ralliés à l'envoi d'un cuirassé dans les eaux tunisiennes. A Constantinople, le bruit courait que le sultan s'apprêtait à déposer le

71 G. P. 171. Part, de Lyons à Granville. Paris, 18 janvier 1881.

72 PAUNCEFOTE (sir Julian), diplomate anglais, né à Preston Court (Gloucestershire], en 1828, mort en 1902. Il était sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires étrangères depuis juillet 1876, et devint sous-secrétaire d'Etat permanent en 1882.

73 F. 0. de 102/143. Note de Pauncefote sur la pétition de Levy à Granville du 23 janvier 1881.

74 «Il lui serait interdit d'exercer son droit de préemption par la précaution prise par Khérédine Pacha, de se réserver un espace encerclant la propriété, de façon à empêcher la partie vendue de devenir contigue de toute autre propriété. M. Reade ne répond pas là-dessus...» (F. 0.102/143. Note'de Granville sur la dépêche de Reade du 17 janvier 1881).

75 A. E. Angl. vol. 789. Dép. de Challemel-Lacour. Londres, 2 février 1881.

bey et réunir la Régence à ses Etats pour nommer comme pacha son ancien grand vizir Khérédine[76]. Ces rumeurs peu fondées pouvaient servir de prétexte, mais la raison réelle de l'envoi du *Friedland,* le plus puissant bâtiment de l'escadre de Méditerranée, n'était autre que l'affaire de l'Enfida, Barthélemy-Saint-Hilaire devait innocemment l'avouer à lord Lyons[77].

Croyait-on à Paris que le bey se hâterait de satisfaire aux réclamations de la Société Marseillaise ? Mais comment espérer que Granville pourrait tolérer une telle provocation, au moment même où il convenait avec les Français de suspendre toute action en Tunisie ? L'idée venait du ministre. Courcel lui-même avait peine à cacher son scepticisme sur l'opportunité d'une telle démonstration[78].

Comme il fallait s'y attendre, la riposte anglaise fut vive. Si le *Friedland* n'était pas immédiatement rappelé, écrivait Granville, le 3 février, le gouvernement de Sa Majesté, tout en regrettant une décision qui pouvait laisser croire à tort à un refroidissement dans les relations franco-anglaises, se trouverait dans la nécessité d'envoyer une escadre devant Tunis[79]. Barthélemy-Saint-Hilaire alors, de nier que l'envoi du *Friedland* eût le moindre rapport avec l'affaire Levy. Démentant les paroles qu'il avait prononcées la veille devant lord Lyons, le 4 février, il assurait que la démonstration française avait uniquement pour but de prévenir une menace turque contre la Régence. Le séjour du *Friedland,* d'ailleurs, serait de courte durée, car le danger turc semblait «moins prochain qu'on n'avait été autorisé à le croire». Le cabinet de Londres pouvait donc se rassurer et renoncer à une démonstration navale «sur le caractère comminatoire de laquelle il serait pénible au gouvernement français d'insister[80].»

Mais Granville n'entendait pas se contenter d'une réponse aussi «vague». Piqué de n'avoir pu faire dérouter le *Friedland,* il voulut rendre coup pour coup. À défaut d'une escadre, il demanda au premier ministre, le 4 février, l'envoi d'un ou deux navires devant La Goulette. Gladstone qu'avait irrité «la sotte escapade des Français» y consentit aussitôt sans même réunir le cabinet[81]. Le lendemain, l'amirauté dépêchait le cuirassé *Thunderer.* «Nous ne voulions pas interdire aux Français l'accès de la Tunisie» assurait le sous-secrétaire d'Etat, Sir Charles Dilke, «mais nous ne pouvions accepter qu'on se serve de cuirassés pour obliger les cours de justice tunisiennes à prononcer des décisions hostiles à des sujets britanniques[82]».

76 A. E. Turquie vol. 444. Tel. de Tissot. Péra. 28 Janvier 1881. - Le fils de Khérédine devait protester avec énergie contre les intentions prêtées à son père par la diplomatie française.

77 G. P. 171 Part, de Lyons à Granville. Paris. 4 février 1881.
Il fit la même déclaration au général Cialdini qui, dans sa dépêche ajoutait : «C'est un brave homme qui ne sait pas mentir» (Gorrini *op. cit.* p. 63).

78 A. E. Pap. Noailles. Courcel à Noailles. Paris, 30 janvier 1881.
On pouvait admettre que Barthélemy-Saint-Hilaire eût fait adopter cette décision au conseil, le 29 janvier, alors qu'il ignorait encore les termes de l'accord passé entre Challemel-Lacour et Granville. On ne saurait l'excuser d'avoir persévéré dans les jours qui suivirent. L'ambassadeur à Rome, le marquis de Noailles, était d'avis, lui aussi, que le ministre avait «embrouillé» une affaire qu'il n'avait jamais vraiment comprise. (F. 0.102/144. Paget à Granville. Rome, 25 mars 1881).

79 A. 0. TIV. Granville à Lyons, 3 février 1881.
«Faut-il qu'on nous croie impuissants à vouloir, impuissants à agir pour qu'un ministre timide comme Granville, pour qu'un membre de ce cabinet Gladstone quia sur les bras l'Irlande, le Transvaal et l'Afghanistan ose tenir un pareil langage à notre ambassadeur !»
(A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167. Part de St-Vallier à Barth. St-Hilaire. Berlin, 19 février 1881).

80 A. E. angl. vol. 789. Note confid. remise à Lyons, le 4 février 1881 (D. *D. F.,* t. 3, n° 363).

81 G. P. 124. Granville à Gladstone et Gladstone à Granville, 4 février 1881. - G. P. 143. Note de Granville, 5 février 1881.

82 Gwynn et Turkwel : *The life of... Sir Charles Dilke.* Londres 1917, vol. 1, p. 380.

«Nous avons, hélas, beaucoup trop peu ménagé les Anglais depuis quelques mois», notait avec amertume le baron de Courcel. «Le torrent de l'opinion publique déchaîné en France contre la politique philhellène de M. Gladstone, nous a entraînés un peu loin, et nos alliés, se voyant abandonnés par nous dans une affaire qui leur tenait à cœur, se sont vengés en nous touchant à notre endroit sensible»[83]. Les tentatives d'intimidation françaises avaient échoué. Il ne restait à Barthélemy-Saint-Hilaire qu'à capituler. Le 8 février, il annonçait le départ du *Friedland* ; celui du *Thunderer* suivit alors sans tarder.

Le succès britannique ne résolvait rien cependant, car le rappel des navires laissait entière l'épineuse question de l'Enfida. Allait-on laisser aux tribunaux tunisiens le soin de régler l'affaire, comme Dilke le déclarait à la Chambre des Communes, le 7 février ? Barthélemy-Saint-Hilaire protestait aussitôt : «Quant à remettre la question à la juridiction locale, dans les circonstances actuelles, autant vaudrait abandonner la partie tout de suite... [La Société Marseillaise] serait certainement dépouillée de tous ses droits si elle était obligée de s'en remettre à l'appréciation de ces mêmes autorités[84]». En définitive, c'était à un arbitrage «impartial» que le gouvernement français entendait remettre le soin de trancher de la question. Malgré qu'il en eût, Granville se voyait amené peu à peu à se rapprocher de ce point de vue. Il doutait de plus en plus de la bonne foi de Levy et cherchait vainement une solution qui pût présenter des garanties d'équité. Pour essayer de concilier les affirmations contraires de Reade et des Français, il demandait consultation sur consultation au conseil juridique de la Couronne. Mais, faute de textes précis, le chancelier lui-même devait avouer son impuissance à décider des questions les plus difficiles. Si l'affaire leur semblait relever d'une cour consulaire, les juristes anglais admettaient en définitive qu'il était préférable de faire régler la contestation par un arbitrage indépendant[85].

La négociation s'éternisait sans progresser. Granville se voyait harcelé par la presse, par les interpellations parlementaires[86], les démarches de la France et même de l'Italie qui s'efforçait toujours de brouiller les affaires de sa rivale. Le Foreign Secretary ne cherchait pas à dissimuler son embarras. Avec plus de persévérance que de bonheur, il tentait de définir une ligne de conduite cohérente : défendre les droits de Levy sans préjuger du fond de la question, agir auprès de la France sans réveiller une rivalité lancinante. Le gouvernement anglais, disait-il à Menabrea le 4 février, entendait «maintenir une séparation complète entre l'affaire Levy et les autres problèmes tunisiens»[87]. Bien qu'à plusieurs reprises, il eût fait état d'une suzeraineté ottomane sur la Régence, le 11 février, Granville refusait tout net aux Italiens de faire intervenir le sultan dans les affaires tunisiennes. Reade chantait victoire depuis l'apparition du *Thunderer.* Granville s'efforçait en vain de le calmer. «Je crains qu'il n'ait été trop impulsif», écrivait-il à Lyons,

83 A. E. Pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris, 20 février 1881 (D. *D. F.*, t. 3, n 384, p. 365).

84 A. E. angl. vol. 789 Dép. de Barth. St. Hilaire. Paris, 11 février 1881.

85 F. 0.102/ 144. *Law officers* à Granville. Temple, 3 mars (imprimé) et 8 avril 1881.

86 Drummond Wolf et Montague Guest, le 21 février ; Montague Guest, le 10 mars ; lord de la Warr et lord Stanley, le 25 mars ; Montague Guest encore, le 5 avril, et lord de la Warr, le 7.
Les démarches de Guest n'étaient sans doute pas désintéressées. Noailles y voyait un intérêt familial. «Il est probable que l'ambassadeur d'Angleterre Paget va être déplacé. Ceci est encore une intrigue de *Maffei.* On veut donner son poste à Layard. Il y a de l'Enfida dans l'affaire. *Guest* est le beau-frère de Layard. Maffei lui a promis d'appuyer sa nomination à Rome, s'il faisait appuyer à la Chambre des Communes l'affaire de l'Enfida, et vous avez vu que c'est Guest qui interrogeait à chaque instant» (A. E. Italie, vol. 62. Part de Noailles et Courcel. Rome, 9 avril 1881).

87 F. O. 45/424. Granville à Paget. F. O., 4 février 1881.

le 10 février. «Je souhaiterais qu'il n'eût jamais été envoyé à Tunis», ajoutait-il encore, un mois plus tard[88].

Mais, en dépit des réticences du ministre, il était visible qu'en continuant d'intervenir dans l'affaire Levy, la Grande-Bretagne ne pouvait manquer de faire figure d'adversaire de la France et de jouer par conséquent le jeu des Italiens. Les hésitations de la politique anglaise finissaient par donner aux Français l'impression d'une mauvaise volonté concertée. «Je vous ai dit et je vous répète que le gouvernement anglais est notre adversaire à Tunis», écrivait avec amertume Challemel-Lacour[89]. Et Courcel de noter, le 20 février, «la politique Maffei- Malvano triomphe en ce moment. Les Italiens ont le bon esprit de s'effacer modestement et de laisser le devant de la scène aux Anglais. Leurs persévérants efforts depuis un an, leur constant sacrifice de toute autre considération à l'alliance anglaise, leur humble subordination, leurs sollicitations incessantes sont couronnées du succès qu'ils recherchaient[90]».

Aussi, après avoir longtemps tergiversé, lord Granville finit-il par se retirer purement et simplement du débat en faisant décider, le 21 avril, que le gouvernement anglais n'avait point à intervenir dans un différend d'ordre privé. - mesure de prudence que lui conseillait depuis longtemps lord Lyons lorsqu'il lui suggérait non sans verdeur de se «laver les mains de toute l'affaire[91]».

Mais déjà les troupes françaises entraient en Tunisie. La décision de Granville venait trop tard pour avoir quelque influence. Les Français auraient bientôt d'autres moyens de régler l'affaire de l'Enfida[92], comme l'affaire des chemins de fer, l'affaire du Crédit foncier et l'ensemble de leurs problèmes tunisiens. «Ainsi que Granville l'avait prévu, le «gâchis de l'Enfida» avait laissé «un goût amer dans la bouche des Français». Le gouvernement français avait eu l'impression que Granville, après avoir affecté une attitude de neutralité peu bienveillante à l'égard des prétentions françaises, malgré les assurances données dans le passé par Salisbury, en venait maintenant à contester la suprématie de la France à Tunis. Il était persuadé que l'affaire de l'Enfida avait été le fruit d'une intrigue italienne pour soulever des difficultés entre la France et la Grande-Bretagne, intrigue qui, grâce à l'appui de Reade, avait obtenu un certain succès. Si l'on voulait préserver les positions françaises à Tunis, il était temps d'agir avec énergie, pensait-on à Paris. Les hésitations qui étaient apparues dans la politique de Granville

88 G. P. 202. Part de Granville à Lyons. F. 0. 10 février et 16 mars 1881. En février arrivait à Tunis une correspondante du *Standard* de Londres. «Quel métier...», soupirait Roustan, «de lutter ici contre cette vieille folle d'Anglaise qui est venue se joindre à tous nos adversaires. Il me manquait encore cela ! Elle est immédiatement informée par Mustapha de toutes nos conversations soit avec lui, soit avec le bey» (A. E. Tunis, vol. 56. Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 1er Mars 1881).

89 A. E. Angl., vol. 789. Part, de Challemel-Lacour à Barth.-St-Hilaire. Londres, 14 février 1881. (D. *D. F.* t.3, n° 375, p. 358).

90 A. E. Pap. Noailles. Part, de Courcel à Noailles. Paris, 20 février 1881 *[D. D. F.*, 13, n 384, p.365).

91 G. P. 171. Part, de Lyons à Granville. Paris, 25 février 1881.

92 Après la signature du traité de protectorat, la Société Marseillaise put retourner contre Levy la tactique d'intimidation qui lui avait si bien réussi jusqu'alors. Le gouvernement britannique fut amené à prendre sa défense à nouveau, bien qu'une enquête menée sur place par un consul juge anglais eût démontré l'inanité de ses prétentions initiales au fameux droit de *cheffaa.*

Les dirigeants de la société finirent par se rallier à une transaction que suggéraient depuis longtemps les diplomates anglais. En mai 1882, ils rachetèrent pour 220.000 piastres les propriétés de Levy et sa renonciation au droit de *cheffaa.* Là-dessus, Levy mourait et sa veuve avouait ne point posséder les 1 000 hectares stipulés dans la transaction. Assignée pour dol devant le tribunal de Tunis, elle s'y entendit condamner à restituer les sommes que son mari avait indûment perçues (2 juin 1884). L'affaire de l'Enfida était bien terminée (J. Ganiage, *op. cit. R. Afr.* 1955, pp. 365-378).

depuis février, sa lenteur à prendre une position définitive, ses repentirs même, tous ces éléments pouvaient d'ailleurs permettre à la diplomatie française d'escompter que l'entreprise tunisienne se heurterait à Londres, dans la pire des hypothèses, à une attitude de neutralité bougonne. La politique réticente de Granville donnait au gouvernement français assez de motifs d'inquiétude pour lui faire désirer de hâter son intervention dans la Régence, sans impliquer des menaces suffisantes pour l'amener à renoncer à l'opération tunisienne[93]».

3 - L'intervention française

Depuis la fin de mars, en effet, la décision française était prise. Les provocations italiennes, la crise de l'Enfida venant avec l'effondrement de l'influence française dans la Régence, avaient précipité les événements. Repoussée en janvier, l'idée d'une expédition à Tunis était reprise en mars par un gouvernement qui se souciait alors bien plus d'élections que de politique internationale. Mais, plus qu'à Jules Ferry ou même Barthélemy-Saint-Hilaire, le mérite en revenait au directeur des affaires politiques au quai d'Orsay, le baron de Courcel.

a) L'action de Courcel

Il y avait près de trois ans que, comme suppléant d'abord, puis comme successeur de Desprez à la tête de la direction politique, Courcel avait été amené à s'occuper des affaires tunisiennes. Après le départ de Desprez et la chute de Waddington en 1879, c'était presque exclusivement à lui qu'était revenu le soin de traiter, avec Roustan comme avec les ambassades, d'une question qui intéressait visiblement peu de Freycinet. Les diplomates étrangers appréciaient en Courcel une franchise, une décision qui n'excluaient pas un sens réel de la conciliation. «Il a l'esprit clair, une bonne mémoire, connaît bien son sujet», écrivait le gérant de l'ambassade anglaise. «C'est certainement le meilleur homme d'affaires avec lequel j'aie jamais eu à traiter»[94].

Dès le début, Courcel avait pris en main l'affaire tunisienne avec la ferme volonté d'aboutir. Le Congrès de Berlin avait ramené la France dans le concert des grandes puissances. Il fallait profiter de la bonne volonté de Bismarck pour traduire dans les faits les suggestions de Salisbury. Le moment était venu de renoncer à la politique de recueillement. Mais, pour réhabituer le pays «à l'effort», comme le souhaitait Courcel, il était nécessaire de l'encourager par un premier succès. Or, il était difficile d'émouvoir une opinion «affolée de paix» qui depuis 1871 se complaisait dans un «assoupissement», «un néant volontaire et obstiné»[95]. Les milieux parlementaires eux-mêmes, toujours plus soucieux de questions intérieures que de politique étrangère, se ralliaient d'autant plus volontiers à ce qu'ils croyaient être l'opinion générale qu'une fin de législature ramenait les députés à leurs préoccupations électorales. En dépit du redressement diplomatique de la France, depuis trois ans les idées expansionnistes avaient fait bien peu de chemin.

Les monarchistes continuaient de préconiser le recueillement. A la séance du 30 novembre 1880, de Broglie et Gontaut-Biron, les chefs de la droite au Sénat, avaient

93 A. Raymond : *Les libéraux anglais et la question tunisienne (1880-1881). Cahiers de Tunisie,* 1955, p. 446.

94 «Certainly the best business man I have ever had to do with. He has a clear head apd a good memory, knows his subject well and combines conciliation and frankness in a remarkable degree with much décision». (G. P. 175. Part, de Adams à Granville, 1er octobre 1880).

95 *Souvenirs inédits* de Courcel. A. E. Pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris, 10 janvier 1881.

souligné que la France était en train d'abandonner ses intérêts vitaux et sacrés pour des intérêts «de fantaisie, de sentiment et d'imagination». «Dans nos rapports avec l'Europe», avait dit de Broglie, «employer toute notre action à la concorde, à la paix puis garder à notre profit notre liberté complète d'action et surtout d'abstention, le droit d'agir ou de ne pas agir, le droit de rentrer sous la tente pour y rester au milieu de l'agitation qui se fait autour de nous[96]».

Il n'y avait pas à attendre de réactions plus favorables d'une extrême gauche encore peu nombreuse, mais active et véhémente, qui, depuis l'amnistie et le retour des condamnés de la Commune, se ralliait pour attaquer avec fureur les chefs républicains dont elle se séparait.

La majorité opportuniste elle-même était écartelée par les rivalités sournoises qui opposaient au tout puissant président de la Chambre les chefs des groupes plus modérés irrités par ce qu'ils appelaient «le gouvernement occulte» de Gambetta. Or, Gambetta s'était prononcé nettement contre une intervention en Tunisie. Il avait fait échouer les projets de Waddington en 1878 ; en 1880 encore, il avait parlé de partage d'influence et de bonne entente avec les Italiens, à Dilke aussi bien qu'à Cialdini. En janvier 1881, on lui prêtait encore le propos de «chloroformer» la question tunisienne pour quelques années[97]. De son côté, l'Elysée était «de glace» ; le gendre de Grévy, Wilson, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, travaillait ouvertement contre le projet[98]. Le président de la République lui-même n'avait-il pas dit dans un entretien avec le général Cialdini, en septembre 1880, que «la question de Tunis ne valait pas un cigare à deux sous et que l'amitié italienne était infiniment plus chère et plus précieuse pour la France ?"».

De Freycinet était tombé du pouvoir sans avoir agi[100]. Son successeur à la présidence du Conseil, Jules Ferry, ne s'occupait que de questions scolaires. Quant à Barthélemy-Saint-Hilaire lui- même, il s'était montré très réservé pendant longtemps. Il redoutait Bismarck et craignait l'hostilité de l'opinion[101]. S'il finissait par se laisser convaincre, au début de janvier 1881, ses collègues du ministère, de leur côté, ne manifestaient

96 *J. O.*, 1er décembre 1880, pp. 11.752-53.

97 Chiala, *op. cit.*, 1 2, p. 239.
Billing le confirma, quoique en termes différents, lors du procès de *YIntransigeant* (A. E. Tunis, Mém. et Doc. Procès., vol. 2) ; Waddington raconta à Bernard Lavergne, en mai 1881, «au sujet de Tunis, que Gambetta n'en voulait pas, soit qu'il désirât garder l'affaire pour lui, soit qu'il obéît à la camarilla d'Alsace-Lorraine, qui le pousse à la revanche et qui a aussi un grand déplaisir que l'Afrique nous prît en ce moment trente à quarante mille hommes» (Mémoires de B. Lavergne, ms).

98 G. Hanotaux : *Histoire de la France contemporaine,* 1871-1900, t. IV, p. 650.
Une remarque de Chirac sur les rivalités financières qui opposèrent en Tunisie, en 1884, «Ferrystes» et «Wilsonistes» pourrait laisser croire qu'en 1880-1881 déjà, l'attitude de Wilson avait pu être guidée par des mobiles financiers (*Les pots-de-vins parlementaires.* Paris. 1888, pp. 41 sq).

99 Chiala, *op. cit.* T 2, p.201.

100 Dans ses *Souvenirs,* de Freycinet laisse entendre qu'il était prêt à agir lorsqu'il tomba du pouvoir : «Autorisez-moi à débarquer une compagnie de fusiliers-marins», m'avait écrit Roustan, «et le Bey signera». J'allais l'autoriser quand je quittai le pouvoir. Je renseignai M. Ferry sur la situation en indiquant les précautions à prendre : «Le fruit est mûr, lui dis-je, vous le cueillerez au moment propice». (*Souvenirs* 1878-1893. Paris, 1913, p. 168).
Ce n'est pas ce qui ressort de la correspondance diplomatique ni des témoignages de Courcel ou de Saint-Vallier. Ce dernier insistait volontiers sur la faiblesse du ministre. Au cours de la criseduT.G.M., de Freycinet apparut lent à se décider. Il n'était plus question de pression sur le bey, encore moins d'expédition dans la Régence, après l'octroi des concessions beylicales an milieu d'août 1880. D'ailleurs on comprendrait mal que le conseil des ministres se fût refusé à une épreuve de force en janvier 1881 s'il y avait été décidé cinq ou six mois plus tôt, car, à deux exceptions près, Barthélemy-Saint-Hilaire et l'amiral Cloué, également favorables à l'expédition, le cabinet Ferry reconduisait intégralement le cabinet précédent.

101 *Souvenirs inédits* de Courcel.

aucun enthousiasme pour s'engager, à la veille d'une consultation électorale. «Notre gouvernement a bien du mal à se décider», écrivait Courcel, le 30 janvier ; «il ne sort pas des préoccupations électorales et parlementaires et croit le tempérament public tellement ennemi de toute action énergique, qu'il hésite à prendre les mesures de l'urgence la plus démontrée et de la simplicité d'exécution la plus incontestable»[102]. Même constatation désabusée deux mois plus tard : «Les préoccupations de politique intérieure continuent à tout dominer chez nous, et la grande bataille entre le scrutin de liste et le scrutin d'arrondissement, ou plutôt les personnalités dont ces deux systèmes sont devenus les symboles, tient en suspens, par ses péripéties, toutes nos questions de diplomatie»[103].

Pour compliquer le tout, en janvier 1881, on voyait reparaître à Tunis le baron de Billing, prédécesseur de Roustan au consulat qui, sous le couvert d'une mission archéologique dans le nord de la Régence, s'abouchait avec Maccio', rendait visite au bey et commençait une campagne de sondages diplomatiques en se prétendant accrédité par Gambetta, voire par Barthélemy-Saint-Hilaire lui-même. Il fallut que le ministre rappelât Billing en France, après l'avoir désavoué, mais celui ci n'en continua pas moins ses intrigues[104]. Aidé d'Oscar Gay qui ne pardonnait pas à Roustan son échec dans l'affaire du port de Carthage, il menait campagne à Paris contre la politique du consul, en se faisant fort de régler la question tunisienne à l'amiable par un accord direct avec le bey. Réduits à leurs seules forces, Gay et Billing n'auraient pas été dangereux sans doute, mais ils avaient l'un et l'autre leurs entrées au ministère; ils étaient reçus à l'Elysée et profitaient de leurs relations avec Gambetta pour introduire dans les milieux politiques français des envoyés tunisiens qui se répandaient en doléances sur le compte de Roustan et rejetaient sur lui la responsabilité de toutes les difficultés[105].

102 A. E. Pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris. 30 janvier 1881. (D. *D. F.* t. 3, p. 342, n. 1).

103 *Ibid.* Du même au même, 21 mars 1881.

104 A. E. Tunis, vol. 55 et 56. Corr. de Roustan, février-mars 1881.

105 On a peine à saisir les mobiles qui faisaient agir le baron de Billing, à suivre tous les développements d'une campagne qu'il devait intensifier surtout en avril et mai 1881. «Vanité immense... amour-propre froissé, déceptions financières», écrit Roustan, «et par dessus tout une jalousie véritablement féroce contre l'agent... [qu'il voit] occuper depuis sept ans un poste qui a toujours été l'objet de [ses] convoitises... Il a été brusquement rappelé par le duc Decazes, *son meilleur ami,* d'après ses propres expressions, un ministre qui le tutoyait. 11 fallait que le cas fût grave... M. de Billing ne m'a jamais pardonné de l'avoir remplacé ici à ce moment là» (A. E. Tunis, vol. 64. Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 1er novembre 1881).

Peut-être Billing avait-il espéré, en jouant les médiateurs dans le conflit tunisien, s'imposer comme successeur de Roustan à la tête de la Résidence, après l'accession au pouvoir de Gambetta. 11 semble en tout cas avoir été déçu par ce dernier. Quant à Gay, ses raisons d'agir étaient plus faciles à comprendre. Furieux d'avoir vu l'affaire du port lui échapper, il en rendait Roustan responsable et cherchait à se venger, ce qui ne l'empêchait cependant pas de faire payer ses services par les adversaires de la France.

Billing prétendit avoir été envoyé en mission par Barthélemy-Saint-Hilaire, son chef hiérarchique (il était toujours secrétaire d'ambassade). II soutint même au début du procès de *l'Intransigeant* (décembre 1881) qu'il était en possession d'instructions écrites du ministre, mais, devant le démenti formel de Saint-Hilaire. il dut convenir qu'il en était rien. Toutefois, Barthélemy-Saint-Hilaire était au courant de ce voyage en Tunisie où Billing devait accompagner le comte d'Hérisson. Il lui avait donné congé et l'avait probablement chargé d'une mission officieuse, quitte à le désavouer en cas d'insuccès. Passé par Rome, Billing s'entretint avec Noailles et Maffei. A Tunis, il fit le jeu des Italiens en intriguant contre Roustan. De retour à Paris, il prôna le rappel simultané de Roustan et Maccio' et, à la fin d'avril, il fit avec Gay et Jules de Lesseps, des efforts désespérés pour s'entremettre dans la signature du traité. Ecarté par le quai d'Orsay, il se lança à l'automne dans une violente campagne contre Roustan dans des meetings organisés par l'extrême gauche. Cette activité lui valut d'être suspendu par le ministère. Il donna alors sa démission et témoigna contre Roustan lors du procès.

L'activité-voire l'agitation-frénétique du baron de Billing au cours de l'année 1881 laisse une impression aussi pénible que sa gestion du consulat de France à Tunis, sept ans auparavant.

Dans la pénible campagne qu'il menait à Paris, le baron de Courcel comptait bien peu d'alliés. Sa meilleure chance résidait dans le concours résolu de tout le haut personnel diplomatique, Saint-Vallier à Berlin, Noailles à Rome, Tissot à Constantinople, qui, avec Roustan, avec Chanzy, avec le frère du président de la république, Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie[106], le pressaient d'emporter une résolution énergique. Mais les décisions se prenaient à Paris et le lointain appui d'un parti de diplomates plus ou moins suspects d'attachement à un régime déchu ne pouvait suffire à entraîner un gouvernement timide, paralysé par le régime d'assemblée. Dans le cabinet Ferry, comme dans le cabinet de Freycinet, le seul ministre qui fût réellement décidé était justement un militaire, le général Farre, ministre de la Guerre[107].

Pour vaincre les réticences de Barthélemy-Saint-Hilaire, Courcel avait dû mener un siège patient. Il avait mis dans la confidence les ambassadeurs à Rome et à Berlin, Noailles et Saint-Vallier avec lesquels il était lié. Par ses lettres personnelles, il les tenait au courant des derniers développements de l'affaire tunisienne et il les encourageait à ne la point négliger dans leur correspondance officielle. Il savait que le ministre appréciait beaucoup la correspondance de Saint-Vallier et qu'il tenait toujours à lire lui-même les dépêches qu'il recevait de Berlin. Or Saint-Vallier, plus encore que Noailles peut-être, était un partisan résolu de l'intervention. Il avait participé au congrès de Berlin et, depuis les entretiens entre Waddington et Salisbury dont il avait été le témoin, il déplorait l'inertie du gouvernement. Ses avertissements répétés, ceux de Noailles, d'Albert Grévy, les appels désespérés de Roustan, l'insistance de Courcel finirent par convaincre Barthélemy-Saint-Hilaire de l'importance de l'entreprise et de l'urgence de son règlement[108].

Il finit par «entrevoir la fondrière» où depuis trois ans s'embourbait le gouvernement français. Dès les premiers jours de janvier au plus tard, le ministre était rallié à la nécessité d'une action énergique[109]. Il fit répondre aux manifestations de Palerme par un avertissement sévère. La lettre algérienne publiée par l'agence Havas, le 11 janvier, posait pour la première fois devant le grand public la question tunisienne. L'éditorial du *Temps* du même jour, visiblement inspiré par le quai d'Orsay, rappelait que la France exerçait depuis cinquante ans en Tunisie un «protectorat de fait». Il développait et justifiait avec des arguments chers à la diplomatie française la nécessité de ce «protectorat effectif» dont la lettre algérienne faisait «la condition indispensable à la sécurité de l'Algérie»[110].

Les Italiens, émus crurent à l'imminence d'une démonstration militaire française. Mais Barthélemy-Saint-Hilaire ne pouvait rien faire sans l'agrément de ses collègues. Embarrassé par les affaires de Grèce, il perdit encore deux semaines, courant janvier. Les Italiens profitèrent de ce répit pour reprendre leurs attaques contre les entreprises françaises et soulever, de connivence avec Levy, l'affaire de l'Enfida.

106 11 avait succédé au général Chanzy en 1879.

107 Le général Farre avait servi en Algérie sous l'Empire ; il y était revenu en 1872 comme directeur du Génie. Ministre de la Guerre dans le cabinet de Freycinet, il avait préparé la démonstration militaire sur les frontières de Tunisie qui amena le bey à céder dans l'affaire des concessions, en août 1880.

108 *Souvenirs inédits* de Courcel, que confirme entièrement la correspondance particulière ou officielle de Saint-Vallier (A. E. Ail., vol. 788 et 789 à Barth-St-Hilaire-Berlin 24 novembre 1880, 20 janvier 1881 ; Mém. et Doc. vol. 167. A Courcel 22 janvier ; à Barth St. Hilaire 26 janvier 1881) et de Noailles (A. E. Italie, vol. 60 et 61). Part, de Courcel, 9 et 31 octobre, 19 novembre («Prenez vivement l'affaire en mains, il n'y a que vous qui puissiez la mener à bonne fin. Secouez la torpeur et l'entêtement des agents qui nous font de l'opposition : que les mots célèbres «il faut aboutir» tombent aussi sur Tunis»), 28, 29, 30 et 31 décembre 1881.

109 A. E. Pap. Noailles. Part de Courcel à Noailles. Paris, 10 janvier 1881.

110 *Temps,* 11 janvier 1881.

Ensemble, Noailles et Saint-Vallier pressaient Barthélemy-Saint-Hilaire d'agir. L'ambassadeur à Rome insistait sur les facilités de l'opération : «les Italiens ont, en ce moment, les mains liées par la conversion du cours forcé et ils me semblent assez isolés en Europe[111]». «Il faut fermer cette question de Tunis. Plus elle se prolongera, plus les rapports entre les deux pays s'aigriront... Un de nos moyens d'action est certainement l'emprunt Rothschild[112]... Un des principaux meneurs de la question tunisienne et cela dans des vues personnelles, est Crispi. Que M. de Rothschild lui donne 200.000 francs ou les lui fasse donner par Magliani [le ministre des Finances italien] et la situation se trouvera singulièrement allégée. Deux ou trois bons articles de journaux, une baisse de 50 centimes sur l'Italien, et, s'il le faut, une conversion sérieuse avec Cairoli et Cialdini et je crois que la situation se modifiera sensiblement»[113]. Saint-Vallier portait plus haut le débat ; ses objurgations se faisaient plus pressantes : «Vous me dites», écrivait-il à Barthélemy-Saint-Hilaire, le 26 janvier, «qu'on veut laisser passer les élections et qu'on agira ensuite... Quelle imprudence et quel aveuglement ! Dans dix mois, vous serez en face d'une alliance secrète organisée et conclue contre nous, et vous devrez reculer de nouveau car ce ne sera plus, comme au jour où nous sommes, une promenade militaire à accomplir, mais une guerre européenne à soutenir pour sauver notre colonie algérienne. Ah ! mon cher ministre, vous êtes bon patriote. M. Gambetta l'est aussi ; voyez-le, entendez-vous avec lui, et faites en sorte que notre pays n'ait jamais à subir la nouvelle humiliation, le nouvel amoindrissement dont il est menacé ; j'en suis si affecté, si inquiet, si malheureux que si je m'écoutais, je partirais pour Paris, y passer quarante-huit heures, vous conjurer, conjurer M. Gambetta, M. Ferry, M. Grévy, la Chambre entière de faire ce que commandent impérieusement l'honneur et l'intérêt de la patrie. Si je ne tenais avant tout à ne jamais rien faire sans votre assentiment, j'écrirais aujourd'hui même à M. Gambetta ; je lui exposerais la situation, et je ferais un appel ardent à son patriotisme... Allons-nous, une fois de plus justifier le mot du prince Gortchakoff : «la France ne compte plus, elle est impuissante à l'extérieur». Nous sommes au pied du mur et l'Europe nous observe pour nous juger et savoir si nous sommes encore quelque chose ; un acte de fermeté, d'énergique volonté, sans danger sérieux, sans effusion de sang, et nous reprenons notre rang dans l'estime des nations ; une nouvelle preuve de faiblesse et nous achevons de nous reléguer au rang de l'Espagne[114]».

Cependant, le «dossier tunisien» était prêt. Courcel pressa le ministre de soumettre au plus tôt la question à ses collègues. Le 29 janvier[115], dans un conseil des ministres présidé par Grévy, Barthélemy-Saint-Hilaire demanda au gouvernement de prendre une attitude énergique dans les affaires de Tunisie. Mais, tout en reconnaissant la justesse de ses arguments, le conseil jugea les circonstances peu favorables. «A l'exception de trois de ses collègues» (les ministres de la Guerre et de la Marine, et, peut-être, celui des Postes, Cochery][116]... «M. Barth. St. Hilaire a vu tous les autres repousser sa proposition

111 A. E. Italie, vol. 61. Part, de Noailles à Courcel. Rome, 19 janvier 1881.

112 L'emprunt de 650 millions qui devait permettre de supprimer le cours forcé des billets en Italie.

113 A. E. Italie, vol. 61. Part, de Noailles à Courcel. Rome, 29 janvier 1881.

114 A. E. Ail. Mém. et Doc. vol.167. Part de St-Vallier Berlin, 26 janvier 1881 (D. *D. F.*, t. 3, n° 349, p. 330)

115 La date de ce conseil n'est ni précisée par Courcel, ni signalée dans la presse. Nous pouvons la déduire d'après la correspondance du directeur politique et les télégrammes envoyés à Tissot et Roustan les 29 et 30 janvier.

116 Roustan le jugeait «bon» dans la question tunisienne. (A. E. Tunis, vol. 51. Part, à Courcel. Tunis, 22 septembre 1880). Cochery avait eu à s'occuper du réseau télégraphique tunisien.

et décider d'attendre encore»[117]. «Une expédition à Tunis, dans une année d'élections», avait dit Jules Ferry en passant son bras sous celui de son collègue, à la sortie du conseil, «mon cher Saint-Hilaire, vous n'y pensez pas !»[118].

À défaut de mesures plus énergiques, le conseil avait accepté l'envoi du cuirassé *Friedland* devant La Goulette et Barthélemy-Saint-Hilaire en profitait pour suggérer à Roustan une nouvelle démarche «amicale» auprès du bey en vue d'un traité de protectorat ou d'alliance[119]. Mais la manœuvre, lancée mal à propos, se soldait par un échec total. Courcel le déplorait : «L'intervention de l'Angleterre qui s'est méprise ou a feint de se méprendre sur la signification de l'envoi de notre malheureux *Friedland* et l'envoi d'un bâtiment anglais pour faire retirer le nôtre sont des incidents déplorables.»

«Les Italiens qui ont tant manœuvré à Londres, vont jeter des cris de triomphe et nous aurons peine à les contenir désormais. Je doute que nos financiers... ayent le patriotisme nécessaire pour faire acheter leur concours, si indispensable à l'Italie en ce moment, le prix qu'il vaut politiquement parlant. Quant à notre conseil des ministres, il me semble qu'il a assumé une bien grave responsabilité devant la France et devant l'avenir, le jour où il a refusé à Mr B. St. Hilaire l'action prompte et énergique sur les frontières de la Tunisie, qui était nécessaire pour affirmer nos droits et assurer notre position avant que la place ne fût prise par d'autres»[120].

A Tunis, comme Courcel et Roustan l'avaient prévu, les affaires allaient de mal en pis. Forts de l'irrésolution française, Italiens et Tunisiens menaient ouvertement leur offensive. Totalement découragé, Roustan songeait à demander son rappel. «Vous savez la retraite que nous opérons sur toute la ligne, sous prétexte des élections prochaines», écrivait-il à Noailles, fin février. «De Courcel me demande de faire en sorte qu'elle ne se change pas en déroute. C'est impossible avec des gens comme les Tunisiens, stimulés par des ennemis comme les Italiens. Nous allons rouler jusqu'au fond du fossé[121]».

Vainement Courcel et Saint-Hilaire essayaient-ils de gagner du temps en s'efforçant de tenir les Italiens en respect, pendant qu'ils négociaient avec Londres un difficile accord sur la question de l'Enfida. La nécessité d'avoir recours à la bourse de Paris pour placer leur emprunt de 650 millions ne semblait inquiéter ni Maffei ni Maccio'. «Les Italiens ont malheureusement la conviction... qu'ils peuvent tout se permettre à notre

117 A. E. Pap. Noailles. A Noailles. Paris, 13 mars 1881 (D. D. F, t 3 n 401, p.381).
Le cabinet Ferry était ainsi composé : présidence et Instruction publique : Jules FERRY ; Affaires étrangères : BARTHELEMY-SAINT HILAIRE ; Intérieur : CONSTANS ; Finances : MAGNIN ; Guerre : le général FARRE ; Marine et Colonies : le vice-amiral CLOUÉ ; Travaux publics : Sadi CARNOT ; Agriculture et Commerce : TIRARD ; Postes et Télégraphes : COCHERY. Les sept sous-secrétaires d'Etat (Turquet, de Choiseul, Martin-Feuillée, Fallières, Wilson, Raynal et Girerd) n'avaient pas voix délibérative.
«L'avis de nos ambassadeurs à Berlin, à Rome, à Constantinople et notre ministre à Tunis, pèse très grand poids», écrivait Barthélemy-Saint-Hilaire «mais il n'a pas pu faire pencher la balance» (A. E. Ail., Mém. et Doc. vol. 167. Part à St-Vallier Paris, 16 février 1881).

118 *Souvenirs inédits* de Courcel. Hanotaux (op. cit., IV, p. 650) cite Courcel en employant le mot : «Une affaire»...

119 Devant l'accueil du bey, Roustan jugea inutile de parler du traité (A. E. Tunis vol. 54. Tél. de Barth-St-Hilaire à Roustan et de Roustan à Barth.-St-Hilaire, 30 et 31 janvier 1881. - F. 0.102/143. Reade à Granville. Tunis, 3 février 1881).

120 A. E. Pap. Noailles. Part, de Courcel à Noailles. Paris, 10 février 1881.

121 *Ibid.* Part, de Roustan à Noailles Tunis, 23 février 1881.
«Nous tomberons dans un tel état aux yeux mêmes des Tunisiens. Ils se gêneront si peu avec nous qu'il n'y aura plus qu'un espoir, c'est que l'excès de nos humiliations nous amène, bon gré mal gré, à une résolution virile» (A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167. Part de Roustan à Courcel (copie).

égard sans que leur emprunt en soit le moins du monde compromis», relevait Noailles le 24 février[122].

Noailles et Saint-Vallier avaient beau renouveler leurs appels désespérés à Barthélemy-Saint-Hilaire, comme à Courcel, déplorer la défaite politique qu'était en train de subir la France, le «brevet d'impuissance» qu'elle se donnait aux yeux des cabinets européens[123], si résolus qu'ils fussent, les dirigeants du quai d'Orsay ne pouvaient rien sans l'assentiment du cabinet. L'échec subi par Saint-Hilaire en janvier laissait bien peu d'espoir de faire revenir le conseil sur sa décision[124]. Découragé par la vanité de ses efforts, Saint-Vallier confiait son amertume à son collègue de Rome, le 21 mars : «L'affaire de Tunis est à mon avis comme au vôtre le plus grave échec et la plus funeste humiliation que je relève dans notre histoire depuis bien des années ; jamais, à aucune époque, même pendant la période tant attaquée de la paix à tout prix de la monarchie de juillet, nous ne nous sommes laissé insulter, braver, évincer, chasser aussi pitoyablement ; c'est un oubli de toute dignité, un verdict de faiblesse sans nom, d'impuissance sans remède que nous nous laissons infliger aux yeux surpris de l'Europe qui nous raille et nous méprise»[125].

Restait une seule chance d'aboutir, celle-là même que Saint-Vallier avait suggérée à Barthélemy-Saint-Hilaire au mois de janvier, une démarche auprès de Gambetta. Après avoir longuement hésité, courant mars, Courcel se résolut à la tenter.

b) La conversion de Gambetta

Par son prestige, son influence, le nombre des députés qui se pressaient dans sa clientèle, Gambetta apparaissait à tous les yeux comme le véritable chef de la majorité républicaine. Il était le seul homme qui pût entrainer un ministère assez falot et emporter la décision à la veille d'une consultation électorale. Comme le notait Courcel dans ses *Souvenirs,* «il était le maître de l'heure» ; «le nœud de la question tunisienne était entre ses mains».

Or Gambetta s'était montré plutôt hostile jusqu'alors à tout projet d'expédition et Courcel ne savait comment prendre contact avec lui. Il ne pouvait compter sur Barthélemy-Saint-Hilaire toujours hostile à celui qu'il continuait de considérer comme un «fou furieux». Bonapartiste lui-même, le directeur des affaires politiques n'avait aucun rapport avec le chef de l'Union républicaine. «J'avais vu le monstre une seule fois», note-t-il dans ses *Souvenirs.* Encore s'agissait-il d'une expérience assez fâcheuse, une visite qu'il lui avait faite deux ans plus tôt, à la demande de Freycinet, lors de son entrée en fonctions. Gambetta qui s'était montré hostile à sa nomination l'avait alors accueilli avec quelque fraîcheur.

Surmontant sa répugnance, Courcel sollicita néanmoins une audience. Après deux ou trois tentatives infructueuses, il y parvint. L'entretien eut lieu très probablement le 23 mars[126], Courcel s'y attarde longuement dans ses *Souvenirs.* «Mon audience fut fixée

122 A. E. Italie, vol. 61. Tél. de Noailles, Rome 24 février 1881.
«Il y aurait pour nous un véritable devoir aujourd'hui de ne pas fournir... à l'Italie les capitaux dont elle a besoin pour achever de nous expulser de la Régence ; c'est assez, c'est trop de nous laisser battre sans payer encore ceux qui nous exproprient et nous dépouillent» (A. E. Ail. vol. 790. Dép. confid de St-Vallier. Berlin 10 mars 1881).

123 *Ibid.* vol. 789. Dép. confid. de St-Vallier. Berlin. 19 février 1881.

124 A. E. Papiers Noailles. A Noailles. Paris, 13 mars 1881.

125 *Ibid.* St-Vallier à Noailles. Berlin, 21 mars 1881 (D. *D. F.,* III.)

126 Courcel n'a pas précisé la date de l'entrevue dans ses *Souvenirs* qui ont été rédigés une vingtaine d'années plus tard. La correspondance de l'époque ne nous fournit aucune allusion à l'événement, on le comprend aisément. Plusieurs recoupements nous permettent cependant de croire que la date de mercredi 23 mars est la plus vraisemblable.

à sept heures du matin. Me voilà donc par une belle matinée de printemps franchissant le court espace de la rue de l'Université qui sépare le ministère des Affaires étrangères de la présidence de la Chambre. À cette heure, la rue était déserte mais déjà baignée par les rayons d'un soleil étincelant. Le cœur me battait fort. L'incertitude, le secret même de la démarche me harcelaient de scrupules. Car il avait fallu ne rien dire à M. Barthélemy-Saint-Hilaire qui se serait gendarmé et il me semblait que je trompais la confiance à laquelle avait droit mon excellent chef.»

«Introduit auprès de M. Gambetta, il me reçut avec affabilité, satisfait en apparence et un peu flatté de ma démarche. J'entrai vite en matière. Le ton dont je lui parlai était nouveau pour lui... Il m'écouta avec une attention soutenue, me suivant, comme si je l'introduisais dans un cercle supérieur d'idées, pendant que je développais les avantages, la nécessité d'une action prompte en Tunisie, l'honneur qui en rejaillirait, l'espèce de baptême diplomatique qu'en recevrait cette République qu'ils avaient l'ambition d'instituer, les dispositions favorables, mais peut-être éphémères des puissances, etc. Sous l'air de réserve dont il ne se départit pas, dans ce premier entretien, je sentis l'intérêt que mes paroles éveillaient en lui... Son regard s'éclairait, sa physionomie devenait plus curieuse et plus confiante. Son patriotisme ardent, son amour de l'action, sa large intelligence, son désir des choses élevées et toute la générosité de sa nature se trahissaient peu à peu dans ses traits, avec la satisfaction d'échapper, ne fût-ce que pour quelques instants, au bas souci des intrigues parlementaires, son amère pitance quotidienne. Quand je sortis, après une longue audience de plus de deux heures, je commençais de respirer.»

«M. Gambetta m'avait donné rendez-vous pour le surlendemain dans l'après-midi. Il se montra plus expansif, entrant dans mes idées et les discutant. Je n'eus pas de peine à triompher de ses objections, surtout au point de vue italien... Lorsque je le quittai, cette seconde fois, j'avais cause gagnée. Dès lors, tout me devint aisé. Je sentis partout la main de Gambetta, son activité, son rayonnement, et, en même temps, sa sollicitude, sa prévoyance, son remarquable don d'autorité. Personne ne songea plus à m'objecter les élections de l'automne. M. Jules Ferry se décida à son tour. Son rôle dans l'affaire ne se dessina qu'à la fin mais il fut essentiel ; il endossa les responsabilités suprêmes avec une décision dont il a mérité de garder l'honneur»[127].

jusqu'au 21 mars, Courcel ne laisse à ses divers correspondants aucun espoir de succès (cf. Pap. Noailles, lettre du 21 mars à Noailles). Or une lettre de Roustan du 29 mars (A. E. Tunis, vol. 56 à Barth. St. Hilaire) nous montre que le consul sait qu'une décision a été prise. Le lendemain, il télégraphie que Taïeb Bey, frère cadet du bey, offre de se rendre en Algérie et de rentrer en Tunisie avec les troupes françaises pour détrôner son frère et qu'il est prêt à signer immédiatement une convention de protectorat. La décision française a donc été prise entre le 22 et le 28 mars 1881.

Or, dans ses *Souvenirs* Courcel évoque encore le «soleil étincelant» de cette «belle matinée de printemps» où il rendit visite à Gambetta, détails sans doute, mais détails qui ont pu se graver profondément dans la mémoire d'un homme qui accomplissait alors une démarche importante. La presse contemporaine pouvait nous aider à retrouver la date de l'événement. De fait, entre le 21 et le 31 mars, période de giboulées, le chroniqueur du *Temps* ne signale qu'une matinée pouvant convenir à la description qu'en fait Courcel, celle du 23 mars. «Une matinée claire, un peu froide malgré le soleil qui brille dans un ciel pur» *(Temps,* 24 mars, *Faits divers).*

Une confirmation indirecte en est apportée par une lettre de Noailles du 29 mars (A. E. Italie, vol.62), qui signale des tentatives de rapprochement italiennes «depuis cinq ou six jours». Cialdini aurait pu être informé très tôt du revirement de Gambetta et en avoir averti Rome aussitôt.

127 *Souvenirs inédits,* in Hanotaux, *op. cit.* t. IV, pp. 650-651.

En novembre ou décembre 1881, Bernard Lavergne confiait à Grévy que Courcel communiquait toutes les dépêches à Gambetta, du temps qu'il était directeur auprès de Barthélemy-Saint-Hilaire (*Mémoires* de B. Lavergne, *ms.).*

Sans ma démarche, note encore Courcel, Gambetta n'aurait sans doute pas songé à la Tunisie ; «sans lui, j'aurais été impuissant dans mon rôle subalterne... M. Barthélémy- Saint-Hilaire n'aurait pas triomphé seul de la résistance de l'opinion et du Parlement[128]».

Pouvait-on dégager plus clairement le rôle décisif joué par Gambetta, souligner plus crûment l'effacement de Jules Ferry, de Saint-Hilaire et de tout un gouvernement ? Si le baron de Courcel ne s'est point mépris sur les mobiles du président de la Chambre, c'est à lui en définitive, autant qu'à Courcel lui-même que reviennent l'honneur et la responsabilité de l'intervention française en Tunisie.

La soudaineté du revirement de Gambetta ne manqua point d'étonner les contemporains. Les diplomates étrangers, les Italiens surtout, s'étaient habitués à considérer le président de la Chambre comme un des adversaires résolus du projet tunisien. «Pour expliquer sa volte-face», écrit Gorrini, «on a dit que Gambetta et son entourage étaient financièrement intéressés dans les affaires de Tunisie et Cialdini l'a cru[129]». L'ambassadeur de Grande-Bretagne, lord Paget, assurait de son côté que «l'affaire tunisienne avait été montée par Gambetta dans le dessein de ramasser de l'argent pour les élections françaises, par des spéculations en bourse»[130]. Sans s'avancer autant, son collègue de Paris, lord Lyons, dénonçait les «spéculations financières malpropres» qui auraient été le mobile réel de l'expédition[131].

Gambetta en effet menait assez grand train. Ses adversaires dénonçaient son luxe ; ils assuraient qu'il était «plusieurs fois millionnaire et qu'il avait gagné sa fortune dans les tripotages»[132]. Une cour de flatteurs, d'intrigants, d'aventuriers lui faisait un entourage compromettant. Financiers et affairistes, mêlés aux politiciens de profession assiégeaient l'hôtel de la présidence. «Quelques vautours tels que *Lebaudy, Erlanger, Camondo, Soubeyran*[133] avaient su «*environner*» les *environs* de Gambetta ; celui-ci les laissait faire ; non séduit peut-être, mais endormi tantôt par un dîner, tantôt par une partie de chasse plus ou moins bien meutée, ce qui lui donnait l'illusion de jouer au prince de Galles».[134] Dans cette société très mêlée, les Juifs étaient nombreux, Drumont s'en indignait : Juifs d'Espagne, de Hambourg, d'Autriche, les Porgès, les Reinach, Lévy-Crémieu, Etienne, Veil-Picard[135]...

128 *Souvenirs inédits.*

129 Gorrini, *op. cit.*, p.42.

130 F. 0. 45/432 - Paget à Granville - Rome, 22 décembre 1881.

131 «As in ail these French expéditions, there is a vast amount of dirty pecuniary stockjobbing interests at the bottom, which have been the real motive power» (G. P. 171 Lyons à Granville. Paris, 13 mai 1881 - Newton, *op. cit.* vol. 2, pp. 243-244)

132 *Mémoires* de Bernard Lavergne, *ms.*

133 Le «sucrier» Lebaudy, député et financier, était une figure bien connue des contemporains. Les frères Camondo, banquiers israélites naturalisés italiens, étaient venus de Constantinople à Paris à la fin du second Empire. Ils étaient de toutes les grosses opérations boursières de l'époque, affaires d'Egypte et de Roumanie notamment. Abraham Camondo siégeait au conseil d'administration de la banque de Paris et des Pays-Bas depuis 1876, à celui du Crédit mobilier espagnol des Péreire depuis 1880. «Les Camondo sont les syndicats incarnés», écrit Chirac, «aussi les trouve-t-on dans ces associations mystérieuses... qui sont les instruments des hausses factices ou des baisses vertigineuses dont s'étonne parfois le monde de la bourse» [*Les rois de la République*, t 2, p. 216), opinion parfaitement justifiée, si l'on s'en réfère au *Grand Livre* de la maison Camondo déposé aux Archives nationales (I. AQ, années 1875-1881).

Quant à Erlanger, après avoir fait fortune dans les affaires tunisiennes (cf. chap. IV, VI, VII), il s'était occupé de diverses opérations tant européennes qu'américaines et, depuis fin 1875, dirigeait la Société du Crédit mobilier. Selon le *Mot d'ordre,* un premier sujet de la Comédie française était alors son intermédiaire auprès de Gambetta (30 septembre 1881 : *Affaire tunisienne).*

134 A. Chirac : *L'agiotage de 1870 à 1887*, t. 2, p. 13.

135 Veil-Picard était ce banquier de Besançon, ami de Gambetta, qui acheta pour lui le dossier Bokhos, publié dans *Paris* en décembre1881, qui montrait les liens existant entre le consulat d'Italie et le journal arabe le *Mostakel.*

«Tout cela tripotait, spéculait, agiotait, dénonçait, adulait[136]».

De là à conclure que, dans l'affaire tunisienne, Gambetta n'avait agi que dans son intérêt ou celui de ses amis, il n'y avait qu'un pas, et ce pas Rochefort l'a allègrement franchi, lorsque, le 7 septembre 1881, il prétendait révéler dans *l'Intransigeant* «le secret de l'affaire tunisienne», un coup de bourse de cent millions sur les obligations de la dette unifiée.

c) «Une guerre pour les affaires ?»[137]

«Osera-t-on soutenir encore que l'expédition tunisienne n'a été qu'une question d'honneur et pas du tout une question d'argent ?» lançait Rochefort le 19 juin 1881[138]. Dès la fin de l'été, la presse d'extrême gauche, bientôt soutenue par les feuilles monarchistes, commençait une violente campagne de dénonciations contre la majorité opportuniste, contre Ferry, contre Gambetta surtout. Coup de bourse, affaire de l'Enfida, affaire du Crédit foncier, autant de prétextes pour des révélations sensationnelles, des accusations furibondes contre les responsables de l'expédition, bénéficiaires désignés des scandaleux «tripotages tunisiens»[139].

Tandis qu'à Paris comme en province, des meetings réclamaient la mise en accusation du ministère, la Chambre évoquait les affaires de Tunisie avant de se prononcer sur le traité de protectorat. Au nom de l'extrême gauche, le 8 novembre, Clemenceau ouvrait le dossier tunisien. Mais trois jours de débats à la Chambre ne devaient pas épuiser la question. Un mois plus tard, on en reparlait encore au procès de *VIntransigeant,* ce procès en diffamation intenté par Roustan contre le publiciste Rochefort, et le Tout-Paris de courir au palais de justice entendre ces histoires de tripotages orientaux, relevées d'anecdotes pimentées qui faisaient ses délices.

En dépit de bien des outrances, bien des inexactitudes, les accusations de l'opposition révélaient l'existence de groupes financiers matériellement intéressés au succès de l'opération tunisienne. Leurs relations avec les chefs de la majorité républicaine laissaient soupçonner d'inquiétantes compromissions entre la politique et la finance.

Eugène Etienne, élu député d'Oran en 1881, fit pendant quarante ans, comme député, sénateur et ministre, une carrière politique au cours de laquelle il s'affirma comme le chef du groupe colonial au Parlement. Billing rapporte qu'il lui avait servi d'intermédiaire pour présenter à Gambetta divers envoyés tunisiens entre 1879 et 1881. Etienne était originaire des Charentes et c'est à tort que Drumont fait de lui un Juif.

Marcus Levy-Crémieu, originaire de Marseille, était un des animateurs de la Banque Franco-égyptienne. Selon Chirac, il aurait été propriétaire de maisons closes dans la capitale (*Les rois de la république,* t. 2, (pp. 264-271).

Joseph Reinach collaborait à la *République française,* avant de devenir chef de cabinet de Gambetta en 1881. Neveu du baron de Reinach que l'affaire de Panama devait tristement mettre en vedette, il s'illustra par la défense du capitaine Dreyfus..

136 *La France juive ;* pp. 530-546.

137 *Daily Telegraph,* 10 septembre 1881.

138 *Intransigeant,* 19 juin 1881.

139 *Intransigeant* (avril-décembre 1881), *Justice* (avril-décembre), *Petit Parisien* (14-29, septembre), *Lanterne* (septembre-octobre : lettres de Gay), *Rappel* (septembre-octobre), *Mot d'ordre* (septembre-octobre), *Vérité* (15 septembre- 3 novembre), *Politique d'action* (septembre-octobre), *Clairon* (14 septembre 1er- octobre), *Napoléon* (novembre-décembre), Soir (octobre), *Comédie politique,* de Lyon (octobre-novembre), *Daily Telegraph* (septembre), *Pall Mail Gazette* (29 septembre et 1er octobre) Réponses de la *République française,* de *l'Evénement* et de *Paris,* analyses et chroniques du *Temps* et du *Figaro* (septembre-décembre 1881).

«L'expédition française a été précédée, accompagnée et suivie de spéculations qui ont mis aux mains de syndicats fort connus des titres tunisiens achetés à 50,40, 30% au dessous du pair», écrivait le ministre des Finances, Léon Say, en juin 1882[140]. «La dette et les bons d'intérêt étant aussi peu soldés que l'était la dette turque - ce qui est très oriental et entre dans les calculs des prêteurs juifs - des chiffonniers de banque avaient recueilli ces papiers de diverses mains, entre autres d'Erlanger, qui ne pouvait manquer d'être présent dans un tripotage[141]...»

La manœuvre aurait été tentée bien avant le congrès de Berlin, à une époque où nul ne pouvait songer à la possibilité d'une intervention française en Tunisie. Profitant de l'effondrement des obligations tunisiennes entraînées dans la débâcle des «valeurs à turban» en 1876 et 1877, un groupe de spéculateurs, bonapartistes aussi bien que républicains, parmi lesquels étaient, selon le correspondant de la *Pall Mail Gazette,* le baron Erlanger et Emile de Girardin, se mit à jouer à la baisse afin de ramasser à bon compte un papier déprécié[142]. Voulaient-ils seulement attendre un mouvement de hausse, pour revendre dans de bonnes conditions ? Ces circonstances favorables ne se présentèrent point. Le titre tunisien affecté par les mauvaises récoltes du pays, le paiement incomplet du coupon, ne se releva pas.

Vint alors le congrès de Berlin. Les spéculateurs qui, toujours selon la *Pall Mail Gazette,* avaient partie liée avec des députés de l'entourage de Dufaure, Léon Renault en particulier et le ministre Bardoux, comprirent tout le parti que leur offrait la déclaration de Salisbury[143]. La chasse aux valeurs tunisiennes reprit alors de plus belle. Si Erlanger menait toujours le jeu, il lui fallait s'associer d'autres spéculateurs, élargir son groupe à la façon d'un «syndicat». Il avait avec lui sans doute Girardin et probablement aussi Léon Renault, le richissime Jenty, des chemins de fer de la Vendée, Raphaël Bischoffsheim, député de Nice[144], Lévy-Crémieu, animateur de la Banque Franco-égyptienne, qui, en mai

140 A. E. Tunis Mém. et Doc. vol. 12. A Cambon (?) Stors, 5 juin 1882.

141 A Chirac : *L'agiotage de 1870 à 1884.* Paris, 1887 p. 97.

142 «Les obligations tunisiennes comme les autres valeurs à turban ont été atteintes par la baisse sans pouvoir reconquérir ce qu'elles ont perdu. Les cours qui pendant longtemps ont flotté entre 280 et 285 Fr. sont tombés jusqu'à 220 fr. pour ne se relever qu'un peu au dessus» *[Réforme financière,* 15 octobre 1876).
Les cours de l'obligation tunisienne à Paris subissaient aussi l'influence des batailles que se livraient à Tunis haussiers et baissiers, rivalités qui mettaient aux prises les courtiers juifs du Contrôle et leurs rivaux, tel le fameux Haï Sebag qui fut «exécuté» au printemps de 1879 *(Réforme financière, Semaine financière, Avv. di Sard.* 1876-1879). Relevons cependant les articles «baissiers» de la *Semaine financière* contrôlée par Girardin et Jenty, les 28 octobre, 18 novembre 1876,12 mai et 4 août 1877.

143 «Baron Erlanger then thought that perhaps he could galvanize Tunisian Bonds. He found that he could do nothing with them. They were then taken up by the late Clément Laurier, M. de Girardin, and a fair friend ofboth. Political men ofvarious shades of politics were drawn into the affair. Bonapartists and Republicans met at the dinner table of the lady. Men of such opposite politics shared the repasts to which she invited them as to win for her house the name of «ménagerie». They steadily «beared» Tunisians until they could scarcely fall lower, and then bought them up. The political struggles which marked the close of the Mac Mahonnate prevented them for a time taking further action. But the opportunity watched for arose in 1878, when the Congress met at Berlin. M. Waddington was no party to the intrigue, but some deputies in M. Dufaure's *entourage* were. Other names besides those of MM. Léon Renault and Bardoux have been mentioned to me» *(Pall Mail Gazette,* 29 septembre 1881 : *The real origin of the war in Tunis).*

144 Jenty, député de la Roche-sur-Yon, était un des principaux brasseurs d'affaires du Parlement. Il dirigeait ou administrait de nombreuses sociétés financières, contrôlait *le Petit journal* et la *France.* Mais la récente déconfiture des chemins de fer de la Vendée qu'il dirigeait avait porté un coup sensible à son crédit.
Raphaël-Louis Bischoffsheim, fils de Louis-Raphaël, était le gendre d'Erlanger. Homme politique et financier, il se passionnait surtout pour l'astronomie. Ses libéralités électorales lui valurent une invalidation méritée en 1889.

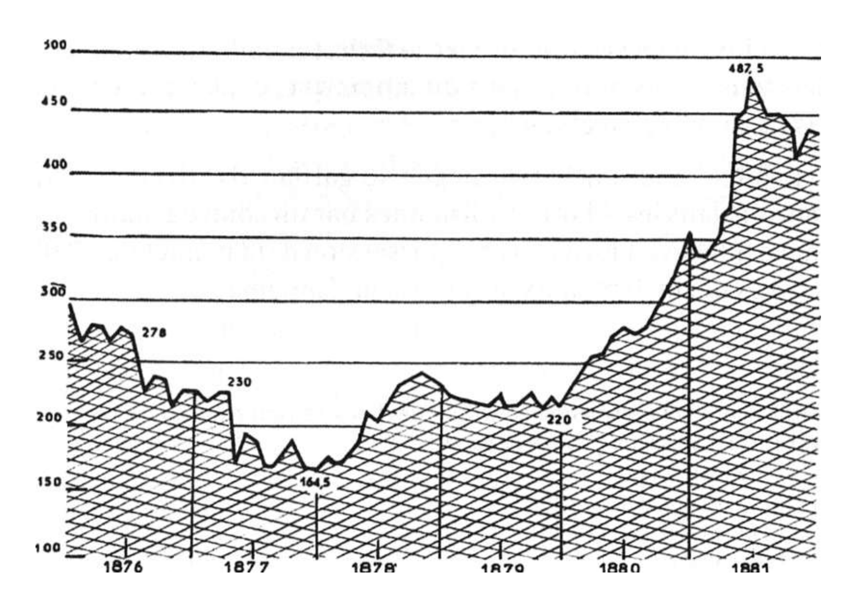
1880, préparait la fusion de sa banque avec le Crédit mobilier d'Erlanger[145]. Nous ne les connaissons pas tous ; mais nous savons du moins que, contrairement aux affirmations des Italiens, les Camondo n'en étaient pas[146].

Avec son habileté coutumière, Erlanger se gardait d'opérer sur un seul front. Il préparait sa rentrée dans les affaires tunisiennes par un coup de maître, une manoeuvre à longue échéance qui devait lui assurer la possession d'un paquet de 17.000 obligations qui, depuis cinq ans dormaient dans la succession Samama[147].

145 «Nous pouvons aujourd'hui désigner quelques uns des bons patriotes qui ont fait ce coup de bourse», lit-on dans le *Clairon* du 28 septembre (Les *tripotages tunisiens).*
1) un ancien député bien connu.
2) un financier qui s'occupe d'industrie
3) un financier dont le nom pourrait être un prénom.
4) un baron sans particule.
5) le directeur d'un journal parisien connu pour la mansuétude de son caractère et la légèreté frétillante de son allure.
6) un millionnaire qui a mis de l'argent dans un journal opportuniste.
7) un millionnaire devenu député par la grâce de ses écus.
8) le directeur d'une institution de crédit
9) un agent de publicité qui a des rapports étroits d'intérêt avec le précédent».
Ces allusions, transparentes sans doute pour les contemporains, restent malheureusement trop souvent pour nous des énigmes. Nous reconnaissons aisément Léon Renault (1°) qui venait d'être battu au renouvellement de 1881, Emile de Girardin (5°), Jenty (6°), son partenaire habituel dans les opérations financières, qui venait de participer au lancement du *Petit Journal,* Raphaël Bischoffsheirn (7°), dont les campagnes dans les Alpes Maritims devaient longtemps demeurer célèbres.
Il y a de fortes chances pour que «un baron sans particule» désigne le baron Seillière, gendre de Gallifet. Le financier qui s'occupe d'industrie pourrait être Erlanger, et Levy-Crémieu, le directeur d'une institution de crédit (Franco-égyptienne). Sur les deux autres, nous ne pouvons formuler que des conjectures. Seraient-ce Desfossés (9°), F. Thomas, administrateur du Comptoir d'Escompte et censeur de la Banque des Pays Bas, Henri Germain, directeur du Crédit Lyonnais, Richard, administrateur de la compagnie Bône-Guelma, ou encore Jacques Siegfried, administrateur du Comptoir d'Escompte et du Bône-Guelma (3°) ?
Selon le *Mot d'ordre,* «ce syndicat avait à sa tête la Banque Franco-égyptienne dont le président, M. Levy-Crémieu écrivait naguère dans la *République Française* des articles à la baisse sur les fonds égyptiens.» «Parmi les administrateurs de cette banque figure aussi M. Charles Ferry, frère du président du conseil» (30 septembre 1881).
Enfin, la *Réforme financière,* dans son numéro du 16 mai 1880, assurait qu'une «importante maison de banque de Paris aurait acheté un grand nombre de titres». Cette banque «qui a de gros intérêts dans un chemin de fer algérien (nous nous hâtons de dire qu'il ne s'agit pas de la compagnie Bône-Guelma)» était sans doute la Société industrielle et Commerciale, maison mère de la Société Marseillaise et fondatrice de la Compagnie de l'Est algérien, rivale du Bône-Guelma. Cette information était-elle fondée ? La *Réforme financière,* organe de chantage, était d'ordinaire bien informée en matière de finances tunisiennes. Par la Société Marseillaise, les dirigeants de la Société industrielle et Commerciale étaient liés aux affaires du Crédit Mobilier et de la Franco-égyptienne..

146 «On dit qu'un groupe de banquiers parisiens capitainés par le banquier italien Camondo a acheté en ce moment 80.000 obligations» (Av. *diSard.* 18 décembre 1880).
L'examen des opérations boursières de Camondo, telles qu'elles apparaissent dans le *Grand Livre* de la banque entre 1875 et 1881, prouve de la façon la plus péremptoire que les Camondo et leurs alliés n'étaient pas mêlés au coup de bourse tunisien. Les seules opérations spéculatives que nous relevions sur le 5% tunisien se réduisent à l'achat de 500 titres pour le compte de Léon Alfassa, le gendre de Camondo, le 14 décembre 1880 (164.637,50 fr.) et à une liquidation portant sur 150 obligations, en juin suivant (A. N. 1 AQ 123 et 124), sommes dérisoires si on les compare aux opérations menées au même moment sur les valeurs égyptiennes : 35 millions sur le seul 6% Dette unifiée dans la seule année 1880.

147 Depuis la mort du caïd Nessim Samama en 1873 et l'ouverture de sa succession, à Livourne, à Lucques, à Florence, les procès succédaient aux procès. Les neveux deshérités contestaient la validité du testament, tandis que le gouvernement tunisien, représenté par le général Heussein, prétendait recouvrer le produit des vols de son ancien trésorier, un total de 16.768.000 francs. Or la succession Samama avait été estimée 27.718.000 francs, dont près du tiers en valeurs tunisiennes : 17.143 obligations valant 7.971.495 francs au cours de 465 francs et 8.941 certificats de coupons cotant 789.040 francs (Arch. Tun. Carton 102, Doss. 239).



Le cours des obligations tunisiennes en bourse de Paris de 1876 à 1881 (d'après la presse financière française).

Mais, pour que la manœuvre pût réussir, pour que le coup de bourse fût payant, il fallait pouvoir revendre au plus haut prix. Or ce n'étaient certes pas les fluctuations habituelles du 5% tunisien, influencé autant par le paiement irrégulier de ses coupons que par les manœuvres des courtiers de Tunis, qui pouvaient fournir les bénéfices escomptés par les spéculateurs. Mais si le gouvernement français se décidait à annexer la Régence, il ne serait pas difficile de le persuader de la nécessité de se débarrasser de la Commission financière et, pour ce faire, de prendre à sa charge la dette tunisienne. Et les

Cinq années d'interminables procès avaient lassé les héritiers Samama qu'inquiétaient en outre la ténacité du gouvernement beylical et l'amenuisement d'une succession atteinte par l'effondrement des cours du 5% tunisien (à 220 ou 225 francs, c'était, début 1879, une perte de plus de 4 millions sur les seules obligations). Erlanger jugea le moment opportun pour intervenir. A partir de janvier 1879, en grand secret, il racheta ou fit racheter par son mandataire Albert Dubois les droits des neveux Samama et de tous ceux qui prétendaient à une part de la succession. Le 31 janvier 1879, il traitait avec Joseph et Nathan Samama, héritiers chacun pour un quart, sur la base de 250.000 francs comptant et, sous réserve de réductions, de 2.500.000 francs lors de la liquidation (Arch. Tun. carton 102, Doss. 244). Il traitait sur les mêmes bases, les mois suivants, avec les autres héritiers. Ainsi, en engageant seulement un million, il rachetait pour 11 millions une succession qui ne inanquerait pas d'être revalorisée par une hausse des titres tunisiens. L'opération valait d'être tentée, même s'il lui fallait toujours tenir compte des prétentions du bey.
Après la signature du traité de protectorat, Erlanger abattit son jeu. Comme les contestations n'avaient point cessé, il proposa au gouvernement tunisien, en tant que cessionnaire des héritiers Samama, un arrangement à l'amiable pour le partage de la succession. Le gouvernement y consentit et, pour traiter en son nom, il désigna un courtier qui avait été le complice du banquier dans les scandaleuses affaires d'avant 1870, Giacomo Guttieres. C'est ainsi que la convention d'octobre 1881 répartit l'héritage du caïd Nessim à raison de 72% pour Erlanger et de 28% pour le gouvernement. L'affaire fit quelque bruit. Un avoué parisien protesta auprès du gouvernement français contre un «*contrat léonin*» qui laissait à Erlanger tous les bénéfices de l'opération. Qui donc avait désigné Guttieres pour traiter au nom du bey, ce Guttieres qui n'était qu'un «agent habituel de M. Erlanger dont il aurait en réalité servi les intérêts ?» (A. E. Tunis, vol. 63. A Roustan. Paris, 23 octobre 1881). Un pamphlet anonyme paru à Genève en 1882, *Tunis en France,* dénonça des tripotages et de scandaleuses compromissions dans l'entourage du résident. Mais rien n'y fit. Guttieres fut même chargé de la liquidation de la succession. Finalement le gouvernement recouvra moins de 8 millions au cours des années suivantes tandis qu'Erlanger ramassait 20 millions tout en déboursant moins de 8 millions en faveur des Samama (en raison d'une réduction de 28% sur la part qui leur revenait). Il est vrai qu'il avait sans doute été tenu à quelques largesses en faveur de Guttieres comme des fonctionnaires qui lui avaient permis de réaliser une aussi belle opération...

spéculateurs de réaliser alors des bénéfices de 100 à 200 % en échangeant benoîtement au prix de 500 francs des valeurs qui ne leur avaient coûté que 220 ou même 165 francs quelques années auparavant[148]. Il n'était pas même besoin d'attendre une opération de conversion. Une hausse savamment entretenue par des bruits de réorganisation financière pouvait rapporter tout autant. 11 suffisait de revendre au bon moment, lorsque les obligations coteraient 480 ou 490 francs, ce qui n'était pas difficile assurément pour des banquiers habitués à diriger les opérations du marché financier[149].

Les spéculateurs en bourse n'étaient pas les seuls qui fussent intéressés au succès de l'opération tunisienne. Toutes les sociétés françaises qui, d'une façon ou d'une autre, avaient engagé des fonds dans la Régence l'étaient également.

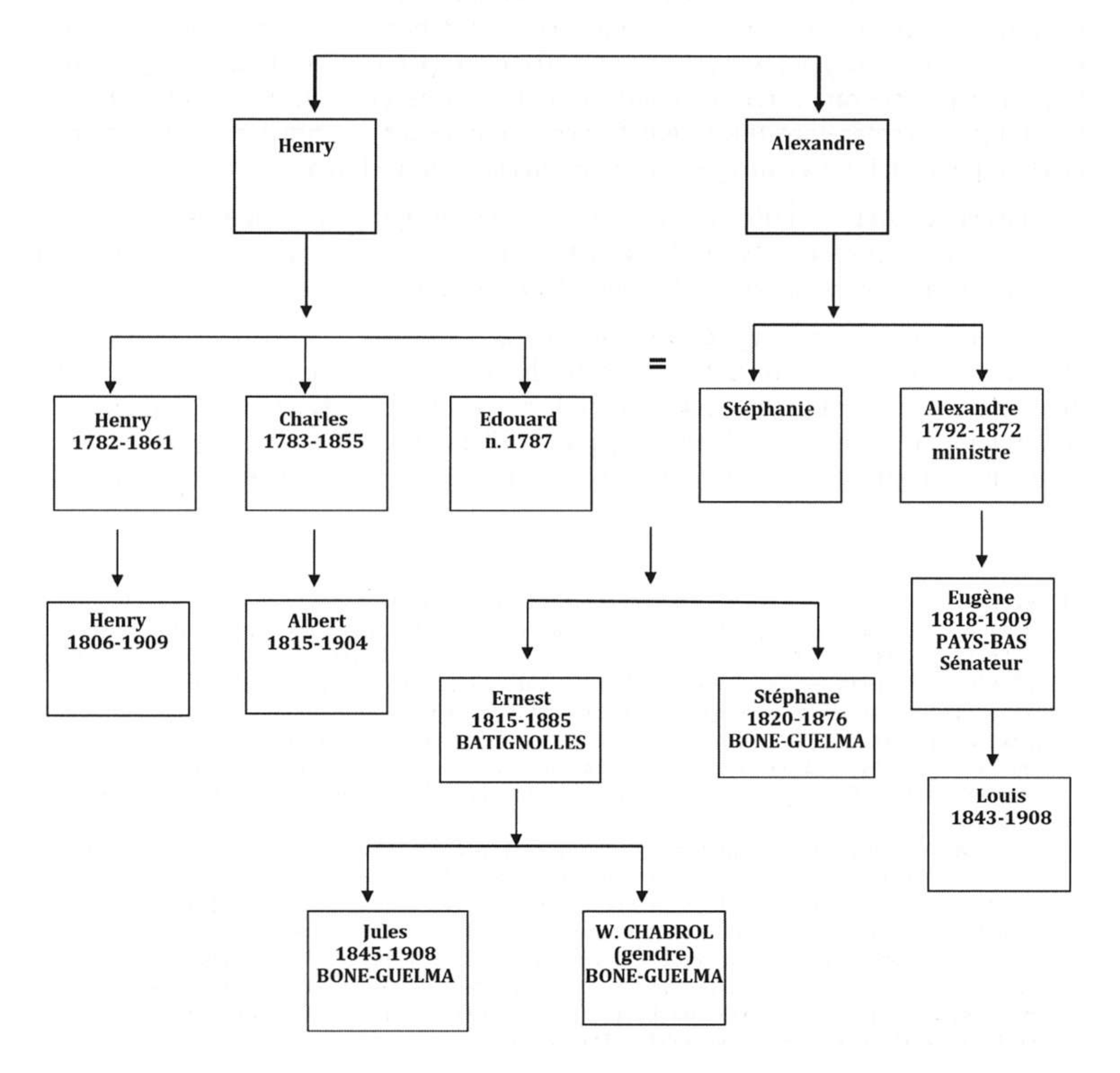
Sans doute, la Compagnie Bône-Guelma et la Société des Batignolles n'avaient-elles plus rien à espérer du côté de la ligne de la Medjerda. Les subventions annuelles que le gouvernement français leur versait en vertu de la convention de mars 1877 continueraient pendant longtemps d'assurer l'essentiel de leurs revenus dans ce domaine[150], même si la jonction avec le réseau algérien pouvait, être enfin réalisée. Mais

148 «The «ring» of deputies who secretly precipitated the goverment into the adventure did not want precisely to conquer Tunis. But it was necessary to the success of their plan that the Beylicat should become a dependency of France. Unless it did, there would not be a sufficient pretext for asking the minister of Finance to bring a bill which would enable him to guarantee the debts contracted previous to the occupation by the Bey.
Whatever members of the government were privy to the designs of the Tunis ring of deputies early in the year, and decided to aid and abet them, M. Barthelemy-Saint-Hilaire was not. 1 will not say he was a dupe, but he was hoodwinked and taken in» (*Pall Mail Gazette* , 29 septembre 1881 : The *real origin of the war in Tunis -Vérité,* 3 octobre 1881 : *Affaires de Tunisie,* traduction ou adaptation de l'article de la *Pall Mail Gazette).*
La conversion de la dette tunisienne fut effectivement réalisée en 1884 par le second ministère Ferry. Il en était déjà question en 1882 et Léon Say qui avait repris le portefeuille des Finances dans le second cabinet de Freycinet ne cachait pas son hostilité à ce projet : «ce serait un grand effort moral et financier que de prendre à la charge de la France le remboursement de la dette tunisienne. Moral, parce que l'expédition française a été précédée, accompagnée et suivie des spéculations qui ont mis aux mains de syndicats fort connus des titres tunisiens achetés à 50, 40 ou 30% au dessous du pair, et qui seraient immédiatement réalisés au pair si la France venait à rembourser aux porteurs, et à 500 fr., les obligations qu'ils détiennent». (A. E. Tunis mém et Doc. vol. 12 à Cambon (?) Stors, 5 juin 1882, *loc. cit.)* .

149 «Un détenteur de 100.000 titres... les ayant acquis en 1877 à 160 francs l'un les aurait payés 16 millions, et les revendant 400 francs, il aura pu réaliser 40 millions, d'où un profit net de 24 millions» (Chirac, *op. cit p.* 99).
Le 14 septembre 1881, le *Clairon,* bientôt suivi par la *Gazette du Midi,* de Marseille, et le *Mot d'ordre* (17 et 30 septembre), relevait une note qu'il prétendait avoir trouvée dans le *Daily Telegraph* (?), note selon laquelle un syndicat de tripoteurs aurait acheté pour 35 millions d'obligations tunisiennes à 220 francs et les aurait revendues 485 francs après le traité du Bardo (*Les tripotages tunisiens).* Selon ces assertions fort plausibles (les chiffres de 220 et 485 francs sont en effet très acceptables, car ils correspondent aux cours moyens du 5% tunisien à la fin de 1879 et au mois de juin 1881) il s'agirait d'un coup de bourse sur 70.000 obligations qui aurait laissé un bénéfice de 18.500.000 francs à ceux qui l'auraient réalisé.
Sur cette question, voir également *l'Avvenire di Sardegna,* la *Riforma* (décembre 1880) ; H. Pontois : *Les odeurs de Tunis* (Paris, 1889) ; Drumont : *La France juive,* p. 492, qui accuse Ch. Ferry d'avoir organisé avec Lévy-Crémieu la baisse des obligations, et, évidemment *l'Intransigeant* du 27 septembre 1881 où Rochefort prétend révéler le *secret de l'affaire tunisienne,* un coup de bourse de cent millions réalisé par Gambetta et Roustan...

150 Clemenceau devait dénoncer à la Chambre, le 8 novembre 1881, la trop grande habileté de la Compagnie Bône-Guelma à tirer parti des subventions de l'Etat. Il faisait remarquer qu'elle avait rétrocédé la construction de la ligne de la Medjerda à la Société des Batignolles et l'exploitation à une compagnie fermière (la Société d'exploitation des chemins de fer de Bône à Guelma), «tout en gardant pour elle un très notable bénéfice». «Voilà donc», disait-il, «une compagnie financière qui a simplement rempli le rôle d'intermédiaire et qui, pour ce fait, reçoit une subvention du budget».
Il montrait ensuite, non sans raison, que le système des subventions forfaitaires annuelles n'encourageait nullement la société à développer son activité. La compagnie fermière d'exploitation ayant traité, elle aussi, à forlait avec la Compagnie Bône-Guelma est arrivée à ce singulier résultat qu'elle «n'a pas d'intérêt à développer le trafic puisque le Bône-Guelma prend toutes les recettes et paye le prix convenu à la compagnie

La famille Goüin de Tours



SOURCES : *Temps,* 26 mars, *Figaro,* 25 et 27 mars 1885 : notices nécrologiques concernant Ernest Gouin ; Louis de Grandmaison : *Historique de la Caisse d'épargne et de prévoyance de la ville de Tours* 1833-1933, suivi de notices biographiques. Tours, 1933 pp. 103 sqq. ; actes de naissance de Charles Gouin, le 28 décembre 1783, d'Edouard, le 26 septembre 1787, d'Ernest-Alexandre, le 22 juillet 1815 (état-civil Tours) ; d'Eugène Goiiin, le 18 septembre 1818 (état-civil St Symphorien les Tours) ; acte de décès de Stéphane Goiiin, le 22 octobre 1878 (Paris VIIIe).

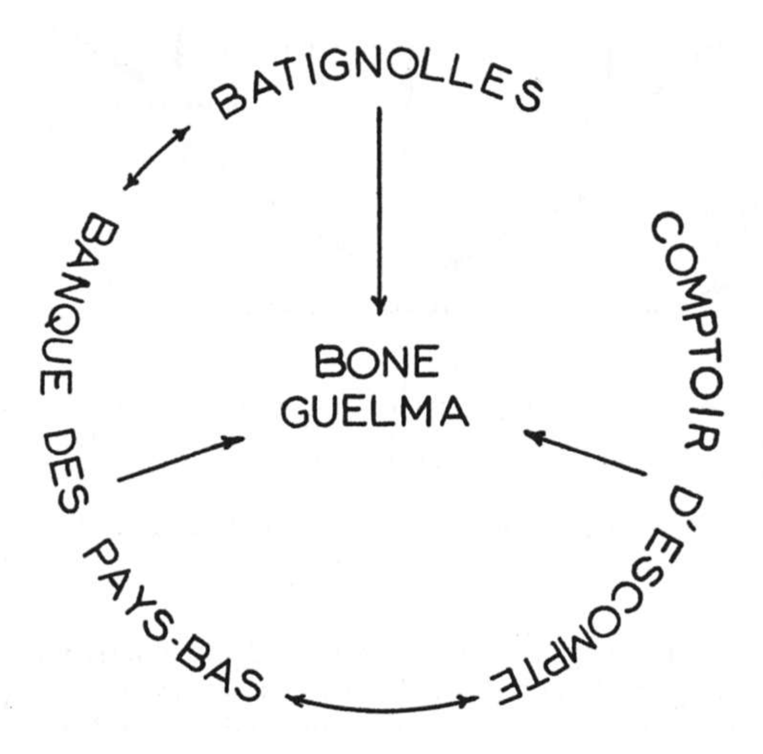
Nous avons mentionné les sociétés dont faisaient partie les différents membres de la famille Gouïn en 1878-1881. A la mort de son père, en mars 1885, Jules Goiiin devait reprendre la direction de la Société des Batignolles.

fermière. Si bien que moins cette dernière fait de frais, moins elle fait passer de trains sur sa voie, plus elle gagne d'argent» (/. 0., séance du 8 novembre 1881, pp 1969-1970. - Thème traité par C. Pelletan dans la *Justice* du 2 novembre : *La question tunisienne*). En somme, concluait Clemenceau, le lendemain, la compagnie Bône-Guelma «n'a fait que mettre dans sa poche l'argent du budget» (J. 0. p. 1991). Gay développait à peu près les mêmes arguments dans une lettre qu'il adressait à Roustan le 6 septembre 1880 (A. E. Mém. et Doc. Procès de *l'Intransigeant,* vol. 1. Pièce 13).

Quelle que fût la légitimité des avantages acquis par le groupe Batignolles Bône-Guelma. ces avantages étaient les mêmes que ceux dont jouissaient en France les compagnies de chemin de fer et ils avaient été obtenus en 1877 par un vote du Parlement. Il est difficile d'en faire état au nombre des mobiles financiers de l'expédition française. Les difficultés d'exploitation de la ligne en raison de l'insécurité locale, pouvaient tout au plus fournir au gouvernement français un prétexte supplémentaire pour justifier son intervention dans la Régence.

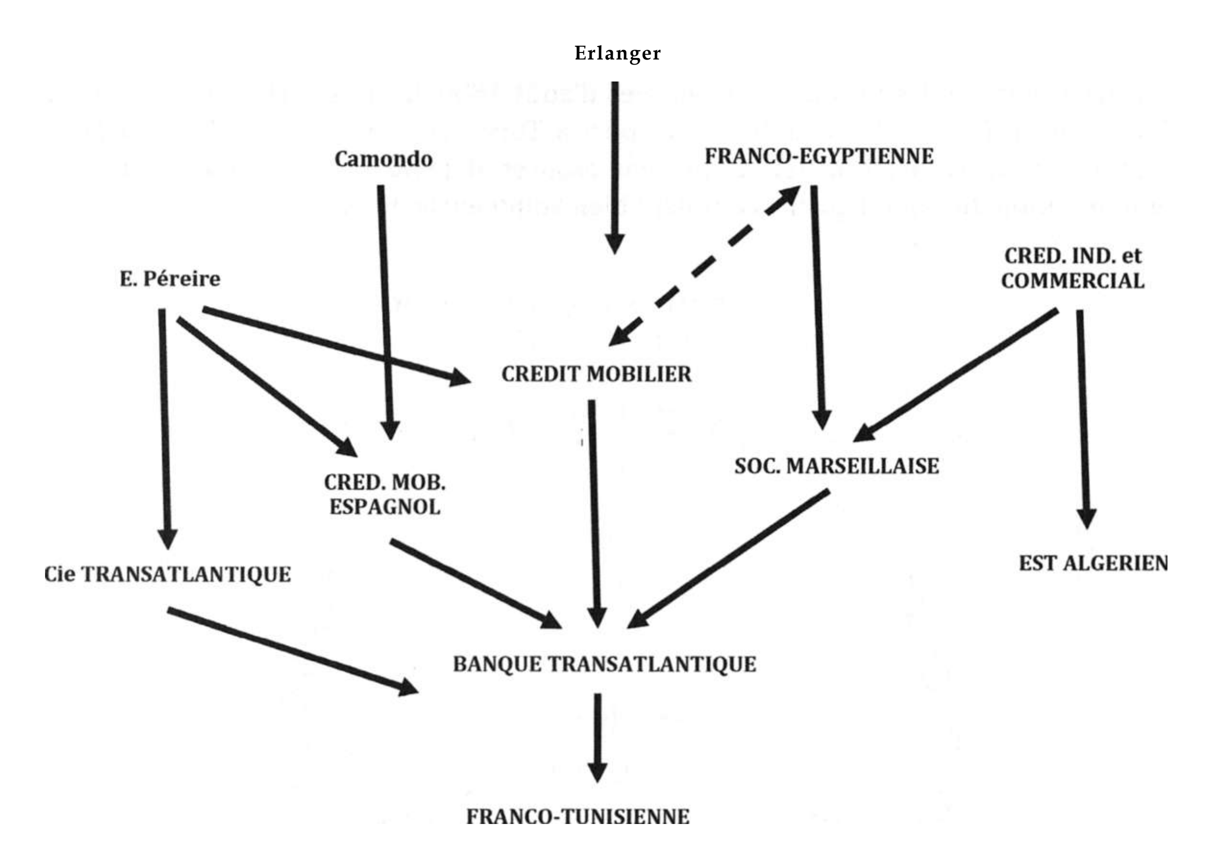
une main mise française sur la Régence signifierait pour ces deux sociétés la réalisation à brève échéance des promesses beylicales d'août 1880, la construction des lignes de Sousse et de Bizerte, l'installation d'un port à Tunis avec, à la clé, quelque garantie d'intérêt française ou tunisienne qui leur assurerait pendant de longues années la rémunération du capital qu'elles auraient bien voulu engager[151].

LE GROUPE BATIGNOLLES BONE-CUELMA
et ses attaches financières (1878-1881).



La Compagnie des chemins de fer de Bône à Guelma était la filiale de la Société de construction des Batignolles (Ernest Goiiin et Cie], Parmi ses administrateurs, en 1880-1881, elle comptait toujours le fils du directeur de la Société des Batignolles, Jules Goiiin (Compagnie d'exploitation) et son gendre, Wilbrod Chabrol ; mais Stéphane Goiiin, le frère du fondateur, était mort en octobre 1878.
Comptoir d'Escompte et Banque de Paris et des Pays-Bas étaient très liés. Ces deux banques avaient trois adminstrateurs communs, Edouard Hentsch, président du Comptoir ; F. Thomas, Berthier, censeur des deux sociétés ; elles participaient d'ordinaire aux mêmes opérations financières. En 1877, elles avaient collaboré au placement des actions de la Compagnie Bône-Guelma et placé au sein de la nouvelle société, l'une, un de ses adminstrateurs, le banquier Jacques Siegfried ; l'autre, son directeur, Charles Sautter. Le lien entre Banque des Pays-Bas et Société des Batignolles était assuré par la famille Goiiin ; le sénateur Eugène Goiiin, commanditaire du Bône-Guelma, administrait la première, son cousin germain Ernest dirigeait la seconde (Société des Batignolles : *l'œuvre d'un siècle,* Paris 1952 ; Compagnie des chemins de fer de Bône à Guelma... : *Actes organiques,* Paris, 1912 : presse financière, passim, 1878-81).

151 Nous n'avons pas trouvé trace de pressions exercées par les dirigeants du groupe Batignolles Bône-Guelma, ni de relations existant entre ceux-ci et les responsables de la politique française. On ne saurait toutefois en tirer aucune conclusion, car ce groupe avait plus d'un protecteur politique au sein du Parlement, ne seraient-ce que les sénateurs Goiiin, Krantz et Barrot. Notons cependant que les intérêts financiers de la Compagnie Bône-Guelma en Tunisie étaient, dans l'immédiat, beaucoup moins importants que ceux du groupe Péreire-Marseillaise.



Un grand consortium financier (1880-1881).

L'affaire de l'Enfida soulignait tout l'intérêt que la Société Marseillaise pouvait avoir à la réalisation d'un protectorat français sur la Tunisie[152]. La société ne pouvait certes pas prévoir qu'elle pût être victime d'une spoliation aussi cynique. Mais, quel que fût son bon droit dans l'affaire Levy, l'achat pour près de trois millions, tous frais compris, de domaines qui, de l'aveu même de leur propriétaire, ne rapportaient pas 200.000 francs par an, n'en constituait pas moins une spéculation au sens le plus strict du terme, une mise de fonds sur des biens qui ne pourraient être sérieusement mis en valeur qu'à la faveur d'un changement de régime en Tunisie.

Les dirigeants de la société semblaient avoir pris bien rapidement leur parti des difficultés que leurs suscitaient Mustapha et ses amis. Ils s'étaient bornés à une déclaration de principe affirmant leur bon droit et pour le reste, il paraissaient s'en remettre au gouvernement du soin d'assurer la défense de leur cause[153]. Mais la Société Marseillaise n'était plus seule dans l'affaire. Depuis le mois d'avril 1880, elle s'était associée au groupe Péreire pour le développement de ses entreprises africaines. Or, au début du printemps de 1881, alors que les négociations franco-anglaises et franco-

152 Clemenceau eut beau jeu de-souligner les contradictions des déclarations gouvernementales à propos de l'Enfida. Le 8 novembre 1881, il rappelait à la Chambre que le 12 mai, sous la signature de Barthélemy-Saint-Hilaire, le *Livre jaune* donnait l'affaire de l'Enfida pour «le second motif de l'expédition», alors qu'un mois plus tôt, le 11 avril, J. Ferry avait dit et répété dans un discours à la Chambre «qu'entre cette opération militaire et l'affaire de l'Enfida il n'y avait aucune relation directe ou indirecte» (J. O., 12 avril, p. 851: 8 novembre 1881. p. 1970).

153 Une société «à laquelle on ne peut... reprocher que sa mollesse et son trop de confiance dans son bon droit, écrivait Courcel (A. E. Pap. Noailles. A Noailles. Paris, 21 mars 1881).

tunisiennes au sujet de l'Enfida semblaient au point mort, Eugène Péreire préparait l'élargissement du consortium franco-tunisien en faisant appel au baron Erlanger, animateur de l'agence Havas et du Crédit mobilier français, le banquier Erlanger des emprunts tunisiens de 1863 et 1865, des canons rayés en dehors et de l'affaire Samama...

Compagnie transatlantique, Crédit mobilier espagnol, Crédit mobilier français, Banque franco-égyptienne, Société Marseillaise, Est algérien, ne retrouvait-on point partout les mêmes financiers rapaces, les Péreire, les Erlanger, les Camondo, les Lévy-Crémieu, les Durrieu ? Derrière les façades nouvelles de la Banque transatlantique et de la Société franco-africaine, c'était un nouveau syndicat financier qui s'organisait pour l'exploitation en règle du marché tunisien[154]. A elle seule, la participation d'Erlanger était tout un programme ; le banquier allemand n'apportait-il pas avec lui la fructueuse expérience de dix ans d'affaires tunisiennes, la connaissance des hommes et des choses, une solide pratique de la corruption orientale. Mieux sans doute valait l'avoir pour allié que pour adversaire ; l'intérêt qu'il portait aux obligations tunisiennes comme à la succession Samama était la meilleure garantie de l'appui qu'il pouvait fournir aux affaires des Péreire et de la Société Marseillaise.

Ainsi, au moment où se décidait l'expédition française, nous assistons à la formation d'un puissant consortium financier, où les gens qui spéculent sur les terrains retrouvent ceux qui spéculent sur les valeurs tunisiennes, un syndicat de profiteurs qui se préparent à la curée, un syndicat qui dispose d'une agence de presse, de quotidiens politiques et d'hebdomadaires financiers, sans compter des appuis dans les milieux parlementaires

154 En octobre 1881, eut lieu la transformation de la Société des Comptoirs maritimes de Crédit industriel et Commercial (ancienne Société Franco-tunisienne de Crédit), création commune de la Société Marseillaise er d'Eugène Péreire par l'intermédiaire de la Compagnie transatlantique et du Crédit mobilier espagnol, en Banque transatlantique, tandis qu'était mise sur pied une Société franco-africaine chargée de mettre en valeur les domaines acquis par la Société Marseillaise, Enfida et Sidi Tabet.

Or, au printemps de 1881, Eugène Péreire décidait de s'associer à Erlanger, avec lequel il était en relations étroites d'affaires depuis le début de 1879. Le 11 juin 1881, il était nommé administrateur du Crédit mobilier français qu'avaient fondé son père et son oncle. En revanche, il réservait une part de 10.000 actions de la Banque transatlantique au Crédit mobilier, ainsi qu'une participation dans l'augmentation de capital du Phénix espagnol qu'il contrôlait également (A. N. : procès-verbal des séances du conseil d'administration du Crédit mobilier : 4 avril, 11 juin, 24 juin, 4 juillet 1881).

Trois groupes financiers se trouvaient ainsi associés dans les affaires tunisiennes : Péreire, Erlanger et la Société générale de Crédit industriel et commercial qui contrôlait à la fois Société Marseillaise et Est algérien. Henri Durrieu, président, et Rostand, administrateur du Crédit industriel et commercial en 1880-1881, étaient toujours administrateurs de la Société Marseillaise avec G. Dehaynin, Rey de Foresta, Joseph de la Bouillerie, Simons, le baron Portalis, Gérard West, F. Aubry, au total neuf administrateurs de la banque parisienne etaient administrateurs ou gros actionnaires de la filiale Marseillaise. Durrieu présidait le conseil des chemins de fer de l'Est Algérien où siégeait un autre administrateur du Crédit industriel et Commercial, le banquier Léon Thélier. (A. N. F 12 6777 : Société Marseillais*e-Journal des actionnaires* et *Semaine financière :* assemblées générales de la Société Marseillaise et du Crédit industriel et commercial, 1875-1881).

Abraham Camondo était administrateur du Crédit mobilier espagnol depuis juin 1880. Quant à la Société franco-égyptienne, si elle n'apparaissait pas comme une filiale du Crédit industriel et commercial, ses liens avec cette dernière banque étaient évidents. Un de ses dirigeants, Rostand, administrait également Société Marseillaiie et Crédit industriel ; un autre, Rey de Foresta, avait siégé quelques années plus tôt au conseil de ces deux mêmes sociétés et présidé à la fondation de la Société Marseillaise (presse financière, *passim,* ; 1878-1881). Une fusion de la Franco-égyptienne avec le Crédit mobilier français fut préparée en mai 1880 par Lévy-Crémieu et Rostand, trois administrateurs de la Franco-égyptienne, dont Lévy-Crémieu, entrèrent au conseil du Crédit mobilier, tandis qu'un administrateur du Crédit mobilier entrait à celui de la Franco-égyptienne. Mais ce projet fut abandonné en juillet pour des raisons qui ne furent pas précisées (A. N. Procès-verbal des séances du Crédit mobilier, 24,25,27 mai et 5 juillet 1880, et presse financière, *passim,* 1880-1881).

Votes de la Chambre sur les affaires de Tunisie en 1881

(Chiffres bruts et rectifiés)

535 députés (532 ou 533 sièges pourvusj

		Votants	Pour	Contre	Abstent.	Cong
Vote d'un crédit	E. G.		25	-	-	-
de 5 millions	Gauche		343	-	12	8
(7 avril)	Droite		106	-	36 (35)	2(3)
		474	474	-	48 (47)	10(11)
Vote de confiance	E. G.		4	1	19	1
sur l'ordre du jour	Gauche		315 (308)	1C0	43* (49*)	5(7)
de P. Bert	Droite		3	122	14	5
(12 avril)		446 (438)	322 (315)	124(123)	76 (82)	11 (13)
					** dont 6 ministres*	
Ratification	E. G.		12	1	11	1
du traité du Bardo	Gauche		331 (334)	-	25 (22)	7
(24 mai)	Droite		87	-	53	4
		431 (434)	430 (433)	1	89 (86)	12
Crédits	E. G.		12 (11)	-	12 (13)	1
supplémentaires de	Gauche		330	-	21	13
14 millions	Droite		87	-	53	4
(13 juin)		429 (428)	429 (428)	-	86 (87)	18

557 députés (545 sièges pourvus)

		Votants	Pour	Contre	Abstent.	Cong
Vote sur la	E. G.		39	-	2	1
demande d'enquête	Gauche		38	324 (325)	47* (46*)	4
de Clemenceau	Droite		84	4	-	2
(9 novembre)		489 (490)	161	328 (329)	49 (48)	7
					** dont 11 ministres*	
Sur l'ordre du jour	E. G.		-	39 (40)	2(1)	1
pur et simple	Gauche		176(177)	187	46* (45*)	4
(9 novembre)	Droite		-	86	2	2
		488 (490)	176 (177)	312 (313)	50 (48)	7
					** dont 9 ministres*	
Sur l'ordre du jour	E. G.		2	24	15	1
de Gambetta	Gauche		345 (347)	8	56 (54)	4
(9 novembre)	Droite		8	36 (38)	44 (42)	2
		423 (427)	355 (357)	68 (70)	115(111)	7

Nous n'avons classé dans l'extrême gauche que les députés radicaux et intransigeants, 25 entre avril et juin, 42 en novembre, ayant rompu avec Gambetta et l'Union républicaine. En novembre 1881, 12 sièges restaient à pourvoir en raison d'élections multiples; 4 députés coloniaux, rangés parmi les abstentionnistes de gauche, n'avaient en fait pas encore regagné Paris.

Votes de certains députés bonapartistes ou républicains dans les scrutins sur les affaires de Tunisie

(1) du 7 avril, (2) du 12 avril, (3) du 13 juin et (4-6) du 9 novembre :
(4) demande d'enquête de Clemenceau, (5) ordre du jour pur et simple
(6) ordre du jour de Gambetta..

	(D	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
CAZEAUX (B), Tarbes I - (Gr. Péreire)	+		+	-		+
GAVINI (B) Corte (Gr. Péreire)	+		+	-	-	+
de SOUBEYRAN (B) Loudun	+	-	+	+	-	
BISCHOFFSHEIM (Rép) Nice 2				-	+	+
BOUCHET (U.R) Marseille 4,	+			+	-	
ETIENNE (U.R) Oran 1				-	+	+
Ch. FERRY (G.R) Epinal 2 (Franco égyptienne)				-	+	+
de GIRARDIN (U.R) Roche, s- Yon 1		+	décédé (27.IV)			
Ch. JENTY (C.G) Paris IXe	+	+	+			
de LA PORTE (U.R) Niort 2 (Franco égyptienne)	+	+	+	-	-	+
L. RENAULT (C.G) Corbeil -			+			
RICHARD (Rép) Nyons- (Bône-Guelma)				-	-	+
ROUVIER (U.R) Marseille 3	+	+	+	-	+	+
F. THOMAS (G.R) Castres - (Compt. d'esc., Pays-Bas)				-	-	+

Ont voté pour : (+), contre : (-) ; se sont abstenus : (.) ; retenu en commission : (*)

A l'exception de Bouchet dont on connaît le mécontentement provoqué par l'affaire du port de Carthage et de Soubeyran, tous ces députés, à quelque groupe qu'ils appartinssent, soutinrent la politique tunisienne du gouvernement, en votant les crédits demandés les 7 avril (1) et 13 juin (3), en votant pour l'ordre du jour de P. Bert le 12 avril (2), *contre* la demande d'enquête de Clemenceau (4) et *pour* l'ordre du jour de Gambetta (6).

Il n'est pas sans intérêt de noter l'attitude des députés d'opposition Cazeaux et Gavini se séparant de leur groupe pour soutenir le gouvernement le 12 avril et le 9 novembre dans les scrutins sur la demande d'enquête de Clemenceau et l'ordre du jour de Gambetta, celle de Bouchet, de la majorité, prenant une attitude inverse pour se ranger, dans les mêmes scrutins, aux côtés des députés de droite ou d'extrême gauche.

et surtout l'immense pouvoir que peut procurer l'argent[155]. Comment croire dans ces conditions qu'un financier aussi retors qu'Erlanger, qui fréquentait chez Gambetta comme il avait fréquenté chez Drouyn de Lhuys, n'eût pas été informé de ce qui se tramait dans les milieux politiques ? Comment croire qu'Erlanger, Camondo ou Lévy-Crémieu qui, à un titre ou un autre, étaient intéressés dans les affaires tunisiennes, n'aient pas eu leur mot à dire dans l'entourage du président de la Chambre ou du président du Conseil[156], lorsque se décidait le sort de la Tunisie, à la fin de mars 1881 ? «Il faut en finir», s'écriait Chirac. «Il faut empêcher que le public soit dupe du procédé juridique consistant à réclamer des faits précis. Ai-je besoin d'avoir vu un financier tendant un sac d'écus à un député pour être certain qu'il y a eu sac reçu, pot-de-vin bu ? Qu'importe même l'intervention de la monnaie ? Recevoir l'or qui procure la chose, ou la chose que procurerait l'or, n'est-ce point agir de même ?[157]»

Nous ne pensons pas que le rôle des financiers ait été déterminant dans la décision du gouvernement français. Mais il y avait trop de contacts, les intérêts en jeu étaient trop évidents pour que les spéculateurs du groupe tunisien qui avaient tant d'amis au Parlement ne soient pas intervenus au moment opportun, pour peser sur une décision encore en suspens[158]. Les contemporains ne s'y étaient pas trompés

155 Erlanger et le Crédit mobilier avaient pris en mai 1879 le contrôle financier de l'agence Havas. Le Crédit mobilier était également gros actionnaire de *YEstafette,* quotidien fondé en 1876 [A. N. : procès verbal des séances du conseil d'administration du Crédit mobilier, décembre 1876-mai 1879). Les Péreire détenaient la majorité des actions de la *Liberté,* de Girardin était le directeur politique de la *France* et Jenty celui du *Petit Journal,* le quotidien ayant, en 1881, le plus fort tirage de la presse parisienne, 600.000 exemplaires. Tous deux avaient depuis 1868 le contrôle de la *Semaine financière,* un des hebdomadaires financiers les plus lus de Paris.

Notons que les adversaires de Gambetta considéraient que l'agence Havas lui était «vendue» (Mémoires de B. Lavergne, *ms ;* Rochefort : *L'aventure tunisienne, Intransigeant,* 5 avril 1881).

156 Charles Ferry, frère du président du conseil et banquier de la famille, siégeait aux côtés de Lévy-Crémieu, comme censeur de la banque Franco-égyptienne. Drumont assurait qu'avec ce dernier il avait organisé toutes les grandes opérations de cette banque *[France juive,* p.491). Au lendemain du protectorat, en tout cas, on trouve Charles Ferry fortement engagé dans les affaires de la Régence, industrielles, comme celle des eaux de Tunis, ou foncières, comme l'achat des immeubles appartenant à Benaïad (H. Pontois *op. cit.* 1889 ; *Tunis journal,* 28 septembre 1884). Charles Ferry joua également un grand rôle dans les affaires financières égyptiennes et les contemporains le soupçonnaient de pousser son frère à l'intervention dans ce domaine (Mémoires de B. Lavergne, *ms).* Son nom «fut plus d'une fois mêlé aux polémiques des journaux de l'opposition qui accusaient certains membres du gouvernement d'avoir entrepris, sous le couvert de la politique coloniale, des opérations financières» (Robert, Bourloton et Coigny : *Dictionnaire des parlementaires français,* t. 2, p.639).

Charles Ferry n'avait-il pu circonvenir son frère encore hésitant pour le décider à l'intervention dans les affaires tunisiennes ?

157 A. Chirac : *Les pots-de-vin parlementaires.* Paris, 1888, p.41.

158 Dans cette Chambre de 1881 où Rochefort dénonçait les intérêts pécuniaires qui en faisaient «moins un bouquet de fleurs qu'une corbeille d'agents de change». *[Intransigeant : Le bombardement de Sfax,* 9 juillet 1881), nombreux étaient les députés qui assumaient des fonctions d'administrateur de société. Chirac devait en recenser 91 en 1882, occupant 133 sièges dans divers conseils d'administration *[Agiotage de 1870 à 1887,*12) ainsi qu'une cinquantaine de sénateurs.

Ainsi trouvait-on en 1881 les députés bonapartistes Cazeaux et Gavini attachés aux intérêts d'Erlanger et de Péreire, comme administrateurs, l'un du Crédit mobilier français depuis mai 1878, et l'autre, de la Compagnie transatlantique ; de Soubeyran, financier lui-même et ancien sous-gouverneur du Crédit foncier. Chez les républicains, avant comme après le renouvellement de 1881, la liste était longue des députés qu'on pouvait à un titre ou un autre rattacher aux affaires tunisiennes : F. Thomas, censeur de la banque des Pays-Bas et administrateur du Comptoir d'escompte qui avaient financièrement soutenu la Société des Batignolles ; Richard, administrateur de la compagnie Bône-Guelma ; les deux beaux-frères, Charles Ferry et de la Porte, gendres d'Allain-Targé, l'un censeur et l'autre administrateur de la banque Franco-égyptienne ; de Girardin, Jenty et Bischoffsheim, le gendre d'Erlanger, tous trois dénoncés comme les animateurs du coup de bourse sur les obligations tunisiennes ; Léon Renault, du Crédit foncier

et les accusations portées à grand tapage par la presse de droite ou d'extrême gauche ne furent pas plus démenties que ne l'avaient été les révélations «tunisiennes» d'une certaine presse financière, une quinzaine d'années plus tôt. Il y eut trop de «bonnes affaires», trop de scandales étouffés dans les premières années du protectorat pour que ce fût le résultat de simples coïncidences[159]. Ne voyons-nous pas la Société Marseillaise prendre possession de l'Enfida dès 1881, Erlanger, la même année, mettre la main sur la succession Samama ? Si les promoteurs d'un projet de Crédit foncier[160] qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque semblaient écartés des affaires tunisiennes, en revanche, la Société des Batignolles faisait les chemins de fer de la Régence, comme ce port de Tunis qu'elle convoitait depuis si longtemps. Les détenteurs d'obligations n'étaient pas oubliés cependant : la convention de rachat du 21 février 1883, ratifiée par le Parlement en avril 1884, assurait l'échange au pair du 5% tunisien contre des obligations rapportant 4% mais garanties par l'Etat français. Les spéculateurs avisés avaient pu se défaire de leurs titres depuis longtemps déjà car le cours des valeurs tunisiennes, après avoir monté en flèche pendant le printemps de 1881 atteignait, début juillet, la cote inégalée de 487,50 francs.

L'expédition française ouvrait ainsi largement la Tunisie à l'exploitation capitaliste, aux grandes entreprises en quête de travaux publics, comme aux affairistes sans envergure qui trouvaient dans une société corrompue le milieu le plus favorable pour la satisfaction de leurs appétits. En proclamant que la Tunisie devait être considérée «jusqu'à nouvel ordre comme une colonie de capitaux[161]». Jules Ferry ne devait-il pas justifier lui-même une partie des critiques et des accusations de ses adversaires pour lesquels un des mobiles de l'expédition et non des moindres avait été de «trouver de

tunisien ; Bouchet, qui fut mêlé aux intrigues du port de Carthage. On pouvait y joindre encore Rouvier, l'ancien employé du négociant marseillais Zafiropulo, qui était considéré comme un des protecteurs de la Société marseillaise, Eugène Etienne, autre ami de Gambetta, qui se faisait auprès de lui l'introducteur de personnalités tunisiennes en mission à Paris.

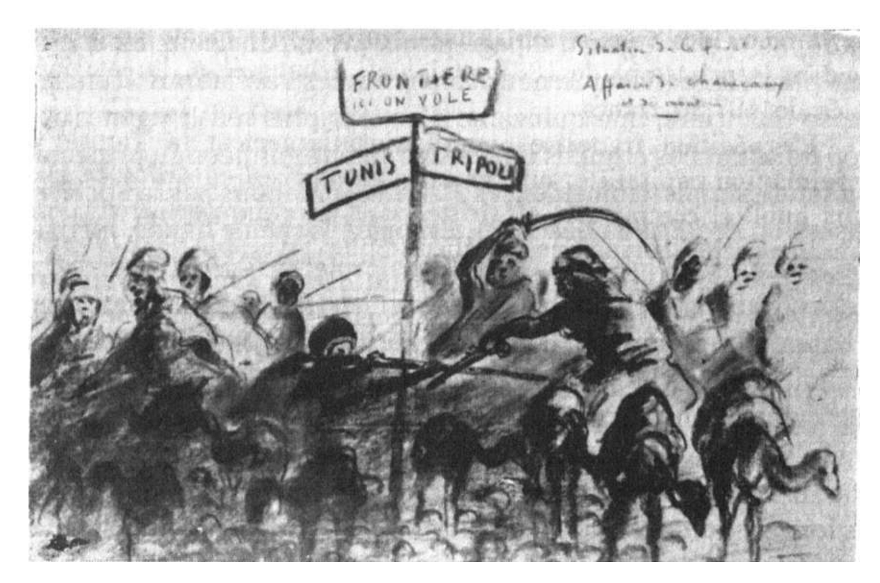
Le groupe pouvait s'élargir d'une demi douzaine de sénateurs : Eugène Goiiin, cousin du directeur de la Société des Batignolles, administrateur lui-même, avec les sénateurs Duclerc et Dutilleul, de la banque des Pays-Bas ; Barrot, administrateur de la compagnie Bône-Guelma, et Krantz. En revanche, Bocher appartenait au Crédit mobilier espagnol de Péreire, Jules Cazot, au Crédit mobilier français et Lucet à l'Est algérien (Chirac, *op. cit.* A. N. procès verbal des séances du conseil d'administration du Crédit mobilier ; presse financière 1878-1881, *passim :* assemblées générales de sociétés) .

159 Nous pensons à la liquidation des biens Benaïad, à la chasse aux concessions industrielles, ainsi qu'à la façon dont le groupe Péreire-Marseillaise sut s'assurer la possession des propriétés de Mustapha. Le rôle de Camondo en 1881, dans la tentative d'acquisition du domaine de Bouchateur, près d'Utique, qui appartenait à Benaïad, n'a pas été éclairci (*cf.* F. 0. 102/134. Tél de Reade du 13 juillet 1881), mais il faut y voir le geste de spéculateurs pressés de se saisir à bon compte de biens facilement négociables dès la fin d'une époque troublée. Les scandales qui marquèrent la liquidation de la succession Samama donnèrent à la presse d'opposition l'occasion d'ouvrir contre Cambon une polémique aussi violente que celle qui avait été menée contre Roustan.

160 L'affaire du Crédit foncier qui fut un des thèmes favoris de l'opposition à l'automne de 1881 (discours de Clemenceau à la Chambre, le 8 novembre : *J. O.*, pp. 1971-1972) ne méritait pas d'être comparée à celle de l'Enfida pas plus qu'aux autres affaires tunisiennes contemporaines. Le voyage de Léon Renault qui donna matière à tant de «révélations» fantaisistes n'était en fait qu'une tentative assez isolée d'un financier en quête de placements avantageux. Le baron de Soubeyran n'avait aucune attache dans la Régence et la correspondance consulaire montre clairement que Roustan avait fait de son mieux pour décourager Léon Renault d'intervenir, au moins à cette époque.

Les débats tunisiens de 1881, au Parlement comme au procès de *l'Intransigeant* font bien voir combien les contemporains étaient mal informés des affaires financières de la Régence. 11 est symptomatique en tout cas que le nom des Péreire n'eût point été connu du grand public et que ce fût M. Emerit qui, le premier, eût attiré l'attention sur le rôle de ce «grand trust bien camouflé» (*/?. Afr.* 1952, p. 212)..

161 J. Ferry : *Discours V,* p. 133.



Incidents de frontière
(Arch. Rés. *Lou Carbounaïre, op. cit.)*

nouveaux débouchés pour les capitaux français et de transformer la malheureuse Régence en un terrain de chasse heureux pour les spéculateurs français[162]»?

d) L'affaire des Khroumirs

Une fois le gouvernement français décidé, restait à trouver le prétexte d'une intervention, ce qui, assurément, n'était pas une tâche difficile. Roustan, depuis des mois, s'évertuait à le démontrer : «nous devons attendre et préparer nos motifs d'agir avant nos moyens d'action. La sottise du gouvernement tunisien nous y aidera», écrivait-il à Courcel en mai 1880, et, quelques mois plus tard : «Soyez bien convaincu que nous avons chaque semaine un *casus belli* sur la frontière. Il dépend de nous de le faire valoir[163]».

Les dénis de justice, les avanies dont Mustapha et ses amis se plaisaient à accabler les entreprises françaises depuis le début de1881 pouvaient fournir au gouvernement d'autres prétextes pour justifier une intervention dans la Régence[164]. Mais, aux yeux de Roustan, rien ne valaitunbonincidentde frontière qui permettrait de lancer une expédition par voie de terre. Ainsi la France n'aurait-elle pas à redouter, comme dans le cas d'une démonstration navale, l'apparition d'autres forces étrangères, une internationalisation du

162 II est difficile de rendre sans l'alourdir la vigueur du texte anglais : «The real object is to find a new outlet for French capital and to drill the unfortunate Regency into a «happy hunting ground» for French speculators» *[Daily Telegraph,* 10 septembre 1881).

163 A. E. Tunis, vol. 50 et 51. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 21 mai et 24 septembre 1880.

164 «Nous venons d'être presque simultanément et dans l'espace de quelques jours, attaqués et lésés dans les trois monopoles que nous possédons ici : celui de l'exploitation télégraphique, celui de la construction des chemins de fer et celui du port» *(Ibid.,* vol. 55. Roustan à Barth. St-Hilaire, Tunis, 15 février 1881 - D. D. F., n° 194) «Vous vous rendez compte comme moi que la situation empire chaque jour et que nous sommes obligés de tout lâcher. Sans cela, jamais plus belle occasion ne se serait présentée à nous de rompre en visière avec les Tunisiens et même avec les Italiens, jamais, en effet, nous n'avons subi plus de dénis de justice, d'attaques de tout genre, etc. ; tous nos droits sont foulés aux pieds, nos concessions devenues lettres mortes. Ne vous semble t-il pas que le faisceau compact de griefs dont M.A. Grévy désire se munir pour montrer les dents sur la frontière est déjà suffisamment respectable ici ?»
(Ibid. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 15 février 1881).

conflit qui conduirait l'opération tunisienne à un échec sans rémission. Depuis longtemps Roustan reprochait aux autorités d'Algérie un esprit de conciliation, souhaitable peut-être à l'époque du gouvernement Khérédine, mais qui n'était plus de mise depuis le congrès de Berlin. Il se plaignait que les officiers de la division de Constantine fissent tous leurs efforts pour régler les incidents, les minimiser ; il ne cessait de remontrer au ministre comme au gouverneur de l'Algérie, Albert Grévy, que l'heure n'était plus de se résigner aux méfaits des tribus insoumises sur les confins. Il fallait au contraire profiter de tous les incidents, les «pousser» au besoin, en allant châtier malfaiteurs et pillards jusque dans leurs repaires tunisiens[165].

Roustan, d'ailleurs, disposait de deux boutefeux sur la frontière, les agents tunisiens à La Calle et à Bône, Panariello et surtout Allegro, mi-agents politiques, mi-trafiquants, qui se targuaient, non sans exagération sans doute, de mener à leur gré les tribus de la montagne. Roustan pouvait compter sur eux pour agir au moment opportun, pour susciter ou envenimer des querelles, en tout cas pour diffuser et grossir les incidents dont on pourrait faire état, le cas échéant[166].

L'occasion pouvait se trouver d'elle-même. Ainsi, le 16 février, trois cents Khroumirs en armes avaient pénétré en Algérie pour venger un des leurs, un voleur de bétail abattu par des Algériens[167]. «Nous ne saurions trouver une meilleure occasion pour agir ici et pour agir *seuls»,* écrivait aussitôt Roustan, «car c'est une question dans laquelle les autres

165 «Par une appréciation fausse de la situation, les autorités militaires de la frontière mettent un certain amour-propre à étouffer ces affaires au lieu de les pousser» (A. E. Tunis Pap. Noailles et vol. 54. Roustan à Barth.-St-Hilaire. Tunis, 3 janvier 1881).

Egalement A. E. Tunis, vol. 51 et 55. Part de Roustan à Courcel. Tunis, 24 septembre 1880 et 18 février 1881 *Livre jaune,* n° 97 et 100 : Grévy à Barth-St-Hilaire. Alger, 21 janvier 1881 ; Roustan à Grévy. Tunis, 11 février 1881.

166 While Sidi Yusef (Allegro) and Panariello were arranging for an opportune fracas on the borders»... (Broadley, *op. cit.,* 1, p. 206).

Sur ces deux personnages, voir Broadley, pp. 204-206. Le père dAllegro s'était déjà distingué au service de Beauval pendant l'insurrection de 1864. En 1865, des agents tunisiens avaient intercepté une lettre qu'il adressait à Duchesne de Bellecourt, lettre dans laquelle il proposait au consul de soulever les tribus frontalières tunisiennes afin de fournir à la France un prétexte pour exiger du bey la démission du khaznadar (*Cf.* chap v, note 206 ; *erratum).*

«Il a toute ma confiance», écrivait Roustan, «et je l'ai employé depuis six ans dans toutes les questions les plus délicates y compris celles du protectorat et du traité. Nous pouvons compter entièrement sur lui dans le cas d'une occupation» (A. E. Tunis, vol. 52. Part à Courcel, 14 septembre 1880). Le 23 février 1881, Allegro adressait à Roustan ce billet dont copie était aussitôt envovée à Courcel. «Je suis plus certain aujourd'hui que jamais dans le cas d'une occupation en Tunisie de faire rentrer les troupes sans un coup de fusil. J'en ai l'assurance par tous les cheikhs tunisiens. Mes précautions sont prises et j'en prends la responsabilité... Nous n'avons aucun intérêt en ce moment à arranger les affaires du Bardo : au contraire à prouver son mauvais vouloir, son peu d'action sur les tribus frontières et à faire du bruit sur tous ces faits. Je crois oue c'est votre politique et c'est celle que je suis» *(ibid...* vol. 55, annexe à lettre de Roustan à Courcel du 28 février 1881).

Le gouvernement tunisien savait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur la fidélité de son agent à Bône. De son côté, Reade qualifiait de trahison la conduite d'Allegro pendant les événements de 1881 : «As Tunisian consul at Bona, he notoriously betrayed the Bey and acted as Mr Roustan instrument in bringing about the so called Kroumir raid which led to the invasion of the country» (F. O. 102/133. A Granville, confid. Tunis, 23 novembre 1881).

167 A. E. Tunis. Mém. et Doc, vol. 11. Grévy à Barth-St-Hilaire Alger, 23 février 1881 (*Livre jaune,* n° 106).
Ce n'était pas le premier incident d'ailleurs, car, depuis deux mois, les autorités françaises se plaignaient des méfaits répétés des tribus tunisiennes, Khroumirs, Ouchteta, Ouled bou Ghanem et Frèchich *(Ibid.* Lettres de Grévy des 21 janvier et 4 février 1881 - A. E. Tunis, Mém. et Doc. vol. 11 {affaires des Ouchtètas et affaires diverses, janvier-février 1881 ; affaire des Khroumirs, violations de frontières, février).

Puissances n'ont rien à voir»[168]. Barthélemy-Saint-Hilaire chargea Roustan de protester auprès du bey. Une conférence franco-tunisienne réunie sur la frontière pour régler l'incident aboutit à un échec complet. Mais il était alors impossible d'aller plus avant. Le ministre ne pouvait compter sur le consentement d'un cabinet qui, trois semaines plus tôt, avait refusé de le suivre. Il se contenta de demander à son collègue de la Guerre, le général Farre, d'assurer la sécurité de l'Algérie sur les confins tunisiens[169].

Roustan, cependant, continuait de se démener. A son instigation visiblement, le 12 mars, la Compagnie Bône-Guelma se plaignait au quai d'Orsay des difficultés qu'elle rencontrait dans l'exploitation du chemin de fer. Et d'énumérer les actes de malveillance commis tant contre ses agents que contre la voie ferrée qui témoignaient de l'insécurité du pays. Deux jours plus tard, c'était au tour de la colonie française de souligner les périls courus par les intérêts nationaux. Une adresse remise au consulat le 14 mars faisait un pressant appel «à l'énergique intervention du gouvernement de la République[170]».

Déjà les événements se précipitaient. Entraîné par Courcel, stimulé sans doute par son entourage, Gambetta donnait sa caution à l'opération tunisienne. Ferry se décidait à son tour. Aussitôt informé[171], Roustan télégraphiait à Paris qu'il disposait d'un prétendant sûr pour le cas où le bey s'obstinerait. Le prince Taïeb, second héritier présomptif du trône[172], offrait de se rendre en Algérie sous la protection française afin de revenir à Tunis avec nos troupes pour détrôner son frère et apposer sa signature au bas du traité de protectorat[173]. En même temps, la pression des milieux français d'Algérie se faisait plus forte; les journaux de Bône prônaient ouvertement l'intervention[174]. «A ce moment», écrit de Freycinet, «des Kroumirs plus ou moins menaçants, en tout cas opportuns, se montrèrent sur la frontière algérienne et permirent à M. Ferry de faire avancer les troupes[175]».

168 A. E. Tunis vol. 55. Part, de Roustan à Courcel. Tunis, 18 février 1881. L'information transmise par Roustan lui venait d'Allegro.

169 C'est alors que Farre suggéra le même système de protection que sur les frontières occidentales de l'Algérie où le gouvernement marocain abandonnait à la France le soin de châtier les pillards [*Livre jaune,* n° 112. Farre à Saint-Hilaire Paris, 13 mars 1881).

170 A. E. Tunis, vol. 56,12 et 14 mars 1881.
«C'est signé Roustan» devait s'écrier Clemenceau à la Chambre, le 9 novembre 1881 [/. O. p. 1982). On ne saurait toutefois retenir comme argument valable le petit nombre des signatures françaises recueillies au bas de cette adresse, 201 pour la ville de Tunis, 258 pour l'ensemble de la Régence. Même si l'on retranche les signatures en nom collectif des cinq sociétés françaises installées en Tunisie, ces chiffres représentaient la quasi totalité des chefs de famille d'une colonie qui se réduisait alors à 708 personnes. Mais, comme le soulignèrent Pelletan et Broadley, il était facile de reconnaître le sens et l'origine de la manifestation lorsqu'on savait que c'étaient les janissaires du consulat qui avaient été chargés de collecter les signatures.

171 Par quel canal, nous ne le savons pas, mais vraisemblablement par un télégramme personnel de Courcel.

172 Le bey du camp Ali qui devait monter sur le trône l'année suivante était considéré comme particulièrement hostile à la France. Son frère cadet, Taïeb Bey, sixième fils du bey Hussein, était alors âgé de soixante ans. Il n'eut point la chance de régner car il mourut en 1898, quatre ans avant Ali Bey..

173 A. E. Tunis, vol. 56. Tél. confid. Tunis, 30 mars 1881. Barthélemy-Saint-Hilaire fit savoir aussitôt qu'il était impossible d'accueillir cette démarche mais qu'il fallait ménager le bon vouloir de Taïeb en assurant sa protection en cas de danger.
S'est-il greffé sur cette candidature Taïeb une affaire de pot-de-vin ? L'histoire fut longuement évoquée au cours du procès de *l'Intransigeant,* mais les débats n'ont point permis d'éclaircir le rôle assez équivoque joué par les Mussalli à ce moment [*cf.* dép. de Reade à Granville 25 novembre 1881 F. 0.102/133).

174 Voir les articles de la *Seybouse,* bi-hebdomadaire de Bône en mars-avril, les correspondances tunisiennes de la *Gazette du Midi* et du *Sémaphore* de Marseille..

175 *Souvenirs,* 1913 p.169.

Un accrochage entre troupes françaises et tribus tunisiennes les 30 et 31 mars, rixe locale au dire des Italiens et des Anglais, ou bataille rangée comme l'assuraient les Français, fournissait le prétexte souhaité par Roustan[176]. L'agitation des tribus sur la haute Medjerda donnait à la direction du Bône-Guelma l'occasion de suspendre l'exploitation du chemin de fer au-delà de Béja devant la menace de montagnards Ouchtéta généreusement évalués à trois ou quatre mille hommes[177].

L'agence Havas aussitôt de fournir la presse parisienne d'informations aussi alarmantes que peu précises où le massacre de la mission Flatters était mêlé aux incidents de Tunisie, comme pour préparer l'opinion à la nécessité d'une opération en force, seule capable de sauvegarder la sécurité de l'Algérie française. La presse opportuniste de renchérir immédiatement, entraînant même dans son sillage quelques-uns des organes les plus en vue de l'extrême gauche[178]. L'incident était venu à point. Un mouvement d'opinion s'était créé qui permettait désormais au gouvernement d'intervenir.

Après un dernier tour d'horizon diplomatique qui montrait l'Allemagne toujours favorable, l'Angleterre hésitante, l'Italie impuissante dans son isolement[179], Jules Ferry se décidait à informer le Parlement de l'incident tunisien, le 4 avril. Après avoir développé la nécessité d'une expédition dont le seul objectif avoué était le châtiment des tribus frontalières, il obtenait par un vote unanime de la Chambre, le 7 avril, le vote du crédit militaire de cinq millions qu'il avait sollicité[180]. Cinq semaines plus tard, les troupes françaises arrivaient devant Tunis ; elles imposaient au bey la signature d'un traité de protectorat qui mettait fin à l'indépendance tunisienne. Les prévisions des plus

176 Toute une liasse de documents ayant disparu des archives de la Résidence, les renseignements de source française dont nous disposons sont fort peu explicites sur l'affaire des 30 et 31 mars.
Grâce aux archives britanniques, nous connaissons la version tunisienne de l'événement, un rapport du caïd de Béja dont la traduction anglaise fut envoyée par Reade à Granville le 6 mai 1881 (F. 0.102/132). Selon ce rapport, suspect de partialité à bien des égards, la fusillade aurait eu pour origine une rixe à l'occasion d'un partage entre malfaiteurs algériens et tunisiens habituellement associés dans des opérations de maraudage et de recel des deux côtés de la frontière. Bien que l'affaire eût été réglée par le caïd de Béja, le conflit aurait rebondi en raison de l'intervention d'officiers français en faveur des Algériens.
Le 29 mars, un commandant français exigea de plusieurs cheikhs khroumirs le versement d'une indemnité en faveur des Algériens Nahad, ainsi que la livraison de plusieurs otages. Les Khroumirs ayant refusé d'obtempérer, les Nahad passèrent à l'attaque le 30 mars. Ils seraient revenus à la charge le 31 avec le soutien d'une compagnie de spahis. La bataille aurait duré plusieurs heures et fait 22 morts et 19 blessés dans les deux camps.

177 A. E. Tunis, vol. 57. Tél. du 2 avril 1881.

178 Tout en repoussant l'idée d'une guerre contre la Tunisie le 5 avril, la *Justice,* organe de Clemenceau considérait comme indispensable de franchir la frontière afin «d'infliger aux agresseurs un châtiment rigoureux». *Politique d'action,* quotidien républicain socialiste, ne pensait pas autrement, comme en témoigne, dans son premier numéro du 17 avril, l'article intitulé : *La question des Khroumirs.*

179 Sur l'attitude de Bismarck, lettres particulières de Saint-Vallier à Barthélemy-St-Hilaire, les 26 mars et 5 avril 1881 (A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167), télégramme du 3 avril (A. E. Ail vol. 42).
«Je persiste à penser», écrivait Challemel-Lacour, «que le gouvernement anglais est au moins indécis et que notre devoir est de profiter de ces circonstances» (A. E. Angl. vol. 790 à Barth.-St-Hilaire. Londres, 5 avril 1881). «L'embarras de nos adversaires est donc visible», télégraphiait le même jour Noailles, «et nous devons en profiter. J'ai suffisamment renseigné le gouvernement de la République sur la situation intérieure de l'Italie, sur la réserve que lui impose sa grande opération de la conversion du cours forcé, sur le double courant qui existe dans le cabinet actuel dont plusieurs membres blâment l'imprudence qu'on a commise le printemps dernier en soulevant la question tunisienne pour que j'aie besoin d'y revenir... L'Italie pourra donc dans ses journaux se prononcer pour les Khroumirs contre la cause de la civilisation en Afrique que représente et défend la France mais je ne crois pas que dans ce moment elle puisse aller au-delà» (A. E. Italie, vol. 62. Rome, 5 avril 1881).

180 474 votants et 48 abstentions.

optimistes s'étaient réalisées. Comme Roustan n'avait cessé de le démontrer, il avait suffi d'un peu de vigueur et de décision pour réaliser sans effort une conquête que, depuis Berlin, trois années d'hésitations avaient inutilement différée.

CHAPITRE XIII

LE PROCÈS DE L'EXPÉDITION TUNISIENNE

Rapidement menée, l'expédition tunisienne aboutissait sans incident, après une marche militaire de trois semaines, à la réalisation des objectifs du gouvernement, la signature par le bey de ce traité de «garanties» qui établissait en fait le protectorat français sur la Régence. Sans doute pouvait-on reprocher au ministère de n'avoir pas dévoilé ses véritables desseins et d'avoir largement dépassé la mission qui lui avait été confiée par le Parlement. Mais l'opération s'était effectuée sans heurts. En dépit des appels du bey, la Tunisie était demeurée isolée. Malgré la mauvaise humeur de l'Angleterre, l'émotion provoquée en Italie et en Turquie par les événements d'Afrique du nord n'avait pas suffi à entraîner une crise internationale. Les hésitations de Granville, le soutien diplomatique discret mais efficace apporté par Bismarck à la France, avaient empêché une coalition de se nouer contre celle-ci, une coalition où l'on aurait pu voir autour de l'Angleterre, la Turquie, l'Espagne, voire même la Russie, l'Italie surtout que Saint-Vallier dépeignait pleine de rage impuissante, «cherchant un bouclier assez fort à l'abri duquel elle puisse nous mordre[1]». Les prévisions de la diplomatie française s'étaient réalisées. Politiquement, l'opération avait été payante. Si, comme tout le laisse à penser, Ferry avait surtout voulu s'assurer, vis-à-vis de l'opinion française, un succès extérieur à la veille des élections générales, au printemps de 1881, il semblait que cette manœuvre avait pleinement réussi. En avril cependant, peu de jours après le vote des premiers crédits, Ferry fut en butte à d'acerbes critiques ; il dut livrer contre la droite de la Chambre sa première bataille parlementaire sur des affaires coloniales. Si la plupart des journaux, prêchant l'énergie, taxaient le gouvernement de lenteur et d'indécision, certains quotidiens de droite et d'extrême gauche, devant l'ampleur des préparatifs militaires engagés, soupçonnaient que le châtiment des Khroumirs cachait bien des développements imprévus. Ils demandaient au gouvernement des explications

1 A. E. Ail. Mém. et Doc. vol. 167. Part, de St-Vallier à Barth.-St-Hilaire. Berlin, 10 juillet 1881.
«Il me revient qu'à l'ambassade d'Italie à Londres, on se plaint de l'égoïsme des Anglais... Mais si on trouve les Anglais égoïstes, c'est qu'apparemment ils n'ont envie de risquer ni un cuirassé ni un écu dans la bagarre de Tunis et nous ne pouvons qu'en être fort satisfaits pour notre compte, car c'est bien du côté de Londres qu'était le point noir, ou du moins le point d'interrogation pour toute cette affaire» (Pap. Noailles. Part, de Courcel à Noailles, Paris, 10 avril 1881],

sur ses intentions réelles en Tunisie. Le 8 avril, *la Justice* de Clemenceau remarquait que l'attaque des Khroumirs, pour imprévue qu'elle eût été, «n'était peut-être pas inopportune» pour certains. Deux jours plus tard, sous la signature de son rédacteur en chef, Camille Pelletan, elle s'étonnait des «façons d'agir mystérieuses et inquiétantes» du gouvernement. «Que veut-on faire en Tunisie ? ...La Chambre tomberait au niveau des Chambres impériales et trahirait les intérêts du pays, si, avant de se séparer, elle n'exigeait pas du ministère les engagements les plus catégoriques[2]».

A la Chambre, ce fut la droite qui prit l'offensive. Le 11 avril, Janvier de la Motte, député de l'Eure, dénonça des préparatifs militaires qui dépassaient le cadre d'une simple expédition punitive. Il conclut en rappelant que la loi constitutionnelle du 7 juillet 1875 interdisait au président de la République de déclarer la guerre sans l'assentiment des Chambres. «Nous vous avons dit», assura Ferry, «que nous entrions sur le territoire de la Tunisie, à la fois pour châtier les agressions... et pour mettre un terme à une situation qui est, vous le savez aussi bien que moi, absolument intolérable, car elle dure depuis dix ans... Nous allons en Tunisie pour châtier les méfaits que vous connaissez ; nous y allons en même temps pour prendre toutes les mesures qui pourront être nécessaires pour en empêcher le renouvellement... Le Gouvernement de la République ne cherche pas de conquêtes. Il n'en a pas besoin *(vifs applaudissements à gauche et au centre)* ; mais il a reçu en dépôt, des gouvernements qui l'ont précédé cette magnifique possession algérienne que la France a glorifiée de son sang et fécondée de ses trésors. Il ira dans la répression militaire qui commence, jusqu'au point où il faut qu'il aille pour mettre à l'abri, d'une façon sérieuse et durable, la sécurité et l'avenir de cette France africaine *(nouveaux applaudissements)*»[3].

C'est alors qu'un autre député monarchiste, Lenglé, montait à la tribune. Lenglé ne se déclara point satisfait des déclarations du président du Conseil ; il se plaignit à son tour des préparatifs militaires et de l'incertitude que laissait planer le gouvernement sur ses desseins véritables. Puis, brusquement, il laissa tomber en conclusion ces paroles qui déchaînèrent le tumulte dans l'hémicycle : «Nous ne voulons pas donner l'argent de la France et le sang de ses enfants pour les Jeckers de la Tunisie»[4].

Vivement pris à partie par Jules Ferry, Lenglé se débattit maladroitement ; il rejeta l'origine de ses informations sur la rumeur publique. Serré de plus près, il lança le nom de l'Enfida tout en refusant obstinément de s'expliquer. Ferry, cependant, protestait avec énergie : «La seule comparaison entre l'affaire de l'Enfida et la scandaleuse et abominable affaire des bons Jecker est tellement odieuse qu'elle ne mérite pas de réfutation... Je tiens à dire qu'entre cette expédition approuvée par vous et l'affaire de l'Enfida, il n'y a

2 Et Pelletan poursuivait : «Ces engagements sont faciles à indiquer : Faire tout ce qu'il faut avec toute la promptitude, toute l'énergie nécessaire pour châtier les coupables et pour prendre les garanties nécessaires contre le retour de pareilles attaques. Ne rien faire de plus et ne pas porter la plus légère atteinte à la politique des mains nettes» (*Justice*, 10 avril 1881 : *La question tunisienne).*
Le 9 avril, le *Rappel*, sous la signature de Gaulier, prenait la même position : «Nous avouons que, sans avoir sur les députés d'arrondissement plus d'illusions qu'il convient, nous n'eussions pas cru qu'ils pousseraient jamais l'absence de curiosité au point de ne solliciter aucune explication en pareille circonstance. Le Corps Législatif n'aurait pu mieux faire... Pour le moment, même parmi ceux qui ont voté ces crédits, nul ne peut dire à quoi ils serviront car les expressions de M. Jules Ferry sont extrêmement élastiques. Les assemblées sérieuses ne délivrent jamais ces sortes de «blanc-seing». Cela n'empêchait pas le même journal de réclamer d'énergiques mesures de représailles les jours suivants (10 et 13 avril : *Ni provocation ni humilité ; Agissons*, par Aug. Vacquerie)

3 *J. O.*, 12 avril 1881, p. 850.

4 *Ibid.*

aucune relation... Je répète qu'entre cette opération militaire et l'affaire de l'Enfida, il n'y a aucune relation directe ou indirecte»...[5].

La discussion s'acheva dans le désordre au milieu des protestations de la majorité. On procéda ensuite au scrutin sur les divers ordres du jour. L'incident avait permis au président du Conseil d'esquiver de plus amples explications sur les buts qu'il recherchait en Tunisie. Il se rallia à l'ordre du jour de confiance présenté par Paul Bert et recueillit la confortable majorité de 322 voix contre 124, l'extrême gauche s'étant abstenue dans le scrutin[6].

Le débat tunisien semblait terminé. L'entrée des troupes françaises dans la Régence faisait aussitôt passer au premier plan les questions militaires. La marche des colonnes françaises, l'intervention de l'escadre à Bizerte firent bientôt ressortir l'hypocrisie des déclarations du cabinet Ferry. C'était bel et bien d'une guerre qu'il s'agissait, d'une guerre menée sous le couvert de représailles frontalières, grâce à la fiction du maintien des relations diplomatiques et de la coopération des troupes tunisiennes que le bey, isolé en dépit de ses appels, se devait bien malgré lui d'accepter[7].

Le 12 mai, la colonne du général Bréart arrivait aux portes de Tunis. Inquiet d'une déposition possible en faveur de son frère Taïeb qui se posait en prétendant, Mohammed es Sadok signa au palais de Kassar Saïd cette convention que l'histoire devait connaître sous le nom du traité du Bardo[8].

5 *Ibid.* p. 851.

6 «La Chambre, approuvant la conduite du gouvernement et pleine de confiance dans sa prudence et son énergie, passe à l'ordre du jour». Sur 522 députés présents (533 sièges pourvus, 11 (13 après rectifications de vote) députés en congé ou retenus à la commission du budget), les chiffres bruts et rectifiés furent les suivants :

	Pour	*Contre*	*Abstentions*
Extrême Gauche	4.	1	19
Gauche	315 (308)	1 (-)	43* (49)*
Droite	3	122	14
	322 (315)	124 (123)	76 (82)

* *dont 6 ministres*

(/. 0., pp. 855 sqq).

7 « Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être en guerre avec le Bey... C'est en alliés que nous entendons entrer et opérer sur le territoire tunisien pour la répression [des] désordres»... (A. E. Tunis, vol. 57 Tél de Barth. St. Hilaire à Roustan. Paris, 13 avril 1881). Ne pas dévoiler nos batteries, conseillait Roustan. «Si nous entamons la discussion prématurément, nous n'en sortirons jamais. Je ne vois qu'un moyen : c'est de venir jusqu'à Tunis au besoin, et déposséder le bey en fait, avant de le déposséder en droit »
[*Ibid.* vol. 58. Part, à Courcel. Tunis, 4 mai 1881).

8 Les dispositions essentielles du traité du Bardo (art 2, 3 et 5) reproduisaient celles des projets de traité rédigés en février 1879 et mai 1880 par Waddington et Freycinet :

ARTICLE PREMIER. - Les traités de paix, d'amitié et de commerce et toutes autres conventions existant actuellement entre la République Française et S. A. le Bey de Tunis sont expressément confirmés et renouvelés.

Art. 2. - En vue de faciliter au Gouvernement de la République Française l'accomplissement des mesures qu'il doit prendre pour atteindre le but que se proposent les hautes parties contractantes, S. A. le Bey de Tunis consent à ce que l'autorité militaire française fasse occuper les points qu'elle jugera nécessaires pour le rétablissement de l'ordre et la sécurité de la frontière et du littoral. Cette occupation cessera lorsque les autorités militaires française et tunisienne auront reconnu, d'un commun accord, que l'administration locale est en état de garantir le maintien de l'ordre.

Art. 3. - Le Gouvernement de la République Française, se porte garant de l'exécution des traités actuellement existant entre le Gouvernement de la Régence et les diverses puissances européennes.

Art. 4. - le Gouvernement de la République Française sera représenté auprès de S. A. le Bey de Tunis par un ministre résident qui veillera à l'exécution du présent acte et qui sera l'intermédiaire des rapports du

Le masque était jeté. La nouvelle provoquait aussitôt les récriminations de l'Angleterre, un rebondissement de la crise politique italienne. Cairoli qui était revenu sur sa démission d'avril devait se retirer définitivement des affaires. Mais le soutien résolu de Bismarck délivrait le gouvernement français de la menace d'une médiation européenne[9]. La France demeurait seule en Tunisie. Trois ans après le congrès de Berlin, elle avait enfin cueilli, selon l'expression de Bismarck, ce fruit africain qu'Angleterre et Allemagne lui avaient conjointement offert.

L'opinion française, sensible au succès de l'opération, oubliait bien vite les contradictions entre les déclarations et les actes du gouvernement. Presque unanime, la presse parisienne se louait des résultats obtenus, félicitait le ministère d'avoir su oser et réussir. Seule, s'élevait une voix discordante, celle du publiciste Rochefort qui, dans *l'Intransigeant* s'en prenait à l'opportunisme en alliant l'injure à la raillerie[10]. Mais le rappel même des origines financières de l'expédition demeurait sans écho[11]. Le débat sur la ratification du traité du Bardo au Parlement fut sans histoire. A une voix près, celle du député socialiste Talandier, Ferry obtenait le vote unanime de la Chambre en faveur de l'adoption du traité. Trois semaines plus tard, la même unanimité se reformait

Gouvernement français avec les autorités tunisiennes pour toutes les affaires communes des deux pays.

Art. 5 - Les agents diplomatiques et consulaires de la France en pays étrangers seront chargés de la protection des intérêts tunisiens et des nationaux de la Régence. En retour, S. A. Le Bey s'engage à ne conclure aucun acte ayant un caractère international sans en avoir donné connaissance au Gouvernement de la République Française et sans s'être entendu préalablement avec lui.

Art. 6. - Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de S. A. le Bey de Tunis se réservent de fixer d'un commun accord les bases d'une organisation financière de la Régence qui soit de nature à assurer le service de la dette publique et à garantir les droits des créanciers de la Tunisie.

Art. 7. - Une contribution de guerre sera imposée aux tribus insoumises de la frontière et du littoral. Une convention ultérieure en déterminera le chiffre et le mode de renouvellement dont le Gouvernement de S. A. le Bey se porte responsable.

Art. 8. - Afin de protéger contre la contrebande des armes et des munitions de guerre les possessions algériennes de la République Française, le Gouvernement de S. A. le Bey de Tunis s'engage à prohiber toute introduction d'armes ou de munitions de guerre sur l'île de Djerba, le port de Gabès ou les autres ports du sud de la Tunisie.

Art. 9. - Le présent traité sera soumis à la ratification du Gouvernement de la République Française et l'instrument de ratification sera remis à S. A. le Bey de Tunis dans le plus bref délai possible.»

9 «Lord Granville et sir Charles Dilke peuvent épiloguer tant qu'ils veulent avec M. Challemel-Lacour ; il n'en est pas moins certain qu'ils ont fait sonder le chancelier par Lord Dufferin en vue d'une médiation» (A. E. Allemagne, Mém. et Doc., vol 167. Part, de St-Vallier à Barthélemy-St-Hilaire. Berlin, 10 juillet 1881).

M. A. Raymond a minutieusement analysé les hésitations et les repentirs de la politique tunisienne de Granville en avril et mai 1881 dans son article : *Les libéraux anglais et la question tunisienne (Cahiers de Tunsie.* 1955, pp. 447-463).

10 *Le prix du sang,* 9 avril ; *Cherchez le Khroumir* ! 21 avril 1881. Dans ce dernier article, rondement mené, Rochefort retrouvait sa verve de la *Lanterne* : «Une chose à la fois étrange, folichonne, translunaire et à laquelle on n'a pas assez réfléchi, c'est qu'il n'y a pas de Khroumirs. On en a parlé pendant deux jours, mais personne n'en ayant aperçu un seul, on a lâché les Khroumirs pour s'occuper exclusivement du bey, du consul Maccio, de l'Italie et de la continuation du chemin de fer de Bône à Guelma...

Nous sommes sûrs que le cabinet Ferry offrirait trente mille francs à qui lui procurerait un Khroumir, afin de pouvoir le montrer à l'armée, ne fût-ce que comme échantillon. Malheureusement le Khroumir manque absolument sur le marché... Le bachelier incompris qui aurait l'intelligence, en se soumettant à quelques tatouages préalables, de se transformer en Khroumir, verrait cesser tous ses maux. Nul doute, que s'il consentait à raconter qu'il a été fait prisonnier après un combat de onze heures par la brigade du général Forgemolle, l'État ne le couvrît d'or et de pierreries... Il y a lieu de croire que, finalement, tout ce qui restera du «châtiment exemplaire» que le gouvernement feint de vouloir appliquer à ces prétendus pirates, ce sera une affiche des Folies Bergères annonçant l'exhibition d'un Khroumir qui entrera en scène à 9 heures du soir. La foule émue s'approchera de ce phénomène et s'apercevra bientôt avec stupéfaction qu'il est né aux Batignolles de parents français.»

11 *Le prix du sang,* 9 avril ; *De la frontière algérienne,* 30 avril ; *Les résultats,* 16 mai. Egalement 16 et 17 juin.

pour accorder un crédit supplémentaire de quatorze millions[12]. La Chambre, en fin de mandat, se séparait alors et le pays se plongeait bientôt dans l'atmosphère passionnée des grandes campagnes électorales.

Nul n'eût sans doute plus reparlé des affaires tunisiennes, si, en juillet 1881, l'insurrection du sud de la Régence n'avait surpris le gouvernement français en plein rapatriement du corps expéditionnaire. Malgré qu'il en eût, Ferry se voyait contraint de mener à nouveau campagne en Tunisie, une campagne rendue difficile par la chaleur, le manque d'eau, les épidémies. Profitant des vacances parlementaires, il s'efforçait de minimiser les incidents tandis qu'il pressait le commandement d'agir et de lui rapporter une victoire décisive pour la rentrée parlementaire[13]. Mais la prolongation de la guerre ramenait désagréablement l'attention du public français sur les affaires de Tunisie.

I - L'opinion publique et l'expédition

Fin septembre, brutalement, la campagne de presse se déclencha. Le 27, *VIntransigeant* publiait en première page un très violent article de Rochefort intitulé : *Le secret de l'affaire tunisienne* où il traitait l'affaire de Tunis de «vol qualifié compliqué d'assassinat». «MM. Gambetta et Roustan», écrivait Rochefort, «avaient formé une association dont le but était de faire d'abord tomber au prix du papier les obligations de la dette tunisienne, et de les racheter ensuite pour quelques liards. Mais comme jamais le Bey n'aurait eu les deux cents millions nécessaires à leur remboursement, les deux compères poussaient le gouvernement français à intervenir dans la Régence, et à prendre à son compte le paiement des obligations qui eussent été converties en trois pour cent.»

«M. Gambetta et M. Roustan eussent alors échangé le tas de papier contre des coupons de rentes pour une valeur de plus de cent millions, et ces rentes c'étaient les contribuables qui les leur auraient servies.»

«Voilà pourquoi cinquante mille de nos soldats sont allés mourir là-bas d'insolation et de misère. Nous comparions la guerre de Tunisie à celle du Mexique... Jecker a été fusillé par la Commune. Nous nous demandons s'il méritait plus la mort que les pandours qui à l'instar du Thénardier des Misérables vont voler des millions sur des cadavres»[14].

Deux jours plus tard, c'était au tour du *Petit Parisien* d'exposer au grand public *la vérité sur l'expédition tunisienne.* Plus qu'aux tripotages de bourse, le *Petit Parisien* attribuait la responsabilité de l'intervention française aux appétits des grandes

12 Sur la ratification du traité du Bardo, le 24 mai, 431 votants et 89 abstentions (chiffres bruts), se répartissant ainsi : Extrême gauche 11 ; gauche 25 ; droite 53. Sur le vote d'un crédit de 14 millions, le 13 juin, 429 votants et 86 abstentions dont, respectivement, 12, 21 et 53 pour les mêmes groupes.

13 «C'est une comédie», cria-t-on à la Chambre lorsque le gouvernement annonça à la rentrée la prise de Kairouan.

14 L'Union Républicaine répondait à Rochefort dans la *République française,* le 29 septembre : «Nous ne parlons jamais de M. de Rochefort. Nous lisons rarement son journal. Il ne rencontre pas tous les jours le mot pour rire. Il ne sait rien et ne peut rien nous apprendre. Il faut cependant que tous les jours *VIntransigeant sa\isse* d'encre son mauvais papier pour le vendre... Quand l'esprit manque, on insulte ; puis, les lecteurs se blasant assez vite et se fatiguant des insultes ordinaires, après avoir ainsi épuisé tout le vocabulaire poissard, on insulte en argot, avec une sorte de fureur hystérique. A bout d'insultes... on calomnie».

L'auteur de l'article défendait ensuite Antonin Proust et Challemel-Lacour accusés par Rochefort d'avoir été les agents de la campagne de dépréciation sur les fonds tunisiens engagée par Roustan et Gambetta. Il concluait en demandant que Roustan fût autorisé à poursuivre Rochefort en justice.

sociétés, Batignolles, Bône-Guelma et Société Marseillaise. Sidi Tabet, l'Enfida, les projets de chemins de fer, de ports, de concessions minières et même le percement de l'isthme de Gabès étaient ainsi dénoncés comme les véritables mobiles de l'expédition[15].

Presque toute la presse d'extrême gauche se joignait à la campagne, soit, comme la *Lanterne,* en se bornant à reproduire les arguments avancés déjà par *l'Intransigeant* et le *Petit Parisien,* soit en apportant des éléments nouveaux, comme le faisaient *Mot d'ordre* et *Vérité*[16]. A droite, si le *Figaro* se montrait réservé, en revanche des quotidiens bonapartistes comme le *Napoléon* et surtout le *Clairon* qui s'en prenait au syndicat des tripoteurs, se rangeaient résolument aux côtés des journaux radicaux[17]. La campagne se prolongeait à l'étranger. Déjà, le 10 septembre, le *Daily Telegraph* de Londres avait qualifié l'expédition française de «guerre pour les affaires». Les 29 et 3 0 septembre 1881, la *Pall Mail Gazette,* en deux articles envoyés de Paris, faisait longuement le procès des principaux responsables et fournissait l'exposé le plus cohérent de toutes les intrigues qui, depuis dix ans, s'étaient nouées autour des affaires de la Régence[18]. Les quotidiens italiens s'empressaient à leur tour d'accueillir des accusations qui servaient si bien leurs intérêts nationaux.

La contre attaque de la presse opportuniste représentée par *Paris* et *l'Evénement* fit rebondir la polémique au cours des semaines suivantes. «Les deux condottieri qui empruntent bravement une escopette à gauche et un stylet à droite pour atteindre notre honorable représentant à Tunis s'appellent M. le baron de Billing... et M. 0. Gay (de Tunis)»[19]. Et *l'Evénement* de dénoncer les tripotages auxquels avaient été mêlés eux-mêmes les informateurs de la presse radicale, tandis que *Paris,* preuves à l'appui, rappelait la curieuse façon dont Gay, trois ans plus tôt, avait rempli son mandat de commissaire tunisien à l'Exposition universelle de Paris. Aussitôt Gay de répondre dans *l'Intransigeant,* dans le *Soir,* dans la *Lanterne* et d'intenter un procès en diffamation à Georges de la Bruyère, le rédacteur de *l'Evénement*[20].

15 *Petit Parisien : Coulisses diplomatiques,* 21-26 septembre 1881 ; *La vérité sur l'expédition tunisienne,* 29 septembre...

16 Le *Mot d'ordre* rappelait l'histoire des emprunts tunisiens de 1863 et 1865, dénonçant les vols d'Erlanger et de ses complices, Dahdah, Ganesco, Pinard (*Affaires tunisiennes,* 30 septembre, 1er octobre 1881). La *Vérité* donnait le 3 octobre, sous la rubrique *Affaires de Tunisie,* la traduction de l'article paru le 29 dans la *Pall Mail Gazette.* Sans apporter d'éléments nouveaux, le *Radical* ou la *Politique d'action,* organe socialiste récemment créé, s'en prenaient vigoureusement aux spéculateurs. L'hebdomadaire de Lyon, la *Comédie politique,* consacrait trois articles (30 octobre, 6 et 20 novembre) aux «auteurs de la guerre», les Mussalli, Sancy, Allegro, les dirigeants de la Société Marseillaise, Léon Renault.

17 *Napoléon :* 28 septembre -13 novembre 1881 (Le *bouquet, Un peu de dignité,* 11 et 13 novembre) ; *Clairon : Les tripotages tunisiens,* 14 articles du 14 septembre au 1er octobre 1881.

18 *Daily Telegraph,* 10 septembre 1881; *Pall Mail Gazette : The real origin of the war in Tunis,* 29 septembre 1881 ; *The Tunisian scandai and its authors,* 1er octobre. *Standard* et *Times,* septembre-octobre 1881..

19 *Evénement,* 30 septembre 1881.

20 *Evénement,* 30 septembre, 1er et 14 octobre 1881 ; *Paris,* 8 et 13 octobre ; *Intransigeant* 9-23 octobre ; Soir 4-6 et 16 octobre ; *Lanterne* 11-18 octobre 1881.

A toute cette polémique se mêle le rappel des intrigues entreprises par Gay et ses amis pour s'entremettre, avec au moins la tolérance de l'Elysée, dans la négociation du traité de protectorat, en avril-mai 1881 (cf. articles de Gay dans le *Soir,* 10-13 mai 1881). Billing nia avoir été l'informateur de Rochefort (*République française,* 30 septembre 1881). Il envoya ses témoins à de la Bruyère, mais le duel fut ajourné et à notre connaissance, n'eut point lieu.

La belle ardeur déployée par de la Bruyère en faveur de Roustan s'explique la fois par la ligne politique de son journal et par le voyage entrepris en Tunisie par ce journaliste, voyage au cours duquel il fut l'hôte du consulat de France. C'est ainsi qu'il aurait pu être informé par Roustan lui-même de bien des détails fâcheux concernant Gay et Billing.

Billing, de son côté, acceptait de participer à une série de meetings organisés par l'extrême gauche pour réclamer la mise en accusation du ministère. Le 23 octobre, il parlait à Paris, dénonçant les causes financières de l'expédition, les coups de bourse, le rôle des grandes sociétés ; en novembre, il se produisait à Lyon, puis à Saint-Etienne, toujours environné des députés radicaux les plus intransigeants.

Au début de novembre, le député et journaliste radical Camille Pelletan[21] entrait en lice à son tour. Avant de s'engager dans la querelle tunisienne, Pelletan était allé mener sur place une enquête de deux semaines. Il en ramenait les informations qui pendant plus d'une semaine allaient nourrir ses articles de la *Justice*[22]. «Le conflit entre MM. Roustan et Maccio' est l'unique origine de la guerre», notait-il le 1er novembre. Et de s'en prendre aussitôt aux spéculations financières qui auraient été à l'origine de l'expédition : l'affaire de l'Enfida, les appétits du groupe Batignolles-Bône-Guelma en quête de chemins de fer à construire et de subventions gouvernementales à se partager, la déception de Léon Renault qui avait vu repoussé son projet de Crédit foncier. Pelletan insistait ensuite sur l'atmosphère tunisienne, sur l'entourage douteux du consul de France, le couple Mussalli, le Juif Volterra[23]. Il montrait le ridicule de la querelle franco-tunisienne au sujet du T. G. M, un misérable tramway de banlieue, et concluait que l'action gouvernementale ne visait qu'à l'annexion économique de la Régence, une annexion non par la France mais par la bourse de Paris.

Moins violentes mais mieux documentées que celles de *l'Intransigeant,* les critiques de la *Justice* étaient surtout plus pertinentes. Clemenceau n'allait pas manquer de s'en inspirer lorsque viendrait le moment de porter à la tribune de la Chambre l'attaque décisive contre le cabinet Ferry.

Legouvernementnepouvaiteneffetdifférerpluslongtempslarentrée parlementaire. Ferry, virtuellement démissionnaire depuis le résultat des élections qui avaient assuré le triomphe de l'Union républicaine, entendait cependant défendre sa politique tunisienne avant de céder la place à Gambetta qui, dans la coulisse, préparait déjà ce qui devait être le «grand ministère». Dès la rentrée, des demandes d'interpellation étaient déposées sur le bureau de la Chambre. Ferry acceptait le débat, mais il décidait de prendre les devants en exposant à l'assemblée, le 5 novembre, les raisons de l'intervention française et la conduite de l'expédition.

«La question de Tunis», commença-t-il, «est devenue une plateforme électorale pour des gens qui n'en avaient pas trouvé d'autres». Et, repoussant brièvement les comparaisons évoquées par l'extrême gauche entre les affaires tunisiennes et celle des bons Jecker, il fit l'historique de la question en remontant à la monarchie de Juillet. Après des années de relations confiantes, la situation était modifiée. Le changement

21 PELLETAN (Charles-*Camille'*), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1846-1915), fils du sénateur Eugène Pelletan. Ancien élève de l'école des Chartes, il entra dans le journalisme et collabora à la *Tribune,* au *Rappel* et à la *Justice* de Clemenceau dont il devint le rédacteur en chef. Il venait d'être élu député pour la première fois en août-septembre 1881 par les circonscriptions de Paris X" et d'Aix-en-Provence et siégeait à l'extrême gauche parmi les radicaux intransigeants.

22 *Justice : La question tunisienne,* 1er, 2, 3, 6 novembre 1881.

23 «Il y a, dans l'orient, à côté du monde musulman, une population spéciale, mêlée de toutes les autres, européenne de costume et de langue, trop souvent orientale de principes, croisée des sangs les plus divers, n'ayant à proprement parler d'autre patrie que l'écume de la Méditerranée. La descendance d'Israël s'y mêle avec des Coptes, des Grecs, des Italiens désitalianisés, souvent des produits mélangés de tous ces peuples divers. Est-il excessif de dire que les collaborateurs de M. Roustan appartiennent à ce monde cosmopolite ?» (*Justice,* 6 novembre 1881).

d'attitude du gouvernement beylical suscitait des difficultés aux intérêts français tandis que s'aggravait l'insécurité sur les confins algériens. «En dix ans combien a-t-on compté de violations de frontière, de la frontière française d'Algérie ? 2.365 ! Le détail en est au Livre Jaune». Et Ferry de conclure qu'il était impossible au gouvernement de tolérer un tel état de choses dans un pays qui était réellement «la clef de notre maison algérienne»[24].

L'orateur en venait ensuite à la conduite de l'expédition. Pour prévenir les critiques, il s'efforça de démontrer que le gouvernement, fidèle interprète de la volonté du Parlement, n'avait pas outrepassé le mandat qu'il en avait reçu, le plein pouvoir, le «blanc-seing» qui devait valoir jusqu'à la rentrée des Chambres. Mandataire de l'opinion qui le pressait d'agir, le gouvernement n'avait pas innové ; il avait seulement poursuivi une politique conforme à la tradition et aux grands intérêts de la nation. Et, pour sonner le ralliement de la majorité, Ferry, en bon tacticien parlementaire, essayait de solidariser la nouvelle Chambre de l'ancienne ; il affectait de la confondre avec elle en rappelant l'approbation unanime qu'il en avait reçue. «Trois votes successifs du Parlement : le vote du premier crédit qui sanctionne le principe de l'expédition ; le vote du traité du 12 mai et celui des derniers crédits demandés par M. le ministre de la Guerre ; ...ces trois votes unanimes ont intimement lié, dans l'honneur et dans la responsabilité, le gouvernement d'alors et les Chambres[25]».

Ferry s'étendait enfin longuement sur les problèmes militaires, la mobilisation du corps expéditionnaire, le rapatriement des troupes. Il montra le développement de la conquête, la progression française dans le sud de la Régence. Le danger n'était point dans la menace d'une résistance prolongée ; il résidait essentiellement dans l'incertitude apparente du gouvernement français. Deux grands intérêts, politique et militaire, étaient en cause. Ne touchez pas à ces intérêts, s'écriait il dans sa péroraison «ne touchez pas à la France, ne touchez pas à l'armée !».

Le premier interpellateur inscrit était le député de Saint-Flour, Amagat. Celui-ci entendait démontrer la légitimité des droits de la France sur la Régence, mais critiquer l'inopportunité de leur exercice. Mais la maladroite éloquence de l'orateur soulevait aussitôt l'hilarité générale et sa démonstration, hachée d'interruptions, se perdit dans le brouhaha des conversations particulières.

La suite de la discussion ayant été remise au lundi 7, ce fut alors que Naquet[26] prit la parole à son tour. Plus qu'aux mobiles ou à la conduite de l'expédition, Naquet s'en prit à l'hypocrisie des déclarations gouvernementales, à la façon dont Ferry avait manœuvré la Chambre afin d'agir sans contrôle au mépris des usages parlementaires. «Vous avez été guidés par des préoccupations électorales», s'écriait l'orateur ; «je dis que vous vouliez paraître devant les populations parés des lauriers de la victoire, et que vous vouliez en même temps - ce qui semble assez singulier, assez contradictoire -, paraître ne pas faire la guerre... La question vitale pour vous, à cette époque, c'était bien moins de châtier les Kroumirs que de ramener sur les bancs de cette Chambre une majorité qui fut dévouée à votre cabinet[27] !»

24 *J. O.*, pp. 1924-1926.
25 *J.* 0.,p.1927
26 Alfred Naquet, député du Vaucluse, qui s'illustra par sa campagne pour le rétablissement du divorce.
Louis Amagat, député du Cantal, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, rayé des cadres.
27 /. 0.,p.1943.

Le Faure et Langlois[28] traitèrent ensuite de questions militaires. Ils critiquèrent la façon dont la mobilisation avait été organisée et s'en prirent tout particulièrement à l'insuffisance du ravitaillement, à l'état sanitaire déplorable de la troupe. Avec Clemenceau, le 8 novembre, l'attaque prit un tour plus direct à la fois et plus incisif. L'orateur avait soigneusement préparé son dossier. C'est *Livre Jaune* en main qu'il monta à la tribune et qu'il entendit exposer les raisons véritables de l'intervention française.

Simple prétexte que l'agression des Kroumirs ! Les déclarations ministérielles, comme les dépêches de Grévy et de Roustan apportaient la preuve que l'insécurité avait toujours été de règle sur la frontière ; le gouvernement n'avait invoqué la nécessité de protéger l'Algérie que dans le dessein bien arrêté de réaliser des objectifs politico-financiers dont il s'était bien gardé d'entretenir le Parlement[29]. L'orateur s'attaquait ensuite aux «difficultés» qui avaient occupé Roustan à la veille de l'expédition, ces affaires du Bône-Guelma, de l'Enfida et du Crédit foncier où il voyait les mobiles inavoués de l'intervention française. Il eût été commode de reprendre les arguments de la presse d'extrême gauche, de lire à l'assemblée les coupures de journaux en mettant au défi le président du Conseil d'apporter la réfutation de toutes les accusations. Clemenceau sut résister à cette tentation. Plutôt que de se faire l'écho de rumeurs souvent incontrôlables, il préféra démontrer à la Chambre, documents officiels à l'appui, que les sociétés françaises engagées en Tunisie n'étaient pas dignes de la sollicitude du gouvernement.

Qu'étaient-ce que Batignolles et Bône-Guelma, sinon des compagnies rentières vivant en parasites aux dépens du budget national ? La subvention annuelle de 6% sur les capitaux qu'elles avaient engagés ne les encourageait nullement à développer le trafic de leur chemin de fer. Aussi ne cherchaient-elles en Tunisie que des affaires du même genre, des placements avantageux dont tous les risques seraient supportés par l'Etat français. La Société Marseillaise ne procédait pas autrement ; l'affaire de l'Enfida n'était pour elle que le moyen de s'assurer «un bénéfice proportionné aux risques qu'elle n'avait pas courus»[30].

De l'affaire du Crédit foncier, Clemenceau retenait surtout le voyage de Léon Renault, le langage comminatoire tenu par Roustan à l'égard du bey. Le bey avait refusé «et deux ou trois mois après, l'expédition a eu lieu. Non pas que je prétende», poursuivait l'orateur, «que ce refus a été la cause directe de l'expédition. Mais je dis que l'état d'esprit créé chez notre consul par ce refus n'a pu qu'aggraver la crise si bien préparée par les affaires du Bône-Guelma et de l'Enfida.»

«Je ne vois pas là...», concluait Clemenceau, «l'institution de grands débouchés pour notre commerce, la création de comptoirs ou d'établissements industriels, rien en un mot qui ressemble à la légitime exploitation des ressources du sol tunisien. Je n'aperçois, dans toutes les entreprises dont j'ai parlé, que des hommes qui sont à Paris, qui veulent faire des affaires et gagner de l'argent à la Bourse (*Applaudissements à l'extrême gauche et à droite. Réclamations à gauche et au centre)....* J'ai dit que ce sont là des affaires qui

28 LE FAURE (*Amédée-Jean*) publiciste et homme politique français né et mort à Paris (1838-1881). Il collabora à la rédaction du journal *La France* et siégeait à la Chambre depuis 1879 comme député d'Aubusson. Il était spécialiste des questions militaires.

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), député de Pontoise, ancien officier de marine, était venu lui aussi au journalisme, après avoir été un des disciples de Proudhon.

29 / 0., pp. 1968-69.

30 / 0„p.1971.

peuvent faire gagner de l'argent à la bourse. Il y en a qui sont bonnes, comme le chemin de fer de Bône-Guelma, elles sont même trop bonnes, et je le regrette parce qu'elles ont été faites aux dépens du budget, c'est à dire des finances de la France (*Applaudissements à l'extrême gauche et à droite).* Ces affaires là peuvent intéresser des particuliers. Mais elles n'intéressent pas l'honneur national et je dis que ce n'est point pour de telles affaires qu'il fallait engager une lutte avec le bey de Tunis et créer la crise qui a amené l'expédition»[31].

Clemenceau aurait pu s'en tenir là. Mais il crut opportun de revenir sur les arguments avancés déjà par Naquet pour dénoncer à son tour et avec plus de force que son collègue l'hypocrisie de la politique gouvernementale, sa façon détournée d'empiéter sur les droits du Parlement : «Et M. le Président du Conseil croit se tirer d'affaire en disant : Nous n'avons pas déclaré la guerre. Je le crois bien. Mais c'est précisément là notre grief. Vous n'avez pas déclaré la guerre, mais vous l'avez faite... Vous avez déclaré ici que vous ne vouliez ni annexion ni conquête et voilà que vous organisez le protectorat qui est la forme la plus dangereuse de l'annexion».

La Constitution avait été violée manifestement et, pour couvrir les frais de l'expédition, le cabinet Ferry en avait été réduit à la détestable pratique des virements de crédits. Clemenceau s'en indignait : «Vous avez fait là une chose très grave, vous avez touché aux deux privilèges, aux deux droits primordiaux de la Chambre ; vous avez touché à son droit de paix et de guerre et vous avez touché à son pouvoir de consentir l'impôt[32]».

La parole était à Jules Ferry. Aux arguments de Clemenceau, il répondit tout d'abord par l'ironie. Où étaient donc les révélations annoncées à grand bruit ? Quels faits avait-on avancés, quels documents avait-on produits ? Le président du Conseil ne niait point le soutien que son gouvernement avait apporté aux sociétés intéressées dans l'affaire du Crédit foncier comme dans celle de l'Enfida. Mais leur cause était bonne et légitime leur souci de rechercher la rémunération de leurs capitaux. Après avoir brièvement résumé l'affaire Levy, Ferry en vint aussitôt à la question du Bône-Guelma. C'était une bonne chose, assura-t-il, que la création d'un chemin de fer français en Tunisie. Quelles raisons Clemenceau avait-il de s'indigner de la garantie accordée au Bône-Guelma, alors que toutes les compagnies de chemin de fer d'Algérie, le P. L. M. comme l'Est algérien, avaient reçu des subventions égales sinon plus élevées ? Les compagnies françaises ne bénéficiaient-elles pas, elles aussi, d'une garantie de 5, 75% l'an ? Là n'étaient point les motifs de l'expédition, mais «toutes les tracasseries suscitées à nos nationaux, tous ces empiétements sur leurs droits, tous ces dénis de justice qui contrastaient si étrangement avec l'attitude amicale et bienveillante, je dirais presque avec la docilité, que, pendant tant d'années, le gouvernement de la Régence avait montrée vis- à -vis de la France».

Aux interrupteurs qui lui reprochaient d'avoir trompé la Chambre, Ferry répondit en relisant sa déclaration du 11 avril. Il appuya sur les mots, soulignant que le gouvernement entendait déjà «mettre à l'abri d'une façon sérieuse et durable la sécurité et l'avenir» de l'Algérie française. D'ailleurs, entre le 12 avril et le 12 mai, l'attitude de la Turquie s'était faite menaçante. Mais il n'y avait pas eu de guerre; les relations diplomatiques n'avaient pas été rompues. La convention franco-tunisienne était un traité de paix, un traité de garanties.

31 *J. 0.*, p.1971-1972.
32 / 0., pp. 1972-1973.

Tout le monde en avait été satisfait alors. Seul Clemenceau avait fait quelques réserves, «mais ceux qui ont entendu la discussion que je viens de résumer, ceux qui ont voté, ceux qui n'ont pas voulu que le gouvernement donnât plus d'explications, ceux-là n'ont pas le droit de reprendre en quelque sorte leur vote aujourd'hui et de protester contre une décision à laquelle ils se sont librement associés»[33].

La discussion tirait à sa fin. Clemenceau revint à la tribune contester les arguments du président du Conseil. «M. Jules Ferry m'a répliqué», dit-il, «mais il ne m'a pas répondu». Il montra qu'il n'avait pas été contredit, que sur la question des affaires financières comme sur celle des pouvoirs de la Chambre, ses arguments demeuraient. L'assemblée entendit encore le comte de Mun, puis la discussion fut close et l'on passa aux scrutins.

Clemenceau avait déposé une demande d'enquête sur les actes du gouvernement. En dépit du soutien presque unanime de la droite et de l'extrême gauche, sa proposition recueillit moins du tiers des suffrages[34]. Une autre demande d'enquête émanant de l'extrême gauche était repoussée de la même façon. Le gouvernement se rallia alors à l'ordre du jour pur et simple demandé par un groupe de députés de gauche. Ce fut à son tour de subir un cuisant échec.

Abandonné par la moitié des députés opportunistes, il était battu par 176 voix contre 312. La droite demanda ensuite la clôture qui fut également repoussée[35]. Ce fut alors la confusion la plus complète. La Chambre, divisée contre elle-même, incapable de rassembler une majorité positive, se débattit entre une vingtaine de motions émanant de tous les horizons politiques sans arriver à conclure. Il fallut que Gambetta intervînt en personne pour tirer l'assemblée du chaos. Sans épiloguer, il demanda simplement l'ordre du jour et le respect du traité du Bardo, sonnant ainsi le ralliement du centre opportuniste. La motion Gambetta recueillit 355 voix contre 68, extrême gauche et droite s'étant partagées entre abstention et opposition. C'est sur cette note positive que se terminaient enfin les débats. Le protectorat tunisien était accepté, mais Jules Ferry, battu, devait démissionner aussitôt.

33 *J. 0.*, p. 1987.

34 Principaux scrutins du 9 novembre 1881. Sur 557 députés dont 538 en séance (545 sièges pourvus) :

	Votants	Pour	Contre	Abstentions
Vote sur la demande d'enquête de Clemenceau	Ext. gauche : 39	39	-	2
	Gauche : 362 (363)	38	324 (325)	47 (46)
	Droite : 88	84	4	-
	489 (490)	161	328 (329)	49 (48}
Vote sur l'ordre du jour pur et simple.	Ext. gauche : 39 (40)	-	39 (40)	2(1)
	Gauche : 363 (364)	176 (177)	187	46 (45)
	Droite : 86	-	86	2
	488 (490)	176 (177)	312 (313)	50 (48)
Sur l'ordre du jour de Gambetta.	Ext. gauche : 26	2	24	15
	Gauche : 353 (355)	345 (347)	8	56 (54)
	Droite : 44 (46)	8	36 (38)	44 (42)
	423 (427)	355 (357)	68 (70)	115 (111)

Nous n'avons classé dans l'extrême gauche que les 42 (41 présents) députés radicaux intransigeants ayant alors rompu avec Gambetta. Mais on pourrait élargir la notion d'extrême gauche en y englobant la soixantaine de députés d'Union républicaine avancée qui allaient former au milieu de décembre le nouveau groupe de la Gauche radicale (*Temps*, 15 décembre).

35 Par 276 voix contre 184 et 78 abstentions.

2 - Le procès de r«Intransigeant»

Les débats du Parlement n'avaient cependant pas mis le point final à la discussion des affaires tunisiennes. Roustan avait décidé en effet de répondre aux attaques dont il avait été l'objet ; il avait obtenu du gouvernement l'autorisation de poursuivre en justice les quotidiens qui l'avaient diffamé. Après avoir songé à traduire en correctionnelle tous les pamphlétaires qui s'étaient déchaînés contre lui, Roustan s'était contenté de s'en prendre au seul Rochefort en ne retenant contre lui que son article du 27 septembre, «*le secret de l'affaire tunisienne*».

Le procès de *Y Intransigeant* qui s'ouvrit le 13 décembre 1881 devant la 8° chambre correctionnelle de la Seine fut un des événements de la saison parisienne. Depuis six mois les polémiques de presse, les meetings, les débats du Parlement avaient familiarisé le public avec les affaires de la Régence et les mœurs curieuses de la cour beylicale. Le séjour fastueux de Mustapha au Grand Hôtel, le procès en diffamation intenté -et perdu- par Gay au rédacteur de *Y Evénement*[36] avaient ranimé la curiosité à la veille même de l'ouverture des débats. Plus qu'un procès de presse, l'affaire Roustan-Rochefort fut pour le grand public le procès de l'expédition tunisienne.

Trente-deux témoins étaient cités dont vingt-quatre pour la défense. Aux côtés de Gay et de Billing qui avaient ouvertement mené campagne contre le gouvernement pendant l'automne, on trouvait les noms de la plupart des Français qui avaient été mêlés aux affaires de la Régence au cours des dix dernières années, les inspecteurs des Finances Villet, Le Blant et Queillé, les anciens consuls à Tunis, de Botmiliau, des Essarts et de Vallat, Camille Pelletan, Desfossés, Léon Renault, les frères de Lesseps. Des Tunisiens également avaient été cités : le cheikh Beyram, le général Heussein, Taïeb Bey, l'Anglais Santillana, qui tous se gardèrent bien de paraître aux débats. Roustan, pour sa part, avait fait appel aux témoignages de Sancy et des anciens ministres des Affaires étrangères, Waddington et Barthélemy-Saint-Hilaire. Rochefort était assisté des avocats Delattre et Gâtineau, députés radicaux de la Seine et de l'Eure et Loir. Roustan avait demandé les services de Léon Cléry qui, deux jours plus tôt, avait plaidé pour *Y Evénement devant* cette même 8ème chambre correctionnelle. Les audiences étaient présidées par le conseiller Lefebvre de Viefville.

Le procès de *Y Intransigeant* étrennait une procédure nouvelle qui, en matière de délits de presse venait de supprimer l'instruction préalable. Il dura trois jours, les 13,14 et 15 décembre 1881. Les débats furent confus. Un long défilé de témoins surchargeait les audiences. Chacun apportait des on dit, des griefs personnels. On perdit des heures sur des détails oiseux. De leur côté, les avocats ne se faisaient pas faute d'amuser la galerie par les effets faciles, ces détails piquants qui tenaient en éveil un auditoire de perruches. Le président, visiblement hostile à Rochefort, essayait en vain de couper court à toutes les digressions, de ramener le débat à l'affaire du coup de bourse qui avait motivé les poursuites. Il ne put empêcher le procès de dévier, de se perdre dans le fatras des racontars et des anecdotes scabreuses, avant de prendre le tour imprévu d'une enquête de moralité sur le couple Mussalli.

Tour à tour, Billing et Gay vinrent entretenir le tribunal de leurs rancunes personnelles. Billing commença par parler de coups de bourse, mais il s'en prit surtout à Desfossés, à Volterra, au couple Mussalli ; il s'étendit longuement sur sa prétendue

36 Le procès de *l'Evénement* avait été évoqué le 11 décembre devant la 8° chambre correctionnelle. L'avocat de La Bruyère était Léon Cléry qui s'était chargé également de la défense de Roustan.

mission de1881. Gay, de son côté, revint sur l'histoire du port de Carthage. Mais lorsque le président, coupant les développements importuns, rappelait les faits incriminés, exigeait des précisions, c'étaient chez les témoins les mêmes silences, les mêmes réponses embarrassées[37]. Emporté par sa haine contre son ancien ami Elias, Gay s'enferrait maladroitement dans une tortueuse histoire de pot-de-vin. À vouloir démontrer à la cour l'amoralité du général Mussalli, Gay arrivait surtout à mettre l'accent sur le *bakchich* de 25.000 francs, ce «don gracieux» que, selon sa propre expression, il avait reçu du bey pour prix de sa renonciation au port de Carthage[38].

La déposition de Villet futbrève. L'ancien vice-président de la commission financière ne savait rien des faits incriminés. Interrogé par Gâtineau, il rappela seulement que Mussalli avait été destitué pour vol par le gouvernement du bey. On entendit ensuite deux fonctionnaires du quai d'Orsay, puis l'ancien ministre Barthélemy-Saint-Hilaire qui fit à la barre l'éloge de Roustan, de son activité, de son désintéressement. Lorsque vint la première suspension d'audience, il était visible que Roustan avait marqué des points.

La déposition de Camille Pelletan, impatiemment attendue par l'auditoire, renversa brutalement l'opinion en faveur de Rochefort. Le jeune député radical parlait avec aisance et clarté. Il ne se laissa point détourner par le président et exposa avec autorité les informations qu'il avait recueillies au cours de son voyage dans la Régence. D'emblée, il s'en prit à l'entourage de Roustan, aux Italiens, aux Juifs, aux Levantins dont il brossait le triste portrait, insistant sur l'impression de dégoût qui l'avait saisi dès son premier contact avec les affaires tunisiennes. «Un jour, M. Roustan a été absolument dominé par une influence fatale..., il a été pris par la maison, par le ménage Elias Mussalli... Il y a une chose que tout le monde sait à Tunis, qui éclate aux yeux, rien qu' à voir la voiture de M. Roustan s'arrêter tous les jours devant la maison Elias Mussalli à 5 heures et à 8 heures du soir quand il y a soirée ; à voir Madame Elias aller chercher M. Roustan à la gare, personnellement, car ces choses se passent d'une manière publique, au grand soleil, tout le monde le sait, et vous ne trouveriez pas dans tout Tunis une seule personne qui ayant une sollicitation à présenter ne sache où il faut s'adresser pour obtenir l'appui du consulat de France. J'affirme donc de la façon la plus positive.... que tout le monde sait que M. Roustan a été accaparé par la maison Elias Mussalli à partir d'un certain moment !»[39].

Et Pelletan d'esquisser à grands traits la carrière du général Mussalli, général interprète chassé du Bardo pour des «faits extrêmement tunisiens», ce qui ne l'avait pas

37 «*Le Président :* «Est-ce qu'il est à votre connaissance personnelle que M. Roustan ait été intéressé ou associé financièrement, d'une manière directe ou indirecte dans l'un ou l'autre des coups de bourse que vous venez d'indiquer ?»
Billing : «M. Roustan a donné un très grand appui à ces deux sociétés et même à d'autres sociétés financières en Tunisie».
Prés..... «Il s'agit de savoir... s'il est associé aux coups de bourse que vous venez d'indiquer».
Billing : «Je n'en sais absolument rien »...
Gâtineau : «M. Roustan a-t-il la réputation de recevoir des pots-de-vin et par quels intermédiaires ?»...
Billing : «Je l'ai entendu dire, mais je ne le sais pas».
Prés : « Vous l'avez entendu dire, par qui ?»
Billing : «Par bien des personnes à Tunis et à Paris».
Prés. : «Mais, une de ces personnes ?»
Billing : (silence)
(A. E. Tunis Mém.et Doc. : Procès, vol. I, p. 17)
38 *Ibid.* pp. 92/93. Sur l'affaire du port de Carthage, voir chap. XL.
39 *Ibid.* p. 117.

empêché d'être pris sous la protection du consul de France qui favorisa sa réintégration quelques années plus tard. «Et puis, il y a un sous-Elias, un homme qui est l'ami de M. Elias exactement comme M. Elias est l'ami de M. Roustan... ; cet homme est un Juif de Livourne, un nommé Volterra. Ce Volterra a commencé par être courtier ... il était célèbre par la manière dont il faisait mettre en faillite tous les négociants pour lesquels il faisait le courtage ; on m'a cité la longue liste de ses victimes ; il était appelé publiquement au tribunal de Tunis le courtier de l'agonie ! *[Rires).* Et puis, il... a introduit de la fausse monnaie en Tunisie» [dès l'établissement du protectorat] «on l'a mis à la tête de l'hôtel des monnaies de Tunisie»[40].

«Voyons, qu'est-ce que c'est que l'Orient ?», poursuivait Pelletan. «Il y a là une idée maîtresse, une seule, le pot-de-vin, le *baskchich* ; le pot-de-vin est la raison d'être de tout ce qui se passe en Orient ; un gouvernement n'est pas une échelle d'autorités ou de fonctions, c'est une succession de pots-de-vin ; si vous en doutiez, il suffirait de voir avec quelles fortunes tous ceux qui sont arrivés là les mains vides, s'en vont, en partant - 30, 45, 60 millions - pour voir que le gouvernement n'a été qu'une succession de pots-de-vin»[41].

Pelletan en venait ensuite aux affaires financières qui, selon lui, auraient été la raison principale de l'expédition française. Roustan, disait-il, était maître de faire vendre les biens de Khérédine à qui il voulait. Pelletan affirmait qu'il y avait eu pot-de-vin à propos de l'Enfida, un pot-de-vin de 300 ou 500.000 francs. «Où a été ce pot-de-vin», concluait-il, «c'est la question ?».

«*Le président* : ...«A-t-il été à M. Roustan, oui ou non ?».

Pelletan : «Il y a eu pot-de-vin, M. le Président !... J'ai bien dit qu'on avait l'habitude de donner des pots-de-vin en Orient, mais je pense qu'ils vont d'habitude à ceux qui ont une influence dans l'affaire et qui peuvent la protéger, l'accorder à ceux qui la demandent. Par conséquent ce pot-de-vin a été nécessairement à quelqu'un qui pouvait procurer l'affaire».

Roustan : «C'est pour moi, c'est bien clair !».

Pelletan : «Je vois la maison Elias, des hommes associés dans une action dans la maison Elias ; j'y vois entrer beaucoup d'argent ; ce que cet argent devient là dedans, je ne le cherche pas, je ne le sais pas, attendu que je n'ai à dire que ce que je sais personnellement- ce que je sais de source certaine, c'est que, soit par des cadeaux du Bey soit par des pots-de-vin, beaucoup d'argent entre dans la maison et que tout ce qui entre, y entre à cause de l'action, de l'influence de M. Roustan. Voilà ce que je sais, ce que je puis affirmer et dire. Maintenant, M. Roustan, qui fait la seule force réelle de cette maison de pots-de-vin, met-il dans sa fortune privée une part des pots-de-vin qui entrent, c'est un fait qui reste à l'appréciation de chacun ; vous m'avouerez que c'est déjà grave qu'il les fît entrer...»[42].

Passant à l'affaire du Crédit foncier, Pelletan y voyait encore l'influence des Mussalli qui, selon lui, s'étaient chargés d'en négocier la concession auprès du bey. Quant au coup de bourse qui avait été à l'origine du procès, l'orateur n'en soufflait mot. «Je vous avoue»..., confessait-il, «que je n'ai même pas eu la curiosité de m'informer de ce point

40 *Ibid.* pp. 123-126.
41 *Ibid.* p. 134.
42 *Ibid.* pp. 140-142..

après avoir acquis une conviction sur les autres, car il me semblait que la moins coupable des spéculations, c'était celle-là, car il est moins coupable de jouer sur la dette que de vendre des places, des cordons et de mettre un faux monnayeur à la tête de la Monnaie de Tunis [43].»

Mais, visiblement, le siège du jury était fait désormais. Pour renverser la situation, pour retourner un auditoire versatile, il eût fallu autre chose que les cris d'indignation qui échappaient à Roustan, ces protestations véhémentes qui le faisaient s'insurger contre les calomnies absurdes dont ses adversaires entretenaient si longuement le prétoire. Mais Roustan n'était pas orateur[44] ; il manquait de sang-froid. Visiblement exaspéré par les attaques dirigées contre sa vie privée, il se bornait à relever brièvement les erreurs les plus grossières, les confusions les plus flagrantes. Il discutait sur des détails, critiquait, s'emportait, renforçant en définitive l'argumentation de ses adversaires. Comment débrouiller en quelques phrases la complexité des affaires tunisiennes ? Comment expliquer au jury ce qu'étaient les grandes entreprises, la politique française, la rivalité franco-italienne ? Si Roustan n'avait pas assez de souffle pour les grandes envolées oratoires, pourquoi son avocat n'intervenait-il point au lieu d'attendre, muet sur son banc, le moment d'une plaidoirie que personne n'écouterait plus ?

Après la déposition de Pelletan, les audiences se poursuivirent, monotones, en dépit de quelques incidents, jusqu'à la délibération du jury. Desfossés reconnut qu'il était l'auteur des articles baissiers de la *République française,* mais il assura qu'à cette époque il ne connaissait nullement Roustan et qu'il avait seulement voulu faire pression sur Khérédine qui repoussait alors les prétentions d'un de ses clients. Le 14 décembre, Waddington apporta un vigoureux témoignage en faveur de Roustan. Il s'en prit à Gay dont il stigmatisa la conduite en termes sévères. Sancy, après lui, demeura dans les généralités. Quant à Ferdinand de Lesseps, il ne retenait de son dernier voyage à Tunis qu'un seul souvenir, celui d'avoir été présenté à Madame Elias, «une fort belle personne».

Barthélemy-Saint-Hilaire ayant vigoureusement protesté contre les assertions de Billing, affirmant que le ministre l'avait chargé d'une mission en Tunisie au début de 1881, il fut procédé à une confrontation entre les deux témoins au début de l'audience du 15. Billing s'emporta, s'en prit à Desfossés. Il fallut que l'avocat de Rochefort le fît taire, en admettant que l'ancien ministre avait effectivement raison. Les dernières révélations de Rochefort[45] furent de la même veine que ses arguments de *Y Intransigeant.* Elles semblent avoir fait quelque impression sur l'auditoire cependant.

Instruit par la tournure du débat, Cléry persista néanmoins à plaider sur le fond. Il traita du coup de bourse et, chiffres à l'appui, n'eut point de peine à démonter l'argumentation de Rochefort en montrant que la campagne de Desfossés, lancée d'ailleurs deux ans avant le congrès de Berlin n'avait pas eu la moindre influence sur les cours de bourse du 5% tunisien. Mais cette plaidoirie, tard venue, manquait

43 *Ibid.* p. 153..

44 «La parole est brève, un peu sèche» *(Paris,* 10 septembre 1881 : *M. Roustan à Paris).* «La voix est sourde, la parole sans netteté» *(Justice,* 6 novembre : *La question tunisienne).* «La parole de M. Roustan est une espèce de bredouillement sourd et haletant où les mots se heurtent...» *(Intransigeant,* 15 décembre 1881).

45 Selon sa promesse, il révéla le nom du diplomate qui l'aurait informé, qui n'était point Billing mais un certain Mohammed Arif Effendi. Or, ce personnage, un Turc, ancien secrétaire de Khérédine, de l'aveu même de Reade, était mort fou à Constantinople au début de 1879. Les autres révélations de Rochefort sur les pots-de- vin tunisiens n'étaient pas plus sérieuses.

singulièrement de chaleur. Après le réquisitoire du procureur, Gâtineau, insistant sur la bonne foi de son client, jongla à son tour avec les chiffres pour aboutir non sans audace à des conclusions opposées à celles de son confrère. Mais, pour le jury comme pour l'auditoire, ce n'était pas là le cœur du débat. On l'avait bien vu au cours du procès. On le vit encore lorsque fut rendu le verdict qui proclamait l'acquittement pur et simple de Rochefort. Tout au long des débats, on avait parlé de tripotages et de pots-de-vin, d'Elias et de Volterra ; de Madame Elias et de Roustan. Le jury n'avait pas été plus loin. Invité à se prononcer sur l'affaire du coup de bourse qui avait motivé le procès, il répondait par un verdict de condamnation des tripotages, un verdict qui traduisait beaucoup plus une impression de dégoût analogue à celle qui avait saisi Pelletan lors de son arrivée à Tunis que l'approbation des méthodes d'information d'un Rochefort. Mais l'extrême gauche pouvait triompher ; le 15 décembre, les crieurs de journaux annonçaient dans les rues la «condamnation de Roustan». Et Rochefort de renchérir dans *l'Intransigeant* en proclamant la condamnation de l'expédition, la condamnation de la Société Marseillaise, de la compagnie Bône-Guelma et de toutes les sociétés qui s'étaient engagées dans la Régence. Logique, étant donnée la tournure du procès, l'acquittement de Rochefort n'en était pas moins immérité. Pas plus que ses témoins, Rochefort n'avait apporté à la barre le moindre argument qui pût étayer ses accusations contre Roustan. Gâtineau lui-même eût été fort en peine de justifier la bonne foi de son client s'il avait eu affaire à un auditoire mieux au fait des histoires de la Régence.

Mais comment le jury aurait-il pu se retrouver dans ce milieu tunisien qui lui était si étranger ? On avait parlé de coup de bourse sans parler d'Erlanger ; on avait parlé de l'Enfida sans parler de Levy ni de Broadley ; on avait parlé des Elias sans les replacer dans la rivalité franco-italienne, sans jamais évoquer le revirement de Mustapha. Etait-il possible après cela de comprendre les démarches de Roustan, de démentir Pelletan qui lançait : «Il y a eu pot-de-vin, Monsieur le Président ?».

La verve d'un témoin qui brossait les exploits de quelques courtiers véreux avait emporté la conviction de l'auditoire. Mais Pelletan lui-même avait-il apporté d'autres preuves ou d'autres présomptions que celles qui pesaient sur Mussalli ou sur Volterra ? Si l'entourage de Roustan était pour le moins douteux, comment qualifier alors celui de Reade et de Maccio' ? N'aurait-on pas pu faire le même procès au consul d'Italie ou à son collègue d'Angleterre qui soutenait l'étrange réclamation Levy ? Si les débats avaient étalé au grand jour la pourriture du milieu tunisien, ils ne pouvaient justifier pour autant l'acquittement d'un publiciste sans vergogne qui avait exploité des rumeurs incontrôlables pour bâtir le roman absurde de son odieux article du 27 septembre.

Loin de nous l'idée de nier l'influence des grandes sociétés dans les origines de l'intervention française, mais le tableau qui en fut tracé au cours du procès n'en était qu'une triste caricature. On avait ramené toutes les affaires autour du couple Mussalli, autour du misérable Volterra qui dut être étonné tout le premier d'une aussi belle publicité. Que Roustan eût très souvent servi l'avidité de sa maîtresse, le fait ne semble pas niable; mais c'était lui faire injure que de le réduire au simple rôle de pourvoyeur du couple Mussalli. Des contemporains l'avaient compris, tel cet éditorialiste du *Figaro* qui, loin d'être favorable à la cause de Roustan, n'en concluait pas moins ainsi son article du 16 décembre : «Malgré l'acquittement de M. Rochefort, nous persistons à croire que l'expédition de Tunisie n'a pas été faite uniquement en vue du succès d'une opération financière : cela, les débats ne l'ont point prouvé, mais ils ont éclairé d'un jour fâcheux les

mœurs diplomatiques de ces pays d'Orient où la corruption musulmane et la corruption européenne se combinent de façon à donner des résultats exceptionnels[46]».

3 - Les dessous d'une campagne

«Il y a eu des tripotages», écrivait Chirac ; mais au fond, «ils ne furent ni plus ni moins dégoûtants qu'un très grand nombre d'autres ... ; or, pendant que je trouve dans les journaux un bruit étourdissant relativement aux affaires tunisiennes, c'est à peine si j'ai découvert quelques timides mentions au sujet des milliers d'autres agiotages cyniques sur lesquels je porte la lumière»[47].

Pourquoi donc ces révélations publiques, pourquoi cet acharnement autour d'affaires qui, somme toute, n'étaient guère plus scandaleuses que bien d'autres, qui, sans aucun doute, l'étaient infiniment moins que les opérations de Pinard et d'Erlanger à l'heureuse époque des emprunts tunisiens ? Des appétits déçus, des rancœurs personnelles, encouragées sous main par des rivalités entre groupes financiers avaient été, semble-t-il, à l'origine de toute cette campagne. Mais elles avaient trouvé pour s'exprimer, à l'automne de 1881, le concours intéressé d'une opposition déçue par le résultat des élections générales.

Gay et Billing qui avaient joué les informateurs auprès des milieux de droite ou d'extrême gauche n'étaient certes pas mûs par des mobiles désintéressés. La vanité semble l'avoir emporté chez Billing qui n'avait point pardonné à Roustan de l'avoir remplacé en 1874 lorsque Decazes avait mis fin brusquement à son étrange mission consulaire. Avait-il espéré s'imposer de nouveau à Tunis en jouant les médiateurs dans le conflit franco-tunisien ? Les informations transmises par Roustan tout au long de la crise tendaient à le démontrer[48]. Quant à Gay, il cherchait seulement à se venger de l'échec de son projet de port à Carthage dont il rendait Roustan seul responsable. Le pot-de-vin de 25.000 francs qu'il avait reçu du bey en 1879 pour prix de sa renonciation, n'avait pu le consoler de son échec. Car la concession qu'il convoitait aurait été aussitôt monnayée en des avantages infiniment plus substantiels. Il ne fait pas de doute en effet qu'en 1879-1880, Gay se proposait de le céder au groupe Péreire. Celui-ci aurait accueilli avec faveur la construction et l'exploitation d'un port devenu tête de ligne de ses services maritimes en Méditerranée. Les lettres de menaces envoyées par Gay et ses amis à Roustan en septembre 1880 lorsque celui-ci eut obtenu du bey la concession d'un port à Tunis au seul profit de la compagnie des Batignolles ne sauraient trouver d'autre explication[49].

46 *Figaro,* 16 décembre 1881.
Une douzaine d'années plus tard, un des adversaires de Roustan, Giulio Castelnuovo, devait écrire, non sans honnêteté ; «Si accuso' in quell'epoca dagli stessi giornali francesi il signor Roustan di *tripotage,* di pot di vins, ecc.
Nulla di più falso. *NeW entourage* del Sig. Roustan, certo non sarà mancato chi avrà saputo profittare délia protezione per lucrare più, o meno onestamente e anche il signor Roustan avrà favorito e protetto chi lo serviva e nel medesimo tempo serviva la Francia» (*Il conflitto franco-italiano e la guerra. Venise.* 1894. p. 32).

47 *L'agiotage de 1870 à 1884, op. cit.* p. 96.

48 A. E. Tunis, vol. 54-58, janvier-mai 1881, *passim.*

49 En avril 1879, Roustan avait ménagé un accord entre Gay et Géry, le président du Bône-Guelma, accord aux termes duquel Gay s'engageait à demander en même temps que la concession du port de Carthage le raccordement du port à la capitale par une voie ferrée dont la construction serait réservée à la compagnie Bône-Guelma. Mais la proposition fut repoussée par le bey qui, pour adoucir la déconvenue de Gay, lui fit accorder sur sa requête un brevet du Nichan ainsi qu'une gratification de 25.000 francs. En août 1880, la pression française consécutive à l'affaire du T. G. M. permit à Roustan d'enlever la concession d'un port à Tunis même, mais au seul profit de la compagnie des Batignolles. Gay et ses amis ne s'en étaient pas consolés.

Nous ne croyons cependant pas que le groupe Péreire-Marseillaise ait suscité ni même encouragé les initiatives de Gay et de Billing. Mais il ne pouvait leur déplaire de laisser se développer une campagne contre un groupe financier plus favorisé, campagne qui pouvait amener leurs rivaux à transiger. Le nom de Péreire ne fut jamais prononcé au Parlement, dans la presse ni au procès. Mais n'est-il pas significatif de voir composer les groupes Batignolles Bône-Guelma d'une part, Marseillaise-Péreire-Est algérien de l'autre, jusqu'alors entièrement séparés sinon rivaux, au terme d'une campagne qui avait été essentiellement dirigée contre les promoteurs des projets de port et de chemins de fer tunisiens ?[50].

«Mon cher ami», écrivait Gay à Roustan, le 6 septembre 1880, «il m'est impossible de vous dire l'effet que nous a produit votre lettre du 30 août dernier nous annonçant, à l'occasion du port, une solution à laquelle nous étions loin de nous attendre. Nous avons été joués d'une façon bien complète, bien radicale, mais, s'il plaît à Dieu, tout n'est pas fini et il y aura un épilogue... Parce qu'il a plu à la Cie Bône-Guelma de faire en Tunisie une ligne de chemin de fer abandonnée par les Anglais, ligne qui n'a ni caractère politique, ni utilité commerciale, parce qu'elle a puisé dans l'épargne française 80 millions qui eussent été complètement perdus et de rendement nuls sans la subvention de l'Etat, parce que sans tête de ligne, elle a eu hâte d'effectuer des travaux où entrepreneur, employés et financiers avaient seuls à gagner, il faudrait qu'on s'engagêat et plus avant dans cette œuvre pitoyable, et parce qu'il y a un doigt de pris dans l'engrenage on voudrait que le corps tout entier y passât... Depuis dix ans, j'ai trop travaillé et trop dépensé... pour perdre ainsi le fruit de mes laborieuses études. Mes amis et moi, nous sommes fermement résolus, aujourd'hui plus que jamais, à défendre nos droits qui sont les seuls d'accord avec les intérêts de la France, de la Tunisie et de toutes les Puissances maritimes. Nous irons partout chez les ministres et chez les personnes les plus influentes pour faire connaître la vérité dans les plus minutieux détails ; si nous tombons, au moins aurons-nous la satisfaction de nous être bien défendus et peut-être d'autres avec nous resteront sur le carreau ou sortiront éclopés de la lutte où l'on nous pousse malgré nous...»

«Le journal «La Liberté» sera la clef de voûte sur laquelle viendront s'appuyer d'autres feuilles, et par paroles et par publications, le Parlement tout entier sera bien éclairé quand viendra la demande de fonds...» (A. E. Tunis Mém. et Doc. Procès, vol. 1, pièce 13).

Et Barbieux, le directeur du *Rappel,* de renchérir trois jours plus tard : «Le port nous a été escamoté... il faut qu'on nous le rende... Nous avons été indignement frustrés, et, si l'on ne nous rend justice, nous engagerons la lutte avec toute l'implacable énergie que nous puiserons dans la conscience de notre bon droit» *(Ibid.,* pièce 14) Il n'y a au fond de toute cette histoire qu'une question de gros sous expliquait Roustan. Gay en veut à Mussalli «parce que Mussalli lui a porté les 25.000 francs donnés par le bey et s'en est fait délivrer un reçu en bonne règle et que M. Gay s'imagine bien à tort que M. Mussalli a été indiscret. C'est par le Trésorier du gouvernement que cette libéralité s'est ébruitée» (A. E. Tunis, vol. 63. Part, à Courcel. Tunis, 18 octobre 1881).

Le reçu signé par Gay le 5 juin 1879 fut produit au cours du procès de *YIntransigeant.* Gay lui-même avait eu l'inconscience d'attaquer Mussalli au cours des débats en lui reprochant d'avoir gardé pour lui la part de 12.500 francs qu'il lui avait remise pour l'achat l'un bijou à sa femme (A. E. Tunis, Procès, vol. I, pièce 9 ; *Intransigeant,* 18 décembre 1881, publication d'une lettre de Mme Elias Mussalli à Mme Oscar Gay, 28 octobre 1879).

Gay, d'ailleurs, n'avait pas limité à cette époque ses activités tunisiennes au seul projet de port à Carthage. Dès qu'il avait connu les premières difficultés entre Mustapha et la Société Marseillaise au sujet de l'Enfida, il avait essayé de s'entremettre entre la société et les amis du premier ministre, Hamida Benaïad et Baccouche, en vue d'une nouvelle cession du domaine. Roustan avait été au courant de toutes ces démarches et il en avait plusieurs fois entretenu Courcel (A. E. Tunis, vol. 59. Tunis 10 juin 1881 - Egalement 14 juin, 7 juillet). «C'est une véritable *bande* dans laquelle nous sommes tombés», écrivait-il le 15 septembre 1880, à propos de Gay, de Barbieux et de leur protecteur, le député de Marseille Bouchet, «et je crains bien qu'elle ne nous donne des ennuis» *(Ibid.* vol. 51. Part, à Courcel). Le député d'Algérie Etienne était également de la partie. Sans s'engager autant que Bouchet, il jouait les intermédiaires auprès de Gambetta *(Ibid.* vol. 49. Dép. de Freycinet du 16 février 1880. Part, de Roustan à Courcel, 24 février 1880).

50 En 1877 déjà, Péreire ainsi que certains dirigeants de l'Est algérien, société dont les intérêts n'étaient pas encore liés à ceux du groupe «Transatlantique», avait accueilli avec aigreur la création de la ligne de la Medjerda ; Villet le notait incidemment à cette époque. «M. Lucet, sénateur de Constantine, intéressé dans les chemins de fer de l'Est algérien... n'est pas content des facilités concédées à la nouvelle compagnie rivale. Pereire, dans son journal *(La Liberté)* a aussi exhalé des envies» *(Doc. sur Khérédine.* Corresp inédite Villet à Khérédine Paris, 27 mars 1877, *loc. cit.)* La rivalité aurait pu se faire plus vive lors de l'achat de l'Enfida si Géry n'avait rapidement renoncé à acquérir les biens que Khérédine lui proposait en même temps qu'à la Société Marseillaise.

Les révélations de Gay et de Billing n'auraient sans doute jamais pris un tel caractère de publicité, si, à l'automne de 1881, ils n'avaient trouvé le concours d'une opposition de droite et surtout d'extrême gauche profondément ulcérée de son échec aux élections générales d'août-septembre 1881. En dépit de la violence de leurs attaques contre Gambetta, les Intransigeants ne l'avaient emporté que dans un petit nombre de circonscriptions urbaines. L'échec relatif de Gambetta à Belleville, ne pouvait compenser les succès remportés en province par la gauche opportuniste définitivement victorieuse de la droite monarchiste. Vingt-trois en juin 1881, les Intransigeants se retrouvaient quarante-deux en novembre, mais l'opportunisme avait gagné cinquante sièges au profit d'une droite réduite à quatre-vingt-dix députés. Partout l'Union républicaine avait gagné des voix et des mandats. Gambetta apparaissait ainsi comme le grand vainqueur de la consultation électorale de 1881. La campagne de presse et de meetings de l'automne 1881 qui traduisait cette déception de l'extrême gauche, ne visait en définitive qu'à lui susciter des embarras à la veille de la constitution de son gouvernement, beaucoup plus qu'à Ferry d'ailleurs donton n'ignoraitpointla retraite prochaine. Coup de bourse et Bône-Guelma n'étaient pour Rochefort que des prétextes lorsqu'il s'en prenait à Roustan et à Gambetta[51]. Courcel le laissait comprendre à Roustan dès la mi-octobre 1881 lorsqu'il lui écrivait : «Du reste ces intrigues de bas étage ne viennent qu'en seconde ligne, croyez-le bien, dans toute cette affaire. Elles servent d'appoint et d'instrument à une machination essentiellement politique, visant des personnages politiques, et combinée pour créer d'avance des embarras au gouvernement que l'on voit prêt à se former[52]».

4*

La campagne de presse de l'opposition, le procès avaient jeté le discrédit sur l'expédition tunisienne, sur les milieux d'affaires comme sur la majorité opportuniste. D'une conquête menée sans guerre ni batailles, l'opinion ne devait conserver que le souvenir d'affaires discutables, de tripotages cyniques ourdis dans le milieu corrompu d'une petite cour orientale. La reprise de l'expansion française outre mer, un des événements essentiels de notre histoire contemporaine, se faisait ainsi par le biais d'une opération peu coûteuse, d'une campagne trop facile à laquelle avaient manqué ces exploits guerriers qui auraient pu flatter l'esprit cocardier de la foule.

Ferry allait bientôt parler de points d'appui, de débouchés, d'expansion industrielle et commerciale, élever le débat en repoussant la politique d'abstention et d'abandon, en montrant que dans un monde en essor la grandeur de la patrie était indissolublement liée à la grandeur de ses entreprises, qu'un pays comme la France ne pouvait cesser de progresser sans prendre inéluctablement le chemin de la décadence. Pouvait-il séduire une opinion hostile ou indifférente, une opinion qui demeurait étrangère aux grands

La réconciliation entre les deux groupes fut effective dès la fin de 1881. La Compagnie Transatlantique fut admise à participer au lancement financier de la Société du port de Tunis tandis que la Société Marseillaise réservait immédiatement les mêmes avantages aux dirigeants du Bône-Guelma, lors de la création de la *Société agricole et immobilière franco-africaine* chargée de mettre en valeur Enfida et Sidi Tabet. C'est ainsi que le premier conseil d'administration de la nouvelle société vit siéger Charles Géry, président du Bône-Guelma, et Jacques Siegfried, administrateur du Comptoir d'Escompte, aux côtés de quatre administrateurs de la Société Marseillaise. Chevallier-Rufigny, Bergasse, Bloch et Zafiropulo, sous la présidence d'Albert Rey président déjà de la Société Marseillaise (*L'Enfida, son passé, son avenir* Paris, 1889, p. 22, n 1) ; la Banque Transatlantique elle-même, dès 1883, devait accueillir le président du Bône-Guelma au sein de son conseil d'administration.

51 En faudrait-il d'autre preuve que son article «Les deux Génois» dans *l'Intransigeant* du 21 avril où il s'essayait à une comparaison entre Maccio' et Gambetta, la politique gastronomique de l'un et la diplomatie pornographique de l'autre ?

52 A. E. Tunis, vol. 63. Part, de Courcel à Roustan. Paris, 15 octobre 1881.

impératifs économiques comme aux combinaisons des diplomates, une opinion qui, en matière de politique étrangère ne réagissait guère qu'au seul nom d'Alsace-Lorraine ? Tunis ne faisait pas oublier Strasbourg.

La reprise de l'expansion coloniale laissait entier le problème allemand. Elle ne faisait pas oublier, comme Bismarck l'eût souhaité, cet espoir pieusement entretenu d'une revanche à l'Est que chaque année nouvelle rendait cependant toujours plus improbable. Le ralliement des chefs républicains n'avait pas entraîné l'adhésion de députés d'arrondissement trop attentifs à l'opinion publique pour souscrire sans réserves à une politique coloniale dont ils ne comprenaient pas toute la portée. Sans doute allaient-ils tolérer désormais, en Asie comme en Afrique, une expansion abandonnée le plus souvent aux initiatives individuelles, mais avec des réserves, des repentirs, le souci des dépenses publiques et la crainte des aventures et des complications diplomatiques. Le moindre échec provoquait une crise, des interpellations au Parlement, les réactions violentes d'une opinion exaspérée par ce que la presse d'opposition qualifiait de trahison à l'égard des grands intérêts nationaux. Quatre ans après les affaires de Tunisie, les affaires du Tonkin devaient révéler la profondeur du mouvement anticolonialiste, souligner l'impopularité de Ferry, compromettre sans rémission la carrière politique d'un bomme qui avait cru servir les intérêts supérieurs de son pays.

L'expédition tunisienne qui marquait la reprise de l'expansion française, qui suscitait la vocation coloniale d'un Ferry, inaugurait aussi la tradition d'un anticolonialisme agressif qui ne devait jamais complètement désarmer.

BIBLIOGRAPHIE

ABREVIATIONS

Archives et documents diplomatiques.

A. E.	Archives des Affaires étrangères, documents conservés au quai d'Orsay : séries Tunis, Allemagne, Italie, etc.
A.N.	Archives Nationales.
A. O. T.	*State Papers,* volume XCIX (1881). Affairs of Tunis.
Arch. Guerre	Archives du ministère de la guerre à Vincennes.
Arch. Rés.	Archives de la Résidence générale, aujourd'hui ambassade de France à Tunis : correspondance consulaire.
Arch. Rome	Documents de *VArchivio storico* relevant du ministère des Affaires étrangères italien à Rome.
Arch. Tun.	Archives tunisiennes conservées au Dar el Bey de Tunis.
Ch. Comm. Marseille	Archives de la Chambre de Commerce de Marseille.
D.D.F.	*Documents diplomatiques français,* (1871-1914). 1ère série (1871-1900).
F.O.	Archives du *Foreign-Office* conservées au *Public Record Office,* Londres (F.O., suivi du numéro de la série : 102, correspondance avec Tunis, 27, avec la France. 45, avec l'Italie, etc. et de celui du volume.
G. P.	Granville Papers conservés au *Public Record Office.*
P.E.A.	*Politique extérieure de l'Allemagne,* traduction française de *Die Grosse Politik Europaischen Kabinette* 1871-1914 (Berlin 1922).
Reg. Ste-Croix	Registres paroissiaux de l'église Sainte-Croix de Tunis

Périodiques.

A. G.	*Annales de géographie.* - Paris, depuis 1891-92.
Avv. di. Sard.	*Avvenire di Sardegna* (L'), quotidien de Cagliari.
B. E. Tunis.	*Bulletin de la direction des affaires économiques de la Tunisie.* - Tunis, de 1895 à 1939.
B. S. G. A.	*Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.* - Alger, de 1895 à 1943.
Econ. Fr.	*Économiste français* (L'). - Paris.
I. B. L. A.	*Institut des Belles Lettres Arabes.* - Tunis, depuis 1938
R. afr.	*Revue africaine* publiée par la Société historique algérienne-Alger, depuis 1856.
Rev. Hist.	*Revue historique.* - Paris.
R.P.L.	*Revue politique et littéraire.* -Paris.
R. Pol. Pari.	*Revue politique et parlementaire.* - Paris.
R. T.	*Revue Tunisienne.* - Tunis, de 1894 à 1948.

1 - Archives et documents diplomatiques

les archives françaises, anglaises et italiennes ont fourni l'essentiel de notre documentation, archives de la Résidence générale à Tunis, archives du quai d'Orsay (séries Tunis, Angleterre, Allemagne, Italie, Turquie, Autriche et Russie) sur la période 1845-1883[1] ; du Public Record Office (séries Tunis, France, Turquie, Italie, Allemagne), de 1851 ou, pour les deux dernières séries, de 1875 à 1882 ; celles de l'Archivio storico de Rome sur les seules périodes qui nous aient été ouvertes, 1859-1872 et 1879-1880.

Les archives tunisiennes du Dar el Bey, celles de la Chambre de commerce de Marseille, divers documents conservés tant aux Archives nationales qu'au ministère de la Guerre ont été, avec diverses archives familiales, souvent complétées par des renseignements oraux, des documents d'appoint, mais des documents qui se sont révélés souvent précieux pour des études de détail.

Une partie de ces documents a été publiée dans divers recueils imprimés officiels, *Livre Jaune* français, *Livre bleu* anglais[2], tandis qu'à Rome nous en trouvions l'équivalent dans une ébauche restée manuscrite destinée à l'usage intérieur du ministère des Affaires étrangères italien.

a) Correspondance consulaire.

Il s'agit des séries «Tunis» des archives françaises et italiennes, de la série «F. 0.102» des archives du Foreign Office.

Ces documents sont de valeur inégale. D'une façon générale, les correspondances des consuls de France et d'Angleterre sont beaucoup plus riches que celles de leurs collègues d'Italie qui, jusqu'en 1868-70 tout au moins, apparaissent assez mal renseignés sur les affaires beylicales. Les rapports français sont d'ordinaire plus détaillés, ceux de l'Anglais Wood, plus concis. L'interprétation des mêmes faits laisse apparaître entre les consuls des rivalités très vives qui se traduisent par des accusations de corruption qui ne semblent pas toujours fondées. La présence de Wood pendant 24 ans à la tête du consulat contribue à donner aux sources anglaises une grande homogénéité. La succession pendant la même période à la mission de France de huit consuls titulaires ou intérimaires, de tempéraments aussi divers que Roches, de Beauval, de Botmiliau ou Roustan, ne laisse pas de donner aux sources françaises une certaine impression d'incohérence. A dix ans d'intervalle, en 1864 et en 1874 le consulat fut géré par deux trublions, de Beauval et de Billing, qui entretinrent le désordre dans la colonie. Leurs rapports passionnés sont de tous les plus suspects.

l'Italie fut dans l'ensemble plus mal représentée que la France, surtout au début où cinq consuls se succédèrent en cinq ans, de 1860 à 1865. Vint ensuite Pinna, âgé et peu actif, qui se maintint jusqu'en 1878. Pendant plusieurs années, l'Italie n'eut pas plus de politique tunisienne que la Sardaigne. Les rapports des consuls étaient presque uniquement consacrés aux affaires commerciales des Génois, à leurs conflits avec la colonie. Il serait impossible de se faire une idée d'ensemble des affaires tunisiennes avant 1870, si l'on ne disposait que des seuls documents italiens.

En matière financière, les rapports consulaires n'apportent qu'une documentation fort incomplète. Wood semble bien informé des intrigues du Bardo, mais il se montre volontairement discret sur des opérations auxquelles il participait par l'intermédiaire d'un employé de son consulat. Après Roches et jusqu'à Roustan, les consuls de France ne transmettent plus que des informations fragmentaires et de seconde main. Les négociants marseillais, leurs informateurs habituels, sont en effet tenus à l'écart des opérations financières que mènent désormais avec le khaznadar des courtiers juifs et une poignée d'aigrefins venus d'Europe ou du Levant. Les sources italiennes sont décevantes en ce domaine ; elles ne peuvent guère fournir que des renseignements d'appoint. Analyse des contrats d'emprunts, va-et-vient des ministres, des banquiers ou de leurs émissaires entre Tunis et Paris, description de la banqueroute et de la misère générale, tels sont les principaux types de renseignements fournis par les rapports consulaires. Peu ou point d'indications sur les relations

1 De 1871 à 1882, pour la série Allemagne, de 1878 à 1881 pour les séries Autriche et Russie. Ajouter la série Tripoli 1834-1836,1878-1881.

2 *Affaires de Tunisie, avec une carte de la Régence* 1870-81. - Paris 1881. - supplément avril-mai 1881. *Ibid.* 1881.
State Papers, vol. XCIX (1881). Affairs of Tunis.
Sélection de documents diplomatiques justifiant l'attitude des deux gouvernements dans les affaires de Tunisie entre 1878 et 1881.

entre hommes d'affaires ; rien qui puisse aider à comprendre les événements. La seule impression qui se dégage de cette période, c'est le désordre des finances et de l'administration beylicale.

Cependant, les archives françaises conservent la correspondance échangée avec le quai d'Orsay par les inspecteurs des Finances détachés auprès du gouvernement beylical à partir de 1869 pour diriger une Commission financière internationale imposée à la Tunisie par la France, l'Angleterre et l'Italie. Les rapports de l'inspecteur Villet sont les plus intéressants : deux d'entre eux ont une importance essentielle : une note de 80 pages sur les causes du désordre financier (19 mai 1872), une note sur le khaznadar (1873), toutes deux conservées au quai d'Orsay (A. E. Tunis. Mémoires et Documents, vol. 12).

b) *Correspondance des ambassades*

DOCUMENTS FRANÇAIS

Avant 1870, les affaires de Tunisie n'apparaissent qu'exceptionnellement dans la correspondance des ambassades ou des légations françaises à l'étranger. Toutefois, l'intervention des escadres française, anglaise et italienne dans les eaux tunisiennes lors de l'insurrection de 1864, les pourparlers en vue de l'établissement d'un contrôle triparti sur les finances beylicales en 1868-1869 entraînèrent l'ouverture de négociations internationales dont on peut suivre le déroulement dans la correspondance échangée entre le quai d'Orsay, l'ambassade de Londres et la légation française de Florence.

En revanche, à partir de 1876 et surtout de 1878, les affaires tunisiennes prennent une place importante dans les préoccupations françaises. La série «Angleterre» conserve le détail des négociations engagées entre Paris et Londres en vue de concrétiser les entretiens de Berlin entre Waddington et Salisbury. Trois ans plus tard, l'affaire de l'Enfida ouvre une nouvelle période de pourparlers franco-britanniques sur les questions tunisiennes. Les dépêches les plus importantes de cette correspondance ont d'ailleurs été publiées dans le *Livre Jaune.* Mais on reste fort étonné en définitive du caractère fragmentaire des échanges diplomatiques franco-anglais sur une question tunisienne qui mettait en cause l'équilibre des forces maritimes en Méditerranée.

Les séries «Allemagne» et «Italie» se révèlent plus intéressantes car elles conservent une grande partie de la correspondance particulière échangée entre le directeur des affaires politiques, de Courcel, et les ambassadeurs à Rome et à Berlin, Noailles et Saint-Vallier. On peut suivre ainsi les efforts déployés par ces trois hommes en faveur de l'établissement du protectorat, mesurer l'importance qu'ils attachaient au soutien de Bismarck, l'hostilité méprisante qu'ils témoignaient à l'égard d'une Italie débile mais inquiétante.

En revanche, les fonds «Autriche» et «Russie» sont extrêmement décevants sur le plan tunisien. La correspondance des ambassadeurs à Constantinople fournit peu d'informations après 1871, en dépit de l'intérêt porté aux affaires de la Régence, par Tissot qui avait commencé à Tunis sa carrière diplomatique. Même après 1878, rares sont les dépêches consacrées au problème tunisien dans la série «Turquie».

DOCUMENTS ANGLAIS

Deux fonds importants s'en détachent ; les séries F. O. 27 et F. O. 45 qui rassemblent la correspondance échangée entre le Foreign Office et les ambassades à Paris et dans les trois capitales italiennes successives.

La correspondance de lord Lyons qui géra pendant vingt ans (1867-1887) l'ambassade de Paris est particulièrement importante car elle révèle les préoccupations d'un diplomate bien informé des affaires françaises et peu soucieux de troubler les relations franco-anglaises par une question tunisienne relativement secondaire du point de vue britannique. L'avis de Lyons pesait grand poids auprès du Foreign Office ; il fit beaucoup pour prévenir un renversement de la politique anglaise en Tunisie après la chute du cabinet conservateur en 1880. La sévérité des chargés d'affaires et ambassadeurs en Italie à l'égard des mœurs politiques de la péninsule ne s'est point démentie au cours de cette période. Les propos désabusés de lord Paget ne contribuèrent pas médiocrement à prévenir toute tentative de rapprochement anglo-italien après 1878. Le mépris de l'ambassadeur d'Angleterre à l'égard des hommes d'Etat italiens rejoignait en définitive celui de son collègue de France, le marquis de Noailles. Mais dans cette correspondance on ne trouve qu'assez peu de documents intéressant directement la Régence, même à l'époque de l'affaire Rubattino.

Les séries F. 0. 64 (Allemagne) et F. 0. 78 (Turquie) sont également décevantes pour l'étude de la question tunisienne. L'ambassade à Constantinople mettait assez peu de conviction à soutenir les efforts de Wood pour rapprocher Tunis de la Porte entre 1856 et 1873. Elle était infiniment plus intéressée par les affaires balkaniques ou égyptiennes qui devinrent sa préoccupation essentielle à partir de 1875.

DOCUMENTS ITALIENS

Ces documents sont actuellement l'objet d'un reclassement en vue d'une publication systématique entreprise par une équipe de professeurs italiens.

Ce serait pour cette raison que nous n'avons pu en obtenir l'accès que sur la période 1859-1872. A la différence des archives françaises ou anglaises, les archives diplomatiques italiennes n'avaient pas été jusqu'ici l'objet d'un classement et d'une reliure systématiques. Elles présentent le défaut d'être dispersées sans raison apparente dans un grand nombre de cartons anonymes.

La correspondance télégraphique échappe à toute espèce de classification, car des registres particuliers rassemblent toutes les dépêches de l'étranger, ordinairement libellées en français d'ailleurs, quelle que soit l'origine de l'expédition. Toutefois, pour les besoins delà diplomatie italienne, dépêches et télégrammes importants ont été recopiés dans des recueils manuscrits consacrés à chacune des missions à l'étranger. Ainsi en est-il pour le consulat général de Tunis, à partir de 1866.

Dans l'ensemble, les documents italiens sont loin de présenter l'intérêt des sources françaises et anglaises. Hormis quelques notes échangées en 1864 entre Tunis, Paris et Londres à propos de l'insurrection des tribus tunisiennes, l'intérêt des archives italiennes se réduitaux négociations ouvertes entre les trois capitales au sujet de la commission financière internationale et, subsidiairement, aux pourparlers échangés pour le règlement de l'affaire de la Djédeida en 1871-1872.

En dépit de nos efforts, nous n'avons pu poursuivre nos recherches au-delà de 1872. Nous avons pu consulter cependant un important dossier datant de 1879-1880, celui du chemin de fer Tunis-Goulette; nous avons utilisé le rapport de Gorrini publié en 1940 qui, selon le professeur Chabod, responsable de la publication des documents italiens pour cette période, rassemble tous les thèmes essentiels de la politique tunisienne de l'Italie entre 1878 et 1881.

DOCUMENTS ALLEMANDS

Bien qu'il s'agisse de documents imprimés, on peut ranger ici le recueil allemand *Die Grosse Politik der Europaischen Kabinette,* 1871-1914 (Berlin 1922, 6 vol. traduit en français sous le titre : *La politique extérieure de l'Allemagne,* 1871-1914. -Costes, 1927, vol. 1-3, In-8°). On y trouve évidemment assez peu de documents intéressant directement la Tunisie, mais les dépêches échangées entre la Chancellerie et les ambassades à Paris et à Londres confirment les rapports de Saint-Vallier en montrant les bonnes dispositions de Bismarck à l'égard d'une reprise de l'expansion française en Afrique.

c) Archives tunisiennes

En dépit de leur classification imparfaite, les archives conservées au Dar el Bey de Tunis[3] constituent un des fonds les plus importants pour l'histoire de la Régence au XIXème siècle. La plupart des documents sont en arabe, mais on y trouve également des textes turcs, français, italiens et mêmes anglais[4]. Les affaires diplomatiques y sont évoquées aussi bien que les affaires d'administration intérieure qui constituent cependant l'élément le plus important. Les questions financières en particulier y trouvent une large place, avec les budgets, les registres d'imposition, les procès et surtout l'énorme correspondance échangée en français et en italien entre les ministres du bey et leurs émissaires à Paris et à Londres en matière d'emprunts. Il y a là une masse de documents d'un

3 Le microfilmage d'un important fonds de documents en langue arabe vient d'être entrepris. Sa publication actuellement à l'étude permettra probablement d'entreprendre une étude détaillée de l'administration beylicale et, peut être, de la vie sociale en Tunisie avant le Protectorat.

4 La plupart des documents diplomatiques ou administratifs tunisiens sont accompagnés d'une brève analyse en français qui facilite grandement leur dépouillement. M. R. Mantran a bien voulu nous traduire les documents en turc qu'il a recensés à Tunis. Nous sommes également redevables de nombreuses explications des textes arabes que nous avons étudiés aux fonctionnaires tunisiens des archives du Dar el Bey, en particulier à M. Karroui.

haut intérêt, mais de documents en désordre qui ne peuvent être utilisés sans une connaissance déjà approfondie des intrigues financières qui se sont entrecroisées à Tunis, entre 1862 et 1869.

d) Archives privées

Un certain nombre de fonds privés sont actuellement accessibles dans les principaux dépôts d'archives français et anglais. Ainsi, les papiers Noailles conservés au quai d'Orsay, les papiers Granville, Gladstone et Salisbury déposés au Public Record Office, au British Muséum et à l'Université d'Oxford.

Les papiers Noailles qui sont l'objet d'un classement spécial dans les archives du quai d'Orsay contiennent un grand nombre de lettres échangées entre l'ambassadeur à Rome, Noailles, son collègue de Berlin, Saint-Vallier, de Courcel et le consul à Tunis, Roustan. La plupart des lettres importantes, originaux ou copies, ont été, il est vrai, encartées dans la correspondance diplomatique de Tunis ou de Berlin (némoires et documents).

Les papiers Granville contiennent une importante correspondance échangée entre le ministre, les membres du cabinet et lord Lyons ou le gérant de l'ambassade à Paris, Adams. Ils permettent de suivre avec une étonnante précision les revirements du chef du Foreign Office dans la question tunisienne en 1880 et 1881. Les papiers Gladstone complètent utilement les précédents, mais les papiers Salisbury, largement utilisés par lady Cecil, n'apportent aucun élément nouveau sur la politique du cabinet conservateur en 1878.

Les papiers Khérédine ont été l'objet d'une publication systématique entreprise dans la *Revue tunisienne* entre 1934 et 1940 par MM. Mzali et Pignon. Grâce à l'obligeance de M. Pignon, nous avons pu avoir accès aux documents dont la publication a été interrompue par la guerre. Ces documents valent surtout par la correspondance échangée de 1875 à 1879 entre Khérédine et l'ancien vice-président de la commission financière, l'inspecteur des Finances Villet. Cette correspondance éclaire d'un jour particulier la politique tunisienne à la veille du congrès de Berlin, révèle intrigues et compromissions. Elle constitue ainsi une source importante de cette histoire ; elle révèle aussi quelques-unes des idées, des traits de caractère de l'homme d'Etat tunisien le plus compétent de son époque, le général Khérédine, premier ministre du bey de 1873 à 1877.

La correspondance de Richard Wood (quelque quinze cents lettres écrites entre 1830 et 1885) a été découverte à Londres en 1948 par M. Allan Cunningham, professeur à l'Université de la Jamaïque, qui doit en entreprendre très prochainement la publication. M. Cunningham a bien voulu nous tenir au courant de ses recherches et nous transmettre les informations qu'il a recueillies sur la carrière tunisienne de Wood. Malheureusement, la plupart de ces documents se rapportent à la période où celui-ci exerçait en Syrie; ils fournissent peu de renseignements sur son activité politique en Tunisie. Toutefois, nous avons pu utiliser un important dossier contenant la correspondance échangée entre Wood et son agent à Londres, Santillana, en 1856-1858, qui permet de suivre de près les efforts déployés par ces deux hommes en faveur d'une pénétration économique anglaise dans la Régence (Public Record Office. Doss. F. 0. 335/111/1).

Les papiers Villet n'ont pas été détruits. Ils constituent un important fonds privé que nous avons été autorisé à consulter. Malheureusement, cette autorisation a été subordonnée à un classement préalable qui n'a pas été entrepris. Faute de mieux, nous avons dû nous contenter de collecter les seuls renseignements biographiques qui nous étaient accessibles en ce domaine. Nous n'avons pas été plus heureux auprès du marquis de Moustier. Mais les archives de son bisaïeul, ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, ne semblent contenir aucun document intéressant la Tunisie.

En revanche, M. de Courcel a bien voulu nous communiquer les notes manuscrites rédigées par son grand-père sur l'affaire tunisienne, notes dont les fragments les plus importants ont été publiés par Hanotaux, dans son *Histoire de la France contemporaine.* MM. B. et J. Dahdah de Paris et Londres, Mme la marquise de Drée, nous ont fourni des renseignements intéressants sur leur cousin et grand-père, Rochaïd Dahdah. Les descendants de plusieurs vieilles familles de Tunisie, MM. Chapelié, Caillat, Ventre, Monge, Hue, Mme Halfon, Mme Granara, Mlle Raffo ont ouvert pour nous leurs archives et nous ont donné verbalement d'utiles précisions sur leur généalogie, et sur les affaires commerciales de leurs aïeux. M. Julien a mis à notre disposition les mémoires politiques de Bernard Lavergne, député et sénateur du Tarn, ouvrage dactylographié (Tome 1er du 22 mai 1881 au 22 février 1883).

Les seules archives d'entreprises que nous ayons pu étudier sont celles qui sont déposées dans la série A. Q. des Archives nationales et dont la consultation est aujourd'hui autorisée. Si nous n'avons

pu accéder aux papiers de la Compagnie Transatlantique, nous avons dépouillé le Journal et le Grand-livre de la banque Camondo sur la période 1873-1883 et consulté les dossiers consacrés à la création de la Société Générale Algérienne en 1865 (F. 12 6777). Ces documents nous ont surtout permis de préciser les liens existant entre les sociétés françaises engagées en Tunisie et, dans une moindre mesure, de déterminer leur rôle respectif dans les entreprises qu'elles patronnaient à la veille du protectorat.

Nous n'avons rien pu obtenir ni de la famille Erlanger, ni de la Société Marseillaise, du Comptoir d'Escompte ou de la Banque des Pays-Bas. Seule la Société des Batignolles nous a fait l'hommage d'une plaquette éditée pour le centenaire de l'entreprise

e) Autres documents

Les documents conservés aux Archives de la Guerre à Vincennes, ceux des Archives nationales nous ont permis d'étudier la question tunisienne du point de vue algérien, grâce à la correspondance échangée entre Alger et Paris jusqu'en 1881. Dans les rapports du gouvernement général et ceux des officiers de la division de Constantine on suit dans son entier l'évolution des rapports frontaliers algéro-tunisiens sous l'Empire et la République, depuis les premiers projets de délimitation des confins datant de la monarchie de Juillet[5]. Nous avons également trouvé aux Archives nationales d'importants dossiers financiers concernant l'admission à la cote de Paris des emprunts tunisiens de 1863,1865 et 1867. Mais nous n'y avons pas trouvé, pas plus qu'au quai d'Orsay, au ministère des Finances ou à Tunis les archives de la Commission financière tunisienne dissoute en 1884 qui furent transférées à Paris[6].

Les archives de la Chambre de commerce de Marseille, importantes pour l'étude du commerce franco-tunisien jusqu'au milieu du XIX[ème] siècle, contiennent relativement peu de documents intéressants sur la genèse du protectorat. A l'hôtel de ville de Marseille, comme aux archives départementales, nos recherches se sont avérées totalement vaines.

A Rome, nous avons été autorisé à consulter les archives du Ministero délia Difesa- Esercito. Les documents concernant la Tunisie y sont peu nombreux. Leur intérêt repose essentiellement sur le dossier de l'expédition italienne de 1864, un dossier utilisé déjà par des historiens et chroniqueurs italiens et qui révèle la contradiction entre les déclarations et les intentions réelles du cabinet de Florence à cette époque.

2 - Documents imprimés

a) Bibliographies

Le meilleur répertoire bibliographique de la question est constitué par un ouvrage publié par le ministère de la Guerre : *l'Afrique française du Nord. Bibliographie militaire des ouvrages français ou traduits en français et des articles des principales revues françaises relatifs à l'Algérie, à Tunisie et au Maroc.* - Paris, Imprimerie nationale, 1931 (Pour la Tunisie, vol... 1, pp. 145-237). On peut également utiliser l'ouvrage de ASHBEE (Henry- Spencer) : *A bibliography of Tunisia, from the earliest times to the end of 1888.* London, Dulau, 1889, gr. In-8° (réédition de la bibliographie publiée en appendice au *Travels in Tunisia,* de Graham et Ashbee). On trouvera également[7] des bibliographies plus réduites mais sûres dans les ouvrages suivants :

DESPOIS (Jean) - *La Tunisie.* - Paris, 1930.

JULIEN (Ch. André) - *Histoire de l'Afrique du Nord*-Paris, 1931.

5 Signalons également *Mission en Afrique du colonel Ducouret (Hadji Abd el Hamid Bey)* 1850-1852, manuscrit de 1.037 pages conservé aux Archives nationales (cote F17 29572), ouvrage signalé et analysé par R. Mantran *(Cahiers de Tunisie,* 1955, pp. 474-480). La critique en a été faite en 1956 par M. Emerit dans la même revue, pp. 243-249 *(Un collaborateur d'Alexandre Dumas : Ducouret Abd El Hamid).*

6 Ces documents semblent avoir disparu à Paris même. En dépit des précisions que nous a fournies M. le doyen Renouvin, aucune des administrations de ces trois dépôts d'archives parisiens n'a pu retrouver la trace de l'entrée ou du passage des dossiers tunisiens.

7 Signalons seulement pour mémoire, *A selective survey ofthe literature in the social sciences and relatedfields on modem North-Africa* par Benjamin Rivlin (*American political science Review,* XLV1II, sept. 1954, pp. 826-848).

ROBERTS (Stephen-Henry) - *History ofthe French colonial policy* (1870-1925)- Londres, 1927.

Sauf indication contraire, les livres ou revues mentionnés ci-après ont été publiés à Paris et peuvent être consultés à la Bibliothèque Nationale. Nous avons précisé le nom des bibliothèques françaises ou étrangères où nous avons trouvé certains ouvrages qui manquaient à la Bibliothèque Nationale, en utilisant les abréviations suivantes :

Doc. Intern. Contemp.	- Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de Paris.
Ste-Geneviève	- Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris.
Sorbonne	- Bibliothèque de la Sorbonne.
Ch. commerce Marseille	- Bibliothèque de la Chambre de Commerce de Marseille.
Chambéry	- Bibliothèque Municipale de Chambéry.
Tunis	- Bibliothèque Nationale de Tunis.
Br. Mus.	- British Muséum, Londres.
V. Emm.	- Biblioteca Nazionale Vittorio Emmanuele, Rome.
Bibl. Aff. Etr. Rome	- Bibliothèque du ministère des Affaires étrangères italien à Rome.
Ch. députés Rome	- Bibliothèque de la Chambre des députés à Rome.
Cagliari	- Biblioteca universitaria di Cagliari.

Certains ouvrages du fonds ancien de la Bibliothèque Nationale (série O³ i) étant difficiles à retrouver dans le catalogue général, nous en avons fourni la cote sans autre notation.

b) Politique coloniale française et problèmes internationaux

Rares sont les auteurs qui se soient consacrés à une étude détaillée de la question tunisienne au XIX siècle. Le publiciste Broadley fut le premier. En 1882, il donna la version anglaise des dernières années de l'indépendance tunisienne, une version relativement impartiale si on songe au rôle que l'auteur avait joué dans l'affaire de l'Enfida, et qui reste encore de nos jours un document important pour l'étude de cette période. Broadley avait accès aux archives du consulat britannique. Il les a largement utilisées dans son ouvrage, mais, par ses précisions, ses anecdotes, il leur a donné ce tour personnel qui fait la valeur de son témoignage, en dépit de sa prise de position dans le conflit et d'un goût trop marqué pour la petite histoire.

Dix ans plus tard, l'Italien Chiala envisageait la question sous l'angle de la rivalité franco-italienne. Il insistait sur les pourparlers diplomatiques, les réactions des hommes politiques, de l'opinion italienne. Il a laissé un ouvrage sérieux, modéré de ton, en dépit d'une certaine aigreur à l'égard des responsables de la politique française. Aussi le livre de Chiala a-t-il été largement utilisé par d'autres historiens italiens tels que Cilibrizzi et Giaccardi.

D'Estournelles de Constant (P. H. X.), qui fut secrétaire d'ambassade à Tunis, a rédigé une histoire des origines du protectorat cohérente et bien ordonnée, mais qui évoque avec trop de discrétion les affaires financières et qui, par son orientation, constitue trop une histoire «officielle» pour n'être point accueillie sans réserves. En 1925, le consul Jean Serres consacra sa thèse de doctorat à une étude de la politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet qui évoque la mise en tutelle progressive de la Tunisie par la France au milieu du XIXᵉ siècle.

La thèse de l'égyptien Safwat, publiée en 1943, aurait pu renouveler la question, bien qu'elle fût limitée à une étude de politique méditerranéenne entre 1878 et 1881. Safwat eut accès à toutes les archives anglaises mais son travail reste décevant à bien des égards. Des recours trop fréquents à des documents de seconde main, des développements étranges dans des affaires comme celle de l'Enfida témoignent en effet que l'auteur ne s'est livré qu'à une exploration superficielle des documents conservés au Public Record Office.

Les événements diplomatiques de 1878-1881 sont éclairés par la publication de divers documents provenant d'archives privées. Les articles de Waddington et de Corti et surtout les livres de lady Cecil, de Newton, de Gwynn sur Salisbury, Lyons et Dilke, sont parmi les plus importants à cet égard. Il faut également accorder une mention à l'ouvrage apologétique de la baronne de Billing consacré à la mémoire de son mari, ancien consul à Tunis. Plusieurs articles récents, ceux

de M. Emerit, de W. Langer, d'A. Raymond, fondés surtout sur des documents d'archives, étudient avec précision certains aspects de la politique française et anglaise en Tunisie avant 1881. Quant à l'ouvrage publié en 1940 sous le nom de Gorrini, un rapport sur la question tunisienne entre 1878 et 1881 rédigé pour Crispi en 1890, il pourrait être considéré à bien des égards comme un véritable document d'archives.

Affaires étrangères. Documents diplomatiques. Affaires de Tunisie avec une carte de la Régence, 1870-1881. Imp. nationale, 1881, In-4°, XXIV- 312 p. *Carte. Supplément avril-mai* 1881. - *Ibid.,* 1881, In-4°, V-74 p.

Aldao (Martin). - *Les idées coloniales de Jules Ferry* (Thèse droit). - Loviton, 1933, In-8°, 111p.

ANTINORI (Orazio). - *Letteresulla Tunisia.*- Firenze, Civelli, 1867, In-16°, 348 p.

La questione tunisina. - Firenze, Civelli, 1868, In- 8°, 39 p.

AYDELOTTE (Frank). - *William O. Bismarck and British Colonial Policy.* - Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1937, In-8°.

BARTHELEMY-SAINT-HILAIRE (Jules). - *Fragments pour l'histoire de la diplomatie française, du 23 septembre 1880 au 14 novembre 1881.* Chamard, 1882, In-8°, VIII-448 p.

BARTOLINI (Antonio). - *Gl'Italiani all'espugnazione di Tunisi,* Raconto storico- Firenze, C. Ademollo e C. In-8°,217p.

BILLING (Baronne Robert de). - *Le Baron Robert de Billing, vie, notes, correspondance. Précédé d'une préface d'Edouard Drumont.* - A. Savine (1895), In-18, XX-493 p.

BILLOT (A.)- *La triple alliance. - Rev. de Paris,* 1901, t II, pp. 500-533, 740-774.

- *La France et l'Italie. Histoire des années troubles.* 1881-1899 - Pion, 1905, 2 Vol. In-8°, 489 et 464 p.

BLOWITZ (Henri Stephan de). - *My memoirs* - London, E. Arnold, 1903, In-8°, III-358 p. et 1 portr.

BOULIER (Auguste).- *L'Italie et l'Allemagne à Tunis. - Le Correspondant,* 1881, t. CXXIII, pp. 393-411.

BOURGEOIS (Emile). - *Manuel historique de politique étrangère-.* Belin, 1905-1906, 4 Vol. In-16.

BRACHET (Auguste). - *Al misogallo signor Crispi à propos de l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas.* - Pion, 1882, In-8°, 101 p.

L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas, suivi de la lettre al misogallo signor Crispi et de la réponse à S.E. Exc. Nigra. - Marpon et Flammarion, 1882, In-18, 192 p.

BROADLEY (Alexander-Meyrick). - *The last Punie War. Tunis, Past and Present. With a narrative ofthe French Conquest of the Regency.* - Edimburgh and London, W. Blackwood, 1882, 2 vol. In-8°, XVI-356, VIII-399 p. ills.

BROGLIE (Duc de).- *Discours prononcé dans la séance du 10 décembre 1881. Discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits pour l'expédition de Tunisie.* - lmp. du Journal Officiel, 1881, In-8° (extraits du *J.O.* du 11 *décembre 1881).*

BRUNIALTI (Attilio). - *Le Colonie degli Italiani, con appendice i primi tentativi e le prime ricerche di una colonia in Italia (1861-1882) di Giacomo Gorrini* - Torino, Unione Tipografico-Editrice, 1897, In-4°, 545 p. (bibl. V. Emm.)

Algeria, Tunisia e Tripolitania. Studii di geografia politica sugli ultimi avvenimenti africani.- Milano, Fr. Treves, 1881, In-8°, 274 p. carte (bibl. V. Emm.)

Tunisie. L'exploration italienne. - Explorateur, 1875, t. II. p.67-69.

BULOW (Prince de). - *Mémoires du chancelier prince de Biilow,* trad. de Henri Bloch et Paul Roques - Pion, In-8°, 1930-1931,4 vol.

BUSCH (Maurice). - *Les mémoires de Bismarck, recueillis par Maurice Busch...* Fasquelle, 1898-1899, 2 vol. In-8°, 340 et 348 p.

CAPELLO (Girolamo, capitano). - *La spedizione Francese in Tunisia. Memoriestoriche militari,* a cura del Commando di Stato Maggiore, Tome VI, 1912, fasc. 2 Città di Castello, Unione Arti Grafiche, 1912.

CARROLL (E. Malcolm). - *French public opinion and foreign affairs,* 1870-1914. New York, The Century C°, 1939, In-8°, IX-348 p. errata *[Doc. Intern. Contemp.)*

CARTA (AW. Francesco). - *La questione tunisina e l'Europa* - Roma. 1879, In-4°, 29 p. *(Bibl. V. Emm.)*

CASE (Lynn. M.). - *French opinion on war and diplomacy during the Second Empire* - Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1954, XII-339 p.

CASTELNUOVO (barone Giulio). - [Ulema], - *Il conflitto franco-italiano e la guerra.* 2° éd. - Venezia, Coletti, 1894, In-4°, 178 p., 4 cartes h. -t. *[Bibl. Aff. Etr. Rome).*

CATALUCCIO (Francesco). - *Italia e Francia in Tunisia* (1878-1939). - Ouaderni dell' Istituto Nazionale di Cultura Fascista, série nona IV. Roma, 1939. 71 p.

CAVAILHON (Edouard).- *La France Ferrycide* - Impr. de G. Balitout, 1888 In-16°, 240 p.

CECIL (Lady Gw.).- *Life of Robert, marquis of Salisbury,* by his daughter- London. Hodder and Stoughton, 1921,1931 ; 4 vol. In-8°, t. II, 1868-1880,1921, 390 p., t. III1880-1886,1931, 352 p.

CHABOD (Federico). - *Storia délia politica estera italiana, dal 1870 al 1896,* vol. I. *Le Premesse* - Bari, Laterza, 1951, In-8°, XVI-712 p.

CHARLES-ROUX (François). - *[Allemagne et les questions de Tunisie, du Maroc et d'Egypte de 1879 à 1884. (l'Afrique française,* XXXVIII, 1928, pp. 345-355)

CHARMES (Gabriel). - *La politique française en Tunisie* - R.P.L., 4 novembre 1882, pp. 577-585.

CHIALA (Luigi). - *Dal 1858 al 1892. Pagine di storia contemporanea.* - Torino, L. Roux, 1892-1893, 3 vol. In-8° ; 1.1 : Dal convegno di Plombières al congresso di Berlino (1858-1878) ; t. II : Tunisi (1878-1881) ; t. III : la Triplice Alleanza.

CILIBRIZZI (Saverio). - *Storia parlamentare, politica e diplomatica d'Italia, da Novara à Vittorio Veneto.* Volume secundo (1870-1896) - Napoli, Libreria internazionale Treves di Léo Lupi, 1939, Grd In-8°, 639 p.

COSSERON DE VILLENOISY (Général Louis-Pierre). - *La France à Tunis.* - Baudouin, 1891, In-8°, 45 p.

CORTI ALLÉ CATENE (Egone-Cesare, conte). - *Il conte Corti al Congresso di Berlino* (secondo documenti inediti). - *Antologia di Scienze, Lettere Ed. Arti,* fasc. 1274, 16 avril 1925, pp. 351 à 361 *(Ch. députés Rome)*

CRISPI (Francesco). - *Politica estera 1876-1890. Questioni internazionali.* Traduct. française de P. Garrigou. - *R. T.* 1913, pp. 3-24, 164, 180 272-298, 464-479, 520-551, 658-675 (et, à part, Tunis, Impr. rapide, 1913, Gr. ln-8°, 142 p.)

Politica estera-Memorie e documenti raccolti e ordinati da T. Palamenghi-Crispi... Milano, Fr. Treves, 1912, In-8°, VII 396 p., portr. et fac-similés.

Questioni internazionali : Diario e documenti ordinati da T. Palamenghi-Crispi. - Milano, fr. Treves, 1913, In-8°, VII 300 p. et 1 pl.

DARCY (Jean). - *France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale.* L'Afrique. Perrin, 1904, In-8°, 481 p.

DAUDET (Ernest). - *La France et l'Allemagne après le congrès de Berlin. I. La mission du comte de Saint-Vallier (déc.* 1877 ; déc. 1881) II. *La mission du Baron de Courcel.* - Pion, 1918-1919, 2 vol., In-16, v-316, VII-287 p.

DESCHANEL (Paul). - *Gambetta.* - Hachette, 1919, In-8°, 304 p., portr. pl. et fac-similé (figures du passé).

DESFOSSÉS (Edmond). - *Affaires d'Orient. La disgrâce de Sidi Moustapha Khaznadar, ancien premier ministre de LL. AA. Ahmed, Mohamed es Sadok beys de Tunis, considérée au point de vue des intérêts européens.* - Le Chevalier, 1875, in-4°, 52 p.

Affaires d'Orient. La Tunisie. Histoire, finances, politique - Ghio, 1877, In-4°, 75 p.

Affaires d'Orient. La question tunisienne et l'Afrique septentrionale. Angleterre. France. Italie. Challamel, (1881), In-8°, 49 p.

DHOMBRES (Pierre). - *Les relations internationales de 1870 à nos jours.* Tome 1er. De 1870 à 1914. Impérialisme et démocratie (préface de Pierre Renouvin) - J. Vautrain, 1946, In-16, 253 p.

DILKE (Charles Wentworth). - *The present position of European politics, or Europe in 1887, by the author of «Greater Britain».* London, Chapman, 1887, In-8°, 391 p.

DIETZ (Jean). - *Jules Ferry : sa première présidence du Conseil - Rev.. Pol. Pari.* CLXV, 1935, pp. 96-109.

DUBOIS (Marcel) et Terrier (Auguste). - *Un siècle d'expansion coloniale* - Challamel, 1900, In-8°, 1072 p. (Les colonies françaises, 1.1).

ELLIOT (Arthur D.). - *The life of George Joachim Goshen, first viscount Goshen,* 1831-1907. London, Longmans, Green and C°, 1911, 2 vol. in 8°, portr.

EMERIT (Marcel). - *A propos de Jules Ferry - R. Afr.,* 1949, pp. 340-343.

La révolution tunisienne de 1864 et le secret de l'Empereur R. T. 1939. pp. 221-239

Les méthodes coloniales de la France sous le Second Empire - R. Afr. 1943, pp. 184-218.

Madame Cornu et Napoléon III, d'après des lettres de l'Empereur conservées à la Bibliothèque nationale et d'autres documents inédits (Thèse comp. Lettres). - Presses modernes, 1937, In-8°, 100 P. portr.

FARRE (Général). - *Discours à la Chambre des Députés, séance du 7 novembre 1880, dans la discussion des interpellations sur les affaires de Tunisie* - Vve P. Larousse, 1881, In-8°, extraits du *J. O.*.

FERRY (Jules). *Les affaires de Tunisie, discours de M.Jules Ferry,* publié avec préface et notes... par M. Alfred Rambaud - J. Hetzel (1882) In-12. 212 p.

- *Lettres de Jules Ferry,* 1846-1893. - Calmann-Lévy, In-8°, VIII. 591 p. portr.

Discours et opinions de Jules Ferry, publiés avec commentaires et notes, par Paul Robiquet. - Colin 1893-1898, 7 vol. In-8°, (vol. 4 et 5)

FITZMAURICE (Lord Edmond). - *The life of Granville George Leveson Gower second Earl Granville, K. G.,* 1815-1891. - London, Longmans, Green and Cie, 1905, 2 vol. In-8°, portr, XXII-543, XVI-535 p.

FREYCINET (Charles de). - *Souvenirs* 1878-1893,4ème éd. - Delagrave, 1913, In-12°, 516 p.

GIACCARDI (Alberto). - *La conquista di Tunisi. Storia diplomatica dal congresso di Berlino al irattato del Bardo.* Presentazione di Francesco Salata. - Milano, I.S.P.1.1940-XVIII, In-12°, XVIII-369 p. (Collezione «Interessi e naturali aspirazioni del popolo italiano», vol. 2)

La prima offensiva francese in Tunisia. - Storia e politica internazionale, 1939, pp. 757-780; 1940, pp. 50-67.

GOOCH (G. P). - *Franco-German relations* (1871-1914). - London, Longmans, 1923.

Imperialism. - London, Fisher and Unwin, 1901.

GORRINI (Giacomo). - *Tunisi : leggenda e storia* (1878-1881)... *Storia e politica internazionale,* 1939, pp. 78-98 (*bibl. V. Emm.)*

Tunisi e Biserta. Memorie storiche di Giacomo Gorrini con pref. di F. Salata. - Milano, I.S.P.I., 1940, In-8°, XVI-198 p. (Interessi e naturali aspirazioni del popolo italiano), *(Bibl. V. Emm.)*

GRABINSKI (Cte Joseph). - *La Triple Alliance, d'après une étude de M. le Sénateur Chiala...* - Imp. de Soye, 1897, In-8°, 73 p.

GRAY (EZIO *M.).-Noie Tunisi. Comeperdemmo Tunisi, cornecostruimmola Tunisia.* - Milano, Mondadori, 1939, In-8°, 55 p. *(Ch. Députés, Rome).*

Grosse Politik der Europaischen Kabinette (Die) 1878-1914. Berlin, Lepsing, Bartholdy et Thimme, 1922, 6 vol. In-8°.

GROSSO (Colonel Mario). - *La Tunisia nel 1864 ed une mancata spedizione italiana. Rassegna italiana,* juin 1932, pp. 553-560 ; *Unione* de Tunis, 3 juillet 1932 (extraits publiés par P. Grandchamp : *Documents relatifs à la révolution de 1864,* vol. I, p. XXIII) (Unione, bibl. Tunis).

GUEST (Montague-John). - *The Tunisian question and Biserta...* illustrated with maps... by vice-Admiral T. Spratt. - London, Chifferiel, 1881, In-8°, 30 p. (*Br: Mus.)*

GUYOT (Yves). - *Lettres sur la politique coloniale...* C. Reinwald 1885, In-18, XVIII-434 p.

GWYNN (Stephen). - and Tuckwell (Gertrude M.). - *The life ofthe Rt. Hon. Sir. Charles W. Dilke...* begun by Stephen Gwynn, M. P., completed and edited by Gertrude M. Tuckwell. - London, J. Murray, 1917, 2 vol. In-8°, XX-557, VIII-614 p. ills.

HANOTAUX (Gabriel). - *Histoire de la France contemporaine* 1871-1900. Soc d'éditions contemporaines, 1908,4 vol. In-8°, portr. pl. et carte.

HARCOURT (Bernard-Hippolyte-Marie, comte d'). - *Diplomatie et diplomates. Les quatre ministères de M. Drouyn de Lhuys.* Pion, 1882, In-8°, 366 p.

HARDY (Georges). - *Histoire sociale de la colonisation française.* Larose, 1953.

La politique coloniale et le partage de la terre auxXIX^e^ et XXe siècles. Albin Michel, 1937, In-8°, XVII-499 p.14 cartes (L'évolution de l'humanité).

HIPPEAU (Edmond). - *Histoire diplomatique de la troisième République* (1870-1889). Préface de M. Emile Worms. - Dentu, 1889, In-8°. XV-691 p.

HOFSTETTER (Dr Balthasar). - *Vorgeschichte des französischen Protektorats in Tunis bis zum Bardovertrag* (12 mai 1881) - Bern, A. Francke, 1914, In-8°, VII-104 p.

Italia Francia e Tunisi. - Roma, Tip. Industriale, 1893, In-8°, 50 p.

JOURNAULT (Léon). - *Le protectorat tunisien. - R. P.* L. 1893.

- *La Tunisie en* 1883. R. P. L„ 23 juin, 21 juillet 1883.

JULIEN (Ch. André). - *La question italienne en Tunisie* (1868-1938). Cahiers d'information fr., 3, Jouve, 1939, In-8°,90p.

JULIEN (Ch. André). - , BRUHAT (Jean). -, BOURGIN (Georges). -, CROUZET (Maurice), et RENOUVIN (Pierre). - *Les politiques d'expansion impérialiste.* France : *Jules Ferry ...* - P.U.F. -1949, In-8°, 256 p.

JUSSERAND (Jules). - *La Régence de Tunis et le protectorat français. Rev. deux mondes,* 1ER octobre 1882.

KNAPLUND (Paul). - *Gladstone and Britain's impérial policy.* - London, Allen and Unwin, 1927.

Gladstone's Foreign Policy. - New-York, 1935 *[Br. Mus.)*

- *Letters from the Berlin Embassy,* 1871-1914, 1880-1885 (By Odo William Leopold Russel, Baron Ampthill, Sir Edward B. Malet and others, and letters by Lord Granville). - Washington, U.S. Government printing Office, 1944, In-8°, 428 p.

LANGER (William A.). - *The European Powers and the French occupation of Tunis. - Amer Hist. Review,* XXXI, 1925, pp. 55-78 et 251-265.

LANGLOIS. - *Discours à la Chambre des Députés, séance du 8 novembre 1881 dans la discussion des interpellations sur les affaires de Tunisie.* Vve P. Larousse, 1881, In-8° (ext. du *]. Off.).*

[LEBON (André)]. - *Les préliminaires du traité du Bardo... Annales de l'Ecole libre des Se. Pol.,* VIII, 1893, pp. 395-438.

LEE (Dwight-Erwin). - *Great Britain and the Cyprus convention policy of 1878* - Cambridge, Mass. University Press, London, Humphrey, Milford, 1934, In-8° X- 230 p. (Harvard Historical Studies, vol. XXXV III, 1934) *(Br. Mus.)*

LE FAURE (Amédée). - *Le voyage en Tunisie de M. A. Le Faure...* préface de M. L. Jezierski Garnier, 1882, In-4°, 69 p. fig., plan, portr.

LEROY-BEAULIEU (Anatole). - *La politique étrangère de la République. La Tunisie et l'opposition. R. P. L.* 13 août 1881, t. XXVIII, pp.197.201.

LEROY-BEAULIEU (Paul). - *De la politique coloniale, de l'imprudence de créer des tribunaux mixtes et des institutions internationales en Tunisie. Econ.fr.,* 1881, t. II, pp. 717-719,10 décembre 1881.

LAlgérie et la Tunisie. De la nécessité de protéger efficacement les intérêts français à Tunis. - Econ.fr., 1881,11, pp. 345-347.

De la colonisation chez les peuples modernes. - Guillaumin, 1874, In-8°, VII-616 p.

Les intérêts de la France et de l'Italie en Afrique. Econ.fr., 1880, t II, 249-251.

MARCHITTO (Nicola). - *L'Italia in Tunisia.* - Roma, Latium, 1942, pp. XII-242, avec préface de E. M. Gray.

MAUGNY (comte de), ancien agent diplomatique en Orient. - *La question de Tunis.* Kugelmann, 1881, In-8°, II p. *(Ch. Comm Marseille*). - C

MEDLICOTT (William Norton). - *The Congress of Berlin and after. A diplomatie history ofthe Near East Settlement,* 1878-1880 - London, Methuen, 1938, In-8°, XII-442 p.3 cartes *(Br. Mus.).*

MELON (Paul). - *Les événements de Tunis. Du rôle de l'Italie et de l'action du gouvernement français.* - Rouvier et Logeât, 1881, In-8°, 22 p.

MITCHELL (Pearl B.). - *The Bismarckian policy of conciliation with France 1875-1885-* Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1935, In-8°, IX-238 p.

MONYPENNY et BUCKLE - *The life of Benjamin Disraeli, earl of Beaconsfield.* - London, J. Murray, 6 vol. In-8°, 1910-1920.

NEWTON (Lord). - *Lord Lyons, a record of British diplomacy.* - London, Ed. Arnold, 1913, 2 vol. In-8°, portr.

OCCHIPINTI (Daniele). - *La questione di Tunisi.* - *Nuova Antologia,* 16 juin 1940, pp. 352-359.

- *Tunisi Oggi.* - Roma, Cremonese, 1939. XVII, 142 p. *(Bibl. Aff. étr.* Rome)

PASSAMONTI (E.) - *La questione tunisina, il domani del trattato del Bardo e la politica europea contemporanea.* - Pinerolo, Unitipografica Pinerolese, 1935. XIV, In-8°, 127 p. (Estratto délia *Rivista Storica Italiana,* série IV, vol. v, fasc. III, Luglio- Settembre 1933. - XI e Gennaio - Giugno, 1935. XIII).

PENSON (Lillian M.). - *The principles and the methods ofLord Salisbury's Foreign Policy.* - *Cambridge HistoricalJournal,* 1935 pp. 88-108.

PERUZZI (Ubaldino). - *Tunis et l'Italie. La question tunisienne du point de vue italien.* - R. P. L. 1881, t XXVIII (20 août 1881), pp. 97-105.

Tunis et l'Italie Réponse aux réponses - R. P. L. 1881, t XXVIII, pp. 225-230, et, à part, (Florence), imp. Le Monnier, s. d In-4°, 17 p.

P. H. X. [d'EsTOURNELLES DE CONSTANT] - *La politique française en Tunisie, le protectorat et ses origines* (1854-1891) Pion, 1891, In-8°, XII-489 p.

PIQUET (Victor). - *La colonisation française dans l'Afrique du nord. Algérie, Tunisie, Maroc.* - Colin, 1912, In-8°, x-538 p.4 cartes h. -t.

POWER (Thomas F. Jr). - *Jules Ferry and the renaissance ofFrench imperialism.* New-York, King's Crown Presse, 1944, In-8°

PRÉVOST (Ferdinand). - *La Tunisie devant l'Europe.* Dentu, 1862, In-8°, 32 p.

PREZZOLINI (Giuseppe). - *La France et les Français au XXéme siècle, observés par un Italien - R. T.* 1914, pp. 309-318, 465-479, Trad. par Garrigou-Grandchamp des chap. IX et X de *La Francia e i Francesi nel secolo XX osservati da un Italiano,* Milan, Treves, 1913, In-16, VIII-374 p.

RAYMOND (André). - *Les libéraux anglais et la question tunisienne. - Cahiers de Tunisie,* 1955, pp. 422-465.

RECLUS (Maurice). - *Jules Ferry* 1832-1893 - Flammarion, 1947, In-8°, 433 p.

REINACH (Joseph). - *Le traité du Bardo.* - R. P. L. 3° série, t. 21,1881 pp. 641-646.

Le ministère Gambetta, histoire et doctrine, (14 novembre 1881-26janvier 1882) - Charpentier, 1884, In-8°, 604 p.

La vie politique de Léon Gambetta, suivie d'autres essais sur Gambetta. Alcan, 1918, In-8°, I-XVIII-318 p. (Bibl. d'Hist. contemp.).

RENOUVIN (Pierre). - *Histoire des relations internationales,* t. 6 *: Le XIXème siècle.* I. de 1815 à 1871. l'Europe des nationalités et l'éveil des nouveaux mondes. 2. de 1871 à 1914 - L'apogée de l'Europe. - Hachette, 1954-1955, In-8°, 423 et 402 p., cartes.

Les relations franco-allemandes de 1871 à 1914 - Tournier et Constans, 1952, In-4°, 49 p. autographié.

ROBERTS (Stephen - Henry). - *History ofthe French colonial policy, 1870-1925.* - London, King, 1927, 2 vol., In-8°.

ROBINET (Dr J. F. E.). - *La politique positive et la question tunisienne* - Dentu, juillet 1881, In-8°, 31 p.

Rosi (Michele). - *I Cairoli.* - Bologna, Cappelli, seconda ristampa, 1944, un vol. cart de 2 tomes, 338, 292 p. (Arcobaleno. Collana di varietà storiche, artistiche, letterarie, II serie Edizione rilegata). La 1ère éd. date de 1929.

ROTHAN (Gustave). - *Souvenirs diplomatiques, l'Allemagne et l'Italie 1870-1871.* Calmann-Levy, 1884-1885, 2 vol. In-8°.

SAFWAT (Muhammad Mustafa). - *Tunis and the Great Powers,* 1878-1881. - Alexandria, P. F. Baganis, 1943, In-8°, VIII-416 p. (*Br. Mus.)*

SAINTE-FOIX (comte O. de). - *La question tunisienne.* -1881, In-8°, 16 p. *(Ch. Comm. Marseille).*

SANDONA (Augusto). - *Tunisi. Gli avvenimenti del 1878 alla luce di nuovi documenti - «LAmbrosiano»,* 10-15 août 1931, IX, Milano, S. A. M. E., 17 p. *(Bibl. Aff. Etr. Rome).*

SANTI (Filippo-Luigi). - *Italia e Tunisi. Memento Carthago. Pensieri.* - Milano, E. Quadrio, 1881, In-16, 105 p.

SAPUPPO-ZANGHI (Stefano). - *Il Ministero Cairoli-Depretis al cospetto del paese.* - Roma, 1881, In-8° 15 p. *(Bibl. V. Emm.).*

SAUZET (Albert). - *Le rôle colonial de Jules Ferry.* R. P. L. LXIX, 1911, pp. 344-353.

SCHEFER (Christian). - *D'une guerre à l'autre. Essai sur la politique extérieure de la troisième République (1871-1914).* - Alcan, 1920, In-8°, XI-371 p.

SERRES (Jean), consul de France. - *La politique turque en Afrique du nord sous la monarchie de Juillet,* thèse - Geuthner, 1925, In-8°, XXIV-379 p.

STIEGLITZ (Baron. A. de). - *L'Italie et la triple Alliance.* - Dujarric, 1906, In-8°, VIII-266 p. portr.

THOUVENEL (L.) - *Le secret de l'empereur, correspondance confidentielle et inédite échangée entre M. Thouvenel, le duc de Gramont et le général Cte de Flahault, 1860-1863, publiée avec notes et index bibliographique.* - C. Levy, 1889, 2 vol. In-8°.

TORRE (Andréa). - *Corne la Francia s'impadroni di Tunisi. Rivista di Roma,* avril-mai 1899, réimprimé dans *La Concordia,* 2-6 janvier 1915 et dans Giacomo Curatolo : *Francia e Italia. Pagine di storia,* 1849-1914. - Torino, 1915, In-8°.

TOSCANO (Mario). - *Zeitschriftfur neueste Geschichte - Berliner Monatshefte,* fév. 1939, pp. 119-146.

Tunisi ed il protettorato nel 1888. Torino, 1890, In-8°, 150 p.

Tunisia il protettorato, memorando. - Roma, Bocca, 1891, In-8°, 244 p. *[Bibl. V. Emm.).*

Un doloroso episodio délia politica estera italiana. - Roma, tip. Squarci, 1896, In-8°.

VALET (René). - *LAfrique du Nord devant le Parlement au XlXème siècle* (1828-38-1880-81) Etude d'histoire parlementaire et de politique coloniale. Alger, 1924, In-8°, 256 p.

VALBERT (C.). - *La France et l'Italie à Tunis.* - *R. Deux mondes,* 1er mai 1881, t XLV, pp. 200-211.

VILLARI (Luigi). - *The expansion ofltaly.* - London, Faber and Faber, 1930, In-8°, 290 p. cartes, illus. *(Br. Mus.).*

WADDINGTON (Francis R.). - *Le rôle de la diplomatie française dans la question tunisienne.* - *R. pol. et pari.* 1.159,1934, pp. 92-116, 302-322.

WATSON (Robert-William-Seton). - *Disraeli, Gladstone and the Eastern Question. A study in diplomacy and party politics.* - London, Macmillan, 1935, In-8°, XV-590 p., illus. *(Br. Mus.).*

WIAN (Aw. Giovanni). - *La Tunisia egl'Italiani.* - Trapani, Radio, 1937, In-8°, 328 p.

WIENEFELD (Robert H.). - *Franco-German relations 1878-1885.* - Baltimore. The John Hopkins Press, 1929, In-8°,201p.

WILHELM (J.). - *Expéditions coloniales et finances publiques. Ann. se. pol.,* 1896, pp. 511-535.

E. Y. (YUNG Eugène). - *Tunis et L'Italie. Réponse à M. Ubaldino Peruzzi.* - *R. P. L.,* 30 juillet 1881. t. XXVIII. pp. 129-133.

ZAINICHELLI [DomenicoJ. - *Italia e Francia (Tunisi).* - *Rassegna di scienze soc. e polit.,* anno X, vol. II, 1892, édité par *YAssociation française pour l'avancement des sciences.* Berger-Levraut, 1897,4 Vol. Histoire et description de la Tunisie (vol. 1: 495 p ; v. II. : 294 p.). Agriculture, industrie et

commerce (vol. 1. 460 p ; vol. 11. 268 p.) *(Bibl. V. Emm.).*

ZEVORT (Edgar). - *Histoire de la troisième République,* vol. 1-3. - Alcan. 1896-1898. In-8°.

c) Ouvrages historiques, géographiques, administratifs. - Récits de voyageurs concernant la Tunisie

La plupart des ouvrages anciens traitant de la Tunisie sont essentiellement descriptifs ; ils résument l'histoire du pays, esquissent sa géographie, décrivent ses coutumes. S'ils font une grande place aux impressions et aux observations personnelles, ils ont trop souvent tendance à reproduire avec servilité des notations tirées d'ouvrages antérieurs. Cependant la description de la Régence de Tunis par l'ancien vice-consul Pellissier de Reynaud, les relations de voyages du baron von Maltzan échappent dans l'ensemble à ces défauts.

Parmi les études géographiques, il faut accorder une mention spéciale aux ouvrages de Charles Monchicourt et surtout de Jean Despois qui sont fondés sur une étude approfondie du milieu tunisien et de son évolution au cours des derniers siècles de son histoire.

ALBERTINI (E.), MARCAIS (G.) et YVER (G.). - *LAfrique du Nord française dans l'histoire.* Introduction géographique de R. LESPES. Illustr. de J. Irriera. - Lyon, Paris, Ed. Archat, 1937, In-4°, 334 p.

ANGEL (Fr. Pierre). - *Les frères des Ecoles chrétiennes à Tunis. Œuvres des Ecoles d'Orient,* novembre 1871 et janvier 1872.

R. P. ANSELME DES ARCS. - *Mémoires pour servir à l'histoire de la mission des Capucins dans la Régence de Tunis.* 1624-1865.- Rome. 1889. In-8°, 142 p.[03 i 368].

ANTICHAN (P. H.). - *La Tunisie, son passé et son avenir.* - Delagrave, 1884. In-8°, 298 p. ill. [0 3 i 213].

Le Pays des Khroumirs, leurs institutions, leurs coutumes et leurs chants populaires. - Delagrave. 1883, In-8°. Illustré [0 3 i 185].

ATGER (A.).- *Les corporations tunisiennes* (Thèse droit Paris). A. Rousseau. 1909. In-8°. 126 p.

BER (E.).- *Exposition Tunisienne* 1855.- *Revue des deux Mondes. Bulletin annexé.* 1er novembre 1855.

BERCHER (L.). - *En marge du pacte «fondamental».* - *R. T.,*-1939, pp. 67-86.

BERNARD (Aug.). - *Afrique septentrionale et occidentale,* première partie : Généralités. Afrique du nord. - Colin, 1937. Gr. In-8°, 284 p.. 74, fig., 48 pl. 1 carte h.t. (VIDAL DE LA BLACHE ET GALLOIS *: Géographie universelle,* XI, première partie).

BILIOTTI (Cesare). - *Tunisi e la sua storia.* - Venezia, Varatovitch, 1868, In-8°, XII-204 p. (Bibl. V. Emm)

BISSON (Léon de). - *La Tripolitaine et la Tunisie.* - Challamel, 1881, In-8°, 417 p.

BOMPARD (Maurice). - *Législation de la Tunisie, recueil des lois, décrets et règlements en vigueur dans la Régence de Tunis au 1er janvier 1888-* E. Leroux, 1888. Gr. In-8°, XXIII-543 p.

BONNIARD (F.) - *La Tunisie du Nord. Le Tell septentrional. Etude de géographie régionale.* - Geuthner, 1934, 2 vol. In-8°, 534 p. et 1 atlas 88 pl. et 3 cartes h.-t. dont une à 1/200000.

BOURGADE (Chanoine François). Aumônier de La chapelle de Saint-Louis à Carthage.- *Les soirées de Carthage, ou dialogue entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi.* - Firmin-Didot, 1847, In-8° 192 p.

La clef du Coran faisant suite aux «Soirées de Carthage».-]. Lecoffre, 1852, In-8°, 184 p.

Passage du Coran à l'Evangile, faisant suite aux «Soirées de Carthage» et à «La clef du Coran». - Firmin-Didot, 1855, In-8°, 235 p.

BOUVERY (André). -*De l'Anarchie au Protectorat, Documents relatifs à l'histoire de la Tunisie.* -Challamel, 1911, In-8°, 45 p. [8° 03 i 835].

BROUGHALL-METCALF (Helen). - *French and Italian rivalty in Tunisia,* Thèse pour l'Université de Californie, ms, (1933). Trad. par P. Grandchamp *(Bibl. Résidence).*

BRUNSCHVIG (Robert). - *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVme siècle.* - Maisonneuve, 1940-1947. 2 vol. In-8°, 478 p., 3 fig. 1 pl. et 503 p. (Publ. de l'Institut d'ét. orientales d'Alger, XI).

CAMBON (Henri). - *Histoire de la Régence de Tunis.* Préface du vice-amiral Lacaze. - Berger-Levrault, 1948, gr. In-8°, VII-320 p., pl. portraits, carte, couv. ill.

CAMISOLI (Denis). - *Frontière algéro-tunisienne* 1844-1851. - *Rev. Historique de l'armée,* février 1955. Pp.63-72

CARDON (Emile). - *Etudes sur les progrès de la civilisation dans la Régence de Tunis. - Revue du Monde colonial,* 1861, 2ème série i, 305, 378 et 487, tirage à part également *[Prêt],*

Le progrès en Tunisie, Ibid. 2ème série VI, 345. (Résultats des réformes amenées par la Constitution promulguée en 1860).

CASTELNUOVO (Dottore cav. Giacomo). - *Osservazioni medico-fisiche sul clima e sugli abitanti di Tunisi e d'altre parti d'Africa.* - Milano, 1865, in-8° *(Bibl. Aff. Etr. Rome).*

CHALON (Henri). - *Chrétiens et musulmans. Etude sur la question d'Orient, la Tunisie et les autres pays soumis à l'islamisme.* - Dentu, 1876, ln-18, 289 p. [8° J 90].

CHARENCEY (Hyacinthe). - *La Régence de Tunis. - Revue orientale et américaine,* 1859, i 297 et ii 51 *(Tunis).*

CHARMES (Gabriel). - *La Tunisie et la Tripolitaine.* - Calmann-Lévy, 1883, in-12, III-445 p. [0 3 i 172],

CHASSIRON (Gustave-Charles, baron de). - *Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis.* - Bénard, 1849, gr. in-fol., 27 p. et pl. en couleur [0 3 i 109].

CHENEL (Maurice). - *La Medjba, impôt de capitation tunisien...* thèse doctorat. - Tunis, Imp. Rapide, 1912, In-8° 104 p.

CLARIN DE LA RIVE (Abel), correspondant de la Société des Etudes historiques de la France. - *Histoire générale de la Tunisie, depuis l'an 1590 avant Jésus-Christ, jusqu'en 1883 avec une introduction par M. P. Mignard.* - Tunis, E. Demoflys, Paris, Challamel., 1883, In-8°, IX-414 p.

CLEVE (G. de)et BARONI (Ernest), Agents de la Trésorerie d'Afrique. - *Histoire de la Régence de Tunis, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1884. - Alger, Pechauzet, 1883, In-8°, 82 p. *[Ch. comm. Marseille).*

COLLOTTI (Guglielmo). - *Tunisi e il suo popolo.* - Catania, Coco, 1876, XXIV-219 p. *(Bibl. V. Emm.).*

CRAPELET (Amable). - *Voyage à Tunis en 1859. - Tour du monde,* 1864. n° 262-263 *(Tunis).*

Viaggio a Tunisi, Biblioteca di viaggi. - Milano, Frat. Treves, 1876, XXXVII, 1 à 79.

CROZALS (J. de). - *Tunis. - R. P. L.,* 27 août 1881, pp. 275-286.

Le collège St.-Louis de Carthage, le Cardinal Lavigerie. - Ibid., 1er avril 1882, pp. 403-406.

CUBISOL (Charles). -, vice-consul à La Goulette. - *Notices abrégées sur la Régence de Tunis.* - Bône, Dagand, 1867, In-8°, 88 p.16 pl. *(Ch. Comm. Marseille).*

DAHDAH (Comte Rochaïd). - *Les colonies françaises en Algérie, Tunisie. - Rev. Afr. française,* 1886, IV, pp. 340-342.

DAUMAS (Capitaine Philippe). - *Quatre ans à Tunis.* - Alger, Tissier, 1857, In-8° 180 p. [0 3 i 8],

DAUX (A.). -, ing. civil à Nîmes. - *Achmet-pacha, Bey de Tunis, et les réformes récentes qu'il a faites. - Revue de l'Orient,* 1848, 2ème série IV, 342 *(Prêt).*

DEBBASCH (Yvan). - *La nation française en Tunisie* (1577-1835). - Sirey, 1957, In-8°, 538 p.

DE GUBERNATIS (Enrico), vice-console a Susa. - *Descrizione geografico-agricola-commerciale del Sahel. - Bolletino consolare,* vol. II. fasc XII, pp. 1053-1112 et vol. III, fasc. IV, pp. 434 sqq.

DEPONT (Octave). - et COPPOLANI (Xavier). - *Les confréries religieuses musulmanes.* - Alger, imp. de A. Jourdan, 1897, Gr. In-8°, XXVII-576 p., pl. et cartes [0 2 g 583].

DESFEUILLES (P.). - *Les colonies françaises. La Tunisie,* 1928. *LAlgérie.* 1931. *Le Maroc,* 1932. - Roger, 3 vol. in-12 de 96 p.

DESFOSSES (Edmond). - *La Tunisie. Description physique et économique. R. G.,* 1879, t IV, pp. 81-96.

DES GODINS DE SOUHESMES (Gaston). - *Tunis. Histoire moeurs, gouvernement, administration, climat, productions, industrie, commerce, religion, etc...* Guérin, 1875, in-16, IV-346 p.

- 1880, 3ème éd. [8° 03 i 120],

DESPOIS (Jean). - *La Tunisie.* - Larousse, 1930 In-8°, 208 p. très ill. 1 carte h.-t. (Collection coloniale).

La Tunisie orientale. Sahel et basse Steppe. Etude géographique. Les Belles Lettres In-8° carré, 616 p.38 fig. 20 pl. 1 carte h.-t. (publ. Fac. des Lettres d'Alger, 2e série, XIII).

Régions naturelles et régions humaines en Tunisie. - A. G., LII-1942, p.112-28, 2 fig., 2 pl.

DESSORT (Roger). - *L'histoire de la ville de Tunis, publiée avec la collaboration de MM. C. Benattar, Chabert, Marcel Gandolphe, Grandsire, Lambispoulos. Ch. Saumagne, etc.* - Alger, Pfister, 1924, gr. In-4°, 208 p., 24 pl., et carte h.-t.

DILHAN (Alphonse). - *Histoire abrégée de la Régence de Tunis.* - Balitout, Questroy et Cie, 1866, In-8°, 304 p.

DILHAN (Auguste). - *Ethnographie de la Tunisie.* - Maisonneuve (1874), In-8. 2° partie, Mémoires de la Société d'ethnographie. Session de 1873 [03 i 136],

Domaine colonialfrançais (le). II : *LAfrique du Nord. LAfrique Noire.* - Ed. du Cygne. 1929. In-4°. 476 p. *(La Tunisie,* pp. 121-192 par J. Despois et divers).

DONA' (Prof. Pietro). - *Tunisi.* - Padova, Tip. del Seminario, 1880. In-8°. 138 p.

DREVET (R.) - *A propos de l'armée tunisienne.* R. T., 1923, pp. 294. *sqq.*

L'armée tunisienne. - Tunis. Weber et Cie, 1922, In-8°. 426 p., 1 carte *(Tunis).*

DUNANT (Jean- Henry). - *Notice sur la Régence de Tunis.-* Genève. Fick. 1858. In-8°. 261 p. [0 3 i 124].

DUPUY (A.). - *Les colonies françaises. La Tunisie. Choix de textes précédé d'une étude.* - Laurens, 1939, In-12. 238 p., 125 fig. 1 carte h.-t. (Anthologies illustrées).

DUVEYRIER (H.). - *La Tunisie.* Hachette. 1881. In-8°. 144 p. [0 3 i 148],

EL HADJ HASSEN LAZOUGHLI. - *Annuaire Tunisien...-* Tunis, Imp. du gouvernement tunisien, commencé en 1881.

EMERIT (Marcel). - *La Légende de Léon Roches.* - Alger, Soc. historique algérienne, Typo-Litho et Carbonel, s.d. In-8°, 27 p. *(R.Afr.* 1947).

Encyclopédie coloniale et maritime, sous la direction de E. GUERNIER. 4 vol. In-4°, ill : Tunisie. 2e éd. 1947. XII-432-XV p.

Encyclopédie de L'Islam. Dictionnaire géographique, ethnographique et biographique des pays musulmans. - Leyde, Brill, et Paris. Picard et Klincksieck, I. 1913,1119 p. ; II, 1927,1243 P. ; III, 1936.1272 p : IV. 1934,1314 p. et 5 livraisons suppl. 1934 à 1938.

FALLÛT (Ernest).- *Notice géographique, administrative et économique sur la Tunisie.* - Tunis, Fath, 1888. In-8°. 139 p. [0 3 i 294].

FAUCON (Narcisse). - *La Tunisie avant et depuis l'occupation française, histoire et colonisation. Lettre-préface de M.. Jules Ferry* (31 mai 1892). - Challamel, 1893. 2 vol.In-8° [0 3 i 336],

FÉRAUD (L. Charles). - *Notes sur un voyage en Tunisie et en Tripolitaine.* - *R. Afr.* 1876. pp. 490-513.

FINOTTI (AW. Guglielmo).- *La Reggenza di Tunisi, geografia, statistica, commercio, agricoltura ed archeologia...* Firenze. Tip. délia Gazzetta. 1875, In-8°, 110 p.

La Reggenza di Tunisi considerata nei suoi rapportigeografici- storici-archeologici- idrografici-commerciali-agricoli-statistici, ecc. - Malta. 1856. In-8°. 440 p. *(Bibl. V. Emm.).*

FITOUSSI (Elie) et BENAZET (Aristide). - *L'Etat tunisien et le protectoratfrançais. Histoire et organisation* (1525 à 1881) (1881 à 1931). Avec une préface de M. François Manceron, ministre plénipotentiaire, résident général de la République française en Tunisie. - Arth. Rousseau, 1931. 2 vol. In-8°, 1.1.12-373-LVI p., t. II, p. 374 à 825-VIII [4° 0 3 i 1079].

FLAUX (Armand de). - *La Régence de Tunis au dix-neuvième siècle.* - Paris-Alger, Challamel. 1865. In-8°. 411P. [0 3 i 12].

FOURNEL (Marc). - *La Tunisie. Le Christianisme et l'Islam dans l'Afrique septentrionale.* - Challamel. 1886. In-16,180 p. [8° 0 3 i 234].

FRANCK (Dr Louis). - *Tunis. Description de cette Régence.* - Univers pittoresque. Didot, 1850, In-8°.

FRANÇOIS (Albert). - *Tunis et la Régence sous Mohammed-el-Sadak-Bey.* - Impr. de Jouaust 1867. In-8°. 27 p. [8° 0 3 i 41].

GALICO (Augusto). - *Tunisi e i consolisardi* (1816-1834). - Bologna, Cappelli. 1935, In-8°, 211p.

GANDOLPHE (Marcel). - *Les événements de 1864 dans le Sahel et principalement à Sousse. R.T.,* 1918, pp. 138-153.

- *(LArmée Tunisienne). R.T.* 1922, p. 274-286.

GASSELIN (Edouard). - *Petit Guide de l'étranger à Tunis.-* Constantine. L. Marie. 1869. ln-18. 71 p. tableau.

GAUDEFROY-DEMOMBYNES (Maurice). - *Les institutions musulmanes.* 3E éd. - Flammarion, 1946, In-16. 225 p.

GAUTHIER (E. F). - *LAfrique Blanche.* - Fayard. 1939. In-8°. 366 p. 72 fig. (Géographie pour tous).

GAY (Oscar). - *La Tunisie, notice historique.* - Impr. de W. Remquet, Goupy et Cie. 1861.In-8°. 73 p. [0 3 i 26].

GLAHN (Hans-Otto). - *Tunis (Einst, heute und morgen...)* - Berlin. Siegismund. 1940. In-8°. 225 p., pl., 1 carte.

GRANDCHAMP (Pierre). - *Documents relatifs à la révolution de 1864 en Tunisie* : Documents inédits publiés sous les auspices de la Résidence générale de France à Tunis.-Tunis. Aloccio. 1935. 2 vol. In-8°. XLVI-297 et 384 p. pl.

- *Notables français à Tunis de 1592 à 1881 R. T.* 1942, pp. 201-241.

GRANDCHAMP (P.) et MOKKADEM (Béchir). - *Une mission tunisienne à Paris (février-mars 1853). - R. Afr.* 1946, pp. 58-98.

GRASSET (D.). - *Rapport à M. le Gouverneur Général de l'Algérie sur l'instruction publique en Tunisie,* 1878. - *R. Afr.* XXXII, 19.

GUÉRIN (Victor). - *Etablissements catholiques de la Régence de Tunis.* - Bull des Œuvres des Ecoles de l'Orient, janvier 1865 (Tunis)

Kairouan, lectures faites à... la Société de géographie de Paris, le 21 *décembre* 1860. - Impr. de L. Martinet (1861), In-8°, 18 p.

La France catholique en Tunisie, à Malte et en Tripolitaine. - Tours, A Marne et fils, 1886, In-8°, 239 p., pl.

Sfax, l'île de Djerba, Sousa. - L'Exploration, XII, n° 234 *(Tunis).*

GUMPRECHT (T. E.). - *Der Bezirk von Sfax in Tunesien. Zeitschrift fur allgemeine Erdkunde.* - Berlin, D. Reimer, 1853, pp. 399-406.

GUITER (Lieut. A.). - *Exploration en Tunisie. - R. Afr.* IV, 1922.

HARDY (G.). - *Le Maroc. La Tunisie.* - Pion, 1931, pp. 1-336 et 339-470. (*Histoire des colonies françaises et de l'Expansion de la France dans le monde* de G. HANOTAUX et MARTINEAU, *IF).*

HÉRISSON (comte d'). - *Relation d'une mission archéologique en Tunisie.* - Société anonyme de publications périodiques, 1831, in 4°, 289p., pl.

HESSE-WARTEGG (Ernst von). - *Tunis : Land und Leute.* - Wien, Pest, Leipzig, 1882, In-8°, 234 p., ills, cartes (8° 0 3 i 155).

Tunis : The Land and the People. London, Chatto and Winders. 1882, In-8°, 292 p., ills.

Historique du Bureau des Affaires indigènes de Médenine (36 p., 2 pl.).

... *de Matmata* (29 p., 1 pl.)... *de Tatahouine* (51 p., 3 pl.)

... *de Zarzis* (46 p., 1 pl.)... *de Ben Gardane* (72 p., 2 pl.)

... *de Kébili* (46 p., 6 pl.), Bourg, Berthod, 1931, 6 br. in-8°.

HOUDAS (O.) et BASSET (René). - *Mission scientifique en Tunisie* (1882). Alger, Fontana, 1882-1834, 2 parties en 1 vol. in-4°, 163 p., pl cartes.

HUBAC (Pierre). - *Tunisie.* - Berger-Levrault, 1948, In-16, VI-159 p., 16 pl. (L'Union française).

HUGON (Henri). - *La mission du commandant Guy à Tunis.* - *R. T.* 1937, pp. 393-497.

Les emblèmes des Beys de Tunis. - Leroux, 1913, gr In-8°, 185 p., ills.

Les instructeurs français de l'ancienne armée beylicale. - *R. T.* 1923, pp. 152-160.

Notes sur trois contes tunisiens d'un officier français. - *R. T.* 1917, pp. 81-90.

JOLY (A.). - *Notes géographiques sur le Sud tunisien.* - B. S. G. Alg., XIII, 1908, pp. 281-301 ; XIV, 1909, pp. 223-50 et 471-508,1 carte.

JUILLET SAINT-LAGER (Marcel). - *La Régence de Tunis. Géogrqphie physique et politique, description générale, gouvernement, administration, finances etc.* - Alger, Juillet Saint-Lager, 1874, In-8°, 70 p. [8° 0 3 i 98].

JULIEN (Ch A.). - *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie-Algérie-Maroc.* - Payot, 1931, In-8°, XIV-866 p.357 fig., 2 cartes h.-t.

KERSANTÉ (Vicomte de). - *Impressions de voyage. LAfrique au XIX[e] siècle. La Tunisie au point de vue politique, agricole et commercial.* - Dinan, Imp. Bazouge, 1871, In-8°, 62 p. [8° 0 3 224].

KHÉRÉDINE (Général). - *Réformes nécessaires aux Etats musulmans. Essai formant la première partie de l'ouvrage politique et statistique intitulé : la plus sûre direction pour connaître l'état des nations.* - Dupont, 1868, in-4°, 79 p.

LABRÉ (Emmanuel). - *Histoire de la ville et de la paroisse de Bizerte.* - *La Tunisie catholique,* 1944-45. suppl., n° 3, 5, 7,11, 32 *[Don Archevêché).*

[LAGRANGE (Octavie)]. - *Souvenirs de voyage, Algérie et Tunisie. Correspondance.* - Langres, Vathelat, 1868, in-12 [Lk 8.843],

LANESSAN (J.-L. de). - *La Tunisie.* - Alcan, 1887, In-8°, 268 p. ; 2ème éd. 1917, 308 p., 1 carte h.-t.

LEGRAND (Adolphe), attaché au ministère de la Guerre. - *La Tunisie, étude historique...* Imp. J. Claye, 1873, In-8°, 57 p. [8° 0 3 i 30],

LEROY-Beaulieu (Paul). *LAlgérie et la Tunisie.* - Guillaumin. 1887, In-8°, VII-472 p.

LEWAL (Général). - *Etude sur la frontière de Tunisie.* Lecture faite à la séance du 4 mai - Montauban, Forestié, 1881, In-8°, Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne.*

LORIN (H.), ancien professeur au lycée Carnot de Tunis, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux. *LAfrique du Nord (Tunisie, Algérie, Maroc).* - Colin. 1908. In-12. 418 p., fig. et 3 cartes h.-t. 2ème éd. 1913, IV-II-420 p.

LOTH (Gaston). - *Tunis sous la dynastie des Hafsides.* - *Rev. Encyclopédique.* 1899. t. IX, pp. 261-265.

M. A. - *La Tunisie.* Mascara. Imp. E. Ruet, s.d. In-8° [0 3 i 187],

MALLAT DE BASSILAN. - *Tunis et la Tunisie.* - Tournai. Castermann. 1882. In-8°.

MALTZAN (Heinrich-Karl-Eckhardt-Helmuth, Freiherr von). - *Sittenbilder aus Tunis und Algérien.* Leipzig, Dyk. 1869, In-16. 452 p. planche.

Reise in den Regenschaften Tunis und Tripolis. - Leipzig. Dyk. 1870. 3 vol. In-8°, plan, carte et portrait [8° 0 3 i 19],

MARCEL (J. J). - *Histoire de Tunis précédée d'une description de cette régence par le docteur Louis Franck.* - Didot. 1851. In-8° *(Tunis).*

MARCHAIS DE LA BERGE (Albert de). - *La Tunisie, récit de l'expédition française, voyage en Tunisie, histoire.* - Firmin-Didot, 1881, In-16. XI-378 p.

MARNEUR (André). - *La chefâ (droit de rachat dans la loi musulmane).* Thèse droit. - Larose et Tenin. 1910. In-8°. 171p. [8° F 21050],

MARTEL (André). - *L'armée d'Ahmed Bey d'après un instructeur français.* - *Cahiers de Tunisie,* 1956, pp. 373-407.

MARTY (P.). - *Historique de la mission militaire française en Tunisie* (1827-1882). - R. T. 1935. pp. 171-207 et 309-346.

MASSE (H.). -*L'Islam.* - Colin- 1930. In-16. 221. p. (coll. A. Colin, n° 126).

MAUSSET (H.). - *Afrique du Nord.* - Larose. 1946. In-8°. 212 p.

MICHEL (Léon]. - *Tunis, l'Orient africain. Arabes, Maures, Kabyles, Juifs, Levantins...* Garnier, 1867, In-8°, III-336 p. 2ème édition Garnier, 1883, In-8°. VI-314 p. [0 3 i 14],

MIGLIORINI [Elio]. - *La Tunisia.* - Rome. 1941. In-8°. 80 p. *[Bibl. V. Emm.).*

MONCHICOURT (Charles). - *Documents historiques sur la Tunisie. I. Relations inédites de Nyssen, Filippi et Calligaris* (1788. 1829. 1834). publiés avec des notices, notes ou appendices. - Société d'éditions maritimes et coloniales. 1929, In-8°. XI-367 p., fig.

Fragments historiques et statistiques sur la régence de Tunis par le comte Filippi, agent et consul général de S. M. à Tunis. -La Société, 1924. In-8°. paginé 551-592, fig.

La frontière algéro-tunisienne dans le Tell et dans la steppe. -R. *Afr.* LX XXII, 1938, pp. 31-59,1 carte h.-t.

- *La région de Tunis. - A. G.,* XIII. 1904. pp. 145-170,1 fig. 2 pl.

La région du Haut-Tell en Tunisie (le Kef, Teboursouk, Mactar. Thala). Essai de monographie géographique. - Colin, 1913, In-8°. XIV. - 487-XVII p. 18 fig. 12 pl. 1 carte h.-t. [8° 3 i 900].

La steppe tunisienne chez les Frèchich et les Majeur.. - Tunis. Orliac, 1906. In-8° 85 p. fig. pl.

M-. *Notice historique sur la Tunisie.* L. Baudoin. 1886, In-8°. Extrait du *Journal des Sciences Militaires, année* 1886.

O' KELLY DE GALWAY (Cte Alphonse). - *Etudes politiques sur le royaume de Tunis.* - Bruxelles. Imp. du Cosmopolite, 1871. In-8°. 112 p. [8° 03 i 129],

PATON (Emile). - *Tunis et son gouvernement.* - Chaix, 1886. In-8°. 22 p.

PELLISSIER DE REYNAUD (E.) - *Description de la Régence de Tunis.* - Impr. Impériale. 1853, In-4°, 455 p. carte [4° LK8 66 (XVI],

PERPETUA (Comm. Prof. G.). - *Geografia délia Tunisia, descrizione particolareggiata délia Reggenzza.* - Torino. G. B. Paravia. 1882. In-8°. 215 p.

Géographie de la régence de Tunis par J. Perpetua.- Tunis. V. Finzi, 1883. In-8°. 47 p.

PERRY (Amos). US. Consul at Tunis. - *Carthage and Tunis, past and present...* -Providence (Et.U.). Providence Press C°. 1869. In-8°- VIII- 560 p. [8° 03 i 97].

PERVINQUIERE (L.). - *Le Sud Tunisien.* -*R.G.* 1909. p. 395-470, 33 fig.

PINCHIA (Emilio). - *Ricordi di Tunisia.* - Torino. Casanova. 1883, In-16. 222 p. *(Bibl. V. Emm.).*

PIESSE (Louis). - *Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie, de Tunis et de Tanger.* - Hachette 1874. In-16, CLXXVI, 544 p. 6 cartes (collection Guides Joanne). Nouvelle édition. 1879. 546 p. 7 cartes. Hachette. 1881- In-8°. CXLIV-548 p. 7 cartes.

PLAUCHUT (Edmond). - *La France en Tunisie. I. La Régence avant le Protectorat. Revue deux Mondes,* 1ER octobre 1890. pp. 622-659 *(Ch. Comm. Marseille).*

RECLUS (E.). - *LAfrique septentrionale.* - Hachette, 1886, pp. 135-783. *(Nouvellegéographie universelle,* tXI).

Regenza di Tunisi nell' 1869. (La) - Tradotto in lingua italiana coll' assentimento dell' autore francese da Georges Mollin la Prade de La Valette d'antica origine italiana. - Alger, 1870, autographié Pochet (ouvr. polygraphié) *(Tunis).*

REIBELL (Général). - *La Tunisie d'il y a cinquante ans, d'après les notes et souvenirs du commandant Varloud, du 4ème régiment de Zouaves.* Préface de M. François Manceron. Paris-Nancy-Strasbourg, impr. Berger-Levrault, 1932, In-8°, XXII-219 p. avec grav. et cartes [8° 03 i 1084],

REID (T. Wemyss).- *The land of the Bey. Being impressions of Tunis under the French.* - London, S. Low, 1882, In-8°.

REYNIERS (Colonel). - *Un émule du commandant Boutin, le lieutenant-colonel Dautheville Rev. historique de l'armée,* février 1955, pp. 51-62

ROCCA (Nonce). - *A propos d'un livre récent sur la Tunisie* (La Régence de Tunis au XIXe siècle par A. de Flaux). Observations. - F Salmon, 1866, In-8°, 62 p.

ROCHES (Léon). - *Trente deux ans à travers l'Islam* (1832-1864) - Firmin-Didot, 1884-1885, 2 vol. in-16, fig. portr. [Ln 27 35025].

ROUARD DE CARD (Edgard). - *Traités de la France avec les pays de l'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Maroc.* - Pédone, 1906... In-8°, XV-422 p.

ROUSSEAU (Baron Alphonse). - *Annales Tunisiennes, ou Aperçu historique sur la Régence de Tunis.* - Alger, Bastide, 1864, In-8°, 575 p. [8 03i 27],

ROYAUMONT (Louis de), ex-rédacteur en chef des journaux *Marseille-Tunis, Nouveau Tunis, Indépendant Tunisien, Petit Tunisien. - La Tunisie sous M. Cambon* (1882-1886) Paris-Marseille 1886, In-4°, 15 p. *(Ch. Comm. Marseille).*

SABLON DE LA SALLE (M. M. V. G.) - *L'avenir de la Tunisie.* - A Chaix.1870, In-8°, 39 p. [8° 03 i 51].

SERVONNET (].). - et LAFITTE (F.). - *En Tunisie, le golfe de Gabès en 1888.* Challamel, 1888, In-8°, XVIII 434 p.12 pl et 4 cartes h.-t.

SEVESTRE (H.). - *D'Alger à Tripoli. Mission de l'aviso le Kléber (mai-juin 1874). - R. Mar. Col.* 1874, t. XLIII, pp. 685-722.

TCHIHATCHEF (Pierre de). - *Espagne, Algérie et Tunisie. Lettres à Michel Chevalier.-* Baillière, 1880, In-8°, XX-595 p., carte [4° G 117],

Spanien, Algérien und Tunis. Leipzig, 1882, In-8°, 531 p.

TLATLI (S. E.). - *Djerba et les Djerbiens. Monographie régionale.* - Tunis Aloccio, 1942, In-8°, 213 p., fig, 22 pl., 3 cartes h. t (R. T. 1941 et 1942).

TIRANT ET REBATEL, - *Voyage dans la Régence de Tunis. - Bul. soc. de Géog. Lyon.,* 1875,1.1., pp. 35-64, carte [8° G 556],

TULIN (Charles, chevalier). - *Le royaume tunisien et les représentants des puissances étrangères à Tunis.* - Bône, Dagand, 1864, In-8°[03 i 37].

Tunis et la Tunisie par un ingénieur qui a voyagé et habité dans le pays pendant plus de vingt-cinq années. - P. Schmidt, 1881, In-8°, 16 p. [03 i 144],

Tunisie (La) au début du XXe siècle. - De Rudeval, 1904, In-8°, VIII 378 p.118 fig (avec préface de Raphaël Blanchard).

Tunisie (La). Histoire et description, 2 vol., 495 et 293 p., *Agriculture. Industrie. Commerce.,* 2 vol. VIII-461 et 273 p. - Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1896, 4 vol., In-8°, (Publ. par l'Association française pour l'avancement des sciences)

VILLOT (commandant). - *Description géographique de Tunis et de la Régence.* - Challamel, 1881, In-8°, 50 p. avec carte h.-t *(Ch. comm. Marseille).*

WEYLAND (].). - *Le Cap Bon. Essai historique et économique.* Tunis, Imprim. Rapide, 1926, In-8°, IV-116 p.l carte h.-t.

WINGFIELD (Lewis). - *Under the palms in Algeria and Tunis.* - London, Hurst and Blackett, 1868, 2 vol. in-16° [L 8 K 2037].

WRAGE (W.). - *Nordafrika. Volk und Landschaft zwischen Rifund Nil.* - Leipzig, F irkentscher, 1943, 2 vol. in-4°, 137 et 125 p. pl.; fig., 1 carte.

ZACCONE (capitaine Prosper). - *Notes sur la Régence de Tunis.* - Tanera, 1875, In-8°, 265 p., cartes [0 3 i 99].

ZAWADOWKI (G.). - *Richard Holt, pionnier de la presse tunisienne. - R. T.* 1939, pp. 127-131.

A ces ouvrages imprimés il faut joindre la chronique manuscrite de Ben Dhiaf dont une équipe de chercheurs tunisiens travaille actuellement à établir le texte arabe en vue d'une publication et d'une traduction prochaines. Grâce à d'obligeants concours nous avons pu disposer d'une ébauche de traduction encore manuscrite de cet ouvrage : «*L'agrément de notre époque comprenant l'histoire de la Tunisie et en particulier du Pacte fondamental*».

d) Population et vie économique

11 n'existe pas plus d'étude d'ensemble sur les populations de la Régence que sur l'économie tunisienne au milieu du XIXème siècle. Seul le dépouillement systématique d'archives tunisiennes encore peu accessibles au public permettra peut-être d'entreprendre une telle enquête. Grâce aux registres nominatifs des impôts personnels, des taxes sur les récoltes, les olivettes et les arbres

fruitiers, on pourra sans doute apprécier plus exactement la répartition et la densité de la population, ses ressources, son niveau de vie qui ne nous sont connus jusqu'à présent qu'à travers des rapports consulaires souvent incomplets et peu précis. Nous sommes infiniment mieux renseignés sur les minorités italienne et juive que sur les Musulmans. Les Maltais eux-mêmes out été négligés au profit des Italiens, rivaux des Français. Il existe toutefois deux ouvrages importants concernant les tribus tunisiennes, qui exploitent des renseignements collectés par les contrôleurs civils au lendemain du protectorat, la «nomenclature» éditée par les soins du gouvernement, les notes sur les tribus de la Régence parues dans *la Revue Tunisienne* en 1902.

En matière économique, nous ne sommes bien renseignés que sur le mouvement commercial maritime, grâce aux rapports des vice-consuls de France à La Goulette, Charles et Joseph Cubisol, de leurs collègues italiens à Sousse et La Goulette dont les rapports annuels out été publiés dans les recueils consulaires français, belge ou italien.

Relevons cependant quelques études sur les mines de Tunisie, les chemins de fer, les articles de Marcel Emerit et André Raymond sur la pénétration française et anglaise en Tunisie, ainsi que toute la littérature engendrée après 1874 par le projet Roudaire de percement de l'isthme de Gabès. En dépit de l'apport fourni par les rapports consulaires et les documents accessibles du Dar el Bey, nos connaissances en ce domaine restent très fragmentaires.

1 °) Population

ABDUL WAHAB (H. *H.).-Coup d'œil général sur les apports ethniques en Tunisie- R. T. 1917.* pp. 305-316 et 371-379.

ARNOULET (Dr.). - *La pénétration intellectuelle en Tunisie. -R. Afr.* 1954. pp. 160-167.

BARDIN (R). - *Les Jebalia de la région de Gafsa. Etude des populations berbères des massifs montagneux à l'Est de Gafsa. - R. T.* nv. série. 1939. pp. 87-126. 2 pl. 1 carte.

Les populations arabes du Contrôle Civil de Gafsa et leurs genres de vie. - Tunis, s. d., In-8°. 64 p., 1 carte (extrait de l'I.B.L.A., 2e, 3e et 4e trimestres 1944).

BERNARD (Auguste). - *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie.* - Tunis. - Impr. Barlier. 1924, In-8° 101 p., 9 pl. et 1 carte h.-t. à 1: 5.000.000.

Le recensement de 1906 en Algérie et en Tunisie. A. G., XVII. 1908, p. 24-33.

BERTHAULT (P.). - *La propriété rurale en Afrique du Nord. -Afr.fr.*, -1936, pp. 210-21.

BERTHOLON (Dr. L.) et CHANTRE (E.). - *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale (Tripolitaine, Tunisie, Algérie). I .Anthropométrie, craniométrie, ethnographie.* IV-XIV-663 p., 385 fig. 1 pl. et 5 cartes h.-t. II. *Album.* IV-8p. 57 pl. - Lyon, Rey et Paris. Picard (1912-13), 2 vol. In-4°.

Bou HASNA. - *Observations sur le mouvement démographique des populations musulmanes en Tunisie.* - La Fr. médit, et Afr., 1938, 3 p. 102-12.

CAZES (D.). - *Essai sur l'histoire des Israélites de Tunisie, depuis les temps les plus reculés jusqu' à l'établissement du protectorat de la France en Tunisie.* - A. Durlacher, 1888. In-18- 211 p. [0 3 i 263].

CHOTARD (H.). - doyen de la Faculté des Lettres de Clermont. - *Les populations de l'Afrique septentrionale et particulièrement de la Tunisie.* Clermond-Ferrand, 1882 In-8° 24 p. *(Ch. Comm. Marseille).*

CHOURAQUI (André). - *Marche vers l'Occident. Les Juifs d'Afrique du Nord.* - P.U.F. 1952. In-8°, 399 p. cartes.

COLLIGNON (R.). - *Ethnographie générale de la Tunisie. - Bull, de géogr. hist. et descriptive* 1887 pp. 181-353, 7 pl.

DESPOIS (Jean). - *Essai sur l'habitat rural du Sahel tunisien. A.G.* XL, 1931. pp 259-74, 2 fig. 1 pl.

Kairouan, Origine et évolution d'une ancienne capitale musulmane. A.G., XXXIX, 1930. p. 159-77, 2 fig. 1 pl.

Signification historique d'une carte de la densité de la population en Tunisie. - Congrès intern. de la pop. Hermann. 1937, vol VI (1938). pp. 14-22.1 fig.

DOUTTE (E.) - *La société musulmane du Maghrib. Magie et religion dans l'Afrique du Nord.* - Alger, Jourdan, 1909. In-8°, 617 p.

EISENBETH (M.). - *Les Juifs de l'Afrique du Nord. Démographie et onomastique.* - Alger. Impr. du Lycée, 1936. In-4°, 189 p. fig.

- *Les Juifs en Algérie et en Tunisie à l'époque turque* (1516-1830) - *R. Afr.* 1952. PP. 115-187 et 343-384.

FICAYA (Pierre). - *Le peuplement italien en Tunisie* (Thèse droit). Les Presses modernes, 1931. In-8°, 108 p.

GAFFAREL (P.). - *Quelques mots sur les Khroumirs.* - *Bull. Soc. géogr. Dijon,* 1882, vol. 1, n° 1, pp. 4-12.

GANIACE (Jean). - *Les Européens en Tunisie au milieu du XIX*[e] *siècle* (1840-1870) - *Cahiers de Tunisie,* 1955, pp. 388-421.

GAYDA (Virginio). - *Gli ltaliani délia Tunisia. Giornale d'Italia,* 15 décembre 1938 *(Bibl. V. Emm.)*

GRANDCHAMP (Pierre). - *Le fondouk des Français à Tunis* (1660-1861). - Tunis, Barlier (1928), 12 p., carte (Extrait de «La France en Tunisie au XVII[e] siècle»)(7um's).

GUYADER (A.). - *Les Tripolitains en Tunisie.* - *La Fr. médit et afr.,* 1938,1, pp. 33-43.

LEVAINVILLE (J.). - *Les troglodytes des Matmata. B. S. normande de géogr,* 1907, p.l 19-42, 7 fig.

LOTH (Gaston). - *L'évolution des civilisations tunisiennes.* - *R. P. L.* 1911, 2[E] semestre, pp. 242-248.

Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie (Thèse lettres). - Colin, 1905, In-8°, VII-503 p., 26 fig., 10 pl. (Sainte-Geneviève).

[LOTH (Gaston). - Critique par L. Bertholon, R. T., 1905, pp. 255-62.

MAQUART. - *Etude sur la tribu des Haouaïa (Territoire de Médenine).* - R. T. 1937, p.253-97, 2 pl. et 2 cartes h.-t.

MARÇAIS (W). - *L'islamisme et la vie urbaine.* - *C. R. Acad. Inscr. et Belles Lettres,* mars 1928.

MARÇAIS (G.). - *Tunis et Kairouan.* - Laurens, 1937, Gr. In-8°, 158 p. très ill. (Les villes d'art célébrés).

L'urbanisme musulman. - V[e] congrès Soc. sav. Afr. N. (Tunis, 1939) Alger, S. histalg., 1940, p.13-14.

MASI (Corrado). - *Fixation du statut des sujets toscans israélites dans la Régence de Tunis* (1822-1847), trad. de P. Grandchamp. - *R. T.* 1938, pp. 155-179 et 323-342.

Il granducato lorenese e i «Livornesi» in Tunisia. - Livorno, Belforte, 1937, In-8° (Bolletino storico livornese, 1937).

MICHEL (Ersilio). - *Esuli italiani in Tunisi* (1815-61). - Milano, 1941, 408 p.13 illustr.

MONCHICOURT (Ch.). - *Les Italiens de Tunisie et l'accord Laval-Mussolini de 1935.* - Sirey, 1938, in-16, 233 p. (Bibl des questions nord-africaines, II,).

MORPURGO (Giuseppe). - *Italia Francia Tunisia. La condizione giuridica degli Italiani in Tunisia.* - Livorno, Augustea, 1938, In-8°, 191 p. *(Bibl. V. Emm.).*

Nomenclature et répartition des tribus de la Tunisie. Secrétariat gén. du gouv. tun. - Chalon-sur-Saône, 1900, in-4°, 403 p.

XXX.- *Notes sur les tribus de la Régence de Tunis.* - *R. T.,* IX, 1902, pp. 1-23, 185-194 et 277-282 (reprend le ch. IX de *La Tunisie. Histoire et description)*

PAYE (L.). - *Evolution du peuplement de l'Afrique du Nord.* - *Pol. étrangère* III, 1937, pp. 263-81

SAYOUS (André-E). - *Les Italiens de Tunisie.* - Bruxelles, Goemaere, 1927, In-8°, 40 p. (Extrait de la *Revue Economique internationale).*

SITRUK (L.). - *La condition des Italiens en Tunisie.* - Tunis, Impr. La Presse, 1947, In-8°, 215 p.

SLOUSCHZ (Nahum). - *Les Hébrœo-Phéniciens et Judéo-Berbères, introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique.* (Archives Marocaines XIV). - Leroux, 1908, In-8°, 473 p.

STABLO (R). - *Les Djerbiens. Une communauté arabo-berbère dans une île de l'Afrique française.* - Tunis, Impr. S. A. P. 1.1941, in-12,165 p., 6 cartes h.-t.

SURDON (G.). - *Institutions et coutumes des Berbères du Maghreb (Maroc-Algérie-Tunisie -Sahara). Leçons de droit coutumier berbère.* Tanger-Fès, Ed. inter., 1936, In-8°, 502 p., 1 carte h.-t.

YACONO (X.). - *Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ?* - *R. Afr.,* 1954, pp. 277-307.

YVER (G.) *L'émigration italienne. A. G.,* 1897, t VI, pp. 123-132.

2) Vie économique

Annales du Commerce extérieur, Afrique 2,1843-1846 (Faits commerciaux n^os^ I-II, *passim).*

ARNOULET (Dr). - *Les exportations tunisiennes de 1801 à 1881. -1. B. L. A.* n° 38, 2e trimestre 1947.

BERNARD (Georges). - *La Mer intérieure du Commandant Roudaire. - Revue libérale,* février-mars 1884.

BERTHON (L.). - *L'industrie minérale en Tunisie.* - Tunis, S. des mines, Impr. Weber, 1922, In-8°, 272 p. nbr fig., carte à 1/1.000.000°.

CAILLAT (Philippe). - *Extrait d'une note sur la restauration de l'ancien aqueduc de Carthage. - Rev. Archéologique,* Nlle série, 26,1873, pp. 292-301.

Notice sur l'ancien aqueduc de Carthage et sa restauration. -Hugonin, 1873, In-4°, 32 p. 3 gravures (Arch. Caillat).

CASTELLANI (E.). - *La Tunisia. Agricultura e colonizzazione. - R. Inst. agron. perl'Africa Ital.* 1942, In-8°, 257 p. (Relazioni e monografie agrario-coloniali, n° 68). *(Bibl. V. Emm.).*

CHALON (Paul-F.). - *Les richesses minérales de l'Algérie et de la Tunisie.* - H. Dunod et E. Pinat, 1907, In-8°. 99 p., carte.

Commission supérieure pour l'examen du projet de mer intérieure dans le Sud de l'Algérie et de la Tunisie, présenté par M. le Commandant Roudaire, 1882. - Imp. Nationale. In-4°. 458 p. et. 1 carte h,-t.

Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma et prolongements... Réseau Tunisien.. Actes organiques et documents annexes.- Mâcon, Impr. de Protat Frères, 1912. In-8°, 260 p.

Congrès d'agronomie du Cinquantenaire, Tunis, 1931. *Compte rendu. -* Alger. Baconnier. S.d. 2 vol. In-8°, 902 p. pl. h.-t.

COSSON (Dr. E.S.C.). - *Nouvelle note sur le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une Mer dite intérieure, art. in Comptes rendus. Acad. des Sciences,* 1882, XCIV.

Sur le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une Mer dite intérieure, in Comptes Rendus de l'association Fse pour l'Avancement des Sciences., Congrès de Blois, 1884.

Note sur un projet de création en Algérie d'une Mer dite intérieure. - Bull. Soc. Géo. janvier 1880.

CUBISOL (Charles). - *Traduction de la loi publiée dernièrement à Tunis concernant les réformes apportées dans l'administration du pays. - Recueil consulaire belge,* 1856, //, 786-791.

Renseignements sur le commerce de Tunis avec l'Europe. - Ibid., 1858. IV 52-61.

Rapport sur le défaut de communications directes. Ibid., 1860, VI. 429-431.

Tableaux du mouvement des importations et des exportations du Port de La Goulette, pendant les années 1861-1862. - Ibid., 1863. IX 676.

Rapport sur le commerce du port de Tunis pendant l'année 1863. Ibid. 1864. X 129-130.

Tableau du mouvement commercial du port de La Goulette pendant les deux dernières années. - Ibid., 1866. XII, 479-80.

CUBISOL (Joseph). - *Tableaux statistiques du mouvement commercial du Port de Tunis (par La Goulette)* pendant l'année 1868. *Ibid.* 1870- XVI. 32-35,1869-1881. vol. XVI à XXXVIII, *passim.*

DE GOYZUETA (Alessandro dei Marchesi di Toverena), Regio vice-console alla Goletta. - *Cenni sulla Goletta commercio e navigazione nella sua Rada. - Bolletino consolare,* 1867, vol. III, fasc. XI. p. 1248.

Movimento délia navigazione e del Commercio nationale alla Golleta. - Ibid., 1869, vol. V, fasc. VI, p. 591.

DEGUBERNATIS (Enrico). R. Vice-console alla Goletta. - *Commercio di Susa e del Sahel nel* 1864. - *Ibid.,* vol. III, fasc. IV, p. 443.

Importanza commerciale del porto di Susa nella Tunisia. - Ibid., vol. II, pp. 285-287.

DELORME (Y.). - *L'élevage en Tunisie. Etude agricole, économique et législative.* -Ed. d'Art et d'Hist. 1942. In-8°. 255 p., pl., 1 carte.

Direction générale de l'Agriculture, du Commerce, et de la Colonisation (Tunisie). - *L'agriculture en Tunisie,* 403 p., 22 pl. 1 carte h.-t. - *Principales productions animales en Tunisie,* 153 p., 17 pl. h.t. - *La colonisation en Tunisie.* 69 p., 53 pl. - *Les forêts de la Tunisie,* 192 p., - *Le Tourisme.* 57 p., 29 pl. - Bourg. Impr. Berthod. 5 vol. In-8°.

Direction générale des Travaux publics. - *Les chemins de fer en Tunisie* 46 p. dépliants, 2 cartes h.-t. - *Note sur le réseau routier,* 43 p., 2 cartes h.-t. - *Ports maritimes de la Tunisie, 57 p. dépliants.- Hydraulique urbaine et agricole* de 1884 à 1930. 230 p. dépliants. - Bourg. Impr. Berthod. 4 vol. In-8°.

DOUMET ADANSON (M.). - *Note sur l'origine des Chotts du Sud de la Tunisie.-* Montpellier, Impr. de Boehn, (1875). In-8°. (extrait de *Revue des Sciences naturelles,* septembre 1875).

DUCROQUET (P). - *La crise économique de 1897 au Sahel Tunisien. - R. T.* 1908, pp. 377-382, 491-498, 1909. pp. 17-26,124-130, 220-226, 331-338, 386-393.

EMERIT (Marcel). - *La Pénétration industrielle et commerciale en Tunisie et les origines du Protectorat. Rev.Afr.* 1952, pp. 196-219.

FAGES (E. de) et PONZEVERA (C.). - *Les pêches maritimes de la Tunisie.* - Tunis. Impr.). Picard. 1899. In-8° ; 2° éd. par E. Bourge. Tunis. Picard. 1908. In-8°, 227 p. 63 fig. 63 cartes h.t.

Foreign Office. - *Diplomatie and consular reports,* annual sériés, 1875-1882 (Reports., on the trade and commerce of Tunis [Susa] presented to the Houses of Parliament) (*Br: Mus.).*

FUCHS (Edmond). - *L'isthme de Gabès et l'extrémité orientale de la dépression saharienne. -* Delagrave, 1877, In-8°, (extrait du *Bulletin Soc. géogr.* septembre 1877).

GAFFIOT (M.). - *L'usure dans l'Afrique du nord. - Outremer,* VII, 1935, pp. 3-26 [4° G 1762],

GARSIN *(Is).-Adamo Smith e la Tunisia,* 1875-1876. *Quesitieconomiciproposití da Is. Garsin.-* Marsiglia, Cayer, 1877, In-8°, 160 p. [0 3 i 123],

Giustizia per il lavoro italiano in Africa. - Roma, Ediz. GEA, 1945,1° Vol. (C Masi : *Lavoratori italiani in Tunisia, Algeria, Marocco, ecc.* I. Tunisia, pp. 9-48.).

GEOFFROY SAINT-HILAIRE (H). - *L'élevage dans l'Afrique du Nord. Maroc, Algérie, Tunisie. -* Challamel, 1919, In-8°, XI-530 p., 32 pl., 1 carte h.-t.

GRUVEL (A.). - *L'industrie des pêches sur les côtes tunisiennes.* (Bull. n° 4, Station océanogr. de Salammbô. - Dijon, Darantière, 1926, In-8°, 135 p., 21 fig., 19 pl.

HENNIQUE (Privat-Agathon). - *Caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie en 1882.* Berger- Levrault, 1884, In-8°, 65 p. (Extrait de la *Rev. mar. et col.).*

Une page d'archéologie navale. Les caboteurs et pêcheurs de la côte de Tunisie, pêche des éponges. - Gauthier-Villars, 1888, In-8°, 83 p. cartes et pl.

[LAGRANGE.] - *Etude sur la colonisation officielle en Tunisie (enquête de 1914).* - Dir. gén. de l'agr. Tunis, Impr. Guinle, 1919, Gr. In-8°, 131 p.

LAVIGNE (Georges). - *Le Percement de l'isthme de Gabès,* 2E tirage-Coulommiers, Brodard, 1876, In-8° 16 p. (extrait de la *Revue moderne,* 25 novembre 1869).

LEQUEUX (M.) - élève-consul attaché au Consulat général de France à Tunis. - *Commerce et navigation de la Régence de Tunis pendant l'année* 1878. - *Bulletin consulaire français,* 1886, p. 91.

LESSEPS (Ferdinand de). - *La mer intérieure de Gabès.* - Rev. Scient., 21 avril 1883.

L'utilité de la topographie : Suez, Panama, Gabès. - Rev. de géogr., janvier 1886.

LION. - *La mer intérieure africaine. - Nouvelle Revue,* 1er mai 1883.

LOP (S. Ferdinand). - *La Tunisie et ses richesses.* Préface de Ed. Soulier, député de Paris. Ed. P. Roger, 1921, In-8°, photogr.. plans et carte.

MASSON (P.). - *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque* (1560-1793) - Hachette, 1903, in-8°, 678 p.

MACCHIAVELLI (G. B.), vice-console a Tunisi. - *Cenni sul Commercio e sulla Navigazione dei principali Porti Tunisini nell'anno 1869.* Bolletino consolare, 1870, vol. VI, fasc VIII, p.117.

Sulle colonie Europee nella Tunisia. - Ibid., 1871, vol. VII, fasc. IV, p. 223.

MAX (Gustave), consul de Belgique à Alger. - *Rapport sur la Tunisie - Recueil consulaire,* 1870, pp. 538 sqq.

MELIS (Giuseppe). - *Miniera e fonderia del Gbel Rsass in Tunisi. Apprezzamento intorno al valore ed all'importanza speculativa dell'industria.* - Cagliari, Tipog. del Commercio, 1885, In-8°, 117 p. con 30 di allegati *(Cagliari).*

Ultima ratio : progetto di combinazione di un'apertura di credito nel Continente Italiano per la Società Mineraria Metallurgica Italiana nella Tunisia : comitato, provincia e crisi. - Oristano, Arborense, 1887, Fol., 4 p. (*Cagliari)*

MEULEMANS (Auguste). - *Etudes sur la Tunisie au point de vue du commerce belge.* - Bruxelles, 1867, In-8°, 29 p. (extrait de *Revue trimestrielle,* octobre 1867, 2ème série, XVI).

MILLIOT (L.). *L'association agricole chez les Musulmans du Maghreb.* A. Rousseau, 1911, In-8°, XVI-301 p.

MOTTES (V.). - *La colonisation française et la propriété indigène dans le Contrôle civil de Medjez el Bab.* - Tunis, Impr. centrale (Guinle), 1925, In-8°, 41 p. (extrait du *B. E. Tun.* 1925).

MONTELS (Jules), rédacteur en chef de *Tunis-Journal.* - *Le commerce de la Régence de Tunis en* 1305 (1888) Tunis, Imp. Rapide, 1889, in 4°, 24 p.

MZALI (M. S.). - *L'évolution économique de la Tunisie.* - Tunis, Impr. Rapide, 1921, In-8°, 159 p.

Notice générale sur la lère région (de Tunisie), ... *sur la 2éme région* (par J. V. AMIABLE), ... *sur la 3ème région, sur la 4ème... sur la 5ème région...* extraits du B.E. Tun., 1928, In-8°, 15, 33, 20 22 et 23 p., 5 cartes h.-t.

PASSERON (René-Eugène). - *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord.* (Thèse droit).

- Alger, Impr. la Typo-litho 1925, In-8°, 346 p. 5 cartes h.-t.

PENET (P.). - *Les syndicats d'inondation de la plaine de Kairouan.* - B. E. Tun., 1908, p.443-78,1 carte.

PLISSARD (R.). - *L'artisanat en Tunisie. - Rev. Intern. du Travail,* XXXIV. 1936, extrait, 40 p.

POREL (A.), sénateur de l'Algérie. - *La mer intérieure d'Algérie et le seuil de Gabès. Rev. Scientif.* 10 novembre 1877, pp. 433-440.

RAYMOND (André). - *Les tentatives anglaises de pénétration économique en Tunisie* [1856-1877)- *Rev. Hist.* 1955, t. CCXIV, pp. 48-67.

REVEST (Aw.). R. Vice-console in Susa.- *Relazione storica e commerciale sulla città di Susa* (Reggenza di Tunisi). - *Bolletino consulare.* vol. XII. 2e partie, juillet 1876, pp. 137-180.

ROBERTY (K.) - *L'industrie extractive en Tunisie..* Tunis. Orliac. 1907. In-8°. III-160 p. *(Tunis).*

ROUDAIRE (E.), capitaine d'Etat-Major. - *Une mer intérieure en Algérie.- Rev. Deux Mondes,* 15 mai 1874. pp. 323-350.

SAINTE-MARIE (E. PRICOT de). - *La mission du capitaine Roudaire en Tunisie. - L'explorateur.* N° 59. 23 mars 1876.

Les lignes télégraphiques françaises en Tunisie. - Bull. Soc. Géo. 1875. t. IX. p. 321.

SAYOUS (André E.). - *Le commerce des Européens en Tunisie depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe. -* Soc. D'Editions géogr. marit. et coloniales. 1929, In-8°, 181 p.

SCEMAMA (R.). - *La Tunisie agricole et rurale et l'œuvre de la France. Etude historique, législative et économique contribuant à une politique d'empire concertée, coordonnée et harmonisée-* Librairie gén. de droit et de jurisprudence, 1938, In-8°. 531 p. (Bibl. des SE. Econ. VI).

Société de constructions des Batignolles. - *L'œuvre d'un siècle.* Tolmer, 1952. In-4°, 88 p., ills. (*Don de la Société).*

Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année (1861 à 1881). - Impr. Nationale (1862 à 1882). In-4°.

TOURNIEROUX (J. A.). - *L'oléiculture en Tunisie.* - Dir. Gén. de l'Agr. Tunis, Imp. centrale. 2e éd. 1929, In-8°. 373-IX p., 97 fig.

Travaux publics (Les) du protectorat français en Tunisie. - Tunis Picard. 1900. 2 vol. gr. in-8°, fig.

Tunisie (La) et les chemins de fer algériens. - Rouvier et Logeât. S.d. (1877). In-8°. 31 p. carte [0 3 i 128],

VATIN (Fernand). - *Les chemins de fer en Tunisie* (Thèse droit Paris). - Lahure, 1902,. In-8°, 364 p.

WOOD (Richard). - *Report on the Sea of Triton and the chotts of Algeria.* London, 1874 (*Public Record Office:* F. 0.102/104).

e) Les questions financières

Sous cette rubrique, nous avons rangé des études financières se rapportant de près ou de loin à la Tunisie du XIXe siècle aussi bien que des brochures traitant de propositions d'emprunt ou les mémoires d'obligataires réclamant le paiement d'intérêts en souffrance. La valeur des documents imprimés ne saurait être comparée à celle des sources manuscrites, correspondance consulaire ou archives tunisiennes qui, seules permettent de saisir dans leur ensemble les origines et le développement de la crise financière tunisienne.

A MM. les sénateurs et députés des Bouches-du-Rhône. - Marseille. Imp. Barlatier Feissat, (1880), In-4°, 4p. [0 3 i 140],

BORDE [Paul], - *La vérité sur le câble transatlantique.* - Serrière (1868) .In-4°, 16 p. (Vp 28.929],

BOULARD (Maurice). - *Les finances de la Tunisie pendant les trente dernières années* (Thèse droit). Boyer, 1901, In-8°.212p.

BURDEAU (A.). - *La conversion de la dette tunisienne,* art. paru dans *Le Globe,* 4 janvier 1899.

CESANA (]. de J.). - *Appel aux porteurs d'obligations de la dette tunisienne.* Bône, Imp. J. Carie, 1873, In-12, 87 p. *(Tunis).*

CHIRAC (Auguste). - *L'agiotage de 1870 à 1884. lère partie : Période de 1870 à 1881.* - Bureaux Rev. Socialiste. 1887, In-8°.120 p. (*Chambéry).*

Les pots-de-vin parlementaires. - Savine, 1888. In-8°. 48 p.

Les Rois de la République. Histoire des Juiveries. Arnould. 1883. In-8°. 2 vol.

CLAPHAM (John Harold). -*An Economie history of modem Britain.* - Cambridge University Press, 1930-1932, 2 vol.In-8° (Sorbonne).

COLLAS (Henry). - *La Banque de Paris et des Pays-Bas et les émissions d'emprunt publics et privés* (Thèse droit). - Dijon, Marchai, 1908. In-8°. 221 p.

Comité des obligataires français des emprunts tunisiens 1863. 1865. - *Procès verbaux des séances du Comité et pièces annexes à consulter.* -*A* Chaix. 1872, In-8°- 68 p. [0 3 i 101].

Comité des porteurs d'obligations tunisiennes. - *Rapport aux obligataires.* - Paris, au secrétariat général du Comité, 1868. In-8°, 48 p. (56 avec annexe) [0 3 i 44].

Commission des Finances tunisiennes. Conversion en rente 6% *de la dette générale publique tunisienne comprenant les obligations émises en* 1863 *et en* 1865. - Poitevin, 1868, In-4°, 22 p. [0 3 i 46],

Commission financière tunisienne. - *Dette générale du gouvernement tunisien.* - (Paris) Bône, Dagand, 1871 *(Arch. Tun.)*

COUVERT (J.) - *Etude sur la Tunisie au point de vue financier et commercial.* - Imp. P. Dupont, 1875, in-4°, 42 p. [0 3 i 100],

DRUMONT (Edouard). - *La dernière bataille, nouvelle étude psychologique et sociale.* - E. Dentu, 1890, in-18, XIX-572 p.

La fin d'un monde, étude psychologique et sociale- Savine, 1889, In-18, XXXIII-556 p.

La France juive, essai d'histoire contemporaine - C. Marpon et E. Flammarion, 1886, 2 vol. in-18.

DUCHÊNE (Georges). - *La spéculation devant les tribunaux, pratique et théorie de l'agiotage.* Libr. centrale, 1867.

DUPONT- FERRIER (Pierre). - *Le marché financier de Paris sous le second Empire.* - Alcan 1925, In-8°, X-248 p.

EMERIT (Marcel). - *La crise des finances tunisiennes et les origines du protectorat.* - R. Afr. 1949, pp. 249-276.

Emprunt national de la Régence de Tunis. - Marseille, Imp. de Bazile. (1860), In-4° [0 3 i 34],

Emprunt national de la Régence de Tunis. - Marseille, imp. de Bazile, (1860), in-4° [0 3 i 35].

Emprunt Tunisien de 1865. Compte rendu de la réunion générale des porteurs d'obligations de cet emprunt, séance du 6 septembre 1867. Salle Herz 48, rue de la Victoire. - Poitevin, 1867, in-4°, 19 p. [0 3 i 43]

FEIS (Herbert). - *Europe, the world's banker 1870-1914, an account of European foreign investmentand the connection of world finance with diplomacy before the war...* Newhaven, Yale University Press, 1930, In-8°, XXIII-469 p.

GANIAGE (Jean). - *La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis* (1860-1880) - *R. Afr.* 1955, pp. 153-173.

Grandeur et décadence de la dette tunisienne. - Imp. Schiller, (1871), In-16, 21 p. [0 3 i 52],

GUENÉE (Georges). - *Les finances tunisiennes.* Préface de M. Georges Rectenwald. (thèse droit Alger). - Tunis, Imp. Sapi, 1932, in-8°. XII-212 p.

HOUDIARD (Yves). *Les problèmes financiers du protectorat tunisien.* - Lib. soc. et écon., 1939, In-8°, 246 p. (Thèse droit Paris) [8° F 41.072],

HUGELMANN (Gabriel). - *Le conflit tunisien, lettre à S. E. M. de Moustier, ministre de nos Affaires étrangères.* Balitout, Questroy et Cie, 1868, In-8°, 23 p. [8 Lb 56 1953].

JENKS (Leland Hamilton). - The migration of British capital to 1875. - New-York, Knopf, 1927, in-16, XI-442 p. [8° Ne 3811].

La dette générale tunisienne, étude financière. - Marseille, imp. Barlatier-Feissat, 1876, In-8°, 18 p. [0 3 i 121].

LOUTCHITCH (Léonidas J.). - *Allure et mécanisme des variations du taux de l'intérêt (en France de 1800 à nos jours).* Alcan, 1930, (Thèse Lettres, Paris).

MARION (Marcel). - *Histoire financière de la France, depuis 1715* (t. V. : 1819-1875, t VI : 1876-1914). A Rousseau, 1914-1931, 6 vol. In-8°.

MATHOREL (Henri) - *La situation de nos sociétés de crédit. Le Comptoir d'Escompte.* Typ. Balitout, 1873, In-8°, 23 p. (A. N. 65 AQ).

MAYER (Eugène). - *Le Crédit Foncier de France devant les Chambres.* (1876) *[A. N. 65 AQ)*

NEU (Justin). - *La vérité sur la Tunisie.* - A Chaix, 1870, ln-8°, 42 p. [8° 03 i 50]

Note sur le rôle et les attributions de la Commission financière tunisienne relativement à l'établissement des voies de communication dons la Régence de Tunis (septembre 1875). - Imp. P. Dupont, 1875, in-4°, 35 p. [0 3 i 113].

OUTREY (Edmond). - *Avenir financier de la Tunisie.* - Ghio, 1879, in-16,111-43 p. [8° 0 3 138],

PAYSANT (L.), rédacteur du journal *l'Akhbar.* - *Le Bey de Tunis devant l'opinion publique.* - Alger, F. Paysant, 1869, in-4° 15 p. [0 3 i 49].

PONTET DE FONVENT (Henry). *La Tunisie, son passé, son avenir et la question financière.* - Gisors, Bardel, 1872, In-8°, 32 p. [8°0 3i55],

Rapport sur l'exercice quinquennal 1870-1875 de la gestion des revenus concédés par le service de la dette tunisienne, présenté à S.E.M. Le Président de la Commission financière parles membres du Comité de Contrôle de la dite commission délégués des porteurs de titres. - Bône, Imp. Dagand, 1875, In- 4°, 10 p.30 tabl. (F. 0.102/103).

Réponse adressée au général Elias Mussalli négociateur d'un emprunt à Paris sur le refus d'adhésion par le gouvernement tunisien au projet d'emprunt signé par le général et M. Planat, député au Corps Législatif, (du 4 novembre 1866) *(Arch. Rome. Doss. Tunis).*

ROCCA (Nonce). - *Réponse à des questions relatives à la Commission financière et posées dans le journal «Le Sémaphore» de Marseille.* - Bône, imp. du Courrier, 1878, In- 4°, 14 p. *(Tunis).*

SOURIGUES (M.) - *Une question qui intéresse les capitalistes grands ou petits. Assemblée générale des actionnaires du Comptoir d'Escompte.* - Guérin, 1867, In-4°, 4 p. *(A. N. 65 AQ).*

f) Les procès

Les affaires Benaïad (1853-1856 *et* 1880-1913).

Conflit entre le gouvernement tunisien et le général Benaïad, ancien ministre et fermier général du bey, réfugié à Paris, au sujet de la gestion financière de ce dernier. La sentence arbitrale rendue par Napoléon III en 1856 ne mit pas fin au litige qui rebondit à partir de 1880 après l'ouverture de la succession Benaïad.

BENAÏAD (Mahmoud).- *Notice sur le général Benaïad, sa famille et son administration à Tunis.* - Cosson, 1853, In-8°, 23 p. (Dupont, 1875, réimpression) [0 3 i 56].

Deux notes du général Mahmoud Benaïad à Son Excellence Mr le ministre des Affaires étrangères accompagnées des pièces justificatives. - 1853, In-8°.

Note réfutative du général Mahmoud Benaïad sur le mémoire lithographié des agents du gouvernement tunisien, intitulé : «Réponse aux réclamations de M. Benaïad». Lahure, 1854, In-4, 66 p. [03 i 57].

Extrait des «Mémoires» du général Benaïad relatifs au mandat au porteur de 5 millions sur la ferme des cuirs souscrit par le gouvernement tunisien et négocié par MM. Périer frères. - Lahure, 1854, In-4°, 19 p. [0 3 i 59],

État des questions entre le général Benaïad et le gouvernement tunisien, après la note explicative en date du 12 *septembre* 1854, et/o *note supplémentaire en date du* 2 *novembre* 1854 *produites par les agents de ce gouvernement.* - Lahure, 1854, In-4°, 41 p. [0 3 i 60]

Note du général Benaïad sur la sixième communication des agents tunisiens. Pion, 1856, In-4° [0 3 i 71].

Le général Benaïad sur la onzième communication tunisienne (teskérés de sortie d'huile). - Pion, 1856, In-4° [0 3 i 72].

Explications du général Benaïad aux dernières questions du Comité sur ses réclamations personnelles. - Pion, 1856, In-4° [0 3 i 74].

Lettre adressée le 2 *mars* 1857 a *Son Altesse le Bey de Tunis par le général Mahmoud Benaïad.* Impr. de Dubois et Vert, s d., In-4° [0 3 i 78],

- *Ibid.*, en arabe [0 3 i 79].
- *Lettre adressée le* 30 *mars* 1857 *à Son Altesse le Bey de Tunis.* Pion, 1857, In-4° [0 3 i 80].

[Général KHÉRÉDINE] - *Réplique à la Note réfutative de M. Benaïad.* - Chaix, 1854, In-4° [0 3 i 58],

Réponse sur les réclamations de M. Benaïad contre le gouvernement tunisien. Chaix, 1855, In-4° [0 3 i 61].

Etat des pièces justificatives classées par chapitres avec les explications qui en déterminent la signification et la valeur. - Chaix, 1885, In-4° [0 3 i 62].

Réponses aux questions du Grand Conseil touchant les répétitions exercées par le gouvernement de Tunis contre Mahmoud Benaïad. - Chaix, 1856, In-4° [0 3 i 70].

Réponse du Général Khérédine aux observations de M. Benaïad sur la llème communication tunisienne (teskérés de sortie d'huilej 15 juillet 1856. - Chaix, 1856, In-4° [0 3 i 73].

Sentence arbitrale rendue par Sa Majesté l'Empereur des Français sur les réclamations réciproques de Son Altesse le Bey de Tunis et le général Benaïad (30 *novembre* 1856). - Pion, 1857, In-4° [0 3 i 75].

Ibid, en arabe [0 3 i 76],

Résumé des comptes dressés pour l'exécution de la sentence arbitrale rendue le 30 novembre 1856 par Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, entre Son Altesse le Bey de Tunis et le général Mahmoud Benaïad. Pion, 1857, Gr. In-fol„ 1 p. [0 3 i 77],

Conclusions du procureur de la République, M. Cruppi et jugement de la lère chambre du tribunal civil de la Seine, rendu le 18 juillet 1885 en faveur de la succession du général Mahmoud Benaïad contre Hamida Benaïad et consorts. Imp. L. Guérin, 1885, Gr. In-8°, 89 p. *[Arch. Tun.~).*

CRUPPI (Me Jean). - *Tribunal civil de Tunis lère chambre, Affaire Benaïad contre le gouvernement tunisien. Plaidoirie... pour les héritiers Benaïad, audiences des* 10, 11, 12 *décembre* 1912. *Extraits des*

consultations de Mmes Raymond Poincaré, Milliard, Millerand. Jugement du tribunal civil de Tunis, du 29 janvier 1913. - Imp. P. Dupont, 1913, In-8°, 214 p. *(Prêt Tunis).*

LENTE (Frédéric). - *Tribunal civil de la Seine.* L^ÈRE^ *Chambre ; Mémoire à l'appui de la cause du général Hamida Ben Abdurrahman Benayad et de ses frères, le colonel Aly et Hassouna Benayad contre les héritiers de feu leur oncle, le général Mahmoud Benayad.* Imp. Vve Renou, 1885, In-4°, 83 p. *(Ibid.).*

VIVIANI (Me René). - *Cour d'appel d'Alger. l^ère^ chambre de la cour-Plaidoiries... pour* S. A. *le Bey de Tunis et le gouvernement tunisien contre les consorts Ben Aïad (audiences des* 27, 28, 29, 30 *octobre* 1913). - Imp. P. Dupont, 1913, In-8°, 214 p. *(Ibid.).*

*

Affaire de la Djédeida (1871-1873). - Affaire politico-financière qui opposa au bey la société agricole de la Djédeida animée par le baron Castelnuovo et qui fut réglée par voie d'arbitrage.

Governo di S. A. S. Il Bey di Tunisi e société per la Tunisia. Documenti prodotti dal governo di Tunisi. - Firenze, Niccolai, 1872, In-4°, 65 p. *(Arch. Tun. Carton* 245).

LUCHINI (Aw. Odoardo). - *Governo di. S. A. S. Il Bey di Tunisie e Société per la Tunisia.* - Firenze, Niccolai, 1872, In-4 359 p. (Arch.. Tun. Carton 245).

Documents relatifs à M. le Baron Jacques Castelnuovo. Réponses à la lettre adressée par M. le baron Castelnuovo à l'honorable avocat de la Société industrielle, commerciale et agricole pour la Tunisie en date du 15 juillet 1872. Documents communiqués à MM. les arbitres par ordre du gouvernement tunisien... Florence, Imp. L. Niccolai, 1872, In-4°, 67 p. *(Ibid.).*

Tribunale arbitrale istituito col compromesso 15 Febbraio e 24 Marzo 1872. Governo di S. A. S. il Bey di Tunisi e Société par la Tunisia. Documenti prodotti dal Governo di Tunisi. - Firenze, Imp L. Niccolai, 1872, In-8°, 65 p. *(Ibid.)*

Vertenza tra la Société anonima commerciale ed industriale per la Tunisia ed il governo di S. A. Il Bey di Tunisi... Documenti presentati al tribunale arbitrale presieduto da S. E. il Ministro di Stato Commendatore Vigliani. - Rome, Eredi Botta, 1872, In-4°, XVI 194p *(Bibl. Aff. Etr. Rome).*

*

Affaires Colin et Caillat. - Réclamations successives de deux ingénieurs au service du bey en vue d'obtenir le paiement complet de travaux de réfection et d'entretien de l'aqueduc de Zaghouan.

[COLIN (P.)]. - *Mémoire justificatif des droits de M. Colin, ingénieur civil à la constitution d'un nouveau tribunal arbitral pour statuer sur les différends existant entre lui et S. A. le Bey de Tunis.* - Imp. Hugonis, 1873, In-4°, 39-23 p. [4° F 3 7264],

[BRULAT (A.)]. - *Mémoire pour les créanciers de M. Philippe Caillat contre le gouvernement tunisien.* - Imp. Perreau, 1872, In-4, 26 p. [4° f 3 4949].

[MAGGIORANI (O.)J. - *Le gouvernement de S. A. le bey de Tunis et le sieur Ph. Caillat. Réfutation de la réponse au rapport consultatif de* 1877. - Rome, Imp. du Sénat, 1880, In-8°, V-54 p. [0 3 i 598],

Pièces adressées à M. Philippe Caillat ingénieur de S. A. le Bey de Tunis relativement aux spoliations dont il a été victime en 1870. Imp. Perreau, 1872, In-4°, 42 p.

Pièces justificatives à annexer au mémoire présenté pour les créanciers de M. Philippe Caillat contre le gouvernement tunisien. - Imp. Perreau, 1872, In-4°, 36 p. [4° F 3 4949],

Récapitulation des comptes à annexer au mémoire présenté pour les créanciers de M. Philippe Caillat contre le gouvernement tunisien. - Imp. Perreau, 1878, In-4°, 28 p. lithogr. *(Arch. Caillat).*

Sentence rendue par la commission arbitrale nommée par les gouvernements français et tunisien à l'effet de statuer en dernier ressort sur les réclamations de Mr Ph. Caillat contre le gouvernement de S. A. Le Bey de Tunis. - Tunis, typ. Finzi, 1880, In-8°, 29 p. *(Ibid.).*

Affaire de Sidi-Tabet. (1873-1879). - Litige opposant au bey le comte de Sancy, concessionnaire du domaine de Sidi-Tabet, qui fut réglé en 1879 par une commission arbitrale après l'intervention du gouvernement français en faveur de Sancy.

[BOUTEILLE (Fernand) et VINCENT (L.).] - *Historique des contrats de M. le Comte de Sancy avec S. A. Le Bey de Tunis, MM. Carter, Tiffany et Wise et Mme Ronalds.* - Aix, A. Makaire, 1874, In-4° 12-10 p. (Cagliari).

DE FRANCESCO (J.). - *Considérations sur le conflit franco-tunisien.* - Cagliari, Imp. de l'Avvenire di Sardegna, 1879, In-8°, 48 p. (*Aff. étr. Rome*).

EMERIT (Marcel). - *Aux origines de la colonisation française en Tunisie. (LAffaire de Sidi-Tabet).* - *R. Afr.* t. LXXXIX, 1945, pp. 201-235.

*

Affaire Samama (1873-1886). - Série de procès intentés principalement en Italie autour de la succession du caïd Nessim Samama, ancien trésorier du bey, qui mirent aux prises les neveux Samama légataires ou deshérités ainsi que l'Etat tunisien, victime des prévarications du caïd Nessim.

Aw. ANDREUCCI, GALEOTTI, etc. - *R. Corte d'Appello di Lucca. Memoria in causa governo di Tunisi e Samama. Applicazione délia legge ebraica...* - Firenze, Niccolai, 1879, In-4°, 440 p. (Arch. Tun. carton 108).

Real Corte d'appello di Lucca. Note in causa Governo di Tunisi e Samama in replica aile memorie Villa e Cassuto. - Firenze, Niccolai, 1880, In-4°, 24 p. *(Ibid.)*.

BENAÏAD (Mahmoud). - *Lettre adressée à S. Exc. le général Hussein, chargé d'affaires du Bey de Tunis, à Livourne.* - Dupont, 1875, In-8°, 7 p. [0 3 i 106],

Seconde lettre adressée par S. Exc. le général Mahmoud Benaïad au général Hussein. Dupont, 1875, In-8° [0 3 i 104].

Réponse du Général Benaïad à la lettre du général Hussein, ministre du Bey de Tunis. - Dupont, 1875, In-8° [0 3 i 103].

Lettre du général Mahmoud Benaïad adressée au Directeur du journal «L'Italie». - Dupont, 1875, In-8° [0 3 i 107].

Note rectificative présentée par le général Mahmoud Benaïad au second mémoire des héritiers du Caïd Nessim Samama. - Dupont.1875, In-8°, 31 p. [0 3 i 105],

Réplique pour le général Benaïad aux accusations de M. Heussein. - Dupont, 1876, In-8° [0 3 i 119].

BENAMOZECH (Elia). - *Dellefonti e del testamento delfù conte caid Nissim Samama...* Livorno, Zecchini, 1882, In-8°, 83 p. (*Arch. Tun. Carton* 108).

CASSUTO (AW. Dario). - *Thbunale civile di Livorno. Giuseppe Semama contro Comm. Giacomo Guttieres N. N.* - Livorno, Zecchini, 1885, In-8°, 42 p. (*Arch. Tun. carton* 103).

CASTELLI (David). - *Confutazione delParerefirmato dalsig. Rabbino Roberto Funaro...* Firenze, Niccolai, 1877, In-8°,31p. *(Ibid.)*.

Secondo parere sulla validité secondo la legge ebraica del testamento del fù caid Nissim Samama. - Ibid., In-8°, 18 p. *(Ibid.)*.

Terzo parere sulla validité secondo la legge ebraica del testamento delfù Caid Nissim Samama - Ibid., In-8°, 17 p. *(Ibid.)*.

Osservazioni sul parere dei professori De Benedetto e Serafini sulla validità del testamento del sig. conte Caid Nissim Samama secondo il diritto ebraico. - Firenze, Niccolai, 1878, In-8°, 39 p. *(Arch. Tun. carton* 104).

Il diritto di testare nella legislazione ebraica... Firenze. Le Monnier, 1878, In-8°, 60 p. *(Ibid.)*.

Replica ai pareri del Rabbino]. Costa e di altri rabbini sulla validità del testamento delfù Conte Caid Nissim Samama. - Firenze, Niccolai, 1879, In-8°, 22 p. *(Ibid.)*.

Osservazioni sui testi ebraici prodotti dai sostenitori délia validità del testamento del Caid Nissim Samama. Firenze, Niccolai, 1882, In-8°, 15 p. *(Ibid.)*.

Aw. CORSI, MUGNAI et CAMPETTI. - *Corte Reale di Appello sedente in Lucca. Note dopo le discussioni in causa comm. Giacomo Guttieres, N. N. et cav. G. Samama.* - Livorno, Vigo, 1885, In-4°, 23 p.

(Arch. Tun. carton 103).

Du BUIT. - *Cour d'appel de Paris 1ère Chambre, Note pour S. E. Taher Benaïad, fils du général Mahmoud Benaïad et son héritier, contre les héritiers de Nessim Samama.* - Imp. Vve Renou, 1882, In- 4°, 39 p. *(Ibid.).*

GALEOTTI (avv. Leopoldo) ; etc... - *Corte di Cassazione di Firenze. Memoria in Causa Governo di Tunisi e Samama.* - Firenze, Tipogr. Bonducciana di A. Alessandri, 1881, In-8°, VI-299 p. *(Ibid.).*

HEUSSEIN (Général). - *Exposé des réclamations du gouvernement tunisien contre le feu Caïd Nissim Samama et contre ses ayants cause,* 1874, In-4°, 30 p. *(F. O.* 102/101).

Lettre du général Heussein au collège de la défense du gouvernement tunisien, dans l'affaire du Caïd Nessim Samama. - Imp. Vve Renou, (1878), In-4°, 35 p. (traduit de l'arabe) [4° Fn 3 2581].

Lettera del generale Heussein, all'onorevole avvocato Comm. Adriano Mari. Livorno, Tip. Francesco Vigo, 1880, In-4°, 31 p. [4° 0 3 V 71].

Réponse du général Heussein au général Mahmoud Benaïad. - Livourne, imp. F. Vigo, 1875, In-4°, 157 p. (traduit de l'arabe) *(Arch. Tun. carton* 109).

Ibid, en italien.

MUGNAI (aw. Vincenzo). - *Tribunale civile di Livorno. - Note defensionali afavore del sig. comm. Giacomo Guttieres N. N. contro il sig. cav. Giuseppe Samama.* - Livorno, Vigo, 1885, In-4°, 20 p. *(Arch. Tun, carton* 103).

PUCCI (avv. Achille). *Excellentissima Corte di Appello di Lucca, sezione civile. Note dopo le discussioni a favore del sig. cav. G. Semama contro il sig. comm. Giacomo Guttieres N. N.* - Livorno, Zecchini, 1885 *(Arch. Tun., carton* 103).

[RENDU et MEUNIER] *-1ère chambre de la Cour... succession Samama. Note pour les légataires intervenants en réponse aux conclusions de M. l'avocat général.* - Pontoise, Imp. A. Paris, 1882, In-4°, 3 p. [4° Fn 3 2580],

Tunis en France, questions politiques contemporaines par un diplomate. - Genève, C. Perrotel, 1882, In-16, VIII-200 p. [8° 0 3 i 827].

*

Affaire Elmilik. - Revendications d'un secrétaire du général Heussein à l'égard de la succession de son ancien employeur.

ELMILIK (Léon). - *Extrait des registres présentés par M. Léon Elmilik ex-administrateur et secrétaire de S. E. le général Heussein.* Livourne, 1885, In-8°, 79 p. (Arch. Tun. carton 109).

Gouvernement tunisien et succession Heussein. Notes explicatives... Tunis, Imp. Internationale, 1869, In-4°, 125 p. *(Arch. Tun. carton 108).*

Arbitrage Léon Elmilik contre le gouvernement tunisien. Conclusions de Mr Elmilik déposées aux arbitres MM. Auguste Ventre et Raymond Valensi. - Ibid., 1890, In-4°, XVII-29 p. (Arch. tun. carton 109).

Mémoire du Chevalier Léon Elmilik adressé à ses avocats contre Heussein Pacha, ex- général tunisien. - Tunis, Imp V Finzi, 1885, In-4°, 351-260 p. (trad. de l'italien par Z. Eymon) *(Ibid.).*

[GUEYDAN (A.) et SANTILLANA *(B.)].Arbitrage. Réclamations du sieur Léon Elmilikcontrele gouvernement tunisien. Mémoire pour le gouvernement tunisien.* - Tunis, Imp. B. Borrel, 1890, Grd In-8°, 152 p. [4° Fn 3 5721],

HEUSSEIN (Général). - *Note personnelle à mes honorables avocats. Lettre du général Heussein relative à la demande formée contre M. Elmilik devant le tribunal de Tunis.* - Imp Vve Renou, 1885, In-8°, 8 p. (Traduit de l'arabe) [8° F n 3 681].

•F

Affaire Vandoni. - Conflit entre le bey et l'un de ses anciens agents au sujet de frais de mission et de représentation.

GRANDCHAMP (Pierre). - *Dix mémoires en italien sur le procès Vandoni* (1869-1879). *R. T.,* 1919, pp. 347-349.

HUGON (H.). - *Un singulier diplomate, le comte de Vandoni «agent et consul général du bey Mohamed es Sadok». R. T.* 1918, pp.349-362.

Diritti e crediti del conte F. B. de Vandoni verso S. A. Il Principe Mohammed El-Sadock Bey di Tunisi... Roma, Cecchini, 1876, 42 p. *(Bibl. Aff. étr. Rome).*

[Aw. MAGGIORANI.] - *Commissione consultativa nominata da S. A. Il Bey di Tunisi. Memoria a favore del Governo di S. A. Il Bey contro Frederico Bartolozzi conte d'Vandoni...* Roma, Barbera, 1879 *(Arch. Tun.).*

Affaire de l'Enfida. (1880-1882). - Affaire essentiellement politique ayant pris les apparences d'un conflit d'ordre privé entre la Société Marseillaise et le Juif anglais Levy au sujet de la possession du domaine tunisien de l'Enfida.

BROADLEY (Alexander-Meyrick). - *France and Tunis.* - London, 1881, In-8°, 51 p., 2 cartes h.-t (Br. Muséum).

GANIAGE (Jean). - *Une affaire tunisienne, l'affaire de l'Enfida* (1880-1882). - *R. Afr.,* 1955, pp. 341-378.

LOTH (Gaston). - *L'Enfida et Sidi-Tabet : la grande colonisation française en Tunisie.* - Tunis, Impr. Rapide, 1910, In-8°, 193 p. ill [4° 0 3 i 1190],

[REY (Albert)]. - *Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts... Mémoire sur l'affaire de l'Enfida, propriété acquise de S. A. Khéredine Pacha (Tunisiej.* - Chaix, 1881 Gr. In-8°, 64 p. [4° Lb 57 7767],

Société agricole et immobilière franco-africaine. - *L'Enfida, son passé et son avenir.* - Maréchal, 1889, In-4°, 72 p., ills *(Ch. Comm. Marseille).*

*

Affaires diverses.

BATAILLE (Albert). *Causes criminelles et mondaines de 1881.* - E. Dentu, 1882 (Affaire Roustan-Rochefort, pp. 326-375) [8° F 1850],

GREGOIRE (Eugène). - *Mémoire sur l'autorité* erga omnes *dans les limites du territoire de la Régence de Tunis des jugements en matière immobilière par le tribunal musulman ou chaâra, de Tunis, soit entre Tunisiens, soit entre Tunisiens et Européens.* - Imp. A. Lahure, s. d. (1885) In-4°, VI-170.L.V p.

Mémoire pour le sieur Joseph Cohen contre le prince Sidi-Taïeb Bey, d'une part, et le gouvernement tunisien d'autre part. - Imp. Schiller, 1881, In-4°, 24 p. [4° F n3 2973].

Pontois (Honoré). - *Les odeurs de Tunis.* - Savine, 1889, In-18, IV-542 p. [0 3 i 270].

g) Périodiques

Nous avons dépouillé systématiquement la *Revue Tunisienne,* publication trimestrielle entreprise à partir de 1894 par l'Institut de Carthage et qui, à part une brève interruption pendant la guerre mondiale fut poursuivie jusqu'en 1948. *La Revue Tunisienne* contient, surtout à partir de 1929, un grand nombre d'articles ou de chroniques historiques dûs à des érudits ou des chercheurs locaux. La succession a été reprise depuis 1953, par les *Cahiers de Tunisie,* publication de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, orientée spécialement vers l'étude des sciences humaines. La *Revue Africaine* publiée à Alger depuis 1856 par la Société historique algérienne s'est également beaucoup intéressée à l'histoire tunisienne dans ces dernières années sous l'impulsion de M. Emerit, professeur à la faculté des lettres. *Les Annales de Géographie,* de leur côté, ont publié plusieurs articles de M. J. Despois consacrés autant à l'histoire qu'à la géographie humaine de la Tunisie. Nous avons fait appel également à d'autres revues, de valeur souvent inégale, mais qui présentaient l'intérêt d'être contemporaines des événements que nous nous proposions d'étudier. Mais, de façon générale, les articles de la presse politique et financière, française et étrangère entre 1860 et 1881 se sont révélés infiniment plus riches de renseignements que ceux des revues anciennes que nous avons utilisés.

Tunis n'ayant pas d'autre presse que le journal officiel, le *Raid et Tounsi,* des chroniques tunisiennes étaient ouvertes dans plusieurs journaux de France et d'Italie, le *Sémaphore* et la

Gazette du Midi de Marseille, *l'Avvenire di Sardegna,* de Cagliari, puis la *Riforma,* organe de Crispi. On peut suivre ainsi à travers les polémiques entre chroniqueurs locaux la petite histoire de la colonie européenne à la veille du protectorat.

Les affaires financières tunisiennes ont été évoquées dans des hebdomadaires parisiens spécialisés, tels la *Semaine Financière,* le *Moniteur de l'Epargne,* le *Journal des actionnaires* et surtout la *Réforme Financière,* organe de chantage qui se livra à de violentes attaques contre les animateurs des emprunts tunisiens sous couleur de défendre les épargnants français atteints par la banqueroute financière de la Régence. Mais ce fut dans la presse politique française que les affaires tunisiennes, financières d'ailleurs autant que politiques, furent l'objet des plus larges commentaires. A l'automne de 1881, les quotidiens d'extrême gauche et de droite entraînés par *l'Intransigeant* de Rochefort, lancèrent de violentes attaques contre le cabinet Ferry et la majorité opportuniste. L'étude de journaux comme la *Justice,* le *Petit Parisien,* le *Clairon,* le *Mot d'ordre* ou *Politique d'action* pendant cette période est absolument indispensable pour la détermination des origines du protectorat tunisien. Mais il faut évidemment la compléter par celle des débats parlementaires en France et à l'étranger, dont on trouve le compte rendu dans des publications spécialisées, *Journal Officiel* français, *Hansard's, Atti parlamentari* italiens.

Hebdomadaires financiers

Comic Finances (1868-1870)

Corriere mercantile maltese (1870) *(V. Emm.)*

Economist (The)(1865-68)

Economiste (L') de Malte (1876) *(Cagliari)*

Epargne (L') (1868)

Finance (La) (1872)

Finance et l'industrie illustrées (La) (1878-1882)

Finanza (La) de Milan (1877-80) *(V. Emm.)*

Journal des actionnaires (Le) (1864-82)

Journal des chemins de fer (Le) 1868)

Journal financier (Le) (1867-1869)

Moniteur de l'épargne (Le) (1879-1880)

Moniteur des fonds publics et des valeurs industrielles (Le) (1869-70)

Moniteur des intérêts matériels (Le) (1863,1868-70)

Notre petit journal financier (1879)

Réforme financière (La) (1872-1881)

Semaine financière (La) (1863-1882)

Presse politique et d'information

Byrgys Barys (L'aigle de Paris), journal en arabe paraissant deux fois par mois (1859-66)

Clairon (Le) (1881)

Constitutionnel (Le) (1878,1881)

Estafette (L') (1876-77, octobre 1889)

Evénement (L') (1881)

Figaro (Le) (1868-70,1878-81,1885,1891)

Gaulois (Le)(1869-72)

Illustration (L') (1878-1881)

Intransigeant (L') (1880-1882)

Journal des débats (Le) (1881)

Justice (La) (1881)

Lanterne (La) (1879-1881)

Liberté (La) (1868,1878-1881)

Moniteur (Le) (1866-1870)

Mot d'ordre (Le) (1879-81)

Napoléon (Le) (1881)

Paris (1881)

Patrie (La) (mars 1868)

Petit Parisien (Le) (1881)

Politique d'action (La) (1881)

Presse (La) (1868)

Radical (Le) (1881)

Rappel (Le) (1880-1881)

République française (La) (1875-1881)

Soir (Le) (1879-1881)

Temps (Le) (1865-1868,1876-1881)

Vérité (La) (1881)

Comédie politique (La), hebdomadaire de Lyon (1881)

Gazette du Midi (La), Marseille (1875-1881)

Peuple (Le), Marseille (1876-1879)

Sémaphore (Le), Marseille (1865-1881)

Seybouse (La), Bône (1878-1881)[8]

Daily Telegraph (The), Londres (1881) *(Br. Mus.)*

Pall Mail Gazette (The), Londres (1881) (*Br. Mus.)*

Standard (The), Londres (1881) (Br. *Mus.)*

Times (The), Londres (1876-1881)

Avvenire di Sardegna (L'), Cagliari (1871-82,1887, oct 1889) *(Cagliari)*[9]

Costituzione (La), Turin (1862-1864) *(V. Emm.)*

Diritto (II), Rome (1864,1881) *(V. Emm.)*

Italie (L'), Rome (1869-1877,1881) *(V. Emm.)*

Mostakel (El), hebdomadaire en arabe, Cagliari (1880-81) (*Cagliari)*

Opinione (L'), Rome (1878-1881,1889) *(V. Emm.)*

Popolo Romano (II), Rome (1878-1881) *(V. Emm.)*

Riforma (La), Rome (1878,1881) *(V. Emm.)*

Tunis-Journal (1884-1885) *(Tunis)*

h) Biographies

Pour reconstituer la biographie des personnages ayant joué un rôle dans cette histoire, nous avons fait appel à des documents manuscrits autant qu'à des recueils imprimés. Les annuaires diplomatiques français, anglais (F. 0. List) et italiens, les fichiers des ministères des affaires étrangères français et italien nous ont fourni la carrière des divers consuls et diplomates. Nous avons utilisé de

8 La collection de la Bibliothèque nationale est très incomplète et la plupart des numéros de la *Seybouse* sont mutilés de coupures.

9 II n'existe à Rome qu'une collection très incomplète de *l'Avvenire di Sardegna* (1876, 1879-88). Il en est malheureusement de même pour la plupart des quotidiens italiens de cette époque.

la même façon le fichier du ministère de la Guerre français, le livre d'or de l'inspection des Finances pour nous documenter sur les officiers et inspecteurs des Finances français détachés auprès du gouvernement tunisien.

Plusieurs dictionnaires biographiques nous ont été très utiles :

BRUNIALTI (Attilio). *-Annuario biografico universelle. Raccolta deipiù illustri contemporanei.* - Unione tipografico-editrice torinese, 1884-1887, 3 vol.

ROBERT (Adolphe), BOURLOTON (Edgar) etCouGNY (Gaston). - *Dictionnaire des parlementairesfrançais,* 1789-1889. - Bourloton, 1889-1890, 5 vol.

SAPUPPO-ZANGHI (S.). - *La XV" Législature italiana.* Roma, 1884.

SARTI (Telesforo). - *Il Parlamento subalpino e nazionale. Profili e cenni biografici di tutti i deputati e senatori eletti e creati dal 1848 al 1890.* - Terni, 1890.

STEPHEN (Leslie) et LEE (Sidney). - *Dictionary ofNational biography.* - London, Smith, Elder and C°, 1885-1901, LXIII vol..

VAPEREAU (Gustave). - *Dictionnaire universel des contemporains.* - Hachette, éd. de 1861,1865,1870, 1880 et 1893.

Who was who ? a companion to *Who's who* containing the biographies of those who died during the period 1897-1916. - London, Black, 1920.

Nous avons fait appel également au *Bottin* (1865-1881), à *l'Encyclopédie de Ylslam,* 4 vol. Paris-Leyde, 1913-1934, à la *Jewish Encyclopedia,* au *Jewish Directory,* de 1874, ainsi qu'aux chroniques mondaines du *Temps,* du *Figaro* et du *Times.*

Restait cependant un grand nombre de personnages, Tunisiens pour la plupart, ou Européens fixés dans la Régence sur lesquels les recueils biographiques français, anglais ou italiens ne nous apportaient aucun renseignement. Grâce aux registres paroissiaux de l'église Sainte-Croix de Tunis, nous avons pu reconstituer la plupart des familles catholiques de notables français ou italiens fixées en Tunisie avant 1881. Un recensement des Toscans devenus sujets italiens en 1861, l'état-civil établi à partir de 1866 au consulat d'Italie nous ont permis de retrouver les alliances et la descendance des principales familles d'Israélites livournais, sujets ou protégés italiens.

Les Tunisiens musulmans n'ayant pas plus d'état-civil que les Juifs, il était vain d'espérer des précisions analogues à celles que nous avions trouvées pour les Chrétiens de la Régence. Aussi avons-nous été heureux de découvrir dans les archives tunisiennes des dossiers consacrés aux principaux dignitaires de la cour beylicale, à partir desquels nous avons reconstitué leur carrière en nous aidant des rapports consulaires et de la chronique de Ben Dhiaf. Il nous fut plus difficile de retrouver les origines des aventuriers européens ou levantins qui s'abattirent sur la Régence à partir de 1860, d'autant que certains d'entre eux se dissimulaient sous des noms d'emprunt. Un dépouillement systématique du *Bulletin des Lois* à partir de 1850 nous a fait découvrir quelques décrets de naturalisation ou de changement de nom significatifs. Nous avons cherché dans le fichier de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, au greffe du tribunal de la Seine, procédé à des sondages dans l'état-civil de plusieurs villes de province ou de l'étranger, Beauvais, Meaux, Tours, Dinard, Poligny, Autun, Sens, Fécamp, Vichy, Menton, Bône, et Milan. Grâce à quelques hasards heureux, il nous a été ainsi possible de retrouver les antécédents de la plupart des hommes qui furent mêlés aux affaires financières tunisiennes à partir de 1860.

Citons enfin quelques ouvrages qui nous ont apporté des renseignemenls d'ordre biographique :

ADAM (Mme Juliette). - *Mes angoisses et nos luttes,* 1871-1873, 4ème éd. - Lemerre, 1907, In-18, 406 p. [8° Ln 27 53110].

Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche, 5ème éd. - Lemerre, 1908, In-8° [8 Lb 57 14518],

ANDRIEUX (Louis). - *Souvenirs d'un préfet de police.* - Rouffet et Cie. 1885, 2 vol. In-8°.

BARBEY D'AUREVILLY. - *Polémiques d'hier.* - Savine, 1889, 336 p.

BITAR (M. Y.). - *Catalogue des manuscrits précieux et livres rares composant la bibliothèque de M. le Comte Rochaïd Dahdah.* Paris, 1912. In- 4°, [illegible] p. *(Prêt).*

CAMBON (Paul), - *Correspondance,* 1870-1924. Tome premier (1870-1898)... avec commentaires et notes d'Henri Cambon - Grasset, 1940, In-8°, 463 p.

DAUDET (Ernest), - *Souvenirs de mon temps.* Débuts d'un homme de lettres, 1857-1861. - Pion, 1921, In-8°, 282 p.

GIOLITTI (Giovanni), - *Memorie délia mia vita.* Con un studio di Olindo Malagodi. - Milano, Fr. Treves, 1922, 2 Vol. In-8°.

GUIRAL (Pierre). - *Prévost - Paradol (1829-1870). Pensée et action d'un libéral sous le second Empire.* - P.U.F., 1955, In-8°, 842 p.

LETI (Giuseppe), - *Henri Cernuschi, patriote, financier, philanthrope apôtre du bimétallisme. Sa vie, sa doctrine, ses œuvres.* Trad de l'italien par Louis Lâchât. - P.U.F., 1936, In-8°, 294 p., fac-similés, portr h.-t pl.

MASSON (P.). - *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale,* 2ème partie, Tome XI. Biographies. - Marseille, 1913, In-4°.

POUJOULAT (Baptistin), - *La vérité sur la Syrie et l'expédition française.* Avec une préface de M. Poujoulat, - Gaume et Duprey, 1861, In-8°, XXIV 540 p. [8° Lh4 733],

INDEX ALPHABETIQUE

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

W

Y

Z

MISE AU POINT BIBLIOGRAPHIQUE

(2ème ÉDITION - TUNIS 1968)

Depuis la première édition de notre thèse, en 1959, il nous a été possible de consulter quelques nouveaux documents d'archives à Rome aussi bien qu'à Tunis. L'installation de l'Archivio storio dans ses nouveaux bâtiments du Foro Italico s'est accompagnée d'un assouplissement de la réglementation en vigueur. Ainsi avons-nous pu étudier certains dossiers dont la consultation était encore réservée quelques années plus tôt, notamment pour la période 1875-1880. Mais, en dehors de quelques précisions, ils nous ont surtout apporté une confirmation des sources françaises et anglaises, ainsi que des rapports de Gorrini.

A Tunis, grâce à l'obligeance de M. Ghallousi, conservateur des archives du Dar el Bey, nous avons eu accès à des documents en cours de classement, notamment sur des événements en rapport avec l'insurrection de 1864. En 1960 et 1961, nous avons systématiquement dépouillé les registres de *mejba,* afin de procéder à une évaluation régionale de la population de la Régence au milieu du XIXème siècle. Les inachevées pour la plupart, soulignent la richesse et variété des documents légués par l'ancienne administration beylicale.

La publication de la thèse de M. Tchaïdjè, fondée sur l'étude de sources ottomanes, confirme le point de vue des diplomates français. Elle souligne les efforts de Bismarck pour empêcher la formation d'une coalition méditerranéenne dirigée contre la France, au printemps de 1881. Nous avons également pu utiliser la thèse toute récente de M. Martel, orientée surtout vers des préoccupations sahariennes et tripolitaines, mais qui n'en est pas moins précieuse, car elle renouvelle l'histoire du sud tunisien.

BRUNSCHWIG (Henri). - *Mythes et réalités de l'impérialisme colonial français (1871-1914).* - Colin, 1960, in-8°, 206 p-

DEBERNARDI (Laurent). - «Le premier chemin de fer tunisien, le T. G. M. (1870-1898)». - Rev. fr. d'Hist. d'outre-mer 1963, pp. 197-226.

GANIAGE (Jean). - *Une entreprise italienne de Tunisie au milieu du XIXème siècle. Correspondance commercial de la thonaire de Sidi Daoud.* - P.U.E, 1960, in-8°, 171 p., ills.

GANIAGE (Jean). - *La population européenne de Tunis au milieu du XIXème siècle. Etude démographique.* Préface de Marcel Reinhard. - P.U.R, 1960, in-8°, 101 p. graph.

GANIAGE (Jean). - «La population de la Tunisie vers 1860. Essai d'évaluation d'après les registres fiscaux», *in Etudes maghrébines.* Mélanges Ch. André Julien. - P.U.F., 1964, in-8°, 286 p. (pp. 165-198).

GUILLEN (Pierre). - *UAllemagne et le Maroc de* 1870 à 1905. - P.U.F., 1967, in-8, 9914 p.

KRAIEM (Mustapha). - *La réforme de l'administration centrale en Tunisie* (1857-1864), *mss.*

LEONE (de). - *La colonizzazione dell'Africa del Nord, 1.1. Algéria. Tunisia.* - Padova, Cedam, 1957, in-8°, 445 p.

MANTRAN (Robert). - *Inventaire des documents turcs du Dar el Bey (Tunis).* - P.U.F., 1961, in-8°, 135 p.

MARTEL (André). - *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie* (1881-1911). - P.U.F., 1965, 2 vol. in-8°, fig., 241 p.

MARTEL (André). - *Luis-Arnold et Joseph Allegro, consuls du bey de Tunis à Bône.* - P.U.F., 1967, in-8°, 241 p.

MARTEL (André). - «La Tunisie et le Sahara (1842-1911)». - *Bull. Soc. d'Hist. mod.* 1960, n°14.

MIEGE (J. Louis). - *Le Maroc et l'Europe* (1830-1894). - P.U.F. -1961-63, 4 vol. in-8°., pl.

NOUSCHI (André). - *Enquête sur le niveau de vis des populations rurales constantinoises, de la conquête jusqu'en* 1919... P.U.F., 1961, in-8°, LXXIII-767 p. cartes.

PONCET (Jean). - *La colonisation et l'agriculture européennes en Tunisie...* Imp. Nationale, 1962, in-8°, 700 p. cartes, ills.

RAYPOND (André). - «La France, la Grande-Bretagne et le problème de la réforme à Tunis (1855-1857)», *in Etudes maghrébines, op. cit., pp.* 137-164.

ROBINSON (Ronald) et GALLAGHER (John). - *Africa and the Victorians. The officiai mind ofimperialism.* - London, Mac-millan, 1963, in-8° 491 p., cartes.

SMIDA (Mongi). - *Le «Raid et-Tounsi», journal officiel tunisien* (1860-1864), *mss.*

GAYCI (TCHAIDJÈ) (Abdurrahman). *-La question tunisienne et la politique ottomane* (1881-1913), thèse soutenue devant la Faculté des Lettres de Neuchâtel. - Erzeroum, 1963, in-8°, 200 p.

WINCKLER (J. Claude). - *Le comte Raffo, mss.*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES MATIÈRES

I

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Amina Azouz	Professeur universitaire
Abderrahman BelHadj Ali	Ancien ambassadeur
Raouf Ben Amor	Acteur
Ahmed Ben Kacem	Cadre bancaire
Mounir Ben Miled	Expert en tourisme
Ahmed Bouattour	Réalisateur
Nadia Boussetta	Artiste
Amor Chadli	Médecin
Néziha De Dubord	Ingénieur financier
Néjib Faiz	Directeur technique
Raja Farhat	Sénior consultant culture com
Slaheddine Ferchiou	Homme d'affaires
Naceur Jeljeli	Chef d'entreprise
Ahmed Jemmali	Chirurgien
Béhir Kerkeni	Technicien en environnement
Jihen M'Halla	Prothésiste dentaire
Amor Souki	Cadre administratif

Le présent ouvrage a été réalisé
avec le concours de l'Institut Français de Tunisie

LIVRES ÉDITÉS PAR LA MAISON « BERG-ÉDITION »

- **Tourisme et voyages enTunisie, Les Années Régence** par Mohamed BERGAOUI.- format : 21 x 29,7 cm.- 176 p.- plus de 50 illustrations d'époque.- 3ème édition à compte d'auteur.-2005. ISBN : 9973-17-666-9.--**Tourisme et voyages en Tunisie, Le temps des pionniers (1956-1973)** par Mohamed BERGAOUI.- format: 21 x 29,7 cm.- 208 p. plus de 50 illustrations.- Ed à compte d'auteur.- 2003.- ISBN : 9973-41-670-8.-
- **Monastir, fragments d'Histoire** par Mohamed BERGAOUI.- Format : 21 x 29,7 cm.- 136 p avec plusieurs illustrations en NB.- Ed à compte d'auteur.- 1997.-ISBN :9973-17-786-X.
- **Tourisme Tunisien (1956-2006), Figures de Proue** par Mohamed BERGAOUI.- format : 21 x 29,7 cm.- 274 p.- Plus de 200 illustrations en N.B et couleurs.- Ed à compte d'auteur.- 2006.- ISBN : 978-9973-61-433-9.-
- **Médecine et Médecins de Tunisie, de Carthage à nos jours** par Mohamed BERGAOUI. - format: 31 X 22 cm.- 256 p.- Plus de 200 illustrations en NB et couleurs.- BERG-Edition, 2010.- ISBN : 978-9938-9503-0-4.-
- **Monastir, les cent ans de l'hôpital Fattouma Bourguiba** par Mohamed BERGAOUI.- Format : 15 x 21 cm.- 120 p avec illustrations en NB.- BERG-édition 2011.- ISBN : 978-9938-9503-1-1.-
- **Témoin accidentel d'une révolte inespérée** Par Mohamed HASNI.- 11x16,5 cm.-104 p.- BERG-édition.- 2012.- ISBN 978-9938-9503-6-6.-
- **La nuit des mille nuits ou le Roi des Pendus (Roman)** par Mansour Mhenni.- 13 x 18 cm.- 200 pages.- BERG-édition 2012.- ISBN : 978-9938-9503-7-3.-
- **Tunis ou Tunis (Poésie en Français et en Arabe)** par Michel Dunand, trad. Azouz Jemli.- 16,5 x 11 cm.- 56 p.- BERG-édition 2012.- ISBN : 978-9938-9503-9-7.-
- **Sculpteur de masques (roman)** de Mohamed Harmel.- format : 11x18 cm, 232 p.- Berg-édition.- ISBN : 978-9938-9517-6-9.-

Le Pommier et l'Olivier. Charles Nicolle, une biographie (1866-1936) du Dr. Maurice Huet.- format: 21x23,5 cm.- 240 p.- Maison Berg-édition.- ISBN : 978-9938-9517-4-5.-

Ernest Conseil (1879-1930), Un médecin modeste et discret du Dr. Benoît Gaumer.- format: 21x23,5 cm.- 96 p.- Maison Berg-édition.- ISBN: 978-9938-9549-0-6.-

Le Destour et la France, notes et documents depuis la chute de la dictature Peyrouton (avril 1936-avril 1937) de Habib Bourguiba.- Format 15x21 cm.- 96 p. - Maison Berg-édition.- ISBN : 978-9938-9549-7-5.-

Les Nouveaux Prédateurs de Ridha Ben Slama.- format : 21x14,5 cm.- 222 p.- Maison Berg- édition, 3ème trim 2014.- ISBN : 978-9938-9549-8-2.

Le Coran, lectures plurielles, lecture privilégiée de Mongi Bchir.- format : 21x14,4 cm.- 240 p.- Maison Berg- édition, 3ème trim 2014.- ISBN : 978-9938-9549-9-9.

- **الاتحاد الرياضي المنستيري، كرة وجذور** لمحمد البرقاوي.- الحجم : 21 × 29 صم.- 160 ص بالألوان مع العديد من الصور.- نشر للحساب الخاص، - 1999 - ر.د.م.ك : 4-272-31-9973 الثمن : -
- **سياحة وأسفار في تونس، سنوات الإيالة** لمحمد البرقاوي ترجمة المولدي الحبشي.- الحجم : 21×29.- 160 صفحة مع العديد من الصور.- نشر للحساب الخاص، - 2004.- ر.د.م.ك : 3-319-51-9973
- **المازرية رسالة في فضيلة الطب والمستشفيات** للشيخ سيدي محمد مخلوف باش مفتي بالمنستير خلال الثلاثينات.- تقديم الدكتور عمر الشاذلي.- الحجم : 21×15 صم.- دار برق للنشر والتوزيع.- 2011.- ر.د.م.ك : 8-2-9503-9938-978
- **بورقيبة خارج زمن الحكم، مذكرات والي المنستير** لمحمد الحبيب براهم.- الحجم : 24 × 16 صم، - .- دار برق للنشر والتوزيع.- 2011.- ر.د.م.ك : 5-3-9503 -9938-978.-
- **سالم بشير 1901-1955 مسيرة مناضل وطني** للدكتور عادل بن يوسف.- الحجم : 21 × 15 صم، - - دار برق للنشر والتوزيع.- 2011.- 96 ص.- ر.د.م.ك : 9-3-9503-9938-978
- **بن علي الفاسق** للبشير التركي ترجمة المولدي الحبشي.- .- الحجم : 21 × 15 صم، - -296 ص.- دار برق للنشر والتوزيع.- 2011.- ر.د.م.ك : 2-4-9503-9938-978.- الثمن :
- **أيام من ثورة الأشواك والياسمين** لمحمد حسني وترجمة أحمد حادق العرف،- الحجم : 16×11 سم.- دار برق للنشر والتوزيع 2012.- ر.د.م.ك : 0-8-9503-9938-978
- الإسلاميون والعلمانيون في تونس من السجون والإضطهاد إلى تحدي حكم البلاد للصحفي كمال بن يونس.- الحجم : 24 × 16 صم.- دار برق للنشر والتوزيع.- .- ر.د.م.ك : 7- 0-9517-9938-978-
- **طائر الموتى** لأندرية مارسيل أدماك ترجمة جمال الفالح وعزوز الجملي.- الحجم 5،16×11 صم.- .- دار برق للنشر والتوزيع 2012.- ر.د.م.ك : 0-8-9503-9938-978.-
- **أصول الحماية الفرنسية على تونس** لجان قانياج ترجمة عادل بن يوسف ومحمد محسن البواب.- الحجم : 22×32 سم.- دار برق للنشر والتوزيع.- ر.د.م.ك : 978-9938-9517-2-1
- **حركة الإصلاح والتحديث في تونس للصحراوي قمعون** تقديم الأستاذ الشادلي القليبي.- الحجم : 16 × 23 صم.- دار برق للنشر والتوزيع.- ر.د.م.ك : 8-3-9517-9938-978
- **المنستير ومعركة التحرير** لعبد الله بشير.- شركة برق للنشر والتوزيع.- الحجم : 21×15 صم.- 112 ص.- ر.د.م.ك : 6-7-9517-9938-978.-

- **فـي عـلامات التـواصل بين مـوريتـانيا وتـونس** لعبد الـرحمان بـلحـاج عـلي.- .- برق للنشـر والتـوزيع .- الحجـم : 16×24 صـم.- 176 ص.- ر.د.م.ك : 0-9-9517-9938-978.-

- **عـابرة هي الأيـام** للبـشير بن سـلامـة.- برق للنشـر والتـوزيع .- - الحجـم : 19×27 صـم.- 712 ص.- ر.د.م.ك : 3-1-9549-9938-978

- **مذكرات : من مـواقع مسـؤوليـاتي** لعبـد اللـه بشـير.- شركـة بـرق للنشـر والـتوزيع. - الحجـم : 16×24 صـم.- 280 ص.- ر.د.م.ك : 7-3-9549-9938-978

- **مـع بـورقيبـه، ذكريـات صـحـفي في قـصر قـرطـاج** امحمد المهـدي الـحطـاب .- شركـة بـرق للنشـر والـتوزيع. - الحجـم : 15×21 صـم.- 98 ص.- ر.د.م.ك : 1-5-9549-9938-978.-

- **تـقاسيم مجمـوعة شـعـرية**.- لـ]لى الـزيـن.- .- شركـة بـرق للنشـر والـتوزيع. - الحجـم : 13×20 صـم.- 72 ص.- ر.د.م.ك : 8-6-9549-9938-978

La maison «Berg-édition» remercie les entreprises économiques qui ont participé à la réédition de cet important ouvrage.





Achevé d'imprimer sur les presses de Simpact

1er trimestre 2015

I.S.B.N. : 978-9938-9549-4-4



Résidence El Hadika, Rue 8722 Cité Olympique - 1003 Tunis

Tél : (216) 98 336 510 - E-mail : bergamed@yahoo.fr



Jean GANIAGE
(1923–2012)

Né le 8 juin 1923 dans un village de l'Oise, agrégé d'histoire en 1946, Jean Ganiage a enseigné, notamment, au lycée Gouraud de Rabat et au lycée Carnot de Tunis, avant d'être nommé attaché de recherches au CNRS, puis maître de conferences d'histoire contemporaie à l'Institut des Hautes Etudes, devenu la Faculté des Lettres de Tunis (1956-1961).

Il soutient sa thèse : «Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)», en juin 1957, sous la direction du doyen Pierre Renouvin et de Charles-André Julien. Fin 1961, il succède à ce dernier à la chaire d'histoire de la colonisation de la Sorbonne, puis poursuit sa carrière jusqu'en 1992 en qualité de professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV).

Il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages et de nombreux articles. Ses principaux travaux ont porté sur l'histoire coloniale, l'histoire des relations internationales, l'histoire de Beauvais et du Beauvaisis et sur des études de démographie historique.

Ce livre du Professeur Jean Ganiage «Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)», se réfère essentiellement aux causes profondes de la colonisation. Il a eu le mérite de montrer la donne internationale du partage colonial, d'évoquer l'offre anglo-allemande de la Tunisie à la France, en marge du congrès de Berlin (1878). De son côté, Bismarck souhaitait donner la Tunisie à la France, comme compensation à l'occupation de l'Alsace. En réalité, le congrès de Berlin mettait fin à la défense anglaise de l'entité de l'empire ottoman et ouvrait largement les perspectives de colonisation, de l'Europe qui s'industrialise et a désormais besoin de marchés.

Par ailleurs, l'analyse de l'endettement tunisien est magistrale. Les emprunts de 1863 et de 1865 devaient susciter la banqueroute et la mise en tutelle de la régence (1868-1870). Le système d'obligations et les mécanismes de l'emprunt sont étudiés avec précision. D'autre part, les intermédiaires, la spoliation des détenteurs des titres et les opérations d'escroquerie sont mises à nu.

Dans cet ouvrage de référence, le professeur Jean Ganiage détaille le procès de la colonisation : une campagne de presse se déclencha, fin septembre 1881, pour dénoncer «une guerre pour les affaires». Jules Ferry fut pris à partie par la droite. De nombreux journaux organisèrent une campagne politique. Le procès du journal «l'Intransigeant» éclaire la question. L'opinion française ne devait conserver de la conquête coloniale que «le souvenir d'affaires discutables, de tripotages cyniques, ourdis dans le milieu corrompu d'une cour orientale» (p. 435). Sans prendre position sur la question, le professeur Ganiage a eu le mérite d'étudier les dessous de l'opération et de prendre acte de la genèse d'un mouvement anticolonial français, qui se porte par la suite sur l'Indochine.



Prix : 35 DT. / 25 €

Résidence El Hadika, Rue 8722 Cité Olympique - 1003 Tunis
Tél. : (216) 98 336 510 - Fax : 71 771 488
E-mail : bergamed@yahoo.fr

